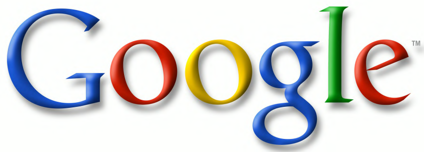



DAF

DAF

DAF

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME NEUVIEME.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jâcques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME NEUVIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1515 jusqu'à 1559.



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE
DU REGNE
DE
FRANÇOIS I.

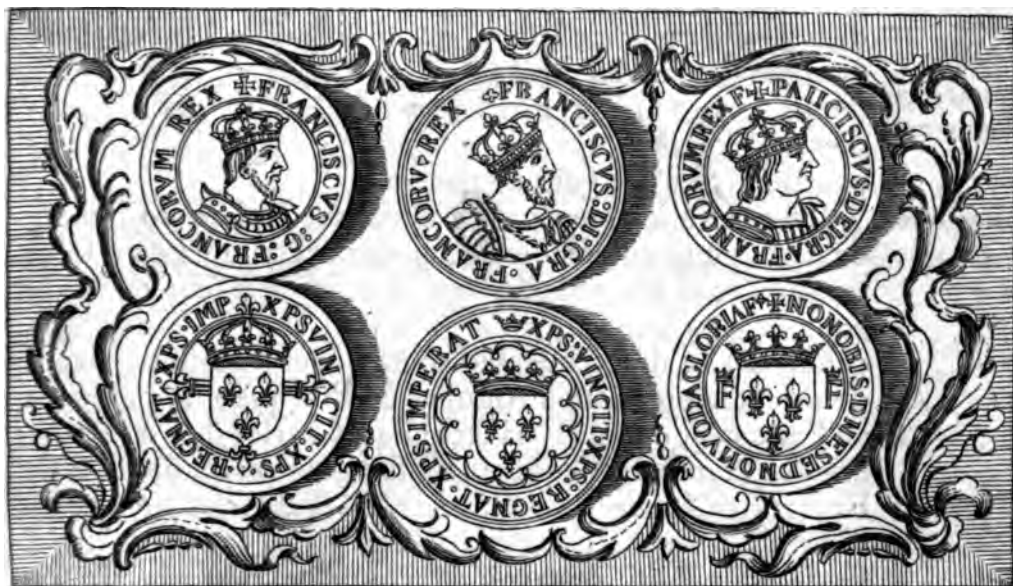
FRançois I. entreprend la conquête du Milanès ; gagne la bataille de Marignan contre les Suisses. Il fait la conquête du Milanès. Son entrevûe avec le pape Leon X. Ils font de concert le fameux concordat. Le roi regagne les Suisses. Traité de Noyon entre le roi, & Charles d'Autriche roi d'Espagne, qui promet de rendre la Navarre. Oppositions du Parlement & de l'Université à l'enregistrement du concordat Mort de l'empereur Maximilien. Les rois de France & d'Espagne font leurs brigues pour leur élection à l'Empire. Charles roi d'Espagne l'emporte & est élû empereur. Entrevûe entre le roi de France & Henri VIII. roi d'Angleterre, qui rend Tournai au roi. Guerre de Navarre. Ce royaume est conquis, & aussitôt perdu. Premiere guerre entre François I. & Charles V. Ce prince fait attaquer Mezieres. Le chevalier Bayard défend cette place & fait lever le siége. Fontarabie prise par l'amiral de Bonnivet en douze jours. Le pape se ligue avec l'empereur contre la France. Négociations inutiles entre l'empereur & le roi. Le Milanès attaqué par les ennemis de la France. Combat de la Bicoque. Le Milanès perdu par la faute de Louise de Savoye mere du roi. Genes surprise par les Impériaux. Levée du siége de Fontarabie par les Espagnols. L'empereur met les Anglois dans ses intérêts. Les Anglois levent le siége de Hedin. Irrésolution des Vénitiens sur le parti qu'ils doivent prendre. Ils pren-

nent celui de l'empereur. Le pape entre dans cette ligue. Révolte du connétable de Bourbon. Siége de Fontarabie par les Espagnols. Ils s'en rendent maîtres. L'armée françoise poursuivie dans sa retraite du Milanès. Mort du chevalier Bayard. Le connétable de Bourbon assiége Marseille, & leve le siége. Le roi entre en Italie. Il s'attache au siége de Pavie. Les impériaux viennent au secours. Bataille de Pavie. Les François la perdent, & le roi y est pris prisonnier. Le roi est conduit à Madrid. Négociations pour sa délivrance. Madame la régente met le roi d'Angleterre dans ses intérêts. Conspirations de plusieurs états d'Italie, pour chasser les Espagnols du royaume de Naples. Elle est découverte à l'empereur qui la dissipe. Traité de Madrid pour la délivrance du roi. Il est mis en liberté & conduit sur la frontiere. Il livre ses deux fils aînés pour ôtages du Traité. Il fait une ligue avec le pape & d'autres princes d'Italie contre l'empereur. Affaires suscitées au pape par l'empereur. Le connétable de Bourbon marche avec une armée à Rome, donne l'assaut, & y est tué. Le pape assiégé dans le château S. Ange per les Allemans & indignement traité. Armée Françoise en Italie pour la délivrance du pape, qui est mis en liberté. L'armée de France marche au royaume de Naples. Elle assiége cette ville. Cette armée est ruinée par les maladies. Mort de Lautrec général de l'armée. Siége de Naples levé. Etat de la guerre dans le Milanès. Conférences pour la paix à Cambrai. Elle y est conclue. Les fils du roi sont ramenés sur la frontiere & rendus au roi. Mort de madame Louise de Savoye mere du roi. Il unit le duché de Bretagne à la couronne. Troubles d'Allemagne à l'occasion des hérésies de Luther. Troubles d'Angleterre au sujet du divorce de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon. Projet de la convocation d'un concile général. Catherine de Medicis épouse le duc d'Orléans. Le roi d'Angleterre excommunié par le pape. Il se soustrait avec tout son royaume à l'obéissance du pape. Le duc de Milan viole le droit des gens à l'égard de l'ambassadeur de France. Le roi demande passage au duc de Savoye pour aller châtier le duc de Milan. Il est refusé. Il lui déclare la guerre. Sa sévérité envers quelques Luthériens qui s'étoient coulés en France. Il prend Turin & plusieurs autres places du duc de Savoye. Négociations avec l'empereur pour l'investiture du duché de Milan en

faveur d'un des deux fils cadets du roi. Discours outrageant de l'empereur en présence du pape contre le roi. L'empereur entre en Provence. Mort du dauphin. L'armée impériale périt pour la plûpart en Provence. Peronne est assiégée par les ennemis, qui sont obligés de lever le siege. Les états de Savoye demeurent en proie aux François & aux Impériaux. Le roi d'Ecosse arrive en France. Son mariage avec madame Madeleine fille du roi. Treve conclue pour dix mois aux Pays-Bas. Le roi marche en Piémont avec une armée. Le nouveau dauphin fait forcer le Pas de Suze. Il se fait une Treve de trois mois. On reprend les négociations pour la paix. Entrevue du pape & du roi. Entrevûe de l'empereur & du roi. Treve pour dix ans conclue. Révolte des Gantois. L'empereur passe par la France pour se rendre aux Pays-Bas. Amuse & trompe le roi par l'espérance de la restitution du duché de Milan. Disgrace du connétable de Montmorenci & de l'amiral Chabot. Nouveau sujet de guerre entre le roi & l'empereur. Le roi la déclare. Il leve le siége de Perpignan. Charles V. se ligue avec le roi d'Angleterre contre le roi. L'empereur leve le siege de Landreci. Le château de Nice assiégé par les François & par Barberousse. Bataille de Cerisoles gagnée par le comte d'Anguien. Le roi d'Angleterre & les troupes de l'empereur font la guerre en Picardie & en Champagne. Grand danger de l'état. Négociation pour la paix. Elle se conclut avec l'empereur. Grand armement naval destiné contre l'Angleterre. Combat naval entre les deux flottes. L'amiral d'Annebaut fait descente dans l'isle de Wight. Convocation du concile général de Trente. Négociation pour la paix entre la France & l'Angleterre. Mort de Henri VIII. roi d'Angleterre. Mort du roi de France.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS I.



RANÇOIS comte d'Angoulême & duc de Valois, premier de son nom, roi de France, descendoit du roi Charles V. par Louis de France duc d'Orléans, second fils de ce prince & frere de Charles VI. Il eut pour ayeul Jean d'Orleans comte d'Angoulême, troisieme fils de Louis; & pour pere Charles comte d'Angoulême, cousin germain du roi Louis XII. Il naquit à Cognac le douzieme de Septembre de l'an 1494. & étoit

1515.

Avenement de François I. à la couronne.

1515.

Journal de Louise de Savoye mere du roi.

dans sa vingt-unieme année, quand il parvint à la couronne au mois de Janvier de l'an 1515. C'étoit un prince plein de feu & de courage, extrèmement bien fait, libéral, prevenant, & par toutes ces qualités très-agréable tant aux courtisans, qu'aux gens de guerre.

Il est sacré à Reims.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Lenoncourt, le vingt-cinquieme de Janvier. Il confirma dans leurs emplois tous les officiers que son prédécesseur en avoit pourvûs, ou leur en donna d'autres. Les charges de chancelier (*a*) & de connétable toutes deux vacantes, furent données, la premiere à Antoine du Prat premier président au Parlement de Paris, la seconde à Charles duc de Bourbon. Le comte de Vendôme fut fait gouverneur de l'Isle de France, & Lautrec de Guienne. La Palice fut honoré du bâton de maréchal, & céda sa charge de grand-maître à Gouffier de Boisi, qui avoit été gouverneur du roi. Ce seigneur avec Florimond-Robertet, secrétaire d'état sous le précédent regne, fut mis dans le ministere. Anne de Montmorenci & Philippe Chabot, deux jeunes seigneurs, qui avoient été élevés avec le roi, eurent dès-lors grande part à la faveur.

Acte de donation de la Bretagne, daté du 28. de Juin 1515.

Le roi, non content de la cession que son prédécesseur lui avoit faite du duché de Bretagne, s'en fit faire une nouvelle donation par la reine Claude son épouse. Il y eut cette même année deux différens actes de cette donation. Par le premier daté du vingt-deuxieme d'Avril, elle lui donna la Bretagne à vie seulement : mais par le second, elle la lui donna à titre d'héritage perpétuel, au cas qu'il lui survêcut sans avoir d'enfans d'elle.

Du caractere dont étoit le nouveau roi, il étoit fort vraisemblable qu'il ne laisseroit pas inutiles les grands préparatifs déja faits par son prédécesseur, pour la conquête du Milanès. C'étoit en effet son intention: mais il la dissimuloit avec soin, & si bien, que les princes d'Italie, persuadés qu'au commencement d'un regne il auroit beaucoup d'autres affaires importantes qui l'occuperoient, crurent qu'il n'entreprendroit rien de cette année-là.

(*a*) La premiere étoit vacante depuis la mort du chancelier de Gannay, arrivée en 1512. & la seconde depuis la mort de Jean duc de Bourbon, arrivée en 1488.

1515.

Premiers soins du roi.

Il sembla d'abord ne penser qu'à assurer son état, en renouvellant les anciens traités avec les alliés de la France, & en tâchant de regagner les princes qu'elle avoit eus pour ennemis. Il donna avis au roi d'Espagne de son avenement à la couronne, & le traita de pere dans la lettre pleine de tendresse & de confiance qu'il lui écrivit. Ferdinand y répondit dans le même style: mais ce prince, toujours prudent, faisoit peu de fond sur ces complimens, & se défioit des autres, autant qu'on avoit sujet de se défier de lui-même; ainsi comme il étoit bien informé que le roi avoit sur pié de nombreuses troupes, il prit toujours ses précautions.

Petrus de Angleria, epist. 543.

Traité entre François I. & le roi de Navarre du 20. Mars 1515. ratifié le 26. de Mai.

Tout mourant qu'il étoit, il envoya des renforts en Navarre, & ordonna aux chefs de bien garder les avenues des montagnes: car il n'ignoroit pas les fortes instances que le roi & la reine de Navarre faisoient à la cour de France pour être rétablis dans leurs états; & il avoit de trop bons espions pour n'être pas instruit que le roi, quelque temps après avoir reçu sa réponse, s'étoit engagé, par un nouveau traité, à prendre en main leurs intérêts. Ferdinand néanmoins, à qui sa mauvaise santé faisoit extrèmement souhaiter le repos, n'auroit pas, selon toutes les apparences, refusé de prolonger la treve qui avoit été faite entre la France & l'Espagne sur la fin du regne de Louis XII. si l'on n'avoit éxigé que cela de lui: mais le roi demandoit qu'on retranchât un article du traité, qui étoit que tandis que la treve dureroit, le Milanès ne fût point attaqué. Ferdinand ne voulut point consentir à ce changement, de peur de choquer les Suisses, qui s'étoient déclarés protecteurs du nouveau duc de Milan, & de leur donner sujet par-là de se reconcilier avec la France. Il fit même en ce temps-là une démarche qu'il avoit différée jusqu'alors, ce fut de déclarer le royaume de Navarre uni à perpétuité à la couronne de Castille.

Guicciardino, l. 12.

Traité avec l'Angleterre, confirmé.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Memoires du maréchal de Fleuranges.

Le roi négocia plus heureusement avec l'Angleterre: le traité fait entre les deux couronnes, sur la fin du précédent regne, fut confirmé dans tous ses articles: & on y en ajouta un, touchant la reine Marie veuve de Louis XII. qui fut, que quoiqu'elle retournât en Angleterre, la France lui payeroit un douaire de soixante mille écus. Cependant le roi, qui n'ignoroit pas l'inclination réciproque de la reine

1515. Marie & du duc de Suffolc, avertit ce duc peu de temps après la mort du feu roi, de prendre garde à sa conduite à l'égard de cette princesse, & de ne rien faire qui pût offenser ou lui ou le roi d'Angleterre. Le duc répondit au roi, en promettant avec serment de ne faire aucune démarche qui pût lui déplaire, ou au roi son maître, sous peine d'avoir la tête coupée. Malgré sa promesse quatre jours après il épousa secrettement la reine. Le roi en ayant été informé, appella le duc, & après lui avoir reproché son insolence & sa mauvaise foi, il lui dit qu'il alloit écrire au roi d'Angleterre, & qu'en attendant il le feroit observer de si près, qu'il ne pourroit lui échapper, ni éviter le châtiment qu'il méritoit: mais le roi fut fort surpris d'apprendre par une lettre du roi d'Angleterre que ce prince destinoit en effet la reine douairiere de France sa sœur pour épouse au duc de Suffolc. Sa joie fut encore plus grande que sa surprise: car il avoit fort appréhendé que le roi d'Angleterre ne la mariât à Charles prince d'Espagne, & il dit lui-même qu'il vouloit faire les frais des nôces. Le duc étoit trop honoré par ce mariage, pour n'en pas souhaiter un prompt accomplissement. La princesse avoit eu pour lui beaucoup de penchant avant que d'épouser Louis XII. & n'avoit pas, sans quelque peine, sacrifié son inclination à l'honneur d'être reine de France. Le roi se fit un mérite auprès du roi d'Angleterre, de la princesse, & du favori de seconder ses intentions. Ils furent mariés avant leur départ, au grand étonnement de toute la cour, qui vit une reine de France, sœur d'un roi d'Angleterre, recherchée par le prince d'Espagne, épouser Charles Brandon duc de Suffolc, homme dont la basse naissance, malgré le relief que lui donnoient sa bonne mine, beaucoup d'esprit, son titre de duc, & la faveur de son maître, étoit connue de toute l'Angleterre. La reine devenue duchesse partit aussi-tôt après, ayant été quatre vingts jours sur le throne, environ autant veuve, & enfin dégradée jusqu'à la qualité de femme de celui, qui, selon le cours ordinaire de la fortune, se seroit tenu fort honoré d'être du nombre de ses domestiques.

Petrus de Anglería, epist. 544.

Journal de Louise de Savoye.

Autre avec la république de Venise.

Le roi ne se fit pas beaucoup prier par la république de Venise, pour confirmer le traité qu'elle avoit passé avec son prédécesseur,

prédécesseur, par lequel ils s'étoient obligés réciproquement, la république, à le seconder dans la conquête du Milanès, & lui, à l'aider à faire celle de Bresse, de Verone, & des autres places dont l'empereur s'étoit rendu maître. Mais il ne put venir à bout des Suisses, qui, persévérant dans leur opiniâtreté & dans leur haine implacable contre la France, refuserent de recevoir son Ambassadeur. C'étoit le plus grand obstacle qu'il pût avoir dans l'entreprise qu'il méditoit: résolu toutefois de le vaincre, il s'en servit utilement; car les menaces que faisoient les Suisses de fondre dans le royaume par la Bourgogne & par le Dauphiné, furent le prétexte dont il couvrit le véritable dessein du grand armement qu'il faisoit; & pour confirmer les princes d'Italie dans la pensée qu'il ne se hasarderoit pas à passer si-tôt les Alpes.

Il pouvoit avoir encore de l'inquiétude du côté de Charles prince d'Espagne: car il étoit naturel qu'il prît parti pour l'empereur & pour Ferdinand ses deux grands-peres, d'autant plus que le dessein de l'un & de l'autre, étoit d'ajouter le Milanès aux grands états qu'il devoit posséder un jour: mais le seigneur de Chievres, qui quoiqu'il n'eût plus la qualité de tuteur à son égard, parce que l'empereur avoit fait depuis émanciper ce jeune prince, avoit encore tout crédit sur son esprit, lui fit connoître que ses véritables intérêts, dans la conjoncture présente, n'étoient pas de se brouiller si-tôt avec la France.

Haræus, Annal. Brabant.

Il lui représenta qu'en prenant parti contre le roi, tandis que ce prince seroit allié avec l'Angleterre, il s'exposoit à perdre les Pays-Bas, & à être tout d'un coup accablé par ces deux grandes puissances; que les Flamans ne vouloient point de guerre contre ces deux états, parce qu'elle causeroit la ruine entiere de leur commerce. Que le roi d'Espagne ne pouvant pas vivre encore long-temps, il devoit se tenir en état d'aller prendre possession de ses royaumes d'Espagne. Qu'il y avoit en ce pays-là un parti pour le prince Ferdinand son cadet; qu'on y disoit qu'il étoit de l'avantage des Espagnols d'avoir un roi qui demeurât chez eux, plutôt qu'un autre, qui auroit d'autres états, & qui étant en passe de parvenir à l'empire, les gouverneroit de loin par des ministres, dont l'avarice feroit sa proie de l'Espagne, & qui n'auroit pas

1515. assez d'autorité pour maintenir l'Etat en paix, & les peuples dans la soumission. Que s'il étoit brouillé avec la France lorsque le roi Ferdinand mourroit, il ne pourroit aller en Espagne ni par terre, ni par mer, & que son absence le mettroit en danger de voir cette succession lui échapper.

Il reçoit une ambassade du prince d'Espagne, & pourquoi.

Le Prince Charles, qui bien qu'il n'eût encore alors que quinze ans, avoit déja l'esprit mûr & fait aux affaires par l'application que Chievres avoit eue à l'y former dès sa plus tendre enfance, comprit parfaitement la force de ces raisons. Il envoya en ambassade à la cour de France Henri comte de Nassau, & Michel de Croi, pour faire, selon l'usage, hommage au roi de ses comtés de Flandre, & d'Artois, & des autres terres qu'il tenoit de la couronne. On remit sur le tapis le mariage de madame Renée de France, fille cadette du feu roi, avec ce jeune prince. Le comte de Vendôme accompagné d'Etienne Poncher, Evêque de Paris, & des seigneurs de Genlis & d'Escenai, fut envoyé aux Pays-Bas pour ce sujet, & conclut le mariage à la Haye, où le prince le reçut. Charles promit même d'engager Ferdinand à mettre en arbitrage le différend touchant le royaume de Navarre, & s'obligea, s'il refusoit cette voie de justice, à ne lui point donner de secours, quand on jugeroit à propos en France de prendre les armes en faveur de Jean-d'Albret.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Origine de l'élévation de la maison de Nassau d'où est sorti Guillaume III. roi de la Grande-Bretagne.

Le prince d'Espagne parut aussi content de ce traité, que le roi l'étoit en effet, & voulut en donner des marques au comte de Nassau qui y avoit beaucoup travaillé. Il demanda pour lui au roi, Claude de Châlons, sœur du Prince d'Orange, qui étoit élevée à la cour de France. Ce prince la lui accorda avec plaisir; & ce fut là le commencement de la haute élévation de la branche de la Maison de Nassau, que nous avons vû de nos jours placée sur le throne d'Angleterre, en la personne de Guillaume prince d'Orange, Stathouder des états Généraux.

Négociations du roi auprès du pape.
Guicciard. l. 12.

Le roi sûr des Vénitiens, du prince d'Espagne, & du roi d'Angleterre, agissoit aussi fortement auprès du Pape, pour l'engager dans ses intérêts, l'assurant qu'il n'avoit rien plus à cœur que la gloire du S. Siége & la grandeur de la Maison de Medicis. C'étoit-là un puissant motif pour le pape, & fort capable de le déterminer à se ranger au parti du roi: mais

il refusa de se déclarer, attendant à prendre son parti, suivant que les affaires d'Italie tourneroient dans la suite, & disant qu'en qualité de Pere commun, il n'y avoit que l'intérêt public qui l'obligeât à pencher d'un côté plutôt que d'un autre.

Il s'expliquoit à peu près de la même maniere à l'Ambassadeur d'Espagne, qui le sollicitoit d'entrer dans la ligue faite entre les Suisses, l'empereur & l'Espagne, & donnoit par-là beaucoup d'inquiétude à Ferdinand. Cette inquiétude étoit augmentée par le mariage qui s'étoit fait entre Julien de Medicis frere du Pape, & Philberte sœur de Charles duc de Savoye, tante maternelle du roi de France. Le pape avoit tourné de ce côté-là, sur les délais de Ferdinand à qui il avoit demandé pour son frere Isabelle de Cardonne, qui étoit du sang royal d'Arragon. La cour d'Espagne ne doutoit pas que Julien de Médicis, par l'alliance qu'il avoit contractée, ne prît les inclinations de la Maison de Savoye, qui jusqu'alors avoit tenu pour la France, & dont les Ambassadeurs travailloient actuellement auprès des Suisses, pour les réconcilier avec cette couronne. Il étoit de l'intérêt de Julien d'être appuyé de quelque grande Puissance; dans le dessein que le Pape avoit de lui assurer un état considérable en Italie. On lui avoit déja donné Modene, Parme, Regio, & Plaisance; quoique le roi d'Espagne & l'empereur disputassent au Pape le droit qu'il prétendoit sur ces états. Il pouvoit beaucoup plus espérer d'être soutenu par la France & par la Savoye, que par l'empereur qui regardoit ces places comme des Fiefs de l'empire, ou par le roi d'Espagne qui n'appréhendoit gueres moins l'agrandissement du pape que celui du roi de France.

Petrus de Angleria, epist. 544.

Guichenon, hist. de Savoye.

La cession de ces places au S. Siége étoit en effet le point de la difficulté. Le pape s'en ouvrit à l'ambassadeur d'Espagne, & demanda qu'elles lui fussent cédées, comme étant des dépendances de l'ancien Exarcat de Ravenne. Ferdinand, après bien des délibérations, consentit que cette affaire fût traitée dans la diete des cantons, où, à cause des conjonctures qui faisoient appréhender que le pape ne se déclarât pour la France, il fut conclu qu'au moins Parme & Plaisance lui seroient accordées. Il en fut mis en possession;

Petrus de Angleria. epist. 544.

1515. & pour dédommager l'empereur, les Espagnols lui céderent Bergame qu'ils avoient prise sur les Vénitiens.

Elles sont sans succès.

Cet accord déconcerta la négociation du fameux Guillaume Budé qui, contre l'ordinaire des hommes d'une si profonde doctrine, n'étoit pas mal habile dans le maniment des affaires d'état. Le roi l'avoit envoyé à Rome pour demander au pape la cession de ces deux mêmes places qui étoient depuis long-temps membres du duché de Milan. Le pape l'amusa, faisant naître tous les jours de nouvelles difficultés, en attendant le succès de la diete des Suisses touchant cette affaire; & quand il la vit terminée à son avantage, il ne voulut plus l'écouter sur cet article.

Quelques bonnes paroles qu'il eût jusqu'alors données au roi, il étoit toujours demeuré dans la résolution d'empêcher les François de se remettre en possession du duché de Milan: & ayant obtenu de l'empereur & du roi d'Espagne ce qu'il en prétendoit, il signa la ligue avec ces deux princes & les Suisses, pour la défense du Milanès. Afin de convaincre les confédérés qu'il ne pensoit plus à se ménager avec la France, il fit citer dans la dixieme session du concile de Latran, qui continuoit toujours, les prélats François, pour répondre sur l'article de la pragmatique sanction, dont on ne se départoit point dans le royaume, & leur marqua, pour comparoître, & donner pour cela pleine satisfaction au S. Siége, le premier jour d'Octobre. L'ambassadeur de France eut beau protester contre ce décret, & représenter la brieveté du terme, & l'impossibilité où l'église gallicane seroit d'envoyer des députés de son corps à Rome, si la guerre se rallumoit en Italie, on n'eut nul égard à ses remontrances, & l'on passa outre.

Petrus de Anglesia, epist. 545.

Conc. Lateran. sess. 10.

Tandis que le pape amusoit le roi, en attendant la décision de la diete des Suisses, il fut lui-même la dupe d'Octavien Frégose, doge de Génes, qu'il regardoit comme son meilleur ami, & qui lui avoit promis de ne point traiter avec la France sans consentement. Le pape étoit si convaincu de son attachement pour sa personne, que Maximilien Sforce & les Suisses, sur les bruits qui couroient des intrigues secrettes de ce doge avec la France, ayant résolu de le prevenir & de s'assûrer de Genes, il les en empêcha, & envoya même

Guicciard. l. 12.

Petrus de Anglesia, epist. 545.

1515.

à son secours Laurent de Medicis, son neveu, avec des troupes, pour le soutenir contre les Adornes & les Fiesques, qui animoient les Suisses contre lui, & vouloient faire soulever les Génois.

Traité des Génois avec la France.

Frégose alarmé des grands préparatifs du roi, & appréhendant les factions contraires à la sienne, qui subsistoient toujours dans cette république, & lui devenoient de jour en jour plus redoutables, par l'appui qu'elles attendoient des Suisses, trouva plus de sûreté pour sa fortune à s'accommoder avec la France. Il traita fort secrettement, par le moyen de quelques personnes de confiance, avec le connétable de Bourbon, & ils convinrent enfin des articles suivans.

Que la ville, seigneurie & château de Genes rentreroient en l'obéissance du roi; que Frégose quitteroit le titre de doge, & prendroit seulement celui de gouverneur perpétuel pour le roi de France; qu'il disposeroit de toutes les charges de la ville; que le roi le feroit capitaine de cent hommes d'armes, lui donneroit l'ordre de S. Michel, une pension convenable, & à son frere Fréderic archevêque de Salerne, des revenus ecclésiastiques; qu'on ne rétabliroit point la citadelle que les Génois avoient rasée, après l'avoir prise; qu'on leur rendroit tous les priviléges dans toute l'étendue qu'ils avoient avant la prise de la ville par Louis XII. & qu'enfin si Octavien étoit chassé de Genes, le roi le dédommageroit par une place qu'il lui donneroit en Provence.

Ces conditions ayant été acceptées & ratifiées par le roi, Frégose prit si bien ses mesures, & sut si habilement tourner l'esprit des Génois, qu'ils arborerent les étendards de France, & se déclarerent hautement pour elle envers tous & contre tous.

Invasion des Suisses dans le Piémont.

Cette déclaration des Génois ne laissa plus aucun doute aux princes d'Italie, que le roi n'eût résolu de passer les Alpes dès cette année-même, & qu'il ne méditât de plus grands desseins que de couvrir la Bourgogne & le Dauphiné contre l'invasion des Suisses, ainsi qu'il affectoit de le publier. Cette nouvelle ayant été portée aux Cantons, ils laisserent tous leurs autres projets, pour ne plus penser qu'à la sûreté du Milanès. Les partisans que le roi avoit parmi

1515. eux, & que l'on appelloit *Gallisans*, c'est-à-dire, qui favorisoient le roi des Gaules, n'oserent plus parler dans la diete en faveur de la France. Il fut résolu que sans délai on se saisiroit des passages des Alpes, & que bien que l'on fût en paix avec le duc de Savoye, & qu'on eût même fait avec lui un traité d'alliance trois ans auparavant, on s'empareroit des villes du Piémont, pour couper chemin à l'armée de France. L'exécution toujours fort prompte parmi les Suisses dans les affaires de la guerre, suivit de près la résolution de la ditee. Leur armée entra en Piémont, & le duc de Savoye trop foible, n'osa leur résister. Les Suisses vers la saint Jean se saisirent de Briqueras, de Pignerol, de Suze & de Saluces, & attaquerent Coni sans pouvoir le prendre. Ils étoient même en résolution non-seulement de garder ces places, mais encore de se rendre maîtres de tout le Piémont; jusques-là que Prosper Colonne prit le titre de comte de Carmagnole, qui devoit être son partage, le cardinal de Sion se fit appeller duc de Savoye, & son frere marquis de Saluces.

Guichenon, hist. de Savoye.

Vénalité des charges de Judicature en France.

Memoires de du Bellai, l. 1. Journal de Louise de Savoye.

Cette brusque invasion des Suisses embarrassa fort le roi, qui prévoyoit de grandes difficultés à forcer les passages des Alpes. Il s'avança aussi-tôt jusqu'à Lyon, où il arriva dans le mois de Juillet, avec la plus grande partie de son armée, tandis que le reste suivoit, qu'on transportoit les vivres & l'artillerie, & que le chancelier du Prat usoit de toute son industrie, pour ne pas laisser manquer l'argent dans une entreprise qui devoit en consumer beaucoup, & ne pouvoit réussir sans de grands fonds. Ce fut alors que les charges de Judicature commencerent à devenir vénales en France. A la vérité Louis XII. pressé par les nécessités de l'état, avoit déja vendu quelques offices: mais c'étoit dans le dessein de remettre les choses sur l'ancien pié dès qu'il auroit la paix, & il avoit excepté de ce nombre les Magistratures de justice. Le chancelier, qui s'attira par-là bien des malédictions, créa une chambre entiere de vingt conseillers au parlement de Paris, nonobstant les remontrances de ceux qui composoient cet illustre corps, & qui ne purent obtenir autre chose, sinon que cette chambre ne seroit pas formée de tous ces officiers de nouvelle création; mais que

Belcarius, l. 15.

1515. des chemins, faire des ponts, enlever l'artillerie avec des machines sur le haut des montagnes, la faire descendre de même. Talard, qui étoit chargé de la conduite de ces travaux, en vint à bout avec une activité, une adresse, une conduite, qui lui firent attribuer une grande partie de la gloire que les François acquirent dans la suite de cette expédition. La bataille & l'arriere-garde suivirent par le même chemin.

Tout cela se fit avec tant de promptitude, que l'avant-garde arriva en cinq jours sur la Sture dans une plaine à deux lieues de Coni, sans que les ennemis, qui ne pensoient pas qu'une armée pût jamais passer par-là, eussent eu aucun avis de sa marche; & c'est ce qui donna lieu à la premiere action importante de cette campagne.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 59.

Prosper Colonne étoit avec une partie de la gendarmerie du pape, & quelque cavalerie légere à Carmagnole. Le chevalier Bayard, avant que l'armée fût dans la plaine, proposa de l'enlever: la chose parut d'autant plus faisable, que le connétable avoit intelligence avec le gouverneur du château, qui s'étoit engagé à livrer sa place, dès que les François se présenteroient.

Bayard eut ordre de s'avancer dans la plaine. Il n'y fut pas plutôt entré, que Colonne en eut avis, & il s'en mit fort peu en peine, étant toujours dans la persuasion que ce capitaine n'étoit pas suivi de l'armée, & qu'il ne pouvoit avoir au plus que sa compagnie de gendarmes. Bayard fut suivi de près par le maréchal de Chabanes, par Imbercourt, Aubigni, Bussi d'Amboise, Montmorenci, dont les troupes, avec celles du chevalier, faisoient près de quinze cents chevaux. Ils se rendirent à Savillan sur le soir du onzieme d'Août, & de-là ils partirent à deux heures apès minuit pour aller à Carmagnole.

A leur arrivée, le commandant du château leur apprit que Colonne en venoit de partir, pour aller assister à un conseil de guerre qu'on devoit tenir à Pignerol, & qu'il s'arrêteroit à Ville-Franche, petit ville sur le Pô, pour y repaître.

Après avoir quelque temps délibéré, il fut conclu qu'on le suivroit pour le charger à la campagne, si on pouvoit

1515.

ſe joindre. Le ſeigneur de Morete, qui ſavoit parfaitement tous les gués & tous les paſſages, fut le guide de cette troupe : mais quelque diligence qu'on pût faire, on ne put atteindre Colonne, avant qu'il fût arrivé à Ville-Franche. Les commandans ne ſe rebuterent point ; & comme cette petite ville étoit très-foible, ils réſolurent de l'y attaquer.

Cependant les coureurs du général Italien vinrent l'avertir, lorſqu'il alloit à la meſſe, qu'ils avoient vû un corps conſidérable de François ſur le chemin de Ville-Franche. Il répondit qu'il ſavoit ce que c'étoit, & qu'il n'y avoit que la compagnie du chevalier Bayard. Comme il ſe mettoit à table, vinrent d'autres avis, que les François étoient proche, au nombre de plus de mille chevaux, ſur quoi il détacha vingt cavaliers pour aller les reconnoître, & donna ordre qu'on ſe tînt prêt à partir pour Pignerol, dès qu'il auroit dîné.

Premiere action importante de cette campagne. Enlevement de Proſper Colonne.

Les vingts Cavaliers détachés n'eurent pas fait demi-lieue ſur le chemin de Savillan, qu'ils furent rencontrés par Imbercourt qui faiſoit l'avant-garde avec cent Archers. Ils tournerent bride du côté de Ville-Franche, & Imbercourt les ſuivit à toutes jambes. Ils voulurent en entrant fermer la porte : mais deux gentilshommes nommés l'un Beauvais-le-Brave Normand, & l'autre d'Hallancourt Picard, donnerent de leur lance contre la porte ſi vigoureuſement, qu'ils empêcherent qu'on ne la fermât : d'Hallancourt, de l'effort qu'il fit, fut renverſé avec ſon cheval dans le foſſé : mais Beauvais ayant mis la lance entre les deux battans, donna le temps à Imbercourt & à ſes gens d'arriver. Ils forcerent la porte, & entrerent dans la Ville, criant, *Vive France*. Bayard qui ſuivoit avec ſes gens, fut bien-tôt à eux, & auſſi-tôt après Chabanes & Aubigni entrerent. Ils laiſſerent de leurs gens pour garder la porte, & envoyerent quelques autres pour ſe ſaiſir de l'autre porte. Imbercourt fut d'abord bleſſé au viſage, mais il ne laiſſa pas de combattre.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Colonne ainſi ſurpris, fit ferme dans la maiſon où il étoit avec une partie de ſa troupe, & le reſte ſe rangea en bataille dans la place. Les Généraux François partagerent la leur en deux. Les ennemis qui étoient dans la place furent bientôt rompus : la réſiſtance fut plus grande au quartier du géné-

1515. ral: mais enfin ſachant que ſes gens étoient défaits, & que les François étoient maîtres des deux portes de la Ville, il fut contraint de ſe rendre, moins chagrin de ſa priſe, que de la perte de ſa réputation; car il avoit paſſé juſqu'alors pour un des plus prudens & des plus vigilans capitaines d'Italie. Le comte de Policaſtre, & quelques autres Officiers conſidérables, furent pris avec lui. Le butin fut grand: on prit ſix à ſept cent chevaux, dont il y en avoit bien quatre cents d'Eſpagne de grand prix: Colonne pour ſa part y perdit plus de cent cinquante mille écus en vaiſſelle d'argent & d'or, & en argent monnoyé. De près de mille Cavaliers qui étoient avec Colonne, il n'échapa que deux Albanois qui forcerent la garde d'une des portes, & coururent avertir les Suiſſes qui étoient à Coni, de ce qui venoit d'arriver.

Les vainqueurs demeurerent un jour à Ville-Franche, pour laiſſer repoſer leurs gens: & au moment qu'ils en ſortirent, les Suiſſes parurent en grand nombre: mais ils étoient à pié, & les François à cheval. La retraite des François ſe fit en très-bon ordre vers Foſſan, où le butin, & les priſonniers furent mis en ſûreté, en attendant l'arrivée de l'avant-garde.

Suite des progrès de l'armée du roi.
Memoires de Fleuranges.

Ce premier ſuccès fit un grand effet. Les Suiſſes qui avoient leurs quartiers dans cette partie du Piémont, les abandonnerent, traînant eux-mêmes leur artillerie à force de bras, faute de chevaux; & ayant rejoint ceux qui étoient au Pas de Suſe, ils ſe retirerent tous enſemble vers le duché de Milan, conduits par le Cardinal de Sion: ainſi il n'en coûta gueres que des fatigues à l'armée de France pour ſe rendre dans la plaine de Quieras auprès de Coni. Le roi pourſuivit ſa route par Carmagnole & Moncallier, où il paſſa le Pô, & d'où il fut conduit à Turin par Charles duc de Savoye ſon oncle. De-là il marcha vers le Milanès, les Suiſſes, à meſure qu'il avançoit, quittant tous les poſtes qu'ils avoient occupés. Il alla à Novare, dont les Bourgeois vinrent lui préſenter les clés: le château ſe rendit bientôt après, & il en fit Gouverneur le maréchal de Chabanes. Il y trouva beaucoup d'artillerie que ſes prédéceſſeurs avoient perdue dans leurs expéditions d'Italie.

Memoires du maréchal de Fleuranges.

Démarche du pape pour la paix.
Guicciardino, l. 12.

La priſe de Proſper Colonne, & l'entrée de l'armée Françoiſe en Italie, jetterent la conſternation parmi les alliés, &

étonnerent ſur-tout le pape qui avoit toujours crû le paſſage impoſſible, & avoit beaucoup compté ſur la prudence de Colonne. Il crut dans cette conjonƈture devoir plus que jamais ſe ménager avec le roi. Il envoya ordre à Laurent de Medicis ſon neveu, qui commandoit les troupes du S. Siége en Lombardie, de temporiſer, & de ne s'engager à aucune aƈtion importante, & il dépêcha très-ſecrettement au roi, un de ſes domeſtiques nommé Cinthio, pour s'excuſer des liaiſons qu'il avoit eues avec les ennemis de la France ſur l'impuiſſance où il avoit été de faire autrement. Cinthio avoit ordre de ſa part de ménager ſon accommodement par la médiation du duc de Savoye: mais il fut arrêté en chemin par les Eſpagnols, qui étoient campés dans le Véronois; & le viceroi de Naples Raimond de Cardone, ayant lû les lettres dont il étoit porteur, vit bien que les ſoupçons qu'il avoit déja conçûs de la conduite du pape n'étoient pas vains.

1515.

Jovius, lib. 5. vitæ Leon. X.

La frayeur du pape lui fit écouter le conſeil que lui donna le cardinal Bibiena, de s'accommoder avec le duc de Ferrare & les Bentivoglio, qui voyant l'armée Françoiſe en Italie, commençoient à remuer; c'étoit de rendre au premier Modene & Regio, & Bologne aux ſeconds; mais le cardinal Jules de Medicis, légat de Boulogne, lui ayant repréſenté les conſéquences de cette réſolution, & pour l'honneur, & pour l'intérêt du S. Siége, la lui fit ſuſpendre.

Les lettres interceptées firent encore un autre effet; ce fut d'empêcher le viceroi d'aller joindre les Suiſſes dans le Milanès, comme ils l'en ſollicitoient fort. Il s'excuſa de le faire ſur ce qu'il attendoit encore des troupes de l'empereur, qui s'étoit avancé juſqu'à Inſpruck, & ſur ce qu'il ne pouvoit pas dégarnir Vérone & Breſſe de peur que les Vénitiens n'en priſſent occaſion de venir attaquer ces deux places: de ſorte que la défenſe du Milanès rouloit entierement ſur les Suiſſes.

Mais ceux-ci étoient eux-mêmes fort ébranlés, tant par la conduite que tenoient le pape & les Eſpagnols, que parce qu'ils ne reçevoient point l'argent qui leur avoit été promis par le roi d'Eſpagne, & qu'Aimar de Prie avec les troupes qu'il avoit conduites à Genes, & auxquelles quatre mille

1515. Génois s'étoient joints, avoit pris Alexandrie, Tortonne, & quelques autres places qui le rendoient le maître de tout le pays en deça du Pô.

En effet le duc de Savoye ayant offert sa médiation aux Suisses, ils l'accepterent; & moyennant une très-grosse somme d'argent, une pension, & quelques avantages pour Maximilien Sforce, qui bien qu'il eût un plus grand intérêt qu'aucun autre à cette guerre, n'étoit occupé que de ses plaisirs dans un château où il s'étoit retiré, ils promirent de remettre le duché de Milan entre les mains du roi.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Ce prince & son armée compterent si fort là-dessus, que pour fournir l'argent promis aux Suisses; les gens de qualité, & toutes les personnes riches du camp lui prêterent presque tout ce qu'ils en avoient. Le duc de Gueldres voyant la paix conclue, prit congé du roi, & ayant laissé le commandement des lansquenets au comte de Guise son neveu, il se mit en chemin, pour retourner dans ses états, sur un avis qu'il avoit reçû, que l'empereur suscitoit ses voisins contre lui. Le maréchal de Lautrec avec le bâtard de Savoye, étoit déja en marche avec quatre cents hommes pour se rendre à Bufalora, & y compter aux Suisses l'argent dont on étoit convenu. Le roi marchoit lui-même vers Milan avec son armée par le grand chemin, pour y arriver le lendemain, & se mettre en possession de la Ville & du château: mais il s'en falloit beaucoup qu'il en fût encore où il pensoit être.

Petrus de Angleria, epist. 550.

Le cardinal de Sion renverse cet accommodement.

Le cardinal de Sion, dont la haine & les intrigues contre la France avoient fait la fortune & l'élévation sous le dernier pontificat, & lui attiroient encore la grande considération où il étoit à la cour d'Espagne, à celle de l'empereur, & chez les cantons, ne se découragea point. Dès qu'il sut que les Suisses prêtoient l'oreille à l'accommodement, il courut à leur camp, & à toutes les villes où ils étoient en garnison, pour traverser la négociation, & les animer contre la France. Il écrivit des lettres très-fortes aux cantons, pour leur donner avis de ce qui se passoit, & leur représenter combien leur gloire étoit intéressée à continuer leur protection au duc de Milan; & que s'ils l'abandonnoient en se racommodant avec la France, ils redevenoient esclaves de cette

couronne, d'arbitres qu'ils étoient des affaires d'Italie, qu'ils faisoient depuis si long-temps tourner à leurgré, selon qu'ils penchoient d'un côté ou d'un autre; qu'un peu de constance feroit échouer l'entreprise des François, ruineroit la plus belle armée qu'ils eussent encore mis sur pié, & mettroit peut-être entre leurs mains un jeune roi téméraire qui risquoit tout; que le royaume de France, qui n'avoit payé leurs services que d'ingratitude & de mépris, étoit sur le point d'être à leur discrétion; que de quelque maniere que les choses tournassent, le roi s'estimeroit heureux de se réconcilier avec eux, & que même après leur défaite, si elle arrivoit contre toutes les apparences, leur pis-aller seroit d'accepter les offres qu'on leur faisoit, avant qu'ils eussent tiré l'épée. 1515.

Ces lettres firent sur les cantons tout l'effet qu'il prétendoit: mais avant que les réponses fussent venues, le traité étoit conclu, & le capitaine Albert qui étoit fort François d'inclination, & commandoit dix mille hommes du canton de Berne, s'étoit déja séparé des autres, pour reprendre la route de son pays. Les habitans de Milan avoient envoyé au roi faire leurs soumissions, l'assûrant que dès qu'il auroit ou vaincu, ou écarté les ennemis, la Ville lui ouvriroit ses portes; de sorte que la marche de ce prince n'étoit plus que comme un simple voyage qu'il faisoit, pour aller prendre possession du duché de Milan. Guicciardin. l. 12.

Le cardinal dans une conjoncture si pressante, s'en alla à Pavie, pour s'en assûrer avec trois mille Suisses qu'il avoit regagnés. De-là il alla au camp, où il employa toute son adresse & toute l'autorité qu'il s'étoit acquise sur l'esprit de cette Nation, pour la débaucher, & lui faire rompre le traité. Il trouva ceux qui étoient députés pour aller recevoir l'argent à Busalora, prêts à partir: il obtint d'eux qu'ils retardassent leur départ, & fit comprendre aux Généraux la facilité qu'ils auroient à surprendre les François, qui se confiant sur le traité, ne seroient point sur leurs gardes; qu'ils auroient en même-temps la gloire de les défaire à plate couture, & l'avantage de profiter de l'argent qu'on avoit destiné à les corrompre; qu'en trompant les François, ils ne feroient que leur rendre la pareille, ayant été trom-

Il engage les Suisses à manquer de foi au roi.

1515. pés eux-mêmes les premiers par le traité de Dijon, qui n'avoit point été observé. Il parla si vivement & si efficacement, que les Suisses oubliant leur ancienne droiture, sur l'assûrance qu'il leur donna d'avoir par un combat, & l'argent & la victoire, se laisserent gagner; & pour les encourager, il leur fit payer les sommes que les Espagnols leur avoient promises. Il fut résolu sur le champ de commencer par enlever le convoi d'argent, que le maréchal de Lautrec conduisoit à Busalora, & d'aller de-là surprendre l'armée du roi.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Ce coup devoit naturellement réussir, & il n'auroit pas manqué sans la vigilance de Lautrec, qui fut aussi-tôt informé de la résolution des Suisses, par les espions qu'il avoit dans leurs troupes. Il étoit déja sur la route de Busalora, lorsqu'il en reçut avis; il rebroussa chemin, se retira par des détours à Galeras, où le traité s'étoit fait, & fit avertir le roi de se tenir sur ses gardes.

Petrus de Angleria, epist. 550.

Les exprès de la part des cantons que le cardinal attendoit, arriverent sur ces entrefaites, portant défense aux généraux d'écouter les propositions des François, & à tous de sortir d'Italie, sur peine de la vie, & de la confiscation de leurs biens. Ces envoyés étoient suivis de près par une nouvelle armée de vingt mille hommes, sous les ordres du duc de Barri frere de Maximilien Sforce.

Ils se mettent en marche pour surprendre les François.

Un si puissant renfort auroit rendu les confédérés infiniment plus forts que les François, s'ils avoient pû agir de concert, & joindre leurs armées ensemble : mais la défiance continuoit entre le viceroi de Naples & Laurent de Medicis général des troupes du pape. Les Espagnols sur les fréquentes irrésolutions des Suisses, n'avoient osé se joindre à eux, & avoient donné le temps à Alviane général des Vénitiens, de se mettre en état d'empêcher leur communication, en se postant avec son armée à Lodi, situé sur l'Adda, entre le Plaisantin, où étoient les Espagnols, & Milan, aux environs duquel étoient les Suisses. Le cardinal de Sion avoit tâché inutilement de remédier à ces inconvéniens : mais la difficulté qu'il trouvoit à gouverner l'esprit des Suisses, & la crainte qu'ils ne se laissassent regagner par le roi, le firent résoudre, quoi qu'il dût arriver,

Memoires de du Bellai, liv. 1.

1515.

ver, à agir avec leur armée seule, d'ailleurs très-nombreuse, car elle étoit de trente-cinq à trente-six mille hommes.

Il les fit ressouvenir de la journée de Novare, où n'étant que neuf mille hommes, ils avoient taillé en pieces l'armée Françoise beaucoup plus forte; & mis en fuite la gendarmerie qui n'avoit jamais osé entreprendre de forcer leurs piquiers. Il leur représenta qu'ils auroient encore le même avantage du terrein commode à l'infanterie pour combattre, & très-incommode à la cavalerie, parce qu'il étoit fort coupé de fossés, de haies & de canaux; qu'on ne les attendoit pas plus à saint Julien & à saint Donat où étoit le camp du roi de France, que la Tremoille ne les avoit attendus au camp de Novare; que la surprise des François leur rendoit la victoire infaillible; qu'enfin tant de princes, de seigneurs & de noblesse ayant suivi le roi avec les plus magnifiques équipages, elle ne leur seroit pas moins utile que glorieuse.

Journal du Moine sans froc.

Petrus de Angleria, epist. 555.

Hist. du chevalier Bayard, c. 60.

Memoires du maréchal de Fleuranges.

Les Suisses animés par ces motifs d'intérêt & de gloire, se laisserent conduire par le cardinal. Ils décamperent de Monza sur Lambro, & vinrent à Milan.

Ceux-ci en sont avertis, & se préparent à les recevoir.

Le jeudi treizieme de Septembre, veille de l'Exaltation de Sainte-Croix, la Tremoille & le grand-maître de Boisi prirent avec eux quelques escadrons, & s'avancerent jusqu'au fauxbourg de Milan, pour reconnoître la contenance des Suisses: quelques cavaliers entrerent même dans une des rues du fauxbourg, y tuerent neuf ou dix hommes, & se retirerent sans être poursuivis. Cela fit croire que les Suisses n'avoient pas grande envie de combattre: mais ils en usoient ainsi, pour tenir les François dans cette persuasion, & les surprendre. Le connétable ne donna pas dans ce piége: il envoya ordre à tous les officiers de tenir leurs soldats chacun dans leurs postes, & à la gendarmerie d'être prête à monter à cheval en cas d'alarme. Cette sage précaution ne fut pas inutile: ses coureurs vinrent l'avertir vers une heure après-midi, que les Suisses sortoient de Milan. Quelque temps après arriva Monsieur de Fleuranges, qui commandoit ceux qu'on avoit envoyés à la découverte. Il assûra le roi que les Suisses venoient attaquer le camp. Le roi congédia sur le champ Barthelemi Alviane général

Memoires de M. de Fleuranges.

1515. de l'armée Vénitienne, & le pria d'user de diligence, pour lui amener au plutôt son armée, campée alors à Lodi. Il fit venir le chevalier Bayard, & voulut être fait chevalier de sa main. C'étoit un honneur que les princes & les plus grands seigneurs auroient envié, & qui peut suppléer dans l'esprit de la postérité à celui du bâton de maréchal de France, où ce gentilhomme, faute d'empressement, ne parvint point. Sur cet avis de monsieur de Fleuranges, on se mit en bataille dans le camp du roi.

Disposition de l'armée du roi.

L'avant-garde commandée par le connétable étoit couverte d'un fossé & de l'artillerie, qui étoit de soixante & douze grosses pieces; la bataille étoit derriere, & le roi au premier rang, soutenu de son arriere-garde conduite par le duc d'Alençon.

Les Suisses parurent à la vûe du camp entre trois & quatre heures du soir; ou plutôt on connut leur approche par la grande poussiere que le vent avoit élevée, & qui les déroboit aux yeux des François. Ils marchoient sans tambours, & avoient des especes de cors, au son desquels ils devoient se rallier. Ils avoient le même dessein qui leur avoit si bien réussi à la journée de Novare; c'étoit de venir enfoncer l'infanterie Allemande, & de s'emparer de l'artillerie qu'elle gardoit.

Bataille de Marignan.

Dès qu'ils furent à la portée, on fit sur eux un terrible feu d'artillerie, qu'ils soutinrent avec beaucoup de fermeté, & qui ne leur fit pas grand mal. Le connétable fit passer le fossé à une partie des lansquenets, pour attaquer les premiers bataillons des Suisses. Ceux-ci s'arrêterent, laisserent avancer les lansquenets, & vinrent ensuite les charger avec tant de furie, qu'ils les rompirent au premier choc, & les mirent en fuite. Ceux qui rentrerent dans le camp, dirent, pour s'excuser d'avoir lâché le pié, qu'ils ne l'avoient fait, que parce qu'ils avoient cru qu'on les trahissoit; qu'on vouloit les livrer aux Suisses, & que c'étoit un des articles du traité fait avec cette nation. Une si mauvaise excuse ne répara pas leur honneur, & leur fuite pensa causer la perte de l'armée Françoise : car les Suisses, enflés de ce premier succès, passerent avec eux le fossé; & ayant fait reculer les autres lansquenets, & même une partie de la gendarmerie

Lettre du roi à la régente.

qui les avoit chargés en flanc, se rendirent maîtres de quatre pieces d'artillerie des plus avancées, qu'ils auroient pû emmener sans le fossé. 1515.

Les Suisses sont poussés à leur tour.

Cette déroute mit un grand désordre dans l'avant-garde. Dès que le roi en fut averti, il laissa au grand-maître & au seigneur de Châtillon la conduite de la bataille, & s'en détacha avec ce qu'on appelloit les bandes noires. C'étoient quatre ou cinq mille autres lansquenets, qui s'étoient acquis la réputation d'invincibles dans les guerres du précédent regne, & étoient commandées par Robert de la Mark & par Fleuranges son fils. Il trouva le connétable faisant envain tous ses efforts pour arrêter les lansquenets de l'avant-garde. La présence du prince les rassûra : ils se rallierent, tandis que lui à pié, une pique à la main, marcha aux Suisses avec une intrépidité, qui inspira à ceux qui le suivoient la résolution de vaincre ou de mourir. Il chargea les Suisses qui étoient en cet endroit au nombre de huit mille, les repoussa; & le connétable étant venu en même-temps sur eux avec une partie de la gendarmerie, ils furent obligés de repasser le fossé, & d'abandonner les quatre pieces d'artillerie qu'ils avoient prises.

Le combat recommence & devient plus furieux.

Mais ils firent aussi de nouveaux efforts pour reprendre leur premier avantage. Le combat devint plus furieux que jamais : on se mêla, & de telle maniere, qu'à cause de la grande poussiere, les deux partis avoient peine à discerner les ennemis d'avec leurs propres soldats. Il falloit être tout proche l'un de l'autre pour se reconnoître; les François portoient la croix blanche, & les Suisses aussi, & on ne reconnoissoit ceux-ci qu'à des figures de clés blanches qu'ils portoient sur l'épaule & sur l'estomac; & que le cardinal de Sion leur avoit fait prendre, en les flatant du titre de protecteurs de l'Eglise.

La nuit le fait cesser.

Danger que le roi y courut.

Memoires de M. de Fleuranges.

La mêlée dura jusqu'à la nuit, qui seule fit cesser le carnage. Le roi reçut plusieurs coups de piques & de hallebardes dans ses armes, dont la bonne trempe lui sauva la vie. François de Bourbon, duc de Châtelleraut, frere du connétable, le comte de Sancerre, le sieur d'Imbercourt, dont la bravoure empêcha l'entiere déroute de l'avant-garde, y furent tués ou blessés à mort. Le chevalier Bayard y

1515. courut aussi un très-grand risque. Il avoit déja eu un cheval tué sous lui : en ayant remonté un autre, & se trouvant au milieu d'un bataillon Suisse, où sa gendarmerie avoit fait breche, il fut assailli par plusieurs piquiers, & ne s'en démêla qu'après avoir reçû plusieurs coups dans ses armes, sans avoir été désarçonné : mais la bride de son cheval ayant été coupée, il en fut emporté au travers du bataillon qui l'attaquoit, vers un autre, où il devoit périr. Par bonheur, le cheval s'engagea dans des vignes, où il quitta le galop ; Bayard descendit & se jetta dans un fossé. Il se glissa à la faveur des ténebres vers un endroit où il entendit crier *France*, & rencontra le duc de Lorraine, qui ravi de le voir tiré d'un si grand péril, lui fit amener un cheval, dont le chevalier lui avoit autrefois fait présent.

L'avant-garde Françoise étoit si mêlée avec celle des Suisses, qu'il étoit également dangereux aux uns & aux autres de demeurer au lieu où ils se trouvoient, ou de s'en retirer, pouvant tomber à chaque pas entre les mains des ennemis en voulant s'en éloigner. Le roi étoit lui-même dans ce danger, & tout épuisé. Il se trouva par hasard auprès de lui un homme qui avoit un flacon de vin, dont il but quelques coups, & se mit sur un affut de canon pour dormir. On s'apperçut le lendemain, quand le jour vint à paroître, qu'il n'étoit qu'à cinquante pas d'un bataillon Suisse. La précaution que l'on garda pendant la nuit, fut de tenir en cet endroit un profond silence, pour ne pas donner aux ennemis le moindre soupçon que le roi y fût ; & on éteignit par son ordre un feu qu'on avoit allumé là proche. Dès le grand matin il fit sonner sa trompette, que les officiers de l'armée distinguoient au son ; & le duc de Vendôme & Fleuranges lui amenerent aussi-tôt quatre mille lansquenets qu'ils avoient ralliés.

Cependant le connétable passa la nuit à parcourir le reste de son avant-garde, & à la remettre en ordre du mieux qu'il lui fut possible. Boisi & Châtillon en firent un peu approcher la bataille, & le duc d'Alençon s'avança aussi de quelque distance avec son arriere-garde. Il se donna pendant la nuit plusieurs petits combats en divers endroits, où les soldats des deux partis se rencontroient : mais dès que le jour parut,

chacun, comme de concert, sans songer à se battre, ne pensa qu'à se retirer, les Suisses à leur camp, & les François à leur avant-garde; & on eut en celle-ci une extrème joie de revoir le roi, que plusieurs croyoient mort. 1515.

Il recommence le lendemain avec le jour.

Les Suisses ne se furent pas plutôt remis en ordre, qu'ils vinrent avec leur intrépidité ordinaire affronter l'avant-garde Françoise. On garda dans l'attaque & dans la défense la même méthode que le jour précédent. Le canon admirablement servi par les soins de Galiot de Genouillac, emportoit des files entieres de Suisses : & eux persuadés que s'ils pouvoient une fois s'en rendre les maîtres, ils étoient sûrs de la victoire, faisoient tous leurs efforts pour pénétrer jusqu'aux batteries. Ils firent reculer les lansquenets plus de cent pas de ce côté-là; & un Suisse fut tué mettant la main sur un canon pour l'enclouer. Peu s'en fallut que les lansquenets si vivement poussés, ne fussent encore mis en déroute; mais la gendarmerie les ayant soutenus, & arrêté les Suisses par une vigoureuse charge qu'elle fit sur eux, les lansquenets reprirent cœur, & regagnerent le terrein qu'ils avoient perdu. On se battit de cette sorte pendant plusieurs heures avec une opiniâtreté extrème, les Suisses ne pouvant venir à bout des lansquenets, toujours secourus à propos par la gendarmerie, & celle-ci quelque effort qu'elle fît, ne pouvant rompre les bataillons des Suisses, qu'elle trouvoit toujours serrés & hérissés d'une multitude de longues piques, qui les rendoit impénétrables.

Sur les neuf heures du matin les généraux Suisses déconcertés par cette longue résistance des troupes Françoises, détacherent un grand corps de la queue de leur armée, pour aller par un long circuit, à la faveur d'une vallée fort creuse, attaquer le camp du roi où étoient tous les bagages, dans l'espérance que l'alarme qui se répandroit par cette attaque imprévûe, pourroit ébranler notre avant-garde : mais le duc d'Alençon, qui commandoit l'arriere-garde, averti de ce stratagème, ou ayant apperçu les troupes ennemies avant qu'elles arrivassent au camp, alla au-devant d'elles, & les tailla en pieces. Une grande partie se jetta dans un bois voisin, où le duc les fit forcer par Pierre Na-

1515. varre avec ses Gascons, & par les arbalêtriers à cheval de Cossé & de Maugiron.

Les Suisses se rebutent & commencent à faire retraite.

La nouvelle de cette défaite fit perdre cœur aux Suisses. Ils commencerent à faire retraite du côté de Milan hormis deux troupes, l'une de quinze cents, & l'autre d'environ trois mille, qui se trouvant trop avancées & trop coupées par l'avant-garde Françoise, poursuivirent leur chemin pour passer au travers du camp des François. La premiere se voyant pressée & presque investie, se jetta dans des maisons d'un village où elle fut suivie, & refusant de recevoir quartier, le feu fut mis aux maisons. La plûpart y furent brûlés, & les autres se jettant par les fenêtres, ou fuyant par les portes, furent tués sur la place.

L'autre bande marchoit fort serrée, & crioit *France, France*, afin de passer pour lansquenets; & peu s'en fallut que le chancelier Antoine du Prat, & le général ou intendant des finances de Normandie, les prenant pour des troupes de l'armée, n'allassent se jetter dans leurs mains: mais un domestique de l'intendant lui fit remarquer, à la maniere de leurs chausses, que c'étoient des Suisses. Ils ne laisserent pas de mettre en fuite quelques troupes Françoises, qui en fuyant rencontrerent Alviane général des Vénitiens.

Ils sont poursuivis & battus.

Ce Général étoit avec le roi le soir de la premiere bataille, lorsque les Suisses vinrent attaquer le camp. Il en étoit parti pour aller à toutes jambes faire venir l'armée Venitienne campée à Lodi. Malgré la grande diligence qu'il fit, il ne pût arriver que sur la fin de la seconde bataille, avec une partie de sa cavalerie, le reste de l'armée suivant à grands pas. Les fuyards François, dont je viens de parler, lui ayant dit que le roi avoit perdu la bataille, il répondit: *Courage enfans, revenez avec moi, si elle est perdue je la regagnerai:* & vint en même-temps donner brusquement sur ces trois mille Suisses. Ceux-ci qui se croyoient sauvés, surpris de cette nouvelle attaque, se jetterent dans des marais, où ils furent poursuivis. Une partie y fut taillée en pieces, le reste passa la riviére de Lambro, à un pont où la cavalerie Albanoise qui survint, en tua beaucoup, & l'on compta jusqu'à cinq cents corps morts que la riviere charia

par le pont de Marignan. Le fils du comte de Pétiliane, de la maison des Ursins, qui étoit de l'armée Vénitienne, fut tué en cette occasion. 1515.

Le roi voyant la victoire assûrée, empêcha qu'on ne poursuivît les Suisses, qui se retiroient du côté de Milan, soit pour marquer à la nation, qu'il conservoit encore de la bonté pour elle, soit pour épargner ses troupes, qui ne pouvoient les attaquer sans grand danger, par ce qu'ils se retiroient en bon ordre.

Quelle fut la perte des deux partis.

Ainsi finit la sanglante bataille appellée de Marignan, parce qu'elle se donna assez près de cette Ville. Il y périt, selon nos Historiens, quinze mille Suisses, & leurs meilleurs Capitaines: les autres n'en mettent que dix mille. Le nombre des morts du côté des François est aussi marqué diversement; les uns les font monter à six mille, d'autres à deux. (*a*). Le prince de Talmond, fils unique de M. de la Trémoille, les sieurs de Bussi-d'Amboise & de Roie, furent tués dans cette seconde action. (*b*). Le comte de Guise fut tiré de dessous un tas de morts & de blessés, par Adam son écuyer, Allemand de nation, & par le capitaine James Ecossois, & porté hors du champ de bataille, tout couvert de blessures, mais il en réchapa. Jean de Moui seigneur de la Mailleraye étant entré avec les Suisses, suivi de quelques-uns de ses gens, dans les maisons où ils se sauverent sur la fin de la bataille, y périt avec eux, ou brûlé, ou tué. Garanci, le baron de Chatellart, Azincourt, Haraucourt, Vatilien Enseigne des gentilshommes du roi, la Motte Jean Stuart, neveu du sieur d'Aubigni, & plusieurs autres gentilshommes furent tués dans les combats. Le nombre des blessés fut très-grand. Le maréchal de Trivulce & les plus

(*a*) Ce jeune seigneur avoit reçu jusqu'à soixante blessures dont cinq se trouverent mortelles. Il expira quelques jours après le combat, & François I. qui voulut annoncer lui-même à Louis de la Tremoille son pere, la nouvelle de sa mort, l'étant allé voir pour le consoler dans son affliction, il répondit au roi qu'il estimoit son fils heureux d'être mort dans le lit d'honneur après avoir combattu sous ses yeux pour le service de sa Majesté. Gabrielle de Bourbon, mere du prince de Talmond, n'eut pas la même fermeté. La mort de son fils la fit tomber dans une langueur qui la conduisit au tombeau quelques mois après.

(*b*) Le pere Daniel omet ici une circonstance remarquable, c'est que l'écuyer Adam voyant le comte de Guise battu de tous côtés à coups de piques & de hallebardes, se jetta sur lui, & reçut les coups que *son maître eût porté*.

1515. vieux capitaines disoient, que de toutes les actions où ils s'étoient trouvés, ils n'en avoient jamais vû une plus chaude, & où l'on se fût battu avec plus d'opiniâtreté & d'acharnement.

Quoique Alviane, Général des Vénitiens, fût sorti de cette occasion sans blessure, elle fut néanmoins cause de sa mort. Il avoit une descente de boyaux, qui par la grande fatigue qu'il souffrit en courant de Marignan à Lodi, & de Lodi à Marignan, pour arriver avant la fin de la bataille, lui devint mortelle: & quelque temps après ayant manqué de surprendre Bresse, & étant en chemin pour faire une tentative sur Verone, il fut pris de la fievre & d'un flux qui l'enleva en peu de jours. Il étoit grand homme de guerre, & il avoit beaucoup plus du feu & de l'activité de la nation Françoise, que du phlegme Italien.

Seigneurs François qui s'y distinguerent.

Le connétable de Bourbon fit paroître dans ces deux journées toute la conduite d'un grand capitaine & d'un brave soldat. Ce fut lui qui avec son avant-garde soutint les plus grands efforts des Suisses. Les ducs de Longueville & de Vendôme, les comtes de S. Pol & de Nevers, le marquis de Saluſſes, le maréchal de Chabanes, le maréchal de Trivulce, Pierre Navarre, Galeasse de S. Severin grand écuyer de France, la Tremoille, de Citoin grand maréchal des logis, S. Valier, Aubigni, Crussol, Gabriel de Tournon, Teligni, le vicomte d'Estoge, S. André, la Clayette, Lorge, Allinant, Fleuranges, Jamets son frere, Duras, Crequi seigneur de Pont de Remi, de Bueil, Gilbert de Levi de Ventadour qui y fut dangereusement blessé, le comte de Salazar, & généralement parlant, tout ce qu'il y avoit-là de princes, de seigneurs, de gentilshommes, y soutinrent par leur bravoure la gloire de la nation.

Extrême valeur du roi en cette occasion.

Le roi âgé alors de vingt & un ans, y parut en héros; on lui donna ce titre jusques dans les relations qui furent envoyées en Espagne par les Confédérés, & ils convenoient tous, que sa seule intrépidité le premier jour de la bataille, empêcha la déroute de son armée. La qualité de l'ennemi qu'il avoit eu à combattre, releva infiniment sa gloire. Jusques-là les Suisses avoient passé pour invincibles, même à l'égard des François, & ils se donnoient hardiment les titres de

de protecteurs & de dompteurs des princes. On prétend qu'ils avoient résolu, supposé qu'ils fussent victorieux, de faire un canton du Milanès, & un autre du côté d'Ast, de les joindre à leurs autres Cantons, & de se mettre en état par-là de faire la loi à l'Italie, à l'Empire, à l'Espagne, & à la France.

Il bâtit une chapelle au lieu où il avoir remporté la victoire.

Le roi après la bataille ayant rendu graces à Dieu pour une si importante victoire, fit vœu de bâtir une chapelle au lieu où il l'avoit remportée, & il témoigna en toutes les manieres possibles aux princes, aux seigneurs, & à toute l'armée, la satisfaction qu'il avoit de leur valeur, & sa reconnoissance de l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour sa personne.

Le maréchal de Lautrec ne se trouva pas à la bataille, ayant été obligé de se retirer à Galeras avec les quatre cents gendarmes & le convoi d'argent, que les Suisses avoient voulu lui enlever. Il revint joindre l'armée aussi-tôt après la victoire. Le roi le loua fort de sa vigilance & de la prudence avec laquelle il lui avoit sauvé un thrésor dont il pourroit faire un bon usage dans l'état où se trouvoient ses affaires; il ne laissa pas de railler un peu de son absence de la bataille, dans la relation qu'il envoya à la régente sa mere. Le duc de Gueldre, qui étoit parti de l'armée en poste, après la conclusion du traité avec les Suisses, ayant appris la nouvelle de la bataille à Lyon, fut saisi d'un si grand chagrin, qu'il en tomba malade, & en pensa mourir. La gloire que le comte de Guise son neveu avoit acquise en cette occasion, en faisant la fonction de son lieutenant à la tête des lansquenets, le consola; mais sans lui ôter l'inquiétude que lui donnoit le grand nombre de blessures que ce prince avoit reçues.

Le jeune roi, quoique très-sensible au zele que ses officiers témoignoient pour sa gloire, s'occupoit beaucoup plus des moyens de profiter de son avantage, & il étoit parfaitement informé de ce qui se passoit à Milan, où la plûpart des Suisses s'étoient retirés après la bataille.

Le cardinal de Sion y étoit arrivé des premiers, & n'avoit pas jugé à propos d'y séjourner: la perte de la bataille avoit ruiné tout son crédit, & il prévoyoit qu'il n'y seroit pas

1515.

Guicciardino, liv. 1.

en sûreté parmi des gens désespérés de leur défaite, & qui l'accusoit hautement de les avoir menés à la boucherie. Il se sauva en Allemagne chez l'empereur, promettant à Maximilien Sforce de lui ramener bientôt un grand secours. Il prit avec lui François Sforce duc de Bari, frere de Maximilien, & ne pouvoit mieux faire sa cour à l'empereur, qu'en lui mettant ce jeune prince entre les mains. C'étoit un ennemi toujours prêt à être opposé au roi de France; & au cas que Maximilien Sforce fût contraint de se rendre, comme il y en avoit beaucoup d'apparence, l'empereur avoit en son frere de quoi ranimer l'ancienne inclination des Milanois pour la maison de Sforce.

Les Suisses n'ayant plus avec eux le cardinal de Sion, qui étoit comme le boutefeu & l'organe dont les confédérés se servoient pour les rendre irréconciliables avec la France, considererent plus de sang froid l'état présent de leurs affaires. Il est vrai que quelques-uns furent d'avis d'entreprendre la défense de Milan, & de périr plutôt que d'abandonner cette capitale aux François : mais les autres, dont la plûpart avoient été les auteurs du traité de Galeras, & qui avoient porté fort impatiemment qu'on ne l'eût pas observé, représenterent que tout le pays étoit à la discrétion du vainqueur; que toutes les places étant sans garnison, lui ouvriroient leurs portes, qu'il s'alloit rendre maître de tous les passages; qu'il les affameroit en très-peu de temps; qu'ils ne pouvoient espérer ni d'argent, ni de vivres d'aucun des confédérés; qu'ils seroient contraints de se rendre honteusement sans coup férir, & qu'il falloit mieux se retirer tandis qu'il leur étoit encore libre de le faire, pour revenir avec une nouvelle armée au secours du duc de Milan, qui pouvoit tenir long-temps dans le château.

Les Suisses s'en retournent dans leur pays.

Paul Jove.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Cet avis, comme le plus sage, fut suivi. Ils offrirent toutefois à Maximilien Sforce de le défendre jusqu'à l'extrémité, s'il vouloit leur donner l'argent de leur solde de trois mois qu'il leur devoit. Ils savoient bien qu'il n'avoit pas de quoi les satisfaire là-dessus, & ils se servirent de ce prétexte pour lui justifier leur retraite. Ils lui laisserent seulement quatre mille hommes, pour soûtenir le siége, que les François se disposoient à mettre devant le château; & lui ayant promis

de le venir bientôt secourir, ils se retirerent en leur pays par Come, sans être poursuivis. 1515.

Le roi reçoit les soumissions de la ville de Milan.

Dès que le roi eut sû leur départ, il leva son camp, & s'approcha jusqu'à trois quarts de lieue de Milan, dont les habitans vinrent lui apporter les clés. Il les reçut avec plus de bonté, qu'ils n'avoient osé l'espérer, & les condamna seulement à lui payer trois cents mille écus. Il ne voulut point entrer dans Milan, tant à cause que le château n'étoit pas encore rendu, que parce qu'il appréhenda de ne pouvoir pas contenir les soldats, qui avoient beaucoup compté sur le pillage de cette capitale. Il y envoya le connétable, afin de donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville, & pour le siége du château, dont l'attaque fut confiée à Pierre Navarre, & au sénéchal d'Armagnac. Il prit la route de Pavie, où il fut reçû avec de grands honneurs, & il fit divers détachemens pour envoyer aux autres places qui se rendirent toutes, excepté le château de Crémone que monsieur de Fleuranges bloqua.

Tout le Milanès se rend à lui, excepté Crémone qui est prise par capitulation.

Navarre pressa vivement le siége, où il fut dangereusement blessé, & contraignit, après avoir fait une breche, la garnison à capituler. Si l'on en croit Paul Jove, Jean de Gonsague gagné par le connétable, & Jerôme Moroné chancelier de Milan, outre la mésintelligence des Suisses avec la garnison Italienne du château, contribuerent beaucoup à une si prompte reddition. Il n'en falloit pas tant à Maximilien Sforce, pour le déterminer à prendre cette résolution. Ennuyé de se voir gourmandé par les Suisses, & embarrassé de la souveraineté, dont les soins ne s'accommodoient pas avec son inclination pour le plaisir & pour le repos, qui étoit sa passion dominante, il quitta sans beaucoup de peine un rang qui devoit être pour lui une source continuelle d'inquiétudes & de chagrins. Il se contenta d'une pension de soixante mille ducats; & renonça à toutes ses prétentions sur le duché de Milan. On lui donna le choix du lieu où il voudroit demeurer en France, & on l'assûra qu'il y seroit toujours traité avec honneur. Pour les quatre mille Suisses, ils eurent la liberté de se retirer en leur pays, avec quelque argent qu'on leur donna. La place fut rendue le quatrieme d'Octobre. Maximilien fut conduit au roi à Pavie, & de-là en France, ac-

1516.

Journal du Moine sans froc.

Journal de Louise de Savoye.

Il fait son entrée dans Milan.

Memoire de du Bellai, liv. I.

compagné de messieurs de Mortemar & de Mauleon frere de monsieur de la Tremoille. Ainsi, à la liberté près, il eut une destinée assez semblable à celle de Ludovic son pere, pris à Novare sous le regne précédent : mais leurs génies très-dissemblables leur firent souffrir leur malheur avec des sentimens très-différens.

Par un des articles de la capitulation du château de Milan, celui de Crémone fut aussi rendu au roi, qui en moins d'un mois, depuis la victoire de Marignan, se trouva maître de tout le Milanès. Il fit son entrée dans la capitale, (*a*) le ving-troisieme d'Octobre, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pié, tant François qu'Allemans, de tous les princes, & de tous les seigneurs de sa cour, & de son armée : & après avoir reçû les sermens accoutumés des bourgeois & des magistrats, donné tous ses ordres pour la réparation & le ravitaillement du château, il mena camper son armée à Vigevano.

Ce fut-là que la plûpart des princes d'Italie, les uns en personne, les autres par leurs ambassadeurs, le féliciterent d'une conquête, dont plusieurs d'entre eux étoient fort chagrins. Les ambassadeurs de Venise obtinrent de lui six cents lances & sept mille lansquenets sous la conduite du bâtard de Savoye, & du maréchal de Trivulce, pour les aider à reprendre les places que l'empereur & l'Espagne lui avoient enlevées. La conjoncture étoit d'autant plus favorable pour cette république, que le viceroi Raimond de Cardone, après la bataille de Marignan, ne pensa plus qu'à sauver ses troupes, & à les conduire en sûreté au royaume de Naples, pour lequel il commençoit à craindre. Les Vénitiens reprirent en effet quelques places avec les troupes du roi. Mais celui qui paroissoit le plus embarrassé de tous dans cette conjoncture, c'étoit le pape.

La retraite des Suisses & des Espagnols laissoit l'état ecclésiastique à la merci des François; & quoique le pape sût que les Cantons levoient actuellement une armée de cinquante

(*a*) On imprima une relation de cette entrée, où il est dit qu'elle se fit le jeudi onzieme d'Octobre. Le roi étoit parti de Pavie la veille après avoir entendu la messe dans l'église des Chartreux. L'auteur de la relation remarque qu'il dîna ensuite sous le portail de cette église, *parce que*, dit-il, *on ne mange jamais chair dans l'intérieur du couvent.*

mille hommes, ainsi qu'il avoit été résolu à la diete de Zuric, il ne croyoit pas qu'ils pussent venir assez à temps pour le secourir. Il n'avoit point les fonds nécessaires pour les soudoyer, & savoit que le Roi n'épargnoit rien pour les gagner par l'entremise du duc de Savoye.

1516.

Guicciardino, l. 12.

Il étoit impossible au pape, après la perte du Milanès, de se maintenir à Parme & à Plaisance: mais ce qui ne l'inquiétoit pas moins que tout le reste, c'étoit qu'il appréhendoit que les Florentins, mécontens du gouvernement des Medicis, n'appellassent les François pour les en délivrer. Il vit bien qu'il falloit, bon gré malgré, en venir à un accommodement avec le roi. Il se servit du duc de Savoye pour l'obtenir, & lui envoya pour ce sujet Louis de Canosse évêque de Tricarico.

Traité du pape avec le roi, conclu à Pavie.

Annales de France.

Le duc de Savoye trouva le roi fort disposé à traiter avec le pape. l'évêque vint à Pavie avec la qualité de nonce, conféra avec le chancelier du Prat, & on convint des articles suivans: Que le pape & le roi s'uniroient ensemble pour la défense & la liberté d'Italie; que le roi prendroit la protection de l'eglise, de l'état ecclésiastique, de celui de Florence, & de Julien, & de Laurent de Medicis; qu'il assigneroit une pension à l'un & à l'autre, & donneroit à Laurent une compagnie de cinquante lances entretenues; Qu'il seroit permis au pape de donner passage sur les terres de l'église, au viceroi, & à son armée, pour se retirer dans le royaume de Naples; Qu'il retireroit les troupes qu'il avoit à Verone pour l'empereur; qu'il cederoit au roi Parme & Plaisance, & qu'en récompense le roi feroit une ordonnance, par laquelle il seroit défendu au duché de Milan, d'user d'autre sel que de celui des salines de Cervia; Que le roi ne pourroit prendre la protection des feudataires de l'église sans le consentement du pape; Que Sa Sainteté ne prétendoit point par ce traité révoquer ceux qu'elle avoit faits avec les autres princes, & en particulier avec les Suisses, sinon dans les articles incompatibles avec ceux du présent traité; Que le duc de Savoye seroit l'arbitre des différends que le roi pourroit avoir avec les Florentins touchant l'éxécution des anciens traités faits entre la France & cette république; & qu'enfin pour la confirmation de ces articles & de quel-

Ratifié par le pape à Viterbe

Traité de Viterbe.

1516.

ques autres points importans, le roi & le pape s'aboucheroient en un lieu dont on conviendroit. Florence & Boulogne furent proposées, & le roi choisit Boulogne pour ne pas trop s'éloigner du duché de Milan. Le pape ratifia ce traité à Viterbe le treizieme d'Octobre. Les articles qui regardoient les avantages particuliers de Julien & de Laurent de Medicis n'y furent point insérés, & le pape se contenta de la parole du roi.

Memoires de Fleuranges.
Hist. MS. du recouvrement de Milan.

L'entrevûe de Boulogne fut différée jusqu'au mois de Décembre. Le pape s'y rendit le huitieme jour du mois. Le roi s'avança jusqu'à Modene & à Régio, à la tête de six mille lansquenets & de douze cents gendarmes. Quatre cardinaux vinrent le saluer à deux journées de Boulogne, & vingt-deux à une lieue de cette Ville, dont on lui porta les clés & dont on mit une porte en sa puissance. Le roi y entra sans autre suite que sa maison, & sa garde ordinaire. Le pape & lui affecterent de se donner les plus tendres marques d'amitié & de confiance; ils furent logés trois jours durant dans le même Palais, & mangerent presque toujours ensemble. Le roi fit de sa propre bouche au pape son compliment d'obédience filiale: & après cette cérémonie le chancelier du Prat s'occupa avec les ministres de Sa Sainteté, à lever toutes les difficultés pour les articles dont on étoit convenu à Pavie.

Cependant le roi, charmé des manieres cordiales du pape, y répondoit avec la franchise qui lui étoit naturelle, sans faire assez d'attention au caractere des esprits du pays où il étoit. Il s'ouvrit au pape sur le dessein qu'il avoit de reconquérir le royaume de Naples; & le pape, quoique déja très-chagrin de le voir en possession du duché de Milan, ne laissa pas d'applaudir à ce dessein, lui promit de l'y seconder de toutes ses forces; & pour le mieux persuader que c'étoit tout de bon qu'il parloit, il lui demanda seulement une condition, qui fut de différer son entreprise jusqu'après la mort de Ferdinand roi d'Espagne. Le roi y consentit sans peine, tant à cause qu'il n'avoit pas encore fait les préparatifs nécessaires pour cette expédition, que parce qu'il savoit l'état où étoit Ferdinand, à qui les medecins ne donnoient pas encore deux mois de vie.

Il voulut profiter en faveur du duc de Ferrare de cette

1516.

Guicciardino, l. 12.

apparente facilité du pape. Il le pria de restituer à ce prince Modene & Régio, qui lui avoient été enlevées par les confédérés. Il l'obtint, à condition que le duc dédommageât le saint Siége de quarante mille ducats, que le pape avoit donnés à l'empereur, pour être mis en possession de la premiere de ces deux places. On vit bien néanmoins, quand ce vint à l'éxécution, que le pape en cette occasion avoit promis beaucoup plus qu'il ne pouvoit tenir : mais pour éloigner alors toute défiance de l'esprit du roi sur cet article, il affecta de ne lui pas accorder une autre demande, qui fut le rétablissement de François-Marie de la Rovere duc d'Urbin, dans ses bonnes graces. Ce duc étoit neveu de Jules II. Il avoit refusé, quoique feudataire du S. Siége, de conduire ses troupes au camp du pape avant la bataille de Marignan, ne pouvant se résoudre à servir sous Julien de Medicis, lui qui avoit été autrefois capitaine général des troupes de l'église. Le pape n'ignoroit pas les grandes liaisons qu'il avoit avec la France, & que depuis la victoire des François, il avoit fait solliciter fortement le roi de faire la guerre au S. Siége : mais la véritable, ou du moins la principale raison de ce refus, étoit que le pape vouloit faire tomber cette principauté dans sa maison. Il conjura donc le roi de lui abandonner ce rebelle, qu'il ne pouvoit avec honneur s'empêcher de punir. Le roi y consentit, & lui promit même de l'aider à le soumettre, & cela contre l'avis des plus éclairés de son conseil, qui lui rappellant l'exemple d'Aléxandre VI. lui représenterent qu'il n'étoit point de la bonne politique de tant favoriser l'aggrandissement de la maison des papes. Leon voulant marquer au roi sa reconnoissance, lui accorda pour un an la levée de la décime de tous les bénéfices de son royaume, & le chapeau de cardinal pour Adrien Gouffier de Boisi évêque de Coutances, & frere du Grand-maître.

Toutes ces choses étant reglées avec beaucoup d'agrément & de satisfaction des deux côtés, il restoit un point d'une extrème importance, qui depuis près de cent ans avoit été la source de bien des querelles entre les papes & les rois de France, sur lequel le concile de Latran avoit déja fait des démarches fort désagréables au roi & à son prédécesseur,

1516. & que les deux puiſſances ſouhaitoient alors paſſionnément de terminer à l'amiable.

Le roi le prie de confirmer la pragmatique ſanction.

C'étoit la fameuſe pragmatique ſanction faite dans l'aſſemblée du clergé de France à Bourges l'an 1438. ſous le regne de Charles VII. conformément au projet que lui en avoit envoyé le concile de Baſle. J'en ai rapporté dans l'hiſtoire du regne de ce prince, les principaux articles, & ſur-tout ceux qui faiſoient le plus de peine à la cour de Rome; tels étoient ceux qui ordonnoient la convocation d'un concile général tous les dix ans, qui marquoient, ou qui ſuppoſoient l'autorité du concile au deſſus du pape, qui aboliſſoient les annates, les réſerves, & les expectatives des bénéfices, qui rétabliſſoient la liberté entiere des élections pour les archevêchés, les abbayes, & les autres bénéfices électifs, ſans que le pape pût s'en attribuer la nomination. On a vû les efforts des papes, pour faire annuller cet article par les rois de France: Que Louis XI. dans la vûe de faire plaiſir au pape Pie II. ayant entrepris d'en abolir l'uſage, les parlemens s'y oppoſerent, & que ce prince, mécontent du pape dans la ſuite, ne ſe mit pas fort en peine de ſoutenir ſon ordonnance ſur ce ſujet; Que Charles VIII. & Louis XII. firent obſerver la pragmatique; Que Jules II. dans le concile de Latran, lança les foudres de l'égliſe contre ceux qui la ſoutiendroient & la ſuivroient dans la pratique; & que Leon X. ſuivant les traces de ſon prédéceſſeur avoit fait de nouvelles inſtances ſur ce ſujet.

Le pontife le refuſe, & veut au contraire l'abolir.

Hiſt. de la pragmatique ſanction & des concordats, qui eſt à la fin du volume des commentaires de Pithou ſur les libertés de l'égliſe Gallicane.

C'eſt l'état où ſe trouvoit cette affaire, lorſque le roi s'aboucha avec lui à Boulogne. Ce prince le pria de faire ceſſer les pourſuites qui ſe faiſoient au concile de Latran contre la pragmatique, & de l'approuver, comme conforme à l'ancienne diſcipline de l'égliſe, & comme émanée d'un concile général. Ce n'étoit pas-là une matiere ſur laquelle le pape crût pouvoir biaiſer, ou ſe relâcher: car l'autorité du Saint Siége y étoit trop intéreſſée. Il déclara que lui & le concile étoient réſolus de ne rien ménager là-deſſus, de caſſer & d'anathématiſer la pragmatique, & d'employer les plus fortes cenſures contre ceux qui entreprendroient de la ſoutenir; mais que comme il ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion, que de vivre en parfaite intelligence avec Sa Majeſté,

jesté, il étoit d'avis qu'on cherchât quelque tempérament, qui mît l'honneur du S. Siége & de la France à couvert, & conciliât les intérêts opposés. 1516.

Conférences sur ce sujet.

Le roi, qui pour la sûreté du duché de Milan, & dans l'espérance de la conquête du royaume de Naples, vouloit, à quelque prix que ce fût, avoir le pape de son côté, lui dit qu'il seroit ravi qu'on trouvât une voie d'accommodement. Ils convinrent que les cardinaux d'Ancone & de Santiquatro conféreroient là-dessus avec le chancelier du Prat. Le pape ne pouvoit se lasser de dire du bien de ce jeune prince. Il en écrivit non-seulement à Louise de Savoye régente de France, une lettre pleine d'éloges, mais encore au roi de Portugal, & à d'autres princes, se conjouissant avec eux d'avoir trouvé un roi né pour la gloire & pour la défense de l'église, les exhortant à profiter des belles dispositions où il l'avoit vû, d'employer toute sa puissance pour abbattre celle des ennemis du nom chrétien, leur faisant entendre que le principal motif qu'il avoit eu de faire la paix avec lui, étoit l'espérance de chasser par son moyen les Turcs de l'Europe, & de délivrer tant de princes chrétiens du joug des infideles, sous lequel ils gémissoient depuis si long-temps. Le roi cependant s'en alla à Milan attendre le succès de cette importante négociation, qui dura moins qu'on n'avoit cru.

Projet d'accommodement.

Le secret pour faire réussir ces sortes d'affaires, est de trouver des expédiens également avantageux aux deux partis, & c'est à quoi les deux cardinaux & le chancelier s'étudierent. Ils firent un projet de traité, auquel on donna depuis le nom de concordat, où entrerent plusieurs articles de la pragmatique, comme l'abolition des réserves & des expectatives: mais aucun de ceux qui concernoient la diminution de l'autorité du pape, & on y fit mention ni de l'obligation des papes d'assembler le concile général dans un temps déterminé, conformément aux decrets des derniers conciles, ni de la supériorité du concile audessus du pape.

Ce qu'il contenoit

Il y avoit dans ce projet deux points principaux: Le premier en faveur du roi, auquel le pape accordoit la nomination des bénéfices de son royaume sous quelques clauses, lesquelles étant observées, le pape étoit obligé de donner

1516. les Bulles à ceux que le roi auroit nommés. On exceptoit les monasteres & les évêchés qui pourroient avoir quelque privilége spécial du S. Siége, pour se maintenir dans le droit d'élection qu'on ôtoit à tous les autres. Le second point étoit à l'avantage du pape, en ce qu'on lui accordoit les Annates, ou le revenu d'une année de chaque bénéfice à mesure que le roi y nommoit. On peut voir dans le concile de Latran, & dans diverses éditions du concordat, les motifs de l'abolition des élections; les conditions que le roi devoit observer dans la nomination; les précautions que l'on prit pour ménager à cet égard les intérêts des gradués dans les universités; & divers autres détails qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Tom. 14. concil. Labbæi.

Il est accepté sous le nom de concordat & la pragmatique sanction abolie.

Le roi ayant reçû ce traité à Milan, envoya Roger de Barme, avocat Général, ou comme on parloit encore communément alors, avocat du roi, au parlement de Paris, pour régler quelques difficultés qu'on faisoit de part & d'autre. Elles furent levées; & un an après, le concordat, par un decret du concile de Latran, fut confirmé, & la pragmatique sanction abolie dans l'onzieme session.

Durant cette négociation le roi en avoit entamé une autre, qui lui réussit pareillement, au moins en partie. Les Suisses, après s'être un peu calmés ensuite de leur défaite à Marignan, firent de sérieuses réflexions sur les avantages qu'ils tiroient autrefois de leur alliance avec la France, qui les payoit beaucoup mieux que ceux auxquels ils s'étoient donnés depuis. Le parti François, jusqu'alors le plus foible dans les dietes, reprit le dessus, malgré le cardinal de Sion, & les intrigues de Richard Pacé envoyé d'Angleterre, qui employoit toutes sortes d'artifices, pour empêcher les Cantons de renouer avec la France.

Guicciardino, l. 12.

Traité conclu entre la France & huit des Cantons Suisses.

Le roi, qui par l'expérience de son prédécesseur, & par la sienne propre, connoissoit de quelle importance il étoit de regagner les Suisses, ne marchanda pas avec eux, & leur fit, tout victorieux qu'il étoit, des offres qu'ils auroient à peine osé espérer, s'ils l'avoient été eux-mêmes. Il leur accorda les six cents mille écus que monsieur de la Tremoille, pour les engager à se retirer du duché de Bourgogne, leur avoit promis par le traité de Dijon, que Louis XII.

n'avoit pas voulu ratifier, & leur en offrit trois cents mille autres, s'ils vouloient lui rendre les vallées voisines du duché de Milan, dont ils s'étoient emparés durant la guerre. Huit des Cantons accepterent ce traité: mais les cinq autres, qui étoient maîtres de ces vallées, n'y voulurent point consentir: de sorte qu'on ne conclut l'alliance qu'avec les huit premiers; encore ne fut-ce qu'à cette condition, qu'ils ne combattroient ni contre l'Empire, ni contre l'empereur, ni contre les cinq Cantons, s'ils prenoient parti contre la France. Ces restrictions étoient très-désavantageuses au roi: mais il espéroit venir à bout dans la suite des cinq autres Cantons, & il comptoit pour beaucoup, d'avoir le duché de Milan à couvert contre les inondations de trente & quarante mille Suisses, qui y paroissoient en un moment sous les armes.

1516.

Le roi revient en France & arrive à Lyon.

Après avoir terminé ces deux grandes affaires, le roi ne séjourna pas long-temps à Milan. Il déclara son lieutenant général, en son absence, le connétable de Bourbon, qui vint le rejoindre de Venise, où il étoit allé par son ordre avec le duc de Vendôme, le comte de Guise, & Louis de Bourbon évêque de Laon, & depuis cardinal, pour assûrer les Vénitiens de son secours contre l'empereur & le roi d'Espagne. Il fit président & vice-chancelier du Milanès, Jean de Selva, homme de mérite, & fort estimé dans le pays. Il laissa au connétable sept cents hommes d'armes, six mille lansquenets, & quatre mille hommes de pié, François: & étant parti au mois de Janvier de l'an 1516. il arriva à Lyon au commencement de Février.

Mort de Ferdinand roi d'Espagne, & son caractere.

Il auroit séjourné plus long-temps au Milanès, sans la défiance qu'il conçut du roi d'Angleterre, & l'appréhension qu'il eut d'une diversion de la part du roi d'Espagne du côté des Pyrenées. La mort de ce prince, qu'il apprit à Lyon, le rassûra de ce côté-là. Ferdinand mourut le vingt-troisieme de Janvier. C'étoit un prince né avec de rares talens pour le gouvernement; & les Espagnols le regardent comme un des plus grands hommes qui ait monté sur le throne d'Espagne. Un de leurs historiens dit de lui, que jamais prince ne sut mieux accorder la Loi de Dieu avec la raison d'état. Les historiens des autres nations ne conviennent point de

Antoine de Vera, vie de Charles V.

1516. cet éloge ; & quand il n'y auroit que l'article de la Navarre, si injustement usurpée sur Jean d'Albret, & ses tromperies à l'égard de Louis XII. dont il se vantoit lui-même, il faudroit au moins y mettre quelque exception.

Cette mort n'empêcha pas le roi d'Angleterre de poursuivre son premier dessein, que lui avoit inspiré Thomas Volsei son ministre, un des plus vains, des plus ambitieux & des plus méchans hommes de ces temps-là, qui, de fils d'un boucher d'Ipswick, dans le comté de Suffolk, & de professeur de grammaire dans l'Université d'Oxford, étant devenu chapelain, & puis aumônier du roi, fut élevé à l'archevêché d'York, à la charge de grand chancelier du royaume, à la dignité de cardinal, & se flatta de l'espérance du pontificat par la faveur de Charles V. dont il fut néanmoins la dupe sur ce point-là.

Projet du roi d'Angleterre contre la France.

Polydor. Virgil. l. 27.

Volsei avoit l'économat de l'évêché de Tournai, qui depuis la guerre de Louis XII. avec l'Angleterre, étoit demeuré sous la domination Angloise. Non content du revenu de l'évêque, il souhaitoit fort en avoir la dignité, & avoit souvent sollicité le roi de France de donner un autre évêché à Pierre Guillart qui avoit celui de Tournai, afin de lui laisser occuper cette place dès qu'elle seroit vacante. Le roi, qui espéroit que Tournai pourroit un jour lui revenir, soit par la guerre, soit par quelque traité, éludoit toujours les sollicitations de Volsei, sans pourtant lui ôter toute espérance. Cet homme ayant pénétré ses intentions, & chagrin de ce refus, résolut de s'en venger, & sut si bien tourner l'esprit de son maître, qu'il le disposa insensiblement à faire la guerre à la France. Il ne manquoit pour cela ni de prétextes, ni même de raisons. Car le roi avoit envoyé en Ecosse Jacques Stuart duc d'Albanie, qui à son arrivée s'étoit saisi de l'administration du royaume & de la tutelle du jeune roi son cousin germain, en ôtant l'une & l'autre à la reine-mere sœur du roi d'Angleterre. Il avoit assiégé cette princesse dans la forteresse de Sterlin, l'avoit contrainte de sortir d'Ecosse, & chassoit de ce royaume tous ceux qu'il savoit favoriser le parti Anglois.

Le premier soupçon que le roi eut de Henri, fut avant la conquête de Milan : car l'ambassadeur d'Angleterre usa

de toute son éloquence pour le dissuader de cette entreprise, & lui fit assez entendre, que s'il déclaroit la guerre au pape, à l'empereur & au roi d'Espagne, alliés de la couronne d'Angleterre, le roi son maître auroit peine à se dispenser de se joindre à eux.

Lettre originale de Henri VIII. à François I. tirée de la bibliotheque de M. le président de Lamoignon.

Peu de temps avant la bataille de Marignan, le roi d'Angleterre avoit écrit assez fortement au roi, sur divers sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir de lui, & en particulier sur l'entreprise du duc d'Albanie. Mais ce qui devoit encore plus chagriner le roi d'Angleterre, étoit que le roi, un peu avant son retour en France, avoit fait un traité de ligue avec le roi d'Ecosse, par le moyen du duc d'Albanie, & s'étoit engagé à lui donner du secours contre l'Angleterre, au cas qu'on y pensât à l'inquiéter. Volsei ne perdit pas de si belles occasions d'animer Henri contre la France : mais quoi qu'il pût faire, les brouilleries que sa trop grande faveur excita à la cour d'Angleterre, & le plaisir que ses ennemis prenoient à le contredire dans le conseil, firent échouer son dessein.

Il donne de l'argent à l'empereur pour l'engager à faire la guerre au roi.

Volsei cependant ne se rebuta pas, & il espéra parvenir à son but par une autre voie, à la vérité plus longue, mais qui pouvoit assez naturellement l'y conduire. Il représenta au roi d'Angleterre, que puisqu'il ne jugeoit pas à propos de se déclarer ouvertement contre le roi de France, il étoit de la politique de donner au moins de l'occupation à un jeune prince fier & ambitieux, dont la puissance seroit un jour très-dommageable à l'Angleterre, si l'on n'en empêchoit l'accroissement; que s'il étoit une fois possesseur paisible du duché de Milan, son premier soin seroit d'enlever aux Anglois ce qui leur restoit en France; qu'ainsi on devoit lui susciter au-delà des Alpes le plus d'affaires qu'il seroit possible; que si l'on fournissoit de l'argent à l'empereur, il pouvoit entrer avec une grosse armée en Italie, & fort embarrasser les François qui n'y avoient que peu de troupes; qu'il falloit que Richard Pacé, qu'on avoit envoyé en Suisse, allât en Allemagne, pour encourager ce prince à soutenir une guerre où il avoit tant d'intérêt, en l'assûrant qu'on ne l'abandonneroit pas, & qu'il seroit bien secondé. Le dessein de Volsei en cela étoit de prendre ses

1516.

mesures selon le succès de l'expédition de l'empereur, étant bien persuadé que si les François avoient du dessous, il détermineroit enfin le roi d'Angleterre à profiter de l'occasion.

Polydor Vergil. loc. cit.

Petrus de Angleria, epist. 568.

Pacé reçût donc sur cela ses instructions. Il alla trouver l'empereur, le pressa d'entrer en Italie, l'assûra que le roi son maître ne lui manqueroit pas au besoin; qu'on lui donneroit de quoi soudoyer ses troupes, & que pour peu qu'on le vît bien commencer, il seroit très-fortement soutenu.

Guicciardino, l. 12.

L'empereur, toujours aussi ardent à entreprendre, qu'il étoit incapable de bien exécuter, prit aisément feu sur les instances de l'envoyé d'Angleterre. L'espérance d'avoir de l'argent lui faisoit paroître tout possible : mais il lui falloit cet aiguillon pour l'animer, & sans cela il sembloit s'endormir sur ses intérêts les plus essentiels. Le roi d'Espagne un peu avant sa mort lui avoit fait toucher six vingt mille ducats, dont il s'étoit déja servi pour faire des levées de soldats, à dessein de venir au secours de Bresse & de Verone, menacées depuis long-temps par les François & les Vénitiens.

L'empereur envoye une armée en Italie.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Il fut de bonne heure en campagne contre son ordinaire; & bien lui en prit : car Bresse fort pressée par le bâtard de Savoye, & par Pierre Navarre, avoit capitulé & promis de se rendre dans vingt jours, si elle n'étoit secourue avant ce terme. Le temps de la reddition approchoit, lorsque les généraux François apprirent que le comte Guillaume Roquendolf, un des commandans de l'empereur, étoit entré en Italie avec une armée bien plus forte que la leur, & qu'il marchoit à grandes journées à Bresse, pour arriver avant le jour marqué. Cette nouvelle & l'inégalité des forces les obligerent à se retirer : & le général Allemand mit la ville en état de n'être pas forcée, en y faisant entrer une garnison de six mille hommes : mais n'y ayant pas jetté des vivres à proportion de la garnison, le connétable de Bourbon ne perdit pas toute espérance de s'en rendre maître par un blocus, & en lui coupant les vivres. Il chargea du soin du blocus le maréchal de Lautrec, qui se saisit de tous les passages, & mit cette place dans un nouveau danger.

L'empereur s'étoit mis en marche quelque temps après

1516.

le comte Roquendolf avec une armée de trente mille hommes, où il y avoit dix mille fantassins, partie Espagnols, partie Allemands, cinq mille chevaux, & quinze mille Suisses, fournis par les cinq Cantons, qui n'avoient pas voulu signer le traité avec la France. Le danger de Bresse le fit hâter. Il arriva dans le Trentin, & s'avança avec grande diligence jusqu'à Vérone.

Les forces des François & des Vénitiens n'étoient nullement comparables à une si grosse armée. Le roi n'avoit pas encore envoyé de renfort de France, & toute l'espérance du connétable étoit dans seize mille Suisses, que les huit autres Cantons alliés de la France avoient levés pour le roi. Ils étoient en chemin, mais encore fort éloignés. Ce fut une nécessité de lever le blocus : & après bien des délibérations dans le conseil de guerre, il fut résolu de se contenter de retarder la marche de l'armée impériale, en lui disputant le passage des rivieres, jusqu'à ce qu'on pût être joint par les Suisses.

Dans ce dessein, après avoir renforcé les garnisons de Vicence & de Padoue, l'armée des confédérés alla se poster sous Pescaire à l'entrée du lac de Garde, pour empêcher le passage du Mincio aux Impériaux : mais à leur approche, on changea de dessein. On se retira vers l'Oglio, & puis on passa cette riviere, pour se mettre sous le canon de Crémone, apparemment pour être plus à portée de se joindre avec les Suisses qui approchoient.

Cette retraite fit grand tort à la réputation des confédérés, & fit croître le courage des Impériaux. L'avis des plus sages capitaines de l'empereur étoit de continuer à pousser les François & les Vénitiens sans s'arrêter, de les obliger à la bataille, ou à reculer jusques dans le Milanès, où il y avoit espérance de voir une révolution aussi subite, que celles qui s'étoient faites dans les guerres précédentes : mais l'empereur s'obstina au siége d'Asola sur la Chieza, où François Contarini avec une garnison de cent lances & de quatre cents fantassins, se défendit plusieurs jours avec beaucoup de bravoure.

L'empereur, après la prise de cette place, passa l'Oglio à Orci-Novi. Lautrec & les généraux Vénitiens, le voyant

1516. venir à eux, laisserent trois mille fantassins & trois cents lances dans Crémone, & se retirerent au-delà de l'Adda. De sorte que tout le pays d'entre cette riviere, & celles du Pô & de l'Oglio, se rendit aux Impériaux, excepté Créme & Crémone. Ce fut-là que quantité de mécontens & de bannis du Milanès, se joignirent à l'empereur. Le cardinal de Sion étoit aussi dans son armée; & ce qui surprit les François plus que tout le reste, fut que le pape, nonobstant toutes les belles protestations qu'il avoit faites au roi, y envoya deux cents hommes d'armes soudoyés à ses dépens, sous la conduite de Marc-Antoine Colonne, & eut pendant ce temps-là auprès de l'empereur en qualité de légat, le cardinal Bibiena ennemi déclaré de la France.

Le dessein de Lautrec étoit de disputer aux Impériaux le passage de l'Adda. Il l'avoit ainsi écrit au roi, s'assûrant que les seize mille Suisses l'auroient joint avant que l'empereur y fût arrivé : mais ils ne paroissoient point. C'est pourquoi, comme il ne se trouvoit pas en sûreté à Cassano, où il s'étoit campé, il se retira à Milan, avec toutes ses troupes, le jour de Pâques.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Progrès des Impériaux.

L'empereur n'ayant plus d'ennemis en campagne, passa la riviere à Rivolte, s'empara de Lodi sans résistance, & vint se camper à quelque milles de Milan. Dès qu'il y fut arrivé, enflé de tant de succès, il envoya un héraut sommer la ville de se rendre, menaçant les bourgeois, que s'ils n'en avoient chassé les François dans trois jours, il les traiteroit plus impitoyablement, que n'avoit fait autrefois l'empereur Fréderic Barberousse, qui après avoir saccagé & brûlé la ville, y fit semer du sel, pour marque de la résolution où il étoit de ne pas permettre qu'on la rétablît jamais.

Guicciardin. l. 12.

Il ne tint pas vrai-semblablement aux Milanois, toujours prêts à changer de maître, que ses ordres ne fussent exécutés : mais les troupes Françoises & Vénitiennes étoient en état de les contenir. Il ne se fit aucun mouvement dans la ville, & les habitans attendoient avec de grandes inquiétudes, le parti que les généraux François prendroient, ou de s'y défendre, ou de l'abandonner.

Les avis furent en effet fort partagés là-dessus dans le conseil.

conſeil. Peu s'en fallut que le retardement des Suiſſes ne déterminât les François à la retraite. Le bruit même couroit, & il n'étoit pas ſans fondement, que les Cantons avoient envoyé ordre aux Suiſſes des deux partis de retourner dans leur pays : & il y avoit fort à craindre, que ceux qui n'étoient pas encore arrivés, n'y obéiſſent plus promptement, que ceux qui étoient dans l'armée de l'empereur. On s'en tint à l'avis des deux provéditeurs Vénitiens André Gritti, & André Tréviſan, qui fut de ne rien précipiter, avant que d'avoir eu des nouvelles plus certaines des Suiſſes qu'on attendoit. 1516.

Cependant le connétable de Bourbon prit ſes précautions. Il fit ſortir de la ville pluſieurs bourgeois de la faction Gibeline, toujours portée à favoriſer les empereurs. On donna des gardes à quelques autres ; & pour pouvoir défendre plus aiſément la place, on mit le feu aux fauxbourgs, nonobſtant le chagrin que ce remede violent devoit faire aux bourgeois.

L'empereur campé à Lambra, à trois quarts de lieue de Milan, fut témoin de ce triſte ſpectacle, qui lui faiſoit connoître la réſolution où étoient ſes ennemis de ne pas abandonner la partie : mais ſes eſpérances furent entierement ruinées, lorſqu'il vit arriver de l'autre côté de la ville, treize mille tant Suiſſes que Griſons, conduits par le capitaine Albert Petre, dont la venue cauſa une extrème joie aux confédérés.

Un ſi puiſſant renfort fit prendre la réſolution au connétable d'aller ſans délai attaquer le camp de l'empereur : mais quand il l'eut communiquée aux Suiſſes, il ne les trouva pas diſpoſés à le ſuivre. Ils lui répondirent qu'ils étoient prêts de défendre la ville ſous ſes ordres juſqu'à l'extrémité ; qu'ils n'étoient obligés qu'à cela par le dernier traité fait entre la France & les Cantons, & qu'il y étoit expreſſément ſtipulé qu'ils ne ſe battroient point en campagne contre l'armée de l'Empire, & beaucoup moins encore contre les gens de leur nation, qui faiſoient la principale partie de cette armée.

Comment déconcertés.

La choſe en effet étoit ainſi, & le connnétable ne pouvoit éxiger d'eux rien davantage : mais il fut fort ſurpris, lorſque

1516. le capitaine Albert vint peu de jours après lui déclarer l'ordre qu'il avoit reçu des Cantons, de s'en retourner avec ses troupes. Les Suisses de l'armée de l'empereur en avoient reçu un pareil, & ce prince se trouvoit encore plus embarrassé que les généraux François. Car outre que les Suisses faisoient la moitié de son armée, ils se comportoient à son égard tout autrement que leurs compatriotes ne faisoient envers le connétable. La différence de cette conduite venoit de ce qu'ils n'étoient pas payés, & que le connétable avoit commencé par donner trois mois de paye à ceux du capitaine Albert. Jacques Stafier, général des Suisses de l'armée impériale, étoit venu trouver l'empereur, lui avoit demandé de l'argent avec beaucoup d'arrogance, & même avec menaces. La peur saisit ce prince, & il rappella dans son esprit l'accident de Ludovic Sforce, qui avoit été livré aux François par les Suisses à Novare, dans une conjoncture toute pareille. Ses soupçons furent extrêmement augmentés par un artifice du maréchal de Trivulce, qui écrivit aux capitaines Suisses une lettre par laquelle il leur donnoit avis que dans deux jours tout seroit prêt, pour exécuter la chose dont ils étoient convenus. Cette lettre fut interceptée par

Jovius, l. 3. l'empereur, ainsi que Trivulce l'avoit prétendu. Il ne douta plus qu'il n'y eût une conspiration contre sa propre personne. Il décampa brusquement, & repassa l'Adda sans être suivi des Suisses, qui, nonobstant les promesses qu'il leur fit de les payer incessamment de l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, se payerent par leurs mains, aux dépens de Lodi.

Guicciardino, l. 12. Ils pillerent la ville, & celle de Sant-Angelo, & ensuite prirent le chemin de leur pays par la Valteline, quoi que pût faire le cardinal de Sion pour les retenir. Le comte de S. Pol, Montmorenci, & Thomas de Foix seigneur de Lescun, frere de Lautrec, donnerent sur l'arriere-garde de

Memoires de du Bellai, liv. 1. l'empereur, au moment qu'il décampoit, & lui défirent quelques troupes. Par bonheur pour lui, les Suisses de Milan ne furent pas moins obéissans aux ordres de leurs supérieurs; & malgré les instances, les caresses, & les promesses du connétable, ils s'en retournerent chez eux, excepté environ trois cents qui demeurerent avec le capitaine Albert.

Cela n'empêcha pas l'armée Françoise & Vénitienne de

ſe mettre aux trouſſes de celle de l'empereur. Ils paſſerent après lui la riviere d'Adda: la conſternation & la révolte ſe mit parmi ſes troupes; & trois mille hommes de pié, partie Eſpagnols, partie Allemans, l'abandonnerent pour ſe jetter dans le camp des confédérés. 1516.

Ce prince déconcerté n'oſa plus tenir la campagne, & gagna au plus vîte le Trentin, abandonnant toutes ſes conquêtes, ſans autre fruit de ſon expédition, que d'avoir donné une nouvelle preuve de ſon peu d'habileté dans la conduite de ſes entrepriſes.

Cette retraite donna lieu aux confédérés de faire le ſiége de Breſſe, qui après une aſſez vigoureuſe réſiſtance, ſe rendit: & Lautrec qui commandoit non-ſeulement l'armée Françoiſe, mais encore dans tout le Milanès, parce que le connétable étoit allé à la cour, remit cette place entre les mains des Vénitiens, conformément au traité fait avec eux.

Après cette expédition les troupes furent miſes en quartier de rafraîchiſſement. Elles en ſortirent quelque temps après, pour faire ſur Vérone une tentative qui ne réuſſit pas, parce que le comte de Roquendolf la ſecourut avec huit mille hommes & que Lautrec n'agiſſoit que fort mollement, ſuivant les ordres de la cour, qui attendoit le ſuccès d'un traité entamé par le nouveau roi d'Eſpagne. La reddition de Vérone en fut une ſuite, ainſi que je le dirai bientôt; & par-là les Vénitiens, furent remis en poſſeſſion de tout leur état de Terre-ferme, dont la ligue de Cambrai les avoit dépouillés. Il leur en coûta des ſommes immenſes: mais ils en furent redevables à la ſage conduite qu'ils tinrent dans les divers évenemens des guerres d'Italie, & parvinrent enfin à leur but.

Dès que le pape ſut la retraite de l'empereur, il ſomma le roi de lui fournir les troupes qu'il lui avoit promiſes à Boulogne, pour l'aider à s'emparer du duché d'Urbin, & en chaſſer François-Marie de la Rovere. La cour de France avoit de grandes raiſons de les lui refuſer. La conduite qu'il avoit tenue à l'entrée de l'empereur en Italie, les intrigues ſecrettes qu'on le ſoupçonnoit, non ſans ſujet, d'entretenir avec ce prince, avec les rois d'Eſpagne & d'Angleterre, & avec les Suiſſes, méritoient qu'on lui

1516. rendît la pareille : mais l'expérience du regne précédent, qui faisoit connoître la nécessité de n'avoir point de pape pour ennemi dans les guerres d'Italie, & l'espérance de le gagner par un service aussi signalé que celui-là, qui établissoit si puissamment la maison de Medicis en Italie, fit passer pardessus toutes les autres considérations.

Secours donné au pape par les François.

Lautrec eut ordre de faire tout ce que le pape souhaiteroit de lui. Il joignit aux troupes du S. Siége un grand corps de cavalerie, sous les ordres de Lescun son frere, qui fit si bien son devoir, qu'en peu de temps le duché d'Urbin, où il y avoit de très-fortes places, fut conquis. Le pape en investit aussi-tôt Laurent de Medicis son neveu; & afin que la chose fût plus stable, il prit une précaution, à laquelle le feu pape avoit manqué, en le donnant à la Rovere son neveu, ce fut de faire souscrire les cardinaux à la bulle qu'il expédia sur ce sujet. Par malheur toutes ces mesures que les papes prenoient pour l'aggrandissement de leurs familles, se trouvoient toujours trop courtes sous le regne de leurs Successeurs, quand ils se laissoient dominer par la même passion. Ils ne manquoient jamais de moyens & de prétextes de détruire des fortunes, que ceux qui les avoient précédés, avoient eu tant de peine à bâtir. Ce sont-là les principales choses qui se passerent en cette année en Italie. Je viens aux autres évenemens que la mort du Roi Ferdinand produisit; car il jouoit un trop grand rôle dans l'Europe, pour que sa mort y fût indifférente.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Guicciard. l. 12.

Charles d'Autriche prend le titre de roi d'Espagne.

Celui qui lui succéda parut encore dans la suite avec plus d'éclat sur la scene du monde. Ce fut Charles d'Autriche, qui avoit d'abord porté le titre de duc de Luxembourg, ensuite celui de prince d'Espagne, & qui prit après la mort de Ferdinand le titre de roi d'Espagne. Il le prit par le conseil de l'empereur son grand-pere, contre l'avis des plus fidéles serviteurs qu'il eût en ce royaume-là, qui appréhendoient que les Espagnols ne s'en offensassent; parce que Jeanne sa mere, du chef de laquelle il devoit succéder au royaume de Castille, étoit encore vivante. A la vérité elle étoit hors d'état de gouverner, par le renversement de son esprit : mais la couronne lui appartenoit aussi-bien que le titre de reine, dont elle étoit en possession.

Petrus de Angleria, epist. 567. & 571.

Portrait de ce prince.

Charles étoit un jeune prince alors âgé de quinze à seize ans, d'une très-grande espérance, à laquelle il répondit parfaitement, bien fait, éloigné des excès où la jeunesse a coutume de se laisser entraîner, naturellement sage, grave, d'un esprit mûr & pénétrant, appliqué dès-lors aux affaires, passionné pour la gloire, impatient de se signaler dans les armes, sachant parler les principales langues de l'Europe, à quoi il s'appliqua beaucoup plus qu'au latin, qu'il se repentit depuis d'avoir négligé; honnête, caressant sans trop se familiariser, adroit dans les exercices du corps, en un mot tel, quil faisoit l'admiration de ceux qui l'approchoient, l'espérance des peuples qu'il devoit gouverner, & l'inquiétude des princes qui l'alloient avoir pour voisin dans les états dont il héritoit — 1516.

Cela regardoit la France plus qu'aucun autre royaume; parce qu'elle avoit pour frontieres les domaines de Charles, tant du côté des Pyrenées, que du côté de l'Artois & de la Picardie, sans parler de l'Italie, où s'il étoit une fois paisible possesseur de l'état de Naples, il devenoit beaucoup plus redoutable au Milanès, qu'aucun de ses prédécesseurs: car desormais, en cas de guerre, c'étoit le même intérêt qui mettoit en mouvement contre la France, toutes les forces de l'Espagne, des Pays-Bas & du royaume de Naples; au lieu que jusqu'alors Ferdinand, qui appréhendoit que Charles, tout son petit-fils qu'il étoit, ne lui enlevât avec le temps l'administration de la Castille, prenoit des précautions contre lui: & nous voyons par une lettre écrite de la cour d'Espagne, un peu avant la mort de Ferdinand, que sa jalousie étoit venue à un point, qu'Adrien Florent, précepteur de ce jeune prince, qui fut depuis pape, y fit un voyage exprès, pour adoucir l'esprit du grand-pere envers le petit-fils, & pour l'assûrer que ce prince avoit & auroit toujours pour ses avis & pour ses ordres une entiere déférence, & ne souhaitoit rien tant que de le satisfaire en tout ce qui dépendroit de lui.

Petrus de Angleria, epist. 563.

La France est alarmée de son voisinage.

Le roi de France ne manqua pas de faire ces importantes réflexions: & quoiqu'il n'y eût gueres d'apparence, qu'il pût empêcher que la succession d'Espagne n'échût à Charles d'Autriche, il fit tout son possible pour retarder le départ

1516. de ce prince, dont la prompte arrivée en Espagne eût applani toutes les difficultés de la prise de possession, au lieu que le délai lui devoit faire naître des embarras. C'est de quoi Charles étoit averti par toutes les lettres qu'il recevoit de Castille, où Dom Pedro Nugnès, grand commandeur de Calatrava, gouverneur du prince Ferdinand, frere cadet de Charles, & dom Alvaro Osorio évêque d'Astorga son précepteur, avoient formé un parti pour le faire élever sur le throne d'Arragon & de Castille, à l'exclusion de son frere aîné: mais ce parti fut toûjours foible, & la réputation de Charles, & les assûrances qu'il donnoit sans cesse de son départ des Pays-Bas pour l'Espagne, l'empêcherent de se fortifier.

Ibid. epist. 569.

Cependant les gouverneurs François des villes frontieres des Pyrénées, arrêtoient par ordre de la cour, tous les couriers, que le conseil de Castille, dont le cardinal Ximenés pendant l'absence du nouveau roi étoit le chef, envoyoit aux Pays-Bas. On ouvroit leurs dépêches, & on les contraignoit même en les menaçant de les mettre à la question, de dire ce qu'ils savoient des secrets de l'état, & de la disposition des peuples. Le roi faisoit de grandes levées de troupes, & le roi d'Espagne ne savoit s'il les destinoit ou à la défense du Milanès, ou à attaquer les Pays-Bas, ou à reprendre la Navarre.

Jean d'Albret, que Ferdinand avoit dépouillé de ce royaume, marchoit de ce côté-là ; & ce qui y restoit du parti des Grammonts, étoit en mouvement en sa faveur. Ce roi attaqua S. Jean Pié-de-Port, prit la ville, & assiégea la citadelle : mais ayant eu avis de la défaite du maréchal de Navarre, chef de la faction des Grammonts, qui fut surpris dans les défilés des montagnes, il leva le siége, & perdit quelques troupes dans sa retraite, ayant été chargé en queue par Avila gouverneur du château. Ce fut-là le dernier effort qu'il fit pour reconquérir son état; car, deux mois après, ce bon prince mourut à Moneins en Bearn, & fut suivi bientôt après au tombeau par la reine Catherine sa femme, laissant pour héritier de ce qui leur restoit d'états, & de leurs légitimes droits sur la Navarre, leurs fils Henri, qui n'avoit que quatorze ans, & qui ne fut gueres plus heureux que son pere.

1516.

Sur ces entrefaites, Philippe de Cléves, seigneur de Ravestein, arriva des Pays-Bas, à la cour de France, de la part du roi d'Espagne, pour se plaindre du procédé qu'on tenoit à son égard, pour témoigner le desir qu'il avoit de bien vivre avec le roi, comme il avoit fait jusqu'alors, & pour proposer de faire un nouveau traité, afin de confirmer ou de changer les précédens, suivant la situation présente des affaires. C'étoit ce dernier point, où le roi avoit prétendu l'amener, & il fut conclu que les deux princes envoyeroient leurs plénipotentiaires à Noyon. Les deux chefs de cette négociation furent de Chievres pour le roi d'Espagne, & pour le roi, Artus Gouffier de Boisi, grand-maître de France, qui avoit été gouverneur de ce prince, comme Chievres l'avoit été du roi d'Espagne. Tous deux avoient beaucoup de zele pour les intérêts de leurs maîtres; mais à en juger par le succès de ce traité, Chievres en matiere de négociation en savoit beaucoup plus que Boisi.

Il se plaint du procédé que l'on tenoit à son égard.

Memoires de du Bellai, liv. 1

Les conférences commencerent le premier jour d'Août, & finirent le treizieme du même mois. Par un des principaux articles du traité, il fut résolu que l'on feroit un changement au traité de Paris de 1514. selon lequel madame Renée de France, fille de Louis XII. devoit épouser le prince Charles. Cet article fut annullé sous le bon plaisir du pape, qui donna au roi & à la reine l'absolution de leur serment; & il fut arrêté que ce seroit Louise de France, fille du Roi, qui épouseroit le prince Charles devenu roi d'Espagne. Cette princesse n'avoit encore qu'un an; & il est étrange que les princes, depuis très-longtemps, missent pour fondement des traités de paix ou d'alliances ces sortes de contrats de mariage; car de vingt faits de la sorte, à peine en trouvera-t-on deux qui ayent eu leur effet.

Traité d'accommodement entre les deux rois à Noyon.

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Il fut arrêté en second lieu, que le roi, pour la dot de sa fille, constitueroit au roi catholique, tout le droit, raison, action, qu'il prétendoit lui compéter au royaume de Naples, & que jusqu'à l'accomplissement du mariage, le roi catholique payeroit au roi très-chrétien cent mille écus d'or par an, & depuis l'accomplissement cinquante mille jusqu'à ce que la princesse eût eu des enfans mâles ou femelles.

Troisiemement on convint, que si-tôt que le roi catholi-

1516. que feroit en possession de ses états d'Espagne, la reine Catherine de Navarre & ses enfans lui envoyeroient des Ambassadeurs, pour leur représenter leur droit sur leur royaume de Navarre, & que le roi d'Espagne les contenteroit. Que si cette princesse, & ses enfans n'étoient pas contens des propositions que ce prince leur feroit, le roi très-chrétien ne se départiroit point de l'Alliance & des traités faits avec le feu roi de Navarre, & la reine: c'est-à-dire, qu'il demeuroit en droit de les aider de ses troupes & de son argent, pour les remettre en possession de leur état.

C'étoient-là les principaux points du traité de Noyon, que le roi catholique n'observa jamais, & où, par des articles qui ne contenoient que des promesses, il obtint ce qu'il prétendoit; c'est-à-dire, d'avoir le passage libre par la France pour les couriers qu'il envoyeroit en Espagne, & la liberté de partir pour aller prendre possession de cet état, quand & comme il le jugeroit à propos.

Un Auteur moderne (*a*) prétend qu'il y eut un autre traité secret, par lequel le roi d'Espagne promettoit absolument la restitution des royaumes de Navarre & de Naples usurpés par Ferdinand. Je ne suis pas le premier à remarquer (*b*) que ce traité secret est une production de l'imagination de l'Auteur, fort fécond en de pareils embellissemens de l'Histoire. Bien des curieux l'ont cherché sans le trouver nulle part. Si un tel traité étoit réel, comment n'en auroit-on fait aucune mention dans les manifestes, dans les protestations, & dans les autres écrits qui furent faits & publiés de la part de la France, durant la prison du roi? Comment madame la régente ne l'eût-elle pas produit, pour répliquer aux ministres de l'empereur, qui, lorsque le roi offrit pour sa délivrance, de renoncer à ses droits sur le royaume de Naples, répondoient que ce n'étoit rien offrir, parce qu'il n'y avoit aucun droit? Y auroit-il eu rien de plus convainquant pour prouver ce droit, que ce prétendu traité, par lequel l'empereur se reconnoissoit obligé de lui restituer le royaume de Naples? Le premier président de Selve, qui eut tant de

(*a*) Varillas, liv. 4. de l'éducation des princes.

(*b*) Voyez les observations sur les traités des princes, par M. Amelot de la Houssaye.

part

part à la négociation de Madrid, auroit-il pû oublier dans ses mémoires un point si important? Il paroît donc certain que ce traité ne fut jamais qu'en idée. 1516.

Il ne fut fait mention ni des Vénitiens, ni de l'empereur dans le traité de Noyon, sinon qu'ils furent nommés, les Vénitiens par le roi de France, & l'empereur par le roi d'Espagne, comme leurs alliés, à qui il seroit libre pendant l'espace de huit mois, d'y être compris. Mais l'empereur connoissant de quelle importance il étoit pour le roi d'Espagne son petit-fils, que le roi de France ne conçût aucun soupçon de ce jeune prince, de peur qu'il ne s'opposât de nouveau à son voyage, & considérant qu'il ne pourroit lui ôter toute défiance là-dessus, tandis que lui-même seroit son ennemi déclaré, il traita de la paix avec la France. Elle fut conclue au mois de Décembre à Bruxelles, & confirmée par un autre traité, qui se fit à Cambrai le mois de Mars suivant. Ce fut en conséquence de ce qui s'étoit passé à Bruxelles, & non pas à Noyon, ainsi que se l'est imaginé Guichardin, & ensuite de la révolte de la garnison de Vérone, que cette place fut consignée de la part de l'empereur, le quinzieme de Janvier par l'évêque de Trente, entre les mains du maréchal de Lautrec; & ce seigneur la remit aux Vénitiens, moyennant une grosse somme d'argent qu'eux & le roi payerent à l'empereur. De cette sorte la paix fut rétablie au commencement de l'année 1517. entre les plus grandes puissances de l'Europe.

Traité de Cambrai.

Guicciard. l. 12.

1517.

La paix est rétablie entre les plus grandes puissances de l'Europe.

L'Italie, qui avoit été depuis si long-temps le théatre de la guerre, se flattoit de goûter le fruit d'une paix beaucoup moins espérée, qu'elle n'avoit été desirée : mais elle vit naître de nouveaux troubles de ce qu'elle avoit regardé comme le sceau de cette paix; je veux dire de la reddition de Vérone, qui avoit terminé tous les différends de l'empereur avec la république de Venise & avec le roi de France: car la garnison de cette place ayant été licentiée, & les capitaines se trouvant sans emploi, se donnerent à François-Marie de la Rovere duc d'Urbin, qui avoit été chassé de ses états par le pape, & n'attendoit qu'une occasion favorable pour s'y rétablir.

Petrus de Angleria, epist. 583.

Ce prince, petit de corps, mais plein de feu & de courage, bon capitaine & brave soldat, se crut heureux de

1517. trouver une telle ressource. Il engagea dans son parti Frédéric de Gonsague prince de Bozzolo son ami, mécontent du pape & de la maison de Medicis, parce que Laurent de Medicis ayant été fait général de l'armée du S. Siége, lui avoit ôté le commandement de l'infanterie qu'il avoit eu auparavant sous Julien de Medicis. C'étoit un des plus fameux & des plus expérimentés capitaines d'Italie, & dont le petit état pouvoit fournir quelques troupes au duc d'Urbin.

Petrus de Angleria, epist. 587. Guicciard. l. 13.

La garnison de Vérone, qui se donna à ce duc, étoit de quatre ou cinq mille Espagnols, parmi lesquels il y avoit trois ou quatre cents Gascons, & de sept cents Allemans, tous gens agguerris, & dont le courage pouvoit suppléer au nombre. Ce qui inquiéta davantage le pape, c'est qu'il crut que le roi de France & les Vénitiens lui avoient suscité cet embarras. Il savoit que le roi n'avoit pas sujet d'être content de la conduite qu'il avoit tenue à son égard, pour plusieurs raisons que j'ai marquées en parlant de l'irruption de l'empereur dans le Milanès, & pour quelques autres différends qu'ils avoient eus depuis ensemble. Il étoit confirmé dans ce soupçon par l'armement du prince de Bozzolo, qui avoit toujours été dans les intérêts de la France; & il étoit persuadé que Lautrec n'avoit pû ignorer toute cette intrigue, Vérone lui ayant été consignée, avant qu'elle fût remise au pouvoir de la république.

Il n'ignoroit pas non plus la jalousie des Vénitiens, à qui la trop grande puissance des papes avoit toujours fait ombrage, & qui avoient d'autant plus de sujets d'appréhender de nouveaux accroissemens de la sienne, que la maison de Medicis s'étoit rendue entierement maîtresse de la république de Florence: chose à quoi ses deux prédécesseurs Aléxandre VI. & Jules II. avoient toujours visé en faveur de leurs familles, sans pouvoir en venir à bout. Enfin il ne pouvoit s'imaginer que le duc d'Urbin, sans argent, sans vivres, sans autres préparatifs, se soulevât contre une puissance aussi grande que celle du S. Siége, s'il n'étoit assûré sous main d'être soutenu.

Petrus de Angleria, epist. 585.

C'étoit néanmoins une terreur panique du pape, au moins du côté de la France; & même le roi dans la suite lui fournit

un secours de quatre cents hommes d'armes contre le duc d'Urbin. Ce secours n'empêcha pas que ce prince avec sa petite armée, à laquelle pour suppléer à sa solde, il abandonna le pillage du plat pays, ne se rendît maître de la plûpart de ses anciens états, ne fît la guerre au pape pendant toute cette année, & ne l'obligeât enfin, par la médiation des rois de France & d'Espagne à racheter en quelque façon le duché d'Urbin par une grande somme d'argent qu'il paya aux troupes qui avoient servi contre le Saint Siége. Le duc se retira à Mantoue, sans perdre ni l'envie ni l'espérance de trouver un temps plus favorable, pour relever un jour sa fortune.

1517.

Jovius, l. 4.

Guicciard. l. 13.

Petrus de Angleria, epist. 595.

Guicciardino, l. 13.

Traité de Fribourg fait avec les Cantons Suisses.

Ce qui restoit à régler pour l'affermissement de la paix entre la France, l'Empire & l'Espagne, ayant été terminé par le traité de Cambrai du onzieme de Mars, le roi qui prévoyoit bien qu'elle ne seroit pas de longue durée, pensa à se fortifier par de nouvelles ligues avec les autres princes. Deux mois après le traité de Noyon, il en avoit conclu une très-importante à Fribourg avec les treize Cantons, les Ligues grises, & tous ceux qui sont unis au corps helvétique. Par ce traité on avoit ôté plusieurs restrictions fort incommodes à la France, qui étoient dans le précédent; & les Suisses s'obligeoient à ne jamais servir aucun état contre le royaume. On lui donna le nom de traité de paix perpétuelle. En effet depuis ce temps-là les Suisses sont toujours demeurés fermes dans l'alliance avec nos rois: mais il fallut que le roi leur passât l'article de l'augmentation des pensions, dont le refus avoit fait perdre le Milanès à Louis XII. & ce ne fut qu'à force d'argent, qu'on mit les choses en si bon état de ce côté-là.

Recueil de traités par Leonard, T. 2.

Renouvellement d'alliance avec la république de Venise.

L'autre traité que le roi fit après celui de Cambrai, fut un renouvellement d'alliance avec la république de Venise: il fut conclu le huitieme d'Octobre. On y confirmoit tous ceux qui avoient été faits depuis celui de Blois de 1512. & on y ajouta un article pour maintenir la paix de l'Italie. Par cet article, le roi & les Vénitiens s'obligeoient réciproquement à tenir toujours sur pié huit cents hommes d'armes, avec leurs écuyers & leurs archers; & au cas que l'un des deux états fût attaqué, l'autre devoit le secourir

1517. avec six mille hommes de pié de vieilles troupes, & un train d'artillerie à quoi les Vénitiens devoient ajoûter cinq cents hommes de cavalerie légere; parce que les huit cents hommes d'armes, selon la maniere d'Italie, ne comprenoient pas autant de cavalerie que les huit cents hommes d'armes François.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Le roi pour attacher aussi le pape plus étroitement à ses intérêts, fit épouser à Laurent de Medicis Madeleine de Bologne sa cousine, héritiere de la maison de Bologne, & fille de la sœur du comte de Vendôme François de Bourbon. Laurent de Medicis, quelque-temps auparavant, avoit tenu sur les fonts, au nom du pape, François dauphin de France, dont la naissance ne donna pas moins de joie à tout le royaume, que le rétablissement de la paix. Mais comme les François, quand ils n'ont plus de guerre chez eux, la vont chercher ailleurs, ils allerent la faire en un pays, où l'on ne voit pas dans l'histoire qu'il y eût jamais eu de troupes de la nation.

Memoires de du Bellai, l. 1.

La France avoit dès-lors des liaisons avec les rois du Nord. Louis XII. avoit déja fait un traité d'alliance avec Jean roi de Danemarck, pere de Christierne II. Les Suédois avoient secoué le joug de Christierne, & ce prince envoya demander du secours en France. Le roi qui étoit en paix avec ses voisins, & qui pouvoit espérer d'être secondé dans l'occasion par les Danois contre l'Angleterre, lui accorda deux mille hommes de pié, sous les ordres de Gaston de Brezé seigneur de Fouquarmont, à qui il donna pour commander sous lui, le baron de Gondrin, & les capitaines Saint Blimont, Piéfou, & la Lande, des meilleurs officiers de ses troupes. Ils servirent utilement le roi de Danemarck dans une bataille qu'il gagna contre les Suédois : mais dans un combat qui se donna sur une riviere glacée, ils furent abandonnés par les Danois. Ils se retirerent en bon ordre dans une forêt voisine, où les ennemis les suivirent, & s'y défendirent avec beaucoup de bravoure. Mais comme l'embarras des broussailles ne leur permettoit pas de pouvoir se servir de leurs piques, pour faire tête à la cavalerie Suédoise, ils furent défaits. La moitié y périt avec Saint Blimont; les autres en très-mauvais équipage, ayant perdu

leurs armes, & presque tous nuds, par le peu de soin que le roi de Danemarck en prit, se réfugierent en Ecosse sur quelques barques qu'ils trouverent, & de-là repasserent en France. 1517.

Ce mauvais succès n'empêcha pas le roi de faire l'année suivante un traité de ligue offensive & défensive avec le roi de Danemarck contre les Anglois, les Suédois, Lubec, & quelques autres villes d'Allemagne, unies à celle-ci contre les Danois: mais il n'en tira jamais un grand secours.

Recueil des Traités par Leonard, T. 2.

Durant le cours de ces négociations, le roi travailloit à une affaire qu'il avoit fort à cœur; & il vit bien d'abord qu'il trouveroit de grands obstacles dans l'exécution. C'étoit à faire publier & observer le concordat dans le royaume, & à empêcher qu'on n'y suivît désormais pour regle la pragmatique sanction, ainsi qu'il l'avoit promis au pape dans la conférence de Boulogne.

Le concordat avoit été reçu & confirmé dans l'onzieme session du concile de Latran, & ce concile venoit de finir par la douzieme, le seizieme de Mars, après avoir duré près de cinq ans, sous les pontificats de Jules II. & de Leon X. L'abolition des élections, qui rendoit le roi maître de tous les bénéfices considérables du royaume, par le droit que le concordat lui donnoit d'y nommer, & le gros argent que les nommés devoient payer à Rome pour les annates, intéressoient beaucoup de gens, quelques précautions qu'on eût prises pour sauver les droits & les priviléges des universités. Une innovation si extraordinaire dans la police ecclésiastique du royaume, déplaisoit fort aux parlemens: & la jalousie que donnoit le grand crédit d'Antoine du Prat, chancelier de France, qui avoit été le principal négociateur de cette affaire, & qu'on soupçonnoit d'y avoir eu plus en vûe ses intérêts particuliers, que l'avantage de l'église, dans l'espérance d'avoir bonne part aux bénéfices, étoit un puissant motif pour plusieurs de s'y opposer. Les raisons ou les prétextes étoient plausibles. On prétendoit que dans les élections on avoit beaucoup plus d'égard au mérite & à la capacité des sujets, qu'on n'en auroit dans la suite; que les bénéfices se donneroient par la faveur de la cour à des sujets

1517. indignes; que l'espérance de parvenir par élection aux plus grands bénéfices, animoit les ecclésiastiques à l'étude, & les engageoit à la régularité; que ce motif ne subsistant plus, le clergé alloit tomber dans l'ignorance & dans le déréglement. Tout cela étoit au moins spécieux, & l'on prétendoit que les brigues, les simonies, les procès, les appellations à Rome, inconvéniens ordinaires des élections, n'étoient pas comparables aux désordres qu'on appréhendoit du concordat.

Histoire de la pragmatique sanction & des concordats.

Cependant l'évêque de Tricarico nonce du pape, & créé depuis peu évêque de Bayeux, étant arrivé à Paris, présenta au roi deux livres scellés en plomb, dont l'un contenoit le concordat avec la ratification du concile, & l'autre, la révocation de la pragmatique sanction, & lui demanda, conformément à la promesse que Sa Majesté en avoit faite au pape, de faire publier & enregistrer ces deux actes dans les parlemens de France.

Il y étoit très-disposé : mais comme par la seule teneur & par l'exécution du concordat, la pragmatique seroit suffisamment abolie, il fit consentir le nonce qu'on ne publieroit point la révocation de celle-ci, mais seulement le concordat.

Le roi va au parlement pour y faire enregistrer le concordat.

Le roi alla pour ce sujet au parlement; où avec les chambres assemblées, il fit aussi venir plusieurs évêques, & des députés du chapitre de Notre-Dame de Paris & de l'université. Le chancelier fit l'ouverture de cette séance par un discours, dans lequel il exposa la nécessité où le roi s'étoit trouvé de passer le concordat; que la pragmatique sanction avoit été une source de brouilleries continuelles entre le royaume & le Saint Siége, que ç'avoit été un des principaux motifs de Jules II. pour faire tout le mal qu'il avoit fait à la France durant son pontificat; qu'il avoit ligué tous les princes contre elle, chassé Louis XII. du duché de Milan, de la seigneurie de Genes, & du comté d'Ast; que Leon X. avoit d'abord suivi les mauvais desseins de son prédécesseur; qu'il avoit engagé le concile de Latran à faire des démarches très-violentes contre la France, & même contre la personne du roi; que Sa Majesté en de telles conjonctures n'avoit eu que deux partis à prendre : le pre-

mier, de se soumettre au concile, en abolissant la pragmatique, & qu'en ce cas l'état ecclésiastique de France seroit retombé dans les désordres, où il étoit avant les conciles de Constance & de Bâle, par les réserves, les expectatives, & les autres inconvéniens, auxquels la pragmatique avoit remédié. Le second, de refuser de se soumettre au pape & au concile, & qu'alors les censures, les interdits & tous les foudres de Rome auroient été lancés contre lui & contre son royaume; que les ennemis de la France l'auroient fait regarder comme schismatique; qu'elle auroit été exposée à l'invasion de tous ses voisins, auxquels le pape, selon les maximes de Rome, n'auroit pas manqué de la donner en proie; que la division se seroit incontinent mise dans l'état; que plusieurs par scrupule, ou par d'autres motifs plus mauvais, y auroient formé un gros parti pour le pape; que malgré les grands succès que le roi avoit eus en Italie par la bataille de Marignan, le Saint Siége se seroit bandé contre lui; que tous les ennemis de la France se seroient réunis avec le pape, & que la moindre perte qu'il eût pû faire, auroit été celle de tous ses états d'au-delà des Alpes; que par ces raisons Sa Majesté avoit jugé sagement devoir prendre un milieu, qui étoit celui du concordat, par lequel l'état ecclésiastique de France étoit délivré des vexations, qu'il avoit souffertes avant le concile de Bâle; qu'on y avoit retranché les choses qui choquoient le plus directement l'autorité du pape, & qu'aux élections près, on avoit eu soin de ménager les priviléges des universités & du clergé pour les bénéfices. Il conclut, en disant que le roi vouloit & commandoit que le concordat fût publié & enregistré.

1517.

Après la harangue du chancelier, le parlement & le corps des ecclésiastiques se retirerent chacun dans une chambre, pour délibérer séparément. Le cardinal de Boisi étant revenu à la tête des ecclésiastiques, dit que la matiere dont il s'agissoit concernoit toute l'église Gallicane, & qu'on ne pouvoit, sans l'assembler, ratifier le concordat. *Et moi*, reprit le roi en colere, *je vous le ferai bien faire, ou je vous enverrai à Rome contester avec le pape.* La réponse du parlement, par la bouche du président Baillet, fut plus soumise: mais il dit seulement en général, qu'il espéroit que la cour

1517. se conduiroit de telle sorte dans cette affaire, que Dieu & le roi en seroient contens.

Cependant le roi fit expédier le treizieme de Mai ses lettres patentes contenant le concordat, par lesquelles il enjoignoit au parlement & à tous les juges de son royaume de l'observer, de juger suivant sa teneur, & de tenir la main à l'exécution. Le connétable, Jean d'Albret, seigneur d'Orval, & le chancelier allerent quelques jours après au parlement, où ce magistrat présenta les lettres patentes, & déclara que la volonté du roi étoit que le concordat fût enregistré. Il n'eut point d'autre réponse, sinon que les lettres patentes seroient communiquées aux gens du roi.

Les gens du roi le refusent.

Le cinquieme de Juin, le chancelier ayant présenté à la cour les deux livres que le nonce avoit apportés au roi, en l'un desquels étoit le concordat, & dans l'autre la révocation de la pragmatique, le Lievre, avocat général, remontra les inconvéniens du concordat, supplia la cour de ne pas permettre que par cet acte, la liberté de l'église Gallicane fût violée, & le royaume épuisé d'argent par les annates. Il demanda ensuite que l'on commît quelques-uns des conseillers pour l'examiner. André Verjus, Nicolas le Maître, François de Loynes, & Pierre Preudhomme furent choisis, & depuis on leur donna pour adjoints le président Roger de Barme, & trois autres conseillers, savoir Nicolas de Grigni, Jacques Ménager, & Jean de Selve. Après cet examen, l'avocat général dit en plein parlement qu'il persistoit dans son appel, & demanda que nonobstant la révocation de la pragmatique, la cour eût à juger les procès selon les decrets qu'elle contenoit.

Le vingt-sixieme jour de Juin, le bâtard de Savoye, oncle du roi, vint au parlement, présenta les lettres de Sa Majesté, dit qu'elle vouloit que l'on procédât incessamment à la publication du concordat, témoigna le mécontentement que ces délais causoient au roi, & qu'il l'envoyoit pour être présent à leur délibération. Sur quoi le parlement députa Jean de la Haie président aux enquêtes, & Nicolas d'Origni conseiller, pour représenter à Sa Majesté, qu'il étoit contre la liberté du parlement, d'avoir pour témoin de ses délibérations, un seigneur qui n'étoit pas de son corps

corps, & qui sembloit n'être venu que pour intimider les particuliers. 1517.

Cette remontrance fut très-mal reçûe. Le roi dit aux députés, qu'il savoit que dans son parlement il y avoit deux sortes de gens, des gens de bien, & des gens de cabale; qu'il sauroit bien les distinguer; qu'il écarteroit si loin ceux-ci, à l'exemple du feu roi, à qui on donnoit le nom de pere de la justice, que lui-même mériteroit ce titre par sa sévérité, & qu'il vouloit absolument que son oncle assistât à la délibération du parlement.

Leurs conclusions là-dessus.

Il fut obéi; les assemblées commencerent le treizieme de Juillet, & furent continuées jusqu'au vingt-quatrieme; & la conclusion fut que la cour ne pouvoit, ni ne devoit faire publier, ni enregistrer le concordat; qu'elle étoit résolue d'observer la pragmatique, comme auparavant, & de donner audience à l'université, & aux autres universités du royaume qui l'avoient demandée; que l'on devoit appeller de la cassation de la pragmatique; & que si le roi vouloit presser la publication du concordat, il étoit nécessaire d'assembler l'église Gallicane, comme avoit fait le roi Charles VII, lorsqu'il fit la pragmatique.

Le roi ayant reçû le résultat du parlement par le bâtard de Savoye, ordonna à la cour de lui députer quelques-uns de son corps, pour lui faire savoir les motifs de son arrêt. Les conseillers André Verjus, & François de Loynes furent chargés de la députation, pour présenter les remontrances par écrit, ou les dire de vive voix.

Ils arriverent le quatorzieme de Janvier de l'année 1518. à Amboise où le roi étoit. Ils s'adresserent au chancelier, qui les renvoya au grand maître (*a*). Ce seigneur leur dit que rien ne pressoit, & qu'ils pourroient autant attendre, qu'ils avoient fait attendre le roi. Il leur demanda toutefois leurs raisons par écrit, parce que Sa Majesté vouloit les communiquer aux autres parlemens, & ils ne purent avoir audience que le dernier jour de Février. 1518.

(*a*) L'auteur de l'histoire de la pragmatique sanction & des concordats se méprend quand il dit que ce grand maître étoit M. de Montmorenci; c'étoit encore monsieur de Boisi, qui mourut au mois de Mai de l'an 1519. M. de Montmorenci ne fut grand maître qu'en 1526. après René bâtard de Savoye.

1518.

Réponse que le roi fait à leurs députés.

Elle ne fut pas fort agréable pour eux, & le roi ne leur dit rien autre chose, sinon qu'il avoit vû leurs remontrances, & les réponses que son chancelier y avoit faites. Ils le supplierent de vouloir bien leur communiquer ces réponses. » Vous ne les aurez pas, repartit le roi, il ne s'agit pas de » faire ici un procès-verbal : & puis il ajoûta d'un ton plein » d'indignation; Je suis roi en France, je ne prétends pas » qu'il y ait un sénat comme à Venise; le parlement ne doit » se mêler que de rendre la justice; j'ai travaillé à donner la » paix à mon royaume, j'en ai pris les moyens sûrs, & on ne » défera pas en France ce que j'ai fait en Italie pour le bien » de mon état. « Il fit plusieurs menaces aux députés, & leur ordonna de partir de la cour dès le lendemain de grand matin.

Le parlement consent à l'enregistrement, & fait mention de l'autorité du roi qui l'y avoit contraint.

Comme ils ne se disposoient pas si promptement à leur départ, à cause du mauvais temps & des mauvais chemins, le grand maître leur ordonna de se retirer, s'ils ne vouloient être mis dans une basse-fosse. Ils partirent, & firent leur rapport au parlement. Trois jours après M. de la Tremoille vint apporter de nouveaux ordres de hâter la conclusion de cette affaire, & mêla les menaces aux raisons. Il convint au parlement de consentir à la publication & à l'enregistrement: mais il ne le fit qu'à condition qu'on ajoûteroit dans le registre, que cela s'étoit fait par le commandement absolu du roi, réitéré plusieurs fois. Et en même-temps la cour fit une protestation pardevant l'évêque de Langres, duc & pair de France, où elle disoit qu'elle n'étoit point en liberté; que s'il se faisoit une publication du concordat, ce n'étoit point par son ordonnance, mais par l'exprès commandement du roi, & par force; qu'elle n'entendoit point approuver le concordat, ni que la publication sortît son effet, ni que dans la suite on jugeât les procès suivant le concordat, mais suivant la pragmatique sanction.

L'université s'y oppose.

Cependant le vingt-unieme de Mars, le recteur & l'université, accompagné d'onze suppôts & de son conseil, & le lendemain le doyen de l'église de Paris, avec plusieurs chanoines, vinrent au parlement, pour faire leur opposition à la publication du concordat. Elle fut reçûe : mais le même jour M. de la Tremoille, sur un nouvel ordre du

roi, fit faire la publication. La cour ajoûta à l'arrêt, la formule dont j'ai parlé : & deux jours après elle renouvella ses protestations en présence de greffiers, de notaires & de secrétaires. 1518.

L'université ne se contentant pas de ces protestations, s'assembla, fit afficher un acte portant défense à tous libraires-jurés de l'université d'imprimer le concordat, sous peine d'être retranchés du corps de l'université, & publia un écrit contre le concordat, qu'elle finissoit par un appel du pape mal conseillé, au futur concile légitime, tenu en un lieu où il fût libre & en sûreté.

Les prédicateurs parlent contre.

Ce écrit fut présenté au doyen de Notre-Dame, qui y souscrivit, & il fut affiché aux carrefours. Les prédicateurs qui de tout temps étoient tous, ou pour la plûpart, du corps de l'université, parlerent dans leurs sermons d'une maniere outrageuse contre le roi & le chancelier. Le recteur faisoit de fréquentes assemblées, où Bochart, Disone, le Louctier, Alligret, & quelques autres fameux Avocats du parlement assistoient.

Le roi averti de ces assemblées, des écrits, des affiches & des discours séditieux qui se faisoient, en écrivit au premier président Olivier, & à quelques conseillers de la cour, leur ordonnant de réprimer l'audace du recteur de l'université. Il envoya à Paris Adam Fumée maître des requêtes, & monsieur de Saint Gelais, pour commander de sa par l'impression du concordat, & le châtiment des membres de l'université les plus séditieux. Ils allerent tous deux avec des soldats pour faire arracher les affiches. Le parlement fit appeller les principaux des colléges, les réprimanda, & les avertit qu'on les rendroit responsables de tous les désordres qui pourroient arriver. Et le roi fit un édit le vingt-troisieme d'Avril à Amboise, par lequel il étoit fait défense au recteur & aux suppôts de l'université, de s'assembler à l'avenir sur des affaires qui concernassent l'état, la police, le gouvernement du royaume, les édits & decrets faits & approuvés par Sa Majesté, sous peine de privation de leurs priviléges. Le parlement différa d'enregistrer cet édit : mais il fit délivrer à Adam Fumée l'original du concordat pour le faire imprimer, & enfin on l'imprima.

1518. Sur ces entrefaites l'archevêché de Sens vint à vaquer par la mort de Triſtan de Salaſar : l'évêché d'Albi vaqua auſſi peu de temps après ; & on étoit dans l'attente de ce qui arriveroit à cette occaſion, pour l'exécution du concordat. Le roi envoya deux conſeillers du parlement faire défenſe aux chanoines de Sens de procéder à l'élection d'un Archevêque. Ils répondirent qu'ils avoient droit de le faire, tant par le droit commun, que par un privilége ſpécial du Saint Siége : mais le roi ayant nommé Etienne Poncher évêque de Paris, pour cet archevêché, les chanoines, afin de ne point préjudicier à leurs prétentions, élurent ce même prélat ; & la choſe en demeura-là.

Le parlement rend un jugement contraire au concordat.

Mais il n'en fut pas ainſi de l'évêché d'Albi. Le chapitre en élut un autre que celui qui avoit été nommé par le roi. Le procès fut intenté au parlement de Toulouſe, & puis évoqué au parlement de Paris. Le roi appella le premier préſident & le rapporteur, & leur commanda de juger ſuivant le concordat : mais nonobſtant cet ordre, le parlement adjugea l'évêché à l'élû. Le Roi en fut très-irrité. Mais l'auteur de l'hiſtoire des concordats, ne nous dit point quelles furent les ſuites de ſon reſſentiment.

Autres conteſtations à ce ſujet.

Ces conteſtations ſe renouvelloient tous les jours à l'occaſion des bénéfices vacans. Les grandes guerres que le roi eut à ſoutenir quelque temps après, & ſa priſe à la journée de Pavie, l'empêcherent de maintenir auſſi fortement qu'il auroit fait, ſon autorité royale ſur un point ſi important : & le parlement ne manqua pas de profiter de la conjoncture, pour rétablir l'uſage de la pragmatique. Il préſenta ſur ce ſujet en 1524. une requête à Louiſe de Savoye mere du roi, régente du royaume ; & ſur ces entrefaites, le chancelier du Prat s'étant fait nommer archevêque de Sens, & abbé de ſaint Benoît ſur Loire, il y eût à ce ſujet un gros procès, la régente voulant ſoutenir ſa nomination, & le parlement s'y oppoſant : mais enfin on convint que la choſe demeureroit ſurſiſe juſqu'à la délivrance du roi. Ce prince, après ſon retour, ôta au parlement la connoiſſance des Procès touchant les archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tout ce qui en dépendoit, & l'attribua au grand conſeil, & ſuſpendit de leurs Charges les conſeillers Hen-

nequin, Disque, le Coq, & Roger, qui avoient paru les plus animés dans l'affaire de S. Benoît sur Loire. 1518.

Le roi soutient le concordat.

Depuis ce temps-là le roi soutint son droit avec plus de force & de succès. Durant les guerres civiles, sous les regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. le parlement, le clergé & les états firent de nouveaux efforts pour faire abolir le concordat, & rétablir la pragmatique. Ces princes, dans les fâcheuses conjonctures où ils se trouvoient, eurent de la condescendance pour les remontrances qu'on leur fit: mais enfin la puissance royale & la puissance pontificale, étant d'accord sur ce point, & l'une & l'autre y trouvant son avantage, le concordat a prévalu, & les choses sont demeurées en l'état où nous les voyons aujourd'hui. Après ce détail, que méritoit un aussi grand changement fait dans l'état, par rapport à l'Eglise Gallicane, je vais reprendre la suite des affaires qui se passoient en France, ou par rapport à la France, l'an 1517. durant les mouvemens que la publication du concordat y excita.

L'unique chose importante qui me reste à toucher sous cette année, est le départ du roi d'Espagne, qui faisoit travailler depuis long-temps aux préparatifs de la Flotte qu'il devoit monter, pour aller prendre possession de ses états de Castille & d'Arragon.

Il avoit autant d'envie d'y arriver, que les Espagnols lui témoignoient de passion de le voir: mais nonobstant le traité de Noyon, qui lui assûroit la liberté du passage, il fut retardé par un accident, qui lui donna de grandes inquiétudes.

Ce corps fameux de lansquenets, nommés les bandes noires, qui avoit si fort contribué au gain de la bataille de Marignan, se voyant sans occupation, retournerent en Gueldre rejoindre le duc Charles, qui les avoit menés en Italie. Ce duc toujours ennemi déclaré de la maison d'Autriche, leur proposa de faire une irruption en Hollande & en Frise; ce qu'ils accepterent volontiers.

Haræus, Annal. Brabant.

Cette expédition leur réussit au-delà de tout ce qu'ils pouvoit espérer. Ils porterent le fer & le feu de toutes parts, prirent Alcmar, Medemblic, & plusieurs autres places considérables, où sans faire quartier à personne, ils mirent tout

1518. à feu & à ſang, & firent un butin ineſtimable; mais le comte de Naſſau, & le Seigneur de Vaſſenar, ayant par ordre du roi d'Eſpagne raſſemblé un grand nombre de troupes de toutes les provinces des Pays-Bas, les attaquerent, les battirent, les diſſiperent, & en firent pendre & rouer un très-grand nombre.

On fut perſuadé en Eſpagne, & à la cour du roi d'Eſpagne aux Pays-Bas, que c'étoit un nouvel embarras que la France lui avoit ſuſcité, pour retarder ſon voyage, parce que le duc de Gueldre étoit tout dévoué à cette couronne : mais ce ne fut qu'un pur ſoupçon, dont la vérité n'a jamais été éclaircie. Quoi qu'il en ſoit, tout ſe trouvant prêt pour le départ du roi d'Eſpagne, il s'excuſa d'une entrevue qu'il devoit avoir avec le roi à Cambrai, & partit de Middelbourg le ſeptieme de Septembre, après avoir fait une treve pour un an avec le duc de Gueldre. Il arriva en huit jours ſur les côtes des Aſturies, & débarqua auprès de Villaviciosa. Il n'eut qu'un malheur dans une ſi heureuſe navigation : le feu ayant pris à un des plus gros Vaiſſeaux qui portoit ſon écurie; ce Vaiſſeaux ſauta en l'air, ſans qu'on pût ſauver une ſeule perſonne de ceux qui le montoient. l'arrivée de ce prince rétablit la tranquillité en Eſpagne, diſſipa toutes les ſemences de diviſion, & les complots qui avoient été faits en faveur du prince Ferdinand ſon frere, & il fut couronné à Valladolid le ſeptieme de Février de l'année ſuivante.

Petrus de Angleria, epiſt. 593.

1519.

Projet du pape pour faire la guerre aux infidéles.

Le pape voyant la France, l'Eſpagne, l'Empire & l'Italie tranquilles, le duc d'Urbin dompté, & ſa propre maiſon ſi bien établie, travailla plus ſérieuſement que jamais à unir les princes chrétiens contre les Turcs. Ce deſſein lui étoit inſpiré non-ſeulement par le zele qu'il avoit pour la religion, en qualité de chef de l'égliſe; mais encore par la crainte du danger dont l'Italie, & en particulier l'état eccléſiaſtique, étoient menacés de la part de ces infideles.

Le ſultan Selim, Prince guerrier, & qui ne penſoit qu'à étendre ſa domination, gouvernoit alors l'empire des Turcs. Fier de ſa nouvelle conquête de l'Egypte & de la Syrie, & de la défaite des Mammelus, les plus redoutables troupes de l'Orient, il formoit de grands projets contre les états

des chrétiens. Il faisoit de prodigieux magasins de vivres & de munitions de guerre à la Vallonné Port de mer de Macedoine, dans le golfe de Venise, vis-àvis d'Otrante qui n'en est séparée que par l'endroit du golfe le plus étroit. Il avoit des troupes innombrables sur pié, & on ne doutoit point que suivant les vastes desseins de Mahomet II. un de ses derniers prédécesseurs, il n'eût résolu de se jetter sur l'Italie, & de profiter des divisions des princes chrétiens, dont il étoit parfaitement instruit.

1519.

Le pape alarmé faisoit faire des prieres publiques dans toutes les églises de Rome, & de fréquentes processions, où il marchoit piés nuds pour implorer le secours de Dieu. Après avoir été assûré par les ambassadeurs des princes de l'europe, des bonnes intentions de leurs maîtres pour la défense de l'église, il assembla les cardinaux dans la Minerve; & du consentement des ambassadeurs, il fit un decret dans cette assemblée, par lequel tous les princes chrétiens étoient obligés à une suspension d'armes entr'eux pendant cinq ans, sous peine des plus rigoureuses censures de l'église. Il envoya aux principales cours de l'europe, des cardinaux légats, pour les engager à contribuer de toutes leurs forces à la guerre contre le Turc. Le cardinal de saint Sixte fut envoyé à l'empereur, le cardinal Bibiena au roi de France, le cardinal Gilles de Viterbe au roi d'Espagne, & le cardinal de Campége au roi d'Angleterre; tous gens habiles dans la négociation, & les plus considérables du sacré collége.

Belcarius, l. 16. Petrus de Angleria, epist. 617.

Le roi s'offre à y marcher à la tête d'une armée.
Annales de France.

Tous ces princes consentirent à la suspension d'armes. Le roi fut celui de tous, qui parut le plus vif pour le secours de l'église. Il s'offrit à marcher lui-même à la tête d'une armée de quarante mille hommes de pié, de trois mille hommes d'armes, & de six mille hommes de cavalerie légere, d'un grand train d'artillerie, & à conduire cette armée par-tout où le pape jugeroit à propos. Les autres ne firent pas de si grandes avances, & se garderent bien de faire des propositions si nettes, & si avantageuses à la chrétienté. Le pape même fut refusé pour une contribution d'argent qu'il demandoit au clergé d'Espagne. La révolte de Luther contre l'église, qui avoit commencé depuis un an, avoit

Petrus de Angleria, epist. 607.

1519. déja diminué en Allemagne l'autorité du Saint Siége, principalement sur l'article des Indulgences, dont on se servoit, afin d'avoir de l'argent pour la guerre Sainte. Le cardinal de Campége qui en demandoit aussi aux Anglois, ne réussit pas mieux; & enfin Sélim étant mort sur ces entrefaites, chacun se persuada volontiers que le danger étoit passé: mais on vit bientôt que Soliman son successeur n'étoit pas moins à craindre que lui.

Ce projet n'a point de suite.

Ce projet neanmoins ne fut pas tout-à-fait inutile pour affermir pendant quelque temps la paix entre les princes chrétiens. Le roi s'en servit pour obtenir de l'empereur que la treve entre l'Empire & les Vénitiens fût confirmée pour cinq ans, à condition que ceux-ci payeroient tous les ans, vingt mille ducats à ce Prince; & s'ils avoient offert une somme plus considérable, la paix auroit été entierement conclue: mais le roi qui vouloit d'une part tenir toujours les Vénitiens en balance, & qui appréhendoit de l'autre, que l'empereur ne se servît de son argent contre la France, régla la somme, en qualité de médiateur, de la maniere que je viens de dire. Il fit à la même occasion un autre coup beaucoup plus important pour son etat, par le nouveau traité qu'il conclut avec le roi d'Angleterre. Il lui étoit d'une extrême conséquence de s'attacher ce prince, dans la défiance qu'il avoit conçue du roi d'Espagne. On commençoit dès-lors à s'appercevoir de la jalousie mutuelle de ces deux jeunes princes, comme on le voit par une lettre du cardinal Bibiena légat en France, écrite au cardinal de Medicis, où il conseilloit au pape de tellement ménager l'amitié des deux rois, que ni l'un ni l'autre n'eussent sujet de se plaindre de lui, pour ne se point trouver engagé dans leurs différends, qui ne pouvoient être long-temps sans éclater.

Annales de France.

Affaires d'Angleterre.

Jalousie des deux rois.

Lettre du cardinal légat au cardinal de Medicis.

Il falloit beaucoup d'adresse pour traiter l'affaire d'Angleterre. Henri VIII. avoit des raisons de se plaindre du roi, qui avoit fait relever les fortifications de Térouane, contre la promesse que les Anglois prétendoient que Louis XII. leur avoit faite au temps des traités de 1514. de la laisser dans l'état où elle étoit. Il n'avoit pas rappellé d'Ecosse le duc d'Albanie, qui avoit contraint la reine sœur du roi d'Angleterre d'en sortir, & s'étoit saisi de toute l'autorité. Le

roi

roi faisoit actuellement bâtir & fortifier une Ville au Havre de grace; & par cette précaution, il marquoit qu'il se défioit des Anglois, & qu'il vouloit se mettre en état de porter la guerre dans leur pays, s'ils rompoient avec lui. Le roi d'Espagne faisoit toujours sous main tout son possible pour aigrir le roi d'Angleterre contre la France, & pour l'engager dans son parti. Enfin Thomas Volsei archevêque d'York, qui fut fait vers ce même-temps-là cardinal, & dont le crédit étoit plus grand que jamais sur l'esprit de son Maître, n'avoit pû encore pardonner au roi le refus qu'il lui avoit fait de donner un autre évêché à l'évêque de Tournai, pour lui en laisser le Siége libre: & c'étoit l'entêtement de ce Ministre, qui devoit être le plus grand obstacle à la conclusion du traité dont je parle. 1519.

Ce fut aussi à regagner Volsei que le roi s'appliqua d'abord. Volsei ne pensoit plus alors à l'évêché de Tournai, son ambition ayant été satisfaite par un plus digne objet, je veux dire par l'archevêché d'York, dont il avoit été pourvû. Le roi connoissoit parfaitement l'extrême vanité & l'avarice de ce prélat. Il espéra qu'en le flatant, qu'en s'adressant à lui immédiatement, comme à l'arbitre du conseil d'Angleterre, qu'en lui témoignant qu'il vouloit lui avoir à lui seul l'obligation du traité qu'il souhaitoit conclure, & qu'en joignant les présens à ses caresses, il en viendroit à bout, & il ne se trompa pas. Polydor. Vergil l. 27.

Il envoya en Angleterre Guillaume Gouffier seigneur de Bonnivet, amiral de France. Cet ambassadeur usa de toute son adresse, qui n'étoit pas médiocre, & gagna le ministre par les appas dont il avoit ordre de se servir. Dès qu'il crut être entré dans son esprit, il lui fit au nom du roi diverses confidences, lui demanda ses avis sur les mesures que ce prince avoit à prendre dans la situation des affaires de l'Europe, & l'assûra de sa part qu'il ne lui refuseroit rien de tout ce qu'il pourroit souhaiter de lui pour sa satisfaction, pour sa fortune, pour son élévation, quelque haut qu'il put porter ses projets.

Volsei tout glorieux de se voir ainsi recherché & avec tant d'empressement par un roi de France, ne fit pas seulement espérer à l'amiral le succès de sa négociation; mais il lui en répondit, tant il étoit sûr de l'ascendant qu'il avoit

1519. ſur l'eſprit du roi ſon maître. Il étoit tel en effet, qu'il ne pouvoit-être plus grand : & ce qui étoit merveilleux, c'eſt que le roi d'Angleterre en convenoit lui-même, & en faiſoit honneur à Volſei ; de ſorte qu'ayant ſû une partie de ce qui s'étoit paſſé entre lui & Bonnivet, il dit un jour que Volſei ne ſe contentoit pas de le gouverner, mais encore qu'il gouvernoit le roi de France.

Bonnivet ayant entierement gagné le miniſtre, les affaires furent bientôt concluës, quoiqu'il y eût un article fort délicat, & qui devoit faire beaucoup de peine aux Anglois. Car il ne s'agiſſoit pas ſeulement de faire une alliance avec l'Angleterre contre les ennemis de la France, dont le fondement devoit être le mariage de Marie fille du roi d'Angleterre, âgée de trois à quatre ans, avec le Dauphin, qui n'en avoit qu'un & demi ; mais encore il étoit queſtion de la reſtitution de Tournai, cédé par Louis XII. dans le traité de Londres. Les Anglois avoient fait grandes dépenſes pour fortifier cette place, & avoient bâti une citadelle, qui tenoit en reſpect les frontieres de France, & celles des Pays-Bas Eſpagnols, & qui, en cas de guerre entre les deux rois, devoit être auſſi avantageuſe aux Anglois, qu'incommode aux François.

Accord fait entre eux.

Tournai eſt remis au roi.

Cet article néanmoins paſſa. Volſei entreprit de faire voir au roi & à ſon conſeil que l'éloignement de Tournai rendoit cette place inutile à l'état ; il éxagéra les dépenſes qu'elles cauſoit au royaume, par la néceſſité d'y entretenir toujours une forte garniſon, & la facilité que le roi d'Eſpagne auroit à s'en ſaiſir quand il le jugeroit à propos : que dans la conjoncture de la ligue que le cardinal de Campége propoſoit de faire entrer les princes chrétiens, il falloit ôter autant qu'il ſeroit poſſible, tous les prétextes de l'empêcher, ou de la rompre, & que tandis qu'on retiendroit cette place au roi de France, on ne pouvoit compter ſur lui pour cette Ligue. Il fut donc arrêté qu'on la donneroit par avance, comme la dot de la princeſſe Marie, avec les dépendances, qui étoient Mortagne & ſaint-Amand ; mais que le roi de France, payeroit, pour les frais de la citadelle ſix cents mille couronnes d'or, valant chacune dans

Dans le traité de Londres le 4. d'Octobre 1518.

la monnoie de France trente-cinq ſols tournois, ainſi qu'on s'exprime dans le traité ; que juſqu'à l'entier payement de

cette somme, il donneroit huit ôtages, tous personnes de qualité, qui furent François de Montmorenci, seigneur de la Rochepot, Charles de Moui, seigneur de la Mailleraye, Antoine des Prez, seigneur de Montpesat, Charles de Soliers, seigneur de Morete en Piémont, le fils ainé du sieur de Hugueville, le cadet de Mortemar, & les sieurs de Melun & de Grimaut; qu'enfin le roi rappelleroit d'Ecosse le duc d'Albanie, & que le roi d'Ecosse entreroit dans ce traité. Il fut signé par l'Amiral de Bonnivet, par Etienne Poncher évêque de Paris, par François de Rochechouart chevalier seigneur de Champdenier, sénéchal & gouverneur de Toulouse, & par Nicolas de Neuville, chevalier seigneur de Villeroi, secrétaire d'état pour les finances.

1519.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Le traité fut aussi-tôt éxécuté, les huit otages furent livrés, & la ville de Tournai remise entre les mains de Gaspard de Coligni, seigneur de Châtillon, maréchal de France, qui en prit possession avec deux cents hommes d'armes qu'il y conduisit.

Autre négociation pour Calais.

Le roi ayant réussi dans cette affaire avec beaucoup plus de facilité qu'il n'avoit esperé d'abord, forma un plus grand dessein; ce fut de retirer Calais des mains des Anglois. Rien n'étoit impossible par l'entremise du cardinal de Volsei, qui promit encore de ménager cet important article : mais comme il prévoyoit de grandes difficultés, non pas tant du côté de Henri, que de la part de la nation, il ne se pressa pas. Il se contentoit de sonder le gué de temps en temps. Quelquefois dans le repas & dans les entretiens qu'il avoit avec les principaux seigneurs, il faisoit tomber le discours sur les affaires étrangeres, & à ce sujet se plaignoit des grandes sommes d'argent qu'il coûtoit a l'Angleterre pour l'entretien de la grosse garnison de Calais, & des autres postes des environs de cette ville; du danger de les perdre à l'occasion des guerres civiles, qui étoient si fréquentes en Angleterre; qu'il seroit peut-être du bien de l'état de les rendre à la France par un traité qui pourroit être avantageux à la nation, en exigeant des conditions qu'on feroit accepter au roi de France, quelques dures qu'elles fussent.

Polydor Vergil. l. 27.

Sans fruit.

Il y avoit tout lieu d'espérer qu'on en fût venu à bout, si le roi d'Espagne n'en eût point eu le vent par quelques-

1519. uns de ses émissaires, qui lui firent en même-temps savoir, qu'envain il travailleroit à rompre ce coup, s'il ne se servoit des mêmes moyens, que le roi de France avoit employés pour ravoir Tournai, c'est-à-dire, s'il ne mettoit Volsei dans ses intérêts. Il suivit ce conseil, & fit si bien, que ce cardinal, qui étoit toujours au plus offrant, se laissa corrompre : la différence qu'il y eut en ce changement, fut que le roi d'Espagne sut le fixer, & s'en servit dans la suite avec tout l'avantage possible contre la France.

Mais ces deux princes qui se craignoient également l'un l'autre, se trouverent peu de temps après dans une concurrence, où celui des deux qui l'emporteroit, devoit acquérir une grande supériorité. Ce fut par la mort de l'empereur Maximilien, prince, (*a*) qui par son peu de conduite avoit beaucoup contribué à l'accroissement de la puissance de nos rois, & qui laissant la premiere place de l'Europe vacante, fournit un digne objet d'ambition à François roi de France, & à Charles roi d'Espagne : car ils étoient les seuls rois en passe d'y prétendre; & le roi d'Angleterre ayant voulu paroître aussi sur les rangs, n'eut pas une seule voix dans la diete où l'élection se fit.

Memoires de M. Fleuranges.

1520. Cette mort arriva à Lints le douzieme de Janvier, & les deux rois commencerent aussi-tôt à former leur brigue, pour se faire élever sur le throne de l'Empire. Ils ne firent point mystere de leur dessein, & n'en parurent pas même moins bon amis : ils continuerent de garder entr'eux toutes les bienséances; & un jour le roi s'entretenant sur ce sujet avec l'ambassadeur d'Espagne, lui dit qu'il n'étoit ni sur-

Mort de l'empereur Maximilien.

(*a*) L'empereur Maximilien eut dessein de se faire pape. On a une lettre qu'il écrivit à Marguerite d'Autriche sa fille, pour lui faire part de ce dessein. Il lui marque qu'il a pris la résolution de ne point se remarier, & qu'il envoye un évêque à Rome pour engager le pape à le prendre pour coadjuteur, *afin*, dit-il, *qu'après ma mort je puisse être assuré d'avoir le papat & devenir prêtre, & après être saint ; ce qui vous sera de nécessité ici après ma mort, vous serez contraint de me prier, dont je me trouverai bien glorieux.*

Il ajoûte que le roi d'Arragon lui a promis de le seconder dans cette entreprise, à condition qu'il résigneroit l'Empire à son fils Charles d'Autriche, à quoi il a consenti. Il dit qu'il travaille, à gagner les voix des cardinaux moyennant trois ou quatre cents mille ducats, & qu'il est sûr des cardinaux Espagnols par le moyen du roi d'Arragon.

La lettre est écrite en françois & datée du 18. Septembre 1511. Elle finit ainsi, *fait de la main de votre bon pere Maximilien futur pape.*

Il marque ensuite que le pape (c'étoit Jules II.) avoit les fievres, & qu'il ne pouvoit vivre long-temps. *Mss. de la bibliotheq. du roi.*

pris, ni offensé que Charles fût son concurrent en cette rencontre; & ajoûta agréablement qu'ils faisoient leur cour à la même maîtresse; que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit que l'autre s'en consolât.

1520.

Belcar. l. 16.
Guicciardin. l. 16.

Cette modération fit beaucoup d'honneur à ces deux princes, & d'autant plus que leur conduite sembloit répondre parfaitement à leurs paroles : car comme par le traité de Noyon Charles étoit obligé de donner satisfaction touchant le royaume de Navarre à la reine Catherine, si-tôt qu'il seroit arrivé en Espagne, il écouta volontiers la sommation que le roi lui en fit. Monsieur de Chievre de sa part, & le grand maître de Boisi de la part du roi, se rendirent à Montpellier pour terminer cette affaire, & pour traiter du mariage de Charlotte de France, seconde fille du roi, avec le roi d'Espagne, à la place de Louise de France, qui lui avoit été accordée, & qui étoit morte depuis.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Ces deux seigneurs très-bien intentionnés pour entretenir la bonne intelligence entre les deux rois, & qui en qualité d'anciens gouverneurs, l'un du roi d'Espagne, & l'autre du roi de France, avoient tout crédit sur leur esprit, eussent infailliblement réussi : mais la chose étant déja fort avancée, le grand-maître attaqué d'une fievre continue & de la pierre, mourut sans la pouvoir consommer. Les ambassadeurs d'Espagne se retirerent; & la négociation ayant été différée, & mise entre les mains de gens qui n'avoient pas le même zele pour la paix, ces différends allumerent enfin la guerre entre les deux couronnes : mais avant qu'on en vînt aux armes, il se passa bien des choses, qui disposerent beaucoup les deux partis à une rupture ouverte.

La maniere dont se conclut la diete de Francfort pour l'élection d'un empereur, ne pouvoit manquer de produire cet effet; car quelque franchise que les deux concurrens fissent paroître, & quelques protestations qu'ils se fussent faites réciproquement, de ne point rompre ensemble pour ce sujet, de quelque côté que la fortune tournât, jaloux comme ils étoient déja de la grandeur l'un de l'autre, ils se promettoient trop à eux-mêmes de leur modération, & la passion devoit être trop violemment remuée par l'évenement pour ne pas s'y laisser emporter.

1520.

Ce qu'il avoit fait pour conserver l'Empire dans sa maison.

L'empereur Maximilien, quelque temps avant sa mort, avoit fait plusieurs démarches auprès des électeurs pour conserver l'Empire dans sa maison. Sa premiere intention avoit été d'en faire le partage de Ferdinand son petit-fils, frere cadet de Charles. Les cardinaux de Gurk & de Sion l'avoient détourné de ce dessein, en lui faisant envisager la puissance du roi de France, qui devoit l'empêcher d'affoiblir celle de la maison d'Autriche en la partageant. Ils lui dirent que l'exemple du feu roi d'Espagne devoit lui servir de regle en cette occasion; quelque inclination que ce prince eût pour le jeune Ferdinand qui avoit été élevé auprès de lui, & quelque aversion qu'il eût conçûe contre Charles, qu'il n'avoit jamais vû, & que bien des gens lui avoient rendu suspect, & même odieux; nonobstant le plaisir qu'il eût fait aux Arragonois de leur donner Ferdinand pour roi, comme il lui eût été très-facile de le faire, il avoit forcé son penchant, par le seul motif de réunir en une seule personne toute la puissance de la maison d'Autriche, d'Arragon & de Castille, pour l'empêcher de succomber sous celle de France. Ils ajouterent que la chrétienté étant menacée tant du côté de la Hongrie que du côté de l'Italie, par les redoutables forces des Turcs, un empereur ne pouvoit être trop puissant pour leur résister, & qu'il avoit vû par sa propre expérience, qu'avec ce titre & les seuls états héréditaires de la maison d'Autriche, il n'avoit jamais pû faire que très-peu de chose, soit contre la France, soit contre le Turc.

Maximilien s'étoit rendu à ces raisons, & n'avoit plus agi auprès des électeurs qu'en faveur de Charles, pour le faire nommer roi des Romains: mais il le fit inutilement, parce qu'on lui répondit qu'il ne pouvoit espérer ce titre pour son petit-fils, jusqu'à ce que lui-même eût reçû des mains du pape la couronne d'empereur. Il auroit fallu pour cela qu'il eût été à Rome; les mêmes obstacles, dont j'ai parlé ailleurs, l'empêchoient de faire ce voyage. Il fit tous ses efforts auprès du pape, pour l'engager à lui accorder la dispense de cette formalité, & à lui envoyer la couronne impériale en Allemagne par les mains du cardinal légat: mais cette innovation n'étoit pas du goût de la cour de Rome.

La France & les Vénitiens avoient traversé cette négociation de toutes leurs forces, & auprès du pape & auprès des électeurs, & Maximilien n'avoit pû obtenir ce qu'il souhaitoit. Après tout, ses fréquentes sollicitations n'avoient pas laissé de mettre des dispositions favorables pour Charles, dans l'esprit de la plûpart des électeurs : ce jeune prince ne s'étoit pas oublié lui-même, & l'argent qu'il tiroit d'Espagne n'étoit pas seulement employé à enrichir ses ministres Flamans, ainsi que les Espagnols s'en plaignoient par tout, mais encore à gagner à son parti les princes Allemands, auxquels dès le vivant de Maximilien, il avoit distribué deux cents mille écus.

1520.

Belcar. l. 16.

Raisons d'exclusion pour les rois d'Espagne & de France, qui tous deux prétendoient à l'Empire.

Ces princes, eu égard à la liberté de l'Empire, dont ils étoient fort jaloux, avoient de grandes raisons d'exclusion pour les deux rois. L'un & l'autre avoient de puissans & riches états, qui pouvoient leur fournir des soldats, de quoi les soudoyer indépendamment de l'Allemagne, & les lui rendre redoutables, au lieu que Maximilien & ses prédécesseurs n'avoient qu'une puissance dépendante des membres de l'Empire, qui l'augmentoient, ou la modéroient selon les contributions & les troupes qu'ils jugeoient à propos de leur accorder dans les dietes. Par-là les empereurs étoient hors d'état de les opprimer, & se trouvoient obligés de les ménager beaucoup. Dès la moindre atteinte qu'ils eussent voulu donner à leurs priviléges, l'argent leur auroit manqué; & les princes & les autres membres de l'Empire auroient aussi-tôt rappellé leurs troupes. Au contraire, un empereur puissant par lui-même, en état de se passer d'eux, auroit beaucoup moins d'égards, & pourroit se servir de ses propres forces pour les contraindre à suivre ses volontés, pour leur donner la loi, & leur imposer le joug.

Cette raison d'exclusion, commune pour les deux rois, étoit soutenue d'autres particulieres pour chacun d'eux. Celle qui regardoit le roi d'Espagne, étoit fondée sur le danger qu'il y avoit que l'Empire ayant déja été si longtemps dans la maison d'Autriche, n'y devînt héréditaire, & qu'avec le temps l'élection ne se fît plus que pour la forme. L'expérience a montré que cette crainte n'étoit pas vaine.

1520. A l'égard de François I. les Allemands avoient peine à voir rentrer la couronne impériale dans la maison de France, où elle avoit toujours été regardée comme un bien patrimonial qui lui appartenoit, & lui avoit été injustement enlevé, & ils étoient persuadés que si une fois elle en étoit remise en possession, elle employeroit toutes sortes de moyens pour ne la pas laisser échapper. A cela on ajoutoit l'antipathie des deux nations, dont les manieres & le génie étoient tout opposés, outre la proximité des deux états, qui donneroit au roi de France moyen d'attenter impunément sur la liberté Germanique, en corrompant ou en intimidant les électeurs, & les autres états d'Allemagne voisins du Rhin.

Ces défiances qu'on avoit des deux rois en Allemagne, y étoient augmentées par les agens du pape, qui exagéroient sans cesse la force des motifs que je viens de dire. Il les appréhendoit également l'un & l'autre. Un empereur, roi d'Espagne & maître du royaume de Naples, un empereur roi de France, duc de Milan & seigneur de Genes, lui paroissoient extrèmement à craindre pour la liberté de l'Italie, dont plusieurs princes & républiques étoient feudataires de l'Empire, sans parler des prétentions que les empereurs avoient toujours eues sur le domaine du S. Siége, & sur Rome même.

Guicciard. l. 13.

Ainsi son avis étoit qu'on ne choisît ni l'un ni l'autre; & sa politique fut de paroître plus porté pour le roi de France, dont il prévoyoit que la brigue seroit moins forte. Il espéroit que lorsque ce prince verroit l'impossibilité de réussir, il pourroit l'engager à faire déclarer son parti pour quelque autre prince, qui par ce moyen l'emporteroit sur le roi d'Espagne. Quelques-uns même ont écrit que le pape avoit en vûe de faire tomber la couronne impériale à Laurent de Medicis : mais la mort de ce seigneur qui arriva vers ce temps-là, rompit ce dessein, s'il l'eut jamais.

Petrus de Angleria, epist. 638.

Ils ne laissent pas de travailler chacun de leur côté à se faire élire.

Les deux concurrens prévoyoient toutes ces difficultés, mais ils espéroient, par les intérêts particuliers de ceux de qui l'élection dépendoit, surmonter l'obstacle de l'intérêt commun, comme il arrive assez ordinairement en ces sortes de négociations; & ils employerent chacun de leur côté tous

tous les moyens qu'ils crurent propres pour y réussir. 1520.

Le roi envoya Jean de Langeac en Pologne, pour engager le roi Sigismond à lui procurer le suffrage du jeune Louis roi de Hongrie & de Bohême son neveu : mais ce prince qui avoit de très-étroites liaisons avec la maison d'Autriche, s'excusa avec franchise de servir le roi de France, & dit à l'envoyé, sans rien déguiser, que rien ne seroit plus avantageux pour son neveu, que de voir le roi d'Espagne son beau-frere sur le throne de l'Empire; parce qu'il ne pouvoit espérer d'aucun autre prince un secours plus prompt & plus certain contre les Turcs prêts d'envahir tout son royaume de Hongrie; qu'ainsi il ne seroit ni de la bienséance, ni de sa prudence de se déclarer contre ce prince dans une telle conjoncture.

Intrigues du roi dans les cours etrangeres.

Le Feron.

Celui que le roi envoya en Suisse pour solliciter les Cantons d'employer leur crédit en sa faveur auprès des électeurs, ne réussit gueres mieux, nonobstant les nouveaux traités d'alliance faits entre les deux états. Les Suisses ne vouloient pour empereur, ni du roi de France, ni du roi d'Espagne. Ils n'appréhendoient pas moins la grandeur de ces princes pour la liberté de l'Allemagne, & pour la leur propre, que le pape l'appréhendoit pour celle de l'Italie; & dans la nécessité d'avoir l'un ou l'autre, ils préféroient le roi d'Espagne au roi de France, les états du premier étant éloignés des leurs, & le second étant à l'entrée de leurs montagnes, tant du côté de la France, que du côté du Milanès. Ils répondirent donc, que par le traité fait avec la France, le pape & l'Empire étoient exceptés du nombre des puissances contre lesquelles ils pouvoient s'unir avec elle : qu'ils ne pouvoient, sans violer cet article, rien faire qui pût ôter aux électeurs la liberté qu'ils devoient avoir pour l'élection, & qu'ils étoient résolus de la leur laisser toute entiere.

Belcarius, l. 16.

Ils ne s'en tinrent pas-là ; & conformément aux principes sur lesquels ils raisonnoient, ils écrivirent fortement au pape & aux électeurs, pour leur persuader qu'il étoit de la derniere importance pour la liberté Germanique, d'élire un prince qui ne fût point en pouvoir de l'opprimer; & que s'il falloit élire un des deux rois, il étoit de l'intérêt pu-

1520. blic de préférer le roi d'Espagne au roi de France.

Petrus de Angleria, epist. 636.

Polydor Vergil lib. 27.

Le roi d'Angleterre, sollicité par le roi pour le même sujet, donna de belles paroles. Il fit partir Richard Pacé pour Francfort : il lui donna ordre de se ménager de maniere pendant la diete, que les deux rois n'eussent pas raison d'être mécontens de lui, & de se conduire de telle sorte dans la conclusion de l'affaire, que l'Angleterre eût l'honneur d'avoir eu beaucoup de part à l'élection.

Le pape fit son personnage de la maniére qu'il l'avoit projetté. Il persuada à l'ambassadeur de France qu'il étoit tout dévoué au roi, & pour le confirmer dans cette pensée, il envoya à la diete Robert des Ursins évêque de Regio, de tout temps fort attaché à la France. Il lui ordonna d'avoir beaucoup de commerce avec les agens du roi, de faire paroître un grand zele pour son service, de faire ensorte néanmoins qu'on donnât l'exclusion aux deux rois; & quand il verroit le parti François hors d'espérance de réussir, de tâcher de le faire tourner en faveur de quelqu'un des électeurs, ou de quelqu'autre prince d'Allemagne.

Les Vénitiens agissoient plus sincerement pour le roi; non pas qu'ils n'eussent mieux aimé voir l'Empire en d'autres mains, mais parce que prévoyant que l'élection tomberoit sur l'un des deux rois, ils appréhendoient extrèmement le roi d'Espagne, à cause des anciennes prétentions de la maison d'Autriche sur leur état de Terre-ferme, qui avoient déja mis leur république en un si grand danger, dont ils venoient de se tirer par le traité fait avec le feu empereur : mais ils ne croyoient pas que ce traité pût être une barriere assez forte contre l'ambition d'un jeune prince si puissant, & qui trouveroit aisément des prétextes de tourner ses armes contre eux, quand sa puissance seroit une fois bien affermie.

Efforts du roi d'Espagne, pour le même dessein.

Durant que le roi de France se donnoit tous ces mouvemens dans les cours étrangeres, le roi d'Espagne n'y agissoit pas avec moins de vivacité; & excepté le roi de Bohême, qui lui assûra son suffrage, on lui répondoit à peu près de la même maniere qu'on répondoit au roi : mais tous deux s'étudioient à avoir une extrème complaisance pour le pape. Il avoit fort pressé le roi d'Espagne de mettre en mer

la flotte qu'il équipoit pour le royaume de Naples, & de s'en servir pour donner la chasse aux corsaires Mahométans, qui infectoient la Mediterranée, & dont on craignoit les descentes en Italie. La mort de l'empereur Maximilien arrêta les empressemens du pape à cet égard ; & dans la crainte que si le roi d'Espagne étoit élû, il ne se servît de cette flotte, & des troupes qui la montoient, pour inquiéter l'Italie; il lui fit entendre que rien ne pressoit, & qu'il n'étoit pas même à propos que dans la conjoncture, il fît en ce pays-là une si grande montre de sa puissance. Le roi d'Espagne déféra à son avis : mais pour faire connoître au pape son zele pour le bien de la chrétienté, dom Hugues de Moncade viceroi de Sicile, ayant armé par son ordre les galeres de ce royaume, alla attaquer l'isle de Gerbes sur les côtes d'Afrique : c'étoit une retraite ordinaire des corsaires Mahométans; il y fit une descente, les en chassa, & s'en rendit maître.

1520.

Petrus de Angleria, Epist. 637.

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Le roi quelque temps après, & par le même motif, fit équiper, pour envoyer dans la Méditerranée, une flotte de vingt galeres, & de quelques vaisseaux, sous les ordres de Pierre Navarre : mais elle ne put être prête avant l'élection. Elle donna depuis la chasse aux corsaires, les contraignit de se sauver dans leurs ports; & le roi, pour ne céder en rien au roi d'Espagne, avoit donné ordre à Navarre, s'il en trouvoit l'occasion favorable, de descendre en Afrique : ce qui fut cause que Moncade, qui appréhenda de se rencontrer sur la route des François, dont il ignoroit les desseins, fut aussi prompt à la retraite que les corsaires, & regagna la Sicile.

Les deux princes n'avoient pas fait seulement ces armemens pour plaire au pape, mais encore pour faire parler d'eux durant la diete; & les deux partis faisoient à l'envi valoir chacun leur héros, dans le dessein de faire connoître ce qu'on en devoit attendre contre les ennemis du nom chrétien, s'il étoit élû empereur : mais tout cela, & tous les ressorts qu'on faisoit jouer dans les cours étrangeres, n'étoient que pour fortifier les intrigues de Francfort, où tout se préparoit pour l'ouverture de la diete.

L'amiral de Bonnivet, ayant que d'y paroître en qua-

1520. lité d'ambaſſadeur de France, avoit parcouru ſecrettement & déguiſé, les cours de la plupart des électeurs, où il avoit fait profuſion d'argent & de promeſſes; & la plûpart l'avoient aſſuré qu'ils ſeroient favorables au roi. Il ſe rendit depuis à Coblens, & enſuite ſe cacha dans un château fort proche de Francfort, tandis que le cardinal évêque de Gurk, ſi fameux par ſes négociations ſous le défunt empereur, & Frideric comte Palatin, Caſimir marquis de Brandebourg, & le comte Henri de Naſſau, qui avoient un pareil caractere de la part du roi d'Eſpagne, faiſoient leur ſéjour à Mayence: mais ce prince, outre ces agens d'office, en avoit un autre qui travailloit ſous main avec plus de ſuccès que tout le reſte.

Memoires de du Bellai, liv. I.

Gregorii Sabini hiſt. de coronat. Carol. V.

C'étoit Erard de la Mark évêque de Liége. Ce prélat, & tous ceux de ſa maiſon avoient été attachés à la cour de France, à laquelle il étoit redevable de ſon évêché. Un dépit l'avoit fait changer de parti. Le roi avoit agi fortement en ſa faveur auprès du pape pour le chapeau de cardinal. Louiſe de Savoye, mere du roi, demandoit la même grace pour l'archevêque de Bourges, frere de Boyer thréſorier de l'épargne. Elle fit entendre au pape, que quoique le roi lui écrivît, Sa Sainteté lui feroit plaiſir auſſi-bien qu'à elle, de préférer l'archevêque, qui fut effectivement nommé cardinal le premier d'Avril de l'an 1517. L'évêque de Liége ayant eu connoiſſance de toute cette intrigue par un des miniſtres du pape, en fut ſi indigné, qu'il ſe livra au roi d'Eſpagne, & entraîna avec lui Robert de la Mark duc de Bouillon & ſeigneur de Sedan ſon frere, que la cour de France avoit auſſi chagriné quelque temps après, en caſſant ſa compagnie de cent hommes d'armes, à cauſe des déſordres qu'elle commettoit.

Belcarius, lib. 16.

Ciaconius.

Memoires de du Bellai, l. I.

L'évêque de Liége étoit un homme de beaucoup d'eſprit, qui avoit de l'adreſſe & de l'éloquence: il fut ravi d'avoir une ſi belle occaſion de faire uſage de ſes talens pour le ſervice du roi d'Eſpagne, qui l'avoit très-bien reçû, & contre la cour de France, qui l'avoit ſi peu ménagé. Ce fut celui qui contribua le plus à rompre les meſures de l'amiral de Bonnivet: & pour récompenſe de ſon zele, il obtint du Pape, deux ans après, par l'entremiſe du roi d'Eſpagne, l'hon-

neur de la pourpre, que Louise de Savoye lui avoit enlevé. 1520.

Le roi, nonobstant les paroles qu'on lui avoit données pour son argent, n'étoit proprement bien sûr que de deux électeurs, de Richard archevêque de treves, & de Joachim marquis de Brandebourg. Il croyoit l'être aussi de Louis comte Palatin & duc de Baviere, mais il se trompoit. Il se flatoit encore que par le moyen du marquis de Brandebourg, il attireroit dans son parti le cardinal Albert archevêque de Mayence son frere ; tandis que l'évêque de Liege travailloit à lui débaucher le marquis même, par les sollicitations de Jean prince de la même maison, avec qui le roi d'Espagne avoit conclu à cette condition le mariage de Germaine de Foix, reine Douairiere d'Arragon, & veuve de Ferdinand son ayeul, qui l'avoit épousé en secondes nôces. Ce mariage se fit en effet, & Germaine, de reine qu'elle étoit, devint marquise, & femme d'un cadet de la maison d'un électeur. On voit par cet exemple, aussi bien que par celui de Marie d'Angleterre, que les reines en ce temps-là ne se faisoient pas une si grande affaire de se dégrader.

Memoires de M. de Fleuranges.

Petrus de Angleria, epist. 639.

Au contraire, le roi d'Espagne étoit assûré non-seulement du suffrage de Louis roi de Bohême son beau-frere, qui envoya à la diete, pour tenir sa place, Lassa Seigneur de Sternberg ; mais encore de ceux de l'électeur de Mayence, & de Fréderic électeur de Saxe, au moins en cas qu'on prît le parti d'élire un des deux rois. Pour ce qui est d'Herman comte de Vuéda archevêque de Cologne, il paroît qu'il fut assez neutre, & qu'il étoit résolu de ne se déclarer que pour celui qui auroit le plus de voix.

Le pape, qui connoissoit mieux que le roi la disposition des esprits, & qui voyoit bien que le parti Espagnol seroit le plus fort dans la diete, se servit de l'expédient qu'il avoit imaginé, & pressa ce prince de se désister, & detourner toute sa brigue contre le roi d'Espagne en faveur d'un prince Allemand : mais Bonnivet qui se flatoit trop des vaines espérances qu'on lui donnoit de réussir, l'encourageant toujours, le conjura de tenir bon, & l'empêcha de suivre le salutaire conseil du pape.

Les choses étant en cet état, l'ouverture de la diete se fit le dix-septieme de Juin avec les cérémonies ordinaires, en-

1520.

Ouverture de la diete de Francfort.

Georgii Sabini hist. de coronat. Caroli V.

ſuite deſquelles l'électeur de Mayence fit un diſcours aux autres électeurs pour les exhorter à n'avoir en vue que le bien public, & à éviter l'eſprit de faction; après quoi chacun ſe retira, ſans entrer encore en délibération. Cependant les ambaſſadeurs de Charles qui étoient toujours à Mayence, firent pour lui la demande par écrit à la diete. Les ambaſſadeurs de France envoyerent auſſi la leur de Coblens pour le roi de France, & on fit aux uns & aux autres des réponſes honnêtes, mais générales.

Le jour marqué pour commencer les conférences, l'électeur de Mayence propoſa le ſujet de la délibération, & dit qu'il étoit uniquement queſtion de ſe déterminer à choiſir le roi de France, ou le roi d'Eſpagne, ou un prince Allemand. Il exclut d'abord le roi de France, tant par les raiſons que j'ai déja marquées, que pour quelques autres qu'il ajouta : mais il appuia principalement ſur une conſtitution de l'Empire, qui défendoit d'élire un prince étranger. Il parut balancer davantage entre les deux autres partis qui reſtoient à prendre. Il propoſa les raiſons pour & contre : mais il exagéra fort les inconvéniens qu'il y auroit à choiſir un prince Allemand dans la conjoncture préſente du péril dont la chrétienté étoit menacée par les Turcs, des troubles que commençoient à exciter les erreurs de Luther, du peu d'union des princes d'Allemagne entr'eux, dont les uns paſſoient au ſervice de France, les autres à celui d'Eſpagne; & repréſenta qu'un empereur qui avec ce titre n'auroit pas d'ailleurs une grande puiſſance, ne ſeroit pas capable de remédier à de ſi grands maux, ni de les prevenir. Il entra enſuite dans la diſcuſſion des motifs qu'on pouvoit oppoſer à l'élection du roi d'Eſpagne; il les toucha légerement, & les réfuta. Il montra que ce prince ne devoit point paſſer pour étranger, quoiqu'il ne fût pas né en Allemagne ; que ſa maiſon en étoit, qu'il y poſſédoit l'Autriche & d'autres domaines; & enfin il conclut en diſant que tout bien conſidéré, il croyoit qu'il étoit du bien public, de l'avantage de l'Allemagne, & du ſalut de la chrétienté, de lui déférer la couronne impériale.

Comme l'électeur de Treves s'étoit juſqu'alors encore plus ouvertement déclaré pour le roi de France, que l'électeur

de Mayence n'avoit fait pour le roi d'Eſpagne avant les conférences, tous les autres lui témoignerent qu'ils ſouhaitoient de l'entendre, pour voir ce qu'il avoit à oppoſer à un avis ſi contraire au ſien. Il parla avec éloquence, fit l'éloge du roi; il releva beaucoup ſa valeur & ſon expérience dans la guerre & dans le gouvernement; il dit qu'on prenoit mal-à-propos des ombrages de ſa puiſſance & de ſa prétendue ambition; qu'on pourroit s'en faire de ſemblables de ſon concurrent; que le génie François étoit beaucoup plus conforme à l'humeur des Allemands que celui des Eſpagnols, naturellement fiers, diſſimulés, myſtérieux, artificieux, ſoupçonneux, jaloux, qui ne voudroient jamais faire les dépenſes néceſſaires pour la défenſe de l'Empire; qu'ils ne pourroient ſe réſoudre à laiſſer aller leur roi hors de chez eux; que l'Allemagne ſous un prince Eſpagnol ſeroit gouvernée par des lieutenans; & qu'on n'avoit que trop d'expériences des funeſtes effets que produiſoit cette maniere de gouvernement, au préjudice de la tranquillité d'un état; qu'au contraire un roi de France, tel que celui dont il étoit queſtion, ſeroit toujours à leur tête; que la cavalerie Françoiſe jointe à l'infanterie Allemande, compoſeroient des armées invincibles; qu'on verroit non-ſeulement les Turcs bien-tôt arrêtés, mais repouſſés fort loin des frontieres de Hongrie, qu'ils étoient prêts d'envahir; que le roi d'Eſpagne n'auroit pas plutôt le gouvernement de l'Empire, que ſous prétexte que le duché de Milan en eſt un Fief, il tourneroit ſes armes de ce côté-là, au lieu de penſer aux intérêts communs de la chrétienté, & qu'on verroit s'allumer une cruelle guerre entre les princes chrétiens, dans le temps qu'ils devroient être le plus unis contre les Turcs; que le pape & les Vénitiens, dont on connoiſſoit la ſage politique, étoient d'avis que, ſuppoſé qu'on prît un prince hors de l'Empire, le roi de France convenoit mieux que le roi d'Eſpagne; que la qualité d'étranger étoit égale dans les deux princes ſi l'on regardoit la naiſſance; que d'ailleurs les François étoient originaires de Germanie, & que ſi le roi d'Eſpagne devoit être cenſé naturaliſé dans l'Empire, parce qu'il y poſſédoit des domaines, le roi de France avoit le même avantage par le duché de Milan qui en eſt un fief, & qu'il 1520.

1520. étoit en possession des terres au-delà du Rhône, qui ont toujours été terres de l'Empire; que si ce prince n'étoit pas agréé par le collége des électeurs, il falloit s'en tenir à quelque prince du pays; qu'il y avoit encore des maisons assez puissantes pour soutenir la Majesté de l'Empire, telles qu'étoient celles de Baviere, de Saxe, & de Brandebourg; qu'en un mot, quelque estime qu'il eût pour les grandes qualités du jeune roi d'Espagne, ce n'étoit point son avis qu'on le préférât à tous les autres.

Il n'y eut rien dans ces deux discours que tous les électeurs n'eussent médité en particulier & à loisir: & il n'y avoit pas d'apparence que le nouveau tour d'élcquence qu'on y donnoit, dût faire beaucoup d'impression sur les esprits. Les électeurs toutefois demeurerent quelques momens pensifs, sans rien dire; & puis tous, comme de concert, se tournerent vers l'électeur de Saxe, qui étoit le plus âgé de l'assemblée, & le prierent de parler.

Il dit qu'il n'avoit rien à ajouter à tout ce qui avoit été dit de part & d'autre; qu'il croyoit qu'il s'en falloit tenir à la constitution de l'Empire, qui défendoit d'élire un étranger; que l'interprétation donnée par l'archevêque de Treves à cette constitution en faveur du roi de France, lui paroissoit un peu trop subtile; qu'au contraire le roi d'Espagne, quoique né hors d'Allemagne, sortoit trop immédiatement d'une souche qui en étoit, pour n'en être pas comme originaire, & qu'il lui donnoit son suffrage.

Erasme dans une de ses Lettres raconte un fait touchant l'électeur de Saxe, bien glorieux à ce prince, mais qui n'est point rapporté dans l'histoire de cette élection, d'où j'ai tiré ce que je viens d'en dire; & il assûre qu'il l'avoit appris de l'évêque de Liége, très-bien informé de tout ce qui se passa dans cette affaire. Il dit que les électeurs tout d'une voix déférerent l'Empire à ce duc; qu'il le refusa persistant dans son sentiment pour le choix du roi d'Espagne: & que poussant le désintéressement aussi loin qu'il pouvoit aller; il ne voulut jamais recevoir une somme considérable que les ambassadeurs de ce prince lui présenterent par reconnoissance, ni permettre même qu'on en distribuât une partie à ses domestiques.

Georgii Sabini hist. de elect. Caroli V.

Une

Une telle générosité donnoit un grand poids à son suffrage. Le député du roi de Boheme, & l'électeur de Cologne se joignirent à lui, & l'électeur de Mayence. Louis comte Palatin, & duc de Baviere, qui avoit reçu de l'argent de France plus qu'aucun, donna d'abord sa voix au roi : mais on l'intimida par le voisinage d'une armée des villes de Souabe, qui venoit de chasser le duc de Wirtemberg de ses états, & de se déclarer pour le roi d'Espagne. Il appréhenda qu'elle ne se jettât sur le Palatinat. Cette crainte le fit rétracter, & lui fit donner son suffrage au roi d'Espagne. Le marquis de Brandebourg voyant qu'il s'opposeroit en vain au torrent, suivit la pluralité, & enfin l'électeur de Treves ayant inutilement demandé que l'on continuât de délibérer, & qu'on ne se pressât pas si fort de conclurre, ajouta en gémissant, qu'il prévoyoit que cette élection produiroit beaucoup de maux & de grand changemens en Allemagne: mais que pour ne pas faire de schisme dans l'Empire, il joignoit sa voix à celle des autres. Ainsi l'élection fut faite, ou plutôt résolue: car cette assemblée n'étoit pas publique. Le jour fut pris pour en faire une solennelle en présence de tous les membres de la diete, & ce fut le vingt-huitieme de Juin.

1520.

Memoires du maréchal de Fleuranges.

Ibid.

Chacun ayant pris sa place dans la sacristie de S. Barthelemi, le duc de Saxe, le comte Palatin, le marquis de Brandebourg, le député du roi de Boheme, les archevêques de Cologne & de Treves demanderent en corps à l'archevêque de Mayence, qui il choisissoit pour remplir le throne de l'Empire vacant par la mort de Maximilien d'Autriche. Il répondit qu'il choisissoit Charles Archiduc & roi d'Espagne. Ce même prélat fit ensuite la même demande à tous les électeurs l'un après l'autre, qui joignirent leurs suffrages au sien; après quoi le roi d'Espagne fut proclamé empereur, Charles cinquieme du nom.

Charles V. est élû Empereur.

Si l'on en croit le maréchal de Fleuranges, le roi manqua son coup, pour n'avoir pas suivi un conseil qu'il lui donna. C'étoit de prendre à sa solde les troupes de Souabe dont j'ai parlé. Elles ne demandoient pas mieux, elles en firent deux fois la proposition à ce seigneur, qui travailloit alors pour le roi auprès des princes d'Allemagne. Robert

Pourquoi François I. manqua son coup.

Memoires du maréchal de Fleuranges.

1520.

de la Mark son pere, duc de Bouillon & de Sédan, qui, chagrin contre le roi pour les raisons que j'ai dites, avoit embrassé le parti du roi d'Espagne, donna le même conseil à ce prince, & on l'écouta. De-là vint, ainsi que je l'ai dit, la variation du comte Palatin, qui en révoquant son suffrage qu'il avoit donné au roi, départagea les électeurs, & fit que la pluralité des voix fut pour le roi d'Espagne.

Jalousie entre ces deux princes.

On comprend aisément combien cette préférence, faite à la vûe de toute l'Europe fut sensible aux deux rois, combien l'un en eut de joie, & combien l'autre en conçut de chagrin ; quel changement ce grand évenement devoit faire dans le système politique des princes d'Italie, & l'embarras où il jettoit le pape & les Vénitiens. Ils regardoient la rupture entre ces deux princes comme certaine, & voyoient l'Italie en danger d'être de nouveau le théatre de la guerre : car tôt ou tard les prétentions de l'empereur sur le duché de Milan, & celles du roi de France sur le royaume de Naples, ne pouvoient manquer de ramener les armées de ces côtés-là.

Petrus de Anglezia, epist. 641.

Ils savoient qu'outre ces prétextes, le roi avoit un très-juste sujet de déclarer la guerre à l'empereur. Ce prince n'avoit point observé du tout le traité de Noyon. Il tergiversoit toujours sur l'article principal, qui concernoit la restitution de la Navarre ; & les Espagnols disoient que Jules II. avoit eu autant de droit de donner ce royaume à l'Espagne, que le pape Martin IV. en avoit eu d'abandonner à la France les états de Pierre III. roi d'Arragon, après l'avoir excommunié.

Cependant ces deux princes ne crurent pas devoir faire éclater si-tôt leur jalousie. Charles V. se trouvoit embarrassé, étant pressé d'un côté par les Allemands de venir au plutôt prendre possession du throne impérial, & de l'autre par les Espagnols de ne les point quitter ; & il avoit grand sujet de délibérer là-dessus. D'un côté il appréhendoit de choquer les Allemands, & de l'autre de déplaire aux Espagnols, d'autant plus qu'il y avoit en Espagne des remuemens, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses. Il avoit beaucoup aliéné les esprits par la trop grande confiance qu'il avoit toujours fait paroître pour monsieur de Chievres, qui le gou-

vernoit : ce crédit de Chievres causoit du chagrin aux seigneurs d'Espagne, qui étoient obligés de plier sous ce Ministre, & ne pouvoient rien obtenir que par son canal. Le partage des emplois honorables entre eux & les Flamands, les irritoit extrêmement : & ils murmuroient hautement de l'insatiable cupidité de ceux que l'empereur avoit amenés des Pays-Bas, pour enlever, disoient-ils, tout l'or d'Espagne & des Indes. Son conseil étoit fort partagé sur son départ. Les ministres Flamands vouloient qu'il passât la mer sans retardement ; & les conseillers Espagnols lui représentoient au contraire les mauvais effets que son absence pourroit produire.

1520.

Variæ ep. Petri de Angleria.

Il étoit encore inquiet sur une autre chose de très-grande importance pour lui. Il y avoit un article dans les concordats faits avec Charles d'Anjou & ses successeurs au royaume de Naples, depuis que cet état avoit été enlevé à la maison de Souabe, par lequel il étoit dit expressément, que le Royaume de Naples, & l'Empire seroient incompatibles dans la même personne ; que si un roi de Naples étoit élû empereur, il seroit obligé d'opter : c'étoit une précaution prise par les papes, sur l'expérience qu'ils avoient faite de la trop grande puissance de la maison de Souabe, qui avoit possédé ces deux états. On n'avoit jusqu'alors donné aucune atteinte à cette clause, & tous les rois de Naples l'avoient jurée en recevant l'investiture. Charles V. se trouvoit dans le cas, & il n'y avoit gueres lieu d'espérer que le Saint Siége se relachât jamais là-dessus. Il eut pourtant à l'égard de ce point meilleure composition du Pape qu'il n'espéroit ; car il en obtint depuis, sans beaucoup de peine, l'agrément qu'il demandoit pour accepter l'Empire, sans préjudice de son royaume de Naples. Des raisons si puissantes lui ôtoient l'envie d'entrer si-tôt en guerre avec la France, & il prenoit des mesures pour en écarter toutes les occasions, jusqu'à ce qu'il fût hors des embarras où il se trouvoit.

Guicciardino, l. 13.

D'autre part François I. avant que de s'y engager, vouloit s'assûrer du roi d'Angleterre & du pape. Celui-ci affectoit plus que jamais de se cacher, & de ne point laisser pénétrer ses intentions ; attentif à ne faire aucune démarche

1520. qui les fit découvrir, & attendant à se déterminer selon les conjonctures.

Pour ce qui est du roi d'Angleterre, outre le dernier traité que le roi avoit fait avec lui; il y avoit lieu de croire que l'aggrandissement de Charles lui feroit faire de sérieuses réflexions, & que tenant dès-lors en quelque façon entre ses mains la balance de l'Europe, il la feroit pencher du côté de la France, sur laquelle la maison d'Autriche commençoit à prendre si fort le dessus.

Le roi dans cette espérance le pressa fortement de lui tenir la promesse qu'il lui avoit faite dans le temps du dernier traité, de passer à Calais, pour avoir une entrevûe avec lui. Bonnivet alla en Angleterre, & traita sur ce sujet avec le cardinal de Volsei. Il obtint sans peine ce que ce prélat souhaitoit fort lui-même qu'on lui demandât. C'étoit une des plus belles occasions qu'il pût avoir pour satisfaire sa vanité, en étalant sa magnificence, & faisant parade de son crédit aux yeux de toute la cour de France. Le roi d'Angleterre étoit lui-même assez porté à ce voyage. Il n'étoit pas long : il le regardoit comme une partie de divertissement, & il avoit beaucoup d'envie de voir le roi de France. Ainsi la chose fut résolue, quelques efforts que fît l'ambassadeur de l'empereur pour l'empêcher.

Memoires de du Bellai, l. 1. Polydor. Vergil. l. 27.

Les grands seigneurs de la cour d'Angleterre eurent ordre de préparer leurs équipages, & Henri leur témoigna qu'ils lui feroient plaisir de faire en cette rencontre, tout l'honneur qu'ils pourroient à la nation. Ils obéirent, & plusieurs d'entre eux assez peu volontiers, entr'autres Edouard duc de Boukingham, homme fier, & qui n'aimoit pas la dépense. Il lui échappa à ce sujet quelques paroles aigres contre le cardinal, qui quelque temps après lui coûterent la liberté & la vie.

1521. *Le roi d'Angleterre vient en France, & pourquoi.*

Le roi d'Angleterre arriva à Calais avec la reine sa femme le mardi cinquieme de Juin : & dès que le roi de France en eut eu avis, il s'avança avec Louise de Savoye sa mere & toute sa cour, sur les frontieres de Picardie. Ces deux princes, ainsi qu'on en étoit convenu, se rencontrerent le septieme du mois entre Ardres & Guisnes, à mi-chemin de ces deux places. On n'avoit point vû depuis très-long-temps

En France une si belle assemblée. La grande quantité de noblesse des deux nations, le train, les équipages, la propreté des armes, la beauté des chevaux, la richesse des habits surpassoient tout ce qu'on en peut imaginer. Cette assemblée, pour en marquer la magnificence, fut appellée alors, *Le camp de drap d'or*, & *la grande dépense superflue*, dit le seigneur du Bellai dans ses memoires, *fut telle, que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forêts & leurs prés sur leurs épaules.*

Memoires de du Bellai, l. 1.
Journal de Louise de Savoye.

Les deux rois, qui étoient les princes les mieux faits de l'Europe, montés chacun sur un genest d'Espagne, quitterent leurs troupes dès qu'ils s'apperçurent l'un l'autre, & s'avancerent au milieu du camp, le roi de France n'ayant avec lui que l'amiral de Bonnivet & le chancelier du Prat, & le roi d'Angleterre étant suivi seulement du cardinal de Volsei & des ducs de Nortfolc & de Suffolc.

Entrevûe des deux rois.

Ils s'embrasserent à cheval avec de grands témoignages de tendresse. Ensuite ils mirent pied à terre, & entrerent dans une tente, qu'on avoit dressée exprès au milieu de la campagne. Ils s'y entretinrent assez long-temps de leurs affaires, & remirent le soin à leurs ministres, d'en traiter entre eux plus en détail.

Durant ce séjour des deux rois en Picardie, dont l'un, savoir le roi de France, se retiroit tous les soirs à Ardres, & l'autre à Guisnes, il se passa deux ou trois choses dignes d'être remarquées. La premiere fut dans une entrevûe, où le roi d'Angleterre lut le projet du traité qu'on devoit conclurre. Le roi de France y étoit nommé le premier : mais quand se vint au nom du roi d'Angleterre, il lut, *Je Henri roi.* Il s'arrêta-là, & dit au roi, *J'ai pensé dire, Je Henri roi de France & d'Angleterre, mais je ne le mettrai point puisque vous êtes ici*, & il se donna seulement le titre de roi d'Angleterre. Le roi soûrit, & lui marqua qu'il lui tenoit compte de cette honnêteté. Mais le roi peu de jours après lui en fit une autre bien plus importante.

Ce qui s'y passa.

Memoires de M. de Fleuranges.

Ce prince qui se piquoit beaucoup de franchise, jusqu'à nuire quelquefois à ses intérêts les plus essentiels, étoit choqué de la défiance qu'on faisoit paroître de part & d'autre, par les précautions que l'on prenoit, en comptant

1521. avec la derniere exactitude ceux qui devoient accompagner les deux rois, le nombre de leurs gardes, celui de leurs pas, pour que l'un n'avançât pas plus que l'autre. Quand il étoit question de visiter les deux reines, le roi d'Angleterre entroit dans Ardres, dans le même-temps que le roi de France entroit dans Guisnes. L'heure étoit précisément marquée pour en sortir, & se retirer chacun sur ses terres. Le roi, pour se délivrer de toutes ces formalités, prit deux gentilshommes & un page, & s'en alla à Guisnes. Il trouva le gouverneur du château sur le pont avec deux cents archers de la garde du roi d'Angleterre, qui furent fort surpris de le voir. Il leur dit : « Rendez-vous à moi, je vous » fais mes prisonniers, & qu'on me conduise à l'apparte- » ment de mon frere le roi d'Angleterre.

Le gouverneur l'y conduisit. Le roi d'Angleterre fut pour le moins aussi étonné que ses gens l'avoient été, & dit au roi : » Mon frere, vous me faites le meilleur tour que ja- » mais homme fit à autre, & me montrez la grande fiance » que je dois avoir en vous; & de moi, je me rends votre » prisonnier dès cette heure, & vous baille ma foi. « En même-temps il tira de son col un collier qui valoit bien quinze mille Angelots (*a*), & le donna au roi, en le priant de vouloir bien le porter tout ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Le roi l'accepta, & en se le mettant au col: » Je le porterai, reprit-il, à condition que vous porterez » aussi ce que je vous présente. « C'étoit un précieux bracelet qui valoit bien le double du collier. Ils furent quelques heures ensemble, & ensuite le roi s'en retourna à Ardres. Le roi d'Angleterre y vint le lendemain sans escorte & sans gardes, & depuis ce temps-là ils ne penserent plus qu'à se divertir.

Réjouissances qui se firent à cette occasion.

Ils ordonnerent qu'au même lieu où s'étoit fait la premiere entrevûe, on dressât des échaffaux & des lices pour des tournois, & d'autres exercices militaires, qui durerent plusieurs jours; & comme les deux rois vouloient faire pa-

(*a*) Ces angelots étoient une monnoie d'or que Henri VI. roi d Angleterre étant maître de Paris du temps de Charles VII. fit faire. On les appelloit angelots à cause d'un ange qui y étoit représenté, tenant les écussons de France & d'Angleterre.

roître en tout une confiance réciproque, c'étoient pendant ces divertissemens les archers de la garde du roi d'Angleterre qui gardoient le roi de France, & les gardes du roi de France qui gardoient le roi d'Angleterre. Les plus renommés chevaliers des deux nations s'y signalerent. Les deux rois y coururent diverses fois l'un contre l'autre; & leur adresse, leur courage & leur force y reçurent de grands applaudissemens. Cette fête fut terminée par deux grands repas, dont l'un fut donné par le roi d'Angleterre au roi de France, & l'autre par le roi de France au roi d'Angleterre. 1521.

Le premier fut fait auprès de Guisnes, dans une maison de bois que le roi d'Angleterre avoit fait faire à Londres, & dont toutes les parties furent bien-tôt rassemblées. Elle étoit composée de quatre corps de logis assez vastes, & du haut en bas elle étoit couverte de toiles peintes, qui depuis le cordon paroissoient de véritables pierres de taille. Elle étoit ornée en dedans des plus riches tapisseries d'Angleterre; & sa structure en dehors étoit toute semblable à la maison des marchands, ou de la bourse de Calais.

Ils se séparent après diverses négociations.

Le roi d'Angleterre fut invité pour le lendemain au festin qu'on lui préparoit auprès d'Ardres. Le roi y avoit fait élever une tente de soixante piés en quarré, couverte de drap d'or, dont les cordages étoient de fil d'or & de soie bleue. Elle étoit tapissée en dedans de velours bleu, tout semé de fleurs-de-lis d'or en broderie : elle étoit flanquée de quatre grands pavillons de même parure : mais il survint un si furieux ouragan, que tous les cables ayant été rompus, la tente & les pavillons furent renversés, & tout ce riche appareil entierement gâté. On prépara promptement un autre lieu le plus proprement qu'il fut possible, où la fête se fit. Après quoi les deux rois se séparerent, paroissant fort satisfaits l'un de l'autre; quoique leurs plénipotentiaires n'eussent pas encore mis la derniere main au traité, qu'ils se fussent contentés de confirmer celui de 1518. touchant la somme de cent mille livres, que le roi devoit payer au roi d'Angleterre, jusqu'à ce que le dauphin & Marie d'Angleterre fussent mariés en face d'église; & que diverses difficultés qui restoient à régler, eussent été remises à l'ar-

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

1521. bitrage de madame la régente, mere du roi d'une part; & du cardinal de Volſei de l'autre, qui devoit tout terminer dans l'eſpace d'un an. Le roi s'en alla à Boulogne, & Henri à Calais. Ce prince n'y fut pas plutôt arrivé, qu'un courier lui vint apprendre le débarquement de l'empereur au port de Douvres : ce qui l'obligea de repaſſer promptement la mer pour aller le recevoir.

Antoine de Vera, hiſt. de Charles V.

Les négociations entre la France & l'Angleterre donnoient de grandes inquiétudes au nouvel empereur. Il voyoit que ſi ces deux princes s'uniſſoient contre lui, il ne pourroit pas paſſer en Allemagne, & que même il courroit riſque de perdre les Pays-Bas. Les lettres d'honnêteté que le roi d'Angleterre lui écrivoit, ne l'aſſûroient point, & il réſolut de partir au plutôt, quoi qu'il dût arriver en Eſpagne, où tout étoit plein de mécontens.

Petrus de Angleria, epiſt. 669.

Il nomma pour adminiſtrateurs de ſes royaumes, le cardinal Adrien, évêque de Tortoſe, qui, ainſi que je l'ai déja dit, avoit été ſon précepteur, & étoit natif des Pays-Bas. Il fit ce choix, pour avoir un homme ſûr à la tête des affaires: mais la défiance qu'il fit paroître en cette occaſion de tous les Eſpagnols, les irrita furieuſement; & augmenta de beaucoup la haine qu'ils avoient conçûe contre les Flamans, depuis l'arrivée de Charles en Eſpagne.

Le nouvel empereur en eſt alarmé & vient en Angleterre.

Il mit à la voile le vingt-deuxieme de Mai à la Corogne : & jamais prince ne haſarda plus une riche couronne qu'il tenoit déja, pour courir après une autre qu'il auroit bien eu de la peine à ſoutenir avec dignité, ſi celle-ci lui avoit manqué.

Antoine de Vera, hiſt. de Charl. V.

Polydor. Virgil. l. 27.

Il débarqua en Angleterre, & Henri l'alla recevoir à Cantorberi, où il ne lui témoigna pas moins de cordialité qu'il avoit fait au roi de France. L'empereur y répondit parfaitement : mais comme il ſavoit que tout conſiſtoit à gagner le miniſtre; il fit en public & en particulier à Volſei tous les honneurs & toutes les amitiés poſſibles; & il ſut ſi bien le flater & le remplir des plus hautes eſpérances, qu'il l'enleva au roi de France.

Il gagne le miniſtre du roi Henri.

Du Tillet recueil de traités.

Le dévouement de Volſei étoit le plus grand fruit qu'il pût remporter de ſon débarquement en Angleterre, & il en eut une aſſûrance avant ſon départ : car le roi d'Angleterre

au

1521.

au lieu de s'en tenir précisément à la parole qu'il venoit de donner au roi de France, de se déclarer contre l'empereur, au cas que sous prétexte de se faire couronner à Milan, il attaquât le Milanès, ou qu'il troublât autrement le repos de l'Italie, où qu'il entreprît de faire quelque autre conquête, il promit à ce prince de se faire arbitre de ses différends avec le roi, & de prendre les armes contre celui des deux qui refuseroit de se soumettre à son arbitrage. C'étoit-là ôter au roi la liberté de demander à l'empereur l'exécution du traité de Noyon; & mettre un obstacle au dessein qu'il n'ignoroit pas que le roi avoit de forcer l'empereur à restituer la Navarre à Henri, fils du feu roi Jean d'Albret.

Memoires de du Bellai, l. I.

Il va ensuite se faire couronner à Aix-la-Chapelle.

Le roi ne put gueres douter du changement de Volsei, quand il vit jusqu'à quel excès le roi d'Angleterre porta les amitiés qu'il fit à l'empereur : car non content des grands honneurs qu'il lui rendit dans son royaume, il repassa encore la mer exprès, pour lui faire voir Calais & Gravelines, où ils se séparerent. De-là l'empereur ayant fait quelque séjour aux Pays-Bas, alla se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Cette cérémonie se fit le vingt-troisieme d'Octobre avec les solennités accoutumées, malgré la peste qui étoit alors assez violente dans cette ville. L'empereur s'occupa le reste de l'année à régler les affaires de l'Empire, & la suivante donna commencement aux longues guerres qui désolerent les plus belles parties de l'Europe, & dont la France ressentit les plus funestes effets.

Epist. Valdesii ad Petrum de Angleria de coronat. Caroli V.

On prétend que si le pape avoit voulu prendre le caractere de pere commun qui lui convenoit, il les auroit empêchés : mais suivant les projets ambitieux de son prédécesseur, d'aggrandir sa puissance aux dépens des autres princes, & de chasser les Espagnols & les François d'Italie, il ne fut pas fâché de les voir en armes les uns contre les autres, dans l'espérance que les favorisant alternativement, il leur feroit acheter sa faveur, aux dépens de quelques parties de leurs états d'Italie.

C'est dans cette vûe qu'il se relâcha d'abord si aisément, en considération de l'empereur, sur l'article important dont j'ai parlé touchant l'incompatibilité du royaume de Naples

1521. avec l'Empire, dans la perſonne d'un même prince : mais cela n'empêcha pas que peu de temps après il ne fît ſecrettement avec le roi un traité d'alliance, par lequel il promit de refuſer l'inveſtiture du royaume de Naples à l'empereur, & conſentit que le roi attaquât ce royaume, à trois conditions. La premiere, qu'il céderoit au Saint Siége la ville de Gayette, & tout le pays depuis-là juſqu'à la riviere du Garillan, & aux confins de l'état eccléſiaſtique. La ſeconde, que le reſte du royaume de Naples ſeroit donné à Henri, ſecond fils du roi; mais qu'il ſeroit gouverné juſqu'à la majorité de ce jeune prince par un cardinal légat, qui réſideroit à Naples. La troiſieme, que le roi lui donneroit du ſecours, quand il en auroit beſoin contre les feudataires rebelles de l'égliſe. Cela regardoit principalement le duc de Ferrare, contre lequel il fit en effet bien-tôt une tentative, qui ne lui réuſſit pas.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Guicciard. l. 14.

Entrepriſe ſur la Navarre.

Le roi ſe croyant aſſûré de ce côté-là, ne differa pas longtemps l'entrepriſe qu'il méditoit ſur la Navarre, à quoi le pape même l'incita; ainſi que ce prince le diſoit publiquement depuis, en ſe plaignant de l'infidélité de la cour Romaine.

Variæ epiſt. Petri de Angleria, lib. 33. & 34.

Antoine de Vera, vie de Charles V.

La conjoncture étoit pour lui très-favorable. Le départ de Charles V. avoit mis en combuſtion preſque toute l'Eſpagne. La populace avoit pris les armes, & s'étoit révoltée à Madrid, à Tolede, à Segovie, à Burgos, à Valence, à Valladolid, à Salamanque, dans le royaume de Galice, & dans pluſieurs autres villes. Il n'y avoit preſque que l'Andalouſie que la ducheſſe de Medina Sidonia avoit eu l'autorité de contenir dans le devoir. A la vérité, la nobleſſe, pour la plûpart, n'entroit pas dans la ſédition : mais les grands ſeigneurs, ou n'oſoient s'y oppoſer, ou ne le vouloient pas. Ils étoient ſpectateurs de ces mouvemens, retirés dans leurs terres, excepté quelques-uns qui avoient des charges ou des commandemens dans les villes, dont les uns furent chaſſés, les autres maſſacrés, & d'autres fort maltraités. Pluſieurs de ces villes commençoient à ſe liguer les unes avec les autres. Il ſe fit des aſſemblées, où l'on alla juſqu'à propoſer de dépoſer le roi d'Eſpagne; & elles députerent à la reine Jeanne, mere du roi, à qui ſon égare-

ment d'esprit, bien que presque continuel, laissoit quelques bons intervalles, pour lui représenter que son fils n'avoit nul droit au throne d'Espagne tandis qu'elle vivroit, & qu'il étoit à propos qu'elle prît le gouvernement de l'état. Le cardinal administrateur & le conseil royal ne savoient comment s'y prendre, pour remédier à un mal qui croissoit tous les jours, & se communiquoit à toutes les parties de l'état. Leurs ordres étoient méprisés; ils n'avoient point la force en main, & la douceur ne gagnoit rien sur des esprits irrités à l'excès. Ils ne se trouvoient nulle part en sûreté, & il n'y avoit plus nulle forme de gouvernement.

1521.

Mauvais état de ce royaume.

Dom Pedro Giron, qui avoit été maltraité de l'empereur, au sujet des prétentions que ce seigneur avoit sur le duché de Medina Sidonia, & l'évêque de Segovie, homme d'un esprit remuant & séditieux, qui se faisoit honneur de son zele pour la patrie, qu'on alloit, disoit-il, réduire en province de l'empire, épuiser d'argent, & mettre sous le joug des Flamands, étoient à la tête des rebelles, & faisoient avec eux des désordres infinis. Il n'y avoit point, ou presque point de troupes dans le royaume, le peuple s'étoit saisi de l'artillerie, & du peu de provisions de guerre qui s'étoient trouvées en quelques endroits, & il avoit forcé les gouverneurs de quelques citadelles de les leur abandonner. Jamais on n'avoit vû en Espagne un tel renversement, & une si grande confusion.

1522.

Petrus de Angleria, epist. 695. 721. & 728.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Le roi de France ne pouvoit pas avoir une plus belle occasion de s'emparer de la Navarre; il reçut même des lettres des bourgeois de Tolede, & de donna Maria Pachieca, sœur du marquis de Mondejar, qui s'étoit mise à la tête des révoltés de cette ville, par lesquelles ils le conjuroient de ne pas laisser échapper une si heureuse conjoncture, & de les prendre sous sa protection, quand il seroit maître de la Navarre. Il se rendit aisément à des sollicitations si convenables à ses intérêts. Il fit lever cinq ou six mille Gascons, sous le nom du jeune roi de Navarre, y joignit deux ou trois cents hommes de compagnies d'ordonnances, persuadé qu'avec le secours de la faction des Grammonts, qui étoit prête à se soulever, ces troupes suffiroient pour faire la conquête de cet état. André de Foix seigneur de l'Es-

1522.

Annales de France.

parre, frere du maréchal de Lautrec, fut fait général de cette armée, où se trouverent entr'autres personnes de qualité, Sainte Colombe, Antoine de Tournon, Termes, Montluc, d'Aussun, d'Andoins, Benac, Navailles, Esguaravach, Fontenilles. Les gendarmes étoient commandés par Jacques de Daillon comte de Lude, & sénéchal de Poitou, & il avoit avec lui Bressuire, Sanzai, Mortemer, Paulmi, la Châteigneraye.

Il y envoye une armée, & le soumet entierement.

La marche de cette armée fut fort subite & fort prompte. Elle enleva Saint Jean de Pié de Port, qui étoit la clé du pays. Le duc de Najare, viceroi de royaume, n'avoit point de troupes, parce que le cardinal administrateur les avoit fait venir toutes en Espagne, pour s'en servir contre les rebelles. Ce duc voyant les bourgeois de Pampelune prêts à se révolter en faveur de leur roi légitime, abandonna la ville le dix-septieme de Mai, & alla lui-même à la cour demander du secours. Son départ, & l'arrivée des François fit rendre la ville. Dom Inigo, ou Ignace de Loyola, jeune capitaine Espagnol, d'une des plus considérables maisons de Guipuscoa, s'enferma dans la citadelle, pour la défendre le plus long-temps qu'il pourroit avec dom Ferrera, qui en étoit commandant : mais ils avoient très-peu de soldats.

Ibid.

Maffeus in vita Ignatii Loyolæ.

Les François l'attaquerent avec tant de vigueur, que le commandant demanda à capituler, malgré dom Ignace, qui fut néanmoins un des députés pour la capitulation. Les François proposerent des conditions si dures, que dom Ignace, résolu de périr plutôt que de signer un traité si honteux, rompit la conférence, & rentra dans la citadelle, pour s'y défendre jusqu'à la derniere extrémité : mais Dieu, dont la providence avoit des desseins particuliers sur ce jeune seigneur, permit que comme il étoit sur la muraille où l'artillerie des François avoit déja fait une grande breche, un boulet de canon lui cassât la jambe droite, & qu'un éclat de pierre lui fît en même-temps une blessure à l'autre. Ce capitaine dont le seul courage soutenoit celui de toute la garnison, étant mis hors de combat, elle perdit cœur : & Dom Ferrera, sans attendre l'assaut, se rendit par capitulation aux François. Ceux-ci, pour marquer l'estime qu'ils faisoient

de la bravoure de dom Ignace, le traiterent avec beaucoup d'honneur & d'égards, & le firent transporter dans une litiere au château de Loyola. 1522.

Tout le reste du royaume suivit l'exemple de la Capitale, excepté la forteresse d'Amaya, que Pierre de Vera, & le seigneur de Beaumont, défendirent avec beaucoup de valeur. Cette expédition ne dura qu'un mois. Si l'Esparre en fût demeuré-là, & qu'il se fût contenté de bien assûrer sa conquête, en mettant les places en état de défense, & les fournissant de bonnes garnisons, la Navarre étoit perdue absolument pour l'empereur: mais enflé de ses succès, il poussa jusques dans la Castille, & alla mettre le siége devant Logrogno. Petrus de Angleria, epist. 721.

Les Espagnols se réveillent, & marchent au secours de la Navarre.

A cette nouvelle, les Espagnols se réveillerent, & les choses avoient depuis peu changé de face en Espagne. La noblesse, après bien des négociations, avoit pris les armes, & s'étoit unie avec le cardinal administrateur ; les vieilles troupes tirées de Navarre l'avoient jointe : & cette noblesse même sans infanterie, étant venue fondre sur les rebelles, les avoit tellement épouvantés, qu'ils avoient mis sur le champ les armes bas : ainsi, quoique tant de mouvemens qui s'étoient faits en tant de différens endroits du royaume, ne fussent pas encore calmés par-tout, cependant l'approche des François avoit beaucoup disposé les esprits à se réunir pour la défense commune. Ibid. epist. 720.

Don Pedro Giron, qui étoit à la tête des séditieux, fût un des premiers prêts à marcher contre les François, pour effacer par cette démonstration de zele, le crime de sa révolte. La vigoureuse défense du Gouverneur de Logrogno, avec les troupes que le comte d'Ognates y avoit jettées, donna le temps au secours. La noblesse avec les vieilles troupes, dont le départ de Navarre avoit causé la perte du royaume, s'avança vers Logrogno avec d'autres milices, qu'on rassembla de toutes parts. Les François se voyant beaucoup inférieurs en nombre, se retirerent promptement vers Pampelune, où les Espagnols arriverent bien-tôt par un chemin que les François croyoient impratiquable à une armée, & sur-tout à l'artillerie. Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Combat entre les deux armées près de Pampelune.

Les deux armées se trouverent en présence dans la cam-

1522. pagne de Squiros, à une grande lieue de Pampelune. L'Esparre ne marchanda pas pour aller attaquer les ennemis, sans attendre six mille Navarrois qni devoient bientôt le joindre. La Gendarmerie Françoise fondant sur les premiers Escadrons, les culbuta, tandis que l'artillerie, beaucoup mieux postée que celle des Espagnols, en faisoit un grand carnage.

Mais ce premier désordre de l'armée Espagnole fut rétabli par la valeur de l'Amirante de Castille, qui arrêta les François, & donna le temps aux escadrons renversés de se rallier. Il fut soutenu par le connétable; les charges furent terribles de part & d'autre: mais l'infanterie Françoise ne put soutenir l'effort de l'Espagnole; elle fut mise en déroute en trois endroits différens; & le duc de Najare, général de l'armée, voyant que l'artillerie Françoise faisoit un grand massacre de ses gens de pié, attaqua si furieusement trois mille Gascons qui la gardoient, qu'il les enfonça, les dissipa, & se rendit maître du canon. La cavalerie Françoise, après avoir rompu plusieurs fois des escadrons ennemis, se trouvant en désordre & sur le point d'être enveloppée, lâcha le pié. Si l'on en croit les lettres de l'Amirante, écrites en Espagne touchant cette bataille, il y périt cinq mille François, & seulement cinquante Espagnols au plus. Il est hors de doute qu'il faut diminuer du nombre des premiers, pour en augmenter celui des seconds. L'Esparre général de l'armée Françoise demeura prisonnier avec Tournon, dom Pedro de Navarre, dom Rodrigue son frere, & Grammont seigneur François, différent des Grammonts de Navarre. Du nombre des morts, furent Charles de Mauleon, le capitaine Saint-Martin, Charles de Navasqués, Jean de Surasa, de Rignac, de Durfort, & plusieurs autres Gentils-hommes, la plûpart Navarrois, ou Gascons.

Angleria, epist. 727.

Antoine de Vera, vie de Charles V.

Ibid.

Annales de France.

Les Espagnols reprennent cette ville & toute la Navarre.

Cette défaite arriva le trentieme de Juin, & fut suivie de la perte de Pampelune, dont la garnison prit la fuite, & de toute la Navarre qui fut reconquise par les Espagnols en aussi peu de jours, que les François en avoient employé à la conquérir, excepté saint Jean Pié-de-Port, que ceux-ci conserverent.

On trouva parmi les papiers de l'Esparre (*a*) après sa prise, des lettres qui irriterent fort les Espagnols. Ils connurent par ces lettres, que la protection que le roi donnoit à Henri d'Albret, n'étoit qu'un prétexte pour commencer la guerre contre l'empereur; qu'il approuvoit le dessein de ce général d'entrer en Castille, l'exhortoit à y pénétrer le plus avant qu'il pourroit, & l'assûroit d'un grand renfort de troupes qu'il lui préparoit.

1522.

De Angleria, epist. 727.

Charles V. se servit utilement de ces lettres, pour exhorter les Espagnols à se réunir, & pour animer le pape & les autres princes contre le roi de France, dont l'ambition, disoit-il, n'avoit point de bornes, & ne cherchoit que les occasions d'envahir les états de ses voisins.

Guerre générale entre les deux nations.

Les affaires & les esprits étant dans cette situation, il ne falloit rien pour allumer une guerre générale dans tous les endroits de l'Europe, où ces deux princes avoient des états. Elle commença en effet par une occasion fort légere, & qui n'auroit pas eu tant de suite, si on n'avoit pas déja été si aigri de part & d'autre.

Quel en fut le sujet.

Memoires de du Bellai, l. I.

Il y avoit depuis quelques années entre un seigneur nommé d'Aimeries, & le prince de Chimai de la maison de Croi, un procès touchant la petite ville d'Hierge dans les Ardennes. Il avoit été terminé en faveur du prince de Chimai par les pairs du duché de Bouillon, qui jugeoient en dernier ressort & sans appel: aussi d'Aimeries n'en appella-t-il pas alors, se réservant à un temps plus favorable.

Ce seigneur avoit rendu un grand service à l'Empereur, qui manquant d'argent au temps de la diete de Francfort, avoit eu recours à lui. Il lui avoit prêté une somme considérable sous la caution du marquis d'Arscot. Depuis l'élection de l'empereur, d'Aimeries pressa le marquis de le payer, ou de le faire payer: mais il fit entendre en même-temps qu'il ne le presseroit point, pourvû qu'il obtint pour lui de l'empereur, d'être reçû à appeller du jugement rendu touchant la ville d'Hierge.

Le marquis d'Arscot étoit fort puissant auprès du prince; parce qu'il étoit neveu de monsieur de Chievres. Il ména-

(*a*) La lettre 727. de Pierre d'Anglerie qui est citée à la marge marque seulement que l'*on connut par ces lettres* les intentions du roi, sans les expliquer.

1522. gea si bien la chose, que la commission fut délivrée pardevant le chancelier de Brabant, & sommation fut faite aux enfans du prince de Chimai de comparoître devant ce Tribunal.

Robert de la Mark prit feu là-dessus pour deux raisons: la premiere, parce qu'il étoit tuteur des enfans du prince de Chimai, desquels il avoit épousé la tante: la seconde, qu'on donnoit atteinte à sa souveraineté de Bouillon, qu'il prétendoit ne relever de personne. Il envoya à l'empereur, pour lui exposer son droit & celui des mineurs: mais il ne fut point écouté; & de dépit ayant ménagé secrettement sa réconciliation avec le roi par le moyen de madame la régente, qui malgré sa désertion dont j'ai parlé auparavant, avoit toujours conservé de l'amitié pour sa femme, & pour madame de Fleuranges épouse de son fils aîné, il quitta le parti de l'empereur, pour se remettre sous la protection de la France. Il vint à Remorantin trouver le roi, qui le reçut à bras ouverts, & à qui il fit offre de ses services & de toutes ses places.

L'empereur fâché d'avoir perdu ce prince, dont le petit état lui servoit comme de barriere contre la France, fit ce qu'il put pour le regagner par l'entremise de l'evêque de Liege, frere de Robert, & l'assûrant qu'il lui rendroit justice: mais il étoit trop tard, & il se trouvoit trop engagé & trop irrité.

Se voyant soutenu de la France, il résolut de tirer lui-même raison de l'injustice qu'on lui avoit faite. Il leva des troupes en France, malgré les défenses expresses du roi, qui les lui fit, comme alors on le crut assez vrai-semblablement, seulement pour sauver les apparences. Il alla avec trois mille hommes de pié, & quatre à cinq cents chevaux, faire le dégât dans le Luxembourg, assiégea la petite ville de Vireton sur les confins de Lorraine, d'où il fut repoussé; & avant que de faire cet acte d'hostilité, il avoit envoyé à Wormes, où les mouvemens de Luther occupoient alors l'empereur, lui déclarer la guerre dans les formes par un héraut.

L'empereur surpris de cette audace, qui ne pouvoit pas tomber dans la tête d'un petit prince comme Robert de la Marck

Mark, sans qu'il se crût bien appuyé, jugea que c'étoit un artifice du roi pour engager la guerre. C'est pourquoi il fit partir sur le champ deux envoyés, l'un pour l'Angleterre, & l'autre pour la France. 1522.

Le premier eut ordre de représenter au roi d'Angleterre l'insulte qu'on venoit de faire à l'empereur son maître : & qu'il étoit visible que le roi de France cherchoit querelle. Il le somma de l'exécution du traité, par lequel il s'étoit engagé à être l'arbitre de tous les différends qui naîtroient entre les deux couronnes, & d'éxiger la réparation de l'injure qui venoit d'être faite, ou de la venger conjointement avec l'empereur, si on refusoit de le satisfaire. L'autre envoyé étoit chargé de faire ses plaintes au roi sur ce qui s'étoit passé, & de savoir s'il avouoit Robert de la Mark. De Angleria, epist. 733.

Le roi d'Angleterre dépêcha aussi-tôt vers le roi. L'envoyé le trouva à Sancerre & ayant fait l'exposition du sujet de son voyage, & témoigné l'extrème desir du roi d'Angleterre pour entretenir la bonne intelligence entre les deux états, il proposa au roi de faire, par l'entremise de son maître un nouveau traité avec l'empereur, où l'on reglât entre eux toutes choses à l'amiable, pour ôter toutes les semences d'une guerre qui embraseroit toute l'Europe, si on ne la prévenoit au plutôt.

Le roi répondit que Robert de la Mark n'avoit point agi par ses ordres; qu'il feroit de nouvelles défenses à ses sujets de s'enrôler dans ses troupes; qu'il lui ordonneroit de vuider sa querelle particuliere avec le seigneur d'Aimeries, sans attaquer les terres de l'empereur; que pour le reste, il envoyeroit dans peu une personne au roi d'Angleterre, pour concerter avec lui les moyens d'établir la paix entre l'empire & la France. Il lui envoya en effet Montpesat, & cependant Robert de la Mark, sur les ordres qu'il reçût du roi, licentia ses troupes. Memoires de du Bellai, l. 1.

Montpesat dit au roi d'Angleterre que l'unique moyen d'établir la paix étoit d'obliger l'empereur à l'observation du traité de Noyon; que dès qu'il y auroit satisfait, sur-tout pour la restitution de la Navarre, le reste seroit aisé à régler; que pour ce qui étoit du nouveau traité avec l'empereur, dont son envoyé lui avoit parlé, il ne pouvoit l'entamer,

1522. avant que d'avoir consulté le pape, avec qui il avoit commencé une négociation pour l'avantage de l'Europe & de la chrétienté.

Cette négociation, sur laquelle Monpesat ne s'expliqua pas, étoit celle dont j'ai déja parlé, où il s'agissoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples. On ne sait si on doit en attribuer la rupture ou à la négligence du roi, trop occupé de ses amours, & de ses divertissemens, ou à l'inconstance & au peu de sincérité du pape. Il est au moins certain que le roi lui donna occasion de se disculper là-dessus: car le pape lui ayant envoyé un état de guerre pour cette entreprise, sur lequel il lui demandoit réponse dans vingt-deux jours, plus de six semaines se passerent, sans qu'on la lui fît. Il se plaignoit encore de ce que le roi ne lui avoit point tenu la parole qu'il lui avoit donnée, de faire entrer au plutôt les Vénitiens dans leur ligue, & de ce qu'il le laissoit chargé seul de la solde de six mille Suisses, dont il devoit payer la moitié: de sorte que le pape entrant sur cela en défiance du roi, ou en faisant le semblant, reçut la haquenée blanche de la part de l'empereur pour le royaume de Naples, quoiqu'il eût promis de lui en refuser l'investiture, & donna retraite dans Regio au seigneur Visconti, à Jerôme Moroné, & à quelques autres bannis du duché de Milan, que le roi l'avoit prié de ne point recevoir dans l'état ecclésiastique.

L'empereur met son armée en campagne.

Cependant l'empereur ayant reçu assez froidement l'éclaircissement du roi, & le désaveu qu'il avoit fait de l'entreprise de Robert de la Mark, fit marcher son armée pour châtier ce prince: mais la suite montra que ce n'étoit pas-là son unique dessein. Henri comte de Nassau fut fait général de cette armée, devant laquelle les places du duché de Bouillon ne purent tenir. Il fit pendre Niselle, gentilhomme commandant de Lognes, & il en fit autant à vingt soldats de la garnison de Messancourt, parce qu'ils étoient sujets de l'empereur. Il envoya prisonnier à Namur le seigneur de Jamets, second fils de Robert de la Mark, qu'il prit dans Fleuranges, & il se rendit maître de Bouillon par intelligence. Il n'y eut que la ville de Sedan & le château de Jamets qu'il n'osa attaquer, ayant reconnu la bonne contenance du seigneur de

Fleuranges, fils aîné de Robert, dans cette derniere place. 1522.
Lognes, Fleuranges, & Messancourt furent rasées; & Robert de la Mark, ayant demandé quartier, eut beaucoup de peine à obtenir une treve de six semaines par l'entremise de François Sikinghe son ami, qui étoit un des généraux de l'empereur.

Cette treve, & les nouvelles troupes qui grossissoient tous les jours l'armée de l'empereur, firent appréhender au roi que ce prince n'en demeurât pas au châtiment du duc de Bouillon. Il manda ses soupçons au roi d'Angleterre, & le pria de se souvenir de la qualité qu'il avoit de Médiateur ou d'Arbitre. Il en reçut une réponse qui ne fit qu'augmenter son inquiétude; savoir, que si l'empereur s'en tenoit à la vengeance qu'il venoit de prendre de Robert de la Mark, on n'avoit pas sujet de se plaindre de lui; & que si le roi vouloit la paix, comme il le disoit, il ne tiendroit qu'à lui d'écouter les propositions de ce prince, qui lui paroissoient raisonnables, & que tout se régleroit dans la conférence de Calais, dont on étoit déja convenu. *Ibid.*

Henri ne pouvoit gueres mieux faire connoître sa partialité, qu'il le faisoit par cette réponse. C'étoit vouloir que le roi reçût la loi de l'empereur, à quoi il n'étoit nullement disposé: bien au contraire, son humeur martiale, sa fierté & sa jalousie contre ce prince, lui donnoient de l'impatience de se mesurer avec lui, & de faire connoître à toute l'Europe l'injustice de la préférence qu'on avoit donnée à Charles pour l'empire à son préjudice: mais il ne se trouvoit pas encore assez prêt. Il craignoit l'Angleterre, & se défioit des princes d'Italie.

L'empereur ne lui permit pas de balancer davantage. De Liques seigneur de la province de Hainaut, s'empara de Saint-Amand & de Mortagne. On tacha de pallier cette hostilité, en la faisant passer pour une querelle particuliere de ce seigneur avec le cardinal de Bourbon touchant l'abbaye de Saint-Amand, & l'empereur la désavoua.

D'autre part le comte de Nassau s'approcha de Mouson: le territoire des environs de cette place appartenoit en partie au roi, & en partie au duc de Bouillon. Montmor commandant de la place, envoya demander au comte s'il avoit

1522. ordre de faire la guerre au roi, & se plaignit de ce que plusieurs de ses soldats passoient la Meuse pour piller sur les terres de France. Ce général lui fit réponse qu'il n'étoit point campé sur les terres du roi, mais sur celles de Robert de la Mark, en attendant la fin de la treve que l'empereur avoit accordée à ce prince, & que s'il prenoit en faute quelques-uns de ses soldats au-delà de la riviere, il pouvoit les faire pendre comme des voleurs, sans que l'empereur s'en offensât.

Mais bientôt il n'y eut plus de lieu à la dissimulatioin: car le comte de Nassau passa la Meuse; & d'autre part le seigneur de Fiennes de la maison de Luxembourg, un des généraux de l'empereur, vint se camper à une lieue de Tournai avec un corps de huit mille hommes de pié & de mille chevaux, de l'artillerie, & tout l'attirail d'un siége, & commença à se saisir des avenues de la place.

Le roi fait aussi marcher la sienne.

Dès que le roi avoit vû l'armée de l'empereur marcher vers le duché de Bouillon, il avoit, autant qu'il le put, mis ordre à la sûreté de ses frontieres. Il partagea ses troupes en quatre corps. Un fut envoyé en Champagne sous les ordres du duc d'Alençon. Un autre sous le duc de Vendôme en Picardie. L'amiral de Bonnivet en conduisit un troisieme en Guienne: le quatrieme fut mené par le maréchal de Lautrec dans son Gouvernement du Milanès, où l'on avoit découvert quelques intrigues d'Hector Viscomti, & de Jerôme Moroné contre la France.

Prise de Mouson par les Impériaux.

La premiere entreprise de l'empereur lui réussit. Le comte de Nassau se rendit maître de Mouson en peu de jours par la lâcheté de la garnison, qui, bien qu'assez nombreuse, n'étoit composée que de troupes nouvellement levées. Elles furent si épouvantées du feu continuel de deux batteries qui foudroyoient la place, qu'elles n'osoient paroître sur les remparts, & elles contraignirent Montmor à faire une capitulation honteuse. Cette premiere conquête enfla autant le cœur aux ennemis, qu'elle répandit de consternation en Champagne & en Picardie, où elle leur donnoit entrée. Le comte de Nassau espéra profiter de cette terreur; & laissant Sedan à côté parce qu'il croyoit cette ville trop forte, il vint mettre le siége devant Mezieres sur la même riviere

Hist. du chevalier Bayard, ch. 63.

de Meuse, avec une armée de trente cinq mille hommes.

1522.

Le roi s'étant douté du dessein de l'ennemi, avoit confié le commandement de cette place au chevalier Bayard. Anne de Montmorenci jeune seigneur, qui dès-lors promettoit beaucoup, s'y renferma avec lui, aussi bien que l'écuyer, Boucar du Refuge & le Baron de Montmoreau, qui commandoient chacun mille hommes de pié, dont plusieurs déserterent dès le commencement du siége. Outre cette infanterie, Bayard avoit dans la place la compagnie de cent hommes d'armes du duc Antoine de Lorraine, dont il étoit lieutenant, & celle du seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne, de pareil nombre de Gendarmes.

Ils assiégent Mezieres.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Les fortifications de la place étoient en assez mauvais état: il n'y avoit gueres de munitions de guerre & de bouche, que ce qu'on y fit entrer à la hâte avant qu'elle fût investie, & on comptoit plus pour la résistance, sur la bravoure, sur l'autorité, & sur l'expérience du commandant, que sur tout le reste.

La ville est comme une presqu'Isle, que la Meuse embrasse, & rend inaccessible, excepté du côté des Ardennes. Ce fut de côté-là que le comte de Nassau prit son quartier avec vingt mille hommes, vis-à-vis de la porte de Bourgogne, & laissa au-delà de la riviere le général Sikinghe qui en avoit quatorze à quinze mille. L'un & l'autre dresserent chacun une batterie; & quoique la véritable attaque fût celle du comte de Nassau, toutefois l'artillerie de Sikinghe incommodoit beaucoup plus les assiégés que l'autre; parce qu'elle étoit sur une éminence qui commandoit la ville.

(*a*) Bayard se comporta en ce siége comme il avoit fait partout ailleurs c'est-à-dire avec un courage, une vigilance, une activité, qui tenoient les ennemis toujours en haleine, faisant de continuelles sorties toujours fort à propos, & avec avantage.

Le roi étoit à Dijon, & pendant que le connétable & le duc de Vendôme assembloient l'armée, il avoit jetté quantité de gendarmes dans les places de la riviere d'Aisne: tant

(*a*) Il répondit au trompette du comte de Nassau qui le sommoit de se rendre: *Dites à celui qui vous envoye que je ne puis abandonner une place qui m'a été confiée qu'après m'être fait un pont pour en sortir avec les corps des ennemis que j'aurai tués.*

1522. pour courir le pays, que pour fatiguer le camp du général Sikinghe ; & François de Silli, bailli de Caen, étant sorti de Retel à la tête d'une troupe de ces gendarmes, tailla en pieces un gros parti des ennemis, où il y avoit de la cavalerie & de l'infanterie, commandé par le comte de Risfourket Allemand, qui y demeura prisonnier.

Le roi avance à Troyes pour leur présenter la bataille.

La plupart de l'armée Françoise étant assemblée, le roi s'avança jusqu'à Troyes, pour aller présenter la bataille aux ennemis : & il étoit temps ; car il y avoit déja un mois que Mezieres étoit vivement battue. La dyssenterie faisoit un grand ravage dans la garnison ; les vivres commençoient à manquer, & il y avoit de grandes breches à la muraille du côté de la porte de Bourgogne : mais l'adresse du chevalier Bayard fit ce que sa bravoure auroit envain tenté.

Il savoit qu'il y avoit de la mésintelligence entre le Général Sikinghe & le comte de Nassau, & qu'il ne seroit pas difficile de les mettre en défiance l'un de l'autre. Il écrivit une lettre à Robert de la Mark, qui étoit à Sedan, où supposant que ce prince lui avoit fait confidence du dessein du comte de Nassau, de quitter le service de l'empereur, pour passer à celui du roi, il lui conseilloit de presser le comte de prendre au plutôt son parti, avant que de recevoir un affront. Il lui donnoit avis que le soir du jour qu'il lui écrivoit, douze mille Suisses arriveroient à trois lieues du camp de Sikinghe avec huit cents hommes d'armes ; qu'ils devoient l'attaquer sans délai ; que lui dans le même temps feroit une sortie à la tête de sa garnison sur le camp du comte de Nassau : & que Sikinghe seroit un habile homme, s'il pouvoit éviter l'entiere défaite de son armée.

Hist. du chevalier Bayard, ch. 63.

Il mit cette lettre entre les mains d'un paysan qui devoit la porter à Sedan, au travers du camp de Sikinghe. Le paysan fut surpris, comme Bayard l'avoit prévû. La lettre fut lûe par ce général, qui persuadé que le comte de Nassau vouloit le perdre, prit sur le champ la résolution de passer la riviere avec son corps d'armée, pour se poster de l'autre côté où étoit le camp du comte de Nassau. Le comte voyant de loin tout en mouvement dans le camp de Sikinghe, lui envoya un gentilhomme pour savoir ce que c'étoit. Sikinghe lui répondit en colere : « Allez dire au comte de

» Nassau, qu'il n'aura pas le plaisir de me voir périr avec » mon armée; que je vais me camper à côté de lui, & que » nous verrons ce qui arrivera. » Il commença aussi-tôt à faire marcher son armée en ordre, comme s'il avoit été à l'ennemi, & cela obligea le comte de Nassau à mettre aussi la sienne en bataille. 1522.

Le chevalier Bayard leur fait lever le siége.

Cependant le paysan, envoyé par Bayard, se sauva durant le tumulte, & vint lui raconter ce qui lui étoit arrivé. Le chevalier se sut bon gré d'avoir si bien réussi; & voyant les deux armées en présence, comme si elles avoient été prêtes à en venir aux mains; *Donnons*, dit-il, *le signal de la bataille*; & en même temps il fit faire une décharge d'artillerie, qui emporta quelques files des troupes de Nassau. Néanmoins les deux généraux se raccommoderent, après un éclaircissement: mais le roi à qui sans doute Bayard avoit communiqué son stratagème, ayant appris le décampement de Sikinghe, jetta par les quartiers abandonnés, un grand convoi & un secours d'hommes dans la place, sous la conduite de François de Montgommeri, seigneur de Lorges, & mit par ce renfort la place en état de résister jusqu'à l'arrivée du grand secours.

Le comte de Nassau ne jugea pas à propos de l'attendre. Il fit embarquer son artillerie sur la Meuse pour la transporter à Namur; & se retira. Le chevalier Bayard après la levée du siége, fut reçû du roi avec toutes les marques d'estime qu'il méritoit, & honoré par ce prince du collier de l'ordre de saint Michel, & d'une compagnie de cent hommes d'armes. On voit la joie que le roi eut de cet évenement, par la lettre qu'il écrivit à Louise de Savoye sa mere.

A MADAME.

Lettre que le roi écrivit sur ce sujet. Copiée sur l'original qui est à la bibliotheque de M. l'abbé Baluze.

MADAME. *Tout aseteure ynsi que je me vouloys mettre o lyt est aryvé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu levemant deu syege de Mesyeres, je croy que nos Anemys sont en grant pene, veu la honteuse retrete qu'yl ont fet: Pour tout le jour de demayn, je soré le chemin qu'ys prandront. Et selon sela il nous fodra gouverner. Et s'yl ont joué la pasyon, nous jouerons la vanyanse.*

1522. *Vous suplyant, Madame, vouloir mander par-tout pour fere remercyer Dieu. Car sans point de fote il a montré se coup qu'yl est bon François. Et fesant fyn à ma lettre, remetant le tout seur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doynt très bonne vye & longue.*

Vostre très-humble & très-obéysant Fyls FRANÇOIS.

L'armée du comte de Nassau toute délabrée, partie par les maladies, partie par les mauvais temps, se refit un peu par le pillage de la petite ville d'Aubanton en Picardie, & de tout le plat-pays, où elle exerça des violences & des cruautés inouïes. On la poursuivit envain, parce qu'elle avoit beaucoup d'avance: mais François de Bourbon, comte de S. Pol, reprit Mouson, & le duc de Vendôme s'empara de Bapaume & de Landreci qu'il fit raser.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Il entre plus avant dans le Pays-Bas.

Le roi animé par ces succès, entra plus avant dans le Pays-Bas avec toutes ses forces, qu'il avoit réunies, pour aller présenter la bataille à l'empereur qui étoit à Valenciennes. Il fit passer le comte de S. Pol au-delà de l'Escaut, avec six mille hommes, sur un pont construit au dessous de Bouchain. L'empereur ayant eu avis que les François se préparoient à passer l'escaut, fit partir de Valenciennes douze mille lansquenets & quatre mille chevaux, sous les ordres du comte de Nassau pour s'opposer au passage: mais quand ils arriverent, ils trouverent le pont fait, le comte de S. Pol bien retranché entre des marais, & le roi qui passoit avec le reste de l'armée.

De Angleria, epist. 743.

Cette promptitude déconcerta les ennemis, & les fit penser à la retraite, qui n'étoit pas aisée. Ils avoient trois lieues de pleine campagne à passer. L'avant-garde & la bataille du roi, composées de vingt-six mille hommes de pié, de seize cents gendarmes, & d'une partie de la cavalerie légere, étoient en état de les suivre: mais ils échaperent à la faveur d'un gros brouillard qui se leva. On délibéra nonobstant cela, si on marcheroit après eux. Les avis furent partagés. Le connétable, Monsieur de la Trémoille, le maréchal de Chabannes, & les commandans des Suisses, vouloient qu'on les poursuivît: mais les autres généraux, ou du moins le

Belcar. l. 16.

le maréchal de Châtillon, furent d'un ſentiment contraire. Il s'en falloit bien que ce maréchal n'eût l'expérience & l'habileté du connétable, & des autres que j'ai nommés: mais il avoit la faveur de la régente. Elle lui avoit recommandé d'empêcher que le roi ne s'expoſât trop, & il faiſoit ſa cour à cette princeſſe, en contrediſant le connétable, qu'elle haïſſoit beaucoup. Le maréchal commandoit l'avant-garde avec le duc d'Alençon, contre le droit du connétable, qui diſſimula ſon chagrin, & ne le fit que trop connoître quelque temps après. Le roi s'en rapporta au maréchal. Ce prince, malgré l'envie qu'il avoit de donner, ſe piqua de prudence à contre-temps, dans une occaſion où il auroit peu haſardé, & ſe contenta de détacher quelque cavalerie pour harceler l'arriere-garde des ennemis. Ce fut un effet du bonheur du jeune empereur, qui fut ſi perſuadé du danger de ſon armée, quand il ſût le paſſage de celle de France, que dès la nuit il ſe retira dans le comté de Flandre, ſuivi de cent chevaux ſeulement.

1522.

Conquêtes qu'il y fait.

Le roi envoya une partie de ſon armée attaquer Bouchain, qui ſe rendit au duc de Vendôme; & marcha avec le reſte au ſecours de Tournai que le ſieur de Liques aſſiégeoit depuis trois ou quatre mois. Sur ces entrefaites, mylord Chambellan arriva à l'armée du roi, & apporta un projet de traité fait par les plénipotentiaires d'Angleterre à Calais, où nonobſtant une guerre ſi déclarée, ils traitoient de paix avec ceux du roi & de l'empereur. Mais avant que de parler de cette négociation, je raconterai ce qui ſe paſſa durant cette année ſur les frontieres d'Eſpagne & d'Italie.

Memoires de du Bellai, liv. I.

L'amiral de Bonnivet étoit allé en Guienne avec ſix mille lanſquenets, commandés par le comte de Guiſe, quatre ou cinq cents gendarmes, ſous les ordres de François de Tavannes & de Villiers, il devoit être joint par un corps de Gaſcons & de Baſques qu'on levoit dans le Pays.

Fontarabie inveſtie par l'amiral de Bonnivet.

Etant arrivé à Saint Jean de Luz ſur la fin de Septembre, il fit divers mouvemens, qui tinrent les Eſpagnols dans l'incertitude s'il tourneroit vers Pampelune, ou vers Fontarabie. Après quelques démarches & quelques contremarches, & la priſe de quelques châteaux dans les montagnes, il fit paſ-

1522. ser la riviere d'Andaye aux lansquenets, par un endroit où elle étoit guéable, quand la mer étoit descendue. Le comte de Guyse entra à leur tête dans la riviere, quoique bordée de l'autre côté d'un grand corps de troupes Espagnoles, qui effrayées de cette hardiesse, lâcherent le pié; la plûpart se sauverent dans les montagnes, & quelques unes dans Fontarabie; & cette place, après la prise d'un Fort qui la couvroit, fut investie. Sa situation sur le bord de la mer, à l'embouchure de la riviere d'Andaye, & dans un terrein aussi avantageux pour la défense, qu'incommode pour l'attaque, la faisoit passer pour imprenable, & les Espagnols avoient eu soin de la bien munir; parce qu'ils la regardoient comme une des clés de l'Espagne : mais elle fut si vivement attaquée, qu'en peu de jours il y eut une breche à la muraille. L'amiral ne croyant pas cette breche encore assez grande ni d'assez facile accès, accorda, contre son inclination, aux Gascons & aux Basques la permission qu'ils lui demandoient avec instance, de donner l'assaut. Ils s'y comporterent avec beaucoup de vigueur, & Saint Bonnet, Curton, & Duras s'y distinguerent. Les Espagnols le soutinrent vaillamment, & l'amiral fit sonner la retraite, après une perte assez considérable. Cette tentative néanmoins ne fut pas inutile: car les assiégés ayant fait épreuve de la bravoure des assaillans, & voyant l'amiral élever une batterie sur une hauteur, d'où le rempart étoit vû de revers, désespérerent de pouvoir soutenir un second assaut, & capitulerent. Le gouvernement de la place fut donné à Jacques de Daillon seigneur du Lude, qui par la belle défense qu'il fit au siége de cette place quelque temps après, répondit parfaitement à l'estime qu'on avoit marquée pour sa valeur, en la lui confiant. Mais les choses n'alloient pas si bien à beaucoup près au-delà des Alpes, que du côté des pyrénées.

Annales de France.

Prise de cette ville.

Le pape quitte le parti du roi, & se ligue avec l'empereur.

Le pape gagné par l'empereur, fit une ligue avec lui, & renonça à celle qu'il avoit faite avec le roi fort peu auparavant. Les raisons ou les prétextes ne lui manquoient pas pour justifier cette conduite. Il en trouva dans la négligence du roi à exécuter divers articles du traité, & dans le peu de ménagement que Lautrec & Ménaut de Martres evêque

de Tarbes (a), qui présidoit de la part du roi aux affaires ecclésiastiques du duché de Milan, avoient pour le Saint Siege. Ils refusoient de recevoir les bulles, ou ne les mettoient en exécution pour la distribution des bénéfices, que quand & comme ils le jugeoient à propos, sans s'abstenir même de termes de mépris à l'occasion des ordres & des remontrances qui leur venoient de ce côté-là. Mais le véritable motif fut que l'empereur promit au pape de réunir au domaine ecclésiastique Parme & Plaisance, qui depuis plusieurs années avoient été cédées aux François.

1522.

Articles du traité. Annales de France. Guicciard. l. 14. Belcarius, l. 4.

Ce fut un des principaux articles du traité qu'on eut soin de tenir fort secret. Les autres étoient que le pape & l'empereur uniroient leurs forces pour chasser les François du Milanès, & y établir François Sforce, fils du fameux Ludovic, & frere de Maximilien, qui avoit cédé ses droits sur ce duché au roi l'an 1515. que l'empereur donneroit une pension de dix mille ducats au cardinal Jules de Medicis sur l'archevêché de Tolede, & assigneroit un pareil revenu à Alexandre de Medicis, fils naturel du défunt Laurent de Medicis; que dans le duché de Milan on ne se serviroit que du sel de Cervia, dont les salines appartenoient au pape; & qu'enfin l'empereur seroit obligé de le secourir contre tous les feudataires du Saint Siége, qui refuseroient de s'y soumettre.

La république de Florence, dont les Medicis étoient les maîtres, & Frédéric de Gonsague marquis de Mantoue, entrerent dans cette ligue; & il fut résolu d'attaquer les François en Italie par tant d'endroits, qu'il ne fût pas en leur pouvoir de résister. L'empereur & le pape négocierent pour détacher les Suisses de l'alliance de France, par le moyen du cardinal de Sion, mais ils n'en purent venir à bout: ils obtinrent seulement la permission de faire aussi des levées de troupes dans les terres des Cantons, à condition qu'elles ne fussent point employées contre le Milanès. Cette ligue se fit à l'insû de monsieur de Chievres, qui avoit toujours été pour maintenir la paix entre la France & l'Empire. Le cré-

(a) Nos Historiens l'appellent Menard, & le disent evêque de Tarbes, quoiqu'il eût permuté cet évêché pour celui de Conserans avec Gabriel de Grammont. *Gallia Christiana.*

1522. dit de ce ſeigneur avoit diminué; & Mercurin Gatinara Italien, chancelier de l'empereur, habile politique & grand courtiſan, commençoit à l'emporter ſur lui. Il le comprit, quand il vit qu'on lui avoit fait myſtere de cette ligue; & l'on prétend que le chagrin qu'il en conçut, auſſi-bien que de la mort du cardinal Guillaume de Croi ſon frere, archevêque de Tolede, contribuerent beaucoup à la ſienne. Elle arriva dans la diete de Wormes, où l'empereur ſe fit un grand mérite auprès du pape de la proſcription de Luther.

Les Milanois mécontens du gouvernement François.

La conjoncture étoit favorable aux deſſeins de ce prince & du pape. Les habitans du Milanès étoient très-mécontens du gouvernement François, & une des plus grandes fautes que fit François I. à cet égard, fut de n'avoir pas après ſa conquête imité la conduite de Louis XII. en ce pays-là. La mémoire de ce prince y étoit encore en vénération. Les peuples ſe ſouvenoient avec admiration du pardon qu'il leur avoit accordé, du ſoin qu'il avoit toujours eu d'y envoyer des gouverneurs ſages & modérés, d'y faire obſerver une exacte diſcipline par ſes troupes, de ne donner aucune atteinte aux privileges dont il leur avoit conſervé la jouiſſance. C'étoit tout le contraire depuis que les François avoient reconquis cet état. Le connétable de Bourbon, après y avoir commandé quelque temps, laiſſa cet emploi à Lautrec, homme brave & bon capitaine, mais hautain & impérieux. On lui attribuoit la diſgrace du maréchal de Trivulce, le plus illuſtre ſeigneur du Pays, qui avoit rendu les plus ſignalés ſervices à la couronne, & à qui le chagrin de la mauvaiſe réception que lui fit le roi, lorſqu'il arriva à la cour, cauſa la mort. Ce fut madame de Châteaubriand, ſœur de Lautrec, de laquelle le roi étoit fort amoureux, qui perdit Trivulce dans l'eſprit de ce prince. Il s'apperçut de ſa diſgrace à Chartres, où la cour étoit: car s'étant fait porter en chaiſe dans un endroit par où le roi devoit paſſer, parce qu'il étoit boîteux, fort gouteux, âgé de quatre-vingts ans, & très-caſſé; le roi ne fit pas ſemblant de le voir. Trivulce outré de ce mépris, s'écria: *Sire, ah! Sire au moins un mot d'audience.* Le roi ſans rien répondre tourna la tête de l'autre côté. Le chagrin le ſaiſit tellement, qu'il en fut frappé à mort, & s'alla mettre au lit. Le roi l'ayant appris en

Brantome dans l'éloge de Jean Jacques Trivulce.

fut fâché, & l'envoya visiter de sa part: mais il répondit, qu'*il n'étoit plus temps. Le dédain duquel il a usé envers moi*, dit-il, *& mon dépit ont déja fait leur opération en moi; je suis mort.* 1522.

Après tout, le mauvais office que madame de Châteaubriand avoit rendu à ce maréchal, étoit fondé sur ce qu'il s'étoit fait recevoir bourgeois des Cantons Suisses. Cette démarche donna au roi de la défiance, à cause du voisinage de la Suisse & du Milanès: car Trivulce étoit un homme d'un esprit extrèmement remuant, d'où vient qu'on lui mit sur son tombeau pour épitaphe: *Hîc quiescit qui numquam quievit*, c'est-à-dire, Ici repose celui qui ne se donna jamais de repos.

On en bannit un grand nombre.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Cette mort avoit beaucoup aliéné de Lautrec l'esprit des Milanès; & cette aversion, comme c'est l'ordinaire, retomboit sur toute la Nation. Lautrec étant venu en France pour épouser la fille de monsieur d'Orval, on mit en sa place par interim Téligni sénéchal de Rouergue, qui n'y fut pas plutôt arrivé, que par ses manieres douces, engageantes, populaires, il regagna le cœur des gens du pays: mais on le rappella presque aussi-tôt, pour mettre en sa place Lescun, dit communément le maréchal de Foix, frere de Lautrec, qui avoit les mêmes défauts que lui, & tint la même conduite. On refusa au vice-chancelier de Milan, Jerôme Moroné, homme qui avoit beaucoup contribué à la conquête du Milanès, une charge de maître des requêtes de l'hôtel, qu'il avoit demandée avec beaucoup d'empressement. Ce refus, & la crainte qu'on ne l'arrêtât comme un mécontent, le firent retirer à Trente sur les terres de l'empereur, auprès de François Sforce. On ne voyoit que des emprisonnemens, des bannissemens, des confiscations de biens, sur les moindres soupçons. On étoit persuadé que l'avarice des commandans y avoit autant de part, que le motif de la sûreté de l'état; & le nombre des bannis étoit si grand, qu'on disoit, qu'il y avoit autant de personnes chassées de Milan, qu'il y en étoit resté. On éxageroit sans doute; mais on devoit s'attendre que tant d'exilés ne manqueroient nulle occasion d'exciter des troubles; & que ceux qui étoient demeurés dans le Pays, ayant des liaisons de famille & d'interêt avec ceux qu'on avoit chassés, & appréhendant pour eux-mêmes un pareil traitement, seroient très-disposés à les seconder.

1522.

Ce fut en effet par ces bannis que le désordre commença. Le maréchal de Foix sut qu'il y en avoit un assez grand nombre retirés à Busset, petite ville appartenante à Christophe Palavicin, un des plus puissans seigneurs du Parmesan. Il lui envoya un nommé Cardin de Crémone, pour lui ordonner de la part du roi, de ne les pas souffrir dans ses Terres. On fit entendre à ce seigneur, que Cardin venoit pour l'arrêter. Il s'en saisit, & le fit pendre : mais en même-temps il commanda aux bannis de se retirer ; ce qu'ils firent, & se réfugierent à Regio, ville qui appartenoit au pape.

Desordres dont ils furent cause.

Guicciardino, l. 14.

Le maréchal sur cette nouvelle remettant à un autre temps la punition de Palavicin, s'approcha de Regio, dans l'espérance d'y surprendre les bannis, & entr'autres Jerôme Moroné : mais ils en furent avertis, & sortirent de la Place, avant qu'il y fût arrivé : cependant François Guichardin, auteur de l'histoire des guerres d'Italie, qui étoit gouverneur de Regio, aussi-bien que de Modene pour le pape, prit ses sûretés contre la surprise.

Le maréchal s'étant avancé avec quatre cents lances le matin du jour de Saint Jean-Baptiste, envoya le capitaine Bonneval prier le gouverneur de Regio, de lui accorder un abouchement. Le gouverneur, après qu'on se fût donné des assûrances réciproques, se rendit à l'entrée du ravelin de la porte de Parme. On fit ses plaintes de part & d'autre : le maréchal, de ce que, contre les traités faits avec la France, on recevoit les exilés de Milan dans les places du pape ; & Guichardin, de ce que le maréchal étoit entré à main armée sur les terres de l'église.

Durant l'entretien il arriva que, contre l'ordre du gouverneur, on ouvrit une autre porte de la ville, pour y faire entrer une charette chargée de farine. Bonneval qui étoit avec quelques troupes de ce côté-là, voulut se servir de l'occasion pour y entrer, & entreprit de forcer le passage : mais il fut repoussé, & la porte fut fermée par ceux qui la gardoient. A l'occasion de cette attaque de Bonneval, ceux qui étoient sur la muraille, vis-à-vis du ravelin, tirerent sur les François de la suite du maréchal. Alexandre Trivulce y reçut un coup de mousquet, dont il mourut deux jours après : & la seule crainte de blesser ou de tuer le gouverneur empê-

1522.

cha qu'on ne tirât sur le marechal, qui fut contraint d'entrer dans le ravelin sur la promesse que lui fit le gouverneur de ne le pas retenir. Les autres s'enfuirent, & dirent au Prince de Bozzolo, qui étoit à quelque distance de-là avec mille hommes d'infanterie, qu'on avoit arrêté le maréchal : mais l'arrivée du maréchal tira le prince d'inquiétude. Ce fait est raconté diversement dans quelques mémoires : mais je m'en suis rapporté à Guichardin qui ne pouvoit en ignorer aucune circonstance, & ne paroît pas avoir eu raison de rien déguiser.

Le maréchal qui avoit fait cette expédition contre l'avis d'Alexandre Trivulce, appréhenda fort que le roi ne l'en blâmât, & envoya promtement la Motte-Grouin, enseigne de la compagnie de Louis d'Ast, au pape, pour l'assûrer que ce qu'il avoit fait n'étoit point à dessein de rien entreprendre sur l'état ecclésiastique, mais seulement pour donner la chasse aux bannis de Milan, à qui Sa Sainteté ne pouvoit pas, selon les traités, donner asyle sur ses terres.

Le pape reçut très-mal la Motte-Grouin, & dit qu'il se ressentiroit d'un tel attentat. Il prononça sur le champ la sentence d'excommunication contre le maréchal, & assembla le consistoire, où il invectiva fortement contre le roi. Il s'étendit au contraire beaucoup sur les louanges de l'empereur, qui, en proscrivant Luther, à la diete de Wormes, s'étoit montré un digne fils de l'église, tandis que le roi de France ne songeoit qu'à envahir les états du Saint Siége. Il ajouta qu'il étoit résolu de se précautionner contre l'ambition de ce prince, & de se joindre à l'empereur pour la défense de l'église, & qu'il ne pouvoit douter que ce ne fût-là la volonté de Dieu, après la terrible maniere dont il venoit de châtier l'insolence des François, le jour même de la Fête du prince des Apôtres.

Accident funeste arrivé à Milan.

Il parloit d'un accident funeste arrivé ce jour-là à Milan. La foudre vers les six heures du soir tomba sur la tour de la porte du château où étoit le principal magasin des munitions de guerres. Il y avoit deux cents cinquante milliers de poudre, douze cents pots à feu, six cents lances à feu, & une provision de sel pour cinq ans. Ce fut un fracas épouvantable. La tour sauta en l'air, six toises de la courtine

1522. des deux côtés de la tour s'éboulerent dans le fossé. Richebourg, capitaine du château, trois cents hommes de la garnison, & plusieurs autres qui se promenoient sur l'esplanade, y périrent. Presque toutes les maisons du château, & celles de la ville qui en étoient les plus voisines furent renversées; des pierres d'une énorme grosseur furent transportées à plus de cinq cents pas; & si les chefs de la faction Impériale, qui étoit déja fort grosse dans la ville, avoient eu assez de résolution & de présence d'esprit, rien ne leur étoit plus aisé que de s'emparer du château, dans la consternation où la garnison se trouva. Mais ce qu'il y avoit de François, ou de bourgeois affectionnés à la France, s'y rassemblerent promptement, & firent une garde exacte, jusqu'à ce que cent hommes d'armes arriverent de Novare; & les breches furent réparées avec toute la diligence possible.

Le pape ayant déclaré ses intentions aux cardinaux, appella Jean Manuel ambassadeur de l'empereur, avec qui il fit semblant de conclurre un traité contre la France, qui étoit signé, il y avoit plus de deux mois, & qu'on avoit même déja commencé à exécuter.

Guicciard. l. 14.

Dessein de surprendre les François, formé par le pape & par les Impériaux sans succès.

Le projet avoit été de surprendre en même-temps les François à Genes, à Côme, à Plaisance & à Parme, où le pape & l'empereur avoient des intelligences. L'entreprise sur Genes venoit d'être faite, & avoit manqué. Jerôme Adorne, exilé de Genes, étoit venu sur les galeres du royaume de Naples & de l'état ecclésiastique, avec deux mille fantassins Espagnols, auxquels se joignirent plusieurs rebelles de la riviere de Genes. Il s'étoit présenté devant le port de cette capitale, & avoit compté sur le soulevement que ses partisans devoient faire en même-temps dans la ville : mais Frégose, qui étoit doge de Genes, & grand ennemi d'Adorne, ayant eu avis de son approche, mit si bon ordre à tout, qu'il ne se fit aucun mouvement; & il avoit si bien pourvû à la garde du port, que les ennemis n'oserent mettre pied à terre. Ils débarquerent pour la plûpart à quelques lieues de-là, & demeurerent aux environs, en attendant ce que feroient les bannis de Milan, du côté de Parme & de Plaisance, dont le maréchal de Foix dissipa

aussi les desseins pour quelque temps, dans le voyage dont j'ai parlé, qu'il fit à Regio. 1522.

La conspiration contre la ville de Côme ne réussit pas mieux. Le capitaine Garrou Basque, homme brave & vigilant, en étoit gouverneur. Il apprit par divers avis, que Mainfroi Palavicin approchoit avec un corps assez nombreux de lansquenets & d'Italiens. Il fit aussi-tôt fermer les portes, joignit au petit nombre de soldats François qu'il avoit, plusieurs habitans, dont il se défioit le moins, & donna ordre toutefois aux officiers d'avoir l'œil sur eux.

Palavicin se voyant prévenu, ne laissa pas de camper auprès de la ville, sur la promesse que lui fit un bourgeois de Côme, nommé Antoine Rusquo, de percer la muraille derriere sa maison qui en étoit voisine, & de l'introduire par-là dans la ville pendant la nuit. Mais Garrou le prévint; car ayant reconnu la situation du camp ennemi, où il vit qu'on ne faisoit pas fort bonne garde, il fit une sortie si à propos avec deux cents hommes, qu'il mit les ennemis en déroute, en tua près de quatre cents, & le reste se sauva, partie dans des barques sur le Lac de Côme, partie dans les montagnes.

Il n'en demeura pas-là; & ayant sû que Palavicin & la plûpart des lansquenets se retiroient par terre, il les suivit; & ayant pris le plus court par des chemins écartés qu'il connoissoit, il alla se mettre en embuscade à l'extrémité du defilé par où Palavicin ne pouvoit pas éviter de passer; il le chargea en cet endroit si brusquement, qu'il le défit, le prit avec plusieurs lansquenets, à qui il donna la liberté, & l'envoya prisonnier à Milan.

Cependant le maréchal de Foix voyant la guerre déclarée, & qu'on l'attaquoit de toutes parts, envoya couriers sur couriers au roi, pour l'avertir du danger où étoit le Milanès. Lautrec eut ordre de partir pour s'y rendre : mais il représenta qu'il iroit inutilement; qu'il n'y auroit que de la honte à gagner pour lui, si on ne lui donnoit de quoi payer les soldats, & qu'il lui falloit au moins trois cents mille écus. Il n'y avoit point d'argent au thrésor royal, qui avoit été épuisé par des dépenses inutiles, en un temps où il ne pouvoit être trop abondant. Le roi, madame la ré- *Danger où étoit le Milanès.* Belcar. l. 16.

1522. gente, Jacques de Beaune, baron de Semblançai, ſurintendant des finances, promirent à Lautrec, même avec ſerment, qu'en arrivant à Milan, il y trouveroit les remiſes qu'il demandoit, & ſur cette aſſûrance il partit. On ne lui tint point parole : la régente qui le haïſſoit, parce qu'il ne daignoit pas lui faire ſa cour, & qu'il parloit trop librement de certaines galanteries dont on la ſoupçonnoit, détourna cet argent; & Lautrec, faute de ce ſecours, ſe trouva dans un embarras extrème.

Thuanus, l. 1. Belcarius, l. 17.

A ſon arrivée à Milan, il crut devoir faire ſur Palavicin, un exemple capable de donner de la terreur à tous ceux qui ſeroient tentés de ſe révolter contre la France. Il le fit écarteler, quoique pluſieurs des juges euſſent refuſé de ſigner l'arrêt de ſa condamnation, & que les plus moderés lui conſeillaſſent de l'envoyer en France, comme un ôtage, qui répondroit de la fidélité de beaucoup de gentilshommes du pays, ſes parens ou ſes alliés. Une telle ſévérité exercée ſur un homme de naiſſance, ſans doute à contre-temps, fit un très-méchant effet, & irrita bien plus la nobleſſe du Milanès, qu'elle ne lui inſpira de ſoumiſſion dans une conjoncture, où les mouvemens du dehors pouvoient aiſément en faire naître au-dedans de la capitale même. Une circonſtance rendit cette exécution plus odieuſe; ce fut que Lautrec confiſqua tous les biens de Palavicin au profit de ſon frere le maréchal de Foix; cela fit croire que l'intérêt particulier avoit plus de part dans ce châtiment, que le ſervice du roi & le bien public.

Guicciard. l. 14.

Le pape ſe prépare à la guerre.

Proſper Colonne, que le pape avoit chargé de la principale conduite de la guerre, où il s'engageoit contre la France, étoit déja à la tête des troupes de l'égliſe : quoique le titre de capitaine général de ces troupes fût deſtiné au marquis de Mantoue, qui renonçant à l'alliance de la France, renvoya au roi le collier de l'ordre qu'il en avoit reçu quelques années auparavant.

En quoi conſiſtoit l'armée des confédérés.

L'armée des confédérés devoit être d'environ dix-huit mille hommes d'infanterie, partie Italienne, partie Eſpagnole, partie Allemande, partie Suiſſe & Griſonne, & de douze cents hommes d'armes, ſans compter les bannis de Milan, parmi leſquels étoient pluſieurs gentilshommes,

qui avec leurs amis & leurs vassaux, pouvoient faire un corps considérable. Le vice-chancelier Jerôme Moroné, quoiqu'il ne fût pas homme de guerre, faisoit croître tous les jours cette troupe par ses intrigues secrettes, & débauchoit au roi une infinité de gens du pays. 1522.

Foiblesse de celle du roi.

Il s'en falloit beaucoup que Lautrec pût mettre en campagne une si nombreuse armée, étant obligée d'avoir des garnisons dans quantité de places que les ennemis menaçoient Il attendoit six mille hommes de France, & dix mille Suisses; car malgré les efforts du cardinal de Sion, du nonce du pape, & de l'envoyé de l'empereur, les Cantons avoient consenti qu'on les levât pour le service du roi. Les Vénitiens en vertu du nouveau traité conclu avec la France, devoient mettre en campagne six cents hommes d'armes, & six mille fantassins : ils les promirent de bonne grace à Lautrec, & les firent en effet avancer sur les confins du Veronois & du Bressan, & Alfonse d'Est duc de Ferrare, l'assûra de tout le secours que son pays ravagé depuis long-temps par les guerres, lui permettroit de lui donner.

Lautrec espéra avec cela se soutenir sans faire de grandes pertes, résolu de ne rien hasarder, de temporiser, & de tenir seulement la campagne avec un camp-volant pour harceler les ennemis. Il comptoit beaucoup sur ce qu'il savoit que le pape, qui avoit fait de grandes dépenses pour s'emparer du duché d'Urbin, avoit peu d'argent; que l'empereur attaqué en Flandre & en Biscaye, n'en auroit pas non plus beaucoup pour soutenir la guerre d'Italie, & que pour peu que l'on tînt contre les premiers efforts, les troupes de la ligue se dissiperoient d'elles-mêmes, faute de paye.

Cependant Prosper Colonne, qui étoit déja à Bologne avec les troupes du pape, & celles des bannis, s'ennuyant d'attendre les lansquenets, & don Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, qui amenoit les Espagnols du royaume de Naples, entra en campagne, après avoir suffisamment pourvû Imola, Ravenne, Modene & Regio, contre les entreprises que le duc de Ferrare pourroit faire, & vint se camper sur la Lenza dans le Parmesan, à cinq

Guicciardin. l. 14. Memoires de du Bellai, l. 1.

1522. milles de Parme, à dessein de faire une tentative sur cette place.

Lautrec ayant pénétré son intention, fit entrer dans Parme le maréchal de Foix, avec environ quatre cents hommes d'armes, & la crut en sûreté avec ce secours, & deux mille fantassins Italiens, que le prince Fréderic Bozzolo y commandoit.

En effet, Colonne ayant appris l'entrée d'un si grand renfort, & sû que l'armée de Venise s'étoit avancée jusqu'à Pontévico sur l'Oglio, & que le duc de Ferrare faisoit des levées de troupes, n'osa entreprendre l'attaque de Parme avec la jonction des confédérés.

Les confédérés veulent faire le siége de Parme.

Antoine de Leve arriva bien-tôt avec quatre cents gendarmes Espagnols, & le marquis de Mantoue à la tête d'un nombre considérable de ses propres troupes. Aussi-tôt après leur arrivée, Colonne serra de plus près la place, & s'occupa à détourner ou à dessécher quelques canaux qui en rendoient les approches plus difficiles, afin de commencer le siége dès que le marquis de Pescaire & les lansquenets auroient joint. Il avoit beaucoup d'inquiétude au sujet de ces lansquenets. Ils étoient dans le Trentin au nombre de quatre mille, avec deux mille Grisons, & faisoient difficulté de marcher, si on ne leur donnoit d'avance la paye de plusieurs jours. On trouva le moyen de les satisfaire : mais il restoit encore un grand obstacle : c'étoit qu'il leur falloit traverser le pays des Vénitiens qui, à la priere de Lautrec, se mettoient en devoir de s'y opposer, ou plutôt ils en faisoient le semblant; car suivant leur politique ordinaire, ils ne vouloient que sauver les apparences; & appréhendant que la guerre ne se fit dans leur pays, ils laisserent passer les Allemands, après avoir fait mine en quelques occasions de vouloir leur disputer le passage. Les lansquenets arriverent donc au camp devant Parme, presque en même-temps que le marquis de Pescaire s'y rendit, avec deux mille fantassins Espagnols, & trois cents gendarmes de la même nation. L'armée fut encore renforcée de trois mille hommes, qui avoient été inutilement employés à la tentative de Genes, dont j'ai parlé, & ainsi elle se trouva en état de faire le siége de Parme. Mais quand se vint au

point de l'exécution, on envisagea de plus près les difficultés; & Prosper Colonne, dont le phlegme ne s'accommodoit pas des entreprises trop hasardeuses, proposa les raisons qui le faisoient balancer. 1522.

Raisons qui sembloient devoir les en détourner.

Il représenta que la lenteur des troupes à venir au rendez-vous, avoit fort changé le systême; que la garnison étant assez nombreuse & commandée par des chefs tels que le maréchal de Foix & le prince de Bozzolo, la défense seroit opiniâtre; que Lautrec s'approchoit; qu'on l'attendoit de jour à autre à Crémone; qu'il avoit déja reçu quelques troupes de France; que les Suisses étoient en marche pour le joindre; qu'avec de si puissans renforts, & ceux qu'il pouvoit tirer de l'armée Vénitienne, il ne laisseroit pas prendre la place à sa vûe; que venant avec des troupes nombreuses & fraîches, attaquer celles des alliés, qui seroient fatiguées & diminuées pour peu que le siége durât, la partie ne seroit pas égale, & que ce seroit fort mal débuter, que de commencer la guerre par se faire battre, ou par lever un siége. Après cela il ouvrit un autre avis, qui fut de détacher brusquement une partie de l'armée, & de l'envoyer à Plaisance, où il n'y avoit qu'une très-petite garnison & très-peu de canon, & dont les bourgeois n'avoient pas moins d'inclination à retourner sous l'obéissance du Saint Siége, que ceux de Parme; il dit qu'il croyoit cette conquête immanquable. Il apporta diverses raisons pour en montrer l'importance, & conclut à y marcher.

Guicciardino, l. 14.

L'autorité de ce général, estimé pour sa valeur & pour son expérience, fit pencher le conseil de guerre de ce côté-là, malgré divers motifs qu'on fit valoir contre son avis: mais quand il fut question de régler la marche de l'armée, Prosper Colonne ayant destiné pour l'avant-garde, qu'il prétendoit conduire, une partie de l'infanterie Espagnole, le marquis de Pescaire, dont la jalousie avoit déja paru contre lui en plusieurs rencontres, s'y opposa, & dit qu'étant capitaine général de l'infanterie Espagnole, il ne souffriroit pas qu'elle marchât sous d'autres que sous lui.

Cette dispute suspendit quelques jours l'exécution de l'un & de l'autre projet, jusqu'à ce que François Guichardin, commissaire apostolique dans cette armée, pré-

1522. voyant les inconvéniens d'un plus long délai, les obligea de prendre leur parti; & il fut résolu que l'on commenceroit incessamment le siége de Parme, selon le premier dessein.

Ils ne laissent pas de l'entreprendre.

On fit les approches, & on dressa les batteries contre la porte de sainte Croix du côté de Plaisance. Ce quartier de la ville qu'on attaquoit, & qui s'appelloit Codiponté, étoit séparé du reste par la riviere de Parme. Il étoit très-foible & de très-difficile défense. Le canon y fit en peu de temps une breche large de cinquante pas. Les assiégeans faisoient de ce côté-là un feu continuel : & ce fut en cette occasion qu'on se servit pour la premiere fois, au moins en Italie (*a*) de ces grosses arquebuses, dont les Espagnols ont conservé l'usage jusqu'à nos temps, & dont la pesanteur empêchoit qu'on ne les mît en joue sans le secours d'une fourchette, sur laquelle on les appuyoit par le bout.

Memoires de du Bellai, liv. 1.

Les assiégés voyant les ennemis disposer tout pour l'assaut, qu'il étoit impossible de soutenir, abandonnerent ce poste, & se retirerent la nuit dans l'autre partie de la ville au-delà de la riviere, sans que les assiégeans s'en apperçussent, que le lendemain matin. Le maréchal de Foix fit avertir Lautrec, qu'il ne pourroit pas tenir encore trois jours, la plûpart de l'infanterie ayant déserté, & qu'il seroit contraint de capituler, s'il tardoit plus long-temps à le secourir.

Lautrec avoit déja passé le Pô avec cinq cents lances, cinq mille Suisses, & quatre mille fantassins François. Il eut été bien aise d'attendre encore six autres mille Suisses qui devoient bien-tôt arriver : mais pressé par le maréchal de Foix, il vint se camper sur le Taro, à deux lieues & demie de Parme. Quelque semblant qu'il en fît, il ne vouloit point hasarder la bataille; & son dessein, en s'approchant si près de Parme, étoit moins de combattre, que d'être à portée de favoriser la retraite de la garnison, qui pouvoit, absolument parlant, s'échapper par le côté de la ville opposé à l'attaque. Il s'assûroit du moins que sa présence feroit

(*a*) Je dis en Italie, & c'est ainsi qu'on doit entendre ce que dit M. du Bellai dans ses mémoires : car le maréchal de Fleuranges dans les siens parle plusieurs fois de ces arquebuses, dès le temps de Louis XII.

accorder à son frere telle capitulation qu'il souhaiteroit. On avoit en effet déja commencé à traiter, & le prince de Bozzolo, qui avoit été blessé d'un coup de mousquet à l'épaule, avoit fait porter quelque parole au marquis de Pescaire : mais il y eut un autre dénouement, auquel on ne s'attendoit pas, & qu'on crut même n'avoir pas été concerté avec Lautrec. 1522.

Ce général avoit donné au duc de Ferrare, pour garder sa frontiere, cent hommes d'armes, deux cents hommes de cavalerie légere, & deux mille fantassins. Le duc se mit en campagne avec ce petit corps, & douze pieces de canon; prit Final & le château de saint Felix, & s'approcha de Modene.

Cette place se trouvoit fort dégarnie. Les généraux des confédérés appréhenderent qu'il ne s'en emparât : ils convenoient que la perte de cette place ne seroit pas assez récompensée par la prise de Parme, où même l'on seroit en danger de se voir couper les vivres, qu'on ne tiroit que du Boulonnois, Modene étant entre deux. De plus, il avoit à craindre que si on prenoit d'assaut la partie de la ville de Parme qui restoit aux François, les soldats ne s'abandonnassent au pillage; que pendant ce temps-là Lautrec ne forçât le camp; qu'il n'entrât par la breche du Codiponté, & ne profitât du désordre, pour défaire l'armée après sa victoire.

Prosper Colonne prévoyoit tous ces dangers : mais il se contentoit de les exposer, sans oser conclurre à lever un siége si avancé : sur quoi le marquis de Pescaire prenant la parole, dit : » Je vois bien que nous sommes tous d'un même » avis : mais que personne ne veut en paroître l'auteur. Pour » moi, ajoûta-t-il, qui n'ai en vûe que le bien commun, je » conclus, sur les raisons déja alleguées, à lever le siége. « Dès qu'il eût fait cette ouverture, tous les autres généraux parlerent de même. Il n'y eut qu'Antoine de Leve qui proposa un autre expédient : ce fut qu'avant que d'abandonner entierement cette entreprise, on allât attaquer Lautrec dans son camp, & que si on le battoit, on reviendroit au siége. Mais l'affaire parut trop hasardeuse; & ce sentiment ne fut suivi de personne.

1522.

Toutefois les deux généraux, avant que de prendre leur derniere résolution, demanderent à Guichardin, commissaire apostolique, comment il croyoit que le pape recevroit cette nouvelle? Le commissaire, sans répondre d'abord, fit lui-même une autre question; savoir, s'il étoit impossible de forcer ce jour-là même les François? « On ne le peut faire, » reprit le marquis, ni aujourd'hui, ni demain, ni après-» demain. Cela supposé, dit le commissaire, je puis vous assû-» rer que la levée de ce siége chagrinera fort le pape: mais » que supposé les inconvéniens que vous trouverez à le conti-» nuer, il seroit de votre avis s'il étoit ici. »

Guicciardino, l. 18.

Et sont contraints de le lever.

Après cette réponse, on se disposa à la retraite, qui se fit en grand désordre, & l'on blâma beaucoup Lautrec d'avoir laissé aller les ennemis, sans les charger en une conjoncture si favorable; mais il se crut trop heureux d'avoir sauvé Parme, & fait échouer la premiere entreprise de la ligue. Elle ne manqua que par la lenteur des Assiégeans, & par la mésintelligence des deux généraux, qui retarda l'attaque de plusieurs jours, & donna le temps aux François de les mettre dans l'embarras où ils se trouverent.

Les confédérés passerent promptement la Lenza, & s'approcherent de Regio, résolus de se retirer encore plus loin, si les François les suivoient: mais Lautrec ne pensant qu'à mettre Parme hors d'insulte, s'y arrêta. Il se contenta de prendre quelques châteaux aux environs de la ville, afin d'en éloigner les ennemis le plus qu'il pourroit, & repassa le Pô à Cremone, pour aller couvrir le Milanès, menacé d'un côté par l'armée qui venoit de lever le siége de Parme, & de l'autre par un corps de six mille Italiens qui devoient bientôt être joints par douze mille Suisses, que la cardinal de Sion avoit obtenus des Cantons, après bien des refus: car outre le traité qu'ils avoient avec la France, ils avoient une Loi parmi eux, qui défendoit de donner par autorité publique des troupes à un parti, quand ils en avoient accordé à l'autre. Cette loi s'interprétoit en ce sens, qu'ils ne pourroient pas fournir en même-temps aux deux partis, des Soldats qui combattissent de part & d'autre sous les étendards des Cantons: mais les particuliers, à moins d'une défense très-expresse, pouvoient s'enroller sous les drapeaux

de

1522.

de quelque état que ce fût. Après bien des délibérations, ils accorderent les douze mille hommes au cardinal de Sion, à Ennio évêque de Veruli, & à l'envoyé de l'empereur; mais à une condition, qu'ils ne feroient point employés à attaquer le Milanès. Le cardinal les reçut à cette condition, dans l'espérance, quand il les auroit une fois, de les engager à force d'argent, à faire ce qu'il voudroit, ou du moins à prendre Parme & Plaisance, qui n'étoient point censées du Milanès, mais qu'on pouvoit regarder comme des places détachées du domaine de l'église.

Lautrec avoit aussi reçu un renfort de dix à douze mille Suisses, & étoit campé avec eux au-delà du Po, dans le Cremonois. Prosper Colonne avoit passé cette riviere avec son armée à Berselle le premier jour d'Octobre; & on prétend que Lautrec manqua encore une belle occasion d'en défaire l'avant-garde, le reste n'ayant pû passer ce jour-là pour la soutenir: mais il est bien plus facile aux historiens de marquer les fautes d'une campagne, qu'aux plus grands capitaines de les éviter toutes; & souvent on leur en attribue, qui ne paroissent telles, que parce qu'on n'est pas assez instruit des circonstances où ils se trouvent. Il faut avouer cependant qu'on en reproche tant à Lautrec durant le cours de cette expédition, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en ait commis au moins quelques-unes; & vû la situation où se trouvoient les affaires de France dans le Milanès, il n'en pouvoit commettre aucune qui ne dût avoir de grandes conséquences. Son opiniâtreté naturelle, sa fierté, & la peine qu'il avoit à se soumettre aux lumieres d'autrui, pour ne pas convenir que les autres voyoient quelquefois plus clair que lui, produisoit ce méchant effet. Un pareil entêtement fut encore la cause qu'il manqua de défaire l'armée des confédérés à Rebec sur l'Oglio, s'étant obstiné à différer de les attaquer, contre l'avis des autres généraux: de sorte qu'après que les ennemis se furent tirés du mauvais pas où ils s'étoient engagés, & qu'ils se furent mis en sûreté à Gabionetta, Guicciardin. l. 14. où ils se retrancherent; les capitaines Suisses de l'armée Françoise dirent en raillant, qu'on leur devoit la solde extraordinaire qu'on avoit coûtume de leur donner après une victoire; parce qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qu'il falloit

1522. pour la gagner, pressant le général de ne pas laisser échapper une si belle occasion. Les ennemis en convinrent eux-mêmes, & confesserent qu'ils étoient perdus, si on les eût attaqués.

Ils passerent l'Oglio à Gabionetta; & pour s'éloigner encore de l'armée Françoise, ils allerent se camper à Ostiano. Ils ne faisoient tous ces mouvemens, que pour donner le temps de les joindre aux douze mille Suisses que le cardinal de Sion leur amenoit. Ceux-ci, après bien des difficultés sur la défense qu'ils avoient des Cantons d'entrer dans le Milanès, se laisserent enfin gagner par le cardinal. Les quatre mille du Canton de Zuric tinrent plus ferme: mais un peu après, ils suivirent l'exemple des autres.

Les Cantons en ayant été avertis, & ne pouvant souffrir que douze mille Suisses d'une part, & autant de l'autre, fussent tous les jours sur le point de s'égorger les uns les autres, leur envoyerent ordre de quitter les deux armées, & de retourner dans leur pays. La différence qu'il y eut pour l'exécution de cet ordre, fut que le cardinal de Sion en ayant été averti, trouva le moyen d'arrêter & de corrompre le courier, qui le portoit à l'armée des confédérés, & qu'il fut publié dans celle de France.

Belcar. L. 16.

Les Suisses quittent l'armée du roi.

Les Suisses ne l'eurent pas plutôt reçu, qu'ennuyés d'une si longue campagne, & de la fatigue du campement (car on étoit alors au mois de Novembre, & les pluies inondoient tout le pays) & sur-tout chagrins de ce qu'on ne les payoit point, partirent sur le champ, malgré les remontrances & les prieres du général, qui ne put en retenir que trois ou quatre mille.

Ce départ le déconcerta entierement. Tout ce qu'il put faire, fut de jetter quelques troupes dans Crémone & dans Pizigithoné, & de s'aller camper à Cassano avec le peu qui restoit, pour défendre le passage de l'Adda à l'entrée du Milanès: mais deux ou trois jours après il se laissa surprendre par Prosper Colonne, qui ayant secrettement assemblé quelques barques, fit passer de l'infanterie vers Vauri à une lieue & demie de Cassano, où il n'y avoit qu'une garde de cavalerie peu nombreuse. Le maréchal de Foix y accourut au bruit des arquebusades: il y eut une assez rude escarmouche, mais les

troupes des ennemis groſſiſſant à tous momens, il ne put ſoutenir leur feu, & fut obligé de ſe retirer.

1522.

Se joignent aux confédérés. Memoires de du Bellai, liv. I.

Pour comble de malheur, le cardinal de Sion non-ſeulement trouva moyen d'arrêter les Suiſſes de l'armée des alliés, malgré les ordres des Cantons: mais encore il parla ſi fortement à ceux de l'armée Françoiſe, qui ſe retiroient, qu'il les engagea preſque tous à le ſuivre: de ſorte que l'armée des ennemis groſſie des propres troupes de Lautrec, lui devint infiniment ſupérieure. Ainſi ce général étant hors d'état de tenir la campagne, ne penſa plus qu'à ſauver Milan, où il alla en grande hâte.

Ce paſſage de l'Adda augmenta de beaucoup la réputation que proſper Colonne avoit déja de grand capitaine. Il la ſoutint dans la ſuite mieux que jamais; & profitant de l'ardeur qu'il voyoit dans ſes troupes, il ſuivit Lautrec, & vint ſe camper à Marignan, réſolu de faire une tentative ſur Milan; ou s'il n'en trouvoit pas une occaſion favorable, de rabattre ſur Pavie; dont Lautrec avoit tiré la garniſon pour la faire entrer dans Milan.

Il demeura-là trois jours en attendant ſon artillerie, qui n'avoit pû ſuivre à cauſe des mauvais chemins: & comme ſes partis battoient la campagne aux environs, on lui amena le vingt-troiſieme de Novembre un payſan qu'on avoit pris ſortant de Milan, qui lui dit que les partiſans que l'empereur y avoit, l'envoyoient vers le vicechancelier Jerôme Moroné, dont j'ai déja ſouvent parlé, & qui étoit comme l'ame de la conſpiration contre la France, pour lui dire que ſi l'armée s'approchoit ce jour-là de Milan, infailliblement le peuple livreroit la place, tant la conſternation étoit grande parmi les troupes Françoiſes; mais que ſi on leur donnoit le temps de ſe reconnoître, elles étoient encore aſſez fortes, pour contenir les bourgeois & ſe bien défendre.

Milan ſurpris par ceux-ci.

Proſper Colonne ne crut pas devoir mépriſer cet avis. Il fit partir le marquis de Peſcaire avec ſes bandes Eſpagnoles, qui ayant toujours marché en bataille, arriva au commencement de la nuit à la porte du fauxbourg appellée la porte Romaine. Il fit avancer quelques mouſquetaires juſqu'au pié du ravelin où il y avoit un corps-de-garde de Vénitiens: & c'étoit plutôt pour voir quelle contenance ils feroient, que

1522. par l'espérance de les chasser du ravelin : mais la peur saisit tellement la sentinelle & les autres soldats, que sans tirer un seul coup de mousquet, ils s'enfuirent. Les Espagnols sauterent aussi-tôt dans le ravelin, & commencerent à courir après la garde. Un autre corps-de-garde de Suisses, qui étoit proche, prit pareillement l'épouvante. Théodore Trivulce qui étoit malade au lit dans une maison voisine, se leva, & vint au bruit sans cuirasse & sans casque ; il fut blessé d'abord & en même-temps enveloppé & pris prisonnier, aussi-bien que Jules de S. Severin, & le Marquis de Vigevano ; & peu s'en fallut, que le provéditeur André Gritti ne fût aussi enlevé.

Le marquis de Pescaire ne demeura pas en si beau chemin. Il soûtint les premiers soldats par les troupes qu'il détachoit les unes après les autres ; & se voyant maître du fauxbourg par la fuite de tous les soldats, il poussa jusqu'à la porte de la ville, & la trouva occupée par les partisans de la faction Gibeline, qui l'y reçurent avec de grands cris de joie.

Il avoit dès le commencement de l'action envoyé avertir de son premier succès le général Colonne, qui le suivoit de près, accompagné du cardinal de Medicis & du marquis de Mantoue. Ils entrerent avec la plupart de l'armée par la porte de Pavie, pouvant à peine comprendre comment ils avoient osé tenter une telle entreprise, & étant encore plus surpris de la facilité avec laquelle elle leur réussissoit.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

Tout ce que Lautrec crut pouvoir faire de mieux dans cette surprise, & dans la défiance où il étoit des bourgeois de Milan, fut de rassembler ses soldats dans l'esplanade du château. Il laissa dans cette Forteresse pour y commander, un seigneur Gascon nommé Mascaron, avec autant de troupes qu'on pouvoit y en nourrir pendant quelques mois ; & sans attendre le jour, il prit le chemin de Côme, ayant encore avec lui cinq cents hommes d'armes, trois à quatre mille suisses, & quelque peu d'autre infanterie. Le provéditeur André Gritti le suivit avec les troupes Vénitiennes, au nombre de six mille Fantassins & de quatre cents hommes d'armes.

Ils arriverent à Côme à la pointe du jour, où les Suisses,

sans attendre de nouvel ordre, quitterent l'armée pour retourner dans leur pays. Lautrec, ainsi abandonné, laissa dans Côme le sieur de Vandenesse, frere du maréchal de Chabannes, avec cinq cents fantassins & cinquante hommes d'armes, & passa l'Adda à Lecco avec les Vénitiens, pour mettre ces cinq cents hommes d'armes en quartier de rafraîchissement sur les terres de la république. 1522.

Le général Colonne profitant de la consternation des François & de leurs partisans, fit divers détachemens pour se saisir des autres places du Milanés. Pavie, Lodi, Plaisance & Parme se rendirent sans résistance. Crémone se révolta; mais le capitaine Janot d'Herbouville commandant du château en ayant donné avis à Lautrec, ce général y conduisit ses cinq cents hommes d'armes avec une extrême diligence. Il entra par le château, remit les bourgeois dans le devoir; & les troupes ennemies qui accouroient pour s'emparer de cette place, furent obligées de retourner sur leurs pas. Vandenesse se défendit quelque temps dans Côme où le Marquis de Pescaire l'assiégea : mais n'ayant pas de quoi tenir plus longtemps, il fit sa capitulation, qui ne fut pas observée.

Autres places qu'ils prennent sans résistance.

Tant d'heureuses nouvelles venoient au pape les unes après les autres, & le mettoient au comble de sa joie. Il avoit dit plusieurs fois qu'il mourroit content, pourvû qu'il vît Parme & Plaisance enlevées aux François : sans doute qu'il auroit souhaité goûter ce plaisir plus long-temps qu'il ne fit : car quatre ou cinq jours après la prise de Milan & de Plaisance, il fut attaqué d'une fievre, qui en trois jours le mit au tombeau le premier de Décembre, qui fut le jour même qu'il sut la réduction de Parme, à la fin de la quarante-sixieme année de son âge, & dans la neuvieme de son Pontificat : exemple qui montre que ceux qu'on éleve de si bonne heure sur le throne de saint Pierre, ne sont pas toujours ceux qui l'occupent le plus long-temps. Le bruit courut, sur des conjectures générales, qu'on avoit avancé ses jours par le poison; & on ne manqua pas de faire tomber le soupçon sur la France, avec laquelle il étoit en guerre. On arrêta pour ce sujet Bernabo Malaspina son camérier : mais le cardinal de Medicis étant arrivé à Rome, le fit lui-même mettre hors de

Mort du pape.

Guicciardino, l. 14.

1522. prison, trouvant cette calomnie sans fondement, & appréhendant, s'il en eût usé autrement, d'irriter contre lui le roi de France.

Négociations de paix entre l'empereur & le roi.

Telle étoit la situation des affaires d'Italie sur la fin de 1521. pendant laquelle, nonobstant que la guerre fût allumée de tous côtés, les plénipotentiaires de l'empereur & ceux du roi furent plusieurs mois assemblés à Calais, pour travailler à la paix entre ces deux princes, par la médiation du roi d'Angleterre, & le ministere du cardinal de Volsei.

De Angleria, epist. 740.
Memoires de du Bellai, l. 1.

Le chancelier du Prat, le premier président Jean de Selve, & le maréchal de Chabannes, furent chargés par le roi de cette négociation. Le chanchelier Gatinara y fut employé par l'empereur. Jerôme Ginutio évêque d'Ascoli nonce du pape y assista, & le cardinal de Volsei, représentant le roi d'Angleterre, eut l'honneur d'être regardé comme le seul arbitre de ces grands différends.

Polydor. Vergil lib. 27.

Il étoit difficile que la chose tournât à l'avantage du roi A la vérité le cardinal de Volsei souhaitoit l'accommodement qui pouvoit lui attirer de la considération à la cour des deux rois, au lieu que si la guerre continuoit, il perdoit les bonnes graces de l'un des deux, l'Angleterre ne pouvant gueres se dispenser de prendre parti pour l'un contre l'autre: mais le nonce agissant conformément aux intentions du pape, pensoit à fomenter la guerre, en affectant seulement les apparences de neutralité. Car dans le temps que cette assemblée se tenoit, il ne s'étoit pas encore ouvertement déclaré pour l'empereur. Pour ce qui est de Gatinara, il étoit dans les mêmes sentimens que le nonce, résolu de ne conclure la paix, qu'à des conditions qui lui pourroient faire un grand honneur & un grand mérite auprès de son maître.

Ouverture des conférences.
De Angleria, Ep. 740.

Le cardinal de Volsei, nonobstant le peu de disposition qu'il voyoit à réussir, fit commencer les conférences. Il s'adressa d'abord au nonce, pour savoir de lui les ordres qu'il avoit du pape. Il répondit qu'il n'avoit point d'autre commission, sinon d'assûrer les deux partis, que Sa Sainteté souscriroit aux conditions du traité, dès-là qu'elles seroient raisonnables. Les chanceliers des deux princes parlerent en-

1522.

suite, & tous leurs discours ne furent que des plaintes réciproques. Gatinara s'appliqua sur-tout à prouver que le roi de France avoit été l'aggresseur, en portant la guerre en Espagne, & en faisant agir sous main Robert de la Mark contre l'empereur. Le chancelier du Prat répondit que tout le tort étoit du côté de l'empereur, qui avoit refusé de donner satisfaction au roi sur l'article de la Navarre, à quoi il s'étoit engagé par le traité de Noyon. Il nia que le roi eût eu aucune part à l'entreprise de Robert de la Mark, & tous deux conclurent que le roi d'Angleterre devoit se déclarer pour leur Maître, ayant promis de le faire contre celui qui romproit la paix.

Elles sont inutiles pour la paix.

Cinq conférences se passerent dans ces contestations sur ce fait essentiel dont il étoit difficile de convenir, & l'on n'y délibéra sur aucuns moyens de paix. Le cardinal de Volsei ne laissa pas d'en proposer quelques-uns, qui ne furent agréés ni de part ni d'autre. Gatinara montra son éloignement de la paix, par les deux qu'il proposa. Le premier, qu'on restituât à l'empereur le duché de Bourgogne, qui avoit été possédé par ses ancêtres : & le second, qu'on le tint quitte de l'hommage pour les comtés d'Artois & de Flandre, n'étant pas convenable, disoit-il, qu'un empereur fît hommage à un roi de France.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Le chancelier du Prat rejetta hautement, comme il le devoit, de telles propositions; ce qui n'empêcha pas le cardinal de Volsei de faire un projet de paix, qu'il envoya aux deux princes par mylord Chambellan & par le prieur de S. Jean. Selon ce projet, l'empereur devoit retirer ses troupes du Milanès & de devant la ville de Tournai, que le général de Lique assiégeoit depuis quatre ou cinq mois. Le roi devoit rappeller aussi les siennes des Pays-Bas & des environs des Pyrenées, & s'il restoit quelque différend touchant les places prises de part & d'autre, le roi d'Angleterre devoit en être l'arbitre.

Reddition de Tournai.

Le projet fut apporté au roi dans le temps qu'il marchoit aux ennemis, pour faire lever le siége de Tournai. Il l'agréa; & pour n'y point mettre de nouvel obstacle, il suspendit sa marche, & s'arrêta entre l'Escaut & la Scarpe, faisant en cela une faute qu'il ne lui fut pas possible de réparer. Au contraire,

De Angleria, ep. 748.

1522. l'empereur par le conseil du chancelier Gatinara, & sur les bonnes nouvelles qu'il recevoit d'Italie, ne voulut point accepter ce projet, à moins qu'avant toutes choses on ne lui rendît Fontarabie, dont il venoit de savoir la prise. On contesta cinq ou six jours sur cet article, pendant lesquels il survint de si furieuses pluies, & les rivieres se déborderent tellement, que le roi ne crut pas pouvoir prudemment s'engager plus avant dans les Pays-Bas; il retourna sur ses pas vers Douai, & cette contremarche obligea Tournai à se rendre, après cinq ou six mois d'un siége soutenu avec beaucoup de résolution.

Fin de la campagne.
Journal de Louise de Savoye.

On se dédommagea un peu de cette perte par la prise de la ville & du château de Hedin, de Bapaume, de Bouchain, & de quelques autres petites places des environs, qui se rendirent au connétable. C'est ainsi que se termina la campagne : & comme il n'y avoit plus d'espérance de paix, les deux frontieres furent désolées pendant l'hyver par les courses continuelles des partis.

Memoires de du Bellai, l. 2.

La mort du pape qui arriva sur ces entrefaites déconcerta un peu les confédérés. Prosper Colonne & Jerôme Moroné qui prit la qualité d'ambassadeur de François Sforce, qu'on devoit, selon le traité fait par le feu pape avec l'empereur, rétablir dans le duché de Milan, comme dans l'héritage de ses peres, licentierent les Suisses, les Grisons & l'infanterie Italienne, que le Saint Siége avoit soudoyés jusqu'alors. Ils mirent la cavalerie en quartier dans le Plaisantin & dans le Parmesan : les lansquenets & l'infanterie Espagnole furent distribués en divers postes : on ne laissa dans Milan qu'autant de soldats qu'il en falloit pour défendre les retranchemens qu'on avoit faits devant le château, & Moroné se servit de tout son crédit & de toute son adresse pour faire contribuer le peuple aux dépenses de la guerre. Il employa sur-tout pour cet effet l'éloquence d'un Augustin nommé André de Ferrare, grand prédicateur, qui réussit au-delà de tout ce qu'il en pouvoit espérer : car il peignit si vivement les divers accidens qui avoient causé une révolution si inespérée, qu'il vint à bout de faire regarder les François comme des ennemis de Dieu, sur lesquels il avoit appesanti sa main, pour les punir de leurs excès & de

de leurs cruautés; de sorte que les bourgeois donnoient libéralement tout ce qu'on leur demandoit; & pour me servir de l'expression de notre historien, tel qui n'avoit que deux écus vaillant, en portoit un volontiers pour achever d'exterminer les François en Italie.

1522.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Mais ce qui releva le plus les espérances de la ligue contre la France, fut l'élection d'un pape le plus favorable qu'elle eût pû souhaiter, & qu'elle n'auroit jamais osé espérer. Ce fut le cardinal Adrien administrateur du royaume d'Espagne pendant l'absence de Charles V.

Le nouveau pape favorable à l'Espagne.

De Angleria, epist. 750.

Jamais élection ne surprit davantage Rome & toute l'Europe. Il étoit absent & étranger, & on ne l'avoit jamais vû en Italie. On ne fit pas seulement d'abord mention de lui durant le conclave. Plusieurs autres étoient sur les rangs: le cardinal Jules de Medicis avoit une grosse faction: celles des cardinaux de Carvajal & Colonne étoient aussi fort puissantes. Mais le jour destiné au scrutin, le cardinal de Medicis n'ayant pas encore bien formé sa brigue, & voulant seulement occuper le temps de l'assemblée, pour empêcher qu'on ne conclût rien, proposa, ou fit proposer par quelqu'un de ses amis le cardinal Adrien. Ce suffrage, contre son attente, fut appuyé de celui du cardinal Cajetan, qui s'étendit fort au long sur les louanges d'un tel sujet, autrefois précepteur de l'empereur, & qui gouvernoit actuellement l'Espagne avec tant de prudence. Son discours fit tant d'impression sur les esprits, dont plusieurs apparemment avoient été gagnés par Manuel ambassadeur de l'empereur, que presque tous s'écrierent, qu'il falloit s'en tenir-là; & il fut élu de la maniere qu'on appelle, en ces sortes d'occasions, la voie d'inspiration.

Guicciard. l. 14.

Désagréable au peuple Romain.

Jovius, in vita Colonnæ.

L'élection ayant été publiée, le peuple Romain en fut si indigné, que lorsqu'un grand nombre des cardinaux passoit sur le pont S. Ange au sortir du conclave, ils furent chargés de malédictions; & on ajoûte que le cardinal de Gonzague, qui étoit de la troupe, se tournant vers le peuple, le remercia de ce qu'il se contentoit de punir par des injures, une action qui méritoit qu'on leur jettât des pierres.

Et au roi.

On ne vit jamais le précepteur d'un prince mieux récompensé des services qu'il avoit rendus à son disciple,

1523. que le cardinal Adrien, qui parvint tout d'un coup & sans y penser, où toutes les intrigues de Louis XII. n'avoient pu porter le cardinal Georges d'Amboise. Le roi avoit fait partir en poste les cardinaux de Bourbon & de Lorraine, pour assister au conclave : mais ils apprirent l'élection en chemin, & ne passerent pas outre. Une telle nouvelle consterna ce prince ; car il ne pouvoit douter qu'un pape qui tenoit par tant d'endroits à l'empereur, ne lui fût encore beaucoup plus dévoué, que n'avoit été son prédécesseur. C'est pourquoi il se hâta de pourvoir au plutôt aux affaires d'Italie.

Ce monarque envoye du secours dans le Milanès.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Il envoya en Suisse le bâtard de Savoye, grand-maître de France, le maréchal de Chabannes, Galeas de S. Severin, grand écuyer, & Anne de Montmorenci, pour y lever seize mille hommes, & les conduire à Lautrec le plutôt qu'il seroit possible. Ces seigneurs trouverent les Suisses fort divisés entr'eux, une partie des Cantons étant mécontens du roi, parce qu'il ne les payoit pas assez exactement. Ils obtinrent néanmoins dix mille hommes, qui se mirent en marche sous les ordres du bâtard de Savoye & de S. Severin.

Guicciardino, liv. 14.

Lautrec avoit grand besoin de ce secours. A la vérité François-Marie de la Rovere, ancien duc d'Urbin, se servant de l'occasion de la vacance du Saint Siége, s'étoit rendu maître en peu de jours de presque tout ce duché ; les Baglioni s'étoient emparés de Perouse ; le duc de Ferrare avoit repris plusieurs de ses places, & c'étoient-là autant de nouveaux ennemis soulevés contre le pape : mais Prosper Colonne étoit extrèmement alerte & attentif, soit à conserver ce qu'il avoit pris dans le duché de Milan, soit à pousser plus loin ses conquêtes. Il avoit surpris Alexandrie & Ast ; & le prince de Bozzolo, que Lautrec avoit envoyé pour attaquer Parme, en avoit été repoussé par François Guichardin, qui suppléa par sa résolution & par sa prudence au peu d'expérience qu'il avoit dans le métier de la guerre. Jerôme Adorne avoit levé six mille Allemands vers le Tirol, avec l'argent que le roi d'Angleterre fournissoit à l'empereur, quatre autres mille étoient soudoyés par les bourgeois de Milan, & François Sforce se préparoit à venir en personne prendre possession de cette capitale.

La prochaine arrivée de François Sforce n'étoit pas ce qui donnoit le moins d'inquiétude au maréchal de Lautrec. C'étoit un jeune prince, dont on disoit beaucoup de bien, & dont la présence jointe à l'ancienne affection que les Milanois conservoient toujours pour sa maison, devoit beaucoup les animer : c'est pourquoi dès que ce général eut reçu le secours qu'on lui amena de Suisse, il se mit en campagne avec les troupes de Venise, commandées par le provéditeur André Gritti, & par Théodore Trivulce, & vint de Crémone passer l'Adda le premier jour de Mars, pour marcher à Milan. 1523.

Etat de la ville de Milan.

Du sort de cette ville dans toutes les révolutions passées, avoit toujours dépendu celui de tout le duché : & le parti qui en étoit le maître, & qui l'étoit aussi du château, ne tardoit gueres à l'être du reste du pays. La ville, tantôt par l'inconstance des habitans, tantôt par la crainte qu'ils avoient d'être saccagés, ouvroit d'ordinaire ses portes à celui qui après avoir remporté quelque grand avantage, devenoit le maître de la campagne. Le château, au contraire, étoit la ressource du plus foible, pour se remettre en possession de la ville dès qu'il auroit repris le dessus. La chose étoit encore arrivée de même dans la derniere campagne ; & toute l'application des généraux des deux partis au commencement de celle-ci, fut d'une part à tâcher de reprendre la ville par le moyen du château ; & de l'autre, de se rendre maître du château, en le serrant tant du côté de la ville, que du côté de la campagne, pour empêcher le secours & les vivres d'y entrer.

Memoires de du Bellai, l. 2. Guicciard. l. 14. Caleac. Capella l. 2.

Prosper Colonne avoit fait pendant l'hyver non-seulement de très-forts retranchemens du côté de la ville, mais encore au dehors aux environs du château, & il avoit bordé ces retranchemens de beaucoup d'artillerie. Il avoit dans la ville douze mille hommes d'infanterie de troupes réglées, outre les compagnies des bourgeois. La plûpart de ses gendarmes & de sa cavalerie légere étoit cantonnée entre l'Adda & le Tésin. Il avoit pourvû à la sûreté de Novare, en y envoyant le comte Philippe Torniel avec une garnison de deux mille hommes. Hector Viscomti s'étoit chargé de la défense d'Alexandrie, où il avoit quinze cents fantassins Italiens, & Antoine de Leve étoit sur l'Adda avec un camp volant de

1523. trois mille hommes, pour en diſputer le paſſage à quelques troupes de France.

On ne peut en déloger les ennemis.

Lautrec étant arrivé à la vûe du château de Milan, alla reconnoître avec le maréchal de Chabannes les retranchemens des ennemis. Ils les trouverent ſi forts, qu'ils jugerent que ce ſeroit une témérité d'entreprendre de les forcer; & ils aſſemblerent le conſeil de guerre, pour délibérer ſur ce qu'il y auroit de meilleur à faire, dans l'impuiſſance où l'on ſe trouvoit de faire cette entrepriſe. Durant le conſeil un boulet tiré d'une coulevrine placée ſur un cavalier du côté de la porte de Verceil, perça la maiſon où ils étoient aſſemblés, & y bleſſa à mort Marc-Antoine Colonne, neveu du Général Proſper, qui, dit-on, avoit lui-même braqué la coulevrine, ne penſant pas qu'il en dût coûter la vie à ſon neveu. Camille Trivulce, fils naturel du défunt maréchal de ce nom, fut auſſi tué de ce même coup : l'un & l'autre furent fort regrettés dans l'armée Françoiſe : le premier étoit un excellent & expérimenté officier, & l'autre un jeune homme de grande eſpérance. Le parti que l'on prit, fut d'aller avec l'armée ſe camper à Caſſano ſur l'Adda, pour en empêcher le paſſage à François Sforce, qui venoit du Trentin à Milan avec ſix mille lanſquenets.

Ibid. Memoires de Brantome, t. 1.

Lautrec, avant que de partir d'auprès de Milan, fit ruiner tous les moulins des environs, dans l'eſpérance d'affamer les bourgeois, qui d'ailleurs pourroient s'ennuyer de ſoudoyer une garniſon de douze mille hommes, & rompre en les congédiant les meſures de Colonne. Il fut joint au camp de Caſſano par Jean de Medicis, qui lui amena trois mille fantaſſins & deux cents chevaux, après avoir long-temps balancé depuis la mort du feu pape, ſur le parti qu'il devoit embraſſer : mais il s'étoit déterminé à prendre celui de France, dont il voyoit l'armée ſe fortifier de jour en jour.

Colonne de ſon côté & Jerôme Moroné très-accredité auprès des bourgeois de Milan, n'omettoient rien pour leur inſpirer de la conſtance, & les confirmer dans l'affection qu'ils avoient juſqu'alors fait paroître pour leur nouveau duc. Ils firent faire quantité de moulins à bras, pour ſuppléer à ceux qui avoient été détruits hors de la ville, &

1523.

avoient soin de leur faire venir de fréquens convois du Parmesan & du Plaisantin.

Petit combat entre les troupes des deux partis.

Lautrec ayant sû qu'il y en avoit un considérable qui étoit en chemin, détacha Montmorenci pour l'aller enlever. Ce seigneur s'étant avancé à trois ou quatre lieues du camp, envoya le capitaine Boucard de Refuge avec quelques coureurs, pour avoir des nouvelles des ennemis. Il les rencontra, & sans en donner avis à Montmorenci, les chargea : il fut repoussé & poursuivi très-vivement.

Les ennemis sont battus.

Montmorenci voyant fuir cette troupe à toutes jambes, jetta dans les haies sur les côtés de son petit corps la plûpart de ses arquebusiers, & s'ouvrit pour laisser passer les fuyards, de peur qu'ils ne le rompissent. Les ennemis s'étant engagés entre les haies furent reçûs avec une salve d'arquebusades qui les arrêta, & en tua un grand nombre, & Montmorenci ayant fondu sur eux dans ce moment, les défit à plate couture, prit plusieurs hommes d'armes de la compagnie du viceroi de Naples, du nombre desquels étoient le lieutenant, l'enseigne & le guidon, & emmena le convoi au camp.

Quelques jours après, le même seigneur fut encore détaché avec trois mille Suisses, mille Fantassins Italiens, & deux cents hommes d'armes, pour aller faciliter le passage du Tesin au maréchal de Foix, qui venoit avec quelques troupes de France par Lommeline, pays dont les ennemis étoient maîtres, & où il couroit risque d'être enlevé. Montmorenci se saisit du bac de Falconé, & passa le Tesin avec l'infanterie & quelques pieces d'artillerie.

Au retour, le conducteur du bac, au lieu d'aller à bord pour embarquer les gendarmes, se laissa emporter au courant de la riviere vers Pavie, afin de donner avis au Gouverneur, que l'infanterie Françoise étoit du côté de Lommeline, séparée de la gendarmerie. Le duc Francisque étoit déja arrivé à Pavie, quoique pour éviter Lautrec il eût pris un chemin beaucoup plus long par le Véronois & le Mantouan, il avoit passé sur un pont qu'il avoit fait dresser à Casal-Majore, & avoit amené avec lui six mille lansquenets & trois cents chevaux.

Capella, l. 1.

Il ne manqua pas cette occasion de se signaler, pour se rendre recommandable aux Milanois, & donna ordre à qua-

Mémoires de du Bellai, l. 2.

1523. tre mille lanſquenets & à deux mille Italiens de ſe tenir prêts à marcher le lendemain matin, pour venir attaquer Montmorenci dans Lommeline.

Ce ſeigneur connoiſſant le grand péril où il étoit, vint ſe camper à Gambolo, ſur le Teſin, & manda au capitaine de Refuge, qui commandoit la gendarmerie, de venir vis-à-vis de cet endroit, où il pourroit trouver des bateaux pour paſſer.

Montmorenci eut avis dès le matin que l'armée ennemie s'approchoit; & ne ſe trouvant pas à Gambolo dans une ſituation aſſez avantageuſe, s'en écarta de quelque diſtance, & ſe poſta derriere un foſſé, ou canal, pour l'y attendre.

Dans cet intervalle, de Refuge paſſa avec des bateaux, & ayant fait trois eſcadrons de ſa gendarmerie, ſe mit en chemin pour joindre l'infanterie. Il fut apperçu le premier par les ennemis, qui à cauſe d'une très-grande pouſſiere qu'il faiſoit alors, ne purent s'aſſûrer du nombre de gens qu'il conduiſoit. Comme la Gendarmerie Françoiſe avoit été de tout temps très-redoutable, ils n'oſerent avancer plus loin, & après avoir déliberé quelques temps, ils retournerent à Pavie.

Montmorenci n'ayant pas jugé à propos de les pourſuivre à cauſe de l'embarras des chemins, qui ſont fort coupés en ce pays-là, continua ſa route, & en attendant l'arrivée du Maréchal de Foix, tourna tout-à-coup à droite vers Novare, dans l'eſpérance de forcer la ville; dont les François tenoient encore le château.

Novare forcée par les François.

Ce n'étoit pas une choſe facile, parce qu'on ne pouvoit pas être ſecondé par la garniſon du château, contre lequel les ennemis avoient fait des retranchemens qui n'étoient pas acceſſibles. Toutefois Montmorenci ne ſe rebuta pas; & ayant fait venir du château, par la porte du ſecours, deux groſſes pieces de batterie, il s'en ſervit avec quatre pieces de campagne qu'il avoit amenées, pour faire breche à la muraille, qui étoit aſſez foible.

Quand la breche parut aſſez grande, il propoſa aux Suiſſes de monter à l'aſſaut: mais ils répondirent que ce n'étoit pas la coûtume, & qu'ils ne devoient être employés que pour combattre à la campagne. Quelque bonnes & quelque utiles

que fussent alors les troupes Suisses, la bizarrerie de leurs commandans causoit toujours de grands embarras aux généraux. Montmorenci fut obligé de prier la gendarmerie de se mettre à pié, & de se charger de l'assaut; & rangea les Suisses qui promirent de le soutenir.

Les gendarmes donnerent avec leur bravoure accoutumée; & le canon du château, d'où l'on voyoit de revers l'endroit de la muraille qu'on attaquoit, contraignit par son feu continuel les assiégés de l'abandonner: mais quand les assaillans furent sur le haut de la breche criant déja ville gagnée, ils furent bien surpris de trouver au-delà un retranchement bien flanqué, où la garnison s'étoit retirée, & d'où elle faisoit un terrible feu sur eux: mais dans la nécessité où ils étoient de se retirer ou de forcer les ennemis, une partie se jetta l'épée à la main dans le retranchement, & une autre ayant coulé le long de la muraille, & s'étant emparée de quelques maisons voisines, ils envelopperent les ennemis de telle maniere, qu'ils perdirent cœur & commencerent à fuir. Les Suisses alors monterent par la breche, & secondant les gendarmes, passerent au fil de l'épée tout ce qui se présenta à eux.

Abandonnée au pillage à cause des cruautés inouies que les ennemis avoient exercées contre eux.

Montmorenci étant maître de la place, dont il abondonna le pillage aux soldats, accorda la vie au comte Philippe Torniel, qui en étoit gouverneur, & à quelques autres des principaux Officiers: mais il fit pendre le reste de la garnison, & plusieurs des Bourgeois. Ce qui lui fit user de cette sévérité fut la cruauté avec laquelle ils avoient traité les François qui étoient tombés entre leurs mains; car pour témoigner aux impériaux leur haine contre la France, ils avoient porté leur brutalité jusqu'à arracher le cœur à leurs prisonniers, & à le manger, à fendre le ventre à quelques-uns, & après l'avoir rempli d'avoine, y faire manger leurs chevaux, dans le temps que ces malheureux respiroient encore.

Autres expéditions.

Peu de jours après cette expédition, le maréchal de Foix, le chevalier Bayard, & Pierre Navarre arriverent avec des troupes de France, & quelque argent, pour la solde de l'armée, & s'étant joints à Montmorenci, prirent la ville & le château de Vigevano.

Ces succès des François commençoient à faire murmurer

1523. contre le général Colonne, & l'obligerent à sortir de Milan ; pour s'approcher de Pavie, afin de faciliter à François Sforce la jonction de son armée avec la sienne. Lautrec ayant pénetré son dessein, quitta son camp de Cassano, vint se poster à Binasque, entre Milan & Pavie, & entre les deux armées ennemies : mais l'une & l'autre ayant marché fort secrettement la nuit, se joignirent à Landriano, d'où Colonne mena Sforce à Milan. Sforce y fut reçu avec les témoignages de la plus grande joie & de la plus tendre affection par les habitans, qui étoient charmés de voir le fils de leur ancien duc, d'être délivrés de la domination étrangere, & remis sous celle de leur prince naturel.

De Angleria, epist. 760. Capella, l. 2.

Attaque de Pavie, sans succès.

Lautrec n'ayant pû empêcher cette jonction, & se trouvant à trois lieues de Pavie avec une partie de l'armée Venitienne, vint brusquement attaquer cette place, où il étoit resté peu de soldats. Il y donna un assaut, qui fut vaillamment soutenu par le marquis de Mantoue. Riberac y fut tué, Rocheposai dangereusement blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse. Colonne en état de tenir la campagne, par le renfort qu'il avoit reçu, s'avança pour secourir la place : mais ne voulant pas hasarder une bataille sans une grande nécessité, il pensa seulement d'abord à y jetter quelques troupes pour renforcer la garnison. Il y fit marcher pendant la nuit quatre compagnies d'infanterie, deux d'Espagnols, & deux d'Italiens. Celui qui les conduisoit ayant rencontré un corps-de-garde François, parla Italien à l'officier de garde, & fut pris pour un capitaine Vénitien, qui alloit au quartier des troupes de la république. Etant arrivé au quartier des Vénitiens, il parla François à celui qui vint au *qui vive*, & dit qu'il alloit par ordre du général occuper un poste qu'il marqua. Il arriva ainsi jusques fort près de la place, & ne fut reconnu, que lorsque ses troupes se débanderent pour se jetter dans les fossés. Il fut aussi-tôt chargé; on lui tua quelques soldats: mais la plus grande partie entra dans la Ville.

Jovius, lib. 2. vitæ Pescari.

Lautrec averti de l'entrée de ce secours; & jugeant que l'armée ennemie ne manqueroit pas d'attaquer son camp, dans le temps qu'il donneroit un nouvel assaut, n'osa le hasarder. Il se tint dans son poste, & ne décampa de devant la

la place, qu'après qu'une grosse pluie eut fait déborder le Tesin, & les autres rivieres; ce qui rendoit très-difficile le transport des vivres qu'il tiroit de Lommeline. Il fit sa retraite avec beaucoup d'ordre, en présence de l'armée ennemie, qui tâcha en vain d'entamer son arriere-garde. Il marcha à Marignan, & de-là passant à la vue de Milan, alla se poster à la petite ville de Monza. 1523.

Colonne le voyant si près de Milan, s'en approcha lui-même, & vint se camper entre cette capitale & Monza à la Bicoque. Ce lieu si fameux dans notre histoire par le sanglant combat qui s'y donna, & qui eut tant de suites, n'étoit qu'un château dans un Parc de très grande étendue, où les anciens ducs de Milan prenoient le plaisir de la chasse. Il étoit entouré de toutes parts de profonds & de larges fossés. C'étoit un camp tout fait, où l'armée ennemie n'eut gueres que la peine de se loger, & très-avantageux par sa situation, & par le voisinage de Milan, qui n'en étoit qu'à une bonne lieue. Colonne ne laissa pas d'y ajouter quelques ouvrages, de faire élever des cavaliers de distance en distance pour dominer la campagne avec son artillerie, & de le flanquer en divers endroits. Aussi Lautrec ne pensoit-il pas à l'y attaquer : mais il y fut contraint d'une maniere à ne pouvoir s'en défendre.

Galeacius Capella lib. 2.

Guicciard. l. 14.

Les Suisses n'avoient point reçu de paye depuis longtemps, & il leur destinoit quelque argent qu'on lui envoyoit de France, mais qui étoit demeuré à Arone sur le lac Majeur au-delà du Tesin. Jerôme Moroné en ayant eu avis, fit partir de Milan Anchise Visconti avec cinq cents fantassins & quelque cavalerie légere, qui se posta à Busto proche du Tesin, entre ce fleuve & le camp des François, à dessein d'enlever le convoi qui conduisoit cet argent, ou de l'obliger de rester à Arone. Les Suisses dans l'espérance de le voir arriver bien-tôt, eurent patience pendant quelques jours; mais quand ils surent qu'il étoit coupé, leurs officiers allerent trouver Lautrec, & lui déclarerent qu'ils ne pouvoient plus attendre davantage.

Murmure des Suisses soudoyés par le roi.

Ce général, le bâtard de Savoye, & le maréchal de Chabannes userent de toutes sortes de moyens pour les appaiser, les conjurerent d'attendre encore quelque temps, qu'on

1523. trouveroit moyen de faire passer le convoi; qu'avec un peu de constance les ennemis se déferoient d'eux-mêmes, par disette de vivres & d'argent, où ils se trouvoient; & que ce seroit un deshonneur éternel pour la nation, d'avoir causé la perte du Milanès au roi par une retraite précipitée, & si indigne de leur courage.

Ils demandent de l'argent, leur congé, ou le combat.

Les Suisses repartirent à Lautrec, qu'il ne tiendroit qu'à lui de leur donner occasion de signaler leur zele pour le roi de France; qu'il n'avoit qu'à les mener aux ennemis, & qu'ils marcheroient aux premiers rangs. Il leur représenta qu'il étoit contre toutes les regles de la guerre & de la prudence, d'attaquer un camp aussi inaccessible que celui des confédérés; qu'ils seroient bien-tôt contraints de le quitter, & que dès qu'ils décamperoient, il les forceroit à la bataille. Les Suisses pour derniere réponse lui dirent en peu de mots: » Monsieur, ou argent, ou congé, ou combat. Nous com» battrons demain, si vous le voulez, mais nous partons le » jour d'après, si vous ne le voulez pas, « & se retirerent à leur quartier.

On se résout d'attaquer le camp ennemi près de Milan.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Les généraux voyant cette opiniâtreté, & que si les Suisses, qui faisoient la moitié de l'armée, s'en alloient, on ne pourroit plus tenir la campagne, résolurent l'attaque du camp, quoi qu'il en dût arriver.

Créqui seigneur de Pontdormi fut chargé de l'aller reconnoître, pour voir par quel endroit on pourroit y donner l'assaut avec moins de péril. Il prit avec lui quatre cents gendarmes & un bon nombre de Suisses, fit le tour du camp, & montra l'impossibilité de réussir aux officiers Suisses qui l'accompagnoient: mais nonobstant tout ce qu'il put leur dire, ils demeurerent fermes dans leur premiere résolution. Ainsi on commença à tout disposer pour faire l'attaque du camp ennemi le lendemain, qui étoit le jour de Quasimodo.

Ordre de l'armée.

Montmorenci se mit à pied à l'avant-garde & au premier rang avec l'artillerie à la tête de huit mille Suisses, pour forcer l'endroit qui leur fut marqué. Il étoit accompagné du comte de Montfort, fils aîné du comte de Laval, de Graville frere du vidame de Chartres, d'Antoine de Mailli seigneur d'Auchi, de Launai gentilhomme de la chambre

du roi, de Miolans, & de quelques autres ſeigneurs. 1523.

Lautrec, le maréchal de Chabannes, & le bâtard de Savoye étoient au corps de bataille, compoſé de la plus grande partie de la gendarmerie, de quelques bataillons Suiſſes, & du reſte des gens de pié. Franciſque-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, commandoit l'arriere-garde où étoient les troupes Vénitiennes. On leur avoit offert l'attaque d'un des quartiers du camp : mais le grand danger leur fit refuſer cet honneur. Pontdormi avoit un petit corps de réſerve pour veiller ſur les ſorties que les ennemis pourroient faire par les quartiers de leur camp les plus éloignés de l'attaque, & pour être à portée de couvrir les flancs & le derriere de l'armée. Pierre Navarre fut chargé de conduire les pionniers, Guicciard. l. 14. pour applanir les avenues du camp ennemi, & le maréchal de Foix avec trois cents hommes d'armes & quelques bataillons François & Italiens, devoit, après avoir pris un grand tour par derriere l'armée, venir ſe poſter ſur le chemin de Milan qui conduiſoit à la Bicoque, & s'avancer delà juſqu'à un pont de pierre, par où on entroit dans le camp des ennemis. Guichardin ajoûte, que pour les ſurprendre, le maréchal avoit fait prendre à ſes ſoldats ſur leurs habits la croix rouge, qui étoit la marque des troupes Impériales, au lieu de la croix blanche, qui étoit l'enſeigne de France, eſpérant que les confédérés le voyant venir par le chemin de Milan, croiroient que ſes troupes ſeroient un ſecours qu'on leur envoyoit de la ville, qu'ils les laiſſeroient approcher du pont, ſans tirer ſur elles, & qu'elles pourroient s'en ſaiſir.

Le général Colonne bien averti de tout par ſes eſpions, donna ſes ordres pour bien recevoir les aſſaillans, & mit au quartier que devoient attaquer les Suiſſes, Georges Frandſberg avec l'élite des lanſquenets, que ce ſeigneur Allemand commandoit.

Elle ſe met en marche.

L'armée marcha dès le grand matin. Montmorenci arriva à un chemin creux fort près des retranchemens où il étoit couvert de l'artillerie, & s'arrêta pour donner le temps à ſon canon, qui étoit demeuré un peu derriere, de le joindre, & attendre que le maréchal de Foix fût proche du poſte qu'il devoit attaquer, afin de commencer les deux aſſauts

1523. en même-temps : mais les Suisses le contraignirent de continuer sa marche, quelques remontrances qu'il pût leur faire sur la nécessité qu'il y avoit de répondre par son canon, au feu de celui des ennemis, & de réunir une partie de leurs défenses, avant que d'en venir aux mains. Ils n'écouterent rien, & il fallut malgré lui qu'il les menât, sans différer d'un moment.

Témérité des Suisses, dont un grand nombre y périt.

Dès qu'ils parurent à la portée du canon à découvert depuis les piés jusqu'à la tête, on leur fit des salves si terribles, que plus de mille Suisses en furent emportés. Ils soutinrent ce feu avec une intrépidité surprenante, & se jetterent à corps perdu dans le fossé : mais regardant de tous côtés par où ils pourroient grimper sur les retranchemens, ils les trouverent par-tout si escarpés & si hauts, qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques.

Ce fut-là qu'il se fit un effroyable carnage par le canon & par les arquebuses des ennemis, dont pas un coup n'étoit perdu dans cette multitude de soldats en désordre, qui, quelques efforts qu'ils pussent faire, ne pouvoient atteindre jusqu'à ceux qui les massacroient & les choisissoient à plaisir. Albert de la Pierre, commandant des Suisses, & vingt-deux autres de leurs capitaines furent tués sur la place ; le comte de Montfort, Graville, Miolans, Launai, Roquelaure, Longa, la Guiche & Tournon, y périrent. Montmorenci fut porté par terre d'un coup qui l'étourdit sans le blesser autrement, & on le tira du fossé, où il auroit été étouffé sous les monceaux de corps morts dont il étoit environné.

Les autres se retirent & refusent de marcher.

Il périt bien trois mille Suisses à cette attaque. Ceux qui restoient reconnoissant trop tard leur aveugle témérité, consentirent que l'avant-garde s'éloignât hors de la portée du canon, & cette retraite se fit sans beaucoup de désordre.

Durant ce temps-là le maréchal de Foix attaqua le pont de pierre, le força avec ses gendarmes, & se rendit maitre de l'entrée du retranchement. Il y eut là encore bien du sang répandu. Lautrec voyant ce succès, envoya aux Suisses de l'avant-garde pour en détacher quelques bataillons, afin de soutenir le maréchal, & de le suivre dans le camp enne-

Memoires de du Bellai, l. 2.

mi : mais rebutés de la perte qu'ils venoient de faire, & perdant cœur dans l'occasion de la réparer, ils refuserent de marcher. Cependant le général Colonne envoyoit continuellement des troupes fraîches à l'endroit qui avoit été forcé, & Antoine de Leve, Adorne, le comte de Colivano & le duc François Sforce y étant accourus, le maréchal de Foix accablé du nombre de tant de troupes, qui grossissoient à tous momens, fut repoussé, & presque tous les gendarmes furent taillés en pieces. Le maréchal de Foix fit ferme à l'extrémité du pont, malgré le grand feu des retranchemens, & après avoir eu son cheval tué sous lui, fit sa retraite au petit pas, sans que les ennemis osassent le suivre au-delà du pont.

1523.

Jovius in vita Pescarii. l. 2.

Le général François est obligé de faire retraite.

Le général Colonne durant ces assauts, ne manqua pas de faire faire des sorties sur les assaillans. Un corps Espagnol vint pour prendre en flanc quelques bataillons Suisses : mais avant qu'ils les pussent joindre, Pontdormi leur coupa le chemin avec la gendarmerie qu'il avoit dans son corps de réserve, & les obligea, après leur avoir tué quelques soldats, à rentrer en désordre dans leur camp.

Cette action de Pontdormi empêcha l'entiere déroute de l'armée ; car les Suisses avoient le courage si abattu, que pour peu qu'ils eussent été poussés, ils se feroient infailliblement débandés. En effet, ils refuserent de camper à la vûe de la Bicoque, comme Lautrec les en conjuroit, les assûrant que le lendemain, s'il faisoit recommencer l'attaque, il mettroit les gendarmes à la tête : ils ne l'écouterent point, & se retirerent avec tant de confusion & de désordre au camp de Monza, que si la gendarmerie ne se fût mise à la queue de l'armée pour les couvrir, ils auroient été taillés en pieces.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

Lautrec, pour leur donner le moyen de revenir de leur consternation, jugea à propos de mettre entre eux & les ennemis la riviere d'Adda. Il la passa à Trezzo le lundi de Quasimodo : mais quoi qu'il pût faire, les Suisses le jour d'après l'abandonnerent, & reprirent la route de leur pays. On peut s'imaginer quel fut l'embarras de ce général, qui perdoit tout d'un coup plus de la moitié de son armée, dans le temps que les ennemis beaucoup supérieurs en nombre, &

Les Suisses l'abandonnent.

1523. fiers de leur victoire, étoient en état de tout entreprendre. Il ne pensa plus qu'à jetter dans les places, la plûpart des troupes qui lui restoient. Il mit une grosse garnison dans Lodi, parce qu'il sut que les ennemis campés à Marignan paroissoient avoir quelque dessein sur cette place : mais Bonneval qui y commandoit, s'y laissa surprendre par le marquis de Pescaire, & le pont de bateaux qui étoit sur l'Adda, pour la communication avec le Crémonois, ayant été rompu, près de trois mille hommes d'infanterie, & trois cents hommes d'armes demeurerent prisonniers.

Cette nouvelle perte acheva de déconcerter Lautrec. Les confédérés par la prise de Lodi, avoient libre entrée dans le Crémonois, & rien ne les empêchoit plus d'assiéger Crémone. Pontdormi s'offrit de se jetter dans cette place, & de la défendre jusqu'à l'extrémité. Cette offre fit grand plaisir au général, qui comptoit beaucoup sur le courage de ce seigneur. Pontdormi prit avec lui sa compagnie de gendarmes, & quelques autres, résolu de forcer le passage, ou de périr, si les ennemis s'y opposoient. Il fut assez heureux pour éviter leur rencontre, entra dans Crémone, où sa présence ranima le courage des soldats.

Déplorable état du Milanès.

Pour comble de malheur, les Vénitiens voyant le parti de France succomber en Italie, commençoient à penser à leur sûreté. Ils prierent Lautrec de retirer des terres de la seigneurie quelques troupes qu'il y avoit encore, sous prétexte qu'elles étoient fort à charge au peuple ; mais c'étoit qu'en effet ils pensoient à faire au plutôt leur accommodement avec l'empereur. Lautrec pour rompre ce coup, qui alloit achever de ruiner entierement les affaires du roi au-delà des Alpes, envoya Montmorenci à Venise, & lui-même après avoir conjuré les gouverneurs du château de Milan, de Novare & de Pisighitoné, qui étoient les seules places avec Crémone qui restoient à la France, de se souvenir que l'honneur & le salut de la nation étoient entre leurs mains, partit pour aller à la cour rendre compte au roi du déplorable état où il laissoit le Milanès.

Lautrec en vient rendre compte au roi.

Il ne pouvoit gueres s'attendre à en être bien reçû. Il avoit fait de belles actions, & de grandes fautes; & pour l'ordinaire en pareilles rencontres, le mauvais succès fait souve-

nir de celles-ci, & oublier celles-là ; comme le contraire arrive, quand la bonne fortune a suppléé à la prudence. Mais il espéroit au moins avoir une audience, que l'artifice de ses ennemis, ou le chagrin du prince lui fit refuser d'abord. Il l'obtint enfin avec beaucoup de peine par le crédit du connétable.

1523.
Belcar. l. 16.

Comment il en fut reçû.

Le roi le reçut avec beaucoup de froideur, & Lautrec prit la liberté de débuter par lui en demander la raison. » Puis-je, répondit le roi, voir de bon œil un homme coupable de la perte de mon duché de Milan ? Sire, reprit » Lautrec avec fermeté, j'ose dire à Votre Majesté, que » c'est Elle qui en est la seule cause : votre gendarmerie a » servi dix-huit mois entiers, sans recevoir un sou de votre » épargne ; les Suisses, dont vous connoissez le génie, n'ont » point été payés : ma seule adresse les a retenus plusieurs » mois dans votre armée. Il étoit naturel qu'ils la quittassent, sans avoir tiré l'épée ; ils ne l'ont fait, par la considération qu'ils avoient pour moi, qu'après un combat sanglant, ils m'ont forcé à le donner ; j'avois prévû qu'il seroit désavantageux, mais la prudence m'obligeoit en une » telle conjoncture, à tout hasarder, quelque peu d'apparence que je visse à réussir. Voilà tout mon crime.

Défaut de payement des troupes cause la perte de cette Province.

Le roi parut fort surpris. » Hé quoi ! lui dit-il, n'avez-» vous pas touché quatre cents mille écus, que je donnai » ordre de vous envoyer peu de temps après votre arrivée » à Milan ? J'en ai reçu des Lettres de Votre Majesté, repartit Lautrec, mais cet argent n'est jamais venu jusqu'à » moi, & n'a pas passé les Alpes. « A ces paroles le roi transporté de colere, fit sur le champ appeller le surintendant Semblançai, & lui demanda compte des quatre cents mille écus. Il avoua qu'il ne les avoit pas envoyés en Italie, & dit que madame la régente s'en étoit saisie, après l'avoir assûré qu'elle pourvoieroit à tout, & qu'il avoit sa quittance.

Cette excuse ne disculpoit pas trop le ministre : mais le roi interrompant le discours, entra brusquement dans la chambre de la princesse, & se plaignit amerement à elle, de la perte irréparable qu'elle lui avoit causée par son infidélité & par son avarice.

1523. La régente, sans s'émouvoir, répondit froidement que tout ce que Semblançai disoit étoit faux. On le fit venir sur le champ : Elle lui soûtint que tout ce qu'elle avoit reçû d'argent de lui, étoit un dépôt qu'elle lui avoit confié, consistant dans les épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus, & que ce n'étoit pas celui dont il s'agissoit.

Comme l'un & l'autre parloient avec une égale assûrance, le roi ne sachant à qui attribuer la faute, & voulant être instruit à fond du fait, fit arrêter Semblançai, résolu de lui donner des commissaires pour lui faire son procès.

Procès fait au surintendant des finances pour ce sujet.

Le chancelier Antoine du Prat, le plus grand ennemi qu'eût Semblançai, parce qu'il étoit son concurrent dans la faveur du prince, fut le premier nommé, & il prit dans divers parlemens les autres juges qui étoient tous à sa dévotion. L'affaire traîna plusieurs années : il ne fut jugé que l'an 1527. le neuvieme jour d'Août. On le condamna à être pendu à Maufaucon pour crime de péculat, & l'arrêt fut exécuté.

Quatrieme partie.

Dans le précis de cet arrêt, rapporté dans les annales d'Aquitaine, il ne paroît point qu'on y ait fait mention de l'article de l'argent destiné à la solde des troupes du Milanès, pour lequel Semblançai avoit d'abord été mis à la Bastille. Je n'ai point trouvé non plus dans les auteurs contemporains, le petit conte que l'on fait au sujet de la quittance que Semblançai avoit tirée de la régente pour les quatre cents mille écus dont il s'agissoit d'abord ; savoir qu'elle avoit été prise dans les papiers de son principal commis nommé Gentil, par une demoiselle de la reine, dont celui-ci étoit éperdument amoureux : ce qui ôta, dit-on, tout moyen de défense à Semblançai, & fit que la régente soûtint hardiment la calomnie qu'elle avoit avancée contre lui, sans crainte d'en être convaincue par la quittance signée de sa main. Quoi qu'il en soit, le roi fut extrèmement blâmable de s'être trop reposé du soin des affaires du Milanès sur son ministre & sur la régente sa mere, dont il ne pouvoit ignorer la haine contre Lautrec, qu'elle entreprit de perdre aux dépens d'une des plus belles parties des états de son fils.

Le

1523.

Le départ de Lautrec du Milanès, & la crainte qu'il n'y revînt bien-tôt avec de nouvelles forces, firent hâter Prosper Colonne d'en achever la conquête. Il vint assiéger Crémone, dont monsieur de Pontdormi avoit été obligé de remettre le commandement au maréchal de Foix, qui y étoit arrivé avec Jean de Medicis.

Prise de Crémone par les Impériaux.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Celui-ci, que le seul intérêt avoit engagé au service de France, malgré le penchant qu'il eut toujours pour le parti contraire, voyant la place investie, se saisit d'une des portes avec quinze ou seize cents Italiens qu'il commandoit, & menaça de la livrer aux ennemis, si on ne lui payoit, & à ses troupes, l'argent qui leur étoit dû. Un contretemps si fâcheux mit le maréchal dans une grande inquiétude; & pour satisfaire Jean de Medicis, il emprunta de tous côtés de l'argent qu'il lui donna: mais n'osant plus se fier à lui après une si lâche démarche, il capitula avec Prosper Colonne, & s'obligea de lui rendre la ville, si dans trois mois le roi n'avoit en Italie une armée qui passât au-delà du Tesin pour la secourir. Colonne à cette condition lui accorda la capitulation la plus honorable qu'il put souhaiter: mais elle produisit deux mauvais effets. Le premier que les Vénitiens, qui à la persuasion de Montmorenci étoient sur le point de signer un renouvellement de ligue avec la France, refuserent de le faire, sur ce qu'il seroit impossible à l'armée du roi d'arriver assez à temps pour la délivrance de Crémone, & que cette place étant rendue, le Bressan & le Bergamasque seroient en proie aux ennemis. Le second, fut que cette suspension d'armes aux environs de Crémone, donna le moyen au général Colonne d'exécuter un autre dessein qu'une vigoureuse défense à Crémone auroit suspendu; c'étoit l'attaque de Genes qui, tandis qu'elle seroit entre les mains des François, auroit été une grande ressource pour rétablir leurs affaires dans le Milanès.

Ils marchent du côté de Genes.

Il fit marcher de ce côté-là le marquis de Pescaire avec l'infanterie Espagnole & des troupes Italiennes. Ce général, dès qu'il fut à la vûe de Genes, y envoya un trompette pour la sommer de se metre sous l'obéissance de l'empereur. La faction des Adornes, sur la nouvelle de la déroute des François, s'y étoit beaucoup fortifiée; & quoi qu'eût pû faire le

1523. doge (c'étoit Octave Frégose, homme peu entendu dans la guerre, & qui étoit actuellement malade) le peuple n'eût pas balancé à obéir à la sommation, si dans le même temps que le marquis de Pescaire arrivoit à la vûe de Genes, Pierre Navarre ne fût entré dans le port avec deux Galeres & environ deux cents François. Il empêcha qu'on ne reçût le marquis de Pescaire dans la place : mais il n'osa s'opposer à la députation qui fut faite d'un seigneur Genois, nommé Bénédetto Vivaldi, au camp du marquis, soit pour tâcher de suspendre l'attaque de la ville, soit pour obtenir un accommodement ou une treve.

Ils surprennent cette ville.

Mais durant qu'on parlementoit, quelques soldats Espagnols remarquerent un endroit de la muraille qui s'étoit écroulé, & où les Genois ne faisoient point de garde, se fiant sur la parole que le marquis de Pescaire avoit donnée d'une suspension d'armes durant tout le temps que l'envoyé de Genes seroit dans son camp. Quelques bataillons qui étoient vis-à-vis de cet endroit, soit de concert avec le marquis, soit à son insû (car il protesta depuis que la chose s'étoit faite sans ses ordres) s'emparerent de la breche, monterent sur la muraille, criant *victoire*. Ils furent bien-tôt suivis de tous les autres, & se rendirent maîtres de la ville, qu'ils pillerent; le doge fut fait prisonnier, & Adorne fut mis à sa place. Pierre Navarre se défendit long-temps dans la grande place avec le peu de François qu'il avoit avec lui : mais il fallut se rendre. Cependant plusieurs gendarmes de la compagnie du comte de S. Pol, gagnerent le château qui étoit très-peu fourni de vivres, résolus de se défendre, tandis qu'ils auroient de quoi y subsister.

Chagrin que le roi en eut.

Le roi fut au désespoir, quand il apprit cette nouvelle perte, & blâma extrêmement le maréchal de Foix, qui y avoit donné occasion par la capitulation de Crémone. Il avoit déja fait passer les Alpes à un corps de six mille fantassins & de quatre cents hommes d'armes sous les ordres de Claude duc de Longueville, laissant à sa prudence, quand il seroit sur les lieux, selon la disposition où il trouveroit les choses, de marcher à Crémone, ou de tourner du côté de Genes. Le duc apprit la perte de celle-ci en arrivant à Villeneuve d'Ast, & il sût en même-temps que Prosper ve-

noit au-devant de lui avec une armée beaucoup plus forte que la ſienne. 1523.

Il s'arrêta-là, ne voulant pas s'engager plus avant ſans de nouveaux ordres de la cour; & le roi ſur ſa lettre lui ordonna de ramener ſes troupes en France; de ſorte que les trois mois étant paſſés, le maréchal de Foix rendit la ville de Crémone, laiſſa[illegible] d'Herbouville, ſeigneur de Bunou pour défendre le château.

Autres embarras de ce prince.

La perte entiere du Milanès, où le roi n'avoit plus que les châteaux de Milan, de Crémone & de Novare, n'étoit pas le ſeul malheur dont la France étoit menacée. Les Eſpagnols l'attaquoient du côté des Pyrenées, & la tempête qui ſe formoit en Angleterre contre la Picardie étoit encore plus à craindre.

La conſtance & la bravoure de Jacques de Daillon, ſeigneur du Lude, arrêtoit depuis près d'un an les forces d'Eſpagne devant Fontarabie. Sa garniſon avoit preſque toute péri, moins encore par le feu des ennemis, que par les maladies & par la diſette qui y étoit extrème. On avoit en vain tâché diverſes fois de la rafraîchir & de la ravitailler. Les armateurs du pays croiſoient en grand nombre ſur la côte, & empêchoient les vaiſſeaux François d'en aborder; & ils en avoient pris, ou coulé pluſieurs à fond: un convoi qu'on y avoit voulu faire entrer par terre, avoit été enlevé, & l'eſcorte taillée en pieces par Bertrand de la Cueva, qui avoit enſuite pillé Saint-Jean de Luz.

De Angleria, epiſt. 776.

Vera, hiſt. de Charles V.

Il envoie du ſecours à Fontarabie.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Le roi, quoiqu'attaqué de toutes parts, fit un effort pour ſauver cette place, & y envoya une armée ſous la conduite du maréchal de Châtillon: mais on ne vit jamais tant de contre-temps fâcheux arriver en France. Ce maréchal étant à Dacqs fut attaqué d'une grieve maladie; dont il mourut. Cet accident retarda long-temps la marche de l'armée. Le maréchal de Chabannes fut envoyé pour prendre ſa place ſur la fin de cette année, & Anne de Montmorenci, dont la ſœur avoit épouſé Châtillon, & qui négocioit actuellement à Veniſe, fut honoré du bâton de maréchal, vacant par la mort de ſon beau-frere.

Chabannes ne fut pas plutôt rendu à Dacqs, où l'armée l'attendoit, qu'il marcha à Bayonne, de-là à Saint Jean de

1523. Luz, & arriva à Andaye, à la vûe du camp des Espagnols. La riviere étoit entre deux, & il falloit la passer pour secourir Fontarabie. L'Artigue vice-amiral de Bretagne étoit attendu de jour à autre avec une flotte, pour agir avec l'armée de terre : mais il ne parut point, les vents contraires l'ayant toujours empêché d'avancer. De sorte que Chabannes au commencement de l'année suivan [illegible] trémité, résolut de ne le pas attendre davantage, & de tenter le secours avec ses seules troupes.

Petrus de Angleria, epist. 78.

Les Espagnols en sont chassés.

Il borda la riviere de son canon, & quand la mer se fût retirée, il fit faire plusieurs décharges contre l'armée ennemie campée de l'autre côté. Il y avoit mille lansquenets sous les ordres du comte Guillaume de Furstemberg avec les troupes Espagnoles. Le feu les obligea de s'éloigner du bord de la riviere, & en même-temps Chabannes y étant entré à la tête de ses troupes, la passa avec tant de résolution, que les Allemands & les Espagnols n'oserent l'attendre, & se sauverent dans les montagnes. Cette retraite lui rendit libre l'entrée de la ville. Il la ravitailla, en changea la garnison, & monsieur du Lude souhaitant de retourner à la cour, le capitaine Franget, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du feu maréchal de Châtillon, fut mis pour commander en sa place. L'empereur qui étoit arrivé en Espagne depuis quelques mois, apprit avec bien du chagrin cette désagréable nouvelle, d'autant plus que le succès de la diversion d'Angleterre, sur laquelle il avoit beaucoup compté, n'avoit pas tout à fait répondu à ses espérances.

Ce prince ayant appris en Flandre le succès du combat de la Bicoque, & la désertion des Suisses, qui mettoit les François hors d'état de résister en Italie à ses troupes jointes à celles des confédérés, assûré d'ailleurs du nouveau pape tout dévoué à ses intérêts, & de la plûpart des princes d'Allemagne, qui étoient dans de pareilles dispositions à son égard, crut qu'il pouvoit, sans beaucoup hasarder, passer en Espagne, pour achever d'y appaiser quelques restes de troubles, que sa présence dissiperoit bien-tôt, comme il arriva en effet.

L'empereur affermit le roi d'Angleterre dans ses intérêts.

Il avoit choisi l'archiduc Ferdinand son frere pour son lieutenant général en Allemagne, & fait madame Margue-

rite d'Autriche sa tante, gouvernante des Pays-Bas : mais avant que de s'éloigner, il avoit voulu affermir dans son parti le roi d'Angleterre, & l'engager, suivant les projets qu'ils avoient faits ensemble, à entrer au plutôt en action contre la France. — 1523. Antoine de Vera, hist. de Charl. V.

Il s'embarqua à Calais, passa à Douvres le vingt-huitieme de Mai, & de-là à Londres. Il trouva l'armement qu'on faisoit en Angleterre fort avancé. Quelques jours après son arrivée, un héraut d'armes qui étoit passé en France pour déclarer la guerre au roi dans les formes de la part d'Henri VIII. & qui le fit à Lyon le vingt-[illegible]ieme de Mai, revint après s'être acquitté de sa commission. L'empereur séjourna en Angleterre jusqu'au huitieme de Juillet, partit du port de Hampton, & arriva en Biscaye en dix jours de navigation. — Journal de Louise de Savoye. De Angleria, epist. 765.

Le roi d'Angleterre prit pour sujet de déclarer la guerre à la France, non-seulement le refus que le roi avoit fait l'année précédente, de faire la paix en rendant Fontarabie, comme il le lui avoit proposé en qualité d'arbitre des différends des deux couronnes; mais encore le retour du duc d'Albanie en Ecosse, où il commençoit à exciter de grands mouvemens contre la reine douairiere sœur de ce Prince. Le roi de France protestoit sur ce second article, que le duc étoit passé en Ecosse sans sa participation : mais on ne le crut pas, parce que cette diversion lui étoit trop avantageuse. Ce qui est certain, c'est qu'il l'en eût bien empêché, s'il n'eût pas été très-assûré des mauvaises intentions de Henri, qu'il avoit sans cela trop d'intérêt de ménager dans les fâcheuses conjonctures où il se trouvoit. La guerre commença par la saisie des biens & des personnes de tous les marchands des deux nations des Anglois en France, & des François en Angleterre. Thomas Havard, viceroi d'Irlande, fit une descente en Bretagne, où il pilla Morlaix, ville alors fort riche, & où les marchands Anglois avoient beaucoup d'effets, qui ne furent pas plus épargnés par les soldats, que ceux des François. Mais quelque-temps après ces premieres hostilités, la guerre s'alluma tout de bon entre les deux nations par l'arrivée de l'armée Angloise à Calais, sous les ordres du duc de Suffolc. — *Ce dernier déclare la guerre à la France.* Polydor Vergil. l. 7.

1523. Cette armée étant jointe avec celle des Pays-Bas, que Marguerite d'Autriche, envoya au général Anglois sous les ordres du comte de Bure, étoit de dix-huit mille hommes. C'étoit peu de chose, si le roi n'avoit pas été obligé de partager ses troupes en tant de différens endroits : mais à cause des diversions, c'étoit assez pour faire un grand mal à la France, s'il se fût laissé entamer de ce côté-là. C'est pourquoi il prit le parti dont on s'étoit toujours bien trouvé en France depuis le regne du sage roi Charles cinquieme qui en donna l'exemple dans les guerres qu'il soutint contre les Anglois; ce fut de ne rien hasarder, de bien fournir les places de vivres, de munitions, & de fortes garnisons, & de se contenter de harceler les ennemis avec des camps volans commandés par des capitaines sages & expérimentés.

Ce que fit le roi pour la soutenir.

Polydor. Vergil. l. 27.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

Le roi amassa de l'argent par toutes les voies que lui & ses ministres purent imaginer; & ce fut cette année, qu'on enleva au tombeau de S. Martin de Tours la grille d'argent que Louis XI. y avoit faire, & qui pesoit plus de six mille sept cents soixante & seize marcs. Elle fut portée à la monnoye : on en fit des testons, où d'un côté la figure du treillis de Saint-Martin étoit représentée; & il s'en trouve encore quelques-uns dans les cabinets des curieux.

Gervaise, vie de S. Martin, p. 328. 331.

Les Parisiens qui craignoient pour eux, si la frontiere étoit forcée, soudoyerent mille hommes à leurs dépens, pour les tenir en garnison à Dourlens, que les ennemis avoient tâché deux fois inutilement de prendre pendant l'hyver. Le duc de Vendôme qui commandoit en ces quartiers-là, prit & rasa Bapaume, & quelques forts aux environs d'Arras & de Bethune, d'où les ennemis faisoient des courses en Picardie. On eut soin sur-tout que rien ne manquât pour la défense de Boulogne, de Terouenne, de Montreuil, de Hédin, qui étoient les places les plus exposées. Le duc de Vendôme, & monsieur de la Tremoille Gouverneur de Bourgogne se posterent à Abbeville avec un corps où il y avoit deux mille Suisses, quelque infanterie Françoise, & quelques escadrons de gendarmerie. Enfin le comte de Guise se campa sous Montreuil avec six mille hommes de pié; ces deux camps étoient à portée de se joindre, de jetter du renfort, s'il en étoit besoin dans la ville à laquelle les

ennemis s'attacheroient, & de couper leurs convois, ou de les suivre à la campagne, s'ils se contentoient de faire le dégât. 1523.

Ce plan de défense réussit au roi. Les Anglois s'étant d'abord séparés en divers endroits pour la commodité de la subsistance, on leur enleva plusieurs quartiers, & le duc de Vendôme, le comte de Guise, le comte de Saint Pol toujours alerte, tomboient à tous momens sur eux. Ils furent contraints de se réunir, & se déterminerent au siége de Hédin, qui étoit la moins bonne des places de guerre de ce quartier-là. Il faut remarquer que le Hédin dont je parle, n'est pas la forte ville qui porte aujourd'hui ce nom; mais une autre qu'on appelle encore maintenant le vieux Hédin, à une lieue au-dessus du nouveau sur la même riviere de Canche. Du Biés en étoit gouverneur, & avoit pour la défendre trente hommes d'armes, & dix sept cents hommes de pié, commandés par le sieur de Sercu & le capitaine la Lande.

Les Anglois font le siége de Hedin.

Les ennemis la battirent pendant quinze jours, & y firent une breche de trente à quarante toises. La bonne contenance des assiégés, les alarmes continuelles que le comte de Guise & Pontdormi, les Gouverneurs de Montreuil, de Terouenne & de Dourlens donnoient à leur camp, les empêcherent, malgré la grandeur de la breche, de donner l'assaut. Leurs partis étoient dans presque toutes les rencontres enlevés, ou battus. Les grandes pluies qui survinrent retardoient leurs travaux, & les assiégés les ruinoient dans leurs fréquentes sorties. Ils demeurerent six semaines sans avancer plus qu'ils n'avoient fait les premiers quinze jours, & la dyssenterie s'étant mise parmi les troupes Angloises, y fit un tel ravage, que le duc de Suffolc fut obligé de lever le siége sur la fin d'Octobre.

Et le leve.

Toute l'application des généraux François fut à leur empêcher de prendre des quartiers d'hyver sur les terres de France. Le comte de Saint Pol, par ordre du duc de Vendôme, fit démanteler Dourlens, qui n'ayant point encore alors de château, & étant commandée par une montagne voisine, n'étoit point de défense. Ce duc, le comte de Guise & monsieur de la Trémoille, avec leurs camps vo-

1523. lans cotoyerent toujours les ennemis le long de la Somme; qu'ils faisoient mine de vouloir passer. Le comte de Saint Pol & le maréchal de Montmorenci nouvellement revenu d'Italie, se jetterent dans Corbie, que les Anglois avoient espéré de surprendre. Enfin le duc de Suffolc, & le comte de Bure trouvant tous les passages bien gardés, se retirerent en Artois, après avoir brûlé Dourlens & les villages d'alentour. Les contes de Saint Pol & de Guise les suivirent, & attaquerent l'arriere-garde des Anglois au village de Pas en Artois, & il en demeura cinq ou six cents sur la place. C'est à quoi se termina toute l'expédition de l'armée Angloise, qui se rembarqua pour repasser en Angleterre, diminuée de plus de la moitié, après avoir alarmé toute la France, & reçu beaucoup plus de dommage qu'elle n'en fit.

Polydor. Vergil. l. 27.

Belcarius, lib. 17.

Le roi d'Angleterre ayant si mal réussi, & craignant du côté d'Ecosse, ou le duc d'Albanie s'étoit rendu maître du gouvernement, proposa au roi, de concert avec l'empereur, une treve de trois ans, & d'y comprendre le pape, le nouveau duc de Milan, & la république de Florence, à condition que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit actuellement. Le roi découvrit aisément l'artifice, qui tendoit à donner le temps au duc Sforce d'affermir sa domination dans le Milanès, & à l'empereur de pacifier entierement l'Espagne pour venir ensuite fondre sur la France de tous côtés avec toutes ses forces & celles d'Angleterre. Il rejetta cette proposition, résolu d'envoyer au Printemps une nouvelle armée en Italie, où le château de Genes, faute de vivres, venoit d'être obligé de se rendre.

Les Vénitiens sont irrésolus sur le parti qu'ils doivent prendre.

Cependant on négocioit fortement à Venise, pour détacher cette république de la France. Les Vénitiens se trouvoient fort embarrassés, & tenoient tous les partis en suspens, craignant d'une part que le roi ne fût pas en état de les soutenir, & de l'autre se voyant menacés par l'empereur, s'ils ne s'accommodoient avec lui.

Jerôme Adorne, envoyé de ce prince, & Richard Paçai, ambassadeur d'Angleterre, employoit les promesses & les menaces, pour les déterminer à se déclarer en faveur des confédérés, ou du moins à ne se pas opposer aux efforts qu'ils alloient

alloient faire pour enlever aux François les châteaux de Milan, & de Crémone, les seules places qui leur restoient. Les Vénitiens temporisoient à leur ordinaire, autant qu'il leur étoit possible, & apportoient, pour raison de leurs délais, les différends qu'ils avoient avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, touchant plusieurs places de la seigneurie, que ce prince prétendoit appartenir à sa maison. 1523.

D'ailleurs le pape, qui étoit arrivé à Rome sur la fin d'Août, travailloit de son côté à regagner le duc de Ferrare, & à le détacher de la France, pour l'unir contre elle avec l'empereur, ou pour lui faire au moins prendre le parti de la neutralité. Il en vint à bout. Il reconcilia aussi le duc d'Urbin avec le Saint Siége, en lui laissant ce duché, dont ce duc s'étoit remis en possession pendant la vacance; de sorte que les amis que la France avoit en Italie, lui furent presque tous débauchés: & ce qu'il y eût de plus funeste, fut que tandis que les plus grands princes de l'Europe étoient ainsi acharnés les uns contre les autres, les Turcs en profitoient, & que Soliman enleva cette année-là même Belgrade au roi de Hongrie; & l'Isle de Rhodes aux chevaliers de saint Jean de Jerusalem. On savoit qu'il se préparoit à de nouvelles conquêtes: mais on ne donnoit à ces malheurs de la chrétienté, que de vains gémissemens; les princes en rejettant la faute les uns sur les autres. Il faut ajouter à cela le progrès que le Luthéranisme faisoit en Allemagne, dont les suites ne furent pas moins pernicieuses à l'église. L'empereur vit trop tard combien il eût été de son intérêt de les prévenir: mais soit qu'il les prévît, ou qu'il ne les prévît pas, sa haine contre le roi de France les lui fit négliger, pour ne penser qu'à abbattre la puissance de ce prince, qui seul pouvoit s'opposer à son ambition.

1524.

Dessein des Impériaux sur Guise rendu inutile, & comment.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Telle étoit la situation des affaires de l'Europe au commencement de l'année 1524. dont la plus grande partie se passa plus en négociations & en préparatifs de guerre, qu'en combats & en autres expéditions militaires, excepté du côté de Flandre, où le roi, par trop d'envie de se signaler, manqua une belle occasion de défaire l'armée impériale. Le duc d'Arscot avoit gagné un soldat de la garnison de Guise, homme d'esprit, nommé Livet, qui en avoit engagé plusieurs

1524. autres, dans le dessein de livrer la place aux troupes de l'empereur : mais ce soldat, soit qu'il n'eût pas agi sincérement avec le duc d'Arscot, soit que le remords de conscience l'eût fait repentir de l'engagement qu'il avoit pris avec lui, découvrit le secret à Nicolas de Bossu, seigneur de Longueval, commandant de Guise, qui lui ordonna d'entretenir la négociation, & prit ses mesures pour faire donner le duc d'Arscot dans le piége.

Le jour destiné à l'exécution de l'entreprise sur la place, monsieur de Fleuranges devoit venir des Ardennes avec quatre à cinq mille hommes de pié, & trois cents hommes d'armes se poster entre Avesnes & Guise, afin de couper la retraite aux ennemis, tandis que le duc de Vendôme, pour les envelopper, s'avanceroit de Péronne jusqu'à l'abbaye de Bonhourie, à la tête d'un corps de sept mille hommes de pié, & cinq cents hommes d'armes. La chose auroit réussi immanquablement; les ennemis étoient persuadés que leur dessein étoit demeuré très-secret; & pour le mieux cacher, de Fiennes gouverneur de Flandre avoit investi Terouenne avec une armée de quinze mille Flamands, de cinq à six cents Anglois, & un assez grand nombre de cavalerie: & c'étoit de-là que se devoit faire le détachement pour surprendre Guise. Ils avoient entre leurs mains le soldat auteur de la conspiration, & plusieurs des autres soldats du complot avoient été secrettement à Avesnes s'aboucher avec le duc d'Arscot.

Le roi manque l'occasion de les battre.

Le roi, à qui le commandant de Guise avoit fait savoir ce qui se préparoit pour soutenir les impériaux, voulut être de la partie, & c'est ce qui gâta tout. Il étoit alors à Chambor, d'où il partit en poste. Il arriva à minuit à Genlis, proche de Chauni, & de-là à la Fere, le matin du jour que l'entreprise devoit s'exécuter sur le soir. Il étoit difficile que ce voyage du roi fût assez caché. Les ennemis en furent avertis par leurs espions, lorsqu'ils étoient déja en marche vers Guise. Cette nouvelle leur fit soupçonner que leur dessein étoit découvert. Le soldat fut mis à la question, & la souffrit avec constance, sans rien confesser : mais cela ne rassûra point de Fiennes, qui, après avoir consulté les autres généraux, jugea comme eux que l'arrivée subite du

roi rendoit l'affaire au moins très-douteuse, & il fut conclu qu'on retourneroit sur ses pas pour continuer le siége de Terouenne. 1524.

Le roi voyant son coup manqué prit le parti de se servir des troupes assemblées pour jetter un grand convoi dans Terouenne qui en avoit besoin; & l'on pouvoit espérer de l'y faire entrer, parce que les ennemis ne s'étoient pas encore emparés de tous les postes des environs. Le duc de Vendôme partit de Peronne avec quatre mille hommes de pié François, cinq cents hommes d'armes, les quatre cents archers de la garde du roi, & quatre mille Allemands commandés par le duc de Suffolc. Ce duc n'étoit pas celui de même nom, qui commandoit l'armée Angloise en Artois l'année précédente, mais un seigneur resté de la Maison d'York, duquel j'ai parlé dans l'histoire du regne précédent, grand ennemi du roi d'Angleterre, & qui s'étant retiré en Allemagne, pour éviter la persécution de la maison de Lancastre, venoit au service de France toutes les fois qu'elle avoit guerre contre l'Angleterre.

Le duc de Vendôme prit en chemin faisant Bailleul-le-Mont, château fortifié entre Arras & Dourlens, & continuant sa route, parut à la vûe de Terouenne. Les ennemis à son arrivée abandonnerent quelques-uns des postes dont ils s'étoient saisis, & se rassemblerent à Elsaut. Le duc marcha droit à eux, comme pour les combattre, mais en effet pour couvrir la marche du convoi, qui sous la conduite de monsieur de Brion, plus connu depuis sous le nom de l'amiral Chabot, entra tout entier dans la place.

A quoi se termina la campagne de Flandre.

La résolution avec laquelle les Flamands virent le duc de Vendôme s'avancer vers eux, les étonna tellement, qu'ils commencerent à prendre la fuite. Il n'y eut que le sieur de Dine, lieutenant de monsieur de Fiennes, qui ayant étendu sa cavalerie, fit ferme, & cacha par-là au duc de Vendôme le désordre de l'infanterie: mais l'unique raison qui empêcha le duc de l'enfoncer lui-même, fut un ordre exprès qu'il avoit du roi, de ne point s'engager à une bataille. Il se contenta d'avoir éloigné les ennemis de Terouenne, & demeura huit ou dix huit jours au camp qu'ils avoient abandonné. Pendant ce temps-là, il fit venir de Montreuil autant

1524. de vivres qu'il en vouloit mettre dans Terouenne, qui étoit une des villes les plus exposées de la frontiere.

Depuis cette expédition qui se fit au mois d'Avril, il n'y eût gueres de ce côté-là, pendant quelques mois, que de petits combats entre les partis, & des courses peu importantes qui se faisoient sur la frontiere de part & d'autre, parce que les Anglois, que les Flamands attendoient, n'étoient pas encore prêts; que les Allemands qui devoient fondre dans la Bourgogne, ne se mirent pas si-tôt en campagne, & que le roi vouloit faire ses plus grands efforts en Italie, où le château de Milan se rendit vers ce temps-là, faute de vivres, de sorte qu'il ne restoit plus au roi que celui de Crémone.

De Angleria, epist. 781.

Nonobstant cette nouvelle perte des François, les Vénitiens étoient toujours très-indéterminés sur le parti qu'ils avoient à prendre. Sollicités continuellement par les ambassadeurs de l'empereur, & par ceux du roi, ils ne donnoient que des réponses générales, & ne concluoient rien. La mort de Jerôme Adorne, ambassadeur de l'empereur, suspendit encore les choses, jusqu'à l'arrivée de Marin Caraccioli, qui vint prendre sa place.

Le même pape, quoique tout dévoué à l'empereur, contribuoit à cette résolution des Vénitiens par l'inclination qu'il témoignoit à la paix ou du moins à une treve entre les princes Chrétiens, à cause des progrès du Turc. Mais c'étoit un ouvrage au-dessus du génie de ce pontife, plus homme de bien, qu'habile dans le maniement des esprits & des affaires, en qui le roi ne pouvoit pas avoir de confiance, & qui malgré ses bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être beaucoup partial. Il le fit paroître par la maniere dont il traita le cardinal Soderini, évêque de Volterra, dont on intercepta des lettres qu'il écrivoit à l'évêque de Xaintes son neveu, par lesquelles il le chargeoit d'avertir le roi de se hâter d'entrer en Italie avec une armée, de lui conseiller de faire avec sa Flotte une descente en Sicile, pour attirer de ce côté-là les forces de l'empereur, de l'assûrer que dès qu'il paroîtroit au-delà des Alpes, il verroit qu'il y avoit encore plus d'amis qu'il ne pensoit: & que s'il différoit plus long-temps, les Vénitiens & le parti qu'il avoit

De Angleria, epist. 781. Guicciard. l. 15.

dans Florence, feroient contraints de l'abandonner. 1524.

Ces lettres ayant été communiquées au pape, il fit fur le champ arrêter le cardinal, l'envoya prifonnier au château Saint-Ange; & quelque temps après, une intelligence que ce cardinal ménageoit en Sicile, en faveur de la France, fut découverte.

Intérêt des Vénitiens à demeurer attachés au parti du roi.

Ce qui caufoit les délais des Vénitiens, n'étoit pas feulement les follicitations des ambaffadeurs des deux partis; mais encore la diverfité des opinions de ceux qui compofoient le confeil. André Gritti, depuis que la république s'étoit réunie avec la France, qui avoit toujours été à la tête de l'armée Vénitienne, foûtenoit fortement qu'il étoit & de l'honneur & de l'intérêt de la feigneurie de ne pas fe départir de cette alliance. Il repréfentoit fur-tout combien ils avoient à craindre de l'exceffive puiffance de l'empereur; que ce prince ne fe fervoit de François Sforce, que comme d'un perfonnage de theatre, dont il avoit pris la protection, uniquement parce qu'il avoit jugé que c'étoit un moyen infaillible de faire révolter le Milanès contre la France; qu'il ne l'avoit rétabli fur le throne de Milan, que dans le deffein de l'en chaffer, qu'on ne pouvoit douter, puifqu'il avoit jufqu'àlors refufé de lui en accorder l'inveftiture; que fi l'empereur étoit une fois maître de ce duché, c'en étoit fait de la république, qu'elle fe trouveroit inveftie de tous côtés par le Milanès, par le royaume de Naples, par l'état du pape, qu'on ne fe fépareroit jamais d'intérêts d'avec ce prince; que la maifon d'Autriche, après avoir abattu la puiffance de France, feroit revivre fes prétentions fur l'état de Terre-ferme de la république, qui fuccomberoit infailliblement; que quelque embarraffé que fût le roi de France & du côté des Pays-Bas, & du côté des Pyrénées, on favoit que le recouvrement du Milanès étoit ce qu'il avoit le plus à cœur; que tôt ou tard il envoyeroit une armée en Italie; que quelques menaces que fit l'empereur, il étoit peu à craindre, tandis que le roi de France feroit uni à la république, au lieu qu'elle feroit à fa difcrétion, fi une fois il venoit à bout de rompre cette union.

Toutes ces raifons jointes à l'autorité de celui qui les expofoit, & à fa qualité de doge où il venoit d'être élevé par

De Angleria, epift. 777.

1524. la mort d'Antoine Grimani, faisoient grande impression sur les esprits : mais George Cornaro, qui étoit aussi en grande considération dans la république, avoit d'autres idées, ou des inclinations contraires à celles du doge.

Raisons pour les porter à faire celui de l'empereur.
Belcar. l. 15.

Il représenta dans la même assemblée où cette affaire se traitoit, que le but unique que la seigneurie devoit se proposer, étoit de maintenir François Sforce dans la possession du Milanès, & d'empêcher que l'empereur ou le roi de France ne s'en emparassent; que les raisons apportées par le doge montroient clairement ce qu'on avoit à craindre de l'empereur: mais que l'expérience avoit fait connoître qu'il n'étoit pas moins dangereux d'avoir le roi de France pour voisin; que dès que Louis XII. se fut rendu maître du Milanès par le secours des armes de la république, il ne put se contenir, & fit peu de temps après la Ligue de Cambrai, si fatale à la république, & qui la mit en un danger, d'où elle ne s'étoit tirée que par un miracle, & par des dépenses infinies, qui l'avoient épuisée d'hommes & d'argent; que rien ne l'obligeoit à continuer son alliance avec la France, d'autant que par les traités elle n'étoit engagée qu'à contribuer à conserver le Milanès à cette couronne, & non pas à le reconquérir, quand elle l'auroit perdu; que l'imprudence & la négligence des François leur avoient causé cette perte; qu'ils n'étoient pas en état de la réparer, à cause du grand nombre d'ennemis qui les attaquoient de toutes parts, des troubles qui commençoient à éclater à la cour par le mécontentement du connétable de Bourbon, & enfin du peu d'application que le roi tout occupé de ses plaisirs & de ses amours, avoit au gouvernement de son état; que le danger de la république étoit présent & inévitable; que les François n'avoient plus en Italie que le seul château de Crémone, qui ne pourroit pas tenir encore long-temps; qu'il étoit au moins fort incertain, si le roi de France envoyeroit une nouvelle armée en Italie, que s'il ne le faisoit pas, les forces de l'Empire, d'Espagne, du pape, & de plusieurs autres princes, alloient fondre dans les états de la seigneurie, & l'accabler; qu'il falloit donc s'accommoder avec l'empereur, prendre des mesures pour l'avenir, afin d'aller au-devant de ce qu'on pouvoit appréhender de ce prince, chercher tous

les moyens possibles pour maintenir François Sforce dans le duché de Milan ; qu'il commençoit à y être sûrement établi, étant maître de la capitale & du château, & de toutes les autres villes ; que c'étoit l'ouvrage de l'empereur, qu'il ne le déferoit pas si aisément qu'on le prétendoit ; que le roi d'Angleterre, dont il lui étoit très-important de ménager l'amitié, avoit aussi-bien que lui, pris en main les intérêts & la protection du duc, qu'il abandonneroit le parti de l'empereur, s'il changeoit à cet égard ; que la plûpart des princes d'Italie en feroient autant, dès qu'on lui verroit faire les moindres démarches contraires à la parole qu'il avoit donnée sur cet article, & que c'étoit sur ce plan qu'on devoit prendre sa derniere résolution. 1524.

Les raisonnemens de ces deux hommes, si sages & si expérimentés en politique, ne firent qu'augmenter la perplexité des sénateurs, d'autant plus que l'ambassadeur de France les conjuroit de suspendre encore leur résolution, jusqu'à l'arrivée d'Anne de Montmorenci, & de l'évêque de Bayeux, qui étoient en chemin pour venir faire de nouvelles propositions très-avantageuses à la république. Mais Caraccioli, ambassadeur de l'empereur, & Paçai ambassadeur d'Angleterre, ennuyés de ce que rien n'avançoit, & appréhendant l'arrivée des nouveaux ambassadeurs de France, se résolurent à faire un dernier effort.

Les ambassadeurs de l'empereur demandent une audience au sénat.

Ils demanderent une audience au Sénat, où s'étant rendus, ils exposerent de nouveau les motifs qui devoient déterminer la république à traiter avec l'empereur, & à renoncer à l'alliance de France, & conclurent, en déclarant que si dans trois jours on ne leur donnoit une réponse positive, ils sortiroient de Venise, & qu'ils laissoient au Sénat à prévoir les suites de la rupture de cette négociation.

Ils portent la république à faire un traité avec leur maître.

Belcar. l. 17. De Angleria, epist. 781.

La déclaration des deux ambassadeurs n'eût peut-être pas eu tant d'effet, sans les lettres que la seigneurie avoit reçues de Jean Badouero son ambassadeur à la cour de France, qui lui mandoit que le roi n'étoit nullement en état d'envoyer une armée en Italie ; que tout ce qu'il pourroit faire, seroit de défendre les frontieres de son royaume contre les armées d'Angleterre, d'Espagne, & des Pays-Bas ; qu'il n'avoit point d'argent, & qu'on voyoit de grandes se-

1524. mences de brouilleries à la cour à l'occasion du connétable. Cette lettre porta le coup fatal. Le traité fut fait le vingt-huitieme de Juin, entre la république & l'empereur; & les principaux articles furent, qu'il y auroit une paix & alliance perpétuelle entre la république d'une part, & l'empereur, Ferdinand Archiduc d'Autriche, & Sforce duc de Milan de l'autre; que les Vénitiens, quand il en feroit besoin, fourniroient pour la défense du Milanès six cents hommes d'armes, autant de cavalerie légere, & six mille fantassins; qu'ils feroient le même pour le royaume de Naples, & contre quiconque, excepté contre les Turcs, avec lesquels ils avoient trop d'intérêt à ne se pas brouiller; que l'empereur seroit tenu d'assister la république d'un pareil secours, si ses états étoient attaqués, & qu'on travailleroit à vuider à l'amiable les differends qu'ils avoient avec l'archiduc d'Autriche, pour ses prétentions sur une partie du domaine de la seigneurie, & cela dans l'espace de huit ans. La seigneurie, pour montrer qu'elle procédoit avec sincérité dans cet accord, ôta sur le champ à Théodore Trivulce, qu'on savoit être ami de la France, le commandement de ses troupes, & le donna à François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin.

Le pape entre dans cette ligue.

Le pape fut aussi-tôt sollicité d'entrer dans cette Ligue. On n'eut pas beaucoup de peine à l'y engager, en lui faisant accroire que le roi de France étoit l'unique cause des malheurs de la chrétienté, & que lui seul empêchoit que tous les princes chrétiens ne s'unissent contre le Turc. Ce fut en effet le motif qu'il allégua de sa conduite en cette occasion. Son exemple fut suivi par les républiques de Florence, de Genes, de Luques, & de Sienne. Le marquis de Mantoue ne signa point la Ligue; mais accepta le commandement des troupes de Florence & de l'état ecclésiastique. On forma un corps séparé de quelques détachemens des troupes des Confédérés, destiné uniquement à s'opposer à quiconque attaqueroit quelqu'un d'eux en Italie; on régla combien chacun devoit fournir d'argent pour la subsistance des armées; & Prosper Colonne fut fait généralissime de la Ligue, malgré les intrigues du cardinal de Medicis, qui étoit son ennemi, & qui vouloit que cet emploi fût confié au Viceroi de Naples.

Guicciard. l. 15.

Memoires de du Bellai, l. 2.

Quand

Quand cette ligue fut devenue publique, on ne douta pas que le roi, qui devoit d'ailleurs avoir assez d'occupation aux frontieres de ses états, ne renonçât à l'expédition d'Italie qu'il méditoit, & où il n'avoit plus que le seul château de Crémone : mais la fermeté de ce prince étoit à l'épreuve des plus grands dangers ; & en donnant la liberté à un gentilhomme Espagnol, qui le raconta depuis en Espagne, il lui dit : « Tous les princes conspirent contre moi ; » mais j'ai de quoi leur répondre à tous. Je ne m'embarrasse » gueres de l'empereur, parce qu'il n'a point d'argent, ni » du roi d'Angleterre, parce que ma frontiere de Picardie » est bien fortifiée ; ni des Flamands, parce que ce sont de » mauvaises troupes. Pour l'Italie, je m'en charge moi-» même, j'irai à Milan ; je le prendrai, & je ne laisserai » pas à mes ennemis un pouce de terre de ce qu'ils m'ont » enlevé. «

1524.

Fermeté du roi contre tant d'ennemis.

De Angleria, epist. 788.

Il s'en fallut bien qu'il ne tînt sa parole. Après tout, il pouvoit se promettre beaucoup de sa présence en Italie, & des belles troupes qu'il y devoit conduire : mais il ne prévoyoit pas un si fâcheux contre-temps, qui l'empêcha d'y commander en personne ; & il manqua dans le choix du général, qu'il destina à prendre sa place ; & c'étoient-là deux points essentiels pour le succès de son entreprise.

Ce malheureux contre-temps fut la révolte du Connétable de Bourbon, dont les suites funestes méritent bien qu'on en développe exactement les causes.

Ce prince, un des grands hommes de guerre qui fussent en Europe, d'un génie rare & élevé, dont la modération avoit jusqu'alors égalé le courage, qui avoit rendu de très-signalés services à sa patrie, ne fut pas maître de son chagrin, ni à l'épreuve du mauvais traitement qu'il avoit reçu de la cour en diverses occasions.

Révolte du connétable de Bourbon à quoi attribuée.

Louise de Savoye mere du roi, que l'on appelloit madame la régente, parce qu'elle avoit eu cette qualité durant le voyage que le roi fit en Italie la premiere année de son regne, n'avoit pour le bien de la France, que trop d'ascendant sur l'esprit de son fils. Entre plusieurs belles qualités qui la rendoient recommandable, elle en avoit de très-mauvaises. Elle étoit fourbe, vindicative, violente,

1524. avare ; & nonobstant son âge de quarante-cinq à quarante six ans, & une longue viduité, elle étoit encore susceptible d'amour ; & soit que les discours que le connétable fit d'elle, après leur rupture, fussent vrais ou faux, ils la firent passer, au moins à la cour d'Espagne, pour n'être pas trop réguliere.

De Angleria, epist. 781.

Il y avoit toujours eu une grande antipathie entre elle & la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII. de sorte que cette reine, tant qu'elle vécût, empêcha que le mariage arrêté entre sa fille Claude de Françe & François I. alors comte d'Angoulême, ne se fît, & cela par la seule aversion qu'elle avoit contre Louise mere de ce prince. Cette aversion mutuelle portoit l'une à haïr ce que l'autre aimoit, & à aimer ce que l'autre haïssoit. La reine affectionnoit & favorisoit beaucoup la Maison de Bourbon. C'en fut assez à Louise de Savoye, après la mort de la reine, & lorsqu'elle se vit en autorité, pour l'engager à persécuter les Bourbons. Ce fut-là la cause éloignée du funeste évenement que je vais raconter.

Memoires de du Bellai, l. 1.

Sa haine cependant ne put empêcher le roi son fils d'exécuter une des dernieres volontés de Louis XII. & de rendre justice en l'accomplissant, au grand mérite de Charles de Bourbon, par l'honneur qu'il lui fit, dès qu'il fut monté sur le throne, de lui donner l'épée de connétable. Les grandes actions par lesquelles il se signala à la bataille de Marignan, justifierent l'estime que les deux rois avoient conçue de lui, & lui mériterent le commandement du Milanès, que le roi lui confia après la conquête de ce duché.

Hist. de Bourbon par Marillac secrétaire du connétable.

Plus il s'acquit de réputation par sa sage conduite dans un gouvernement si difficile, plus la régente eut de facilité à le rendre suspect au roi son fils, en lui faisant comprendre les conséquences de la trop grande élévation d'un prince du sang, fort proche de la couronne, puissant en revenus, en Vassaux & en terres, connétable de France, aimé des troupes, du peuple, de la noblesse, & à qui rien ne manquoit pour devenir redoutable à son souverain, si jamais il pouvoit être tenté sur le point de la fidélité. L'artifice lui réussit ; il fut rappellé à la cour, sous prétexte que le roi y avoit

Pasquier, Recherches de la France.

besoin de ses conseils ; & Lautrec fut mis à sa place dans le gouvernement du Milanès. 1524.

Le connétable revint auprès du roi, faisant bonne contenance, & sans faire semblant de sentir le coup qu'on lui avoit porté. On ne s'appliqua pas à le lui adoucir. On lui fit un assez froid accueil ; & loin de le dédommager de l'excessive dépense qu'il avoit faite dans la guerre, on trouva dans les nécessités de l'état & dans l'épuisement du thrésor royal, des raisons de lui retrancher ses pensions. Ce retranchement renouvella l'aigreur entre Anne de France, belle-mere du connétable, & la régente. Elles eurent sur cela des éclaircissemens un peu vifs. On les raccommoda cependant, par l'espérance qu'on donna à Anne de France, de payer à son gendre l'année suivante ses pensions & ses appointemens : mais ce furent des paroles sans effet ; & la régente, pour détourner le roi de le faire, se servit d'une occasion que le connétable même lui fournit, au sujet de la naissance de son fils, qui vint au monde au mois de Juillet de l'an 1517.

Marillac, hist. de Bourbon.

Ce fut pour lui une joie extrème, d'autant plus que Susanne de Bourbon sa femme étant infirme & contrefaite, ne lui laissoit gueres d'espérance d'en avoir des enfans.

Il pria le roi de vouloir bien lui faire l'honneur de tenir son fils sur les fonts, & Sa Majesté fit exprès pour cela un voyage à Moulins. Le connétable y fit une fête qui dura quinze jours avec une magnificence royale ; & entre autres choses, cinq cents gentilshommes de ses terres y parurent tous habillés de velours, étoffe fort rare encore en ce temps-là, chacun avec une chaîne d'or, qui leur faisoit trois tours autour du cou. Il s'y fit des tournois, des mascarades, des festins somptueux, & on y voyoit une abondance extraordinaire de toutes sortes de vivres qui venoient dans la ville par convois comme pour une armée. Cette profusion alla jusqu'à donner de la jalousie au roi, qui dit avec une espece de chagrin, qu'un roi de France auroit de la peine à en faire autant. La régente ajoûta qu'il étoit évident, par la dépense que faisoit le connétable, qu'il n'avoit pas tant de besoin de ses pensions & de ses appointemens qu'il le disoit : & elle fut bien secondée en cette occasion par l'amiral de

Le roi conçoit de la jalousie de ce prince.

Memoires de Brantome.

1524. Bonnivet, qui n'aimoit pas ce prince. Quatre ans se passerent sans qu'il touchât rien : mais on n'en demeura pas-là, & madame la régente, non contente de le chagriner par le retranchement de ses pensions & de ses appointemens, entreprit de donner atteinte aux prérogatives de sa charge de connétable.

Déposition du Sr du Parai chancelier du Bourbonnois, dans les traités de M. du Puy.

Ce fut en l'an 1521. lorsque le connétable étant en Flandre avec le roi, la conduite de l'avant-garde fut donnée au duc d'Alençon, ainsi que je l'ai raconté en parlant de cette expédition : fonction qui étoit dûe au connétable par un usage immémorial, & qu'il exerçoit toutefois & quantes qu'il se trouvoit à l'armée. Les historiens lui font honneur de sa modération dans une occasion si délicate : mais on voit par les pieces de son procès, que dès lors il pensa à se venger des mauvais traitemens qu'il recevoit de la cour, & que vers ce même-temps-là (*a*) il entretenoit un commerce secret avec l'empereur.

Au retour de Flandre, il se retira sur ses terres; & quelque temps après, la duchesse Susanne, sa femme, mourut (*b*) sans laisser d'enfans, celui dont la naissance avoit été célebrée avec tant d'appareil, n'ayant gueres vécu, non plus que deux autres encore qui étoient venus avant terme. Ce fut à l'occasion de la mort de cette princesse que se fit le grand éclat.

La régente, mere du roi, a de l'inclination pour lui.

La régente, quoiqu'ennemie du nom de Bourbon, sentit naître dans son cœur de l'inclination pour la personne du connétable, dès qu'il eut perdu sa femme. La fidélité

(*a*) Pierre Popillon sieur de Parai, chancelier du Bourbonnois, déposa que le connétable lui avoit parlé trois fois du dessein d'épouser la sœur de l'empereur, *même avant la mort de madame sa femme.* Il ne dit point que le connétable entretînt dès lors un commerce secret avec l'empereur, & Susanne de Bourbon étant encore vivante, le connétable n'avoit pû parler de ce dessein que comme d'une idée qui lui passoit dans l'esprit, au cas que sa femme vînt à mourir. Voyez le traité de M. Dupuy sur le procès du connétable, on n'y trouve aucune preuve du commerce de ce prince avec l'empereur avant le voyage de Beauvais en 1523. Il est vrai que du Bellai dit qu'il chercha le premier l'alliance de l'empereur par le moyen d'Adrien de Croi comte de Rœux : mais il ne donne cette demarche que comme une suite du procès intenté au connétable après la mort de sa femme. *Charles de Bourbon*, dit-il, *se défiant ou de son droit ou de la justice, & ayant peur que perdant son procès on l'envoyât à l'hôpital, chercha par le moyen d'Adrien de Croi*, &c.

(*b*) Elle mourut à Châtelleraut le 28. Avril 1521.

qu'on doit observer dans l'histoire, ne me permet pas d'insérer ici certains autres épisodes d'amour rapportés par un moderne,* qui ne cite point ses garants, & qui ne peut citer aucun, que je sache, de nos historiens contemporains touchant les prétendues intrigues de la régente, laquelle, selon lui, avoit fait autrefois tous ses efforts pour empêcher le mariage du connétable avec Susanne de Bourbon, dans la vûe de l'épouser elle-même. Quoi qu'il en puisse être, soit que sa passion fût ancienne, soit qu'elle fût nouvelle, elle fit proposer au connétable de se marier avec lui.

1524. Continuation de l'hist. de Marillac.

* Varillas, hist. de François I.

Ce prince (*a*) alors âgé de trente-deux ans, auroit sans doute trouvé de grands avantages dans ce mariage. Devenu mari de la mere du roi, laquelle gouvernoit son fils & l'état, il eût vû fondre dans sa maison les honneurs & les biens en abondance; & participant à l'autorité de sa femme, il auroit été à la tête de toutes les affaires. Mais ne pouvant surmonter l'aversion qu'il avoit conçûe contre elle, ni se résoudre à épouser une femme, qui avoit treize ans plus que lui, il rejetta cette proposition. On le pressa, & on lui fit entendre, qu'il ne s'agissoit pas seulement de laisser échapper l'occasion de la plus haute fortune, où il pût jamais prétendre; mais encore de s'exposer à de grands inconvéniens, qu'on se contenta de lui faire entrevoir; il ne répondit à toutes ces instances, que par des railleries très offensantes pour la régente, qui se voyant non-seulement méprisée, mais encore outragée, résolut de pousser son ressentiment aussi loin qu'il pourroit aller.

Le connétable n'y répond que par des mépris.

Elle concerta les moyens de sa vengeance avec le chancelier du Prat, qui étant lui-même mécontent du connétable, à cause du refus qu'il lui avoit fait de l'accommoder de quelques terres en Auvergne, se servit volontiers de l'occasion pour satisfaire son chagrin; & la voie qu'ils prirent, fut de lui susciter un procès touchant les biens de la maison de Bourbon, dont il étoit en possession.

La régente songe à la vengeance.
Belcarius, l. 17.

Pour mieux entendre le fond de cette affaire, il faut savoir premierement, que les biens de cette maison étoient venus dans celle de France par Béatrix qui en étoit unique

Elle lui suscite un procès.
Tiré des plaidoyers de Mon-

(*a*) Il étoit né le 17. Février 1489. avoit 31. ans lorsqu'il devint veuf en c'est-à-dire, 1490. nouveau style, il 1521.

1524. héritiere, lorsqu'elle épousa Robert de Clermont le cadet des fils de S. Louis. Secondement, que même avant ce temps-là il y avoit dans cette famille, aussi-bien que dans quelques autres, une loi observée pour la succession, savoir que tandis qu'il restoit des mâles, quelque éloignés qu'ils fussent, ils succédoient aux terres, à l'exclusion des filles. C'étoit un usage presque semblable à celui qu'on a toujours gardé pour la succession à la couronne de France. Troisiemement, que l'an 1400. au mois de Mai, Louis II. du nom, duc de Bourbon, maria son fils Jean avec madame Marie de Berri fille de Jean duc de Berri & d'Auvergne, frere du roi Charles V. & à l'occasion de ce mariage, il se fit un traité, par lequel le duc de Berri d'une part, avec l'exprès consentement du rói, donnoit le duché d'Auvergne & le comté de Montpensier au jeune duc & à la duchesse, & à leurs enfans mâles & aux descendans des mâles, tant que la ligne masculine dureroit; & d'autre part le duc Louis de Bourbon, en faisoit autant de son duché de Bourbonnois & de ses comtés de Clermont & de Forès: & de plus par un autre traité, il vouloit que la ligne masculine venant à manquer, le duché de Bourbonnois & le comté de Clermont fussent unis à la couronne de France; ensorte qu'à cet égard nos rois étoient substitués au défaut des enfans mâles de Bourbon. Quatriemement, Jean ayant été pris à la bataille d'Azincourt sous Charles VI. mourut en Angleterre, laissant deux fils de Marie de Berri, savoir Charles duc de Bourbon & d'Auvergne, comte de Clermont & de Forès: & Louis comte de Montpensier, qui fut la souche de la branche de Bourbon-Montpensier. Cinquiemement, Charles duc de Bourbon eut quatre enfans, dont deux prirent le parti de l'église. Les deux aînés furent Jean duc de Bourbon II. du nom, qui fut connétable de France, & mourut sans enfans, & Pierre seigneur de Beaujeu & depuis duc de Bourbon par la mort de son frere. Sixiemement, Pierre duc de Bourbon épousa Anne de France fille de Louis XI. laquelle gouverna le royaume pendant les premieres années du regne de Charles VIII. & il ne resta d'enfans de ce mariage qu'une fille nommée Susanne.

Septiemement, en vertu de l'usage établi dans la famille

...tholon, & des autres avocats qui plaiderent cette cause.

1524.

de Bourbon, Susanne fille du duc Pierre & d'Anne de France, étoit exclue de la succession de son pere, & les biens devoient revenir à la branche de Montpensier, où il y avoit des mâles, dont Charles comte de Montpensier, petit-fils de Louis, souche de cette branche, étoit alors l'aîné, & ce Charles étoit le connétable dont il s'agit.

Huitiemement, Anne de France, qui étoit encore très-puissante sous le regne de Louis XII. voulut contester cette succession à Charles pour la conserver à sa fille Susanne, qu'elle avoit destinée pour épouse au duc d'Alençon. L'affaire fut exactement discutée. Louis XII. fit entendre à Anne de France que le droit de Charles étoit incontestable, & qu'il falloit pour tout accommoder, que Susanne l'épousât. Anne de France y consentit; & par le contrat de mariage, Charles & Susanne se cédant mutuellement leurs droits, il fut arrêté que celui des deux qui survivroit, seroit héritier de l'autre.

Neuviemement, Susanne, pour confirmer encore cette transaction, fit un (*a*) testament, par lequel elle institua Charles connétable de France son mari, héritier de tous ses biens & de tous les droits qu'elle pouvoit prétendre à la succession de la maison de Bourbon, & mourut quelque temps après. Anne de France après la mort de sa fille en fit un tout pareil en faveur du connétable son gendre, & dans l'appréhension de ce qui arriva, on ne négligea aucunes précautions. Tel étoit le droit du connétable, qu'il ne paroît pas qu'on lui pût contester, & sur lequel on ne laissa pas de lui intenter le procès dont il est question. La régente le poussa vivement dès qu'elle le vit obstiné au refus de l'épouser; & de faire en l'épousant, pour étouffer le différend, une transaction semblable à celle qu'il avoit faite avec Susanne de Bourbon sa premiere femme.

Marillac, hist. de Bourbon.

Mais il falloit après tout donner une couleur à un si injuste procédé, & cela étoit fort difficile. On eut recours à des chicanes fondées sur quelques termes des transactions, & des interprétations prises du droit, & à d'autres artifices usités dans le palais pour soutenir de mauvaises causes.

Les biens de la maison de Bourbon étoient de deux sortes.

(*a*) Daté de Montluçon 1519. près de deux ans avant sa mort.

1524. Il y en avoit, qui par les traités dont j'ai parlé, devoient être unis à la couronne de France au défaut d'hoirs mâles. Il y en avoit d'autres qui n'étoient pas sujets à cette union: mais qui par la loi observée dans la famille, devoient toujours écheoir aux mâles, tant qu'il y en auroit, & ne passer aux filles qu'à leur défaut.

Ce fut à l'égard des premiers qu'on fit intervenir le roi pour leur union à la couronne; & ce fut principalement touchant ces biens, qu'on glosa sur les termes des transactions. On prétendit que Louis duc de Bourbon, dans le contrat de mariage de son fils Jean avec Marie de Berri, donnoit le duché de Bourbonnois & le comté de Clermont au roi, au défaut des hoirs mâles issus en ligne directe des aînés de la maison, ensorte que les collatéraux nés des cadets, tel qu'étoit le connétable, n'auroient au défaut de la branche aînée aucun droit à ces sortes de biens, qui seroient en ce cas réunis au domaine du roi. Il est vrai que les termes donnoient quelque lieu de chicaner, mais en agissant de bonne foi, on voyoit clairement quelle avoit été l'intention de Louis de Bourbon dans ce contrat.

Pour ce qui est des autres biens, on n'alléguoit que la proximité du sang, pour les faire adjuger à madame la régente, qui par sa mere étoit cousine germaine de la défunte Susanne, femme du connétable, & à la faveur de quelques textes du code, on voulut que ce titre prévalût à l'usage immémorial de la maison, qui substituoit toujours les biens aux mâles, même les plus éloignés.

Quels furent les avocats des deux parties.

Cette cause, où il s'agissoit de la perte de tous les biens du connétable, fut plaidée par les deux plus fameux avocats de ce temps-là. Celui du connétable fut François de Montholon, depuis président au parlement de Paris, & garde des sceaux, qui faisoit autant d'honneur à sa famille dans la robe, que ses ancêtres en avoient déja fait dans la profession des armes.

L'avocat de la régente fut Guillaume Poyet, qui par son esprit & par sa capacité parvint dans la suite jusqu'à être chancelier de France.

Montholon développa admirablement les raisons que j'ai touchées, & plusieurs autres, pour rendre incontestable le droit

1524.

droit du duc de Bourbon. Poyet employa toute ſon adreſſe à les éluder. (*a*) On commença à plaider au parlement le douzieme de Février. Pluſieurs mois ſe paſſerent en repliques & en dupliques, & Montholon ayant encore parlé le ſixieme d'Août, pour empêcher le ſequeſtre des biens que la régente demandoit, le parlement renvoya l'affaire après la Saint Martin : mais cette princeſſe agit ſi fortement auprès des juges, qu'elle obtint avant la fin du parlement ce qu'elle demandoit.

Les biens du connétable ſont mis en ſequeſtre.

Ce ſequeſtre, qui ôtoit au connétable la jouiſſance de ſes biens, le mit au déſeſpoir, & l'obligea de hâter ſa retraite, qu'il avoit déja projettée avec l'empereur.

Il fait part de ſon chagrin à l'empereur.

Memoires de du Bellai, l. 2.

La choſe s'étoit traitée avec le dernier ſecret, & le roi n'en avoit pas eu le moindre ſoupçon. Celui qui avoit lié le commerce, étoit Adrien de Croi, comte de Rœux aux Pays-Bas, qui ſe chargea volontiers de la commiſſion que le connétable ſon ami lui donna de faire part de ſon chagrin à l'empereur. Ce fut une agréable nouvelle pour ce prince, parfaitement inſtruit du mérite de cet illuſtre mécontent, du grand nombre de ſes amis, & du crédit qu'il avoit parmi la nobleſſe de France. Il le regarda comme un inſtrument très-propre à ſuſciter au roi de grands embarras dans ſon royaume, & dont on pourroit au moins ſe ſervir utilement à rompre les meſures qu'il avoit priſes pour rétablir ſes affaires en Italie.

Ce prince engage le connétable dans la Ligue contre la France.

Procès du connétable de Bourbon.

Charles V. étoit trop habile pour laiſſer échapper une ſi belle occaſion. Il envoya Beaurain, ſon chambellan déguiſé, au connétable, avec des lettres de créance. Le rendez-vous fut à Montbriſon dans le comté de Forès. Les propoſitions que fit l'envoyé ne pouvoient être plus avantageuſes.

(*a*) Selon Paſquier la cauſe fut appellée le lundi 17. d'Août 1522. & après que les avocats eurent expliqué les prétentions des parties, Pierre Lizet, avocat général, intervint pour le roi. Les parties furent remiſes après la S. Martin. La cauſe fut encore appellée le 11. Décembre, Montholon demanda un délai & il obtint juſques au lendemain des rois, c'eſt-à-dire, au 7. Janvier 1523. (nouveau ſtyle.) Le parlement ordonna le ſequeſtre des biens du connétable au commencement du mois d'Août 1523. Il y eut d'abord un avocat pour Anne de France, qui avoit cédé tous ſes droits au connétable ſon gendre. Mais cette princeſſe mourut le 14. Novembre 1522. peu de temps après le commencement de ce grand procès. Elle étoit âgée d'environ 60. ans, & l'on croit que la mort de Suſanne ſa fille & le procès que l'on ſuſcita au connétable & à elle-même lui cauſerent des chagrins qui abrégerent ſes jours. Voyez les Recherches de Paſquier, liv. 5. ch. 14.

1524. Il propoſa au connétable d'épouſer Eléonore d'Autriche, veuve du roi de Portugal, ſœur de l'empereur, qui donneroit à cette princeſſe une dot de deux cents mille écus, la déclareroit par ſon teſtament héritiere de tous les états de la maiſon d'Autriche, au cas que lui & l'Archiduc Ferdinand ſon frere mouruſſent ſans enfans, & s'engageroit à obtenir de l'Archiduc la ratification de ce traité dans tous ſes articles. Beaurain lui offrit de le faire comprendre dans le traité de ligue que l'empereur & l'Angleterre avoient faite enſemble contre la France; & il lui montra ce traité, ſelon lequel l'empereur, dès que le roi ſeroit en Italie, devoit entrer dans le royaume du côté des Pyrenées avec dix-huit mille hommes de pié Eſpagnols, dix mille lanſquenets, deux mille hommes d'armes, quatre mille hommes de cavalerie légere, & une groſſe artillerie, tandis que le roi d'Angleterre deſcendroit en Picardie avec quinze mille hommes de pié, & cinq cents chevaux, qui ſeroient joints à leur arrivée par trois mille lanſquenets, trois mille chevaux, & quatre mille ſoldats du comté de Hainaut, que madame Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, fourniroit.

Soit que le connétable ſe laiſſât éblouir par de ſi magnifiques promeſſes, & que l'ardeur de ſa paſſion ne lui permît pas de conſidérer que plus elles étoient avantageuſes, & plus il devoit s'en défier, ſoit que ſe voyant pouſſé à bout, il fût réſolu à tout haſarder, il les accepta, & s'engagea à fournir trois cents hommes d'armes, & cinq mille hommes de pié de ſes terres, & promit de les tenir prêts à marcher dix jours après que l'empereur & le roi d'Angleterre ſe ſeroient attachés au ſiége de quelques places du royaume, & que les comtes Félix & Guillaume de Furſtemberg, généraux de l'empereur, qui devoient faire irruption en Bourgogne avec douze mille Allemands, y ſeroient entrés.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

Il envoya la Mothe-des-Noyers, gentilhomme du Bourbonnois, à ces deux comtes; pour convenir avec eux de la route qu'ils tiendroient; & ſelon ſon projet, ce devoit être par Chaumont en Baſſigni, d'où ils traverſeroient la Bourgogne, pour le venir joindre dans le Bourbonnois, afin de porter de-là la guerre dans le cœur du royaume.

Ce traité ne fût que verbal, soit que Beaurain n'eût pas eu ordre de l'empereur de rien écrire, soit que le connétable, quelque déterminé qu'il parût à ne plus rien ménager, ne fût pas encore bien affermi contre tous les remords de sa conscience qui lui représentoient les maux effroyables où il alloit précipiter sa patrie.

Irrésolution du dernier.

Au procès du connétable.

En effet, on voit par la déposition de Popillon seigneur de Parai, faite devant le chancelier, que ce gentilhomme ayant représenté au connétable les terribles suites de la démarche qu'il alloit faire, ce prince se mit d'abord en colere contre lui, & fit serment que si l'empereur lui tenoit sa parole pour le mariage avec Eleonore d'Autriche, il ne reculeroit pas; mais qu'ayant fait depuis réflexion sur les remontrances qu'on lui avoit faites, il appella son confesseur, & se fit absoudre de son serment. Popillon ajouta que le confesseur l'avoit assûré que le connétable avoit abandonné son dessein : mais dès-lors il étoit beaucoup engagé, ayant déja envoyé Saint Bonnet de sa part en Espagne avec Beaurain, pour conclure son traité avec l'empereur. En de pareilles conjonctures, il ne faut qu'un évenement imprévû, pour fixer l'irrésolution. Et c'est ce qui arriva par la connoissance que le roi, sur ces entrefaites, eut de toute l'intrigue.

Le roi se dispose à marcher en Italie.

Ce prince disposoit tout pour son voyage d'Italie, après avoir mis ordre à ses frontieres. Les troupes commençoient déja à filer vers Lyon, où elles devoient s'assembler. Le duc de Suffolc avec les lansquenets qu'il commandoit, & deux autres mille hommes de troupes de Picardie, étoient en chemin pour s'y rendre. L'amiral de Bonnivet avoit pris les devants avec de Lorges, & six mille hommes de pié, & s'étoit saisi du pas de Suze. Le maréchal de Montmorenci avec douze mille Suisses, avoit aussi passé les Alpes, & s'étoit joint à l'amiral auprès de Turin, pour y attendre le roi, & le reste de l'armée, lorsque ce prince arrivant à Saint Pierre-le-Moutier dans le Nivernois, apprit de Matignon & d'Argouges, deux gentilshommes de Normandie, de la maison du connétable, qu'il se tramoit sous main quelque chose avec l'empereur, par le moyen du comte de Rœux, sans néanmoins qu'ils en sussent aucun détail.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

1524. Sur cet avis le roi surſit ſa marche, pour attendre le duc de Suffolc, qni arriva deux jours après avec les troupes qu'il conduiſoit; car le roi ne vouloit pas entrer dans Moulins, où étoit le connétable, qu'il ne fût bien accompagné. Il fut reçû dans la ville, où il fit entrer la meilleure partie de ſes troupes, & alla au palais du connétable, qui étoit au lit, feignant une maladie, pour ſe diſpenſer d'aller en Italie, où le roi vouloit qu'il l'accompagnât.

Ce prince l'aborda d'un viſage fort humain, & ayant fait retirer tout le monde, lui dit, qu'il étoit averti de bonne part qu'il entretenoit commerce avec l'empereur, qu'il ſe ſervoit du comte de Rœux pour tâcher de le corrompre, qu'il ne doutoit pas que le procès qu'on lui avoit intenté ne le chagrinât beaucoup, & qu'il n'en étoit point ſurpris; mais qu'il pouvoit compter ſur ſa bonté, & qu'il l'aſſûroit que s'il perdoit ſa cauſe, il lui rendroit tous ſes biens.

Le connétable, ſans paroître étonné, avoua que le comte de Rœux l'avoit ſollicité de la part de l'empereur; mais que ſachant ce qu'il devoit à ſon roi & à ſa patrie, il avoit rejetté bien loin les offres qu'on lui avoit faites; qu'il avoit toujours été dans la réſolution de ne pas faire de cela un myſtere à ſa majeſté; qu'il ne lui en avoit point fait parler, ne croyant pas devoir confier la choſe à un tiers, non plus qu'à une lettre; & que ſachant qu'il devoit paſſer par Moulins, il avoit différé juſqu'à ſon paſſage à lui en faire part; qu'au reſte, pour lui ôter tout ſoupçon, il le ſuivroit en Italie; & que ſes medecins l'ayant aſſûré qu'en peu de jours il pourroit ſouffrir la litiere, il eſpéroit le joindre inceſſamment à Lyon.

Le roi, qui jugeoit par ſa franchiſe de celle des autres, & qui en diverſes occaſions fit par-là de grandes fautes, ſe tint content de cette réponſe; & malgré les avis les plus ſages de ſon conſeil, qui vouloient qu'il fit arrêter le connétable, il n'en voulut rien faire, contre la maxime avancée depuis, & ſouvent pratiquée par un grand politique *, que les ſoupçons en matiere d'état, ne ſuffiſent pas pour faire couper la tête à un grand ſeigneur; mais que c'en eſt aſſez pour s'aſſûrer toujours de ſa perſonne par précaution ſauf à s'éclaircir dans la ſuite de ſon crime, ou de ſon innocence.

* Le cardinal de Richelieu dans ſon teſtament politique.

Il pourſuivit donc ſon chemin juſqu'à Lyon; & peu de jours après le connétable partit de Moulins, tenant la même route. Le roi avoit laiſſé auprès du connétable, Pierre de la Bretonniere, ſieur de Warti, avec qui ce prince, peu de jours après, prit le chemin de Lyon. 1524.

Etant arrivé à la Paliſſe, il fit partir Warti, & le chargea de dire au roi, de ſa part, qu'il alloit ſe rendre auprès de lui. Mais Warti ne fut pas plutôt en chemin, que le connétable, ſous prétexte qu'il ſe trouvoit plus mal, s'en alla à ſon château de Chantelles, place fortifiée, d'où il envoya Jacques Huraut, évêque d'Autun, au roi avec une lettre, par laquelle il l'aſſûroit de ſa fidélité, (*a*) pourvû néanmoins, ajoutoit-il, qu'il lui fit reſtituer les biens de la maiſon de Bourbon.

Le roi, avant l'arrivée de l'évêque d'Autun, ayant été averti que le connétable avoit quitté le grand chemin de Lyon, vit bien qu'il le trompoit, & fit partir ſur le champ le bâtard de Savoye, grand maître de ſa maiſon, & le maréchal de Chabannes avec de la gendarmerie, pour aller après lui & l'arrêter. Il envoya encore d'autre cavalerie en divers endroits pour lui couper le chemin, & donna des gardes à l'évêque d'Autun, dès qu'il fut entré à Lyon.

Le connétable eut avis de tous ces mouvemens, par les eſpions qu'il avoit à la cour. Il ſortit de Chantelles dès la même nuit, pour aller à Herment en Auvergne, & de-là partit accompagné d'un ſeul gentilhomme nommé de Pomperant à deſſein de gagner le Rhône, de paſſer cette riviere, & de tirer vers la Savoye, pour ſe ſauver en Italie ſur les terres des ennemis de la France. Il ſe fit paſſer dans tout le chemin pour le valet de chambre de Pomperant. Il courut de grands riſques par la rencontre fréquente des troupes du roi qui étoient répandues de toutes parts, & dont quelques-unes le cherchoient. Il lui arriva pluſieurs aventures embarraſſantes, dont il ſe tira heureuſement: & enfin après bien des détours, & avoir traverſé une partie de l'Allemagne, il arriva en ſix ſemaines à Trente. Il ſe rendit enſuite à Mantoue, où

Voyez les obſervations.

(*a*) Cette condition n'étoit point exprimée dans la lettre que le connétable écrivit au roi, mais dans les inſtructions qu'il donna à l'évêque d'Autun. Voyez les obſervations.

1524. le marquis de Mantoue, son cousin germain, le mit en équipage. De-là il alla à Plaisance, où le comte de Lannoi viceroi de Naples & devenu général de l'armée de l'empereur dans le Milanès par la maladie de Prosper Colonne, vint le trouver, pour lui communiquer les projets de la campagne d'Italie.

De Plaisance il alla à Genes attendre les ordres de l'empereur, à qui il avoit envoyé le sieur de Lurci pour les lui demander. Il l'attendit pendant cinq semaines, au bout desquelles Lurci arriva avec le comte de Rœux, qui donna le choix au connétable de la part de l'empereur, ou de passer en Espagne, ou de demeurer au duché de Milan avec la qualité de son lieutenant général en Italie. Il choisit de demeurer en Italie, & alla joindre l'armée impériale au camp de Binasque, à trois lieues de Milan. Il s'étoit déja fait durant cet intervalle plusieurs actions au-delà des Monts, entre les François & les Confédérés, je les raconterai après que j'aurai touché les principales choses qui se passerent à la cour de France, à l'occasion de la fuite du connétable.

Mesures du roi pour prevenir les suites de la révolte.

Le roi, devenu plus circonspect par la faute irréparable qu'il avoit faite de ne pas faire arrêter ce prince, prit toutes les précautions imaginables pour en empêcher les suites. Il se saisit de toutes les places fortifiées du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Forès, du Beaujolois, & des autres domaines du connétable. Il appella auprès de sa personne le duc de Vendôme, qui devoit commander en Picardie, dont il avoit le gouvernement : car comme il étoit de la maison de Bourbon, on appréhenda que ressentant l'injure commune à toute la famille, il ne se fût laissé engager dans quelque complot. Cela produisit du changement dans les postes des officiers généraux. Monsieur de la Trémoille fut envoyé pour commander en Picardie à la place du duc, & le comte de Guise en Bourgogne au lieu de la Trémoille. On arrêta un grand nombre de Gentilshommes & d'autres personnes qu'on savoit attachés au connétable : entr'autres Jean de Poitiers, Seigneur de Saint Valier, Aimard de Prie, François d'Escars seigneur de la Vauguyon, Pierre Popillon, seigneur de Parai & Chancelier de Bourbonnois, Hector d'Angerai seigneur de Saint Bonnet, Desguier, Brion, de

Baudemanche, l'évêque d'Autun, & Antoine de Chabannes évêque du Pui. 1524.

Le sieur de Brinon, premier président au Parlement de Normandie, & nommé garde du petit sceau du roi pendant le voyage que ce prince devoit faire en Italie, eut ordre de lui d'aller à Tarare en compagnie du grand-maître, & du maréchal de Chabannes, & de prendre un adjoint du corps des maîtres des requêtes, pour interroger les évêques d'Autun & du Pui, Saint Valier, & Aimard de Prie. C'est la premiere procédure qui fut faite dans ce procès, que divers incidens firent durer fort long-temps. La plupart des coupables en furent quittes pour l'éxil, ou pour la prison. L'arrêt contre le connétable, ou plutôt contre sa mémoire, car il fut tué dans cet intervalle, ne fut prononcé que quatre ans après l'an 1527. & ce ne fut que l'an 1530. que l'article qui concernoit la succession des biens, de la maison de Bourbon, fut terminé en conséquence du traité de Cambrai.

Voyez les observations.

Voyez les observations.

Le plus grand effet que produisit la révolte du connétable en ce qui concernoit la disposition de la campagne de cette année 1523. fut que le roi ne passa pas en personne en Italie, de peur que durant son absence, il ne se fit quelque mouvement dans le royaume par ceux qui étoient de l'intelligence: & bien lui en prît de n'être point sorti de Lyon le jour qu'il y arriva, avant que le connétable, se fût encore déclaré, car on sut par la déposition de Brion, qu'on avoit disposé une embuscade aux environs, où il devoit être enlevé.

Ce monarque abandonne le dessein de son voyage.

Le roi demeurant en France, l'amiral de Bonnivet fut chargé de l'expédition d'Italie. On avoit conçu une grande idée de sa capacité depuis la prise de Fontarabie, où il en avoit fait beaucoup paroître; & pour prevenir la jalousie du commandement, qui avoit plusieurs fois ruiné les affaires de France au-delà des Alpes, le roi retint auprès de sa personne le maréchal de Chabannes, le duc d'Alençon, & le duc de Vendôme: mais il y avoit pour celui-ci une autre raison particuliere, que j'ai déja marquée; c'est qu'il étoit de la maison de Bourbon, & que dans la conjoncture on jugeoit à propos de ne le pas éloigner de la cour.

1524.

Il charge l'amiral de Bonnivet de l'expédition d'Italie.

Memoires de du Bellai, l. 2.

L'amiral avoit une très-belle armée assemblée auprès de Verceil, composée de six mille Fantassins François, sous les ordres de François de Montgommeri, seigneur de Lorges, de six mille lansquenets conduits par le duc de Suffolc, de quatorze à quinze mille Suisses, & de quinze cents hommes d'armes, dont les compagnies bien complettes & fournies de leurs archers faisoient une nombreuse cavalerie.

Dès qu'il eut reçu les ordres du roi, il se mit en campagne, donna la conduite de l'avant-garde au maréchal de Montmorenci, & prit sa marche vers la ville de Milan, auprès de laquelle le duc François Sforce quelques jours auparavant avoit échappé un grand danger. Car Boniface Viscomti, mécontent de ce prince qui avoit cassé sa compagnie, & lui avoit refusé un gouvernement qu'il lui demandoit, s'étant approché de lui dans la campagne entre Monza & Milan, sous prétexte de lui parler en particulier, lui porta un coup de poignard à la gorge : mais le duc reçut le coup au bras, l'ayant levé dans ce moment pour le parer. Viscomti s'échappa par la vîtesse du cheval Turc sur lequel il étoit monté ; & les gardes du duc, qui s'étoient éloignés de lui pour lui faire moins de poussiere en marchant, ne purent atteindre l'assassin.

Le duc retourna sur ses pas à Monza, appréhendant qu'on eût formé contre lui une conjuration à Milan. Le bruit se répandit par tout qu'il étoit mort. Galeas de Birague profita de cette fausse nouvelle ; & s'étant joint à quelques autres bannis de Milan du parti de France, & à quelques soldats François, alla à Valence & s'en empara : mais Antoine de Léve, qui étoit à Ast avec un camp volant d'Espagnols & & de quelques cavaliers, l'étant venu promptement assiéger avant qu'il eût eu le temps de mettre en défense cette place qui n'étoit pas bonne, la força, fit passer une partie de la garnison au fil de l'épée, & prit le reste prisonnier avec Birague

Novare se rend aux François.

Memoires de du Bellai, liv. 2.

Belcarius, l. 7.

Guicciardino, l. 15.

Cependant l'armée Françoise n'eut pas plutôt paru à la vûe de Novare, que la ville se rendit sans coup férir. Le gouverneur s'étant retiré dans la citadelle, l'amiral qui vouloit au plutôt en venir aux mains avec prosper Colonne, ne jugea pas à propos de s'y arrêter. Il prit encore Vigevano,

&

& se rendit maître sans combat de tout le pays d'en deçà du Tesin. 1524.

Colonne, qui n'étoit pas encore parfaitement guéri, ayant appris son approche, s'étoit fait transporter en litiere sur le bord de ce fleuve, en résolution de lui en disputer le passage avec quatre mille fantassins Espagnols, autant de lansquenets, & toute la cavalerie de l'armée des confédérés, en attendant qu'il pût être joint par le reste de leurs troupes. Mais l'amiral ayant écarté à coups de canon les Allemands à un gué proche de Vigevano, força ce passage, & fit passer son armée avec tant de promptitude, & en si bel ordre, que Colonne fut obligé d'abandonner la partie. Ce général envoya promptement sa grosse artillerie à Milan, & l'ayant suivie de près, il trouva la ville dans une telle consternation, qu'il n'osa s'y arrêter. Il se retira à Lodi avec la plûpart de ses troupes, après avoir jetté trois mille hommes de pié & cent hommes d'armes dans Pavie, sous les ordres d'Antoine de Leve.

Les Milanois se mettent hors d'insulte.

Il n'y a aucun historien, qui ne blâme en cette occasion l'imprudence de l'amiral, de n'avoir pas été droit à Milan, dont il n'étoit éloigné que de quatre lieues. Tous conviennent que la ville, par la frayeur & le mauvais état où elle étoit, lui eût ouvert ses portes ; mais il en fut détourné par Galeas Viscomti, & par quelques autres Milanois, qui appréhendoient le saccagement de la ville, & qui lui firent espérer d'en tirer un gros argent par une capitulation, pourvû qu'il leur permît d'y aller pour traiter avec les bourgeois. La négociation dura trois jours, pendant lesquels ceux-ci revenus de leur premiere crainte, travaillerent jour & nuit à faire des retranchemens sur les murailles qui étoient ouvertes en plusieurs endroits, animés sur-tout par Jerôme Moroné, qui sans tirer l'épée, fit le plus de mal aux François durant tout le cours de ces guerres, & leur fit sentir la faute qu'ils avoient faite d'avoir négligé de retenir dans leur parti, un homme de ce caractere. Ainsi les Milanois se mirent hors du danger d'être insultés, avec le secours d'une assez grosse garnison qu'ils avoient, & en état d'attendre l'arrivée du secours que Colonne leur promit de leur amener incessamment. Capella, l. 3.

1524. Sur cette assûrance ils ne voulurent rien conclure avec Viscomti, & Boyer général de Normandie, c'est-à-dire, intendant des finances de cette province, qui retournerent à l'amiral, fort confus de s'être ainsi laissés amuser.

Bonnivet reconnoissant trop tard la grande faute qu'il avoit faite, ne laissa pas de s'approcher de la ville; mais il trouva que Colonne avoit augmenté la garnison jusqu'au nombre de dix mille hommes. Il quitta dès-lors le dessein non-seulement de la forcer, mais encore de l'assiéger. Il se contenta d'un blocus. Il mit une forte garnison à Monza sur le Lambro, & envoya à Lodi le chevalier Bayard qui s'en empara, pour couper les vivres à Milan de ces côtés-là.

Les François marchent à Crémone.

Dès que Bayard se fut assûré de Lodi, il reçut ordre du général de marcher à Crémone, dont le brave Janot d'Herbouville, seigneur de Bunon, avoit conservé le château au roi pendant près de deux-ans depuis la perte de la ville. Il y étoit mort depuis peu, & il n'y restoit plus que huit soldats, à qui il avoit inspiré tant de bravoure, que jamais ils ne demanderent à se rendre, & ne voulurent accepter aucunes offres des ennemis, qui ignorant leur petit nombre, n'osérent entreprendre de les emporter par escalade. Ainsi ce n'est pas seulement de notre temps que cette place a été le théâtre des prodiges de la bravoure Françoise.

Bayard y entra par la porte du Secours, pour voir s'il pourroit attaquer la ville du côté du château; mais il en trouva les avenues tellement fortifiées, qu'il crut la chose impossible, & se détermina à la battre d'un autre côté. Il le fit dès qu'il eut été joint par Rance de Ceres, baron Romain, qui lui amena un renfort de quatre mille Italiens, levés dans le Ferrarois & aux environs.

Dès que le général Colonne avoit vû Bayard marcher à Crémone, il y avoit fait entrer trois mille soldats; & à sa priere le duc d'Urbin général de l'armée Vénitienne, & le marquis de Mantoue, chef des troupes de l'église, s'étoient approchés de la place jusqu'à Pontévico, pour inquiéter l'armée Françoise & l'empêcher de tenter l'assaut.

Bayard ne s'étonna pas fort de ce voisinage: il se doutoit bien que les Vénitiens qui n'étoient entrés que par force dans la ligue avec l'empereur, n'étoient pas d'humeur à

hasarder un combat. Il savoit de plus que la mort du pape, dont on avoit depuis peu reçu la nouvelle, rallentiroit le feu du duc d'Urbin, qui d'ailleurs n'étoit pas trop ennemi des François: ainsi il fit ses approches, éleva ses batteries; & après trois jours d'une vigoureuse canonade, il y eut une breche assez grande à la muraille. Il fit donner l'assaut; mais comme il le commençoit, il survint une furieuse pluie, qui rendit le terrein si glissant, qu'on ne pouvoit tenir pié sur la breche. C'est pourquoi il donna le signal de la retraite, pour recommencer l'attaque le jour d'après. 1524.

Et en levent le siége.

Les ennemis profiterent de ce répit pour se retrancher sur le rempart; & ce qui acheva d'ôter à Bayard toute espérance de réussir, fut que la pluie, sans cesser, dura quatre jours & quatre nuits.

Le duc d'Urbin & le marquis de Mantoue incommodoient déja extrèmement le camp, par les gros partis qu'ils envoyoient en campagne, pour couper les vivres aux assiégeans, & la pluie continuelle rendit les chemins si impraticables, que les convois ne pouvoient plus aller; de sorte que Bayard, pour ne pas faire périr inutilement les troupes, leva le siége; & après avoir bien fourni le château d'hommes & de munitions, se retira vers Milan au gros de l'armée.

Capella, L. 3.

Le corps que Bayard commandoit servit à l'amiral à serrer Milan de plus près. On commençoit à souffrir beaucoup dans la ville; & plus de cent mille personnes y manquerent de pain pendant huit jours; non pas faute de blé, car il y en avoit en abondance, mais faute de moulins pour le moudre; à quoi l'on suppléa dans la suite par la grande quantité de moulins à bras, dont toutes les familles se pourvurent.

L'amiral comptoit encore beaucoup sur la vacance du Saint Siége, & sur les dissentions des cardinaux pour l'élection. Cela étoit cause que les troupes de l'église n'étoient point payées, & le duc d'Urbin avoit beaucoup de peine à les retenir. Les Florentins, les Genois, les Luquois, après avoir donné leur quote-part pour trois mois de l'argent qu'ils devoient fournir à l'armée, voyant que les autres confédérés ne contribuoient plus, refusoient aussi de le faire. Colonne dans ce pressant besoin, proposa à Gui Rangoné, gouverneur de Modene, de vendre cette place au duc de Ferrare

1524. pour payer les troupes de l'argent qu'on feroit de cette vente; mais François Guichardin, commiſſaire apoſtolique, s'y oppoſa, comme à une choſe trop préjudiciable au S. Siége. Gatinara, miniſtre de l'empereur, refuſa auſſi d'y donner ſon conſentement, ſoutenant que ſon maître n'approuveroit jamais qu'on eût mis une place de cette importance entre les mains du duc de Ferrare, de tout temps tout dévoué à la France, & dit qu'il falloit au moins attendre l'arrivée du comte de Lannoi, viceroi de Naples, qui étoit en chemin avec des troupes pour joindre l'armée des confédérés. Par là l'eſpérance de l'amiral, de voir cette armée ſe diſſiper, augmentoit tous les jours.

Il apprit de plus que la maladie de Proſper Colonne devenoit très-dangereuſe, & que ne ſe trouvant plus en état d'agir, il avoit remis le commandement entre les mains de Ferdinand Alarcon, général de l'infanterie Eſpagnole, juſqu'à l'arrivée du viceroi, à qui cet emploi étoit deſtiné. Cette démiſſion de Proſper Colonne, dont l'autorité & la réputation avoient juſqu'alors ſoutenu le courage des Milanois, étoit un fâcheux contre-temps pour les confédérés, & un grand avantage pour les François.

Jules de Medicis eſt élu pape ſous le nom de Clement VII.

Mais la nouvelle de l'élévation de Jules de Medicis ſur le throne de ſaint Pierre, ſous le nom de Clément VII. ranima la ligue. On connoiſſoit l'habileté de ce pontife, ſon activité, ſon inclination, & même ſon talent pour la guerre, & ſur-tout ſon éloignement de la France. D'ailleurs Alarcon, Jerôme Moroné, & les autres chefs, ou partiſans, des confédérés, repréſentoient à leurs troupes, que l'amiral ſouffroit beaucoup dans ſon camp; que les pluies & les neiges qui tomboient depuis quelque temps en abondance, lui faiſoient périr bien des ſoldats; que la diſette de fourrage avoit ruiné ſa cavalerie; qu'il lui ſeroit impoſſible de tenir encore long-temps la campagne, & que celui des deux partis qui auroit le plus de patience, ſeroit le vainqueur.

C'étoit en effet ce qui devoit décider du ſuccès de cette campagne: mais un peu avant la création du pape, les confédérés formerent un deſſein qui déconcerta entierement l'amiral. Ce fut de s'emparer du pont qu'il avoit ſur le Teſin, vis-à-vis de Vigevano, par où lui venoient tous ſes

vivres de Lommeline & du Novaréſe. Le marquis de Mantoue alla pour cette expédition avec cinq cents chevaux à Pavie, où il devoit être ſuivi d'autres troupes, & ſe joindre à la garniſon de cette place, qui étoit déja très-nombreuſe, ſous le commandement d'Antoine de Léve. 1524.

L'amiral vit bien de quoi il s'agiſſoit, & que s'il ne prevenoit le deſſein des ennemis, il ſeroit bientôt affamé dans ſon camp : c'eſt pourquoi il envoya ordre au chevalier Bayard & à Rance Ceres de prendre les troupes qu'ils avoient à Monza, & de marcher promptement à Vigevano. Ce mouvement ôtoit l'eſpérance aux confédérés de forcer le pont : mais ils l'avoient bien prévû, & rien ne pouvoit leur être plus avantageux. Car le poſte de Monza étant une fois abandonné, le paſſage étoit ouvert à Milan pour les vivres ; & en effet ils y vinrent en abondance du Bergamaſque, du Breſſan, & de tout l'état de Veniſe, de ſorte que les François ne pouvoient plus eſpérer d'avoir cette capitale par famine.

Intelligence des François dans Milan découverte.

L'amiral ne demeura dans ſon camp encore quelques jours, que pour attendre le ſuccès d'une intelligence qu'il avoit dans Milan, par laquelle il eſpéroit s'en rendre maître. C'étoit un officier nommé Murgant, natif de Parme, du régiment de Jean de Medicis, qui devoit lui livrer un baſtion ; mais un de ceux à qui on fut obligé de confier le ſecret de cette entrepriſe, le découvrit. Murgant fut arrêté & mis à mort avec ſes complices, qu'il nomma dans la queſtion.

L'amiral au déſeſpoir de voir que nulle de ſes entrepriſes ne lui réuſſiſſoit, ne penſa plus qu'à ſauver le reſte de ſes troupes, & qu'à ſe retirer au-delà du Teſin, pour les mettre en quartier dans le Novareſe & dans Lommeline, & fit propoſer une treve de deux mois à Proſper Colonne, qui bien qu'il ne ſortît plus en campagne, étoit encore chargé de la ligue. Il ſe ſervit pour faire cette propoſition, de Galeas Viſcomti, qui fit demander permiſſion à Proſper Colonne d'entrer dans Milan pour y rendre ſes civilités, avant que de s'en éloigner, à Madonna Clara, une des belles dames de ſon temps, dont il étoit aimé, & pour qui Proſper Colonne avoit beaucoup de conſidération.

Capella, l. 3.

Guicciardin. l. 17.

Après que Viſcomti eut obtenu ce congé, & qu'il eut en-

1524. tretenu quelques momens cette dame, il lui dit que l'amiral de Bonnivet vouloit lui avoir une obligation, dont non-seulement ce Général, mais encore tous les habitans du Milanès lui tiendroient grand compte; qu'il s'agissoit d'obtenir de Prosper Colonne une suspension d'armes pendant deux mois, afin de laisser respirer les peuples & les soldats, & que pendant ce temps-là on pourroit imaginer quelques expédiens, qui achemineroient les choses à une paix entiere ou à une longue treve, dont l'Europe chrétienne avoit un extrème besoin, pour réprimer la fureur des Turcs.

La Dame se chargea de la commission, & alla trouver Colonne, qui étoit parfaitement instruit du mauvais état des troupes de l'amiral, & de la nécessité où il étoit de décamper des environs de Milan : mais ne voulant pas refuser absolument cette dame, il répondit que la chose ne dépendoit pas de lui seul, qu'il ne pouvoit rien faire en cela sans avoir pris l'avis des autres généraux de la ligue; que cependant à sa considération, il consentiroit que des députés des deux partis s'assemblassent en un lieu d'égale distance de Milan & du camp des François, pour proposer ensuite aux alliés ce qui auroit été projetté; mais le choix qu'il fit de Jerôme Moroné pour la conférence, montra bien que ce n'étoit qu'une pure cérémonie.

Bonnivet ne pouvant tenir la campagne met ses troupes en quartier.

En effet, celui-ci parla avec tant de hauteur à Galeas Viscomti & à Boyer, thrésorier de l'armée, députés par l'amiral pour cette négociation, qu'ils virent bien qu'on ne pourroit convenir de rien avec lui. C'est pourquoi l'amiral ne pouvant plus tenir la campagne à cause de la rigueur de la saison, qui étoit extrème, & des fréquens murmures des Suisses, qui se plaignoient hautement des inutiles fatigues qu'on leur faisoit endurer, s'éloigna de Milan, s'approcha du Tesin, & se campa à Biagrassa. Il envoya de-là en quartier d'hyver l'infanterie de Savoye qu'il avoit dans son armée, & l'infanterie Gascone; la premiere en Piémont, & l'autre en France. Il donna une paye aux Suisses, & leur promit de leur accorder leur congé, si-tôt que d'autres troupes de leur nation qui approchoient, seroient arrivées pour les relever. Mais en même-temps il fit un détachement de sept mille fantassins Italiens avec de l'artille-

Guicciardino, l. 15. Capella, l. 3.

rie, ſous les ordres de Rance de Ceres, du ſieur de Lorges, & du comte de Saint Pol, à qui il fit paſſer le Teſin, pour aller aſſiéger Arona ſur le Lac Majeur. Cette entrepriſe n'eut pas un plus heureux ſuccès que les autres ; car Colonne ayant pénétré le deſſein de l'amiral, avoit jetté douze cents hommes dans la place avant qu'on l'inveſtît. Le ſiége dura vingt-cinq jours. Anchiſe Viſcomti, à qui elle appartenoit, y ſoutint trois aſſauts, & la mine qu'on y avoit, n'ayant pas réuſſi, on fut obligé de lever le ſiége. On y perdit bien du monde, & entre autres Pommereuil, qui commandoit l'artillerie dans l'armée d'Italie, & Roncerolles jeune gentilhomme de Normandie, fort brave, & fils du ſieur de Hugueville.

1524.

Memoires de du Bellay, liv. 2.

Sur ces entrefaites, Proſper Colonne mourut âgé de près de quatre-vingts ans. Ce fut une perte conſidérable pour les confédérés. Il paſſa pour un des grands capitaines de ſon temps; il faiſoit la guerre avec plus de ſageſſe que d'éclat & de brillant, ayant pour maxime de ne jamais rien abandonner à la fortune, qu'à la derniere extrémité. Il excelloit dans l'art de fortifier les places & les camps, ſelon la maniere de ce temps-là, & dans celui de chicaner & de fatiguer l'ennemi en campagne. Il avoit été d'abord dans le parti de France; & malgré les grands bienfaits que lui & Fabrice ſon frere avoient reçûs de Charles VIII. qui les préfera imprudemment à la maiſon des Urſins, dont il étoit beaucoup plus ſûr, & dont il avoit toujours été très-fidélement ſervi, il ſe jetta du côté des ennemis, & fut une des principales cauſes de la perte du royaume de Naples, & enfin du duché de Milan pour la France. Ce fut vers ce même-temps, c'eſt-à-dire, ſur la fin de l'année 1523. que le connétable de Bourbon ayant reçû à Genes les ordres de l'empereur, ſe rendit à Milan auprès du comte de Lannoi, viceroi de Naples, qui prit à la tête des confédérés la place de Proſper Colonne. L'arrivée du connétable fut un ſurcroît de malheur pour les François, duquel je parlerai ſous l'année ſuivante, après avoir raconté ce qui ſe paſſa ſur les diverſes frontieres de France durant cette campagne.

Mort de Proſper Colonne, général des confédérés.

Memoires de Brantome, tom. I.

L'opiniâtreté avec laquelle le roi s'étoit aheurté à re-

Danger où étoit la France.

1524. conquérir le Milanès, dans le temps que lui-même étoit menacé de toutes parts, c'est-à-dire, du côté de l'Espagne, de la Picardie & de la Bourgogne, exposoit la France à une ruine entiere; & elle ne l'évita que par la valeur & la sagesse des capitaines qui commandoient sur les frontieres, & qui suppléerent par-là au nombre des troupes, dont ils avoient à peine de quoi fournir les places les plus exposées.

Memoires de du Bellay, l. 2.

La Mothe des Noyers que le connétable de Bourbon, avant que de sortir de France, avoit envoyé en Allemagne, pour hâter la marche du comte Guillaume de Furstemberg & du comte Felix, leur ayant représenté de quelle importance il étoit pour l'intérêt de l'empereur, qu'ils entrassent promptement en Bourgogne, les y conduisit au mois de Septembre par la Franche-Comté. Coiffi, petite place du Bassigni, se rendit à la premiere sommation. De-là laissant Montigni-le-Roi à gauche, ils allerent passer la Meuse vers sa source, & rabatirent sur le château de Montclair qui se rendit aussi.

Le comte de Guise qui commandoit en Bourgogne à la place de monsieur de la Tremoille, que le roi avoit envoyé en Picardie, ayant appris la perte de ces deux places, accourut pour se jetter dans Chaumont en Bassigni avec trois cents hommes d'armes; & c'étoit tout ce qu'il pouvoit mettre en campagne contre une armée de douze mille lansquenets. Il y fut joint par monsieur d'Orval, qui y amena six cents autres hommes d'armes; & après avoir tenu conseil, ils résolurent de jetter dans les places les arriere-bans qu'on avoit assemblés, & de tenir la campagne avec les gendarmes, pour harceler les ennemis qui n'avoient point de cavalerie; parce qu'ils avoient compté sur les hommes d'armes que le connétable leur avoit promis, & qu'il n'avoit pû leur envoyer, sa conspiration ayant été découverte avant qu'il les eût levés.

Ce fut là le salut de la Champagne & de la Bourgogne, d'autant que la gendarmerie se partageant en troupes, coupoit les vivres aux Allemands, qui faute d'escorte pour leurs vivandiers, n'osoient les envoyer bien loin. De cette maniere la famine les obligea à la retraite, & après avoir rodé

rodé un mois ou six semaines aux environs de Chaumont, ils abandonnerent les deux petites places qu'ils avoient prises : mais sans un accident qui les sauva pour la plûpart, ils n'en auroient pas été quittes à si bon marché. 1524.

Le comte de Guise ayant sû qu'ils marchoient vers Neuchâtel en Lorraine, pour y repasser la Meuse, fit deux corps de sa gendarmerie. Il en donna un à Courville, pour leur aller disputer le passage de la riviere, tandis qu'avec ce qui lui restoit de gendarmes, il les chargeroit en queue dans le moment qu'ils passeroient : mais Courville étant en chemin, prit querelle avec du Châtelet, gentilhomme Lorrain, porte-enseigne du comte de Guise, qui le blessa à mort. Cela retarda la marche de la gendarmerie, & cependant les Allemands repasserent la Meuse. Il leur en coûta une bonne partie de leur arriere-garde, que le comte de Guise attaqua durant le passage, & tailla en pieces : & si en même-temps ils eussent été attaqués de l'autre côté, selon le projet, leur armée auroit été entierement défaite. C'est à quoi se termina toute l'expédition des Allemands : mais le danger étoit beaucoup plus grand du côté de la Picardie.

La Picardie menacée par les Anglois.

Le duc de Suffolk étoit passé à Calais avec quatorze à quinze mille Anglois, qui joints au comte de Bure, général de l'armée des Pays-Bas, faisoient une armée de vingt-cinq à trente mille hommes de pié, & de cinq à six mille chevaux. Tout ce que put faire monsieur de la Tremoille, chargé de garder la Picardie, fut de bien pourvoir d'hommes & de munitions les places de cette frontiere. A voir la conduite que tinrent les ennemis, il parut que leur dessein étoit moins de faire des siéges, que de prendre des quartiers d'hyver en France. Ils passerent aux environs de Terouenne, de Hédin, & de Montreuil sans les attaquer. Ils se présenterent devant Dourlens, où Créqui de Pontdormi avoit fait bâtir cette année-là, par ordre du duc de Vendôme, un fort de terre assez vaste sur une hauteur qui commande la ville. Ils passerent encore outre, voyant ceux qui le gardoient résolus à le défendre, & prirent le chemin de Corbie, où la Tremoille se jetta.

La présence de ce général leur ôta l'envie qu'ils sem-

1524. bloient avoir de s'attacher à cette place : & il est à remarquer qu'il avoit si peu de troupes, qu'il étoit obligé de tirer les garnisons des villes, d'où les ennemis s'éloignoient, pour les mettre dans celles d'où ils approchoient. Ils marcherent enfin à Brai un peu au-dessous de Corbie, où il y a un pont sur la Somme, résolus de la passer en cet endroit.

Quelque méchante que fût la place, qui n'avoit qu'une simple muraille très-foible, & qui est commandée de tous côtés, Pontdormi y entra avec cent cinquante hommes d'armes & douze à quinze cents fantassins, non pas dans l'espérance de résister, mais seulement pour retarder la marche des ennemis; résolu, quand il se verroit sur le point d'être forcé, de rompre le pont, & de se retirer par la chaussée à Corbie. Mais il fut si vivement attaqué & poursuivi de si près dans sa retraite, qu'il n'eut pas le loisir de couper le pont. Il fut poussé jusqu'au-delà de la chaussée, & toute son infanterie auroit été taillée en pieces, si ayant rallié sa gendarmerie, il n'eût arrêté assez long-temps les ennemis à la tête de la chaussée, pour donner le loisir aux gens de pié de gagner Corbie. Il les suivit lui-même, marchant toujours en bon ordre, & sans qu'on pût jamais l'enfoncer. Il perdit en cette occasion près de cent hommes d'armes & peu d'infanterie : mais le capitaine Adrien qui la commandoit, y fut tué.

Ils passent la Somme & menacent de venir jusqu'à Paris.

L'armée Angloise & Flamande ayant passé la Somme, le péril augmenta, n'y ayant plus de-là jusqu'à Paris, de places capables de l'arrêter. Monsieur de la Tremoille étoit dans une étrange inquiétude. Montdidier auroit pû faire encore quelque résistance, en attendant le secours que le roi, sur ces fâcheuses nouvelles, envoyoit de Lyon sous la conduite du duc de Vendôme, dont il avoit reconnu la parfaite fidélité, & qui n'avoit eu en effet nulle part aux mauvais desseins du connétable chef de sa maison : mais il n'y avoit personne dans cette place pour la défendre, & il étoit très-difficile d'y en envoyer, parce que l'armée ennemie étoit entre elle & Corbie.

Le brave Créqui de Pontdormi, nom illustré depuis plusieurs siecles par la valeur de ceux qui l'ont porté, se chargea de cette périlleuse commission. Il partit la nuit de Corbie

1524.

avec un petit corps de gendarmes & d'infanterie ; & ayant pris de bons guides, il marcha si heureusement par des chemins de traverse, qu'il arriva à Montdidier. Il y laissa Roche-Baron, gentilhomme Auvergnac, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, & celle du comte de Dammartin de pareil nombre, sous Fleurac qui en étoit lieutenant, & mille archers commandés par le capitaine de la Palleterie.

Il n'y avoit pas pour lui moins de péril dans le retour : mais monsieur de la Tremoille l'ayant prié de le rejoindre, s'il y avoit moyen, il partit pour se rendre à Corbie, dès qu'il eut mis Montdidier en état de défense. Il ne ramenoit qu'environ cent soixante gendarmes, & il ne fut pas fort loin, qu'il découvrit un gros de cinq cents chevaux. Il alla à eux sans délibérer, les enfonça & les dissipa : mais il en vit aussi-tôt paroître un de deux mille qui soutenoit le premier. Ce fut une nécessité de faire retraite. Il se mit à la queue de sa troupe, soutint plusieurs charges des escadrons qu'on détachoit sur lui, dans l'une desquelles son cheval ayant été tué, il resta embarrassé dessous. Barnieules son frere & son lieutenant, & Canaples son neveu & son guidon accoururent, & l'ayant fait monter sur un autre cheval, l'obligerent à prendre le chemin d'Amiens avec la plûpart de ses gendarmes, & n'en garderent que vingt pour faire ferme à la tête d'un défilé : ils sauverent par ce moyen leur général : mais accablés par le nombre, ils demeurerent tous deux prisonniers avec sept gendarmes.

Les ennemis continuerent leur marche, & étant entrés dans Roye sans résistance, la brûlerent. Ils vinrent ensuite assiéger Montdidier, & le prirent par capitulation, après y avoir fait une grande breche. Roche-Baron & Fleurac furent blâmés de n'avoir pas attendu l'assaut ; car les ennemis manquant de vivres, eussent apparemment levé le siége, s'ils avoient été repoussés, & la Palleterie ne voulut jamais signer la capitulation.

Consternation de cette capitale.

Les Anglois & les Flamands s'avancerent vers la riviere d'Oise, jusqu'à onze lieues de Paris, qui étoit dans une extrême consternation ; lorsque Chabot, seigneur de Brion, & quelques jours après le duc de Vendôme, arriverent

1523. avec des troupes, qui rassûrerent cette capitale, & donnerent de l'inquiétude aux Anglois & aux Flamands : car ils appréhenderent que monsieur de la Tremoille faisant un corps des garnisons, ne leur coupât le chemin & les vivres, & ne les enfermât entre lui & le duc de Vendôme. Ils retournerent sur leurs pas, abandonnerent Montdidier, après y avoir mis le feu. Ils en firent autant à Nesle, qu'ils trouverent sans défense. Ils s'approcherent de Ham pour la piller, mais ils n'oserent l'attaquer, parce que le comte de Brenne s'y étoit jetté la nuit précédente avec cinquante hommes d'armes & sept cents fantassins. Bohaim leur fut rendu par la lâcheté du gouverneur. Ils y laisserent garnison, & se retirerent en Artois. On étoit alors au mois de Novembre, & les ennemis désespérant, à cause de la saison trop avancée, de prendre des quartiers en France, séparerent leurs armées. Les Flamands retournerent chez eux, & les Anglois repasserent la mer. La Tremoille reprit Bohaim quelques jours après, en donna le commandement à monsieur d'Estrées, & eut la gloire d'avoir sauvé cette frontiere, tout dénué qu'il étoit de troupes, sans que les ennemis y eussent conservé un pouce de terre.

Cette campagne ne pouvoit pas être plus glorieuse, à cela près que le pays fut tout ravagé. Lautrec n'acquit pas moins de gloire dans son gouvernement de Guienne, où il avoit encore moins de troupes qu'il n'y en avoit en Picardie.

Desseins de l'empereur du côté de la Navarre. De Angleria, Ep. 788.

L'empereur étoit venu en personne dans la Navarre, & y avoit fait des préparatifs extraordinaires, pour fondre de ce côté-là dans le royaume. Il avoit fait solliciter Henri d'Albret roi de Navarre, de quitter le parti de France, lui faisant de magnifiques promesses, auxquelles ce prince ne crut pas devoir se fier. Il fit assiéger de nouveau Fontarabie, où Lautrec avoit fait entrer des troupes, & des munitions autant qu'il en falloit pour soutenir un très-long siége : mais ce n'étoit qu'un stratagème des Espagnols qui passerent les Monts, vinrent camper à Saint Jean-de-Luz le seizieme de Septembre, & le lendemain investirent Bayonne, où il n'y avoit qu'une très-petite garnison.

Lautrec connoissant l'importance de cette place, & ayant

eu quelque soupçon du dessein des ennemis, y étoit entré peu de jours auparavant, résolu de la défendre jusqu'à l'extrémité, nonobstant le petit nombre de soldats qu'il y avoit. Les Espagnols espérant l'emporter d'emblée, l'assaillirent par mer & par terre, & en même-temps par la riviere d'Adour, & par une autre plus petite qui se jette dans l'Adour auprès de la ville, & qui, lorsque la mer étoit montée, recevoit les plus gros vaisseaux de ce temps-là. Les ennemis en avoient un grand nombre. Lautrec anima les habitans par sa présence, de telle sorte, qu'il n'y eut pas jusqu'aux femmes & aux enfans qui ne contribuassent à la défense. Les assauts furent continuels pendant quatre jours, & toujours vigoureusement repoussés. Le vent étant devenu contraire, les Espagnols désespérerent du succès de cette entreprise; & après avoir ravagé les environs de la place, retournerent en Espagne.

1524.

Memoires de du Bellay, liv. 2.

De Angleria, epist. 791.

Tant d'efforts des ennemis de la France rendus inutiles, montroient assez, que ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison, que le roi avoit prédit au commencement que cette ligue d'Anglois, d'Allemands & d'Espagnols, ne lui feroit pas grand mal; car pour l'Italie même, quoique son armée n'eût pas fait tout ce qu'il en attendoit, elle s'y étoit établie, avoit reconquis toute la partie du Milanès qui est en deça du Tesin, & avoit mis le château de Crémone, par le secours qui y étoit entré, en état de tenir encore du temps. Mais l'année suivante commença & continua d'une maniere moins heureuse; & la fortune ne sembla sur la fin devenir plus favorable à la France, que pour la précipiter bien-tôt dans de plus grands malheurs.

Siége de Fontarabie par les Espagnols.

Les premieres nouvelles fâcheuses vinrent au roi du côté qu'il en attendoit le moins de pareilles. Ce furent celles de la prise de Fontarabie. Cette place étoit si forte, si bien munie d'hommes, de vivres, d'artillerie, & des autres choses nécessaires à une vigoureuse résistance, & l'hyver étoit une saison qui en rendoit l'attaque si difficile, que l'empereur fut long-temps à déliberer s'il entreprendroit de la faire. Il s'y résolut enfin, contre l'avis de plusieurs de son conseil, & en particulier contre celui de Fréderic de Tolede, duc d'Albe, un des plus sages & des plus expérimen-

1524. tés capitaines d'Espagne. Ce Seigneur dit à cette occasion; que l'empereur jusqu'à présent sembloit s'être proposé pour modele dans la guerre, Ferdinand son ayeul maternel, le plus habile prince de son temps, & que dans l'entreprise où il s'engageoit, il alloit ressembler à son ayeul paternel, Maximilien d'Autriche, que la difficulté n'épouvanta jamais dans un projet, mais qui succomboit toujours dans l'exécution.

Guicciard. l. 15.

1525. La chose en effet devoit arriver ainsi, mais le bonheur de Charles V. suppléoit quelquefois à sa prudence. Il rassembla au commencement de Janvier les troupes qu'il avoit mises en quartier après l'inutile tentative de Bayonne. Le connétable de Castille, général de l'armée, & le prince d'Orange, général de l'infanterie, entrerent dans le Bearn, s'emparerent de Mauleon & de Saint Palais, ils prirent Sauveterre, & rabatirent à gauche sur Fontarabie, pour se rendre maîtres du bord de la riviere d'Andaye du côté de France, afin d'empêcher la communication de cette place avec Bayonne. Le gros canon & les gros bagages furent transportés par la Biscaye au travers des montagnes, & ce fut avec des peines infinies.

De Angleria, epist. 795.

Les batteries ne purent être en état que le premier de Février. Le connétable avant que de faire tirer son artillerie, envoya un trompette sur le bord du fossé, qui demanda à parler au capitaine Frauget, commandant de la place, & à dom Pedre, fils du maréchal de Navarre, mort depuis peu dans sa prison en Espagne. Il somma le premier de se rendre, & proposa au second, de la part de l'empereur, le rétablissement dans ses biens & dans les charges possédées par son pere. Tous deux firent leur réponse telle qu'on la devoit attendre de gens d'honneur & de résolution : mais soit que dom Pedre eût parlé au trompette en particulier, & que par ce moyen, ou par quelqu'autre, il eût fait connoître au connétable de Castille, qu'il n'étoit pas si éloigné de l'accommodement, qu'il paroissoit l'être, par la réponse qu'il avoit faite en présence du commandant; il est certain qu'il entretint pendant le siége un commerce secret avec le général Espagnol, & que le vingt-septieme du même mois de Février, celui-ci ayant fait une nou-

De Angleria, epist. cit.

velle sommation au commandant, dom Pedre proposa de se rendre. 1525.

Son avis fut reçu tout autrement qu'il n'auroit osé espérer; & soit que le commandant appréhendant quelque trahison de sa part, & qu'il ne soulevât contre lui ses Navarrois, dont il y avoit un assez grand nombre dans la place, ainsi qu'il le dit depuis pour se disculper; soit qu'il désespérât d'être secouru à temps, & d'obtenir une capitulation tolérable s'il résistoit davantage, il consentit à capituler.

Ils s'en rendent maîtres après un mois d attaque

Le connétable de castille, dont l'armée souffroit les derniers extrémités, par la disette & par la rigueur de la saison, agréablement surpris de cette nouvelle, ne disputa pas beaucoup sur les conditions; & de cette maniere les Espagnols se rendirent maîtres, après un mois de siége, d'une ville où rien ne manquoit pour la défendre, & qui étant presque dénuée de tout, en avoit soutenu un d'un an, sous les ordres de monsieur du Lude.

Une perte si importante & si peu attendue, irrita le roi au-delà de ce qu'on peut dire. Il avoit espéré que l'armée d'Espagne périroit devant Fontarabie, & s'assûroit que tandis que cette barriere ne seroit pas forcée, il n'avoit rien à craindre pour son royaume de ce côté-là. Il envoya ordre au maréchal de Lautrec d'arrêter le commandant, & de le faire conduire à Lyon où ce prince étoit toujours. Il le mit au conseil de guerre, & malgré tout ce que Frauget put alléguer de la juste défiance qu'il avoit conçûe de dom Pedre & des soldats Navarrois, il fut condamné à être dégradé de noblesse. La sentence fut exécutée dans la place publique sur un échafaut, avec les cérémonies les plus infamantes pour ce malheureux gentilhomme, qui ayant donné en plusieurs autres occasions de grandes preuves de valeur, en manqua en celle-ci; & fit voir ce qu'on a vû souvent par expérience, qu'un bon officier subalterne, capable de bien exécuter les ordres qu'on lui donne, ne l'est pas toujours de commander en chef, & qu'il faut pour cela d'autres qualités avec le courage.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Le mauvais état de l'armée d'Espagne l'empêcha de faire alors de plus grands progrès : mais les affaires commençoient

1525. à devenir plus pressantes en Italie, où néanmoins la conduite du pape chagrinoit un peu l'empereur.

Clement VII. avoit de grandes obligations à ce prince, tant pour la protection qu'il lui avoit donnée après la mort de Leon X. son oncle, que pour son exaltation au pontificat. Mais se voyant en une place, où il ne lui convenoit pas de se régler par des inclinations particulieres, il ne parut pas disposé à se déclarer ouvertement contre la France, comme avoit fait son prédécesseur. C'est ce qu'il fit connoître d'abord à Beaurain, envoyé de l'empereur, & il reçut avec de grandes marques de bonté Saint-Maixant, que le roi avoit choisi, pour lui faire ses complimens sur son exaltation. L'empereur lui en ayant fait faire des plaintes, il lui répondit, qu'il l'aimoit tendrement, qu'il n'oublieroit jamais les bienfaits qu'il avoit reçus de lui, mais qu'il étoit devenu pere commun, & que son devoir l'obligeoit à procurer par toutes sortes de moyens, la paix entre les princes chrétiens.

Guicciard. l. 15.

Il lui envoya pour ce sujet Nicolas, archevêque de Capoue, de l'ordre de saint Dominique, qui devoit ensuite passer, & qui passa en effet en Angleterre, afin de disposer Henri VIII. à quelque accommodement. Toutefois le pape ne retira pas ses troupes du Milanès : & durant le voyage de son nonce les choses changerent tellement de face en Italie, que ses négociations devinrent inutiles.

De Angleria, epist. 798.

Ouverture de la campagne en Italie.

Capella, l. 3.

Les généraux des confédérés résolurent de se mettre en campagne dès le commencement de Mars. Le connétable de Bourbon, le comte de Lannoi, viceroi de Naples, le duc d'Urbin, général des troupes de l'Eglise, Pietro Pesaro, provéditeur de l'armée de Venise, après avoir tenu plusieurs conseils, conclurent qu'étant beaucoup plus forts en troupes que l'amiral de Bonnivet, il falloit sans delai marcher à lui, & que comme vrai-semblablement il se tiendroit renfermé dans son camp de Biagrassa, où il étoit très-bien retranché, proche du Tesin du côté de Milan, en attendant du renfort de France, il falloit le contraindre à décamper, en lui coupant les vivres.

Ce général, qui avoit bien prévû qu'on l'attaqueroit par cet endroit, avoit fait de grands magasins pendant l'hyver dans le Novarese, dans l'Alexandrin, & dans Lommeline,

pays

pays qui étoit derriere lui en-deçà du Tesin du côté de France; & il avoit encore de quoi subsister pendant deux mois. D'ailleurs, il faisoit grand fond sur ce qu'il savoit que les confédérés manquoient d'argent, sans quoi ils ne pourroient tenir long-temps leurs armées en campagne. 1525.

En effet, les soldats refusoient de sortir de leurs quartiers, à moins qu'on ne les payât: mais la haine des Italiens contre les François leur fit faire de nouveaux efforts. Le duc de Milan, par l'adresse de Moroné, tira une grosse contribution des bourgeois de sa capitale. Les Florentins se cottiserent pareillement; & le pape même, intimidé ou forcé par l'importunité de l'ambassadeur de l'empereur, fit sous main des remises d'argent, malgré les belles paroles qu'il donnoit à l'envoyé de France. Capella, l. 3.

Les troupes ennemies ayant reçû leur paye, s'avancerent de tous côtés vers Milan, pour y former l'armée. Jean de Medicis, qui depuis l'année précédente avoit quitté le parti de France, fut détaché pour chasser de Marignan la garnison Françoise, que l'amiral tenoit encore dans cette place, à trois lieues de Milan. Comme le commandant savoit bien qu'il n'y avoit point de secours à attendre, il fit peu de résistance, & rendit la ville & la forteresse. Guicciard. l. 15.

Aussi-tôt après cette premiere expédition, le marquis de Pescaire qui étoit revenu à l'armée depuis la mort de Prosper Colonne, avec qui il n'avoit jamais pû s'accorder, en fit une autre plus considérable.

Le chevalier Bayard, par ordre de l'amiral, étoit allé se poster au village de Rebec, à deux milles du quartier général de Biagrassa. Il avoit avec lui Mezieres, Sainte-Mesmes, & Lorges, deux cents hommes d'armes, & un assez bon nombre d'infanterie que Lorges commandoit. Ce petit camp, dans le dessein de l'Amiral, étoit pour couper les convois qui venoient du Lodesan, & de Pavie à Milan. Il étoit fort exposé à être enlevé, tant à cause de l'éloignement de Biagrassa, que de la situation du lieu peu propre à être retranché, la campagne étant assez ouverte de ce côté-là. Bayard pour ces raisons avoit eu peine à accepter cette commission, & ne pouvant mieux faire, avoit seulement fait fermer les avenues du village avec des barrieres de palissades. Memoires de du Bellay, l. 2. Vie du chevalier Bayard, ch. 64.

1525.

Camisade ou échec souffert par les François.

Le marquis de Pescaire, bien informé du nombre des troupes que Bayard avoit avec lui, résolut de lui donner une camisade. Il sortit la nuit de Milan avec six à sept mille hommes de pié, & cinq cents gendarmes, à qui il fit mettre une chemise pardessus leurs armes, afin que dans les ténebres, ils se reconnussent. C'est de cette maniere de faire prendre aux soldats des chemises par-dessus leurs habits en de telles occasions, & qui étoit dans ce temps-là assez à la mode, qu'est venu le nom de camisade.

Bayard, par malheur, étoit fort incommodé depuis quelques jours : il avoit pris médecine ce jour-là même, & les autres commandans moins alertes que lui, n'avoient mis que très-peu de soldats à la garde avancée. Les ennemis arriverent deux heures avant le jour ; ils ne furent apperçus par la garde que lorsqu'ils étoient prêts de l'envelopper; quatre ou cinq archers à cheval s'enfuirent vers la barriere, criant aux armes; & les premieres troupes des ennemis y furent presque aussi-tôt qu'eux.

Bayard, dont la coutume étoit, quand il se trouvoit proche de l'ennemi, de dormir tout habillé & à demi armé, fut dans l'instant à la barriere avec cinq ou six gendarmes. De Lorges y accourut avec quelques gens de pié, & ils la défendirent pendant quelque temps : mais le chevalier jugeant par le bruit des tambours, du grand nombre des ennemis, & qu'ils investissoient le village, dit à monsieur de Lorges : « Nous ne pouvons pas tenir ici, pre» nez votre infanterie, & retirez-vous sans tarder vers Bia» grassa; je soutiendrai tant que je pourrai avec la gendar» merie, & j'espere que nous en serons quittes pour notre » bagage. « Lorges exécuta son ordre avec beaucoup de présence d'esprit, & Bayard après quelque résistance se retira en bataille, combattant toûjours, & trouva en chemin l'amiral qui venoit, mais trop tard, pour le soutenir. On perdit très-peu d'hommes : mais le chevalier, piqué au vif de l'affront qu'il venoit de recevoir, ne put s'empêcher d'en faire des reproches à l'amiral qui l'avoit, malgré ses remontrances, si imprudemment engagé. Quelques seigneurs qui se trouverent-là présens empêcherent que la chose n'eût de plus fâcheuses suites, en représentant à l'un & à l'autre qu'ils

étoient ſur le point d'avoir ſur les bras bien d'autres affaires, auxqu'elles il falloit penſer.

1525.

Les ennemis s'avancent vers Pavie, & font diverſes expéditions.

Guicciard. l. 15.

En effet, l'armée des confédérés s'étant avancée juſqu'à Binaſque, à deux ou trois lieues de Biagraſſa, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de forcer l'amiral dans ce camp, prirent le parti de paſſer le Téſin, pour aller s'emparer de ſes derrieres, & lui couper les vivres. Ils traverſerent cette riviere ſur trois ponts à Pavie, le ſecond jour de Mars, & vinrent camper à Gambolo; & afin d'avoir une communication libre avec Pavie pour les convois, le duc d'Urbin attaqua Garlaſco, entre Pavie & Gambolo, & la força au troiſieme aſſaut.

Après la priſe de cette place, il étoit facile aux Confédérés d'entrer dans Lommeline, d'où l'amiral tiroit ſa principale ſubſiſtance. Il fut contraint, pour l'empêcher, de décamper de Biagraſſa, & vint ſe poſter à Vigevano en deça du Téſin. Ce fut là que commençant à être extrèmement reſſerré, il réſolut de tout haſarder; & quoiqu'il fût de la moitié plus foible que les ennemis, il leur préſenta trois fois la bataille. Ils la refuſerent, à la perſuaſion des généraux Venitiens, qui jugerent de ſon embarras par cet empreſſement même qu'il montroit pour la bataille, malgré l'inégalité de ſes forces.

Capella, l. 3.
Memoires de du Bellay, l. 2.

Son inquiétude augmenta par l'entrepriſe des ennemis ſur Sartirana petite ville au bord du Pô, où le comte Hugue de Pépoli Boulonnois, & Jean de Biragué étoient avec une garniſon Françoiſe. Il vit bien que leur deſſein étoit de l'envelopper, & de lui couper le chemin de ſon retour en France. Il partit de Vigevano avec toute ſon armée, pour venir au ſecours de cette place : mais il apprit à Mortare qu'elle avoit été emportée l'épée à la main; que la garniſon avoit été taillée en pieces, & les deux commandans faits priſonniers.

Ce qui acheva de les déconcerter, fut que les confédérés, après la priſe de Sartirana, ſurprirent Verceil par une intelligence qu'ils avoient avec la faction Gibeline, qui étoit la plus forte dans la ville. Ils lui ôtoient par ce moyen la communication avec le Piémont, & le renfermoient dans le Novareſe, pays entierement ruiné. Ses troupes diminuoient tous

1525. les jours, & une partie de sa cavalerie étoit démontée. Il apprit en même-temps la défaite de Montejan & de Boutieres qui furent pris par Jean de Medicis, & qui perdirent dans cette déroute un nombre considérable d'hommes d'armes; car le découragement où étoient les troupes, faisoit qu'elles étoient battues dans toutes les rencontres.

Il n'avoit que deux ressources, l'une dans un renfort de six mille Suisses qui lui venoient du côté d'Yvrée, & devoient être joints par quatre cents gendarmes; d'autant qu'ils n'eussent osé s'engager plus avant sans cavalerie. L'autre ressource étoit six mille Grisons qui marchoient du côté du Bergamasque, pour s'unir à Lodi au prince Fréderic de Bozzolo, à dessein de faire une diversion sur les terres des Vénitiens, & aux environs de Milan, pour obliger les ennemis à revenir de ce côté-là. Si ce second moyen avoit réussi, l'amiral auroit pû aisément se donner le secours des Suisses, & se redonner la communication du Piémont: mais l'activité des généraux des confédérés rompit toutes ses mesures.

La ville de Milan désolée par la peste. Memoires de du Bellay, l. 2.

Jean de Medicis fut envoyé par le Viceroi dans le Bergamasque avec quatre mille hommes de pié & trois cents chevaux au devant des Grisons; & il les harcela tellement avec cette cavalerie, qu'il les contraignit de retourner dans leurs montagnes, sans avoir pû approcher du Lodésan, où le Prince de Bozzolo les attendoit. Medicis ayant si bien conduit cette expédition qui étoit de la derniere importance pour les confédérés, en entreprit une autre; ce fut d'emporter Biagrassa, où l'amiral avoit laissé, en le quittant, mille hommes tant de pié que de cheval. Ce poste étoit fort avantageux & aisé à défendre, à cause des eaux & des marécages dont il est entouré. Mais Medicis ayant fortifié ses troupes de six mille Bourgeois de Milan bien armés, le força après y avoir perdu bien du monde en deux assauts. Cette victoire coûta cher aux Milanois; car comme la peste étoit dans Biagrassa, le butin qu'ils y firent infecta Milan, & quarante à cinquante mille personnes y moururent en peu de temps.

Cette désolation de Milan par la maladie auroit pû produire quelque bon effet pour les François, si l'armée de l'amiral n'en avoit pas été attaquée elle-même. Car soit que quelques-uns de ceux qui se sauverent de Biagrassa l'y eussent

portée, soit qu'elle eût été causée par les fatigues continuelles des marches & par la disette ; elle y fit grand ravage, tant parmi les François, que parmi les Suisses ; & le maréchal de Montmorenci en pensa mourir. 1525.

Cependant le viceroi mettoit tout son soin à empêcher la jonction des Suisses avec l'armée Francoise. Ils étoient déja à Ivrée, & n'avoient plus que six lieues à faire, pour arriver sur la Sessia, où l'amiral devoit les recevoir. Il décampa d'auprès de Novare, & vint à Romagno sur le bord de cette riviere. Les Suisses arriverent le lendemain de l'autre côté ; & rien ne pouvoit plus empêcher la jonction.

Causes de la perte que le roi fit de cette place.

Quoique la plupart des historiens attribuent la perte du Milanès aux fautes de l'amiral, & sur-tout, à celle qu'il fit de n'avoir pas été droit à Milan dès qu'il eut passé le Tésin l'année précédente, il faut avouer néanmoins que son malheur y eut autant de part pour le moins, que sa mauvaise conduite. Ce que je vais dire en est une grande preuve.

Ceux qu'il envoya aux commandans des Suisses, pour leur faire compliment de sa part sur leur arrivée, n'en eurent point d'autre réponse, sinon qu'ils ne venoient pas pour se joindre à son armée, mais seulement pour ramener en leur pays ceux de leur Nation, dont la plûpart avoient déja péri par les fatigues & par les maladies ; que le roi ne leur avoit pas tenu parole ; qu'il leur avoit promis qu'en arrivant à Ivrée ils trouveroient le duc Claude de Longueville avec quatre cents gendarmes pour les escorter ; qu'on s'étoit moqué d'eux ; qu'il sembloit qu'on ne les avoit fait venir, que pour être exposés en proie à la cavalerie des confédérés, & qu'enfin ils ne passeroient pas outre. Les Suisses de l'armée ayant sû la disposition de leurs compatriotes, ne tarderent pas à se débander, & on les vit passer en foule par tous les gués qu'ils purent trouver, pour gagner l'autre côté de la riviere.

L'amiral au désespoir de se voir perdu par l'endroit qui devoit faire son salut, n'eut point d'autre parti à prendre, que de passer la Sessia sur le pont qu'il y avoit fait construire, pour se sauver en France avec le débris de son armée par le Val d'Aost : mais l'armée ennemie l'avoit suivi de si près, que cette retraite ne pouvoit se faire sans un très-grand danger.

1525.

L'armée Françoise poursuivie dans sa retraite.

Capella, l. 3.

Bien que le duc de Bourbon ne commandât pas en chef cette armée, il est constant, par l'aveu même des Italiens, qu'il eut très-grande part dans les succès extraordinaires des confédérés pendant cette campagne, & sur-tout en cette occasion. Le viceroi de Naples & le duc d'Urbin, en suivant l'amiral, avoient été d'avis de camper le soir précédent pour faire reposer leurs soldats; & s'ils l'eussent fait, l'armée Françoise leur eût échappé: mais le connétable s'y opposa, & leur persuada de marcher une partie de la nuit, pour être prêts à attaquer le lendemain matin les François, avant qu'ils eussent joints les Suisses. Ils suivirent ce conseil, & ils avoient déja leurs troupes en bataille à la vûe de l'armée Françoise, lorsque l'amiral se disposoit à passer la Sessia.

Mort de l'amiral & du chevalier Bayard.

Il fit défiler son infanterie sur le pont, & se mit à l'arriere-garde avec toute la gendarmerie, pour soutenir l'effort des ennemis, qui l'attaquerent vivement. Il fut blessé d'un coup d'arquebuse au bras dès la premiere décharge. La grande quantité de sang qu'il perdoit, l'obligea de se retirer & de se faire porter au-delà du pont, laissant la conduite de l'arriere-garde au comte de S. Pol, & au chevalier Bayard. Ces deux braves hommes firent en cette occasion des prodiges, & repousserent plusieurs fois l'ennemi; Vandenesse frere du maréchal de Chabannes fut tué sur la place, & Bayard presque dans le même moment reçut un coup d'arquebuse dans les reins, qui lui cassa les vertebres; de sorte qu'il ne put se soutenir que pendant quelques momens, en s'attachant avec les mains au pommeau de sa selle. Sa fermeté & son courage ne l'abandonnerent point dans cette extrémité. Il se fit descendre de cheval par un jeune gentilhomme son maître d'hôtel, qui ne l'abandonna jamais. Il s'assit à terre appuyé contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, tenant la garde de son épée devant ses yeux, faute de crucifix, & priant Dieu en attendant la mort, qu'il sentoit bien être fort prochaine: il mourut en effet le même jour.

Le comte de S. Pol demeuré seul chargé de la retraite, continua de faire de grands exploits d'armes avec le peu de gendarmerie qui lui restoit. Il se retira toujours en combattant, accompagné du sieur d'Annebaut, & du vidame de Chartres, qui se distinguerent beaucoup par leur valeur en

cette occasion. De Lorges qui étoit resté sur le bord de la riviere avec un gros d'infanterie, fit faire une décharge de mousqueterie si furieuse & si à propos sur les ennemis les plus avancés, qu'il les fit reculer, & sans qu'ils osassent plus l'approcher, il passa le pont avec la gendarmerie : mais on perdit encore dans une des dernieres charges, Beauvais officier fort estimé, & surnommé le brave, qui étoit lieutenant de la compagnie des gendarmes de Sainte-Mesmes.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Quelque malheureuse après tout qu'eût été cette retraite de Romagno par la perte des généraux, elle auroit passé dans d'autres conjonctures pour une des plus belles actions qu'on eût vûes de long-temps à la guerre; car elle se fit en très-bel ordre: l'artillerie fut sauvée avec la plûpart des bagages, & il n'y eut pas beaucoup de monde tué.

Eloge du dernier.

La mort du chevalier Bayard fit presque oublier celle de tous les autres, tant il étoit aimé & estimé parmi les François & parmi les ennemis. On faisoit par-tout l'éloge de ses vertus, de sa valeur, de sa prudence, de sa générosité, de son désintéressement, de sa droiture, de son honnêteté, de son habileté dans la guerre, & on demeuroit d'accord, que personne n'avoit jamais porté à plus juste titre la qualité de chevalier sans peur & sans reproche, qui étoit l'éloge qu'on donnoit alors aux plus grands hommes. Il étoit peu courtisan, & tout-à-fait incapable de dissimulation, de flatterie, des bassesses, & de tous les autres artifices de cour, que les hommes du plus grand mérite sont souvent obligés d'employer pour avancer dans les emplois militaires. C'est le seul obstacle qu'il mit à sa fortune qui l'empêcha de parvenir au commandement général & au Bâton de maréchal de France; ainsi que je l'ai déja remarqué au sujet de l'honneur que le roi lui fit de vouloir être fait chevalier de sa main avant la bataille de Marignan: mais tout le monde lui fit la justice de dire que personne ne le mérita mieux que lui. Il avoit beaucoup de Religion, ne juroit jamais, grande louange pour un cavalier de ce temps-là, & faisoit beaucoup d'aumônes; mais il n'étoit pas exempt des foiblesses trop communes aux héros, bien qu'il fût éloigné du débordement, & modéré jusques dans le déréglement où il se laissoit aller quelquefois : comme il parut par ce qui lui arriva à Grenoble quelque temps après la

1525. bataille de Ravenne, qui m'a ſemblé digne d'être rapporté, comme un exemple ſingulier, où l'on voit en même-temps le foible & la magnanimité de ce héros ſi célebre dans notre hiſtoire.

Noble effet de ſa magnanimité. Hiſt. du chevalier Bayard, ch. 55.

Son valet de chambre conduiſit chez lui une fille de quinze ans, très-bien faite. Comme on la lui eut amenée le ſoir dans ſa chambre, elle ſe jetta à ſes piés fondant en larmes. Il lui demanda ſi elle étoit venue malgré elle : elle répondit qu'oui, & que ſa mere, preſſée par la pauvreté, l'avoit contrainte de condeſcendre à un crime qu'elle n'avoit jamais commis. » Ho bien, reprit-il, ce ne ſera pas moi qui » vous le ferai commencer. « Il fit prendre ſur le champ un flambeau à un de ſes gens, fit mettre un manteau ſur la tête de la fille, de peur qu'on ne la connût dans la rue, & la conduiſit lui-même chez une dame ſa voiſine. Le lendemain ayant appellé la mere, il lui fit une rude réprimande ; & ayant ſû d'elle qu'un bourgeois prendroit ſa fille en mariage ſi elle avoit ſeulement deux cents écus à lui donner ; il lui en mit trois cents entre les mains dans une bourſe, en lui diſant : » Voilà les deux cents écus pour le mariage de votre » fille, & cent autres pour ſes habits & pour les frais de la céré- » monie. C'eſt ainſi, dit l'auteur de ſa vie, *que le bon che- » valier changea de vice à vertu* ; & rien en effet ne montre mieux que l'homme d'honneur & de probité a de grandes diſpoſitions aux actes les plus héroïques de l'homme véritablement chrétien.

Pour revenir à la mort de ce généreux chevalier : comme il étoit ſous l'arbre où il s'étoit fait mettre après ſa bleſſure, le connétable de Bourbon arriva, & lui marquant l'eſtime qu'il faiſoit de lui, il ajouta, qu'il le voyoit avec beaucoup de compaſſion dans cet état. Ce brave homme ſoutenant ſon caractere juſqu'au bout, lui repartit avec une noble fierté : » Je ne ſuis point digne de votre compaſſion, monſieur, par- » ce que je meurs en homme de bien ; mais moi-même j'ai » pitié de vous, en vous voyant ſervir contre votre prince, » votre patrie, & votre ſerment. «

Le marquis de Peſcaire ayant ſû le lieu où il étoit, y accourut auſſi ; & voyant que ſi on le tranſportoit il mourroit en chemin, il lui fit apporter une tente, & le fit traiter avec

tout

tout le soin possible. Bayard demanda un Prêtre pour se confesser; & comme il n'avoit pas crû vivre assez long-temps pour en avoir un, il s'étoit déja confessé à son maître-d'hôtel, dit son histoire, pensant bonnement qu'au défaut d'un Prêtre, cette confession, quoique faite à un laïque, lui tiendroit lieu de quelque chose devant Dieu. Il expira peu de temps après avoir reçû l'absolution du Prêtre, en présence des principaux officiers de l'armée des confédérés, dont plusieurs ne pouvoient retenir leurs larmes. Ainsi mourut comblé de gloire, à l'âge de quarante-huit ans, le vaillant Pierre du Terrail dit communément le chevalier Bayard, du nom d'une terre de sa famille, après avoir rendu de très-grands services à sa patrie sous trois de nos rois : digne imitateur jusqu'à sa mort, du zele & de la valeur de ses ancêtres, parmi lesquels on trouve dans l'histoire son trisayeul tué aux piés du roi Jean à la journée de Poitiers; son bisayeul à celle d'Azincourt sous Charles VI; son ayeul à celle de Montl'héri sous Louis XI : & son pere grievement blessé à celle de Guinegate.

1525.

Hist. de Bayard, ch. 65.

Pasquier, liv. 5. Recherches de la France.

Les généraux François repassent les Alpes.

Memoires de du Bellay, l. 2. Capella l. 3.

Ensuite de la déroute, le comte de S. Pol donna l'artillerie à conduire aux Suisses, qui la laisserent à Sainte Agathe en deça d'Ivrée, où les ennemis la prirent aussi-tôt après; & se voyant abandonné des Suisses, qui se retirerent chez eux par le Val d'Aost, il reprit la route de France. Il trouva entre Suze & Briançon le duc de Longueville avec les quatre cents gendarmes promis aux Suisses, & dont le retardement avoit servi de prétexte à leur désertion. Il étoit assez ordinaire en ce temps-là, que les secours arrivassent trop tard, soit par la négligence du roi, ou de ses ministres, soit par la longueur & la difficulté des chemins. Le duc de Longueville apprenant du comte de S. Pol, que tout étoit perdu sans ressource dans le Milanès, repassa les Alpes avec lui.

Le château de Crémone s'étoit déja rendu, faute de vivres, avant la journée de Romagnano. Il ne restoit plus au roi de places de défenses que Lodi, où étoit le prince de Bozzolo & Aléxandrie, où commandoit Bussi d'Amboise. Ils furent sommés de se rendre; ils demanderent du temps, pour savoir les intentions du roi; on le leur accorda; & ayant reçu pour toute réponse qu'il n'étoit pas en état de les secou-

1525. rir, ils sortirent de leurs places par une capitulation honorable; & furent conduits avec leur garnison jusqu'à Suze. Ainsi tout le Milanès demeura en la puissance des ennemis sans que les François y eussent pû conserver un seul château.

De si grands avantages remportés sur la France, tant en Espagne qu'en Italie, l'espérance de les pousser encore plus loin, éloignerent plus que jamais l'empereur de l'accommodement que le pape lui avoit fait proposer par l'archevêque de Capoue. Le roi d'Angleterre n'y auroit pas eu tant d'opposition, à cause de l'inquiétude que lui donnoit l'Ecosse, où le parti du duc d'Albanie qui étoit le dominant dans cet état, lui faisoit toujours appréhender l'invasion des Ecossois sur les frontieres d'Angleterre : sans parler de quelques mouvemens d'Irlande, où Jacques comte de Lesmont entretenoit sous main une faction capable de faire une révolution dans cette Isle : & l'on voit même dans l'histoire d'Angleterre un traité fait par ce seigneur avec le roi à de certaines conditions, une desquelles étoit de livrer aux François les ports de Quinsal, de Korc & de Drudal; mais la chose fut sans effet, le roi n'ayant pas été en état de soutenir cette révolte; & il en fut à peu près de même de la diversion du côté de l'Ecosse.

Du Chesne, hist. d'Angleterre, l. 20.

Cependant le roi d'Angleterre répondit toûjours au nonce du pape, qu'étant aussi uni d'intérêt & de parenté avec l'empereur qu'il l'étoit, il ne prendroit aucune résolution que de concert avec ce prince; de sorte que l'archevêque de Capoue retourna à Rome, sans avoir rien fait. On prétend que ce qui l'empêcha de réussir en Angleterre, fut la seule vanité du cardinal de Volsei, qui ne vouloit pas que le pape se mêlât de cette paix, prétendant s'en faire un mérite auprès du roi de France, & un honneur dans toute l'Europe, comme de son ouvrage.

Guicciardino, l. 15.

Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre & l'empereur résolurent de continuer la guerre, malgré les sentimens du pape, des Vénitiens, & du duc de Milan, qui vouloient qu'on se contentât d'avoir chassé les François d'Italie, & qu'on obligeât seulement le roi à renoncer pour toujours au Duché de Milan: condition qu'il pourroit accepter dans le mauvais état où se trouvoient ses affaires.

Paul Jove.

1525.

Le desir de vengeance, dont le connétable de Bourbon étoit animé, s'accordoit parfaitement avec les desseins ambitieux de l'empereur; & ce fut lui qui lui persuada de faire passer les Alpes à son armée, pour entrer en France. Il lui fit espérer que la faction qu'il avoit formée dans le royaume avant que d'en sortir, & qui n'avoit osé rien entreprendre à cause de son éloignement, se déclareroit dès qu'elle le verroit à la tête de l'armée impériale, & que la noblesse Françoise, dont il avoit toujours été fort aimé, accourroit en foule pour se ranger sous ses étendards.

Le connétable de Bourbon persuade à l'empereur d'entrer en France. Memoires de du Bellay, l. 2.

Ce projet fut approuvé par le roi d'Angleterre, qui fit un nouveau traité avec l'empereur, dont voici les principaux articles: que dès que le connétable seroit entré en France avec la meilleure partie de l'armée d'Italie, le roi d'Angleterre lui fourniroit cent mille ducats pour le premier mois de la solde des troupes; mais que pour les suivans, il seroit au choix du même roi, ou de continuer de payer la même somme, ou de passer en France dès le commencement de Juillet avec une puissante armée, à laquelle se joindroient les troupes des Pays-Bas, & de la tenir en campagne jusqu'à la fin de Décembre; que supposé que l'entreprise du connétable réussit, on contraindroit le roi à lui restituer tous ses biens & ses charges, qu'on le mettroit en possession de la Provence, en vertu de la cession que le duc de Lorraine, sous le regne de Charles VIII. avoit faite de ses prétentions sur ce comté à Anne duchesse de Bourbon, morte depuis peu, & mere de Susanne, dont le connétable étoit veuf; que ce prince posséderoit la Provence avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au roi d'Angleterre, comme à celui qu'il reconnoîtroit pour véritable roi de France, sans le consentement duquel, non plus que sans celui de l'empereur, il ne pourroit point traiter avec François soi-disant roi de France; que l'empereur entreroit en même-temps dans le royaume du côté d'Espagne, & que les ambassadeurs, tant de l'empereur que du roi d'Angleterre, feroient tout leur possible pour obtenir des secours d'argent des princes d'Italie, en leur représentant de quelle importance il étoit pour leur repos de mettre les François entierement hors d'état de repasser les Alpes.

Le roi d'Angleterre entre dans ce projet. Guicciard. l. 15.

1525. Les deux princes n'eurent pas trop sujet d'être contens de leurs alliés en cette occasion. Le passage de l'armée impériale en France ne fut pas approuvé par les plus considérables de la ligue. Le pape toujours portée à la paix, refusa de donner de l'argent, & le connétable ne put jamais se résoudre à reconnoître le roi d'Angleterre comme roi de France, ni à lui faire hommage de la Provence, quand il en seroit mis en possession. Ces refus ne leur firent point changer de résolution. Ils témoignerent au pape qu'ils ne trouveroient point mauvais qu'il continuât ses négociations pour la paix : mais cependant le connétable reçut ordre d'entrer en France avec la meilleure partie de l'armée impériale d'Italie.

Quelles étoient les vûes du connétable.

L'idée du connétable étoit de marcher droit à Lyon, à cause que ses domaines de Forez & de Beaujolois étoient aux environs, & que le Bourbonnois & l'Auvergne n'en étoient pas fort éloignés. Il s'assûroit que dès qu'il paroîtroit en ces quartiers-là avec son armée, la plûpart des gentilshommes ses Vassaux prendroient les armes en sa faveur, & que de-là il porteroit la guerre jusques dans le cœur du royaume : mais l'empereur aima mieux qu'il entrât en Provence, pour assiéger Marseille par terre, tandis que la Flotte qu'il avoit équipée à Genes l'assiégeroit par mer, sous les ordres de dom Hugues de Moncade. L'armée de terre pouvoit encore par ce moyen avoir plus aisément des vivres ; & par-dessus tout cela, sa principale raison étoit, qu'étant une fois maître d'un port de cette importance, il seroit en son pouvoir de faire débarquer en France autant de troupes, qu'il en voudroit envoyer d'Espagne.

Memoires de du Bellay, liv. 2. Guicciardin. l. 15.

L'armée passa les Alpes, forte de quinze mille hommes de pié, & de deux mille chevaux, avec dix-huit pieces de canon. Ils devoient être suivis de quelques autres troupes : mais le viceroi de Naples, faute d'argent, ne put les envoyer. Selon les mémoires de Martin du Bellay, c'étoit le connétable qui commandoit en chef cette armée ; selon Guichardin, c'étoit le marquis de Pescaire, qui ne voulant pas se soumettre au connétable, comme il n'avoit pas voulu obéir en Italie à Prosper Colonne, avoit la qualité de capitaine général. Paul Jove dit la même chose : mais il ajoute que Pes-

Paulus Jovius, l. 4. in vita Pescarii.

caire, aussi-bien que Moncade général de la flotte, avoit ordre de n'agir que suivant les avis du connétable.

1525.

Mesures du roi pour en détourner les effets.

Dès que le roi avoit été informé du dessein des ennemis, il avoit envoyé à Marseille Philippe Chabot, seigneur de Brion, avec Rentio Cérès qui, nonobstant la défaite de Romagnano, étoit demeuré au service de France, & y commandoit cinq mille Fantassins Italiens. Ils conduisirent dans la place trois mille hommes de pié, & deux cents hommes d'armes, qui joints aux bourgeois suffisoient pour soutenir le siége en attendant le secours. Ils y firent faire diverses réparations & fortifications par l'ingénieur Miradel. On rasa les fauxbourgs, & on se disposa à faire une vigoureuse défense.

Antoine de Rufi, hist. de Marseille, l. 7.

Le connétable entra en Provence à la fin de Juillet. Plusieurs villes sans défense se rendirent d'abord, comme Antibes, Fréjus & Grasse. Brignoles fit quelque résistance. Les habitans d'Aix, qui avoient mis en sûreté ce qu'ils avoient de plus précieux, ouvrirent leurs portes au connétable, & Toulon fut pris par Moncade.

L'armée ennemie souffrit beaucoup durant cette marche, parce que le roi avoit fait faire le dégât dans toute la route qu'elle devoit tenir. Le connétable même courut un grand risque au passage du Var, ayant eu son cheval tué sous lui d'un coup de canon, tiré de la flotte Françoise commandée par monsieur de la Faïette & par André Doria Génois. Elle s'étoit avancée à l'embouchure de cette riviere, pendant que les confédérés la passoient, & plusieurs des ennemis furent emportés par les fréquentes décharges de l'artillerie des Vaisseaux.

Marseille est assiégée par le connétable.

Le connétable commença le siége de Marseille le dix-neuvieme d'Août. Il prit son quartier derriere la Léproserie. Le marquis de Pescaire prit le sien dans ce même hôpital, ayant devant lui les lansquenets à Portegale. Une partie des Italiens & les Espagnols se camperent sur le chemin d'Aubagne, les autres du côté de saint Victor; mais le canon de la tour de saint Jean, qui est à l'embouchure du port, les obligea de s'écarter, pour se rapprocher du chemin d'Aubagne.

Le canon fut en peu de jours en batterie, & commença à tirer le mardi ving-troisieme du mois. Celui de la ville,

1525. placé au-dessus du clocher de l'église major, sur la tour du grand horloge, sur l'éminence où étoient les Moulins, & en d'autres lieux qui commandoient la campagne, y répondit parfaitement, & démonta diverses fois les batteries des ennemis. L'auteur de l'histoire de Marseille dit qu'il y avoit dans la ville un canon de cent livres de bale, & qu'il falloit soixante hommes pour le replacer quand il avoit tiré. Cette artillerie étoit commandée & bien servie par deux habitans de Marseille, l'un nommé Gabriel Vivant, & l'autre Jean de Caux. Le nombre des habitans armés étoit de neuf mille hommes, sous quatre capitaines. On ne les employoit que pour la garde de la ville, & on se servoit des troupes réglées pour faire les sorties, qui étoient fréquentes & vigoureuses.

De Rufi, l. 7.

Le canon fit deux breches à la muraille: mais les commandans faisoient travailler la nuit avec tant de diligence à les réparer, & firent derriere des retranchemens si forts, que jamais les assiégeans n'oserent hasarder l'assaut.

Le connétable hors d'espérance de réussir par cette voie, & voyant ses batteries tous les jours démontées, cessa de se servir de son canon, qui ne tira presque point pendant trente jours, durant lesquels il conduisit des tranchées pour attacher le mineur à la muraille. La vigilance des commandans & le zele des Bourgeois rendirent pareillement ces travaux inutiles. Il n'y avoit pas jusqu'aux dames les plus qualifiées qui ne missent la main à l'œuvre; & les contremines qui furent faites du côté de l'attaque, furent pour cette raison appellées la Tranchée des dames.

Les assiégeans dans le désespoir de venir à bout de tant braves gens par la force ouverte, eurent recours à la surprise. Ils trouverent moyen de faire entrer dans la ville quelques soldats du camp déguisés, qui devoient mettre le feu en divers quartiers, pour faire diversion durant l'assaut qu'on donneroit en même-temps à la breche: mais les boutefeux furent découverts & pendus à la vûe de l'armée; & pour éviter toute surprise, on donna ordre que désormais pendant la nuit il y eût des feux allumés par toute la ville, & des lumieres à toutes les fenêtres, en sorte qu'on voyoit aussi clair qu'en plein jour.

1525.

La longueur du siége faisoit beaucoup murmurer contre le connétable ; & le marquis de Pescaire, homme toujours jaloux & envieux de la gloire de ceux auxquels il étoit obligé d'obéir, en faisoit souvent des railleries. Une fois entr'autres, un boulet de canon ayant tué deux gentilshommes dans sa tente, & un prêtre qui y disoit actuellement la messe, le duc de Bourbon, qui étoit-là proche, étant accouru au bruit que faisoit cet accident, demanda ce que c'étoit. Pescaire lui répondit ! « Ce sont, monsieur, les consuls de Mar- » seille qui nous en apportent les clés. » Il faisoit allusion à ce qu'avoit dit le connétable avant le siége, que trois coups de canon seulement étonneroient si fort ces bons bourgeois, qu'ils viendroient la corde au cou lui apporter les clés de leur ville.

La disette qu'on souffroit dans le camp contribuoit beaucoup au murmure des soldats ; & c'est ce qui détermina le connétable à faire un détachement pour aller attaquer le Fort de Toulon. Cette place, très-forte par son assiette, fut prise en peu de jours par la trahison, ou par la lâcheté du capitaine Motet qui y commandoit. La petite ville de Cassis se rendit aussi ; & comme il y avoit dans ces deux postes beaucoup de munitions de guerre & de bouche, cela appaisa pour quelque temps les soldats. Le connétable les ranima encore, par l'espérance qu'il leur donna d'abandonner Marseille au pillage, quand il l'auroit prise.

Il recommença à faire tirer son artillerie plus furieusement que jamais, & fit une breche de vingt-cinq toises de large en haut, & de sept en bas : mais l'ayant fait reconnoître, on lui rapporta qu'il y avoit des retranchemens derriere très-bien flanqués & très-bien terrassés. Le connétable, nonobstant cela, résolut de donner l'assaut. Les lansquenets qu'il voulut mettre à la tête le refuserent : disant, comme il arrivoit souvent aux Suisses, qu'ils n'étoient que pour combattre à la campagne. Les Espagnols & les Italiens ne se piquerent pas d'honneur, & ne furent pas plus obéissans, quoiqu'il promît à celui qui monteroit le premier sur la breche, cinq cents écus, & le commandement de cinq cents hommes. De dépit il fit couper la tête à un des capitaines qui avoit refusé d'obéir ; & il ne laissa pas de continuer à

1525. faire battre la muraille encore ce jour-là & le ſuivant, pour augmenter la breche : mais les avis qu'il reçut de l'approche du ſecours, lui firent penſer à mettre en ſûreté le reſte de ſon armée, après avoir encore propoſé au marquis de Peſcaire de donner l'aſſaut.

Ce marquis, quelque joie qu'il eût de voir échouer cette entrepriſe du connétable, ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir manqué de cœur : mais il dit qu'avant que de s'engager à un coup ſi haſardeux, il étoit à propos de faire reconnoître de nouveau la breche. La précaution étoit trop ſage, pour qu'on ne l'approuvât pas. On choiſit ſept ſoldats des plus déterminés, pour ſe couler le long du foſſé & gravir contre la breche, afin de voir ce qui étoit derriere.

Elle ſe défend vigoureuſement & l'oblige d'abandonner ſon entrepriſe.

Gonzala de Illeſcas, 2. partie de l'hiſt. pontificale.

Dès qu'ils y parurent, ils furent ſalués d'une grêle d'arquebuſades, dont quatre furent tués, & les trois autres bleſſés. Ceux-ci revinrent au marquis faire leur rapport, qui fut, qu'il y avoit-là un fort retranchement bordé de canons; qu'entre la breche & le rempart du retranchement il y avoit un foſſé profond plein de feux d'artifice, & tout cela défendu par un grand nombre d'arquebuſiers & de piquiers. Sur quoi Peſcaire vint trouver le connétable en préſence des principaux du camp. Il leur dit, ſans adreſſer la parole à ce prince, ce qu'il avoit appris, & ajoûta : » Vous voyez, meſſieurs, que les gens de Marſeille tiennent toute prête une » table bien couverte, afin de recevoir comme il faut ceux » qui voudront les aller viſiter. Si vous avez envie d'aller ſouper en Paradis, courez-y, à la bonne heure. Pour moi, je » n'ai pas envie d'y aller ſi-tôt : croyez-moi, retournons en » Italie ; nous avons laiſſé ce pays fort dépourvû de ſoldats, » & l'on pourroit bien y prevenir notre retour. « Il ſe retira ſans rien dire davantage, laiſſant le duc de Bourbon outré du traitement indigne qu'on lui faiſoit. Il commençoit à éprouver les déboires ordinaires aux gens de ſon rang, qui trahiſſant leur patrie, ne ſont conſidérés dans le parti ennemi, que par leur trahiſon ; titre qui les rend odieux, même à ceux qu'ils ſervent, & qui ſéparé de l'heureux ſuccès, les fait tomber dans le mépris, ſans mériter d'être plaints de perſonne.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Après tout, quelque malhonnêtes que fuſſent les manieres

nieres du marquis de Pescaire, la prudence demandoit qu'on suivît son avis, & le connétable fut obligé de s'y rendre. Le roi étoit à Avignon, dont le maréchal de Chabannes s'étoit saisi avant l'arrivée du connétable en Provence. On y avoit assemblé une grosse armée. Les Suisses avoient fourni quatorze mille hommes, malgré les pressantes lettres que l'empereur leur avoit écrites pour les en détourner. François de Lorraine comte de Guise & le duc de Suffolk y avoient amené six mille lansquenets. Il y avoit dix mille autres fantassins, & quinze cents hommes d'armes, qui avec leurs archers faisoient sept à huit mille hommes de cavalerie.

1525.

De Angleria, epist. 800.

Le roi à la tête de cette armée, qui étoit de trente-cinq à quarante mille hommes, vint camper à Salon de Craux entre Avignon & Marseille, à moitié chemin de ces deux villes, en résolution d'attaquer les ennemis. Comme ils n'étoient pas à beaucoup près si forts que lui, ils se hâterent, & décamperent après quarante jours de siége, avant qu'il les pût joindre. Le connétable fit mettre sa grosse artillerie sur la flotte, & fit scier les pieces de campagne pour les emporter sur des mulets, parce que les charois ne pouvoient que difficilement aller par le chemin qu'il devoit prendre dans sa retraite vers les Alpes.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Des députés de Marseille vinrent en apprendre la nouvelle au roi à Aix, où il leur fit bien des caresses & des remerciemens, & leur donna les louanges qu'ils méritoient.

Les ennemis avoient perdu beaucoup de monde au siége. Il y eut peu de gens de marque de tués parmi les assiégés. Le baron Rentio Cérès, qui avoit le principal commandement, y acquit beaucoup de réputation. Philippe Chabot de Brion, Préjent de Bidoux, commandeur de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, autrefois général des galeres de France, & qui devoit avoir alors plus de quatre-vingts ans, Louis de Grasse seigneur du Mas, lieutenant de roi en Provence, Antoine de Glandeves, Viguier de Marseille, Laval, Barbesieux de la maison de la Rochefoucaud, qui commandoient les gendarmes du feu chevalier Bayard, y signalerent leur bravoure & leur zele pour la patrie, & le

Perte que les ennemis firent dans ce siége.

Rufi, hist. de Marseille.

1525. roi eut tout ſujet d'être extrèmement content de tous ceux qui le ſervirent en une ſi importante occaſion.

Cependant le connétable ayant abandonné tous les poſtes dont il s'étoit emparé en Provence, hâtoit ſa marche : mais il ne put empêcher que les maréchaux de Chabannes & de Montmorenci, détachés après lui avec de la cavalerie, ne lui tuaſſent bien des ſoldats de ſon arriere-garde, & ne lui enlevaſſent beaucoup de bagages. La flotte Françoiſe commandée par le vice-amiral de la Fayette & par André Doria Genois, s'étant auſſi miſe aux trouſſes de celle de Moncade, l'atteignit, lui coula à fond trois galeres, & en auroit pris pluſieurs autres, ſi le marquis de Peſcaire ne les eût fait promptement remorquer à Nice. Il en tira les équipages & les fit brûler lui-même, pour ne les pas laiſſer tomber entre les mains des François. Ceux-ci vers ce temps-là prirent encore deux vaiſſeaux, dans l'un deſquels étoit le prince d'Orange.

Annales de France. Le Feron. De Angleria, epiſt. 811.

Si l'empereur & le roi d'Angleterre avoient exécuté le projet qu'ils avoient formé, de fondre en France, l'un du côté de l'Eſpagne, & l'autre du côté de Picardie, pendant que le connétable entroit en Provence, il auroit fallu un nouveau miracle pareil à celui de l'année précédente, pour ſauver ces deux frontieres : mais l'empereur, faute d'argent, & le roi d'Angleterre par la crainte des Ecoſſois prêts à entrer dans le royaume ſous les ordres du duc d'Albanie, ne purent rien entreprendre ; & la gouvernante des Pays-Bas, à qui le duc de Gueldres donnoit toujours de l'occupation au-delà de l'Iſſel, n'avoit garde de faire aucune tentative du côté de France ſans le ſecours des Anglois.

Polydor. Vergil. lib. 27.

Le roi penſe à porter de nouveau la guerre dans le Milanès.

Le roi en ſûreté de tous ces côtés-là, ſe voyant une ſi floriſſante armée, ne put ſe réſoudre à la laiſſer inutile ; & comme le duché de Milan lui tenoit toujours fort à cœur, il penſa ſérieuſement à porter de nouveau la guerre au-delà des Alpes.

Lorſqu'il s'ouvrit là-deſſus à ſes généraux, il ne les trouva pas tous de même ſentiment. Les maréchaux de Chabannes & de Foix, la Tremoille & Aubigni n'étoient point d'avis de cette expédition. Leurs raiſons étoient premierement, que la ſaiſon étoit déja fort avancée, & qu'à peine ſeroit-on en

Le Feron.

Italie, que les pluies, les neiges, & les autres incommodités de l'hyver, très-rude en Lombardie, ôteroient tout moyen de rien entreprendre. Secondement, que la force de l'armée consistant principalement dans les troupes étrangeres de Suisses & de lansquenets, on dépendroit en tout de leur caprice; qu'elles se rebutoient aisément de la fatigue, & que dès qu'on manqueroit à leur payer exactement leur solde, on les verroit se retirer en leur pays, & laisser les François tous seuls; qu'on n'avoit que de trop fréquentes & de trop funestes expériences de cette conduite des Suisses; que si cela arrivoit, la personne du roi même seroit exposée à tomber entre les mains de ses ennemis, & qu'il valloit mieux rompre l'armée, la mettre en quartier dans les pays voisins des Alpes, & attendre à les passer au printemps prochain. 1525.

A ce sentiment des plus vieux capitaines, l'amiral de Bonnivet, Chabot, & quelques autres opposerent qu'il falloit profiter de la consternation des Impériaux; qu'on étoit en état, si on ne s'arrêtoit pas tant à délibérer, de leur couper le retour; que le Milanès étoit dénué de troupes; que le siége de Marseille avoit ruiné celles qui y retournoient; qu'il en périroit encore beaucoup dans leur retraite précipitée; que l'expérience de tant de révolutions arrivées dans le Milanès depuis les trois derniers regnes, montroit que celui qui y entroit le plus fort, s'en rendoit toujours le maître; que durant l'hyver les ennemis de la France s'empareroient des passages, prépareroient des diversions, & que si on perdoit la belle occasion qu'on avoit de les surprendre dans le temps qu'ils étoient entierement déconcertés, on étoit en danger de voir un si bel état perdu sans retour pour la couronne de France.

Ce voyage est résolu.

Ces raisons, qui ne laissoient pas d'avoir leur solidité, & qui s'accommodoient fort avec l'inclination du roi, appuyées de l'autorité de l'amiral, plus écouté par ce prince qu'aucun des autres généraux, l'emporterent, & le voyage fut résolu.

Louise de Savoye mere du roi y étoit fort opposée. Elle se mit en chemin pour l'en détourner; elle lui manda qu'elle partoit pour traiter avec lui de choses fort importantes, qu'elle ne pouvoit confier à une lettre, & le conjura de ne

1525. point passer les Alpes, avant qu'elle l'eût entretenu. Mais le roi qui se doutoit bien de quoi il s'agissoit, & qui avoit pris son parti, voulut s'épargner l'embarras de cette entrevûe. Il lui fit expédier des lettres patentes par lesquelles il lui confioit la régence du royaume, & se mit en marche sans l'attendre. Il rencontra sur la route l'archevêque de Capoue envoyé du pape, qui venoit lui faire de nouvelles propositions pour la paix, dont l'empereur étoit moins éloigné depuis la levée du siége de Marseille, & à cause de quelques soupçons qu'il avoit conçus du roi d'Angleterre touchant sa constance dans son parti. Le roi ne voulut point entrer en matiere avec le nonce du pape, & lui dit d'aller à Avignon trouver la régente avec laquelle il pourroit traiter.

Le roi se met en marche.

Ce prince prit sa route par le Mont Cénis, tirant du côté de Turin, & l'armée Impériale tourna vers le Montferrat. C'étoit à qui marcheroit le plus vîte, pour prendre les devans vers Milan. Le roi eut l'avantage de la marche; car il arriva à Verceil le jour même que l'avant-garde des Impériaux, commandée par le marquis de Pescaire, campa à Albe, dans le Montferrat. Mais ce marquis faisant le lendemain grande diligence, arriva à Voghera à quarante milles d'Albe, pour se rendre le jour d'après à Pavie avec le viceroi & Jerôme Moroné, & y délibérer ensemble touchant la défense du Milanès. Le roi vint camper le même jour à Vigéve, proche du Tésin, au-dessus de Pavie; de sorte que lui & les ennemis se trouvoient à peu près à même distance de Milan.

Guicciard. l. 15.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Il arrive près de Pavie.

Le viceroi, qui s'étoit attendu que le roi rabattroit sur Alexandrie, où il y avoit deux mille hommes pour l'arrêter quelque temps, fut fort étonné de le voir si près de lui & de Milan. Son premier dessein fut d'abord de défendre cette capitale, comme Prosper Colonne avoit fait contre l'amiral de Bonnivet. Il mit dans Pavie une grosse garnison sous le commandement d'Antoine de Leve, envoya devant à Milan Moroné, pour voir la disposition des habitans, & le suivit avec le reste de l'armée.

Mais il s'en falloit beaucoup que les choses n'y fussent dans le même état qu'elles étoient durant la précédente campagne. La peste avoit rendu déserte cette grande ville, tant

par la mort d'une infinité d'habitans, que par la retraite de plusieurs autres, qui pour fuir la contagion, s'étoient retirés à la campagne & dans les villes voisines. Les magasins étoient peu fournis, les fortifications & les remparts en très-mauvais état, & la consternation étoit répandue dans la ville. 1525.

En chasse les Espagnols.

A peine le viceroi y étoit-il entré, que Michel-Antoine marquis de Saluces, envoyé par le roi avec deux cents hommes d'armes & quatre mille fantassins, parut du côté de la porte de Verceil; il attaqua le fauxbourg; il en chassa les Espagnols qui le défendoient, & en demeura le maître, malgré les sorties qui furent faites de la ville pour le reprendre. Le viceroi se disposoit à faire un dernier effort pour se venger d'une telle insulte, lorsqu'il vit paroître monsieur de la Tremoille avec un corps nombreux de cavalerie & d'infanterie, destiné à soutenir le marquis de Saluces. Il ne douta plus que toute l'armée ne vînt l'assiéger; & craignant d'être renfermé dans une ville, où les vivres n'étoient pas en abondance, il prit sur le champ le parti de la quitter en conservant le château, & sortit avec le connétable & le marquis de Pescaire par la porte Romaine, en même-temps que les troupes Françoises entroient par les portes du Tesin & de Verceil, que les bourgeois leur ouvrirent, quand ils virent que les Impériaux les abandonnoient.

Le roi ne fit pas alors la faute qu'avoit fait l'amiral de Bonnivet, de ne pas venir droit à Milan. Cette ville étoit non-seulement la capitale, mais encore le centre du Milanès; & de tout temps dans les révolutions, elle avoit, pour ainsi dire, donné le branle à toutes les autres villes. Mais il fit en cette occasion une autre faute qui n'eut pas moins de suite: ce fut de ne pas poursuivre l'armée ennemie dans sa retraite vers Lodi.

Cette retraite se faisoit avec beaucoup de précipitation, & n'étoit gueres différente d'une fuite. Les soldats étoient épuisés par les fatigues du siége de Marseille, & par les longues & pénibles marches qu'ils avoient faites depuis la levée du siége jusqu'alors, presque sans se reposer. La plûpart étoient mal armés, parce que pour marcher plus à l'aise dans les montagnes, ils avoient jetté par les chemins.

Memoires de du Bellay, l. 2.

1525. leurs cuirasses & leurs grosses arquebuses : au moins crut-on qu'ils auroient abandonné Lodi pour se retirer au-delà de l'Adda, & peut-être Crémone dont on leur eût pû couper la communication avec le reste du Milanès ; & cela supposé, on n'auroit plus eu d'autre chose à faire, qu'à bloquer pendant l'hyver Pavie & Alexandrie, qui étant derriere l'armée Françoise, sans espérance de secours, seroient tombées d'elles-mêmes. C'est ainsi qu'on raisonna pour lors.

Guicciardino, l. 15.

S'assûre de Milan.

Quoi qu'il en soit, les généraux François crurent devoir avant toutes choses s'assûrer de Milan. C'est pourquoi ils demeurerent & laisserent aller les ennemis. Le roi s'approcha aussi-tôt de la ville avec l'arriere-garde sans y entrer. Il fit défense aux soldats de molester les habitans, & fit faire des retranchemens contre le château, à dessein de l'attaquer dans quelque temps.

Cela donna le loisir au marquis de Pescaire de se fortifier dans Lodi. Il y demeura avec une garnison de deux mille fantassins. Le viceroi jetta des troupes dans Côme & dans Trezzo sur l'Adda, & alla avec le connétable, le duc de Milan, & le reste de ses troupes, se camper à Soncino sur l'Oglio, pour régler ses mouvemens sur ceux que feroit l'armée de France.

Son embarras étoit d'autant plus grand, qu'il manquoit d'argent ; que l'empereur étoit dans l'impuissance de lui en fournir, sinon par l'aliénation de ses domaines du royaume de Naples, qui n'étoient pas un grand fonds, ni aussi prêt, que la nécessité des affaires le requéroit. Les Florentins sollicités d'en fournir, ne donnoient que des promesses sans en venir à l'exécution. Le pape ne faisoit pas de réponses plus favorables, & depuis la déroute de l'amiral de Bonnivet, il étoit résolu à garder une parfaite neutralité. Il n'avoit point voulu renouveller la confédération que son prédécesseur avoit faite avec l'empereur ; & quoiqu'il fît toujours paroître à l'ambassadeur de ce prince, & à celui d'Angleterre, beaucoup d'attachement pour leur parti, il avoit donné sa parole au roi, de ne point s'opposer à la conquête du Milanès.

Les Vénitiens, quoiqu'ils ne refusassent pas de donner les troupes qu'ils étoient obligés de fournir par les traités pour

la conservation du duché de Milan, affectoient des délais, qui faisoient assez connoître qu'ils prendroient leur parti selon que les affaires tourneroient bien ou mal pour l'empereur. L'ambition de ce prince leur étoit devenue suspecte, aussi-bien qu'aux autres princes d'Italie, par le refus qu'il avoit fait jusqu'alors de donner l'investiture du duché de Milan à François Sforce, faisant assez connoître par-là que, malgré toutes ses promesses, il avoit dessein de s'en emparer. L'unique ressource du viceroi étoient cinquante mille ducats que l'empereur avoit envoyés à Genes, pour être employés à l'expédition de Provence, qui avoit échoué. Il se servit de cet argent pour la levée de six mille lansquenets, que le connétable fort aimé de cette nation, alla lever en Allemagne. Le duc de Savoye, qui étoit ami particulier de ce prince, lui prêta encore une somme considérable; quoique ce duc eût été jusqu'alors tout-à-fait dans les intérêts de la France : mais apparemment il fut choqué de ce que le roi avoit refusé sa médiation, qu'il lui avoit offerte par le président Lambert son envoyé; ou bien qu'il en usa de la sorte par chagrin contre la régente, qui soutenoit contre lui René de Savoye, comte de Villars, & avoit même sollicité le roi de lui faire la guerre, & de prendre la protection du comte.

1525.

Le Feron. Memoires de du Bellay, liv. 2. Guichenon, hist. de Savoye.

Le roi cependant étoit fort indéterminé sur les diverses entreprises auxquelles il pouvoit employer ses troupes. On convint dans le conseil, qu'il falloit assiéger ou Côme, ou Lodi, ou Pavie. La premiere de ces places lui auroit été fort commode pour faire venir un nouveau renfort de Suisses. La prise de Lodi éloignoit beaucoup les ennemis de Milan. Celle de Pavie lui rendoit ses derrieres libres, & lui ouvroit un grand pays pour la subsistance de son armée. La plûpart des vieux capitaines étoient pour le siége de Lodi; entre autres Louis d'Ars, si fameux dans les guerres de Naples sous le regne de Charles VIII. & qui tout cassé & tout gouteux qu'il étoit, avoit voulu être de cette expédition, où il se faisoit porter en litiere, ne pouvant plus souffrir le cheval. On s'en tint-là d'abord, & déja monsieur de la Tremoille avoit fait un détachement pour aller investir la place, sous les ordres du duc d'Albanie, que le roi avoit rappellé d'Ecosse, sur l'espérance que le cardinal de Volsei lui avoit donnée de

Il quitte Lodi où les ennemis s'étoient fortifiés, pour retourner assiéger Pavie.

1525. regagner par ce moyen le roi d'Angleterre. Le marquis de Pescaire, ainsi qu'on le sut depuis, avoit résolu d'abandonner Lodi, si l'armée y avoit marché, mais l'amiral de Bonnivet fit changer le roi; le détachement fut rappellé, & on prit la route de Pavie, pour assiéger cette place.

Difficultés de ce siége.

Le viceroi ayant appris cette nouvelle, en fut ravi, prevoyant bien que Pavie arrêteroit long-tems l'armée Françoise. La place étoit forte; il y avoit une garnison de trois cents hommes d'armes & de cinq mille lansquenets, & il comptoit beaucoup sur la valeur & sur la conduite du gouverneur Antoine de Leve, un des plus expérimentés capitaines des armées de l'empereur. On étoit déja à la mi-Octobre; & le viceroi se promettoit que ce siége dureroit jusques bien avant dans l'hyver, & que durant ce temps-là le connétable lui ameneroit le secours d'Allemagne.

Memoires de du Bellay, liv. 2.

Malgré toutes ces difficultés, qui devoient empêcher qu'on ne s'attachât à ce siége, le roi s'y étant déterminé, l'armée marcha de ce côté-là, & elle y arriva le dix-huitieme d'Octobre. Le maréchal de Chabannes avec l'avant-garde prit son quartier vis-à-vis du château au bord du Tesin. Le roi se logea à l'abbaye de S. Lanfranc à un mille près de la ville. Le maréchal de Montmorenci avec trois mille lansquenets, trois mille Italiens, & deux cents hommes d'armes, passa la riviere, à dessein de se loger au fauxbourg de S. Antoine, dans une isle qui avoit d'un côté communication avec la ville, & de l'autre avec le pays d'en de-çà du Tesin par deux ponts; il fit sommer une tour qui gardoit le pont en de-çà du Tesin; & sur le refus que la garnison fit de la rendre, il la força, & fit pendre ceux qui la défendoient, pour avoir osé tenir en présence d'une armée royale dans un si méchant poste.

Les batteries ayant été dressées, firent une grande breche à la ville, vis-à-vis du quartier du roi. L'assaut y fut donné, & la breche emportée: mais il se trouva derriere un si bon retranchement, que les assaillans, après s'être long-temps inutilement obstinés à se loger sur le rempart, furent contraints de se retirer par le feu terrible des ennemis. On y perdit Robert & Hutin de Mailli, le capitaine S. Julien Basque, quelques autres gentilshommes, & beaucoup de soldats.

L'infanterie

1525.

L'Infanterie paroissant rebutée, le roi fit mettre pied à terre aux plus vigoureux de ses gendarmes, pour recommencer l'assaut. Il les partagea en deux troupes, dont l'une devoit être conduite par le maréchal de Foix : mais avant que d'exposer tant de brave noblesse, il fit reconnoître plus exactement la breche ; & le retranchement fut trouvé si fort, qu'il ne crut pas pouvoir sans témerité tenter un second assaut, avant que d'avoir ruiné une partie des nouvelles défenses des assiégés.

Il étoit difficile de le faire, cet endroit n'étant vû d'aucun lieu voisin, d'où l'on pût le battre avec le canon. C'est ce qui obligea le roi à abandonner cette attaque, & à entreprendre un travail qui demandoit beaucoup de temps & de dépense.

Le roi entreprend de détourner la riviere qui baigne cette ville.

La ville de Pavie est toute vers Milan, & le Tésin lui sert de fossé du côté de Lommeline ; cette riviere est là très-profonde. C'est pourquoi les habitans n'ayant jamais appréhendé d'être forcés par cet endroit, n'y avoient qu'une muraille seche, & qui n'étoit point terrassée. On persuada au roi de faire travailler à détourner la riviere, après quoi trois ou quatre cents volées de canon feroient aisément à la ville une breche, pour faire entrer dix bataillons de front.

1526.

Inutilité de ce travail.

Ce dessein fut approuvé ; & Jacques de Silli, Bailli de Caen, lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc dAlençon, fut chargé de la conduite de cet ouvrage. On travailla nuit & jour à élargir le bras du Tésin, appellé Gravaloné, qui se sépare du gros canal de la riviere, & va le rejoindre à un mille au dessous de la place. On éleva des digues dans le grand lit de la riviere pour arrêter les eaux, & les détourner vers le petit bras. Cet ouvrage coûta plusieurs jours, & il étoit déja fort avancé, lorsqu'il survint des pluies en si grande abondance, que la riviere en fut extrèmement grossie, renversa en très-peu de temps tous les travaux, & ôta toute espérance d'y réussir. Ce fut dans cet intervalle, que Charles duc de Longueville, prince qui soutenoit si dignement un si grand nom, fut tué d'un coup de mousquet en sortant de la tranchée, pour aller reconnoître un poste qu'il vouloit attaquer. La ruine des travaux contraignit le roi d'en revenir à la premiere attaque, & de se servir de

1526. la sape & des mines. Le siége avoit déja duré plus de deux mois, & on étoit au mois de Janvier. Antoine de Leve faisoit de fréquentes & vigoureuses sorties. La cavalerie Françoise souffroit infiniment, faute de fourrages, dans une saison qui n'en produit point. Les travaux avançoient lentement à cause des pluies & des neiges : mais on savoit que la garnison manquoit d'argent, & on conjecturoit que les munitions de guerre n'étoient pas abondantes ; parce que les assiégés depuis quelque temps tiroient peu.

Négociations du pape pour la paix.

Cependant le pape ne se rebutoit point du peu de succès que ses négociations avoient eues jusqu'alors pour la paix. L'archevêque de Capoue, après avoir traité à Avignon avec madame la régente qui entroit dans les vûes du pape, étoit encore repassé en Espagne où l'empereur étoit malade d'une fiévre quarte, pour le faire condescendre à un accommodement. Mais comme la chose ne pouvoit se conclure par le moyen de l'archevêque aussi promptement que le pape le souhaitoit, à cause de l'éloignement des lieux où les deux princes se trouvoient, il fit partir Jean Matthieu Gilbert évêque de Vérone & dataire de l'église romaine, pour aller proposer au viceroi de Naples & au roi, une treve de cinq ans. Le projet du traité étoit, que le roi pendant ce temps-là demeureroit maître de toute la partie du Milanès qui est entre l'Adda & le Po, excepté de Lodi, & que Milan seroit mis en sequestre entre les mains du pape.

Lib. 15. Lib. 2.

Si nous en croyons Guichardin, le viceroi rejetta fierement cette proposition : mais Martin du Bellay dans ses mémoires nous assûre du contraire. Il dit que le viceroi voyant le retardement du secours qu'il attendoit d'Allemagne, consentit à ce que proposoit le pape ; mais que le roi le refusa, en étant détourné, à ce qu'on disoit alors, par l'amiral de Bonnivet, & par Saint Marsault, homme fort écouté de ce prince, quoique bien moins entendu dans les affaires de la guerre, que dans l'art de faire sa cour.

Le pape, qui commençoit à redouter beaucoup plus l'ambition de l'empereur, que la puissance du roi de France, depuis le refus fait à François Sforce de l'investiture pour le duché de Milan, avoit donné ordre à l'évêque de Vérone, supposé qu'il ne pût obtenir la treve, de traiter de sa

part avec le roi d'une paix particuliere entre lui & le saint Siége. Ce prince fut ravi d'une telle offre, & la chose fut bientôt conclue. Le pape & les Florentins s'obligeoient par ce traité à ne donner aucun secours à l'empereur, & le roi à prendre le pape & la république de Florence sous sa protection, & à conserver à la maison de Medicis, l'autorité qu'elle avoit dans cette république. L'évêque lui proposa par ordre du Pape, un moyen qui lui paroissoit infaillible, pour conquérir le reste du duché de Milan, & pour contraindre les impériaux, de l'abandonner. C'étoit de faire une diversion du côté du royaume de Naples, où il n'y avoit point de troupes. Il lui offroit la liberté du passage sur les terres de l'église, & d'y fournir des vivres à ses troupes pendant leur marche.

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Le roi ébloui d'une proposition si avantageuse, l'accepta contre l'avis de plusieurs de son conseil, qui lui remontroient le danger qu'il y avoit à diviser ses forces ; qu'il n'étoit pas encore assûré de se rendre si-tôt maître de Pavie; que si le secours d'Allemagne arrivoit au viceroi, l'armée Françoise se trouveroit inférieure, & qu'il s'exposoit à recevoir un affront en levant le siége, ou à donner une bataille avec beaucoup de risque.

Le roi affoiblit son armée en envoyant un détachement vers Naples.

De si fortes raisons ne persuaderent point ce prince, qui donnoit un peu trop aisément dans les projets spécieux. Il fit un détachement de quatre mille hommes de pié, de six cents hommes d'armes, & de quelque cavalerie légere, sous la conduite du duc d'Albanie, auquel il donna dix ou douze pieces d'artillerie ; & ce duc devoit être joint à Livourne par Centio Cérès, qui y conduisoit par mer un assez grand nombre d'infanterie.

Ce détachement prit sa marche par le Plaisantin du côté de Ferrare. Le viceroi & le marquis de Pescaire en étant avertis, partirent de Lodi, passerent le Pô à Crémone, & vinrent se camper à Monticello, pour lui couper le chemin. Ils ne savoient pas le dessein du roi, ni le nombre des troupes du duc d'Albanie, & ils crurent, selon le bruit qu'on en avoit fait courir exprès, qu'il alloit seulement pour recevoir un convoi de munitions de guerre, que le duc de Ferrare avoit préparé, & le conduire à l'armée Françoise.

Memoires de du Bellay, liv. 2. Guicciardino, liv. 14.

1526. Mais ils furent inſtruits de tout par deux cavaliers qu'ils prirent, & ſachant que ce corps étoit ſi nombreux, ils ne s'expoſerent pas à le combattre.

Le viceroi ſe trouva fort embarraſſé touchant le parti qu'il avoit à prendre. Sa premiere réſolution fut de ſuivre le duc d'Albanie, pour arriver au royaume de Naples auſſitôt que lui, y raſſûrer les peuples, & jetter des troupes dans les places qui en étoient entierement dénuées; mais le marquis de Peſcaire, & le chancelier Jerôme Moroné lui firent changer d'avis, lui en repréſentant, que ſi les troupes Eſpagnoles s'éloignoient de Pavie, & que le roi en continuât le ſiége, cette place ſe voyant ſans eſpérance de ſecours, ſe rendroit infailliblement; que ſi le roi quittoit ce ſiége, pour faire prendre auſſi au reſte de ſon armée le chemin du royaume de Naples, en ce cas eux-mêmes ſe trouveroient enfermés entre lui & le duc d'Albanie, avec un danger inévitable d'être défaits; qu'il étoit donc plus à propos de courir le riſque de perdre quelques places au royaume de Naples, où après tout les François ne ſeroient gueres en état de rien entreprendre d'important, lorſqu'ils y arriveroient après une ſi longue marche, par de très-mauvais chemins & dans une ſi rude ſaiſon: qu'enfin ils ne pouvoient rien faire de mieux que de demeurer dans le Milanès, entretenant toujours les aſſiégés de Pavie, dans l'eſpérance du ſecours, & de la gloire de faire périr devant cette place l'armée Françoiſe, qui étoit déja très-affoiblie, & que le roi affoibliſſoit encore lui-même par le détachement qu'il avoit fait, en prenant le change mal-à-propos.

On reconnut bien-tôt la ſageſſe de ce conſeil, & en même temps l'imprudence du roi: car la nouvelle étant venue ſur ces entrefaites, du ſecours d'Allemagne, qui approchoit, il fut obligé de rappeller le duc d'Albanie cinq jours après qu'il eut paſſé le Pô à Stellata dans le duché de Ferrare.

Guicciard. Mais ayant reçû preſque auſſi-tôt un renfort de Suiſſes & de Griſons, il contremanda le duc, en lui ordonnant toutes fois de marcher à très-petites journées. Il avoit enfin reconnu que l'entrepriſe de Naples étoit un deſſein chimérique: de ſorte que ſon but n'étoit plus que d'inquiéter les Eſpagnols par cette apparence de diverſion.

Cependant Antoine de Leve plus pressé par la disette d'argent, que par les attaques des François, avoit épuisé toute son adresse pour contenir les lansquenets. Ils le menaçoient tous les jours de livrer la place aux François, s'ils n'étoient payés. Ils étoient dix Allemands contre un Espagnol, & cette nécessité ne souffroit point de retardement. Il la fit savoir au viceroi, qui y pourvut par un de ces petits stratagèmes de guerre, d'où dépendent quelquefois les plus grands évenemens. Il envoya au camp des François deux hommes de résolution déguisés en vivandiers, conduisant chacun un cheval chargé de deux barils pleins de vin, disoient-ils, mais où il y avoit trois mille écus pour les faire entrer dans Pavie. Le gouverneur averti du lieu où ils devoient s'arrêter fort proche de la ville, fit une sortie sur ce quartier-là, & tandis qu'il amusoit ainsi les François, ceux qui avoient le secret allerent aux deux chevaux, défoncerent les barils, & emporterent l'argent dans la place.

1526.

Le gouverneur de Pavie y fait entrer un secours d'argent.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Antoine de Leve fit extrèmement valoir aux lansquenets, le soin que le viceroi avoit d'eux, les assûra que leur paye étoit toute prête dans le camp impérial, mais qu'on n'avoit pas jugé qu'il fût de la prudence d'exposer tant d'argent à être pris par les ennemis; qu'il les prioit de se contenter de ce qu'il leur alloit distribuer, en attendant les récompenses dûes aux grands services qu'ils rendoient à l'empereur; & que les Espagnols à sa priere renonçoient à la part qu'ils avoient droit de prétendre à la somme qu'il avoit reçue. Cette attention du viceroi & du gouverneur, & la déférence que les Espagnols avoient pour eux, les charmerent. Ils promirent d'attendre patiemment la fin du siége, & se piquant d'honneur, ils voulurent que les Espagnols partageassent l'argent avec eux.

L'arrivée de six mille Allemands, & la marche de six mille autres que le duc de Bourbon avoit levés de l'argent qu'il avoit emprunté du duc de Savoye, n'inquiétoit pas moins le roi devant Pavie, que le traité de ce prince avec le pape chagrinoit l'empereur en Espagne. Car Clément VII. ne faisoit plus de mystere de son accommodement avec le roi. il répétoit toujours aux agens Impériaux, que sa qualité de Pere commun ne lui permettoit pas de tenir une autre con-

Guicciardino, l. 15.

1526. duite; & ceux-ci lui reprochoient le peu de reconnoissance qu'il avoit pour leur maître, à qui il étoit redevable du souverain pontificat. Les mêmes plaintes & les mêmes reproches se faisoient en Espagne par l'empereur à l'archevêque de Capoue, qui se défendoit par les mêmes excuses. L'empereur ne pouvoit souffrir qu'on lui parlât de paix: le Roi ne la vouloit qu'à condition qu'on lui restituât le Milanès & la seigneurie de Genes. Il fut impossible à l'archevêque de Capoue non-seulement d'avancer, mais même de commencer la négociation. Il falloit quelque dénouement extraordinaire dans cette funeste scene, & le siége de Pavie le produisit enfin.

Le connétable de Bourbon amene un renfort aux Impériaux.

De Angleria, ep. 808.

Le connétable de Bourbon étoit arrivé le neuvieme de Février au Milanès avec le reste des douze mille Allemands qu'il avoit levés. Un renfort si considérable mit les impériaux en état de tenir la campagne d'autant plus hardiment, que le roi n'avoit pas toutes ses troupes ensemble: car outre le détachement du duc d'Albanie dont j'ai parlé, il en avoit fait auparavant encore un autre de quatre ou cinq mille hommes commandés par le marquis de Saluces du côté de Savone, qui s'étoit rendue aux François. A la vérité le marquis servit utilement de ce côté-là avec le secours d'André Doria & du sieur de la Fayette qui commandoit la flotte de France. Il défit quatre mille hommes de Hugues de Moncade, qui commandoit dans Genes pour l'empereur, & prit ce commandant, tandis que les galeres de France allerent brûler la Capitane de Genes dans le port même; & s'il avoit eu assez de troupes, il se feroit rendu aussi maître de la Ville, tant il y répandit de terreur: mais en matiere de guerre & de campagne, il y a toujours quelque point capital, où il faut que tout le reste se rapporte, que le prince où le général, doivent toujours envisager, dont certains avantages, lorsqu'ils ne sont pas essentiels, ne peuvent pas le dédommager, quand il y manque. Il étoit de la prudence du roi de se conserver dans le Milanès la supériorité qu'il y avoit eue d'abord, & d'y tenir pour cela toutes ses forces unies, c'est ce qu'il ne fit pas, & dont il eut tout sujet de se repentir.

Le duc de Bourbon, le comte de Lannoi viceroi de

Naples, & le marquis de Pescaire se voyant une armée aussi forte que celle du roi, résolurent de soutenir Pavie qui étoit aux abois par le défaut de vivres, de munitions de guerre & d'argent, & où le gouverneur avoit fait depuis peu empoisonner Azarne, capitaine général des lansquenets, qu'il soupçonna trop legerement, à ce qu'on croit, d'intelligence avec les François: mais ce qui fit le plus hâter le secours, fut que les généraux de l'empereur appréhendoient que leurs troupes ne se débandassent, parce qu'ils n'avoient pas de quoi les payer.

1526.

Ceux ci tentent de secourir Pavie.

Memoires de du Bellay, l. 2. Guicciard. l. 15. Belcar. l. 18. Le Feron. Contin. de l'hist. de Paul Emile. Annales de France.

Ils partirent de Lodi forts de dix sept mille hommes de pié, de sept cents hommes d'armes, & de quelque cavalerie légere, & vinrent se loger à Marignan. Leur dessein en prenant cette route, & en s'approchant de si près de Milan, étoit, où d'empêcher que monsieur de la Trémoille, qui commandoit dans cette capitale, n'allât avec sa garnison renforcer l'armée du roi, ou s'il en sortoit, & la dégarnissoit, de tourner de ce côté-là, au hasard de perdre Pavie, dont ils seroient suffisamment dédommagés par la prise de Milan, que l'armée du roi ne seroit plus en état d'attaquer.

Comme la Trémoille ne branla point, ils rabattirent à gauche sur le château S. Ange qui est dans le chemin de Lodi à Pavie, & où le roi avoit mis une forte garnison sous le commandement de Pyrrho de Gonsague, frere du prince de Bozzolo; parce que ce poste étoit fort commode pour couper les convois de Lodi à Pavie, & à l'armée ennemie, si elle s'avançoit pour la secourir. Mais le viceroi ayant fait attaquer ce château, il se rendit à discrétion après avoir soutenu un assaut.

La perte de ce poste important & l'approche des ennemis, firent comprendre au roi qu'il seroit difficile d'éviter la bataille. Comme les impériaux s'étoient éloignés de Milan, il en fit venir la Trémoille avec la plûpart des troupes qu'il y avoit, & ce seigneur laissa le commandement de la place à Théodore Trivulce & à Chandiou avec deux mille soldats. C'étoit autant qu'il en falloit pour garder les retranchemens qu'on avoit faits contre le château; les habitans, incertains de ce qui pourroit arriver, ne pa-

1526. roissant pas dispoſés à la révolte en faveur des impériaux.

Accidents qui affoibliſſent encore l'armée du roi.

Le roi avec ce ſecours étoit plus fort que les ennemis, quoique ſes troupes fuſſent notablement diminuées, tant par la longueur du ſiége, & par les grands détachemens qu'il avoit faits, qu'à cauſe des garniſons qu'il étoit obligé de tenir en divers poſtes; mais ſon armée ſe trouva tout à coup fort affoiblie par trois accidens qui ſurvinrent dans cette conjoncture. Le plus fâcheux fut la ſurpriſe de Chiavennes, place appartenante aux Griſons, dont Jean Jacques de Medicis Milanois, Caſtellan de Muſſo, s'empara par ſtratagème : ce qui fit que les Griſons craignant que les Impériaux n'euſſent des intelligences dans les autres forterefles, envoyerent ordre à ſix mille hommes de leur pays, qui étoient dans l'armée Françoiſe, d'en partir ſans tarder, pour venir au ſecours de leur patrie. Cet ordre étoit ſi preſſant, que quelque inſtance que le roi pût leur faire, ils quitterent l'armée pour s'en retourner.

Le ſecond malheur fut la déroute de mille Italiens qui venoient la joindre, & qui ſe laiſſerent ſurprendre par le gouverneur d'Alexandrie. Enfin le troiſieme fut la défaite de Jacques Palavicin. Ce ſeigneur s'étoit avancé juſqu'à Cazal Maggiore, à la tête de deux mille hommes de pié, & de quatre cents chevaux, pour couper les convois qui venoient aux ennemis du côté de Crémone. Il fut battu & pris priſonnier par Alexandre Bentivoglio, capitaine du duc de Milan; qu'il alla inconſiderément attaquer, au lieu de l'attendre dans ſes retranchemens de Cazal Maggiore où il n'eût pû être forcé.

Les généraux lui conſeillent de ne pas haſarder le combat.

Cependant les ennemis s'approchoient toujours de Pavie, & le roi délibéroit dans ſon conſeil ſur le parti qu'il avoit à prendre. Monſieur de la Trémoille, & les maréchaux de Chabannes & de Foix, avec preſque tous les vieux Capitaines, étoient d'avis qu'on ſe retirât. Leurs raiſons étoient le mauvais état où plus de quatre mois de ſiége, pendant la plus rigoureuſe ſaiſon de l'année, avoient réduit l'armée Françoiſe, le danger de la perſonne du roi & de tout le royaume, ſi le ſuccès du combat étoit malheureux; qu'au contraire la plûpart des troupes ennemies n'avoient pas beaucoup fatigué, & qu'on auroit à dos une garniſon de quatre à cinq

cinq mille hommes des meilleures troupes de l'empereur, conduite par un des ses plus expérimentés capitaines : mais ils appuyoient principalement sur l'assûrance que l'on avoit, que dès que Pavie seroit délivrée, toute l'armée ennemie se dissipperoit entierement ; & qu'à peine le viceroi auroit de quoi y mettre, & y entretenir une garnison, tant il étoit dénué d'argent ; que la seule autorité du duc de Bourbon avoit retenu les Allemands, par l'espérance d'une action décisive & du pillage du camp des François, après qu'ils les auroient vaincus ; que le marquis de Pescaire avoit eu toutes les peines du monde à engager la gendarmerie à se mettre en campagne, à cause qu'on ne l'avoit point payée depuis plusieurs mois ; que le roi faisant reposer son armée, recevant de nouveaux renforts de France & de Suisse, & levant des soldats en Italie, seroit avant la fin du printemps en état de conquérir, sans presque tirer l'épée, tout le reste du Milanès ; que de ne vouloir jamais céder au danger dans la guerre, c'étoit un faux point d'honneur ; que la prudence, encore plus que le courage, devoit être la vertu d'un grand roi, & que la levée du siége de Pavie seroit louée de tout le monde, quand le temps & les suites en auroient fait connoître les motifs. 1526.

Albert comte de Carpi, ambassadeur du roi à Rome, lui donnoit le même conseil, & le conjuroit de la part du pape de ne rien hasarder ; il lui mandoit qu'on savoit par les lettres mêmes de quelques-uns des généraux des ennemis, qu'ils ne pouvoient plus soutenir la partie ; que Milan n'étant plus entre leurs mains, & le duc d'Albanie menaçant le royaume de Naples, ils n'avoient plus de ressource pour subsister, & qu'avant la fin du printemps le Milanès tomberoit de lui-même.

Il ne les écoute point, & s'obstine à vouloir emporter la place.

Un peu moins de feu & un peu plus de phlegme que n'en avoit François I lui auroient permis de faire de sérieuses reflexions sur ce qui lui étoit représenté par tant de personnes sages. Mais il croyoit son honneur tellement engagé dans cette entreprise, qu'il ne pouvoit goûter ces remontrances. Il avoit dit & écrit plusieurs fois qu'il viendroit à bout de Pavie, ou qu'il y périroit, & il y étoit résolu. L'amiral de Bonnivet, qui avoit le malheur d'être l'auteur de

1526.

tous les desseins qui réussissoient mal, le confirma dans celui-ci, en lui promettant de si bien disposer son camp, que les ennemis ne pourroient ni le forcer, ni jetter des vivres dans la place: & c'est à quoi on travailla aussi-tôt.

Disposition de son armée.

Il étendit son armée depuis le chemin qui vient de Milan à Pavie, jusqu'au Parc de Mirabel, dans lequel il fit entrer le duc d'Alençon avec l'arriere-garde. Selon cette disposition, il occupoit tout le terrein devant Pavie jusqu'au Tésin au-dessous de cette place: de sorte qu'il falloit que les ennemis, pour pouvoir y faire entrer du secours & le convoi qu'ils prétendoient y jetter, passassent le Tésin au-delà vers son embouchure dans le Pô, chose qu'ils n'auroient osé entreprendre en présence de l'armée, ou qu'ils forçassent quelqu'un des postes qu'elle occupoit. Le roi avec la bataille étoit à la gauche du duc d'Alençon, aux environs des monasteres de S. Paul & de S. Jacques fort près de Pavie, sur de petites éminences, d'où l'on voyoit assez loin dans la campagne. Il mit l'avant-garde, où il avoit beaucoup d'infanterie, à S. Lanfranc, quartier qu'il avoit occupé durant le siége en tirant vers Milan.

Il prévoyoit bien que l'effort des ennemis se feroit contre l'arriere-garde, ou contre la bataille, parce que depuis la prise du château S. Ange, ils s'étoient avancés de ce côté-là pour avoir leurs vivres du Lodesan & du Crémonois. Le viceroi s'étoit emparé de Belle-joyeuse & de Sainte-Croix, & étendoit sa gauche jusqu'au Pô: & en s'approchant toujours, il s'étoit posté sur le bord d'une petite riviere assez profonde, appellée le Vermicule, à la portée du canon du camp.

Celle des Impériaux approche & l'on se canonne de part & d'autre durant plusieurs jours.

Les armées dans cette situation furent en présence treize ou quatorze jours, se canonant sans relâche. La Françoise en souffroit beaucoup plus, étant entre deux feux, c'est-à-dire, entre celui du camp ennemi & celui de la ville. Il se faisoit de fréquentes escarmouches entre les deux camps & d'aussi fréquentes sorties de la ville, dans l'une desquelles Jean de Medicis fut blessé & mis hors de combat. Ce fut une perte considérable; c'étoit un des plus actifs capitaines de l'armée Françoise, & des plus propres pour une action pareille à celle qui devoit bien-tôt se passer. Il

avoit changé plusieurs fois de parti, se donnant au plus offrant, & étoit rentré depuis quelque temps dans celui de France. 1526.

Les ennemis, secondés par les sorties qu'Antoine de Leve faisoit faire fort à propos, avoient d'ordinaire l'avantage dans les petits combats qui se donnoient; mais c'étoit pour eux une nécessité de forcer le camp, à cause de l'impatience de leurs troupes, qui les menaçoient tous les jours de les abandonner. C'est pourquoi ils se déterminerent enfin à faire une tentative le jour de S. Matthias, qu'ils regardoient comme un jour heureux, parce que c'étoit celui de la naissance de l'empereur.

Il n'y a jamais eu de bataille sur laquelle toutes les relations se soient accordées : mais il n'y en a gueres, dont on en ait fait de si différentes que de celle-ci, au moins pour les particularités, & que les modernes à l'envi ayent tâché depuis d'orner de plus belles circonstances, sans doute pour préparer l'esprit des lecteurs à la grandeur & à l'importance du principal évenement. Voici ce qui dans la diversité m'a paru de plus constant, & dont les historiens de ce temps-là, qui doivent avoir été les mieux instruits, conviennent, je veux dire Guichardin, qui étoit dans le voisinage, & avoit grande part aux affaires d'Italie, Martin du Bellay, homme de guerre, & employé dans les négociations par François I. & Pierre Martyr d'Anglerie, qui étoit du conseil d'Espagne, & qui rapporte dans une de ses lettres la relation envoyée à l'empereur par les généraux de l'armée d'Italie.

Lib. 15.
Memoires de du Bellay, l. 2.
Epist. 815.

Le connétable de Bourbon, le viceroi, & le marquis de Pescaire n'avoient pas dans le fond trop d'envie d'en venir à la bataille, ni d'entreprendre de forcer les retranchemens du camp, qui étoient bons, principalement aux environs des monasteres de S. Paul & de S. Jacques où le roi s'étoit logé avec le corps de bataille. Leur dessein étoit de se saisir du château du Parc & de Mirabel, parce qu'étant maîtres de ce poste, ils auroient une communication facile avec Pavie, où ils vouloient seulement jetter des vivres & des munitions, & changer la garnison, se tenant bien assûrés que quand la place seroit une fois bien ravitaillée & fournie de troupes fraîches, le roi ne la forceroit jamais dans la saison où l'on étoit.

1526. Ce fut donc du côté de Mirabel qu'ils se disposerent à faire tout leur effort. Ils espéroient l'emporter, malgré l'arriere-garde commandée de ce côté-là par le duc d'Alençon, supposé que le roi ne sortît pas de ses retranchemens pour la soutenir; que s'il en sortoit, il perdoit l'avantage du terrein où il s'étoit fortifié; & en ce cas ils étoient résolus de le combattre.

Les ennemis attaquent le camp du roi.

Ils s'avancerent jusqu'auprès du Parc la nuit de devant la fête de S. Matthias, & firent travailler quantité de pionniers, à saper quarante ou cinquante toises de la muraille qui étoit très-épaisse. Ces pionniers travaillerent sans que le duc d'Alençon s'en apperçût, d'autant que le bruit de l'arquebuserie & du canon empêchoit qu'on n'entendît celui des travailleurs: car les ennemis firent en même-temps deux fausses attaques, l'une du côté où le corps de bataille des François étoit retranché, & l'autre du côté où étoit leur avant-garde.

Dès que la breche fut faite à la muraille du Parc, le marquis du Guast, neveu du marquis de Pescaire, jeune seigneur qui donna commencement par cette action à la grande réputation qu'il s'acquit depuis dans la guerre, y entra à la tête de trois mille arquebusiers Espagnols, & de quelque cavalerie légere, soutenue de quatre mille autres arquebusiers, partie Espagnols, partie lansquenets, que commandoit le marquis de Pescaire. Il y avoit sur les aîles deux grosses troupes de gendarmerie, l'une conduite par le viceroi, & l'autre par le duc de Bourbon.

Le marquis du Guast, marcha droit au château de Mirabel, dont la garnison surprise, fut emportée en un moment l'épée à la main. Jacques Galliot de Genouillac, Seigneur d'Acier, grand-Maître de l'artillerie Françoise, avoit admirablement posté son canon dans le Parc. Il commença à tirer sur les troupes impériales, dont il emportoit les files toutes entieres; & en même-temps le duc d'Alençon ayant détaché Chabot de Brion sur quelques troupes Espagnoles, qui prenoient à droite pour se jetter dans Pavie, les défit, & leur prit quatre ou cinq pieces de campagne.

Bravoure de ce Prince.

Le roi, averti de ce qui se passoit à la droite de l'armée, & ayant jugé que le dessein des ennemis étoit de forcer ce quartier, quitta ses retranchemens, & vint avec la bataille

pour ſoutenir le duc d'Alençon. Il apprit en arrivant l'avantage que Chabot avoit remporté, & vit en même-temps que l'infanterie Eſpagnole ne pouvant ſoutenir le feu de notre artillerie, défiloit pour ſe mettre à couvert dans un chemin creux, & faiſoit ce mouvement avec peu d'ordre & beaucoup de précipitation : il ſe perſuada que c'étoit un commencement de déroute, & s'avança de ce côté-là, pour achever de la défaire : mais il ne fit pas reflexion qu'il ſe mettoit entre les ennemis & ſon artillerie, qui par-là devint inutile ; & ce fut-là la principale cauſe de la perte de la bataille. Car les impériaux n'ayant plus rien à craindre du canon, ſe raſſûrerent ; & le viceroi s'étant avancé avec ſa gendarmerie, parmi laquelle il avoit mêlé deux ou trois mille arquebuſiers à pié, vint fondre ſur le corps de bataille. Le roi ſoutint cette charge avec beaucoup de fermeté, & tua de ſa propre main Ferdinand de Caſtriot marquis de S. Ange, de la maiſon des anciens rois d'Albanie, qui conduiſoit le premier eſcadron des Impériaux. Mais les arquebuſiers dont j'ai parlé faiſoient de ſi terribles décharges ſur la gendarmerie Françoiſe, qu'elle commença à plier : & elle alloit être entierement rompue, ſi les Suiſſes qui étoient à la droite du roi, & quelque cavalerie légere, ayant pris en flanc les Eſpagnols, ne les euſſent arrêtés, & obligés à quitter une partie du terrein qu'ils avoient déja gagné. 1526.

Le viceroi voyant ſes gens ébranlés, envoya promptement demander quelques bataillons de lanſquenets au marquis de Peſcaire, pour faire tête aux Suiſſes. Il les amena lui-même, & dès qu'ils parurent, les Suiſſes oubliant leur ancienne bravoure, ne tinrent pas un moment, & prirent la fuite malgré tout ce que pût faire le roi pour les arrêter. *Les Suiſſes l'abandonnent.*

Ce prince, par cette fuite, ayant ſon flanc droit dégarni, fut dans un extrême danger. Il ſoutint pourtant l'effort des ennemis, juſqu'à ce que François de Lorraine, frere du duc de ce nom, & le duc de Suffolk accoururent à ſon ſecours avec quelques lanſquenets, pour remplacer les Suiſſes. Mais ces deux princes ayant été tués ſur la place dès les premieres charges, leurs gens accablés par le grand nombre des lanſquenets Impériaux furent bien-tôt mis en déroute.

Ce fut dans ce moment que le roi, inveſti de toutes

1526.

Il voit tomber plusieurs seigneurs à ses côtés.

parts, n'avoit plus de ressource que dans sa propre valeur, & dans celle de quelque gendarmerie qui étoit restée auprès de lui, & de plusieurs seigneurs qui apprenant le danger où il étoit, s'étoient fait jour l'épée à la main au travers des ennemis, pour venir à son secours. Il se fit-là un grand carnage de part & d'autre, les uns animés par le désespoir, & les autres par l'assûrance de la victoire, & par le desir d'avoir part à la prise du roi (a). L'amiral de Bonnivet y fut tué, & ne fut plaint de personne, tout le monde regardant sa mort comme la punition des mauvais conseils qu'il avoit donnés, & de l'abus qu'il avoit fait de son grand crédit sur l'esprit du prince. Louis de la Trémoille, âgé de soixante & quinze ans, Galeas de Saint Severin grand écuyer de France, un autre de même nom & de même famille grand-maître d'hôtel, Marafin premier écuyer, y périrent pareillement en vendant leur vie bien cher. Le maréchal de Foix, un des plus intrépides seigneurs de son temps, servit en cette occasion comme de bouclier au roi contre tous les coups qu'on lui portoit, jusqu'à ce que tombant de défaillance, il fut pris avec le bâtard de Savoye, l'un & l'autre tout couverts de blessures, & moururent peu de temps après. Le comte de S. Pol renversé par terre proche du roi, perdant tout son sang, & paroissant mort, dut sa vie à un pur hasard. Un Espagnol ne pouvant lui tirer un anneau qu'il avoit au doigt, voulut le lui couper : la douleur le réveilla, & le fit crier; l'Espagnol le fit son prisonnier, & le conduisit à Pavie où il guérit contre l'espérance de tout le monde.

Commentaires de Monluc, l. 1.

Le roi ayant eu son cheval tué sous lui, & étant blessé à

(a) Lorsque Bonnivet s'apperçut que la fortune & la victoire penchoit du côté de l'ennemi, il s'efforça de rallier le reste des Suisses & quelque cavalerie : mais voyant qu'il n'étoit plus possible de résister au vainqueur, *Non*, dit-il, *je ne saurois survivre à cette grande desaventure & destruction, il faut aller mourir dans la mêlée.* Ensuite haussant la visiere de son casque, il se jetta au milieu des ennemis, où il trouva bien-tôt la mort qu'il cherchoit. Le connétable qui le haïssoit personnellement, parce qu'il le regardoit comme un des principaux auteurs de la malheureuse affaire que madame Louise, mere du roi, lui avoit suscitée, ayant rencontré son corps sur le champ de bataille après la victoire, *ah malheureux !* s'écria-t-il, *tu es cause de la ruine de la France & de la mienne.* Brantome, qui rapporte ces faits, ajoute que Bonnivet, fier de sa faveur, bravoit le connétable en toute occasion. Il avoit fait bâtir auprès de Châtelleraut le plus superbe château que l'on eût vû en France, s'il eût été achevé selon son dessein, celui de Châtelleraut qui appartenoit à monsieur de Bourbon *ne sembloit qu'un petit nid* auprès, dit Brantome, *ce qui dépita fort* M. de Bourbon. Mém. de Brantome.

la jambe, se défendoit à pié presque seul, au milieu d'un tas de morts tant François qu'ennemis. Il tua sept hommes de sa main, cinq avant que d'être renversé de son cheval, & deux après s'être relevé; & quoi qu'on lui criât de tous côtés de se rendre, il n'en vouloit rien faire, aimant mieux mourir en combattant, que de s'exposer à la brutalité des soldats, qu'il voyoit déja disputer entre eux à qui il appartiendroit après sa prise. Dans ce moment Pomperant arriva; c'étoit celui qui avoit suivi seul le duc de Bourbon dans sa fuite de France, & l'avoit conduit jusqu'en Italie au travers d'une infinité de dangers. Il eut assez d'autorité pour se faire faire place au travers de la troupe, qui s'acharnoit contre la personne du roi; & se jettant aux piés de ce prince, le conjura de ne s'obstiner pas d'avantage à la perte. Le roi lui demanda où étoit le viceroi : il lui répondit qu'il n'étoit pas loin, & l'envoya querir aussi-tôt. A son arrivée, le roi, épuisé des efforts qu'il avoit faits, & du sang qu'il avoit perdu, lui dit qu'il lui *bailloit sa foi* & se rendit à lui. Le roi soutint depuis que cette circonstance d'avoir *baillé sa foi* étoit fausse (*a*).

1526.

Il combat seul à pié, & après avoir tué de sa main plusieurs des ennemis, il est obligé de se rendre.

Lettre de Jean de Tournon écrite au vicomte de Turenne, dans les preuves de l'hist. de la maison d'Auvergne, par M. Baluze, p. 749.

Memoires de du Bellay, liv. 2.

Pendant que le corps de bataille succomboit de la sorte, l'avant-garde n'eût pas un plus heureux sort. Antoine de Leve étant sorti avec la plûpart de ses soldats, la prit à dos, tandis qu'on l'attaquoit de front. Le maréchal de Chabannes, qui la commandoit, y fut tué, & elle fut toute taillée en pieces. Le duc d'Alençon voyant que tout étoit perdu, se retira avec quelques troupes de l'arriere-garde au-delà du Tésin, par le pont que les ennemis n'avoient pas eu le temps, ou la précaution de rompre. Theodore Trivulce & Chandiou, qui commandoient dans Milan, ayant appris la défaite entiere de l'armée, sortirent de la ville avec les deux mille hommes qu'ils y avoient, & en s'éloignant le plus qu'il leur étoit possible de l'ennemi, allerent passer le Tésin, & se mirent en sûreté.

La relation envoyée à l'empereur en Espagne assûroit que vingt-cinq mille hommes de l'armée de France avoient été tués sur la place, & qu'il n'y en eut pas plus de cinq cents du côté des Impériaux, entre lesquels le seul homme de marque

Perte des deux partis dans la bataille de Pavie.

(*a* C'est dans le procès verbal contenant la défense du roi très-Chrétien, contre l'élû en empereur délayant le combat d'entre eux.

1526. fut le marquis de Saint Ange. Mais les généraux de l'empereur par cette exaggération de la perte des vaincus, voulurent sans doute donner un trop grand relief à leur victoire; car à peine l'armée Françoise entiere montoit-elle jusqu'à ce nombre. Guichardin écrit qu'il y demeura sept cents Impériaux, & huit ou neuf mille morts sur la place ou noyés dans le Tésin du côté des François, parmi lesquels il y avoit une infinité de noblesse, & entr'autres, outre ceux que j'ai déja nommés, le comte de Tonnerre, Chaumont fils du grand maître Charles d'Amboise, Bussi d'Amboise, le Baron de Busaincas, Beaupreau, Frontenai de la maison de Rohan, François de Duras, Hector de Bourbon vicomte de Lavedan, Andoins, S. Gelais, Jean le sénéchal de Kercado, Pierre le Voyer-de-Paulmi, dont le pere étoit aussi à la bataille, Jacques Salazard, Jean & Louis de Poix, Jean Josserand, Villemor, Adam Ravenel, Aubigni, le brave Louis d'Ars : Claude de Crevant fut grievement blessé.

Prisonniers que firent les Impériaux.

Il y eut aussi parmi les prisonniers que les ennemis firent en grand nombre, plusieurs personnes de distinction, dont les plus considérables furent Louis de Nevers, Fleuranges fils de Robert de la Mark, Philippe Chabot de Brion, de Lorges, de la Rochepot, de Montejan, d'Annebaut, de la Roche du Maine, de la Mailleraye, de Boisy, de Curton, de Langey, de Bonneval, Jean de Montferrat, Barbesieux, S. Marsaut, Louis de Cleves, Charles Tiercelin, le prince de Bozzolo, Bernabo Viscomti, Monchenu, Boutieres, François de Bourbon, le prince de Talmont, François frere du marquis de Saluces, le comte de Villars, de Rieux, de Congi, de la Tour-Landri, de Vassé, Villandri, Babou, de Longueval, le maréchal Anne de Montmorenci, qui ayant quitté le poste de S. Lazare, qu'il gardoit avec cent hommes d'armes & deux mille fantassins, fut coupé & enveloppé par les ennemis, lorsqu'il alloit joindre le roi. Jerôme Leandre évêque de Brindes & légat du pape fut aussi pris, & renvoyé libre sur le champ par le viceroi : mais un de ceux, dont l'empereur apprit la prison avec plus de joie, fut Henri d'Albret roi de Navarre, tant parce qu'il lui étoit infiniment glorieux d'avoir pris deux rois dans une

même

même bataille, que parce que c'étoit un moyen de se faire ceder par ce prince pour sa rançon, les droits qu'il avoit sur le royaume de Navarre. 1526.

Pour revenir à ce qui regarde la personne du roi, Charles de Lannoi, viceroi de Naples, le traita avec tout le respect que méritoit un si grand & si vaillant prince, qui faisoit paroître dans sa disgrace autant de fermeté & de constance, qu'il avoit montré de courage au milieu des plus extrêmes dangers : mais Lannoi jugeant qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, de peur qu'un prisonnier de cette importance ne lui échappât; & appréhendant que les lansquenets, qui n'étoient point payés de leur solde, ne pensassent à se saisir de la personne de ce prince pour profiter de sa rançon, le fit dès le lendemain conduire au château de Pisigithoné au-delà de l'Adda, à quatre lieues de Crémone, & en confia la garde à Alarcon général de l'infanterie Espagnole.

Comment le roi fut traité.

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Memoires de du Bellay, liv. 3.

Quand il y fut arrivé, le duc de Bourbon lui fit demander la permission de lui aller rendre ses respects. Il l'obtint contre son attente, & en fut reçu avec beaucoup plus de bonté qu'il n'auroit osé espérer. Le roi fit apparemment réflexion sur l'injuste conduite qu'il avoit tenue envers ce prince, par laquelle il avoit donné lieu à sa révolte, & ensuite au malheur qui lui étoit arrivé à lui-même. Il fit beaucoup d'amitiés à Pomperant, qui accompagnoit le duc. Il se croyoit redevable de la vie à ce gentilhomme, qui l'avoit tiré des mains des soldats, & dont l'engagement qu'il avoit pris avec le duc de Bourbon, lui étoit plus pardonnable qu'à aucun autre; parce qu'étant alors disgracié pour avoir tué le sieur de Chissé, il s'étoit plutôt laissé entraîner par sa mauvaise fortune dans le parti du duc, qu'il n'y avoit été porté de lui-même. Aussi le roi, après être sorti de sa prison, lui rendit ses bonnes graces, & l'honora de grands emplois dans ses armées. Mais celui à qui il fit le plus de caresses, fut le marquis de Pescaire, qui dès qu'il eut été guéri de deux légeres blessures qu'il avoit reçûes à la bataille de Pavie, vint lui faire sa cour.

Le duc de Bourbon va lui rendre ses respects.

Le Feron.

Il la fit d'une maniere qui plut extrêmement au roi : car au lieu de venir, comme avoient fait plusieurs autres, avec

Memoires de Brantome, t. 1.

1526. des habits superbes, où l'on remarqua même quelques dépouilles des seigneurs François, il affecta de paroître devant ce prince vêtu d'un simple habit de drap noir, & comme en deuil, pour lui témoigner la douleur qu'il ressentoit de ses malheurs. Son compliment fut conforme à son équipage. Le roi l'embrassa plusieurs fois, le fit asseoir, l'entretint sur les belles actions qu'on lui avoit rapportées de lui, & particulierement sur celles qu'il avoit faites à la derniere bataille ; il lui donna toutes les marques possibles d'estime; & lui parla avec assez de confiance sur le mauvais traitement qu'il avoit à craindre de l'empereur qui le tenoit en sa puissance. A cela le marquis répondit, qu'il connoissoit trop bien la générosité de l'empereur, pour le croire capable d'en mal user envers Sa Majesté; il lui apporta tous les motifs les plus capables de le rassurer, & de le consoler dans le chagrin que son état lui causoit : & il ajouta, que si l'empereur en usoit autrement, il sauroit bien le lui dire lui-même, & d'une maniere efficace, faisant entendre au roi qu'il avoit assez de considération dans le parti impérial pour se faire craindre, si l'on n'avoit pas d'égard à ses remontrances dans une occasion pareille à celle-là. Cette réponse toucha si vivement le roi, qu'il lui en fit de très-grands remerciemens, & l'aima toujours tendrement depuis.

Ce qui se passa en Picardie.
Memoires de du Bellay, l. 3.

Ce prince demeura à Pisigithoné jusqu'après Pâques, en attendant le retour des courriers qu'on avoit dépêchés en Espagne ensuite de la bataille de Pavie, pour aller prendre les ordres de l'empereur, desquels je parlerai, après avoir raconté ce qui se passa en Picardie au commencement de cette année 1525. & les divers mouvemens qui se firent dans quelques cours de l'Europe au sujet de la prise du roi.

Comme l'empereur n'avoit point d'argent, & que le roi n'avoit du côté des Pyrenées qu'autant de soldats qu'il en falloit pour empêcher les surprises des villes les plus exposées, tout étoit assez tranquille dans ces quatiers-là. La guerre n'étoit gueres plus échauffée sur la frontiere de Picardie, où les partis couroient seulement de part & d'autre. Il s'y passa toutefois deux actions assez vigoureuses sous

1526.

les ordres d'Antoine de Créqui-de-Pontdormi, dont la seconde ne fut qu'à demie exécutée, ce brave seigneur en la commençant, ayant été mis hors de combat par un accident aussi funeste, qu'extraordinaire.

Premiere action avantageuse aux François.

Memoires de du Bellay, liv. 3.

La premiere fut à Neufossé; Pontdormi, sous prétexte de conduire un grand convoi à Terouenne, avoit projetté de forcer ce poste, qui étoit une espece de canal tiré depuis S. Omer jusqu'à Aire, fortifié de redoutes à la tête de tous les chemins, par où l'on y peut aborder. Les ennemis y avoient des troupes & de l'artillerie pour les garder, & pour défendre l'entrée du Val de Cassel qui est au-delà, & dans lequel les Flamands de la frontiere faisoient paître leurs bestiaux, & les paysans de plusieurs bourgs & villages avoient retiré leurs biens, comme dans un lieu de sûreté.

Après avoir fait entrer le convoi dans Terouenne, il fit semblant de retourner à Montreuil, d'où il étoit venu; & ayant été joint sur le soir par d'autres troupes de cavalerie & d'infanterie à Foucamberge, où il leur avoit donné rendez-vous, il tourna tout court à droit, marcha toute la nuit, arriva devant le jour au Neufossé, surprit les ennemis, les força, entra dans le Val de Cassel, y enleva une infinité de bestiaux, & enrichit ses troupes par le grand butin qu'elles y firent.

Comme durant le pillage l'alarme se fut répandue par tout, Pontdormi fut averti par ses coureurs que les garnisons d'Aire, de Bethune, & de Dilers étoient sorties à dessein de se joindre aux paysans & aux troupes de S. Omer, pour le couper à son retour. Il fit sonner la retraite, durant laquelle il chargea un gros de cavalerie ennemie qu'il defit, où monsieur de Liques qui avoit épousé ce jour-là mademoiselle de Fouquerole, fut pris par d'Estrées, guidon des gendarmes de Vendôme, lequel avoit recherché en mariage la même demoiselle. Les deux rivaux raillerent ensemble sur cette aventure bisarre, & dès le lendemain d'Estrées, gentilhomme très-poli, ayant reçu un billet de la demoiselle, lui renvoya son époux avec beaucoup d'honnêteté.

Pontdormi repassa le Neufossé, & fit marcher devant tout son butin vers Foucamberge, croyant cette affaire

1526. finie : mais il ſe trouva de nouveau engagé par l'imprudence de quelques jeunes gentilshommes volontaires d'un corps de cavalerie qu'il avoit envoyés à la découverte, & qui rencontra au village de Rond, à moitié chemin de Terouenne & d'Aire, la garniſon de cette place & celle de Bethune, forte de huit à neuf cents Eſpagnols naturels, de cinq à ſix cents walons, & de trois cents cavaliers.

Ces volontaires, ſans attendre d'ordre, allerent enfoncer avec la lance cette cavalerie. Auſſi-tôt les ennemis commencerent à étendre leurs troupes, pour les envelopper. Le commandant les voyant en ſi grand danger, fut contraint de s'avancer avec le reſte de ſa troupe pour favoriſer leur retraite : mais lui-même fut attaqué, & le combat commença à devenir très-violent. Pontdormi, qui croyoit que c'étoit une ſimple eſcarmouche, & qui vouloit ſe retirer, envoya pour la faire finir le comte de Dammartin : mais cet officier étant arrivé ſur une hauteur, d'où il découvroit le champ de bataille, vit qu'il n'étoit plus temps, & que toute la troupe étoit aux mains avec les ennemis. Il dépêcha promptement quelques cavaliers au général, pour lui dire qu'il s'avançât ſans tarder ; que ſi nos gens n'étoient ſoutenus, ils alloient être accablés par le nombre, & qu'il le prioit de faire marcher inceſſamment au galop un gros de cavalerie pour le venir joindre.

Pontdormi marcha ſur le champ en bataille, & ſe fit précéder par le gros que le comte de Dammartin lui avoit demandé. Ce comte demeura ſur l'éminence juſqu'à ce qu'il vît le reſte des troupes à portée de le ſeconder : alors marchant aux ennemis, il fit une vigoureuſe charge ſur leur cavalerie, la culbuta & la renverſa ſur l'infanterie. Un moment après les Eſpagnols voyant Pontdormi venir à eux en bataille, ſe mirent en fuite. Il en reſta ſix vingts ſur la place, & huit à neuf cents, la plûpart fantaſſins, furent faits priſonniers. On pourſuivit le reſte juſques dans la barriere d'Aire, où le ſieur d'Eſtavaye s'étant trop abandonné, fut pris par les Eſpagnols. Pontdormi ſe retira à Terouenne, & n'ayant pas de quoi nourrir ſes priſonniers, les renvoya à condition d'une rançon de cent ſous par tête, & retint ſeulement les Officiers pour caution de la ſomme.

1526.

Autre moins favorable où le commandant François perdit la vie

L'autre action se fit quelque temps après, & environ quinze jours avant la bataille de Pavie. Le seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre, voulut avoir sa revanche de la surprise du Neufossé, & pratiqua une intelligence au château de Hédin pour le surprendre, par le moyen d'un nommé Batard, qui avoit été pris dans un parti, & à qui il donna la liberté sur la promesse qu'il lui fit de faire réussir son dessein. Celui-ci étant délivré, avertit monsieur de Pontdormi de la proposition qu'on lui avoit faite, & qu'il avoit fait semblant d'accepter. Ce général lui ordonna de continuer à entretenir son commerce avec monsieur de Fiennes, & de le faire donner dans le piége qu'il lui prépareroit.

Batard, qui avoit beaucoup d'esprit, de résolution, de fermeté, & toutes les qualités propres à bien conduire une trahison, vint à bout de dissiper tous les soupçons qu'on avoit donnés de lui à monsieur de Fiennes, & l'amena sur la fin de la nuit avec le duc d'Arscot, & un assez grand nombre de troupes jusqu'à la porte du parc du château qui lui devoit être livrée.

Pontdormi s'y étoit rendu le soir précédent avec deux cents hommes d'armes d'élite bien montés. Il avoit ordonné à Sercu, gouverneur de Hedin, de faire faire une herse au-dessus de la porte, pour la faire tomber quand une partie des ennemis seroient entrés dans le parc. Il y avoit devant la porte un ravelin de pierre, au milieu duquel il fit mettre à terre quantité de petits barils de poudre & divers feux d'artifice qu'il fit couvrir de paille, pour y mettre le feu, quand les ennemis seroient dans le ravelin.

Tout étant ainsi disposé, il les attendoit, & se plaça au-dessus de la porte auprès de la herse. Ils s'approcherent vers la fin de la nuit, Batard étant au premier rang, lié entre quatre soldats, qui avoient ordre de le poignarder, si le coup manquoit par sa trahison. Il donna un coup de sifflet, auquel il fut répondu. Il demanda s'il étoit temps; on lui repartit qu'il étoit temps : & alors les soldats entrerent avec lui à la file par la porte qu'ils trouverent ouverte.

1526. Pontdormi ne voulant pas qu'il en entrât un plus grand nombre, commanda qu'on laissât tomber la herse : mais soit que le bois se fût déjetté, ou autrement, elle demeura en chemin, & ne ferma point le passage : c'est pourquoi il ordonna à celui qui avoit ordre de mettre le feu aux poudres du ravelin, de jetter les fusées & les saucisses.

Cet homme étoit dans une espece d'entresole un peu au-dessous de lui. Je ne sai comment il arriva qu'une des fusées échapa de la main de l'ingénieur, & fut portée à la fenêtre où étoit ce seigneur; elle lui creva contre le visage: & comme il parloit, ou respiroit dans le moment, le feu lui entra si avant par la bouche, qu'elle lui brûla tout l'intérieur du corps; il tomba pâmé, & mourut deux jours après, regretté de toute la France, qui perdoit en sa personne un des plus grands hommes de guerre qu'elle eût alors. Le feu cependant fut mis aux feux d'artifice du ravelin, où il y eut environ quatre-vingts hommes des ennemis de tués.

Le gouverneur de Flandre voyant qu'il étoit trahi, se retira en grande diligence, ne doutant pas qu'il ne dût être chargé dans sa retraite : mais l'accident de monsieur de Pontdormi empêcha qu'on ne le suivît; Canaples son neveu, à qui il appartenoit de conduire les gendarmes, n'étant pas non plus en état de marcher, parce que la même fusée, qui causa la mort à son oncle, lui avoit tout brûlé le visage, & l'avoit presque aveuglé. Les autres officiers, soit qu'ils fussent consternés d'un malheur si surprenant, soit que le général ne pût plus parler, pour leur donner ses ordres, ne sortirent point hors du parc du château, & se contenterent de prendre ceux qui y étoient entrés. Batard évita la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, & qui se firent ses prisonniers, tout garoté qu'il étoit.

C'est-là tout ce qui se passa de considérable de ce côté-là; tout l'effort des armes se faisoit en Italie, où même, après la prise du roi, la guerre cessa, les vainqueurs n'ayant plus d'ennemis. Ils poursuivirent seulement les François, pour les faire tous repasser les Alpes, & s'emparerent de Moncalier, de Raconis, de Carmagnole dans le Piémont, & de Saluces, dont le marquis se sauva en France.

Annales de France. Liv. 6.

1526.

Comment l'empereur reçut la nouvelle de la victoire de Pavie & de la prise du roi.

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Cependant la nouvelle de la victoire remportée devant Pavie fut portée à l'empereur qui étoit à Madrid, par le commandeur de Penalosa, qui passa par la France, avec un sauf-conduit du roi. Ce prince le chargea aussi d'une lettre pour madame la régente, qu'il trouva à Lyon. Cette lettre ne contenoit que ce peu de mots, *Madame, tout est perdu hormis l'honneur*. La maniere dont Charles V. reçut une si heureuse nouvelle, lui fit grand honneur parmi les Espagnols. Il n'en fit point paroître de joie, & plaignit le sort du roi. La ville le suppliant de permettre qu'on fît des réjouissances publiques pour une si grande victoire, il la refusa, & dit qu'elle en feroit quand il en auroit remporté une pareille sur les infideles : mais qu'il ne convenoit point d'en faire pour celle qu'il avoit gagnée sur un roi très-chrétien ; & qu'on se contentât seulement de chanter le *Te Deum* sans grand appareil, pour rendre graces à Dieu de la bénédiction qu'il avoit donnée à ses armes. Il envoya même des ordres à ses commandans des frontieres d'Espagne & des Pays-Bas, de contenir leurs troupes dans leurs garnisons, & de ne point faire d'hostilités sur les terres de France.

Ces beaux dehors imposoient aux peuples, mais ne trompoient point les gens éclairés, qui n'ignoroient pas la vaste ambition de ce prince. Il dépêcha des couriers au viceroi de Naples, pour lui recommander sur-tout, de tenir toujours une sûre garde auprès du roi, & d'empêcher que l'armée ne se dissipât.

Le viceroi avoit déja pourvû à l'un & à l'autre; & pour empêcher la séparation de l'armée, qui étoit la plus difficile des deux choses que l'empereur lui recommandoit, il s'étoit servi de la consternation du pape; car l'ayant envoyé sommer de renoncer à l'alliance de France, & de donner les sommes qu'il étoit obligé de fournir par le dernier traité qu'il avoit fait avec l'empereur, il obtint de lui tout ce qu'il vouloit, & en particulier cent cinquante mille francs, qui, avec quarante mille qu'il contraignit le duc de Ferrare de lui prêter, lui servirent à payer ses soldats. Il demanda aussi de l'argent aux Vénitiens, qui auroient consenti à lui en donner, s'il se fût contenté de la même somme qu'il

Mémoires de du Bellay, l. 2.
Vera, hist. de Charles V.

1526. avoit exigée du duc de Ferrare : mais comme il les taxoit à une beaucoup plus grande, ils furent long-temps à disputer; & enfin, la situation des choses ayant changé dans cet intervalle, ils ne payerent rien.

Embarras de la régente de France dans cette conjoncture.

Quelque grand que fût l'embarras des princes d'Italie dans une conjoncture si dangereuse, celui de la régente l'étoit encore plus. Le royaume sans roi, le thrésor royal épuisé, les frontieres sans armée, le roi d'Angleterre prêt de passer à Calais avec de nombreuses troupes, quatorze à quinze mille paysans Allemands fanatiques, suite funeste de la révolte de Luther contre l'Eglise, attroupés dans l'Alsace, & menaçant la France d'une invasion prochaine, étoient pour cette princesse de terribles sujets d'inquiétude.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Elle en eut encore un autre qui ne dût pas lui causer moins d'appréhension, parce qu'il la regardoit personnellement. Le duc de Vendôme étant arrivé à Paris, quelques-uns des principaux de la ville & du parlement, ennemis du chancelier du Prat, qui étoit plus puissant que jamais dans le conseil, lui proposerent de se saisir du gouvernement, & lui firent offre pour cela de leurs services. Ils lui représentoient pour l'y engager, que la régence du royaume pendant la minorité des fils de France, appartenoit naturellement aux princes du sang; que le connétable de Bourbon, qui étoit le plus proche de la couronne, étant dans la révolte, & le duc d'Alençon, qui d'ailleurs ne paroissoit pas capable d'un si grand fardeau, n'étant pas encore en France, il ne devoit pas refuser ses soins & ses travaux à sa patrie dans la circonstance fâcheuse où elle se trouvoit.

Mais ce prince judicieux & moderé, envisageant le repos de l'état, beaucoup plus que sa propre grandeur, & étouffant les ressentimens que l'enlevement des biens de la maison de Bourbon devoit lui inspirer contre la régente, leur répondit, sans leur expliquer trop ses intentions, qu'il alloit à Lyon trouver cette princesse qui l'y appelloit, aussi-bien que les autres princes & les gouverneurs des Provinces frontieres, & que dans l'assemblée qu'on y alloit tenir, on auroit soin d'y prendre les résolutions les plus conformes au bien du royaume, & les plus propres à procurer la sûreté

&

& la liberté du roi. La régente fut extrèmement satisfaite de cette conduite du duc de Vendôme; & pour lui en marquer sa reconnoissance, elle le fit chef du conseil de la régence. 1526.

Le comte de Guise lieutenant général pour le roi en Bourgogne & en Champagne, & le maréchal de Lautrec gouverneur de Guienne, s'étant aussi rendus à Lyon, après avoir pourvû à la sûreté de ces frontieres, le mieux qu'il leur fut possible, on délibéra sur ce qu'il y avoit à faire dans les présentes conjonctures.

Ordre qu'elle mit aux affaires.

Il fut ordonné d'abord, qu'André Doria général des galeres, & le vice-amiral de la Faïette qui étoient à Marseille, mettroient incessamment à la voile, pour aller prendre à Civita-Vecchia le duc d'Albanie, & les troupes qu'il avoit conduites sur les frontieres du royaume de Naples, & ils eurent ordre de les ramener en France. La chose fut exécutée quelque temps après: mais ce fut un petit secours pour l'état, parce que de dix mille hommes que le duc avoit menés avec lui, il n'en ramena que mille lansquenets, quelques centaines de fantassins Italiens, & quatre cents cavaliers, le reste ayant pour la plûpart déserté depuis la journée de Pavie.

Guicciard. l. 17.

Il fut ordonné en second lieu, que les troupes revenues du Milanès seroient incessamment payées, & les prisonniers faits à la bataille rachetés, ce qui fit beaucoup d'honneur à la régente, & lui gagna l'amitié des soldats & de la noblesse. Enfin on jugea à propos que le marquis de Saluces, à la tête des soldats Italiens qu'il avoit ramenés de Savone, allât en Bourgogne avec le comte Ludovic de Beljoyeuse, pour empêcher l'entrée des ennemis en France par la Franche-Comté; parce que le terme d'un traité qui avoit été fait l'an 1522. pour trois ans par la médiation des Suisses, touchant la neutralité du comté & du duché de Bourgogne entre la France & la gouvernante des Pays-Bas, étoit prêt d'expirer. On crut n'avoir pas beaucoup à craindre pour la Guienne, parce qu'on savoit que l'empereur ou ne pouvoit, ou ne vouloit rien entreprendre d'important de ce côté-là. La Picardie inquiétoit plus que tout le reste, à cause des grands préparatifs du roi d'Angleterre:

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

1526. mais les places de cette frontiere étoient assez bien munies; & comme on n'étoit pas en état d'y envoyer si-tôt une armée, on se prépara à détourner le péril par d'autres voies.

Ses sollicitations auprès du roi d'Angleterre en faveur du roi son fils.

Du Tillet recueil de Traités, & Memoires de du Bellay, l. 3.

Le roi d'Angleterre avoit fait paroître beaucoup de joie à la nouvelle de la victoire des impériaux en Italie, & avoit même à cette occasion congédié un envoyé que la régente tenoit auprès de lui, nonobstant la guerre. Cette princesse ne se rebuta point: elle pria le roi d'Angleterre d'agréer qu'elle fit passer à sa cour un nommé Jean Joachim de Passano, pour lui faire quelques propositions; & il y consentit. Le Genois eut ordre de la régente d'employer toute son adresse pour fléchir ce prince, & de lui faire de sa part les prieres les plus soumises, croyant que rien ne devoit paroître indigne d'une mere affligée au point qu'elle l'étoit.

L'envoyé s'apperçut bien-tôt de la disposition favorable du roi d'Angleterre. Ce prince avoit fait à loisir ses réflexions sur la situation où se trouvoit l'Europe, & se fit honneur de sa générosité dans le parti qu'il prit par politique & par chagrin contre l'empereur. Il assûra la régente, que touché de son malheur, il ne vouloit pas l'accabler, comme il étoit en son pouvoir de le faire; qu'il étoit content de traiter avec elle, & de l'aider même à procurer la liberté du roi son fils; que pour lui ôter toute inquiétude, il alloit licentier son armée; & que quelque dépense qu'il eût faite pour l'assembler, il n'en demanderoit à la France aucun dédommagement.

Dispositions du roi d'Angleterre.

Deux raisons le faisoient agir de la sorte. La premiere étoit qu'il commençoit à redouter la trop grand puissance de l'empereur. La seconde, qu'il s'appercevoit déja que ce prince, devenu fier de ses grands succès, changeoit beaucoup ses manieres à son égard: car avant sa victoire & la prison du roi de France, toutes les lettres qu'il lui écrivoit, étoient de sa main d'un bout à l'autre, avec cette souscription, *votre fils & cousin Charles*; & depuis il ne signoit simplement que Charles, & toute la lettre étoit de la main d'un de ses secrétaires. Le cardinal de Volsei remarqua aussi un changement proportionné dans celles qui

Guicciard. l. 16.

lui étoient adressées, & il en fut encore plus choqué que le roi son maître. 1526.

Il est étrange que les princes se laissent tellement éblouir par la prospérité, qu'ils ne puissent se commander sur de pareilles bagatelles, & qu'ils ne prévoyent pas que toutes bagatelles qu'elles sont, elles peuvent avoir de très-grandes suites pour leurs intérêts les plus essentiels : ainsi qu'il arriva en l'occasion dont je parle. Il faut joindre à tout cela la vanité ordinaire du cardinal de Volsei, qui voyoit les choses au point où il souhaitoit depuis long-temps qu'elles arrivassent, pour se faire regarder par toute l'Europe comme l'arbitre du sort des deux couronnes.

Toutefois le roi d'Angleterre ne voulût pas rompre si brusquement avec l'empereur, mais l'engager à se séparer lui-même de son alliance, en prenant occasion de la prison du roi, pour lui faire des propositions qu'il n'accepteroit jamais. Ayant donc assûré la régente qu'elle n'avoit rien à craindre de sa part, il lui fit promettre que pour obtenir la liberté du roi son fils, elle ne consentiroit jamais au demembrement d'aucune des Provinces de France : & cependant affectant de faire paroître un extrème empressement pour la ruine entiere de ce royaume, il fit dire à l'empereur, qu'il étoit prêt de l'envahir avec toutes ses forces, à condition qu'il auroit pour sa part, la Normandie, la Guienne, & la Gascogne, & qu'il seroit reconnu par l'Empire comme roi de France ; titre, disoit-il, qui appartenoit à ses prédécesseurs, aussi-bien que le royaume même, depuis Edouard III. Il exigeoit encore de l'empereur, qu'il entrât en personne dans la Guienne avec une grosse armée, & qu'il partageât avec lui les frais de la guerre.

L'empereur fort dénué d'argent, qui ne pouvoit pas espérer de lever en Espagne une armée telle que la lui demandoit le roi d'Angleterre, & qui n'eût pas vû volontiers ce prince au voisinage des Pyrenées, maître de la Guienne & de la Gascogne, ne put goûter de telles propositions : de plus, l'engagement qu'il avoit pris pour son mariage avec Marie d'Angleterre, qui n'avoit encore que neuf ans, ne l'accommodoit point ; & il avoit d'autant moins d'envie d'en venir à l'exécution, que les sommes que l'Angleterre lui avoit four-

1526. nies pour les guerres passées, devoient être défalquées de la dot de cette princesse, & que par cette condition il n'en tireroit point d'argent, de quoi il avoit cependant besoin par dessus toutes choses. D'ailleurs les Espagnols le pressoient de se marier au plutôt pour avoir un successeur, & lui proposoient la sœur de Jean roi de Portugal, qui prodigueroit ses thrésors pour une alliance si avantageuse, sans parler des sommes que les peuples d'Espagne, qui aimoient mieux pour reine une Portugaise qu'une Angloise, lui promettoient en cas qu'il agréât ce mariage. Toutes ces raisons lui firent prendre la résolution de se passer du roi d'Angleterre, & de tâcher de tirer le plus grand avantage qu'il pourroit par un traité avec la France pour la liberté du roi. Voulant donc se faire honneur de sa générosité à cet égard, il consentit à une treve de six mois, que la régente avoit demandée à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Cette négociation pour la liberté du roi étant une fois résolue, donna le temps à la régente de conclure avec le roi d'Angleterre.

Traités que la régente fait avec lui.
Recueil des Traités par Leonard, T. 2.
Du Tillet, recueil de Traités, &c.

Une si importante affaire fut traitée par Jean de Brinon, chevalier seigneur de Villaines & d'Auteuil, premier président du parlement de Normandie, & chef du conseil de la régente, & par Joachim Passano, dont j'ai déja parlé. Ils signerent trois traités différens à Moore en Angleterre; le premier, daté du trentieme d'Août de cette année 1525. contient une ligue défensive entre les deux couronnes, & le roi d'Angleterre s'y engage à procurer la liberté du roi de France auprès de l'empereur à des conditions raisonnables, dont il sera convenu avec madame la régente.

Par le second, le roi se constituoit débiteur envers le roi d'Angleterre de dix-huit cents mille sept cents trente-six écus au soleil, payables en certains termes, valans chacun trente-huit sous tournois. Quelque répugnance qu'eût madame la régente à consentir à cet article, à cause de la grandeur de la somme, qui jointe à celles qu'on prévoyoit qu'il faudroit payer à l'empereur, seroit extrèmement à charge au royaume, il fallut le passer : mais l'avocat général & le procurur général du parlement de Paris, firent au

mois d'Octobre leurs protestations contre ce traité, & elles furent insérées dans le regiftre fecret du parlement, pour fervir au roi en temps & lieu. 1526.

Le troifieme traité régloit le commerce des deux nations par mer & par terre : & la régente par une lettre féparée s'obligeoit, au nom du roi, à faire payer au roi d'Angleterre les arrérages dûs à Marie d'Angleterre, fœur de ce prince, qui avoit époufé en premieres nôces le roi Louis XII. & depuis le duc de Suffolk.

Durant que cela fe paffoit, les payfans Allemands attroupés dans l'Alface, defquels j'ai déja fait mention, faifoient trembler la Champagne & la Bourgogne. On favoit qu'après avoir pillé l'Alface, leur deffein étoit de venir en faire autant en Lorraine, & enfuite dans ces deux Provinces, perfuadés que tant de nobleffe Françoife ayant péri à la bataille de Pavie, & la régente ayant tant d'affaires fur les bras, ils les trouveroient entierement dégarnis.

Petrus Gnodalius hist. Tumultûs Rustic. in Germania, l. 2.

Défaite des Allemands en Alface.

En effet, le comte de Guife n'étoit de ce côté-là qu'avec un petit camp volant, où il avoit fous lui le comte de Vaudemont fon frere & le comte Ludovic de Bellejoyeufe, qui commandoit deux mille fantaffins Italiens. Antoine duc de Lorraine, fur qui devoit tomber d'abord la furie de ces fcélérats, pria le comte de Guife de fe venir joindre à lui, pour tâcher de les diffiper. Mais ces deux princes, après leur jonction, n'avoient que fix mille hommes. Nonobftant l'inégalité des forces ils entrerent en Alface, & s'avancerent jufqu'à Saverne, où étoit la plus grande partie des Allemands. Le comte de Guife ayant fû qu'un autre corps de fix mille hommes tant infanterie que cavalerie accouroit à leur fecours, alla au-devant le dix-huitieme de Mai pour les couper. Ils fe jetterent dans le bourg de Luffeftein, & s'y retrancherent. Ils y furent attaqués & forcés & prefque tous paffés au fil de l'épée, ou brûlés dans les maifons où ils s'étoient réfugiés.

Le carnage que l'on avoit fait à Luffeftein intimida ceux de Saverne ; & ils fe rendirent deux jours après fans autre condition, que de la vie fauve : mais comme ils défiloient fans armes au milieu des troupes Lorraines & Françoifes pour aller repaffer le Rhin, ils dirent ou firent quelque

1526. chose, dont les soldats offensés, quoi que pussent faire ces deux princes pour les contenir, se jetterent sur ces misérables, & les taillerent en pieces pour la plûpart.

La défaite de ces fanatiques produisit un bon effet, qui fut d'empêcher que d'autres paysans en bien plus grand nombre, qui commettoient d'horribles désordres au-delà du Rhin, ne se hasardassent à passer en deçà. Mais madame la régente & son conseil blâmerent fort le comte de Guise d'avoir ainsi exposé le peu de troupes qu'il avoit, & qui étoit presque tout ce qu'on pouvoit mettre ensemble dans le royaume, tandis qu'on avoit tout sujet de craindre, que les Impériaux d'Italie ne fissent une seconde invasion dans la Provence. Mais c'étoit à quoi le viceroi de Naples ne pensoit point du tout, n'ayant garde de faire passer les Alpes à son armée, en un temps où il savoit bien qu'il se faisoit sourdement divers complots en ces quartiers-là contre les intérêts de son maître, & pour tirer par force ou par adresse le roi de France de ses mains. Car quoique le pape, les Florentins, les Siennois, & le duc de Ferrare se fussent accommodés avec l'empereur, ce n'étoit que par la seule crainte d'être opprimés ; & le viceroi comptoit d'autant moins sur leur constance dans l'alliance qu'ils avoient faite avec ce prince, que les Vénitiens sollicités d'y entrer temporisoient toujours, & persisterent plus que jamais dans cette irrésolution apparente, quand ils surent que l'accommodement du roi d'Angleterre avec la France, étoit fort avancé.

Memoires de du Bellay, l. 2.

Guicciard. l. 16.

Pendant que le viceroi étoit occupé de ces négociations en Italie, l'empereur délibéroit en Espagne avec son conseil sur la maniere dont il se comporteroit avec le roi de France ; & l'importance de cette affaire, selon qu'on l'envisageoit par ses diverses faces, partageoit fort les avis des ministres.

Délibération de l'empereur sur le sort du roi son prisonnier.

L'évêque d'Osme, confesseur de ce prince, ouvrit le premier avis, & réduisit le sujet de la délibération à trois points, l'empereur ne pouvant prendre qu'un de ces trois partis. Le premier, de retenir le roi de France prisonnier, & de profiter du désordre que cette Anarchie causeroit dans le royaume, pour étendre sa domination. Le second, de le relâcher à condition qu'il cederoit certaines parties du

royaume de France, sur lesquelles l'empereur avoit des prétentions, & outre cela tous les droits que le roi s'attribuoit sur des domaines possédés actuellement par la maison d'Autriche. Le troisieme, de lui faire acheter sa liberté par des conditions moins rudes, & que ce Prince, pour se tirer de l'état où il étoit, accepteroit sans beaucoup de peine. Ensuite raisonnant sur le desir que l'empereur affectoit de faire toujours paroître de rendre la paix à l'Europe Chrétienne, afin de tourner ses armes contre les infideles, il dit que le premier moyen avoit quelque chose de si violent & de si odieux, qu'il ne croyoit pas qu'on dût seulement y penser; que ce moyen, aussi-bien que le second, seroit une source perpétuelle de guerre; que plus les conditions auxquelles le roi de France sortiroit de sa prison, seroient dures, moins il se croiroit obligé de les observer; que la puissance de l'empereur donnant de la jalousie à tous les autres souverains, on verroit de dangereuses ligues se former contre lui, & que l'effet de ces ligues seroient de sanglantes guerres, qui ne finiroient peut-être pas avec sa vie. De tout cela il conclut pour le troisieme parti, qui étoit de traiter avec le roi pour sa liberté, à des conditions tolérables, & qui feroit louer de tout le monde la modération & la générosité de Sa Majesté impériale. 1526.

Ce prince écouta cet avis sans donner aucun signe qu'il l'approuvât, ou qu'il le désaprouvât, & il ordonna à Féderic de Tolede duc d'Albe, de dire le sien. Il le fit conformément à son génie vain & altier; & après quelques invectives contre la France, le pape, les Vénitiens, & les autres princes d'Italie, sur la jalousie qu'ils avoient conçue de la grandeur de la maison d'Autriche, le fort de son discours roula sur l'imprudence qu'il y auroit à ne pas tirer tout l'avantage possible de la favorable conjoncture où l'empereur se trouvoit; que l'unique moyen sûr pour repousser les infideles & réprimer les hérétiques, étoit la puissance d'un prince redouté de tous les souverains, qui sans cela traverseroient toujours ses desseins; que tandis que celle de France ne seroit pas entierement abbatue, & l'Italie parfaitement soumise à Sa Majesté Impériale, elle ne pourroit jamais réussir dans une si sainte entreprise; que Dieu sem-

1526. bloit le conduire comme par la main à ce point de grandeur nécessaire pour la défense de la chrétienté; qu'il ne falloit pas par une générosité mal entendue imterrompre le cours d'une si belle destinée ; qu'il falloit avancer ou différer la délivrance du roi de France, & lui prescrire des conditions plus ou moins rudes, selon qu'il conviendroit à l'établissement inébranlable de la puissance de la maison d'Autriche en Italie, & de la supériorité qu'elle devoit prendre sur la maison de France en un tel degré, qu'il n'y eût plus desormais de concurrence.

Ce sentiment, qu'on supposoit être fort du goût de l'empereur, fut applaudi & universellement suivi de tous ceux du conseil; qui parlerent après le duc d'Albe : & la conduite que tint Charles V. ensuite de cette délibération, où l'on n'avoit encore proposé les choses qu'en général, montra bien que c'étoit le parti qu'il vouloit prendre. On ne passa pas outre, parce qu'on attendoit de jour à autre quelque envoyé du roi & de la régente, pour traiter plus à fond d'une si importante affaire.

Dès que le roi eut été transporté à Pisigithoné, il avoit envoyé ordre à madame la régente de mettre en liberté dom Hugues de Moncade, qu'on avoit pris dans le combat qui se donna vers Savone avant la bataille de Pavie. Il le délivra sans rançon, pour faire plaisir au viceroi, dont Moncade étoit intime ami; & l'ayant fait venir à Pisigithoné, il le chargea d'aller en Espagne de sa part faire à l'empereur des propositions touchant sa liberté.

Memoires de Brantome, tom. I.

Ces propositions étoient de renoncer aux prétentions qu'il avoit sur le royaume de Naples, sur le duché de Milan, sur la seigneurie de Genes, & à l'hommage que l'empereur lui devoit pour les comtés d'Artois & de Flandre; de l'aider à conquérir les villes d'Italie, sur laquelle la maison d'Autriche prétendoit des droits, & en particulier sur le domaine de Terre-ferme de la république de Venise; & pour accommoder le différend touchant le duché de Bourgogne, que l'empereur prétendoit avoir été usurpé par Louis XI. après la mort de Charles le hardi, il s'offroit à épouser la reine Eléonore sa sœur, veuve du roi de Portugal, (car le roi étoit veuf lui-même par la mort de la

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

1526.

reine Claude, arrivé l'année précédente,) & proposoit que la dot de cette Princesse fût le duché de Bourgogne, & qu'il passât aux enfans qui naîtroient de ce mariage.

Ces offres, quelque avantageuses qu'elles fussent à Charles V. dont elles assûroient la puissance en Italie, n'en furent pas agréées. Il dépêcha au roi, pour lui répondre, Beaurain son chambellan fils du comte de Rœux. Ce seigneur lui dit de la part de l'empereur, que les rénonciations qu'il offroit de faire touchant les états d'Italie, ne pouvoient entrer en ligne de compte pour sa délivrance, parce qu'il n'avoit aucun bon titre pour les posséder, & que ces états ne lui appartenant ni de droit, ni de fait, c'étoit ne rien offrir; qu'il ne pouvoit entendre au mariage qu'il lui proposoit, sans avoir auparavant consulté le duc de Bourbon, à qui il avoit promis la reine Eléonore; qu'enfin le duché de Bourgogne appartenoit encore moins au roi de France, que le royaume de Naples, le duché de Milan, & la seigneurie de Genes, & que c'étoit une partie de son patrimoine, dont il sauroit bien se remettre en possession, si on persistoit à ne le lui pas restituer.

Beaurain étoit en même-temps chargé de proposer au roi d'autres articles pour sa délivrance: savoir de restituer à l'empereur le duché de Bourgogne purement & simplement, de céder la Provence & le dauphiné au duc de Bourbon, pour les posséder avec ses autres états en titre de royaume, sans obligation d'hommage ni de ressort à la couronne de France; de renoncer à toutes ses prétentions sur les états d'Italie, & de satisfaire le roi d'Angleterre touchant les provinces de France, qu'il soutenoit lui appartenir.

Fermeté du roi. Memoires de du Bellay, L. 3.

Le roi répondit à Beaurain avec fermeté qu'il s'étoit inutilement fatigué à venir d'Espagne en poste pour lui proposer des choses si déraisonnables; qu'il consentiroit à la vérité volontiers à rétablir le duc de Bourbon dans ses biens, & à y ajouter même quelque chose, & qu'il lui feroit épouser, s'il le vouloit, la duchesse d'Alençon sa sœur, veuve du duc d'Alençon, dont il venoit d'apprendre la mort; mais qu'il mandât à son maître la résolution où il étoit de passer plutôt toute sa vie en prison, que de rien démembrer de ses

1526. états; & que quand il feroit affez lâche pour le faire, il étoit certain que fes fujets n'y confentiroient jamais.

L'empereur, qui s'étoit bien attendu à quelque réponfe femblable, avoit envoyé en même-temps ordre au viceroi de Naples de tirer au plutôt le roi de France du Milanès, où il ne le croyoit pas affez fûrement gardé. Le viceroi avoit déja eu la penfée de le faire, ayant appris qu'il fe faifoit des complots dans quelques cours d'Italie, pour chercher les moyens d'enlever ce prince. Le foupçon étoit fondé: car le comte de Saint Pol, qui s'étoit fauvé de fa prifon, le marquis de Saluces, & le comte de Vaudemont travailloient fecrettement à l'évafion du roi, ou du moins à empêcher qu'on ne le tirât du Milanès; & c'étoit le comte Francifque de Pontrefme, qui étoit leur agent fecret pour cette affaire. Ainfi le viceroi prit fecrettement fes mefures, pour faire conduire le roi à Genes, & le tranfporter de là par Mer au royaume de Naples.

Antoine de Vera, hift. de Charles V.

Il déclara les ordres de l'empereur à ce prince, qui en fut très-chagrin, & qui lui fit une autre propofition. C'étoit de le faire plutôt paffer en Efpagne, dans l'efpérance d'obtenir plus promptement fa délivrance, en traitant immédiatement avec l'empereur. Il avoit encore en vûe d'empêcher le mariage du duc de Bourbon avec la reine de Portugal, dont il appréhendoit beaucoup les fuites; car ce mariage rendant les interêts du duc communs avec ceux de l'empereur, dont il deviendroit beau-frere, ce prince contracteroit un étroit engagement à lui procurer les plus grands avantages, & à ne l'abandonner jamais. Outre que, quand même il fe contenteroit de lui faire reftituer fes biens, le duc, fuppofé ce mariage, feroit toujours un ennemi dangereux dans le cœur du royaume, où il ne manqueroit pas d'être fortement appuyé, quand il voudroit y caufer des troubles.

Ce prince eft transféré en Efpagne.

Le viceroi ne rejetta pas cette propofition; & quoiqu'il n'eut point d'ordre de fon maître, il crut qu'il agiroit felon fes intentions en l'acceptant: mais il dit au roi qu'il ne pouvoit pas éloigner d'Italie la flotte d'Efpagne, & que s'il perfiftoit à vouloir aller trouver l'empereur, il falloit qu'il fe fervît des galeres de France. Il y confentit, &

envoya le maréchal de Montmorenci à Lyon, afin que la régente donnât ses ordres pour les faire partir. 1526.

La régente & son conseil approuverent fort la résolution du roi, pour les mêmes raisons qui la lui avoient fait prendre. Le maréchal, par trop de précaution, pensa tout gâter; car n'ayant pas cru devoir mettre les Galeres de France entre les mains des Espagnols, sans un ordre réitéré du roi, il se contenta de les faire tenir armées à Toulon, & retourna à Pisigithoné lui dire qu'elles étoient toutes prêtes à partir au premier commandement. Ce délai fit faire de nouvelles reflexions au viceroi. A la vérité, après le départ du maréchal, qui reçut un nouvel ordre d'aller querir les Galeres, il conduisit le roi à Genes : mais appréhendant que cette flotte, aussi forte que celle qu'il avoit avec lui, ne l'attaquât en mer, pour lui enlever ce prince, ou qu'il ne se fît quelque mouvement à Genes en sa faveur, il se ravisa; & au lieu d'avancer toujours son chemin vers les côtes de France, ou d'attendre dans le port de Genes, il rebroussa chemin, & fit faire forces de rames & de voiles jusqu'à Porto-Venere, comme s'il eût repris son premier dessein de conduire le roi à Naples.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Il lui laissa digérer son chagrin, sans lui dire la raison de sa conduite; & cependant Montmorenci arriva dans ce port avec ses Galeres, où le viceroi y mit un équipage & des commandans de ses troupes, & fit route vers l'Espagne, sans en avoir rien communiqué au marquis de Pescaire, ni au duc de Bourbon, qui ne le lui pardonnerent jamais.

Il arrive à Madrid.

Il passerent en chemin auprès des Isles d'Hieres, d'où le roi vit en passant avec bien de la douleur les côtes de son royaume; & après une assez heureuse navigation, ils prirent terre à Barcelonne: de-là on conduisit le roi à Tarragone, où les soldats de l'escorte se souleverent contre le viceroi, parce qu'on ne les payoit point, & tirerent sur lui, non sans un grand danger du roi même, qui entendit le sifflement des balles d'arquebuse autour de sa personne.

De Tarragone, on le mena à Valence, d'où il dépêcha le maréchal de Montmorenci à la régente, pour convenir avec elle sur les propositions qu'il devoit faire à l'empereur,

1526. & pour ſavoir la conduite que tenoit le roi d'Angleterre. Le roi continua ſa route juſqu'à Madrid, étant reçu par-tout avec de très-grands honneurs. On le logea dans le château, d'où il avoit permiſſion de ſortir pendant le jour bien accompagné, & monté ſeulement ſur une mule. Ce fut le quatorzieme d'Aout qu'il y arriva.

L'empereur fait d'abord difficulté de le voir, & s'y réſout dans la ſuite.
De Angleria, Ep. 826.

L'empereur, ſous prétexte qu'il tenoit les états à Tolede ne ſe trouva pas à ſon arrivée, & refuſa long-temps de le voir, différant, diſoit-il, cette entrevue qui les embarraſſeroit tous deux, juſqu'à ce qu'on fût à peu près convenu des conditions de l'accommodement. Le roi ne put s'empêcher de témoigner beaucoup de chagrin de cette conduite de l'empereur; car le principal motif qui l'avoit déterminé à paſſer en Eſpagne, étoit, comme j'ai dit, l'eſpérance de traiter immédiatement avec ce prince, & de trouver en ſa perſonne autant de franchiſe, qu'il en avoit lui-même.

Memoires Mſ. de Lambert préſident de Savoye.

Le maréchal de Montmorenci en arrivant à Lyon, y trouva Charles duc de Savoye, qui s'offrit à la régente d'aller lui-même en Eſpagne, ménager l'accommodement du roi avec l'empereur. Son offre fut d'abord acceptée, ce prince ayant toujours été fort attaché à la France, nonobſtant quelques chagrins qu'il avoit reçus de la régente ſa ſœur, & de plus étant oncle du roi & beau-frere de l'empereur: mais la choſe changea pour je ne ſai quelles raiſons, & il fut réſolu que Marguerite ducheſſe d'Alençon, ſœur du roi, ſeroit chargée de la négociation, avec Jean de Selve premier préſident du parlement de Paris, François de Tournon archevêque d'Ambrun, Gabriel de Gramont évêque de Tarbes, (tous deux furent depuis cardinaux,) & Philippes Chabot de Brion, qui étoit déja à Madrid. Montmorenci précéda de quelques jours la princeſſe, & porta au roi la nouvelle de la ligue concluë pour ſa délivrance entre la régente & le roi d'Angleterre. Cette nouvelle le réjouit fort; mais la joie qu'il en eut ne l'empêcha pas de tomber dans une violente maladie, cauſée apparemment par l'ennui & le chagrin de ſa priſon, qui avoient ſuccédé aux extrèmes fatigues de ſa campagne d'Italie. Cet accident ne donna gueres moins d'inquiétude en Eſpagne qu'en France; & l'empereur en fut preſque autant en peine

que la régente. Ce prince, si le roi fût mort de sa maladie, perdoit tout le fruit de sa victoire; & l'intérêt qu'il prenoit à sa conservation, autant que l'honnêteté & la bienséance, l'engagerent enfin à l'aller voir. 1526.

Dès qu'il fut à la porte de la chambre il se découvrit; le roi, comme il approchoit du lit, prenant la parole, lui dit, *monsieur, vous venez voir votre prisonnier: non*, repartit l'empereur, *je viens voir mon frere & mon ami, que je veux mettre en liberté*. La conversation se passa en de pareils complimens, sans entrer autrement en matiere. L'empereur en se retirant le conjura de ne penser qu'à recouvrer sa santé, & l'assûra qu'il seroit le maître de retourner dans ses états quand il le voudroit.

Entrevûe de ces deux monarques.
Antoine de Vera, hist. de Charles V.

Sur ces entrefaites la duchesse d'Alençon, qui s'étoit embarquée au mois de Septembre à Aigues-morte sous un sauf-conduit obtenu par le roi d'Angleterre, & avoit pris terre à Barcelonne, arriva à Madrid. Le roi començoit à se porter mieux, & la présence de cette Princesse qu'il aimoit tendrement, ne contribua pas peu au rétablissement de sa santé.

Memoires de du Bellay, liv. 3.
Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Le duc de Bourbon, qui avoit trop d'interêt à la négociation qu'on alloit commencer, pour qu'elle se fît en son absence, se rendit aussi-tôt à la cour, où de concert avec le marquis de Pescaire, il se déchaîna fort contre la conduite du viceroi qui avoit transporté le roi de France en Espagne, sans leur en rien communiquer, & qui ayant eu si peu de part au grand succès des armes de l'empereur, avoit voulu s'en attirer toute la gloire, en menant comme en triomphe le roi de France à Madrid. Pescaire en disoit encore plus dans ses lettres, où il l'accusoit d'avoir fait paroître une extrème lâcheté à la journée de Pavie.

L'empereur reçut obligeamment le duc de Bourbon, & excusa le viceroi sur ses bonnes intentions. Il ajouta qu'il étoit parfaitement informé des grands services que le duc & le marquis de Pescaire lui avoient rendus à la bataille de Pavie, & qu'ils ne resteroient pas sans récompense.

Le duc de Bourbon ne laissa pas de s'appercevoir que quoiqu'on le regardât à la cour de Madrid comme un grand capitaine, on n'en avoit pas moins d'horreur du crime, par

Guicciardin. l. 16.

1526. lequel il avoit réduit son roi dans l'état où il étoit. La chose alla jusqu'à ce point, que l'empereur ayant fait prier un grand seigneur de sa cour de prêter son palais à ce prince, il repondit qu'il n'avoit garde de refuser ce que Sa Majesté souhaitoit de lui : mais que dès que Bourbon seroit parti, il feroit raser sa maison, où un honnête homme ne pourroit plus loger, après qu'elle auroit été la demeure d'un traître. Mais ce prince éprouva encore par des effets plus réels, combien peu d'égard on avoit pour lui, quelques marques de consideration qu'on affectât d'ailleurs de lui donner. Il fallut d'abord qu'il renonçât à son mariage avec la reine Douairiere de Portugal, pour la céder au roi-même ; quoique ce fût un des premiers articles du traité qu'il avoit fait avec l'empereur en se révoltant ; & entre les autres que le conseil d'Espagne éxigeoit du roi pour sa délivrance, l'unique sur lequel on se relâcha d'abord, fut celui par lequel on demandoit la cession de la Provence & du Dauphiné avec le titre de roi pour ce duc. C'est le malheur assez ordinaire, & la juste punition de ceux qui se livrent aux ennemis de leur souverain, d'être sacrifiés & comptés pour rien dans ces sortes d'occasions.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Difficultés de l'accommodement pour la liberté du roi.

L'unique espérance de ce prince, qu'on ne laissoit pas de plaindre, parce que c'étoit l'injustice de la régente qui l'avoit jetté dans le précipice, étoit le peu d'apparence qu'il y avoit que le traité dût se conclure, à cause de la difficulté touchant la cession du duché de Bourgogne. Cette difficulté paroissoit insurmontable ; car l'empereur tenoit trèsferme sur cet article, & le roi s'obstinoit à refuser d'y consentir. Il vouloit bien qu'on fit mention du duché de Bourgogne dans son traité de mariage avec la reine Douairiere de Portugal, comme de la dot de cette princesse, & que ce duché passât aux enfans qui en naîtroient ; il offroit encore de s'en rapporter à des arbitres après la discussion de ses droits & de ceux de l'empereur sur cette province ; mais il déclaroit toujours que quoi qu'il lui pût arriver, il ne démembreroit jamais son royaume pour acheter sa liberté.

Ces difficultés devoient être augmentées ou diminuées, selon le tour que prendroient les affaires d'Italie, où les intrigues avoient succédé à la guerre.

1526.

Etat des affaires d'Italie.

Le pape appréhendant que l'armée victorieuse de l'empereur ne vint fondre sur lui, & ne se vengeât des intelligences qu'il avoit eues avec la France, dont on avoit trouvé dans la cassette du roi, après sa prise, des preuves par écrit, avoit, ainsi que j'ai déja dit, traité avec le viceroi, & l'avoit fait malgré les Vénitiens qui l'avoient exhorté à ne pas perdre courage, à s'unir avec eux, avec le duc de Ferrare, avec les Florentins, avec l'armée du duc d'Albanie, & de soudoyer incessamment dix mille Suisses, l'assûrant que l'armée Impériale se débanderoit faute de paye: mais ils ne purent surmonter sa crainte; & en donnant, en conséquence de son traité, de l'argent aux généraux de l'empereur, il leur avoit fourni l'unique moyen qu'ils pouvoient avoir pour retenir leurs troupes.

Les Vénitiens, au contraire, en marchandant avec le viceroi sur les sommes qu'il leur demandoit, l'avoient toujours tenu en suspens, & laissé dans l'incertitude s'ils entreroient aussi dans le traité. Ils avoient persisté dans cette irrésolution affectée, nonobstant les sollicitations du pape qui, plus frapé du danger présent, que de la servitude dont la puissance de l'empereur menaçoit l'Italie, regardoit cet accommodement comme la fin de la guerre. Mais il ne fut pas longtemps sans reconnoître ce que les Vénitiens lui avoient prédit que sa frayeur ne feroit qu'augmenter à son égard l'insolence des vainqueurs, & qu'à lui en faire ressentir plutôt les effets.

Guicciardino, l. 16.

Il l'expérimenta dès qu'il eut fait faire à Rome la publication du traité, & que les Impériaux eurent touché son argent & celui de la république de Florence. Ils en violerent ouvertement les principaux articles. Ils ne retirerent point leurs troupes de dessus les terres de l'église, & les laisserent en quartier dans le Plaisantin. Ils soutinrent dans Sienne la faction ennemie du pape contre celle qu'il protégeoit. Mais ce qui le chagrina le plus, fut qu'ayant tiré parole expresse, & même une promesse par écrit du viceroi, qu'il lui feroit rendre incessamment Régio & Rubiéra par le duc de Ferrare qui s'en étoit emparé durant la derniere vacance du Saint Siege; il fut qu'il traitoit avec ce duc, & lui faisoit espérer de le maintenir dans la possession de ces pla-

1526. ces moyennant de l'argent. Le pape envoya au viceroi le cardinal Salviati pour se plaindre à lui, de sa part, de tant de contraventions: mais il n'en reçut que des honnêtetés & des assurances générales de la disposition où il étoit de satisfaire Sa Sainteté, & rien de plus.

Cette conduite du viceroi faisoit assez connoître au pape qu'on le jouoit; & il n'en douta plus, lorsqu'on lui présenta de la part de l'empereur la ratification du traité de confédération sans y ajouter quelques articles qui avoient été mis dans un écrit séparé, & sur lesquels le viceroi avoit engagé sa parole avec serment. De ce nombre étoit celui qui concernoit la restitution de Régio & de Rubiéra par le duc de Ferrare, la promesse d'obliger le duc de Milan à ne tirer le sel pour l'usage de ses sujets, que des seules Salines de Cervia qui appartenoient au S. Siége, & un troisieme article qui regardoit la disposition des bénéfices du royaume de Naples.

Le pape qui s'étoit fait honneur de son traité, par les grands avantages qu'il en tiroit, fut bien surpris de ce qu'en ayant déja accompli les conditions onéreuses par le payement de l'argent qu'on lui avoit demandé, on n'avoit fait en le ratifiant aucune mention de celles qui étoient en sa faveur; & comme il pressa le duc de Sessa, ambassadeur de l'empereur, de lui faire raison là-dessus, il n'en eut point d'autre reponse, sinon qu'à l'égard de la restitution des villes tenues par le duc de Ferrare, l'empereur ne pouvoit préjudicier aux droits de l'Empire; que le duc prétendoit qu'elles en relevoient immédiatement; que cela demandoit une discussion à laquelle l'empereur ne s'opposeroit pas, & qu'il étoit prêt de terminer ce différend par les voies ordinaires de la Justice.

Quant à ce qui regardoit les Salines de Cervia, il répondit que le viceroi n'avoit pû en traiter avec le Saint Siége, parce que ce point concernoit le duc de Milan, & nullement l'empereur; que le duc de Milan-même s'étoit mis hors d'état de consentir à cet article, parce qu'en récompense des secours qu'il avoit reçus de l'Archiduc Ferdinand, il lui avoit promis de prendre le sel pour le Milanès dans les Salines de ses terres; & qu'ainsi tout ce que pouvoit faire l'empereur, étoit de prier l'Archiduc son frere & le duc

duc de Milan de s'accommoder là-dessus avec Sa Sainteté, moyennant quelque dédommagement qu'elle leur accorderoit, & dont il espéroit qu'il ne seroit pas impossible de convenir. 1526.

L'ambassadeur fit encore d'autres chicannes touchant l'article des bénéfices du royaume de Naples: sur quoi le pape refusa de recevoir la ratification de l'empereur, & de donner la sienne, & redemanda les cent mille ducats que les Florentins avoient donnés au viceroi, qui étoit demeuré d'accord de les rendre, supposé que le traité ne fût pas ratifié.

Comme on ne lui répondit pas plus sérieusement là-dessus, que sur tout le reste, & que d'ailleurs il lui revenoit, que bien des gens conseilloient à l'empereur de l'obliger à rendre Modene au duc de Ferrare, de rétablir les Bentivoglio dans Boulogne, de faire valoir ses droits sur Florence, Luques & Sienne, comme sur des Fiefs de l'Empire, & que le roi de France, qui étoit encore alors à Pisigithoné, offroit à ce prince, pour obtenir sa liberté, de l'aider au recouvrement de ce qu'il prétendoit lui appartenir en Italie, tout cela le jettoit dans un étrange embarras.

Ce fut sur ces entrefaites qu'on transporta le roi en Espagne; de quoi le pape fut encore très-chagrin, aussi-bien que les Vénitiens, & la plûpart des princes d'Italie; par ce qu'ils avoient espéré que tandis qu'il seroit dans le Milanès, il pourroit se présenter quelque occasion favorable de le tirer des mains des Espagnols, ou que du moins leur armée, crainte de quelque accident, qui leur pourroit faire perdre une si belle proie, ne s'écarteroit pas du lieu où il seroit gardé, & que pendant ce temps-là, chacun auroit le loisir de se précautionner; au lieu qu'ils se trouvoient tout-à-coup surpris, désunis entr'eux, & irrésolus, le parti de la paix leur paroissant aussi dangereux que celui de la guerre.

L'empereur y envoye ses ordres avant que de se déterminer sur la délivrance du roi.

L'empereur, bien informé de leur irrésolution, crut ne pouvoir suivre une plus sage politique, que de les y entretenir, jusqu'à ce que lui-même se fût déterminé sur la conduite qu'il tiendroit avec le roi de France. Il envoya Hurtado Lopès en Italie, chargé de divers ordres, dont la plûpart étoient donnés exprès pour rassûrer un peu l'esprit des Ita-

1526. liens. Ce ministre devoit en arrivant faire savoir que son maître ne viendroit pas si-tôt en Italie qu'on l'avoit cru, & qu'on l'appréhendoit en effet. C'est pour cela qu'il fit cesser l'armement de quatre Vaisseaux destinés à l'aller prendre en Espagne, & qu'il appliqua le fonds qu'on avoit fait pour ce sujet au payement des troupes. Il licentia les lansquenets & l'infanterie Italienne, & ne retint sur pié que les fantassins Espagnols, à qui on assigna pour leurs quartiers le marquisat de Saluces. Six cents hommes d'armes furent envoyés au royaume de Naples, & le reste demeura dans le duché de Milan. Hurtado apporta des instructions pour le Protonotaire Caraccioli, qui avoit déja été agent de l'empereur à Venise, & qui eut ordre d'y aller de nouveau pour exhorter la république à renouveller sa confédération avec ce prince, & la bien persuader que tout son desir étoit de rétablir une solide paix dans la chrétienté.

Guicciard. l. 16.

Lopès étoit chargé de donner les mêmes assûrances au pape, de le solliciter d'envoyer au plutôt le cardinal Salviati légat en Espagne, comme il l'avoit promis, & de prier Sa Sainteté d'accorder à l'empereur la dispense pour son mariage avec l'infante de Portugal sa cousine germaine. Le marquis de Pescaire reçut par la même voie les patentes de capitaine général de l'armée Impériale avec les plus grandes marques d'estime, de confiance, de reconnoissance pour ses importans services, & en des termes les plus capables de dissiper le mécontentement qu'il avoit témoigné au sujet de la conduite du viceroi à son égard.

François Sforce est investi du duché de Milan.

Enfin ce que les princes d'Italie souhaitoient le plus, ce que l'empereur avoit différé de faire jusqu'alors, & dont le délai avoit donné tant de défiance de ses desseins, fut exécuté. Lopès apporta l'acte d'investiture du duché de Milan pour François Sforce, afin de convaincre tous ces princes, que dans la guerre qu'il venoit de finir par la prise du roi de France, il avoit eu le même but qu'eux tous, qui étoit de chasser les François d'Italie, & de rétablir le duc sur le throne de ses ancêtres.

Mais quoi que pût faire l'empereur, il lui fut impossible de guérir entierement les Italiens de leurs soupçons. Il vendoit bien cher au duc de Milan son investiture: car outre

1525.

cent mille ducats que ce duc lui devoit donner en la recevant, il lui en demandoit cinq cents mille autres payables à certains termes. Ses meilleures troupes restoient dans le Milanès, saisies de plusieurs fortes places; & l'infanterie Espagnole ayant ses quartiers assignés au marquisat de Saluces, pouvoit au premier ordre, & en peu de jours se rapprocher de Milan. Le duc se ressouvenoit de la maniere dont le viceroi de Naples en avoit usé à son égard. Il étoit persuadé que les capitaines Impériaux lui avoient tendu plusieurs piéges, pour se rendre maîtres de sa personne. Il les avoit toujours évités, en ne se rencontrant jamais avec eux qu'en lieu sûr, & en éludant certains rendez-vous par des maladies feintes, ou sous d'autres semblables prétextes. C'étoit par le conseil de son chancelier Jerôme Moroné qu'il avoit usé de ces précautions; & ce fut à sa persuasion qu'il s'engagea dans une intrigue très-dangereuse, mais qui donna de grandes inquiétudes à l'empereur, lorsqu'il en fut instruit.

Capella, l. 5. &c.

Ce chancelier homme très-habile, avoit beaucoup facilité à Louis XII. la conquête entiere du duché de Milan, & l'avoit fait perdre depuis à François I. pour un mécontentement qu'il en avoit reçu, ainsi que je l'ai raconté. Il s'étoit toujours proposé depuis d'assûrer ce duché à François Sforce, & de le délivrer de l'oppression de l'empereur & du roi de France. Il avoit réussi à chasser les François d'Italie: il ne lui restoit plus qu'à secouer entierement le joug des Impériaux, & il en forma le projet de cette sorte.

Mesures prises pour en chasser entierement les Impériaux.

Guicciardino, l. 16.

Il savoit que le roi d'Angleterre étoit sur le point de se déclarer contre l'empereur, & que son traité avec la régente de France étoit fort avancé; que cette princesse sollicitoit le pape & les Vénitiens d'entrer dans une ligue, leur promettant de grands secours d'argent & de troupes; que les Vénitiens y étoient très-disposés; qu'ils avoient fait de fortes instances auprès du pape sur ce sujet, & que la seule crainte l'avoit fait traiter avec l'empereur; qu'il étoit très-mécontent des conditions sous lesquelles l'investiture avoit été donnée au duc de Milan, dont une étoit qu'il prendroit le sel pour son duché dans les Salines de l'archiduc, & non point en celles de Cervia; chose dont le pape étoit fort chagrin, & qui étoit expressément contre le traité

1526. qu'il avoit fait avec l'empereur. Moroné étoit persuadé que le marquis de Pescaire étoit toujours mécontent, & qu'il ne regardoit pas la qualité de général des troupes de l'Empire en Italie, comme une réparation suffisante de l'affront qu'il avoit reçu de la cour imperiale, peu de temps après la bataille de Pavie : lorsque croyant que tout lui étoit dû, après un service aussi signalé que celui qu'il avoit rendu à l'empereur par la prise du roi de France, on lui avoit refusé la possession du domaine de Carpi qu'il demandoit avec empressement, & que s'en étant déja emparé, on l'avoit obligé d'en sortir, pour le céder à Vespasien Colonne fils de Prosper, qui avoit été son plus grand ennemi. Le chancelier connoissoit l'ambition de ce seigneur, de qui dépendoit principalement l'exécution de son dessein, & ne doutoit point qu'il ne donnât dans ses vûes, eu égard aux conjonctures que je viens de dire, si favorables pour les faire réussir.

En effet la tentation ne pouvoit pas être plus grande pour le marquis de Pescaire ; car Moroné ne se proposoit rien de moins que de le faire roi de Naples.

L'ouverture d'un projet de cette nature devoit être infiniment délicate, soit pour celui qui la feroit, soit pour celui à qui on la devoit faire : aussi le chancelier ne la fit-il qu'avec beaucoup de précautions, & après avoir pressenti si le marquis de Pescaire seroit capable d'écouter cette offre. Il s'assûra dans divers entretiens qu'il eut avec lui, que son mécontentement continuoit ; & un jour, après lui avoir fait une vive peinture des malheurs & de la servitude dont l'Italie étoit menacée, & de la disposition où étoient tous les états qui la composent de les prevenir, s'ils avoient un chef qui pût les unir, & un but déterminé où ils pussent tendre de concert, il lâcha enfin le mot, en lui exagérant la gloire qu'il devoit s'en promettre, beaucoup plus grande encore que l'utilité qu'il en retireroit. Il ajoûta, qu'étant le plus puissant & le plus riche seigneur du royaume de Naples, ses compatriotes, ennuyés depuis si long-temps du gouvernement étranger, concourroient de tout leur pouvoir à lui mettre la couronne sur la tête ; que le pape, les Vénitiens, & tous les autres princes d'Italie ne pouvant concevoir de jalousie

de fon élévation, parce que fa puiffance ne leur donneroit 1526.
point les ombrages qu'ils prenoient de celle de l'empereur & du roi de France, le feconderoient de toutes leurs forces; que la fortune ne pouvoit manquer de le foutenir, & que le roi d'Angleterre feroit ravi de voir la fierté de l'empereur abattue, par la perte de la couronne de Naples & du duché de Milan; que lui-même étant le maître des troupes d'Efpagne, il feroit en fon pouvoir de les féparer en tant d'endroits différens, qu'il feroit facile aux peuples du Milanès, paffionnés pour leur duc, de s'en défaire en un feul jour, & que la révolution de Naples & du Milanès feroit encore plus prompte que tant d'autres qui s'y étoient faites depuis un fiecle.

Ce projet épouvanta le marquis de Pefcaire, qui demeura quelque temps penfif, fans rien dire, fon efprit flottant entre le brillant d'une couronne, & les difficultés qu'il envifageoit en une telle entreprife, les dangers qu'il y avoit à courir, & la fidélité qu'il devoit à fon fouverain. Le chancelier, pour le tirer de cette irréfolution, rechargea, & lui dit qu'il avoit déja fait des avances auprès du pape & des Vénitiens; que ceux-ci avoient pris feu d'abord, l'avoient fort encouragé à engager cette affaire, & qu'ils ne croyoient rien rifquer, pourvû qu'ils euffent à la tête de leur ligue un homme de l'habileté & de l'expérience du marquis de Pefcaire; que le pape étoit plus qu'ébranlé, & qu'il n'attendoit que fa réponfe pour donner les mains.

Le marquis de Pefcaire, après avoir propofé plufieurs difficultés, auxquelles le chancelier fatisfit, s'arrêta fur l'article de l'honneur, & fur la confcience, difant qu'il ne pouvoit, felon les regles ni de l'un, ni de l'autre, manquer de fidélité à fon prince. Moroné commença à bien efpérer, n'ayant plus que ces deux points à combattre. Il lui dit qu'à la vérité il étoit fujet de l'empereur : mais qu'il l'étoit encore plus du pape, qui étoit le feigneur fuzerain du royaume de Naples; que le pape même n'avoit pû légitimement donner à ce Prince l'inveftiture du royaume de Naples; qu'en la lui accordant, il avoit agi contre tous les concordats paffés autrefois par le Saint Siége touchant ce royaume, un defquels conftamment obfervé jufqu'à ce regne, défen-

1526. doit de donner l'inveſtiture du royaume de Naples à quiconque ſeroit empereur; que les deux couronnes étoient incompatibles, & que par ce droit, juſqu'alors inviolable, tout prince à qui elles écherroient, étoit obligé d'opter l'une des deux en renonçant à l'autre. Qu'au reſte, pour l'aſſûrer du côté de la conſcience, on pourroit faire conſulter le cas ſous des noms empruntés, & dans quelque eſpece toute ſemblable, & qu'il ſe regleroit par le ſentiment des théologiens & des canoniſtes.

Le marquis, ou ébloui du rôle qu'on ſe préparoit à lui faire jouer dans le monde, ou faiſant ſemblant de l'être, accepta cet expédient; & Moroné étant retourné au pape, & l'ayant enfin déterminé à ne pas perdre une ſi belle occaſion de ſauver la liberté de l'Italie, on conſulta les théologiens & les canoniſtes; les uns & les autres répondirent ſelon les intentions du pape, & Moroné dépêcha au marquis, ſon ſecrétaire nommé Mentebona, pour lui dire que ſelon les docteurs conſultés, il pouvoit non-ſeulement contribuer à un ſi grand ouvrage, mais même qu'il le devoit; & que le pape le lui ordonnant, il ſe rendroit coupable d'un grand péché devant Dieu, s'il n'obéiſſoit pas.

Memoires de Brantome, tom. I. dans l'éloge du marquis de Peſcaire.

Dès que cette réſolution eut été priſe, on la communiqua à la régente de France, qui promit de ne rien épargner de ce qui dépendroit d'elle pour la faire réuſſir; & Moroné ne douta pas que tous les autres états d'Italie n'entraſſent de tout leur cœur dans cette intrigue, quand on leur feroit connoître que les Vénitiens, le duc de Milan & le pape, c'eſt-à-dire, les trois plus grandes puiſſances d'Italie, & la France, étoient unis enſemble pour en chaſſer les Impériaux.

Guicciard. l. 16.

Ce deſſein eſt découvert à l'empereur par celui même qui devoit le faire réuſſir.

Mais ſoit que le marquis de Peſcaire eût fait depuis d'autres réflexions qui le firent changer, ſoit que déterminé même d'abord à trahir les confédérés, il eût fait ſemblant d'accepter leurs offres & d'entrer dans leurs deſſeins, il eſt certain qu'il découvrit toute l'intrigue à l'empereur; & pour mieux en ſavoir tout le ſecret & tous les complices, il continua, du conſentement de ce prince, ſon commerce avec le pape, les Vénitiens, & le chancelier de Milan.

Toutefois sa lenteur dans l'exécution, les précautions extraordinaires qu'il vouloit que l'on prît, les difficultés qu'il faisoit sur tout & en toutes rencontres, jettoient de grands soupçons dans l'esprit timide du pape, que le chancelier avoit beaucoup de peine à raffermir, en lui représentant que quand même Pescaire leur manqueroit, la partie étant une fois bien liée, on pourroit se passer de lui, & que sur le moindre indice de trahison, rien ne seroit plus aisé que de l'arrêter, parce qu'il alloit souvent au château de Milan parler au duc, qui étoit assûré de sa garnison.

Mesures de ce prince pour le faire échouer.

Pendant ce temps-là l'empereur, les Vénitiens & le pape, agissoient entr'eux avec une franchise apparente, qui promettoit une paix certaine à l'Italie. Le cardinal Salviati étoit passé en Espagne, & traitoit avec les ministres de l'empereur, pour obtenir l'exécution des articles du traité fait avec le Saint Siége. Les ordres fûrent envoyés d'Espagne à Pescaire, de retirer les troupes de dessus les terres de l'Eglise, & cela fut exécuté. On donnoit espérance au légat de la restitution de Régio & de Rubiéra, & d'abandonner le duc de Ferrare. Caraccioli étoit tous les jours en conférence avec les députés de la république de Venise, pour conclure le traité proposé par l'empereur. Le duc de Milan avoit déja payé cinquante mille ducats, de cent mille qu'on lui demandoit pour son investiture. Le pape accorda la dispense pour le mariage de l'empereur avec l'infante de Portugal : mais tandis que les deux partis travailloient à se tromper ainsi l'un l'autre, l'empereur, dont les alliés étoient la dupe, délibéroit dans son conseil sur le parti qu'il avoit à prendre dans ces délicates conjonctures.

Le traité du duc de Milan avec la France, le pape & les Vénitiens, le rendoit coupable de félonie, & mettoit l'empereur en droit de confisquer ce duché, & de s'en saisir. C'étoit à quoi il avoit visé de tout temps, pour asservir l'Italie, qui n'oseroit plus branler désormais, bridée d'un côté par le royaume de Naples, & de l'autre par le Milanès. Mais tandis que la France seroit liguée avec l'Italie, il ne pouvoit gueres espérer d'en venir à bout. On y verroit aussi-tôt arriver une armée Françoise, & il se feroit de

1526. grandes diversions dans les Pays-Bas, avec d'autant plus de danger, que le roi d'Angleterre s'étoit réuni avec la France. Il n'y avoit donc qu'un moyen de parvenir à ce but, qui étoit de s'assûrer du roi de France, en traitant avec lui, à condition que ce prince lui abandonneroit les Italiens. Madame d'Alençon lui proposoit elle-même cette condition; & la régente, pour le convaincre de la sincérité avec laquelle elle prétendoit l'observer, lui avoit fait confidence du traité du marquis de Pescaire avec le pape, les Vénitiens, & le duc de Milan, ne sachant pas que le marquis l'eût déja appris à l'empereur. Mais d'ailleurs ce prince vouloit absolument avoir le duché de Bourgogne pour une partie de la rançon du roi, parce que ce duché le mettoit au cœur de la France, & lui ouvroit un chemin libre jusqu'à Paris, si les François osoient jamais s'opposer à ses vastes desseins.

Memoires de Brantome, tom. 1.

Divers sentimens de ce ministre sur les moyens de l'exécution.

Guicciard. l. 16.

Ses ministres n'étoient pas sur cela de même avis. Les uns vouloient qu'on traitât avec les Italiens, & qu'on leur accordât l'unique chose qu'ils souhaitoient pour leur sûreté, savoir que François Sforce demeurât en pleine & libre possession du Milanès. Ils prétendoient que dès que l'empereur feroit connoître qu'il étoit instruit de leur conspiration, qu'il pardonnoit avec générosité au duc de Milan, bien qu'il fût en pouvoir de le punir, & que pour leur ôter toute défiance, il retireroit ses troupes du Milanès, ils abandonneroient sans hésiter le roi de France; & que ce prince n'ayant plus cette ressource, seroit contraint de céder la Bourgogne, & d'en passer par tout ce que l'empereur voudroit.

D'autres soûtenoient qu'il falloit commencer par s'emparer du Milanès, ayant une si belle occasion de le faire avec justice : occasion qui ne se trouveroit peut-être jamais avec une pareille circonstance; que le duché de Milan, par sa grandeur, ses richesses, sa situation, étoit d'une toute autre importance pour l'empereur, que la Bourgogne; que la conspiration étant découverte sans que les conjurés le sussent, le marquis de Pescaire ayant autant de troupes qu'il en avoit, pourroit se rendre maître de tout le Milanès, avant que celles de la ligue pussent se mettre en campagne;

pagne; que ce coup mettroit les confédérés dans l'impuissance de se prévaloir des liaisons qu'ils pourroient avoir avec la France, pour peu qu'on eût soin de tenir le Milanès pourvu d'hommes & de munitions; qu'au contraire, si on le manquoit, le roi ne seroit pas plutôt hors de prison, qu'ils se réuniroient avec lui, & qu'à la premiere occasion la guerre se rallumeroit plus vivement que jamais de ce côté-là; qu'on ne tenoit pas encore la Bourgogne; que le roi de France ne la livreroit tout au plus qu'après sa délivrance; qu'il ne seroit pas assez imprudent de le faire avant cela, de peur qu'après l'avoir livrée, on ne lui fît quelque chicane pour le retenir encore lui-même; qu'il faudroit se contenter d'ôtages pour sûreté de sa parole; que quels que fussent les ôtages, il étoit fort douteux s'il voudroit les racheter au prix d'une Province qui ouvroit son royaume jusqu'à sa capitale; qu'au contraire n'ayant plus rien dans le Milanès, & ne voyant plus gueres d'apparence à le reconquérir, son royaume étant épuisé d'hommes & d'argent, il se résoudroit, sans beaucoup de peine, à ne plus inquiéter l'empereur de ce côté-là : qu'en un mot, en ne suivant pas cette voie, on étoit en danger de n'avoir ni le Milanès, ni la Bourgogne; qu'il falloit prendre toutes ses sûretés pour ne pas manquer cette Province : mais qu'il falloit toujours par avance profiter de l'occasion qui se présentoit de s'emparer du duché de Milan; traiter avec le roi, & ne pas se laisser amuser par les Italiens. 1526.

Le viceroi appuya fortement cet avis contre le chancelier Gatinara, qui avoit ouvert l'autre. Le comte de Nassau & les ministres Flamands, qui, ainsi que le bruit en courut, avoient été gagnés par l'argent de France, solliciterent fort l'empereur de ne pas différer de conclure avec le roi, pourvu qu'il consentît à lui céder la Bourgogne, ancien domaine de leurs princes, dont ils souhaitoient fort la réunion avec les Pays-Bas. Il s'y détermina, & ne laissa pas de prendre en même-temps des mesures pour se rendre maître du Milanès. *Il consent à traiter avec le roi.* Guicciard. l. 16.

Jean-Baptiste Castalde, par qui le marquis de Pescaire avoit informé l'empereur de la conjuration d'Italie, lui fut renvoyé pour lui dire qu'il étoit temps de faire connoître

1526. aux ligués que la cour Impériale étoit instruite de leurs complots. Il lui ordonna de commencer par faire arrêter, s'il étoit possible, le chancelier Moroné, qui étoit tout le conseil du duc de Milan : & il s'en rapporta à sa prudence touchant les moyens qu'il falloit prendre pour la réduction du Milanès.

Le marquis avoit usé tous ses artifices pour suspendre l'exécution du dessein formé par les conspirateurs contre les Espagnols du Milanès, qui devoient être tous égorgés en même-temps par les habitans des villes, où il avoit promis de les disperser, & de les mettre en si petit nombre dans chacune, qu'ils n'auroient pû résister nulle part. On devoit sur-tout ne pas manquer Antoine de Léve, comme le seul homme capable de faire de la peine, s'il échappoit, & de ménager quelque ressource à l'empereur.

La dangereuse maladie où le duc de Milan tomba en ce temps-là, fournit à Pescaire un nouveau prétexte de délai; & il n'étoit pas encore hors de danger, lorsque l'ordre arriva de se saisir de Moroné, & de s'emparer du Milanès. Le marquis reçut cet ordre à Novare, où il étoit lui-même fort malade, & il écrivit aussi-tôt à Moroné une lettre, par laquelle il le prioit de le venir voir, afin de prendre ensemble les dernieres mesures pour la liberté du Milanès & de l'Italie.

Le chancelier, malgré les soupçons qu'il avoit conçus de la conduite du marquis, après avoir balancé quelque temps, se détermina, contre l'avis de ses amis, à l'aller trouver; & il parut fort surprenant qu'un homme aussi fin & aussi expérimenté que lui, s'exposât de la sorte; d'autant plus que lui-même avoit dit plusieurs fois à François Guichardin, qui rapporte tout ce détail dans son histoire, qu'il ne connoissoit point en Italie d'homme plus méchant & plus fourbe, que le marquis de Pescaire. Mais il y a des momens où les hommes les plus prudens s'aveuglent & tombent dans des fautes que les moins avisés éviteroient.

Guicciard. l. 15.

Il fait arrêter le chancelier de Milan.

Il arriva à Novare, & vint trouver Pescaire dans la chambre où il étoit au lit malade, & où il avoit fait cacher Antoine de Léve derriere la tapisserie. Ils parlerent fort au

long de l'affaire dont il s'agissoit, des moyens de se défaire des Espagnols, & en particulier d'Antoine de Léve, du jour qu'on prendroit pour l'exécution, & de ceux qu'on pourroit y employer. Après qu'ils furent convenus de la plûpart des choses, le chancelier se retira, & fut fort surpris, lorsqu'Antoine de Léve vint lui dire au bas de l'escalier, qu'il avoit ordre de l'empereur de l'arrêter prisonnier. Il n'y avoit pas moyen d'échaper; & dès le même jour il fut conduit avec une grosse escorte au château de Pavie. Pescaire, tout malade qu'il étoit, s'y fit transporter, & l'interrogea avec toutes les formalités de la justice. Comme son juge étoit lui-même témoin de ce qui s'étoit passé, il avoua tout, & on reçut ses dépositions par écrit. 1526.

La prison du chancelier répandit la consternation dans Rome & dans Venise; & le duc de Milan vit bien qu'il étoit perdu sans ressource. En effet, Pescaire, qui étoit maître de Lodi & de Pavie, par les fortes garnisons qu'il y avoit, lui envoya demander, pour la sûreté des troupes de l'empereur, les châteaux de Trezzo, de Lecco & de Pisighitoné, qui étoient les clés du Milanès du côté des Vénitiens sur la riviere d'Adda; & le duc n'osa les lui refuser. Dès que Pescaire s'en fut rendu maître, il pria le duc de lui permettre d'entrer dans Milan pour conférer avec lui. L'entrée de Milan lui fut encore permise : mais le duc faisant difficulté de le venir trouver dans la ville, il reçut de sa part une nouvelle sommation de lui livrer le château de Crémone, Angelo Riccio son secrétaire, & Politiano, secrétaire de Moroné. Le duc répondit que ses troupes étoient au château de Crémone par l'ordre de l'empereur, de qui il avoit été toujours très-fidele vassal; qu'elles n'en sortiroient point, avant que d'avoir un ordre immédiatement de ce prince, & qu'il demandoit un sauf-conduit pour lui envoyer un homme de sa part; qu'il ne pouvoit se défaire de son secrétaire, dont les conseils lui étoient plus nécessaires que jamais; & que pour celui du chancelier, il vouloit le garder pour justifier par son témoignage que si Moroné avoit fait quelque chose contre le service de Sa Majesté Impériale, c'étoit à son insû.

Cette ville prête serment à l'empereur.

Pescaire, sur cette réponse, obligea les habitans de Milan

1526. de prêter serment de fidélité à l'empereur, & fit faire des lignes autour des châteaux de Milan & de Crémone, qu'il bloqua de fort près.

Cet incident rompit entierement la négociation que Caraccioli avoit entamée à Venise, touchant l'accommodement de cette république avec l'empereur, & mit en repos l'évêque de Bayeux, que la régente avoit envoyé à Venise pour le traverser. Il ne se fit néanmoins aucunes hostilités ni de part ni d'autre; parce que les Vénitiens n'étoient pas encore en état de commencer la guerre, & que le marquis n'avoit point d'autre ordre ni d'autre but que d'assûrer le Milanès à l'empereur, outre qu'il étoit toujours malade, & avec danger.

Sa maladie faisoit grand plaisir aux Vénitiens & au pape. L'hyver où l'on étoit alors les rassûroit encore contre les entreprises que les Impériaux eussent pû faire sur leurs états; & leur pis-aller étoit de s'accommoder avec l'empereur, en lui abandonnant le Milanès, dans l'espérance que l'avenir leur fourniroit peut-être quelque heureuse conjoncture, pour délivrer l'Italie de la servitude où elle alloit tomber.

Projet de traité entre ce monarque & le pape.

Cependant le cardinal Salviati traitoit toujours à Madrid avec les ministres de l'empereur, pour l'accommodement du Saint Siége avec ce prince, & il se fit un projet de traité, par lequel l'empereur consentoit à faire restituer Régio & Rubiéra au Saint Siége : article que le pape avoit principalement à cœur, & qu'on lui accordoit dans la vûe de l'empêcher de conclure la ligue qui se projettoit entre le Saint Siége, la république de Venise & la France; & par un autre article il étoit dit qu'au cas que François Sforce, qui étoit toujours fort malade, vînt à mourir, le duc de Bourbon seroit substitué en sa place au duché de Milan.

Le commandeur Errera apporta ce traité en Italie, & l'envoya au duc de Sesse, ambassadeur de l'empereur à Rome, pour le montrer au pape, & le lui faire ratifier. Le pape l'ayant lû, représenta à l'ambassadeur qu'il n'y étoit fait aucune mention du pardon de François Sforce pour le crime de félonie qu'on lui imputoit; que si ce prince revenoit en santé, l'empereur, en vertu de ce traité, ne pourroit

être empêché de lui faire son procès, & que cependant la paix & la liberté d'Italie ne pouvoient avoir d'autre fondement, que la confirmation de ce duc dans la possession du Milanès. 1526.

L'ambassadeur répondit que l'article où il étoit parlé du duc, supposoit assez clairement que l'empereur avoit intention de lui faire grace; mais qu'il seroit aisé d'y ajoûter un plus grand éclaircissement; qu'il renvoyeroit le traité à l'empereur; que dans deux mois il en auroit réponse; qu'il s'engageoit à l'avoir telle que Sa Sainteté la souhaitoit, pourvû qu'elle-même lui donnât assûrance de ne point entrer dans la ligue, de laquelle il savoit bien qu'elle traitoit avec les Vénitiens & avec la France. Le pape y consentit contre l'avis de plusieurs qui voyoient bien que l'empereur n'avoit point d'autre but que de suspendre la conclusion de la ligue, & nulle envie de se désaisir du Milanès.

Sur ces entrefaites le duc de Milan recouvra sa santé, & le marquis de Pescaire mourut de sa maladie, au mois de Décembre, non sans soupçon de poison. Ce soupçon pouvoit également tomber sur les Espagnols qui n'étoient pas tout-à-fait persuadés qu'il n'eût pas d'abord entré sérieusement dans la conspiration, & sur les Vénitiens ou sur les Romains à qui le chagrin de sa fourberie avoit été capable d'inspirer une telle vengeance. Il n'étoit encore âgé que de trente-six ans, & s'étoit déja acquis la réputation d'un des plus grands capitaines de l'Europe.

Memoires de Brantome, tom. 1.

La nouvelle de cette mort ayant été portée à Madrid, l'empereur fit partir sans délai le duc de Bourbon, pour aller prendre le commandement de son armée en Italie, & contre l'avis de son chancelier & du viceroi de Naples, il persista dans la résolution de l'investir du duché de Milan. Le duc à cette condition dégagea l'empereur de la promesse qu'il lui avoit faite de lui faire épouser la reine de Portugal sa sœur, & se rendit promptement à Barcelone, pour y faire hâter l'armement des galeres qui le devoient transporter.

Guicciardino, l. 16.

Le départ du duc de Bourbon, dont les intérêts étoient à couvert par le présent que l'empereur lui faisoit du duché de Milan, facilita la conclusion du traité pour la dé-

1527. Gatinara s'opiniâtroit là-dessus, soutenant que cette condition étoit essentielle, & prédisant que si cela ne se faisoit ainsi, le roi, pour ce seul article, dès qu'il seroit en France, refuseroit de ratifier le traité : mais l'empereur, qui vouloit finir l'affaire, sachant que le roi étoit inébranlable sur ce point, crut assez pourvoir à un tel inconvénient par un autre article; savoir, que le roi donnât pour ôtage de sa promesse ses deux fils qui demeureroient en Espagne jusqu'à l'entiere exécution du traité. Ainsi cet obstacle étant levé, les plénipotentiaires des deux princes s'assemblerent pour rédiger le traité par écrit; & voici les principales choses qu'il contenoit.

Articles du traité de Madrid du 14. Janvier 1526.

Que le roi cederoit à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolois, les seigneuries de Noyers & de Châtel-Chinon, dépendantes de ce duché; le vicomté d'Aussone & S. Laurent, dépendant de la Franche-Comté, sans réserve de ressort, d'hommage, de service; & en toute souveraineté : & que ces pays lui seroient livrés dans six semaines, à compter du jour de la délivrance du roi, & dès qu'il seroit entré en France.

Que le roi seroit reconduit dans le dixieme du mois prochain en son royaume du côté de Fontarabie, & que le même jour, heure & instant qu'il sortiroit des terres de l'empereur, les ôtages dont on étoit convenu y entreroient. Il y avoit une alternative pour les ôtages, au choix de madame la régente. Elle devoit donner monsieur François Dauphin, & monsieur Henri duc d'Orleans second fils du roi; ou bien, avec monsieur le Dauphin, à la place du duc d'Orleans, messieurs de Vendôme, d'Albanie, de S. Pol, de Guise, de Lautrec, de Laval, de Rieux, de Brion, d'Aubigni, le marquis de Saluces, Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, & le maréchal de Montmorenci.

Que ces ôtages demeureroient en la puissance de l'empereur jusqu'à l'entier accomplissement du traité de la part du roi; & que lorsque Sa Majesté Impériale les rendroit, on lui mettroit entre les mains monsieur Charles duc d'Angoulême, troisieme fils du roi, pour être élevé à sa cour, en signe de l'étroite amitié des deux princes, & comme un moyen sûr de l'entretenir.

Qu'en

Qu'en cas que dans six semaines la restitution de la Bourgogne ne fût pas faite, & que la ratification du traité ne fût pas envoyée à l'empereur dans l'espace de quatre mois, le roi reviendroit dans sa prison, & y demeureroit jusqu'à ce que toutes les conditions marquées fussent accomplies. 1527.

Que le roi renonceroit en faveur de l'empereur à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, le duché de Milan, la seigneurie de Genes, le comté d'Ast, Arras, Tournai, Mortagne, Saint Amand, Lille, Douai, Orchies, Hédin, & pareillement à tout ressort de souveraineté qu'il pourroit prétendre sur les comtés de Flandre & d'Artois, & sur quelques domaines que ce fût que l'empereur possédoit actuellement.

Que l'empereur de sa part renonceroit à tous ses droits & prétentions sur les villes & châtellenies de Peronne, de Mondidier, de Roye, aux comtés de Boulogne, de Guines, de Ponthieu, aux cités, villes & seigneuries assises sur la riviere de Somme, & généralement à tout ce que le roi possédoit, & qui n'étoit point cedé par lui dans ce traité, excepté les comtés de Maconnois & d'Auxerrois, & la seigneurie de Bar-sur-Seine, dont il seroit fait mention dans un autre article.

Qu'il y auroit entre les deux princes ligue offensive & défensive; offensive contre les ennemis communs, défensive contre quiconque attaqueroit les états de l'un ou de l'autre, ou leur empêcheroit la possession de ceux dont il étoit fait mention dans ce traité. Cet article obligeoit le roi à donner des troupes à l'empereur, pour achever la conquête du duché de Milan; & ces troupes, dont on devoit se secourir réciproquement, étoient de cinq cents hommes d'armes & de dix mille fantassins, avec un équipage proportionné d'artillerie.

Que le roi épouseroit madame Eleonore sœur de l'empereur, reine douairiere de Portugal, & que le mariage se feroit dès que le roi auroit obtenu la dispense pour la parenté; qu'outre deux cents mille écus que l'empereur donneroit pour la dot de la princesse, il l'avantageroit des comtés de Maconnois & d'Auxerrois, & de la seigneurie de

1527. Gatinara s'opiniâtroit là-dessus, soutenant que cette condition étoit essentielle, & prédisant que si cela ne se faisoit ainsi, le roi, pour ce seul article, dès qu'il seroit en France, refuseroit de ratifier le traité : mais l'empereur, qui vouloit finir l'affaire, sachant que le roi étoit inébranlable sur ce point, crut assez pourvoir à un tel inconvénient par un autre article; savoir, que le roi donnât pour ôtage de sa promesse ses deux fils qui demeureroient en Espagne jusqu'à l'entiere exécution du traité. Ainsi cet obstacle étant levé, les plénipotentiaires des deux princes s'assemblerent pour rédiger le traité par écrit ; & voici les principales choses qu'il contenoit.

Articles du traité de Madrid du 14. Janvier 1526.

Que le roi cederoit à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolois, les seigneuries de Noyers & de Châtel-Chinon, dépendantes de ce duché; le vicomté d'Aussone & S. Laurent, dépendant de la Franche-Comté, sans réserve de ressort, d'hommage, de service; & en toute souveraineté : & que ces pays lui seroient livrés dans six semaines, à compter du jour de la délivrance du roi, & dès qu'il seroit entré en France.

Que le roi seroit reconduit dans le dixieme du mois prochain en son royaume du côté de Fontarabie, & que le même jour, heure & instant qu'il sortiroit des terres de l'empereur, les ôtages dont on étoit convenu y entreroient. Il y avoit une alternative pour les ôtages, au choix de madame la régente. Elle devoit donner monsieur François Dauphin, & monsieur Henri duc d'Orleans second fils du roi ; ou bien, avec monsieur le Dauphin, à la place du duc d'Orleans, messieurs de Vendôme, d'Albanie, de S. Pol, de Guise, de Lautrec, de Laval, de Rieux, de Brion, d'Aubigni, le marquis de Saluces, Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, & le maréchal de Montmorenci.

Que ces ôtages demeureroient en la puissance de l'empereur jusqu'à l'entier accomplissement du traité de la part du roi ; & que lorsque Sa Majesté Impériale les rendroit, on lui mettroit entre les mains monsieur Charles duc d'Angoulême, troisieme fils du roi, pour être élevé à sa cour, en signe de l'étroite amitié des deux princes, & comme un moyen sûr de l'entretenir.

Qu'en

Qu'en cas que dans six semaines la restitution de la Bourgogne ne fût pas faite, & que la ratification du traité ne fût pas envoyée à l'empereur dans l'espace de quatre mois, le roi reviendroit dans sa prison, & y demeureroit jusqu'à ce que toutes les conditions marquées fussent accomplies. 1527.

Que le roi renonceroit en faveur de l'empereur à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, le duché de Milan, la seigneurie de Genes, le comté d'Ast, Arras, Tournai, Mortagne, Saint Amand, Lille, Douai, Orchies, Hédin, & pareillement à tout ressort de souveraineté qu'il pourroit prétendre sur les comtés de Flandre & d'Artois, & sur quelques domaines que ce fût que l'empereur possédoit actuellement.

Que l'empereur de sa part renonceroit à tous ses droits & prétentions sur les villes & châtellenies de Peronne, de Mondidier, de Roye, aux comtés de Boulogne, de Guines, de Ponthieu, aux cités, villes & seigneuries assises sur la riviere de Somme, & généralement à tout ce que le roi possédoit, & qui n'étoit point cedé par lui dans ce traité, excepté les comtés de Maconnois & d'Auxerrois, & la seigneurie de Bar-sur-Seine, dont il seroit fait mention dans un autre article.

Qu'il y auroit entre les deux princes ligue offensive & défensive; offensive contre les ennemis communs, défensive contre quiconque attaqueroit les états de l'un ou de l'autre, ou leur empêcheroit la possession de ceux dont il étoit fait mention dans ce traité. Cet article obligeoit le roi à donner des troupes à l'empereur, pour achever la conquête du duché de Milan; & ces troupes, dont on devoit se secourir réciproquement, étoient de cinq cents hommes d'armes & de dix mille fantassins, avec un équipage proportionné d'artillerie.

Que le roi épouseroit madame Eleonore sœur de l'empereur, reine douairiere de Portugal, & que le mariage se feroit dès que le roi auroit obtenu la dispense pour la parenté; qu'outre deux cents mille écus que l'empereur donneroit pour la dot de la princesse, il l'avantageroit des comtés de Maconnois & d'Auxerrois, & de la seigneurie de

1527. Bar-sur-Seine, pour elle & ses hoirs mâles seulement provenant dudit mariage; & cela à condition qu'elle renonceroit à tous les autres biens, auxquels elle pourroit prétendre tant du côté de la Maison d'Autriche, que de celles d'Arragon & de Castille, à moins que l'empereur & l'Archiduc Ferdinand son frere ne mourussent sans hoirs procréés de leurs corps.

Que s'il venoit un fils du mariage du roi & de la reine Eleonore, il auroit pour apanage le duché d'Alençon, outre les comtés & seigneuries de Mâcon, d'Auxerre, & de Bar-sur-Seine, & que les autres enfans, s'il y en avoit, seroient avantagés à la maniere ordinaire des fils & des filles de France, sauf la prérogative dûe à monseigneur le Dauphin, comme fils aîné du roi.

Que monsieur le dauphin épouseroit Marie Infante de Portugal, fille du feu roi Emmanuel & de madame Eleonore reine douairiere future épouse du roi de France. Cette jeune princesse n'étoit pas encore en âge nubile, & les Portugais s'opposerent depuis à ce mariage, ne voulant pas que les grands biens dont elle étoit héritiere tombassent entre les mains d'un étranger.

Que le roi feroit tout son possible pour engager Henri d'Albret roi de Navarre à renoncer à ses prétentions sur cet état, & à les céder à l'empereur; & qu'au cas que le roi ne pût obtenir de lui cette rénonciation, il ne lui donneroit aucun secours.

Il y avoit un autre article à peu près semblable, par lequel le roi s'obligeoit à abandonner la protection de Charles duc de Gueldres, du duc Ulric de Wirtemberg & de la maison de la Mark, au cas qu'ils ne voulussent pas s'accommoder avec l'empereur à certaines conditions très-dures.

Que quand l'empereur seroit prêt de passer en Italie, où il vouloit aller se faire couronner, non-seulement le roi lui fourniroit, pour l'accompagner, des troupes de terre, conformément à l'article de la ligue défensive; mais qu'il lui prêteroit toute sa flotte bien équipée d'artillerie, de munitions & de matelots, aux dépens de la France, & qu'elle ne seroit montée que par des soldats de l'empereur qui se-

roit ferment de la rendre après trois mois de fervice. 1527.

Qu'à l'égard des troupes de terre, que le roi devoit donner à l'empereur pour l'accompagner en Italie pendant six mois, il y suppléeroit pour une partie par une somme de deux cents mille écus au soleil, dont des marchands riches & solvables feroient caution.

Que l'empereur, en vertu de la ligue qu'il avoit faite les années précédentes avec le roi d'Angleterre contre la France, s'étant engagé à lui payer par an la somme de cent trente-trois mille trois cents cinq écus au soleil, pour le dédommager des pensions que ce prince & sa sœur avoient coutume de recevoir de la France, & n'ayant encore pû rien payer de cet argent, le roi se chargeroit de l'acquitter envers le roi d'Angleterre, & lui donneroit entiere garantie à cet égard.

Que les deux princes folliciteroient conjointement le pape de travailler à une croisade contre les infideles & Herétiques; & qu'ils y contribueroient de tout leur pouvoir sur mer & sur terre; que s'il étoit besoin que les deux princes y allassent en personne, le roi y accompagneroit l'empereur; & que supposé qu'il fût nécessaire d'avoir une armée de mer, le général en feroit nommé par l'empereur.

Que le duc de Bourbon feroit rétabli dans tous ses biens, meubles & immeubles, & dédommagé des revenus & autres pertes qu'il pourroit avoir faites depuis sa retraite de France; qu'il pourroit gouverner ses domaines par lieutenans & procureurs, en quelque lieu qu'il fit sa résidence, en percevoir tous les fruits & revenus sans empêchement; que sa vie durant, ni le roi, ni ses successeurs, ni madame la régente ne pourroient l'inquiéter par procès, ou autrement, sur l'héritage de ses Ancêtres; & que pour les prétentions que le duc de Bourbon avoit sur la Provence, il pourroit, quand il voudroit, les poursuivre en justice reglée.

Que ceux qui avoient suivi le duc de Bourbon, feroient rétablis dans leurs biens, sans qu'on pût inquiéter encore leurs successeurs pour cette cause; qu'ils pourroient demeurer dans le royaume, ou ailleurs; comme bon leur sembleroit, & même au service de l'empereur; que ceux qui

1527. étoient arrêtés, comme l'évêque d'Autun & le sieur de Saint Vallier, seroient relâchés & absous, & qu'il en seroit ainsi de tous les autres.

Que les prisonniers faits en guerre, & en particulier Philbert de Châlons, prince d'Orange, seroient mis en liberté sans rançon; que ce prince seroit rétabli dans sa principauté d'Orange, & satisfait sur plusieurs autres prétentions.

Que les états de Castille, & quelques autres du royaume d'Espagne, ayant souffert de grands dommages de la part des François tant sur la terre que sur la mer avant la derniere guerre, dommages qu'ils faisoient monter jusqu'à trois cents mille ducats, le roi leur feroit justice, & ordonneroit qu'ils fussent dédommagés, après qu'on auroit examiné leurs griefs.

Par un autre article, le roi étoit encore condamné envers Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à la dédommager de la non-jouissance du comté de Charolois & des autres terres & droits dont elle n'avoit point perçû les revenus.

Par un autre, Germaine de Foix, reine douairiere d'Arragon, obtenoit l'exécution d'un Arrêt du parlement de Paris, contre le roi de Navarre, touchant diverses terres qui lui avoient été adjugées, dont ce prince s'étoit emparé.

Le reste des articles étoit en faveur de divers particuliers, comme des seigneurs de la maison de Croi, du comte de Nassau, des seigneurs de Bure, de Vergi, & de quelques autres: & le tout devoit être ratifié par le roi dans la premiere ville de son royaume, où il logeroit au sortir d'Espagne.

Combien ils étoient avantageux à l'empereur.

Tel étoit le célebre traité de Madrid, du Dimanche quatorzieme de Janvier de l'an 1526, où l'empereur ne manqua aucun des avantages qu'il pouvoit prendre sur son prisonnier, & crut avoir employé tous les moyens de tenir la France dans l'abaissement, & en état de n'oser jamais s'opposer aux projets ambitieux qu'il avoit formés de se rendre le maître & l'arbitre de tous les princes de l'Europe. Mais plus de modération lui auroit fait honneur, & lui eût peut-

être facilité le chemin pour arriver au but où il prétendoit. Il s'en trouva fort éloigné dans le temps qu'il croyoit en être fort proche; & pour avoir voulu trop avoir, il n'eut rien de ce qu'il souhaitoit le plus. 1527.

En effet le roi voyant qu'on ne gardoit envers lui aucun ménagement, avoit pris son parti, de concert avec les principaux seigneurs François, & les autres qui composoient son conseil à Madrid, de tout promettre à l'empereur pour sortir de ses mains; & quand il en seroit une fois tiré, de ne lui tenir de tout ce qu'il lui auroit promis, que ce qu'il ne pourroit lui refuser. Le scrupule de manquer à sa parole l'avoit fait balancer long-temps : mais la rigueur dont on usoit à son égard, le danger de passer le reste de ses jours en prison, mille malheurs dont son état étoit menacé, lui parurent devoir mettre son honneur à couvert. Pour ce qui est de la conscience, il savoit bien que les docteurs Espagnols n'auroient pas décidé le cas en sa faveur: mais il étoit bien convaincu qu'en France on lui en donneroit l'absolution, supposé qu'il en eût besoin.

Protestation du roi avant que d'y souscrire.

Il voulut toutefois garder certaines formalités, afin de ne rien omettre de tout ce qui pourroit justifier sa conduite. C'est pourquoi le président de Selve lui étant venu dire, que dans deux ou trois heures on viendroit de la part de l'empereur lui faire signer le traité, il fit sa protestation juridiquement en présence de témoins & de notaires, de la violence qu'on lui faisoit, de nullités de tous pactes, conventions, transactions, renonciations, quittances, dérogations & sermens, qu'on pourroit lui faire faire contre son honneur & le bien de son état; ajoutant au reste, qu'après qu'il seroit délivré, il étoit résolu de faire à l'égard de l'empereur tout ce qu'un roi fait prisonnier de bonne guerre, peut & doit raisonnablement faire envers celui qui l'a pris.

Acte de protestation faite par le roi François I.

Ceci étant fait en présence de gens fideles, & de qui il avoit exigé le serment pour le secret, il signa le traité dès qu'on le lui présenta, & ordonna aux notaires devant qui il avoit fait sa protestation, de tenir régistre (*a*) des principales choses qui se passeroient par rapport à lui, jusqu'à son arrivée en France, espérant trouver dans la conduite de l'em-

(*a*) Cette espece de registre ou de journal est à la fin de l'acte de protestation.

1527. pereur, de quoi prouver que ce prince avoit le premier violé le traité, en ne le mettant pas en liberté après la signature : & effectivement, il fût toujours gardé à vûe, & aussi étroitement qu'il l'avoit été auparavant, non-seulement jusqu'à son départ de Madrid, mais encore durant tout le voyage, depuis-là jusqu'en France. L'empereur l'obligea même à lui accorder une pension de vingt mille livres pour le duc de Bourbon; lui proposa de nouveau, mais inutilement, de donner à ce prince rebelle, la souveraineté des terres qu'il tenoit en France, & lui fit d'autres pareilles demandes fort désagréables.

Il fiance la reine douairiere de Portugal.

On le retint encore plus d'un mois à Madrid après la signature du traité; & le lendemain d'un long accès de fievre qu'il avoit eu, & qui l'obligeoit à garder le lit, le viceroi de Naples entra dans sa chambre en bottes & en habit de campagne, & lui dit qu'il venoit, de la part de l'empereur, pour lui fiancer madame Eleonore reine douairiere de Portugal, dont il étoit le procureur à cet effet. Le roi y consentit, fort choqué de ces manieres malhonnêtes & mystérieuses, trouvant fort ridicule que cette princesse étant auprès d'Illescas, à quatre ou cinq lieues de Madrid, on la fît fiancer par procureur.

Le dix-septieme de Février, l'empereur le mena voir sa future épouse, & le remit entre les mains d'Alarcon, pour le reconduire au château de Madrid; quelque répugnance qu'il eût témoignée à cet officier de retourner dans cette désagréable demeure. Enfin il partit le vingt & unieme du même mois.

Il est mis en liberté & conduit sur sa frontiere.

Antoine de Vera, hist. de Charles V.

L'empereur le conduisit un peu au-delà de Madrid; & en s'entretenant avec lui, il le conjura de lui dire franchement s'il étoit en résolution d'exécuter tout ce qu'il avoit promis; & lui jura plusieurs fois, foi de Gentilhomme, qu'en quelque disposition qu'il fût là-dessus, il lui donneroit la liberté. Le roi répondit qu'il vouloit être toujours son ami & son frere, & accomplir ce qui avoit été arrêté. L'un parloit sans doute aussi peu sincerement que l'autre. L'empereur ajouta qu'il le croyoit sur sa parole; mais que s'il faisoit le contraire, il publieroit par-tout qu'il n'en auroit pas usé en homme d'honneur. Sur cela ils se séparerent avec de grands témoignages

d'une amitié réciproque, très-peu ſinceres de part & d'autre ; & Alarcon & le viceroi de Naples, avec une forte garde de cavalerie & d'infanterie, furent chargés de conduire le roi à la frontiere par le chemin de Fontarabie. 1527.

Auſſi-tôt après la ſignature du traité, le maréchal de Montmorenci étoit parti en poſte pour en aller porter la nouvelle à la régente, afin qu'elle même, accompagnée de quelques troupes, s'avançât juſqu'à Bayonne au-devant du roi, & y amenât les ôtages, pour en faire l'échange, avec la perſonne de Sa Majeſté.

Comme par le traité on laiſſoit la liberté à la régente, ou de donner ſes deux aînés, ou ſeulement monſieur le dauphin, avec les douze ſeigneurs que j'ai nommés, on délibéra ſur cette alternative.

Dans la néceſſité indiſpenſable de faire paſſer monſieur le dauphin en Eſpagne, il lui étoit bien rude d'y laiſſer auſſi aller Henri ſon ſecond fils, duc d'Orléans : mais d'ailleurs elle pénétroit la fineſſe de la politique de l'empereur, qui, dans le nombre des douze ſeigneurs, avoit renfermé tout ce qu'il y avoit de plus grands hommes en France, ſoit pour le conſeil, ſoit pour la conduite des armées, afin de mettre le roi hors d'état de recommencer la guerre. Cette raiſon la fit conſentir, par l'avis du roi même, à donner pour ſecond ôtage monſieur le duc d'Orléans.

Les deux princes de France y ſont menés pour ôtages du traité.

Belcarius, l. 18.

Lautrec, le dix-huitieme jour de Mars, mena les deux princes ſur le bord de la riviere d'Andaïe, qui ſépare les deux royaumes. Il avoit une eſcorte de cinquante chevaux, & le viceroi de Naples conduiſant le roi avec un pareil nombre de cavaliers, parut à l'autre bord. Il y avoit une barque à l'ancre au milieu de la riviere, où il n'y avoit perſonne : c'étoit-là que l'échange ſe devoit faire. Le roi, accompagné du viceroi de Naples, d'Alarcon, & de huit hommes armés, s'en approcha dans un bateau. Lautrec avec les deux princes, & pareil nombre de gens armés, y vint de l'autre côté.

Comment l'échange en fut fait avec le roi.

Les deux bateaux s'étant accrochés à la barque où le roi entra avec le viceroi, les ſeize hommes armés y entrerent auſſi, Alarcon & Lautrec demeurant chacun dans leur bateau. Auſſi-tôt Lautrec prit monſieur le dauphin, qui

1527. n'avoit que huit ans, & le mit entre les mains du viceroi, & celui-ci en celles d'Alarcon, qui étoit demeuré dans son bateau. On livra de même le duc d'Orleans: & aussi-tôt le roi n'ayant ni la permission ni le loisir de marquer sa tendresse à ses deux enfans, sauta sans tarder dans le bateau de Lautrec & gagna le rivage, où il trouva un cheval Turc fort vîte, sur lequel il gagna S. Jean-de-Luz au galop. Après s'y être un peu reposé, il alla à Bayonne, & y fut reçu par la régente & par toute la cour avec une joie qui ne peut s'exprimer.

La premiere chose qu'il y fit, fut d'écrire au roi d'Angleterre, pour lui marquer l'obligation qu'il lui avoit d'avoir beaucoup contribué à sa délivrance. Il l'assûra que dans la suite il ne se gouverneroit à l'égard de l'empereur que par ses conseils, & qu'il n'auroit jamais d'ami plus fidele & plus dévoué que lui.

Memoires de du Bellay, l. 3.

A peine le roi étoit-il arrivé à Bayonne, que les ambassadeurs de l'empereur qui l'avoient suivi, le sommerent au nom de leur maître de leur remettre la ratification du traité de Madrid. Le roi leur dit que ce traité ne concernoit pas sa seule personne, mais encore tout son état, & en particulier ses sujets du duché de Bourgogne; que par cette raison il ne pouvoit le ratifier, avant que d'avoir assemblé les états de son royaume, & principalement ceux de ce duché; qu'il le feroit incessamment, & que dès qu'il leur auroit communiqué une si importante affaire, il feroit réponse à l'empereur. Les ambassadeurs comprirent bien où ce délai tendoit. Ils dépêcherent un courier à leur maître pour lui en donner avis, & reprirent la route de Madrid avec les deux petits princes.

Le roi alla de Bayonne à Mont-de-Marsan, & puis à Bourdeaux, où Anne de Pisseleu, depuis comtesse de Penthievre, & enfin duchesse d'Etampes, entra fort avant en ses bonnes graces (a). Il protesta souvent qu'il n'étoit charmé

(a) Elle étoit fille du sieur de Heilly, & on l'appella d'abord à la cour mademoiselle de Heilly; elle fut premierement fille d'honneur de madame la régente, mere du roi, qui la mena avec elle à Bourdeaux. Le roi lui fit épouser Jean de Brosse, héritier de la maison de Penthievre, dont les biens avoient été confisqués, & qui lui furent tous rendus en faveur de ce mariage. Elle maria une de ses sœurs au comte de Jarnac de la maison de Chabot. Le roi la fit duchesse

que

que de son esprit : mais la cour & le royaume qui connoissoient trop le foible de ce prince, porterent de la faveur de cette dame un jugement moins avantageux. 1527.

Le roi arrive à Cognac & récompense tous les seigneurs de sa suite. Annales de France.

De Bourdeaux il vint à Cognac lieu de sa naissance, où il pensa trouver la mort à la poursuite d'un Cerf, par la chûte de son cheval, dont il fut dangereusement blessé. Ce fut-là qu'il récompensa les seigneurs qui avoient prodigué leur vie pour lui à la bataille de Pavie, en les honorant des charges de ceux qui y avoient péri.

Le maréchal de Montmorenci eut celle de grand-maître, possédée par le bâtard de Savoye, & de plus le gouvernement de Languedoc, dont il n'étoit d'abord que lieutenant sous monsieur le dauphin, à qui le roi l'avoit donné, après la retraite du duc de Bourbon. Philippe Chabot de Brion succéda à Bonnivet dans la dignité d'amiral, & au seigneur de la Trémoille dans le gouvernement de la Bourgogne. Le bâton de maréchal fut donné à Théodore Trivulce & à Fleuranges pour remplacer Chabannes & de Foix. Le comte de S. Pol eut le gouvernement du Dauphiné, autre dépouille de Bonnivet. Jacques Galliot, grand-maître de l'artillerie, fut fait grand écuyer à la place de Galeas de S. Severin. Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut pourvû du gouvernement de cette province, vacant par la mort du duc d'Alençon. Les compagnies d'hommes d'armes, dont plusieurs avoient perdu leurs capitaines, furent distribuées à divers autres seigneurs; & Pomperant qui avoit tiré le roi des mains des soldats à la bataille de Pavie, & à qui ce prince avoit déja accordé sa grace pour un si grand service, eut part dans cette distribution.

d'Etampes pour lui donner un rang à la cour. Elle vivoit fort mal avec son mari qui fit faire une information contre elle après la mort de François I dans laquelle Henri fut entendu comme témoin. Sa mere se nommoit Anne Sanguin seconde femme du sieur de Heilly. Elle obtint des évêchés pour trois de ses freres : l'un fut évêque de Condom, l'autre d'Amiens, & l'autre de Pamiers. Elle leur fit donner les plus belles abbayes du royaume. Antoine Sanguin son oncle fut fait cardinal. Elle contribua beaucoup à la disgrace du chancelier Poyet, & au rétablissement de l'amiral Chabot, oncle de sa sœur. Elle avoit un très-grand crédit sur l'esprit de François I. & Montagne se plaint de ce que Martin du Bellay ne parle jamais dans ses mémoires de la duchesse d'Etampes, quoiqu'elle entrât pour beaucoup dans la plûpart des grandes affaires qui se passerent sous le regne de François I. Voyez les additions de M. le Laboureur aux mém. de Castelnau, tom. 1. p. 862, & suivantes, & tom. 2. p. 612.

1527.

Il est pressé d'accomplir le traité de Madrid.

Cependant toute l'Europe étoit en attente sur le parti que prendroit le roi touchant le traité de Madrid. L'empereur informé de la réponse ambigue qu'il avoit faite à ses ambassadeurs sur l'article de la Bourgogne, ordonna à ce seigneur de retourner sur ses pas avec le capitaine Alarcon & le duc de Trajete, & d'aller lui-même à la cour de France presser l'entiere exécution du traité. Le pape y avoit aussi dépêché Paul Vittori, gentilhomme Florentin; & comme celui-ci mourut en chemin, Chiappino de Mantoue lui fut substitué; les Vénitiens y envoyerent pareillement André Rosso secrétaire de la seigneurie. Le prétexte de leur ambassade étoit de faire au roi leurs complimens sur sa délivrance, & de l'exhorter à contribuer de tout son possible à la paix de l'Europe chrétienne, pour s'opposer aux progrès des Turcs & des hérétiques : mais leurs instructions secrettes étoient de tâcher de découvrir ses véritables intentions touchant l'observation du traité de Madrid, & s'il étoit en disposition d'entrer en ligue avec les princes au-delà des Alpes contre l'empereur, pour la liberté de l'Italie & la défense du duc de Milan: car le pape s'étoit enfin déterminé à s'opposer aux vastes desseins de l'empereur, sur la réponse que le commandeur Erréra lui avoit rapportée de sa part, au sujet des difficultés que Sa Sainteté avoit faites de signer le traité qu'on lui avoit proposé, à cause que dans le projet qu'on lui en avoit envoyé, il n'étoit point fait mention du pardon du duc de Milan.

Guicciardino, l. 17.

Cette réponse étoit que François Sforce seroit compris dans l'accommodement, au cas qu'il ne fût pas convaincu du crime de félonie dont on l'accusoit : mais que supposé qu'il le fût, Sa Majesté Impériale donneroit au duc de Bourbon l'investiture du duché de Milan. L'empereur confirmoit en même-temps l'article de la restitution de Régio & de Rubiéra au S. Siége, mais à de certaines conditions favorables au duc de Ferrare, qui ne pouvoient agréer au pape, qu'il ne satisfaisoit pas non plus sur l'article des Salines, ni sur celui des bénéfices du royaume de Naples.

Le duc de Sesse & le commandeur Erréra lui présentant cette réponse de l'empereur, lui déclarerent qu'ils n'avoient

pas pouvoir d'y rien changer ; & qu'on s'en tiendroit-là. 1527.
Ce fut sur cette déclaration que le pape & les Vénitiens, qui regardoient la confirmation de François Sforce dans la possession du duché de Milan, comme le fondement de la liberté d'Italie, conclurent à se liguer contre l'empereur, supposé que le roi de France se résolût à s'unir avec eux. L'incertitude où ils étoient s'il le feroit, fit que le pape demanda du temps à l'ambassadeur de l'empereur, pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire, attendant avec impatience des nouvelles de son envoyé à la cour de France, & du protonotaire Gambara, qu'il avoit dépêché en Angleterre pour le même sujet, & sous le même prétexte d'engager Henri VIII. à procurer de tout son pouvoir la paix à l'Europe.

Il fait une ligue avec le pape contre l'empereur.

Les envoyés du pape & de Venise ayant sondé le gué, trouverent le roi & la régente très-disposés à les écouter sur l'article de la ligue. Rien en effet ne pouvoit être plus avantageux pour le royaume : car la seule crainte de cette ligue pouvoit obliger l'empereur à se relâcher sur l'article de la Bourgogne ; & s'il s'y opiniâtroit, il y avoit beaucoup d'apparence que faute d'argent il succomberoit, & seroit contraint avec le temps de s'accommoder avec la France. Ce qui pouvoit embarrasser le pape & les Vénitiens, & ce qui les embarrassoit effectivement, étoit la crainte que le roi ne les abandonnât, si l'empereur pouvoit se résoudre à ne plus insister sur la restitution de la Bourgogne : mais le péril pressoit ; & ils n'en trouvoient pas moins dans la paix telle que l'empereur la proposoit au pape, que dans une guerre ouverte ; c'est-à-dire que la servitude leur paroissoit autant inévitable par cette paix que par le mauvais succès de la guerre.

Ainsi les envoyés des deux puissances conclurent le vingt-deuxieme de Mai la ligue avec le roi. Elle fut appellée la sainte ligue, parce que le pape étoit à la tête ; en voici les principaux articles.

Que cette ligue, entre le pape & les Vénitiens, & le duc de Milan, ne seroit que pour la sûreté & la liberté de l'Italie.

Traité de la sainte ligue faite à Cognac le 22. Mai.

Que l'empereur, l'archiduc Ferdinand, & le roi d'An-

1527. gleterre pourroient y entrer, s'ils le jugeoient à propos, & que le roi d'Angleterre y seroit reçû non-seulement comme contractant, mais encore, s'il l'agréoit, comme protecteur de la confédération; que l'empereur n'y seroit admis qu'à quatre conditions. La premiere, de rendre les deux fils de France qu'on lui avoit donnés en ôtages, & de se contenter d'une somme d'argent convenable pour leur rançon; la seconde, de laisser le duc de Milan en possession paisible de son état, aussi-bien que les autres princes d'Italie; la troisieme, de ne venir en Italie pour se faire couronner, qu'avec une suite telle que le pape, le duc de Milan, & la seigneurie de Venise croiroient convenir à la sûreté du pays, & à la dignité de Sa Majesté Impériale: la quatrieme, de payer au roi d'Angleterre les sommes qu'il lui devoit par divers traités précédens.

Que les confédérés leveroient à communs frais une armée de trente mille hommes de pié, de deux mille cinq cents hommes d'armes, & de trois mille de cavalerie légere; avec une artillerie proportionnée. Dans cet article étoit marqué ce que chacun devoit fournir pour son contingent; & dans un autre, le nombre des Vaisseaux & Galeres que chacun devoit équiper; & ces armées devoient toujours demeurer complettes, jusqu'à ce que les perturbateurs du repos d'Italie en fussent chassés, ou mis en état de ne la plus troubler.

Que le roi feroit diversion contre ceux-ci sur les frontieres de ses états, par mer & par terre avec ses armées.

Que les confédérés leveroient incessamment des troupes chez les Suisses, & que le roi les aideroit à cette levée, par le crédit qu'il avoit chez les Cantons.

Que les confédérés envoyeroient incessamment leurs ambassadeurs à l'empereur, pour obtenir de lui la délivrance des deux princes de France.

Que le roi n'inquiéteroit jamais le duc de Milan pour son état; mais que le duc, en dédommagement des droits ou prétentions de la France sur ce duché, conviendroit d'une somme qui ne seroit pas au-dessous de cinquante mille écus d'or payables par lui tous les ans au roi; & de plus qu'il se chargeroit de l'entretien de son frere Maximilien, auquel

depuis plusieurs années le roi faisoit une grosse pension en France. 1527.

Que le duc épouseroit une princesse du sang de France au choix du Pape ; & que le roi interposeroit son autorité auprès des Cantons Suisses, pour les engager à la défense du duché de Milan, aux-mêmes conditions qu'ils étoient obligés de le défendre, lorsque Sa Majesté le possédoit, & que pour cela elle les déchargeroit des obligations qu'ils avoient contractées avec elle à cet égard.

Que le comté d'Ast seroit restitué au roi, comme un domaine qui avoit appartenu depuis un très-long-temps à ses ancêtres, ou que du moins le gouvernement en seroit donné à son fils le duc d'Orléans, & à quiconque il choisiroit pour y commander, jusqu'à ce que ce prince fût en âge de le gouverner lui-même.

Que la souveraineté & le titre de seigneur de Génes seroient restitués au roi, en y conservant pour doge le seigneur Antonio Adorne, s'il prenoit le parti des confédérés, & qu'on en regleroit le gouvernement d'une maniere propre à conserver la sûreté de l'Italie.

Que si l'empereur refusoit d'accorder la liberté aux deux fils de France, la possession du Milanès au duc de Milan, & le reste de ce qui est contenu dans le second article, & que les armes des confédérés chassassent ses troupes du duché de Milan, ensorte que la guerre parût finie à cet égard, on iroit au royaume de Naples, pour l'attaquer ; & qu'en cas que l'on s'en rendît maître, il demeureroit à la disposition du pape : mais à cette condition, que celui qui en seroit mis en possession & ses successeurs, seroient obligés de payer tous les ans au roi très-chrétien, à cause des prétentions qu'il y avoit, une somme d'argent qui ne seroit pas moindre que soixante & quinze mille écus d'or au soleil ; que si cela ne se faisoit pas, ce prince rentreroit dans tous ses droits.

Que la famille des Medicis seroit maintenue à Florence avec tous ses droits & prérogatives par les confédérés ; & que pareillement la république de Florence ne feroit rien contre les intérêts de la sainte ligue.

Que le roi d'Angleterre, défenseur de la foi, qui avoit

1527. exhorté les confédérés à faire leur confédération, en seroit le protecteur, & en seroit regardé comme un des membres, & qu'en récompense, & par reconnoissance, on lui donneroit pour lui, pour son fils, & leurs successeurs, un domaine au royaume de Naples avec le titre de duché, ou de principauté, du revenu de trente mille ducats, & au cardinal, archevêque d'Yorc (*a*), à qui la république chrétienne avoit beaucoup d'obligation, un autre domaine de dix mille ducats de revenu pour lui & pour ses successeurs.

Ce furent là les principaux articles du traité de Cognac, qui fut fait dans le temps que le (*b*) viceroi de Naples étoit à la cour de France, & à son insû, n'ayant tout au plus que quelque soupçon en général, qu'il se passoit quelque chose contre les intérêts de son maître, à cause de la présence des envoyés du pape & de Venise, & des fréquentes audiences qu'ils avoient des ministres.

Remontrances des états de Bourgogne sur la cession de cette Province.

La chose demeura secrette jusqu'au moins de Juin, que les députés des états de Bourgogne arriverent à Cognac, pour faire au roi leurs remontrances contre l'article du traité de Madrid qui les regardoit.

Il leur donna audience en présence de tous les princes, de tous les prélats, & de tous les grands seigneurs qui étoient en grand nombre à la cour. Le viceroi, le duc de Trajete, Alarcon, & don Hugues de Moncade, qui étoit arrivé depuis peu, pour voir l'état des choses avant que d'aller vers le pape où l'empereur l'envoyoit, y assisterent. Les députés représenterent au roi que sa qualité de souverain, non seulement n'avoit pû lui donner le pouvoir de faire une aliénation aussi considérable de son domaine, qu'étoit celle du duché de Bourgogne, mais même qu'elle lui imposoit une obligation contraire, & que la chose étoit contre les sermens faits à son sacre. Ils ajoûterent plusieurs autres raisons pour appuyer leur remontrance, & conclurent en disant, que si le roi persistoit à vouloir les mettre sous une domination étrangere, ils en appelleroient aux états généraux du royaume, à qui il appartenoit de juger de leur droit à cet égard.

Annales de France.

(*a*) C'est le cardinal de Volsei.

(*b*) L'empereur l'avoit envoyé au roi à la tête d'une nouvelle ambassade.

1527.

Le roi les ayant écoutés, prit la parole, & après les avoir remerciés de l'attachement qu'ils faisoient paroître pour sa personne & pour sa couronne, il les pria assez foiblement d'avoir égard aux engagemens qu'il avoit pris avec l'empereur, & à l'obligation d'honneur qu'un prince avoit de tenir ses promesses. Ils repartirent que, sauf le respect qu'ils devoient à sa Majesté, ils ne lui obéiroient pas en un point où il ne pouvoit leur commander, & où l'état étoit si fort intéressé; que s'il les abandonnoit aux ennemis de la France, ils tâcheroient de se défendre eux-mêmes, & qu'ils périroient plûtôt tous, que de passer sous une autre domination que la sienne.

Le viceroi qui voyoit bien qu'on le jouoit, dit en adressant la parole au roi, que supposé le refus des Bourguignons, Sa Majesté n'avoit plus qu'un parti à prendre, pour ne pas manquer à sa parole royale, c'étoit de retourner à sa prison d'Espagne, puisqu'il n'en étoit sorti que sous une condition qu'il ne pouvoit pas observer, & que c'étoit ainsi qu'en avoit usé le roi Jean, qui retourna en Angleterre, pour réparer de moindres contraventions, que ses sujets avoient faites au traité conclu avec le roi Edouard III. A quoi le roi repliqua qu'il y avoit eu trop de différence entre le traitement qu'on lui fit à Madrid, & celui que fit Edouard au roi Jean; qu'Edouard avoit traité son prisonnier en roi, & que lui on l'avoit traité en Espagne d'une maniere à peine supportable à un simple gentilhomme; qu'il avoit plusieurs fois protesté en présence des ministres de l'empereur, contre l'injustice des demandes qu'on lui faisoit; qu'au reste pour marquer la disposition où il étoit de satisfaire l'empereur, selon son possible, il lui offroit pour le rachat des deux princes ses enfans, deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne.

Publication de la ligue contre l'empereur.

Memoires de du Bellay, liv. 3.

Les Espagnols se retirerent sans rien dire davantage; & furent fort surpris, lorsque quelques jours après on publia en leur présence la ligue faite entre le pape, le roi de France, le roi d'Angleterre, les Vénitiens, les Suisses, & les Florentins, pour rendre la liberté à l'Italie, en chasser les étrangers, & remettre François Sforce en possession du duché de Milan. Après avoir été spectateurs de cette désagréable scene, ils prirent congé du roi; & le prince d'Orange qui s'étoit déja avancé sur les frontieres de Bourgogne, dont

1527. l'empereur lui avoit donné le gouvernement, se retira en Franche-Comté.

Dès-lors Michel Antoine, marquis de Saluces, fut nommé général des troupes que le roi devoit fournir à la ligue, & qui consistoient en quatre cents hommes d'armes, dix mille Suisses, & quelque infanterie Françoise, dont la levée étoit déja commencée.

Etat des affaires de Milan.

Tandis que tout cela se passoit, les affaires du duc de Milan alloient toujours de mal en pis.

Siége du château par l'armée Imperiale.

Le marquis de Pescaire étant mort, le commandement de l'armée impériale avoit été confié au marquis du Guast, ou del-Vasto son parent, & à Antoine de Léve. Comme ils étoient maîtres de la ville de Milan, ils continuoient le siége du château que Pescaire avoit commencé. Le duc de Milan qui y étoit demeuré enfermé, sans l'avoir suffisamment fourni de munitions, n'avoit plus que très-peu de vivres. A la vérité les Impériaux, qui n'étoient point payés, & qui rançonnoient les habitans de Milan, étoient tous les jours exposés à les voir se soulever contr'eux; mais les généraux, toujours sur leurs gardes, mettoient ordre à tout. Ils avoient déja réprimé deux séditions avec succès, & le peuple accablé & sans chef, ne pouvoit plus rien faire que gémir, sans oser rien entreprendre. Le duc de Milan n'en pouvant plus, faisoit sans cesse passer de ses gens à Rome & à Venise, pour avertir le pape & la seigneurie de son extrémité, & que s'il n'étoit au plutôt secouru, il seroit obligé de se rendre.

Guicciard. l. 5. Capella, &c.

Comme on n'avoit pas encore nouvelle de la conclusion de la ligue, le pape & les Vénitiens connoissant de quelle importance il étoit que l'empereur ne se rendît pas maître du château de Milan, étoient fort embarrassés. La résolution qu'ils prirent, fut de préparer toujours le secours, & de le tenir prêt à marcher, dès qu'ils auroient sû la derniere résolution du roi de France. Les Vénitiens firent avancer le duc d'Urbin général de leurs troupes, jusques sur la riviere d'Adda avec six mille fantassins & quelques compagnies de gendarmes. Le pape donna aussi ordre à Gui-Rangoné de conduire un pareil nombre de fantassins vers Plaisance. On fit sous main quelques levées de Suisses, qui marcherent sans

les

les bannieres de la nation, comme c'étoit leur coutume, lorsqu'ils n'étoient pas levés par l'autorité des Cantons. Le duc d'Urbin surprit Lodi, & dans cet intervalle se fit la publication de la ligue, nonobstant les nouveaux efforts de Moncade auprès du pape, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il étoit trop engagé pour pouvoir désormais reculer. Comme le marquis de Saluces avoit déja passé le Pas-de-Suze, avec une partie des troupes Françoises, les confédérés espéroient pouvoir être à temps pour le secours de Milan : mais les Suisses qui devoient joindre le marquis, & qui venoient par les Grisons, ayant fait leur marche fort lentement, & le duc d'Urbin n'ayant osé tenter le secours sans eux, ni depuis même avec eux, parce qu'ils n'étoient que cinq mille, au lieu de dix qu'on avoit promis, le duc de Milan fut contraint de capituler, & de rendre le château le vingt-quatrieme de Juillet, au duc de Bourbon. Ce prince ne faisoit que d'arriver d'Espagne, d'où, faute de vaisseaux, il n'étoit parti que plusieurs mois après être sorti de Madrid.

1527.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Le duc de Milan, par la capitulation, devoit se retirer à Côme, où les Impériaux avoient consenti qu'il demeurât, en attendant qu'il pût se disculper auprès de l'empereur: mais ayant appris en chemin qu'il couroit risque d'être enlevé, il se retira à Lodi.

Le duc de Bourbon ayant signalé son arrivée par un coup aussi important que celui-là pour l'empereur, s'appliqua à gagner les Bourgeois de Milan. Il leur témoigna le chagrin qu'il avoit des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits, les assûra que dans la suite il tiendroit les Soldats dans l'ordre, & fut si bien les caresser, que nonobstant l'épuisement de leurs bourses, il en tira encore trente mille écus, dont il avoit grand besoin pour payer ses troupes.

La prise du château de Milan, où le duc de Bourbon mit pour gouverneur le sieur de Tensane, vieux gentil-homme du Bourbonnois, étonna beaucoup les confédérés, & surtout le pape, à qui il arriva encore un autre malheur le lendemain de cette prise : ce fut qu'un corps d'armée avec lequel il faisoit assiéger Sienne pour en chasser le parti Impérial, s'étoit mis de lui-même en déroute par une ter-

Guicciard. l. 17.

1527. reur panique, & avoit perdu tous ses bagages & dix-sept pieces d'artillerie. Il avoit encore un autre sujet d'inquiétude du côté des Colonnes, depuis long-temps Impérialistes, qui faisoient des levées de troupes aux environs de Rome, & commettoient de grands désordres jusques dans Rome même, secondés par les Gibelins; car ces malheureuses factions de Gibelins & de Guelphes duroient encore depuis tant de siecles, & conservoient les mêmes animosités l'une contre l'autre.

Outre cela les secours promis par la France avançoient beaucoup plus lentement, qu'il n'auroit souhaité, parce que les Suisses avoient disputé long-temps sur les levées des troupes que le roi leur demandoit, & vouloient, avant que de les promettre, qu'il leur payât les arrérages des pensions qu'on leur devoit. Le marquis de Saluces avoit aussi refusé durant plusieurs jours de passer au-delà du Piémont, avant que les confédérés lui eussent fourni une partie de la paye de ses troupes, selon le traité de Coignac, & il n'avoit amené au camp des confédérés que quatre mille fantassins, quatre cents hommes d'armes, & deux cents chevaux légers, avec lesquels il avoit, en chemin faisant, fait lever le siége de Valence, que Fabrice Maramaus battoit. Le pape eût encore voulu que, suivant le traité, on eût fait diversion du côté des Pays-Bas & des Pyrenées: mais le roi n'avoit pas jugé à propos de le faire, jusqu'à ce qu'il eût reçû réponse de l'empereur sur la proposition qu'il lui avoit faite des deux millions d'or au lieu du duché de Bourgogne; & c'étoit le roi d'Angleterre qui l'avoit prié d'user de ce ménagement, en conséquence d'un traité particulier fait à Hamptoncourt le huitieme d'Août, par lequel les deux rois se promettoient mutuellement de n'agir que de concert.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Cette lenteur du roi faisoit croire au pape qu'il avoit plus d'envie de prolonger la guerre que de la finir, pour s'épargner la dépense, & obliger l'empereur, en le fatiguant, à recevoir la rançon qu'il lui offroit pour ses deux fils.

Guicciard. l. 17. Les choses sembloient prendre un meilleur train sur la mer. Pierre Navarre, avec la flotte de France, étoit entré

dans la Méditerranée, s'étoit rendu maître de Savone, & conjointement avec les flottes du pape & des Vénitiens, ruinoit tout le commerce de Genes; & on ne douta point, que si on avoit agi contre cette ville du côté de la terre avec autant de vigueur, elle n'eût abandonné le parti de l'empereur pour se remettre sous l'obéissance du roi. André Doria, qui avoit passé au service du pape, s'étoit emparé de Porto-Hercole & de Télamone, de la dépendance de Sienne; & Jean Paul, fils de Rentio Cerès, avoit surpris Orbitelle. 1527.

Le roi envoie un secours de Suisses à l'armée des confédérés.

Les Suisses enfin, après bien des difficultés, accorderent au roi ce qu'il leur demandoit, & treize mille soldats de cette nation se rendirent au camp des confédérés. Ce renfort vint fort à propos pour le succès d'une entreprise qu'ils avoient faite, & où sans cela ils étoient en grand danger d'échouer. C'étoit le siége de la ville de Crémone, dont le château tenoit encore pour le duc de Milan. Malatesta Baglioné, qui assiégeoit cette ville-là depuis plusieurs jours, y perdoit beaucoup de monde, & y avançoit peu: mais dès que l'armée des confédérés eut été fortifiée par l'arrivée des Suisses, le duc d'Urbin se chargea lui-même du siége de Crémone, & enfin, après des assauts redoublés, obligea la garnison Impériale à capituler & à se rendre. Le sentiment commun fut que le siége de cette place, toute importante qu'elle étoit, empêcha la prise de Milan, où les troupes de l'empereur, toujours dans la même disette d'argent, étoient extrêmement affoiblies par les maladies qui s'y mirent; & on prétendoit qu'elles n'eussent pas été en état de résister, si les confédérés eussent réuni toutes leurs forces pour les attaquer.

Mesures de l'empereur pour s'y opposer.

Quoi qu'il en soit, l'empereur informé de la nécessité qu'il y avoit de pourvoir à ses affaires d'Italie, & profitant du loisir que lui en donnoit la négligence, ou le peu de concert des alliés, fit mettre sa flotte en état pour le transport de six mille fantassins, partie lansquenets, partie Espagnols naturels, fit tenir quelque argent pour le payement des troupes, & sollicita puissamment l'archiduc son frere d'envoyer un renfort d'Allemands en Italie. Le duc de Bourbon de son côté traita avec les Grisons, pour en avoir

1527. deux mille fantassins, sous le capitaine Tégane : mais les confédérés en ayant eu avis, rompirent ses mesures par de l'argent comptant, qui faisoit beaucoup plus sur l'esprit de cette nation que les promesses. Ils prirent à leur solde les deux mille Grisons; & ceux-ci s'obligerent à empêcher le passage des lansquenets que l'archiduc envoyoit d'Allemagne, à condition que le duc de Milan les exempteroit des impôts que leurs bateaux payoient sur le lac de Côme, & qu'on ne les inquiéteroit point sur l'article du château de Chiavenne, qu'ils avoient pris & rasé quelque temps auparavant.

Guicciard. l. 17.

Intrigues de ce monarque contre le pape.

L'empereur, en attendant que le secours qu'il préparoit à son armée fût en état, suppléoit par ses intrigues, dont une éclata dans ce temps-là d'une étrange maniere, & pensa perdre le pape.

J'ai déja dit que les Colonnes avoient commencé à susciter des troubles aux environs de Rome, & dans Rome même : mais comme le pape, qui méditoit de faire faire une irruption dans le royaume de Naples par une partie des troupes des confédérés, étoit bien aise d'avoir la paix chez lui, il s'étoit rendu facile à accorder la grace au cardinal Colonne, & aux seigneurs de cette maison qui avoient trempé dans la révolte. Il ne fut pas même fâché que dom Hugues de Moncade qui, nonobstant la guerre, étoit demeuré à Rome chargé des affaires de l'empereur par la mort du duc de Sessa, se mêlât de cet accommodement, s'imaginant qu'il le faisoit pour lui faire sa cour, & dans la vûe de le rendre plus favorable à l'empereur son maître: mais ce ministre Espagnol en avoit de toutes différentes.

Le pape donc consentit que Vespasien Colonne, dont la probité ne lui étoit point suspecte, vînt à Rome pour ce sujet. Il se fit un traité par lequel les Colonnes & leurs partisans promettoient de sortir d'Anagnie, & de quelques châteaux voisins dont ils s'étoient emparés; & les troupes qu'ils avoient levées devoient se retirer de toutes les terres de l'Eglise, mais avec permission d'aller servir l'empereur au royaume de Naples. A ces conditions le pape pardonnoit le passé à ces seigneurs, leur promettoit de les laisser jouir paisiblement de leurs biens, & de ne pas per-

mettre aux Ursins de les attaquer, ni de leur faire aucune insulte. 1527.

Les Colonnes ayant exécuté les principaux articles du traité, le pape ne se défioit plus de rien, s'assûrant principalement sur la parole de Vespasien Colonne, qui toutefois étoit convenu avec ses parens & avec Moncade de le surprendre lorsqu'il y penseroit le moins.

Il engage les Colonnes à lui faire insulte.

Un mois après l'accommodement signé, deux mille hommes venus par divers chemins, parurent tout à coup vers Anagnie, comme pour insulter cette place, sous la conduite de César Filletino, grand partisan des Colonnes. Mais ce capitaine tournant tout d'un coup vers Rome, & ses troupes grossissant en chemin, il y arriva la nuit du dix-neuvieme de Septembre avec huit cents chevaux & trois mille hommes de pié, & se rendit maître de trois portes.

Les confédérés entrerent par celle de saint Jean de Latran, où se trouverent Ascagne Colonne, Hugues de Moncade, Vespasien Colonne, qui avoit fait le traité avec le pape, & enfin le cardinal Pompée Colonne qui, plus furieux que tous les autres, en vouloit à la vie même du pape, & selon que le bruit en courut, ne prétendoit rien moins que de monter par ce crime sur le throne de saint Pierre, en contraignant les cardinaux de l'y élever.

Il l'oblige à signer une treve avec lui.

Tout ce que put faire le pape dans cette surprise, fut de se sauver au château Saint-Ange, abandonnant son palais au pillage. Au bout de trois heures que dura ce tumulte, on en vint à un pourparler. Moncade ayant obtenu pour sûreté de sa personne, les cardinaux Cibo & Rodolfe, l'un neveu, & l'autre cousin du pape, entra dans le château Saint-Ange; & se servant de la consternation où il trouva Clement, il lui parla en maître & en vainqueur, & l'obligea à signer une treve avec l'empereur pour quatre mois, où les confédérés entreroient, s'ils le vouloient, dans l'espace de deux mois. Par cette treve, non-seulement la guerre devoit être suspendue dans l'état ecclésiastique & dans le royaume de Naples, mais encore dans les états de Milan, de Genes, de Florence, de Sienne, de Ferrare. Le pape étoit obligé de faire repasser le Pô aux troupes qu'il avoit aux environs de Milan, de faire rentrer ses galéres dans ses

1527. ports, de pardonner aux Colonnes & à tous leurs partisans; & de donner des ôtages pour sûreté de sa parole. A ces conditions les Colonnes promirent de retirer leurs soldats de l'état ecclésiastique, & de les envoyer au plutôt au royaume de Naples.

Cette insulte fut faite au pape, un peu après qu'il eut reçû les tristes nouvelles des progrès de Soliman en Hongrie, où le jeune roi Louis avoit été défait & tué dans une sanglante bataille avec la plûpart de la noblesse du royaume. Il avoit refusé la paix que ce conquérant lui offroit, & c'étoit par le conseil du pape & des Vénitiens qui, plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux de ce prince, appréhendoient que les forces des Turcs, destinées contre lui, ne tombassent sur l'Italie.

Les affaires de la ligue en sont déconcertées.

Ce qui causa le plus de chagrin au pape, c'est que par cette treve les affaires de la ligue furent entierement déconcertées : car ne pouvant se dispenser de faire repasser le Pô à ses troupes, qui se retirerent à Plaisance le septieme d'Octobre, un projet qu'on avoit fait sur Genes, & le dessein qui avoit été pris de serrer Milan de fort près avec deux corps d'armée, ne purent être exécutés.

Quelque temps après, le comte de Lannoi ayant évité la rencontre de la flotte des confédérés, aborda au royaume de Naples avec la sienne, où il y avoit six mille soldats : & George Fronsberg, pour délivrer Gaspard son fils, qui étoit en danger dans Milan, & marquer son zele à l'empereur, ayant levé à ses propres dépens quatorze mille lansquenets, partit d'Allemagne, & arriva dans le Trentin avec ce corps d'armée, auquel l'archiduc Ferdinand joignit quelque cavalerie & un train d'artillerie.

Memoires de du Bellay, liv. 3.

La nouvelle de ce renfort qui approchoit, mit le pape en d'étranges inquiétudes, & lui fit prendre la résolution (au moins en fit-il le semblant) d'aller en personne trouver les princes qui étoient en guerre, pour les engager à la paix, & de commencer par l'empereur, & de lui représenter l'état où la Hongrie étoit réduite, l'intérêt qu'il avoit pour la sûreté de ses propres états, à arrêter les progrès du Turc, & à s'accommoder avec la France. Mais ni les cardinaux, ni le roi de France, ni le roi d'Angleterre ne purent ap-

prouver ce dessein, & lui firent comprendre le danger où il s'exposoit, en quittant Rome en de telles conjonctures, & en se livrant entre les mains de l'empereur. Le roi refusa même à Paul d'Arezzo, camérier & envoyé du pape, la permission de passer de France en Espagne, n'espérant rien de bon, pour ses intérêts, de cette négociation. Il lui dit, que supposé qu'on eût à traiter de paix, il étoit plus convenable que ce fût par la médiation du roi d'Angleterre, qui s'étoit déclaré le protecteur de la ligue. Il ajoûta des plaintes sur l'inconstance du pape, sur les dures conditions qu'il mettoit à la permission qu'on lui demandoit de lever une décime sur le clergé de France, & sur le refus qu'il lui faisoit de donner le chapeau de cardinal au chancelier du Prat, sur quoi son ambassadeur avoit fait déja en vain plusieurs fois de fortes instances.

1527.

Guicciardin. l. 17.

La treve est rompue par le pape, qui se venge de l'attentat des Colonnes.

Le pape n'insista pas davantage sur l'exécution d'un dessein qu'apparemment il n'avoit proposé, qu'afin d'engager le roi à faire de plus grands efforts pour l'Italie; il y gagna vingt-cinq mille écus, que le roi d'Angleterre lui envoya, & reprit la résolution d'agir par les armes plus vivement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. En effet, pour se venger de l'attentat des Colonnes, il rompit la treve qu'il avoit faite avec eux, apportant pour raison, qu'on l'avoit extorquée par une extrême violence, & que des vassaux, comme ils étoient à son égard, n'avoient pas eu droit de forcer leur souverain à capituler avec eux.

Il commença par déclarer Pompée Colonne déchû de sa dignité de cardinal; & faisant en même-temps marcher le général Vitelli avec les troupes qu'il avoit gardées à Rome pour la sûreté de sa personne, il prit diverses places du domaine des Colonnes, & en fit raser les murailles. Quelques jours après Rentio Cerès étant arrivé avec des troupes, accompagné du comte de Vaudemont, frere du duc de Lorraine, le pape forma un corps de huit à dix mille hommes qu'il envoya sur les frontieres du royaume de Naples, & mit à leur tête le comte de Vaudemont, qui étant de la maison d'Anjou, toujours aimée au royaume de Naples, pourroit ranimer les restes de la faction Angevine de ce royaume: car en Italie, l'amour des partis sembloit passer

1527. par succeſſion des ancêtres aux deſcendans ; & comme les Guelphes & les Gibelins ſubſiſtoient toujours par cette raiſon, de même le parti favorable à la maiſon d'Anjou n'avoit jamais pû être entierement détruit, malgré les efforts des princes de celles d'Arragon & d'Autriche : mais le peu de ſuccès d'une négociation que le pape avoit commencée avec le duc de Ferrare qui, après avoir long-temps balancé, ſe déclara à la fin pour l'empereur, la marche des Allemands de Fronſberg, qui étoient partis du Trentin pour entrer plus avant dans l'Italie, & un mouvement que le duc de Bourbon fit du côté des terres de l'Egliſe, ſuſpendirent la diverſion qu'on prétendoit faire dans le royaume de Naples.

Marche des troupes Impériales.

Le duc de Bourbon ſe trouvoit toujours dans l'embarras ordinaire à tous les généraux de l'armée Impériale, de manquer d'argent pour la ſubſiſtance de ſes troupes. Il avoit été contraint, nonobſtant ſes promeſſes, & contre ſon génie naturellement doux & modéré, d'en venir à la violence pour obliger les habitans de Milan à y fournir : mais laſſé de ces extorſions, & des déſordres des ſoldats dans cette ville, qu'il ne pouvoit empêcher, les vivres d'ailleurs ne lui venant qu'avec beaucoup de peines & de dangers, à cauſe que les confédérés étoient maîtres de Lodi & de Crémone, il réſolut de ſortir de Milan avec la meilleure partie de ſes troupes, & de les mener vivre ſur les terres du pape.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Il manda au général Fronſberg, qui avoit tenu long-temps le duc d'Urbin dans l'incertitude de la route qu'il vouloit prendre, de le venir joindre dans le Plaiſantin ; & après avoir confié la garde de Milan & des environs à Antoine de Leve, il marcha à grandes journées, à deſſein de ſurprendre Plaiſance. Mais le marquis de Saluces s'en étant douté, le prévint & ſe trouva à ſon arrivée campé ſous le canon de la place.

D'autre part le duc d'Urbin côtoyoit Fronſberg, qui s'étoit déja avancé juqu'à Caſtiglioné de Stiveré dans le Mantouan. Fronſberg avoit ſes quatorze mille lanſquenets & de la cavalerie Allemande, & le duc d'Urbin n'avoit que neuf mille hommes de pié, ſix cents gendarmes, & quelque cavalerie légere. Son deſſein n'étoit pas de combattre l'armée Allemande,

1527.

Allemande, mais seulement de la fatiguer & de la resserrer. C'est pourquoi voyant les Allemands prendre le chemin de Borgoforté, il entra dans le Séraglio, cet endroit si fameux dans nos dernieres campagnes d'Italie, entre le Pô, le Mincio, la Fossa Maestra, & Mantoue.

Fronsberg ne fit pas long séjour à Borgoforté; & quoique les deux armées fussent toutes proches l'une de l'autre, il ne s'y passa rien de considérable, sinon que Jean de Medicis ayant voulu enlever un quartier des Allemands, fut blessé à mort d'un coup de fauconneau. Ce fut une grande perte pour les confédérés, car ce seigneur étoit un des plus braves capitaines d'Italie, & des plus entendus dans la guerre. Les troupes qui étoient à lui, pour marquer leur douleur de sa mort, porterent long-temps des étendarts noirs, ce qui leur fit donner le nom de bandes noires.

Fronsberg ayant décampé de Borgoforté, alla passer le Pô au Pont d'Ostiglia le vingt-huitieme de Novembre, sans être suivi par le duc d'Urbin, qui retourna à Mantoue, pour apprendre les ordres de la seigneurie de Venise, n'ayant point encore celui de passer le Pô.

Cela fit que les Allemands marcherent alors avec plus de liberté, & qu'ayant reçû quelque argent & quelque artillerie de campagne du duc de Ferrare, ils passerent Secchia en s'approchant du Milanès, & répandirent la terreur non seulement jusques dans Boulogne, mais encore jusques dans la Toscane.

Le chancelier de Milan est relâché.
Guicciard. l. 17.

Tous ces différends corps d'armée ne faisoient rien autre chose, que de vivre aux dépens du pays & de le ruiner; & ce fut alors qu'on vit pour la premiere fois en Italie les tristes effets du Luthéranisme dont Fronsberg & ses Allemands suivoient les dogmes. Ils n'épargnerent ni les images des Saints, ni les églises, ni rien de ce que les catholiques ont regardé de tout temps comme ce qu'il y a de plus sacré dans la religion. Vers ce même-temps-là, c'est-à-dire sur la fin de Décembre, le duc de Bourbon obligé de faire argent de tout pour soudoyer ses soldats, donna la vie & la liberté au chancelier Moroné, au prix de vingt mille ducats; & ce vieux magistrat, qui savoit mettre à profit son esprit, aussi-bien que son argent, gagna si bien ce prince,

1527. que de son prisonnier qu'il étoit, il devint bien-tôt tout son conseil.

Guicciard. Tarcagnotta, Jovio Justiniano, du Bellay, &c.

Nonobstant l'opiniâtreté des troupes des deux partis à tenir la campagne au plus fort de l'hyver, on négocioit dans toutes les cours : le roi, pour maintenir la ligue, & l'empereur pour la rompre, & en détacher le pape & les Vénitiens. Ceux-ci plus en état de résister, & envisageant toujours leur but principal, qui étoit leur sûreté, & la liberté d'Italie, ne pouvoient être ébranlés. Le roi mettoit toute son application à retenir l'Angleterre dans ses intérêts, & n'en donnoit pas assez à la guerre d'Italie, toujours fort occupé de ses plaisirs, ou bien, ainsi que les autres confédérés le soupçonnoient, ne pensant qu'à lasser l'empereur par la longueur de la guerre, pour l'amener avec le temps à un traité plus raisonnable que celui de Madrid, & voulant épargner ses finances.

C'étoit auprès du pape que l'empereur faisoit de plus grands efforts ; parce qu'il étoit le plus foible des confédérés, que ses états étoient les plus exposés ; qu'il paroissoit ennuyé de la guerre, & qu'il faisoit connoître son irrésolution par les lettres qu'il écrivoit d'un style tantôt ferme, tantôt tremblant & soumis. Le roi & les Vénitiens tâchoient par toutes sortes de moyens de le raffermir ; mais son inconstance les empêchoit d'agir aussi efficacement qu'ils eussent pû faire, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec le viceroi, qui avoit toujours des Agens à Rome, & qu'après qu'ils auroient dépensé beaucoup d'argent, & exposé leurs troupes, il ne les abandonnât. C'est par cette raison que le duc d'Urbin, général de la république, différoit de faire passer le Pô à son armée, comme le pape l'en sollicitoit continuellement, pour couvrir Boulogne & la Toscane contre le duc de Bourbon & le général Fronsberg, qui avoient, faute de cela, plus de liberté d'étendre leurs quartiers, & de faire subsister leur armée.

L'arrivée de Rabodange & de Guillaume de Langei de la part du roi de France, & de Roucel envoyé du roi d'Angleterre, avec quelques sommes d'argent, ranima le pape, & lui fit reprendre le dessein de la diversion dans le royaume de Naples, dont il avoit suspendu l'exécution.

1527.

Rentio Cerès avec Vitelli & les autres généraux du pape firent des courses jusqu'aux portes de Naples, & firent lever le siége de Fruzoloné que le viceroi assiégeoit. Le comte de Vaudemont avec les galéres de l'église & celles des Vénitiens, s'étoit saisi de Salerne, de Surrento; & Rentio Cerès, de la ville d'Aquila, & de plusieurs autres places: de sorte que le viceroi si vivement attaqué sépara son armée, pour la mettre dans les villes, envoya Moncade à Naples, & se jetta dans Gayette. Mais la flotte de France qu'on attendoit avec de nouveaux secours ne paroissant point, & les troupes n'étant point payées, on ne put faire de plus grands progrès, ni profiter des bonnes dispositions qui commençoient à paroître dans l'esprit des peuples en faveur du Comte de Vaudemont.

Le pape donne les mains à un nouvel accommodement avec l'empereur.

Cela fut cause que le pape, qui d'ailleurs apprenoit que le duc de Bourbon avançoit toujours vers la Toscane, retomba dans ses inquiétudes ordinaires. Le viceroi ne laissa pas passer cette occasion de le solliciter de nouveau à l'accommodement, & il y prêta l'oreille d'autant plus volontiers, qu'il crut que ce ministre agissoit de très-bonne foi. Il fut confirmé dans cette opinion par une lettre du duc de Bourbon qu'il intercepta, où ce prince conseilloit au viceroi, que s'il ne pouvoit faire rien de mieux, il conclût son accommodement avec le S. Siége, parce qu'il ne pouvoit plus être le maître de ses troupes.

César Fiéramosca Napolitain, agent du viceroi, trouvant le pape disposé de la sorte, n'eut pas beaucoup de peine à obtenir de lui ce qu'il souhaitoit. On convint d'une treve de huit mois, & les principaux articles du traité furent: Que le pape fourniroit soixante mille écus d'or pour la solde des troupes Impériales; que toutes les places qui avoient été prises sur le S. Siége, sur l'empereur, sur les Colonnes, seroient rendues à leurs anciens maîtres; que le cardinal Colonne seroit rétabli dans sa dignité, & absous des censures publiées contre lui; que le roi de France & les Vénitiens, s'ils le vouloient, seroient compris dans la treve; que s'ils ne l'acceptoient pas, l'empereur feroit seulement retirer ses troupes de dessus les terres du pape & des Florentins; que le viceroi viendroit à Côme, & qu'il feroit

1527. ensorte que le duc de Bourbon ne poursuivît pas sa marche vers la Toscane, & qu'il menât son armée ailleurs.

Dès que ce traité eut été conclu, les places furent réciproquement évacuées, la flotte du pape fut rappellée, celle de Venise fut obligée de se retirer, & le comte de Vaudemont contraint d'abandonner les villes qu'il avoit conquises au royaume de Naples.

Il le fit avec le dernier chagrin; car les Napolitains avoient paru fort affectionnés pour lui; & il se flattoit déja de l'espérance d'une couronne, dont il étoit pourtant bien plus éloigné qu'il ne pensoit; car le roi, au cas qu'on eût enlevé le royaume de Naples à l'empereur, prenoit déja des mesures pour le faire tomber à un de ses deux cadets.

La plus grand faute que fit le pape en cette occasion, fut de désarmer trop-tôt, dans la pensée que les Impériaux, après la treve conclue, iroient chercher à vivre sur les terres des Vénitiens. Il congédia toutes ses troupes, excepté deux cents cavaliers & deux mille hommes des bandes noires, que Jean de Medicis avoit commandées.

Les terres de l'Eglise n'en sont pas plus en sûreté.

Il ne fut pas long-temps sans se repentir d'avoir ajoûté trop de foi aux promesses du viceroi de Naples touchant la retraite du duc de Bourbon de dessus les terres de l'église & des Florentins; car soit qu'elles ne fussent pas sinceres, soit, comme il est plus vrai-semblable, que le duc de Bourbon ne voulût, ou n'osât pas changer la résolution qu'il avoit prise, la nouvelle qu'il reçut de la signature de la treve ne l'arrêta pas.

Memoires de Brantome, tom. 1.

Les fréquentes émeutes de ses soldats, faute de paye, avoient été jusqu'à piller ses équipages & l'avoient mis plusieurs fois en danger de la vie, & il ne les contenoit que par l'espérance qu'il leur avoit donnée de les dédommager de leurs fatigues par un riche butin sans s'expliquer davantage : mais ils comprenoient assez qu'il s'agissoit du pillage de quelque bonne ville qu'il leur abandonneroit.

La vigilance du marquis de Saluces l'avoit prevenu pour Plaisance: Boulogne lui avoit échappé par les précautions du pape, & il pensoit à aller surprendre Florence : mais le sieur de Langei en ayant donné avis au marquis de Saluces, & lui ayant en même-temps marqué un chemin par où il

pourroit y arriver avant l'armée Impériale, le duc de Bourbon avoit encore manqué ce coup. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de pousser jusqu'à Rome. 1527.

1528.

Le duc de Bourbon général des troupes Impériales marche à Rome.

Cette résolution étoit des plus hardies, & ne fut justifiée que par le succès : car il étoit question de traverser une grande étendue de pays, & de pays ennemi, avec une armée qui n'avoit ni argent, ni munitions, ni magasins, qui fatiguoit sans cesse depuis un an, venoit de passer l'Apennin avec des peines incroyables, & pouvoit à tous momens avoir sur les bras l'armée des confédérés. Mais l'espérance du pillage de Rome, où les soldats, dès qu'ils furent au-delà de Florence, se doutoient bien qu'on les menoit, leur avoit inspiré tant d'ardeur, qu'ils ne furent jamais plus joyeux. Les Espagnols durant la marche firent des chansons, où ils préféroient leur général à Annibal, à Jules César, & à Scipion. Il y avoit un couplet où ils le faisoient parler en ces termes: *Je suis un pauvre cavalier, je n'ai pas un sou, non plus que vous autres.* Il le chantoit avec eux, & il les avoit tellement gagnés par ses libéralités & par ses manieres populaires, qu'ils lui jurerent tous de ne jamais l'abandonner, *quelque part qu'il voulut aller*, dit l'Auteur qui rapporte ces particularités, *fût-ce à tous les diables.* Les Allemands ne lui étoient pas moins affectionnés, & furent plus souples à ses ordres, depuis que le général George Fronsberg, attaqué d'une apoplexie, avoit été obligé de lui en abandonner la conduite. La liberté qu'il leur donnoit de saccager toutes les petites villes qui se rencontroient sur sa route, les accommodoit fort, & les mettoit en goût pour le pillage de Rome.

Brantome, loc. cit.

Le viceroi, à la priere du pape, lui envoyoit courriers sur courriers pour l'arrêter, & l'engager à garder la treve, mais inutilement ; & quelques-uns coururent risque de la vie de la part des soldats du duc, qui savoient le sujet de leur venue. Ce prince, soit de concert avec le viceroi, comme on le soupçonna par la détermination où il étoit de suivre toujours sa pointe, refusoit, ou éludoit les offres qu'on lui faisoit, tantôt s'excusant sur ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de contenir ses troupes, tantôt donnant quelque espérance, pour amuser le pape, & empêcher qu'on ne l'attaquât

1528. aux passages des montagnes. Il arriva à Arezzo avec une extrême diligence, malgré les pluies & les débordemens des rivieres ; & en partit le vingt-sixieme d'Avril, prenant le chemin de Rome, & ne faisant plus mystere de son dessein.

Viterbe, qui se trouva sans défense, lui ouvrit ses portes; il continua toujours de marcher avec une extrème promptitude, & vint camper le cinquiéme de Mai, dans les prairies de Rome. Le pape, qui avoit toujours compté sur les promesses du viceroi, n'avoit presque aucunes troupes réglées : il avoit seulement fait rassembler par Rentio Cerès des compagnies de bourgeois que ce général posta de tous côtés sur les remparts, où il y avoit des breches en quelques endroits, qu'on n'avoit pas eu soin de réparer. (a)

Il demande passage au travers de cette ville.

Le duc de Bourbon, dès ce même jour, envoya un trompette pour demander passage dans Rome; afin de continuer, disoit-il, sa marche au royaume de Naples; & sur le refus qu'on lui en fit, il présenta dès le lendemain à la pointe du jour, l'escalade au Fauxbourg du Vatican, du côté du Mont S. Esprit.

Il en veut tenter l'escalade, & y perd la vie d'un coup d'arquebuse.

C'étoit-là, & à ce moment, que sa mauvaise fortune l'attendoit : car dès le commencement de l'assaut, comme il appuyoit lui-même une échelle contre la muraille, il reçut un coup d'arquebuse qui lui perça la cuisse. Etant tombé du coup, & se sentant affoiblir, il ordonna à un capitaine Gascon nommé Jonas, de le faire transporter au camp, & de le couvrir d'un manteau, de peur que ses gens effrayés de sa mort n'abandonnassent l'assaut. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il y expira à l'âge de trente-huit ans, sans laisser de postérité. Ce fut un prince dont le malheur fut égal à son mérite, & dont la mort auroit été moins funeste & plus glorieuse pour lui, si elle ne lui fût arrivée en combattant en même-temps contre le S. Siége & contre son roi.

La ville est forcée, & livrée au pillage.

Cependant le prince d'Orange, qui prit le commandement fit continuer l'assaut, où les soldats plus animés que découragés par la mort de leur général, firent paroître

(a) Le Seigneur de Langey s'étoit enfermé dans Rome, où il avoit levé deux mille hommes pour la défense de la ville. *Titres MSS. de la maison du Bellay.*

1528.

une valeur qui tenoit de la furie : enfin après deux heures de combat, ils forcerent la muraille. Ceux qui la défendoient se sauverent dans la ville, où les assaillans entrerent pêle-mêle avec eux, & s'en rendirent les maîtres. Le pape, au lieu de sortir de Rome, & de se retirer en quelque forteresse de l'état ecclésiastique, comme plusieurs le lui conseilloient, se sauva dans le château S. Ange, où il y avoit très-peu de munitions, & fut témoin des effroyables désordres où les vainqueurs s'abandonnerent. Ceux qui en ont fait le détail, les ont mis avec raison au-dessus de tous ceux que les barbares avoient commis autrefois, lorsque cette capitale du monde étoit venue en leur puissance.

La vengeance de la mort du prince, & de ceux qui périrent à l'assaut au nombre de mille, parut aux soldats de justes motifs d'assouvir leur cruauté ; le récit des incendies, des violemens, de mille manieres brutales dont ils se servirent pour découvrir l'argent caché par les habitans, des profanations des choses saintes, où les Allemands, Luthériens pour la plûpart, signalerent leur animosité contre les catholiques ; & de tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux de la licence du soldat que rien ne contenoit, ne peut qu'à peine exprimer l'effroyable désolation de cette malheureuse ville. Il y eut quatre mille hommes de tués dans la premiere fureur. Les prisonniers de toutes conditions furent mis à des rançons exorbitantes, le butin fut immense : rien de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans les palais du pape, des cardinaux, & de toutes les personnes de qualité, dans les églises, dans les monasteres, dans les maisons des banquiers & des riches bourgeois, n'échappa à l'avarice de la soldatesque ; & le pillage, avec tous les crimes qui l'accompagnent dura deux mois entiers. Quelques-uns crurent que le dessein du duc de Bourbon mécontent de l'empereur, qui ne lui avoit tenu presque aucune de ses promesses, & assûré de l'affection de son armée, étoit de se rendre maître de Rome & du royaume de Naples. Les confédérés le voyant devenu ennemi de Charles V. ne s'y seroient peut-être pas opposés, au moins pour le royaume de Naples : mais ce furent-là de pures conjectures, qui pourroient bien, avec leur vraisemblance, n'avoir aucune vérité.

1528.

Siége du château S. Ange.

Le saccagement de Rome & le siége du château S. Ange, que le prince d'Orange fit promptement investir, de peur que le pape ne lui échappât, mirent toute l'Italie & toute l'europe en mouvement. Le duc de Ferrare ne perdit pas cette occasion de s'emparer de Modene. Sigismond Malatesta se saisit de Rimini, les Vénitiens de Ravenne, sous le prétexte de la conserver aux confédérés. Les Florentins se révolterent contre les Medicis, les chasserent de la ville, leur ôterent toute autorité, renverserent les statues de Leon & de Clement, & rétablirent le gouvernement populaire.

Guicciard. Jovio, Tarcagnotta, du Bellay. Antoine de Vera, Belcarius, &c.

Feinte douleur de l'empereur à cette nouvelle.

Charles V. sur la nouvelle de l'état où le pape étoit réduit, joua la comédie encore mieux qu'il n'avoit fait, en apprenant la prison de François I. Il fit différer les réjouissances qu'on préparoit pour la naissance de son fils dom Philippe; il prit le deuil, fit faire des processions pour implorer la miséricorde de Dieu sur les maux de l'Eglise, & affecta toutes les marques de la plus sensible affliction.

Celles qu'en donnerent les rois de France & d'Angleterre furent plus sinceres; & quoiqu'il leur fut bien plus difficile qu'à l'empereur de remédier au malheur du pape, car il n'avoit qu'à envoyer un ordre, pour le mettre en liberté, ils penserent sérieusement à la lui procurer.

Divers traités des princes ligués pour secourir le pape.

Relation Mſ. du sieur d'Odieu, de la négociation de l'évêque de Tarbes en Angleterre.

Ils avoient renouvellé leurs anciens traités, & en avoient conclu un nouveau à Westminster le trentieme d'Avril, peu de jours avant la prise de Rome. Ce furent Gabriel de Grandmont évêque de Tarbes, le vicomte de Turenne & le président le Viste, dont le roi se servit dans cette négociation. En exécution de ces traités, les deux rois devoient envoyer chacun leur ambassadeur à l'empereur, afin de le sommer de rendre les deux fils du roi, en recevant pour leur rançon les deux millions d'or qu'on lui avoit déja offerts, & de payer au roi d'Angleterre les grandes sommes dont il lui étoit redevable; & en cas qu'il le refusât, ils étoient résolus de lui déclarer la guerre. On y avoit ajoûté l'article du mariage de Marie fille du roi d'Angleterre, ou avec le roi, ou avec Henri duc d'Orléans son second fils, réservant la détermination de cette alternative à une entrevûe,

Recueil de Traités par Leonard, T. 2. Du Tillet recueil des Traités, avec l'Angleterre.

entrevûe, que les deux rois devoient avoir auprès de Calais. 1528.

Dès qu'ils avoient sû la marche du duc de Bourbon vers Rome, ils avoient fait un troisieme traité, le vingt-neuvieme de Mai au même lieu de Westminster, pour mettre au plutôt en exécution celui de l'année précédente de la ligue offensive contre l'empereur, s'il refusoit la rançon offerte pour les deux Princes; & ils étoient convenus que le roi feroit sans retardement marcher en Italie une armée de trente mille hommes de pié & de mille gendarmes, avec toute leur suite, tandis que le roi d'Angleterre, qui devoit fournir une partie de l'argent nécessaire pour l'entretien de cette armée, feroit aussi diversion dans les Pays-Bas avec de nombreuses troupes. Mais quand ils eurent appris la nouvelle de la prise de Rome & du siége du château S. Ange, ils se hâterent plus que jamais d'agir.

Le cardinal de Volsei passa la mer, & vint trouver le roi à Amiens, où sur l'avis qu'on avoit eu que l'empereur exigeoit du pape la convocation d'un concile général, il fut arrêté le dix-huitieme d'Août, que soit que l'empereur entreprît de convoquer le concile de sa propre autorité, soit qu'il le fît sous l'autorité du pape dans le temps qu'il le tiendroit en sa puissance, on n'en recevroit point les décrets, ni en France, ni en Angleterre, à cause du défaut de liberté nécessaire à un concile légitime; & que les affaires ecclésiastiques seroient réglées dans les deux royaumes par les Assemblées du clergé tant que ce concile dureroit: que néanmoins, pour faciliter la paix de l'Europe, les deux rois se départiroient de deux Articles des traités précédens. Le premier touchant l'argent dû au roi d'Angleterre par l'empereur. Ils consentoient à cet égard de l'en décharger, & agréoient qu'il fût payé par François Sforce duc de Milan, quand il auroit été rétabli dans son duché. Le second touchant le mariage de Marie d'Angleterre avec le roi de France, ou avec le duc d'Orléans; car, pour ôter le soupçon à l'empereur que ces deux princes ne voulussent s'unir si étroitement, qu'afin de le troubler dans la possession de ses états, ils retirerent les paroles qu'ils s'étoient mutuellement données touchant ce mariage: & celui du roi de France

1528. avec Eleonore, reine douairiere de Portugal, sœur de l'empereur, devoit être fait sans opposition de la part du roi d'Angleterre.

Enfin il se fit encore un autre traité à Londres le dix-huitieme de Septembre, où celui de l'an 1525. fait par le roi d'Angleterre avec la régente durant la prison du roi, fut confirmé, aussi-bien que ceux qui avoient été faits depuis pour la délivrance des deux princes de France; & pour faire connoître la ferme résolution des deux rois d'entretenir une inviolable amitié entr'eux. Le grand différend qui duroit entre les deux couronnes, depuis le regne de Philippe de Valois, fut terminé par la renonciation que le roi d'Angleterre fit à ses prétentions sur le royaume de France, à condition d'une pension perpétuelle que les rois de France feroient aux rois d'Angleterre de cinquante mille écus tous les ans, & de quelques autres avantages qui regardoient le commerce des Anglois; & afin que ce traité fût stable, il fut stipulé qu'il seroit ratifié par les Parlemens, & par tous les grands seigneurs des deux nations.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Le maréchal de Montmorenci fut envoyé le mois suivant en Angleterre, avec Jean du Bellay évêque de Bayonne, qui fut depuis cardinal, le sieur d'Humieres, & le premier président de Brinon, pour la ratification. Ils furent accompagnés d'un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes qui faisoient au maréchal une suite de cinq à six cents chevaux. Ce seigneur fut reçû avec tout l'appareil que demandoit une si célebre ambassade; & on n'avoit point encore vû de plus grandes marques d'une parfaite réunion entre ces deux belliqueuses nations, ennemies déclarées l'une de l'autre depuis tant de siecles. Le maréchal à son retour laissa l'évêque de Bayonne en Angleterre avec la qualité d'ambassadeur, pour tenir la main à l'éxécution des traités, & recevoir les ordres du roi durant la guerre qui paroissoit inévitable avec l'empereur.

Cependant, en vertu des traités dont je viens de parler, les ambassadeurs des deux rois partirent pour aller en Espagne trouver l'empereur, lui signifier les intentions de leurs maîtres, & lui déclarer la guerre dans les

formes, s'il refusoit d'accepter les propositions qu'ils avoient ordre de lui faire de leur part. Mais avant que de parler du succès de cette ambassade, je vais reprendre la suite de ce qui se passoit à Rome & aux environs, depuis que le siége fut formé devant le château S. Ange.

1528.

Leur armée marche à son secours.
Guicciard. l. 18.

L'armée des confédérés avoit suivi celle du duc de Bourbon, dès qu'ils lui avoient vû prendre le chemin de Rome; mais il avoit quelques jours devant eux; & sa diligence fut si grande, & l'attaque de Rome si brusque, qu'ils ne purent être à temps pour en empêcher la prise. Ils l'apprirent à Granaivolo le dixieme de Mai, c'est-à-dire quatre jours après, & ils camperent l'onzieme à Orviéto.

Le marquis de Saluces, qui avoit l'avant-garde composée de François & de Suisses, détacha le prince de Bozzolo & Hugues de Pepoli avec la plupart de sa cavalerie, que lui-même soutenoit de près, dans l'espérance que les ennemis, occupés au pillage de Rome, ne seroient pas sur leurs gardes, & qu'on pourroit pendant la nuit pousser jusqu'au château S. Ange, pour en tirer le pape & les cardinaux qui l'y avoient suivi. Mais le prince Bozzolo ayant été fort blessé en approchant de Rome par la chûte de son cheval, Pepoli, soit faute de résolution, soit comme il le disoit, qu'il n'eût pas pû arriver assez-tôt avant le jour, revint sur ses pas sans avoir rien fait.

Ce dessein ayant manqué, il fallut attendre l'arrivée de l'armée Vénitienne commandée par le duc d'Urbin, pour délibérer si on attaqueroit les ennemis à force ouverte. Dès qu'il fut venu, la chose fut examinée dans le conseil de guerre. Les généraux François furent d'avis de hasarder l'attaque : mais le duc affecta d'y trouver tant de difficultés, qu'il fit conclure le contraire; & l'armée après s'être fait voir au pape sur les hauteurs, se retira le premier jour de Juin. Le duc d'Urbin dans toute la suite de cette campagne s'étoit comporté d'une maniere à faire croire qu'il ne cherchoit qu'à perdre le pape, par la haine qu'il avoit contre les Medicis, à cause que Leon X. l'avoit dépouillé de son état; & on en fut persuadé plus que jamais en cette derniere occasion.

Accommodement du pape avec l'empereur.

Le pape se voyant ainsi abandonné, & que la peste qui fai-

1528. ſoit un horrible ravage dans Rome & dans le camp Impérial, s'étoit communiquée au château Saint-Ange, fut contraint de conclure le traité qu'il avoit commencé avec les Impériaux, & attendit ſeulement l'arrivée du viceroi, de qui il ſe défioit moins que des autres chefs, & qu'il avoit pour ce ſujet fait prier de venir de Sienne où il étoit. Ce traité fut fait le ſixieme de Juin, à ces conditions:

Que le pape payeroit à l'armée quatre cents mille ducats, cent mille d'abord, & le reſte à certains termes; qu'il remettroit le château Saint-Ange au pouvoir de l'empereur, auſſi-bien que le château d'Oſtia, Civita-Vecchia, Caſtellana, Plaiſance, Parme, & Modene; qu'il demeureroit priſonnier dans le château S. Ange, avec les cardinaux qui ſe trouvoient avec lui au nombre de treize, juſqu'à ce qu'il eût fourni la ſomme de cent cinquante mille ducats; qu'enſuite il ſeroit conduit avec les cardinaux à Naples, ou à Gaïete, juſqu'à ce qu'on eût reçû de nouveaux ordres de l'empereur; qu'il donneroit pour ôtages du reſte du payement les archevêques de Siponto & de Piſe, les évêques de Piſtoïe & de Vérone, Jacques Salviati, Simon de Ricaſoli, & Lorenzo de Ridolfi frere du cardinal de ce nom; qu'en quittant Rome, il y laiſſeroit un Légat & l'auditoire de la Rote pour rendre la juſtice, & qu'il abſoudroit les Colonnes des cenſures qu'il avoit lancées contre eux.

Memoires de du Bellay, l. 3.

Rentio Cerès & Langei, qui étoient entrés dans le château avec le pape, ne voulurent point ſouſcrire à cette capitulation: mais ils en firent une particuliere, par laquelle il leur fut permis, & à leurs ſoldats, de ſortir avec armes & bagages, auſſi-bien qu'à Albert Pio, à Horace Baglioné, & à Caſalé ambaſſadeur d'Angleterre.

Le pontife devient priſonnier de ce prince.

Par ce traité le pape, d'aſſiégé qu'il étoit, devint priſonnier de l'empereur, toujours expoſé à la peſte, dont quelques-uns de ſes gens étoient déja morts, & avec le ſeul avantage, pour le préſent, d'avoir des vivres qui lui manquoient. Alarcon, qui avoit été chargé à Madrid de la garde du roi, le fut auſſi de celle du Pape, & s'acquitta avec autant de dureté de l'une que de l'autre: mais il eut au moins aſſez d'honneur, pour ne pas ſe rendre aux ſolli-

1528.

citations du cardinal Colonne, lequel, dit un hiſtorien, le preſſa diverſes fois de ſe défaire de ce pontife.

Tarcagnotta.

Clement voyoit bien que ſa priſon ſeroit longue; car parmi les articles du traité, il y en avoit un qu'il n'avoit ni la volonté, ni le pouvoir de faire exécuter; c'étoit celui de la reddition des places qu'on l'avoit obligé de céder à l'empereur. Caſtellana étoit en la puiſſance des confédérés, André Doria refuſa de livrer Civita-Vecchia, juſqu'à ce qu'on lui eût payé quatorze mille ducats qu'on lui devoit pour ſes appointemens. Le Pape envoya commandement à ſes gouverneurs de Parme & de Plaiſance d'évacuer ces places, & d'y admettre les troupes Eſpagnoles: mais outre que les habitans ne pouvoient ſouffrir cette nation, il avoit donné un ordre ſecret à ſes envoyés de ne point exécuter celui dont il les avoit chargés en préſence d'Alarcon. Pour ce qui eſt de Modene, le duc de Ferrare s'en étoit déja ſaiſi, & n'étoit pas d'humeur à la lâcher aux Impériaux.

Guicciard. l. 17.

Ceux-ci, après la jonction des Eſpagnols, que le marquis du Guaſt amena du royaume de Naples, faiſoient une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie. Ils étoient redoutables à toute l'Italie par leurs exploits, par leur cruauté, & par l'avantage du nombre; car les confédérés renforcés des troupes des Florentins, qui peu de temps après leur révolte contre les Medicis, étoient rentrés dans la ligue, n'avoient pas plus d'onze mille fantaſſins, & leur gendarmerie & leur cavalerie légere n'étoient pas fort nombreuſes. Mais il n'y avoit nul ordre, nulle diſcipline dans l'armée des Impériaux. Le Prince d'Orange n'y avoit que le titre de général ſans aucune autorité, & le marquis du Guaſt & le viceroi ne s'y trouvant pas en aſſûrance, s'en étoient retirés. La peſte continuoit de faire de grands ravages, ſur-tout parmi les ſoldats qui étoient en garniſon dans Rome, & qui ennuyés de ſe voir toujours expoſés à périr par la contagion, en ſortirent malgré leurs capitaines, pour ſe cantonner dans les petites places & dans les bourgs des environs. De ſorte que l'empereur n'étoit plus maître de Rome, que par la timidité des Romains, & par le déplorable état où la peſte & la miſere les avoit réduits. Les ſoldats, avant que d'en ſortir, voulant ſe faire payer les cent cinquante

1528. mille ducats que le pape leur avoit promis d'abord par la capitulation, amenerent dans le champ de Flore les prélats & les seigneurs qu'on leur avoit donnés en ôtages, pour les faire pendre à des potences qu'ils y avoient dressées, ou du moins pour leur en faire la peur, afin de contraindre ou le pape, ou eux-mêmes à leur donner cette somme; mais ayant perdu tous leurs biens au pillage de Rome, & le pape demeurant toujours prisonnier, il leur fut impossible de rien fournir.

Le pape recevoit de temps en temps des avis de France & d'Angleterre touchant le secours qu'on lui préparoit, & que le maréchal de Lautrec, qui avoit bien de la répugnance à accepter la charge de capitaine général de la ligue, étoit en marche. Le cardinal de Volsei ne manqua pas à cette occasion de suivre les mouvemens de son ambition ordinaire. Il fit proposer au pape de lui donner pour tout le temps que Sa Sainteté demeureroit en prison, la qualité de son légat en Angleterre, en Allemagne & en France: mais le roi de France sous main-empêcha le pape de le faire.

Les choses étant dans cet état, on demeuroit dans l'inaction aux environs de Rome; & c'étoit à peu-près la même chose dans le Milanès, excepté quelques avantages peu considérables qu'Antoine de Léve y remporta sur les confédérés.

Les rois de France & d'Angleterre firent proposer aux cardinaux qui étoient hors de Rome, de venir à Avignon, pour délibérer avec leurs envoyés des moyens de tirer le pape des mains de l'empereur : mais appréhendant de se mettre en la puissance de ces deux princes, ils s'en excuserent sous divers prétextes. D'autre part, l'empereur eut une grande envie qu'on lui amenât le pape en Espagne, dans la crainte qu'il n'échappât du château S. Ange: mais après y avoir bien pensé, & voyant qu'on étoit scandalisé, même en Espagne, de ce que lui, qui en qualité d'empereur devoit être le protecteur de l'église, tenoit en prison le vicaire de Jesus-Christ, il quitta ce dessein.

L'armée Françoise arrive en Italie.

Sur ces entrefaites, Lautrec arriva le premier jour d'Août au territoire d'Alexandrie avec une partie de l'armée Fran-

çoise, & releva fort le courage des confédérés. Il prit à discrétion dans la forteresse de Bosco, après dix jours de siége, mille fantassins, tant Italiens qu'Allemands, qui s'enrôlerent dans ses troupes. 1528. Guicciard. l. 18.

Quand elles furent toutes assemblées, l'armée se trouva forte de vingt-six mille hommes de pié. Il y avoit six mille lansquenets sous les ordres du comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le comte Pierre de Navarre, quatre mille autres François sous le sieur de Buries, & dix mille Suisses. Il y avoit près de mille hommes d'armes, quelque cavalerie légere commandée par le capitaine Jerminghen Anglois; & l'artillerie qui étoit assez nombreuse, marchoit sous la conduite de Mondragon gentilhomme de Gascogne. Memoires de du Bellay, liv. 3.

D'autre part André Doria qui étoit rentré au service du roi, étant sorti du port de Marseille avec quatorze galeres, croisoit à la hauteur de Genes, & empêchoit que rien n'y entrât par mer; & Lautrec sachant qu'il y avoit peu de vivres dans cette ville, fit un détachement de son armée sous César Frégose, qui ayant fait le dégât à cinq ou six lieues à la ronde, acheva de l'affamer. Le comte Gabriel de Martinengue, capitaine général des Génois, étant sorti sur les troupes Françoises, les poussa, & s'abandonnant trop au premier succès, fut coupé par frégose, défait & pris prisonnier. Ce malheur abbatit tout-à-fait le courage des Génois, qui se voyant sans vivres & hors d'espérance d'en faire venir ni par mer, ni par terre, capitulerent avec Frégose pour se rendre. Lautrec sur cette bonne nouvelle, alla lui-même à Genes, y mit pour commandant au nom du roi le maréchal Théodore Trivulce. Le doge Adorne se retira dans le château, & fut contraint, peu de jours après, de le rendre.

Lautrec ne voulant pas laisser rallentir l'ardeur que ces avantages avoient inspirée à ses troupes, vint assiéger Alexandrie; il y reçut de la part des Vénitiens un convoi de canons, & de munitions de guerre; & cette place, où le comte Ludovic Lodroné commandoit, fut obligé de capituler faute de secours. La garnison par un des articles de la capitulation, s'obligea à ne servir de six mois ni contre le roi de France, ni contre ses alliés; & Lautrec remit la *Progrès qu'elle y fit.*

1528. place entre les mains des députés du duc de Milan.

La prise de Vigévano, de toute la Lommeline, & de Biagrassa, suivit celle d'Alexandrie; & Lautrec ayant fait mine de marcher droit à Milan pour y assiéger Antoine de Léve, rabattit tout-à-coup le vingt-huitieme de Septembre sur Pavie, où le comte Ludovic de Belle-Joyeuse, qui avoit quitté le parti du roi, à l'occasion d'une querelle qu'il eut avec le prince de Bozzolo, s'étoit jetté avec deux mille cinq cents hommes. Il attaqua la place du côté du château, & l'armée Vénitienne l'étant venue joindre, prit ses quartiers du côté de la ville.

On la battit quatre jours durant, & elle fut emportée d'assaut, & cruellement pillée par les François, que le souvenir de la funeste bataille perdue devant cette place, mit en fureur.

Après ces promtes & importantes conquêtes, on mit en délibération si on employeroit l'armée à l'attaque de Milan, ou si on la feroit marchèr vers Rome pour la délivrance du pape. Les divers intérêts partagerent les avis.

Les Vénitiens, que l'entiere conquête du duché de Milan mettoit à couvert de l'armée Impériale, opinoient fortement à l'achever; & pour en montrer la facilité, ils représentoient qu'Antoine de Léve n'avoit plus que très-peu de troupes mal payées, & qui ne lui suffiroient pas pour se défendre & contenir en même-temps les bourgeois; que la ville étoit déja à demi affamée, & que les fortifications étoient mal en ordre, que quelque brave que fût le commandant, il n'oseroit jamais attendre un assaut. Ils ajoutoient que Milan étant une fois pris, les Impériaux ne pourroient plus tenir ni dans Rome, ni au royaume de Naples, parce qu'on pourroit aisément leur couper le secours de l'Allemagne; & qu'au contraire ayant le passage ouvert, cette seule espérance les feroit s'opiniâtrer à se défendre; qu'enfin, au cas qu'il arrivât dans la suite quelque malheur à l'armée Françoise, elle auroit toujours une retraite assûrée dans le Milanès.

Le duc de Milan, comme le plus intéressé en cette affaire, vint à Pavie trouver Lautrec pour le déterminer à ce parti; & outre toutes ces raisons, il lui fit mille protestations

1528.

tions qu'après l'obligation essentielle qu'il auroit au roi de l'avoir rétabli dans son état, Sa Majesté n'auroit jamais de serviteur plus attaché à son service, & plus dévoué que lui.

Lautrec connoissoit, aussi-bien que le duc de Milan & les Vénitiens, qu'il lui étoit aisé de venir à bout de cette entreprise ; & il n'auroit pas balancé, s'il n'eût été question que de l'exécuter : mais il appréhenda que si les Vénitiens se voyoient une fois entierement délivrés de la crainte des Impériaux, ils n'agissent plus mollement pour la conquête du royaume de Naples. Il considéroit qu'il n'étoit pas de l'intérêt du roi, que le duc de Milan fût si-tôt maître de tout son duché ; qu'on traitoit actuellement en Espagne avec l'empereur pour la délivrance des deux fils de France, & que le duché de Milan, sur le point d'échaper à ce prince, pourroit-être un échange qui agréeroit peut-être pour le duché de Bourgogne, qui étoit le grand obstacle à la paix : car en de semblables occasions les petits princes sont toujours exposés à être sacrifiés aux intérêts des plus puissans.

Memoires de du Bellay, liv. 3. Guicciardin. l. 18.

Le cardinal Cibo étoit arrivé au camp, & s'opposoit vivement à un plus long séjour de l'armée dans le Milanès. Il sommoit Lautrec de marcher incessamment à Rome, pour tirer le pape de prison, conformément au traité fait entre les rois de France & d'Angleterre ; la liberté du pape étant le principal motif de la ligue, que les deux rois avoient faite entr'eux. Les Florentins faisoient les mêmes instances, dans la crainte que les Impériaux, pour venir au secours du Milanès, ne quittassent Rome, & ne fissent en passant leurs ravages ordinaires sur les terres de leur république. Ils répondoient aux raisons contraires, en disant, que puisqu'il étoit si facile d'affamer Milan, l'armée des Vénitiens avec les troupes du duc suffisoient pour en venir à bout.

Ces raisons du cardinal & des Florentins, qui n'étoient pas celles de Lautrec, lui servirent pourtant de prétexte pour ne pas assiéger Milan. Il dit aux Vénitiens & au duc qu'il ne pouvoit aller contre les intentions des deux rois, & qu'en partant il n'avoit point reçu de plus pressant commandement du roi, que celui de procurer la liberté au pape

1528. exposé aux duretés des Espagnols qui le gardoient, & aux dangers de la peste qui étoit dans le château S. Ange.

Ainsi, après les avoir exhortés à achever la réduction du Milanès qu'ils avoient si fort avancée avec lui, il décampa, & passa le Pô le dix-huitieme d'Octobre, vis-à-vis du château S. Jean, où il attendit l'arrivée du reste des lansquenets que le comte de Vaudemont commandoit, & quelques autres troupes de France.

Il fut toutefois obligé de faire retourner vers le Milanès un gros détachement sous Pierre de Navarre; parce que dès qu'il eut passé le Pô, Antoine de Léve étoit sorti de Milan avec quatre mille hommes & de l'artillerie, avoit repris Biagrassa, & étoit sur le point de passer le Tésin, pour aller attaquer Vigévano & Novare, & reprendre la Lommeline. mais ce général ayant eu avis de l'approche de Navarre, abandonna Biagrassa, que le duc de Milan eut soin de mieux conserver, & se retira à Milan.

Lautrec alla à Plaisance, & y séjourna autant de temps qu'il lui en auroit fallu pour prendre Milan: mais on crut qu'il avoit ordre de la cour de marcher lentement vers Rome jusqu'à ce qu'on eût vû le tour que prendroit la négociation d'Espagne. Ce général toutefois ne perdit pas son temps à Plaisance: car dans le séjour qu'il y fit, il détacha du parti de l'empereur le duc de Ferrare, qui montra son habileté dans cette rencontre, où il obtint du pape & des confédérés beaucoup de choses qu'on lui avoit refusées depuis le commencement des guerres d'Italie: & ce fut par ce traité que le mariage de madame Renée de France, fille du roi Louis XII. fut conclu avec Hercule fils du duc; & elle l'épousa quelque temps après. On l'avoit autrefois destinée à l'empereur, & depuis à Joachim fils du marquis de Brandebourg. Lautrec enleva encore le marquis de Mantoue à l'empereur, & l'acquit au roi; & fit fort valoir ces avantages qu'il procuroit à la ligue pour excuser son retardement.

Conditions exigées par l'empereur pour la liberté du pape.

Quelque lente que fût sa marche, il est certain néanmoins qu'elle hâta la délivrance du pape. Dès que l'empereur avoit sû ce général en Italie à la tête d'une armée, il avoit fait partir d'Espagne le général des Cordeliers, &

1528.

Véri de Migliau, qui portoient ordre de ſa part au viceroi & à Moncade de finir avec le pape. Ces deux envoyés trouverent en arrivant le viceroi mort, & déclarerent les intentions de l'empereur à Moncade, que le viceroi avoit en mourant ſubſtitué en ſa place juſqu'à nouvel ordre. L'empereur réduiſoit à deux points ce qu'on devoit exiger du pape pour ſa liberté. Le premier étoit de l'argent pour le payement de l'armée Impériale. Le ſecond, qu'il renonçât à la ligue faite contre lui : mais il vouloit que pour ſûreté de ſes promeſſes, il donnât de bons ôtages & des places. Cette condition parut plus rude au pape que les deux autres articles qu'on lui demandoit. Moncade, qui ne l'aimoit point, s'obſtinoit d'autant plus là-deſſus, que durant cet intervalle, les ôtages que le pape avoit donnés pour le précédent traité, trouverent moyen de s'évader de Rome.

Le général des Cordeliers, qui eſpéroit que la délivrance du pape lui vaudroit le chapeau de cardinal, facilitoit la négociation autant qu'il pouvoit. Son collegue faiſoit tout le contraire, ſachant qu'il ne pouvoit mieux faire ſa cour à Moncade : mais il vint un ſecond ordre de la cour d'Eſpagne de conclure avec le pape, en le mécontentant le moins qu'il ſeroit poſſible. Clement avoit gagné Jerôme Moroné, qui avoit toujours grand crédit dans le conſeil, en lui promettant l'évêché de Modene pour ſon fils, & quelques autres graces. Il avoit piqué d'honneur le cardinal Colonne, en lui faiſant entendre qu'il vouloit lui avoir l'obligation de ſa délivrance, & lui avoit fait eſpérer la légation de la marche d'Ancone. Après tout, la crainte de l'armée Françoiſe, la néceſſité d'abandonner Rome pour ſauver le royaume de Naples, s'il étoit attaqué, & le danger de perdre par cette retraite l'argent promis par le pape dans la premiere capitulation pour la reddition du château S. Ange, fut ce qui fit la déciſion.

Combien le pontiſe l'acheta cherement.

Les conditions furent aſſez ſemblables à celles de cette capitulation, excepté que le pape ſortoit des mains des Impériaux, & devoit être conduit ou à Orviéto, ou à Spolete, ou à Pérouſe, moyennant la promeſſe qu'il fit de ne ſe point déclarer contre l'empereur en ce qui concernoit

1528. le Milanès & le royaume de Naples, & de lui accorder la levée des décimes des revenus ecclésiastiques dans ses royaumes. Il lui fallut, avant que de sortir du château S. Ange, trouver quatre-vingts quinze mille ducats comptans, & après sa sortie plus de trois fois autant. Quelques biens de l'Eglise, pour faire cette somme, furent aliénés, & quelques chapeaux de cardinal donnés, & cela pour soudoyer des Luthériens aux dépens du vicaire de Jesus-Christ.

Guicciard. l. 18.

Le jour de la délivrance du pape fut fixé au neuvieme de Décembre : mais comme il craignoit toujours que Moncade ne lui fît quelques chicanes, il sortit la nuit précédente du château S. Ange, déguisé en marchand. Il trouva dans la prairie voisine Ludovic de Gonsague, qui l'y attendoit avec une escorte d'arquebusiers, & fut conduit à Orviéto. Il écrivit de-là au maréchal de Lautrec un bref de remerciement pour la liberté qu'il lui avoit procurée, bien persuadé que si les Impériaux n'avoient eu rien à craindre de l'armée Françoise, ils ne l'auroient pas relâché.

Monsieur de Lautrec ayant eu avis de la délivrance du pape, qui étoit un des principaux motifs de sa venue en Italie, ne crut pas devoir aller plus avant, ni engager son armée, au milieu de l'hyver, dans les rochers de l'Apennin. Il remit Parme & Plaisance entre les mains des Officiers de l'Eglise, s'en alla à Boulogne, & donna dans cette place, & aux environs, des quartiers à ses troupes pour les faire reposer quelques semaines, jusqu'à l'expédition de Naples qu'il méditoit.

Antoine de Léve pensa à étendre aussi ses quartiers, & reprit la ville de Novare sur le duc de Milan, par le moyen du château dont les Impériaux étoient les maîtres. La flotte des confédérés fit voile vers l'isle de Sardaigne pour s'en emparer : la tempête la dissipa, & lui fit manquer son coup, au moins en partie : car André Doria & Cerès ne laisserent pas de mettre deux mille hommes à terre, & battirent le viceroi qui étoit venu au-devant d'eux avec cinq mille hommes. Ils prirent d'assaut Sassari, où Jacques du Bellay fut tué : mais n'étant pas en état de garder la place contre

Du Bellay, l. 3.

toutes les forces de l'Isle, ils furent obligés de l'abandonner & de se rembarquer. 1528.

Les négociations qui se faisoient durant ce temps là en Espagne pour la paix entre l'empereur & la France, n'aboutirent à rien. Voici ce que les actes des conférences qui se tinrent à Palence, pour la plûpart, nous en apprennent de plus important.

Négociations inutiles pour la paix de l'empereur avec le roi.

Actes des conférences de Palence.

Les rois de France & d'Angleterre, en conséquence des traités faits entr'eux, envoyerent leurs ambassadeurs en Espagne, pour demander à l'empereur principalement trois choses. La premiere étoit la liberté du pape; la seconde, d'accepter la rançon de deux millions d'or qu'on lui offroit pour les deux fils de France; la troisieme, de payer au roi d'Angleterre l'argent qu'il lui devoit par divers traités. Les ambassadeurs de France étoient (*a*) le président de Bourdeaux & l'évêque de Tarbes, qui avoit lui-même négocié en Angleterre pour le traité de ligue entre les deux nations. Ils furent non-seulement mal reçus, mais encore arrêtés, aussi-bien que les envoyés des princes qui étoient entrés dans la ligue : cette détention ne dura pas, parce que le roi en étant informé, fit mettre en arrêt Antoine Perenot, seigneur de Granvelle, ambassadeur de l'empereur. Ce prince fut obligé de mieux observer le droit des gens; & la liberté ayant été rendue aux ambassadeurs de part & d'autre, il lui fallut écouter les propositions que ceux de France & d'Angleterre venoient lui faire de la part de leurs maîtres.

Du Bellay, l. 3.

Il est fort douteux si le roi d'Angleterre vouloit sincerement la paix : car dès-lors amoureux d'Anne de Boulen, il pensoit à faire divorce avec la reine Catherine d'Arragon tante de l'empereur : & de plus, le cardinal de Volsei n'avoit pu pardonner à ce prince, de ne lui avoir pas tenu la promesse dont il l'avoit amusé, de le faire pape dans le conclave qui suivit la mort d'Adrien VI.

Après plusieurs assemblées tenues entre les ministres des trois princes pendant les mois de Juillet & d'Août, on con-

(*a*) Il se nommoit Jean de Calvimont, & il est appellé second président du parlement de Bourdeaux dans un acte daté du 18. Mars 1528. & signé par l'empereur Charles V.

1528. vint de traiter par écrit, pour modifier les articles du traité de Madrid ; ce qui se fit pendant le mois de Septembre. L'empereur se relâcha beaucoup touchant l'article du duché de Bourgogne, qui étoit le plus important ; & consentit que ses droits, & ceux du roi sur ce duché fussent examinés par les voies de la justice : mais il tint ferme sur deux autres : le premier, que conformément au traité de Madrid, il fût déchargé de sa dette à l'égard du roi d'Angleterre, & que le roi la payât pour lui : le second, que les deux fils de France ne fussent point délivrés, qu'après que le roi auroit rendu Genes, qui fut prise durant les conférences, & qu'elle fût remise entre les mains du doge Adorne qui en avoit été chassé. Il restoit encore divers autres articles à vuider : mais c'étoient-là les principaux, & ceux qui faisoient le plus de difficulté. On fit de part & d'autre plusieurs mémoires, des repliques, des dupliques, sans pouvoir avancer.

L'évêque de Tarbes avoit ordre dans ses instructions de fixer un temps pour la conclusion du traité, & de rompre les conférences, s'il s'appercevoit que l'empereur tirât exprès les choses en longueur, & qu'il ne procédât pas avec assez de sincérité. C'est pourquoi, comme après tant d'écritures, il vit qu'on n'avançoit point ; que les difficultés de la part de l'empereur se multiplioient tous les jours, & qu'il s'opiniâtroit à refuser la délivrance des fils de France avant la restitution de Genes, il lui fit dire qu'il n'avoit plus d'autres offres à faire, & qu'il supplioit Sa Majesté Impériale de lui permettre & aux ambassadeurs d'Angleterre de se retirer.

Comme l'empereur de son côté avoit résolu de ne pas consentir à de nouveaux adoucissemens du traité de Madrid, & de ne pas paroître craindre la guerre, dont on le menaçoit, il répondit que les ambassadeurs pouvoient s'en retourner quand il leur plairoit.

Ils avoient parmi les gens de leur suite chacun un héraut d'armes, qui jusqu'alors n'avoient pas été connus comme tels. L'un s'appelloit Guienne, & l'autre Clarence, suivant une très-ancienne coûtume de ces sortes d'officiers, de prendre le nom de quelque Province du royaume dont ils

étoient. Ces deux hérauts ayant déclaré leur commiſſion à Jean l'Allemand ſeigneur de Bouclans, un des principaux officiers de l'empereur, le prierent de leur obtenir audience de Sa Majeſté Impériale, & elle leur fut accordée pour le vingt-deuxieme de Janvier à Burgos.

1528.

1529.

L'empereur vers le midi entra dans la ſalle d'audience, accompagné de tous les grands de ſa cour, & s'étant placé ſur ſon throne, les deux hérauts qui étoient au bout de la ſalle, ayant leur cotte d'armes ſur le bras, eurent ordre d'approcher, & après avoir fait trois révérences le genou en terre, s'avancerent juſqu'au pié du throne.

Procès verbal de l'intimation de la guerre, &c.

Clarence portant la parole, dit qu'ils avoient ordre de déclarer à Sa Majeſté Impériale certaines choſes de la part de leurs maîtres, & que ſuivant les loix gardées inviolablement entre les princes, il voulût bien leur donner ſûreté tant qu'ils ſeroient dans ſes états, & ſauf-conduit pour en ſortir. L'empereur lui ayant accordé ce qu'il demandoit, il lut la déclaration de guerre qu'il avoit par écrit, contenant les motifs qui obligeoient le roi ſon maître à la faire. L'empereur, après en avoir entendu la lecture, en fit ſur le champ une courte réfutation, & reçut le mémoire de la main du héraut, qui ſe revêtit en même-temps de ſa cotte d'armes.

Les mêmes formalités furent obſervées par le héraut François; & cinq jours après on leur donna, de la part de l'empereur, à chacun une eſpece de manifeſte ou de réponſe à leur écrit de la déclaration de guerre. Ce prince dans l'un & dans l'autre rejettoit tout le tort ſur les deux rois, & les rendit reſponſables des maux que la guerre alloit produire. Il remarquoit dans celui qui fut mis entre les mains de Guienne, qu'il lui paroiſſoit fort biſarre que le roi de France lui déclarât la guerre, puiſqu'il la lui faiſoit déja depuis long-temps en Italie, & il l'accuſoit d'avoir manqué à ſa parole & aux engagemens qu'il avoit pris avec lui à Madrid.

Il ſe trouvoit pour le moins autant d'animoſité dans celui qu'il fit donner à Clarence. Juſques-là dans toutes les écritures que les miniſtres de l'empereur avoient faites, on y faiſoit parler ce prince non-ſeulement avec toute la cir-

1529. conſpection poſſible du roi d'Angleterre, mais encore en termes pleins d'eſtime, d'amitié & de reſpect pour ſa perſonne, & le cardinal de Volſei n'y étoit pas traité avec moins d'égards : mais cette réponſe étoit d'un ſtyle tout différent; & entre autres choſes, l'empereur n'y diſſimuloit point qu'il ſavoit les bruits qui couroient du deſſein du roi d'Angleterre, touchant ſon divorce avec la reine Catherine d'Arragon; & il ajoûtoit ces mots: » Que ſi ce prince » pouvoit ſe réſoudre à cauſer un ſi grand ſcandale, ce ne » pouvoit être que par la ſiniſtre & mauvaiſe intention du » cardinal d'York *, lequel par ſon ambition & cupidité, » & pour ce que Sa Majeſté n'a voulu employer ſon armée » d'Italie à faire ledit cardinal pape par force; comme lui » avoit fait requérir par lettres du roi ſon maître, & requis » par lettres de ſa main, ni ſatisfaire à ſon orgueil, ambi» tion & convoitiſe, il s'eſt pluſieurs fois vanté qu'il met» troit les affaires de Sa Majeſté en tels brouillis, qu'il ne » fut telle brouillerie en cent ans, & le brouilleroit de ſorte » qu'il s'en repentiroit, encore que le royaume d'Angleterre » ſe dût perdre. « Le cardinal tint ſa parole pour le malheur de la religion catholique en Angleterre, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

* Volſei.

Reproche injurieux que l'empereur fit faire au roi. Du Bellay, l. 3. Antoine de Vera, hiſt. de Charles V.

Les ambaſſadeurs étant de retour en France, & les hérauts d'armes avec eux, ceux-ci préſenterent au roi les réponſes faites par l'empereur à la déclaration de la guerre, & lui ajoûterent ce que ce prince leur avoit ordonné de ſa propre bouche de lui dire, ſavoir qu'il avoit manqué à ſa parole, & procedé de mauvaiſe foi, & que quand il voudroit, *il le lui ſoutiendroit ſeul à ſeul*, c'eſt-à-dire, dans un combat ſingulier.

Sur cela, le roi appella l'ambaſſadeur de l'empereur, qui avoit déja pris ſon audience de congé, lui fit de grandes plaintes de ſon maître ſur l'inſulte atroce qu'il faiſoit à un roi tel que lui, & lui préſenta un billet qu'il lui ordonna de lire ſur le champ, & qu'il le chargea de préſenter à l'empereur. L'ambaſſadeur s'excuſa de l'un & de l'autre, ſur ce que ſon ambaſſade étant finie, il n'avoit plus de caractere, *Vous l'entendrez au moins*, reprit le roi, & il le lui fit lire par Robertet ſecretaire d'état.

Cet

1529.

Défi que François I. lui envoya.

Cet écrit contenoit en peu de mots la défense du roi sur le reproche que l'empereur lui avoit fait faire par le héraut d'armes, & finissoit en ces termes : *Vous faisons entendre que si vous nous avez voulu ou voulez charger.... que jamais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, Nous disons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez ; estant déliberé de défendre notre honneur jusqu'au dernier bout de nostre vie. Pourquoi puisque contre vérité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose ; mais nous assûrez le camp, & nous vous porterons les armes : protestant que si après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez ou dites paroles qui soient contre nostre honneur, que la honte du délai du combat en sera vostre : vû que venant audit combat, c'est la fin de toutes écritures. Fait en nostre bonne ville & cité de Paris le vingt-huitieme jour de Mars l'an* 1527. (*a*) *avant Pasques.* FRANÇOIS.

Le roi envoya cet écrit à l'empereur par un héraut d'armes. Ce prince l'ayant reçu, fit demander au roi un sauf-conduit pour un de ses hérauts d'armes, afin de lui porter sa réponse. Le roi accorda le sauf-conduit limité par ces termes : *pour apporter la seureté du camp, & non autrement.*

Réponse de l'empereur reçûe par le roi en présence de toute sa cour.

Le héraut étant arrivé, le roi se transporta au palais avec toute la cour, pour lui donner audience. Ce qui se passa dans cette grande assemblée, & sur un sujet que le roi regardoit comme très important pour son honneur, est rapporté dans un procès-verbal qui en fut fait, & que j'ai trouvé dans un livre intitulé *des Duels* imprimé en 1586. à Paris. Je vais le transcrire ici comme une piece qui m'a paru curieuse.

(*a*) C'est à-dire, en 1528. comme l'on compte aujourd'hui.

1529.

PROCE'S VERBAL.

Contenant la défense du roi très-chrétien contre l'élû en empereur délayant le combat d'entre eux.

Procès-verbal de ce qui se passa dans cette assemblée.

EN la grand'salle du palais royal de Paris, par le commandement du roi, à été dressé un Tribunal au devant de la Table de marbre, de la hauteur de quinze marches, auquel ledit seigneur s'est trouvé le dixieme jour de Septembre, l'an mil cinq cents vingt-huit, pour ouir parler le Héraut d'armes, que l'on disoit l'eslu en empereur lui envoyer. Et estoit ledit seigneur accompagné en la maniere qui s'ensuit : premierement estoit à sa main dextre assis dedans une chaire très-haut, très-excellent, & très-puissant prince le roi de Navarre, duc d'Alençon & de Berry, comte de Foix & d'Armignac, &c. En ce même costé estoient assis sur un banc monseigneur le duc de Vendomois, per de France, lieutenant général & gouverneur de Picardie, domp Hercules d'Este fils aisné du duc de Ferrare, duc de Chartres & de Montargis, le duc d'Albanie, régent & gouverneur du royaume d'Ecosse, le duc de Longueville grand chambellan, près lesquels, à un autre banc estoient assis les présidens & conseillers de la cour de parlement, & derriere eux plusieurs gentilshommes & gens de lettres. De l'autre costé estoient assis en chaires séparées messeigneurs les révérendissimes : monseigneur le cardinal Salviati, légat de nostre saint pere le pape & du S. Siége apostolique : Monseigneur le cardinal de Bourbon évêque & duc de Laon per de France : monseigneur le cardinal de Sens chancelier de France : monseigneur le cardinal de Lorraine archevêque de Narbonne : messeigneurs les ambassadeurs de très-haut, très-excellent & très-puissant prince le roi d'Angleterre deffenseur de la foi : les ambassadeurs de très-haut, très-excellent, & très-puissant prince le roi d'Ecosse : les ambassadeurs de la très-illustre seigneurie de Venise : l'ambassadeur du très-illustre duc de Milan : l'ambassadeur des seigneurs des ligues des hautes Allemaignes : l'ambassadeur

de la ſeigneurie de Florence. En un autre banc eſtoient l'évêque de Tranſſilvane Ambaſſadeur de très-haut & très-puiſſant prince le roi de Hongrie : l'évêque duc de Langres per de France : l'évêque comte de Noyon per de France : l'archeveſque de Lyon primat de Gaule : l'archeveſque de Bourges Primat d'Aquitaine : les archeveſques d'Aix & de Rouen : les évêques de Paris, de Meaux, de Liſieux, de Maſcon, de Limoges, de Vabres ; de Conſerens & de Therbes. Et à leurs dos étoient les maiſtres des requeſtes & conſeillers du grand conſeil. Aux deux côtez de la chaire dudit ſeigeur eſtoient le comte de Beaumont grand maître & maréchal de France (*a*), & le ſeigneur de Bryon admiral de France, lieutenant général & gouverneur de Bourgogne. Et derriere ladite chaire, eſtoient pluſieurs chevaliers de l'ordre ; c'eſt à ſavoir le comte de Laval lieutenant général & gouverneur de Bretagne, le ſeigneur de Montmorenci, le ſeigneur d'Aubigny capitaine de cent lances & de la garde Ecoſſoiſe, le comte de Brienne, Ligny & Rouſſy, le ſeigneur de Fleuranges, Maréchal de France, le ſeigneur de Ruffey, le ſeigneur de Genoilhac grand eſcuyer & maiſtre de l'artillerie de France, Loys monſeigneur de Cleves ; le ſeigneur de Humieres & le comte de Carpy. Et derriere eſtoient le comte d'Eſtampes prevoſt de paris, & avec lui pluſieurs gentilshommes de la chambre dudit ſeigneur, entre leſquels eſtoient le comte de Tancarville, le ſeigneur de Guymené, le fils du comte de Rouſſy, le fils du ſeigneur de Fleuranges, le ſeigneur de la Rochepot, le ſeigneur Douarty grand maiſtre des eauës & foreſts, le ſeigneur du Lude, le ſeigneur de Janly, le ſeigneur de Villebon bailly de Rouën, le Baron de Chaſteau-morant, le ſeigneur de la Loue, le vicomte de la Matheaugroing, & le ſeigneur de Verets, & outre les maiſtres d'hoſtel, pannetiers, échanſons, écuyers tranchans, & autres officiers domeſtiques. Et y avoit grand nombre des deux cents gentilshommes de la maiſon dudit ſeigneur, & pluſieurs autres gentilshommes. Et à l'entrée dudit tribunal eſtoient les capitaines des gardes & Prevoſt de l'hoſtel. Et devant la chaire dudit ſeigneur eſtoient à

1529.

(*a*) C'étoit le maréchal de Montmorenci.

1529. un genouil les huiſſiers de chambre, & au pied du degrez dudit tribunal eſtoient les prevoſt des marchans & échevins de ladite ville de Paris & au bas de la ſalle dont les portes demeurerent toujours ouvertes, y avoit un nombre infini de gens de diverſes nations. En la préſence deſquels ledit ſeigneur roi a dit & expoſé que la cauſe qui l'avoit mû faire icelle aſſemblée, eſtoit pour ce que l'eſleu en empereur lui avoit envoyé un héraut d'armes: lequel ainſi que ledit ſeigneur penſoit, & que celui héraut avoit dit, comme auſſi ſon ſaufconduit contenoit, portoit audit ſeigneur lettres patentes & authentiques de la ſeureté du camp, pour le combat qui devoit être entre ledit eſleu en empereur & luy. Et d'autant que ledit héraut d'armes ſous ombre d'apporter la ſeureté dudit camp, pourroit pour divertir & élongner l'affaire, uſer de quelques fixcions, ſimulations ou hypocryſie: & que ledit ſeigneur roi demande la brieſveté & expédition dudit combat, afin que moyennant icelui ſe puiſſe mettre fin à la guerre qui a ſi longuement duré entre eux au ſoulagement de toute la chrétienté, éviter l'effuſion de ſang & autres maux qui en adviennent. A bien voulu ledit ſeigneur que cela fuſt cogneu par toute chrétienté, afin que chacun puiſſe à la vérité juger dont procede le mal & la longueur. D'autre part auſſi a fait ladite aſſemblée pour remontrer qu'il n'a légierement entrepris un tel acte, car le droit eſt de ſa part, & quant euſt fait autrement, ſon honneur euſt eſté grandement bleſſé, ce que les ſeigneurs de ſon ſang & autres ſes ſujets du royaume n'euſſent trouvé bon. Et ſachant la cauſe du combat & le droit d'iceluy ſeigneur, ſe comporteront comme bons loyaux ſujets doivent faire, eſperant avec l'aide de Dieu y aller de ſorte que clerement ſe verra ſi le droit eſt de ſon coſté, & que contre vérité il a été accuſé d'eſtre infracteur de ſa foi. Les rois ſes prédéceſſeurs & anceſtres dont les effigies ſont en taille affigées par ordre en icelle ſalle, qui ont en leur temps ſucceſſivement fait actes glorieux & augmenté grandement leur royaume, eſtimeroient ledit ſeigneur n'eſtre capable d'eſtre leur ſucceſſeur, s'il ſouffroit contre ſon honneur une telle note lui eſtre par l'eſleu en empereur, imputée, & qu'il ne défendiſt de ſa perſonne ſon honneur ainſi &

par la forme & maniere accoûtumée. Et pour entendre la matiere, faut présuppofer qu'après que par fortune de guerre, ledit feigneur roi fut prins de fes ennemis devant Pavie, à nul defquels ne bailla fa foy, penfant que feroit par la magnanimité de l'efleu en empereur mieux traité en Efpaigne, autour de lui qu'ailleurs, confentit y eftre mené : ce que fut fait fur fes galaires, qu'il fit armer à ces fins. Et lui arrivé en Efpaigne fut mis au chafteau de Madrid, où a efté nuit & jour gardé par gros nombre de hacquebutiers & autres, qui lui ennuyoit & fafchoitgrandement ; tellement que pour la détreffe où il étoit devint malade jufques à la mort : l'Efleu en empereur le vifita, & depuis fur fa guérifon fe traita un accord entre les députés d'icelui efleu en empereur, & les ambaffadeurs que madame mere dudit feigneur y avoit envoyez à ces fins, par vertu du pouvoir que ledit feigneur roy lui avoit laiffé de régir fon royaume quand il partit d'icelui pour paffer les Monts, par lequel elle ne pouvoit obliger la perfonne dudit feigneur, mêmes que par l'infpection d'iceluy traité chacun évidemment pourra cognoiftre qu'il eft déraifonnable tant en paroles qu'en effet, & violentement extorqué : & que jamais prince qui euft été en liberté n'euft paffé un tel traité, ne pour fa délivrance promis telle rançon que celle qui fut promife. Lequel traité toutesfois firent jurer audit feigneur qui étoit prifonnier, contre les proteftations que par plufieurs fois il avoit publiquement faites, lui étant encore bien malade, en danger de recidivation & de la mort. Après lequel traité ledit feigneur, tenu toujours fous la garde des deffufdits hors la liberté, fut mis en chemin pour retourner en France, fur les oftages de meffeigneurs fes enfans auquel fut dit par plufieurs fois, qu'après qu'il feroit en France en fa liberté falloit qu'il baillaft fa foi, fachants & cognoiffants que ce qu'il avoit fait & promis en Efpaigne eftoit nul, & fi n'eft records ledit feigneur, que ledit efleu en empereur lui dit jamais que s'il n'accompliffoit le contenu audit Traité, le tiendroit infracteur de foy : & ores que lefdites paroles lui auroient efté dites, ledit feigneur n'eftoit en fa liberté pour lui répondre aucune chofe, & n'y auroit donné fon confentement. Par ainfi au cas de préfent il y a deux chofes

1529.

1529. à conſidérer : l'une, le traité extorqué violentement fait par ceux qui n'avoient pouvoir d'obliger ſa perſonne, & lequel quant au demourant a eſté accompli par madame mere dudit ſeigneur qui a baillé oſtages meſſeigneurs les enfans dudit ſeigneur : l'autre eſt la prétendue foy dudit ſeigneur, ſur laquelle ne peuvent faire fondement devant qu'au moyen d'icelle ne l'ont mis en liberté. Or en matiere de guerre la foy d'un priſonnier, ſi celui à qui elle a eſté baillée ne le met en pleine liberté, n'a aucun effet d'obliger, de ſorte que s'il évade de ceux qui le gardent ne peut être redargué de foi enfrainte. Et par ainſy attendu qu'ils ont toujours tenu ledit ſeigneur ſous groſſe garde, & n'ont fait fondement ſur ſa foy, ne la peuvent accuſer, car elle en riens ne l'oblige : auſſy par pluſieurs fois les miniſtres dudit eſleu en empereur ont dit & confeſſé que la foy qu'ils prétendoient avoir dudit ſeigneur étoit nulle, parce qu'il n'eſtoit en liberté, & que là où il ſeroit eſtoit néceſſaire que de nouveau leur baillaſt la foy. Ce que ledit ſeigneur ne fiſt, ains ſeulement bailla meſſeigneurs ſes enfans en oſtages, qui étoit une autre groſſe & grande ſujetion, pour monſtrer qu'ils ne s'arreſtoient à ſa foy, & ne le mettoient en pleine liberté ſur icelle. Auſſy faut préſuppoſer que en matiere d'honneur & combat y a aſſaillant & deffendeur, l'aſſaillant baille la ſeureté du camp, & le deffendeur provoqué & aſſailli baille les armes. Or adverty le dit ſeigneur roy tant par ſes ambaſſadeurs, héraut d'armes, qu'autres, que ledit eſleu en empereur le blaſmoit d'avoir rompu ſa foy & uſoit de groſſes paroles touchant grandement ſon honneur, ainſy qu'il ſe pourra voir par lettres miſſives qu'iceluy eſleu en empereur a eſcrittes à maiſtre Jean de Calvimont préſident de Bordeaux, ambaſſadeur dudit ſeigneur en la cour d'iceluy éleu en empereur, leſquelles ledit ſeigneur fit lire devant toute l'aſſiſtance, & dont la teneur s'enſuit : Monſieur l'ambaſſadeur, j'ai veu les lettres, que m'avez eſcrittes touchant les paroles que vous dis en Grenade : & auſſi ay vû les extraits de voſtre procès-verbal, par leſquels j'entends très-bien que ne voulez avoir ſouvenance de ce qu'alors vous dis pour en advertir le roy de France voſtre maiſtre, afin que vous redie les dittes paroles pour ſatisfaire à voſtre

desir: C'est que je vous dis alors, après plusieurs propos qui n'étoient de grand'substance, parquoi n'est besoin les repeter, que ledit roi vostre maistre avoit fait laschement & meschamment de non m'avoir gardée la foy que j'ai de lui, selon le traité de Madric: & que s'il vouloit dire du contraire, je luy maintiendrois de ma personne à la sienne. Velà les propres paroles substanciales que je dis du roy vostre maistre en Grenade, & je crois que ce sont celles que tant desirez savoir: car ce sont les mesmes que je dis au roi vostre maistre en Madric, que je le tiendrois pour lasche & meschant s'il me failloit de sa foy que j'ay de luy: & en les disant, je luy garde mieux ce que je luy ay promis, qu'il ne fait à moi: je les vous écris voulentiers signées de ma main, afin que d'icy en avant vous ni autre n'en faciez doute. Donné en notre ville dudit Madric le 18. jour du mois de Mars l'an mil cinq cents vingt-huit. Ainsy signé, Charles, & contresigné Lalemand: & à la rescription desdites lettres est escrit: A monseigneur ambassadeur du roi de France maistre Jean de Calvimont chevalier, second président de Bordeaux, estant à présent à Posa en Castille. Et le dixieme jour après la datte d'icelles lettres en pleine assemblée & assistance comme celle qui étoit lors présent, après avoir ouy l'ambassadeur dudit esleu en empereur, & qu'il print congé de retourner par devers son maistre, & qu'on tenoit pour asseuré qu'icelui esleu en empereur avoit assailly & blasmé ledit roy de foy non gardée pour la conservation de son honneur & pour soustenir la vérité, auroit ledit seigneur roi fait response par escrit audit esleu en empereur signée de sa main, laquelle a fait lire en icelle assistance de la teneur qui s'ensuit: nous François par la grace de Dieu roi de France seigneur de Gennes, &c. à vous Charles par la mesme grace esleu en empereur des Romains & roy des Espaignes, faisons savoir que nous estans avertis qu'en toutes les réponses qu'avez faites à nos ambassadeurs & héraux envoyez devers vous pour le bien de la paix, vous voulant sans raison excuser, nous avez accusé en disant qu'avez nostre foy, & que sur icelle, ou notre promesse, nous en estions allez & departis de vos mains & de vostre puissance. Pour deffendre nostre honneur lequel en ce cas seroit

1529.

1529. contre noſtre honneur trop chargé, Avons bien voulu vous envoyer ce cartel, par lequel, encores que tout homme gardé ne puiſſe avoir obligation de foy, & que cela nous fuſt excuſe aſſez ſuffiſante : ce nonobſtant, voulant ſatisfaire à un chacun & à noſtre honneur, lequel nous avons bien voulu garder & garderons, ſi Dieu plaiſt, juſques à la mort : vous faiſant entendre que ſi vous nous avez voulu ou voulez charger, non pas de noſtreditte foy & délivrance ſeulement, mais que jamais nous ayons fait choſe qu'un gentilhomme aimant ſon honneur ne doive faire ; nous diſons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz vous mentirez, eſtant délibéré de deffendre noſtre honneur juſqu'au dernier bout de noſtre vie. Parquoy, puiſque (comme dit eſt) vous nous avez voulu charger contre voſtre vérité, doreſenavant ne nous eſcrivez aucune choſe, mais nous aſſeurez le camp, & nous vous porterons les armes. Proteſtant que ſi après cette déclaration en autres lieux vous eſcrivez ou diĉtes paroles qui ſoient contre noſtre honneur, que la honte du délay du combat en ſera voſtre, veu que venant audit combat, c'eſt la fin de toutes Eſcritures. Fait en noſtre bonne ville & cité de Paris le vingt-huitieme jour de Mars l'an mil cinq cents vingt-ſept avant Paſques. Ainſy ſigné, François : lequel fut envoyé par un héraut d'armes en Eſpaigne, qui ſans autre parole ni conteſtation le mit en la préſence d'une groſſe aſſemblée de gens entre les mains dudit eſleu en empereur. Si a demandé depuis icelui eſleu en empereur un ſaufconduit audit ſeigneur pour lui envoyer un heraut, lequel ſaufconduit luy a eſté envoyé limité pour apporter la ſeureté du camp & non autrement. Et d'autant que ledit ſeigneur deſire, comme dit eſt cy-deſſus, ceſte matiere prendre briefve fin & expédition, pour le ſoulagement de la chreſtienté, ne veut & n'entend entrer en paroles ni autre conteſtation qui pourroient tendre à deſguiſer & prolonger l'affaire. Et d'autant que ledit eſleu en empereur a fait ſon accuſation, & ledit ſeigneur roi baillé ſes défenſes, ne reſte plus que le camp dont l'eſleu en empereur doit fournir, & ledit ſeigneur les armes. Et par ainſy ſi ledit héraut ne baille la patente authentique pour la ſeureté du camp, & n'obſerve le

le contenu en son saufconduit, ledit seigneur n'entend luy donner audience. Et ce fait, a commandé ledit seigneur qu'on fit venir par devers lui ledit héraut. Ce qui a été fait, & a comparu devant ledit seigneur affublé de sa cotte d'armes. Auquel heraut dudit esleu en empereur, le roi a dit: héraut, portes-tu la seureté du camp telle qu'un assailleur, comme est ton maistre, doit bailler à un défendeur, tel comme je suis? Le héraut lui a dit: Sire, il vous plaira me donner congé de faire mon office. Alors le roi lui dit: Baille-moy la patente du camp, & je te donneray congé de dire après tout ce que tu voudras de la part de ton maistre. Le héraut commence à dire: La très-sacrée Majesté..... sur lequel mot le roi lui a dit de rechef: Montre-moi la patente du camp: car je pense que l'esleu en empereur soit gentil prince, ou le doive estre, qu'il n'auroit point voulu user de si grand'hypocrisie, que de t'envoyer sans ladite seureté du camp, veu ce que je lui ai mandé: & aussi tu sais bien que ton saufconduit contient que tu portes ladite seureté. Ledit héraut à répondu qu'il croyoit porter chose que ledit seigneur roi s'en devroit contenter. A quoi ledit seigneur roi a répliqué: héraut baille-moi la patente du camp, baille-la moi; s'elle est suffisante, je l'accepte, & après dis tout ce que tu voudras. A quoi ledit héraut a respondu, qu'il avoit commandement de son Maistre de ne la bailler point, qu'il n'eust premierement dit aucune chose qu'il lui avoit donné charge de dire. Alors le roi lui a dit: ton maistre ne peut pas donner des loix en France. Et d'autre part les choses sont venues à tel point qu'il n'est plus besoin de paroles, & si dois estre averty que je n'ay fait porter paroles par mon héraut à ton maistre, mais ce que je luy ay mandé a esté par écrit signé de ma main. A quoi ne falloit autre réponse que ladite seureté du camp, sans laquelle je ne suis deliberé de te donner audience, car tu pourrois dire chose dont tu serois désavoué: & aussi ce n'est pas à toi à qui j'ay à parler ne à combattre, mais seulement à l'esleu en empereur. Ledit héraut a dit lors audit seigneur, qu'il lui donnât donc congé & saufconduit pour s'en retourner: ce que ledit seigneur lui a accordé, & à dit audit héraut: prens acte. Et après, a demandé à moi, Gilbert Bayard seigneur 1529.

1529. de Neufville, Bailly de Montpensier, vicomte de Mortaing, son conseiller notaire & secretaire d'estat de sa chambre, signant en ses finances, acte comme il n'avoit tenu & ne tenoit à luy qu'il receust ladite Patente, & qu'en la lui baillant telle qu'elle doit-être il ne refusoit de venir audit combat. Et ce fait, s'est retiré en la chambre ordonnée pour tenir son conseil. Et ledit héraut a requis audit seigneur, que les choses susdites lui fussent baillées par écrit, ce qui avoit été accordé. Fait en ladite ville de Paris les jours & an que dessus. Ainsy signé, Bayard.

Ces défis mutuels n'ont aucun effet.

Ces défis mutuels furent sans effet par la faute de François I. si l'on en croit les Espagnols, & par celle de Charles V. si l'on s'en rapporte aux François. Le préjugé est pour ceux-ci, à en juger par le caractere des deux princes. Charles avoit du cœur; mais un dessein de cette nature étoit moins de son génie que de celui de François I. Pour moi, il me semble que ceux qui prennent parti là-dessus, jugeroient plus favorablement de ces princes, si avouant qu'ils avoient fait cette démarche pour s'en faire honneur, ils disoient que ni l'un, ni l'autre, n'avoient voulu sincerement en venir à l'exécution; car toutes les regles de prudence la leur défendoient.

L'animosité & les injures personnelles entrant dans ces différends, on devoit s'attendre à voir la guerre s'allumer plus que jamais non-seulement en Italie, mais encore du côté des Pays-Bas, de la Bourgogne, des Pyrenées, sur l'Océan, & sur la Mediterranée: & cela seroit arrivé sans doute, si les rois de France & d'Angleterre n'avoient été autant possédés de la passion du plaisir, que de celle de la gloire & de la vengeance; & que le roi d'Angleterre n'eût prévû qu'en portant la guerre en Flandre, il ruineroit le commerce de ses sujets. D'autre part, les Finances de l'empereur ne pouvoient fournir à tant d'efforts tout à la fois; & madame Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, employoit toute son adresse tant à la cour de France, qu'à la cour d'Angleterre, pour détourner la tempête qui la menaçoit. Enfin la grande espérance que le roi conçut de la conquête du royaume de Naples, & l'extrême danger

où l'empereur étoit de le perdre, attirerent de ce côté-là presque toute l'attention de ces deux princes. 1529.

En effet, la peste avoit extrèmement diminué l'armée Impériale en Italie; son indocilité causée par le défaut de paye, faisoit que les généraux ne pouvoient prendre aucunes mesures certaines pour prevenir les desseins de la ligue, & le royaume de Naples étoit perdu pour l'empereur, sans les intérêts particuliers qui empêchoient les ennemis de ce prince d'agir aussi efficacement qu'ils auroient pû.

Le pape paroissoit indéterminé, & déliberoit s'il rentreroit dans la confédération, ou s'il n'y rentreroit pas. Il avoit sur cela des engagemens opposés, par les promesses contraires qu'il avoit faites à l'empereur & au roi de France durant sa prison. Il ne vouloit point ratifier le traité fait avec le duc de Ferrare qui s'étoit détaché du parti Impérial, & ne l'avoit fait que sous cette condition. Le pape demandoit que les Vénitiens avant toutes choses retirassent de Ravenne les troupes qu'ils y avoient mises, sous prétexte de la garder pendant sa prison, contre les Impériaux au nom des confédérés. La seigneurie au contraire, qui de tout temps avoit eu des prétentions & des vûes sur cette place, comme étant tout-a-fait à sa bienséance, différoit toujours de le satisfaire. De sorte que le roi pour la conquête du royaume de Naples, ne pouvoit gueres compter que sur son armée, excepté que les Vénitiens & le duc de Milan, qui avoient intérêt à empêcher les progrès d'Antoine de Leve, ne devoient pas manquer à tenir au moins ce général en échec.

Guicciard. l. 18.

L'armée de France marche vers le royaume de Naples.

Lautrec ne laissa pas long-temps reposer ses troupes. Il décampa de Boulogne, & se mit en marche vers le royaume de Naples. Son armée étoit composée de huit mille lansquenets commandés par le comte de Vaudemont, de trois mille Suisses sous les ordres du comte de Tende, de trois mille hommes de pié François sous le sieur de Burie, de quatre mille Gascons sous Pierre de Navarre & monsieur de Candale, & de dix mille Italiens. Tout cela faisoit une infanterie de vingt huit mille hommes, la plupart bien aguerrie, mais la gendarmerie n'étoit pas à beaucoup près si nombreuse.

1529.

Memoires de du Bellay, liv. 3.

Il prit sa marche du côté de la mer, laissant l'Apennin à droite, alla par Rimini, Sénégallia, Ancone, & Récanati, où il campa quelques jours, pour ne pas trop fatiguer son armée. Il arriva vers la fin de Février sur les frontieres de l'Abruzze, qui est de ce côté-là la premiere province du royaume de Naples, & un bon pays. Il la traversa sans rencontrer d'ennemis ; tout se soumit, & Aquila, ville qui du temps de Charles VIII. avoit signalé son zele pour la France, ne fut pas moins prompte en cette occasion à embrasser son parti. De-là Lautrec passa dans la Capitanate, où il se fit livrer cent mille ducats, que la douane de ce pays fournit tous les ans au roi de Naples, pour les pâturages & les passages des bestiaux. Il s'y saisit du Haras que l'empereur y avoit, & s'en servit pour remonter une partie de ses cavaliers. Rien ne lui résistoit, & il n'auroit eu que la peine de parcourir tout le royaume pour le conquérir, si Philbert de Châlons, prince d'Orange, n'eût enfin, avec beaucoup de peine, obligé l'armée Impériale à sortir de Rome pour venir au secours.

Les Impériaux vont à son secours.
Guicciard. l. 18.

Elle en partit le dix-septieme de Février, après y avoir assouvi son avarice & sa cruauté. Elle étoit forte encore de quinze cents chevaux, de quatre mille hommes de pié Espagnols, de deux à trois mille fantassins Italiens, & de cinq mille lansquenets, reste d'une armée beaucoup plus nombreuse, dont la peste avoit fait mourir plus de la moitié. Elle fut jointe par le prince de Melphe, qui y amena mille Allemands : mais les Impériaux n'avoient plus alors dans la Capitanate, que Manfredonia & Barlette, villes maritimes, & Troja dans les terres.

Lautrec, nonobstant ses conquêtes, se trouvoit embarrassé, faute d'argent, le roi n'ayant pas assez de soin de lui en envoyer, & ayant même retranché une partie des fonds destinés à cette expédition, comme s'il eût oublié que c'étoit par une pareille négligence qu'il avoit perdu autrefois le Milanès, malgré les soins, la bravoure & tous les efforts du même général : c'est pourquoi ce seigneur, pour ne pas voir dissiper son armée, se résolut à engager les ennemis à la bataille.

Il marcha vers Troja, où ils étoient campés ; & comme

les troupes Impériales étoient dans la même disette que celles de France, le marquis du Guast fut d'avis d'accepter le combat. Mais le général Alarcon, persuadé qu'en gagnant du temps, l'armée Françoise se débanderoit encore plutôt que la sienne, n'y voulut point consentir : & après de fréquentes escarmouches assez sanglantes, les Impériaux décamperent, & abandonnerent Troja aux François, qui y trouverent quantité de vivres & de munitions, dont ils avoient grand besoin. 1529.

Conquêtes des François en ce pays là.

Lautrec délibera s'il suivroit les ennemis qui se retiroient vers Naples. Plusieurs en étoient d'avis : mais il s'en tint au conseil de Pierre Navarre, qui proposa d'aller à Melphe, pour ne pas laisser cette place derriere. Il l'attaqua, la prit d'assaut, près de sept mille hommes tant soldats qu'habitans, y furent passés au fil de l'épée, & le prince de Melphe y demeura prisonnier, avec sa femme & ses enfans. La prise de cette place fut suivie de la reddition de Trani, de Barlette, & des autres villes des environs, d'où les Impériaux avoient retiré les garnisons ; & il ne leur resta que Manfredonia, où ils avoient laissé deux mille hommes.

Brantome, dans l'éloge de Louis d'Ars.

Venose, après quelque résistance, se rendit pareillement avec sa citadelle. Cette place étoit forte, & c'est celle où le brave Louis d'Ars tint un an entier sous le regne de Charles VIII. après que les François eurent été tous chassés du royaume de Naples, & qu'il ne remit aux Espagnols que par une glorieuse capitulation, en vertu de laquelle il ramena ses troupes en France, au travers de toute l'Italie, tambour battant & enseignes déployées.

Conquête de la flotte Vénitienne. Guicciard.

Les Vénitiens pendant ce temps-là ne s'oublioient pas eux-mêmes. Ils devoient par un accord fait avec la France, avoir pour leur part les places maritimes du royaume de Naples, dont ils étoient en possession, avant la victoire que Louis XII. avoit remportée sur eux à la journée d'Aignadel. Leur flotte prit Monopoli ; après quoi le provéditeur Pisani alla joindre l'armée Françoise avec deux mille hommes.

Paul Jove. Guicciardin.

Les choses n'alloient pas si bien dans le Milanès, où Antoine de Léve reprit quelques postes, & eut d'autres avantages sur les Vénitiens & sur le duc de Milan. Il attendoit

1529. un ſecours d'Allemagne, que lui amenoit Henri duc de Brunſwic; & il étoit dans l'impatience de le recevoir avant l'arrivée du comte de Saint-Pol, qui devoit bien-tôt paſſer les Alpes avec cinq cents hommes d'armes, cinq cents hommes de cavalerie légere, & neuf mille fantaſſins, partie François, partie Suiſſes, partie lanſquenets.

Monſieur de Lautrec ayant tout ſoumis dans l'Abruzze & dans la Capitanate, hormis Manfredonia, prit la réſolution de marcher à Naples; il laiſſa ſeulement quelques troupes Vénitiennes à la garde du pays conquis, & ſe mit en marche le troiſieme d'Avril.

Moncade, qui avoit reçu les patentes du viceroi de Naples, ne ſe trouvant pas en état de tenir la campagne, & de pourvoir en même temps à la ſûreté des places, ne penſa qu'à la défenſe de la capitale & de Gaïette. Il entra dans la premiere avec le prince d'Orange, & envoya Alarcon dans la ſeconde. Une partie de l'infanterie Italienne fut congediée, & Sciarra Colonne alla avec un détachement dans l'Abruzze pour faire diverſion. Dix mille ſoldats, partie Allemands, partie Eſpagnols, entrerent avec le viceroi dans Naples, d'où la plûpart des habitans s'étoient retirés pour ſe refugier à Iſchia, & dans les autres iſles voiſines.

Autres places qui ouvrent leurs portes aux François.

Memoires de du Bellay, liv. 3. Guicciard. l. 18. Paul Jove, &c.

A l'arrivée de l'armée Françoiſe, Capoue, Nole, Acera, Averſe, & les autres villes lui ouvrirent leurs portes, & elle parut à la vûe de Naples le premier jour de Mai, ſelon les mémoires de du Bellay; & le vingt-neuvieme d'Avril, ſelon Guichardin.

La priſe de cette capitale étoit le coup déciſif pour le roi. Tandis qu'elle tiendroit, les ſecours que l'empereur envoyoit étoient toujours à craindre; & il ne falloit qu'un malheur pour faire changer les affaires de face, ainſi qu'il étoit arrivé tant de fois: mais ſi elle étoit une fois ſoumiſe, ces ſecours n'étoient pas aſſez forts pour la reprendre, & ils n'auroient oſé paroître en campagne devant l'armée de France, jointe à celle des autres confédérés.

Il n'y avoit gueres d'apparence de la pouvoir prendre par un ſiége dans les formes, à cauſe de la nombreuſe garniſon qui la défendoit; c'étoit l'élite de l'armée Impériale, elle avoit le viceroi à ſa tête, & la place, & ſur-tout le châ-

teau, étoient bien fortifiés. Le moyen unique étoit de l'affamer, à quoi il y avoit un inconvénient ; c'eſt que cette maniere d'attaque dureroit long-temps, & que les chaleurs ſurvenant, & les eaux des environs étant très-mauvaiſes, principalement en été, il y avoit danger que les maladies ne ſe miſſent dans l'armée & ne la ruinaſſent. C'eſt pourquoi quelques-uns furent d'avis que les troupes ſe cantonnaſſent dans les villes des environs, juſqu'à la fin de Septembre : leur raiſon étoit, que pendant ce temps-là la garniſon conſumeroit ſes vivres; que les gros partis qu'on tiendroit en campagne, & les galeres de France qui croiſeroient le long des côtes, empêcheroient qu'il n'y entrât des convois aſſez conſidérables pour ravitailler la place, que la garniſon s'affoibliroit; que les grandes chaleurs étant paſſées on la ſerreroit de près, & qu'alors elle tomberoit d'elle-même.

Ils prennent leurs quartiers autour de Naples.

Lautrec penchoit aſſez de ce côte-là : mais Pierre Navarre lui repréſenta qu'il étoit bien informé que dans la place il n'y avoit pas de vivres pour plus de deux mois & demi, & qu'avant la mi-Juillet le viceroi ſeroit obligé de capituler, ſi l'armée campée à la portée du canon de la place, en fermoit toutes les avenues, & que la flotte en bloquât le port; qu'on ne recevoit gueres d'argent de France; qu'il y avoit à craindre que les Suiſſes & les lanſquenets faute de paye ne ſe débandaſſent; qu'on ne pouvoit pas trop compter ſur la conſtance des alliés; qu'une armée d'Allemands étoit en marche pour le ſecours du Milanès; que dans l'eſpace de cinq ou ſix mois il pourroit arriver bien des accidens qui traverſeroient cette entrepriſe, & qu'on n'avoit que trop d'expérience de l'inutilité & des mauvais ſuccès de ces délais. Ces raiſons qui étoient fortes l'emporterent, & l'armée prit ſes quartiers autour de la place. Philippin Doria avec huit galeres de ſon oncle André Doria, & deux navires de guerre, eut ordre de prendre garde qu'aucun vaiſſeau n'entrât dans le port. On ſollicita les Vénitiens d'y faire venir leur flotte : mais ils l'occupoient trop utilement pour eux à l'attaque de Pulignano, d'Otrente, de Brindes, & des autres ports qui devoient leur demeurer après la conquête entiere du royaume.

1529.

Quoique l'armée Françoife fût affez nombreufe, la grande enceinte de Naples, & de quelques poftes du dehors où les ennemis s'étoient fortifiés, obligerent Lautrec à donner un grand circuit à fon camp; & pour ne pas laiffer les quartiers trop foibles contre la nombreufe garnifon qu'il affiégeoit, il lui fut impoffible, quoi qu'il pût faire, de fermer tous les paffages. Il fit élever divers forts de diftance en diftance, pour y fuppléer & repouffer les forties des affiégés, & pour couper les convois qui pourroient leur venir par terre.

Mauvais état de cette ville durant le fiége.

Cette difpofition du camp donna lieu à une infinité de petits combats pendant plus de trois mois que dura le fiége, & dans la plûpart, excepté fur la fin, les Impériaux furent battus: ce qui n'empêchoit pas que leurs cavaliers, qui étoient en grand nombre, fortant la nuit entre les forts, ne rapportaffent fouvent fur la croupe de leurs chevaux des facs de blé, de farine, d'avoine, que ceux de Gaïete leur préparoient en des endroits voifins du camp. Ces petits fecours, avec ceux de quelques barques qui fe couloient auffi à la faveur des ténebres, leur furent d'une grande utilité: mais l'action la plus confidérable fe paffa fur la mer dès le commencement du fiége.

Du Bellay. Guicciard. Paul Jove. Tracagnotta, &c.

Le Viceroi n'ayant point d'ennemi plus à craindre que la difette de vivres, & ne pouvant en efpérer beaucoup que par la mer, attendoit quelque occafion favorable pour furprendre Philippin Doria, qui le défoloit avec fes huit galeres Genoifes. Il fut qu'il étoit à Salerne pour fe radouber, & que fes foldats en fortoient fouvent pour aller fe promener au camp. Il fit équiper fecrettement fix galeres, quatre fluftes & deux brigantins: il mit deffus, entr'autres troupes, mille arquebufiers Efpagnols, des plus braves de fa garnifon, & donna le commandement de cette flotte à un vieux capitaine de vaiffeau nommé Gobbo, dont il connoiffoit l'habileté dans les combats de mer; lui-même s'embarqua fur la Capitane, & le marquis du Guaft, avec plufieurs autres feigneurs, voulurent être de la partie. Il fe fit fuivre par quantité de barques de pêcheurs, non pas pour s'en fervir, mais feulement pour augmenter le nombre des voiles, & faire croire à l'ennemi, quand il les verroit de loin, qu'on les venoit attaquer avec de grandes forces.

Par

1529.

Par malheur pour le viceroi, le maréchal de Lautrec fut averti par ses espions, de son dessein, & du détail de son armement. Il en donna avis à Doria, & lui envoya quatre cents arquebusiers sous la conduite du capitaine du Croq Gascon, afin de renforcer son équipage, & Doria se tint prêt pour bien recevoir les ennemis.

Le viceroi partant de Posilippo, vint sous l'isle de Capri, & fit voile vers le golfe de Salerne. Il envoya devant deux galeres avec ordre de faire semblant de fuir, dès qu'elles verroient celles de Doria venir sur elles, afin de l'attirer en haute mer.

Combat naval entre les Napolitains & les Génois.

Ce commandant n'eut pas plutôt apperçû les deux galeres, qu'il s'avança pour les attaquer avec ses huit, dont trois par son ordre s'écarterent, comme si elles avoient voulu éviter le combat : mais c'étoit dans le dessein de gagner le vent sur la flotte Espagnole. Il alla fierement à l'ennemi avec les cinq autres, & le premier coup qui fut tiré de son coursier, enfila quarante hommes de la Capitane Espagnole, & parmi ceux-là le capitaine & quelques officiers. La premiere décharge de l'artillerie de la galere du viceroi, tua aussi le capitaine de celle de Doria, blessa le patron & quelques soldats. On s'approcha à la portée des arquebuses qui firent encore un plus grand carnage.

Cependant les Espagnols supérieurs en nombre de vaisseaux, se servoient bien de leur avantage, & trois de leurs galeres s'étant attachées à deux des Genoises, les pressoient fort; lorsque les trois que Doria avoit détachées ayant pris le vent, vinrent à pleines voiles & à force de rames fondre sur les Espagnols, attaquerent la Capitane, lui donnerent de l'éperon dans le flanc, & ceux qui les montoient se préparerent à sauter à l'abordage. Moncade reçut cet assaut avec beaucoup de bravoure, & eut le bras percé d'une arquebusade dont il mourut avant la fin du combat. Deux autres à coups de canon coulerent à fond celle de Gobbo.

Ceux-ci remportent la victoire.

La blessure du viceroi, & le naufrage du commandant de la flotte donnerent la victoire aux Genois; les flustes furent prises avec trois galeres, dont étoit celle que montoit le marquis du Guast; elle étoit toute brisée & même en feu

1529. quand elle se rendit ; deux seulement échapperent, une desquelles vint après la déroute se rendre à Philippin Doria.

Dans ce combat qui se donna à la hauteur d'Amalfi, il y eut plus de mille Espagnols de tués ou de noyés; & parmi les François & les Genois il y en eut peu qui n'eussent quelque blessure. Outre le marquis du Guast, Ascagne Colonne, Camille Colonne, le prince de Salerne, les seigneurs de Vaudré, de Ris, de Sainte-Croix, Serenon, & plusieurs autres capitaines & seigneurs de la flotte Espagnole demeurerent prisonniers. Il ne s'étoit depuis long-temps donné un combat si sanglant sur la mer; & Philippin Doria pour trophées de sa victoire, envoya à Genes à son oncle André Doria une des galeres qu'il avoit prises, & les plus considérables des prisonniers qu'il avoit faits.

Consternation de la ville de Naples.

Cette défaite répandit la consternation dans Naples, où le prince d'Orange eut beaucoup de peine à rassûrer les esprits. C'étoit sur lui, par la mort du viceroi, que devoient rouler désormais les affaires de Naples; & ce fut la seconde occasion d'acquérir de la gloire que la fortune lui procura, en enlevant ceux qui avoient le premier commandement; car lui-même, après la mort du duc Charles de Bourbon, se trouva chargé de l'assaut de Rome, qu'il emporta l'épée à la main.

Autant que ce malheur ôta de courage aux assiégés, autant augmenta-t-il l'espérance des assiégeans, sur-tout après qu'ils se furent emparés de Pouzzoles, qui étoit un des endroits par où il entroit de temps en temps quelques vivres dans Naples. Cette espérance fut beaucoup augmentée par la prise d'un Brigantin, où l'on trouva une lettre écrite à l'empereur par les principaux chefs de la garnison, qui lui faisoient savoir qu'à moins d'un prompt secours de vivres & d'argent, ils ne pourroient plus tenir; qu'il n'y avoit plus de blé que pour un mois & demi; que la fleur de la garnison avoit péri dans le combat naval; que les Allemands commençoient à se mutiner, & que la peste étoit parmi les soldats.

Guicciard. l. 19.

Maladies contagieuses dans le camp des François.

Cependant le prince d'Orange prenoit tous les moyens nécessaires pour remédier à tant d'inconvéniens : il mit de-

1529.

hors les bouches inutiles; il faisoit ensorte que les Allemands souffrissent de la disette moins que les autres, pour les gagner par cette préférence; il supposoit des lettres où l'on l'assûroit de l'approche d'une nouvelle armée pour faire lever le siége, & imaginoit tous les jours quelque nouvel artifice, afin de relever l'espérance & le courage du soldat. Tout cela cependant lui auroit été fort inutile, aussi-bien que les fréquentes & vigoureuses sorties qu'il faisoit sur le camp des François, si ceux-ci n'avoient eu pour obstacle à leurs desseins, que son adresse & sa bravoure: mais à peine avoient-ils été un mois devant la place, que les maladies se mirent dans leur armée, & y firent un ravage effroyable. Ces maladies se changerent en peste; & l'on prétend qu'elle fut apportée dans le camp par des gens de Naples, qui y furent envoyés exprès pour cet effet. De sorte qu'à la fin de Juillet, de vingt-cinq mille fantassins, il n'y en avoit pas quatre mille en état de combattre, & de huit cents hommes d'armes, il n'en restoit pas cent. Lautrec lui-même fut attaqué d'un mal contagieux, & mis hors d'état de pouvoir donner les ordres nécessaires non-seulement pour presser le siége, mais encore pour la sûreté du camp.

Guicciard. l. 19.

Du Bellay, l. 1.

Le prince d'Orange sut bien se prévaloir de ce désordre. Il donnoit jour & nuit de continuelles alarmes au camp, pour tenir toujours en haleine & sous les armes le peu de soldats François qui étoient encore en état de se soutenir. Les convois passoient pour la plûpart impunément, on ne soutenoit plus les sorties, & les forts étoient sans cesse exposés aux insultes de la garnison. Mais ce qui acheva de tout perdre, fut la perfidie d'André Doria, qui se jetta dans le parti de l'empereur, & qui prit occasion de la victoire navale pour le faire; de sorte que cette victoire devant être la perte des Impériaux, fut la cause de leur salut.

Ils sont trahis par André Doria Genois.

J'ai dit que Philippin Doria, après l'avoir remportée, envoya le marquis du Guast, & quelques autres prisonniers à son oncle, qui étoit à Genes: mais l'intention du maréchal de Lautrec étoit que de-là ils passassent en France, & fussent conduits au roi. Le marquis du Guast, dans quelques conversations qu'il eut avec André Doria, s'apperçut que ce seigneur n'étoit pas content du roi de France, & le

1529. trouva assez chagrin sur cet article, pour pouvoir lui proposer de se donner à l'empereur. Il eut plus de facilité à réussir dans cette négociation qu'il n'auroit osé espérer. Il en donna avis à la cour d'Espagne qui ne laissa pas échapper une si belle occasion, & c'étoit l'unique, mais infaillible moyen de sauver Naples. Le marquis reçut aussi-tôt un ample pouvoir de traiter avec Doria, à qui l'on promit tout ce qu'il demanda.

Il est hors de doute qu'avant l'arrivée du marquis du Guast, il avoit déja un commerce secret avec l'empereur, & que les raisons qu'il allégua depuis pour justifier son changement, n'étoient pour la plûpart que des prétextes. Dès l'entrée de la campagne, on commença à se défier de lui, lorsqu'on lui vit refuser d'aller commander en personne les galeres de Genes devant Naples avec la flotte qu'on préparoit à Marseille, s'excusant sur son âge avancé, qui ne lui permettoit plus, disoit-il, de soutenir de si grandes fatigues.

Il se plaignoit de ce que le roi avoit fait monsieur de Barbesieux amiral du Levant, & sa plainte étoit d'autant plus mal fondée, qu'on lui avoit offert cette charge, & qu'il l'avoit refusée : mais il disoit qu'il l'eût acceptée, si on la lui avoit offerte de nouveau, & qu'un homme tel que lui méritoit bien qu'on témoignât plus d'empressement pour l'employer; que le roi ne lui payoit point vingt mille écus qu'il lui devoit pour ses appointemens, & ne le dédommageoit point de la rançon du prince d'Orange qu'il avoit pris à Porto-Fino avant la bataille de Pavie, & qui avoit été mis en liberté en conséquence du traité de Madrid; que dans un différend qu'il avoit eu avec le baron Rentio Cerès dans l'expédition de Sardaigne, le roi avoit écouté ce seigneur plus que lui; qu'on avoit déliberé dans le conseil, si on ne l'arrêteroit pas pour lui faire couper la tête, comme à un homme dont on se défioit, & qui n'avoit pas une soumission aveugle pour les ordres de la cour; qu'on l'avoit voulu contraindre à remettre entre les mains du roi le marquis du Guast & Ascanio Colonne, qui ayant été pris par son neveu dans la bataille navale, lui appartenoient, & qu'on avoit refusé aux justes prieres des Genois de soumettre

Guicciard. l. 19. Memoires de du Bellay, l. 3.

Savone à leur république, quoiqu'elle leur eût été de tout temps sujette. 1529.

Mais la véritable cause étoit son ambition, qu'il coloroit du zele de sa patrie. Le roi avoit résolu dans son conseil, non-seulement de fortifier Savone, mais encore d'en rétablir le port. Son dessein effectivement étoit d'y attirer une bonne partie du commerce de Genes, & il y avoit déja établi celui du sel, qui produisoit auparavant un grand profit aux Génois, espérant par cette voie les contenir dans le devoir, & les rendre plus soumis à ses ordres. A cette occasion quelques-uns des principaux bourgeois de Genes avoient remontré à Doria le grand tort que cela leur faisoit; qu'il étoit en son pouvoir de remédier à ce désordre, soit en faisant changer de résolution au roi, soit en rendant, comme il le pouvoit, l'ancienne liberté à sa patrie. Il avoit fort goûté cette proposition, qui lui frayoit le chemin à la suprême autorité dans la république; & ce fut dans cette vûe qu'il se rendit de jour en jour plus difficile à ce que la cour de France souhaitoit de lui.

Monsieur de Langei avoit beaucoup d'amis à Genes, & fut informé de ce cette intrigue; il en avertit le maréchal de Lautrec, qui le fit partir sur le champ, pour en donner avis au roi. Il passa par Génes, où Doria, qui le consideroit beaucoup, le logea dans son Palais. En quelques entretiens qu'ils eurent ensemble, Langei le conjura de lui parler sincerement, & de l'éclaircir sur les sujets de mécontentement qu'on disoit qu'il avoit de la cour.

Doria lui parla avec assez de franchise, conclut en lui disant qu'il seroit toujours bon serviteur du roi, & lui répondroit de la fidélité de la république, pourvû qu'il rendît le trafic du sel à Genes, & qu'il le satisfit sur l'article des prisonniers; qu'à ces conditions il promettoit au roi, pour gage de fidélité de ses compatriotes & de la sienne, d'équiper incessamment douze galeres, où Sa Majesté mettroit tels Capitaines & tels soldats qu'elle jugeroit à propos, pour presser le siége de Naples.

Langei lui ayant promis d'agir pour lui faire donner satisfaction sur tous ces points, alla en poste à Paris, où il exposa dans le conseil ce que Doria lui avoit dit; de quelle

1529. importance il étoit de ne pas chagriner cet homme dans la conjonćture présente, & tout ce qu'il avoit ordre du maréchal de Lautrec de dire là-dessus.

On comprit fort la conséquence de cette affaire pour la conservation de Genes & pour la prise de Naples, & la nécessité qu'il y avoit de prevenir les mauvais desseins de Doria, ou d'en empêcher l'effet. Il y eut sur cela deux avis. Le premier, de satisfaire Doria; le second, de le mettre hors d'état de nuire en s'assûrant de sa personne. Langei qui trouvoit de grandes difficultés & de grands risques dans ce second expédient, insista fort pour qu'on s'en tînt au premier. Mais le chancelier du Prat, dont l'autorité entraînoit tout le conseil, dit qu'il étoit indigne qu'un particulier osât ainsi faire la loi à un roi de France, & qu'après qu'on auroit accordé toutes ses demandes, on n'en seroit pas plus assûré de la fidélité d'un homme aussi insolent & aussi ambitieux que celui-là. Ainsi il fut conclu qu'on prendroit des mesures pour s'assûrer de lui au plutôt.

On en donna la commission à monsieur de Barbesieux, qui étant nommé général de la flotte du levant, pouvoit aller à Genes, sans qu'il parût rien d'affećté dans ce voyage. Il eut ordre, quand il seroit arrivé, de se saisir non-seulement des Galeres de France, mais encore de celles de Genes, de déposer Doria du commandement, & de l'arrêter, si l'occasion favorable s'en présentoit.

Mais Doria, averti par quelqu'un des amis qu'il avoit à la cour, que le voyage de Barbesieux pourroit bien cacher quelque dessein sur sa persone, prit ses sûretés. Barbesieux en arrivant apprit qu'il n'étoit pas dans la ville, mais sur les galeres, & il alla l'y saluer. Doria sans autre compliment, lui dit en l'abordant : » Je sai, monsieur, que vous » avez ordre de m'arrêter, & de vous saisir des galeres; pour » ma personne, elle est ici en assûrance ; quant aux Galeres, je vous remettrai celles du roi ; mais pour les miennes, vous trouverez bon que je les garde. « Après une déclaration si nette, la conversation ne fut pas longue, & on se sépara.

Le marquis du Guast l'ayant apprise pressa Doria de signer son traité avec l'empereur. Il le fit, & les conditions

1529.

furent une amniſtie pour tout ce qu'il pourroit avoir fait au temps paſſé contre les eſpagnols, la liberté de Genes ſous la protection de Sa Majeſté Impériale, l'aſſujettiſſement de Savone à Genes, quand on auroit chaſſé les François de l'une & de l'autre, de ſervir l'empereur ſur la mer avec douze Galeres, à condition de ſoixante mille ducats par an pour les ſoudoyer, & de quelques autres avantages.

Il envoya auſſi-tôt ordre à ſon neveu Philippin Doria, de laiſſer le port de Naples, où depuis quelque temps il étoit fort peu utile aux François, par la nonchalance avec laquelle il s'acquittoit de ſa fonction. Enfin les Galeres de Veniſe ayant été obligées peu de jours après d'aller en Calabre pour en amener une proviſion de biſcuit, il entra dans Naples grand nombre de Frégates, qui y apporterent de toutes ſortes de munitions; & André Doria y vint luimême conduire un convoi à la vue de l'armée de France, ne faiſant plus myſtere de ſa trahiſon.

Lautrec cependant ſoutenoit toujours ſes ſoldats par l'eſpérance d'un renfort qui approchoit. C'étoit celui que lui amenoit le prince de Navarre frere du roi Henri de Navarre: mais c'étoit ſi peu de choſe, ſoit que ſes troupes euſſent deſerté en chemin, ſoit qu'en effet il n'en eût pas amené davantage de France, qu'étant arrivé à Nole, il fallut lui envoyer une eſcorte du camp pour l'y conduire en ſûreté: & dans le temps qu'il y entroit, les ennemis ayant fait une ſortie, monſieur de Candale qui commandoit l'eſcorte y fut bleſſé à mort, & pris avec le comte Hugue de Pepoli.

Du Bellay, l. 3.

Mort de Lautrec général de l'armée Françoiſe.

Les choſes alloient toujours de mal en pis dans le camp; & la fatigue extraordinaire ayant fait retomber Lautrec dans ſa maladie, il mourut la nuit du quinzieme au ſeizieme d'Août. C'étoit un des meilleurs capitaines qu'il y eût en France: mais il avoit une hauteur, une fierté, & une préſomption qui le rendoient incapable d'écouter aucun conſeil, & il auroit cru ſe rabaiſſer, s'il avoit ſuivi les lumieres d'autrui.

Brantome, dans l'éloge de M. de Lautrec.

Son corps fut mis dans une cave, & enſuite tranſporté dans une égliſe de Naples: mais pluſieurs années après, un ſeigneur Eſpagnol par une généroſité digne de n'être

1529. pas ignorée par la poſtérité, lui procura une ſépulture très-honorable. Ce fut Gonſalve Ferdinand de Cordoue, petit-fils du fameux Gonſalve, dit le grand capitaine. Il lui fit élever un tombeau de marbre dans l'égliſe de Sainte-Marie la neuve, en la chapelle du duc de Seſſa, avec cette épitaphe,

Son épitaphe.

ODETO FUOXIO LAUTRECO CONSALVUS FERDINANDUS, LUDOVICI FILIUS CORDUBA, MAGNI CONSALVI NEPOS, CUM EJUS OSSA, QUAMVIS HOSTIS, IN AVITO SACELLO, UT BELLI FORUTNA TULERAT, SINE HONORE JACERE COMPERISSET, HUMANARUM MISERIARUM MEMOR, GALLO DUCI HISPANUS PRINCEPS POSUIT.

Il ſeroit difficile de rendre en François cette épitaphe en lui conſervant ſa noble ſimplicité. Le ſens eſt que Gonſalve Ferdinand, Prince Eſpagnol, a élevé ce tombeau à un général François, quoiqu'ennemi de ſa nation.

Le pape ayant appris ſa mort lui fit faire de magnifiques obſeques, & le roi lui fit le même honneur dans notre-dame de Paris.

Comme c'étoit ſa grande réputation & ſon habileté ſeules qui raffermiſſoient les ſoldats au milieu de tant de dangers, de fatigues, & de maladies; le marquis de Saluces qui prit le commandement après ſa mort, ne ſe crut ni aſſez d'autorité, ni aſſez de force, pour s'opiniâtrer davantage à une entrepriſe qu'il voyoit déſeſpérée; ainſi après avoir pris l'avis des autres chefs, il ſe diſpoſa à lever le ſiége.

Les François levent le ſiége de Naples.

La retraite ſe fit en ordre, quoique ce fût la nuit: mais elle ne ſe put faire ſi ſecrettement qu'on ne s'en apperçût dans Naples. Le prince d'Orange détacha une partie de ſes gens ſur l'arriere-garde, qui les repouſſa: mais Pierre Navarre qui la commandoit y fut pris, & mourut quelque temps après dans Naples. On a écrit que par ordre de l'empereur il avoit été étouffé entre deux matelats, ou étranglé en ſecret, en punition de ce que ſeize ans auparavant ayant été fait priſonnier à la bataille de Ravenne, & ſe voyant oublié de la cour d'Eſpagne, il avoit pris parti dans l'armée de France. On l'avoit traité comme un autre priſonnier

Brantome t. 1.

sonnier de guerre quelque temps auparavant, quand il avoit été pris à Genes : mais c'est qu'alors apparemment la cour d'Espagne ou n'auroit pû tenir sa vengeance assez secrette, ou ne l'auroit pû exercer avec impunité. 1529.

Ils se retirent dans Averse, & y sont assiégés par les Impériaux.

Le marquis de Saluces se retira dans Averse avec le peu de troupes qui lui restoient. Les garnisons de Naples & des autres places que les Impériaux avoient ou conservées ou reprises, vinrent l'y investir, & commencerent à battre la place. Le marquis de Saluces fut dangereusement blessé d'un éclat de pierre qui lui cassa le genou. Cet accident acheva d'abattre le courage des François, qui d'ailleurs ne voyoient aucun moyen d'échapper; & il en fallut venir à une capitulation aussi honteuse, qu'elle étoit nécessaire.

Capitulation honteuse qu'ils furent obligés de faire.

Le marquis de Saluces envoya le comte Gui Rangoné au prince d'Orange, pour la lui demander, & convint le trentieme d'Août des articles suivans, rapportés par du Bellay dans ses mémoires : Que la ville & le château d'Averse seroient rendus au prince d'Orange avec toute l'artillerie, munitions, vivres, & tout ce qui s'y trouveroit d'argent, ou d'autres choses ; que le marquis de Saluces & le comte Gui Rangoné demeureroient prisonniers; que tous les capitaines & gens de guerre laisseroient dans la place leurs enseignes, guidons, banderolles, & toutes leurs armes; que les capitaines, lieutenans, guidons, gendarmes, & chevaux légers pourroient amener chacun trois montures, & les capitaines, lieutenans & enseignes de gens de pié une seulement; que les gens de guerre Italiens ne serviroient de six mois contre l'empereur; que les François, Gascons, Suisses, & autres soldats sortiroient d'Italie, & s'en retourneroient chacun chez eux ; que le marquis de Saluces feroit tout son possible, pour faire remettre aux Officiers de l'empereur toutes les places occupées dans le royaume de Naples, soit par les François, soit par les Vénitiens, soit par leurs autres alliés depuis l'arrivée de Monsieur de Lautrec dans son royaume, & aux mêmes conditions contenues dans la présente capitulation, & qu'enfin le prince d'Orange feroit conduire les François avec escorte & sûreté jusques sur les limites du royaume de France.

Liv. 3.

1529.

Telle fut la fin du siége de Naples, que monsieur de Lautrec s'obstina à continuer contre l'avis de la plupart des généraux, qui vouloient qu'on le levât, lorsqu'ils virent que les maladies désoloient l'armée. Mais il s'étoit fait un point d'honneur de prendre la place, ou d'y périr: parce qu'il avoit plusieurs fois répondu au roi d'en venir à bout. Voilà ce que coute quelquefois l'entêtement d'un général, qui préfere sa gloire au bien de l'état, & au salut de ses troupes.

Perte des François dans cette expédition.

Une infinité de gens de qualité périrent dans cette expedition, la plûpart durant le siége, ou dans la retraite, parmi lesquels, outre ceux dont j'ai déja fait mention, je trouve nommés le comte de Vaudemont, le prince de Navarre, deux seigneurs de Tournon, Claude d'Etampes seigneur de la Ferté Nabert, Laval de Dauphiné, Grammont, Gruffi, Moriac, Mondragon général de l'artillerie, du Croq, la Chataigneraye, Candale, Louppé, Cornillon, la Gruture, Maunourri, Busancès, Jarnac, Bonnivet, le comte de Pepoli, le baron de Conti, le comte Volf, d'O, Nicolas du Bellay, Pomperant, & le marquis de Saluces qui mourut à Naples de la blessure qu'il avoit reçue à Averse.

Burie & le baron de Grammont qui étoient restés dans quelques-uns des forts du siége de Naples, pour favoriser la retraite de l'armée, étant sommés d'accepter la capitulation d'Averse, répondirent qu'ils se feroient plutôt hacher en pieces, que de signer l'article qui les obligeoit à laisser leurs armes, & s'épargnerent cette infamie par leur constance.

Pour ce qui est des troupes Françoises, Vénitiennes, & des autres confédérés qui étoient dans l'Abruzze, la Capitanate, & la Calabre, sous les ordres de Rentio Cerès, de quelques seigneurs de la maison des Ursins, & du prince de Melphe, qui après avoir été pris par les François, ayant reçû quelque mécontentement de l'empereur, avoit embrassé le parti de France, elles se moquerent de la capitulation d'Averse; & sachant que le prince d'Orange, faute d'argent, avoit beaucoup de peine à contenir ses soldats, elles tinrent bon dans Barlette & dans quelques autres vil-

les maritimes, où les Vénitiens leur portoient des vivres & des munitions, & n'en sortirent qu'après le Traité de Cambrai, qui se fit l'année suivante. 1529.

La perte de Genes suivit la levée du siége de Naples, sans qu'il en coutât rien aux Impériaux. Monsieur de Barbesieux ayant joint sa flotte à celle de Venise, fit voile vers Naples, pour attaquer celle de Doria, qu'il savoit être de ce côté-là ; mais ce général se refugia dans l'Isle d'Ischia, & se mit à couvert sous le canon du château, où il ne pouvoit pas être attaqué. La flotte Vénitienne se retira dans ses ports, & la Françoise continua son chemin vers Genes, qui n'avoit pas encore capitulé avec les Impériaux. Barbesieux, averti que Doria approchoit, ne se crut pas en sûreté dans le port de Genes, & gagna Savone: mais la galere du capitaine Jonas n'étant pas si bonne voiliere, ou n'ayant pas de si bons rameurs que les autres, fut atteinte par celles de Doria, qui l'investirent, & s'en rendirent les maîtres. Du Bellay, l. 3.

De-là Doria rebroussant vers Genes, mena en triomphe la galere Françoise, fit savoir à ceux de sa faction, qu'il étoit temps de secouer le joug des François. Le peuple Génois toujours prêt à la révolte, & qu'on avoit eu soin de préparer par les nouvelles de l'entiere déroute des François au royaume de Naples, prirent les armes de toutes parts. Theodore Trivulce avec le peu de soldats qu'il avoit, se retira dans le château, & fut obligé de se rendre sur la fin d'Octobre, faute de vivres. Le commandeur de Morete, gouverneur de Savone, fut aussi assiégé par les Génois, & se rendit lâchement sans être fort pressé, & devant être bientôt secouru par le comte de S. Pol, qui entreprit en vain de surprendre Genes.

Durant ce temps-là, & pendant le siége de Naples, la guerre se faisoit dans le Milanès avec moins de troupes, mais avec autant de vivacité. Antoine de Léve, toujours alerte, occupé à faire subsister ses troupes aux dépens des Bourgeois de Milan, qu'il ruinoit par ses extorsions, & à s'ouvrir des passages, pour tirer quelques vivres de la campagne, tenoit continuellement en haleine les troupes Vénitiennes, & celles du duc de Milan par ses courses fréquen- *Etat de la guerre dans le Milanès.*

1529. tes. Il ſurprit Pavie, s'empara de Biagraſſa, & contraignit Arona de ſe déclarer pour l'empereur. Il attendoit avec impatience le duc de Brunſwic, qui arriva enfin au mois de Mai, & paſſa l'Adige avec dix mille fantaſſins & ſix cents cavaliers tous bien armés, parmi leſquels il y avoit beaucoup de nobleſſe Allemande. Cette armée prit Peſcaire à la tête du Lac de garde, Rivolte, Lunata, & quelques autres petites places, leva de grandes contributions, & brûla tous les bourgs, villages & petites villes qui ne pouvoient ſe racheter de l'incendie par de l'argent: enſuite elle s'approcha de l'Adda, qu'Antoine de Léve paſſa avec ſix mille hommes & de l'artillerie, pour ſe joindre à elle. Ce général ne voulant pas laiſſer un ſi gros renfort inutile, fit le ſiége de Lodi, place qui lui étoit d'une extrème importance pour la conſervation de Milan, & pour avoir des vivres. Ces progrès déconcertoient fort le duc de Milan, que les Vénitiens ne ſecouroient point, le duc d'Urbin ayant ordre de la république ſur toutes choſes de couvrir ſa frontiere.

Guicciardin. l. 19

Jean Paul Sforce, frere bâtard du duc, défendoit Lodi, où il avoit une garniſon de près de trois mille hommes, mais peu de vivres. Il ſoutint un aſſaut de trois heures, les Eſpagnols perdirent beaucoup de monde; ce qui les fit réſoudre à bloquer ſeulement la place dans l'eſpérance de la prendre par famine : mais la peſte qui étoit en pluſieurs villes d'Italie, s'étant miſe parmi les Allemands, qui d'ailleurs n'étoient point payés, ils ſe debanderent. Le duc de Brunſwic ne pouvant plus reſter avec honneur au camp, ſe retira lui-même en Allemagne, & il ne demeura de toute l'armée que deux mille hommes avec Antoine de Léve, qui fut contraint d'abandonner l'entrepriſe de Lodi, pendant laquelle il s'étoit ſaiſi de Mortare.

Du Bellay, Guicciard. Paul Jove. Tarcagnotta. Bugato.

L'arrivée du duc de Brunſwic en Italie, avoit hâté la marche du comte de S. Pol, qui eut ordre de le ſuivre au Royaume de Naples, ſuppoſé qu'il marchât de ce côté-là. Comme il apprit la retraite de ce duc, il crut qu'il étoit du ſervice du roi d'agir dans le Milanès, dont il ſeroit venu à bout, s'il avoit amené autant de troupes que la renom-

mée l'avoit publié : mais il n'avoit que quatre cents hommes d'armes, cinq cents hommes de Cavalerie legere, & quinze cents lansquenets, qui devoient être suivis de trois mille hommes de pié François & être joints par quelques Suisses. Antoine de Léve avoit encore pour Infanterie quatre mille Allemands, mille Espagnols, trois mille Italiens ; & trois cents cavaliers. Cependant le comte de S. Pol après quelque temps se trouva plus fort que lui, par la jonction de l'armée Vénitienne, qui étoit de six mille fantassins, de trois cents hommes d'armes, & de mille hommes de cavalerie légere. 1529.

En attendant cette jonction, il se rendit maître de toutes les petites places sur le bord du Tésin, & s'avança jusqu'à Pavie, qu'il assiégea avec le secours de l'armée Vénitienne. Après plusieurs jours de siége, Antoine de Léve n'osant s'exposer au hasard d'une bataille, la place fut emportée d'assaut par monsieur de Lorges : Florimond de Chailli & Grancé y furent tués à ses côtés : & deux jours après le château fut pris par composition. C'étoit une légere consolation de la déroute de l'armée Françoise devant Naples, & de la perte de Genes. Biagrassa, S. Georges, Monza, & Côme, d'où Antoine de Léve avoit tiré les garnisons pour rassembler toutes ses troupes dans Milan, se rendirent aussi ; & ce général se trouva plus resserré que jamais.

Il avoit fait de grandes provisions dans Milan, où l'on avoit transporté tous les blés de la campagne avant l'arrivée du comte de S. Pol : & afin d'avoir de l'argent pour payer ses troupes, il obligea les bourgeois à ne se fournir de blé & de farine, que chez un certain nombre de personnes qu'il avoit commis pour en faire la vente, & qui lui payoient trois ducats pour chaque muid de blé qu'ils vendoient ; avec ce secours il eut pendant neuf mois assez d'argent pour la solde de sa garnison. Les autres soldats qu'il avoit à Novare & en quelques postes de la Lommeline, trouverent moyen de subsister par le pillage des habitans, & de ceux des environs, où ils vivoient à discrétion, désolant tout ce misérable pays. Ainsi finit la campagne du Milanès. Les troupes de part & d'autre y prirent des quar-

1529. tiers, excepté une partie de l'infanterie & de la gendarmerie Françoise qui repassa les Alpes, pour en aller prendre en France.

On pense de part & d'autre à la paix.
Memoires de du Bellay, liv. 3.
Guicciard. l. 18.
Paul Jove.

Une guerre si funeste, & dont les avantages & les désavantages n'étoient ni de part ni d'autre assez grands, pour en assûrer l'évenement, commençoit à lasser les deux princes, & à leur faire écouter plus volontiers les conseils de paix, que Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, d'une part, inspiroit à l'empereur son neveu, & madame la régente, de l'autre, au roi son fils. Tous deux par leurs envoyés firent connoître leurs intentions sur cela au pape au commencement de l'année suivante. Le roi d'Angleterre n'étoit pas non plus éloigné de la paix, & les deux princesses de concert firent tout leur possible pour qu'on entrât au plutôt en négociation.

Le pape de son côté ne souhaitoit rien plus ardemment que la fin d'une guerre qui lui avoit attiré tant de malheurs : mais il prétendoit en même-temps réparer par un traité de paix toutes ses pertes, & même, s'il étoit possible, s'y procurer les avantages, dont l'espérance l'avoit engagé dans la guerre. Il souhaitoit sur-tout de rétablir à Florence les Medicis ses parens dans l'autorité dont on les avoit dépouillés, de soumettre Pérouse au S. Siége, & d'en chasser les Malatesta, de réduire le duc de Ferrare, & il étoit bien résolu à ne pas tenir le traité qui avoit été fait en son nom avec ce duc pendant sa prison du château Saint-Ange. Il espéroit encore rentrer en possession de Rubiéra, de Régio, & des autres places qu'il prétendoit être du domaine de l'Eglise, & retirer Ravenne des mains des Vénitiens.

Le duc de Ferrare ne pouvoit pas douter de sa disposition à son égard; il en avoit deux preuves trop certaines; la premiere, que l'évêché de Modene étant venu à vaquer par la mort du cardinal de Gonsague, le pape, qui par le traité le devoit donner à un des fils de ce duc, en avoit pourvû le fils de Jerôme Moroné, en vûe de s'attacher cet homme, qui avoit eu tant de part dans les affaires d'Italie, & qui étoit tout puissant dans le conseil de l'empereur; l'autre preuve fut le dessein que le pape avoit formé

de surprendre Régio. Le duc en fut instruit, & fit punir celui qui étoit chargé de l'exécution. 1529.

Les Vénitiens savoient que le pape avoit aussi pensé à s'emparer de Ravenne; les Florentins & Malatesta n'avoient pas été moins éclairés sur les piéges qu'il leur tendoit, & commençoient à prendre des mesures avec la cour de France pour n'être pas pris au dépourvû.

Le pape cependant faisoit mille protestations aux confédérés de son attachement à leurs intérêts, & les assûroit que si la paix ne se faisoit pas à des conditions avantageuses pour tous les membres de la ligue, il y rentreroit au plutôt : mais qu'il devoit, en attendant, en qualité de pere commun, ne rien faire qui pût ruiner les grandes dispositions qu'il voyoit à l'accommodement entre le roi & l'empereur. C'est pour cela qu'il fit publier une défense à tous ses feudataires & à tous ses sujets de prendre les armes ni pour les uns, ni pour les autres. Mais nonobstant toutes ces belles apparences, il traitoit secrettement avec l'empereur par le moyen de (a) l'évêque de Vaison qui étoit à la cour d'Espagne. Il savoit combien ce prince avoit envie de le détacher de la France, & que vû les grands avantages que les Impériaux avoient remportés dans la derniere campagne, il étoit beaucoup plus en état que les François de seconder ses desseins. Pour mieux gagner l'empereur, il fit une chose qui lui devoit être très-agréable; ce fut d'évoquer à Rome le procès du divorce du roi Henri VIII. avec la reine Catherine d'Arragon, qui avoit été jusqu'alors en Angleterre entre les mains des commissaires nommés par le S. Siége. Comme je serai obligé en diverses occasions de faire mention de cette grande affaire, qui eut de si funestes suites, je dois au moins en développer le fond, sans entrer toutefois dans le détail d'une infinité d'intrigues, qui n'ont point de rapport à mon histoire.

Divorce de Henri VIII roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon sa femme.

Catherine d'Arragon, fille du roi Ferdinand d'Arragon, & d'Isabelle reine de Castille, fut d'abord mariée à Artur, frere aîné de Henri VIII. roi d'Angleterre. Artur mourut avant la consommation du mariage; & en supposant ce fait du mariage non consommé, ainsi qu'on en convenoit alors

(a) Il se nommoit Jerôme Scledus.

1529. communément en Angleterre, le pape Jules II. donna la dispense pour marier la princesse avec Henri.

Il devient amoureux d'Anne de Boulen.

Ce prince dix-huit ans après devint éperduement amoureux d'Anne de Boulen, fille du chevalier Thomas de Boulen, vicomte de Rochefort : mais il ne put venir à bout de la corrompre. Elle lui dit toujours que s'il étoit jamais en état de l'épouser, ce seroit un grand honneur pour elle : mais qu'elle ne consentiroit jamais au crime. Bien des gens crurent que l'ambition eut beaucoup plus de part à sa résistance, que la pudeur; & la chose seroit constante, si ce que plusieurs historiens ont écrit de ses désordres, est véritable. Quoi qu'il en soit, la passion de Henri alla jusqu'à un tel excès, qu'afin de pouvoir l'épouser, il prit tous les moyens de faire casser son premier mariage, & d'en montrer l'invalidité.

Ce fut le cardinal de Volsei qui le premier fit naître des doutes sur la validité de ce mariage, & qui l'engagea à le faire examiner. Henri écouta volontiers le scrupule qu'on lui donnoit là-dessus : mais dans une vûe toute différente de celle de son ministre, qui n'eût jamais crû que la passion du prince pour Anne de Boulen le portât jusqu'à vouloir l'épouser.

Ce que le cardinal prétendoit, étoit premierement de se venger de l'empereur, qui n'avoit pas voulu le faire pape, lui avoit refusé l'archevêché de Tolede, & sembloit l'avoir négligé, depuis que la bataille de Pavie lui avoit donné la supériorité sur la France. En second lieu, pour lui rendre plus sensible l'affront qu'il préparoit à sa tante en la faisant répudier, son dessein étoit de faire épouser madame Marguerite veuve du duc d'Alençon & sœur du roi de France à Henri, & de l'unir par un lien aussi étroit que celui-là avec le plus grand ennemi qu'eût l'empereur. Henri fit semblant de donner dans ce projet, bien résolu de ne le pas exécuter, quand il auroit une fois obtenu la cassation de son premier mariage.

Hist. du divorce par l'abbé le Grand.

Les choses en étoient-là, lorsque (a) l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France, arriva en Angleterre. Le cardinal s'ouvrit à lui sur cet article, & lui fit comprendre qu'il étoit

(a) Gabriel de Grammont qui fut ensuite cardinal.

l'unique

l'unique perſonne, ſans même en excepter le roi d'Angleterre, à qui il en eût parlé. Il lui ajoûta toutefois qu'il pourroit en faire la propoſition dans l'audience qu'on lui donneroit, & l'aſſûra qu'elle ne ſeroit pas mal reçûe. 1530.

L'évêque de Tarbes, perſuadé que le miniſtre avoit de bonnes raiſons pour lui donner ce conſeil, & jugeant que c'étoit-là un moyen de rendre le roi d'Angleterre irréconciliable avec l'empereur, ne manqua pas de s'en ſervir. Non-ſeulement il propoſa le mariage de la ducheſſe d'Alençon à Henri, mais encore il entreprit de prouver, par pluſieurs raiſons, que celui qu'il avoit contracté avec Catherine d'Arragon étoit illégitime.

Henri ſe récria ſur ce diſcours, contrefit l'étonné, & en parut même choqué. Il dit pourtant que les raiſons ſpécieuſes que l'ambaſſadeur avoit apportées, avoient jetté le trouble dans ſa conſcience, & qu'il feroit enſorte qu'on y répondît pour ſe mettre en repos.

Ceux qu'il conſulta, pour la plûpart, lui répondirent comme il le ſouhaitoit, c'eſt-à-dire, que ſon premier mariage étoit nul. Il envoya en France le cardinal de Volſei, pour traiter avec le roi, tant ſur ce ſujet que ſur la ligue contre l'empereur : mais s'étant raviſé, il lui écrivit à Calais, & lui ordonna de ne parler à la cour de France que de la ligue, & de n'entrer point en négociation ſur l'article du mariage de madame d'Alençon, ſoit que n'ayant pas deſſein de l'épouſer, il ne voulût point prendre d'engagement là-deſſus avec le roi de France, ſoit qu'il penſât avant toutes choſes à preſſentir le pape.

Ce changement fit pénétrer au cardinal le véritable but de Henri : mais quoiqu'il portât fort impatiemment la réſolution où il voyoit bien qu'il étoit d'épouſer Anne de Boulen, il s'étoit déja trop avancé pour reculer ; & lui-même étant l'auteur du deſſein projetté du divorce, il ne crut pas pouvoir déſormais s'y oppoſer ſans ſe perdre.

Il veut faire déclarer ſon mariage nul.

Il pourſuivit donc ſur les mêmes briſées, & Henri par ſon conſeil fit inſtance auprès du pape, pour faire déclarer nul ſon mariage avec Catherine d'Arragon. Etienne Gardiner juriſconſulte, & François Briant conſeiller d'état, ſous couleur de féliciter le pape de ſa part ſur ſa délivrance, furent

1530. envoyés à Rome. Ces deux envoyés, après avoir disposé le pape à les écouter favorablement, par les offres les plus obligeantes qu'ils lui firent au nom de leur maître, lui présenterent leur requête sur le principal sujet de leur ambassade, & l'appuyerent de plusieurs raisons, d'où ils conclurent premierement, que le mariage étoit nul par lui-même; & secondement, que la dispense accordée par Jules II. avoit des défauts essentiels. Ils ajouterent qu'on ne trouveroit pas dans la reine beaucoup d'opposition, & que de l'humeur dont elle étoit, elle se retireroit avec joie dans un monastere pour le reste de ses jours.

Le pape se trouva fort embarrassé. Il avoit de grandes obligations au roi d'Angleterre pour sa délivrance, & il espéroit encore beaucoup de protection de lui. Ce prince avoit fait paroître un zele extraordinaire contre la doctrine de Luther, jusqu'à écrire, ou faire écrire en son nom un livre pour combattre la nouvelle secte; & ce livre lui avoit mérité de la part du S. Siége le titre de défenseur de la foi, qu'il prenoit depuis dans tous les actes publics, comme on le peut voir dans les traités qu'il faisoit en ce temps-là avec la France. Mais d'autre part la matiere étoit infiniment délicate, fort odieuse, & pouvoit avoir d'étranges suites.

Il répondit aux ambassadeurs en général, qu'il feroit pour la satisfaction du roi d'Angleterre tout ce que sa conscience lui pourroit permettre, & qu'il consulteroit sur un cas de cette importance les plus sages des cardinaux & les plus habiles docteurs.

Juges nommés par le pape pour examiner cette affaire. Lib. 91.

Les décisions des cardinaux furent toutes contraires aux prétentions des ambassadeurs, & il y eut du partage dans celles des docteurs : enfin il fut résolu que le pape nommeroit des juges pour examiner la chose sur les lieux. Il nomma le cardinal de Volsei & le cardinal Laurent Campege, qu'il envoya en Angleterre, avec défense de rien décider sans lui en avoir écrit auparavant. Guichardin dit que le pape donna au cardinal de Campege la bulle du divorce toute dressée; que ce cardinal, avec son consentement, la montra à Henri & à Volsei, leur promettant de la publier, si l'on voyoit que dans la suite des procé-

dures les choses ne priſſent pas le tour qu'ils ſouhaitoient. 1530.
Le pape, ſelon ce même hiſtorien, en avoit uſé ainſi, afin d'engager Henri à ſouffrir que l'affaire s'examinât dans toutes les formes de la juſtice : mais il ajoûte que le cardinal Campege avoit un ordre ſecret de tirer l'affaire en longueur, & de ne ſe point déſaiſir de la bulle, afin de laiſſer au pape toute la liberté d'agir ſuivant les conjonctures, qui dans la ſituation des affaires pouvoient beaucoup varier.

Dès que la reine & l'empereur eurent nouvelles de cette délégation, & que le procès ſe devoit vuider en Angleterre, ils firent les plus preſſantes inſtances pour la faire révoquer, perſuadés que Henri ſeroit le maître du jugement, & que les juges ne ſeroient pas à l'épreuve de ſes promeſſes & de ſes menaces; & c'eſt effectivement ce qui arriva.

Elle eſt évoquée à Rome.

La reine proteſta d'abord contre l'incompétence des juges, diſant que n'étant pas Angloiſe, elle ne devoit point être jugée à un tribunal d'Angleterre, d'autant plus qu'il n'étoit point libre, & qu'il étoit entierement dépendant des volontés de ſa partie. Sur ces proteſtations le cardinal de Campege ne voulut point paſſer outre : & ce fut dans cet intervalle que le pape ayant pris ſa réſolution de s'accommoder avec l'empereur, ordonna que le procès fût examiné à Rome, & qu'il manda au cardinal de brûler la bulle qu'il lui avoit donnée.

Tandis que cela ſe paſſoit en Angleterre, madame la régente & madame Marguerite d'Autriche, avec l'agrément de l'empereur & du roi, convinrent du temps & du lieu des conférences propoſées pour travailler à un traité de paix. On choiſit la ville de Cambrai; & il fut arrêté que vers la fin du mois de Mai on commenceroit la négociation.

Campagne d'Italie.

Mais nonobſtant les diſpoſitions qu'on vit à la paix dès le commencement de l'année, la guerre continuoit toujours en Italie dans le royaume de Naples & dans le Milanès. Les François joints aux Vénitiens dans la Calabre, dans la Capitanate, & en divers autres endroits, ſe défendoient avec vigueur contre les Impériaux. Il ſe donna pluſieurs petits

1530. combats, il se fit des siéges, nonobstant le peu de troupes que les deux partis avoient dans ces quartiers-là, & cela avec différens succès qui ne décidoient rien. Il n'en fut pas de même dans le Milanès, où Antoine de Léve poussa les François à bout.

Guicciard. l. 9. Du Bellay, l. 3. Le comte de S. Pol étoit entré en campagne dès la fin de Mars : il avoit forcé la petite ville de Serravallé au-dessus de Tortone, & obligé la garnison du château à promettre de demeurer neutre. Son dessein, en s'emparant de ce poste, étoit d'empêcher deux à trois mille Espagnols débarqués à Genes de passer dans le Milanès, où ils ne pouvoient aller qu'avec beaucoup de peine par un autre chemin. Mais outre que les Impériaux reprirent Serravallé, les Espagnols ne tinrent point cette route ; ils en prirent une bien plus longue par le Plaisantin, où ils passerent le Pô à Arena avec des bateaux qu'ils trouverent à Plaisance ; & un corps de Vénitiens, qui avoit été détaché pour s'opposer au passage, arriva trop tard. Ce passage donna aux confédérés de grands soupçons du pape, n'étant gueres vrai-semblable que les Espagnols eussent osé prendre cette route sur les terres de l'état ecclésiastique, s'il n'en avoit été consentant, & si eux-mêmes n'avoient été assûrés d'y trouver des bateaux pour traverser le Pô. Antoine de Léve vint au devant d'eux jusqu'à Landriano, & les conduisit à Milan, où il avoit grand besoin de ce renfort.

Cela n'empêcha pas que sur la fin d'Avril le comte de S. Pol n'assiégeât Mortare, & ne la prît quelque temps après : ce qui obligea le comte Philippe Torniel d'abandonner Novare, en laissant garnison dans le château.

Le blocus de Milan est résolu. Sur cette nouvelle, l'armée Vénitienne passa l'Adda, & vint se joindre au comte de S. Pol à Marignan, où les chefs des deux nations délibérerent entr'eux sur les projets de la campagne. Comme ils ne se trouverent pas assez forts pour assiéger Milan, à cause du secours qui y étoit entré, le sentiment du duc d'Urbin, général de l'armée Vénitienne, fut qu'on bloquât de loin cette capitale ; que les troupes Vénitiennes se postassent à Cassano, celles du duc de Milan à Pavie & à Vigeve, & les Françoises à Biagrassa, assûrant que les Espagnols seroient bien-tôt affamés, d'au-

tant que les terres à dix milles aux environs n'avoient point été ensemencées. 1530.

Le comte de S. Pol convenoit qu'il n'y avoit rien de meilleur à faire dans la conjoncture présente : mais il soûtint que les troupes du duc de Milan & les Vénitiennes suffisoient pour le blocus, & qu'il pourroit pendant ce temps-là faire un bon usage des siennes. Il prétendoit aller à Genes, où il avoit des intelligences, & d'où André Doria étoit parti avec ses galeres pour aller prendre l'empereur en Espagne, & le passer en Italie. Il remontra qu'il ne devoit pas manquer l'occasion de reprendre cette place, afin que l'empereur n'y pût pas débarquer, & qu'il fût obligé d'aller descendre au royaume de Naples; que ce détour lui feroit perdre beaucoup de temps, & qu'on pouvoit espérer que Milan succomberoit avant qu'il pût le secourir; au lieu que s'il débarquoit à Genes, il seroit en peu de jours dans le Milanès. Le comte de S. Pol s'obstinant à ce parti, les Vénitiens allerent se poster à Cassano, & le duc de Milan à Pavie & à Vigeve.

Le comte partit de Marignan le vingt-unieme de Juin pour aller passer à Landriano la petite riviere qui coule le long des murailles de la ville, marcher de-là à Pavie, & puis traverser le Pô pour continuer sa route vers Genes. Il arriva pour son malheur qu'il fit la nuit une très-grosse pluie, qui grossit tellement la riviere de Landriano, que l'Artillerie ne put passer. Il fut obligé de séjourner là le lendemain; & Antoine de Léve sut profiter de ce retardement.

Paul Jove, l. 26. Tarcagnotta, vol. 4. Bugato, l. 6. Du Bellay. Guicciard. &c.

Il sortit le soir de Milan à la tête de la plus grande partie de ses troupes, porté dans une chaise par quatre hommes, à cause de la goutte qu'il avoit actuellement, & arriva avant le jour tout proche du camp des François, sans que le comte de S. Pol en eût été averti par le comte Hugues de Nugolare & le capitaine Piton, qu'il avoit envoyés battre la campagne pendant la nuit; soit que cela fût arrivé par la négligence de ces deux officiers, soit qu'ils fussent égarés, soit que quelque autre hasard les eût écartés de la route que tenoient les Impériaux.

Le lundi dès la pointe du jour le comte de S. Pol se mit

Echec souffert par le général François.

1530. en marche, après avoir fait ſonder la riviere, qui ſe trouva beaucoup baiſſée. Il fit paſſer ſon avant-garde ſous la conduite du comte Gui Rangoné, & puis ſon artillerie, dont une groſſe piece s'étant embourbée, il s'arrêta pour faire abattre une maiſon & en tirer du bois, afin de s'en ſervir à tirer cette piece de canon du trou où elle étoit enfoncée. Il attendoit le retour des deux capitaines dont j'ai parlé, lorſqu'il ſe vit tout-à-coup un gros corps d'arquebuſiers Eſpagnols ſur les bras, qui vinrent faire ſur lui une terrible décharge.

Il détacha contre eux quelque gendarmerie Françoiſe qu'il avoit à ſon arriere-garde, & elle les repouſſa juſqu'à un petit ruiſſeau qui étoit entre les deux armées. Il les fit charger en même-temps par un gros bataillon de lanſquenets, qui les chaſſerent juſqu'au-delà du ruiſſeau : mais Antoine de Léve ayant dans le même-temps fait avancer une autre troupe d'arquebuſiers ſur l'autre bord, ils firent un ſi grand feu ſur les lanſquenets François, que ceux-ci furent obligés de reculer, après avoir perdu beaucoup de monde.

Cependant l'avant-garde ne ſachant pas ce qui ſe paſſoit, ni ce qui avoit arrêté le comte de S. Pol, marchoit toujours du côté de Pavie ; & ſi elle n'eût pas été ſi éloignée, elle eût pû aiſément le ſecourir. Il ne laiſſa pas de tenir ferme quelque temps, malgré l'inégalité des forces. Mais deux régimens Italiens ayant lâché le pié, & pris un autre chemin pour ſe ſauver vers Pavie, Antoine de Léve fit paſſer le ruiſſeau à une partie de ſa cavalerie, dont une petite troupe de gendarmerie Françoiſe ſoutint bravement l'effort : mais accablée par le nombre, & Jean de Cambrai qui la commandoit ayant été pris avec quelques autres gendarmes, elle fut rompue. Alors la cavalerie ennemie vint fondre ſur les lanſquenets, qui bien que vivement preſſés, ſe retirerent en bon ordre avec le comte de S. Pol dans une caſſine, & y firent ferme de nouveau.

Antoine de Léve, pour les forcer, fit avancer un gros corps d'Allemands, qui les inveſtirent : de ſorte que ne pouvant plus ſoutenir leur feu, ils mirent les armes bas & demanderent quartier.

1530.

Le comte de S. Pol abandonné de son infanterie, rallia avec Monsieur d'Annebaut ce qui lui restoit de gendarmerie, & ne pensa plus qu'à la retraite. Il la fit en bon ordre, tournant tête de temps en temps pour charger ceux qui le poursuivoient; & cela jusqu'à un canal fangeux qu'Annebaut passa avec une partie de l'escadron : mais le cheval du comte de S. Pol, ou moins fort, ou plus fatigué, ne put gagner l'autre bord. Les ennemis arrivant dans le moment, lui crierent de se rendre, & il fut obligé de le faire avec le comte Claude Rangoné, Jean-Jerôme Castellan, & plusieurs gendarmes. Ils furent conduits dans une cassine qui étoit proche de-là, & qu'Annebaut revenu sur ses pas par un chemin détourné attaqua, pour tâcher de délivrer le comte de S. Pol : mais les Impériaux accourans de tous côtés, il fut obligé d'abandonner la partie pour gagner Pavie, où l'avant-garde étoit arrivée. Elle n'y fut pas longtemps; car sur le bruit de la défaite du comte de S. Pol, la désertion y fut si grande, qu'il n'en demeura que quelques officiers; le reste par troupes retourna en France : & ce fut-là la seconde armée de François dans l'espace d'un an qui disparut en Italie.

L'armée du roi est entierement ruinée.

La nouvelle de cette victoire d'Antoine de Léve fut portée à l'empereur (a) sur la fin de Juin à Barcelone, où ce Prince venoit de conclure un traité avec le S. Siége, tel que le pape n'en auroit osé espérer un plus avantageux, si les Impériaux eussent été battus par-tout. Car entre autres articles, on le remettoit en possession de Cervia, de Ravenne, de Modene, de Régio, de Rubiéra; on lui abandonnoit le duc de Ferrare, & on lui offroit du secours pour le soumettre. On le rendoit maître du fort du duc de Milan; Alexandre de Medicis devoit être établi à Florence avec toutes les prérogatives de ses ancêtres, & épouser Marguerite fille naturelle de l'empereur. A ces conditions le pape accordoit à l'empereur l'investiture du royaume de Naples, & ne demandoit rien autre chose, sinon qu'on lui présentât tous les ans de sa part une haquenée blanche pour redevance; il donnoit passage sur les terres de l'Eglise à l'armée Impériale du royaume de Naples, accordoit l'abso-

Traité avantageux du pape avec l'empereur.
Guicciard. l. 19.

(a) D'autres ne font arriver l'empereur à Barcelone que sur la fin de Juillet.

1530. lution à tous ceux qui avoient contribué à la prise & au saccagement de Rome, & des autres lieux de l'état eccléfiastique, & consentoit que l'empereur & l'archiduc Ferdinand son frere employassent la quatrieme partie des revenus des bénéfices de leurs états à la guerre contre les infideles.

On prétend que l'empereur voyant le pape hors d'espérance d'être secouru des François après la ruine de l'armée du comte de S. Pol, délibéra s'il ne feroit point quelque changement à ce traité : mais après y avoir bien pensé, il le ratifia solennellement tel qu'il étoit, & avec serment, dans l'Eglise cathédrale de Barcelone. Il considéra les grandes utilités qu'il pourroit tirer de sa réunion avec le pape, & voulut par cette générosité lui faire oublier tous les mauvais traitemens qu'il lui avoit faits.

Conférences de Cambrai pour la paix.

Lorsque cette défaite arriva, on se disposoit à Cambrai à tenir les conférences pour la paix générale. Les plénipotentiaires étoient, comme je l'ai dit, madame la régente pour le roi, & madame Marguerite d'Autriche pour l'empereur; & c'est pour cela que cette paix fut appellée la paix des dames. Elles étoient d'autant plus capables de réussir dans cette importante négociation, qu'outre qu'elles avoient beaucoup d'esprit, de sagesse & d'expérience dans le maniement des affaires, elles étoient avec cela pleines d'estime & d'amitié l'une pour l'autre, & souhaitoient sincerement de voir la paix rétablie entre les deux princes.

Elles s'étoient logées dans deux maisons contigues, où l'on avoit fait pratiquer une communication. Elles furent plus de trois semaines à conférer ensemble tous les jours pendant plusieurs heures, gardant un grand secret, & donnant par-là de grandes inquiétudes aux ambassadeurs des confédérés qui s'étoient rendus à Cambrai, & qui usoient en vain de toutes sortes d'artifices, pour pénétrer le mystere du cabinet. Ils appréhendoient fort que le roi, par le desir qu'il avoit de retirer ses enfans des mains de l'empereur, ne s'embarrassât pas beaucoup des intérêts de ses alliés. Leur crainte étoit bien fondée; car c'étoit le seul motif qui le faisoit résoudre à finir la guerre d'Italie, aux dépens de l'extrème passion qu'il avoit toujours eue de reconquérir le

1530.

le Milanès. Il ne laiſſoit pas cependant de leur aſſûrer qu'il ne les abandonneroit point; & même il avoit envoyé l'évêque de Tarbes en Italie pour avertir les Vénitiens, les Florentins, le duc de Ferrare & le duc de Milan, de ne point compter ſur la paix, & les exhorter à faire leurs préparatifs pour la campagne prochaine, leur donnant ſa parole, que ſi l'empereur paſſoit en Italie, il ne manqueroit pas d'y aller en perſonne avec une nombreuſe armée. Le ſeul roi d'Angleterre étoit un peu plus inſtruit des intentions ſecrettes du roi, & s'y conformoit, prévoyant bien les terribles affaires qu'il alloit avoir avec l'empereur au ſujet de Catherine d'Arragon, où il auroit beſoin de l'appui de la France.

Elle y eſt concluë, & à quelles conditions.

Traité de Cambrai.

La nouvelle de la défaite du comte de S. Pol, & l'accommodement du pape avec la cour d'Eſpagne, qui rendoient le parti impérial ſi ſupérieur en Italie, ne furent point des obſtacles à la concluſion de la paix, comme on avoit tout ſujet de l'appréhender de la part de l'empereur: mais il y a beaucoup d'apparence que Marguerite d'Autriche, malgré ſa modération, s'en prévalut, pour exiger certains articles qu'on ne lui auroit pas paſſés ſans cela, & que la régente lui accorda; parce qu'ils n'étoient point eſſentiels.

Tout fut conclu le troiſieme d'Août ſur le plan du traité de Madrid, mais en y faiſant des changemens ſur les points les plus importans, qui regardoient principalement le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnois, Bar-ſur-Seine, & le reſſort de ſaint Laurent, ſur leſquels l'empereur accorda ſon déſiſtement, ſans préjudice des droits qu'il pourroit y avoir, ſe réſervant à les ſoutenir quand il le jugeroit à propos, ſeulement par les voies de la juſtice.

Pour ce déſiſtement le roi s'obligeoit de payer à l'empereur deux millions d'écus d'or au ſoleil, comme la rançon des deux princes ſes fils, dont douze cents mille devoient être livrés au plus tard le premier jour de Mars ſuivant; & dans le même-temps que les deux princes ſeroient remis en liberté. Les autres huit cents mille étoient deſtinés à acquitter les dettes de l'empereur envers le roi d'Angleterre, dont le roi ſe chargeoit. Ces dettes montoient à deux cents

1530. quatre-vingts-dix mille écus d'or. Pour le reste, le roi s'obligeoit à en faire la rente, & pour le rachat de cette rente, à faire céder à l'empereur par la duchesse douairiere de Vendôme, & par ses autres sujets les terres qu'ils possédoient en Flandre, en Brabant, en Hainaut, & dans les autres provinces des Pays-Bas.

De plus, le roi promettoit de rappeller tous les gens de guerre, qu'il avoit encore en Italie, & d'exécuter cet article avant la délivrance des princes. Outre cela, conformément au traité de Madrid, il devoit rendre la ville & le château de Hédin, comme dépendant du comté d'Artois, renoncer à tous droits de jurisdiction, de ressort, de souveraineté sur les comtés de Flandre & d'Artois, à tous ses droits sur la cité d'Arras, sur Tournai, S. Amand, & Mortagne, & au rachat des villes & châtellenies de Lille, de Douai, & d'Orchies. Cet article de renonciation fut déduit fort au long, & avec toutes les précautions possibles, du côté de l'empereur, pour ôter au roi tous les moyens de le lui disputer jamais. On en excepta Terouenne & ses dépendances, les biens des églises d'Artois situés en France, quelques villages d'Artois, sur lesquels le roi avoit un droit particulier, & quelques autres, qui avoient été unis en quelque façon au comté de Boulonois.

L'empereur de son côté renonçoit à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les terres possédées par le roi de France, & spécialement à ceux qu'il prétendoit avoir en vertu du traité d'Arras sous Charles VII. & des traités de Conflans & de Peronne sous Louis XI. sur Mondidier, Roye, Peronne; sur les comtés de Boulonois, de Guines, de Ponthieu, & sur les villes & seigneuries des environs de la riviere de Somme. Le comté de Charolois devoit être possédé par madame Marguerite d'Autriche, & ensuite par l'empereur sa vie durant, & après sa mort retourner à la couronne de France.

Le traité de mariage de madame Eleonore reine douairiere de Portugal, & sœur aînée de l'empereur avec le roi, fut confirmé, suivant la teneur du traité de Madrid, à quelques changemens près touchant les comtés d'Auxerrois & de Mâconnois, & de Bar-sur-Seine; & cette princesse

devoit paſſer en France en même-temps que les deux fils du roi y rentreroient. 1530.

Pour ce qui eſt de l'article du traité de Madrid concernant les vaiſſeaux & l'armée de terre, que le roi devoit fournir à l'empereur, lorſque ce prince paſſeroit en Italie, il fut confirmé à l'égard des vaiſſeaux, & changé pour les troupes de terre, au lieu deſquelles l'empereur ſe contentoit de la ſomme de cent mille écus d'or.

Il y eut un article particulier pour le rétabliſſement de la mémoire du feu connétable de Bourbon, & la réintégrande de ſes héritiers dans les biens qu'il avoit poſſédés. On convint auſſi pour toutes les perſonnes qui l'avoient ſuivi lorſqu'il paſſa au ſervice de l'empereur, touchant leur ſûreté, & la reſtitution de leurs terres & des autres revenus dont ils auroient été dépouillés.

Et pour obvier au ſcrupule que l'empereur & le roi pourroient avoir touchant les aliénations de leurs domaines, qu'ils faiſoient dans ce traité, ſur ce qu'elles étoient contre les ſermens faits à leur ſacre, les deux princes s'obligeoient à demander au pape la diſpenſe de ces ſermens & à la donner eux-mêmes aux officiers de leurs Parlemens ou de leurs conſeils, ſi ces corps, ſous ce prétexte, refuſoient de vérifier le préſent traité.

L'empereur y eut grand ſoin des intérêts particuliers de Philbert de Châlons prince d'Orange, qu'il avoit fait viceroi de Naples, des ſeigneurs de Croi, de Fiennes, & de quelques autres ſes ſujets & ſes vaſſaux. Mais le roi y oublia parfaitement ſes alliés d'Italie; excepté le pape, & la république de Florence, qui pour y avoir part, étoit obligée par un des articles, de s'accommoder avec l'empereur dans l'eſpace de quatre mois, à compter depuis la ratification du traité. Les ſeigneurs de Naples n'y furent pas plus favorablement traités, l'empereur n'ayant jamais voulu conſentir qu'ils y fuſſent compris.

On n'y fit mention des Vénitiens, que dans l'article où le roi s'engageoit à les ſommer de rendre à l'empereur les villes maritimes du royaume de Naples, dont ils s'étoient ſaiſis : ce qui fit dire au doge André Gritti, que la ville de Cambrai étoit le purgatoire des Vénitiens, où les em-

1530. pereurs & les rois de France leur faisoient expier les fautes qu'ils avoient faites en s'alliant avec eux. Il faisoit allusion non-seulement à ce traité, mais encore à celui de la ligue, qui fut fait au même lieu pour le renversement de leur république entre l'empereur Maximilien & le roi Louis XII.

Le roi effectivement ne pouvoit gueres disconvenir de la justice de leurs plaintes, & de celles des autres confédérés d'Italie, qu'il abandonnoit à la vengeance de l'empereur; aussi évita-t-il tant qu'il put de donner audience à leurs ambassadeurs : mais n'ayant pas pû toujours s'en défendre, il s'excusa sur ce qu'il lui avoit été impossible d'obtenir autrement la délivrance de ses deux enfans : & il leur promit d'envoyer monsieur l'Amiral à l'empereur, pour ménager leur accommodement avec lui. Il offrit aux Florentins de leur prêter quarante mille ducats pour les aider à se mettre en défense, supposé qu'on les attaquât : mais ils refuserent cette offre & les autres qu'il leur fit. Paul Jove ajoûte qu'il rejetta toute la faute sur les deux princesses qui, selon le génie des femmes s'accommodant beaucoup mieux de la paix que de la guerre, avoient conclu le traité avec trop de précipitation & beaucoup plus promptement qu'il ne l'eût souhaité.

Guicciard. l. 19.

Paul Jove. Liv. 26.

Le roi se met en état de payer la rançon de ses deux fils.

Comme la délivrance des deux fils du roi dépendoit principalement de l'argent qu'on étoit convenu de donner pour leur rançon, le premier soin de ce prince fut de le trouver; & il le falloit chercher ailleurs que dans son épargne épuisée, partie par les grandes dépenses faites pour les guerres d'Italie, partie par celles qu'il faisoit pour ses plaisirs. Il eut recours dans ce pressant besoin au roi d'Angleterre, qui d'abord n'étant pas trop content de la paix faite à Cambrai, ne fit pas un fort bon accueil au sieur de Langei, que le roi lui envoya pour le prier de l'aider en une occasion si importante. Mais l'Ambassadeur l'ayant pris par son foible, en lui promettant de le servir efficacement dans les universités de France, d'Italie & d'Allemagne, où il entretenoit commerce avec les savans, & d'obtenir d'eux de favorables décisions sur l'article de son mariage, il le remit en bonne humeur; si bien que non-seulement il prêta au roi quatre cents mille écus, qu'on ne lui devoit rendre

Memoires de du Bellay, liv. 3.

qu'en cinq ans, mais encore il le déchargea de cinq cents mille autres, que le roi s'étoit chargé de payer par le traité de Cambrai, pour le dédit du traité de mariage fait entre l'empereur & Marie d'Angleterre, qui n'avoit point eu d'effet, ce prince ayant épousé depuis la princesse de Portugal. De plus, il lui remit une autre somme de cinquante mille écus, dont par le même traité il lui devoit encore tenir compte: car l'empereur ménageoit tant qu'il pouvoit son épargne aux dépens de celle du roi de France. C'étoit une vieille dette de Philippe roi d'Espagne pere de l'empereur, qui en passant des Pays-Bas en Castille, & ayant été jetté par la tempête en Angleterre, avoit emprunté cette somme de Henri VII. alors régnant, & lui avoit laissé en gage une fleur de lis d'or, enrichie de pierreries, où il y avoit du bois de la vraie Croix enchassé. Le roi d'Angleterre dit à Langei, qu'il donnoit cette somme au duc d'Orléans son filleul, & lui faisoit en même-temps présent de la fleur-de-lis, qu'il envoya aussi-tôt après en France par Briant gentilhomme de sa chambre, avec les quittances des sommes dont j'ai déja parlé. 1530.

Le roi, charmé de la générosité du roi d'Angleterre, lui en fit de grands remerciemens. Il ordonna les préparatifs pour le voyage de ceux qui devoient se rendre au mois de Mars à Bayonne, & y recevoir les deux princes, qu'il étoit dans une extrême impatience de revoir.

Cependant l'empereur étoit arrivé à Genes dès le douzieme d'Août avec neuf mille hommes de pié & mille chevaux; & ce fut-là qu'il apprit par un courrier de Marguerite d'Autriche la conclusion du traité de Cambrai. Son arrivée mit les confédérés en un grand désordre. Quelques-uns d'entr'eux, comme le duc de Ferrare & les Florentins, lui envoyerent leurs ambassadeurs. Il parla avec beaucoup de hauteur à ceux du duc, & refusa audience à ceux de Florence. Il vit le pape à Boulogne, qui se fit le médiateur de la paix entre ce prince, les Vénitiens, & le duc de Milan, pour n'avoir plus qu'à dompter les Florentins, qu'on ne pouvoit résoudre à subir le joug des Medicis. Le reste de l'année fut employée à ces négociations, que l'évêque de Tarbes tâchoit sous main de traverser: mais depuis le Guicciardin. l. 19.

1530. traité de Cambrai, sa présence devint aussi inutile chez les princes d'Italie, qu'elle leur étoit peu agréable. Le duc de Ferrare traita avec l'empereur à des conditions tolérables; & les Vénitiens furent contraints de le faire aussi aux dépens de toutes les places qu'ils avoient prises dans le royaume de Naples, & de quelques sommes d'argent.

Le duc de Milan fut redevable du pardon que lui accorda l'empereur, aux mouvemens d'Allemagne causés par les Luthériens, & à la guerre que les Turcs faisoient en Hongrie, où ils avoient pris Albe-Royale, Cinq-Eglises, Gran, & Altembourg. Ensuite Solyman étoit venu mettre le siége devant Vienne. Il fut obligé de le lever après la perte d'une grande partie de son armée, mais en faisant serment d'y revenir au commencement de la campagne prochaine. L'empereur, qui crut qu'il étoit de sa réputation de régler les affaires d'Italie avant son départ, confirma l'investiture du duché de Milan à François Sforce, à condition que ce prince lui donneroit quatre cents mille ducats dans l'an, cinq cents mille autres en dix ans, & lui laisseroit le château de Milan & la ville de Côme jusqu'au premier payement. Il ne fut plus question que de soumettre les Florentins, pour les obliger à rétablir les Medicis. La lenteur du prince d'Orange à s'approcher de Florence, fut cause qu'on n'en vint pas si-tôt à bout, & ce fut l'unique endroit où la guerre continua en Italie.

Le roi apprit avec joie ce zele des Florentins pour la conservation de leur liberté, & regarda cette étincelle comme capable de rallumer le feu de la guerre au-delà des Alpes, & de fournir de l'occupation à l'empereur, qui en avoit déja beaucoup en Allemagne & en Hongrie; & dans cette espérance, il se comporta, à l'égard du traité de Cambrai, comme il avoit fait au sujet du traité de Madrid. Il fit en secret une protestation sur l'article du duché de Milan & du comté d'Ast, comme appartenant par droit de succession à ses enfans, & dont il n'avoit eu ni droit, ni pouvoir de les frustrer. Il protesta aussi contre l'article de la cession de la seigneurie de Genes: & lorsqu'il fut question de faire enregistrer au parlement le traité de Cambrai, le procureur général s'y opposa, & protesta pareillement contre ce trai-

Dans l'acte de protestation de François I. contre, &c.

Dans l'acte de protestation du procureur général. Franc. Rogier. Du Bellay, l. 3.

1530.

é le dix-neuvieme de Novembre: mais comme ces protestations demeurerent secrettes, elles n'empecherent point la délivrance des princes.

1531.

Ils sont reçus sur la frontiere du royaume.

Dans les articles accordés entre le connétable de Castille & Montmorenci.

Le maréchal de Montmorenci, qui étoit alors dans la plus haute faveur, fut choisi pour aller recevoir les deux princes, & la reine douairiere de Portugal qui venoit épouser le roi. Il se rendit à Bayonne au dixieme de Mars, accompagné du cardinal de Tournon, archevêque de Bourges, & de quantité de noblesse, faisant conduire avec lui les douze cents mille écus (*a*), que le roi s'étoit obligé de payer comptant au même temps qu'on lui délivreroit ses enfans. Dom Pedro Fernandès de Velasco, connétable de Castille, s'étoit aussi avancé avec eux jusqu'à Fontarabie. Il convint avec le maréchal, de la maniere de leur échange avec l'argent; & enfin après quelques chicanes de la part des Espagnols, elle se fit sur la fin du mois de Juin au même endroit, & encore avec plus de précautions de part & d'autre, qu'on n'en avoit observé quatre ans auparavant pour la délivrance du roi.

Le roi va au devant d'eux, & de sa nouvelle épouse.

Le seigneur de Montpesat fut dépêché en poste, pour en porter la nouvelle à ce prince qui étoit à Bourdeaux, & qui en partit pour aller au-devant d'eux & de sa nouvelle épouse. Ils se rencontrerent (*b*) en une abbaye entre Roquefort de Marsan & Capsjoux. Ce fut de part & d'autre avec la joie qu'on peut imaginer, Dès le lendemain, une heure avant le jour, le roi épousa la reine Eleonore. Elle fit son entrée à Bourdeaux, d'où la cour prit son chemin par Cognac, par Amboise, & par Blois, pour se rendre à S. Germain en Laye. On y séjourna jusqu'à ce que tout fut préparé pour le couronnnement de cette princesse à S. Denis, & pour son entrée dans Paris. Ces deux cérémonies se firent avec la magnificence ordinaire à François I. & avec la joie que

(*a*) Les Espagnols avant que de recevoir cette somme voulurent que l'on examinât si l'argent étoit de bon aloi. On fit venir des directeurs des monnoies de France & d'Espagne, qui employerent quatre mois à cet examen. Le chancelier du Prat, pour ménager les finances du roi, avoit fait affoiblir la valeur intrinseque de chaque écu. Les Espagnols s'en apperçurent, & l'on fut obligé d'ajoûter à la somme qu'on leur envoyoit quarante mille écus d'indemnité. *Mem. de du Bellay*, *l.* 3.

(*b*) Le pere Daniel avoit mis entre *Marçan* & *Capitieux*, on a suivi le Pere Anselme pour réformer ces deux mots. Cet auteur, qui est ordinairement fort exact, assure qu'ils furent mariés dans l'abbaye de Veien, ordre de sainte Claire, située dans les Landes, entre Capsjoux & Roquefort de Marsan. *Hist. Geneal. t.* 1.

1531. méritoit la fin d'une guerre qui avoit couté tant de vaillans hommes, tant d'argent & tant d'alarmes à tout le royaume.

Mort de personnes illustres.

Cette année si glorieuse à Charles V. qui, malgré une si puissante ligue, étoit venu à bout d'établir sa puissance en Italie, & de s'y faire couronner empereur par les mains du pape, fut funeste à Marguerite d'Autriche, à Maximilien Sforce, & à Philbert de Châlons prince d'Orange. Marguerite mourut aux Pays-Bas, dont elle étoit gouvernante, & Maximilien en France, où depuis la cession de son duché de Milan, qu'il avoit faite au roi, il étoit toujours demeuré. Pour le prince d'Orange, il fut tué au siége de Florence. Ce siége dura onze mois, par la belle défense qu'y firent Malatesta, Baglioné, & Etienne Colonne. La prise de cette place mit fin à la liberté de cette république : car par la capitulation, la forme de son gouvernement ayant été remise à la volonté de l'empereur, & ce prince ayant été plus d'un an à déclarer ses intentions là-dessus, il ordonna enfin qu'elle seroit gouvernée de la maniere qu'elle l'étoit avant que les Medicis en fussent chassés; qu'Alexandre de Medicis, qui avoit épousé sa fille naturelle, & étoit neveu du pape, seroit le chef du gouvernement de la république, avoit droit de succession à cette dignité pour ses enfans, ses descendans & ses collatéraux ; & c'est-là l'origine de la grandeur & de la puissance, où nous voyons aujourd'hui les grands ducs de Toscane.

Guicciard. l. 20.

Le roi rétablit les lettres en France.

Le roi se servit utilement de la paix, pour remédier à divers désordres qui s'étoient glissés dans son état, pendant les grandes guerres qu'il avoit eu à soûtenir; & par une chose qu'il fit alors, il s'acquit un titre qui lui fera toujours honneur dans la postérité. C'est celui de restaurateur des lettres en France. Ce prince avoit reçu une très-belle éducation de sa mere Louise de Savoye : ses maîtres lui avoient donné du goût pour les sciences ; & quoiqu'occupé des armes & du plaisir plus que de tout le reste, il aimoit beaucoup le commerce des hommes savans. Le fameux Guillaume Budé, Jean du Bellay évêque de Paris, & puis cardinal, & Pierre du Chastel gentilhomme originaire des Pays-Bas, qui fut son lecteur, & ensuite évêque de Mâcon,

eurent

eurent par cet endroit beaucoup de part à ses bonnes graces, & se servirent de leur crédit pour lui inspirer le dessein de remettre les sciences en honneur. Il avoit déja commencé à former une bibliotheque, où l'on rassembloit de toutes parts des manuscrits curieux, par les soins de Jean Lascaris, aussi célebre par sa doctrine, que par la splendeur de sa naissance, qui après que les Turcs se furent rendus maîtres de la Grece sa patrie, s'étoit refugié en France, & y avoit été très-bien reçû par le roi.

1531.

Vita Petri Castellani.

Ce Prince, par le conseil des trois hommes que je viens de nommer, donna aussi commencement à une imprimerie royale, & fonda dans l'université de Paris des professeurs en langues greque & hébraïque; il choisit pour remplir les chaires, le sçavant François Vatable, ou Vatblé, & Pierre Danès depuis évêque de Lavaur, dont les écoles furent alors aussi fréquentées, qu'elles sont aujourd'hui désertes. Il en ajouta, peu de temps après, deux autres pour faire la même fonction; & d'autres encore pour la langue latine, les mathématiques, la philosophie & la medecine. Les enfans de toutes conditions fréquenterent ces classes, & ce ne fut plus, comme auparavant, une honte pour un gentilhomme de savoir le Latin & quelque autre chose que de manier l'épée & un cheval. Il forma le dessein de bâtir un magnifique collége vis-à-vis du Louvre, il prétendoit attacher un revenu de cent mille livres de rente pour l'entretien des professeurs & de six cents écoliers, qui devoient y être entretenus & instruits gratuitement en toutes sortes de sciences: mais il en fut détourné par le chancelier du Prat, qui lui représenta qu'étant toujours à la veille de rentrer en guerre avec un aussi puissant ennemi qu'étoit l'empereur, il devoit plutôt faire des fonds pour la soutenir, que de telles dépenses, qui n'étoient pas absolument nécessaires.

1532.

Il établit les grands jours.

Comme la prison de ce Prince, & les malheurs dont elle fut suivie, avoient donné lieu à la Noblesse, de beaucoup s'émanciper dans les provinces, où plusieurs seigneurs & gentilshommes exerçoient de grandes violences, il composa une chambre ambulante de magistrats fermes & integres, appellée *les grands jours*; & les envoya dans les provinces

1532. avec pouvoir de juger des crimes sans appel. Ils tinrent d'abord leurs séances à Poitiers, & puis en d'autres lieux, où ils rétablirent l'ordre & procurerent un grand soulagement aux peuples.

Mort de Louise de Savoye sa mere.

Ce prince perdit cette même année Louise de Savoye sa mere, dont la mort l'affligea beaucoup. Il avoit pour elle une extrème tendresse & un très-grand respect : mais il eût été du bien du royaume qu'en certaines occasions il eût eu en cette princesse moins de confiance, & moins de déférence pour ses conseils. Elle s'étoit acquis cette autorité sur son esprit par la grandeur de son génie, & par son habileté dans le maniement des affaires d'état. Le royaume lui fut redevable de la paix de Cambrai, qui donna moyen aux peuples de se remettre par le repos de quelques années : mais elle ne remédia par ce traité qu'au mal qu'elle avoit fait elle-même, sans réparer la double perte du duché de Milan, dont elle avoit été la cause par sa haine contre le maréchal de Lautrec & le connétable de Bourbon. De sorte que les grands éloges que le savant historien de Savoye lui donne, ne rendront jamais sa mémoire ni chere ni précieuse au royaume de France.

Guichenon, hist. de la maison de Savoye.

L'année d'après la mort de cette princesse, le roi termina une affaire dont il avoit souvent conféré avec elle, & qui étoit très-importante pour la tranquillité de l'état : c'étoit l'union du duché de Bretagne à la couronne.

1533. A la vérité la duchesse Anne par son traité de mariage avec Charles VIII. lui avoit fait donation de son duché pour lui & pour ses successeurs. La donation avoit été confirmée par le contrat de mariage de cette princesse avec Louis XII. mais avec cette restriction, que s'il n'y avoit, ou s'il ne restoit point d'enfans de leur mariage, les plus prochains héritiers rentreroient dans leur droit de succession à ce duché. Cela regardoit la maison du vicomte de Rohan qui avoit épousé Marie de Bretagne seconde fille du duc François I. De sorte que les descendans d'Anne de Bretagne venant à manquer, le duché devoit-être de nouveau séparé de la couronne de France. Outre cet inconvénient, la clause du premier contract confirmée dans le second, étoit contraire aux coûtumes de Bretagne, qui défendent ces

Il unit le duché de Bretagne à la couronne.

D'Argentré, hist. de Bretagne, liv. XII. cap. 470.

sortes de donations entre la femme & le mari. De plus, le roi se disoit dans ses titres usufruitier du pays & du duché de Bretagne, contre les mêmes coutumes, qui ne laissent point au mari l'usufruit des biens maternels. Il pouvoit arriver telle conjoncture, où les collatéraux de la maison de Bretagne prétendroient par ces raisons trouver des nullités dans le contrat, & appuyées des princes ennemis de la France, susciter de fâcheuses guerres. Ainsi le roi pensant sérieusement à prevenir ces difficultés, proposa pour cela plusieurs expédiens dans le conseil; & pour les faire réussir, fit exprès un voyage en Bretagne. 1533.

Louis des Deserts, président au parlement de cette Province, étant venu rendre visite au chancelier du Prat, ils eurent ensemble un long entretien sur ce sujet, & le chancelier lui communiqua ce qui avoit été délibéré dans le conseil, les mémoires qu'on avoit faits là-dessus, & les moyens qu'on avoit imaginés pour faire réussir les intentions du roi.

Le président ayant tout lû & tout entendu, dit au chancelier qu'on ne s'y prenoit pas bien, & qu'il n'y avoit qu'une seule voie pour éviter tous les inconvéniens qu'on appréhendoit, qui étoit de faire demander au roi par les états de Bretagne l'union perpétuelle du duché à la couronne de France, & que par-là toutes les difficultés seroient levées.

Le chancelier lui répondit qu'effectivement c'étoit-là le chemin le plus court & le plus assûré : » mais, ajouta-» t-il, pouvez-vous répondre du succès, & croyez-vous » qu'il soit possible d'engager les états à faire cette demande? «

Le président, fort instruit de la maniere dont les états se gouvernoient, & du génie de ceux qui y dominoient, l'assûra qu'on en viendroit à bout, pour peu qu'on s'appliquât à gagner trois ou quatre des principaux membres de la noblesse, du clergé, & du tiers état, qu'il lui nomma; il lui en proposa les moyens, & lui fit paroître la chose si facile, qu'il s'en tint à son avis, & remit tous ses mémoires & tous les autres écrits dans sa cassette.

La chose eut tout le succès qu'on en pouvoit souhaiter;

1533. & le roi s'étant affûré des fuffrages des perfonnes dont on lui avoit parlé, convoqua les états à Vannes, où le fieur de Montejan préfida au nom de Sa Majefté. L'union du duché à la couronne fut propofée; la plûpart de ceux qui n'avoient pas été prevenus par la cour, s'y oppoferent fortement, comme à une chofe préjudiciable au bien public de la province, dont les priviléges, difoient-ils, feroient bien-tôt oubliés, les peuples négligés, la nobleffe attirée hors de la Province poür fervir dans les troupes de France, les bénéfices eccléfiaftiques donnés à des étrangers, & toute la confidération qu'on avoit eue jufqu'alors pour les Bretons réduite au ménagement qu'on auroit pour quelques-uns des plus puiffans feigneurs, que la cour voudroit s'attacher, pour difpofer du refte à fa fantaifie.

Les perfonnes gagnées par la cour laifferent jetter ce premier feu, s'étant bien attendues à ne pas trouver un confentement unanime dans une affaire de cette importance: mais ils repréfenterent en public&en particulier les avantages de l'union propofée, dont l'effentiel feroit la paix éternelle dans le pays, bien dont ils n'avoient point joui depuis plufieurs fiecles, & dont ils ne feroient jamais affûrés, tandis que la Bretagne ne feroit point un membre inféparable du corps de la France; que fi la poftérité d'Anne de Bretagne venoit à finir, ceux qui pourroient afpirer à la poffeffion de ce duché ne manqueroient pas de fe mettre auffi-tôt en mouvement; que la France de fon côté ne laifferoit pas volontiers échapper une province de fi grande étendue, & fi néceffaire à la fûreté du refte de l'état; qu'on verroit revenir en Bretagne les armées Angloifes pour y porter la défolation fous prétexte de fecours; que la nobleffe fe partageroit entre les deux partis, comme elle avoit fait de tout temps, & que les peuples fe trouveroient replongés dans les funeftes calamités, dont ils voyoient encore les triftes reftes dans leurs villes & dans leurs campagnes; qu'au refte on prendroit toutes les mefures poffibles pour la confervation des priviléges, & que quand même on courroit le rifque de quelque dommage de ce côté-là, ce n'étoit rien en comparaifon des grands maux qu'on n'éviteroit jamais que par le moyen de l'union. Ces remontrances eurent tout leur

1533.

effet. Les esprits furent ramenés peu-à-peu; & enfin la plupart se désisterent de leur opposition.

C'étoit là le point essentiel, & c'étoit beaucoup fait que de l'avoir emporté si aisément; mais plusieurs se récrierent de nouveau sur ce qu'il fut proposé que les états demandassent eux-mêmes l'union. Le député de Nantes dit qu'il étoit étrange qu'on les obligeât à solliciter comme une grace une chose qu'ils devoient regarder comme une espece de servitude. Il déclara que cela passoit ses pouvoirs; qu'il n'étoit point autorisé de sa communauté sur cet article, & que sans en recevoir un ordre exprès, il ne le passeroit point.

Monsieur de Montejan entendant ce discours, ne garda pas assez le caractere de modération qui lui convenoit dans la place qu'il occupoit en cette rencontre. Il s'emporta violemment contre le député, & se leva même de son siége pour l'outrager. On l'arrêta : mais son emportement excita une grande rumeur dans l'assemblée. On se calma néanmoins de part & d'autre; on traita de nouveau séparément avec les députés, & on leur fit comprendre que ce n'étoit qu'une cérémonie dont il s'agissoit; qu'elle n'étoit de nulle conséquence pour les intérêts particuliers de la Bretagne; mais qu'elle n'étoit pas indifférente pour rendre l'union plus authentique, & que la demande que les états en feroient eux-mêmes, donneroit une nouvelle force à l'acte, qui de cette maniere ne seroit pas regardé comme fait seulement avec le consentement, mais encore à l'instance des peuples. Le député se rendit, & plusieurs autres que sa résistance avoit tenus en suspens suivirent son exemple.

Charte qui en fut faite.

Charte de l'union de la Bretagne à la couronne.

Le roi en fit aussi-tôt faire la charte, qui commençoit par ces termes : » François, par la grace de Dieu, roi de » France, usufruitier des Pays & duché de Bretagne, pere » & légitime administrateur des biens de notre très-cher & » très-aimé fils le dauphin duc & seigneur propriétaire » desdits Pays & duché, savoir faisons, &c.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cot.* GG. *fol.* 12. *verso.*

Elle contenoit la requête de l'union, où l'on demandoit que monsieur le dauphin fît son entrée à Rennes comme duc de Bretagne; elle cassoit tous les actes qui pourroient être contraires à cette union, défendoit à tous ceux qui

1533. portoient le nom de Bretagne, à caufe qu'ils defcendoient de la maifon de Bretagne par les femmes, de le porter deformais, & de prendre les armes pleines de Bretagne & fans différence, & ordonnoit fpécialement aux defcendans des bâtards de la maifon de Bretagne, de brifer leurs armes par la barre, diftinction ordinaire des fils naturels. La requête fut préfentée le quatrieme d'Août, & la charte expédiée le vingt-unieme de Septembre. Quelque avantageufe que fût l'union du duché de Bretagne à la couronne, le parlement de Paris fit une remontrance au roi fur une des principales claufes de l'acte d'union. C'étoit fur le titre de propriétaire du duché de Bretagne qu'on donnoit à Monfieur le dauphin, en laiffant feulement au roi celui d'ufufruitier. Il repréfentoit que cette claufe étoit contre la coutume & les loix du royaume, felon lefquelles le domaine de la couronne eft inaliénable & ne peut être donné aux enfans de France qu'en apanage, & nullement en avancement d'hoirie. Le parlement même envoya au roi une formule toute dreffée pour le changement qu'il prétendoit qu'on devoit faire dans l'acte d'union fur ce point : mais ce prince ne crut pas qu'il fût à propos d'incidenter dans cette conjoncture ; ainfi l'acte fubfifta tel qu'il avoit été fait d'abord.

Remontrance du parlement de Paris.

Après l'heureufe conclufion d'une fi importante affaire, le roi reprit le chemin de Paris ; & comme dans le mouvement où fe trouvoient l'Angleterre & l'Allemagne, il prévoyoit bien qu'il ne feroit pas long-temps fans être obligé de prendre parti, il commença à tout difpofer pour l'exécution du projet qu'il avoit formé d'une nouvelle milice.

Le roi forme une nouvelle milice.

Jufqu'au regne de Charles VII. la gendarmerie avoit fait prefque toute la force des armées de France. Ce prince l'avoit diftribuée en compagnies d'ordonnance, toutes compofées de gentilshommes à cheval, qui avoient leurs capitaines, leurs lieutenans, & leurs guidons. Chaque homme d'armes avoit cinq cavaliers à fa fuite, dont quelques-uns portoient le nom d'archer, & le porterent même depuis qu'on ne fe fervoit plus, ou qu'on fe fervoit rarement de l'arc ; de forte qu'une compagnie complette de cent hommes d'armes comprenoit, au moins dans fa premiere inftitu-

tion, six cents cavaliers combattans ; cela s'appelloit une lance garnie ; & j'ai eu soin d'avertir de temps en temps dans le cours de cette histoire, que c'est sur ce pié qu'il falloit juger du nombre de ces troupes ; car on le désignoit alors par celui des compagnies d'hommes d'armes, comme on marque aujourd'hui la grandeur d'une armée par le nombre des bataillons & des escadrons. On se servoit peu d'autre cavalerie, & ce qu'il y en avoit quelquefois, s'appelloit cavalerie légere, parce qu'elle étoit armée plus légerement que la gendarmerie, tous les gendarmes étant armés de pied en cap, & ayant pour une de leurs armes offensives la lance qui leur fut long-temps propre : c'est pour cela que dans le style des historiens de ce temps-là, gendarme, homme d'armes, lance, lancier, étoient la même chose. L'infanterie pendant long-temps n'étoit gueres composée que de valets, de goujats, & d'autres gens ramassés qui suivoient l'armée, mais qui ne laissoient pas de combattre dans les occasions ; & c'est, je crois, par cette raison, que ces fantassins sont appellés par quelques auteurs du nom de laquais, de gros varlets, de bidaux, de pitaux, & d'autres noms semblables. Le même Charles VII. forma l'infanterie des francs archers, pour laquelle chaque paroisse devoit lui entretenir un homme : mais ce corps se déregla & fut cassé par son successeur. 1533.

1534.

Sur l'idée des anciennes légions Romaines.

La gendarmerie suppléa long-temps au défaut de la méchante infanterie qui étoit alors en France. Elle combattoit tantôt à pié, tantôt à cheval, & plus souvent à pié qu'à cheval, & cette coûtume dura sous plusieurs regnes. Dans la suite on ne laissa pas d'avoir quelques corps d'infanterie plus reglée. Louis XI. après les alliances qu'il fit avec les Suisses, prenoit presque toute son infanterie chez les Cantons ; Charles VIII. en fit autant, & eut même d'assez bonne infanterie Françoise dans ses guerres d'Italie. Quand Louis XII. se fut brouillé avec les Suisses, il prit à leur place des lansquenets, qui seuls pouvoient résister à l'infanterie Suisse. Il augmenta l'infanterie Françoise, & François I. encore plus que lui. Il se forma encore dès le temps de nos premieres guerres d'Italie, des compagnies de fantassins appellés aventuriers, qui, à ce qu'il me paroît, n'avoient gueres

1534. d'autre solde que le pillage du pays ennemi : mais accoutumés qu'ils étoient au brigandage, ils faisoient dans le royaume, même après leur retour, de grands desordres, auxquels François I. eut beaucoup de peine à remédier, & nous avons des ordonnances de ce prince très-séveres contre ces aventuriers : mais jusqu'à son temps l'infanterie n'étoit point encore proprement séparée en corps différens. On en donnoit à quelques capitaines tantôt cinq cents, tantôt mille, tantôt deux mille à commander, & quelquefois un corps plus nombreux à quelque officier général. Ce fut durant la paix faite par le traité de Cambrai, que François I. l'an 1533. en fit une nouvelle disposition sur l'idée des anciennes légions Romaines.

Annales de France. Liv. 6.

Comment ces légions furent divisées.

Il ordonna qu'on formât sept légions, chacune de six mille hommes, & désigna les provinces où elles seroient levées. Une devoit l'être en Normandie, une en Bretagne, une autre en Picardie, une en Bourgogne, une en Champagne & en Nivernois, la sixieme en Dauphiné, en Provence, dans le Lyonnois, & en Auvergne ; & la septieme en Languedoc. Elles étoient destinées à servir principalement en campagne ; il résolut d'en faire encore une autre dans la Guienne, pour servir à la garde des places de cette frontiere.

Ces légions furent divisées en six compagnies de mille hommes, qui avoient chacune un capitaine pour les commander, & sous lui deux lieutenans & deux enseignes. Les capitaines furent chargés d'avoir le rôle de tous ceux qui composoient leurs compagnies, leur nom, leur surnom, leur demeure, afin qu'ils fussent toujours prêts à marcher au premier ordre ; & le roi accorda à ces soldats diverses franchises & priviléges, comme Charles VII. avoit fait aux francs-archers, qu'il établit de son temps ; de sorte qu'en peu de jours il pouvoit avoir sur pié dans le besoin une armée de quarante-deux mille hommes d'infanterie.

Ce furent-là les principales choses que François I. fit pour le reglement de son état, depuis la paix jusqu'en l'an 1535. & 1536. où la guerre recommença. Mais comme les plus grands incendies n'arrivent d'ordinaire qu'après que le feu a été quelque temps caché ; de même celui de la

guerre ne s'embrase souvent que peu à peu & en secret. 1534.
Les dispositions où l'on savoit que le roi & l'empereur étoient à l'égard l'un de l'autre, donnerent lieu à ceux qui avoient intérêt à les brouiller de nouveau, d'en faire la tentative peu de temps après la signature de la paix de Cambrai.

Pour mieux éclaircir ces intrigues, je suis obligé de faire un plan de la situation où se trouvoient les affaires d'Allemagne & d'Angleterre par rapport à l'empereur dans le temps du traité de Cambrai, & de toucher en peu de mots les embarras qu'elles causoient à ce prince, qui étoit en même-temps obligé de ne point perdre de vûe celles d'Italie, & des états de l'archiduc son frere, toujours exposés aux invasions des Turcs.

Etat des affaires de l'empire.

Luther se révolte contre l'église Romaine.

Luther avoit levé l'étendard de la révolte contre l'Eglise, & il avoit méprisé tous les moyens qu'on lui présenta d'y rentrer; il s'étoit moqué de ses foudres, & prévalu des conférences qu'on lui avoit accordées avec les docteurs catholiques, il n'en étoit devenu que plus audacieux : il s'étoit fait dans toute l'Allemagne & jusques dans la Suede & le Danemarck un nombre infini de sectateurs; & sans se mettre fort en peine du décret de Charles V. qui l'avoit mis au ban de l'empire, il avoit semé la division dans tout le pays, depuis le Rhin, jusqu'aux extrémités du Nord. Sûr qu'il étoit de la protection de Jean duc de Saxe, & de Philippe Landgrave de Hesse, qu'il avoit gagnés, & se croyant désormais à couvert des châtimens dûs à son opiniâtreté, il ne projettoit rien de moins, que de ruiner entierement l'Eglise Romaine, & de faire de sa propre doctrine, la religion de toute l'Europe chrétienne.

L'erreur qui auroit pû dans son commencement être aisément réprimée, avoit fait en peu d'années ces progrès surprenans, à la faveur de la guerre opiniâtre que l'empereur & le roi de France se faisoient l'un à l'autre; & ce qui surtout rend les nouveautés redoutables, elle étoit parvenue à avoir des patrons prêts à la soutenir avec les armes, plutôt que de l'abandonner.

Est protegé par l'électeur de Saxe.

Jean duc de Saxe, le plus puissant de ses protecteurs, prévit bien qu'il auroit bien-tôt sur les bras l'empereur,

1534. les électeurs, & les autres princes catholiques d'Allemagne, parce qu'il avoit refusé de se soumettre au decret de la diete d'Ausbourg, où la profession de foi des Protestans, appellée communément la confession d'Ausbourg, avoit été rejettée. On y avoit pris des précautions pour la sûreté de la religion catholique & contre le progrès des novateurs, & fixé un terme assez court aux Luthériens, pour se résoudre à renoncer à leur révolte contre l'Eglise Romaine, en se conformant aux décisions d'un concile général, qu'on promettoit de convoquer.

Le duc de Saxe s'attendoit d'autant plus à être bien-tôt attaqué, qu'ensuite du refus qu'il avoit fait de son consentement au decret dont je viens de parler, il s'étoit formé une nouvelle union des princes Allemands Catholiques avec l'empereur, & que ce prince avoit porté un nouveau decret, par lequel il défendoit dans tout l'Empire l'exercice de toute autre religion que de la Catholique, & de rien changer dans les pratiques & dans les usages de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par un concile général.

Qui fait une ligue avec plusieurs princes d'Allemagne.

Cela fit penser l'électeur de Saxe à implorer les secours des rois de France & d'Angleterre, dont il n'ignoroit pas les dispositions à l'égard de l'empereur : mais comme ces princes avoient toujours paru fort zélés pour la religion Catholique, & qu'en particulier le roi de France avoit fait brûler tout vif à Paris, un an auparavant, un certain Berquin natif d'Arras, qu'on avoit convaincu d'avoir voulu répandre en quelques endroits la nouvelle doctrine, il ne crut pas les pouvoir engager dans son parti par le motif de la soutenir en Allemagne : mais il prit un autre prétexte, que l'empereur lui fournit, en faisant élire roi des Romains Ferdinand son frere.

Cette élection s'étoit faite peu de temps après la diete d'Ausbourg, le cinquieme de Janvier de l'an 1531. L'électeur de Saxe n'avoit pas voulu s'y trouver : il s'étoit contenté de protester contre cette élection par la bouche de Jean Fréderic son fils qui y assista de sa part ; & tandis que la diete de Cologne se tenoit, il s'étoit rendu avec les princes du parti Protestant à Smacalde, ville du comté de Henne-

berg, dépendante du Landgrave de Hesse, où afin de se mettre en état de résister à la ligue que les princes Catholiques avoient faite avec l'empereur, ils en firent une entre eux & avec les villes Luthériennes pour leur commune défense. C'est de-là qu'ils députerent aux deux rois pour les prier de les protéger. 1534.

Ils demandent la protection du roi. Memoires de du Bellay, liv. 4

Les raisons dont leurs envoyés se servirent auprès du roi, étoient fondées sur les anciens traités de la France avec l'empire, en vertu desquels ils prétendoient que nos rois étoient obligés d'en maintenir les libertés & les priviléges. Ils soutenoient que l'empereur avoit violé ces libertés & ces priviléges en plusieurs rencontres, & sur-tout que l'élection d'un roi des Romains du vivant de l'empereur, étoit contre la bulle d'or faite pour la sûreté & pour la liberté des suffrages des princes de l'Empire; que la conduite de Charles V. tendoit manifestement à les opprimer tous, & à rendre l'Empire héréditaire dans sa maison. Ils ajoutoient enfin que la justice de leur cause s'accordant parfaitement en cette rencontre avec les intérêts de Sa Majesté très-Chrétienne, qui ne devoit pas laisser prendre de nouveaux accroissemens à la puissance de l'empereur, ils espéroient qu'elle voudroit bien se joindre avec les princes zélés pour la liberté de l'Empire, afin d'empêcher les suites de ces dangereuses entreprises.

C'étoit-là prendre le roi par son endroit sensible. Les protestations qu'il avoit faites contre le traité de Cambrai montroient assez le dessein qu'il avoit de s'en relever à la premiere occasion favorable qu'il auroit de le faire. Il avoit de nouveaux mécontentemens de l'empereur : premierement, parce qu'il avoit fait contre la France une nouvelle ligue défensive avec tous les princes d'Italie, où les Vénitiens néanmoins ne voulurent entrer que pour la défense du royaume de Naples & du Milanès, & non pour celle de la seigneurie de Genes & du comté d'Ast. Secondement, parce que ce prince politique voulant fermer entierement l'entrée d'Italie aux François, avoit attiré dans son parti Charles duc de Savoye, jusqu'alors très-attaché à la France, en lui vendant le comté d'Ast. Troisiemement, parce qu'il négocioit fortement pour détacher les Suisses & les Grisons

Guicciard. l. 20.

Memoires de du Bellay, liv. 4.

1534. de l'alliance de France, & cela par le moyen du même duc de Savoye, qui avoit un très-grand crédit chez les Cantons. Cette conduite du duc, & l'acceptation du comté d'Aſt, qui étoit depuis long-temps le patrimoine de la maiſon d'Orleans, avoient extrèmement irrité le roi contre lui, & il lui en coûta dans la ſuite. Quatriemement, l'empereur ayant condamné aux galeres, je ne ſai pour quel ſujet, quelques-uns des domeſtiques de monſieur le Dauphin & du duc d'Orleans, lorſqu'ils étoient en ôtage en Eſpagne, on ne les en avoit point encore retirés, nonobſtant les paroles qu'on en avoit données au roi durant le traité de Cambrai.

Tout cela devoit extrèmement faciliter le ſuccès de la négociation des princes Proteſtans d'Allemagne à la cour de France, d'autant plus que bien des ſeigneurs François, déja ennuyés de la paix, ne ceſſoient point d'animer le roi à la guerre, & le ſollicitoient de ne pas laiſſer perdre la conjoncture des troubles d'Allemagne, & des préparatifs formidables de Soliman contre la Hongrie, lui repréſentant qu'il n'auroit jamais une plus belle occaſion de recouvrer le duché de Milan, & de réunir à ſon parti ſes anciens confédérés, qui n'avoient ſubi que malgré eux le joug de l'empereur.

Raiſons qui empêchent ce prince de leur donner d'abord une réponſe favorable.

Mais les princes les plus guerriers ſe guériſſent quelquefois de la paſſion de la guerre par l'expérience des malheurs, des chagrins, & des inquiétudes qu'elle leur cauſe ; & le roi avoit paſſé par des épreuves aſſez fâcheuſes & aſſez fréquentes, pour modérer ſa vivacité à cet égard. D'ailleurs la rançon des deux princes ſes fils enſuite des exceſſives dépenſes qu'il lui avoit fallu faire pour ſes armemens de terre & de mer, l'avoient mis hors d'état d'en ſoutenir ſi-tôt de nouvelles. Enfin la haine ſincere qu'il avoit pour les nouveautés en matiere de religion, le tort que feroit à ſa réputation la protection de ceux qui s'en déclaroient les chefs, & l'eſpérance qu'il avoit encore de faire modérer quelques-uns des articles du traité de Cambrai, le retenoient. Car l'empereur lui préſentoit cet appas pour l'empêcher de s'unir au duc de Saxe & au landgrave de Heſſe, & de reprendre ſes anciennes liaiſons avec les princes d'Italie.

Les négociations ſur cela étoient aſſez vives. La reine

1534.

Négociations de l'empereur auprès de lui sans succès.

de France, sœur de l'empereur, s'étoit faite la médiatrice entre ces deux princes. Elle avoit engagé le roi à envoyer Rabodange à l'empereur & au roi des Romains, afin de faire au moins annuller pour une grosse somme d'argent, l'article de la cession du ressort des comtés de Flandre & d'Artois, que le roi regardoit comme une des plus belles prérogatives de sa couronne, & dont en effet ses prédécesseurs avoient toujours été infiniment jaloux. Le sieur de Morette, ambassadeur ordinaire du roi auprès de l'empereur, avoit fait ensorte, à la sollicitation de la reine, que Courbaron gentilhomme de la chambre de ce prince, vînt en France, sous prétexte de traiter de la liberté du commerce des Génois avec ce royaume; mais en effet pour convenir d'une entrevûe des deux princes. Il avoit obtenu pour ce sujet le consentement du roi, qui envoya messieurs de Tombes & de Silli l'un après l'autre en Allemagne, afin de convenir du temps & du lieu de cette entrevûe: mais tout cela n'étoit qu'un manege de l'empereur, pour tenir toujours les princes d'Italie en défiance du roi, & les détourner de traiter avec lui, ou pour être en état de s'accommoder avec la France: s'il se trouvoit trop pressé par les Protestans d'Allemagne, ou du côté du Turc.

Le pape ne laissa pas d'être inquiet de ces fréquentes & mutuelles ambassades. Il fit demander à l'empereur, s'il se résoudroit jamais à abandonner le duché de Milan au roi de France, & se plaignit en même-temps au roi de ce qu'il traitoit sans cesse avec l'empereur, sans lui rien communiquer du sujet de ses négociations.

L'empereur répondit au pape, qu'il pouvoit demeurer en repos, & qu'il ne feroit jamais la faute de rouvrir aux François la porte de l'Italie, d'où il avoit eu tant de peine à les chasser. Le roi d'autre part lui fit dire, qu'il n'y avoit eu jusqu'alors que des propositions générales, & que jamais il ne concluroit rien d'important avec l'empereur sans sa participation. En effet, toutes ces allées & venues des envoyés de part & d'autre n'aboutirent à rien, & le roi qui s'apperçut que l'empereur n'agissoit pas fort sincerement avec lui, lui manda par Pommeraye, qu'il n'y avoit pas d'apparence que les affaires qu'ils avoient chacun de

1534. leur côté, leur permissent d'avoir si-tôt une entrevûe.

L'empereur qui en avoit encore moins d'envie que lui, témoigna qu'il trouvoit bon qu'on la remît à un autre temps, & chargea l'envoyé de dire au roi qu'il se préparoît à aller avec une nombreuse armée en Hongrie contre le Turc, & qu'il espéroit que Sa Majesté ne le troubleroit pas dans cette entreprise. Le roi lui répondit, que non-seulement il ne traverseroit pas un si bon dessein, mais même que très-volontiers il y auroit part, & que si les autres princes chrétiens vouloient se joindre, il y contribueroit de ses troupes & de son argent. Il fit en même-temps proposer au pape par monsieur de Dinteville évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, une ligue générale contre le Turc, & fit partir le duc d'Albanie avec un plein pouvoir pour en traiter, & pour assûrer le pape que lui-même marcheroit en personne.

On se payoit ainsi de part & d'autre de belles paroles, & pendant ce temps-là le roi n'en donnoit que de fort générales aux envoyés des princes d'Allemagne. Ils s'ennuyoient fort de ce qu'on ne leur faisoit point de réponse précise, & représentoient le grand danger où étoient exposés les princes d'Allemagne par la grande armée que l'empereur mettoit sur pié, sous prétexte de marcher contre le Turc, & dont il pourroit bien se servir pour les accabler.

La raison des délais du roi, outre celles que j'ai touchées, étoit qu'il ne vouloit point répondre aux envoyés d'Allemagne, que de concert avec le roi d'Angleterre, à qui il avoit communiqué leurs propositions, & qu'il étoit fort chagrin des irrésolutions de la cour de Rome sur son divorce avec la reine Catherine d'Arragon.

Etat des affaires d'Angleterre.

La situation de cette cour étoit alors fort changée par la disgrace du cardinal de Volsei. Ce cardinal, qui n'avoit plus aucun doute sur le dessein que Henri avoit pris d'épouser Anne de Boulen, non-seulement ne travailloit pas efficacement à terminer l'affaire du divorce : mais encore il faisoit sous main tout ce qu'il falloit pour en retarder la conclusion : & même pour la faire entierement échouer; car on prétend qu'il découvrit au pape tout le mystere,

& qu'il l'avertit qu'Anne de Boulen étoit infectée des erreurs de Luther, & que son mariage avec le roi pourroit être cause de la ruine de la religion Catholique en Angleterre. 1534.

Soit que ce fait fût vrai, soit qu'il fût faux, le roi d'Angleterre en demeura persuadé, & fit défense au cardinal de paroître jamais en sa présence. Il le dépouilla de sa charge de chancelier d'Angleterre, & le rélégua à son archevêché d'York. Cette disgrace, comme c'est l'ordinaire, réveilla tous ses ennemis, qui étoient en grand nombre : on le chargea d'une infinité de crimes, qui n'étoient pas tous controuvés, & dont plusieurs étoient aisés à prouver. On le cita pour comparoître devant les Juges : mais le chagrin prévint les arrêts de la justice : & comme on le conduisoit d'York à Londres, il mourut en chemin de la dyssenterie. Son ambition & son avarice insatiables ne l'avoient pas empêché de rendre de très-grands & de très-utiles services à son maître ; & tout méchant homme qu'il étoit, il y a beaucoup d'apparence, que si son crédit eût toujours duré, l'Angleterre ne seroit pas aujourd'hui séparée de l'Eglise Romaine. Il avoit été l'auteur du mal, en faisant naître à Henri le premier doute sur la validité de son mariage : lui seul étoit capable par sa grande habileté d'en prevenir les suites : mais Dieu par ses secrets jugemens ne lui donna pas le loisir d'en trouver les moyens.

Renouvellement de la ligue avec cette couronne.

Henri, lorsqu'on lui communiqua les propositions que les princes d'Allemagne faisoient à la cour de France, étoit si animé contre l'empereur & contre la cour de Rome, que pour peu de disposition que le roi eût eu à rompre avec l'un ou avec l'autre, il auroit été parfaitement secondé par l'Angleterre. Monsieur du Bellay bien instruit de tout ce qui se passa en cette occasion, assûre dans ses mémoires, que Henri porta fort impatiemment la difficulté que le roi faisoit de se liguer contre l'empereur, & qu'il en fit de grandes plaintes à l'ambassadeur de France, jusqu'à le menacer de renoncer à son alliance avec le roi. Mais l'ambassadeur l'appaisa, en lui exposant les raisons importantes que ce prince avoit de ne rien précipiter, & en l'assûrant qu'il feroit au moins une ligue défensive avec les

L. 4.

Recueil de Traités par Leonard, tome. 2.

1534. Princes d'Allemagne, & celle qui étoit entre les deux rois fut renouvellée.

Le roi en fait une défensive avec les princes d'Allemagne.

Dès que le roi fut convenu de toutes ces choses avec le roi d'Angleterre, il envoya Guillaume du Bellay seigneur de Langei, aux princes d'Allemagne, les assûra de son secours, au cas que l'empereur les attaquât, ou violât les constitutions de l'Empire, & pour leur montrer que ce n'étoient point de vaines promesses qu'il leur faisoit, il consigna cent mille francs (*a*) entre les mains des princes de Baviere, qui s'étoient unis aux Protestans à l'occasion de l'élection du roi des Romains. Cet argent devoit être employé à la défense de l'Empire, mais à condition qu'on ne s'en serviroit pas contre l'empereur, à cause du traité de Cambrai, à moins qu'il ne fût le premier aggresseur.

Belcar. l. 20.

Sur ces entrefaites arriverent deux ambassadeurs à la cour de France, Balanson de la part de l'empereur, & Jerôme de Lasco de la part de Jean Vayvode de Transilvanie, qui disputoit le royaume de Hongrie au roi des Romains. Le premier venoit solliciter du secours pour l'empereur contre le Turc ; & l'autre, quelques sommes d'argent, pour lui aider à rétablir ses états désolés par les guerres, & par les passages des Turcs. Il étoit encore chargé de demander au roi en mariage pour son maître, une princesse qui pût lui convenir.

Ses demandes furent mieux reçûes que celles de l'ambassadeur de l'empereur. On lui proposa, mais sans rien conclure, madame Isabeau sœur du roi de Navarre, & on lui accorda une assez grosse somme d'argent, pourvû qu'elle ne fût point employée à faire la guerre aux alliés du roi. Cet article regardoit le roi des Romains, qui avoit été compris dans le traité de Cambrai. On exigeoit encore une chose de lui ; c'étoit que, quoi qu'il arrivât, il ne se servît point du secours du Turc contre les princes Chrétiens.

Lib. 20.

Cette conduite du roi montre assez la fausseté du bruit que les Impériaux faisoient courir, & que Guichardin a mal à propos inseré dans son histoire, comme une chose dont il

(*a*) Ou plutôt cent mille écus, du Bellay le dit expressément dans ses mémoires, l. 4.

ne

ne paroît pas douter ; ſavoir que le roi avoit traité avec Solyman pour une diverſion contre l'empereur dans la Hongrie. L'argent fut envoyé au Vayvode par Antoine Macaut valet de Chambre du roi : mais il le rapporta, parce que le Vayvode ne s'accommoda pas des conditions auxquelles on le lui donnoit. 1534.

Pour ce qui eſt de l'ambaſſadeur de l'empereur, après avoir fait un grand détail de la puiſſante armée que ſon maître avoit levée pour le ſecours de la Hongrie, il pria le roi de vouloir bien contribuer à une ſi ſainte expédition, en fourniſſant quelque argent à ſon maître, en lui envoyant des troupes, & en lui prêtant ſa flotte.

L'ambaſſadeur fit ces propoſitions avec autant de confiance, que ſi l'empereur avoit toujours été le plus intime ami, & l'allié le plus attaché qu'eût jamais eu le roi : mais ce prince avoit en cela ſes vûes, & s'attendant bien à un refus, vouloit au moins pouvoir s'en prévaloir à la premiere occaſion qui s'en préſenteroit.

Il refuſe de ſe joindre à l'empereur contre les Infideles.

Le roi répondit à l'ambaſſadeur ſur l'article de l'argent, qu'il ne prétendoit point ſecourir l'empereur en banquier, mais en roi, & que ſi on avoit beſoin de lui, il vouloit partager avec ce prince la gloire & les dangers; que pour ſa flotte, il ne pouvoit l'éloigner de ſes côtes de Provence & de Languedoc, ſans expoſer ſes provinces qui la ſoudoyoient aux pirates dont la Méditerranée étoit remplie ; qu'enfin pour ſes troupes de terre, il ne pouvoit les envoyer ſi loin; & qu'avant qu'elles puſſent arriver en Autriche, elles ſeroient ruinées; que vû la formidable armée que l'empereur avoit de ce côté-là, il n'y avoit rien à craindre : mais que l'Italie étant auſſi expoſée aux invaſions du Turc que la Hongrie & l'Autriche, & étant plus proche de France, il s'offroit de l'aller défendre en perſonne à la tête de cinquante mille hommes, tandis que l'empereur de ſon côté feroit tête aux Infideles; & que ſe partageant de cette maniere avec toute leur puiſſance, les états des princes Chrétiens ſeroient dans une parfaite ſûreté.

Memoires de du Bellay, l. 4.

L'empereur n'avoit garde de s'accommoder d'une telle offre : mais ayant reçû la réponſe du roi à Ratiſbonne, il la rapporta en pleine diete, & lui donna le tour le plus

1534. odieux, pour animer tous les princes d'Allemagne contre lui, comme contre un prince qui les abandonnoit à la merci des infideles, & qui ne souhaitoit que de voir l'empereur détruit, afin de mieux établir par cette destruction, sa puissance dans l'Europe.

Langei fut témoin de ce discours: & c'est ce qui le détermina à conclure, avec les princes protestans, la ligue défensive dont on avoit déja dressé le projet à Cébeng, dans le duché de Saxe, & elle fut signée à Eslinguen en Baviere, où tous les agens des princes confédérés se trouverent : mais en même-temps l'ambassadeur les exhorta au nom du roi, à rentrer dans l'ancienne religion, & à remettre au jugement du concile, qu'on leur offroit d'assembler, tous leurs différends sur cette matiere.

Langei, étant de retour d'Allemagne, fut envoyé au roi d'Angleterre, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans sa négociation. Ce prince en fut fort content, & passa, quelque temps après, à Boulogne pour conferer en personne avec le roi sur leurs intérêts communs dans les conjonctures présentes.

Il y aborda le vingtieme d'Octobre de l'an 1532. & il y séjourna quelques jours, pendant lesquels il eut de fréquentes conférences avec le roi, outre celles que les ministres de ces deux princes eurent les uns avec les autres.

Il confere avec le roi d'Angleterre à Calais, où ils font ensemble un traité

Traité de Calais du 28. d'Octobre 1532.

La harangue de l'empereur dans la diete de Ratisbonne ayant extrèmement piqué les deux rois, ils voulurent faire connoître à toute l'europe le zele qu'ils avoient pour le bien de la chrétienté. Ils firent un traité à Calais, où ils allerent de Boulogne, par lequel ils s'engageoient à mettre sur pié quatre-vingts mille hommes, avec un gros équipage d'artillerie contre le Turc, & ils convinrent d'envoyer des ambassadeurs à tous les potentats d'Allemagne & d'Italie, afin de leur demander passage, & des vivres en payant, pour ce grand nombre de troupes, selon la route qu'on leur feroit prendre.

L'empereur ne fut pas persuadé qu'ils eussent dessein d'en venir à l'exécution; & il appréhenda beaucoup plus que cette armée, si on la mettoit sur pié, ne fût employée contre lui, qu'il n'espéra d'en être secouru.

Une autre matiere de conférence des deux rois, fut la conduite du pape à leur égard. Le roi d'Angleterre fit de grandes plaintes de ce qu'il avoit évoqué à Rome l'affaire de son divorce, au lieu de s'en tenir au parti qu'il avoit pris d'abord, de la terminer par des commissaires sur les lieux. Il pressa fort le roi de consentir, qu'il obligeât le pape à en remettre la décision à un concile général, dont on parloit depuis long-temps à l'occasion des erreurs qui inondoient l'Allemagne, & le conjura d'envoyer conjointement avec lui, des ambassadeurs à Rome pour lui signifier son appel. Mais le roi l'exhorta à ne se point presser, lui promettant de ménager l'esprit du pape en sa faveur, dans une entrevûe qu'ils devoient avoir bien-tôt ensemble à Nice, ou à Avignon : & afin de faire connoître au roi d'Angleterre qu'il ne lui donnoit point ce conseil par les égards qu'il avoit pour le pape, lui-même se plaignit fort de la cour de Rome touchant les excès des annates, la multiplication des officiers de cette cour pour l'expédition des bulles au sujet des bénéfices, comme si on eût été obligé en France de payer les salaires de ces officiers, pour les dédommager de leurs offices qu'ils avoient achetés du pape. Il ajouta d'autres plaintes sur les compositions arbitraires pour les dispenses; sur les efforts que le pape avoit faits auprès des Cantons Suisses pour les détacher de l'alliance de France, & sur quelques autres griefs, qui lui avoient été proposés aux derniers états de Bretagne.

1534.

Memoires de du Bellay, liv. 5.

Comme les deux rois étoient encore ensemble, ils apprirent que l'empereur étoit arrivé à Genes ; & qu'avant que de retourner en Espagne, il devoit conférer avec le pape. Ce nouvel incident les inquiéta, sur-tout le roi d'Angleterre, qui commença à craindre, plus que jamais, la perte de son procès. C'est ce qui engagea le roi à faire partir les cardinaux de Tournon & de Grammont, afin que s'il y avoit moyen, ils se trouvassent à Rome, avant que l'empereur vît le pape. Ils devoient, suivant leurs instructions, employer les prieres & les menaces, pour empêcher le pape de convenir de quoi que ce fût avec l'empereur contre les interêts des deux couronnes ; lui représenter vivement à quoi il s'exposoit, s'il choquoit deux aussi puissans prin-

1534. ces, dans le temps qu'une partie de l'Allemagne, une partie des Cantons Suisses, & les rois du Nord s'étoient soustraits à l'autorité de l'église Romaine; le sommer de la parole qu'il avoit donnée au roi de se rendre en quelque ville en deçà des Alpes, pour traiter avec lui sur plusieurs affaires importantes. Ils avoient ordre de l'assûrer de sa part qu'il ne tiendroit qu'à lui, que le roi d'Angleterre se trouvât aussi aux conférences, & de lui promettre que le roi n'oublieroit rien pour ramener l'esprit de ce prince, qu'il étoit si important, pour la religion, de ne pas révolter en de pareilles conjonctures.

En attendant le départ des cardinaux, il dépêcha un courrier à Monsieur de Dinteville évêque d'Auxerre son ambassadeur à Rome, pour lui donner communication de leurs instructions, afin qu'il agît conformément aux ordres dont ils étoient chargés, au cas qu'ils ne pussent pas arriver assez tôt; & pour donner de l'inquiétude au pape, il fit une assemblée de quelques prélats de son royaume, qui, sans attendre le consentement du S. Siége, comme c'étoit alors la coutume, lui accorderent des décimes sur le clergé.

Memoires de du Bellay, l. 4.

L'empereur permet aux Protestans l'exercice de leur religion.

Cependant les affaires d'Allemagne & de Hongrie avoient tourné tout autrement que ces deux rois n'avoient espéré: car l'empereur, ayant sû la ligue de la France avec les princes protestans, se relâcha beaucoup de sa premiere fermeté. Il vit bien qu'avec ses seules forces, & le peu de secours qu'il tireroit des états catholiques d'Allemagne, qui n'oseroient se défaire de toutes leurs troupes par la crainte des protestans, il ne pourroit résister à Solyman, lequel venoit avec une armée de près de trois cents mille chevaux, sans compter l'infanterie, pour réparer l'affront qu'il avoit reçu trois ans auparavant devant Vienne. C'est pourquoi il s'accommoda avec les protestans; & malgré le décret qu'il avoit fait sur la fin de la diete d'Ausbourg, par lequel il défendoit l'exercice de toute autre religion que de la catholique dans toute l'Allemagne, il accorda aux Luthériens la liberté de conscience jusqu'au concile général, qu'il s'engageoit de faire convoquer dans six mois, pour le célébrer un an après la convocation.

1534.

Les protestans ayant obtenu ce qu'ils souhaitoient, fournirent des troupes à l'empereur en si grand nombre & si promptement, qu'il fut en peu de temps sur les frontieres de Hongrie avec une armée de près de deux cents mille hommes, où il y avoit trente mille chevaux.

Il marche en Hongrie à la tête d'une puissante armée, & revient ensuite en Italie.

Jamais campagne ne menaça l'Europe d'une plus grande effusion de sang, & jamais il n'y en eut de moins sanglante. On se craignit réciproquement de part & d'autre. Solyman n'osa s'approcher de l'armée chrétienne, ni l'empereur aller chercher celle des Turcs. Le premier, après avoir ravagé une grande étendue du plat-pays, sur les extrémités de la Hongrie, reprit le chemin de Constantinople; & l'empereur regardant cette retraite comme une victoire, se retira de son côté immédiatement après cette expédition; il se hâta de revenir en Italie, avant que de repasser en Espagne, où les peuples qui ne lui voyoient point encore de successeur, souhaitoient avec empressement qu'il revînt au plutôt.

Guicciardino, l. 10.

Ce fut ce prompt retour, qui inquiéta les deux rois, à cause de l'entrevûe qu'il se proposoit d'avoir avec le pape, & il l'eut en effet à Boulogne sur la fin de l'année 1532.

Il confere avec le pape à Boulogne.
Memoires de du Bellay, l. 4.

Il prétendoit y négocier principalement trois choses. La premiere étoit le renouvellement de la ligue des princes d'Italie pour la sûreté de ce pays, contre quiconque entreprendroit de l'attaquer, c'est-à-dire, contre le roi de France; & comme les Vénitiens n'y étoient entrés que pour la défense du duché de Milan & du royaume de Naples, & non pour celle de la république de Genes, dont le roi n'avoit pas fait une cession expresse dans le traité de Cambrai, il vouloit que cette exception fût ôtée, représentant que tandis que cette porte ne seroit pas entierement fermée aux François, il seroit impossible que la guerre ne se rallumât au-delà des Alpes. La seconde étoit le mariage de la (*a*) Niece du pape, Catherine de Medicis, qui portoit le titre de duchesse d'Urbin, avec François Sforce duc de Milan; étant bien assûré que si ce mariage se faisoit, le

(*a*) On l'appelloit niece du pape parce que ce pontife étoit cousin germain de son grand-pere.

1534. pape feroit engagé pour toujours dans fes intérêts, par celui qu'il auroit que le roi de France ne s'emparât pas de ce duché. Ce qui obligeoit l'empereur à infifter plus fortement fur cet article, étoit qu'il avoit appris qu'on avoit déja fait des propofitions pour le mariage de Catherine avec Henri duc d'Orléans fecond fils du roi. La troifieme regardoit la convocation d'un concile général, à quoi il s'étoit obligé dans la diete de Nuremberg aux princes proteftans. Si l'empereur eût obtenu les deux premiers articles, le pape auroit été entierement lié, & contraint de fuivre toutes les vûes de la cour d'Efpagne; & l'affaire du divorce du roi d'Angleterre auroit infailliblement tourné fuivant les intentions de cette cour.

Lui propofe la convocation d'un concile, que le pape appréhendoit, & pourquoi.

Le pape étoit fort embarraffé de ces propofitions de l'empereur. Il ne fouhaitoit rien plus que de le voir hors d'Italie, & retourné en Efpagne; & d'ailleurs il appréhendoit que les difficultés qu'il lui feroit là-deffus ne retardaffent fon départ. De plus, la convocation d'un concile général depuis quelques fiecles n'étoit point du goût des papes, à caufe qu'on y commençoit toujours par modérer l'autorité pontificale, par examiner les abus qu'on prétendoit s'être gliffés dans la cour de Rome, & par travailler à la réforme de l'églife, non-feulement dans les membres, mais encore dans le chef.

Clement avoit des raifons particulieres de craindre le Concile. Quelques gens faifoient courir le bruit qu'il n'étoit pas d'un légitime mariage; & c'étoit affez pour fonder au moins un fcrupule dangereux pour la validité de fon élection. D'autres répandoient fourdement qu'il y avoit eu de la fimonie entre lui & le cardinal Colonne dans fon élévation au pontificat. Il avoit fait la guerre à Florence fa patrie, & l'avoit affervie à Alexandre de Medicis fon neveu; & il y avoit danger que les Florentins n'euffent recours au concile, pour recouvrer leur liberté. Ces raifons, & quelques autres, lui faifoient appréhender le fort de Jean XXIII. dans le concile de Conftance, & le péril qu'avoit couru Eugene IV. de la part du concile de Bafle. Il n'ofoit fe raffûrer fur la parole de l'empereur & fur la protection qu'il lui promettoit: mais comme il ne pouvoit pas avec bien-

séance rejetter une telle demande dans la conjončture des troubles de la religion en Allemagne, où les Ptotestans paroissoient empressés pour l'assemblée d'un concile, quoique résolus à ne pas s'y soumettre, il faisoit semblant d'agréer cet expédient, comme propre à rendre la paix à l'église, & cherchoit en même-temps tous les moyens possibles, pour en empêcher l'exécution. 1534.

Le mariage de Catherine de Medicis avec François Sforce l'auroit tenté, si la gloire de marier sa niece dans la maison de France, & l'appui de sa famille, qui par-là seroit alliée au plus puissant roi de l'Europe, n'eussent flatté davantage son ambition.

Enfin la ligue de tous les princes d'Italie contre les François, y rendoit l'empereur tout-puissant & maître absolu, & le mettoit en état de faire valoir toutes les prétentions des empereurs ses prédécesseurs contre le S. Siége.

Autres propositions de l'empereur à S. S.

Le pape ayant reçû par écrit les propositions de l'empereur, les fit examiner dans son conseil, & principalement celle qui concernoit la convocation du concile, dont ce prince apportoit trois motifs. Le premier étoit l'extinction de l'hérésie. Le second une ligue générale contre le Turc; & le troisieme, de chercher les voies d'assoupir les différends qui étoient entre les princes chrétiens. On convenoit aisément de la force & de la sainteté de ces motifs, tous dignes d'un prince véritablement chrétien: mais il étoit question de prévoir les difficultés de l'éxécution, & de les prevenir, ou de les lever; & il s'en présentoit de très-grandes, & de très-propres à mettre à couvert la réputation du pape à cet égard.

Après qu'elles eurent été proposées devant le pape, l'archevêque de Cortonne légat de Boulogne les dit de bouche à l'empereur, & ensuite le cardinal de Campége & le nonce Gambara les lui donna par écrit dans un mémoire. Voici les principales.

Difficultés qui s'y rencontrent.

Premierement, que de deux choses l'une: ou les docteurs Luthériens seroient reçûs à disputer dans le concile, ou ils n'y seroient pas reçus. Si on les y admettoit à la dispute, ce seroit une chose de très-grand scandale & d'une terrible conséquence pour la religion, qu'on remît en question des

1534. points dont la plûpart avoient déja été décidés par les conciles précédens. Si au contraire on ne leur accordoit pas cet article qu'ils demandoient sur toutes choses, ils refuseroient de se soumettre aux décisions du concile, sous prétexte de n'y avoir point été entendus, & d'avoir été en cela moins favorablement traités que les Ariens au concile de Nicée; & sous le spécieux prétexte de ce refus, ils animeroient, plus que jamais, contre l'Eglise les peuples & les princes qu'ils avoient déja infectés de leurs erreurs.

Secondement, que les Protestans tenant pour maxime, que les conciles ne sont pas infaillibles en matiere de foi, ne reconnoissant point l'autorité des peres, prétendant s'en tenir à la seule écriture, qu'ils interpretent selon leurs préjugés, il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'ils eussent plus d'égards pour un concile nouveau, que pour les anciens; & que serviroient alors les décisions qui s'y feroient, si elles n'étoient pas capables de les ramener à la soumission qu'ils doivent à l'Eglise?

Troisiemement, qu'il falloit beaucoup de temps pour convoquer le concile, encore plus pour l'assembler, & pour régler la méthode qu'on y observeroit; que l'examen de tant de points contestés pourroit occuper les peres du concile plusieurs années; que dans cet intervalle cent accidens imprévus pourroient obliger à le dissoudre sans le terminer; que cependant le parti des Novateurs se fortifieroit de telle maniere, que Sa Majesté impériale se trouveroit peut-être hors d'état de les réduire par la force des armes.

En quatrieme lieu, que depuis le concile de Constance, on avoit mis en question, si le pape étoit au-dessus du concile, ou le concile au-dessus du pape; & qu'une infinité d'inconvéniens pourroient naître de cette controverse, ainsi qu'on en pouvoit juger par ceux qu'elle avoit produits dès le temps qu'elle fut agitée.

En cinquieme lieu, que les grands préparatifs des Turcs demandoient un prompt secours; que de vouloir qu'il fût reglé par le concile, qui ne pouvoit être assemblé que de longtemps, ce n'étoit pas un moyen propre à remédier à un si grand danger ou à le prevenir; que si les Luthériens se voyant condamnés par le concile, s'avisoient de traiter

avec

avec les Turcs, comme avoit déja fait le Vayvode de Transilvanie pour soûtenir ses prétentions sur la Hongrie, à quelle extrémité la chrétienté se trouveroit-elle réduite? 1534.

Le pape, après avoir allégué ces raisons, s'en remettoit à l'avis de l'empereur, & consentoit que l'on convoquât le concile à deux conditions. La premiere qu'il fût tenu en Italie; & la seconde, que les Protestans promissent de se soumettre aux décisions qui y seroient faites.

L'empereur examina ce mémoire, & ensuite l'envoya au roi. Ce prince fit des reflexions fort judicieuses sur le mémoire, & conclut à la convocation du concile, avec de certaines précautions. Sur quoi l'empereur, à son ordinaire, parla assez peu obligeamment du roi, qui lui écrivit de nouveau d'une maniere à le mettre entierement dans son tort.

Mariage projetté entre le duc d'Orleans & Catherine de Medicis, niece du pape.

Memoires de du Bellay, l. 4.

Tandis que le pape & l'empereur étoient occupés de cette grande affaire, les cardinaux de Tournon & de Grammont arriverent à Boulogne, & fort à propos pour fortifier le pape contre les instances que l'empereur lui faisoit de marier Catherine de Medicis au duc de Milan. Le mariage de cette princesse avec le duc d'Orléans avoit si peu de vrai-semblance, que le pape, quelque temps auparavant, ayant demandé à l'empereur son avis là-dessus, ce prince l'avoit fort exhorté à accepter l'offre qu'on lui en faisoit; persuadé qu'il étoit que le roi ne proposoit ce mariage que pour amuser le pape, & que la rupture de ce projet ne serviroit qu'à le brouiller davantage avec la France.

Il étoit tellement dans cette persuasion, que le pape, pour éluder le mariage de sa niece avec le duc de Milan, lui représentant l'engagement qu'il avoit là-dessus avec le roi, & lui disant qu'il ne l'avoit pris que par son conseil, il lui répondit alors nettement qu'il devoit avoir honte de se laisser ainsi prendre par un appât si grossier; que le roi de France se moquoit de lui, & que pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à demander aux deux cardinaux François, s'ils avoient pouvoir de traiter de ce mariage.

1534. Il le fit, & ils répondirent qu'à la vérité ils n'avoient pas ce pouvoir en forme, mais seulement de la bouche du roi & dans des lettres qu'ils produisirent; qu'ils assûroient Sa Sainteté qu'on le leur envoyeroit dès qu'ils le demanderoient, & que par le courrier qu'ils alloient dépêcher à la cour, il seroit apporté, signé & scellé. Le pouvoir dans les formes arriva effectivement, & déconcerta fort l'empereur.

Ce prince voyant la chose si avancée, conjura le pape de ne point conclure le traité de mariage qu'avec beaucoup de précaution, & d'obliger le roi, premierement, à ne rien innover en Italie : secondement, à confirmer les traités de Madrid & de Cambrai : troisiemement, à consentir à la convocation du concile; & en quatrieme lieu, à ne se point ingérer dans l'affaire du divorce du roi d'Angleterre; à quoi le pape répondit sur le champ, que le roi de France lui faisoit trop d'honneur, & à sa famille, de faire épouser Catherine de Medicis à son second fils, pour exiger de lui des conditions; que s'il y en avoit quelques-unes à mettre, c'étoit au roi, & non pas à lui à les imposer : mais que d'ailleurs il auroit soin que ce prince ne fît rien qui pût troubler le repos de l'Italie.

Le pape dans le dernier article de cette réponse pensoit tout autrement qu'il ne parloit, & l'empereur auroit beaucoup plus appréhendé ce mariage, s'il avoit sû les promesses que le pape avoit faites au duc d'Albanie, qui fut le premier par qui le roi lui en avoit fait parler.

Quelles en furent les conditions secretes.

Memoires de du Bellay, liv. 2.

Quand ce duc en fit l'ouverture, le pape fut si transporté de joie, qu'entre les autres biens dont il prétendoit doter sa niece, il s'engagea à lui donner en mariage Régio, Modene, Rubiéra, Pise, Livourne, Parme & Plaisance, à unir ses armes avec celles des François, pour la mettre en possession du duché d'Urbin enlevé à la maison de Medicis, après la mort de Leon X. & enfin à aider le roi de tout son possible à reconquérir le duché de Milan, & à faire de tous ces domaines un puissant état au duc d'Orléans & à Catherine de Medicis.

C'étoient-là les articles secrets de ce mariage, regardé

d'abord par l'empereur comme une chimere, parce qu'il en ignoroit les conditions; & il est hors de doute, qu'on auroit procédé à l'exécution du Traité selon tous ces articles, si le pape avoit vécu plus longtemps, tant il avoit de tendresse pour sa niece, & tant il se tenoit honoré d'une telle alliance. 1534.

Ligue d'Italie peu favorable aux desseins de l'empereur.

Lorsque les deux cardinaux François arriverent à Boulogne, l'évêque d'Auxerre les avoit prevenus sur les bonnes dispositions où le pape se trouvoit à l'égard de la France. C'est pourquoi, de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre, à qui ils avoient ordre de tout communiquer, ils ne parlerent nullement au pape du mécontentement des deux rois, & ne firent ni les plaintes, ni les menaces qu'ils devoient lui faire selon leurs instructions. Ils ne penserent qu'à empêcher l'extension de l'article de la ligue des états d'Italie, pour la défense de Genes, & à faire échouer le projet que l'empereur avoit proposé de tenir toujours une armée prête à s'opposer aux entreprises que la France pourroit faire, ou du moins d'obliger tous les princes à consigner chaque mois une somme considérable d'argent, pour être en état, selon le besoin, de lever promptement des troupes, & ne se pas laisser surprendre.

Ils représenterent au pape que rien n'étoit plus contraire à la liberté de l'Italie, que tous ces moyens spécieux de la conserver, que le dessein de l'empereur étoit d'y entretenir une armée aux dépens des autres princes pour les opprimer, & pour s'en servir à envahir la France; que le roi en ce cas seroit obligé de prendre ses précautions; qu'il ne pourroit se dispenser d'avoir de son côté une armée sur pié dans le marquisat de Saluces & dans le Dauphiné; que par la jalousie que ces deux princes avoient l'un de l'autre, le voisinage des deux armées seroit une disposition prochaine à une rupture ouverte; que Sa Sainteté, par le traité de Cambrai, étant arbitre des différends qui pourroient en naître, elle perdroit cette qualité, si elle consentoit à l'extension dont il s'agissoit; au lieu que s'en tenant au traité, le roi lui remettroit touchant l'article de Genes, ses intérêts entre les mains, pour l'interprétation de ce qu'il pouvoit y avoir d'ambigu à cet égard.

1534. Ils traiterent en même-temps sur le même sujet avec la seigneurie de Venise, pour l'empêcher de consentir à la proposition de l'empereur, qui de son côté agissoit auprès du doge par l'entremise du duc d'Urbin, à qui le mariage de Catherine de Medicis avec le duc d'Orléans donnoit de grandes inquiétudes. Le duc de Ferrare, dans l'espérance de ravoir par le moyen de l'empereur, Régio & Modene, secondoit fort ses intentions tant auprès du pape, en lui offrant des dédommagemens pour ces deux places, qu'auprès de la république de Venise.

Enfin, après bien des négociations, les Vénitiens, qui, dans le temps que la ligue fut conclue, avoient toujours refusé d'y comprendre Genes, tinrent ferme; & le pape pareillement s'excusant sur son titre d'arbitre entre les deux princes qu'on lui avoit donné par le traité de Cambrai, l'empereur fut obligé de se contenter du renouvellement de la ligue en la même maniere qu'elle avoit été faite d'abord. On ne parla plus de consignation d'argent; mais seulement on convint de ce que chaque prince devroit fournir au cas que la France attaquât le duché de Milan, ou le royaume de Naples; qu'Antoine de Léve demeureroit en Italie en qualité de capitaine général de la ligue; & que Sa Majesté impériale retireroit son armée de Lombardie, pour ne point donner d'ombrage au roi de France, & ne le pas obliger à en tenir une au marquisat de Saluces.

L'empereur, quoique très-mécontent de cette conclusion, fut contraint de s'y conformer; d'autant plus qu'il n'avoit pas de quoi entretenir une armée à ses frais. Il renvoya trois mille hommes en Espagne, autant au royaume de Naples, & congédia le reste. Après avoir donné ses ordres, il se prépara à son retour en Espagne, & mit à la voile le huitieme d'Avril, menant avec lui le sieur de Velli ambassadeur de France.

Les cardinaux François ayant si bien réussi dans leur négociation sur les points dont je viens de parler, obtinrent encore du délai sur l'article du procès du roi d'Angleterre; & l'empereur le demanda lui-même, ne voyant pas la cour de Rome dans une disposition favorable à son égard.

1534.

Ensuite les deux cardinaux presserent le pape, selon l'ordre qu'ils en avoient, de tenir sa parole au roi pour leur entrevûe en France. Ils l'assûrerent que tout s'y passeroit avec la satisfaction de Sa Sainteté, & qu'on y pourroit trouver des moyens d'accommoder le différend d'Angleterre. Le pape, qui jugeoit que sans cela le mariage de sa niece avec le duc d'Orléans ne se concluroit point, leur confirma sa promesse : mais il les pria de tenir la chose très-secrette, jusqu'à ce que l'empereur fût arrivé en Espagne.

En effet, dès qu'il eut nouvelle de son débarquement, il fit ses préparatifs pour le voyage de France. L'empereur tâcha de l'empêcher par toutes sortes de voies, tantôt par les remontrances réitérées de son ambassadeur & des cardinaux de son parti, auxquels se joignirent les envoyés du roi des Romains, du duc de Milan, & du duc de Savoye, & tantôt par divers artifices, & par des incidens qu'on faisoit naître, pour retarder son départ jusqu'à la saison où les tempêtes rendent la navigation dangereuse dans la Méditerranée.

Le pape vient en France avec sa niece.

Rien de tout cela ne pouvant lui faire changer de résolution, on eut recours à deux autres moyens qui furent également inutiles. Comme l'on étoit convenu de la ville de Nice pour l'entrevûe, le duc de Savoye ne voulut point y consentir, qu'à des conditions, qui ne pouvoient agréer ni au pape, ni au roi. Le passage se devoit faire sur les Galeres de Malte, & l'empereur les lui demanda pour porter des troupes au secours de Coron dans la Morée assiégé par les Turcs, afin que s'il les refusoit, il le rendît responsable de la perte de cette place: mais le pape ayant pénétré son dessein, les lui accorda, & il passa sur celles de France, réservant à déterminer, après son arrivée, le lieu où le roi & lui pourroient se voir. Il débarqua à Marseille le quatrieme d'Octobre de l'an 1533. avec Catherine de Medicis sa niece, âgée de treize ans; & le duc d'Orléans qui lui étoit destiné pour époux, n'en avoit encore que quinze.

Le roi se rend à Marseille pour le recevoir.

Le roi accompagné de toute sa cour, s'y étoit déja rendu avec ce jeune prince, & n'oublia rien de tout ce qui pou-

1534. voit faire plaisir au pape dans la réception qu'il lui fit (*a*). On commença les conférences par ce qui concernoit la sûreté de la religion en France, où les nouvelles doctrines commençoient déja à se glisser: & puis on conclut le mariage, qui étoit le principal motif de la venue du pape, & dont il fit lui-même la cérémonie. Il demeura à Marseille jusqu'au vingtieme de Novembre, qu'il se rembarqua pour retourner à Rome avant que de partir, il donna le chapeau de cardinal à Jean le Veneur, évêque de Lisieux & grand aumônier de France; à (*b*) Odet de Châtillon de la maison de Coligni, neveu du maréchal de Montmorenci, à Claude de Givri oncle paternel de madame l'amirale Chabot de Brion; à Philippe de la chambre frere uterin du duc d'Albanie, dit depuis le cardinal de Boulogne, parce que sa mere étoit de la maison de Boulogne. Le chancelier du Prat avoit déja été honoré de cette dignité dès le temps du Siége de Florence, pour engager ce ministre à empêcher que le roi ne protégeât cette république. On n'avoit point encore vû sous ce regne tant de cardinaux François.

Le roi en traitant avec le pape, auroit bien voulu le mettre sur l'affaire du divorce du roi d'Angleterre: mais la passion de ce prince avoit poussé les choses jusqu'à un tel point, qu'il n'y avoit presque plus rien à ménager.

Le roi d'Angleterre fait savoir à François I. son mariage secret avec Anne de Boulen, & la disposition où il est de secouer le joug du pape, s'il ne lui est pas favorable.

Henri ayant appris par un Envoyé de France le détail de tout ce qui s'étoit passé à Boulogne dans la négociation des deux cardinaux François, avoit écrit au roi, pour le prier de lui envoyer un homme de confiance, à qui il pût s'ouvrir sur une affaire de la derniere conséquence, qu'il ne pouvoit confier à une lettre. On lui envoya monsieur

(*a*) Guillaume Poyet alors président au parlement de Paris & depuis chancelier de France, avoit été chargé de haranguer le pape en latin. Il étoit fort éloquent en françois; mais il ne parloit pas la langue latine avec la même élegance. Il avoit appris par cœur un discours latin qu'un autre avoit composé pour lui. Il fut fort étonné lorsqu'il apprit que le maître des cérémonies étoit venu trouver le roi à son lever, pour lui dire les points sur lesquels Sa Sainteté vouloit être haranguée, afin qu'aucun prince ne pût être offensé du discours qu'on auroit prononcé en sa présence. Le président comprit alors que sa harangue étoit tout-à-fait contraire aux intentions du pape, & qu'elle seroit très-mal reçûe; il pria le roi de charger quelque prélat de haranguer à sa place. François eut recours à Jean du Bellay, évêque de Paris, qui s'en acquitta avec beaucoup de succès, quoiqu'il n'eût pas eu le temps de s'y préparer. *Mém. de du Bellay*.

(*b*) Il n'avoit alors que 16. ans étant né le 16. Juillet 1517.

de Langei, à qui il déclara qu'ennuyé des longueurs Rome, il avoit fait juger son procès par l'archevêque de Cantorberi primat d'Angleterre, & par les juges que ce prélat s'étoit associés; que par la sentence, la dispense de Rome accordée pour son mariage avec Catherine d'Arragon avoit été déclarée nulle, comme donnée dans un cas, où ni le pape, ni l'église ne pouvoient dispenser, parce que la chose étoit contre le droit divin; & qu'ensuite de cette déclaration, il avoit épousé Anne de Boulen en présence du pere, de la mere, des freres & de l'oncle de cette demoiselle, qui portoit le titre de duc de Nortfolc; que tout cela étoit encore parfaitement secret; qu'il ne le publieroit qu'après qu'il auroit sû le succès des conférences que le roi devoit avoir avec le pape; qu'au cas qu'on ne lui rendît pas justice, il étoit résolu de secouer l'insupportable joug de la tyrannie Romaine, & qu'il tenoit un livre tout prêt pour rendre raison de sa conduite au public; qu'il le prioit de dire au roi son frere & son allié, qu'il mettoit toute sa confiance en lui; qu'il savoit que le pape & l'empereur s'étoient vantés d'armer toute la Chrétienté contre l'Angleterre, supposé qu'il repudiât Catherine d'Arragon: mais que tandis qu'il auroit le roi de France pour lui, il ne craignoit personne.

1534.

Sanderus l. 1. de schism. Angliæ. Belcarius, l. 10. Memoires de du Bellay, liv. 4.

Toute cette affaire avoit été conduite par Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, par Thomas Cromwel, chambellan & garde du sceau secret, & par Thomas Audlei, devenu chancelier d'Angleterre par la démission de Thomas Morus, qui prévoyant ce qui devoit arriver, n'avoit pas cru pouvoir en conscience contribuer de son autorité à une si scandaleuse entreprise.

Il leve le masque & fait couronner publiquement la nouvelle reine.

Monsieur de Langei, & ensuite le roi, quand il lui en eut fait son rapport, en furent effrayés: mais quelque secret qu'on gardât là-dessus en Angleterre & en France, les émissaires de l'empereur en eurent connoissance; & la chose étant devenue peu à peu publique, Henri leva le masque, fit faire publiquement la cérémonie de son mariage au mois d'Avril, & couronner quelques semaines après reine d'Angleterre Anne de Boulen, qui étoit déja grosse, & qui accoucha au mois de Septembre d'une fille, à qui on donna le nom d'Elisabeth.

1534.

Le pape l'excommunie dans un consistoire secret.

Ces nouvelles étant arrivées à Rome, le pape, quelque temps avant son départ, prononça la sentence d'excommunication contre Henri, non pas publiquement, mais dans un consistoire secret, dont on fut pourtant informé à la cour de France. Sur quoi le roi écrivit des lettres très-fortes au pape, pour lui représenter les conséquences de cette démarche, & l'intérêt que lui-même prenoit aux affaires du roi d'Angleterre.

Vers la mi-Juillet le duc de Nortfolc se rendit auprès du roi pour le suivre à Marseille. Ce prince ne lui dit rien de ce qui s'étoit passé à Rome dans un consistoire, pour ne pas aigrir davantage l'esprit du roi d'Angleterre : & cependant il agissoit par son ambassadeur auprès du pape, afin de l'engager à suspendre un coup qui faisoit tout craindre pour l'Eglise, & pour la paix de l'Europe. Mais le duc, qui soupçonnoit déja quelque chose, fut instruit vers la mi-Août de la vérité du fait, & le fit savoir au roi son maître.

Le roi d'Angleterre en ayant eu avis, rappelle l'ambassadeur qu'il avoit à Rome.

Ce prince, irrité au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, le rappella en Angleterre, & envoya un ordre semblable à l'ambassadeur qu'il avoit à Rome. Le roi de France conjura le duc de Nortfolc d'user de tout le pouvoir qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du roi d'Angleterre, pour le contenir & l'empêcher de porter les choses aux dernieres extrémités, lui promettant de mettre tout en œuvre pour adoucir l'esprit du pape. Le duc suivit son conseil; & nonobstant la résolution où il trouva Henri de ne plus garder aucunes mesures, il fit si bien, que ce prince envoya l'évêque de Vincestre, & Briant gentilhomme de sa chambre, parent d'Anne de Boulen, pour accompagner le roi au voyage de Marseille. Mais tout cela fut inutile. Les envoyés d'Angleterre parlerent en cette occasion avec si peu de retenue & tant d'audace, que le roi en fut indigné, & le pape si offensé, qu'il ne voulut plus rien entendre sur cette affaire. Le roi cependant obtint un délai pour la fulmination des censures, jusqu'à ce qu'il eût fait encore une tentative sur l'esprit du roi d'Angleterre, & fit partir pour cet effet Jean du Bellay, évêque de Paris, qui passa la mer au mois de Décembre.

1534.

Ce prélat sut si bien manier l'esprit du roi d'Angleterre, que tout déterminé qu'il étoit déja à se soustraire de l'obéissance de l'Eglise Romaine, il le fit consentir à envoyer de nouveaux députés au pape; & l'évêque s'étant offert d'aller lui-même à Rome, pour empêcher qu'on ne passât outre, jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouvelles réponses d'Angleterre, il accepta son offre.

Le pape fulmine publiquement sa sentence d'excommunication.

L'évêque repassa en France, & en partit en poste; il eut audience du pape & des cardinaux, & il obtint ce qu'il prétendoit: mais on lui fixa un terme, après lequel, si on n'avoit pas une réponse précise du roi d'Angleterre, on publieroit l'excommunication. Il dépêcha aussi-tôt un courrier à ce prince, & le conjura de ne point retarder ni sa réponse, ni le retour du courrier.

Henri suivit son conseil: mais le courrier ne put faire assez de diligence pour arriver dans le temps marqué. Dès le lendemain, on recommença les procédures. L'évêque de Paris fit tous les efforts imaginables pour obtenir quelque sur-séance, représentant que la rigueur de la saison & divers autres accidens pouvoient avoir retardé le porteur de la réponse du roi d'Angleterre, & qu'après avoir fait languir six ans un si grand prince, on pouvoit bien lui accorder un délai de six jours. Les plus moderés des cardinaux approuvoient un conseil si raisonnable: mais ceux de la faction impériale, ou qui croyoient qu'il n'étoit pas de la dignité du Saint Siége de se laisser plus long-temps abuser par le roi d'Angleterre, l'emporterent à la pluralité des voix. Une affaire de cette importance fut terminée dans un seul consistoire, & la sentence d'excommunication fulminée avec toutes les cérémonies ordinaires en pareille rencontre le vingt-quatrieme de Mars de l'an 1534. On y déclaroit qu'Henri avoit encouru l'excommunication majeure, pour avoir répudié Catherine d'Arragon, & épousé Anne de Boulen, tandis que le procès étoit au tribunal du pape; que Catherine étoit rétablie dans tous ses droits de reine & d'épouse, qu'on donnoit à ce prince six mois pour venir à résipiscence, au bout desquels la sentence prononcée sortiroit son effet.

Memoires de du Bellay, L. 4.

Deux jours après le courrier d'Angleterre arriva avec

1534. des propositions qui parurent dignes d'être écoutées; puisque le collége des cardinaux s'assembla diverses fois, pour tâcher de trouver remede au mal que leur précipitation avoit causé. Mais ils n'en trouverent point, & le parti des cardinaux contraires au roi d'Angleterre, fit conclure à ne rien changer, ne leur paroissant pas convenable qu'une sentence publiée dans toutes les formes, après tant de délais, fût révoquée.

Le bruit courut alors qu'une des choses que le roi d'Angleterre demandoit, étoit qu'on exclût du nombre de ses juges certains cardinaux qui lui étoient suspects, & qu'on fît à Cambrai une assemblée de personnes neutres & désintéressées pour décider le procès. Si l'on eût pris cet expédient, les effroyables malheurs qu'on déplora depuis, ne seroient point arrivés: car quelques mois après Catherine d'Arragon reine d'Angleterre mourut, & auroit pû par sa mort mettre fin à ce différend, dont les suites furent si funestes.

Le roi d'Angleterre de son côté se soustrait avec tout son royaume à l'obéissance du pape.

Le roi d'Angleterre n'eut pas plutôt appris ce qui s'étoit passé à Rome, & connu l'indignation de tout son royaume contre le pape, que dans une assemblée de ses prélats, il renonça publiquement, en son nom, & au nom de toute l'Angleterre, à l'obéissance de Clement, le déclara déchu de toute jurisdiction dans le royaume, défendit de lui donner le nom de pape, & de lui payer désormais ni le denier de saint Pierre, ni les annates, fit effacer son nom de tous les actes publics, se constitua le chef de l'Eglise Anglicane, & sous lui l'archevêque de Cantorberi pour primat de toutes les Eglises: il fit défense d'appeller désormais Catherine d'Arragon reine d'Angleterre, dégrada Marie sa fille âgée de dix-sept ans, de sa qualité de princesse de Galles, & d'héritiere présomptive de ses états, quoiqu'il l'eût fait reconnoître comme telle par le parlement d'Angleterre, & lui substitua Elisabeth fille d'Anne de Boulen.

Ce fut-là l'étrange évenement que produisit en Angleterre, avec la perte de la religion, le contretemps du retardement d'un courrier; en quoi on doit apprendre à adorer l'abysme des jugemens de Dieu qui permet de si grands

maux dans des desseins qu'il n'est pas permis aux hommes d'approfondir; & c'est ce qui montre encore avec combien de sagesse quelques-uns des successeurs de Clement VII. instruits par un si déplorable exemple, ont procédé avec plus de précaution dans les affaires qu'ils ont eues depuis à démêler avec les princes Chrétiens, sur-tout dans celles où il s'agissoit de la religion & du salut des peuples; la précipitation en ces sortes d'occasions étant toujours beaucoup plus dangereuse que la plus excessive lenteur.

Mort de ce pontife. Guicciard. l. 20.

Clement VII. mourut cette même année en la cinquante-sixieme de son âge & la dixieme de son pontificat, n'ayant plus rien à desirer pour l'élevation de sa famille, & voyant tout à craindre pour l'Eglise de la part des infideles & des Luthériens. Ce fut une très-grande perte pour le roi, dont les espérances étoient entierement ruinées pour le recouvrement du Milanès & pour la conquête de plusieurs autres domaines d'Italie, qui devoient y être unis en faveur du duc d'Orléans, par le traité de son mariage avec Catherine de Medicis: car il étoit hors de doute que le pape, souhaitant avec passion de voir sa maison dominante à Milan comme à Florence, n'auroit rien épargné pour seconder les desseins de la France.

Le roi envoie un ambassadeur secret auprès du duc de Milan. Memoires de du Bellay, l. 4.

Le roi avoit déja une raison assez plausible de déclarer la guerre à l'empereur, au sujet d'une affaire qui s'étoit passée à Milan, & y avoit fait grand bruit. Il pensoit depuis la paix à avoir un homme de confiance auprès du duc, & le duc le souhaitoit aussi: mais ce prince, par la crainte de donner de la défiance à l'empereur, n'avoit osé jusqu'alors consentir d'avoir à sa cour un ambassadeur de France. Il convint à la fin avec le roi d'en recevoir un qui eût ce caractere, mais seulement en secret, & qui passât dans le public pour un simple particulier.

Ce fut Francisque Taverne chancelier de Milan, qui suggéra cet expédient au roi, lorsque revenant d'Allemagne, où il étoit allé en ambassade, il passa par la France, & salua ce prince à Fontainebleau. On jetta les yeux pour cela sur un gentilhomme du Milanès nommé Merveille, oncle du chancelier Taverne. Ce gentilhomme étoit venu en France avec Louis XII. & par la faveur de ce prince

1534. s'y étoit fait un établissement considérable. Il avoit été depuis quelque temps à la cour du duc de Milan avec un grand équipage, & s'étoit mis fort avant dans ses bonnes graces. Il fut donc résolu que Merveille retourneroit à Milan sous prétexte de ses affaires particulieres; que le roi lui donneroit des lettres de recommandation pour ce duc, & qu'en même-temps il lui feroit expédier, comme à son ministre, des lettres de créance, qu'il auroit soin de tenir très-secrettes, & de ne montrer qu'au duc seul.

La chose se fit ainsi. Mais soit que la vanité de Merveille & l'envie de se faire valoir auprès de ses compatriotes, ne lui eussent pas permis d'être aussi discret, qu'il le falloit être sur un point si délicat : soit que l'empereur eût soupçonné l'artifice, il fit paroître beaucoup de chagrin du séjour de ce gentilhomme à Milan, & jusqu'à menacer le duc de ne lui pas donner en mariage sa niece fille de Christierne roi de Danemarck, comme il le lui avoit promis. Le duc de Milan fit tout son possible pour dissiper ses ombrages : il lui envoya même les lettres que le roi lui avoit écrites, où il lui marquoit que Merveille alloit à Milan pour ses intérêts particuliers, & pour des affaires domestiques ; rien de tout cela ne put le satisfaire. C'est ce qui obligea le duc, qui n'avoit garde de se brouiller avec ce prince, de le contenter là-dessus. Il le fit d'une maniere très-offensante pour le roi, dans une occasion que le hasard lui présenta, ou qui plus vrai-semblablement, à en juger par la suite, fut ménagée par ses ordres.

On suscite une affaire à ce ministre, pour laquelle on lui coupe la tête.

Un seigneur de la maison de Castiglioné parla fort outrageusement de Merveille en présence des domestiques de ce gentilhomme, qui le lui rapporterent. Il s'en plaignit, & on en vint aux éclaircissemens. Le duc leur envoya ordre d'assoupir la querelle, & défense de passer outre. Castiglioné ne laissa pas de continuer ses discours offensans : & un jour passant devant l'hôtel de Merveille avec des gens armés, il insulta ses domestiques. Ceux-ci prirent les armes : on en vint aux mains, & Castiglioné fut tué sur la place.

Dès que le magistrat de Milan eut été averti de la chose, il se transporta avec main forte chez Merveille, fit les in-

formations, & sans nul égard, le conduisit en prison. Le procès fut expédié en peu de jours, & on en fit le rapport devant le duc, qui sans lui donner le temps de se défendre, ni d'envoyer à la cour pour l'informer de ce qui se passoit, lui fit couper la tête dans la prison; & le corps parut le lendemain exposé dans la place à la vûe de tout le peuple.

1534.

Lettres de François I. au duc de Milan & à l'empereur.

Un si étrange procédé irrita le roi au point qu'on peut s'imaginer. Il en écrivit non-seulement au duc & à l'empereur; mais encore à tous les princes de l'Europe, de la maniere que le méritoit un tel attentat commis en la personne d'un ambassadeur, où l'on avoit violé le droit des gens, outragé à l'excès la dignité royale, & agi contre toutes les regles de la justice, qu'on auroit dû observer à l'égard des moindres particuliers.

Monsieur de Velli, ambassadeur de France à la cour de l'empereur, présenta la lettre du roi à ce prince, qui l'ayant lue, répondit d'un air assez méprisant, que Merveille n'étoit qu'un particulier sujet du duc, & qu'il avoit été traité comme il le méritoit. Velli soûtint que Merveille avoit le caractere d'ambassadeur, & produisit à l'empereur la lettre du duc de Milan au roi, par laquelle il le reconnoissoit en cette qualité : mais l'empereur ravi de voir par-là le duc irréconciable avec la cour de France, repartit que cette affaire-là ne le regardoit point; & deux jours après il fit partir du Prat, un de ses ministres, pour aller querir en Flandre la princesse de Danemarck, & la marier au duc de Milan.

Le duc de Milan sur la lettre du roi avoit envoyé vers lui son Chancelier, qui tout neveu qu'il étoit de Merveille, se chargea de cette mauvaise commission. Il n'en rapporta qu'une extrème confusion ; car il fut convaincu en plein conseil, jusqu'à ne pouvoir repliquer, que non-seulement le duc, mais lui-même savoit que ce gentilhomme avoit le titre d'ambassadeur de France à la cour de Milan. Et on lui déclara que si on ne faisoit au roi une satisfaction proportionnée à un si horrible attentat, il sauroit bien lui-même s'en faire justice.

Le roi en demande satisfaction.

Il y étoit effectivement résolu : mais comme il ne doutoit

Il attend l'occasion favorable d'at-

1534.

ler châtier le duc de Milan.

pas que l'empereur ne dût bien-tôt être de la partie avec le duc de Milan, il ne se pressa point. Il voulut voir comment tourneroient les affaires de l'empereur avec les Turcs, connoître par lui-même l'état des nouvelles milices dont j'ai déja parlé, qu'il avoit formées en Picardie, en Champagne, & dans quelques autres Provinces, & s'assûrer du secours qu'il pourroit espérer de quelques princes d'Allemagne mécontens de la maison d'Autriche.

Il ne fut pas fâché d'apprendre que les Turcs avoient rompu la treve faite avec l'empereur, & que le fameux pirate Hariadin, ou Cheredin roi d'Alger, plus connu sous le nom de Barberousse, étoit dans la Méditerranée avec cent galeres; qu'il avoit répandu la terreur dans tout le royaume de Naples, chassé les Espagnols d'une petite isle à la hauteur d'Alger, & que l'empereur appréhendant pour ses états maritimes d'Italie, pensoit sérieusement à armer contre lui, pour l'aller attaquer jusqu'en Afrique.

Une telle diversion étoit très-favorable aux desseins du roi; & en ce qui regardoit les princes d'Allemagne, il avoit mis dans ses intérêts Philippe Landgrave de Hesse, par le bon office qu'il avoit rendu aux ducs de Wirtemberg pere & fils, dont le Landgrave s'étoit fait le protecteur.

Memoires de du Bellay, l. 4.

Ces deux princes avoient été dépouillés de leurs états, par l'empereur & par le roi des Romains. Ils en solliciterent long-temps en vain la restitution: mais le sieur de Langei, dans une diete assemblée sur ce sujet, fut si bien tourner en leur faveur les princes d'Allemagne, qu'ils prirent parti pour eux; & l'armée du Landgrave ayant défait celle du roi des Romains, ils furent rétablis dans leur duché.

Belcarius, l. 20.

Ensuite de cette victoire, le roi se servant de l'animosité du Landgrave contre l'empereur, lui proposa un traité d'alliance. Il fut conclu, & le Landgrave promit que dès que la France seroit entrée en guerre, il se jetteroit sur les terres du roi des Romains, & tâcheroit de s'y ouvrir un passage pour entrer en Italie.

Il fait la revûe de ses troupes.

Durant cette négociation le roi alla à Rouen, à Amiens, & à Reims, pour faire la revûe des légions de Normandie,

1534.

de Picardie & de Champagne, qui étoient chacune de six mille hommes d'infanterie. Il trouva ces troupes très-belles. Il se servit en chemin faisant de celles de Champagne, pour mettre à la raison un petit Tyran qui avoit osé refuser à ses officiers l'entrée de son château de Lumes auprès de Mezieres. Il s'appelloit le seigneur de Busanci de la maison d'Aspremont, qui prétendoit ne relever ni du roi, ni du comte de Rétel, duquel il étoit en effet vassal. Il fallut amener du canon pour l'obliger à se rendre; & une insolence pareille lui auroit coûté la tête, si Robert de la Marck seigneur de Sedan, n'eût intercédé pour lui auprès du roi, qui lui pardonna.

Il leur ordonne de se tenir prêts.

Ce prince assûré par les inspecteurs que la levée des légions des autres Provinces plus éloignées se faisoit avec assez de succès, leur envoya ordre de se tenir prêts à marcher, pressa le comte Guillaume de Furstemberg de travailler à la levée de vingt enseignes de lansquenets, qu'il s'étoit chargé de faire en Allemagne, fit mettre en équipage sa gendarmerie, & disposa tout pour aller châtier le duc de Milan.

Mécontentement qu'il eut du duc de Savoye.

Memoires de Guillaume du Bellay, seigneur de Langei, qui sont la suite de ceux de Martin du Bellay son frere.

Guichenon, hist. de Savoye.

Il lui falloit avant toutes choses obtenir passage de Charles duc de Savoye; & voyant beaucoup d'apparence au refus, il étoit résolu à le forcer, s'il ne le lui accordoit pas de bonne grace. Il n'étoit pas même fâché d'avoir occasion de faire sentir à ce prince les sujets de mécontentement qu'il avoit de lui, & il prétendoit en avoir plusieurs.

Il avoit toujours sur le cœur le secours d'argent que le duc avoit fourni au duc de Bourbon durant sa révolte, par lequel il empêcha l'armée Impériale d'Italie de se débander, les efforts qu'il avoit faits en diverses dietes des Cantons pour les détacher de l'alliance de France, les lettres de conjouissance qu'il avoit écrites à l'empereur sur la bataille de Pavie, l'achat du comté d'Ast, ancien héritage de la maison d'Orleans, & son dévouement à l'empereur, qui avoit été jusqu'à lui donner le prince de Piémont son fils aîné, pour être élevé en Espagne, où il mourut peu de temps après.

A ces sujets de chagrin que le roi avoit contre le duc,

1534. étoient joints des intérêts qu'ils avoient à démêler ensemble; savoir les anciennes prétentions de la France sur le comté de Nice, des différends sur quelques places du marquisat de Saluces, sur l'hommage de Faucigni, & sur une partie de la succession de Philippe duc de Savoye, pere de Louise de Savoye mere du roi.

Il lui demande passage sur ses terres & est refusé.
Memoires de Langei, l. 5.

C'en étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour brouiller ces deux princes, déja si mal disposés à l'égard l'un de l'autre : mais la mésintelligence fut encore augmentée par quelques secours de troupes, que le roi, sans paroître les autoriser, envoya à la ville de Geneve, qui avoit pris les armes contre le duc, & s'étoit alliée avec le Canton de Berne; ce qui joint à la crainte qu'eut ce prince de s'attirer les Cantons sur les bras, l'obligea à lever le siége.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi lui envoya le président Poyet lui demander passage pour entrer dans le Milanès. Guillaume du Bellay seigneur de Langei, dans ses mémoires, qui sont la continuation de ceux de Martin du Bellay son frere, dit que le duc le refusa. Guichenon, qui n'est pas un historien moins exact, dit le contraire dans son histoire de la royale maison de Savoye : mais tous deux conviennent que soit en conséquence du refus, ou autrement, le président somma le duc de faire raison au roi touchant ses prétentions sur une partie de la succession de Savoye, & sur les autres points dont j'ai parlé. Jean François Purpurat, président de Piémont, répondit à cette sommation au nom du duc, qui offrit au roi de lui donner communication des titres sur lesquels ses droits étoient fondés. Mais comme le duc vit bien par la maniere dont l'ambassadeur lui parla, que la chose ne se decideroit pas par la voie de la procédure, il résolut de se jetter sans retardement entre le bras de l'empereur.

Par malheur pour lui, ce prince étoit fort occupé de son expédition d'Afrique, où il avoit besoin de toutes ses troupes, & il ne lui donna que l'espérance de le secourir, dès qu'il lui seroit possible de le faire.

1535. Cependant le roi faisoit filer ses troupes vers Lyon, où il devoit se rendre lui-même au commencement de l'année 1535. Mais avant que de partir de Paris, il voulut,

Guichenon, hist. de Savoye.

voulut, pour attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, donner un exemple signalé de piété & de zele contre la nouvelle doctrine. 1535.

Exemple de piété qu'il donne avant que de se mettre en campagne.

Les Luthériens commençoient déja à s'émanciper dans le royaume en quelques endroits. Il y en eut d'assez insolens, pour afficher (*a*) des placards impies contre le saint Sacrement de l'Eucharistie jusques dans Paris, & même aux murailles du Louvre. Le roi fit faire une exacte perquisition des auteurs; & on en découvrit six qu'on arrêta. Il commença par faire faire une réparation publique de l'outrage qui avoit été fait au saint Sacrement. Il fit intimer par l'Evêque Jean du Bellay une procession générale, & il vint exprès de Blois à Paris pour y assister lui-même. Elle se fit depuis l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois jusqu'à Notre-Dame. L'évêque y portoit le saint Sacrement, qui fut accompagné des plus belles reliques de la Sainte Chapelle. Le roi y marcha un flambeau à la main; monsieur le dauphin, les ducs d'Orléans & d'Angoulême ses freres, & le duc de Vendôme premier prince du sang portoient le dais. Les ambassadeurs des princes, les cardinaux & les évêques qui étoient à Paris, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour & à la ville, y assisterent. Le roi en cette occasion dit tout haut & publiquement ces belles paroles, que si son bras étoit infecté du venin de l'hérésie Luthérienne, il le couperoit lui-même, & qu'il ne l'épargneroit pas dans ses propres enfans.

Il fait brûler six Luthériens qui avoient affiché dans Paris des placards contre le saint Sacrement.

Le soir du même jour les six coupables furent conduits à la place publique, où l'on avoit préparé des feux pour les brûler. Il y avoit au milieu de chaque bucher une espece d'estrapade élevée, où on les attacha; ensuite on alluma le feu au-dessous d'eux, & les bourreaux lâchant doucement la corde, laissoient couler jusqu'à la hauteur du feu ces misérables pour leur en faire sentir la plus vive impression; puis on les guindoit de nouveau en haut; & après leur avoir fait souffrir ce cruel tourment à diverses reprises, on les laissa tomber au milieu des flammes, où ils expirerent.

(*a*) Les Huguenots dans leur martyrologe ont appellé cette année 1535. *l'année des placards.*

1535.

On veut l'engager à entendre Melancthon, & le cardinal de Tournon l'en détourne.

Le roi, quelque temps auparavant, avoit évité un piége de la part de ces Novateurs. Il en fut redevable à la sagesse & à la fermeté du cardinal de Tournon, qui lui parla en cette occasion d'une maniere digne de son caractere. Marguerite reine de Navarre sœur du roi, princesse de beaucoup d'esprit, qui se piquoit de doctrine, & qui par-là même étoit plus susceptible des nouveautés en matiere de religion, avoit à sa cour quelques gens de ce mauvais parti des plus habiles & des plus polis. Elle les écoutoit avec plaisir discourir des divers points de controverse, qui s'agitoient entre les Catholiques & les nouveaux docteurs. Elle pria le roi, à leur persuasion, de faire venir auprès de lui Melancthon, dont la réputation d'esprit, de politesse, de capacité étoit grande dans la secte. Le prétexte qu'elle prit, fut que c'étoit un homme très-modéré, qui condamnoit hautement les emportemens de Luther & du commun des autres sectaires, capable de trouver des tempéramens pour ramener les esprits, & qui dans les conférences qu'il auroit avec les docteurs de Paris, termineroit avec eux à l'amiable la plûpart des questions.

Florimond de Remond, l. 7.

Cette princesse, sut si bien manier l'esprit du roi là-dessus, qu'il étoit sur le point de faire écrire de sa part à Melancthon pour l'appeller à Paris, lorsque le cardinal de Tournon, qui prévit bien les dangereuses conséquences de la démarche qu'on faisoit faire à ce prince, vint le trouver, lui parla fortement, lui fit voir clairement l'artifice de la cabale hérétique caché sous ces belles apparences; que c'étoit le véritable moyen d'introduire l'hérésie à sa cour; que Melancton n'y seroit pas plutôt, qu'il y auroit des disciples, & se feroit des sectateurs parmi les docteurs mêmes de Paris; que c'étoit par ses sortes de voies que les chefs de ce parti avoient corrompu les cours de tant de princes d'Allemagne & des rois du Nord, & que Sa Majesté ne pouvoit, sans blesser sa conscience, avoir commerce avec ces sortes de gens. Il lui représenta tout cela si vivement, qu'il le fit changer d'avis, & qu'il fut toujours dans la suite fort en garde contre ces sortes d'embuches.

Reproches que lui font les princes d'Allemagne.

Les princes Protestans d'Allemagne lui firent de grands reproches de son extrème rigueur dans la punition de ceux

de leur religion qu'on avoit exécutés à Paris, & de ce qu'il entretenoit correſpondance avec Solyman, dont il avoit actuellement un envoyé à ſa cour. Il leur répondit ſur le premier article, qu'il en avoit uſé ainſi, pour empêcher qu'on ne troublât le repos de ſon royaume, & que parmi ceux qu'il avoit condamnés à la mort, il n'y avoit point d'Allemands, comme on le leur faiſoit accroire pour les animer contre lui. Il dit ſur le ſecond, qu'il étoit faux qu'il s'entendît avec Solyman; qu'il avoit rejetté toutes les offres qu'il lui avoit faites, & que ceux qui l'accuſoient là-deſſus (il parloit du roi des Romains) avoient beaucoup plus de choſes à ſe reprocher que lui à cet égard.

1535.

Litteræ Franc. I. apud Freher. T. 3. Rer. Ger.

Immédiatement après la proceſſion, & l'exécution des ſix Luthériens, il partit pour ſe rendre à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au duc de Savoye. L'amiral Chabot, peu de temps après entra dans la Breſſe, où toutes les villes, faute de Garniſon, ouvrirent leurs portes. Celles du Bugei en firent autant. De-là le général François entra en Savoye, prit Chambery & Montmelian : tout ce qui eſt en deçà du Mont Cenis ne fit aucune réſiſtance, excepté la Tarentaiſe, où les habitans prirent les armes pour ſe défendre dans leurs montagnes.

Il déclare la guerre au duc de Savoye.

Guichenon. hiſt. de la Maiſon de Savoye.

Geneve ne manqua pas cette occaſion de mettre le comble à ſa révolte contre l'Egliſe & contre ſon prince. Comme les habitans étoient déja pour la plûpart Luthériens, ils chaſſerent leur évêque, tous les prêtres & les religieux, pillerent & ruinerent les monaſteres, & quelques-unes des Egliſes. C'eſt ainſi que l'ambition des princes fourniſſoit tous les jours à la nouvelle doctrine de nouveaux moyens de s'étendre, & de fouler aux piés la véritable religion. C'étoit contre leur intention : mais il leur étoit aiſé de prevoir ces funeſtes ſuites de leurs diviſions.

Geneve chaſſe ſon évêque & ſe ſépare de l'Egliſe Romaine.

Le duc de Savoye, ſe voyant ſi mal mené, redoubla ſes inſtances auprès de l'empereur. Ses ambaſſadeurs le trouverent à Naples où il étoit entré en triomphe au retour de ſon voyage d'Afrique, après la défaite de Barberouſſe. Il avoit pris la Goulete & Tunis, où il rétablit Muleaſſe, que Barberouſſe avoit déthroné. Il garda la Goulete, fort qui étoit à l'entrée de la baie de Tunis, ruina Bonne, qui eſt

1535. l'ancienne Hippone, & contraignit Barberousse de s'enfuir à Constantinople. Celui-ci toutefois saccagea en passant l'Isle de Minorque.

Memoires de Langei, liv. 5.

Les ambassadeurs de Savoye, pour engager l'empereur à donner un plus prompt & un plus puissant secours à leur maître, lui proposerent l'échange de Nice & des autres domaines, que le duc possédoit en deça des Alpes, contre d'autres, dont on pourroit l'accommoder au-delà; & cette offre n'inquiéta pas moins le roi, qu'elle augmenta sa colere contre le duc de Savoye: car c'étoit ouvrir le royaume à l'empereur de ce côté-là, & le mettre en état d'envahir le dauphiné & la Provence, & de pénétrer ensuite jusques dans le cœur de la France. Mais un nouvel incident empêcha l'empereur de donner une réponse précise sur cet article, aussi-bien que sur le secours qu'on lui demandoit.

Mort du duc de Milan.

Ce fut la mort de François Sforce duc de Milan, qui arriva sur la fin d'octobre. Elle ôtoit au roi le principal motif de son armement, qui avoit été de châtier ce duc pour l'attentat commis contre l'ambassadeur de France: mais comme il étoit mort sans enfans, & que le roi par le traité de Cambrai n'avoit fait la cession du Milanès qu'à lui & à sa postérité, il rentroit dans ses droits sur ce duché; & l'empereur prévit bien qu'il lui feroit de nouvelles instances, pour en donner l'investiture au duc d'Orléans, à qui il appartenoit par droit de succession, & par les investitures que l'empereur Maximilien en avoit données au roi Louis XII.

Cet accident inopiné pouvoit faire prendre de nouvelles mesures aux potentats d'Italie, principalement aux Vénitiens & au pape (c'étoit Paul III de la maison de Farneze, successeur de Clément VII.) Il avoit tout sujet de craindre que ce duché ne fût uni à la maison d'Autriche, à quoi les princes d'Italie s'étoient toujours fortement opposés: & c'étoit pour l'empêcher, qu'ils avoient tenu ferme sur le point du rétablissement de François Sforce dans ce duché, malgré le crime de félonie, dont l'empereur prétendoit l'avoir convaincu.

Ce prince dans cet embarras commença par mettre le

Milanés en sa main, comme en étant seigneur suserain en qualité d'empereur, résolu cependant de ne pas d'abord trop rejetter les propositions que le roi lui pourroit faire de le restituer au duc d'Orléans. Il lui laissa même entrevoir quelque bonne volonté à cet égard, en ne se mêlant pas sitôt des affaires de Savoye ; & il en usoit de la sorte, pour se mettre en état de faire dans la suite ce qu'il jugeroit à propos sur cet article. 1535.

En effet, monsieur de Velli, ambassadeur de France à sa cour, étant entré en discours sur cette matiere avec Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle, ce ministre l'assûra que l'empereur son maître étoit dans le dessein de ne point disposer du Milanès, sans avoir auparavant fait savoir ses intentions au roi, & lui conseilla de faire venir incessamment des ordres de la cour de France, pour traiter de cette affaire.

L'ambassadeur ayant eu audience de l'empereur sur quelques autres choses moins importantes, prit occasion de lui parler de celle-là. Ce prince lui dit qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir une parfaite intelligence rétablie entre le roi & lui, & qu'il feroit ravi de l'en convaincre dans cette occasion là-même, mais à certaines conditions qui concernoient le repos de l'Italie, & pour lesquelles il le renvoya à Granvelle.

Négociation du roi avec l'empereur pour faire avoir ce duché au duc d'Orleans.

Dans la premiere conférence que ces deux ministres eurent ensemble, Granvelle sembla parler avec assez de franchise. Il dit que l'empereur se proposoit deux choses en traitant avec le roi. La premiere étoit une ligue, mais une ligue solide & efficace contre le Turc & contre les hérétiques, étant sur-tout résolu de soumettre ceux-ci à l'Eglise Romaine, sans en excepter même l'Angleterre. La seconde étoit la tranquillité de l'Italie, qui ne pourroit durer si le roi ne se désistoit absolument de ses prétentions sur la seigneurie de Genes & du Milanès pour le duc d'Orléans : mais que pour ce dernier article on ne refuseroit point de l'écouter, si à la place du duc d'Orléans, il proposoit son troisieme fils le duc d'Angoulême ; & il fit assez entendre à l'ambassadeur, que la cause de l'exclusion du duc d'Orléans étoit, qu'on le voyoit trop proche de la couronne,

1535. & qu'on vouloit empêcher que ce duché ne tombât jamais entre les mains d'un roi de France.

L'ambaſſadeur ne répondit point autre choſe à Granvelle, ſinon qu'il envoyeroit ce projet au roi. Granvelle lui recommanda un grand ſecret ſur cette affaire, n'étant pas à propos, diſoit-il, que le pape en particulier en eût aucune connnoiſſance, de peur qu'il ne la traverſât.

Ces précautions du miniſtre impérial, & la propoſition qu'il faiſoit de ſubſtituer le duc d'Angoulême à la place du duc d'Orléans, perſuaderent l'Ambaſſadeur que l'empereur agiſſoit ſincerement. Il écrivit au roi, qu'il croyoit les choſes fort avancées, & qu'il lui conſeilloit d'envoyer monſieur l'amiral à l'empereur, pour les terminer entierement. Il lui fit porter ſa dépêche par le ſieur d'Eſpercieu, à laquelle il ajouta une demande & une plainte que l'empereur lui avoit faite. La demande de l'empereur etoit, que le roi envoyât le duc d'Orléans à la tête du ſecours qu'il eſpéroit de lui pour la conquête d'Alger, à laquelle il ſe préparoit; la plainte regardoit les lanſquenets que le roi faiſoit lever en Allemagne, comme s'il eût voulu ſe préparer à attaquer le Milanès.

Le mémoire de l'ambaſſadeur ayant été lû dans le conſeil, on n'y fut pas ſi perſuadé que lui de la droiture de l'empereur dans cette négociation; parce qu'on avoit avis qu'il ſe faiſoit des préparatifs de guerre aux Pays-bas; que le comte de Naſſau levoit beaucoup de troupes en Allemagne; & que l'empereur avoit fait venir de Sicile Ferdinand de Gonſague avec toutes les troupes Eſpagnoles qu'il y commandoit. Tout cela donnoit lieu de ſoupçonner que l'empereur, ſelon ſa coutume, ne penſoit qu'à amuſer la France, juſqu'à ce qu'il ſe fût mis en état de n'en avoir rien à craindre. De plus, le roi ne pouvoit gouter la propoſition faite en faveur du duc d'Angoulême au préjudice du duc d'Orléans, qu'il aimoit beaucoup. Ainſi, après que la choſe eut été entierement diſcutée, on renvoya d'Eſpercieu avec la réponſe du roi, qui contenoit ce qui ſuit:

Réponſe de François I. à un mémoire du miniſtre Imperial.

Que la ligue entre l'empereur & lui contre le Turc & contre les hérétiques, étoit la choſe qu'il deſiroit le plus, & qu'il apporteroit de ſon côté toutes les facilités, pour

la rendre ſtable, & pour lever tous les obſtacles qui en pourroient embarraſſer l'exécution; que s'il voyoit que l'empereur procédât de bonne foi, il contribueroit de tout ſon pouvoir à l'aggrandiſſement de la puiſſance de la maiſon d'Autriche en Allemagne, & ailleurs; qu'il renonceroit à la donation que le duc de Gueldres lui avoit faite de ſes états; qu'il la remettroit entre les mains de ce duc, pour diſpoſer de ſon duché en faveur de qui il trouveroit bon, quand même ce ſeroit au profit de l'empereur; qu'il ne pouvoit conſentir que le duc d'Orléans allât conduire le ſecours qu'il étoit prêt de fournir pour la conquête d'Alger, & qu'il ſembloit que l'empereur, par cette propoſition, voulût avoir une ſeconde fois ce jeune prince en ôtage : mais que s'il étoit vrai, comme le bruit en couroit, qu'il eût deſſein d'aller par mer attaquer Conſtantinople après la guerre d'Afrique, il s'offroit à l'accompagner lui-même avec une nombreuſe flotte & l'élite de la nobleſſe Françoiſe; qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à préférer le duc d'Angoulême au duc d'Orléans pour le Milanès, parce que cette préférence produiroit entre les deux freres une animoſité, qui pourroit avoir de fâcheuſes ſuites pour ſa maiſon. Mais que pour engager l'empereur à donner l'inveſtiture du Milanès au duc d'Orléans, il lui offroit de renoncer à toutes ſes prétentions ſur le royaume de Naples, & à faire renoncer le duc d'Orléans, à celles qu'il avoit ſur Florence & ſur le duché d'Urbin; & que pour plus grande ſûreté des renonciations, il conſentiroit que tous les états d'Italie fiſſent une ligue entr'eux pour la garantie du traité, par laquelle ils s'obligeroient à unir leurs armes contre celui des deux qui y donneroit la moindre atteinte; que pourvu que l'inveſtiture fût accordée au duc d'Orléans en bonne forme, comme elle l'avoit été à ſes prédéceſſeurs, il donneroit à l'empereur quatre cents mille écus; que pour ce qui étoit des lanſquenets, il étoit vrai qu'il en levoit ſix mille en Allemagne, mais que ce n'étoit que pour obliger le duc de Savoye à lui faire raiſon ſur la ſucceſſion de Louiſe de Savoye ſa très-honorée mere, & qu'il eſpéroit auſſi que l'empereur, après avoir conclu le traité dont il s'agiſſoit, ne prendroit pas le parti du duc contre lui.

1535.

Dans la réponſe du roi au memoire de Mr. de Velli.

1535. Memoires de Langei, l. 5.

Je ne ſai pourquoi dans cette réponſe du roi, il n'eſt point fait mention de la ſeigneurie de Genes, qui étoit un article important : mais le roi dit au ſieur de Leidekerke, ambaſſadeur de l'empereur à la cour de France, qu'il conſentiroit à une ſurſéance ſur ce point-là, pour le faire vuider dans la ſuite par les voies de la douceur.

1536.

Il ordonnoit en même-temps à ſon ambaſſadeur de ne pas laiſſer traîner cette négociation, & de dire à l'empereur qu'il avoit ordre de la terminer avant la fin du mois de Janvier, où l'on étoit dès-lors, de tirer dans ce terme une réponſe nette & préciſe, & que dès qu'on l'auroit reçûe en France, monſieur l'amiral partiroit pour aller trouver l'empereur, & ſigner le traité au nom du roi.

Mais l'intention de la cour Impériale étoit toute contraire. On y vouloit négocier, & non pas conclure. Au lieu de répondre au mémoire, on ſe plaignoit à l'ambaſſadeur de France, de ce que le roi, tandis qu'il traitoit avec l'empereur, avoit envoyé le ſieur de Beauvais à Veniſe, & Langei en Allemagne, & reçu l'évêque de Vinceſtre qui étoit venu vers lui de la part du roi d'Angleterre. A quoi l'ambaſſadeur repliqua que le roi ſon maître, en traitant avec l'empereur, ne prétendoit point ſe priver du droit d'entretenir ſon commerce ordinaire avec les états ſes amis ou ſes alliés ; & que pour ce qui regardoit en particulier le ſieur de Langei, le ſujet de ſon ambaſſade en Allemagne n'étoit point un myſtere ; qu'il avoit parlé publiquement dans les dietes, & qu'il n'y avoit fait autre choſe que d'exhorter les princes d'Allemagne à s'accorder entr'eux & avec l'Egliſe Romaine.

Le roi néanmoins, pour ôter tout prétexte de rupture, rappella Beauvais de Veniſe, différa, du conſentement du roi d'Angleterre, de conférer avec l'évêque de Vinceſtre, & rendit compte à l'empereur du ſujet du voyage de Langei en Allemagne, d'une maniere dont il parut être content. Granvelle pria l'ambaſſadeur de France de faire retarder le départ du courrier, par lequel il mandoit au roi qu'il n'avoit pû rien conclure, & le lendemain, qui étoit le vingtieme de Fevrier, le même miniſtre lui dit que l'empereur conſentoit à donner l'inveſtiture au duc d'Orleans,

à deux

1536.

à deux conditions : la premiere, que le roi contribuât, de tout son pouvoir, à trouver un parti sortable à la duchesse veuve du duc de Milan, & niece de sa majesté impériale ; & il lui fit entendre que le roi d'Ecosse conviendroit fort à cette princesse. La seconde, que l'empereur demeurât en possession de quelques domaines dans le Milanès, que le feu duc lui avoit cédés.

L'ambassadeur voyant les choses si avancées, demanda en quels termes, & avec quelles clauses on expédieroit l'acte d'investiture. Sur quoi Granvelle lui repartit, qu'il ne convenoit pas à un homme du caractere de monsieur l'amiral, qui devoit venir pour signer le traité, de trouver la chose tout-à-fait consommée ; qu'il falloit au moins lui laisser encore quelque point à régler, & que puisqu'on étoit convenu des points essentiels, le reste s'accommoderoit sans beaucoup de difficulté. Ce qui avoit été arrêté fut mis par écrit entre les mains de l'ambassadeur, & l'empereur en envoya le double au sien pour le lire au roi. Il y ajouta des plaintes de la conduite qu'on tenoit à l'égard du duc de Savoye : mais il disoit en même-temps, que dans l'espérance qu'on trouveroit des moyens de faire l'accommodement de ce prince avec le roi, il ne prétendoit pas insister là-dessus.

La négociation est sans succès.

Le roi auroit reçû avec joie cette dépêche de l'empereur, s'il avoit été plus convaincu de sa sincérité : mais il apprenoit bien des choses qui la lui rendoient suspecte. Il savoit que quoiqu'il eût affecté de recommander le secret à l'ambassadeur de France, afin que ce traité ne vînt pas à la connoissance du pape, il lui en avoit fait savoir tout le détail par André Doria ; qu'aussi-tôt après que Beauvais avoit été rappellé de Venise, un ministre de la cour impériale y étoit allé, afin de solliciter la seigneurie de faire une nouvelle ligue défensive pour le duché de Milan, en faveur de celui que l'empereur jugeroit à propos d'en investir ; qu'il avoit envoyé du Prat en Allemagne, & de-là en Flandre, où il avoit convoqué les états, & ordonné de grands préparatifs de guerre ; que cet envoyé en passant par Milan, y avoit parlé des desseins de l'empereur, d'une maniere qui n'étoit pas conforme aux articles dont on

1536. étoit convenu, que Doria, ſous prétexte de l'expédition d'Alger, hâtoit avec un empreſſement extraordinaire l'armement de mer, & que l'empereur commençoit à rechercher l'amitié du roi d'Angleterre, & à vouloir reprendre des liaiſons avec lui, nonobſtant les ſujets d'une haine irréconciliable que ce prince lui avoit donnés, par le divorce qu'il avoit fait avec Catherine d'Arragon ſa tante, morte depuis peu. C'eſt pourquoi tandis qu'on travailloit à la conſommation du traité qu'on avoit projetté pour l'inveſtiture de Milan, le roi ſe mit en état de commencer au plutôt une ſeconde campagne en Savoye.

Mémoires de Langei, l. 5.

Il avoit envoyé au duc pendant l'hyver le préſident Poyet, pour lui propoſer des conditions de paix. Ce prince, à cauſe du mauvais état de ſes affaires, auroit été de lui-même aſſez porté à s'accommoder: mais la ducheſſe ſa femme, qui avoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit, (c'étoit Beatrix de Portugal, belle-ſœur de l'empereur,) l'en détourna, le flattant toujours du ſecours de ce prince, à qui elle étoit toute dévouée.

Le roi ſe diſpoſe à faire marcher ſon armée en Savoye.

L'armée du roi étoit de vingt-trois mille hommes d'infanterie; dont douze mille tirés des légions de Picardie, de Champagne, & des autres dont j'ai parlé, étoient ſous les ordres de Montejan: le reſte conſiſtoit en ſix mille lanſquenets, commandés par le comte Guillaume de Furſtemberg, trois mille Italiens, & deux mille tant Navarrois que François. Il y avoit huit cents gendarmes, & mille hommes de cavalerie légere, avec une belle artillerie.

Annebaut & Montejan partirent au commencement de Mars pour ſe ſaiſir du Pas-de-Suze, & prévinrent le comte Philippe Torniel & Jean Jacques de Medicis, connu depuis ſous le nom de châtelain de Muſſe & de marquis de Marignan, qui venoient avec quatre mille hommes pour ſe ſaiſir de ce paſſage. Les François allerent droit à Turin, d'où le duc étoit ſorti, pour ſe retirer à Verceil avec la ducheſſe ſa femme & ſon fils qu'il envoya de-là à Milan.

Guichenon, hiſt. de la maiſon de Savoye.

Turin lui ouvre ſes portes.

Turin ouvrit ſes portes aux François le troiſieme d'Avril. l'amiral en donna le commandement à Proſper Colonne; & s'avança juſqu'à Chivas, qui ſe rendit auſſi. Il y ſéjourna pour attendre le reſte de l'armée: mais preſſé par les trou-

1536.

pes qui témoignoient une ardeur extrème, il passa la grande Doire, quoique très-rapide & assez profonde, poussa le marquis de Marignan, qui en défendoit les bords, & l'auroit infailliblement défait dans sa retraite vers Verceil, s'il avoit eu assez de cavalerie pour soûtenir ses gens de pié. Antoine de Léve, commandant dans le Milanès, se mit en campagne sur cette nouvelle, & s'approcha de Verceil, sans pourtant se joindre au duc; parce, disoit-il, qu'il ne venoit là que comme capitaine général de la ligue d'Italie, pour maintenir la sûreté des confédérés.

Mémoires de Langei, l. 5.

L'attaque des François, que le duc avoit à soûtenir, n'étoit pas son unique embarras. Les Suisses du Canton de Berne lui déclarerent la guerre, quelques efforts que l'empereur eût faits pour les en empêcher. Ils soutinrent toujours que le duc en attaquant Geneve avoit rompu le premier les traités. Ils entrerent dans le pays de Vaud, s'emparerent de Lausane, d'où ils chasserent l'évêque, & se rendirent maîtres de tout ce territoire, aussi-bien que de celui de Gex, du Genevois & du Chablais, jusqu'à la riviere de Drance. Les Valesans de leur côté se saisirent du reste du Chablais, & le Canton de Fribourg s'empara du comté de Romont, sous prétexte d'empêcher que ceux de Berne ne s'y jettassent.

Le duc de Savoye est aussi attaqué par les Suisses du Canton de Berne.

Cependant le président Lambert, ambassadeur du duc de Savoye, remontroit sans cesse à l'empereur le besoin que son maître avoit de sa protection, accablé qu'il étoit de toutes parts, & l'obligation qu'on avoit de le secourir; ne s'étant attiré l'indignation du roi de France, que par le grand attachement qu'il avoit eu pour Sa Majesté impériale; mais on ne lui donnoit que des promesses & des espérances, parce que la négociation pour le duché de Milan continuoit toujours, & que le conseil impérial ne jugeoit pas qu'il fût encore temps de la rompre.

Il implore le secours de l'empereur.

L'ambassadeur de France qui avoit suivi l'empereur à Naples en pressoit en vain la conclusion. Tantôt on la lui faisoit espérer, tantôt on lui faisoit entendre qu'il étoit impossible de rien conclure, tandis qu'on verroit l'armée de France dans le Piémont: tantôt on réduisoit la difficulté à un seul point qui étoit, que le roi, outre l'inve-

Mémoires de Langei, l. 5,

1536. ſtiture qu'il demandoit pour le duc d'Orleans, vouloit avoir l'uſufruit du duché de Milan pendant ſa vie, choſe à laquelle on diſoit que ni l'empereur, ni ſes alliés ne pouvoient conſentir, à cauſe des conſéquences pour la ſûreté de l'Italie. Ce prince partit de Naples, laiſſant encore la choſe en ſuſpens; mais il promit à l'ambaſſadeur qu'à ſon arrivée à Gaïete, les ſieurs de Cannes & de Granvelle lui donneroient une derniere réponſe.

A Gaïete on le remit juſqu'à l'arrivée de l'empereur à Rome. Ce qui le chagrinoit le plus, c'étoit que tous les jours on lui propoſoit d'ajoûter au traité de nouvelles conditions; & quoiqu'elles ne fuſſent pas toutes eſſentielles, il ne pouvoit les accepter ſans de nouveaux ordres du roi, & ſans le conſentement des Alliés de ce prince & de ceux de l'empereur. Ce qui éloignoit fort la concluſion de l'affaire.

Cependant, durant le voyage de Gaïete à Rome, l'empereur fit dire à l'ambaſſadeur de France que le roi pouvoit envoyer monſieur l'amiral, quand il voudroit, & qu'on ſigneroit le traité à deux conditions; ſavoir, que le roi ſe déſiſtât de l'uſufruit du duché de Milan, & qu'il retirât ſon armée du Piémont. Eſpercieu fut auſſi-tôt dépêché de nouveau à la cour pour rendre compte au roi de l'état des choſes, & lui propoſer ces deux articles.

Il n'auroit pas apparemment héſité à les accepter, s'il avoit cru pouvoir finir en les acceptant : mais il avoit eu connoiſſance d'une lettre que l'empereur avoit écrite au duc de Savoye, où il l'exhortoit à ne ſe pas impatienter, & lui promettoit de lui faire rendre tout ce que le roi de France avoit pris, & tout ce qu'il prendroit dans la ſuite. On avoit appris qu'un cardinal, bien informé des intentions de l'empereur, avoit aſſûré le pape, que ce prince ne ſe deſſaiſiroit point du duché de Milan, & que s'il pouvoit ſe réſoudre à s'en deſſaiſir, il ne le feroit jamais en faveur de la France. On étoit averti que l'empereur faiſoit agir auprès des Vénitiens, du pape, & des autres états d'Italie, afin qu'ils s'oppoſaſſent à l'inveſtiture du duc d'Orleans; qu'il avoit engagé ſous main le roi de Portugal à demander le Milanès pour ſon frere, & que ces divers

manéges ne se faisoient que pour gagner du temps. 1536.

Tous ces avis empêcherent le roi d'envoyer l'amiral à l'empereur, nonobstant le conseil de l'ambassadeur, qui par la grande envie qu'il avoit de finir une affaire si importante, dont la conclusion lui auroit fait beaucoup d'honneur, se flattoit un peu trop de l'espérance du succès. Au contraire, l'amiral ayant jusqu'alors marché fort lentement, suivant ses ordres, en reçut un nouveau par le sieur de Rabodange, d'entrer en action, mais sans toucher aux terres de l'empereur, de donner bataille, s'il en trouvoit l'occasion favorable, & de faire le siége de Verceil dans cette vûe, afin d'y attirer les ennemis.

L'amiral pour cette entreprise avoit besoin de six mille hommes de pié & de cinq cents chevaux, que Caguino de Gonsague, Annibal de Gonsague comte de Novellare, & Gui Rangoné, tous pensionnaires du roi, avoient levés pour son service : mais Antoine de Léve étoit entr'eux & le camp des François, avec douze mille hommes de pié & six cents chevaux, outre quatre ou cinq mille Savoyards, qui étoient à portée de le joindre.

L'amiral lui envoya demander passage pour les troupes de ces trois seigneurs ; à quoi le général Espagnol répondit, qu'il leur accorderoit volontiers un sauf-conduit, pourvû qu'ils marchassent au nom de la ligue d'Italie, dont il étoit le capitaine général.

Charles V. arrive à Rome.

L'amiral, sur une telle réponse, ne jugea point à propos de faire venir les troupes dont il s'agissoit. Il ne laissa pas de s'approcher à une lieue de Verceil, & l'auroit attaquée, s'il eût voulu suivre l'ardeur de ses troupes. Mais la forte garnison de la place, & le voisinage de l'armée Espagnole rendoient l'entreprise trop hasardeuse pour oser la tenter. Ce fut sur ces entrefaites, que l'empereur arriva à Rome au commencement d'Avril, où il y eut une scene, à laquelle l'ambassadeur de France ne s'étoit pas attendu.

Ce prince y fut reçu avec toute la magnificence possible. On avoit abattu, avant son arrivée, plusieurs maisons, pour lui ouvrir un plus grand terrein aux environs de son palais ; & entr'autres on avoit démoli les restes de l'ancien temple

1536. de la paix, bâti autrefois par les Romains; ce qui parut à plusieurs un fâcheux pronostic de guerre.

Monsieur de Velli dès le lendemain de son arrivée, & l'évêque de Mâcon, qui avoit ordre d'agir conjointement avec cet ambassadeur, allerent trouver le pape pour le supplier de concourir à la paix, dont on traitoit entre le roi leur maître & l'empereur, & de déterminer ce prince à donner l'investiture du Milanès au duc d'Orleans, d'autant que l'irrésolution qu'il affectoit depuis plusieurs mois produiroit infailliblement entre les deux puissances une rupture très-funeste à la Chrétienté.

Le pape, qui avoit eu le jour précédent un entretien de six à sept heures avec l'empereur, répondit avec beaucoup de franchise, que son dessein & son devoir étoit de garder la neutralité; mais que pour l'empereur, autant qu'il avoit pû pénétrer son intention, il n'étoit nullement disposé à donner le duché de Milan au duc d'Orleans.

Cette parole consterna l'ambassadeur, qui ne voulut pas toutefois entrer plus avant dans le détail des promesses que l'empereur lui avoit faites, de peur de choquer ce prince; mais il alla trouver Granvelle, à qui il dit, en se plaignant fort de l'empereur, ce qu'il avoit appris du pape. Ce ministre lui répondit avec autant d'assûrance, que s'il eût dit vrai, que l'empereur n'avoit point changé de sentiment sur l'article de l'investiture, & que l'obstacle ne viendroit que du pape, qui n'aimant pas la famille de Leon X. & de Clement VII. ne verroit pas volontiers Catherine de Medicis en possession de Milan; & que si lui & l'évêque de Mâcon pouvoient le gagner, & l'engager à donner son consentement là-dessus, la chose seroit bien-tôt faite.

Dès le jour suivant Velli & l'évêque de Mâcon retournerent au pape. Ils lui exposerent fort au long tout ce qui s'étoit passé dans la négociation avec l'empereur touchant l'investiture du duché de Milan en faveur du duc d'Orleans, & lui firent leur cour, en lui disant, que ce qui avoit empêché le roi de la terminer, étoit qu'il ne l'avoit pas voulu faire sans l'agrément de Sa Sainteté, & qu'ils la supplioient de vouloir les seconder dans cette importante affaire.

1536.

Il amuse les ambassadeurs de France par rapport à l'investiture du duché de Milan.

A cela le pape répondit, que quoiqu'il vît de grands inconvéniens pour le repos de l'Italie à accorder l'investiture au duc d'Orleans, & que si l'empereur l'avoit consulté d'abord, il ne lui eût pas conseillé de la donner à ce prince, toutefois, pour faire plaisir au roi, il y exhortoit l'empereur: « mais, ajoûta-t-il, pour vous parler avec sincérité, » je crois que l'empereur vous amuse, & que de la maniere » dont m'a parlé Granvelle depuis la derniere conférence » que vous avez eue avec lui, on n'a nulle envie de vous accor- » der ce qu'on vous fait espérer. » Sur quoi l'évêque de Mâcon ayant reparti, que sans cela le roi n'entendroit à aucun accommodement avec l'empereur: « Cela supposé, reprit le pape, » vous n'avez qu'à vous attendre à une rupture; car l'em- » pereur ne veut point donner l'investiture au duc d'Or- » leans; & il ne le peut sans le consentement de certaines » gens (il parloit des Vénitiens) qui certainement n'y con- » sentiront pas. »

Une telle réponse faisoit assez comprendre à l'ambassadeur qu'il n'y avoit plus aucune espérance de réussir: mais comme il ne vouloit rien omettre sur cet article, & que d'Espercieu revenu de la cour, lui avoit rapporté que Jean cardinal de Lorraine avoit ordre d'aller trouver l'empereur à la place de l'amiral, qui ne pouvoit quitter l'armée dans la conjoncture présente, il fit demander une audience à ce prince.

Ce fut là qu'il commença d'être parfaitement convaincu, que toute la conduite de l'empereur, dans cette négociation, n'avoit été qu'un pur artifice. Ce prince répondit aux plaintes qu'il lui fit par d'autres plaintes, & principalement sur la guerre qu'on faisoit au duc de Savoye. Il lui déclara nettement, qu'il ne donneroit point l'investiture au duc d'Orleans, mais qu'il l'accorderoit à monsieur le duc d'Angoulême, pourvû qu'on prît en même-temps toutes les sûretés pour la tranquillité de l'Italie; & l'ambassadeur voulant repliquer, il lui imposa silence.

L'ambassadeur ne se rebuta point; & comme l'évêque de Mâcon n'avoit point encore vû l'empereur, il fut résolu qu'il lui demanderoit dès le même jour la permission de venir lui rendre ses devoirs, & on la lui accorda pour le lendemain matin.

1536.

Monſieur de Velli l'y accompagna, pour le préſenter à l'empereur, qui fit beaucoup d'amitiés à l'évêque; & puis adreſſant la parole à Velli, il lui demanda, s'il avoit quelque choſe de nouveau à lui dire. Il répondit qu'il avoit envoyé un courrier à la cour, pour ſavoir les dernieres intentions du roi. « Ho bien, reprit l'empereur, je veux aujour-» d'hui vous éclaircir entierement ſur les miennes; ſuivez-moi » tous deux chez le pape; » & il fit dire en même-temps aux ambaſſadeurs de Veniſe, qui étoient dans l'antichambre, d'y venir auſſi.

Il fait aſſembler les cardinaux pour déclarer ſes intentions en leur préſence.

Il entra dans la chambre du conſiſtoire, où la plûpart des cardinaux étoient, & où le pape averti de ſa venue, deſcendit un moment après. Il dit au ſaint Pere, qu'il vouloit lui parler de choſe de grande conſéquence, en préſence du ſacré collége; & le pape ayant voulu donner ordre de faire retirer ceux qui étoient dans la chambre, « Non, » dit l'empereur, ce que j'ai à dire, je ſuis bien aiſe de le » dire publiquement. »

Ils étoient tous deux appuyés contre un lit au bout de la chambre, les cardinaux s'approcherent, & firent un demi-cercle autour d'eux; les ambaſſadeurs de France ſe trouverent dans le même rang, ceux de Veniſe derriere eux, & un peu au-delà pluſieurs autres ambaſſadeurs, & quantité d'autres perſonnes de qualité de la cour de l'empereur & de celle du pape.

Diſcours qu'il fait dans le conſiſtoire où il ſe plaint fort du roi.

Alors l'empereur commença un long diſcours, qu'il prononça avec beaucoup de feu, & dont le contenu & le ſtyle plein d'aigreur & de fierté, ſurprirent extrêmement l'aſſemblée. Il commença par remercier le pape de la favorable diſpoſition qu'il faiſoit paroître pour l'aſſemblée d'un concile général. Après ce premier point, qui fut fort court, il en propoſa un ſecond, qui étoit de faire connoître à Sa Sainteté, combien il avoit ſouhaité de vivre en bonne amitié avec le roi de France, & comment ce prince, toujours déraiſonnable, n'avoit jamais voulu contribuer de ſa part à une union, qui auroit produit un ſi grand bien pour la chrétienté, & empêché tant de maux. Il fit un narré artificieux de tout ce qui s'étoit paſſé depuis les traités entre l'empereur Maximilien ſon ayeul, & Louis XII. pour l'union des deux

deux maisons, par les mariages, jusqu'à la prison du roi à la bataille de Pavie. Il exagera la mauvaise foi dont il prétendoit que ce prince avoit usé au sujet du traité de Madrid, & puis de celui de Cambrai. Il n'oublia pas d'insérer parmi tout cela les grands avantages qu'il avoit remportés dans la guerre contre la France, la jalousie que le roi avoit conçûe de sa grandeur, le refus qu'il avoit fait de s'unir avec lui contre les Turcs; ce qu'il dit d'un certain air, & en des termes qui donnoient à entendre que le roi entretenoit des liaisons avec ces infideles. Il passa ensuite au prétexte que le roi avoit pris d'armer contre le duc de Milan au sujet de la mort de Merveille, sur laquelle il justifia ce duc. Il parla des intrigues que le roi avoit faites en Allemagne contre lui, dans le temps qu'il ne pensoit qu'à conduire l'élite des troupes de tant d'états que Dieu avoit soumis à son Empire, contre les Mahométans d'Afrique, où son adversaire le voyoit avec plaisir courir un si grand risque & prodiguer ses thrésors, le sang de ses sujets, & sa propre vie. Que la mort du duc de Milan étant survenue, le roi lui avoit fait demander le duché de Milan pour lui ou pour un de ses enfans; que nonobstant qu'il eût renoncé à ce duché par plusieurs traités, on l'avoit écouté là-dessus, par le desir de rétablir une parfaite union entre les deux puissances; qu'on lui avoit offert d'en investir le duc d'Angoulême son troisieme fils; que non content de voir rentrer ce duché dans sa maison, il vouloit l'avoir pour le duc d'Orleans, avec un danger éminent d'une nouvelle guerre en Italie, à cause des prétentions que ce jeune prince avoit sur les duchés d'Urbin & de Florence, du chef de sa femme: qu'on n'offroit pour toute sûreté que de vaines renonciations aux droits prétendus sur ces domaines, sur lesquels on ne devoit pas faire plus de fond, que sur celle qui avoit été faite au duché de Bourgogne par le traité de Madrid, de laquelle on s'étoit moqué en France; que tandis qu'on avoit une telle condescendance pour cette couronne, l'armée Françoise avoit dépouillé de la plûpart de ses états, le duc de Savoye vassal de l'Empire. 1536.

Il ajouta, que nonobstant ce peu de retour à son égard de la part de la France, il persistoit à vouloir donner l'invest-

1536. titure au duc d'Angoulême; mais à condition que le roi lui déclareroit nettement quels secours on pouvoit attendre de lui pour la célébration du concile général, pour la réforme de la république chrétienne, pour l'extirpation des hérésies, & pour la guerre des infideles; & que comme il étoit impossible de réussir en tout cela, sans que les princes chrétiens fussent en paix les uns avec les autres, il falloit que le roi de France commençât par retirer son armée de dessus les terres du duc de Savoye; & que s'il n'acceptoit pas ce parti, c'étoit une nécessité d'en venir aux armes.

Il l'insulte avec beaucoup de hauteur, & offre de vuider leur querelle par un combat singulier.

Ce fut particulierement en cet endroit que l'empereur donna l'essor à son éloquence, pour ne pas dire à sa vanité. Il dit que c'étoit malgré lui qu'il en viendroit là: mais que pour épargner le sang, & n'en plus tant répandre, comme on n'en avoit déja que trop répandu, il s'offroit de vuider sa querelle avec le roi dans un combat singulier, dans une Isle, sur un pont, ou dans un bateau, l'épée ou le poignard à la main, & en chemise s'il le vouloit, pourvû qu'on mit en dépôt d'une part le duché de Milan, & de l'autre le duché de Bourgogne, au profit de celui qui remporteroit la victoire, & que les troupes des deux couronnes s'unissent ensuite pour rendre l'Eglise Romaine maîtresse des hérétiques, & la mettre en état de ne pas craindre le Turc; que si malgré lui il falloit procéder par les voies ordinaires de la guerre, il la pousseroit jusqu'à ce que lui ou son adversaire fût devenu le plus pauvre gentilhomme de son pays; qu'il étoit assûré que ce malheur tomberoit sur le roi; & cela pour deux raisons: La premiere, parce que le tort étoit du côté de ce prince: la seconde, parce qu'il en étoit attaqué fort imprudemment, & dans un temps où tout lui promettoit la victoire; dans un temps, où tous ses sujets, tant d'Espagne, que d'Italie & d'Allemagne, lui étoient parfaitement soumis, attachés, affectionnés, & prêts à le seconder de tout leur possible; qu'il avoit les meilleurs soldats & les plus habiles capitaines du monde; & qu'au contraire les sujets, les soldats & les capitaines du roi de France étoient tels, que si les siens leur étoient semblables, il se voudroit lier les mains, se mettre la corde au cou, & aller en cet équipage demander miséricorde à son ennemi.

1536.

Il conclut en disant, qu'il étoit toujours disposé à recevoir toutes les propositions de paix qu'on lui feroit, pourvû qu'avant toutes choses, le roi de France retirât son armée du Piémont; qu'il faisoit Sa Sainteté juge de tout, & qu'il la conjuroit, s'il avoit tort, de se déclarer contre lui; mais que si la justice étoit de son côté, il espéroit d'en être secondé contre l'ennemi de la chrétienté.

Toute l'assemblée étoit dans l'attente de ce que le Saint Pere répondroit à un tel discours, & de la maniere dont se comporteroient en cette occasion les ambassadeurs de France, qui paroissoient un peu embarrassés de leur contenance.

Sage réponse du pape à ce discours.

Le pape répondit en peu de mots avec beaucoup de sagesse, louant les bonnes intentions de l'empereur pour la paix, à laquelle le roi de France lui paroissoit aussi être fort porté. Il désapprouva l'expédient du duel, à quoi il ne pouvoit penser sans frayeur, y voyant exposée la vie de deux princes, qu'il regardoit comme les principaux appuis de l'Eglise; qu'il feroit tout son possible pour les ramener à la concorde; que pour cela, quoi qu'il arrivât, il vouloit demeurer neutre, se réservant néanmoins à user de l'autorité & de la puissance de l'Eglise contre celui des deux qui refuseroit des conditions raisonnables d'accommodement. L'empereur parut fort satisfait de cette réponse, & prit la main du pape pour la baiser.

L'évêque de Mâcon s'approchant de l'empereur, lui dit, que Sa Majesté Impériale ayant parlé en Espagnol, & que ne l'entendant pas assez pour comprendre parfaitement tout ce qu'il avoit dit, il répondoit seulement sur l'article de la paix; que le roi son maître y étoit très-disposé; & qu'il ne souhaitoit rien davantage, pourvû qu'elle se fît à des conditions justes & raisonnables, & qu'il laissoit à son collegue de répondre au reste du discours de Sa Majesté Impériale.

Comme monsieur de Velli commençoit à parler, l'empereur l'interrompit brusquement, lui disant, que sur l'article de la paix, il demandoit des effets & non des paroles; qu'il lui donneroit communication de son discours, & se retira.

1536.

Quelques-uns ont écrit, que le cardinal du Bellay, qui étoit présent, s'appliqua à retenir exactemeut toute la harangue de l'empereur; qu'il alla sur le champ chez lui, où il la transcrivit mot à mot, & qu'il partit dès le même jour déguisé, pour l'aller porter au roi. Le sieur de Langei, qui fait un détail très-éxact de tout ce qui se passa en cette occasion, ne dit rien de cette circonstance; & il semble, que si elle étoit vraie, il n'auroit pas manqué d'en faire honneur au cardinal son frere. Il fait même assez entendre dans la suite, que la connoissance la plus certaine que le roi eut de la chose, fut par les lettres de ses ambassadeurs, & par la bouche de Leidekerke, ambassadeur de l'empereur à la cour de France.

Mémoires de Langei, liv. 5.

Quoi qu'il en soit, l'évêque de Mâcon & Velli ne laisserent pas de continuer la négociation. Le commandeur de Cannes & Granvelle leur dirent au sortir de-la, qu'ils étoient très-chagrins de cet esclandre, & qu'ils ne s'étoient pas attendus que l'empereur fût venu vers le pape *pour faire un tel sermon*; ce furent leurs termes. Le pape envoya querir dès le soir l'évêque, lui témoigna qu'il étoit fort mécontent de ce qui s'étoit passé: que s'il l'avoit prévû, il l'auroit empêché; qu'il savoit que quelques personnes avoient mal pris la réponse qu'il avoit faite à l'empereur; que la surprise l'avoit peut-être empêché d'assez compasser ses paroles; & que quand il avoit dit, qu'il useroit de la puissance de l'Eglise contre celui des deux princes qui s'opposeroit à la paix, cela ne signifioit autre chose, sinon qu'il employeroit la voie du conseil & de l'exhortation, ainsi qu'il lui convenoit; qu'il le prioit de ne point écrire en France d'une maniere qui aigrît l'esprit du roi, & de donner le tour le plus doux qu'il seroit possible à sa relation.

Il en témoigne son mécontentement aux ambassadeurs de France.

L'évêque & monsieur de Velli le lui promirent, & le prierent en même-temps de faire ensorte que l'empereur leur donnât quelques éclaircissemens sur certains points de sa protestation, afin qu'ils pussent en informer plus certainement le roi leur maître.

Ils se trouverent pour cela chez le pape, lorsque l'empereur vint prendre congé de lui. Après que ce prince eut entretenu quelque temps le pape, on fit approcher les ambas-

Ceux-ci prient l'empereur de s'ex-

sadeurs. La premiere chose dont ils parlerent à l'empereur, fut le combat singulier qu'il avoit proposé. Ils le supplierent de leur dire, si c'étoit un défi qu'il eût fait au roi? Que si c'en étoit un, ils étoient assez sûrs de la disposition de ce prince, pour lui répondre qu'il l'acceptoit. Ils lui demanderent en second lieu, s'il avoit prétendu imputer au roi d'avoir manqué de parole, ou fait quelque chose contre son honneur? Et touchant l'article du duché de Milan, dont on traitoit depuis si long-temps, comme les choses avoient été mises par écrit, ils le prierent de vouloir bien communiquer les mémoires au pape, afin qu'il pût être juge de la conduite qu'on y avoit tenue de part & d'autre.

1536.

pliquer clairement sur le défi qu'il faisoit au roi.

Ils étoient à l'écart avec le pape & l'empereur, en faisant ces demandes. Ce prince leur dit qu'il alloit leur répondre : mais que comme il avoit fait son discours publiquement, il falloit aussi que sa réponse fût publique : ainsi on fit avancer tous ceux qui étoient dans la salle.

L'empereur se radoucit autant qu'il avoit paru échauffé.

L'empereur parla en italien, & dit qu'il savoit qu'on avoit mal pris, contre son intention, plusieurs choses qu'il avoit dites le jour précédent; qu'il n'avoit point prétendu blâmer ni accuser le roi, mais seulement s'excuser lui-même; qu'il l'estimoit, & qu'il n'avoit aucun sujet de parler mal de lui, quoiqu'il eût fait & dit plusieurs choses qui lui devoient être désagréables; qu'en proposant le duel, il n'avoit point pensé à l'y défier, mais seulement à proposer un moyen d'empêcher la mort d'une infinité d'hommes qu'une guerre très-sanglante feroit périr, étant résolu de la faire à toute outrance, s'il la commençoit une fois; qu'il connoissoit la valeur, la force & l'adresse du roi, & à quel danger il s'exposeroit lui-même en une telle occasion, & qu'en déterminant à vingt jours, comme il avoit fait, le temps de la réponse qu'il en attendoit, ce n'étoit pas pour entrer en guerre : mais seulement qu'il prévoyoit que dans ce terme les armées seroient si proches, qu'il seroit difficile de ne pas s'engager de part & d'autre.

Le pape témoigna beaucoup de joie de ces modifications, que l'empereur avoit mises à ce que la chaleur du discours lui avoit fait dire de trop fort, & exhorta de nou-

1536. veau les ambaſſadeurs à inſpirer au roi des ſentimens de paix.

Monſieur de Velli trouvant l'empereur beaucoup radouci, le ſupplia avec beaucoup de reſpect, de vouloir bien avouer en préſence de Sa Sainteté, qu'il étoit convenu avec lui de donner l'inveſtiture à monſieur le duc d'Orléans.

Nouvelle défaite qu'il donne par rapport à l'inveſtiture du duché de Milan.

L'empereur fut embarraſſé de cette demande, & voulut éluder : mais l'ambaſſadeur le preſſant ſur ce que cet aveu lui étoit néceſſaire, pour ſe diſculper auprès du roi ſon maître touchant ce qu'il lui avoit écrit pluſieurs fois là-deſſus, & qui étoit la pure vérité; il en demeura d'accord, & ajoûta même qu'il l'avoit fait dire au roi par ſon ambaſſadeur : mais que c'étoit à condition de maintenir la tranquillité de l'Italie, pour laquelle on ne propoſoit pas des conditions aſſez ſûres; & puis, il revint aux plaintes ſur la guerre qu'on faiſoit au duc de Savoye. Velli voulut répliquer : mais l'empereur lui répondit qu'il étoit preſſé de partir; & ſe tournant vers le pape, il lui dit d'un air moqueur : « N'eſt-il pas beau qu'il faille que je prie le roi de » France d'accepter le duché de Milan pour un de ſes fils, » & qu'on me veuille contraindre de le donner au choix » d'autrui ? » Et ſans rien dire davantage, il fit la révérence au pape, & ſe retira.

Mémoires de Langei, liv. 5.

Cependant le cardinal de Lorraine étoit en chemin avec de nouvelles inſtructions pour conclure le traité, ſuppoſé qu'il y eût encore moyen de le faire. Il arriva le dix-huitieme d'Avril au camp de l'amiral, & lui porta l'ordre de ne rien entreprendre ſur les terres de l'empereur; & même de ne pas paſſer outre contre le duc de Savoye; mais ſeulement de ſe poſter en un lieu avantageux & d'y demeurer, tandis qu'il reſteroit quelque eſpérance de conclure la paix. L'amiral obéiſſant contre ſes propres lumieres, s'éloigna de Verceil. Il vint ſe camper à S. Germain, pour être à portée de ſecourir Turin, en cas qu'il en fût beſoin, & de s'aſſûrer d'Yvrée & du Val d'Aoſt, pour faire venir par-là les ſecours de Suiſſe, ſuppoſé qu'on entrât en guerre avec l'empereur, comme il n'en doutoit pas.

Le cardinal pourſuivit ſon voyage : il trouva l'empereur

1536.

à Sienne, & ayant appris de monsieur de Velli, que suivant le conseil du pape, la négociation pour le duché de Milan avoit été reprise avec les ministres de l'empereur, il communiqua à ce prince les nouvelles propositions qu'il avoit ordre de lui faire de la part du roi. La premiere étoit, que Sa Majesté Impériale ayant demandé le duc d'Orléans pour l'accompagner à l'expédition d'Alger, le roi le lui envoyeroit avec un équipage & un secours tel que devoit avoir un fils de France. La seconde, que pour faciliter la conclusion du traité, le roi renonceroit à l'usufruit du duché de Milan, qui étoit le point sur lequel les ministres Impériaux avoient le plus insisté.

Il fait connoître qu'il veut la guerre.

L'empereur lui répondit qu'il ne s'agissoit plus de cela; qu'il étoit résolu de ne point donner l'investiture au duc d'Orleans; qu'il étoit toujours prêt de la donner au duc d'Angoulême, pourvû qu'on prit les sûretés convenables pour le repos de l'Italie, & que ses confédérés y consentissent. Le cardinal vit bien par cette réponse que l'empereur vouloit la guerre. Il lui dit qu'il feroit savoir au roi la résolution de Sa Majesté Impériale. Mais au sortir de l'audience, il écrivit à la cour qu'il ne falloit plus compter sur la paix. Il en avertit aussi l'amiral, afin qu'il se tînt sur ses gardes; & ce général dépêcha aussi-tôt un exprès au roi, pour le prier de temporiser, & lui dire, qu'il lui falloit encore un mois pour mettre Turin en défense, & s'assûrer de quelques places de Piémont, qu'après ce temps-là il espéroit être en état d'arrêter les ennemis.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de l'empereur à la cour de France reçut la harangue de ce prince, & la lut au roi, non pas telle qu'elle avoit été faite, mais avec les adoucissemens dont j'ai parlé. Le roi, sur ce qu'il en avoit retenu, & sur ce que ses ambassadeurs lui en avoient écrit, y fit une réponse qu'il adressa au pape & aux cardinaux.

Le roi répond à sa harangue dont il avoit eu communication.

Elle étoit très-moderée, suivant le conseil que le cardinal de Lorraine lui avoit donné. Il répondoit à tous les articles de la protestation de l'empereur, justifioit la guerre qu'il faisoit au duc de Savoye, montroit qu'elle n'étoit en

1536. aucune maniere contre les traités qu'il avoit faits avec l'empereur, faisoit voir clairement le peu de droiture de ce prince dans la derniere négociation pour le Milanès; qu'ayant promis l'investiture au duc d'Orleans, & réduit toute la difficulté à la renonciation pour l'usufruit, à laquelle on avoit consenti, il étoit visible qu'il ne tenoit qu'à lui que la paix ne fût rétablie dans l'Europe entre les princes Chrétiens.

On prévoyoit bien que cette réponse seroit assez inutile; & le roi ne la fit, que pour s'en servir comme d'un manifeste dans le public. On délibéra dès-lors dans le conseil si on préviendroit l'empereur en portant la guerre chez lui, ou si l'on attendroit qu'il commençât les hostilités.

Mémoires de Langei, l. 6.

Plusieurs étoient d'avis qu'on le prévînt, étant visible que ce prince ne différoit, que parce qu'il n'étoit pas prêt, & n'avoit pas encore entierement débauché les alliés de la France, & sur-tout les Suisses. Mais le roi, par une crainte hors de saison de passer pour l'auteur d'une guerre qui alloit être très-sanglante, s'obstina à ne pas commencer, avant que d'avoir fait toutes les démarches capables de le justifier devant toute l'Europe.

Comme on traitoit actuellement de cette affaire, il arriva un courrier de monsieur de Velli, dont la dépêche portoit, que le commandeur de Cannes, & Granvelle lui avoient demandé, si le roi n'envoyeroit pas monsieur l'amiral à l'empereur, ainsi qu'on l'avoit proposé; & l'avis de l'ambassadeur étoit, que pour avoir le temps de mieux fortifier Turin, il falloit commencer à traiter de l'investiture pour le duc d'Angoulême.

Le roi persistant toujours dans sa résolution de ne point commencer la guerre, non-seulement ordonna à l'amiral de se tenir prêt à partir pour aller vers l'empereur, dès que le cardinal de Lorraine l'appelleroit : mais encore il lui ordonna de quitter la campagne, de mettre quatorze ou quinze mille hommes en garnison dans Carmagnole, dans Fossan & dans Coni, & de faire repasser le reste en France.

Quelques jours après il lui envoya un nouvel ordre, qui

1536.

fut de n'exécuter le premier, qu'au cas que l'armée d'Antoine de Léve ne fût pas devenue trop nombreuse, & que ce général Espagnol n'entreprît pas de passer la Sessia, contre la parole qu'il avoit donnée au cardinal : car en ce cas il lui permettoit de donner la bataille, après avoir fait ses protestations contre cet acte d'hostilité.

L'ambassadeur de France, sur le premier ordre donné par le roi, avoit été trouver l'empereur pour renouer les conférences, lui donner avis que l'amiral partiroit dès que Sa Majesté Impériale l'ordonneroit, & que ce général mettoit déja ses troupes dans les villes, & se disposoit à renvoyer le reste en France. Mais il fut bien surpris, lorsque l'empereur lui dit, qu'il n'écouteroit plus rien, avant que toutes les troupes Françoises eussent repassé les Alpes, & que le duc de Savoye fût rétabli dans toutes les places qu'on lui avoit enlevées. Cependant il ordonna à Antoine de Léve de passer la Sessia; & il le fit le huitieme de Mai, sans que l'amiral qui reçut trop tard le second ordre, pût s'y opposer, ayant déja fait marcher la plûpart de ses troupes à leurs garnisons.

Dès que le cardinal de Lorraine eut reçu la nouvelle de ce passage, il alla trouver le pape, lui fit de grandes plaintes de la conduite de l'empereur, lui en représenta les funestes suites, & finit en lui disant que sa réputation étoit engagée à les prevenir; parce qu'on disoit assez publiquement dans Rome même, que l'empereur en y arrivant étoit en de favorables dispositions pour la paix, & qu'il n'avoit changé que depuis qu'il avoit conferé avec Sa Sainteté.

Le pape souhaitoit véritablement la paix : mais aussi il ne vouloit pas recevoir les François au duché de Milan; & s'il est vrai qu'il ne fût pas opposé à l'investiture, il est au moins certain qu'il avoit agi très-mollement pour le roi. Il tâcha de se justifier du soupçon qu'on prenoit de lui, & fit partir aussi-tôt après les cardinaux de Carpi & Trivulce, pour aller de sa part prier l'empereur d'envoyer ordre à Antoine de Léve de repasser la Sessia. Le cardinal Trivulce devoit, quand il auroit entretenu ce prince, aller en France trouver le roi, & de concert avec le cardinal

Negociato di lega & di pace di monsignor Ardinghello, *Ms. de la bibliotheque de Mr. l'abbé d'Estrées.*

1536. de Carpi, tâcher par toutes ſortes de moyens de ſuſpendre la guerre. Le ſieur Ardinghello nonce en France agiſſoit vivement pour cet effet auprès du roi : mais l'article du Milanès étoit un obſtacle inſurmontable.

Il apprend que Charles V. veut entrer dans le royaume.

L'empereur qui avoit pris ſon parti, & qui étoit ravi de voir le ſuccès des piéges qu'il avoit tendus au roi, ne ſe rendit point aux remontrances des deux cardinaux, non plus qu'à celles du cardinal de Lorraine, qui l'étoit venu trouver à Petra-Sancta, lui avoit parlé avec toute la force & la fermeté poſſible, & avoit enſuite pris la poſte pour ſe rendre à la cour de France. Il arriva le dix-ſeptieme de Mai à ſaint Rambert dans le pays de Forès, & donna avis au roi qu'il n'y avoit plus rien à ménager; que le deſſein de l'empereur étoit d'entrer au plutôt dans le royaume, & que l'on diſoit tout haut à ſa cour, qu'il avoit mis ſi bon ordre à ſes affaires en Allemagne & en Suiſſe, ſoit chez les Cantons Catholiques, ſoit chez les Proteſtans, que la France n'en tireroit aucun ſecours.

Diſpoſitions qu'il fait pour l'en empêcher.

Il ne fut donc plus queſtion dans le conſeil du roi, que de faire un plan de guerre pour la campagne. On ne crut pas avoir beaucoup à craindre du côté de Picardie. Les places de cette frontiere étoient en bon état, bien fortifiées & bien munies. On étoit aſſûré du roi d'Angleterre, qui avoit tout récemment donné une marque de ſa conſtance dans le parti du roi, en communiquant à l'évêque de Tarbes une lettre de l'empereur, par laquelle il le ſollicitoit de renouveller avec lui les anciens traités d'alliance, lui promettant d'oublier tout le paſſé, vû que la providence de Dieu avoit tiré de ce monde la reine Catherine d'Arragon ſa tante, qui avoit fait tout le ſujet de leur querelle. A quoi le roi d'Angleterre avoit répondu qu'il ne lui convenoit gueres de lui faire une telle propoſition, après l'avoir ſi fort outragé dans ſon honneur, en publiant dans le monde qu'il avoit fait empoiſonner cette princeſſe. De plus, on ſavoit bien que l'empereur, enſuite des grandes dépenſes qu'il avoit faites pour ſon expédition d'Afrique, n'étoit pas en état de faire la guerre en tant d'endroits dans le même temps; & cette même raiſon raſſûroit le roi du côté des Pyrenées.

Il y avoit plus de ſujet d'appréhender du côté de la Champagne ſur l'avis qu'on avoit reçu d'Allemagne, que le roi des Romains y faiſoit de grandes levées pour venir fondre dans cette Province. On donna les ordres pour une ſimple défenſive dans ces trois endroits-là; & on délibéra ſur la maniere dont on ſe conduiroit du côté des Alpes, où ſe devoit faire le grand effort. 1536.

Il n'y avoit que deux partis à prendre, l'un de faire paſſer les Alpes à toute l'armée pour aller dans le Piémont au-devant de l'empereur; l'autre, de faire repaſſer celle qui y étoit déja, & de conſerver ſeulement Turin & une ou deux autres places, pour arrêter les Impériaux, qui ne voudroient pas les laiſſer derriere eux, & ſeroient au moins obligés de tenir aux environs un corps de troupes, pour empêcher les courſes des garniſons Françoiſes. On s'arrêta à ce ſecond ſyſtème, tant à cauſe de l'expérience qu'on avoit de la ruine des armées Françoiſes au-delà des Monts, qu'à cauſe de la difficulté du tranſport des vivres, & de la facilité qu'on auroit pour cela en demeurant en de-çà; qu'au contraire les Impériaux trouveroient des inconvéniens ſemblables à ceux qu'on vouloit éviter, s'ils entreprenoient de paſſer les Alpes, & qu'on ruineroit leur armée en les chicanant au paſſage des montagnes, & en leur ôtant les moyens de ſubſiſter, quand ils les auroient paſſées.

L'armée a ordre de revenir en France.

Cette réſolution étant priſe, l'ordre fut envoyé à l'amiral de ramener ſon armée en France, & de congédier les ſix mille hommes que Caguino de Gonſague, & le comte Gui Rangoné avoient levés pour le ſervice du roi: mais on en conſerva les capitaines, qui pourroient, ſelon les conjectures, raſſembler aiſément leurs ſoldats. Le roi fit le marquis de Saluces ſon lieutenant-général en Italie pour la conſervation de Turin, & des autres places qu'on vouloit garder dans le Piémont, c'étoient Foſſan & Coni. Il donna à monſieur d'Humieres le commandement des troupes dans le Dauphiné, ſous François dauphin de France. Il choiſit pour commander à Marſeille, Antoine de la Rochefoucault, ſeigneur de Barbeſieux, & à Roqueſparviere dans les montagnes, Jean de Boulers. On mit en état de

1536. défenſe Château-Dauphin, Exiles, Buſſieres, Bellecombe, Avalon; & Langei partit pour l'Allemagne, afin de tâcher d'y ramener les eſprits, que les intrigues des envoyés de l'empereur y avoient extrêmement envenimés contre la France.

Artifices de l'empereur pour ſuſciter des ennemis au roi. Mémoires de Langei, liv. 6.

Cette commiſſion dont on chargea Langei, ne fut pas la plus facile de toutes à exécuter. Il n'eſt pas croyable combien l'empereur avoit employé d'artifices pour ſoulever les princes & les peuples d'Allemagne contre le roi. Langei découvrit ſur les lieux la raiſon pour laquelle l'empereur avoit refuſé à Rome, de donner à l'ambaſſadeur de France, un double de la harangue qu'il y avoit faite. On en avoit répandu en Allemagne une infinité d'exemplaires, la plûpart différens les uns des autres, ſelon les différentes perſonnes auxquelles ils avoient été adreſſés. Dans ceux qui avoient été envoyés aux Proteſtans, il ſembloit que l'empereur avoit été leur interceſſeur auprès du pape. Il y avoit joint des lettres, par leſquelles il les aſſûroit qu'il avoit diſpoſé le pape, & pluſieurs cardinaux, à leur paſſer certains articles de leur croyance, & qu'il auroit à peu près conclu leur accommodement avec l'Egliſe Romaine, s'il n'avoit été obligé de partir de Rome, ſur la nouvelle que l'armée de France étoit ſur le point d'aſſiéger Verceil.

Il avoit écrit d'une toute autre maniere aux Catholiques, prenant garde toutefois à ne rien mettre dans ſes lettres qui pût choquer les Proteſtans, au cas qu'elles vinſſent à leur connoiſſance.

Ses envoyés avoient ſuppoſé des lettres, par leſquelles on leur mandoit que le roi avoit fait publier à ſon de trompe le banniſſement de tous les Allemands hors de ſes états; que tous ſes ſujets qui avoient eu quelque commerce en Allemagne, étoient arrêtés priſonniers; & ſous ce ſeul prétexte, condamnés à une cruelle mort, comme coupables de Luthéraniſme.

Il avoit fait publier par-tout, comme un fait conſtant, que le roi avoit traité avec le Turc, pour le faire entrer en Allemagne, tandis qu'il occuperoit les forces de l'empire ſur ſes frontieres: & afin de rendre la choſe plus indubitable, les émiſſaires impériaux firent imprimer avec privi-

1536.

lége de l'empereur, des lettres de défi, que ce prince écrivoit au roi, où l'on voyoit la date, le nom du héraut d'armes, le lieu où elles avoient été présentées, par lesquelles il lui déclaroit la guerre, pour l'infame & damnable conspiration qu'il avoit faite avec le Turc contre les Chrétiens. Ces lettres furent affichées en divers endroits, avec la figure du héraut, qui présentoit au roi une épée rouge & flamboyante, &on y avoit ajouté l'explication de ce symbole, qui signifioit qu'il lui déclaroit la guerre à feu & à sang, comme à l'ennemi de la vraie religion.

Des calomnies si circonstanciées, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre tout-à-fait croyables, furent reçues des peuples comme des vérités incontestables, & on ne parloit du roi en Allemagne qu'avec exécration: mais on n'en demeura pas-là. Des gens apostés en divers endroits du pays mirent le feu en plusieurs bourgs & villages pendant la nuit. On n'entendoit durant un certain temps parler que d'incendies, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. On recevoit tous les jours quelque nouvelle de cette nature, & on assûroit que ces incendiaires étoient des François, qui par ordre de leur roi s'étoient dispersés dans toute l'Allemagne, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ils réussissent, & indisposent contre lui les Allemands.

Ces horribles artifices inspirerent aux Allemands tant d'animosité contre les François, que le comte de Nassau qui, faute d'argent, n'avoit pû jusques-là venir à bout de faire des levées de lansquenets pour l'empereur, en trouva plus qu'il n'en voulut. Les Allemands s'enrôloient à l'envi, par l'espérance qu'il leur donnoit de les mener piller, brûler, ravager la France, & ne demandoient rien autre chose pour leur solde.

Mesures du roi pour les désabuser.

Telle étoit la disposition de l'Allemagne, lorsque Langei y fut envoyé. Il n'osa y paroître en public, de peur d'y être insulté, ou même massacré. Il se logea chez un de ses amis, à qui il se confioit, dans une des villes les plus voisines de France, qu'il ne nomme point dans ses mémoires: mais dans un manuscrit de la maison du Bellay, il est dit, que c'étoit à Andernac, dont le gouverneur, à qui Langei avoit rendu un service considérable en France, le cacha

1536. chez lui. Ce seigneur donna avis de son arrivée à quelques personnes qu'il avoit attachées au roi dans ses précédentes ambassades. Il concerta avec eux les moyens de désabuser les peuples sur tant de faussetés, dont on les avoit prevenus. Il fit imprimer secrettement un manifeste en Allemand, en latin, & en François, qu'il envoya partout avec les lettres de plusieurs marchands Allemands, écrites de Lyon tout récemment, qui contenoient les obligations qu'ils avoient au roi, pour la bonté qu'il leur témoignoit en toutes rencontres ; & ces mêmes marchands étant presque en même-temps arrivés des foires de Lyon pour se trouver à celle de Strasbourg, rendirent témoignage de la fausseté de tous les bruits que les Impériaux avoient fait courir, touchant les mauvais traitemens qu'on leur faisoit en France. Ils assûrerent que rien n'étoit plus chimérique, que cette déclaration de guerre faite par l'empereur au roi, à l'occasion de la prétendue alliance de ce prince avec le Turc, & parlerent de même sur les autres articles qui avoient le plus animé les Allemands.

Le premier effet que ces témoignages produisirent, fut que de treize mille Allemands que le roi des Romains avoit levés pour entrer en Champagne, dix mille se débanderent ; & il en seroit arrivé autant à ceux du comte de Nassau, s'il ne les eût pas déja fait passer aux Pays-Bas.

Langei, encouragé par ce succès, écrivit à Louis de Baviere, electeur & comte Palatin, pour le prier d'assembler une diete, où le roi vouloit faire les princes d'Allemagne juges du différend qu'il avoit avec l'empereur touchant le duché de Milan, comme étant un Fief de l'Empire : mais il n'en reçut point d'autre réponse, sinon qu'il communiqueroit sa lettre au roi des Romains, nommé vicaire de l'Empire. C'étoit là-lui ôter toute espérance de réussir : c'est pourquoi ne pouvant rien faire de mieux, il écrivit une autre lettre qu'il envoya à tous les électeurs, & aux princes de l'Empire, où marquant la demande qu'il avoit faite à l'électeur Palatin, & l'offre du roi de s'en rapporter à leur jugement sur l'article du Milanès, il justifioit les droits que ce prince avoit sur ce duché, & la nécessité où l'empereur le mettoit d'entrer en guerre avec lui pour sa seule

défense. Cette lettre circulaire n'eut pas plus d'effet que la premiere, non plus que la harangue qu'il fit aux princes Protestans à l'assemblée de Smalcalde, où il eut permission d'assister. Ils le remercierent, sans parler d'autre chose, des bonnnes intentions que le roi faisoit paroître pour le bien & la tranquillité de l'Empire; & le prierent d'assûrer ce prince qu'il les trouveroit toûjours prêts à son service contre tous ses ennemis, excepté l'empereur. D'autres lettres qu'il lui écrivit, & d'autres Apologies qu'il leur envoya, furent aussi inutiles. Le marquis de Brandebourg, & quelques autres princes, en userent à son égard en diverses occasions, non-seulement avec peu d'honnêteté, mais encore d'une maniere indigne: mais Langei, nonobstant tous ces obstacles, obtint de quelques-uns qu'on levât des troupes dans leurs états pour servir en France.

1536.

Sleïdan, l. 9.

Epistolæ, & Apol. Francisc. I. apud Freherum, t. 3.

Autres stratagèmes de l'empereur en Italie.

Les Impérialistes mettoient en usage d'autres stratagèmes en Italie qu'en Allemagne. On y publioit des prophéties sans nombre, qui promettoient à l'empereur la couronne de France; & elles ne faisoient pas un petit effet dans un Pays, où les princes mêmes avoient eu de tout temps beaucoup de foi à l'Astrologie judiciaire. On y exagéroit le nombre des troupes de l'empereur, tant de celles qu'il avoit en Italie, que des autres qu'il avoit aux Pays-Bas & en Allemagne. On ne parloit que des formidables armées avec lesquelles il alloit donner un assaut général à la France; & on se servoit de tout cela, pour tâcher de débaucher au roi tous les amis & tous les serviteurs qu'il avoit encore au-delà des monts.

On réussit par-là auprès de François marquis de Saluces, avec d'autant plus de danger pour la France, que le roi l'avoit fait son lieutenant général en Piémont, pour la conservation des places, par lesquelles il vouloit arrêter la premiere impétuosité des Espagnols.

La trahison du marquis de Saluces étoit la plus lâche & la plus indigne qu'on eût vûe de longtemps. Il avoit été élevé avec le roi, qui l'avoit toujours tendrement aimé, & lui avoit accordé l'investiture de ce marquisat, comme d'un fief mouvant du Dauphiné; ou plutôt, il le lui avoit donné; car ayant été ôté à son frere ainé Jean-Louis, pour

1536. cause de rébellion, il avoit été adjugé au roi par confiscation. Ce prince venoit encore tout récemment de lui accorder de très-grands domaines dans le Piémont, & ne pouvoit lui donner une plus grande marque de distinction & de confiance, qu'en le faisant son lieutenant général en Piémont, dans une conjoncture, où c'étoit lui confier en quelque façon les clés du royaume de France.

Lâche conduite du marquis de Saluces envers le roi.

Le prétexte qu'il prit de sa perfidie, & dont il se servit quelque temps après dans un entretien qu'il eût à Fossan avec Martin du Bellay, fut que tout marquisat de la nature de celui de Saluces, étoit de droit relevant de l'Empire, auquel ses prédécesseurs n'avoient pas eu droit de se soustraire, pour se soûmettre au dauphin de Viennois, & qu'il n'avoit rien fait autre chose en quittant le parti de France, que de retourner à son légitime seigneur : mais ses véritables raisons étoient, qu'il avoit des prétentions sur le marquisat de Montferrat, dans lesquelles il espéroit que l'empereur le favoriseroit, & qu'il appréhendoit d'être dépouillé de son état par ce prince. Outre qu'il étoit un de ceux qui follement entêtés de l'astrologie judiciaire, s'étoient laissés persuader que les astres promettoient à Charles V. la couronne de France. Enfin, après une longue contestation qu'il eut avec du Bellay touchant cette indigne démarche il finit en lui demandant, s'il vouloit qu'il allât en France faire le même personnage que le prince de Melphe, qui après avoir perdu sa principauté, pour s'être déclaré en faveur du roi dans la derniere guerre de Naples, avoit été obligé de se refugier en France, où quoique le roi lui donnât de grands appointemens, il ne vivoit pas avec autant de splendeur, qu'il eût fait dans son petit état.

Mais ce qui rendit sa trahison plus infame, fut la maniere dont il l'exécuta ; c'est-à-dire, en employant l'autorité même que le roi lui avoit donnée, à ouvrir les passages de France aux ennemis.

On avoit résolu dans le conseil, ainsi que je l'ai déja dit, de garder au-delà des Alpes Coni & Fossan avec Turin, & de défendre ces places contre les impériaux, autant qu'il seroit possible, pour donner le temps au roi d'assembler

bler ses troupes en Provence & en Dauphiné. Le marquis de Saluces, comme il en étoit convenu avec Antoine de Léve, n'oublia rien pour empêcher, ou pour rendre inutile cette sage précaution. Il assembla plusieurs conseils de guerre là-dessus, où il trouvoit toujours moyen de ne rien conclure; ou bien, après avoir conclu un jour, il changeoit le lendemain d'avis. Tantôt il vouloit qu'on gardât Fossan & Coni, tantôt qu'on ne gardât qu'une des deux: tantôt il envoyoit des courriers au roi pour lui persuader d'abandonner l'une & l'autre, & de n'entreprendre que la défense de Turin. Mais sur les ordres réitérés de ce prince, ou sur les instantes prieres qu'il lui fit, & aux seigneurs François de son camp volant, de tenir seulement trois semaines dans ces deux places, ou dans une des deux, il consentit qu'une partie des troupes s'y renfermât. 1536.

Mais ce ne fut qu'après avoir perdu bien du temps, qu'on auroit employé à les mettre en état de défense; qu'après avoir consumé la meilleure partie des vivres de Fossan par un séjour inutile auprès de cette place, contre l'avis de tous les principaux officiers, & qu'après avoir fait sous-main deserter presque tous les pionniers qui avoient commencé à la réparer.

Nonobstant le mauvais état de cette place, Montpesat en accepta le commandement; & le marquis de Saluces se chargea, ou plutôt fit semblant de se charger de la défense de Coni: car il leva enfin le masque dès qu'il se fut éloigné de Fossan, & alla se rendre auprès de l'empereur. Cependant Antoine de Léve, ayant laissé Jacques Foszaro seigneur de Salenghe gouverneur d'Ast avec dix mille hommes pour faire le siége de Turin, arriva à la vûe de Fossan le Jeudi septieme de Juin.

Siége de Fossan par les Espagnols.

Montpesat avoit avec lui la Roche-du-Maine, la Palice, Villebon, Wartis, Saint Petre Corse, le baron de Castelpers, & plusieurs autres seigneurs & Gentilshommes, & une garnison assez nombreuse, vû la petitesse de la place, mais peu de munitions de guerre & de vivres, dont le marquis de Saluces avoit donné l'état au général Espagnol. Montpesat reçut un nouveau courrier que le roi lui avoit dépêché, après qu'il eut appris la désertion du marquis de

1536. Saluces, dont on avoit jusques-là voulu en vain lui rendre la fidélité suspecte. Il le conjuroit, s'il y avoit moyen, d'arrêter l'ennemi pendant un mois devant Fossan, s'en rapportant toutefois à sa prudence, parce qu'il ne vouloit pas le perdre, non plus que tant de brave noblesse qu'il avoit avec lui.

C'étoit lui demander l'impossible, parce qu'il n'avoit pas pour vingt jours de vivres, & que pour toutes fortifications, il n'avoit que de méchantes levées de terre faites à la hâte, que le canon auroit bien-tôt réduites en poudre: mais c'est en de pareilles occasions, où la résolution, l'expérience, l'adresse, l'esprit du commandant suppléent quelquefois à tout le reste; qualités qui ne manquoient pas à Montpesat.

Mémoires de Langei, l. 6.

Il jugea qu'il falloit commencer par faire paroître aux Espagnols la vigueur des gens à qui ils avoient affaire. Dès le soir de l'arrivée d'Antoine de Léve, avant que l'armée fut entierement logée, il fit une sortie où il lui tua beaucoup de monde: la nuit finit le combat; mais le général Espagnol, à la faveur des ténébres, s'empara du couvent de saint François, qu'on n'avoit pas eu le temps de démolir; & par le moyen de ce poste, fit un logement à une portée d'arquebuse de la ville. Le lendemain il poussa ses tranchées, où il perdit bien des soldats; au troisieme jour, une batterie de deux canons fut en état de tirer, & eut bientôt ruiné toutes les défenses des assiégés, qui dès-lors n'eurent plus d'autre ressource que leur courage, & quelques foibles retranchemens qu'ils avoient faits au dedans de la place.

Vigoureuse sortie des assiégés.

Sur le soir, ils firent une seconde sortie, le baron de Castelpers, lieutenant de la compagnie des gendarmes de Montpesat, étant à la tête de la cavalerie, & le capitaine Wartis Navarrois avec les gens de pié. Celui-ci, à la faveur d'un chemin creux, gagna la prairie, où il donna sur le quartier des lansquenets, dont la garde étoit foible, parce qu'ils étoient les plus éloignés de la ville : il les surprit, tailla en pieces la garde ; & la cavalerie de Castelpers survenant, mit tout le quartier en désordre.

L'alarme étant parvenue jusqu'à Antoine de Léve, il

fit marcher un gros d'Espagnols, pour couper les François : mais le capitaine S. Petre avec Villebon, ayant en même temps forcé & nettoyé la tranchée, les Espagnols furent obligés de revenir sur leurs pas pour le repousser. La cavalerie Françoise suivit les Espagnols, & les chargea en queue, tandis que saint Petre faisoit feu sur ceux de la tranchée, dont il s'étoit rendu le maître. Cette brusque attaque mit un si grand désordre dans le camp, qu'Antoine de Léve voyant les assiégés marcher vers le couvent de S. François, & qu'il n'avoit presque personne avec lui, fut contraint de se sauver, porté dans une chaise, ne pouvant monter à cheval à cause de sa goute. Ses porteurs se sentant poursuivis de près, le jetterent dans un blé, & s'enfuirent. Il y demeura sans être découvert jusqu'à la retraite des François. Ils la firent en très-bonne ordre, & avec tant de bonheur, qu'ils n'eurent personne de tué : mais quelques-uns seulement furent blessés, & entr'autres Wartis & S. Petre.

Le général Espagnol porta fort impatiemment cet affront : mais il s'assûroit que les assiégés, après avoir pendant quelques jours signalé leur courage, ne s'obstineroient pas à défendre une si méchante place, ou ils avoient peu de vivres. Il en étoit si persuadé, que suivant le conseil que lui avoit donné le marquis de Saluces, il avoit laissé libre le quartier de la porte qui va à Coni, pour leur donner moyen de s'y retirer la nuit sans être poursuivis : mais son espérance fut trompée. Montpesat se servit uniquement de cette commodité, pour fournir d'eau la ville, où il n'y avoit que sept puits, dont cinq étoient déja à sec.

Cependant Antoine de Léve, pour hâter leur retraite, ou leur capitulation, dressa une nouvelle batterie, qui en peu d'heures fit une breche, où trente hommes de front pouvoient monter à l'assaut, & aller de plein pié dans la ville, le fossé qui étoit fort étroit, étant entierement comblé. Le canon cessa de tirer pendant deux heures, & les assiégés ne douterent pas que les ennemis ne se disposassent à l'assaut. Montpesat se prépara à le soûtenir dans un retranchement qu'il avoit fait sur le rempart, où il mit les gendarmes à la tête, & l'infanterie derriere.

1536. Antoine de Léve eut en effet dessein de faire l'attaque; mais ne voulant pas exposer ses vieilles bandes Espagnoles en une occasion si peu importante, il commanda les troupes Italiennes, qui le refuserent, sous prétexte qu'on ne les payoit point. Les lansquenets en firent de même, disant, qu'ils méritoient autant que les Espagnols d'être ménagés.

Douze jours se passerent depuis la breche faite, sans qu'on fît autre chose de part & d'autre, que tirer, le général Espagnol attendant toujours que la ville se rendît faute de vivres. Effectivement le seizieme jour du Siége le commandant ayant visité ses magasins, trouva qu'il n'y en avoit plus que pour quatre ou cinq jours, & qu'à peine lui restoit-il de poudre autant qu'il lui en faudroit pour soûtenir un assaut. Il reçut en même-temps une lettre du roi, par laquelle il lui mandoit qu'il lui falloit encore quinze jours pour le secourir, & que s'il ne pouvoit pas l'attendre, il fit sa capitulation la plus honorable qu'il pourroit. Il délibéra là-dessus avec les principaux capitaines, & ils conclurent à se rendre : mais ils auroient été bien-aises, pour avoir de meilleures conditions, que la proposition leur en eût été faite par les assiégeans.

Lorsqu'ils tenoient conseil, il arriva un trompette de la part d'Antoine de Léve, pour demander un capitaine qui avoit été fait prisonnier dans la derniere sortie. Le trompette étoit aussi chargé de faire de sa part des complimens au sieur de la Roche-du-Maine, qui avoit été son prisonnier après la bataille de Pavie, & avec qui il avoit lié amitié.

Ils rendent la place par une capitulation très-honorable.

Cela donna lieu à des civilités réciproques. On se fit des présens de part & d'autre. La Roche-du-Maine invité par Antoine de Léve à un repas, y alla. On lui offrit de laisser sortir la garnison sans armes & sans bagage, il le refusa. On ajouta les armes, le bagage, & les enseignes; mais à condition qu'elles ne seroient point déployées en sortant de la place : il rejetta encore cette proposition. Enfin, il obtint toutes les conditions les plus honorables, & trois autres encore qu'il n'espéroit pas. La premiere, de demeurer dans la ville encore quinze jours; c'étoit le temps que le

roi leur avoit demandé pour arrêter les ennemis. Il fut ajouté à cet article, que si durant ce temps-là le secours venoit, la capitulation seroit nulle. La seconde, que les assiégeans fourniroient aux assiégés des vivres pendant ce temps-là pour de l'argent. La troisieme, que l'argent que le roi pourroit leur envoyer, passeroit dans la ville. 1536.

Les choses étant ainsi arrêtées, Montpesat vint le lendemain à une chapelle; entre le camp & la ville, avec d'Assier & la Palice, fils unique du feu maréchal de Chabannes, & signa la capitulation.

L'empereur arrive au camp.

Huit jours après, l'empereur arriva au camp avec toute son armée, accompagné des ducs de Savoye & de Baviere, du marquis du Guast, & d'une infinité de Noblesse. La Roche-du-Maine l'étant venu saluer, ce prince l'embrassa. Il fit devant lui la revûe de son armée; & lui demanda ce qu'il en pensoit. Il répondit, qu'il étoit fâché de la voir si belle: mais que s'il passoit les Monts, il en verroit une autre encore plus leste; & que s'il avoit le bonheur de la défaire, il en trouveroit quinze jours après encore une autre plus nombreuse. L'empereur lui demanda où il croyoit qu'il allât? Il dit que c'étoit en Provence. » Il est vrai, (repartit l'empereur,) & les Provençaux sont mes sujets. J'assûre Votre Majesté Impériale, (reprit la Roche-du-Maine,) » qu'elle les trouvera très-desobéissans. « La conversation continua quelque temps d'une maniere également libre: mais l'empereur y fit toujours assez connoître qu'il étoit persuadé que le roi n'étoit pas en état de lui résister: cela parut sur-tout par la derniere question qu'il fit à ce seigneur. Il lui demanda combien il y avoit de journées du lieu où ils étoient jusqu'à Paris? » De journées? (repartit du Maine) Si par journées vous entendez des batailles, je vous » assûre qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à » moins que dès la premiere les aggresseurs ne soient bien » battus. « Cette repartie fit sourire l'empereur, qui le congédia, après lui avoir fait bien des amitiés.

Ce prince ne fut gueres content de l'article de la capitulation, qui accordoit un si long délai pour l'évacuation de la place; & il fit tout ce qu'il put, par le marquis de Saluces, pour persuader à Montpesat de partir avant le temps

1536. marqué : mais ce commandant n'en voulut rien rabattre. Le jour étant arrivé, il sortit enseignes déployées, Martin du Bellay conduisant la cavalerie, & le chevalier d'Ambres l'infanterie. On leur fit bien des chicanes. Ils eurent beaucoup de peine à empêcher que dans le chemin les paysans & les Allemands même de leur escorte ne pillassent leur bagage : ils en vinrent quelquefois aux mains avec les uns & les autres; & enfin ils arriverent à Fenestrelle jusqu'où l'on devoit les conduire. De-là du Bellay fut dépêché au roi par Montpesat, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé à Fossan, dont la prise n'auroit pas mérité d'avoir place dans cette Histoire, si la bravoure extraordinaire de ceux qui la défendirent, & le temps qu'elle donna au roi de se préparer à recevoir les ennemis, n'en eussent pas fait un évenement très-considérable.

Il fait le siége de Turin.

Il ne restoit plus au roi que Turin dans le Piémont : car Coni, qu'on devoit défendre avec Fossan, selon le projet envoyé de la cour, fut abandonné ensuite de la trahison du marquis de Saluces, qui dans le dernier conseil de guerre tenu avec les capitaines François avant le siége de Fossan, s'étoit chargé lui-même d'y pourvoir. L'empereur cependant faisoit assiéger Turin par le marquis de Marignan & par le général Scalenghe seulement avec six mille hommes. C'étoit trop peu de monde pour la prendre bien-tôt; car quoique l'amiral Chabot, avant son départ d'Italie, n'eût pas eu le loisir d'y faire tous les ouvrages qu'il avoit projettés, elle étoit défendue par deux braves capitaines, savoir par Annebaut & par Couci seigneur de Burie. Les magasins étoient bien fournis, & la garnison forte & composée de bonnes troupes.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le duc de Savoye, comme le plus intéressé, auroit fort souhaité que l'empereur y eût employé toutes ses troupes, & en eût chassé les François, avant que d'entrer en Provence. Il l'en avoit souvent pressé : il continuoit de le faire depuis la prise de Fossan, & ne désespéroit pas de le lui persuader; parce que parmi les ministres Impériaux, il en voyoit plusieurs qui n'étoient pas trop d'avis de son passage en France, sur-tout en laissant Turin derriere lui. Antoine de Léve même, parlant de cette expédition, au moins en

public, ne paroissoit pas fort l'approuver. On crut pourtant toujours qu'il en étoit le principal auteur, & que ce qu'il en disoit en l'improuvant, n'étoit qu'afin que l'empereur en eût tout l'honneur, si la chose réussissoit, comme il n'en doutoit pas. 1536. Langei, l. 6.

Les raisons qu'on apportoit à ce prince pour le détourner de ce dessein, étoient les mêmes que celles qu'on avoit tant de fois employées, pour empêcher nos rois de porter la guerre au-delà des Alpes, l'éloignement de ses états, la difficulté du transport des vivres, d'où suivoit celle de subsister dans un pays ennemi, la facilité que le roi auroit à se défendre dans son royaume; & on ajoûtoit l'exemple de Fossan, qui n'étant qu'une masure, avoit tenu aussi longtemps qu'une bonne ville de guerre; parce qu'elle étoit défendue par des gens très-braves, & auxquels le roi de France en avoit une infinité de semblables.

Ce qui donna encore quelque espérance au duc de Savoye, fut l'arrivée des cardinaux Trivulce & de Carpi, chargés de la part du pape d'engager les deux princes à reprendre les négociations; à quoi il y avoit d'autant plus d'apparence, que Leidekerke ambassadeur de l'empereur, après avoir été congédié de la cour de France, avoit écrit de Suze à monsieur d'Humieres, qu'il avoit un pouvoir de son maître pour de nouvelles propositions de paix, & qu'il traiteroit volontiers avec lui-même, si le roi le jugeoit à propos. Ce prince, après avoir fait quelque difficulté, y avoit consenti, & avoit même permis à Leidekerke de passer par la France pour aller aux Pays-Bas, où, sous prétexte de s'instruire de certains points qui pouvoient faciliter la paix, il se rendit auprès de Marie reine de Hongrie, qui en étoit gouvernante.

Mais l'empereur avoit pris son parti; les cardinaux ne purent rien gagner, & l'on sut depuis que ce nouvel artifice n'étoit que pour obtenir le passage de Leidekerke par le chemin le plus court, afin de prendre des mesures avec le comte de Nassau sur les desseins de la campagne, & que dans le même-temps que l'empereur entreroit en Provence, ce comte pénétrât de son côté le plus avant qu'il pourroit en Picardie.

1536. *Il marche du côté de Nice.* Il n'y avoit gueres lieu de douter que l'empereur venant attaquer le royaume, ne prît sa route par la Provence; parce qu'il pouvoit s'avancer par-là sans résistance jusqu'à Nice, qui appartenoit au duc de Savoye, & qu'il n'avoit garde de s'éloigner de sa flotte, sur laquelle il avoit chargé ses vivres, ses gros bagages, & sa grosse artillerie. Toutefois le roi, quoiqu'il portât sa principale attention de ce côté-là, avoit aussi pris ses précautions du côté du Dauphiné. Monsieur d'Humieres gardoit les passages, & avoit ses pionniers tous prêts dans les montagnes pour rompre les chemins, & des soldats dans les forts & les défilés pour disputer les passages. On ne fut pas long-temps en suspens; car vers la mi-Juillet le roi eut avis certain que l'avant-garde de l'armée ennemie s'étoit mise en marche le treizieme du mois, tenant le chemin de Nice.

Plan des François pour s'y opposer. Langei, lib. 7. Belcar. lib. 21. Annales de France, &c. Dès qu'il en fut assûré, on commença à exécuter le plan de défense qu'il avoit formé avec le maréchal Anne de Montmorenci. Il fit ce seigneur généralissime de ses troupes, avec un plein pouvoir d'agir, selon que sa prudence, plutôt que son courage, le lui dicteroit dans les diverses occurrences. Ce plan consistoit en trois choses. Premierement à faire le dégât, depuis les Alpes jusques à Marseille, & depuis la mer jusqu'au Dauphiné, non-seulement dans le plat pays, mais même dans les bourgs & dans les villes; & de se borner à la défense de Marseille & d'Arles. Secondement, à tenir l'armée campée sous Avignon, couverte du Rhône & de la Durance. En troisiéme lieu, à ne point hasarder de bataille, & à ne s'engager en aucune action importante sans une certitude morale du succès.

Le maréchal de Montmorenci se met à leur tête. Le maréchal de Montmorenci alla se mettre à la tête des troupes auprès d'Avignon, où il rendit son camp inaccessible, partie par sa situation, partie par les travaux qu'il y avoit fait faire, & par ceux qu'il y ajoûta : ayant d'ailleurs l'usage du Rhône par où les vivres lui venoient commodément de tout le pays qu'il avoit derriere lui.

Le sieur de Bonneval fit avec une extrème promptitude le ravage qu'on lui avoit ordonné. On fit de grandes breches aux murailles de toutes les villes qu'on abandonnoit;

1536.

on brûla tous les fourrages & tous les grains que les particuliers avoient négligé de transporter dans des lieux sûrs; on détruisit les fours, les moulins, on en brisa les meules, & on enleva tout le fer qui pouvoit servir à les rétablir; on mena au camp d'Avignon tous les artisans, dont les ennemis auroient pû s'aider; on défonça tous les tonneaux de vin, on jetta du blé dans les puits, & d'autres choses qui pouvoient en gâter l'eau : mais on ne toucha point aux arbres, ni aux vignes dont les fruits étoient déja avancés, & dont l'abondance étoit propre à causer des maladies dans le camp ennemi. Le roi se posta avec un autre corps d'armée à Valence, pour renforcer celui d'Avignon quand il en seroit besoin, & se servir de l'un & de l'autre, selon les diverses entreprises que les Impériaux feroient.

Forces de l'empereur.

On comptoit dans l'armée de l'empereur vingt-deux mille Allemands, dix mille Espagnols, douze mille Italiens, deux mille cinq cents hommes d'armes de diverses nations. Le marquis du Guast y faisoit la fonction de général de l'infanterie, Ferdinand de Gonsague celle de général de la cavalerie, & le duc d'Albe commandoit la gendarmerie. Toutes ces troupes marcherent à Nice en divers corps, & l'empereur y arriva avec le dernier le vingt-cinquieme de Juillet. Antoine de Léve avoit sous ce prince la principale autorité, que ses longs & importans services, son expérience & son habileté lui avoient méritée.

Langei, l. 7.

Ses projets sur le royaume de France.

Cette grande armée souffrit beaucoup dans le passage des montagnes, étant continuellement harcelée par les Montagnards, qui, après avoir fait leurs décharges, se sauvoient par des détours où les Impériaux n'osoient les suivre. L'empereur même y courut risque de la vie; car cinquante paysans s'étant retranchés dans une tour, conjurerent de le tuer au passage, quoi qu'il leur en dût arriver; & en effet ayant apperçu un seigneur de l'armée en très-bel équipage, auquel tous ceux qui l'environnoient paroissoient rendre beaucoup de respect, ils le prirent pour ce prince, & ayant fait sur lui leur décharge, le tuerent (*a*) sur la place. Som-

(*a*) Ce seigneur s'appelloit Garcillazzo de la Vega.

1536.

més de se rendre, ils le refuserent. Il fallut faire venir du canon; & ayant été forcés, on les fit tous pendre. Mais les soldats animés de l'espérance du pillage & de la conquête du royaume de France qu'on leur alloit donner en proie, & dont on faisoit déja le partage à la cour de l'empereur, leur faisoit supporter sans peine ces premieres fatigues, & essuyer tous ces dangers.

Vie de S. François de Borgia par le P. Verjus.

Ils ne douterent plus de la victoire, quand étant descendus dans la plaine, ils ne virent point d'armée en campagne pour leur résister : mais seulement quelques partis qu'ils repousserent aisément; parce que ceux qui commandoient ces partis n'avoient ordre que de reconnoître la marche de l'armée impériale, pour en informer le roi & le maréchal de Montmorenci, sans s'engager au combat. Il n'y eut que Montejan & Boisi, qui ayant extorqué, plutôt qu'obtenu, la permission de s'approcher de l'avant-garde Impériale, commandée par Ferdinand de Gonsague, y donnerent une chaude alarme dans le temps qu'il décampoit de Fréjus.

Il remporte un avantage sur un parti de l'armée du roi.

Il crut d'abord que c'étoit toute l'avant-garde de l'armée Françoise : mais ayant été informé qu'il n'y avoit que trois cents hommes de pié avec cent quarante chevaux, partie hommes d'armes, partie archers, il les suivit avec beaucoup de diligence, & les ayant atteints entre Brignole & le Luc, les défit entierement après un combat très-sanglant, où il y eut presque autant de morts du côté des vainqueurs, que du côté des vaincus : mais les deux chefs, savoir, Montejan & Boisi, y demeurerent prisonniers avec Louis de Silli, seigneur de la Roche-Guyon, jeune gentilhomme qui faisoit sa premiere campagne, & qui s'acquit en cette rencontre une grande réputation.

L'empereur qui mettoit tout à profit, ayant reçu la nouvelle de ce petit avantage, non-seulement fit répandre le bruit dans son armée que l'avant-garde Françoise avoit été taillée en pieces : mais encore il l'écrivit en Italie & en Allemagne, pour intimider en ces quartiers-là les amis & les alliés du roi de France, & ceux que l'incertitude du succès de son entreprise tenoit encore en suspens sur le parti qu'ils devoient prendre. Il en parla dans

ses lettres, comme d'un coup presque décisif, & qui avoit déja à demi abattu le courage & les forces des François. 1536.

Mort du Dauphin.

Quelque peu considérable que fût ce premier échec, il causa beaucoup de chagrin au roi, d'autant plus qu'immédiatement avant que de l'apprendre, il avoit fait une perte qui l'avoit accablé de douleur : & il eut besoin de toute sa constance & d'un cœur aussi ferme que le sien, pour n'y pas succomber. C'étoit la mort de son fils aîné François dauphin, jeune prince de dix-huit ans & demi, & dont les grandes qualités faisoient déja l'admiration de toute la France. Il mourut à Tournon le douzieme d'Août, comme il venoit joindre l'armée.

Son échanson est convaincu de l'avoir empoisonné, non sans soupçon d'y avoir été porté par l'empereur.

L'arrêt rapporté dans les mêlanges historiques de Guill. de Taix abbé de Bassefontaine, publié par Camusat.

Mémoires de Langei, l. 6.

Cette mort fit un grand bruit dans l'Europe. On crut d'abord que la maladie qui l'emporta en quatre jours, n'étoit venue que d'avoir bû de l'eau trop fraîche, après s'être extrèmement échauffé à Lyon en une partie de paume : mais on eut soupçon par quelques indices que l'eau avoit été empoisonnée ; & on arrêta le comte Sebastien de Montécuculli, Italien Ferrarois, son échanson, de qui on eut quelque défiance. On lui fit prêter l'interrogatoire ; & sur les marques d'arsenic que les medecins reconnurent à l'ouverture du corps, sur ce que l'on trouva de ce poison & d'autres semblables dans la cassette de ce comte, & enfin sur l'aveu qu'il fit du crime à la question, où il confessa de plus, qu'il avoit aussi eu dessein d'empoisonner le roi, il fut écartelé à Lyon le septieme d'Octobre. (*a*)

Il dit dans les tourmens des circonstances très-fâcheuses pour la réputation des ennemis de la France : entr'autres il fit mention d'une audience qu'il avoit eue de l'empereur étant en Italie, présenté par Ferdinand de Gonsague & Antoine de Léve, où ce prince lui demanda : *S'il savoit*

(*a*) On peut voir l'arrêt de sa condamnation au quatrieme tome des mémoires de Villeroy. Il y est marqué qu'on avoit trouvé dans sa cassette un livre écrit de sa main sur l'usage des poisons. Le Dauphin y est qualifié *de duc propriétaire de Bretagne*. Le comte de Montécuculli avoit dit dans ses interrogatoires qu'il avoit communiqué à Guillaume d'Inteville, chevalier sieur de Chenets, son dessein d'empoisonner le roi. Mais il fut condamné à lui faire amende honorable comme l'ayant faussement accusé, & à dix mille livres d'amende au profit de Guillaume d'Inteville. Il est dit encore que le vase de terre rouge dans lequel il avoit donné de l'arsenic au Dauphin seroit jetté au feu avant son exécution.

1536. *bien l'ordre & façon que tenoit le roi à ſon boire & à ſon manger.* On apprit auſſi que dans le temps de la mort du Dauphin, Dom Lopez de Soria, ambaſſadeur de l'empereur à Veniſe, avoit en quelques occaſions fait cette queſtion : ſavoir, qui ſeroit roi en France, ſuppoſé que celui qui y régnoit & ſes enfans mouruſſent, & contre qui en ce cas l'empereur auroit à pourſuivre la guerre.

On ajoûtoit ce que le duc Guillaume de Baviere avoit dit au mois de Juin en Allemagne au ſieur de Langei, à l'occaſion de la trahiſon du marquis de Saluces, qu'il ſavoit de bonne part que ce marquis n'étoit pas le ſeul qui eût comploté contre le roi, & qu'il y en avoit d'autres en France, & pluſieurs qui ſe découvriroient en temps & lieu.

Le Feron.

La haine qu'on avoit en France contre l'empereur, y faiſoit regarder parmi le peuple ces conjectures comme des preuves inconteſtables, qu'il avoit eu part à ce parricide. Il en fut au déſeſpoir quand il apprit ce qu'on y diſoit de lui. Il proteſta avec les plus grands ſermens, qu'il auroit mieux aimé perdre mille empires, que de former un ſi déteſtable projet, ſi éloigné de ſon génie, & ſi indigne d'un prince tel que lui. Gonſague & Antoine de Léve ne ſe récrierent pas avec moins d'indignation contre les choſes dont Montécuculli les avoit chargés, forcé par la rigueur de la queſtion; & ils ſouhaitoient, diſoient-ils, qu'il eût été encore en vie, pour prouver contre lui leur innocence les armes à la main dans un duel. On ajoûta communément plus de foi aux proteſtations de l'empereur, qu'à celles de ces deux ſeigneurs; & les horribles calomnies que les miniſtres de ce prince avoient publiées contre le roi en Allemagne, faiſoient voir que l'honneur & la conſcience ne leur étoient pas fort en recommandation. Quoi qu'il en ſoit, ſi les Miniſtres ou les généraux de l'empereur furent les auteurs de ce crime, ils en furent bien punis par le mauvais ſuccès de ſon expédition de Provence.

Difficultés que Charles V. trouva à faire ſubſiſter ſon armée en Provence.

L'empereur n'avoit pas été plutôt dans la plaine, que voyant tout le pays ravagé, les villes abandonnées & démantelées, les payſans retirés dans les bois & dans les montagnes, l'armée de France retranchée auprès d'Avignon,

1536.

ſans eſpérance de la pouvoir attirer à une bataille, le paſſage du Rhône, qu'il eſpéroit forcer en prenant cette place, devenu impoſſible, il comprit qu'il s'étoit fort mécompté; qu'il lui ſeroit difficile de s'arrêter faute de ſubſiſtance, & trop dangereux de paſſer outre, de peur d'être coupé. Il ſe campa avant la mi-Août ſous la ville d'Aix, où les vivres commencerent à lui manquer, quoiqu'on eût découvert quelques amas de grains que des bourgeois avoient cachés aux officiers du roi, dans l'eſpérance de les retrouver après la retraite de l'ennemi : mais c'étoit peu de choſe; & il ne ſe trouvoit point de moulins pour les moudre. C'étoit cependant une néceſſité à l'empereur de prendre bien-tôt ſon parti.

Mémoires de Langei, l. 7. Belcarius, l. 21. Le Feron. Annales de France.

On ne pouvoit délibérer que ſur trois, qui étoient d'aller attaquer le camp d'Avignon, ou de faire le ſiége d'Arles, ou celui de Marſeille. En prenant Marſeille, il auroit pû avoir des vivres par mer, & la priſe d'Arles lui auroit facilité le paſſage du Rhône, pour prendre des quartiers dans le Languedoc. L'attaque du camp, ſi le ſuccès étoit heureux, devoit être un coup déciſif: mais ceux qui avoient été reconnoître ce camp, l'avoient trouvé ſi inacceſſible, qu'ils jugerent l'entrepriſe téméraire. L'armée du roi y étoit devenue très-nombreuſe par l'arrivée de huit mille Suiſſes : il y en devoit arriver bien-tôt encore autant; & malgré les intrigues des Impériaux en Allemagne, il en venoit tous les jours des troupes joindre l'armée Françoiſe.

Les ſiéges d'Arles & de Marſeille n'étoient pas impoſſibles, ſur-tout celui d'Arles, à cauſe de la ſituation de la place, qui eſt commandée : mais pour peu que l'un ou l'autre ſiége durât, l'armée ſeroit affamée, n'y ayant ni fourrages, ni vivres aux environs. Les garniſons en étoient fortes; il y avoit quantité de nobleſſe Françoiſe, & on avoit choiſi les meilleures troupes pour défendre ces deux clés du royaume.

L'empereur dans cet embarras, plutôt pour dire qu'il ne s'étoit pas retiré ſans faire quelque tentative, que par l'eſpérance de réuſſir, réſolut de ſe préſenter au moins devant ces deux villes.

Il ſe préſente devant Marſeille.

1536. Dans les plans qu'il en avoit vûs avant que de partir d'Italie, les ingénieurs avoient remarqué en l'une & en l'autre un endroit très-foible, & qui pouvoit être insulté, supposé que la négligence des François eût été assez grande pour n'y pas remédier. Il avoit tant de confiance dans la bravoure de ses troupes, que supposé qu'il y eût lieu à quelque attaque brusque, il se promettoit que malgré le grand nombre des défenseurs, elles ne refuseroient pas de la faire.

Il fit partir dès le minuit du quinzieme d'Août trois mille Espagnols, quatre mille Italiens, cinq mille lansquenets, & l'élite de sa cavalerie, & suivit ce corps d'armée lui-même avant le jour, accompagné du duc d'Albe, du marquis du Guast, de Ferdinand de Gonsague, & du comte de Horn Allemand pour arriver à Marseille vers le point du jour.

Il fit faire alte à quelque distance de la ville dans un fond, proche de la mer, où l'armée ne pouvoit point être découverte de dessus les murailles, & s'avança avec le marquis du Guast par des chemins creux jusqu'à la portée du canon. Il s'arrêta-là derriere une maison ruinée, & envoya le marquis avec quelques arquebusiers pour reconnoître l'endroit de la place, dont il étoit question. Ce seigneur le trouva très-bien réparé & hors d'insulte; & en même-temps il vit des troupes de la ville qui sortoient à la file pour lui couper le retour; car le hennissement des chevaux du corps de l'armée avoit donné l'alarme, & on l'avoit apperçu lui-même.

Comme il se retiroit au lieu où il avoit laissé l'empereur, on lui lâcha quelques volées de canon, qui ayant donné dans la maison ruinée, tuerent & blesserent plusieurs personnes de l'escorte de ce prince, & il fut contraint de s'éloigner pour se mettre à couvert. Alors il envoya ordre à l'armée de s'approcher, la laissa sous les ordres du duc d'Albe & du comte de Horn, comme s'il eût voulu faire le siége. Il en détacha seulement douze cents chevaux avec six enseignes de fantassins sous le marquis du Guast & le capitaine Paul Saxon pour aller reconnoître Arles, & s'en retourna avec quelques escadrons en son camp d'Aix.

Monsieur de Barbesieux qui commandoit dans Marseille, n'étant pas assez instruit du nombre des troupes ennemies, ne voulut pas permettre à plusieurs officiers qui l'en pressoient de sortir sur elles, & rappella même ceux qu'il avoit envoyés à la découverte : mais il fit mettre sur des barques de pécheurs un bon nombre de soldats, qui eurent ordre d'aller descendre à un endroit, où l'on avoit apperçu quelques gendarmes. Il les fit suivre par des galeres, avec ordre aux capitaines qui commandoient ces troupes de descendre à terre, au lieu qu'il leur marqua, & d'attirer, s'ils pouvoient, l'ennemi à une anse où les galeres seroient cachées. 1536.

La chose fut très-bien exécutée. Dès qu'ils parurent, le duc d'Albe détacha contre eux quelque cavalerie légere, sur laquelle ils firent leur décharge; & le terrein étant assez coupé, ils entretinrent l'escarmouche jusqu'à ce qu'un autre gros de cavalerie ennemie arriva. Alors ils se jetterent dans une espece de verger voisin, où ils ne pouvoient être forcés que par le côté de la mer. Les Allemands se répandirent en grand nombre de ce côté-là, où ils ne furent pas plutôt, que les galeres firent sur eux un feu terrible, & les obligerent de retourner beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient venus. Ils essuyerent encore celui des arquebusiers en repassant le long du verger. Il y en eut beaucoup de tués, du nombre desquels furent le comte de Horn, & un autre seigneur Allemand son parent, qui furent très-regrettés l'un & l'autre, comme étant deux des plus considérables & des meilleurs officiers de l'armée Impériale. Le duc d'Albe se vengea de cet affront d'une maniere cruelle, mais conforme à son génie féroce, en faisant tirer à quatre chevaux un soldat de la garnison qui fut pris en cette rencontre, sous prétexte que c'étoit un transfuge; parce que peu de temps auparavant il avoit été à la solde de l'empereur.

Comment il y fut reçû.

Le marquis du Guast ne trouva pas Arles moins en état de faire une longue défense que Marseille. Il en fit son rapport à l'empereur, qui fut entierement déconcerté. Il envoya ordre au duc d'Albe de demeurer devant Marseille, & de prendre ses quartiers aux environs, comme s'il en eût

Il fait aussi assiéger Arles.

1536. voulu faire le ſiége, & il fit en même-temps courir le bruit qu'il alloit venir attaquer le camp d'Avignon avec l'armée qu'il avoit ſous la ville d'Aix.

Toutes ces manœuvres ſe faiſoient pour faire ſortir l'armée Françoiſe en campagne, & l'engager à une bataille. Il ſavoit que pluſieurs des principaux chefs, & la plûpart de la nobleſſe Françoiſe, pouſſée de ſon impatience naturelle, s'ennuyoit fort de l'inaction où on la tenoit dans le camp. Il eſpéroit que le maréchal de Montmorenci, qui ſe faiſoit lui-même une grande violence, condeſcendroit enfin à cette ardeur de combattre qu'il voyoit dans ſon armée. En effet ce maréchal eut beſoin de toute ſa réflexion, & des ordres réiterés du roi pour ſe contenir, & réſiſter aux preſſantes inſtances que les autres généraux lui faiſoient d'aller chaſſer les troupes ennemies de devant Marſeille. On lui repréſentoit que l'armée de France ayant reçu tous ſes renforts, étoit en état non-ſeulement de réſiſter à celle de l'empereur, mais encore de la battre; que c'étoit une choſe honteuſe de demeurer, avec tant de forces, cachés dans des retranchemens; que l'armée Impériale étoit affoiblie de plus d'un tiers par les maladies qui la déſoloient, que juſqu'alors ſa prudence lui avoit fait grand honneur : mais que les circonſtances étant maintenant changées, il falloit, pour ſoutenir ſa réputation, une action de vigueur.

Le maréchal, après avoir fort loué le zele & le courage tant des officiers que des ſoldats, leur remontra à ſon tour l'utilité de la conduite qu'on avoit tenue, qu'en continuant de la ſuivre, on acheveroit de défaire l'ennemi, ſans rien haſarder; que le ſuccès d'une bataille, avec quelque avantage qu'on la donnât, dépendoit beaucoup de la fortune; que quand on la gagneroit, il en couteroit toujours beaucoup de ſang aux vainqueurs, ſans eſpérance de faire aucune conquête, & que ſi par malheur on la perdoit, tout l'état ſe trouveroit en un grand danger, & d'autant plus que les ennemis avoient déja fait des progrès aſſez conſidérables en Picardie; qu'en un mot il avoit des ordres contraires du roi.

Néanmoins, afin de les ſatisfaire en partie, il commença

à

1536.

à envoyer diverſes troupes en campagne pour fatiguer les ennemis, & les harceler dans leurs fourrages & dans le tranſport des vivres; & c'eſt ce qui acheva de les ruïner. Leurs fourrageurs étant obligés de s'écarter fort loin de leur camp, trouvoient par-tout des partis nombreux qui tomboient ſur eux à chaque pas : & on les battoit preſque en toutes les rencontres.

Le duc d'Orleans devenu dauphin ſe rend au camp près d'Avignon.

Cependant Henri duc d'Orleans devenu dauphin & duc de Bretagne par la mort de ſon frere aîné, étoit à Valence auprès du roi ſon pere; & ayant appris la nouvelle qui paſſoit pour conſtante, que l'empereur devoit venir attaquer le camp d'Avignon, brûloit d'envie de ſe ſignaler dans une occaſion ſi belle. Il s'adreſſa aux miniſtres, & à ceux qui avoient le plus de crédit ſur l'eſprit du roi pour lui en obtenir la permiſſion. Il écrivit au maréchal de Montmorenci, afin qu'il ſollicitât pour lui cette grace. Le roi fut ravi de voir ce noble empreſſement dans ce jeune prince; & pour lui donner lieu de le faire mieux connoître à toute l'armée, il fit quelque temps le difficile là-deſſus, & enfin il ſe rendit. Il lui dit en le congédiant : » Je ſuis ravi, mon » fils, de voir en vous tant de courage; & une ſi belle ar» deur pour la gloire vous convient parfaitement. Je vous » ordonne ſeulement de ſuivre en tout les avis du maréchal » de Montmorenci, & de lui dire en arrivant que vous ne » venez pas pour commander, mais pour apprendre de lui » à commander. Vous direz aux autres généraux que vous » eſpérez faire avec eux un bon apprentiſſage du métier de » la guerre. Rendez-vous humain, honnête, familier à » l'égard de tout le monde, étudiez vos manieres, & faites » enſorte de vous faire également aimer & eſtimer des » troupes. «

Il lui donna pour l'accompagner quantité de jeune Nobleſſe, qui accepta cet honneur avec toute la joie poſſible. Le maréchal vint au-devant de lui juſqu'au pont de Sorgue. Il voulut lui céder ſon logis : mais le prince ne voulut point qu'il délogeât, & y prit ſeulement un des appartemens.

Il eſt reçu de toute l'armée avec une grande joie.

L'armée voyant le Dauphin à ſa tête, ſe crut invincible, & attendoit avec impatience l'arrivée de l'empereur, qui

1536.
Langei, l. 8.

entretenoit toujours les François dans l'opinion qu'il iroit bien-tôt à eux. On en fut si persuadé à la cour, que le roi partit lui-même de Valence pour venir au camp, contre l'avis des généraux, qui lui firent en vain représenter par Langei, de quelle importance il étoit qu'il demeurât à Valence avec son corps d'armée, parce que ce seroit une ressource, en cas qu'il arrivât quelque malheur. » Non, (ré» pondit-il,) il ne sera pas dit que l'empereur vienne à la » tête de son armée attaquer mon camp, & que je ne sois » pas à la tête de la mienne, & que tandis qu'il aura les ar» mes à la main, je me contente de faire à Valence la charge » de commissaire des vivres pour les convois. Peut-être, » (ajoute-t-il,) trouverons-nous en cette occasion le moyen » de nous joindre lui & moi, & de mettre à exécution le » cartel que nous nous sommes envoyé deux fois pour un » combat singulier; « & aussi-tôt il se mit sur le Rhône pour descendre au camp d'Avignon.

Sur ces entrefaites, André Doria arriva aux côtes de Provence avec sa flotte chargée de vivres, & apporta de l'argent à l'empereur pour payer son armée. Il en fut reçu avec beaucoup de joie, à cause du besoin que l'on y avoit de ces secours. L'empereur avoit fait depuis peu de jours embarquer son artillerie sur des vaisseaux, & on avoit cru qu'abandonnant le dessein de l'attaque du camp, il pensoit à aller faire une descente en Languedoc : mais après la venue de Doria, on ramena l'artillerie au camp, on fit la revûe de l'armée, on lui donna des vivres pour dix jours, & on ne douta plus qu'il n'eût repris la résolution de marcher à Avignon.

L'empereur décampe & prend le chemin des Alpes.

On ne fut pas long-temps dans cette erreur; car dès le lendemain, Martin du Bellay qui avoit été envoyé du côté d'Aix pour avoir des nouvelles de la marche prochaine des Impériaux, vint dire au roi que l'empereur avoit décampé, qu'il prenoit le chemin des Alpes le long de la mer pour retourner en Italie, qu'il avoit laissé son camp plein de morts & de malades, & que c'étoit dans tous les environs une infection insupportable.

Cette nouvelle causa une grande surprise : mais on en fut moins étonné, lorsqu'on apprit que l'empereur, le jour

qu'il fit la revue de son armée, l'avoit trouvée diminuée de plus de vingt mille hommes, & que de cinquante mille qui avoient passé les Alpes, il ne lui en restoit pas vingt-cinq à trente mille, & qu'outre le comte de Horn tué dans l'escarmourche de Marseille, Baptiste Castaldo, & plusieurs autres officiers généraux étoient morts de maladie: mais la plus grande perte de toutes, & qui plus que tout le reste détermina l'empereur à quitter la partie, fut la mort d'Antoine de Léve, celui de tous ses généraux sur lequel il avoit le plus compté, & qui étoit en effet un des plus grands capitaines de l'Europe. On prétend qu'ayant fait tirer son horoscope, on lui avoit prédit qu'il mourroit en France, & qu'il seroit enterré à saint Denys: que sur cette prédiction, & dans l'espérance de mourir à Paris comblé de gloire, après la conquête du royaume de France, il avoit toujours fortement exhorté l'empereur à y porter la guerre. Mais si cette prophétie ne fut pas faite après coup, comme c'est assez l'ordinaire, elle se vérifia tout autrement qu'il n'avoit espéré; car étant mort en France, il fut effectivement enterré en l'Eglise de S. Denys, non pas de S. Denys en France, mais de S. Denys evêque de Milan. On croit que le chagrin de voir les choses en si mauvais train, contribua autant à sa mort que la goute dont il étoit tourmenté depuis plusieurs années, sans qu'elle l'empêchât d'agir avec sa conduite & son activité ordinaire.

1536.

Mémoires de Brantome, tom. I.

Combien il souffrit dans sa retraite.

La retraite de l'empereur, quelques précautions qu'il eût prises, ne se put faire sans qu'il lui en coûtât encore beaucoup. Les paysans s'attrouperent de toutes parts, & se vengerent bien des maux qu'ils avoient soufferts de ses troupes. Ils s'armerent la plûpart des armes qu'ils trouverent dans le camp & dans les chemins, où les malades les jettoient pour se décharger. Ils s'emparerent des défilés & du haut des rochers, & couperent les ponts des torrens, qui s'étoient extrèmement enflés par les pluies. Les Impériaux trouvoient par tout des embuscades; & aux détours des chemins & dans les détroits des montagnes, ils essuyoient à toute heure des décharges subites d'arquebuses, contre lesquelles ils ne pouvoient se précautionner. La marche étoit très-lente à cause des chemins & des ponts qu'il falloit rac-

1536. commoder. Les malades marchoient ou étoient portés dans le milieu de l'armée : mais à tous momens il en mouroit, & d'autres épuisés de fatigues, aimoient mieux abandonner leur vie à la discrétion des paysans, qui ne firent quartier à aucun, que de languir plus long-temps sans espérance d'arriver au terme.

Ce fut bien pis encore, quand le roi, assûré de leur retraite, eut détaché après eux la cavalerie légere, sous les ordres du comte de Tende, de Langei, de Bonneval, & de Jean Paul Cerès, qui en caracollant sur les aîles, en harcellant l'arriere-garde, tuoient tous ceux qui s'écartoient du gros, pour aller chercher des vivres ou des fourrages : de sorte que la faim seule fit périr un grand nombre d'hommes & de chevaux ; & depuis Aix jusqu'à Fréjus les chemins & les champs étoient tout couverts de morts, de mourans, de harnois, d'armes, de bagages abandonnés. Langei qui nous fait la description de cette fuite, comme témoin oculaire, dit qu'il n'avoit jamais rien vû qui lui représentât plus sensiblement la désolation de Jerusalem par les Romains, du temps de l'empereur Vespasien ; & il ajoute que dans ce seul espace d'entre Aix & Frejus, l'empereur perdit près de deux mille hommes. Plusieurs conseillerent à ce prince, pour la grandeur du danger où il étoit exposé, de s'embarquer sur les Galeres de Doria, sur lesquelles il avoit mis les troupes Espagnoles : mais la crainte qu'il eut qu'en son absence les lansquenets ne se rendissent aux François, le fit résoudre à courir ce risque, pour ne point perdre de si bonnes troupes, qui faisoient la meilleure partie de son armée.

Livre 7. de ses mémoires.

Enfin, après avoir encore perdu beaucoup de monde aux passages des Alpes, il arriva en Piémont, & passa à Genes, faisant une contenance toute différente de celle qu'on lui avoit vû faire avant son expédition, où il alloit comme à une victoire assûrée ; car il parloit alors avec autant de confiance, de fierté & de mépris de son ennemi, que s'il l'avoit déja eu à sa discrétion la corde au cou, ainsi qu'il s'exprima dans sa harangue de Rome, sur laquelle on fit bien des railleries ensuite d'un tel succès.

Le royaume en cette occasion fut redevable de son salut

à la sage conduite du maréchal de Montmorenci ; & le roi vit par expérience combien la prudence & l'application qui lui avoient souvent manqué jusqu'alors, sont dans un prince des qualités préférables à la valeur, en laquelle il mettoit toute sa gloire; l'usage de celles-là devant être continuel dans le gouvernement, & celle-ci ne devant paroître qu'en certaines rencontres beaucoup plus rares, où la nécessité, une grande utilité, & le soin qu'il doit avoir de sa réputation, la lui rendent indispensable. 1536.

Après la retraite de l'empereur, le roi mit en délibération, s'il le suivroit au-delà des Monts, pour profiter de son désordre, & seconder les troupes Françoises qui s'y étoient jusqu'alors maintenues avec beaucoup de résolution : mais il en fut empêché par les nouvelles qu'il reçut de Picardie. Je vais raconter ce qui s'y passa durant cette campagne, & je reviendrai ensuite aux choses qui se firent en Piémont.

Un de ses généraux se jette dans la Picardie.

Dans le même-temps que les Impériaux entroient en Provence, le comte de Nassau & Adrien de Croi, comte de Rœux & grand-maître de la maison de l'empereur, conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de ce prince, se jetterent dans la Picardie avec une armée de vingt-mille fantassins & de sept mille chevaux. Ils s'emparerent de Brai, méchante place, mais qui est un passage de la riviere de Somme. Ils furent repoussés avec perte de beaucoup de soldats & de quelque artillerie à saint Riquier, où les femmes combattirent mêlées avec les hommes, & emporterent deux étendarts.

Langei. Feron. Paradin. Belcarius. Annales de France.

Charles duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, n'avoit pour toutes troupes que six mille hommes de pié & trois cents gendarmes, tirés des garnisons des villes frontieres les plus éloignées de l'ennemi. Avec ce camp volant il avoit obligé le comte de Nassau à repasser la Somme; & en attendant le renfort que Claude duc de Guise, gouverneur de Champagne, lui amenoit de cette Province, il avoit abandonné diverses places, qui n'étoient pas de défense, & Guise même, s'étant contenté de laisser garnison dans le château.

Il surprend la ville de Guise.

Comme les habitans de cette derniere place étoient oc-

1536. cupés à déménager, le comte de Naſſau les ſurprit, & paſſa au fil de l'épée pluſieurs ſoldats qui ne purent gagner aſſez promptement le château, où la frayeur ſe communiqua tellement, que les commandans ſe rendirent après quelques volées de Canon. Le roi en reçut la nouvelle à Valence, le même jour qu'il avoit appris la défaite de Montejan & de Boiſi auprès de Brignole, & la mort de monſieur le dauphin. Il en conçut un extrème dépit, & châtia rigoureuſement depuis une lâcheté, qui pouvoit être ſi préjudiciable à l'état dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit pour lors. Quelques-uns des ſoldats furent condamnés à la potence, & les gentilshommes dégradés de nobleſſe.

Il inveſtit Peronne. Le comte de Naſſau au ſortir de Guiſe marcha vers ſaint Quentin pour l'aſſiéger. Mais ayant ſû que le ſeigneur de Fleuranges, dit alors le maréchal de la Mark, s'y étoit jetté, il changea de deſſein & inveſtit Peronne. Cette place étoit forte par ſa ſituation au milieu des marais, mais peu fortifiée, & n'avoit pas une garniſon aſſez nombreuſe pour tenir long-temps contre une puiſſante armée. Le maréchal, ſur l'avis qu'il en reçut, y courut auſſi-tôt, & trouva moyen d'y entrer avec quelques gentilshommes. Sercus, capitaine de la Légion de Picardie, y étoit arrivé le jour précédent, & avoit ſi bien couvert ſa marche, qu'il y étoit entré avec mille hommes. Je ne dois pas oublier ici le courage & le zele d'un gentilhomme d'auprès de Peronne, nommé d'Eſtrumel, qui un peu avant le ſiége voyant les bourgeois prêts d'abandonner la ville, vint exprès pour les raſſûrer, s'y logea avec ſa femme & ſes enfans, y fit tranſporter tous les grains qu'il avoit chez lui, & tous ceux qu'il put obtenir de la nobleſſe du voiſinage, y porta tout ſon argent, & tout ce qu'il put tirer de la bourſe de ſes amis, afin de contribuer de ſon épée & de tout ce qu'il poſſédoit à la défenſe de ſa patrie. Le roi qui fut informé d'une action ſi généreuſe, l'en récompenſa depuis par divers charges dont il l'honora.

Des ſecours venus ſi à propos, encouragerent extrèmement les Bourgeois, & donnerent beaucoup de joie aux ducs de Vendôme, & de Guiſe, qui ayant fait quelques nouvelles levées en Picardie, & en Champagne, en atten-

dant un corps assez considérable de lansquenets qui venoient les joindre sous les ordres de Nicolas de Rusticis, dit communément le Bossu, espéroient pouvoir être assez à temps pour secourir la place: mais la sage conduite des commandans, la constance des bourgeois, & la bravoure de la garnison leur en épargnerent la peine. 1536.

Outre le maréchal de la Mark, Sercus & Estrumel, que j'ai nommés, le comte de Dammartin, Philippe de Boulinvilliers, Moyencourt, Saisseval, du Couldrai, le commandeur d'Estrepagni de la maison d'Humieres, le capitaine Damiete, & plusieurs autres gentilhommes, la plûpart de Picardie, s'étoient jettés dans la place; & toute la garnison, sans compter les bourgeois, consistoit en deux mille hommes de pié, & cent cinquante hommes d'armes.

Aucune ville depuis long-temps n'avoit été si vivement attaquée. Le comte de Nassau la battit sans relâche avec soixante & douze pieces de canon; & comme elle n'avoit aucuns dehors, il ne s'agissoit que de faire des breches à la muraille pour y monter à l'assaut. Il y en eut en peu de jours trois fort grandes. Les ennemis trouverent moyen de dessécher une partie des marais; & après avoir poussé leurs tranchées jusqu'au fossé, ils se préparerent à donner l'assaut le vingtieme d'Août, qui étoit le huitieme jour du Siége.

Le compte de Dammartin se chargea de la défense de la breche faite auprès de la porte de S. Nicolas, Saisseval de celle de la porte de Paris, & Sercus de celle d'au-dessous de S. Fourci.

Les assiégés se défendent vaillamment.

Les attaques ne se firent qu'aux deux premieres. Six mille Allemands soutenus de quatre cents chevaux, qui avoient le comte de Nassau à leur tête donnerent à la breche de S. Nicolas: & deux mille Flamands ayant derriere eux trois cents cavaliers, sous les ordres du comte de Rœux, assaillirent la porte de Paris. Les ennemis furent repoussés à toutes les deux attaques avec perte de quatre ou cinq cents hommes. Il y eut plusieurs blessés du côté des assiégés: mais il n'y eut aucune personne considérable de tuée, que le commandeur d'Estrepagni qui eut la tête emportée d'un coup de canon.

Le comte de Nassau, après cette épreuve du courage de

1536. la garnison, & les réponses du maréchal de la Mark aux sommations qu'il lui fit de se rendre, jugea bien qu'il tenteroit inutilement un second assaut, avant que d'avoir mis les murailles en poudre. Il fit continuer la batterie pendant cinq jours en plusieurs endroits, & la ville fut ouverte de toutes parts : mais par le travail & la diligence des Bourgeois, malgré le canon pendant le jour, & le feu des arquebuses pendant la nuit, de bons retranchemens furent faits sur les murailles à toutes les breches. Cela n'empêcha pas le comte de Nassau de faire donner un assaut général le jour de saint Louis ; & pour partager davantage les forces des assiégés, il fit présenter l'escalade aux endroits mêmes où la muraille n'avoit pas été endommagée, dans le même temps qu'il faisoit attaquer par les breches. Il ne reussit pas mieux que la premiere fois. L'assaut dura très-long-temps, les ennemis monterent jusqu'à trois fois sur les breches, & furent toujours repoussés avec grande perte. Saisseval prit à la breche de la porte de Paris trois enseignes, qui avoient été arborées, & on tira dans la ville vingt-six échelles, que les assaillans abandonnerent en se retirant.

Cette opiniâtre défense étonna beaucoup le comte de Nassau : mais elle ne le rebuta pas. Il s'étoit apperçu que le feu de la grosse tour du château lui avoit tué beaucoup de monde aux breches de S. Nicolas & de S. Fourci qu'elle flanquoit : il la fit miner durant quelques jours, pendant lesquels le canon faisoit un feu continuel. Il fit jetter dans la ville quantité de feux d'artifice ; car on avoit déja depuis long-temps l'usage des pots à feu, & même parmi les munitions de guerre que le roi fit conduire en Provence, je trouve qu'on y fait mention de grenades. Le feu prit en divers endroits de la ville, & sans une pluie extraordinaire qui tomba, & qui fut regardée comme un secours extraordinaire du ciel, elle eût été réduite en cendres.

Mémoires de Langei, liv. 7.

Le maréchal de la Mark eut avis qu'on travailloit à une mine : mais il ne savoit pas l'endroit ; & pour s'en instruire, il envoya la nuit par une fausse porte du château, le capitaine Damiete qui surprit les mineurs sous la grosse Tour, en tua plusieurs, & en amena quelques-uns avec le sieur

de

de Noyelle qui présidoit à ce travail. On sut des mineurs prisonniers en quel endroit on conduisoit la mine, & en contreminant on ruina tout l'ouvrage. 1536.

Parmi tant de dangers & de fatigues, ce qui inquiétoit le plus le maréchal de la Mark, étoit que la poudre commençoit à lui manquer, & qu'il en avoit à peine suffisamment pour soutenir un assaut. Il en donna avis aux ducs de Guise & de Vendôme, qui assembloient leur armée à Ham; & comme de-là dépendoit le salut de la place, ils résolurent de tout hasarder pour y apporter remede.

Le duc de Guise se chargea de l'exécution. Il prit quatre cents arquebusiers d'élite, à qui il donna chacun un sac de poudre de dix livres, & les escorta la nuit avec deux cents gendarmes jusques sur le bord des marais de Peronne, vers le quartier du comte de Rœux.

Dès qu'il y fut arrivé, il fit sonner en divers endroits des environs un grand nombre de trompettes; ce qui fit croire aux assiégeans que toute l'Armée des deux ducs venoit les attaquer. Tout le camp fut aussi-tôt sous les armes: chacun courut à son poste, & pendant cette alarme, le soldat qui étoit venu donner l'avis à Ham de l'état de la place, & qui connoissoit parfaitement les chemins du marais, conduisit les quatre cents arquebusiers jusqu'au fossé, d'où on les tira dans la ville, sans que les ennemis en eussent eu connoissance qu'à la pointe du jour, qu'ils virent entrer les derniers.

Cependant, malgré les précautions prises contre les mines sous la grosse tour du château, les assiégeans en avoient fait une nouvelle qui étoit toute prête à jouer; & le cinquiéme de Septembre, jour destiné à y mettre le feu, le comte de Nassau fit tenir ses gens en état de donner l'assaut. La Tour sauta, remplit le fossé, & ouvrit un chemin très-large aux assaillans. En même-temps quatre enseignes d'infanterie entrerent tête baissée dans le château, où les soldats épouvantés de voir la place toute ouverte, commencerent à plier: mais Moyencourt étant accouru du haut du château avec quarante hommes d'armes, chargea si furieusement les ennemis, qu'il les fit reculer; & l'infanterie ayant repris cœur, fit de si grands efforts, que tout ce qui

1536. osa paroître sur la breche, fut taillé en pieces, & le reste mis en fuite. Le sieur du Couldrai fut retiré tout froissé du milieu des ruines, où le comte de Dammartin demeura enseveli; parce qu'au moment que la mine joua, il étoit au fond de la tour, pour contreminer. C'étoit un excellent homme de guerre, & sa mort fut regardée comme une perte considérable.

Ils soutiennent deux assauts, & obligent les assiégeans à lever le siége.

Enfin, le comte de Nassau ayant été encore repoussé à un autre assaut le huitieme du même mois, fit semblant d'en vouloir donner un nouveau deux ou trois jours après: mais il décampa la nuit, & se retira sur les terres d'Espagne, après avoir perdu la plûpart de ses meilleures troupes, & désesperant de venir à bout de gens qui paroissoient disposés à lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée à la premiere sommation qu'il leur fit de se rendre, savoir qu'il n'entreroit jamais dans Peronne, qu'en leur passant à tous sur le ventre.

Une si heureuse nouvelle fut aussi-tôt portée au roi, qui en fit rendre de publiques actions de graces à Dieu dans son camp de Provence. Il en avoit déja fait partir la plus grande partie de sa gendarmerie avec dix mille fantassins pour secourir la place, s'ils pouvoient y arriver à temps, ou pour l'assiéger avant qu'elle fût réparée, s'ils arrivoient trop tard.

Paris eut la plus grande part à la joie que causa cet évenement: car le siége de Peronne y avoit répandu la consternation, rien n'empêchant les ennemis, s'ils l'avoient prise, de faire des courses jusqu'aux portes de cette capitale. Le cardinal du Bellay, qui en étoit évêque, & y avoit le commandement, avoit assemblé le prevôt des marchands & les échevins, pour délibérer sur les précautions qu'il falloit prendre en une si pressante conjoncture. Ils s'offrirent à soudoyer dix mille hommes, tandis que ce danger dureroit, à payer cinquante mille pionniers pour fortifier les fauxbourgs, & à fournir à leurs dépens les munitions de guerre & un équipage d'artillerie. L'argent fut fourni sur le champ pour la levée de dix mille hommes, dont on chargea monsieur d'Estrées. On dressa l'état des vivres qui étoient dans la ville, mais il s'en trouva très-peu. On en

1536.

fit venir de toutes parts: & par les soins du cardinal, il y en eut en peu de jours autant qu'il en falloit pour nourrir un an les habitans & trente mille soldats. La levée du Siége de Peronne fit cesser cette inquiétude, & le travail des fortifications qu'on avoit déja commencées; & le roi ne voyant plus rien à craindre pour la Picardie, demeura en Provence, pour assûrer cette frontiere, au cas que l'empereur pensât à y faire une nouvelle entreprise la campagne prochaine.

Il alla à Marseille, & envoya Langei à Aix, où il trouva la plûpart des maisons ou abattues, ou dégradées, & tous les désordres que le soldat étoit capable d'y faire, excepté que l'empereur avoit empêché qu'on y mît le feu. Il n'y eut que le palais où le parlement se tenoit, & la chambre des comptes, que le duc de Savoie fit brûler, dans l'espérance d'abolir par cet incendie tous les titres des prétentions du roi sur le Piémont, qui avoit relevé autrefois des comtes de Provence: mais le maréchal de Montmorenci avoit eu la précaution de faire enlever tous ces papiers, & de les faire transporter en lieu sûr. Langei avec le premier président & quelques-uns des conseillers, fit faire par des experts l'estimation du dommage; & en ayant envoyé l'information au roi, ce prince tira de son épargne l'argent nécessaire pour le réparer.

Tandis que le roi donnoit ses ordres pour les fortifications de divers postes avancés tant en Provence qu'en Languedoc, la guerre continuoit dans le Piémont, & je vais en reprendre la suite depuis le commencement de la campagne.

Suite de celui de Turin.
Guichenon, Langei, Belcarius, &c.

Le roi en rappellant les troupes qu'il avoit en Italie, avoit laissé dans Turin Annebaut & Burie avec une forte garnison, pour y occuper au moins pendant quelque temps une partie des forces de l'empereur, qui avant que de passer en France, avoit, comme je l'ai dit, fait commencer le siége de cette place par le marquis de Marignan & le général Scalenghe avec dix mille hommes. C'étoit moins dans l'espérance de la forcer avec une si petite armée, que pour empêcher les courses de la garnison, & l'affamer.

1536. Mais le roi d'autre part, dès qu'il fut l'empereur en marche, avoit envoyé ordre au comte Gui Rangoné & à Caguino de Gonſague, de raſſembler les troupes qu'il leur avoit fait congédier exprès, pour convaincre toute l'Italie qu'il ne ſouhaitoit rien tant que la paix. Ils avoient néanmoins retenu les capitaines, dont les principaux étoient Céſar Frégoſe, Pallavicin, Viſcomti Milanois, & Pierre Strozzi Florentin. Rangoné, que le roi avoit fait ſon lieutenant général en Italie, aſſembla en quinze jours par la diligence de ces ſeigneurs & des autres capitaines, une armée de près d'onze mille hommes de pié & de ſix cents chevaux, qu'il conduiſit à la Mirandole, dont le Seigneur nommé le comte Galiot étoit dans le parti de France.

Annebaut ſachant cette armée en campagne, dont il pouvoit être ſecouru dans le beſoin, ſe ménagea moins qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Il faiſoit de fréquentes ſorties, haſardoit des détachemens conſidérables de ſa garniſon, qui alloient fort loin enlever les magaſins des Impériaux, & qui prirent Rivole & quelques autres petites places aux environs de Turin.

Ces ſuccès l'enhardirent; & ſachant que l'empereur avoit fait à Savillan un gros magaſin d'artillerie, de poudres, de boulets, & d'autres armes, il envoya pour l'enlever Marc Antoine Cuſano, avec les deux mille fantaſſins que ce capitaine commandoit, & cinquante à ſoixante cavaliers d'élite. Cette expédition auroit infailliblement réuſſi, ſi Cuſano n'avoit pas pris le change. Mais s'étant arrêté en chemin, à l'attaque d'un château, où il y avoit garniſon Impériale, & qu'il força, les ennemis eurent le temps de jetter du monde dans Savillan, qu'il ne trouva plus en état d'être inſulté.

Ce retardement le mit dans un grand danger; car le général Scalenghe, ſur la nouvelle qu'il eut de ce détachement, partit de devant Turin pour lui couper le retour, menant avec lui deux mille hommes de troupes réglées, auxquelles ſe joignirent environ autant de payſans.

Avantage remporté ſur les troupes Impériales.

Cuſano, averti que cette groſſe troupe venoit tomber ſur lui, prit ſon parti ſur le champ. Il alla au devant de Sca-

lenghe, qui croyoit trouver les François occupés au pillage des environs de Savillan, le chargea avec tant de furie, qu'après une premiere résistance assez vigoureuse, il le renversa ; & détachant en même-temps contre l'infanterie qui étoit en désordre, le peu de cavalerie qu'il avoit, le mit entierement en déroute, lui tua ou blessa plus de six cents hommes, & enleva neuf enseignes. 1536.

Cette victoire ne le mit pas en sûreté: car le marquis de Marignan avoit suivi Scalenghe avec deux mille lansquenets, & Cusano savoit qu'il étoit fort proche. Il prit un autre chemin pour gagner Turin, faisant marcher devant le butin qu'il avoit fait, afin de se joindre à un renfort de douze cents fantassins & de deux cents chevaux qu'Annebaut lui envoyoit, commandés par d'Alegre. Celui-ci arriva fort à propos : car les troupes Françoises extrèmement fatiguées par une longue marche & par le précédent combat, ne se battoient que mollement en retraite devant le marquis de Marignan, qui les suivoit en queue, & qui avoit déja étendu ses bataillons pour les envelopper.

D'Alegre, averti du péril où ils étoient, accourut au galop avec sa cavalerie, contraignit le marquis à resserrer son infanterie, & enfin à se retirer. Le détachement François continua sa retraite en bon ordre jusqu'à Turin: mais Cusano fut obligé de rester à Pignerol, ayant été blessé d'une arquebusade à la tête, dont il mourut peu de jours après.

L'empereur, surpris de la résistance des François en Piémont, à quoi il ne s'étoit pas attendu, eut recours à ses artifices ordinaires. Il envoya Ascagne Colonne à tous les princes d'Italie, pour leur représenter que la guerre qu'il faisoit à la France n'étoit point pour ses intérêts particuliers, mais pour leur procurer une entiere sûreté, en obligeant les François de repasser les Monts, & d'abandonner tout ce qu'ils tenoient au-delà ; parce que tandis qu'ils y posséderoient quelque chose, ce seroit une semence de guerre perpétuelle en Italie. Il leur fit répeter par son envoyé tout ce qu'il leur avoit dit cent fois de ses bonnes intentions, & des avances qu'il avoit faites pour la paix, auxquelles le roi de France n'avoit jamais voulu correspondre.

1536.

& les conjura de s'unir avec lui, pour mettre hors de Turin cette poignée de François qui étoient le seul obstacle à la tranquillité de leur patrie.

Offres de l'empereur au pape pour l'engager dans la ligue d'Italie.

Mais comme la déclaration du pape en sa faveur devoit porter plus de coup que tout le reste; Colonne pressa là-dessus le S. Pere, tant par ce motif général & commun à tous, que par plusieurs autres qui étoient les plus capables de l'ébranler. Il l'assûra que l'empereur savoit de très-bonne part que les Turcs avoient formé le dessein d'attaquer incessamment la Sicile, & de s'y établir en quelque place, pour y faire leurs magasins, & passer de-là au royaume de Naples; que si cela arrivoit, tout le domaine de l'Eglise, & Rome même, étoit perdu sans ressource; que Barberousse étoit déja en mer avec une puissante flotte; que ce n'étoit plus sur des conjectures, mais sur des connoissances très-certaines qu'on avertissoit Sa Sainteté que le roi de France avoit traité avec les Infideles pour les faire venir en Italie; que quoique l'empereur fût en droit de garder le duché de Milan, néanmoins, pour ôter tout ombrage aux princes d'Italie, il étoit prêt d'en disposer de la maniere qu'il plairoit au Saint Siége, & avec la participation de la république de Venise; qu'il prioit Sa Sainteté de l'accepter pour quelqu'un de ses neveux; qu'il lui promettoit de terminer à son contentement les différends que le Saint Siége avoit avec les ducs de Ferrare & d'Urbin, & qu'il lui demandoit seulement pour toute reconnoissance, qu'elle voulût bien entrer dans la ligue d'Italie, afin d'en chasser entierement les François, & de pouvoir ensuite tourner les armes chrétiennes contre les Infideles.

De si belles offres auroient tenté un pape plus ambitieux & moins bien intentionné que l'étoit Paul III. & on ne les lui faisoit si grandes, que parce que les républiques de Genes, de Luques, de Florence, & de Sienne avoient répondu aux sollicitations de l'empereur, qu'elles se gouverneroient en cette occasion uniquement par les avis de Sa Sainteté.

Le pape les refuse, & veut demeurer neutre.

Mais comme le pape connoissoit les souplesses de Charles V. il ne se laissa point éblouir; & bien instruit des in-

tentions des autres Potentats d'Italie, qui se repentoient fort d'avoir forgé eux-mêmes leurs chaînes, en contribuant trop à l'affermissement de la puissance Impériale dans leur Pays, il répondit à l'ambassadeur, qu'il louoit fort le dessein de l'empereur d'éteindre la guerre en Italie; mais qu'en la transportant comme il faisoit dans un royaume Chrétien, ce n'étoit pas procurer le bien commun de l'Eglise; qu'au contraire c'étoit seconder les desseins des Infideles, & leur laisser libre l'entrée de l'Italie; qu'il étoit bien informé par les ambassadeurs que la république de Venise avoit à Constantinople, que le grand seigneur, avant que de rien entreprendre sur la Sicile, ne pensoit qu'à reconquerir ce qu'il avoit perdu en Afrique; & que c'étoit tout ce qu'il prétendoit faire cette campagne; qu'il falloit se servir de ce temps-là pour réunir les princes Chrétiens, afin d'être en état de s'opposer aux malheurs dont la chrétienté étoit menacée; que pour lui, il y contribueroit de tout son pouvoir; que la providence de Dieu en l'élevant sur la chaire de S. Pierre, lui avoit imposé l'obligation de ne rien négliger pour cet effet; que pour y réussir, il devoit demeurer parfaitement neutre dans les querelles des princes Chrétiens; qu'il ne se départiroit point de cette résolution, & qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir trahi son ministere par l'appât d'aucun interêt temporel. 1536.

L'empereur reçut cette réponse dans le temps qu'ils se trouvoit le plus embarrassé en Provence & que les affaires de la Lombardie lui donnoient beaucoup d'inquiétude : car le comte Gui Rangoné, avec l'armée qu'il avoit assemblée à la Mirandole, fit une entreprise sur Genes, à la faveur de la faction des Frégoses, & l'ayant manquée par la trahison d'un déserteur qui avertit les Génois de l'approche des troupes, il retourna sur ses pas vers Turin, & contraignit & le marquis de Marignan & le général Scalenghe à en lever le siége. Ensuite Carignan, Moncallier, Quiers, Quieras, Saluces, & quelques autres places s'étoient rendues aux François. Ceux-ci avoient eu encore un avantage dans un combat où ils avoient taillé en pieces un assez grand corps d'Impériaux, gagné quatre enseignes, & fait prisonniers les principaux capitaines. Langei, l. 8.

1536.

Le roi dans le même-temps mit hors de prison Jean-Louis marquis de Saluces, lui pardonna sa révolte pour punir la trahison de François son cadet, lui en donna de nouveau l'investiture, & l'envoya en Italie pour l'opposer à son frere, & exciter dans ce marquisat une guerre civile.

L'empereur ayant repassé les Monts, trouva les choses en ce mauvais état, & appréhendant de recevoir quelque nouvel affront, si le roi y passoit avec son armée, s'en alla à Genes où il s'embarqua pour l'Espagne au mois de Novembre, laissant le commandement des armes au marquis du Guast, avec la même autorité qu'avoit eue Antoine de Léve.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le Pilmont demeure en proie aux François & aux Impériaux.

Le duc de Savoye fut au désespoir de ce départ, tant à cause qu'il se trouvoit abandonné, que parce que l'empereur, nonobstant qu'il eût tout sacrifié pour ses intérêts, venoit de lui faire perdre un procès qu'il avoit avec Ferdinand de Gonsague pour plusieurs places du Montferrat. Il se retira à Nice, laissant le Piémont en proie aux François & aux Impériaux. La guerre y continua entre les deux partis le reste de l'année avec divers succès, mais assez peu considérables, chacun de part & d'autre tâchant seulement d'étendre ses quartiers pour l'hyver. Le roi rappella en France Annebaut avec les troupes qui avoient défendu Turin, y mit quatre mille hommes frais, dont il donna le commandement à Burie ; & cependant il fit entrer le comte de S. Pol en Savoye, où ce Seigneur reprit Chamberri, que les milices de Tarantaise avoient surpris durant l'éloignement des Troupes Françoises. Il défit ces milices auprès de Briançon, soumit tout le Pays, y fit le ravage, & il ne resta plus au duc de Savoye de ce côté-là que le Val-d'Aost, où la rigueur de la saison ne permit pas au comte de S. Pol de pénétrer.

Le roi d'Ecosse arrive en France, & demande en mariage Magdeleine fille du roi.

Sur ces entrefaites, Jacques V. roi d'Ecosse arriva en France. Ce prince, suivant l'exemple de ses ancêtres & ses véritables intérêts, souhaitoit extrêmement de renouveller les anciennes alliances entre les deux royaumes, & s'appuyer de la puissance du roi contre celle d'Angleterre. Il ne pouvoit pas s'y prendre mieux qu'il fit pour mériter cet appui.

Dès

Dès qu'il eut appris que l'empereur se préparoit à entrer en Provence, il leva, sans en être prié par le roi, une armée de seize mille hommes, équipa une Flotte pour la faire passer en France, & se mit lui-même à la tête. La tempête repoussa deux fois la flotte, & elle fut obligée de relâcher dans les ports d'Ecosse : mais son vaisseau en ayant été séparé, il aborda à Dieppe. Il fit donner avis au roi de son arrivée, & lui fit savoir, qu'ayant appris qu'il y auroit bien-tôt bataille en Provence, il se mettoit toujours en chemin pour l'aller joindre, afin de ne manquer pas une si belle occasion de lui témoigner son zele. Il rencontra le roi au Mont Tarare à son retour de Lyon, après la retraite de l'empereur, dont il n'y avoit plus rien à craindre ni pour la Provence, ni pour le Languedoc, les galeres d'Espagne qui avoient fait une descente dans cette derniere province, ayant été vigoureusement repoussées. Il fut reçu avec tous les honneurs & toutes les marques de reconnoissance que méritoit son empressement à secourir le royaume dans une telle conjoncture : mais il fit une demande au roi qui l'embarrassa; c'étoit de lui donner en mariage Magdeleine de France sa fille. 1536.

Le roi prévoyoit qu'il ne pourroit la lui accorder, sans causer un très-grand chagrin au roi d'Angleterre, à qui cette alliance ne manqueroit pas de donner des ombrages. Il auroit fort souhaité de ne point mécontenter ce prince, parce qu'il étoit toujours dans une très-étroite liaison avec lui, & ils agissoient depuis long-temps entre eux avec une confiance qui n'est gueres ordinaire entre les princes.

D'autre part, le roi ne pouvoit donner de trop grandes marques de sa reconnoissance au roi d'Ecosse, dont la générosité à son égard n'avoit gueres d'exemples : & cette considération l'emporta dans son esprit : mais avant que de rien conclure, il jugea à propos de faire savoir sa résolution au roi d'Angleterre. Il lui envoya le sieur de la Pommeraye, qui avoit souvent traité avec ce prince, & en étoit aimé. Il eut ordre premierement de le détromper sur les fausses relations que les ambassadeurs d'Angleterre, gagnés par l'empereur, avoient envoyées à Londres, sur l'expédition de Provence. Secondement, de tâcher de lui faire

1536. agréer le mariage de Magdeleine de France avec le roi d'Ecosse; & en troisieme lieu, de parler de celui de Marie d'Angleterre avec le duc d'Angoulême, que l'on commençoit à appeller duc d'Orléans, sur quoi on avoit déja fait quelques démarches.

1537.

Sa demande est reçûe, & le mariage se célebre à Paris.

L'ambassadeur fut écouté avec plaisir sur le détail des affaires de Provence : mais dès qu'il eut ouvert la bouche sur le mariage du roi d'Ecosse, le roi rompit l'entretien, & il n'y eut pas moyen de le ramener là-dessus. Il n'en eut pas fallu davantage pour le réconcilier avec l'empereur, & le faire déclarer contre la France, si dès lors il n'eût pas eu des liaisons avec les princes Protestans d'Allemagne, contre le parti Catholique, & s'il avoit vû son royaume tranquille. Mais le changement qu'il avoit fait dans la religion, sa révolte contre l'Eglise, la persécution qu'il avoit commencée contre les Catholiques, causoient de grands mouvemens, dont il appréhendoit les suites. Le roi, qui n'ignoroit pas les embarras où il étoit; & qui ne lui avoit donné communication de cette affaire, que par une espece de bienséance, passa outre. Le traité de mariage fut conclu à Blois le vingt-sixieme de Novembre, entre le roi d'Ecosse & Magdeleine de France, & les nôces se firent à Paris au mois de Janvier suivant.

Recueil de Traités par Leonard, T. 2.

Procédure faite au parlement contre l'empereur.

Cependant le roi de retour à sa capitale, fit une procédure contre Charles V. à la vérité fort inutile, mais qui marquoit au moins à ce prince que la France ne le regardoit pas comme un ennemi tellement redoutable, qu'elle crût devoir se mettre beaucoup en peine de le ménager. On y prétendoit qu'ayant déclaré la guerre sans sujet, il avoit violé le traité de Cambrai; que par conséquent les cessions que la France avoit faites dans ce traité étoient annullées, & entr'autres celles de l'hommage & du ressort des comtés d'Artois & de Flandre, par lesquels il étoit, comme ses prédécesseurs, vassal de la couronne.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté hh. fol.* 1.

Les chambres du Parlement, où se trouverent les princes du sang, les pairs du royaume, & quantité de prélats, étant assemblées, Cappel, avocat général, requit que Charles d'Autriche empereur, atteint notoirement de rébellion & de félonie, fût dépouillé des comtés d'Artois, de Flandre,

de Charolois, & des autres domaines qu'il possédoit, mouvans de la couronne de France, & qu'en punition de sa forfaiture, tous ces domaines fussent confisqués au profit du roi. 1537.

La requête fut reçue, les délibérations faites avec les formalités ordinaires en pareil cas; & il fut conclu qu'on envoyeroit sur les frontieres dans des lieux où les hérauts pourroient être en sûreté, citer à son de trompe, *ledit seigneur empereur, à ce qu'il eust à envoyer tel ou tels qu'il lui plairoit bien instruits de sa cause, pour alléguer ce que bon leur sembleroit contre ladite demande des avocats & procureurs du roy; & cependant auxdits avocat & procureur ne seroient leurs fins & conclusions adjugées jusqu'à la réponse dudit empereur.*

Langei, l. 8.

L'arrêt fut exécuté par un héraut d'armes; & personne n'ayant paru pour répondre, la requête de l'avocat & du procureur du roi fut enterinée, selon sa forme & teneur, & les comtés d'Artois, de Flandre & de Charolois, & autres domaines furent déclarés réunis à la couronne.

La guerre continue de tous côtés.

Cet arrêt fut regardé par l'empereur à peu près comme on avoit regardé en France, les bravades qu'il fit lui-même dans sa harangue de Rome. La guerre continua de tous côtés; même pendant l'hyver, excepté dans la Franche-Comté, pour laquelle les Suisses obtinrent du roi la neutralité. Burie, commandant de Turin surprit Casal: mais n'ayant pas eu assez de temps pour se retrancher contre le château, ni pour être secouru par le comte Rangoné, il fut surpris lui-même par le marquis du Guast, qui étant entré par la porte de Secours, lui tailla en pieces douze cents hommes, & le fit prisonnier. Cette défaite fut causée par la mésintelligence qu'il y avoit entre Burie & Rangoné, & par la négligence du comte de Biandras, gentilhomme du Montferrat. Burie ne voulut point communiquer son dessein de la surprise de Casal à Rangoné, qui auroit pû aisément, s'il avoit été averti, se mettre entre cette place & le marquis du Guast; & Biandras n'exécuta point l'ordre qu'il avoit reçu de Burie, d'assembler des outils & des pionniers pour faire promptement les retranchemens entre la ville & le château.

Recueil de Traités par Leonard, tom. 2.

1537.

Le roi entre en campagne dans l'Artois & prend Hédin.

Mémoires de Martin du Bellay, liv. 8.

Le roi lui-même, fur la fin de Mars, fe mit en campagne, & entra avec vingt-cinq à vingt-fix mille hommes de pié, & quelque cavalerie dans le comté d'Artois, fachant que les Impériaux n'y pourroient pas fi-tôt former une armée. Il affiégea & prit la ville de Hédin, & enfuite le château, place importante fur cette frontiere. Il en coûta beaucoup de braves hommes, & entr'autres, Antoine de Mailli, qui commandoit mille fantaffins, & Charles de Bueil comte de Sancerre, jeune feigneur de grande efpérance. Saint Pol, Saint Venant, Lillers, & quelques autres places moins confidérables, furent emportées à la vûe du comte de Rœux, retranché à Marvilla avec quatre mille hommes feulement. Après quoi le roi fit cantonner fon armée fur toute cette frontiere; & en fit marcher une partie en Piémont, où il avoit avis que les troupes ennemies groffiffoient : mais ce détachement fut contremandé, fur la nouvelle que Floris d'Egmont, comte de Bures, lieutenant général de l'empereur, avoit invefti Saint Pol.

Les impériaux le reprennent, & font d'autres conquêtes.

Cette place que le roi avoit réfolu de conferver, parce qu'elle pouvoit beaucoup incommoder tout le pays d'Artois, n'étoit pas encore tout-à-fait en état de défenfe, quand les Impériaux y vinrent mettre le fiége le neuvieme de Juin. Mais comme il y avoit d'excellentes troupes, commandées par de très-bons capitaines, fous les ordres de Jean d'Eftouteville, Seigneur de Villebon, elle fut vaillamment défendue jufqu'au quinzieme du mois, qu'elle fut emportée d'affaut. L'ennemi fit main-baffe fur la garnifon & fur les bourgeois. Le brave Moyencourt, qui avoit fait tant de belles actions à la défenfe de Peronne, y fut tué avec fon frere, Saint Aubin, la Salle, & plufieurs autres gentilshommes. Martin du Bellay, tiré de deffous un tas de corps morts, fut fauvé par un capitaine Allemand, & fait prifonnier, auffi-bien que Blerencourt & Villebon, gouverneur de la place.

Cette nouvelle fut portée à monfieur le Dauphin & au maréchal de Montmorenci, qui étoient en marche pour le fecours, & qui ne laifferent pas d'avancer du côté des ennemis, pour être à portée de fecourir les autres places de la frontiere, fi elles étoient attaquées. Le comte de Bures dé-

sespérant de conserver Saint Pol, y fit mettre le feu, & rasa le château pour faire quelque autre entreprise. 1537.

Il avoit une très-belle armée, composée de vingt-deux à vingt-trois mille lansquenets, de six mille fantassins Wallons, & de huit mille chevaux. Il n'osa attaquer Hédin, qui pouvoit faire une vigoureuse résistance, & marcha à Montreuil, qui capitula après quelques jours de tranchée ouverte, & une breche faite par le canon des assiégeans, n'y ayant qu'une foible garnison pour la grandeur de la place, qui d'ailleurs étoit très-mal fortifiée.

Enfin il vint mettre le siége devant Térouenne, où l'on eût été en état de le bien recevoir, par la force de la place & le nombre des troupes qu'on y avoit mises pour la défendre : mais par la négligence des munitionnaires, il n'y avoit que très-peu de poudres. L'importance de la ville assiégée, donna de grandes inquiétudes au Dauphin & au maréchal de Montmorenci, qui assembloient leur armée à Amiens; & il fut résolu d'y jetter incessamment du secours.

Annebaut fut chargé de cette commission. Il s'avança avec un corps de gendarmerie & de cavalerie légere, dont deux cents cavaliers, avec quatre cents arquebusiers, chargés chacun d'un sac de poudre, avoient ordre, quoi qu'il en dût coûter, de se jetter dans la place; & dès qu'ils seroient entrés, de faire un signal afin que la cavalerie se retirât à temps.

Annebaut prit si bien ses mesures, que le convoi entra la nuit, à la faveur d'un désordre qui arriva dans le camp ennemi, où deux grands corps de cavalerie s'étant rencontrés dans l'obscurité, en vinrent aux mains, l'un prenant l'autre pour des François, dont on avoit sû l'arrivée à Guinegate. Le signal dont on étoit convenu fut donné, & le général François commençoit déja à faire sa retraite, lorsqu'il entendit tirer plusieurs coups vers son arriere-garde. C'étoient de jeunes gentilshommes volontaires qui, suivis de quelque cavalerie légere, avoient été sans ordre donner l'alarme au camp impérial.

Action entre les deux armées, également avantageuse aux deux partis.

Annebaut leur envoya aussi-tôt commandement de se retirer au gros, & s'arrêta quelque-temps pour les attendre :

1537. mais comme le jour commençoit à paroître, & que le comte de Bures avoit tenu toute la nuit sa cavalerie alerte, il fut en état non-seulement de charger ceux qui étoient demeurés derriere, mais encore de faire un gros détachement pour aller couper le passage au reste à un pont, par où se devoit faire la retraite. Annebaut se vit tout d'un coup attaqué par un grand corps de cavalerie, dont il soutint l'effort avec beaucoup de conduite & de valeur : mais les escadrons ennemis se répandant de toutes parts, il fut enveloppé, & son cheval s'étant abbattu sous lui, il fut pris avec les sieurs de Piennes, d'O, de Sansac, le comte de Villars, & plusieurs autres gens de marque.

Ceux des gendarmes François qui avoient passé le pont avant le combat, coururent à Hédin pour en amener du secours, avec lequel ayant pris des chevaux frais, ils revinrent à toutes jambes. Le capitaine d'Aussun qui étoit à leur tête, trouvant les ennemis en désordre, les chargea; on en tua grand nombre, on fit plusieurs prisonniers, & on délivra quelques-uns de ceux qui avoient été pris dans le premier combat.

On eut de part & d'autre sujet de s'attribuer l'honneur de cette journée. Le convoi étoit entré dans la ville, qui étoit le coup essentiel, & il y eut beaucoup plus d'Impériaux de tués que de François. D'autre part les ennemis étoient demeurés maîtres du champ de bataille, avoient fait prisonnier grand nombre de gens de distinction, & entr'autres le commandant. Mais ce petit combat n'auroit été qu'un prélude d'une action bien plus sanglante, sans un évenement inespéré qui l'empêcha.

Comme le comte de Bures poussoit vivement le siége, nonobstant l'entrée du secours, monsieur le Dauphin & le maréchal de Montmorenci s'avancerent vers Térouenne, résolus de lui donner bataille, s'il les attendoit. Leur armée étoit de vingt-quatre à vingt-cinq mille hommes de pié, partie François, partie Allemands, de deux mille hommes de cavalerie légere, & de quinze à seize cents hommes d'armes; & on étoit à la veille d'en venir aux mains, lorsqu'un trompette envoyé par Marie, reine douairiere de Hongrie, sœur de l'empereur, gouvernante des Pays-bas,

arriva au camp de monſieur le Dauphin, pour lui donner avis qu'elle avoit conſenti à une conférence propoſée pour une ſuſpenſion d'armes ſur cette frontiere; qu'on étoit convenu de s'aſſembler à Bomi, village d'Artois; & que durant ce temps-là le comte de Bures diſcontinueroit l'attaque de Térouenne. Il y avoit déja quelque temps que cette princeſſe & la reine de France ſa ſœur travailloient à rapprocher les deux princes, & à les engager à cette premiere démarche pour les diſpoſer à un traité de paix. 1537.

Sur cet avis, monſieur le Dauphin s'arrêta, & les députés de part & d'autre allerent au lieu marqué. Jean d'Albon de Saint André, chevalier de l'ordre, Guillaume Poyet, troiſieme préſident du parlement de Paris, & premier préſident de Bretagne, & Nicolas Bertereau, ſecrétaire d'état, y furent envoyés au nom de monſieur le Dauphin. Philippe de Lannoi, ſeigneur de Molembais, fut député de la part de la reine de Hongrie, & Jean Howard, ſeigneur de Leidekerke, avec Matthieu Stric, ſecrétaire de l'empereur, de la part du comte de Bures.

Recueil de Traités par Leonard, tom. I.

Treve conclue pour dix mois aux Pays Bas.

Après pluſieurs conférences, la treve fut conclue pour dix mois à l'égard des frontieres de Picardie, & des Pays-Bas, en attendant qu'on pût parvenir à une paix finale & entiere, à condition que le ſiége de Térouenne ſeroit levé; que le roi rappelleroit ſon armée des Pays-Bas; & qu'il ne fortifieroit aucune place dans le comté de Saint Pol, dont il auroit cependant la jouiſſance. Ce traité fut conclu le trentieme de Juillet. Le ſiége fut levé, & l'armée de France ſe retira en Picardie. Au reſte, le roi fut ſi ſatisfait de la fidélité des habitans de Térouenne, & du zele qu'ils avoient fait paroître pour ſon ſervice durant le ſiége, que pour les en récompenſer, il les déchargea à perpétuité de toutes tailles, aides & ſubſides.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris *cotté* II. *fol.* 5. & 6.

Affaires de Piémont.

C'eſt ainſi que ſe termina la campagne de ce côté-là, tandis que la guerre étoit allumée plus que jamais en Piémont. Les affaires du roi y alloient aſſez mal, à cauſe des différends ſurvenus entre les généraux Italiens de ſon parti, le comte Gui Rangoné, & Céſar Frégoſe, s'étant extrêmement brouillés avec Caguino de Gonſague. La choſe avoit été ſi loin, que Frégoſe avoit appellé Gonſague en duel;

1537. de ſorte que leurs animoſités particulieres ne leur permettant pas d'agir de concert, le ſervice du roi étoit très-négligé, & le marquis du Guaſt qui avoit une bonne armée, profitoit de ces contre-temps.

Le roi, averti de ce déſordre, avoit nommé monſieur d'Humieres pour le commandement général en Piémont, & Langei pour travailler à l'accommodement de ces fâcheuſes querelles. Langei n'y put réuſſir : & après avoir pourvû à la ſûreté du marquiſat de Saluces, comme le roi le lui avoit ordonné, il vint en poſte lui rendre compte de l'état des choſes. Il l'aſſûra que ſi on n'y apportoit un prompt remede, & que ſi M. d'Humieres ne conduiſoit en Piémont au moins quatre ou cinq mille Suiſſes ou lanſquenets, ſa préſence y ſeroit fort inutile, & qu'il auroit le chagrin de n'y être venu que pour être le témoin de la perte de tout ce que la France y tenoit encore.

Ce fut ſur ce rapport que le roi, après la priſe de Hédin & de ſaint Pol, avoit fait pour le Piémont les détachemens dont j'ai parlé, & qu'il contremanda bien-tôt après, lorſqu'il ſut que le comte de Bures venoit faire le ſiége de cette derniere place. Le marquis du Guaſt tira avantage de cette diverſion, chaſſa les François du marquiſat de Saluces, & pour en achever la conquête, vint aſſiéger Carmagnole. Cette place ſe rendit par capitulation : mais François marquis de Saluces y reçut la récompenſe de la trahiſon qu'il avoit faite au roi, y ayant été tué ſur la place d'un coup de mouſquet au travers du corps.

Avantages & pertes reciproques.

L'arrivée de monſieur d'Humieres avec un corps de lanſquenets du duc Chriſtophe de Vittemberg, arrêta les progrès du marquis du Guaſt. On prit & on perdit des places de part & d'autre. Le marquis fit lever le ſiége d'Aſt aſſiége par d'Humieres, que le peu d'obéiſſance des lanſquenets empêcha de s'oppoſer au ſecours qui y entra : mais il ſe dédommagea par la priſe d'Albe, après que Paul Cerès eut taillé en pieces huit cents Eſpagnols qui vouloient s'y jetter. Turin penſa être ſurpris par Céſar de Naples gouverneur d'Ulpiano pour l'empereur : mais la préſence d'eſprit & la réſolution de Boutieres, commandant de la place,

la ſauva. Il alla aux ennemis la hallebarde à la main, ſuivi ſeulement de ſa garde Suiſſe & de quelques gentilhommes, ſe rendit maître d'une fauſſe porte du foſſé qu'on leur avoit ouverte, & par où ils alloient entrer, & ſecondé du capitaine Wartis, qui arriva fort à propos à ſon ſecours, renverſa les échelles qui étoient plantées contre la muraille, & les obligea à ſe retirer, après leur avoir tué cent quarante hommes. 1537.

Monſieur d'Humieres qui n'étoit pas aſſez fort pour tenir la campagne contre le marquis du Guaſt, ne pouvant venir à bout de gouverner les lanſquenets, & ſachant que les Impériaux pratiquoient des intelligences dans diverſes places, mit ſes troupes dans les principales, & pria Langei de retourner vers le roi, pour lui dire que s'il ne recevoit des ſecours conſidérables d'hommes & d'argent, tout ce qu'il pourroit faire, ſeroit de ſe maintenir juſqu'au commencement de Décembre.

Le roi envoya Langei ſur le champ avec vingt-cinq mille écus, & avec ordre d'aſſûrer monſieur d'Humieres, qu'il ſeroit à lui devant la fin d'Octobre avec une nombreuſe armée qui s'aſſembloit déja à Lyon. En effet, il fit partir monſieur le Dauphin & le maréchal de Montmorenci pour hâter la marche des troupes, & recevoir à Lyon quatorze à quinze mille Suiſſes qui devoient s'y rendre. Langei, après avoir évité bien des embuſcades, arriva à Turin, où l'argent qu'il apporta & l'eſpérance d'un prompt ſecours, ranimerent le courage des ſoldats.

Cependant le marquis du Guaſt à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes de pié, de trois mille chevaux, & avec vingt-quatre pieces d'artillerie, aſſiégea & prit Quiers, Albe & Quieras, & vint inveſtir Pignerol: mais la place étant bien fortifiée, & la garniſon nombreuſe, il ſe contenta de ſe ſaiſir de toutes les avenues pour l'affamer: & ſachant que l'armée aſſemblée à Lyon alloit ſe mettre en marche, il envoya dix mille hommes au Pas-de-Suſe, ſous la conduite de Céſar de Naples, où ils ſe retrancherent. Il fit faire le dégât aux environs, enlever tous les vivres & tous les fourrages, perſuadé que s'il arrêtoit-là l'armée Françoiſe, Turin & les autres places

1537. du Piémont se rendroient sans coup férir avant la fin de l'année.

Le roi y marche en personne.

Le roi qui n'en étoit pas moins persuadé que lui, étoit bien résolu de son côté de forcer le Pas-de-Suse, quoi qu'il lui en dût coûter; & voulant marcher en personne à cette expédition, il déclara Charles duc d'Orléans son second fils son lieutenant général en Picardie, en Normandie, dans l'Isle de France, & à Paris; lui donna pour son conseil le cardinal du Bellay, chargea Claude duc de Guise de veiller à la sûreté de la Bourgogne & de la Champagne, donna à Henri roi de Navarre le commandement des Provinces de Guienne & de Languedoc, & à Châteaubriant celui de Bretagne.

Le roi arriva à Lyon le sixieme d'Octobre, & en fit partir le dixieme monsieur le Dauphin & le maréchal de Montmorenci par le chemin de Grenoble à Embrun. Ils arriverent à Oulx, entre Briançon & Suse, à quatre lieues de ces deux places, avec dix à douze mille hommes d'infanterie, dont les huit mille lansquenets du comte Guillaume de Furstemberg faisoient les deux tiers, & quelque cavalerie. Le reste de l'armée suivoit pour se rendre au même lieu avec le roi.

Le maréchal prit une partie de ce corps d'armée, & s'avança jusqu'à Exiles pour aller de-là reconnoître le Pas-de-Suse. Il trouva les ennemis postés à près d'une lieue en deça de Suse, à un défilé de la montagne sur le chemin de Chaumont, où ils avoient fait un grand retranchement dans le défilé, flanqué de deux autres sur deux collines à droit & à gauche.

Montmorenci jugea qu'il étoit impossible de forcer ce retranchement en l'attaquant de front : mais après avoir tout bien consideré, il trouva que les deux collines dont je viens de parler, étoient commandées par deux autres hauteurs, & que si on pouvoit les gagner, on feroit de-là un si grand feu sur les ennemis, qu'ils ne pourroient pas y résister.

Ayant fait son plan d'attaque, il envoya avertir monsieur le Dauphin de venir sans tarder à Exiles, afin de le soutenir, parce qu'il en partiroit avant le jour pour attaquer les Impériaux.

1537.

Le Pas-de-Suse est forcé quoique retranché par les Impériaux.

Il décampa d'Exiles & prit sa route vers le village de Chaumont. Le comte Guillaume de Furstemberg eut ordre d'aller se saisir de la hauteur qui étoit à sa main droite & à la gauche des ennemis, & le capitaine l'Artigue-dieu & le capitaine Rat marcherent vers l'autre hauteur, à la tête d'une partie de l'infanterie Gascone & Françoise. Le maréchal alloit entre deux avec un autre corps, composé de lansquenets & de François, sans autre cavalerie que quatre-vingts ou cent chevaux légers commandés par Brissac, auquel se joignirent quelques gentilhommes, qui ayant laissé leur bagage derriere, avoient pris les devans pour être de l'action; & ce corps étoit soutenu par celui que conduisoit monsieur le Dauphin.

L'infanterie du capitaine l'Artigue se débanda tout-à-coup, suivant l'ordre qu'elle en avoit, grimpa avec une extrême promptitude sur la hauteur de la gauche, & s'étant là remise en bataille, commença à tirer sans relâche sur le retranchement de la colline qui étoit à portée de l'arquebuse & tout découvert de ce côté-là. Il ne fut pas possible aux ennemis de tenir contre un si terrible feu : le retranchement fut abandonné, & dès que l'Artigue vit commencer la déroute, il fit descendre Gavaret son lieutenant avec un gros bataillon, qui tailla en pieces tout ce qui se trouva dans le retranchement de la colline, & il fut emporté avant que les lansquenets eussent gagné l'autre hauteur.

Ce poste étant pris, il étoit impossible à César de Naples de tenir dans les autres. Les Impériaux furent mis par-tout en déroute. Le maréchal les suivit de près : ses troupes entrerent avec eux pêle-mêle dans Suse, où étoient leurs bagages & leurs magasins; & s'il avoit eu seulement cinq cents chevaux, il seroit peu échappé des dix mille hommes qui gardoient le passage.

Suites de cette expédition.

Le château de Suse se rendit à discrétion. Celui de Veillane, gardé par deux cents Espagnols, fut emporté d'emblée. Le capitaine & l'enseigne furent faits prisonniers, & les soldats pendus, pour avoir osé tenir contre une armée royale dans une si méchante place.

Le marquis du Guast ne fut pas plutôt le Pas-de-Suse

1537. forcé, qu'il leva le blocus de Pignerol. Monsieur le Dauphin se mit à ses trousses pour l'engager à la bataille : mais il passa promptement le Pô, & s'alla camper à Moncalier. Il partit avec tant de précipitation, qu'il abandonna aux François tous ses vivres, & grand nombre de soldats malades qui étoient à Rivoli, où l'armée séjourna deux jours : & de-là s'avançant à Grouillan, elle s'empara de quantité de petits forts aux environs de Turin, & profita des magasins de blé que les ennemis avoient faits, prétendant après la prise de Pignerol venir bloquer cette Place.

Cependant le marquis du Guast ayant rassûré ses troupes, fit assez bonne contenance : il repassa le Pô, mais sans trop s'en éloigner, & se retrancha à la tête de son pont. Monsieur le Dauphin ne le fut pas plutôt en deça, qu'il marcha à lui. Le marquis ne l'attendit pas, il retourna à son camp de Moncalier, & perdit quelques soldats de son arriere-garde, qui fut chargée comme elle achevoit de repasser la riviere.

Comme il vit les François s'opiniâtrer à le suivre, il s'éloigna de Moncalier : & ayant jetté quatre mille hommes dans Quiers, sous les ordres de dom Antoine d'Arragon, son beau-frere, il se retira sous le canon d'Ast. Moncalier, & plusieurs autres petites villes & forts, aussi-tôt après son départ, se rendirent à monsieur le Dauphin. On y trouva de prodigieux amas de blés qui servirent à la subsistance de l'armée ; & il y en eut encore assez de reste pour la provision de Turin pendant un an.

Le roi n'avoit marché qu'à fort petites journées, & il n'étoit encore qu'à Briançon : il manda de-là qu'on envoyât de fortes escortes sur toute sa route ; parce que la garnison de Vulpiano couroit tout le Val-de-Suse. Martin du Bellay fut chargé d'aller au devant du roi avec la cavalerie, & arriva fort à propos à Rivoli, dans le moment qu'un parti de Vulpiano enlevoit cinq ou six mulets chargés de l'argent pour l'armée. Il coupa heureusement ce parti & reprit les mulets, avant que les ennemis eussent eu le loisir d'en piller la charge. Monsieur le Dauphin & le maréchal de Montmorenci vinrent trouver le roi à Carignan, où le Siége de Quiers fut résolu. Mais la nouvelle du succès de

la négociation qui se faisoit actuellement en Espagne empêcha l'éxécution de ce dessein.

1537.

Lorsque la treve fut conclue au mois de Juillet pour la Picardie & les Pays-Bas, par l'entremise de la reine de France & de la reine douairiere de Hongrie, ces deux princesses travaillerent à la rendre générale, & les ambassadeurs du pape & de la république de Venise les seconderent. Le roi accorda des saufs-conduits à des envoyés de la reine de Hongrie, pour passer en Espagne par la France, & l'empereur en fit délivrer un au sieur de Velli, pour venir à Monçon en Arragon, où ce prince devoit envoyer ses députés. Comme ces deux princes commençoient à se lasser d'une guerre qui les obligeoit à des dépenses excessives, & qu'il n'étoit point encore question d'entrer dans la discussion de leurs droits, la chose fut bien-tôt terminée, & l'on conclut le seizieme de Novembre une treve de trois mois seulement. Elle devoit commencer du jour de la publication, pour le Piémont, la Savoye, le comté de Nice, le Dauphiné, la Provence, & l'état de Gênes. Chacun demeura en possession de ce qu'il tenoit actuellement dans tous ces pays, & l'on convint de retirer les armées de part & d'autre, en laissant seulement des garnisons dans les places. Le marquis du Guast & le maréchal de Montmorenci furent chargés de prendre entr'eux toutes les précautions nécessaires pour l'exacte observation de ce traité.

On conclut une treve de trois mois pour ce pays-là.
Guichenon, hist. de Savoye.
Recueil de Traités par Leonard, tom. 1.

Le courrier qui en fut le porteur, fit grande diligence; car dès le vingt-huitieme du même mois de Novembre toutes choses furent réglées à Carmagnole entre le maréchal de Montmorenci & le marquis du Guast. Le même jour on publia la treve, qui devoit durer jusqu'au vingt-deuxieme Février de l'année suivante, & dans cet intervalle, ainsi qu'on en étoit convenu à Monçon, l'empereur & le roi devoient envoyer leurs plénipotentiaires à Leucate sur les frontieres d'Espagne, pour travailler à la paix.

Mémoires de Langei, l. 8.

La treve rendant la présence du roi inutile en Piémont, il se disposa à retourner en France. Il laissa Montejan pour son lieutenant général au-delà des Monts. Il mit Langei

Le roi retourne en France.

1537. gouverneur à Turin, à Pignerol le comte Francifque de Pontrême, à Savillan le baron de Caftelpers, Charles de Dros Piémontois à Montdevi, & Ludovic de Birague à Vorling. Il licentia les Suiffes ; & dès qu'il fut arrivé à Lyon, il fit partir le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci pour Leucate, où l'empereur avoit promis d'envoyer inceffamment fes députés, pour traiter de la paix.

La treve pour le Piémont caufa un nouveau chagrin au duc de Savoye, qui dépouillé de fes états, les voyoit partagés entre fes alliés & fes ennemis, & également ruinés par les uns & par les autres. Mais ce fut-là de tout temps le fort des princes, dont les domaines fe trouvent placés entre ceux de deux ennemis plus puiffans qu'eux. Leur politique dans ces conjonctures feroit de fe ménager avec l'un & avec l'autre: ainfi fit le duc de Lorraine qui fe maintint dans la neutralité ; & fi le duc de Savoye n'eût pas pris parti, il auroit évité tous les malheurs dont lui & fes fujets furent accablés jufqu'à fa mort. Mais il fe laiffa féduire par les careffes de l'empereur, qui ne fe mit en peine de ménager les interêts de ce prince, qu'autant qu'ils s'accordoient avec les fiens.

Il fait une ligue avec l'empereur des Turcs contre Charles V.

La treve lui étoit alors néceffaire, principalement pour deux raifons. La premiere, qu'il manquoit d'argent, pour fubvenir à la fubfiftance de fes armées. La feconde, étoit la ligue que le roi avoit faite avec Solyman contre lui. Cette ligue fit en ce temps-là grand bruit dans le monde. Jufques-là les rois de France avoient été très-fcrupuleux fur cet article. L'exemple que le pape Alexandre VI. leur avoit donné en follicitant Bajazet contre Charles VIII. celui de Ludovic Sforce, duc de Milan, qui avoit fait la même chofe, & tout récemment celui de Jean Vayvode de Tranfylvanie, qui difputoit la Hongrie à Ferdinand roi des Romains, ne leur avoient pas femblé fuffifans pour les autorifer à faire une telle démarche, qui leur paroiffoit indigne du glorieux titre de roi très-Chrétien : mais l'acharnement de l'empereur contre la France, fon ambition démefurée, les calomnies que fes miniftres avoient répandues les années précédentes, principalement en Allemagne,

sur ce sujet-là même ; enfin le danger où le roi avoit vû son état exposé par l'irruption de l'armée Impériale dans la Provence, le firent passer par-dessus toutes considérations, & recevoir les offres avantageuses que le grand-seigneur lui faisoit. 1537.

L'affaire fut négociée, & la ligue conclue par Jean de la Forêt Auvergnac, & Séraphin Gozio de Raguse ; & il fut convenu qu'à l'ouverture de la campagne, le roi attaqueroit le duché de Milan avec une puissante armée, tandis que Solyman avec une nombreuse flotte fondroit dans le royaume de Naples, & redoubleroit ses efforts en Hongrie contre le roi des Romains.

Expéditions de Solyman.

Solyman tint sa parole, & le roi manqua à la sienne par l'impuissance de la tenir. Barberousse fit une descente au royaume de Naples, prit Castro auprès de Tarente, courut de-là jusqu'à Brindes, mettant tout à feu & à sang, y fit un très-grand butin, & des esclaves sans nombre. D'autre part l'armée des Turcs défit dans un sanglant combat auprès d'Essek l'armée du roi des Romains, composée d'Allemands, de Hongrois, des troupes de Boheme & d'Italie, & les meilleurs capitaines de ces quatre nations y périrent : mais le roi ; occupé du côté de la Picardie, ne put arriver au-delà des Alpes, que sur la fin de l'Automne ; ni être assez à temps pour seconder les efforts de Barberousse dans le royaume de Naples. Ce fut un grand bonheur pour la chrétienté, & préférable sans doute au progrès que l'armée de France auroit pû faire du côté du Milanès. Le roi tâcha inutilement de se disculper auprès de Solyman, & les manifestes qu'il envoya en Allemagne, pour justifier sa conduite sur l'alliance qu'il avoit faite avec ce prince infidele, n'eurent pas un meilleur succès. Ce furent-là les funestes effets que l'animosité des deux princes produisit durant le cours de l'année 1537.

Apologia Francisci I. apud Freher. tom. 2. rerum German.

On reprend les négociations de paix.

Recueil de Traités par Leonard, tom. 2.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le commencement de la suivante promit quelque chose de plus heureux pour le bien de la chrétienté, & pour le repos des peuples. Les conférences pour la paix avoient été commencées à Leucate dès le même mois de Décembre, entre le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci d'une part, & dom François de los Cobos grand

1537. commandeur de Leon, & Nicolas Perrenot ſeigneur de Granvelle, de l'autre; les comtes de Chalant & de Mazin y aſſiſterent de la part du duc de Savoye.

Les plénipotentiaires Impériaux réduiſirent leurs prétentions aux propoſitions ſuivantes: que le duc d'Orléans épouſât la niece de l'empereur, fille aînée du roi des Romains, en recevant le duché de Milan pour ſa dot, à condition que le roi confirmeroit le traité de Madrid & de Cambrai ſans aucune exception.

Que le roi rendît tout ce qu'il avoit pris au duc de Savoye tant en deça que delà des Monts, & le dédommageât des pertes qu'il lui avoit cauſées par la guerre.

Qu'il rendit Hédin avec l'artillerie & les munitions qui s'y trouvoient.

Qu'il promît de ſeconder l'empereur pour la convocation d'un concile général, & de faire obſerver à ſes ſujets ce qui y ſeroit ordonné.

Qu'il s'engageât à contribuer à la guerre contre le Turc autant qu'il ſeroit jugé convenable.

Qu'il renonçât à toutes les ligues qu'il pourroit avoir faites avec les princes d'Allemagne, au préjudice de la maiſon d'Autriche.

Qu'afin qu'on pût être aſſûré qu'il obſerveroit tous ces articles, il conſentit que le duc d'Orleans, pendant trois ans après ſon mariage, demeurât à la cour de l'empereur, ou bien qu'il laiſſât l'empereur maître durant cet eſpace de temps des fortereſſes de l'état de Milan.

Ces articles furent envoyés au roi, & voici le précis de l'écrit qu'il envoya ſur ce ſujet. Que quoiqu'il eût des droits très-légitimes ſur le duché de Milan indépendammant du mariage de ſon fils avec la niece de l'empereur, il l'accepteroit toutefois volontiers pour la dot de cette princeſſe.

Que pour les traités de Madrid & de Cambrai, il les confirmeroit dans les points auxquels il croiroit être obligé; que pour ceux ſur leſquels il y auroit de la difficulté, il s'en remettroit au jugement du pape.

Qu'il ſeroit content de rendre au duc de Savoye ſes états; pourvû que l'empereur quittât tout le duché de Milan: mais que

que tandis qu'il en retiendroit les forteresses, il ne seroit pas juste que les troupes de France fortifient des places du duc de Savoye, & de Hédin. 1537.

Qu'étant du devoir d'un prince Chrétien de se conformer aux décrets d'un concile général, & d'en procurer la convocation quand le bien de l'Eglise le demandoit, il ne convenoit point d'en faire l'article d'un traité.

Qu'il en étoit de même, & pour la même raison, du secours qu'on lui proposoit contre le Turc, & qu'il regleroit cet article avec le pape & les Vénitiens.

Que pour les liaisons qu'il pourroit avoir avec les princes d'Allemagne, dès-là que l'empereur auroit fait & observeroit la paix avec lui, tout cela cesseroit, & qu'il n'étoit point nécessaire d'en faire mention dans le traité.

Ces deux plans ne s'accordoient gueres ensemble. L'empereur prétendoit donner la loi, & le roi ne paroissoit pas résolu à la recevoir de lui. Tous deux pourtant souhaitoient la paix, & vouloient qu'on les crût: c'est pourquoi leurs plénipotentiaires bien instruits de leurs intentions, & voyant bien qu'il faudroit du temps, pour se rapprocher les uns des autres sur deux ou trois des principaux articles proposés, firent une prolongation de treve l'onzieme de Janvier, en un lieu nommé les Cabannes de Fitou, entre Perpignan & Narbonne, jusqu'au premier de Juin, à dessein de continuer les négociations pour la paix durant cet intervalle. Les deux princes ratifierent ce traité, & les ambassadeurs se retirerent de part & d'autre, pour aller auprès de leurs maîtres prendre de nouvelles instructions. 1538.

Ce fut peu de temps après le retour du maréchal de Montmorenci, que le roi, pour le récompenser des signalés services qu'il avoit rendus à l'état, principalement dans la campagne de Provence contre l'empereur, l'honora de l'épée de connétable, charge qui n'avoit point été remplie depuis que Charles duc de Bourbon avoit mérité par sa révolte d'en être dépouillé. Celle de maréchal de France que Montmorenci laissoit vacante, fut donnée au sieur de Montejan, qui étoit actuellement général des troupes en Piémont; & le maréchal de la Mark étant mort peu de temps

Mémoires de Langei, l. 8.

1538. après la belle défense qu'il fit au siége de Peronne, son bâton fut donné à Claude d'Annebaut.

Le pape s'y intéresse.

Cependant le pape qui ne vouloit point laisser rallentir l'ardeur que l'empereur & le roi faisoient paroître pour la paix, d'où dépendoient l'assemblée du concile général & la ligue des princes Chrétiens contre le Turc, qu'il méditoit depuis longtemps, résolut d'y travailler par lui-même, & proposa aux deux princes de se trouver tous trois ensemble sur les frontieres de Provence. Une telle offre d'un pape, qui vouloit bien, quoique plus que septuagenaire, s'exposer aux fatigues d'un si long voyage pour l'avantage de la chrétienté, ne put avec bienséance être refusée. L'un & l'autre l'accepterent; mais le roi peu de temps après fit quelque difficulté là-dessus, ayant appris par les lettres du cardinal de Mâcon & de monsieur de Selve, son ambassadeur à Rome, que le pape prétendoit dans cette entrevûe ménager le mariage de son neveu Octave Farnese avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, & veuve d'Alexandre de Médicis, qui avoit été assassiné l'année précédente. Ces deux ministres ayant laissé entrevoir au pape que ce mariage déplaisoit au roi, il en parut fort irrité: mais s'étant un peu radouci, il leur demanda s'il étoit défendu à un pape de faire de ces sortes d'alliances avec les souverains? Il leur dit qu'il ne tiendroit qu'au roi, quand il le voudroit, de faire le même honneur à la maison de Farnese, en l'alliant avec la sienne. En effet, il pensoit à marier sa niece avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme: mais ce projet ne réussit pas. Il ajouta qu'il avoit assez donné de preuves de son désintéressement, & de la droiture de ses intentions pour la réconciliation des deux princes; & pour en mieux convaincre les ambassadeurs, il les fit avertir de se précautionner contre certaines intrigues de l'infant de Portugal, qui sur quelque pensée que l'empereur avoit eue, ou paru avoir, de lui donner le duché de Milan lorsqu'on en traitoit pour Henri, alors duc d'Orleans, sollicitoit fortement à la cour Impériale, afin de faire penser de nouveau à lui.

Lettres manuscrites du cardinal de Mâcon, & du sieur de Selve, au connétable, *dans la bibliotheque de M. le président de Lamoignon.*

Ceci n'étoit pas sans fondement; car je trouve dans une lettre du sieur de Châtillon, envoyé de France en Angle-

Du même recueil.

1538.

terre, écrite au connétable de Montmorenci, que l'empereur, quelque semblant qu'il fit d'être toujours mal avec Henri roi d'Angleterre, lui proposa dans ce temps-là un double mariage; savoir, celui de la veuve du feu duc de Milan pour Henri même, qui en peu d'années épousa quatre ou cinq femmes les unes après les autres, & celui de Marie d'Angleterre sa fille avec dom Louis infant de Portugal, auquel l'investiture du Milanès seroit donnée, à condition que le roi d'Angleterre signeroit une ligue défensive pour ce duché, & fourniroit le tiers des frais nécessaires pour cette défense, & le roi de Portugal un autre tiers. Le pape ajouta à ces avis qu'il donna aux ambassadeurs de France, qu'il falloit se défier beaucoup des menées d'André Doria, homme ennemi de la paix, & qui sans s'embarrasser aucunement du bien public, ne pensoit qu'à brouiller pour son intérêt particulier, & pour se conserver la considération que la guerre lui attiroit.

Lettre de l'évêque de Rhodès, *au même recueil.*

Nonobstant ces confidences & cette franchise affectée du pape, les ambassadeurs de France n'étoient point d'avis de l'entrevûe; & George d'Armagnac Evêque de Rhodès, qui étoit aussi à Rome de la part du roi, lui mandoit qu'il s'appercevoit tous les jours de plus en plus de la partialité du pape pour l'empereur, & qu'il craignoit fort que cette entrevûe ne produisit quelque monstre (ce sont ces termes) c'est-a-dire quelque chose de fâcheux pour la France. Mais le roi étoit trop engagé, & ne pouvoit reculer, sans donner lieu de croire à toute l'Europe, qu'il s'éloignoit d'une paix si nécessaire au bien de l'Eglise & au salut de la chrétienté. Il ne laissa pas, pour retirer sa parole, de se servir d'un obstacle que le duc de Savoye fit naître, & qui pensa tout arrêter.

Il propose une entrevûe à Nice entre les deux souverains.

Le pape étoit convenu avec l'empereur, que ce seroit à Nice qu'ils se trouveroient avec le roi. Il envoya son Camerier au duc de Savoye lui demander le château pour son logement, & le prier de trouver bon, qu'il y mît garnison pour tout le temps que les conférences dureroient.

Le duc avoit rejetté autrefois une proposition toute semblable, que Clement VII. lui avoit faite, lorsque ce pape

1538. vint en France trouver le roi ; & elle lui étoit d'autant plus désagréable dans la conjoncture présente, qu'il n'avoit plus que cette place qui pût lui servir d'asyle. Il envoya en Espagne Rubat, un de ses maîtres des comptes, pour prier l'empereur de ne point exiger de lui, qu'il livrât son château au pape, & dit au camerier qu'il en attendoit la réponse, avant que de donner la sienne à Sa Sainteté.

Mémoires de Lambert, président de Savoye.

Sur ces entrefaites le vicomte de Martigues, l'évêque de Lausanne, & le Baron de Menthon vinrent trouver le duc de la part du roi, pour le dissuader de recevoir la garnison du pape. Ils lui dirent qn'ils étoient chargés par le connétable de Montmorenci, de l'assûrer que le roi lui donneroit toute sorte de satisfaction, s'il vouloit se remarier en France, & y marier aussi le prince de Piémont son fils aîné.

Ces offres augmenterent l'embarras du duc, qui se fioit encore moins au roi qu'au pape & à l'empereur; & il n'y répondit point autre chose, sinon qu'il demeureroit obligé toute sa vie à Sa Majesté, si elle vouloit bien lui rendre ses états; mais que la duchesse sa femme n'étant morte que depuis quelques semaines, il ne pensoit pas à se remarier si-tôt, & que son fils n'étoit point encore en âge d'être marié.

La réponse de l'empereur ne tarda pas long-temps. Il écrivit au duc qu'il ne devoit point faire de difficulté de mettre le château de Nice entre les mains du pape : & que Sa Sainteté se donnant la peine de passer les Alpes pour lui procurer son rétablissement dans ses états, c'étoit le moins qu'il pût faire, que de lui donner cette marque de sa reconnoissance & de sa confiance ; & peu après arriva le fourrier du pape pour marquer les logis dans le château.

Mais d'autre part le roi fit déclarer au duc, que s'il se dessaisissoit de cette place, il ne se rendroit point à la conférence. Sur quoi il prit le parti d'aller lui-même trouver l'empereur qui étoit arrivé le neuvieme de Mai à Villefranche, où nonobstant toutes ses remontrances, l'empereur lui dit nettement qu'il n'étoit plus temps de délibérer; qu'il

avoit engagé sa parole au pape, ensuite de celle que lui-même lui avoit donnée, & que s'il ne prenoit ce parti, on ne se mêleroit plus de ses affaires. 1538.

Le duc ne pouvant plus s'en défendre, alla trouver le pape à Monaco, & lui dit qu'il étoit prêt à faire tout ce que Sa Sainteté souhaiteroit de lui, quelque mauvais gré que lui en dût savoir le roi de France. Aussi-tôt le pape se rendit à Nice: mais quand il fut question d'en faire sortir la garnison Savoyarde, elle refusa d'obéir, prenant pour prétexte qu'on savoit que l'empereur vouloit se rendre maître de cette place & du prince de Piémont: & qu'elle se feroit plutôt hacher en pieces, que de faire une chose si préjudiciable au duc son maître. Non-seulement les soldats du château s'opiniâtrerent à n'en pas sortir, mais la ville même déclara qu'il étoit contre ses privilèges de recevoir d'autres troupes que celle du duc, & ferma ses portes: de sorte que le pape fut obligé d'aller prendre son logement au monastere de saint François hors de la ville.

Nicolo Tiepolo relatione del convento di Nizza. *Mſ. de la bibliotheque de Mr. l'abbé d'Estrées.*

Le pape & l'empereur ne douterent pas que cette résistance de la garnison & des Bourgeois ne fût un jeu concerté avec le duc, qui tâcha en vain de se disculper là-dessus. L'empereur refusa la visite qu'il voulut lui rendre à Villefranche, & lui fit dire qu'il ne se donnât pas la peine de le venir trouver, à moins qu'il ne lui mît entre les mains Musinens gouverneur du château, pour en faire justice, aussi-bien que deux ou trois autres personnes de sa cour, qui étoient les auteurs des mauvais conseils qu'on lui donnoit.

Le roi part pour s'y rendre.

Cependant le roi, quelque envie qu'il eût, ou qu'il fît paroître, d'éviter l'abouchement avec le pape & l'empereur, prévit bien les fâcheuses conséquences de son refus, & appréhenda que le pape irrité ne s'unit contre lui avec son ennemi. D'ailleurs il n'avoit plus de prétexte de ne pas venir au rendez-vous, puisque Nice demeuroit en la puissance du duc de Savoye. Ainsi il résolut de partir, & envoya devant le cardinal de Lorraine & le maréchal de Montmorenci, pour assûrer le pape qu'il arriveroit au plutôt.

Il arriva en effet peu de jours après à un quart de lieue de Nice, où on lui avoit préparé un logis, & où le duc vint

1538. le ſaluer le troiſieme de Juin. Le roi le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit propoſer des conditions fort avantageuſes par le connétable, ſuppoſé qu'il voulût ſincerement rentrer dans le parti de France. L'empereur en fut averti par Chalant maréchal de Savoye; & dans la crainte que l'accommodement ne ſe fît ſans ſa participation, il ſe radoucit beaucoup à l'égard du duc. Il fit dire par le maréchal qu'il ne ſe mît point en peine, qu'il auroit toujours ſoin de ſes intérêts, & que les conférences qu'on alloit commencer ſe termineroient d'une maniere dont il auroit tout ſujet d'être content.

Accident qui arriva à la reine & à l'empereur près de Villefranche.

Avant qu'on parlât d'affaires, on ſe rendit des civilités réciproques. La reine de France ſœur de l'empereur, alla par mer lui rendre viſite à Villefranche, où il arriva un accident, qui d'abord fit trembler tout le monde pour l'un & pour l'autre : mais quand le danger fut paſſé, ils en firent des plaiſanteries. On avoit fait depuis l'endroit où la galere de la reine devoit jetter l'ancre, un pont de cinquante pas juſqu'au port. L'empereur alla la recevoir au bout de ce pont au ſortir de ſa galere; & en ce moment le pont s'étant rompu, tous deux tomberent dans la mer : on les tira auſſi-tôt, & ils en furent quittes pour la peur, & pour changer d'habits.

Quoique l'empereur & le roi fuſſent ſi près l'un de l'autre, ils ne ſe virent point; ſoit que le cérémonial les embarraſſât, ſoit que l'un des deux, ou l'un & l'autre appréhendaſſent de ſe trop commettre : mais le pape fut l'entremetteur, & fit diverſes propoſitions pour la paix, tant de la part du roi à l'empereur, que de la part de l'empereur au roi, ſans rien avancer, l'article de la reſtitution du Milanès étant une difficulté inſurmontable. C'eſt pourquoi il ſe borna à négocier une longue treve, pendant laquelle, ſans crainte de diverſion, on pût mettre en exécution le traité de ligue offenſive qu'il avoit fait avec l'empereur & les Venitiens contre le Turc.

Relatione del convento di Nizza.

Le pape négocie une treve qui eſt prolongée pour dix ans.

Prévoyant les grandes difficultés qu'il trouveroit à la paix, il avoit formé ce projet de treve avant que de partir de Rome, & il l'avoit communiqué aux ambaſſadeurs de France, ou bien ils l'avoient ſû d'ailleurs. Ils n'étoient nullement d'avis que le roi l'acceptât : leur ſentiment étoit, qu'il

falloit ou la paix ou la guerre; & l'évêque de Rhodès écrivit fort au long les pensées du connétable sur ce sujet. Il lui représenta que cette tréve acheveroit la rupture du roi avec Solyman, qui étoit déja fort irrité de ce qu'on lui avoit manqué de parole l'année précédente; qu'il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à faire la paix avec l'empereur & avec la république de Venise; que si cela arrivoit, l'empereur seroit moins traitable que jamais; que s'il réussissoit dans la guerre contre le Turc, ce seroit encore pis, & qu'on lui verroit reprendre ses airs ordinaires de fierté & de hauteur; que quand le roi ne voudroit pas pousser ses conquêtes en Italie, pour épargner les frais d'une grande armée, il obligeroit toujours son ennemi à y faire de grandes dépenses, & y entretenir de grosses troupes; qu'on avoit actuellement des intelligences pour faire livrer au roi les citadelles de Lodi & de Pavie dans le Milanès, & pour enlever au roi des Romains Gradisca & Goritia dans le Frioul; que si ces entreprises réussissoient, comme il avoit lieu de l'espérer, les ennemis se trouveroient fort embarrassés, & peut-être contraints d'accepter la paix aux conditions que la France leur offriroit.

1538.

Lettre de l'évêque de Rhodès, *au recueil de M le président de Lamoignon.*

Ces remontrances n'eurent point d'effet; & il y a beaucoup d'apparence que le roi, de peur de chagriner le pape, qui n'étoit déja que trop engagé avec l'empereur par les avances faites par le mariage de Marguerite d'Autriche avec Octave Farnese, jugea à propos de le contenter. Ainsi la treve fut prolongée pour dix ans le dixhuitieme de Juin au couvent de saint François auprès de Nice, après que les deux princes eurent promis au pape d'envoyer leurs plénipotentiaires à Rome, pour y traiter à loisir d'une paix finale.

Recueil de Traités par Leonard, tom. 2.

Après la conclusion de ce traité, par lequel ils demeuroient en possession de ce qu'ils tenoient de part & d'autre, tant en deça qu'au delà des Alpes, l'empereur monta sur mer pour faire voile vers Barcelonne, le pape reprit le chemin de Rome, & le roi celui de sa capitale. Ce fut en cette occasion que Paul III. sur la demande que ce prince lui en fit, accorda au chancelier de France, aux présidens & aux conseillers du parlement de Paris, le droit d'in-

Voyez le traité de l'indult du Parlement par M. le président Cochet de Saint Valier.

1538. dult pour la nomination de qui il leur plairoit à un bénéfice vaquant dans la dépendance de l'Eglise ou de l'abbaye dont ils auroient fait le choix, afin d'y appliquer leur privilége. Eugene IV. avoit déja fait cette concession à Charles VII. de laquelle on n'avoit pas fait grand usage; & c'est cette concession que Paul III. confirma avec augmentation, & qui, depuis François I. a eu une pleine & entiere exécution.

Entrevûe de l'empereur & du roi de France à Aigues-mortes.

L'empereur, quelques jours après, ayant été obligé par le vent contraire de relâcher à l'isle de sainte Marguerite, envoya de-là un gentilhomme de sa cour au roi, qui étoit alors à Avignon pour le saluer, & lui témoigner son desir de le voir & de l'entretenir, & que s'il le vouloit bien, il descendroit à terre à Aigues-mortes. Le roi répondit à cette civilité, en faisant paroître un égal empressement de l'embrasser, & se rendit au lieu marqué. Dès que l'empereur l'y fut arrivé, il vint à terre. Il fut reçu avec tous les honneurs qui lui étoient dûs, & régalé d'un magnifique repas. (*a*) Ensuite le roi alla le visiter dans sa galere, chacun affectant de faire paroître toute la cordialité & toute la franchise possible. L'auteur Espagnol de l'histoire de Charles V. ou mal informé, ou pour faire plaisir à sa nation, renverse l'ordre de ces visites mutuelles, & dit que le roi alla le premier trouver l'empereur : mais un témoin oculaire, & très-éloigné de ces basses affectations, nous assûre du contraire : il ajoûte que l'entretien des deux princes dans la galere de l'empereur fut fort long, & qu'on ne sut point les choses dont ils traiterent : mais qu'on vit par la suite, qu'il avoit été fort inutile.

Antoine de Vera, de Figueroa.

Langei, l. 7.

Le duc de Savoye, qui avoit conçu de grandes espérances de la médiation du pape pour son rétablissement dans ses états, fut fort consterné de la treve, qui l'en laissoit

(*a*) L'auteur de la nouvelle histoire de Languedoc prouve dans ses notes sur le cinquieme tom. pag. 626. que l'auteur Espagnol réfuté par le pere Daniel a eu raison de dire que François I. rendit la premiere visite à Charles V. qu'il alla voir dans sa galere avant que cet empereur fût descendu à terre. Le pere Daniel a suivi les mémoires de Langei auquel dom Vaisselte oppose le témoignage de deux témoins oculaires tous deux François. Il observe que le sieur de Langei ne fut pas présent à l'entrevûe des deux monarques. Ainsi l'on ne peut pas douter que François I. n'eût commencé par aller voir l'empereur dans sa galere.

dépouillé

dépouillé encore pour dix ans; & il se tint fort offensé d'un des articles du traité, par lequel il n'étoit compris dans la treve, qu'au cas qu'il la ratifiât dans un mois, à faute de quoi l'empereur renonçoit à la protection qu'il lui avoit donnée jusques alors. Il fallut pourtant se résoudre à donner la ratification. Il l'envoya à l'empereur, & l'empereur au roi. Elle étoit conçûe d'une maniere qui n'agréa point à ce prince : le duc fut obligé de la réformer, & enfin il la donna le vingt-unieme de Novembre telle qu'on la souhaitoit. 1538.

Ce ne fut pas-là le dernier chagrin qu'on lui fit : car l'empereur déclara au maréchal de Chalant, & au président Lambert, que le roi étant maître de Turin, de Pignerol, & de plusieurs autres places du Piémont, où il avoit beaucoup de troupes, il étoit de son intérêt & de celui du duc leur maître, d'avoir une garnison Espagnole dans Ast, Verceil & Fossan : & le duc fut contraint d'y consentir. D'autre part, le maréchal de Montejan, lieutenant général pour le roi en Piémont, se fit livrer par le sieur de Cercenasque la ville de Caours, pour le prix de dix mille écus, en exécution du traité que Langei en avoit passé avec ce seigneur; & le connétable quelque temps après fit proposer au duc de la part du roi, de faire l'échange du comté de Nice pour d'autres terres situées en France, jusqu'à la concurrence de 20000. écus de rente. Il fut outré de cette proposition, & la refusa, protestant que quoi qu'il arrivât, il mourroit comte de Nice. Ce fut apparemment vers ce temps-là, que pour faire connoître son dépit & sa résolution de tout hasarder pour se rétablir dans ses états, il fit graver une devise, dont quelques compilateurs de ces sortes de symboles héroïques n'ont pas fidelement rapporté le corps, & qu'ils ont attribuée à Emanuel son fils, qui l'avoit aussi adoptée. C'étoit un bras nud, (a) dont la main tenoit une épée, & pour devise ces mots, *SPOLIATIS ARMA SUPERSUNT*, qui signifioient, que tout

Mémoires du président Lambert.

Lettre mss. de Langei au connétable, *au recueil de M. le président de Lamoignon.*

Guichenon, hist. de Savoye.

(a) Les compilateurs de devises, à la place du bras nud ont substitué un symbole noble. C'est un de ces vieux chênes dépouillés de leurs feuilles, & consacrés par les anciens, où les héros pendoient leurs armes.

1538. dépouillé qu'il étoit de ses états, il avoit au moins encore des armes pour les reconquérir.

Comme il n'avoit jamais passé pour grand soldat, cette devise fut trouvée plus ingénieuse, qu'heureusement appliquée à sa personne, & le roi lui pardonna aisément ce petit effet de sa vanité & de son chagrin; tandis que pour s'assûrer la possession de ce qu'il tenoit en Piemont, il faisoit faire de nouvelles fortifications à Turin, à Savillan, & aux autres places, & une citadelle à Pignerol, & à Montcalier.

1539.

Ils font ensemble un traité qui alarme le roi d'Angleterre.

Du Tillet, recueil de Traités avec l'Angleterre. Lettres du sieur de Castillon au connétable, *au recueil de M. le président de Lamoignon.*

La treve de Nice, l'entrevûe des deux princes à Aiguesmortes, & leur union avec le pape donnerent de grands ombrages au roi d'Angleterre qui, depuis sa révolte contre l'Eglise, faisoit aux Catholiques dans son royaume une guerre aussi ouverte, que les anciens persécuteurs aux premiers Chrétiens. Il en fut d'autant plus alarmé, que depuis l'assemblée de Nice, les deux princes souffroient à peine ses ambassadeurs à leur cour, eux qui auparavant recherchoient avec empressement son amitié & son alliance. Cela lui fit changer le ton dont il parloit depuis quelque-temps à l'envoyé de France, & il le pria d'écrire au roi qu'il avoit tout-à-fait résolu de rompre entierement la négociation touchant son mariage avec la duchesse de Milan, & celui de sa fille avec l'infant de Portugal, quoiqu'il mandât tout le contraire à l'empereur, & fît tous ses efforts pour le regagner. Mais il fut consterné de la nouvelle d'un nouveau traité de ces deux princes, fait à Tolede le dixieme de Janvier, par lequel Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, qui savoit tous les secrets de sa cour, où il avoit été ambassadeur de France pendant plusieurs années, étoit convenu au nom du roi avec l'empereur, qu'ils ne feroient désormais aucun traité ni d'alliance, ni de mariage, ni aucun autre avec l'Angleterre, sans la participation & consentement réciproque de l'un & de l'autre. Il n'entendoit parler tous les jours que de nouvelles confédérations entre ces princes, de projets de mariages entre les deux maisons, de ligue défensive contre tous ceux qui attaqueroient leurs états, & du changement de la treve de dix ans en une

Recueil de Traités par Leonard, tome 2.

paix perpétuelle. Mais rien ne le convainquit plus fortement de leur parfaite réconciliation, & ne l'alarma davantage, que le passage de l'empereur par la France à l'occasion que je vais dire. 1539.

Dès l'an 1536. Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avoit obtenu des états de Flandre un don de douze cents mille florins, pour lui aider à soutenir la guerre contre la France : & dans la répartition qui s'en fit, la ville de Gand devoit en payer pour sa part quatre cents mille. Les Gantois, nonobstant le consentement des autres membres des états, s'opposerent fortement à cette contribution, & la gouvernante, pour les mettre à la raison, fit arrêter plusieurs des plus considérables d'entre eux à Anvers, à Bruxelles, à Malines, & en quelques autres endroits des Pays-Bas, & déclara à leurs compatriotes, qu'elle ne relâcheroit point ces prisonniers, jusqu'à ce que la ville eût fourni la somme. Les Gantois naturellement opiniâtres, & de tout temps infiniment jaloux de leurs priviléges, furent moins touchés de la détention de leurs parens & de leurs amis, qu'irrités contre la gouvernante, & se moquerent de ses menaces. Haræus, Annal. Brabant.

Révolte des Gantois.

Près d'un an se passa en contestations sur ce sujet, & au mois d'Août de 1537. ils présenterent une requête à la gouvernante, où ils produisirent des priviléges accordés par leurs anciens souverains, en vertu desquels on ne pouvoit les contraindre à payer de telles taxes. Elle répondit qu'elle feroit examiner ces priviléges dans son conseil, ou au parlement de Malines, mais qu'en attendant ils payassent.

Ils conçurent dès-lors le dessein de se révolter, & envoyerent secrettement solliciter les bourgeois d'Ypres, de Bruges, & des autres villes de Flandre, de se confédérer avec eux : mais ils ne purent engager dans leur complot que quelques petites villes, dont ils ne pouvoient pas espérer beaucoup de secours. Ils ne laisserent pas de s'obstiner dans le refus d'exécuter les ordres de la gouvernante ; & voyant que l'empereur, sans avoir nul égard à leurs remontrances, ne leur faisoit point d'autre réponse d'Espagne, sinon que sa volonté étoit qu'ils obéissent à cette princesse,

1539. comme à sa propre personne, s'ils ne vouloient qu'il les regardât comme des rebelles, ils éclaterent enfin, & se souleverent ouvertement cette année 1539.

Les bourgeois prirent les armes, chasserent de la ville les officiers de l'empereur, & les sieurs de Sempi & de Leidekerke : ils s'emparerent de quelques châteaux fortifiés aux environs de Gand, & députerent au roi comme à leur seigneur souverain, pour se mettre sous sa protection, & lui promirent, s'il vouloit les soutenir, de le rendre maître de tous les Pays-Bas.

On peut dire sans jugement témeraire, que si l'empereur avoit eu une pareille occasion d'embarrasser le roi, il ne l'auroit pas manquée ; & la conduite qu'il tint dans la suite en fut une preuve très-certaine. Mais le roi voulant le convaincre de la sincérité de sa réconciliation, loin d'écouter favorablement les Gantois, les blâma, rejetta leurs offres, & fit savoir à Charles-Quint tous leurs mauvais desseins. Cela lui fit un grand plaisir, mais ne le tira pas d'inquiétude.

L'empereur entreprend de se rendre aux Pays-Bas par la France.

Il voyoit bien que sa présence étoit nécessaire aux Pays-Bas pour étouffer ces mouvemens, qui pouvoient aisément se communiquer aux autres villes, connoissant parfaitement le génie inquiet des Flamands : mais le voyage d'Espagne en Flandre lui paroissoit très-dangereux. Il ne pouvoit le faire que par trois chemins ; savoir, par l'Italie, pour passer de-là aux Pays-Bas au travers de l'Allemagne, ou par l'Océan, ou enfin par la France. Le premier chemin étoit fort long, & demandoit bien du temps ; outre que passant par l'Allemagne, il auroit besoin de grosses troupes, pour marcher avec sûreté sur les terres des princes Protestans. Prenant la voie de l'Océan, il appréhendoit que quelque accident ne le jettât sur les côtes d'Angleterre, avec danger de tomber entre les mains de Henri VIII. dont il avoit tout à craindre ; & quand il éviteroit ce péril, il se pouvoit faire dans cet intervalle, que les villes maritimes des Pays-Bas entrassent dans la révolte de Gand : & en ce cas, il ne sauroit où prendre terre. De sorte, que quoiqu'il trouvât de grands inconvéniens à prendre sa route par la France, il s'y résolut comme étant le chemin le plus aisé & le plus court.

Belcar. Langei, Annales de France.

1539.

La droiture qu'il avoit reconnue dans le procédé du roi au sujet des Gantois, le rassûroit; il pria l'évêque de Tarbes, alors ambassadeur de France auprès de lui, d'en écrire au connétable, afin que ce seigneur lui ménageât pour cela l'agrément du roi. Pour faciliter la chose, il donna sa parole à l'ambassadeur de satisfaire ce prince sur l'article du Milanès, en accordant l'investiture de ce duché ou à lui-même, ou à quelqu'un de ses fils, demandant seulement qu'on ne se prévalût pas de cette conjoncture, pour lui proposer de faire d'autres traités. Il prenoit cette précaution, principalement pour empêcher qu'on ne lui parlât d'épouser Marguerite de France, fille du roi, qui étoit en âge d'être mariée; car peu de temps auparavant l'Impératrice étoit décédée à Tolede.

Il obtint tout ce qu'il souhaitoit, & non-seulement le roi lui fit dire, qu'il lui feroit un extrème plaisir de passer par son royaume : mais qu'afin de lui ôter tout sujet de défiance, on lui donneroit tels ôtages qu'il voudroit pour la sûreté de sa personne, & qu'il n'acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de l'investiture du Milanès, que parce que c'étoit un moyen assûré de changer la treve en une paix perpétuelle.

L'empereur ne tarda pas à se mettre en chemin, & dès que le roi l'y sut, il fit partir monsieur le Dauphin & le duc d'Orléans pour aller le recevoir à Bayonne, se disposant lui-même à aller au-devant de lui, quoiqu'il ne fût pas encore entierement rétabli d'une maladie, qui l'avoit mis en danger de mort à Compiegne.

Le roi va au-devant de lui.

Monsieur le Dauphin & le duc d'Orléans, accompagnés de quelques-uns des princes du sang, du connétable, & de grand nombre de noblesse en très-bel équipage, attendirent l'empereur à Bayonne, où il arriva peu de jours après eux. Le Dauphin, après les premiers complimens, s'offrit, suivant l'ordre qu'il en avoit du roi son pere, à demeurer en ôtage avec le duc d'Orléans sur les terres d'Espagne, jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale fût sur ses terres aux Pays-Bas. Mais il refusa cette offre, & dit que la parole du roi son frere étoit l'unique sûreté qu'il vouloit prendre. Il continua sa route par Bourdeaux, par la

1539. Xaintonge, par Poitiers, & le roi qui s'étoit rendu à Loches depuis quelques jours, alla au-devant de lui jusqu'à Châtelleraut.

Et lui fait rendre de grands honneurs.

Ils se donnerent des marques réciproques de la plus tendre amitié : on fit à l'empereur dans le chemin tous les honneurs imaginables, & son entrée à Paris fut des plus magnifiques. Les prisons furent ouvertes, & les prisonniers délivrés au nom & de la part de Sa Majesté Impériale; & dans un festin, où les fils de France, les princes du sang, & les cardinaux se trouverent, le roi par honneur non-seulement ne prit que la seconde place, mais encore il laissa un grand espace entre lui & ce prince.

Nonobstant tant d'honneurs & de divertissemens qu'on lui prodiguoit, il avoit un grand empressement d'arriver en Flandre, moins encore pour dompter les rebelles, que pour se tirer des mains du roi; car il ne pouvoit pas douter qu'il n'y eût des gens à la cour qui lui conseillassent de profiter de la belle occasion qu'il avoit de réparer le dommage que lui avoit causé le traité fait durant sa prison. Il est certain qu'entre autres la comtesse d'Etampes, qui avoit autant de crédit sur l'esprit du roi, que de part à sa tendresse, le lui conseilloit fort. Il en fit part en plaisantant à l'empereur ; & dans une conversation où elle se trouva : » Voyez-vous, (lui dit-il,) mon frere, cette belle dame, » elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir de Paris, » que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. « L'empereur un peu étonné, répondit froidement : » Si l'avis est » bon, il faut le suivre. « Mais dès le lendemain il fit à la comtesse une galanterie, qui montra assez qu'il avoit fait une sérieuse réflexion sur la raillerie du roi.

Comme il alloit se laver les mains pour souper, il tira de son doigt un anneau, où il y avoit un diamant de très-grand prix, & le laissa tomber exprès à terre. La comtesse, qui tenoit la serviette pour la lui présenter, le releva pour le lui rendre : » Non madame, (lui dit-il,) il est en trop » belle main pour le reprendre : je vous prie de le garder » pour l'amour de moi ; « & quelque instance qu'elle lui pût faire, jusqu'à le lui renvoyer, il ne voulut jamais le recevoir.

Le roi & la comtesse comprirent bien le motif de cette libéralité, & un tel artifice n'auroit pas garanti l'empereur de ce qu'il appréhendoit, si le roi n'avoit pas été trop scrupuleux sur l'article de la sincérité. Je dis trop scrupuleux, car quoiqu'il n'eût pas pû selon les loix de l'honneur, après avoir donné sa parole, suivre l'avis de la comtesse d'Étampes dans toute son étendue, il étoit de sa prudence de s'assûrer mieux de celle que lui avoit donnée l'empereur touchant la restitution du duché de Milan, & d'en revenir à l'avis du cardinal de Tournon, qui vouloit qu'au moins la promesse que ce prince en avoit faite, fût mise par écrit.

1539.

Mauvaise foi dont l'empereur paya la générosité de François I.

On ne fut pas long-temps sans se repentir de n'avoir pas pris cette précaution; car l'empereur étant arrivé à Valenciennes, & ayant été sommé par Georges de Selve, évêque de Lavaur, de ratifier cette promesse, comme il s'étoit engagé de le faire, dès qu'il seroit arrivé dans une des villes de son comté de Flandre, il répondit d'abord qu'il en parleroit à son conseil; & puis quand il eut en peu de jours mis les Gantois à la raison, il nia tout net qu'il eût jamais rien promis là-dessus.

C'est-là sans difficulté le plus vilain endroit de la vie de cet empereur; & l'on peut dire qu'en cela, & en quelques autres choses qui se passerent durant ce voyage, ces deux princes firent grand tort à leur réputation, chacun en leur maniere : Charles V. par ses lâches & inexcusables supercheries, & François I. par une crédulité qui ne peut se pardonner à un prince, qui avoit déja regné vingt-quatre ans, & qui avoit connu par tant d'épreuves l'esprit artificieux de celui à qui il avoit affaire. Car Charles V. non-seulement ne garda pas, & n'avoit pas envie de garder la promesse qu'il avoit faite de lui-même, & sans qu'on l'eût exigée de lui touchant le duché de Milan : mais encore en abusant de la générosité du roi, il passa par la France à dessein de le faire donner dans des piéges, où il donna en effet avec la derniere imprudence.

1540.

Il se brouille avec l'empereur des Turcs.

Les Vénitiens lassés de la guerre avec les Turcs qui ruinoit leur commerce, & ne produisoit aucun avantage, traitoient actuellement avec le grand Seigneur de leur paix

1540. particuliere, ce qui inquiétoit fort l'empereur, à qui la diversion des Vénitiens étoit fort utile, aussi-bien qu'au roi des Romains, qui se voyoit en danger d'avoir bien-tôt sur les bras toutes les forces de l'Empire Ottoman. Il représenta au roi de quelle importance il étoit pour la Chrétienté que cette paix ne se fît pas; qu'étant maintenant aussi unis qu'ils étoient, rien n'empêchoit la ligue générale de tous les princes Chrétiens contre cet ennemi commun; qu'on étoit plus que jamais en état de l'accabler, & de l'aller attaquer jusques dans Constantinople; que de tout temps ils avoient aspiré l'un & l'autre avec une égale ardeur, à la gloire d'un exploit aussi digne que celui-là de deux princes les plus puissans de l'Europe chrétienne; que la paix des Vénitiens alloit ruiner un si glorieux projet; que ce qui engageoit la république de Venise à faire une si honteuse démarche, étoit la persuasion où le passé l'avoit mise qu'ils ne seroient jamais bien réconciliés entre eux; que l'Europe commençoit à en être désabusée par les marques de la parfaite confiance qu'ils se donnoient l'un à l'autre; mais que pour effacer entierement cette idée dans l'esprit des Vénitiens, il falloit qu'ils agissent de concert auprès d'eux, pour les engager à continuer la guerre; que le meilleur moyen pour cet effet, étoit qu'ils envoyassent chacun un ambassadeur, afin de les assûrer de leur parfaite intelligence, & de travailler conjointement à les détourner du dessein qu'ils avoient pris.

Mémoires de Langei, liv. 8.

Le but de l'empereur, en faisant une telle proposition, étoit moins de suspendre la résolution des Vénitiens, dequoi il n'espéroit gueres de venir à bout, que d'achever de brouiller entierement le roi avec Solyman; car il avoit déja expérimenté combien leur alliance lui avoit été funeste, par la descente de Barberousse au royaume de Naples.

Le roi ébloui de ce beau projet, & par les feintes protestations d'une amitié inviolable que lui faisoit l'empereur, donna dans le piége; & sans même attendre l'exécution de la promesse de ce prince pour l'investiture du Milanès, il envoya brusquement ordre au maréchal d'Annebaut, qui depuis la mort de Montejan commandoit en Piémont,

Piémont, d'aller de compagnie avec le marquis du Guast à Venise, & d'y négocier de concert avec lui sur l'affaire dont il s'agissoit. 1540.

Les Vénitiens reçurent les ambassadeurs avec tous les honneurs dûs à leur rang & à leur qualité : mais comme ils connoissoient l'empereur à fond, ils furent fort surpris de la conduite du roi. Ils ne changerent pas d'avis : & après avoir fait une treve de quelques mois avec Solyman, ils conclurent leur paix au mois de Mai de cette année 1540.

Ce ne fut pas là la seule imprudence que le roi fit en traitant avec l'empereur. Il en commit une autre qui lui fut bien plus dommageable ; c'est que dans les entretiens qu'ils eurent touchant le roi d'Angleterre, avec lequel l'empereur feignit d'être irréconciliable, il lui fit confidence des particularités les plus secrettes des négociations qu'ils avoient eues ensemble, & de toutes les offres que le duc de Nortfolk lui avoit faites de sa part, pour l'obliger à se liguer avec lui contre la maison d'Autriche. L'empereur n'oublia rien de tout ce qu'il apprit dans ces conversations. Il s'en servit avantageusement dans la suite, pour animer Henri VIII. contre le roi : & ce fut le moyen le plus efficace par lequel il engagea ce prince, quelque temps après, à déclarer conjointement avec lui la guerre à la France.

Et avec le roi d'Angleterre.
Du Tillet, recueil des Traités avec l'Angleterre.

Ces fautes énormes causerent au roi un chagrin mortel, dès qu'il eut appris que l'empereur, au-dessus de ses affaires dans les Pays-Bas, se moquoit de la promesse qu'il lui avoit faite de l'investiture du duché de Milan. Il fut au désespoir de se voir la dupe de ce prince, & prêt à devenir la fable des cours de l'Europe. Il comprit les conséquences des ouvertures indiscrettes qu'il lui avoit faites touchant les affaires d'Angleterre, & soit par un effet du dépit & de la mauvaise humeur, où sa conduite imprudente l'avoit mis; soit plutôt pour en faire retomber la honte sur ses ministres, il disgracia le connétable. Et effectivement ce seigneur, flatté par les caresses de l'empereur, avoit voulu, contre l'avis du cardinal de Tournon, qu'on ne prît point d'autre assûrance sur l'article du Milanès, que la parole de ce prince. Mais comme l'empereur tint long-temps les

Chagrin qu'en eut le roi.

1540.

choses en suspens, la colere du roi n'éclata pas si-tôt contre le connétable, quoique plusieurs placent cet incident immédiatement après le passage de l'empereur par la France. La fausseté de cette époque paroît évidemment par les lettres originales des ambassadeurs de France qui résidoient en diverses cours de l'Europe, & qui rendent compte au connétable de ce qui s'y passoit jusqu'à la fin du mois de Mars de l'an 1541. comme au ministre d'état, dont ils attendoient les ordres & les graces.

Recueil de M. le président de Lamoignon.

Disgrace du connétable.

Mémoires de Brantome, tom. 2.

Lettre de Montpesat au connétable.

La disgrace du favori fut sans retour; & après avoir gouverné presque absolument l'état, principalement depuis qu'il avoit été élevé à la charge de connétable, il passa le reste du regne dans son château de Chantilli, & en ses autres terres, sans jamais revenir à la cour, qu'après la mort du roi. La durée de cette disgrace ne surprit pas moins les courtisans, que la disgrace même; car ce n'étoit point le caractere de François I. d'être dur & si constant dans ses aversions: mais plusieurs l'attribuerent aux grandes liaisons que le connétable avoit avec monsieur le Dauphin, qui ne plaisoient pas au roi.

Et de l'amiral Chabot.

Cette chûte avoit été immédiatement précédée de celle de l'amiral Chabot, qui tenoit le second rang dans la faveur. On n'en trouve point non plus d'autre cause que le chagrin du roi, qui s'étant un jour fâché, à je ne sai quelle occasion, contre ce seigneur, dont les manieres étoient un peu trop hautes, le menaça de lui faire faire son procès. Il lui répondit avec fierté qu'il pouvoit le faire, & que sa conduite étoit si nette & si irréprochable, qu'il n'avoit rien à craindre ni pour sa vie, ni pour son honneur.

Il n'est jamais sûr de faire un tel défi à son maître, & il est difficile qu'un homme qui a été dans les grands emplois, ne donne quelque prise, quand on recherche sa vie, & qu'on l'examine dans toute la rigueur des loix, & de la plus severe justice.

Le roi, quoiqu'il aimât toujours l'amiral, & qu'il n'eût pas dessein de le perdre, n'en voulut pas avoir le démenti. Il donna ordre au chancelier Poyet de lui nommer des commissaires, qui furent tirés de divers parlemens de France. Il fut arrêté, mis en prison au château de Melun,

Procès mſ. de l'amiral, *de la biblioth. de M. le président de Lamoignon.*

1540.

& interrogé plusieurs fois par le chancelier même, qui présidoit à ce jugement contre la pratique ordinaire, selon laquelle les chanceliers ne présidoient point à ces sortes de procès criminels, qu'à la tête du parlement de Paris.

Poyet étoit fils d'un avocat d'Angers. Il avoit commencé par exercer le même emploi au parlement de Paris. Ce fut lui qui plaida la cause de Louise de Savoye, mere du roi, contre le connétable de Bourbon. Il eut pour sa récompense, à la recommandation de cette princesse, la charge d'avocat général, ensuite celle de président au mortier, & parvint par son esprit & son habileté à la premiere dignité de la magistrature, après la mort d'Antoine du Bourg successeur d'Antoine du Prat. Les moyens qu'il avoit trouvés de faire venir de l'argent dans les coffres du roi durant les guerres, l'avoient fait entrer très-avant dans les bonnes graces de ce prince : sa charge & la disgrace du connétable & de l'amiral le mettoient en passe de devenir premier ministre. Il crut ne pouvoir mieux faire sa cour, qu'en secondant les intentions du roi, & que c'étoit-là le dernier pas qu'il avoit à faire pour parvenir où son ambition le faisoit aspirer. Les informations contre l'amiral furent faites avec toute la séverité possible. (a) Ce que quelques-uns ont avancé est faux, qu'un des sujets de la condamnation & de la disgrace de l'amiral, fut de n'avoir pas pris Verceil, lorsqu'il commandoit l'armée en Piémont avant l'expédition de l'empereur en Provence. Il est constant par des mémoires très-sûrs, qu'il exécuta très-exactement les ordres de la cour en cette occasion, & qu'il n'agit qu'en suivant ceux que le cardinal de Lorraine lui porta de la part du roi : & il n'est fait nulle mention de cet article dans son procès. Le plus grand crime dont on le chargea, fut d'avoir un peu trop étendu ses droits d'amiral, & d'avoir mis de sa propre autorité en 1536. & 1537. une espece d'impôt peu considérable sur les pêcheurs de harengs & de maquereaux.

Mémoires de Langei, liv. 5.

Rétablissement de l'amiral.

Les commissaires voyant si peu de charges opinoient

(a) Brantome tom. 1. & après lui M. le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelnau, tom. 2. pag. 614.

1540. pour la plûpart à l'absolution, ou tout au plus à quelques peines légeres : mais ce n'étoit pas-là l'intention du chancelier, qui employa toutes sortes d'artifices, & en vint jusqu'aux menaces pour obliger les juges à prononcer le plus févere arrêt. La crainte l'emporta sur plusieurs contre la justice. Il fut déclaré indigne des charges & des bienfaits dont le roi l'avoit comblé, & condamné au bannissement. Un des juges en signant l'arrêt, ajouta à son seing ce mot latin, *vi*, en caracteres presque imperceptibles, & qui signifioient que c'étoit par violence qu'il avoit signé.

Etienne Pasquier, Recherches de la France, liv. 6. ch. 9.

Le chancelier ayant porté cet arrêt au roi, ce prince se moqua des juges, & sur-tout du chancelier, qui lui avoit promis de trouver dans la conduite de l'amiral de quoi le condamner à la mort. Il le souhaitoit ainsi, à dessein de faire grace à ce seigneur d'une maniere qui lui marquât plus de bonté. Il le fit venir; & après lui avoir fait une bonne réprimande sur sa fierté : » Vous voyez, lui ajouta-» t-il, qu'il ne vous convenoit pas de me défier de vous » faire faire votre procès. Il est vrai, Sire, (reprit l'amiral » avec sa fermeté ordinaire :) mais du moins on ne m'a » convaincu d'aucune infidélité contre votre service. « Le roi qui n'avoit pas lû les informations, voulut s'assûrer de ce fait, & voyant que la chose étoit ainsi, non-seulement il le rétablit dans ses charges & dans ses gouvernemens : mais encore par un arrêt du parlement rendu le 24. Mars 1541. par les juges en robe rouge, il le fit déclarer authentiquement déchargé de tout crime; à quoi ne contribua pas peu la faveur de la duchesse d'Etampes, & l'alliance qu'il avoit avec elle : mais la mort qu'il ne méritoit pas, lui fut avancée par le chagrin qu'il prit dans sa prison. Il mourut peu de temps après son rétablissement, & cette mort précipitée l'empêcha de voir dès la même année son ennemi dans un embarras pareil au sien; (*a*) car le chance-

(*a*) Le chancelier Poyet fut arrêté à Bourges selon du Chesne, & à Argilly selon M. le Laboureur le 2. Août 1541. Ces deux auteurs conviennent de la date, & ils ne différent que sur le lieu de son emprisonnement. Or l'amiral Chabot vivoit encore en 1541. puisqu'il ne mourut, selon le pere Anselme, que le premier Juin 1543. M. le Laboureur rapporte même trois lettres que le chancelier, sachant qu'on alloit le transférer à la Bastille, écrivit au roi, au cardinal de Tournon, & à l'amiral Chabot lui même. Ainsi il n'est pas vrai de dire que *la mort*

1540.

lier, accusé de beaucoup de malversations, fut arrêté à son tour, tint prison quatre ans entiers, & fut enfin déposé, & condamné à une amende de cent mille livres, & à demeurer en prison pendant cinq autres années. La famille de l'amiral fut une des principales parties du chancelier; & son malheur fut regardé de tout le monde comme un juste châtiment de l'injustice que son ambition & son animosité lui avoient fait commettre contre ce seigneur.

Mémoires de Langei, l. 8.

De cette maniere la cour changea tout-à-fait de face en très-peu de temps. Toute la faveur tourna du côté du maréchal d'Annebaut, que le roi appella auprès de sa personne, pour y tenir la place du connétable : & il envoya Langei en Piémont, pour y prendre le commandement que le maréchal y avoit eu jusqu'alors.

1541.

Dispositions à une rupture entre l'empereur & le roi.

Le mauvais procédé de l'empereur envers le roi ne pouvoit gueres manquer de produire une rupture ouverte entre ces deux princes, dont l'ancienne antipathie se ranima plus que jamais. Mais avant que d'en venir jusques-là : chacun s'appliqua à fortifier son parti, & à affoiblir celui de son ennemi. L'empereur employa ses artifices ordinaires auprès des princes d'Allemagne & d'Italie, & du roi d'Angleterre pour les brouiller avec le roi. Ce prince de son côté faisoit des contre-batteries, mais avec moins de succès, au moins en Allemagne & en Angleterre. Il gagna Guillaume duc de Cleves & de Juliers, dont il prétendoit se servir pour commencer la guerre contre l'empereur, en l'assûrant de le soûtenir dans ses droits sur la Gueldre & sur le comté

précipitée de l'amiral l'empêcha de voir dès la même année son ennemi dans un embarras pareil au sien. Il le mit certainement dans cet embarras, & il eut même la satisfaction de le voir réduit à implorer sa protection. Mais il est vrai que l'amiral ne put être témoin de la condamnation du chancelier Poyet, qui ne fut jugé que le 13. Avril 1545. environ deux ans après la mort de l'amiral, comme on peut le prouver par la date de l'arrêt prononcé contre Poyet. (Voyez du Chesne, hist. des chanceliers, & les additions de M. le Laboureur aux mém. de Castelnau, tom. 2. p. 622. Il faut encore observer que François I. lui-même déposa contre le chancelier, qu'il se plaignit ensuite que le parlement ne l'avoit pas condamné à des peines assez rigoureuses, & que l'on n'avoit pas eu assez d'égard à la déposition qu'il avoit faite. Le chancelier ne fut pas jugé par le parlement seul; on joignit aux magistrats de cette compagnie des juges tirés des autres parlemens. Les auteurs de l'hist. généalogique assûrent que le chancelier Poyet étoit prêtre & abbé de Berdoue. Il avoit été fait chancelier le 12. Novembre 1538. après la mort d'Antoine du Bourg.

1541. de Zutphen, que la maison d'Autriche lui disputoit. Il lui fit épouser dans cette vûe à Châtelleraut la fille du roi de Navarre Jeanne d'Albret qui n'étoit pas encore en âge nubile. Ce mariage, qui n'avoit pas été consommé, fut rompu quelques années après, d'autant plus aisément, que le roi & la reine de Navarre n'y avoient consenti, lorsqu'il se fit, que contre leur gré, & par pure complaisance pour le roi.

Haræus, Annal. Brabant.

Cette alliance chagrina extrèmement l'empereur, qui s'en plaignit à la diete de Ratisbonne, où il obtint le consentement des princes d'Allemagne pour la poursuite de son droit sur la Gueldre & sur le comté de Zutphen.

Leonard, recueil de Traités, t. I.

Le roi fit encore un traité de ligue défensive avec Christierne III. roi de Danemarc, & en commença un semblable avec Gustave roi de Suede, qui fut conclu l'année suivante, & où le roi d'Ecosse entra aussi. Gustave & le roi de Danemarc avoient d'autant plus d'intérêt à cette alliance, que Christierne II. en épousant Elisabeth sœur de Charles V. avoit transporté tous ses droits à ce prince sur le Danemarc, la Suede & la Gothie, au cas qu'il ne lui restât point d'enfans mâles. Il ne lui en restoit plus en effet; & il n'avoit pas d'espérance d'en avoir; parce que Christierne III. fils de Fridéric duc de Holstein, qui avoit usurpé le royaume sur lui, le tenoit dans une étroite prison, d'où il ne sortit que par la mort. De sorte que Christierne III. avoit tout à craindre de l'ambition de Charles V. dont il voyoit la puissance augmenter de jour en jour.

La même raison donnoit de l'inquiétude à Gustave, qui avoit conquis la Suede à la pointe de l'épée sur le même Christierne II. & de plus il n'avoit de droit sur cette couronne, qu'en ce qu'il prétendoit descendre par les femmes, d'Eric roi de Suede, qui y régnoit quatre cents ans auparavant. Il proposa dans cette négociation le mariage de ses deux fils avec deux princesses de France: mais la conclusion de cet article ayant été differée, il fut sans effet; & on ne voit pas que les autres articles en ayent eu d'avantage; l'éloignement des lieux & la différence du gouvernement & du génie des nations ayant jusqu'à ce temps-là rendu tous ces traités avec les princes du Nord assez inutiles à la France.

1541.

Sur ces entrefaites il arriva une chose qui poussa à bout la patience du roi, & dont l'indignité lui auroit fait prendre les armes sur le champ, si la prudence n'avoit modéré les premieres saillies de sa colere.

L'empereur non-seulement n'avoit pas été reconnoissant du refus que le roi avoit fait de fomenter la révolte des Flamands, ni des moyens qu'il lui donna de l'éteindre, en lui accordant le passage par la France; non-seulement il l'avoit engagé sous ombre d'une parfaite réconciliation à des démarches très-contraires aux interêts de son royaume; mais encore usant des bienfaits mêmes de ce prince pour le perdre, il avoit fait entendre sous-main par ses ministres à la seigneurie de Venise, & à plusieurs autres princes de la chrétienté, mille faussetés touchant tout ce qui s'étoit passé & dit entr'eux deux dans son passage par la France; & sur ce qui leur en avoit été rapporté, il avoit compris que le roi avoit contr'eux de très-mauvais desseins. Solyman par le moyen de pareils artifices avoit conçu de grands soupçons contre ce prince, & ne doutoit presque point qu'il ne fût entré dans la ligue de l'empereur, du pape & des Vénitiens contre l'empire Ottoman.

Le roi averti de toutes ces supercheries pensa à désabuser ces princes, & sur-tout les Vénitiens & le grand Seigneur. Il envoya pour ce sujet à Venise César Fregose & Antoine Rincon gentilhomme Espagnol, qui s'étoit depuis long-temps attaché à la cour de France. Ce gentilhomme avoit été pendant quelques années envoyé du roi à la Porte; & il avoit ordre d'y passer de nouveau, après avoir conféré avec la seigneurie de Venise.

Le marquis du Guast, informé du sujet de cette ambassade, & prévoyant le tort que feroient aux affaires de l'empereur des éclaircissemens que ces envoyés étoient chargés de donner à ces deux puissances, résolut, nonobstant la treve, de les enlever au passage. Langei, lieutenant général en Piémont, en ayant eu quelque soupçon, les avertit de ne pas passer Rivole, qu'il ne leur eût conduit lui-même une escorte; & il alla les y trouver le premier de Juillet.

Mémoires de Langei, liv. 7.

Il fit tout son possible pour leur persuader de continuer

1541. leur chemin par terre, se chargeant de leur rendre leur route sûre jusques dans le Plaisantin, d'où ils pourroient la continuer sans danger jusqu'à Venise: (a) mais Rincon, qui étoit fort replet, & que le cheval incommodoit, s'obstina à vouloir descendre par le Pô; & tout ce que Langei put obtenir d'eux, fut qu'ils lui laissassent leurs instructions & leurs autres papiers les plus importans, pour les leur faire tenir à Venise.

La suite fit voir la sagesse de cette précaution: car en approchant de l'embouchure du Tésin, ils furent attaqués par la garnison de Pavie; & s'étant mis en défense, ils furent tous deux tués, le comte Camille de Sesse, qui étoit avec eux, pris prisonnier, & envoyé dans la Roquete de Milan, & les bateliers qui les conduisoient mis dans une basse fosse à Pavie, pour les empêcher de rendre témoignage de la perfidie. Mais Louis de Birague, qui accompagnoit les ambassadeurs dans une autre Barque, se sauva avec ses gens, & instruisit monsieur de Langei de tout ce qui s'étoit passé. Ce seigneur en donna aussi-tôt avis au roi, & envoya monsieur de Termes au marquis du Guast, faire ses plaintes, & demander justice.

Le marquis protesta qu'il n'avoit nulle part à un si détestable assassinat, promit de faire les informations, & de punir les coupables avec toute la sévérité qu'ils méritoient. Il dépêcha le comte Francisque de Landriane au roi, pour lui faire les mêmes protestations; & ayant sû que ce Prince avoit envoyé à l'empereur, en Angleterre, à Venise & autres cours de l'Europe, pour se plaindre d'un si noir attentat contre le droit des gens, & qu'on l'y accusoit d'en être l'auteur, il fit pour sa défense un manifeste qu'il répandit par-tout, & qu'il fit présenter à la diete de Ratisbonne où les princes de l'empire étoient assemblés.

Langei avoit des preuves du fait si évidentes, qu'il n'en

(a) M. de Langei dit au contraire que ce fut Fregose, *qui n'estimant le marquis du Guast, homme qui eût voulu faire un tel acte que d'assassiner les ambassadeurs d'un tel prince, demeura obstiné en son opinion, ains résolut d'aller par eau, persistant à faire instance audit seigneur de Langei de lui bailler barque suivant le commandement du roi.* Il ajoute que le seigneur Rincon ne consentit d'aller par eau que pour ne pas déplaire à Fregose, avouant que *c'étoit le chemin le plus aisé, non le plus sûr.* Comme Rincon étoit replet, il avoit accepté un cheval d'Espagne fort doux que Langei lui avoit offert: mais il n'en fit aucun usage par complaisance pour Frégose.

pouvoit

1541.

pouvoit douter; & ayant trouvé moyen de faire sauver les Batteliers de la prison de Pavie, ils l'assûrerent que la chose avoit été exécutée par la garnison de cette place. Il fit depuis passer à Venise le capitaine (*a*) Polin avec les instructions des deux ambassadeurs assassinés.

L'empereur, quoique très-bien informé des intentions & du ressentiment du roi, savoit bien qu'il n'étoit pas encore en état de l'attaquer si-tôt: c'est pourquoi il exécuta la résolution qu'il avoit prise depuis long-temps, d'une nouvelle expédition en Afrique contre les infideles. La premiere lui avoit fait grand honneur; & il n'espéroit pas tirer moins de gloire & moins d'utilité de la seconde. Son dessein étoit de prendre Alger; & s'il y réussissoit, comme il avoit fait à Tunis, les Turcs ne pourroient plus que très-difficilement tenir la Méditerranée, ni infester, comme ils faisoient, les côtes d'Espagne & d'Italie. En attaquant les Mahometans de ce côté-là, il y attiroit une grande partie de leurs forces; & cette diversion devoit être infiniment avantageuse au roi des Romains son frere, qu'ils accabloient en Hongrie, & dont ils venoient de tailler en pieces l'armée devant Bude, où vingt mille Allemands avoient péri. Le glorieux titre de défenseur de la chrétienté devoit lui donner un grand relief; & si le roi lui faisoit la guerre l'année suivante, comme il n'en doutoit pas, il ne pouvoit avoir un meilleur moyen de rendre ce prince odieux à toute l'Europe, d'animer contre lui le pape & tous les princes d'Italie & d'Allemagne, de le rendre responsable de tous les maux que les Mahométans feroient dans la suite à la chrétienté, & de faire oublier par-là la mauvaise foi, dont lui-même en tant d'occasions avoit usé envers la France.

Pour n'être point inquieté du côté de l'Allemagne, il convint avec les princes Protestans d'un de ces *interim*, dont il se servit diverses fois selon le besoin de ses affaires: on donnoit ce nom à une espece de traité, en vertu duquel chacun demeuroit dans l'exercice libre de sa religion jus-

(*a*) Le capitaine Polin ou Poulin se nommoit Antoine Escalin. Il fut dans la suite baron de la Garde, & général des galeres de France. Il devoit sa fortune au seigneur de Langei. *Voyez le Laboureur addit. aux mém. de Castelnau, t. 2. p. 5. ancienne édit.*

1541. qu'à la décision du concile général, sur quoi on avoit déja fait plusieurs tentatives, sans pouvoir réussir. Les princes Protestans qui s'accommodoient fort de ces sortes de traités pour affermir leur union, & étendre le Luthéranisme, s'obligerent dans la diete, aussi-bien que les princes Catholiques, à prendre la défense du duc de Savoye, comme d'un prince de l'Empire, & à armer pour le rétablir dans ses états.

Il y a beaucoup d'apparence que si un prince aussi habile que Charles V. avoit employé son adresse, sa politique, l'autorité qu'il s'étoit acquise en Allemagne, à y détruire le Luthéranisme, au lieu de s'en servir contre la France, il en seroit venu à bout : mais il regardoit la puissance de cette Monarchie comme l'unique obstacle qu'il avoit à vaincre, pour parvenir à son but principal, qui étoit de se rendre l'arbitre de toute l'Europe ; après quoi il s'assûroit de venir à bout des Protestans & des Turcs, & se flattoit que dans cette vûe tout étoit permis à son ambition.

Il repassa donc en Italie, où sa flotte & son armée l'attendoient, bien résolu, si l'occasion favorable s'en présentoit, de tenter, en chemin faisant, quelques entreprises sur les places du Piémont de l'obéissance du roi. Mais par les soins de monsieur de Langei, il trouva tout en si bon état, qu'il n'osa s'y hasarder.

Il vit à Luques le pape qui tâcha en vain de le détourner de son expédition d'Afrique, en lui représentant qu'on étoit déja sur la fin de l'Automne ; qu'il seroit beaucoup mieux, pour le bien de la religion, de n'en point abandonner, comme il faisoit, les interêts en Allemagne, ou qu'il seroit beaucoup plus à propos qu'il allât au secours de la Hongrie, que la grande victoire des Turcs alloit réduire sous la puissance de Solyman. Il ne se laissa persuader par aucune de ces raisons ; & il en avoit une essentielle, qui l'empêcha de changer d'avis ; c'est qu'il appréhenda que s'il s'éloignoit trop de l'Italie, le roi ne prît de-là occasion de fondre dans le Milanès avant qu'il eût le temps de le secourir.

Il monta sur mer avec une armée de vingt-deux mille hommes de pié de ses meilleures troupes, & mille à douze cents chevaux. Il arriva vers la fin d'Octobre devant Alger,

1541.

après avoir essuyé de très-mauvais temps, & mit son armée à terre. Mais sa fortune, sur laquelle il comptoit beaucoup, l'abandonna : les pluies furent si excessives, qu'il fut impossible d'avancer les travaux du Siége. Il fut contraint de se rembarquer, & gagna avec de grands périls les côtes d'Espagne; après avoir perdu par les tempêtes dont il fut accueilli durant son voyage, devant Alger, & à son retour, cent trente navires de diverses grandeurs, quinze galeres, & la plûpart de ses canons & de ses bagages. Presque toutes ses troupes périrent, partie par le naufrage, partie par les maladies, partie par la faim: & ce fut pour l'Espagne un triste & affreux spectacle, que les débris de cette armée, lorsqu'elle aborda dans ses ports.

On peut bien croire que le roi n'apprit pas cette nouvelle avec chagrin, vû la résolution qu'il avoit prise de tirer raison de l'indigne assassinat de ses ambassadeurs, sur quoi on ne lui faisoit aucune satisfaction. Rien ne le faisoit balancer que l'incertitude où il étoit de la disposition du roi d'Angleterre à son égard : mais d'ailleurs quelques princes Protestans d'Allemagne l'animoient secrettement à ne pas laisser passer l'occasion, & lui promettoient de le seconder dès que l'affaire seroit engagée.

Mémoires de Langei, l. 9.

Il y avoit deux manieres de déclarer la guerre à l'empereur. La premiere par la voie de fait, en surprenant en Italie quelques places où Langei avoit des intelligences. La seconde, de le faire dans les formes ordinaires par un héraut d'armes, avant que de rien entreprendre. Plusieurs de son conseil étoient d'avis qu'il prît la premiere voie, sur ce que la treve avoit été déja rompue par le meurtre des ambassadeurs, & sur l'avantage qu'il tireroit sans qu'il lui en coutât beaucoup, en se saisissant de plusieurs postes importans : mais outre qu'il étoit plus porté à prendre les voies d'honneur, qui donneroient moinsde sujet aux calomnies de ses ennemis, il n'avoit pas envie de faire ses plus grands efforts en Italie, pour épargner l'argent dont il n'étoit pas trop bien fourni. En faisant la guerre au Pays-Bas, il lui étoit plus facile d'avoir les troupes qu'il espéroit d'Allemagne & de secourir le duc de Cleves son allié, que l'empereur menaçoit d'accabler. Il vouloit encore attaquer

1542. en même-temps ce prince du côté des Pyrenées, espérant par-là l'empêcher de rien entreprendre de considérable en Piémont.

François I. lui déclare la guerre.
Haræus in Annal. Brabant.

Ce furent-là les raisons qui le déterminerent à prendre ce parti. Il déclara la guerre à l'empereur dans les formes au mois de Mai de l'année 1542. & le roi de Danemarc le fit aussi. Le roi, outre le motif de l'attentat commis contre ses ambassadeurs, en ajouta deux autres dans son manifeste. Le premier étoit les prétentions qu'il avoit sur le Luxembourg. Ces prétentions étoient fondées premierement sur l'acquisition qu'avoit faite autrefois d'une partie de ce duché Louis duc d'Orleans frere du roi Charles VI. Secondement sur la cession que lui en avoient faite les seigneurs de la maison de Luxembourg, qui en avoient été dépouillés par Philippe & par Charles ducs de Bourgogne, & enfin sur les droits que les seigneurs de la maison de la Mark y prétendoient, & qu'ils lui avoient pareillement cédés.

L'autre motif étoit de rentrer en possession du Roussillon, que Charles VIII. avoit cédé à Ferdinand roi d'Arragon, à des conditions que ce roi n'avoit point du tout observées, ainsi que je l'ai fait voir dans l'histoire de ce temps-là.

Mémoires de Langei.
Belcarius, Annales de France, Du Tillet, Haræus, &c.

Dès que la saison put fournir des fourrages, le roi mit deux armées en campagne: l'une sous les ordres du duc d'Orléans son second fils, qui après la jonction des troupes du duc de Cleves, de celles que les comtes de Mansfeld & de Piguelin amenerent d'Allemagne, & de cinq cents Danois, se trouva d'environ trente cinq mille fantassins & de trois mille chevaux. Elle étoit conduite par Claude de Lorraine duc de Guise, lieutenant général sous le duc d'Orleans. François de Bourbon, comte d'Anguyen, frere d'Antoine duc de Vendôme, François de Lorraine comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, les seigneurs de Jametz & de Sédan de la maison de la Mark, la Roche-du-Maine, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes furent de cette expédition.

L'autre armée destinée pour le Roussillon étoit de trente-cinq à quarante mille hommes de pié, de deux mille

hommes d'armes, & deux mille hommes de cavalerie légere. Monfieur le Dauphin étoit à la tête avec le maréchal d'Annebaut : le roi devoit la joindre ; fuppofé que l'empereur, qui étoit alors en Efpagne, fe préfentât pour la combattre, & dans ce deffein il s'avança jufqu'à Montpellier. 1542.

Conquêtes des François dans le Luxembourg & dans le Brabant.

Le duc d'Orleans entra en action vers la mi-Juin, & avec tant de fuccès, qu'en très-peu de temps il ne refta à l'empereur de tout le duché de Luxembourg, que Thionville. On commença par la prife de Damvilliers. Yvoi, place très-forte, fit plus de réfiftance, & fe rendit par capitulation. Le comte d'Anguyen prit Arlon, & enfuite toute l'armée fe raffembla pour faire le fiége de Luxembourg, dont la garnifon, quoique nombreufe, & nonobftant la force de la place, capitula auffi après quelques jours d'attaque. Vireton & Montmedi ne furent pas mieux défendues ; & fi le jeune prince qui commandoit l'armée eût moins écouté l'ardeur de fon courage, que les fages confeils du duc de Guife, l'empereur eût perdu en une feule campagne tout ce grand duché, dont il croyoit que la conquête pouvoit occuper les François plufieurs années. Peut-être même lui en eût-il couté une grande partie du refte des Pays-Bas, tant la terreur y fut répandue par le duc de Cleves, dont les troupes ravagerent tout le Brabant, jufqu'à faire craindre à la gouvernante la perte de Louvain & d'Anvers, tandis qu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, ravageoit & ruinoit tous les forts qui couvroient S. Omer, Aire & Béthune. Mais le duc d'Orléans, fur le bruit qui courut qu'il y auroit bataille en Rouffillon, ne voulut pas perdre cette occafion de fe fignaler ; & fans attendre les ordres du roi fon pere, partit pour s'y rendre avec une partie des troupes, & mit le refte dans les garnifons. Ce fut là une faute capitale, & qui ne fut pas demeurée fans punition, fi le coupable n'eût pas été un fils de France.

Elles font reprifes par les Impériaux.

L'armée ne fut pas plutôt féparée, & affoiblie par un autre détachement qu'on envoya en Piémont, que René de Naffau, prince d'Orange fe mit en campagne avec celle qu'il avoit formée des garnifons des villes les moins expo-

1542. sées, & entra dans le Luxembourg, attaqua la capitale, qui fut très-mal défendue par les comtes de Mansfeld & de Piguelin, & se rendit. Montmedi & les autres places conquises, excepté Yvoi, où le duc de Guise s'enferma luimême pour arrêter l'ennemi, furent reprises; & ensuite le prince d'Orange étant entré dans le pays de Juliers y vengea, en le désolant, les ravages que le duc de Cleves avoit faits dans le Brabant.

Le roi fut fort surpris de voir arriver le duc d'Orléans à Montpellier: & deux jours après ayant sû la perte de Luxembourg, il en fut fort en colere contre lui. La nouvelle de la reprise de Montmedi par le duc de Guise l'adoucit un peu; mais le peu de succès de l'armée de Roussillon le mit dans un extrême chagrin.

Mauvais succès des armes du roi dans le Roussillon.

Il avoit espéré que le Dauphin emporteroit Perpignan en peu de jours, parce que cette place, quoique très-forte dèslors, n'avoit qu'une foible garnison. On lui avoit coupé la communication avec la mer, & on avoit détaché le sieur de Termes, pour s'emparer des cols des montagnes, & fermer le passage au secours. Mais la diligence de Ferdinand de Tolede, duc d'Albe, le prévint. Ce duc entra dans la place avec les vieilles bandes Espagnoles; & fut d'autant plus en état de faire une longue & vigoureuse défense, qu'il y trouva toute l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui étoient restées de l'expédition d'Alger.

Dès que les François en approcherent, il fit un feu épouvantable de canon, & des sorties continuelles. Le terrein des environs étant tout sablonneux, l'artillerie de la place mettoit en poudre tous les ouvrages qu'on élevoit pour faire les approches. Les assiégeans y perdoient tous les jours une infinité de monde, soit par le feu de la place, soit par les sorties, dans une desquelles les assiégés se saisirent d'une des principales batteries; & ils en auroient renversé les canons dans leur fossé, sans Charles de Cossé, seigneur de Brissac, qui étant accouru au secours, lui douzieme, les repoussa. Il y fut blessé d'un coup de pique à la cuisse, & eut son gorgerain faussé d'une arquebusade. Cette action parut si belle, que monsieur le Dauphin, qui en fut témoin, dit

Dans l'avis au lecteur des mémoires du sieur Boivin-du-Villars.

que s'il n'eût pas été ce qu'il étoit, il eût voulu ce jour-là être Brissac.

1542.

Le siége avoit déja duré près (a) de trois mois sans qu'il fût encore fort avancé. Le roi y envoya le comte de Saint Pol & l'amiral, pour être plus sûrement instruit de l'état où il étoit. Leur rapport fut que la place ne pourroit être forcée de long-temps, & que l'hyver étant proche, & le temps déja devenu très-mauvais, il y avoit à craindre que les torrens qui tombent des montagnes dans cette saison, n'inondassent les environs du camp, & n'empêchassent la retraite de l'armée, si on s'opiniâtroit à y demeurer plus long-temps. Le roi, sur ces avis, & sur la nouvelle d'une révolte des Rochelois qu'il dompta à son retour, envoya ordre à monsieur le Dauphin d'abandonner ce siége; & bien lui en prit: car trois jours après les pluies grossirent tellement les rivieres, que la campagne devint une mer & plusieurs soldats de l'arriere-garde périrent. Montpesat, lieutenant de roi en Languedoc, qui avoit été le principal auteur de cette entreprise, (b) fut disgracié, & le roi & la reine de Navarre ne contribuerent pas peu à sa disgrace; parce qu'il s'étoit fortement opposé aux instances qu'ils avoient faites, pour engager le roi à porter ses armes au royaume de Navarre plûtôt que dans le Roussillon. Ceux qui avoient été d'avis qu'on attaquât le Milanès avec une si belle armée, ne manquerent pas non plus de faire valoir leurs conseils aux dépens de ce seigneur; tant il est dangereux d'être trop écouté des princes, qui souvent mesurent plus par le succès les services qu'on leur rend, que par le zele qu'on a pour leur gloire.

Levée du siége de Perpignan.

Brantome t. 1.

Pour ce qui est du Piémont, quoique les Impériaux y fussent beaucoup plus forts que les François, Langei suppléa si bien à ce défaut par son activité & par sa prudence, que le marquis de Guast ne put faire aucun progrès d'importance; & que même les troupes Françoises eurent pour l'ordinaire de l'avantage sur les siennes en plusieurs petites rencontres. La campagne se passa à s'enlever les uns aux

Campagne de Piémont.

(a) Il ne dura qu'environ six semaines, voyez les notes sur l'hist. de Languedoc, tome V. pag. 630.

(b) Ce fait est contesté dans les notes sur l'hist. de Languedoc, tome V. pag. 631.

1542. autres divers postes exposés aux surprises, & dont toute l'utilité consistoit à pouvoir étendre ses quartiers, à faciliter les convois où à les couper à son ennemi. Le maréchal d'Annebaut, devenu amiral de France par la mort du monsieur de Chabot, arriva en Piémont avec un renfort de troupes sur la fin de l'année, & n'y fit non plus rien de fort mémorable.

1543. Monsieur de Langei, dont les fatigues avoient ruiné la santé, & qui étoit devenu paralytique, prit l'occasion de son arrivée, pour demander au roi d'être déchargé du commandement, & la permission de retourner auprès de Sa Majesté, afin de lui donner par lui-même plusieurs lumieres importantes pour son service touchant le Piémont. (a) Mais il mourut en chemin le neuvieme Janvier sur la montagne de Tarare. Le roi perdit à sa mort un de ses meilleurs serviteurs, également habile dans le métier de la guerre, & dans la négociation; zélé pour le service de sa patrie, fort savant contre l'ordinaire des gens de qualité de ce temps-là, & dont les mémoires très circonstanciés ont été mes plus sûrs guides entre les auteurs imprimés, pour la partie de l'histoire de François I. qu'il a traitée. Martin du Bellay son frere, alors gouverneur de Turin, & puis de Normandie, qui ne lui fut gueres inférieur en mérite, les a insérés dans les siens, qu'il a poussés jusqu'à la fin de ce regne. Il avoit plusieurs autres freres, entre lesquels fut Jean cardinal du Bellay, évêque de Paris, Prélat qui ne fit pas moins d'honneur à cette noble famille,

Voyez les observations.

(a) Il étoit parti de Turin le 2. Janvier 1543. (nouveau style) il n'étoit point paralytique : mais la goute l'avoit rendu perclus de tous ses membres. Il fut obligé de s'arrêter dans le bourg de saint Symphorien, proche la montagne de Tarare. Il y mourut le 9. d'une goute remontée à l'âge d'environ 52. ans. Il avoit avec lui le fameux Rabelais qui étoit son medecin, à qui il légua par son testament cinquante livres de pension, *jusques à ce que ses héritiers l'eussent pourvû ou fait pourvoir en l'Eglise jusques à trois cents livres tournois par an.* Ce sont les termes du testament; & ce fut apparemment en conséquence de cette disposition que Rabelais fut pourvû de la cure de Meudon.

Le seigneur de Langei avoit composé l'histoire de son temps en huit livres sous le titre d'*Ogdoades.* Mais on n'en trouva que trois, le reste fut égaré. Rabelais écrivit à Martin de Bellay, qu'il *n'avoit point pensé à la conservation de ces mémoires qu'il estimoit être renfermés dans les coffres des mulets qui ne furent point ouverts.* C'est ce que manda Martin du Bellay à son frere l'évêque du Mans. *Titres mss. de la maison du Bellay.*

illustrée

illustrée en même-temps par ces trois grands hommes. Il en reste encore des branches dans le royaume: mais elle n'est plus dans le même éclat où elle étoit sous le regne de François I. étant tombée dans la disgrace sous celui de Henri II. 1543. Voyez les observations.

Tels furent les succès de la guerre entre les deux couronnes durant l'année 1542. peu considérables de part & d'autre. Elle continua l'année suivante, & la campagne commença au mois de Mars par la sanglante défaite de Philippe de Croi, duc d'Arscot, qui après avoir ravitaillé Hensberg, fut atteint au retour par Martin Rossem, général de l'armée du duc de Cleves, auprès de Zittard, taillé en pieces avec perte de trois mille Impériaux tués sur la place, d'un beaucoup plus grand nombre de prisonniers, de tout son bagage, & de toute son artillerie. Haræus, Annal. Brabant.

Campagne de Flandre.

Le roi n'entra en action que deux mois après. Le duc de Vendôme attaqua & prit Bapaume: d'Auchimont qui en étoit gouverneur, se retira au château, où il n'eût pas pû tenir deux jours: mais le roi qui avoit un autre dessein plus important, ordonna au duc d'abandonner cette place, & de lui amener ses troupes à Cambrai. Ce fut-là qu'il donna ordre à Martin du Bellay, qui depuis la mort de son frere avoit pris le nom de Langei, d'aller se poster auprès de Landreci, dont il vouloit se saisir, parce que cette petite ville étoit comme la clé du Hainaut. Les habitans se voyant sur le point d'être investis, se sauverent dans la forêt de Mormaux avec ce qu'ils purent emporter de vivres, & brûlerent le reste, & toutes les munitions de guerre. Ainsi on se rendit maître de la place, que le roi fit fortifier par une partie de son armée, tandis qu'avec l'autre monsieur le Dauphin alla prendre le fort château d'Aimerie, & Maubeuge, qui furent rasées: mais il fut repoussé de Binche qu'il espéroit surprendre. Mémoires de Langei, l. 10 Belcarius, Annales de France, &c.

Landreci étant en état de défense sur la fin de Juillet, le roi y laissa une grosse garnison sous les ordres du capitaine la Lande; & de d'Essé lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du duc de Montpensier, & marcha au duché de Luxembourg, tant pour être plus à portée de secourir le duc de Cleves, contre lequel l'empereur marchoit avec une nombreuse armée, que

1543. dans l'espérance d'attirer ce prince à une bataille.

Défaite d'un détachement des Impériaux.

Sur ces entrefaites monsieur de Brissac, général de la Cavalerie légere, défit un gros détachement de l'armée Impériale, commandé par le sieur de Liques. Trois cents Impériaux demeurerent sur la place; six cents furent faits prisonniers, quatre enseignes & deux Cornettes prises: ce qui jetta tant de terreur dans le reste de l'armée, qu'elle abandonna l'attaque de Bohaim, où elle s'étoit attachée, & reprit avec grande précipitation le chemin du Quesnoi.

Le duc d'Orleans, qui étoit entré dans le Luxembourg avec le maréchal d'Annebaut, en fit la conquête avec autant de promptitude que l'année précédente. Arlon se rendit sans attendre le canon. Vireton fut abandonné par les ennemis; & comme on s'étoit déja rendu maître d'Yvoi & de Mont-medi dans la derniere campagne, on marcha droit à Luxembourg, qui fit peu de résistance. On n'y perdit que quelques soldats: mais monsieur d'Aumale y fut dangereusement blessé d'une mousquetade à la jambe.

Toutes leurs forces marchent contre le duc de Cleves.

Le duc d'Orléans proposa le siége de Thionville, à quoi le roi ne jugea pas à propos de l'exposer, la place étant trop forte. D'ailleurs il étoit pressé d'aller au secours du duc de Cleves, sur lequel l'empereur venoit fondre avec toutes ses forces. Il détacha l'amiral d'Annebaut avec dix mille fantassins & quatre cents hommes d'armes, pour marcher promptement de ce côté-là: mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne put arriver assez à temps, & il apprit en chemin que le duc avoit traité avec l'empereur.

Les François avoient ordinairement en ce temps-là l'avantage d'être les premiers en campagne dans les Pays-Bas, & de faire quelques exploits de guerre, avant que l'ennemi eût le moyen de s'y opposer: mais ils n'avoient pas toujours la précaution de pourvoir à la facilité du transport des vivres, & durant cette expédition l'armée souffrit beaucoup par ce défaut. Au contraire l'empereur ne se pressoit point: il faisoit ses préparatifs à loisir, & réparoit bien pour l'ordinaire à la fin de la campagne les pertes qu'il avoit faites au commencement.

Il étoit pour lui de la derniere importance de venir à

bout du duc de Cleves, dont la diversion du côté du Brabant lui étoit tout-à-fait incommode. C'est pourquoi abandonnant le Luxembourg aux François, & faisant couvrir le Hainaut par un petit corps d'armée sous les ordres du prince d'Orange, il marcha contre le duc, dans l'espérance, quand il l'auroit dompté, de reprendre sans beaucoup de peine ce que les François lui auroient enlevé. 1543.

L'Empereur n'avoit pû partir d'Espagne avant le commencement de Juin, & n'avoit débarqué à Genes que sur la fin du même mois. Il fut obligé de faire quelque séjour en Italie, pour donner ordre à la sûreté du Milanès, & sollicita inutilement le pape de se déclarer contre la France dans l'entrevûe qu'il eût avec lui à Bucet entre Plaisance & Crémone : mais il avoit beaucoup mieux réussi par ses ambassadeurs auprès du roi d'Angleterre.

Haræus, Annal. Brabant.

Henri VIII. avoit été long-temps fort irrésolu sur les pressantes instances que l'empereur & le roi lui faisoient pour l'engager à prendre leur parti. Tantôt il paroissoit pencher d'un côté, & tantôt de l'autre, comme on le voit par diverses lettres du sieur de Castillon, envoyé de France auprès de ce prince. Les sujets de mécontentement que Henri avoit de l'empereur étoient plus grands & plus essentiels, que ceux qu'il avoit du roi de France: mais ceux-ci étoient plus récents. Les confidences indiscrettes des négociations du duc de Norfolk, que le roi avoit faites à l'empereur dans son passage par la France, & dont ce prince se prévalut, avoient extrèmement irrité le roi d'Angleterre. Il avoit été très-chagrin du mariage de Jacques V. Roi d'Ecosse avec Magdeleine de France; il l'avoit traversé de tout son possible : & cette princesse étant morte au bout de six mois, celui de Marie de Lorraine, fille aînée du duc de Guise, avec le même roi, ne lui avoit pas moins déplû, parce qu'il regardoit ces alliances comme des appuis que le roi d'Ecosse se ménageoit en France contre l'Angleterre. En effet ce prince étant mort sur ces entrefaites, le roi prit la protection de sa fille unique Marie, qui n'avoit que huit jours, de concert avec l'archevêque cardinal de S. André, administrateur du royaume, auquel fut adjoint Jacques Hamilton, comte d'Aran, cousin germain du feu roi d'E-

Du Chesne, hist. d'Angleterre. Sleidan, &c. Lettre mss. dans la biblioth de M. le président de Lamoignon.

1543. cosse. Le roi y envoya des troupes sous la conduite du comte de Lenox, de la maison de Stuart, neveu du feu maréchal d'Aubigni, & il y fit encore passer depuis monsieur de Lorges, comte de Montgommeri, homme qui entendoit très-bien la guerre, & le sieur de Brosse, gentilhomme Boulonois, pour aider de ses conseils la reine douairiere.

Charles V. fait une ligue avec le roi d'Angleterre contre François I.

Tout cela produisit de grands mouvemens en Ecosse. Il s'y forma deux partis, qui eurent chacun un des régens du royaume à leur tête. Hamilton favorisoit la faction Angloise : & suivant les intentions de Henri VIII. il agit fortement pour faire conclure le mariage d'Edouard, prince de Galles, avec l'héritiere d'Ecosse, afin de réunir les deux royaumes sous le même souverain : mais le cardinal de S. André, à la sollicitation de la cour de France, & secondé par les comtes de Huntlei, d'Argile, de Montrose, de Bothuel, de Montheit, & de Lenox, rompit ce coup. Ce fut ce qui acheva d'irriter le roi d'Angleterre, & dont les ambassadeurs de l'empereur surent se prévaloir, pour faire conclure une ligue offensive entre les deux princes contre la France, le roi d'Angleterre oubliant tout ce que l'empereur avoit fait pour le perdre depuis son divorce avec Catherine d'Arragon, & l'empereur ne se mettant pas en peine d'observer la promesse qu'il avoit faite au pape Clement VII. de ne jamais faire d'alliance avec ce prince, qui par un schisme si scandaleux avoit séparé son royaume de l'église Romaine, s'étoit fait chef de l'église Anglicane, & avoit persécuté les Catholiques avec une fureur égale à celle des empereurs payens, quand ils entreprirent de détruire le Christianisme. L'exécution du traité suivit de près la conclusion; & dix mille Anglois débarquerent peu de temps après aux Pays-Bas.

L'empereur étant passé d'Italie en Allemagne, s'arrêta quelques jours à Spire, où il donna audience aux envoyés des princes protestans qui, se servant toujours utilement des conjonctures de la guerre de France pour l'avantage de leur parti, obtinrent de lui une bonne partie de ce qu'ils souhaitoient. Ce fut-là que l'archevêque de Cologne, & le duc de Saxe, par son ambassadeur, lui offrirent leur médiation pour les différends qu'il avoit avec le duc de Cle-

ves : mais il leur répondit qu'il ne restoit au duc qu'un seul moyen d'éviter sa ruine prochaine, qui étoit de céder à la maison d'Autriche la Gueldre & le comté de Zutphen, qu'il lui détenoit injustement. 1543.

Il partit aussi-tôt de Spire pour se rendre à Bonne, où son armée l'attendoit; & dans la revûe qu'il en fit, elle se trouva de quarante-quatre mille hommes. Il y avoit trente-six mille fantassins, partie Italiens, partie Espagnols, partie Allemands, & huit mille cavaliers. Il en donna le commandement à Ferdinand de Gonsague, viceroi de Sicile, & en fit maréchal de camp général Etienne Colonne.

Il s'avance avec toutes ses troupes dans le duché de Juliers.

Il alla avec toutes ces troupes mettre le siége devant Duren, la plus forte place du duché de Juliers, que Gerard Ulattem gentilhomme du pays défendit avec beaucoup de bravoure, & grande perte des Impériaux : mais une maison où il étoit, ébranlée par l'artillerie, étant tombée tout-à-coup, & l'ayant accablé sous ses ruines, ce fâcheux accident avança la prise de la ville, & malgré la résistance de la garnison & des bourgeois, elle fut emportée au cinquieme assaut le vingt-quatrieme jour d'Août. La plûpart des soldats & des bourgeois furent passés au fil de l'épée, & la place réduite en cendres.

Haræus. Annal. Brabant.

La terreur se répandit dans les autres villes du duché de Juliers & de la Gueldre. Venlo & Ruremonde, quoiqu'en état de se défendre par les fortes garnisons qui y étoient, porterent leurs clés à l'empereur; & le duc de Cleves se voyant dans l'impuissance de résister davantage, alla sur la parole de l'archevêque de Cologne, se jetter aux piés de ce prince. Il le reçut avec un visage sévere; & sans rien répondre à l'humble discours qu'il lui fit, le renvoya au prince d'Orange & à Granvelle, pour recevoir ses ordres.

Le duc se soumet à lui & renonce à l'alliance de la France.

Les conditions qu'on lui prescrivit pour sa grace le cinquieme de Septembre, furent de jurer à l'empereur obéissance & fidélité, de renoncer à l'alliance de France & du Danemarck, à ses droits sur la Gueldre & sur le comté de Zutphen, & d'obliger Martin Rossem, général de ses troupes, grand homme de guerre, à prendre parti dans l'ar-

1543.

plus grande partie des troupes qui étoient de ce côté-là; & affoiblit tellement les quartiers, que deux jours après l'Amiral & le comte de S. Pol à la tête de quinze cents hommes, ayant pris leur chemin par Catillon, entrerent sans résistance dans la place, y laisserent ces troupes sous les ordres du sieur de Vervin, & en ramenerent la garnison au camp.

C'étoit déja un coup important, que d'avoir jetté des troupes fraîches dans la place assiégée : mais le convoi ne s'étant pas trouvé prêt, on n'avoit pû la ravitailler : & il falloit courir un second risque pour y faire entrer des vivres.

L'empereur vient au camp. Memoires de Langei, l. 10.

Langei fut chargé de cette commission; & tandis que le roi amusoit les Impériaux par de grosses escarmouches, paroissant toujours en résolution d'en venir à une action générale, quoiqu'il n'eût envie de le faire que dans la derniere nécessité : ce capitaine assembla son convoi. Sur ces entrefaites l'empereur vint du Quesnoi au camp avec un renfort de troupes, le vingt-huitieme d'Octobre, pour se trouver à la bataille.

Dispositions des deux armées.

Il n'y avoit entre les deux camps qu'une vallée, par où passe un ruisseau qui va de Cateau-Cambresis au village d'Hapre. Ce ruisseau est petit, mais difficile à passer à cause de la hauteur de ses rives. Celle des deux armées qui auroit entrepris de franchir ce passage en présence de l'autre, l'eût fait avec un désavantage d'autant plus grand, qu'après l'avoir traversé, il falloit aller en montant attaquer l'ennemi rangé en bataille sur une colline, & commencer par le pousser pour avoir du terrein. L'empereur étoit bien résolu à ne pas perdre cet avantage, & le roi à ne le lui pas donner, s'il pouvoit sauver la ville par quelqu'autre moyen : mais ayant eu avis de l'approche du convoi, il fit semblant de vouloir tout hasarder.

Les François conduisent un convoi dans Landreci.

Il mit son armée sous les armes, & fit commencer les escarmouches sur les bords du ruisseau, comme s'il eût voulu le passer. L'empereur avoit rangé aussi-tôt la sienne de l'autre côté : on se canonna de part & d'autre; & on vit ce jour-là, qui étoit la fête de tous les Saints, tous les préludes d'une bataille.

Langei

1543.

Langei, comme il en étoit convenu avec le roi, prit ce temps pour s'avancer avec le convoi ; & au sortir d'un bois vit paroître dans la plaine un corps de mille à douze cents chevaux que l'empereur avoit détachés exprès pour le couper. Cela le fit délibérer s'il hasarderoit le passage : mais le salut de la ville dépendant du convoi, il conclut à poursuivre son chemin. Il prit seulement un détour sur la droite ; & par ce mouvement il mit entre lui & les ennemis un ruisseau, dont le passage devoit les retarder, & donner le temps au convoi d'entrer dans la place, mais avec le risque d'être toujours chargé en queue, ou attaqué à son retour. La chose réussit parfaitement : non-seulement le convoi entra, mais encore Langei, après en avoir fait donner avis au roi, fit sa retraite par Cartigni, & reconduisit ses troupes à la Capelle, sans avoir reçû le moindre échec des Impériaux qui l'attendoient sur un autre chemin.

Le roi étant venu à bout de son principal dessein, ne pensa plus à la bataille, & dès le lendemain décampa pour marcher du côté de Guise. Gonsague le suivit avec une partie de l'armée Impériale, dans l'espérance de charger l'arriere-garde. Mais la retraite se fit avec tant d'ordre, qu'il fut toujours repoussé avec perte, & obligé de retourner sur ses pas sans avoir rien fait.

Monsieur de Brissac se signala beaucoup en cette rencontre. Le roi, pour gagner de l'avance dans sa retraite, l'avoit détaché avec un petit corps d'infanterie & de cavalerie, pour donner l'alarme au camp de l'empereur. Il attaqua à la pointe du jour un quartier du camp. Comme il faisoit un gros brouillard, les ennemis ne pouvoient connoître le nombre de ses troupes, & ils se persuaderent que toute l'armée venoit leur tomber sur les bras. Ils se préparerent à la recevoir : mais le temps s'étant éclairci après quelques escarmouches, ils détacherent un gros de cavalerie pour enlever Brissac. Ce seigneur alors pensa à la retraite, & la fit en tournant souvent tête. Il fut pris deux fois, & deux fois délivré par ses gens ; enfin il regagna l'armée, après la perte de quelque infanterie, & arriva sur la fin du souper du roi, qui le reçut avec beaucoup de caresses, & lui fit donner à boire dans la coupe dont il venoit de se servir

Dans l'avis au lecteur des mémoires du sieur Boivin du Villars.

1543. Quoique le convoi n'eût ravitaillé la ville que pour quinze jours, le roi la crut ſauvée, parce qu'on avoit bien rétabli les breches; que tout le pays étoit ſi ruiné aux environs, & que les pluies l'avoient tellement gâté, qu'il étoit impoſſible aux Impériaux de pouſſer leurs travaux, & d'y ſubſiſter ſeulement une ſemaine.

L'empereur en leve le ſiége.

En effet, l'empereur voyant bien qu'il acheveroit de ruiner ſon armée, en s'opiniâtrant davantage, abandonna ſon entrepriſe, & eut la mortification d'échouer devant cette place avec toutes les forces d'Allemagne, des Pays-Bas & d'Angleterre, lui qui en partant dn duché de Juliers, avoit promis à ſes troupes de les mener juſqu'à Paris après la priſe de Landreci.

Le roi fut ſi ſatisfait du courage des commandans & de la garniſon, qui avoient défendu cette place, qu'il les récompenſa tous. Il fit dEſſé gentilhomme de ſa chambre, de la Lande & la Chapelle-Biron maîtres d'hôtel ordinaires, donna aux ſoldats les priviléges de la nobleſſe leur vie durant, & fit d'autres graces aux jeunes gentilshommes qui y avoient ſervi en qualité de volontaires.

[r] Mémoires de Langei, l. 10.

Ce prince, après la levée du ſiége de Landreci, mit ſon armée en quartier tout le long de cette frontiere, & poſta ſeulement le maréchal de Biez à S. Quentin, avec un camp volant de quatre mille hommes & de quatre cents gendarmes, pour veiller ſur les démarches de l'empereur, qui s'avança juſqu'à Cambrai, où par le moyen de l'évêque qui étoit de la maiſon de Croi, il perſuada aux habitans que le roi avoit deſſein de ſe ſaiſir de leur ville, & de leur ôter leur liberté qu'ils avoient conſervée juſqu'alors, en demeurant neutres : de ſorte qu'il les fit conſentir à bâtir une citadelle à leurs dépens, dont ils auroient eux-mêmes la garde. Mais quelque temps après il fit ſi bien, qu'ils y reçûrent garniſon Impériale : & depuis, cette ville reſta ſous la domination de la maiſon d'Autriche juſqu'à notre temps, qu'elle a paſſé à celle de France.

Ce fut-là pour l'empereur un aſſez bon dédommagement de la perte qu'il avoit faite devant Landreci, & de l'affront qu'il y avoit reçû. Ainſi finit la campagne aux Pays-Bas, qui avoit été terminée plutôt en Provence, où les armes du roi ne furent pas fort heureuſes.

1543.

Ce prince avoit si mal réussi l'année précédente en Roussillon, qu'il ne pensa plus à y porter la guerre; il espéra la faire plus utilement en Provence, en attaquant la ville de Nice, l'unique où le duc de Savoye pouvoit demeurer en sûreté.

Affaires du duc de Savoye.
Diverses lettres du recueil de M. le président de Lamoignon.

La treve de dix ans faite auprès de cette place par le pape, où le duc avoit été compris, ayant été rompue par l'empereur, le roi étoit en droit d'attaquer les états de Savoye. Il s'étoit fait diverses négociations pour réconcilier le duc avec lui: mais elles n'avoient eu aucun effet, d'autant que ce prince n'avoit pû se résoudre à accepter la proposition qui lui fut faite diverses fois de céder Nice pour de l'argent; à quoi le roi prétendoit pouvoir l'obliger, parce que cette place avoit été autrefois engagée aux princes de Savoye par les comtes de Provence, dans les droits desquels il étoit entré.

Le duc avoit d'autant moins de sujet de craindre d'être attaqué par la France, qu'il savoit que l'empereur allant aux Pays-Bas avec de très-nombreuses troupes, il seroit difficile au roi de faire la guerre ailleurs; & il fut fort surpris d'apprendre que le comte d'Anguien venoit en Provence avec un corps d'armée. Il le fut encore bien plus, quand il sut qu'on équipoit une flotte à Marseille & à Toulon, & que le fameux Barberousse roi d'Alger faisoit voile avec la sienne beaucoup plus forte vers les côtes de France.

C'étoit un effet des négociations du capitaine Polin à Constantinople. Ce capitaine, ainsi que je l'ai dit, avoit été envoyé à Venise à la place des deux ambassadeurs assassinés par le marquis du Guast. Il étoit passé de-là en Turquie, & y avoit négocié avec tant d'adresse auprès du Grand Seigneur, que nonobstant les sujets de mécontentement que ce prince avoit du roi, il rétablit la bonne intelligence entre eux, & conclut un nouveau traité d'alliance, en vertu duquel Barberousse devoit venir attaquer Nice conjointement avec les armées Françoises de terre & de mer.

Le château de Nice est attaqué par les François.
Guichenon, hist. de Savoye.

Le comte d'Anguien, en attendant le général Turc qui s'étoit arrêté sur les côtes de Calabre, où il fit un terrible dégât, tenta une entreprise sur le château de Nice. Monsieur de Grignan, alors gouverneur de Marseille, avoit pra-

1543. tiqué une intelligence dans ce château, par le moyen de quatre soldats Savoyards, qui lui avoient promis de le lui livrer : mais cette promesse n'étoit qu'un piége pour surprendre le comte d'Anguien.

On étoit convenu avec les traîtres, que quatre galeres de France s'approcheroient la nuit du château du côté de la mer, où l'on ne faisoit point de garde, parce qu'on le croyoit hors d'insulte de ce côté-là, & par où ils devoient faire entrer les soldats des galeres pour se saisir de la place. Le prince de Piémont averti par les quatre Savoyards, donna avis de ce complot à André Doria, qui partit de Genes avec vingt-une galeres pour se rendre à Nice le dix-septieme du mois de Juin, jour marqué pour l'exécution.

Le comte d'Anguien fit faire voile aux quatre galeres sous la conduite du sieur Magdalon, pour se rendre devant le château de Nice, & attendre le signal des quatre soldats: mais pour plus grande sûreté, il le suivit lui-même avec onze autres galeres, & se tint en pleine mer à la hauteur de Nice, pour être en état de secourir ses gens en cas de trahison.

Magdalon ne fut pas plutôt arrivé au pié du château, qu'André Doria qui étoit en embuscade derriere le cap de Saint-Soupir, vint fondre sur lui avec six galeres suivies de quinze autres sous les ordres de Janetin Doria son neveu.

Magdalon vit bien qu'il étoit trahi; & fit force de rames pour se sauver vers Antibes. Le comte d'Anguien se mit aussi-tôt en devoir d'envelopper les six galeres ennemies: mais il apperçut à la faveur du clair de lune les quinze de Janetin Doria qui venoient pour l'envelopper lui-même; & ne voulant pas hasarder toute la flotte du roi, il s'écarta, espérant que Magdalon s'échapperoit à la faveur de la nuit. Il ne put cependant le faire; il fut atteint par André Doria, il fallut en venir aux mains, & après un sanglant combat, les quatre galeres Françoises furent prises & menées (*a*) à Genes, où Magdalon, frere du baron de Saint Blancard, mourut des blessures qu'il avoit reçûes.

(*a*) M. de Langei au dixieme livre de ses mémoires dit qu'elles furent conduites au port de Villefranche.

1543.

Barberousse y vient avec une flotte & en fait le siége.

Quinze ou vingt jours après cette défaite arriva Barberousse avec sa flotte composée de cent soixante & quinze galeres, & de quelques autres vaisseaux, qui joignit celle de France à Marseille. Il en partit le cinquieme d'Août avec le comte d'Anguien, & vint faire le siége de Nice.

Il commença par l'attaque de la ville, où André de Montfort, gentilhomme Savoyard, se défendit bravement depuis le dixieme du mois que les batteries commencerent à tirer, jusqu'au vingt-deuxieme; quoique la place fût très-foible. Il soutint un assaut, après lequel il demanda à capituler, & se servit habilement du temps qu'on employa à dresser les articles, pour retirer dans le château les vivres, les munitions, tout ce que les bourgeois avoient de meilleur, & jusqu'aux cloches des Eglises.

La ville se rend, & le siége du château est levé.

Florimond de Raymond, t. 2. l. 8.

Mémoires de Montluc, l. 1.

La ville étant rendue, on fit l'attaque du château qui ne réussit pas. La situation de cette forteresse sur un rocher escarpé rendant les approches difficiles, & les mines presque impossibles, les munitions de guerre commencerent à manquer au duc d'Anguien; & cela arriva par le refus que la ville de Marseille fit au roi de lui en fournir dans une occasion si pressante. Le comte d'Anguien fut obligé d'emprunter des troupes de Barberousse, qui chagrin de voir son entreprise prête d'échouer, traita les François avec beaucoup de hauteur & de mépris. Enfin sur des lettres interceptées, qui apprenoient la prochaine arrivée du secours de terre conduit par le duc en personne, & par le marquis du Guast, & de celui de mer sous les ordres d'André Doria, le siége fut levé le huitieme de Septembre. Cet amiral en approchant de Villefranche fut battu d'une rude tempête qui fit périr quatre de ses galeres, & mit les autres en très-mauvais état. Le capitaine Polin, qui avoit suivi Barberousse, l'engagea à profiter de ce désordre de la flotte de Doria : mais un vent contraire l'empêcha de pouvoir le joindre, & il se retira à Toulon avec le comte d'Anguien.

Le duc de Savoye, ravi d'avoir sauvé Nice, l'unique place où il pût encore agir en souverain, voulut laisser à la postérité des monumens de sa victoire, & fit battre des monnoies d'argent, où d'un côté étoit la croix de Savoye, & de l'autre cette inscription fort odieuse pour les François :

1543. NICEA A TURCIS ET GALLIS OBSESSA, c'est-à-dire, *Nice assiégée par les Turcs & par les François*. Ce prince prenoit plaisir à ces ouvrages d'esprit : mais par ce moyen il informoit les siecles futurs beaucoup plus de ses disgraces que de ses hauts faits de guerre.

Guichenon, Langei, Belcarius, &c.

Le duc de Savoye & le marquis du Guast, après la délivrance de Nice, retournerent en Piémont, où avec une armée de seize mille hommes de pié & de trois mille chevaux, ils se rendirent maîtres de la campagne. Comme Boutieres, qui y commandoit pour le roi, n'avoit pas de forces suffisantes à leur opposer, ils assiégerent & prirent Montdevis. La capitulation en fut mal observée à l'égard de la garnison Suisse, dont les Espagnols massacrerent une partie, & pillerent les bagages; de quoi les Suisses tirerent quelque temps après une terrible vengeance.

Le marquis s'empara encore de Carignan, dont on avoit commencé à démolir les fortifications. Il les remit en état de défense, & par ce moyen coupa la communication de Turin, avec Pignerol, le marquisat de Saluces & quelques autres places qui ne pouvoient plus être secourues. Mais Boutieres ayant reçû quelque temps après un renfort de neuf mille hommes, partie François, partie Grisons, & de trois cents hommes d'armes, s'ouvrit d'autres passages, prit saint Germain, & assiégea Ivrée vers les fêtes de Noël, dont il leva le siége, soit qu'il désespérât de la prendre, soit par le chagrin de l'arrivée du comte d'Anguien, que le roi envoya en Piémont pour y commander. Il se retira chez lui en Dauphiné mécontent de la cour, qui l'étoit aussi de lui, tant pour avoir laissé prendre Carignan, que parce qu'il n'avoit pas sû se donner assez d'autorité sur les troupes.

Le roi avoit donné trop de prise à l'empereur, en attaquant Nice conjointement avec les Turcs, pour que ce prince manquât une si favorable occasion, d'animer contre lui toutes les puissances de la chrétienté. Il le fit à la diete de Spire, la plus célebre qui eût été tenue depuis longtemps en Allemagne. Il s'y trouva en personne avec Ferdinand son frere roi des Romains, tous les électeurs, presque tous les princes de l'Empire, & François Sfondrate

Sleidan, l. 15.

evêque d'Amalphi, & depuis cardinal, qui y fut envoyé de la part du pape. 1544.

Ce fut-là que l'empereur, le vingtieme de Février, harangua à son ordinaire avec beaucoup de violence contre le roi, & que faisant un artificieux parallele entre la conduite de ce prince & la sienne, il représenta à la diete, que tandis que le roi des Romains son frere & lui servoient de bouclier à l'Eglise contre le Turc; que tantôt par les victoires qu'ils remportoient, tantôt par les grandes pertes qu'ils faisoient, ils signaloient leur zele pour le bien de la chrétienté: le roi de France, de concert avec cet ennemi du nom Chrétien, rompoit toutes leurs mesures, s'allioit avec lui, lui donnoit asyle dans ses ports, joignoit ses armées aux siennes, pour attaquer les princes Chrétiens; d'où il conclut qu'étant impossible de détruire la puissance des Turcs, sans avoir abattu celle de France qui les appuyoit, il étoit nécessaire de commencer par dompter les François. Il exhorta les princes à s'unir tous ensemble pour un si glorieux & si utile dessein, & aller fondre sur la France avec toutes les forces de l'empire.

L'empereur se trouve à la diete de Spire, où il fait une harangue très-forte contre le roi.

Les ambassadeurs de Savoye, de concert avec ce prince, ne déclamerent pas moins vivement contre le roi, & s'étendirent sur le détail du siége de Nice, que ce prince n'avoit point eu honte de faire à la vûe de toute l'Europe, avec les troupes des infideles jointes aux siennes, pour établir la domination Ottomane jusques dans le cœur de la chrétienté; malheur qui seroit arrivé, si par une protection particuliere du ciel, le duc leur maître secondé des armes de sa Majesté Impériale, n'eût fait avorter un si détestable dessein. Ils demanderent en même-temps justice à la chambre Impériale contre les Valesans & les Cantons de Fribourg & de Berne, qui s'étoient emparés des pays de Gex & de Vaux, du Chablais & du comté de Romont; sur quoi les députés des deux Cantons & du Valais, ayant été ouis, ils furent condamnés à en faire la restitution, & à deux cents mille écus de dédommagement envers le duc de Savoye, & ils y acquiescerent.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le roi qui avoit prévû ce qui devoit se passer à son égard dans la diete de Spire, y avoit envoyé des ambassadeurs,

1544.

pour se défendre contre ces accusations. C'étoient le cardinal du Bellay, François Olivier président au parlement de Paris, & depuis chancelier de France, & Africain de Maillei *, Bailli de Dijon.

* Mallejus.

Il fait arrêter un héraut que François I. envoyoit à la diete.

Ils étoient demeurés à Nanci, d'où ils avoient envoyé un héraut pour demander des passeports à la diete, afin de pouvoir passer à Spire avec sûreté : mais l'empereur de sa propre autorité le fit arrêter, le retint quatre jours en prison, le menaça de le faire pendre, le renvoya sans passeport, & justifia dans l'assemblée des princes ce qu'il avoit fait, sur ce que le roi étant l'ennemi déclaré de l'Empire, il n'avoit aucun droit d'envoyer des ambassadeurs à la diete.

Oratio legatorum regis, scripta ad imperii ordines, apud Freher. t. 3.

Ce prince se justifie par un écrit contre les déclamations de l'empereur.

Le héraut étant revenu à Nanci, les ambassadeurs retournerent en France; & pour suppléer à ce qu'ils auroient eu à dire dans la diete, ils y envoyerent un écrit justificatif de la conduite du roi, dans lequel ils exposerent au long l'injustice de celle de l'empereur à l'égard de ce prince; comme il n'avoit tenu qu'à lui d'entretenir la paix avec la France, & de joindre ses armes avec celles du roi contre les Turcs; comme il avoit violé les promesses solennelles par lesquelles il s'étoit engagé, en passant par la France, à restituer au roi le duché de Milan; les offres que le roi avoit faites tant de fois de se soumettre au jugement des princes de l'Empire pour ce duché qui en étoit un Fief, l'indigne assassinat des ambassadeurs de France par le marquis du Guast, l'attentat commis contre l'ambassadeur Merveilles par le feu duc de Milan, dont l'empereur n'avoit jamais voulu faire aucune justice; que quand le roi se seroit allié avec les infideles, il n'auroit rien fait d'indigne d'un prince Chrétien, & qui ne fût autorisé par les exemples d'Abraham, de David, des Macchabées dans l'ancien Testament, & dans le nouveau par la conduite du grand Constantin, de Théodose, d'Honorius, & de plusieurs autres princes Chrétiens, qui en avoient usé de même en des conjectures pareilles à celles où il s'étoit trouvé : mais qu'il étoit faux qu'il eût passé d'autres Traités avec le grand-Seigneur, que celui de commerce, tel qu'en faisoient tous les jours les Vénitiens, & les autres états de la chrétienté; qu'il

avoit

avoit été obligé de le ménager à cause des menaces qu'il lui avoit faites de ravager les côtes de France, tandis que l'empereur par une guerre injuste le mettoit hors d'état de les bien garder contre les redoutables forces des Turcs, qui couroient la Méditerranée; qu'on lui faisoit un crime mal-à-propos de ce que le capitaine Polin étoit venu sur la flotte de Barberousse, puisqu'il ne s'étoit embarqué sur cette flotte, que pour repasser avec plus de sûreté en France; que les états de l'Empire lui étoient témoins qu'il avoit lui-même travaillé à ménager une treve entre l'empereur & les Turcs; que les ravages que Solyman avoit faits en Hongrie, & les pertes qu'en avoit souffert le roi des Romains, étoient les suites de l'expédition de Tunis; que le roi avoit empêché efficacement que Barberousse ne fît aucuns désordres sur d'autres côtes que sur celles de l'empereur qui étoit son ennemi; que pour l'attaque de Nice, à laquelle on donnoit un tour si odieux, Barberousse étoit déterminé à l'attaquer & à la garder s'il la prenoit; mais qu'il avoit offert au roi de la lui laisser, s'il vouloit l'aider à la prendre; que ce prince ayant d'ailleurs des droits sur cette place, il ne pouvoit faire mieux que d'accepter cette offre, de peur qu'elle ne tombât entre les mains des infideles, qui auroient mis par cette prise, non-seulement toute la France, mais encore toute l'Italie en danger; & qu'enfin c'étoit la derniere des injustices d'avoir refusé d'admettre ses ambassadeurs à la diete, vû qu'il étoit membre de l'Empire par le duché de Milan, qui lui appartenoit comme l'héritage de ses ancêtres. 1544.

L'empereur étoit trop maître dans la diete, pour que cette apologie produisît un grand effet. Il fut résolu à la pluralité des voix que la guerre feroit déclarée à la France au nom de l'Empire, & que les princes fournissant leur contingent, donneroient à l'empereur une armée de vingt-quatre mille hommes de pié, & de quatre mille chevaux. La diete étoit si soumise aux volontés de l'empereur, qu'il l'engagea sans peine à écrire aux Suisses, pour les empêcher de fournir des Troupes au roi de France, & à agir auprès du pape, pour qu'il déclarât la guerre à ce prince, comme à l'ennemi du nom chrétien. Mais les mouvemens qu'on

1544. se donna pour cet effet furent inutiles. Les Suisses assemblés à Bade répondirent qu'ils avoient interrogé quelques-uns de leurs capitaines, pour savoir s'il étoit vrai qu'il y eût des Turcs dans l'armée de France, & que tous les avoient assûrés que ce fait étoit faux; que le roi s'étoit plaint avec justice aux Cantons de ce qu'on avoit refusé d'admettre ses ambassadeurs à la diete de Spire, où il s'offroit de se défendre des calomnies qu'on répandoit par-tout contre lui, & qu'on n'avoit pas dû lui refuser ce moyen de défense contre de telles accusations: que d'ailleurs ils avoient parmi eux un si grand nombre de gens de guerre attachés d'inclination au service de la France, qu'il seroit impossible aux Cantons de les empêcher d'y prendre parti; & qu'enfin ils étoient très-bien informés qu'il n'avoit point tenu au roi que la paix ne subsistât entre lui & l'empereur; qu'il étoit encore prêt de la faire, & supposé quelle se fit, de se joindre avec toute l'Allemagne contre les infideles.

Le pape demande la neutralité.

Le pape ne répondit pas plus favorablement aux sollicitations de l'empereur, & persistant dans la résolution qu'il avoit prise, dès qu'il se vit élevé sur le throne de S. Pierre, de demeurer neutre, il se contenta d'offrir sa médiation pour faire la paix entre les deux princes. Cependant il apprit ce qui se passoit à la diete au détriment de la religion; que l'empereur y traitoit des mariages des enfans du roi des Romains avec ceux du duc de Saxe chef du parti protestant; qu'il avoit promis à ce duc de l'investir des états du duc de Cleves, prince catholique, s'il mouroit sans enfans, quoiqu'avec quelques conditions en faveur de la religion Catholique; qu'il avoit consenti que dans un certain temps parmi les juges de la chambre Impériale de Spire, qui jusqu'alors avoient tous été catholiques, on admettroit des protestans; qu'il continuoit l'*interim* qui laissoit la liberté entiere aux Luthériens de faire exercice de leur religion; que pour détacher des intérêts de la France Christierne III. roi de Danemark prince protestant, il avoit fait la paix avec lui, sans nul égard pour Christierne II. son beau-frere, que ce roi tenoit en prison, & qu'enfin il avoit fait & confirmé la ligue avec le roi d'Angleterre, nonobstant toutes les paroles qu'il avoit données au

feu pape, de ne jamais s'allier avec ce prince, tandis qu'il persisteroit dans son schisme. Le pape, informé de tout cela, & extrèmement scandalisé de cette conduite, lui envoya le cardinal Alexandre Farnese, pour lui en représenter les conséquences, & l'exhorter, afin de les prévenir, à faire la paix avec la France. Mais l'empereur, qui faisoit tant valoir les raisons de conscience contre le roi au sujet de son alliance avec le Turc, ne croyoit pas la sienne chargée de tous ces ménagemens qu'il avoit pour les protestans, & de tous les maux qu'ils devoient immanquablement produire; tant il étoit persuadé que la ruine entiere de la France étoit la plus sainte œuvre, à laquelle il pût consacrer toute la puissance de son état, pour se rendre ensuite plus redoutable aux Turcs & aux autres ennemis de l'église Romaine. 1544.

Ce n'étoit pas seulement en Allemagne, où le roi avoit besoin d'apologie, pour justifier sa conduite sur ses liaisons avec les Turcs. Les Vénitiens en avoient aussi fait grand bruit, & le menaçoient de renoncer à son alliance, pour se liguer avec l'empereur contre lui. Ils étoient trop politiques, & la grande puissance de Charles V. leur donnoit trop de jalousie pour le faire: mais cette démonstration de zele pour l'interêt commun de la chrétienté leur sieoit bien, & ne pouvoit manquer de leur attirer une ambassade de la part du roi, pour les appaiser.

En effet Jean de Montluc évêque de Valence, qui avoit déja donné des preuves de son habileté à Rome dans la fonction de secrétaire de l'ambassade sous monsieur de Grignan, qui y étoit chargé des affaires de France, fut envoyé à Venise à cette occasion. Il fit un discours en plein sénat, qui contenoit à peu près les mêmes choses que le cardinal du Bellay avoit mises dans celui qu'il adressa à la diete de Spire, & qui se réduisoit à ces trois articles; premierement, que le roi sans rien faire d'indigne de son titre de roi très-chrétien, avoit pû, à l'exemple des autres princes, accepter les secours que les infideles lui avoient offerts pour sa défense. Secondement, que par les précautions qu'il avoit prises en cette rencontre, il avoit empêché les ravages que la flotte Ottomane auroit faits indifféremment sur toutes les côtes d'Italie, au lieu qu'elle n'avoit endom-

Commentaires de Blaise de Montluc, l. 1.

1544. magé que les terres de l'empereur; que le baron de la Garde (c'étoit le même que le capitaine Polin) avoit fait ensorte que les Isles dépendantes de la république ne souffrissent pas le moindre dommage, les Turcs n'y ayant rien pris qu'en payant, & n'ayant insulté nul de ses vaisseaux qu'ils avoient rencontrés dans leur route. En troisieme lieu, que les Impériaux prenoient faussement pour prétexte de la guerre qu'ils faisoient au roi, sa liaison avec Solyman, d'autant qu'il ne s'étoit servi de son secours, qu'après s'être vû exposé à leurs injustes invasions.

Cette harangue fut moins mal reçûe à Venise, que le mémoire du cardinal du Bellay à la diete de Spire, parce que l'empereur n'avoit pas dans cette république la même autorité qu'il avoit en Allemagne, & que les esprits n'y étoient pas dans la même disposition. Mais ce qui arriva en Piémont sur ces entrefaites, donna beaucoup à penser à l'empereur.

Suites des affaires de Piémont.

Dès que le comte d'Anguien y eut pris le commandement, il suivit les vues du sieur de Boutieres son prédécesseur, qui étoient d'éloigner les Impériaux de Turin, & de rétablir la communication entre les places d'en deça & d'au-delà du Pô. Il reprit quelques petits postes, où il mit des garnisons: mais son principal dessein étoit de chasser les ennemis de Carignan, qu'ils avoient fortifié de cinq bastions, & où ils avoient logé quatre mille hommes, partie Espagnols, partie Allemands, des meilleures troupes de l'empereur.

Une si nombreuse garnison, & la rigueur de l'hyver qui fut très-rude cette année-là; ne lui permettoient pas d'en faire le siége dans les formes : il fallut se contenter d'un blocus, pour avoir la place par famine. Il vint à bout, quoiqu'avec beaucoup de peine, de rompre le Pont que les ennemis avoient sur le Pô, par où ils pouvoient recevoir des vivres. Il s'empara de Carmagnole : il fit cantonner ses troupes dans les bourgs & dans les villages des environs, & disposa si bien toutes choses, que le marquis du Guast ne pouvoit secourir la place qu'avec une armée.

La conservation ou la prise de cette place étoit de si grande importance pour les uns & pour les autres, que les

feu pape, de ne jamais s'allier avec ce prince, tandis qu'il persisteroit dans son schisme. Le pape, informé de tout cela, & extrèmement scandalisé de cette conduite, lui envoya le cardinal Alexandre Farnese, pour lui en représenter les conséquences, & l'exhorter, afin de les prévenir, à faire la paix avec la France. Mais l'empereur, qui faisoit tant valoir les raisons de conscience contre le roi au sujet de son alliance avec le Turc, ne croyoit pas la sienne chargée de tous ces ménagemens qu'il avoit pour les protestans, & de tous les maux qu'ils devoient immanquablement produire; tant il étoit persuadé que la ruine entiere de la France étoit la plus sainte œuvre, à laquelle il pût consacrer toute la puissance de son état, pour se rendre ensuite plus redoutable aux Turcs & aux autres ennemis de l'église Romaine. 1544.

Ce n'étoit pas seulement en Allemagne, où le roi avoit besoin d'apologie, pour justifier sa conduite sur ses liaisons avec les Turcs. Les Vénitiens en avoient aussi fait grand bruit, & le menaçoient de renoncer à son alliance, pour se liguer avec l'empereur contre lui. Ils étoient trop politiques, & la grande puissance de Charles V. leur donnoit trop de jalousie pour le faire : mais cette démonstration de zele pour l'interêt commun de la chrétienté leur sieoit bien, & ne pouvoit manquer de leur attirer une ambassade de la part du roi, pour les appaiser.

En effet Jean de Montluc évêque de Valence, qui avoit déja donné des preuves de son habileté à Rome dans la fonction de secrétaire de l'ambassade sous monsieur de Grignan, qui y étoit chargé des affaires de France, fut envoyé à Venise à cette occasion. Il fit un discours en plein sénat, qui contenoit à peu près les mêmes choses que le cardinal du Bellay avoit mises dans celui qu'il adressa à la diete de Spire, & qui se réduisoit à ces trois articles; premierement, que le roi sans rien faire d'indigne de son titre de roi très-chrétien, avoit pû, à l'exemple des autres princes, accepter les secours que les infideles lui avoient offerts pour sa défense. Secondement, que par les précautions qu'il avoit prises en cette rencontre, il avoit empêché les ravages que la flotte Ottomane auroit faits indifféremment sur toutes les côtes d'Italie, au lieu qu'elle n'avoit endom- Commentaires de Blaise de Montluc, l. 1.

1544. magé que les terres de l'empereur; que le baron de la Garde (c'étoit le même que le capitaine Polin) avoit fait ensorte que les Isles dépendantes de la république ne souffrissent pas le moindre dommage, les Turcs n'y ayant rien pris qu'en payant, & n'ayant insulté nul de ses vaisseaux qu'ils avoient rencontrés dans leur route. En troisieme lieu, que les Impériaux prenoient faussement pour prétexte de la guerre qu'ils faisoient au roi, sa liaison avec Solyman, d'autant qu'il ne s'étoit servi de son secours, qu'après s'être vû exposé à leurs injustes invasions.

Cette harangue fût moins mal reçûe à Venise, que le mémoire du cardinal du Bellay à la diete de Spire, parce que l'empereur n'avoit pas dans cette république la même autorité qu'il avoit en Allemagne, & que les esprits n'y étoient pas dans la même disposition. Mais ce qui arriva en Piémont sur ces entrefaites, donna beaucoup à penser à l'empereur.

Suites des affaires de Piémont.

Dès que le comte d'Anguien y eut pris le commandement, il suivit les vues du sieur de Boutieres son prédécesseur, qui étoient d'éloigner les Impériaux de Turin, & de rétablir la communication entre les places d'en deça & d'au-delà du Pô. Il reprit quelques petits postes, où il mit des garnisons : mais son principal dessein étoit de chasser les ennemis de Carignan, qu'ils avoient fortifié de cinq bastions, & où ils avoient logé quatre mille hommes, partie Espagnols, partie Allemands, des meilleures troupes de l'empereur.

Une si nombreuse garnison, & la rigueur de l'hyver qui fut très-rude cette année-là ; ne lui permettoient pas d'en faire le siége dans les formes : il fallut se contenter d'un blocus, pour avoir la place par famine. Il vint à bout, quoiqu'avec beaucoup de peine, de rompre le Pont que les ennemis avoient sur le Pô, par où ils pouvoient recevoir des vivres. Il s'empara de Carmagnole : il fit cantonner ses troupes dans les bourgs & dans les villages des environs, & disposa si bien toutes choses, que le marquis du Guast ne pouvoit secourir la place qu'avec une armée.

La conservation ou la prise de cette place étoit de si grande importance pour les uns & pour les autres, que les

» trouvé souvent à la tête de ses armées, qui a donné plu- 1544.
» sieurs batailles en personne, & qui sait juger de ce qu'on
» doit attendre de la qualité & de la disposition de ses
» troupes. Nous sommes en Piémont cinq mille six cents
» Gascons, autant de Suisses, les plus braves soldats de l'Eu-
» rope, & tous gens éprouvés. Quant aux Italiens & Pro-
» vençaux qui sont sous les ordres de monsieur du Cros,
» & des Grisons qui nous ont joints à Ivrée, je n'en puis pas
» parler avec tant d'assûrance : mais je suis persuadé que
» l'exemple des autres leur fera faire leur devoir : & comp-
» tez-vous pour rien, Sire, tant de jeune noblesse de votre
» cour qui me suivra en foule, si j'obtiens de vous ce que j'ai
» l'honneur de vous demander? Les Suisses à mon départ
» m'ont chargé de dire à votre Majesté, que si quelqu'un
» d'eux ne faisoit pas son devoir à la bataille, ils consen-
» toient à le voir dégradé avec infamie. Nous sommes depuis
» six mois en possession de battre par-tout les ennemis, &
» excepté une seule occasion, où monsieur d'Aussun s'enga-
» gea un peu trop près du camp Impérial, ils ont toujours
» fui devant nous. Nous avons trois cents gendarmes qui
» n'ont jamais plié devant l'ennemi, & huit cents chevaux
» légers sous messieurs d'Aussun, de Termes, Bernardin
» & Maure, qui valent des gendarmes. Tous vous conju-
» rent de leur permettre de combattre : si vous ne profitez
» de leur ardeur, & que vous les obligiez à quitter la cam-
» pagne devant l'ennemi, elle se rallentira, & vous verrez
» votre armée en peu de temps se ruiner par la désertion.
» Ces messieurs qui ont parlé avant moi, disent bien, que
» si nous perdons la bataille, nous perdons tout : mais
» ils n'ajoutent pas que si nous la gagnons, nous gagnons
» tout; & que vous verrez le roi d'Angleterre, & sur-tout
» l'empereur, entierement déconcertés, & celui-ci aban-
» donner la Picardie, pour courir au secours de ses états
» de de-là les monts. Fiez-vous en nous, Sire, & comp-
» tez qu'on ne défait point une armée qui est dans la dispo-
» sition où je vous assûre qu'est la vôtre; nous vous conju-
» rons tous de ne nous pas refuser, & de nous donner
» cette marque de votre estime. «

Montluc parloit avec d'autant plus d'assûrance, que

1544. monſieur le Dauphin, qui étoit derriere le fauteuil du roi, l'animoit par les ſignes d'approbation qu'il donnoit à ſon diſcours. Le roi en parut ébranlé, & ſe tournant vers l'amiral, lui demanda ce qu'il en penſoit.

L'amiral perſuadé qu'il feroit ſa cour à monſieur le Dauphin, en ne déſapprouvant pas l'avis de Montluc, & qu'il la feroit même au roi dont il croyoit voir aſſez la penſée, lui dit en riant : Sire, avouez la vérité, vous conſentez à » la bataille. Je ne puis vous répondre du ſuccès, mais ſeu» lement de la vaillance de vos troupes de Piémont ; je les » connois, & je ſuis ſûr qu'elles combattront en gens de » bien. Sire, (ajouta-t-il,) priez Dieu qui eſt le diſpen» ſateur des victoires, & faites ce qu'il vous inſpirera. «

Le roi en effet fit ſur le champ, en ſe découvrant, une courte priere à Dieu, & après avoir penſé un moment, il dit à Montluc, *allez, combattez au nom de Dieu.* On ſe leva, & le comte de S. Pol dit en ſortant à Montluc : » Fou, « enragé que tu es, tu vas être cauſe du plus grand bien, » ou du plus grand mal qui puiſſe arriver au roi. Monſieur, » répondit Montluc, ſoyez en repos, & aſſûrez-vous » que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'eſt que » nous les aurons fricaſſés, & en mangerons ſi nous vou» lons. » Il en dit autant au roi, qui lui donna ordre de témoigner à ſes troupes, qu'il n'avoit condeſcendu à leur deſir, que par la grande eſtime qu'il avoit d'elles.

Dès qu'on eut rendu publique la réſolution du conſeil, grand nombre de Nobleſſe partit de la cour pour aller en Piémont. Les ſeigneurs de Dampierre de la maiſon de Clermont en Dauphiné, de Saint André, d'Aſſier, de Jarnac, de Châtillon, Chamans, François de Vendôme vidame de Chartres, la Hunaudaye, fils unique de l'amiral, Genlis, les trois Bonnivet freres ; d'Eſcars, de Rochefort, de Wartis, de Laſſigni, & quantité d'autres prirent la poſte. Boutieres, tout mécontent qu'il étoit, ayant appris cette nouvelle, partit de ſa maiſon de Dauphiné, & ſe rendit auprès du comte d'Anguien. Monſieur de Langei eut ordre du roi d'y aller auſſi, & d'y porter quelque argent aux troupes, & Montluc les précéda tous, infiniment content d'avoir ſi bien réuſſi. Il marqua aux officiers & aux ſoldats la confiance

Memoires de Langei, l. 10.
Mémoires de Montluc, l. 1.

fiance que le roi avoit en eux, & embellit fort le compliment qu'il avoit ordre de leur faire.

Feron.

On s'y dispose à une bataille.

Le comte d'Anguien, au comble de ses vœux, ne pensa plus qu'à bien prendre ses mesures; car le marquis du Guast s'approchoit de Carignan avec une armée plus forte de dix mille hommes de pié que la sienne. Le marquis étoit parti d'Ast le Vendredi Saint, & vint camper sur la montagne proche de Carmagnole, auprès de laquelle se posta aussi l'armée Françoise entre les ennemis & Carignan. Le dixième d'Avril, jour de Pasques, le marquis du Guast s'éloigna de Carmagnole, pour retourner vers Cérisoles & Sommerive: peu s'en fallut que la bataille ne se donnât dès ce jour-là; & le marquis du Guast avoua depuis au sieur de Termes, qui fut pris le lendemain, qu'il en avoit eu grande peur, parce qu'il n'avoit pas alors une bonne partie des bandes Espagnoles qu'il avoit envoyées pour retirer deux canons embourbés assez loin de-là. Mais quelque ardeur que le comte d'Anguien vit dans ses troupes pour en venir aux mains, il ne la suivit pas, tant parce qu'il les trouva fort fatiguées par la grande chaleur qu'il fit ce jour-là, & pour avoir été sous les armes depuis minuit sans repaître, que parce que quelques-uns des officiers généraux lui représentant de nouveau les conséquences de la perte de la bataille, ils le firent encore balancer. Il se contenta de quelques escarmouches assez fortes; & même il ne jugea pas à propos, comme quelques-uns le lui conseilloient, de s'approcher trop des ennemis, en se saisissant d'une hauteur avantageuse pour le combat, supposé qu'il s'y résolût; parce qu'il appréhenda qu'étant si près d'eux, ils ne vinssent l'attaquer dans le temps du campement. Ceux qui vouloient la bataille, le blâmerent fort de ce délai, & prétendirent qu'il l'auroit donnée avec beaucoup plus d'avantage que le lendemain. Lui-même se repentit de ne l'avoir pas fait; il fit paroître du chagrin contre ceux qui l'en avoient détourné; & quelques-uns étant encore venus lui faire de nouvelles remontrances, il témoigna que cela lui déplaisoit, & diminuoit l'estime qu'il avoit d'eux. Ainsi on se disposa à aller le lendemain matin attaquer le marquis du Guast à Cérisoles.

1544. On décampa dès une heure après minuit le Lundi de Pâques en cet ordre. Boutieres conduisoit l'avant-garde composée de quatre mille hommes d'infanterie des vieilles bandes Françoises sous les ordres du sieur de Tais leur colonel, la plûpart de la noblesse nouvellement arrivée de la cour se joignit à ce corps, & se mit à pié au premier rang. Quelques compagnies de gendarmes & de cavalerie légere furent placées sur les aîles.

Ordre de l'armée.

Le commandement de l'arriere-garde fut donné à Monsieur de Dampierre : il y avoit trois mille Grisons & trois mille autres fantassins Italiens, dont deux mille avoient pour commandant le sieur d'Escro, & les autres Charles de Dros, qui étoit gouverneur de Mondevis, avant que le marquis du Guast eût pris cette place ; ce corps n'avoit pour toute cavalerie que quelques escadrons d'archers.

Le comte d'Anguien se mit au corps de bataille avec Langei, le Baron de Cursol, S. André, Châtillon, Jarnac, Bourdillon, Rochefort, d'Escars, Luzarche, la Hunaudaye, Genlis, Lassigni, Rochechouart, le vidame de Chartres, & plusieurs autres jeunes volontaires de qualité, qui marchoient sous l'enseigne du général, portée par Rubempré : la meilleure partie de la gendarmerie y étoit avec quatre mille Suisses.

Comme la campagne est fort ouverte du côté de Cérisoles, l'armée eut toute liberté de s'étendre, & de faire un très-grand front. Boutieres avec son avant-garde marchoit à la droite, Dampierre avec l'arriere-garde à la gauche, & le comte d'Anguien au milieu. A la tête de tous furent mis sept ou huit cents arquebusiers pour servir d'enfans perdus, sous les ordres de Montluc, & des capitaines Hevart & Casquet. Caillac marchoit immédiatement devant le corps de bataille avec huit pieces d'artillerie, & Nicolas de Mailli devant l'arriere-garde avec pareil nombre de canon. Langei & Monneins furent choisis par le comte d'Anguien pour faire la fonction d'Aides de camp généraux, & courir pendant le combat tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour donner les ordres nécessaires selon les conjonctures.

On marchoit dans cet ordre, lorsque le comte d'An-

guien eut avis que le marquis du Guast venoit au devant de lui, & qu'il s'étoit saisi de la hauteur dont j'ai déja parlé, qu'on prétendoit occuper. Le prince de Salerne avoit la gauche opposée à la droite des François avec dix mille fantassins Italiens, & huit cents chevaux Florentins conduits par Rodolphe Baglioné. Alisprand de Madruce frere du cardinal de Trente, commandoit le corps de bataille sous le marquis du Guast. Il étoit composé de dix mille lansquenets, & de huit cents cavaliers, à la tête desquels le marquis parut d'abord, & à sa droite vis-à-vis de la gauche des François, étoit dom Raimond de Cardone, conduisant six mille hommes de pié de vieilles troupes, partie Espagnoles, partie Allemandes, avec pareil nombre de cavalerie que les deux autres corps : & cette cavalerie étoit commandée par le prince de Sulmone, fils du feu comte Charles de Lannoi viceroi de Naples. 1544.

Le marquis du Guast avoit placé sur la hauteur qu'il avoit occupée, vingt pieces d'artillerie, en deux batteries chacune de dix canons, de telle sorte que le comte d'Anguien, ne pouvoit avancer, sans être très-incommodé du feu de ce canon.

Les armées étant ainsi en présence, le marquis, après avoir reconnu l'ordre de celle du comte d'Anguien, se plaça avec cinq ou six cavaliers seulement sur une petite éminence, d'où il découvroit toute la campagne, & donna ordre, en se retirant, au prince de Salerne qui commandoit la gauche, de ne point bouger du lieu où il étoit, sans en avoir reçû de lui un commandement exprès.

Les deux armées étoient en cette situation quelque temps après le soleil levé. Le comte d'Anguien ayant apperçu le canon des ennemis sur la hauteur, fit faire un mouvement à la sienne pour l'en éloigner; comme il vit qu'il ne pouvoit aller à eux sans essuyer ce feu, il résolut d'attendre qu'ils vinssent à lui.

Cependant les escarmouches commencerent entre les enfans perdus des deux partis : elles continuerent jusqu'à onze heures; & grossirent tellement par les détachemens qu'on faisoit de part & d'autre, pour s'emparer de quelques cassines, & de quelques autres petits postes avantageux, que près de cinq mille arquebusiers se battoient entre les

1544. deux armées, avant qu'elles s'ébranlassent, faisant seulement quelques mouvemens pour se prendre l'une l'autre en flanc, ou pour ôter à l'ennemi le moyen de le faire. Langei qui en étoit bon juge, nous assûre qu'il n'avoit jamais vû en aucune occasion mettre mieux en usage les chicanes & les ruses de la guerre, que les généraux le firent en celle-ci.

La bataille se donne près de Cérisoles.

Enfin un peu avant midi les dix mille lansquenets du corps de bataille des Impériaux s'avancerent fierement à petit pas pour venir attaquer les quatre mille Suisses du comte d'Anguien qu'ils avoient en tête. La précipitation du Colonel de Tais qui commandoit l'infanterie Françoise de la droite pensa tout perdre; car dans l'impatience de charger les ennemis, dès qu'il vit les lansquenets venir contre la bataille, il marcha pour enfoncer les Italiens du prince de Salerne, qui lui étoient opposés, & laissa un assez grand espace entre lui & les Suisses, lesquels n'étant que quatre mille, eussent été aisément enveloppés par les dix mille lansquenets qui venoient sur eux. Par bonheur monsieur de Langei se trouva proche de-là, qui voyant l'importance de la chose, lui envoya ordre de reprendre son poste, pour soûtenir ce premier choc avec les Suisses: & en même-temps il commanda au capitaine Flori qui les conduisoit, de faire la moitié du chemin au devant des lansquenets.

Il faisoit par-là lui-même une autre faute: c'étoit qu'en faisant avancer les Suisses, il les exposoit au feu de l'artillerie, que le marquis du Guast avoit placée sur la hauteur dont il s'étoit emparé avant le combat. Le capitaine la lui fit remarquer, & lui dit qu'il étoit plus à propos d'attendre les lansquenets, qui en approchant se mettroient entre l'artillerie & les Suisses, & la rendroient inutile. Langei se rendit à ce sage conseil: on laissa venir les lansquenets, & monsieur de Boutieres dans le même temps se mit avec quatre-vingts gendarmes entre les Suisses & les François du colonel de Tais.

Alisprand de Madruce qui conduisoit les lansquenets, voyant cette manœuvre, s'arrêta, & sépara ses lansquenets en deux corps, dont l'un chargea les Suisses, & l'autre le colonel de Tais. Dans le même temps la cavalerie Flo-

rentine de la gauche des ennemis s'ébranla pour venir prendre en flanc ce colonel. M. de Termes, qui commandoit la cavalerie Françoise de la droite, alla avec tous ses escadrons au-devant des Florentins; les chargea avec tant de furie, qu'il les rompit, les renversa sur l'infanterie du prince de Salerne, & enfonça un de ses bataillons : mais son cheval ayant été tué sous lui, il y demeura prisonnier.

Nonobstant son malheur, tout le monde demeura d'accord, qu'il avoit sauvé d'un grand danger l'aîle droite, car si la cavalerie Florentine n'eût pas par sa déroute, empêché le passage de l'infanterie Italienne, & que cette infanterie au nombre de dix mille hommes eût chargé en même-temps que les lansquenets, l'inégalité du nombre étoit si grande, que la chose auroit été très-difficile à soutenir.

Cependant le combat devint très-sanglant entre les lansquenets d'une part, & les Suisses & les François de l'autre. On se mêla, & on se battit sans reculer ni d'un côté ni d'autre pendant un assez long-temps. Les généraux des deux partis s'étoient avisés d'une chose qui n'avoit pas encore été en usage : c'étoit de mettre derriere le premier rang des bataillons, composé de piquiers, un second qui du côté des François étoit d'arquebusiers, & du côté des Impériaux, de soldats armés de pistolets. Chacun y trouvoit son avantage; car les arquebuses atteignoient de plus loin, & étoient plus meurtrieres : mais les pistolets embarrassoient moins, & tiroient plus souvent. Le feu des François devint supérieur; les lansquenets commencerent à reculer; & Boutieres étant entré avec ses quatre-vingts gendarmes dans leurs bataillons qui étoient fort éclaircis, leur passa sur le ventre, & les mit entierement en déroute avec un grand massacre.

On ne combattoit pas à l'aîle gauche de France avec le même avantage, qu'à la droite & au corps de bataille : car quoique monsieur de Dampierre à la tête des archers à cheval, eût mis en fuite dès la premiere charge la cavalerie Impériale commandée par le prince de Sulmone, les vieilles bandes Espagnoles & Allemandes de l'aîle droite ennemie, ne trouverent point de résistance dans les Grisons &

1544. dans les Italiens de la gauche de l'armée Françoise : ils s'enfuirent à la premiere décharge, & abandonnerent leurs capitaines.

Le comte d'Anguien la gagne après avoir couru un grand danger.

Le comte d'Anguien, qui ne se fioit pas tant à ces troupes qu'aux autres, avoit quitté le corps de bataille avec un gros de cavalerie pour venir de côté-là, dès qu'il sut que l'attaque y commençoit; & en arrivant avoit percé de part en part les bataillons des ennemis, non sans grande peine, car Monsalais, de Glaive gouverneur de Cahors, Courville, le baron d'Oyn, & plusieurs autres y avoient été tués, Fervaques & Rochechouart blessés & demeurés parmi les morts, du milieu desquels on les tira après la bataille; ils guérirent de leurs blessures dans la suite. Ce prince après avoir rallié ses gens, se mit en devoir de faire une seconde charge : mais dans le moment il fut averti de la fuite des Grisons & des Italiens, & se vit investi de toutes parts de l'infanterie Espagnole & Allemande, qui lui tuerent encore plus de monde, qu'il n'en avoit péri quand il les chargea d'abord. Il crut dans ce moment tout perdu; car il y avoit entre lui & le reste de l'armée une petite colline qui l'empêchoit de voir ce qui se passoit au corps de bataille & à l'aîle droite; & il ne pensoit plus qu'à mourir glorieusement à la tête de cent cavaliers, ne pouvant survivre au danger où il se reprochoit d'avoir mis l'état par sa témérité, lorsque les Espagnols ayant eu l'avis de la déroute du reste de l'armée impériale, commencerent tout-à-coup à se débander de toutes parts. Il reçut en même-temps par Saint Julien colonel Suisse l'heureuse nouvelle de sa victoire; & ayant été joint par quelques autres troupes de cavalerie & par plusieurs Grisons revenus de leur terreur, se mit à la suite des fuyards qui furent la plûpart pris ou taillés en pieces.

Mais ce jeune prince se laissant emporter à l'ardeur de son courage, eût eu apparemment, si on l'eût laissé faire, le même sort que Gaston de Foix après la bataille de Ravenne : car ayant vû Saint André suivi de quelques cavaliers se jetter l'épée à la main au milieu d'un bataillon des ennemis, il voulut en faire autant, quoiqu'il n'eût que six personnes avec lui : mais un vieux capitaine l'arrêta, en lui

représentant l'inutilité d'une telle bravoure : sur quoi le comte d'Anguien ne lui dit point autre chose, sinon qu'on fasse donc revenir Saint André, ce qui fut fait aussi-tôt. 1544.

Carnage des ennemis.

Le grand carnage des ennemis se fit par les Suisses, qui ne donnerent quartier à aucun, & qui courant comme des furieux, les égorgeoient sans miséricorde, quelques efforts que l'on fît pour les contenir. Ils crioient à pleine tête, *Mondevis, Mondevis;* c'étoit en vengeance de ce que les Impériaux, après la prise de cette place, avoient violé la capitulation, & massacré cruellement plusieurs soldats de leur nation.

Nombre de morts de part & d'autre.

Le nombre des morts du côté des ennemis fut de dix à douze mille hommes : & ce qui paroît de plus surprenant, mais qui est attesté par des témoins oculaires, il n'y en eut pas plus de deux cents du côté des vainqueurs. De ce nombre furent Charles de Dros, ci-devant gouverneur de Mondevis, le sieur d'Escro du comté de Nice, & colonel de six enseignes Italiennes, le colonel des Grisons, la Molle Provençal, les capitaines Barberan, Moncaut, & Passin Dauphinois : mais il y en eut un bien plus grand nombre de blessés. D'Assier, qui avoit toujours combattu auprès du comte d'Anguien, mourut de ses blessures quelques jours après. Le capitaine la Mothe-Daute fut retiré du milieu d'un tas de corps morts, & réchapa : mais il demeura aveugle d'une blessure qu'il avoit reçûe. Le baron de Saxe Suisse, fut blessé d'un coup de pique à la gorge : quantité d'autres capitaines, d'officiers & de soldats furent pareillement blessés.

Le nombre des prisonniers faits sur les Impériaux fut de deux mille cinq cents vingt Allemands. Alisprand de Madruce, qui commandoit les troupes de cette nation au corps de bataille, étoit le plus considérable. On le trouva dans le champ, couvert de plusieurs blessures, dont il guérit; & il fut échangé avec monsieur de Termes. Il n'y eut que six cents Espagnols de pris, & entre autres dom Raimond de Cardone & de Mendose, & avec eux dom Charles de Gonsague.

Le marquis du Guast, blessé d'une arquebusade à la cuisse, se sauva par la vîtesse de son cheval, & fut heu-

1544. reux d'échapper; car on n'auroit pas manqué en France de tirer vengeance sur sa personne de l'assassinat des ambassadeurs Rincon & Frégose, dont il étoit convaincu. Voulant entrer à Ast, il en trouva les portes fermées, conformément aux ordres qu'il avoit donnés aux bourgeois, auxquels, se croyant assûré de la victoire, il avoit dit, que s'il ne revenoit pas vainqueur, il ne vouloit pas qu'ils le reçussent. Quelques-uns ajoûtent, qu'il s'en tenoit si certain, qu'il avoit fait apporter dans son camp quatre mille chaînes & autant de cadenats pour enchaîner les prisonniers François, & les envoyer ensuite aux galeres.

Du Tillet.

Sa présomption fut confondue; car on prétend qu'il perdit la tête durant la bataille, & qu'il ne se souvint pas de ce qu'il avoit dit auparavant au prince de Salerne, de ne point quitter son poste sans un ordre exprès de sa part. Ce qui rendit inutiles dix mille Italiens que ce prince commandoit, & qu'il ramena sans perte.

A qui l'on dut le gain de la bataille.

Les Suisses, les François, les gendarmes, la cavalerie légere firent des prodiges dans cette occasion : mais le gain de la bataille fut principalement attribué à la conduite de monsieur de Termes, qui chargea d'abord très-à-propos, & défit la cavalerie Florentine, ainsi que je l'ai remarqué, & à la résolution que prit le comte d'Anguien de quitter le corps de bataille pour aller se joindre aux Grisons de l'aîle gauche; à la lâcheté desquels il suppléa par sa bravoure, & par celle d'une grosse troupe de noblesse qui l'accompagnoit; sans quoi ce corps n'ayant fait aucune résistance, l'aîle droite des ennemis fût venue infailliblement envelopper le corps de bataille des François, & l'eût entierement défait. Tout cela montre que dans ces sortes de rencontres le bonheur n'a pas moins de part, que le courage des soldats & la conduite des généraux, le succès de ces grandes actions dépendant souvent de certains incidens, qu'il est impossible de prévoir. Montluc s'étoit extraordinairement distingué dans celle-ci, à la tête des enfans perdus; & le comte d'Anguien lui fit l'honneur de le faire chevalier de sa main après la bataille.

Butin qu'on y fit.

Le butin fut très-grand, parce que le marquis du Guast avoit été suivi à cette journée par un grand nombre de sei-

gneurs

gneurs d'Italie, & sur-tout du duché de Milan qui y étoient venus en grand équipage. On prit quatorze ou quinze pieces d'artillerie, quantité de bateaux qu'on y avoit apportés pour faire des ponts sur le Pô, beaucoup de munitions de guerre & de bouche, qui devoient être conduites à Carignan, sept à huit mille cuirasses; de sorte qu'un harnois qui auroit coûté à Milan douze écus, se donnoit pour dix & vingt sous par les soldats. 1544.

Une si grande victoire devoit avoir de grandes suites, si on eût voulu s'en servir. Elle en eut d'abord par elle-même une très-importante. Le marquis du Guast après la délivrance de Carignan, ou après la bataille, s'il l'eût gagnée, devoit avec dix mille hommes descendre par le Val d'Aost, entrer en France, & se rendre maître du pays d'entre la Saône & le Rhône, où il n'y avoit ni troupes, ni villes fortes, & ravager de-là le Dauphiné & la Provence, chose que sa défaite le mit hors d'état d'entreprendre : mais elle pouvoit produire de bien plus grands effets. Plusieurs petits princes & seigneurs Italiens, qui attendoient le succès de cette journée pour prendre parti, embrasserent celui de France. Le comte de la Mirandole, le comte de Petiliane, Pierre Strozzi, & plusieurs autres leverent des troupes sur leurs terres, & offrirent au comte d'Anguien de marcher droit au Milanès, où tout étoit dans la consternation, & la plûpart des villes sans troupes. Commentaires de Montluc, liv. 2.

Le comte d'Anguien en donna avis au roi, & lui promit de conquérir en peu de jours ce duché, s'il vouloit lui envoyer de l'argent, & six mille Grisons que l'on venoit de lever pour son service.

Le roi agréa d'abord ce projet; & il y a beaucoup d'apparence que l'empereur, en ce cas, eût abandonné le dessein d'attaquer la Champagne, pour courir au secours du Milanès, & même du royaume de Naples, où il y avoit alors des partialités & des mouvemens, dont il pouvoit craindre de fâcheuses suites : mais l'incertitude du parti que ce prince prendroit, & le danger de lui voir porter la guerre jusques dans le cœur de la France, firent conclure au conseil qu'il falloit plutôt pourvoir à la sûreté des frontieres, que de faire de nouvelles conquêtes au-delà des Alpes. Mémoires de Langei, l. 10.

1544.

Suites de cette victoire.

Ainsi le comte d'Anguien eut ordre de ne penser qu'à venir à bout de Carignan qui tint encore deux mois, & de faire repasser la meilleure partie de ses troupes en France. Cela ne l'empêcha pas de se rendre maître, par un détachement sous les ordres du colonel de Tais, des villes de Moncalier, de S. Damien, de Vigon, de Pont d'Esture, & de la plus grande partie du Montferrat; & il auroit encore poussé plus loin ses conquêtes, sans la défaite de Pierre Strozzi, & de quelques autres seigneurs Italiens, qui furent battus dans le Montferrat par le prince de Sulmone. Il y eut peu de gens tués dans ce combat : mais les troupes se dissiperent, & la plûpart déserterent.

Mémoires de Langei.
Commentaires de Mont-luc.
Belcarius.
Le Feron, Annales de France.
Du Chesne, hist. d'Angleterre, &c.

Cependant l'empereur délivré d'une partie de son inquiétude pour l'Italie, par la résolution que le roi avoit prise d'en retirer douze mille hommes de ses meilleurs soldats, assembloit son armée à Spire, composée des troupes des princes d'Allemagne, tant protestans que catholiques, à qui il sut persuader que la paix de l'Europe n'étoit empêchée que par le roi de France, aussi-bien que celle de l'Eglise, à cause des obstacles qu'il mettoit, disoit-il, à la convocation du concile général.

Le roi d'Angleterre se disposoit pareillement à passer en France avec trente mille hommes. Plusieurs de son conseil étoient d'avis qu'il en envoyât un détachement de dix mille en Normandie, où l'on ne l'attendoit point, & où il n'y avoit pas un soldat. Cette diversion auroit fort embarrassé le roi. Mais le roi d'Angleterre étoit convenu avec l'empereur de descendre à Calais avec toute son armée, où le comte de Bures & le comte de Rœux devoient le joindre, le premier avec dix mille lansquenets, & quatre mille reîtres, ou cavaliers Allemands, & le second avec les troupes des Pays-Bas. Les armées des deux princes unies ensemble faisoient près de quatre-vingts mille hommes de pié, & environ vingt mille chevaux, & ils avoient la plus nombreuse artillerie qu'on eût vûe jusqu'alors en Europe, avec des munitions de guerre à proportion. Leur dessein étoit de ne pas s'arrêter à faire des siéges : mais laissant derriere eux toutes les villes capables de faire résistance, de marcher droit à Paris par deux chemins différens, de joindre-là leurs ar-

mées, & d'obliger le roi à donner bataille, ou à voir de ses propres yeux ravager son royaume depuis l'Artois jusqu'à la Seine. 1544.

Le roi d'Angleterre arrive à Calais, où il est joint par les généraux de l'empereur.

Le roi d'Angleterre arriva le premier, & fut joint par les deux comtes Flamands, généraux de l'empereur. Il trouva la Picardie très-peu garnie de troupes; parce que le roi avoit envoyé ses principales forces en Champagne pour y soutenir les premiers efforts de l'empereur: & le maréchal de Biez, qui commandoit en Picardie, avoit à peine de quoi fournir les garnisons de Boulogne, d'Ardres, de Montreuil, de Térouenne, de Hédin, qui étoient les seules places bien fortifiées sur cette frontiere.

Comme les intérêts particuliers des princes unis ensemble l'emportent toujours sur l'intérêt commun, le roi d'Angleterre, voyant tant de facilité à faire des conquêtes en Picardie, quitta le dessein de marcher vers Paris, contre la convention qu'il avoit faite avec l'empereur, & sous prétexte qu'il étoit dangereux pour lui de laisser derriere tant de places fortes, il s'attacha aux siéges de Boulogne & de Montreuil. Il se chargea lui-même du premier, & fit faire l'autre par le duc de Nortfolk & par les comtes de Rœux & de Bures.

L'empereur informé de cette résolution du roi d'Angleterre, voulut aussi de son côté faire des conquêtes, & envoya le comte Guillaume de Furstemberg, avec une armée assiéger Luxembourg. Ce comte qui avoit été long-temps au service du roi, s'étoit laissé débaucher par l'empereur, & fut ravi d'avoir cette occasion de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant cette place, sur laquelle il avoit fait l'hyver précédent une tentative sans succès, ayant été contraint de lever le siége à l'arrivée du secours que monsieur de Brissac, général de la cavalerie légere de France, y conduisit en résolution de lui livrer bataille.

Prise de Luxembourg & de Commerci, par les Impériaux.

Soit par la négligence de ceux qui devoient pourvoir aux besoins de cette place, chose assez ordinaire sous ce regne, soit par le défaut d'argent, elle se trouva cette année-là très-mal fournie de munitions de guerre & de bouche; de sorte que le vicomte d'Estauge, qui en étoit gouverneur, fut obligé de capituler au bout de quinze jours,

1544. & d'y abandonner aux ennemis beaucoup d'artillerie. C'étoit une perte considérable pour le besoin qu'on en avoit alors.

L'empereur alla ensuite attaquer lui-même Commerci sur la Meuse. Cette place qui n'étoit pas capable de résister à une armée Impériale, ne se rendit pourtant qu'après que le canon y eut fait une breche. De-là il vint assiéger Ligni en Barrois, où le comte de Brienne, qui en étoit seigneur, s'étoit enfermé avec le comte de Roussi son frere, les sieurs d'Eschenais & de Gousoles, plusieurs capitaines, quinze cents hommes de pié, & cinquante gendarmes. Cette place étant commandée par trois montagnes qui l'environnent, n'étoit gueres plus en état de se défendre que Commerci, excepté que la garnison y étoit beaucoup plus forte. Elle fut rudement battue par l'artillerie qui fit une grande breche au château, commandé d'une des montagnes. C'est pourquoi le comte de Brienne prit le parti de capituler: mais il laissa surprendre le château par la porte de Secours. Les soldats voyant l'ennemi dans la place mirent les armes bas. On leur fit quartier, & eux & tous les chefs demeurerent prisonniers.

La perte de ces troupes chagrina fort le roi; car pour la place, il n'espéroit pas la sauver. Il fit entrer au plus vîte le duc de Nevers dans Châlons sur Marne avec quatre cents gendarmes & cinq à six mille hommes de pié, ne doutant pas que l'empereur ne vînt l'assiéger. C'étoit en effet le dessein de ce prince: mais il le quitta, quand il sut que la garnison y étoit si nombreuse, & alla mettre le siége devant S. Disier sur la même riviere de Marne.

Ils font le siége de S. Disier.

Cette place étoit très-mauvaise, le rempart en étoit très-foible, & la muraille nullement flanquée: mais c'étoit un passage très important sur la riviere, & on ne crut pas devoir l'abandonner. Louis de Bueil, comte de Sancerre, nonobstant le risque, s'étoit offert à la défendre, & s'y étoit jetté avec la compagnie de cent hommes d'armes du duc d'Orléans dont il étoit lieutenant, & deux mille hommes de pié commandés par le capitaine de la Lande & le vicomte de la Riviere.

L'empereur arriva devant la ville le huitieme de Juillet;

il y trouva d'un côté une inondation, que le comte de Sancerre avoit faite par la coupure des digues de quelques étangs. Cette inondation pouvoit, au moins durant quelques temps, empêcher qu'on n'attaquât la ville par cet endroit-là, qui étoit le plus foible; & c'étoit effectivement par-là que l'empereur avoit résolu de faire sa principale attaque. Il la fit du côté de la porte qui répond au grand chemin de Vitri en Parthois, & y dressa ses batteries.

1544.

Pendant ce temps-là l'armée de France grossissoit de jour à autre sous les ordres de monsieur le Dauphin & du duc d'Orléans; qui avoient pour lieutenant général le maréchal d'Annebaut, moins agréable au Dauphin, que n'eût été le connétable de Montmorenci. Ce prince prit l'occasion du danger où étoit le royaume, pour demander au roi le retour de ce seigneur, qui avoit par sa sage conduite sauvé l'état, lorsque l'empereur descendit en Provence. Mais sa demande fut très-mal reçue; & ceux qui savoient ou qui soupçonnoient que le trop grand attachement du connétable pour lui avoit été une des causes de sa disgrace, ne furent pas surpris du refus.

Après la jonction de toutes les troupes, l'armée du Dauphin se trouva de quarante mille hommes de pié, dont il avoit dix mille Suisses, six mille Grisons, six mille lansquenets, & dix-huit mille François; de deux mille hommes d'armes, & de deux mille hommes de cavalerie légere. Ce prince la conduisit vers la Marne, si-tôt que l'empereur se fut attaché à S. Disier, & alla se camper à Jallon entre Epernai & Châlons en deçà de la riviere. Ayant reçu quelque temps après un détachement de douze mille hommes de l'armée de Piémont, il envoya monsieur de Brissac avec sa cavalerie légere & deux mille fantassins loger à Vitri en Parthois, & commença à harceler l'armée Impériale, à lui enlever ses fourrageurs, à incommoder ses convois, & à lui ôter la liberté de la campagne qu'elle avoit eue jusques alors toute entiere.

C'étoit principalement le camp volant de Brissac qui lui causoit ces embarras. Ce capitaine très-actif rodoit sans cesse autour de S. Disier, & tomboit à tous momens sur les partis Impériaux, pour peu qu'ils s'écartassent. C'est ce qui

1544. fit résoudre l'empereur à le chasser du poste de Vitri; & pour le faire à coup sûr, il détacha sur lui huit à dix mille lansquenets sous le comte Guillaume de Furstemberg, la cavalerie légere que commandoit Francisque d'Est, frere du duc de Ferrare, & le duc Maurice de Saxe avec douze cents cavaliers Allemands, & de l'artillerie. La partie étant si inégale, Brissac abandonna Vitri qui n'étoit pas de défense, & se retira vers Châlons après une violente escarmouche, où il fut pris deux fois, & deux fois délivré par ses gens. Le comte de Furstemberg se fortifia dans Vitri, & par la prise de ce poste facilita le fourrage à l'armée Impériale. Mais elle trouva à S. Disier beaucoup plus de résistance qu'elle n'avoit cru, par la sage conduite du comte de Sancerre.

Ce seigneur avoit si bien animé les soldats & les bourgeois, qu'en peu de jours il eut des retranchemens dans la place, capables de suppléer à la foiblesse des murailles, que les furieuses batteries des assiégeans avoient reduites en poudre en plusieurs endroits. Il fit une grande perte le dix-septieme jour de Juillet, & le neuvieme du siége par la mort du capitaine la Lande, qui eut la tête emportée d'une volée de canon; c'étoit un excellent officier, en qui les soldats avoient beaucoup de confiance : mais le même jour l'empereur n'eut pas une moindre affliction de la blessure de René de Nassau, prince d'Orange, qui étant dans la tranchée, eut l'épaule cassée d'un éclat de pierre, dont il mourut le lendemain. Il n'avoit point d'enfans, & déclara son héritier par son testament, à la priere de l'empereur, Guillaume de Nassau qui n'avoit encore que douze ans. Charles V. ne prévoyoit pas le mal que ce jeune prince devoit faire à la maison d'Autriche, car c'est celui qui fit depuis révolter les Pays-Bas contre le roi d'Espagne, qui fut le fondateur de la république de Hollande, & dont la postérité a fini de nos jours dans Guillaume prince d'Orange, qui monta sur le throne d'Angleterre. Cette disposition testamentaire produisit dans la suite de grands procès entre ceux qui prétendoient à cette succession, & ils ont été renouvellés dans le temps que j'écris cette histoire, après la mort de ce dernier prince d'Orange.

Haræus, Annal. Brabant.

Au bout de quelques jours l'empereur envoya reconnoître une grande breche faite à la muraille, & y fit donner un furieux assaut, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Ses meilleures troupes y furent employées : elles y vinrent à trois reprises, & furent toujours repoussées avec perte. Il y perdit huit cents hommes sans les blessés, qui étoient en plus grand nombre. Le comte de Sancerre y perdit aussi deux cents fantassins, quarante tant gendarmes qu'archers, & il fut blessé au visage des éclats de son épée, qu'une volée de canon lui cassa dans la main.

1544.

Ils sont repoussés trois fois avec perte.

L'empereur espérant que le gouverneur, après avoir si bien fait son devoir dans cet assaut, accepteroit volontiers une composition honorable, lui envoya un trompette pour la lui offrir : mais il refusa de l'écouter, & l'empêcha d'entrer dans la place. Il fit travailler toute la nuit à réparer la breche avec tant de succès, que le lendemain elle étoit moins aisée à insulter que devant l'assaut. Il trouva même dans le fossé quantité de barils de poudre que les Impériaux y avoient laissés : ce qui lui fut d'un grand secours, parce que ses munitions de guerre étoient beaucoup diminuées.

Les généraux de l'empereur voyant la breche si bien rétablie, ne furent pas d'avis de hasarder un second assaut : & il fut conclu qu'on pousseroit deux tranchées, l'une vers un boulevart appellé de la Victoire, & l'autre vers la breche, pour attacher le mineur à ces deux endroits. Ce travail étant déja fort avancé, le comte de Sancerre fit faire la nuit une sortie commandée par le sieur de Linieres gentilhomme de Normandie, qui la conduisit si bien, qu'il nettoya les deux tranchées, y tua beaucoup de monde, & prit quelques pionniers, par lesquels on apprit le nouveau dessein des assiégeans.

Cependant monsieur d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, avec les troupes de la garnison de Stenai où il commandoit, étoit sans cesse en campagne, & incommodoit fort le camp Impérial par ses courses, enlevant souvent les convois qui y venoient du côte de Bar-le-Duc. Dix-huit jours s'étoient déja passés depuis l'assaut, & les fréquentes

1544. ſorties des aſſiégés retardoient beaucoup les travaux du ſiége: Mais l'empereur vint à bout par l'artifice, de ce qui lui auroit beaucoup coûté en n'employant que la force.

Le ſieur de Granvelle avoit intercepté un paquet, où étoit la clé du chiffre dont le duc de Guiſe ſe ſervoit pour donner des avis au gouverneur, & recevoir de ſes nouvelles. Il ſuppoſa une lettre du duc, par laquelle on faiſoit ſavoir au comte de Sancerre, que le roi étoit content de la belle défenſe qu'il avoit faite, & que prévoyant bien qu'il manqueroit bien-tôt de munitions de guerre & de bouche, il ne devoit plus penſer qu'à ſauver ſes troupes, parce qu'il n'y avoit pas d'apparence de haſarder une bataille pour le ſecourir. Cette lettre fut donnée par un inconnu contrefaiſant l'eſpion, à un tambour François qui étoit venu au camp pour s'informer de quelques officiers pris, ou à l'aſſaut, ou dans quelque ſortie.

Le tambour ayant mis la lettre entre les mains du comte de Sancerre qui reconnut le chiffre, ce ſeigneur ne douta point qu'elle ne vînt du duc de Guiſe; & comme en effet il commençoit à avoir diſette de vivres & de pluſieurs autres choſes, le ſiége ayant déja duré ſix ſemaines, il réſolut, par l'avis des principaux officiers, d'envoyer demander un ſauf-conduit à l'empereur pour lui députer quelqu'un, afin de capituler.

La diſette des vivres oblige les aſſiégés de capituler.

L'ayant obtenu, il lui envoya le ſieur de la Chataigneraie ſon lieutenant, à qui on propoſa des conditions ſi rudes, qu'il ſe retira ſans rien conclure : mais après pluſieurs allées & venues, non-ſeulement les aſſiégés obtinrent les articles les plus honorables : mais encore douze jours de treve, pendant leſquels ils envoyeroient au roi, pour lui faire agréer la capitulation, & au cas qu'il ne l'approuvât pas, elle ſeroit nulle; que s'il la ratifioit, & qu'ils ne fuſſent pas ſecourus dans cet eſpace de douze jours, ils rendroient la place.

Le roi ayant reçu ce traité par un envoyé du comte de Sancerre, qui l'inſtruiſit de l'état des choſes, y conſentit ſans peine, d'autant plus qu'il ne penſoit à rien moins, qu'à s'expoſer au haſard d'une bataille, dont la perte entraîneroit celle de ſon royaume. Les douze jours étant paſſés, la garniſon

garnison sortit sur la fin du mois d'Août avec armes & bagages, enseignes déployées, tambour battant, & quatre pieces d'artillerie. Le comte de Sancerre, qui étoit à la tête, reçut des ennemis mêmes l'honneur que méritoit une défense de sept semaines dans une place, qui ne devoit pas tenir sept jours, & dont la résistance fit rabattre à l'empereur beaucoup de sa fierté: car il commença à craindre de s'être autant mécompté dans cette expédition, que dans celle de Provence. Son armée se trouvoit déja très-fatiguée & très-affoiblie, & celle du roi en état de lui couper le retour, s'il s'avançoit trop dans le royaume. 1544.

Il comprit si bien le danger où il exposoit & sa personne & sa réputation, qu'il écouta volontiers Martin de Gusman, dominiquain, son confesseur, & le sieur de Granvelle, qui lui proposerent d'entendre à la paix avec le roi, ainsi qu'ils en avoient été sollicités secrettement par Eléonor reine de France & sœur de l'empereur durant le siége de S. Disier. Ils y étoient déja très-portés d'eux-mêmes par l'incertitude du succès de cette expédition. Ils représenterent à l'empereur que la conjoncture étoit favorable; que la présence du péril, dont le roi de France ne se croyoit pas encore entierement sorti, l'obligeroit à accorder beaucoup plus qu'il ne feroit, si l'armée Impériale étoit contrainte de retourner aux Pays-Bas & en Allemagne; qu'il ne falloit pas compter de prendre des quartiers en France, à cause de la nombreuse armée des François & de la foiblesse des villes prises; que plus on iroit en avant, plus les forces Impériales diminueroient, & plus les Françoises augmenteroient; qu'on ne devoit plus faire de fond sur le roi d'Angleterre qui, depuis près de trois mois, ruinoit son armée devant Montreuil & devant Boulogne, sans avoir pû en venir encore à bout; que selon toutes les apparences, après avoir pris ces deux places, & les avoir bien fortifiées, la saison avancée le feroit repasser la mer; & qu'à la fin de la campagne il se trouveroit que les excessives dépenses faites par l'Empire, dans l'espérance d'accabler les François, n'auroient été utiles qu'au seul roi d'Angleterre. Belcarius, l. 4.

L'empereur s'étant rendu à ces raisonnemens, pensa à se Mémoires de Langei, liv. 10.

1544. disculper auprès du roi d'Angleterre, & à le mettre dans son tort. Il l'envoya sommer d'exécuter le traité qu'ils avoient fait entr'eux, qui étoit d'unir leurs armées pour marcher droit à Paris. Il lui fit dire que dans cette vûe il avoit accordé une capitulation si honorable à la garnison de Saint Disier qu'il auroit prise à discrétion, s'il avoit voulu attendre encore quinze jours : mais qu'il en avoit usé de la sorte, pour mettre en exécution leur projet commun avant les pluies de l'automne, & qu'il le prioit de lui tenir parole.

Le roi d'Angleterre répondit qu'il l'iroit joindre si-tôt qu'il auroit pris Montreuil & Boulogne : mais que de lever ces deux siéges seroit pour lui & pour la nation Angloise un trop grand affront.

On traite de la paix.

Sur cette réponse l'empereur accepta l'offre que le roi lui faisoit de traiter de la paix, mais sans qu'il y eût pour cela de suspension d'armes.

Les députés des deux partis s'assemblerent à la Chaussée entre Châlons & Vitri, où l'amiral & monsieur (*a*) de Chemans, garde des sceaux de France, se rendirent de la part du roi, & Ferdinand de Gonsague avec Granvelle pour l'empereur. Le roi envoya en même-temps le cardinal du Bellay & les sieurs Remond, premier président du parlement de Normandie, & l'Aubespine secrétaire d'état, au roi d'Angleterre, pour lui proposer d'envoyer aussi des députés au lieu de l'assemblée : mais il refusa de le faire, & ne laissa pas toutefois d'écouter les propositions du cardinal.

Sur ces entrefaites l'empereur s'avança jusques à Thin à deux lieues de Châlons. Une partie de la garnison de cette place sortit sur son arriere-garde, & il y eut bien des gens tués de part & d'autre ; des Bordes & Genlis, de la maison du duc d'Orléans, furent de ce nombre. Le même jour, ou le suivant, le comte de Furstemberg fut enlevé par un parti François, & le prince de la Roche-sur-Yon par un parti Impérial.

Sans succès.

Cependant les conférences de la Chaussée n'aboutirent à rien, & les plénipotentiaires se retirerent. Monsieur le

(*a*) Il se nommoit François Ayraut seigneur de Chemans en Anjou. Il mourut le 3. Septembre à Châlons sur Marne, où il étoit avec l'amiral d'Annebaut pour traiter de la paix avec l'empereur Charles V. & il fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale de cette Ville. *Du Chesne, hist. des chanceliers, pag. 605.*

1544.

garnison sortit sur la fin du mois d'Août avec armes & bagages, enseignes déployées, tambour battant, & quatre pieces d'artillerie. Le comte de Sancerre, qui étoit à la tête, reçut des ennemis mêmes l'honneur que méritoit une défense de sept semaines dans une place, qui ne devoit pas tenir sept jours, & dont la résistance fit rabattre à l'empereur beaucoup de sa fierté : car il commença à craindre de s'être autant mécompté dans cette expédition, que dans celle de Provence. Son armée se trouvoit déja très-fatiguée & très-affoiblie, & celle du roi en état de lui couper le retour, s'il s'avançoit trop dans le royaume.

Il comprit si bien le danger où il exposoit & sa personne & sa réputation, qu'il écouta volontiers Martin de Gusman, dominiquain, son confesseur, & le sieur de Granvelle, qui lui proposerent d'entendre à la paix avec le roi, ainsi qu'ils en avoient été sollicités secrettement par Eléonor reine de France & sœur de l'empereur durant le siége de S. Disier. Ils y étoient déja très-portés d'eux-mêmes par l'incertitude du succès de cette expédition. Ils représenterent à l'empereur que la conjoncture étoit favorable; que la présence du péril, dont le roi de France ne se croyoit pas encore entierement sorti, l'obligeroit à accorder beaucoup plus qu'il ne feroit, si l'armée Impériale étoit contrainte de retourner aux Pays-Bas & en Allemagne; qu'il ne falloit pas compter de prendre des quartiers en France, à cause de la nombreuse armée des François & de la foiblesse des villes prises; que plus on iroit en avant, plus les forces Impériales diminueroient, & plus les Françoises augmenteroient; qu'on ne devoit plus faire de fond sur le roi d'Angleterre qui, depuis près de trois mois, ruinoit son armée devant Montreuil & devant Boulogne, sans avoir pû en venir encore à bout; que selon toutes les apparences, après avoir pris ces deux places, & les avoir bien fortifiées, la saison avancée le feroit repasser la mer; & qu'à la fin de la campagne il se trouveroit que les excessives dépenses faites par l'Empire, dans l'espérance d'accabler les François, n'auroient été utiles qu'au seul roi d'Angleterre.

Belcarius, l. 4.

L'empereur s'étant rendu à ces raisonnemens, pensa à se

Mémoires de Langei, liv. 10.

1544. clure la paix, en remontroit sans cesse au roi la nécessité pour le salut de son état : mais voyant que la retraite de l'empereur aux Pays-Bas, à quoi la disette des vivres l'alloit obliger, ôteroit toute espérance de négociation, & délivreroit le roi de l'inquiétude qui l'avoit le plus disposé à accepter les conférences, elle résolut d'empêcher le décampement de l'empereur, & même de lui donner moyen de s'approcher beaucoup plus près de Paris.

Elle offrit donc à ce prince de lui faire surprendre les magasins d'Epernai & ceux de Château-Thierry, où il trouveroit de quoi ravitailler son armée. Nicolas de Longueval, seigneur de Bossu, qui étoit tout à elle, fut celui dont elle se servit pour conduire cette intrigue. Il gagna le capitaine qui avoit ordre du Dauphin de rompre le pont d'Epernai, ou trouva moyen de l'amuser; de sorte que l'armée Impériale arriva avant la rupture du pont, & se saisit des magasins, & ensuite de ceux de Château-Thierry. Cet accident obligea monsieur le Dauphin de détacher le sieur de Lorges avec sept à huit mille hommes de pié & quatre cents gendarmes, pour les faire entrer dans Paris, en cas que l'empereur continua sa route de ce côté-là, & il vint lui-même se camper à la Ferté-sous-Jouarre entre cette capitale & l'armée ennemie, après avoir jetté une grosse garnison dans Meaux.

Ce mouvement fit changer de route à l'empereur. Il passa la Marne pour entrer dans le Soissonnois, où le Pays n'étant pas encore ruiné, il pourroit plus aisément trouver de quoi subsister plus long-temps.

On renoue la négociation de paix.

Le roi cependant étoit fort inquiet de voir l'empereur s'approcher si près de Paris. Le maréchal de Biez qui défendoit Montreuil, lui mandoit qu'il étoit fort pressé faute de vivres. Le capitaine Philippe Corse, homme de valeur & d'expérience, sur lequel on comptoit beaucoup plus pour la défense de Boulogne, que sur Vervin qui y commandoit, avoit été tué. Tout cela l'obligea à envoyer l'amiral à l'empereur pour reprendre la négociation. Il le trouva dans l'abbaye de S. Jean des Vignes, au fauxbourg de Soissons, plus disposé à l'écouter qu'il n'avoit esperé, parce que nonobstant les magasins d'Epernai & de Château-Thierry, il avoit

toujours beaucoup de peine à faire subsister son armée, & à contenir les Allemands & les Espagnols, qui par jalousie de nation avoient été une fois sur le point d'en venir aux mains les uns contre les autres. 1544.

L'article capital sur lequel on ne pouvoit s'accorder, étoit celui du duché de Milan, dont le roi demandoit toujours la restitution, & à quoi l'empereur ne pouvoit se résoudre. Il y eut sur cela & sur quelques autres points de grosses contestations, dans l'une lesquelles le pere Gabriel de Gusman, dominiquain, de même surnom que le confesseur de l'empereur, s'étant échappé en quelques paroles indiscrettes, ou contre le roi, ou contre les plénipotentiaires François, Etienne de Neuilli maître des requêtes, qui en étoit un, lui donna un soufflet : mais il fut fort blâmé par ses collegues de cet emportement, d'autant plus que ce religieux étoit celui dont le roi s'étoit servi, pour faire proposer la paix à l'empereur par le confesseur de ce prince. Il lui en coûta depuis la dignité de chancelier; car ayant été proposé pour remplir cette place, vacante depuis quelque temps par la déposition du chancelier Poyet, le cardinal de Tournon en détourna le roi, disant qu'un homme si peu moderé n'étoit capable d'être ni chancelier, ni plénipotentiaire.

Ce qui hâta la conclusion fut la prochaine reddition de Boulogne, que le roi savoit être fort pressée. C'est pourquoi il dépêcha un courrier à l'amiral, & lui envoya ordre de conclure le traité à quelque prix que ce fût, de peur que l'empereur espérant, après la prise de cette place, d'être plus secondé par l'armée d'Angleterre, ne rompît les conférences. Après tout ce prince, quoi qu'il arrivât, avoit pris son parti; & Louis Alamanni gentilhomme Florentin, qui étoit au service de François I. en étoit si persuadé, que dès l'ouverture des secondes conférences, il dit que la paix ne manqueroit pas de se faire entre l'empereur & le roi, parce que l'un en avoit grande envie, & l'autre grand besoin.

Observations sur les traités des princes, *au recueil de traités par Leonard, tom.* 1.

L'affaire fut terminée à Crespi en Laonnois le dix-huitieme de Septembre, & les plus importans articles du traité furent, premierement celui dont j'ai déja fait mention au

Le traité est conclu à Crespi en Laonnois.

1544. ſujet des conférences de la Chauſſée; ſavoir, que le duc d'Orléans épouſeroit Marie d'Autriche, fille ainée de l'empereur, ou la ſeconde fille du roi des Romains, & qu'il auroit par ce mariage le Milanès ou les Pays-Bas, avec les comtés de Bourgogne & de Charolois au choix de l'empereur qui, au cas qu'il lui donnât le Milanès, retiendroit les châteaux de Milan & de Crémone, juſqu'à ce qu'il y eût un enfant mâle de ce mariage; que ſi ſa fille ou ſa niece mouroit ſans enfans, ce duché retourneroit à l'empereur, ſauf les droits du roi; que ſi l'empereur ſe déterminoit à donner les Pays-Bas, le roi renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le royaume de Naples & ſur le Milanès pour lui & pour ſes ſucceſſeurs; ſecondement qu'il rendroit au duc de Savoye ce qu'il tenoit de ſes états, dès que le duc d'Orléans ſeroit en poſſeſſion du Milanès ou des Pays-Bas, & Stenai au duc de Lorraine, dont ce duc avoit fait le tranſport au roi, & qu'il ne pouvoit pas faire, ſelon que le prétendoit l'empereur, qui ſoutenoit que cette ville étoit un fief mouvant du duché de Luxembourg: mais qu'à l'égard des états de Savoye, le roi retiendroit Pignerol & Montmelian, juſqu'à ce que l'empereur ſe fût déſaiſi entre les mains du duc d'Orléans des châteaux de Milan & de Crémone, qu'il jugeoit à propos de garder encore quelque temps. Enfin tout ce qui avoit été pris par l'empereur ſur le roi, & par le roi ſur l'empereur depuis la treve de Nice, devoit être reſtitué de part & d'autre.

Recueil de Traités par Leonard, tom. I.

Par ce traité le roi promettoit encore de ne point ſe mêler par la voie des armes du différend de Henri d'Albret avec l'empereur touchant le royaume de Navarre, mais de s'employer ſeulement à trouver des voies d'accommodement entre ces deux princes; & pour ce qui étoit des différends qu'il pouvoit avoir avec le roi d'Angleterre s'il s'en remettoit à l'arbitrage de l'empereur. Mais le roi d'Angleterre, prévoyant bien que par l'accommodement il ſeroit obligé de rendre Boulogne qu'il venoit de prendre, ne voulut point être compris dans le traité. Je vais maintenant raconter ce qui ſe paſſa au ſiége de cette place & à celui de Montreuil.

L'attention du roi avoit été extrèmement partagée par

l'attaque de la Picardie & par celle de la Champagne, les pertes qu'il feroit dans l'une & dans l'autre Province lui devant être d'une extrème conséquence. 1544.

Tandis que monsieur le Dauphin couvroit avec une grande armée le pays d'entre la Marne & Paris, pour arrêter les progrès de l'empereur, le duc de Vendôme n'avoit qu'un petit camp volant dans le Boulonnois, avec lequel il ne pouvoit faire autre chose que harceler les Anglois, les inquiéter dans leur camp, & leur enlever quelques convois.

Actions contre les Anglois dans le Boulonnois.

Entre plusieurs actions qui se passerent, il n'y en eut qu'une considérable. Le duc de Vendôme ayant été informé qu'un grand convoi étoit parti d'Aire & de S. Omer pour le camp de Montreuil, se mit en devoir de l'attaquer en chemin. Ce convoi étoit escorté par douze cents lansquenets & huit cents chevaux, auxquels, pour être plus en état de le défendre, on avoit donné quatre pieces d'artillerie.

Le duc se mit en campagne avec un assez bon nombre de gendarmes, pour attaquer cette escorte dans son passage par le Boulonnois. Il envoya devant, avec une partie de ses troupes, les sieurs de Villebon, d'Estrées & d'Esguilli, pour caracoler aux environs de l'ennemi, & retarder sa marche en escarmouchant, jusqu'à ce que lui même fût arrivé. Il prit pour commander sous lui la Chataigneraie & Senerpont; & se fit soûtenir par Crequi & d'Heilli. Il choisit si bien son poste, & attaqua l'escorte avec tant de vigueur, qu'il la défit entierement & en très-peu de temps : il prit quatre enseignes des lansquenets, leur canon, huit cents prisonniers, & tout le convoi. Si Boulogne avoit été aussi-bien défendue depuis la mort de Philippe Corse, dont j'ai parlé, qu'elle l'avoit été jusqu'alors par ce capitaine qui suppléoit au peu d'expérience de Vervin, elle n'auroit pas été prise : & ce fut une grande imprudence au maréchal de Biez, en quittant Boulogne, pour se jetter dans Montreuil, d'avoir confié le commandement de cette importante place à ce jeune gentilhomme : mais c'étoit son gendre, & il vouloit lui faire acquérir de la gloire.

Mémoires de Langei, l. 10.

Comme le roi d'Angleterre battoit furieusement la place, où il avoit fait une breche, & qu'un secours que Saint

1544. André avoit tâché d'y jetter par mer, avoit été repoussé par les vents contraires, Vervin perdit cœur & la tête, & crut qu'ayant déja soutenu un assaut où Philippe Corse avoit été tué, il ne feroit rien contre son honneur en capitulant.

Il envoya pour cela au roi d'Angleterre Saint-Blimont Frameselles; & ils obtinrent la plûpart des conditions qu'ils demanderent. Vervin les proposa aux bourgeois qui, beaucoup plus résolus que lui, refuserent de les signer. Le Mayeur de la ville eut la hardiesse de lui dire que la breche étant très-bien réparée, & la place fort bien fournie de vivres & de munitions de guerre, il s'offroit à la défendre avec les seuls bourgeois, & que si lui & la garnison avoient peur, ils pouvoient se retirer. Cette résolution lui fit honte, mais elle ne le fit pas changer.

Le lendemain il fit un si furieux orage, que tout le camp des Anglois fut inondé en plusieurs endroits, toutes les tentes renversées, une grande partie des travaux ruinés, & la terre étant fort grasse aux environs, il eût été très-difficile de les rétablir.

Ils prennent la ville de Boulogne par la lâcheté du commandant.

Comme les ôtages n'avoient point encore été livrés de part & d'autre, le mayeur fit de nouvelles remontrances à Vervin, pour l'obliger à rompre la capitulation : mais il ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il ne pouvoit pas avec honneur manquer à la parole qu'il avoit donnée au roi d'Angleterre, & il rendit la place.

Le roi & le Dauphin qui s'approchoient pour le secourir, en furent aux désespoir : car s'il eût tenu encore deux jours, elle eût été sauvée, les Anglois n'étant pas en état de s'opposer au secours. Aussi cette lâcheté ne fut pas laissée sans châtiment, & (*a*) Vervin ayant été mis au conseil de guerre eut, quelque temps après, la tête coupée.

Le roi d'Angleterre crut son honneur à couvert par la prise de Boulogne; & voyant la vigoureuse résistance du Maréchal de Biez dans Montreuil, & que l'armée du Dauphin étoit déja à Hédin, pour venir attaquer son camp,

(*a*) Il s'appelloit Jacques de Coucy, on ne lui fit son procès que sous le regne suivant, & il ne fut décapité qu'en 1549. *Voyez les observations sur le regne d'Henri II.*

il

il leva le siége, & se retira à Calais, & de-là en Angleterre. 1544.

Ce prince s'en étoit allé avec tant de précipitation, qu'il n'avoit mis nul ordre à la défense de Boulogne. La plûpart de son artillerie étoit restée dans la prairie, & tous ses vivres, ses munitions de bouche & de guerre dans la ville basse, où il y avoit des breches en grand nombre; de sorte que dès le commencement du siége, elle avoit été abandonnée par les assiégés qui n'avoient pas crû la pouvoir défendre, & s'étoient retranchés dans la ville haute. Mémoires de Montluc, l. 1.

Monsieur le Dauphin ayant été averti de tout cela, résolut de venir surprendre la basse ville, & d'assiéger ensuite la haute, où les Anglois n'avoient des vivres que pour peu de jours. Il l'envoya reconnoître par monsieur de Tais, & par Montluc qui venoit d'être fait mestre de camp; & ils trouverent les choses dans l'état que je viens de dire.

Sur le rapport du Colonel de Tais, on le détacha luimême avec plusieurs compagnies d'infanterie Françoise qu'il commandoit, pour aller la nuit suivante s'emparer de la ville-basse. Les officiers & les soldats prirent tous des chemises par-dessus leurs armes, afin de pouvoir se reconnoître les uns les autres dans les ténebres, & monsieur de Dampierre s'avança jusqu'à la Tour d'Ordre du côté de la mer, où il mit en bataille les Grisons dont il étoit colonel.

On marcha droit à trois breches qui étoient à la muraille de la basse ville, où il n'y avoit que quelques corps-degarde fort foibles. On les emporta l'épée à la main: mais par malheur le colonel de Tais y fut blessé d'abord, & contraint de se retirer. Cet accident contribua beaucoup au mauvais succès de l'entreprise; car les soldats, qui étoient déja maîtres de la ville basse, se trouvant sans chef, prirent l'épouvante sur un bruit qui courut que les Anglois étoient sortis de la ville haute, & s'étoient emparés des breches pour leur couper le retour, & ils ne penserent plus qu'à se sauver. Les seigneurs d'Andelot, de Noailles, deux capitaines, & Montluc firent inutilement tous leurs efforts pour les rassûrer. La nuit augmentoit la frayeur, & empêchoit le ralliement. Les seigneurs que j'ai nommés & Montluc ne laisserent pas de tuer quelques Anglois qu'ils rencon-

1544. trerent en petites troupes aussi effrayés que les François: mais le jour commençant à poindre, ils virent descendre quatre cents Anglois de la ville haute, qui venoient les envelopper, & ne songerent plus qu'à la retraite. Montluc sortit le dernier, & reçut trois fleches dans sa rondelle, & une quatrieme dans la manche droite de sa cotte de mailles. *C'est*, dit-il, *tout le butin que je rapporterai de Boulogne.* Un moment après ils virent paroître les lansquenets que l'amiral amenoit pour les soûtenir: mais il étoit trop tard, & la grande faute que l'on fit, fut que toute l'armée n'avoit pas suivi le détachement, car elle se seroit emparée sans difficulté de la ville basse.

Le mauvais temps, le terrein des environs rendu impraticable par les pluies, tout le pays ruiné, l'impossibilité d'avoir des fourrages & des vivres qu'il eût fallu aller chercher jusqu'à Abbeville, empêcherent monsieur le Dauphin d'entreprendre le siége de la place, dont sans ces obstacles on seroit venu à bout en peu de jours; & on ne pensa plus qu'à mettre les troupes en quartier.

Affaires de Piémont.

La guerre fut moins vive en Piémont, parce que le comte d'Anguien manquoit d'argent & de troupes. Il ne laissa pas de surprendre Albe, d'où le marquis du Guast avoit retiré la plûpart de la garnison, pour s'opposer à la jonction de Pierre Strozzi avec les François; après quoi les deux généraux, du consentement de l'empereur & du roi, firent une treve de trois mois. Dans cet intervalle la paix ayant été conclue à Crespi, dont un des articles portoit, qu'on rendroit de part & d'autre ce qui avoit été pris depuis la treve de Nice, & l'empereur en se retirant en Flandre, ayant déja rendu Saint Disier & les autres places de ces quartiers-là, on procéda aussi à l'exécution de cet article en Piémont. Le marquis du Guast rendit au comte d'Anguien Mondevis, l'unique place qu'il avoit gardée depuis ce temps-là, & le comte lui remit entre les mains Albe, Queras, Verue, & quelques autres villes ou forts qui avoient été pris sur l'empereur avant & après la bataille de Cérisoles.

Mémoires de Langei, liv. 10.

Protestation du Dauphin contre le traité de Crespi.

Toute la France étoit dans la joie au sujet de la paix faite avec l'empereur: mais pour les raisons que j'ai dites, monsieur le Dauphin souffrit très-impatiemment ce trai-

té, & comme un des articles portoit qu'il le ratifieroit, il se trouva dans un grand embarras, ne pouvant refuser de le faire sans beaucoup offenser le roi. Il délibéra là-dessus avec madame de Poitiers, le duc de Vendôme, le comte d'Anguien, & François de Lorraine duc d'Aumale, qui étoient dans son parti; & faute d'autre moyen, il fut résolu qu'il feroit secrettement en présence de notaires une protestation contre le traité de Crespi, comme lui étant infiniment préjudiciable par les renonciations qu'on y faisoit au duché de Milan, au comté d'Ast, au royaume de Naples, qui étoient le patrimoine de ses ancêtres, à la souveraineté & ressort des comtés de Flandre & d'Artois, droits inaliénables de la couronne, & à plusieurs places de Piémont qui étoient légitimement acquises par le droit de la guerre, & qui tenoient lieu des autres domaines appartenans à la France, que le duc de Savoye détenoit. C'est ce qui fut fait juridiquement à Fontainebleau le deuxieme de Décembre, les trois princes que j'ai nommés, souscrivant comme témoins à l'acte qui en fut passé.

1544.

Acte de protestation du Dauphin, *au recueil de Leonard, tom. 2.*

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut à la secrette sollicitation de monsieur le Dauphin, que l'avocat général & le procureur général du parlement de Toulouse firent une pareille protestation contre le même traité, & par les mêmes motifs, le vingt-deuxieme de Janvier suivant. Mais la mort du duc d'Orléans, laquelle arriva quelques mois après, fut le dénouement de toutes ces intrigues, & rétablit monsieur le Dauphin dans tous ses droits. Il mourut le huitieme de Septembre en l'Abbaye de Forest-Montier en Picardie d'une fievre pestilente. C'étoit un jeune prince qui avoit beaucoup de valeur, mais fort dereglé, le mauvais exemple du pere n'autorisant que trop les désordres des enfans.

1545.

Dans le même recueil.

Mort du duc d'Orléans.

Plusieurs crurent que cette mort n'étoit pas fort désavantageuse à la France, car les deux freres ne s'aimoient pas l'un l'autre. Le Dauphin voyoit avec chagrin que le roi en toutes occasions faisoit paroître beaucoup plus de tendresse pour son cadet que pour lui. On prévoyoit que si le duc d'Orleans fût devenu par son mariage maître des pays-Bas (car l'empereur avoit plus de penchant à les lui céder

1545. que le duché de Milan) la guerre se seroit bien-tôt allumée entre les deux freres après la mort du roi; & la maison d'Autriche n'auroit pas manqué, suivant sa politique ordinaire, d'entretenir le feu de la division.

On fut persuadé que l'empereur, quelque douleur qu'il fît paroître à la nouvelle de cette mort, en fut le moins fâché de tous : car on ne pouvoit s'imaginer qu'il fût bien résolu à détacher de sa monarchie le Milanès où les Pays-Bas. Ce qui pouvoit l'y disposer davantage, & servir à entretenir la paix, étoit sa mauvaise santé. Il avoit des attaques fréquentes de goute, & très-douloureuses. C'est ce qui lui fit dire à l'amiral, lorsque ce seigneur vint le trouver à Bruxelles pour la ratification du traité de Crespi : » Voyez, » M. l'amiral, si je ne suis pas pour garder ces articles, » puisque celui qui ne peut tenir une plume, pourroit moins » encore empoigner une lance. «.

Antoine de Vera, vie de Charles V.

Quoi qu'il en soit des intentions de ce prince pour l'observation du traité de Crespi, il fut dégagé par la mort du duc d'Orleans de la restitution du Milanès, & le roi étant encore en guerre avec les Anglois, ne se trouvoit pas en état de l'inquiéter si-tôt sur cet article.

En effet résolu, quoi qu'il en coûtât, de chasser les Anglois de leurs dernieres conquêtes, il arma puissamment par mer & par terre, & envoya un secours considérable sous monsieur de Lorges aux Ecossois qui étoient en guerre avec l'Angleterre.

Memoires de du Bellay, liv. 10. Mémoires de Montluc, liv. 2. Belcarius, l. 24. &c.

Il fit assembler sa flotte au Havre. Elle étoit de cent cinquante gros vaisseaux ronds, c'est ainsi qu'on appelloit alors les vaisseaux de guerre, outre une soixantaine de moindre grandeur. Il fit venir vingt-cinq galeres de la Méditerranée commandées par le Baron de la garde. C'étoit une chose extraordinaire sur l'Ocean, où ces sortes de vaisseaux n'étoient point en usage, comme le remarquent nos historiens, & l'on y en avoit vû depuis très long-temps qu'une seule fois en 1512. sous le regne précédent, lorsque le commandeur Prégent de Bidoux y en amena quatre qui servirent utilement contre les Anglois. Huit ou dix Caraques Génoises devoient aussi joindre cette flotte : mais elles arriverent trop tard, & il en périt plusieurs à l'embouchure de la Seine;

Belcar. l. 24. Du Bellay, l. 10.

faute d'avoir pris des Pilotes qui fussent assez instruits de ce mouillage.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Mérindol contre les Vaudois.

Le baron de la Garde amenant par terre du Piémont une grande partie des troupes qu'on devoit faire monter sur la flotte, fit en chemin faisant, de concert avec le baron d'Oppéde, premier président du parlement d'Aix, une étrange exécution. C'est celle qu'on appelle dans nos histoires l'execution de Cabrieres & de Mérindol.

Cabrieres étoit une petite ville du comtat, & Merindol un gros bourg de Provence, voisin du comtat. Les habitans étoient infectés des erreurs des Vaudois, dont les restes ont habité jusqu'à notre temps les montagnes & les vallées des Alpes de ce côté-là.

Hist. du président de Thou, liv. 5. Plaidoyer d'Auberi sur l'exécution de Cabrieres & de Mérindol.

Comme les Luthériens d'Allemagne renouvelloient plusieurs hérésies de la Secte des Vaudois, ceux-ci entretenoient grande correspondance avec eux, & animés par les ministres que Luther leur envoya, ils commirent beaucoup d'insolences contre les catholiques, & commencerent à faire publiquement l'exercice de leur religion à Cabrieres & à Mérindol, & dans quelques lieux voisins dès l'an 1540.

Le fameux Jurisconsulte Chassanée, alors premier président de Provence, voyant parmi ces hérétiques des dispositions à un prochain soulevement, procéda contr'eux; & leurs chefs, après trois citations, ayant refusé de comparoître, il prononça au mois de Novembre de cette même année un terrible arrêt par lequel les peres de familles de Mérindol étoient condamnés au feu, tous les biens des habitans confisqués, toutes les maisons du bourg devoient être rasées, & tous les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, & des forêts voisines, déracinés.

Cependant l'exécution de l'arrêt fut suspendue sur les remontrances de Guillaume de Langei, qui le jugea trop sévere, & sur quelques soumissions que firent les habitans de Mérindol; & le légat d'Avignon qui devoit marcher avec des troupes contre Cabrieres, dans le même temps que celles de Provence iroient châtier Mérindol, fut aussi obligé de surseoir la punition.

Cinq ans après le baron d'Oppede, successeur de Chas-

1545. que le duché de Milan) la guerre se seroit bien-tôt allumée entre les deux freres après la mort du roi; & la maison d'Autriche n'auroit pas manqué, suivant sa politique ordinaire, d'entretenir le feu de la division.

On fut persuadé que l'empereur, quelque douleur qu'il fît paroître à la nouvelle de cette mort, en fut le moins fâché de tous : car on ne pouvoit s'imaginer qu'il fût bien résolu à détacher de sa monarchie le Milanès où les Pays-Bas. Ce qui pouvoit l'y disposer davantage, & servir à entretenir la paix, étoit sa mauvaise santé. Il avoit des attaques fréquentes de goute, & très-douloureuses. C'est ce qui lui fit dire à l'amiral, lorsque ce seigneur vint le trouver à Bruxelles pour la ratification du traité de Crespi : » Voyez, » M. l'amiral, si je ne suis pas pour garder ces articles, » puisque celui qui ne peut tenir une plume, pourroit moins » encore empoigner une lance. «.

Antoine de Vera, vie de Charles V.

Quoi qu'il en soit des intentions de ce prince pour l'observation du traité de Crespi, il fut dégagé par la mort du duc d'Orleans de la restitution du Milanès, & le roi étant encore en guerre avec les Anglois, ne se trouvoit pas en état de l'inquiéter si-tôt sur cet article.

En effet résolu, quoi qu'il en coûtât, de chasser les Anglois de leurs dernieres conquêtes, il arma puissamment par mer & par terre, & envoya un secours considérable sous monsieur de Lorges aux Ecossois qui étoient en guerre avec l'Angleterre.

Memoires de du Bellay, liv. 10. Mémoires de Montluc, liv. 2. Belcarius, l. 24. &c.

Il fit assembler sa flotte au Havre. Elle étoit de cent cinquante gros vaisseaux ronds, c'est ainsi qu'on appelloit alors les vaisseaux de guerre, outre une soixantaine de moindre grandeur. Il fit venir vingt-cinq galeres de la Méditerranée commandées par le Baron de la garde. C'étoit une chose extraordinaire sur l'Ocean, où ces sortes de vaisseaux n'étoient point en usage, comme le remarquent nos historiens, & l'on y en avoit vû depuis très long-temps qu'une seule fois en 1512. sous le regne précédent, lorsque le commandeur Prégent de Bidoux y en amena quatre qui servirent utilement contre les Anglois. Huit ou dix Caraques Génoises devoient aussi joindre cette flotte : mais elles arriverent trop tard, & il en périt plusieurs à l'embouchure de la Seine;

Belcar. l. 24. Du Bellay, l. 10.

faute d'avoir pris des Pilotes qui fussent assez instruits de ce mouillage. 1545.

Exécution de Cabrieres & de Mérindol contre les Vaudois.

Le baron de la Garde amenant par terre du Piémont une grande partie des troupes qu'on devoit faire monter sur la flotte, fit en chemin faisant, de concert avec le baron d'Oppéde, premier président du parlement d'Aix, une étrange exécution. C'est celle qu'on appelle dans nos histoires l'exécution de Cabrieres & de Mérindol.

Cabrieres étoit une petite ville du comtat, & Merindol un gros bourg de Provence, voisin du comtat. Les habitans étoient infectés des erreurs des Vaudois, dont les restes ont habité jusqu'à notre temps les montagnes & les vallées des Alpes de ce côté-là.

Hist. du président de Thou, liv. 5. Plaidoyer d'Auberi sur l'exécution de Cabrieres & de Mérindol.

Comme les Luthériens d'Allemagne renouvelloient plusieurs hérésies de la Secte des Vaudois, ceux-ci entretenoient grande correspondance avec eux, & animés par les ministres que Luther leur envoya, ils commirent beaucoup d'insolences contre les catholiques, & commencerent à faire publiquement l'exercice de leur religion à Cabrieres & à Mérindol, & dans quelques lieux voisins dès l'an 1540.

Le fameux Jurisconsulte Chassanée, alors premier président de Provence, voyant parmi ces hérétiques des dispositions à un prochain soulevement, procéda contr'eux; & leurs chefs, après trois citations, ayant refusé de comparoître, il prononça au mois de Novembre de cette même année un terrible arrêt par lequel les peres de familles de Mérindol étoient condamnés au feu, tous les biens des habitans confisqués, toutes les maisons du bourg devoient être rasées, & tous les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, & des forêts voisines, déracinés.

Cependant l'exécution de l'arrêt fut suspendue sur les remontrances de Guillaume de Langei, qui le jugea trop sévere, & sur quelques soumissions que firent les habitans de Mérindol; & le légat d'Avignon qui devoit marcher avec des troupes contre Cabrieres, dans le même temps que celles de Provence iroient châtier Mérindol, fut aussi obligé de surseoir la punition.

Cinq ans après le baron d'Oppede, successeur de Chas-

1545. ſanée, & commandant en Provence durant l'abſence de monſieur de Grignan, que le roi avoit envoyé pour négocier en Allemagne, fit ſavoir à la cour les nouveaux deſordres que les Vaudois faiſoient, & l'aſſûra qu'il ſavoit de bonne part que ces rebelles avoient eu deſſein de ſurprendre Marſeille.

Le roi, à qui l'exemple des troubles d'Allemagne faiſoit extrèmement appréhender une guerre de religion dans ſon état, jugea qu'il falloit au plutôt remédier à ces commencemens de ſédition; & par le conſeil du cardinal de Tournon, envoya ordre au premier préſident d'exécuter l'arrêt de l'an 1540.

Ce magiſtrat tint cet ordre fort ſecret, juſqu'à ce qu'il eût pris toutes ſes meſures pour ne pas manquer ſon coup. Les levées que l'on faiſoit alors en Provence pour la guerre contre l'Angleterre, empêchoient que les Vaudois ne ſe défiaſſent de rien: mais ſur un commandement qui fut publié à Aix, à Arles, à Marſeille, & dans les autres villes de Provence, que tous ceux qui étoient capables de porter les armes euſſent à ſe ranger ſous les enſeignes des capitaines des quartiers, ils ne douterent plus que cet armement ne ſe fît contre eux. Ils en avertirent les princes Luthériens d'Allemagne & les Cantons Suiſſes Proteſtans, qui députerent au roi, pour le prier non-ſeulement de ne pas exterminer ces pauvres gens qui habitoient les montagnes, où nuls autres qu'eux ne pouvoient ſubſiſter, mais encore de leur laiſſer la liberté de conſcience, répondant pour eux qu'ils ne cauſeroient aucun trouble dans l'état.

Le roi reçut fort mal les députés, & ne leur fit point d'autre réponſe, ſinon que comme il ne ſe mêloit point des affaires de leurs maîtres, il les prioit de ne ſe point mêler des ſiennes.

Le baron d'Oppede n'attendoit pour agir que l'arrivée des troupes du baron de la Garde, & il étoit convenu avec le légat d'Avignon, que dès qu'elles ſeroient arrivées, celles du Comtat attaqueroient Cabrieres dans le même temps qu'on fondroit ſur les Mérindolois.

Si-tôt qu'on fut averti que le baron de la Garde étoit au voiſinage, Oppede aſſembla le douzieme d'Avril, jour de

Quasimodo, toutes les chambres du parlement, y fit lire l'ordre du roi pour l'exécution de l'arrêt : & comme tout étoit prêt, les troupes au nombre de six mille hommes se mirent en marche vers Mérindol. Tout se rassembla à Cadenet, où le baron d'Oppede se rendit lui-même. Les villages de la Motte, de Martignac, de Villelaure, de Lurmarin, de Genson, & quelques autres, où les Vaudois & les Luthériens avoient tenu leurs prêches, furent trouvés abandonnés, & on les réduisit en cendres.

L'armée étant arrivée à Mussi, elle se sépara en deux corps, l'un pour donner la chasse aux fuyards, & l'autre pour attaquer Mérindol, où les hérétiques s'étoient vantés qu'ils tiendroient ferme : mais voyant le feu de toutes parts à leur voisinage, ils l'abandonnerent comme ils avoient fait le reste, pour se sauver dans les bois & dans les montagnes.

O[illegible] le feu à Mérindol, où l'on ne laissa pas une seule chaumiere entiere, & de-là les troupes se répandirent de tous côtés. On fit main-basse sur tout ce qu'on rencontra : hommes, femmes, enfans, sans distinction furent passés au fil de l'épée. Plus de trois mille personnes furent égorgées, le reste périt de faim dans les forêts, excepté quelque peu qui se sauverent en Suisse & à Genéve. Il se commit en cette occasion de grandes cruautés, dont il y en a qui font horreur à lire : car le soldat est toujours soldat, & le motif de religion ne lui sert en ces sortes de rencontres, qu'à porter sa fureur aux plus effroyables excès.

De Mérindol on alla à Cabrieres, où l'on ne trouva pas plus de résistance, & les troupes ne s'y comporterent pas avec plus de modération & d'humanité. Ces deux Cantons furent entierement désolés : il y eut jusqu'à vingt-deux bourgs ou villages saccagés & brûlés ; & quelques-uns de ces malheureux qui avoient évité la mort, furent envoyés aux galeres.

Ce qu'on en jugea dans le monde.

Un châtiment si rigoureux fut désapprouvé de bien des gens, & sous le regne suivant, où le cardinal de Tournon n'étoit pas en faveur comme sous celui-ci, on en fit à la cour une grosse affaire au parlement de Provence, & sur-tout au président d'Oppede, au baron de la Garde, & à Guerin

1545. avocat général. Ce fut à la requête des Mérindolois & du sieur & de la dame de Cental, à qui plusieurs des villages brûlés appartenoient. Oppede qui avoit conduit toute cette affaire, & présidé à l'exécution de l'arrêt, se tira d'intrigue par la faveur des amis qu'il trouva à la cour, aussi-bien que le baron de la Garde : mais l'avocat général qui n'avoit pas le même appui, eut la tête coupée en conséquence de l'arrêt de la grand'chambre du parlement de Paris, rendu le treizieme de Février de l'an 1552.

Ensuite du saccagement de Mérindol & de Cabrieres, le baron de la Garde poursuivit son voyage, & conduisit ses troupes au Havre, pour s'embarquer avec elles sur la flotte qui l'y attendoit.

Grand armement destiné contre le roi d'Angleterre.

L'armement de terre que le roi faisoit, n'étoit pas moins considérable que celui de mer. Il fit de grandes levées de lansquenets & de Gascons, qui jointes aux troupes qu'il avoit déja sur pié, composoient une armée de trente-quatre mille hommes d'infanterie, de mille à douze cents gendarmes, & de sept à huit cents hommes de cavalerie légere.

Son dessein étoit que l'amiral d'Annebaut & le baron de la Garde combattissent la flotte Angloise, s'ils la rencontroient, & qu'ils fissent descente en Angleterre, tandis qu'il iroit en personne attaquer Guines, ravager la terre d'Oye, & affamer par ce moyen Boulogne, qui tiroit sa subsistance de ce canton du côté de la terre. Pour empêcher que Boulogne ne fût secourue par mer, il ordonna au maréchal de Biez qui commandoit en ce quartier-là, de bâtir un fort qu'on appella le fort d'Outr'eau, capable de contenir quatre ou cinq mille hommes, tout proche de la Tour d'Ordre, & de l'embouchure du port de Boulogne, & dont le canon pût battre tous les vaisseaux qu'on entreprendroit d'y faire passer.

Au commencement de Juillet l'amiral d'Annebaut se prépara à mettre à la voile, mais il arriva un accident, qui fut un mauvais présage pour cette expédition : c'est que le feu prit au vaisseau amiral nommé le Carraquon, qui étoit de cent grosses pieces de canon de fonte, & sur lequel étoit l'argent pour le payement des troupes. Le feu s'y mit

dans

dans le temps que le roi y faisoit préparer un grand festin; pour régaler les dames de la cour avant le départ de la flotte. Quelques efforts que l'on fît pour arrêter l'incendie, on n'en put venir à bout, & tout ce qu'on pût faire, fut de sauver l'argent & la plus grande partie des soldats & des matelots. 1545.

L'amiral ne laissa pas de se mettre en mer, & arriva le dix-huit du même mois à la vûe de l'isle de Wight, où la flotte Angloise s'étoit assemblée. Il détacha le baron de la Garde avec quatre galeres pour aller reconnoître les ennemis; & elles s'avancerent jusqu'à la pointe de Sainte Hélene, par où l'on entre dans le canal qui sépare l'Isle d'avec le continent, & sur le bord duquel est la ville de Porsmouth.

En quoi consistoient les forces du dernier.

Le baron compta dans la flotte ennemie jusqu'à soixante gros vaisseaux très-bien équipés, dont quatorze à la faveur du vent de terre s'avancerent vers lui. Il fit force de voiles & de rames pour se retirer. L'amiral commanda le reste des galeres pour aller au-devant de l'escadre Angloise, & suivit avec le reste de sa flotte, voyant que toute celle des ennemis sortoit du canal. On se canonna long-temps de part & d'autre, & sur le soir les Anglois se retirant peu à peu pour attirer nos vaisseaux jusqu'à la portée du canon de quelques forts, & dans un endroit où il y a beaucoup de rochers qui leur étoient plus connus qu'aux François, l'amiral s'arrêta, & le combat finit sans grande perte de part & d'autre, excepté que le vaisseau nommé la Maîtresse, le plus grand après le Carraquon que l'on avoit perdu devant le Havre, ayant touché au sortir de Honfleur plus rudement qu'on n'avoit crû, commença à faire eau de toutes parts. On le déchargea promptement, & on le renvoya au Havre pour être radoubé. Le lendemain on se mit en bataille, & comme les ennemis ne voulurent point s'éloigner du canal, on se servit du calme pour les faire attaquer par les galeres.

Combat naval entre les deux armées.

Elles le firent avec succès pendant une heure que le calme dura. La Marie Rose, un des plus gros vaisseaux de la flotte Angloise, fut coulé à fond, & il ne s'en sauva que trente-cinq hommes de cinq à six cents qui y étoient. Le

1545.

grand Henri, amiral d'Angleterre, fut aussi si maltraité, qu'il auroit péri, s'il n'avoit été promptement remorqué. Un vent de terre s'étant élevé tout-à-coup, les galeres furent en grand danger à leur tour; car elles ne pouvoient canonner les vaisseaux ennemis en fuyant, sans perdre l'avance qu'elles avoient pour leur retraite, & s'exposer à être crevées par les ramberges qui les suivoient à toutes voiles. C'étoit une espece de vaisseau Anglois à voiles & à rames, plus long & plus étroit que les autres, & par conséquent plus propre à fendre les flots, & dont la vîtesse égaloit celle des galeres, lors même qu'elles étoient poussées en même-temps par les vents & par les rames.

Memoires de du Bellay, L. 10.

Néanmoins ceux qui conduisoient les galeres firent si habilement leurs manœuvres, que hormis peu de soldats & de forçats qui furent emportés par quelques volées de canon, elles arriverent sans perte où l'amiral les attendoit en bataille, pour combattre les Anglois, s'ils avançoient: mais ils ne s'éloignerent point de leurs bancs; & on vit bien par-là que tout leur dessein, dans le combat du jour précédent & dans celui-ci, avoit été d'y attirer la flotte Françoise, dont ils auroient eu bon marché, si elle s'y fût engagée, car il n'y avoit passage que pour très-peu de vaisseaux, & ils n'auroient pû former qu'une fort petite ligne.

L'amiral François faite descente en l'Isle de Wight

L'amiral, pour attirer les ennemis hors de leur fort, fit faire en différens endroits trois descentes dans l'isle de Wight. L'une étoit commandée par Pierre Strozzi, une autre par le sieur de Tais & le baron de la Garde; & la troisieme par les capitaines Marsai & Pierrebon, sans parler d'une quatrieme que quelques soldats firent sans ordre.

Il se présenta quelques Milices que l'on poussa: on brûla des bourgs & des villages. Monneins eut la main droite percée d'un coup de fleche à l'attaque de Strozzi, & les capitaines Marsai & Pierrebon furent aussi blessés dans une escarmouche. La flotte ennemie souffrit cette insulte sans branler de son poste, l'amiral désespéra de pouvoir l'y attaquer, & la proposition qu'il fit de se fortifier dans l'isle de Wigth, n'ayant pas été approuvée dans le conseil de guerre,

il remit à la voile pour retourner sur les côtes de France: mais comme il en approchoit, le vent le repoussa vers l'Angleterre; & ayant rencontré dans sa route la flotte Angloise, on se canonna encore de part & d'autre jusqu'à la nuit. Il falloit qu'en ce temps-là l'artillerie des vaisseaux ne fût pas à beaucoup près si promptement servie, qu'elle l'est aujourd'hui: car monsieur de Langei, dans la relation de ce combat, rapporte comme une chose fort extraordinaire, qu'en moins de deux heures il y eut bien trois cents coups de canon tirés de chacune des deux flottes; c'est-à-dire, que le feu de deux gros vaisseaux de notre temps, qui se battroient l'un contre l'autre, surpasseroit de beaucoup celui de deux flottes toutes entieres aussi nombreuses que celles dont je parle.

La campagne de mer finit par-là, & l'amiral ayant ramené sa flotte au Havre, passa sur une galere jusqu'à Dieppe, d'où il se rendit à Arques auprès du roi le seizieme d'Août.

Exploits de l'armée de terre.

Les exploits de l'armée de terre ne furent gueres plus considérables. Le roi pour assiéger Guines, avoit attendu que le fort, par lequel on prétendoit bloquer le port de Boulogne, fût achevé, & on lui avoit promis qu'il le seroit pour la mi-Août. L'ignorance de l'ingénieur dont le maréchal de Biez se servit, fit consumer inutilement à cet ouvrage beaucoup de temps & d'argent. Après deux mois de travail, comme il n'y avoit plus qu'à le gazonner, & les parapets à faire, monsieur de Langei qui alla le visiter par ordre du roi, le trouva si mal construit, qu'il ne pouvoit être d'aucun usage. Plusieurs, & le roi même, soupçonnerent que le maréchal, pour faire durer son commandement plus long-temps, ne vouloit point que la ville de Boulogne fût reprise: & on lui fit sur cela une grosse affaire sous le regne suivant. Cependant tandis que les Anglois pouvoient y entrer par mer, il n'étoit pas sûr d'entreprendre le siége de Guines, située entre cette place & Calais. On fut obligé d'abandonner ce dessein, & toute l'occupation de l'armée du maréchal fut de ravager la terre d'Oye.

C'est une étendue de pays d'environ quatre lieues de

1545. long & de trois de large, entre Calais, Gravelines & Ardres, abondant en herbages. Les garnisons Angloises en tiroient tous leurs fourrages, & quantité de bestiaux pour leur subsistance; & leurs armées s'y cantonnoient en attendant qu'elles se missent en campagne. C'est pourquoi les Anglois avoient fait des lignes tout à l'entour, & plusieurs forts pour empêcher les courses des François, & actuellement ils y préparoient des quartiers pour dix mille lansquenets & quatre mille chevaux, que le roi d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne.

Lorsque le maréchal de Biez reçut l'ordre de forcer l'entrée de la terre d'Oye, il étoit campé avec l'armée Françoise sur le Mont-Lambert, tout proche de Boulogne, où il n'entroit rien par terre, quoiqu'il ne l'assiégeât pas dans les formes. Il y avoit tous les jours de grosses escarmouches entre le camp & la garnison, & les autres partis Anglois, dans l'une desquelles François de Lorraine, duc d'Aumale, reçut au visage un coup de lance, dont le fer lui entra fort avant entre l'œil & le nez, & demeura dans la plaie. Malgré un si terrible coup il demeura ferme sur ses étriers : il en réchapa contre toute espérance par une providence de Dieu toute particuliere pour l'état & pour la religion, qu'il servit depuis si utilement & avec tant de gloire sous le nom de duc de Guise, après la mort de Claude son pere.

Les lignes de la terre d'Oye furent attaquées suivant les ordres du roi. Un grand fort fut insulté par les vieilles bandes Françoises sous les ordres du colonel de Tais, & emporté l'épée à la main. Monsieur de Brissac s'avança dans le pays avec un gros de cavalerie, & étant tombé sur un corps de deux mille Anglois, les défit à plate couture, & brûla une bonne partie des villages : mais les grandes pluies qui survinrent ayant inondé presque tout ce pays marécageux, l'armée fut obligée d'en sortir.

Les Anglois voulurent avoir leur revanche, & vinrent au nombre de huit mille hommes attaquer le fort dont j'ai parlé, qu'on avoit enlevé auprès de Boulogne : ils y donnerent un assaut par un endroit qui n'étoit pas encore en défense, & où l'on pouvoit monter sans échelles : mais Thibaut

Rouhaut seigneur de Riou qui y commandoit, & le capitaine Villefranche son lieutenant, le défendirent avec tant de bravoure, que les Anglois furent repoussés après une très-grande perte. 1545.

Cependant les troupes que le roi d'Angleterre avoit fait lever en Allemagne approchoient, & étoient déja au pays de Liege. Le roi pour couvrir sa frontiere de ce côté-là, & leur empêcher le passage, fit trois détachemens de son armée, un sous le comte d'Anguien, pour aller du côté de Guise, l'autre sous Longueval, qu'il envoya en Champagne, & le troisieme sous Langei, avec lequel ce seigneur se jetta dans Mesieres sur la Meuse.

Les Allemands étoient déja à Fleurine, village du pays de Liege. L'empereur, à qui ils demanderent passage par ses terres, le leur refusa, & ils n'oserent prendre leur route par celles de France qu'ils trouverent bien gardées. Ces obstacles les retinrent trois semaines entieres à Fleurine. Les soldats voyant leurs chefs irrésolus sur le chemin qu'ils devoient tenir, se mutinerent; & prenant le prétexte du défaut de payement, ils s'en retournerent en Allemagne. Ils emmenerent avec eux les thrésoriers du roi d'Angleterre, à qui ces levées avoient coûté de très-grandes sommes; & elles furent perdues pour lui, sans en tirer aucun profit.

L'empereur n'avoit refusé le passage à ces troupes, que par la crainte des désordres qu'elles auroient pû faire sur les pays de son obéissance, & nullement pour faire plaisir au roi; car depuis la mort du duc d'Orleans, dont le mariage avec sa fille, ou avec celle du roi des Romains, étoit comme le fondement du traité de Crespi, la paix ne paroissoit pas fort assûrée. L'amiral s'en apperçut bien, lorsqu'ayant été envoyé avec le chancelier Olivier vers ce prince au sujet des changemens qu'il conviendroit de faire au traité, à cause de l'accident qui étoit arrivé, il ne put l'engager à entrer en négociation là-dessus, & n'en eut point d'autre réponse, sinon qu'il n'étoit pas résolu à recommencer la guerre, à moins qu'on ne lui en donnât occasion. Cap. 15. Mémoires de Langei, l. 10.

Sur quoi le roi pensa sérieusement à fortifier ses frontieres, tant du côté de la Champagne, que du côté des Alpes, & sur-tout en Piémont, où il envoya pour commander le

1545. prince de Melphe, qu'il avoit fait depuis peu maréchal de France ; car il étoit bien persuadé que si l'empereur venoit à bout des princes protestans d'Allemagne, qui recommençoient à lui faire plus de peine que jamais, il le verroit bientôt revenir fondre dans son royaume avec toutes les forces de l'Empire.

Convocation d'un concile général.

Nonobstant les défiances mutuelles de ces deux princes, qui durerent toujours, ils agissoient alors de concert dans une affaire qui étoit de la derniere importance, pour rendre la tranquillité à l'église, & la faire triompher des erreurs qui avoient inondé les pays septentrionaux, & dont le roi avoit bien de la peine à préserver ses états. C'étoit pour la convocation d'un concile général, dont l'ouverture se fit enfin cette année à Trente en Italie sur les confins d'Allemagne.

L'assemblée d'un concile étoit un expédient qu'on proposoit depuis long-temps, pour remédier aux désordres de la chrétienté, causés par la corruption des mœurs, & par les progrès des infideles contre les princes chrétiens, & sur-tout par les nouveautés introduites dans la religion, qui avoient déja fait de funestes & de surprenans progrès. Voici le précis de ce qui s'étoit passé à cet égard depuis le pontificat de Leon X.

Luther, sur le point d'être frappé d'anathème par ce pape, en avoit appellé à un concile général, pour esquiver le jugement du S. Siége, suivant l'exemple de la plûpart des hérésiarques, qui en pareilles conjonctures n'ont gueres manqué de prendre à partie leur Juge légitime. Il promit cependant de garder un silence respectueux sur l'article des Indulgences, qui avoit été l'origine de toutes ces brouilleries, pourvû que ses aversaires le gardassent aussi de leur côté : promesse qu'il viola aussi-tôt par la publication de plusieurs écrits qu'il fit paroître les uns en latin, les autres en Allemand. Cette conduite, & l'inutilité de plusieurs autres moyens qui furent en vain employés pour le faire rentrer dans le devoir, lui attirerent, malgré son appel au concile général, une bulle du pape, qui condamnoit quarante & une propositions erronées qu'il avoit avancées, & lui prescrivit un terme, après lequel, s'il ne se soûmettoit, on

Palavicin. hist. conc. Trid. lib. 2. cap. 12. & 14.

procéderoit contre lui, comme contre un hérétique déclaré & incorrigible. Mais se sentant dès-lors appuyé de la faveur de Fréderic duc de Saxe, & espérant l'être par Charles V. même, nouvellement élevé à l'Empire, & qui en étoit redevable à l'électeur, il s'embarrassa peu des foudres de Rome, & ne pensa qu'à fortifier son parti. 1545.

Le terme prescrit par la bulle pour sa résipiscence étant expiré, le pape en publia une autre, où non-seulement ses erreurs, mais encore sa propre personne fut frappée d'anathème. Elle ne servit qu'à irriter cet esprit violent. Il y répondit par des livres pleins d'outrages contre le S. Siége, & il renouvella son appel au concile général.

L'empereur agit d'abord assez vigoureusement dans cette affaire, & en terminant la diete de Wormes, où Luther étoit venu sous un sauf-conduit, & où il fit paroître son opiniâtreté, il appuya la bulle du pape d'un décret très-fort contre ce novateur, contre ses complices & ses fauteurs, & contre tous ceux qui imprimeroient, ou publieroient ses livres; & commanda de l'arrêter en quelque lieu qu'on le trouvât. Mais l'électeur de Saxe avoit déja mis ordre à la sûreté de Luther, & ce décret fut beaucoup plus utile à Charles V. qu'à la religion; car par le zele qu'il fit paroître en cette occasion pour le S. Siége, il en obtint, contre les anciens concordats faits entre les papes & les anciens rois de Naples, de pouvoir posséder ce royaume avec l'empire, & l'engagea à entrer dans la ligue qu'il formoit en Italie contre le roi de France : d'où suivit la perte du Milanès pour les François.

L'empereur sur ces entrefaites ayant été obligé de passer en Espagne, où il y avoit de grands mouvemens par la jalousie des Espagnols contre le seigneur de Chievres & les autres ministres Flamands qui y gouvernoient, le vicariat de l'Empire en Allemagne fut conferé au duc de Saxe & au comte Palatin, qui n'étoit gueres moins favorable à Luther que ce duc. Ils ne tinrent nullement la main à l'observation du décret de Wormes. Les écrits de Luther & de ses partisans coururent comme auparavant, & la secte grossissoit tous les jours à vûe d'œil. La mort du pape fut un autre contre-temps pour l'empereur : mais l'élection d'A-

1545. drien VI. le rassûra. Ce pape avoit été autrefois son précepteur, & étoit encore plus zélé pour les intérêts de la maison d'Autriche & de la religion que son prédécesseur.

Palavicin, l. 2. c. 6. &c.

Il se tint alors une diete à Nuremberg, où présida Ferdinand archiduc d'Autriche, frere de l'empereur. Ce fut-là que l'on fit, au nom de toute l'assemblée, une requête pour être présentée au pape, dans laquelle, outre plusieurs plaintes qu'on faisoit contre le S. Siége, par rapport à l'Allemagne, on demanda pour la premiere fois, par autorité publique, la convocation d'un concile général dans quelque ville d'Allemagne, ou bien dans quelque autre du voisinage, où il fût permis non-seulement aux Ecclésiastiques, mais encore aux Laïques de proposer ce qui seroit le plus convenable pour le bien de l'Eglise; & supposé que le pape y consentit, l'électeur de Saxe s'obligeoit à empêcher Luther, qui étoit retiré dans ses états, de rien écrire contre l'église Romaine, & sur les matieres de religion.

Proposition d'y admettre les laïques.

La proposition d'admettre les laïques au concile, & quelques autres conditions qui étoient aussi-bien que celle-là contre l'usage constant de l'Eglise, étoient des artifices de Luther & de ses partisans, qui vouloient mettre le pape dans son tort, & se faire honneur de leur prétendue soumission à l'église, quand elle seroit assemblée, pour les points de religion dont on disputoit. Elles furent rejettées par le nonce Cheregati, & les Luthériens ne manquerent pas de s'en prévaloir, pour animer les princes & les peuples d'Allemagne contre la cour de Rome.

La promte mort d'Adrien fut un nouvel incident fort contraire aux vûes politiques de Charles V. & par un fâcheux contre-coup, très-désavantageux à la religion même: car s'étant dans la suite brouillé avec Clement VII. successeur d'Adrien, & la guerre s'étant furieusement rallumée entre ce prince & le roi de France, le parti des Luthériens se fortifia extraordinairement en Allemagne, & obligea l'empereur à garder des ménagemens à leur égard, dont les suites furent très-pernicieuses à l'Eglise. On parla alors plus que jamais de convoquer un concile général, à quoi Clement VII. tant à cause de la guerre, que pour quelques

autres

1545.

autres raisons que j'ai touchées ailleurs, avoit peine à se résoudre; & ce ne fut que sous le pontificat de Paul III. son successeur, qu'on y pensa fort sérieusement.

On projette de le tenir dans la ville de Mantoue.

Palavicin. hist. concil. Trid. l. 4. c. 1. & seq.

Ce pape, en 1536. expédia la bulle, par laquelle il convoquoit le concile à Mantoue, & envoya sur ce sujet des nonces à tous les princes chrétiens : mais sur diverses difficultés que fit le duc de Mantoue, de recevoir dans sa capitale tant de gens de différentes nations, dont plusieurs étoient ennemies les unes des autres, & entre lesquelles il pourroit arriver des querelles, que sa seule autorité ne pourroit ni empêcher ni assoupir, & pareillement sur ce que le roi avoit peine à agréer que le concile se tînt dans les états d'un prince feudataire de l'empereur, on fut obligé de prendre d'autres mesures, & le pape obtint le consentement des Vénitiens pour la célébration du concile à Vicence.

Il y envoya ses légats, afin de régler avec les Vénitiens toutes choses pour la sûreté, la commodité & la liberté du concile, tandis que lui-même iroit à Nice pour travailler à la paix, ou à une longue treve entre l'empereur & le roi de France, à quoi il réussit.

C'étoit-là une grande disposition à la prompte assemblée du concile : mais les deux princes représenterent au pape que les évêques de leurs états ne pourroient arriver à Vicence que sur la fin de l'Automne; que l'hyver étoit un temps incommode pour tenir une telle assemblée, & qu'il étoit à propos de la différer jusques à quelques mois. Le roi des Romains écrivit aussi au pape, qu'il voyoit dans les esprits des Protestans de la disposition à la paix, & que si elle se pouvoit faire sans un concile, dont ils ne vouloient reconnoître l'autorité qu'à certaines conditions que l'Eglise ne pouvoit pas admettre, ce seroit le mieux. Les Vénitiens mêmes, qui négocioient actuellement une treve avec Solyman, appréhenderent de l'irriter, si le concile où l'on devoit traiter de la ligue des princes Chrétiens contre lui, se tenoit dans une des villes de leur république; & sur cela ils retirerent la parole qu'ils avoient donnée au pape : mais il ne se rebuta pas.

Onuphr. in Paulo III.

On se détermine pour celle de Trente.

On parla encore de la convocation du concile à diverses reprises pendant trois ou quatre ans. On proposa de nou-

1545. veau Mantoue, & puis Ferrare & Cambrai. Enfin on se détermina à la ville de Trente: & l'an 1542. le pape fit expédier une nouvelle bulle, où il fit un grand éloge de la religion, de la piété de l'empereur & du roi de France; & du zele qu'ils avoient pour le repos & le bien de la chrétienté.

Belcarius, l. 23. Cette bulle choqua l'empereur par les louanges que le pape y donnoit au roi, & parce qu'il sembloit le lui égaler dans l'attachement qu'il avoit au S. Siége, & dans son ardeur à procurer la tranquillité à l'Eglise. Il lui en écrivit une longue lettre, remplie de plaintes, où il fit un parallele de lui-même avec le roi d'un style pareil à celui de ses harangues de Rome & des dietes d'Allemagne. Le roi, selon lui, étoit l'enfant prodigue, & lui l'enfant sage, qui ne s'étoit jamais départi de son devoir. Il avoit, disoit-il, contribué de tout son pouvoir à l'assemblée d'un concile général, pour y unir les princes Chrétiens contre les Turcs: au lieu que le roi de France avoit fait des alliances avec les infideles, les avoit suscités contre les princes chrétiens, & n'avoit rien oublié, pour empêcher les Luthériens d'Allemagne de consentir à la convocation du concile. Il se répandoit ensuite dans des reproches les plus outrageans contre le roi. Il l'accusoit d'avoir déliberé de l'arrêter dans son passage par la France, & de lui avoir fait querelle mal-à-propos sur la restitution du duché de Milan: sur quoi il prétendoit n'avoir donné aucune parole, qu'en supposant le rétablissement du duc de Savoye dans ses états avant toutes choses. Il l'accusoit encore d'avoir entretenu la dissension sur le fait de la religion entre les Allemands, & ajoûtoit diverses autres accusations: d'où il concluoit que bien loin que le pape dût regarder ce prince comme un digne fils de l'Eglise, il devoit le déclarer ennemi du S. Siége, lancer contre lui ses anathèmes, & faire dans sa personne un exemple, qui tînt en respect tous les autres rois de la chrétienté.

Une copie de cette lettre ayant été envoyée au roi, il fit faire une réponse en forme d'apologie par Pierre du Chatel, depuis evêque de Mâcon, où toutes les accusations de la lettre furent réfutées, la mauvaise conduite de l'empereur dans

la guerre contre les Turcs, où ses armées tant de terre que de mer avoient presque toujours été battues, fort au long exposée, & l'application de la parabole de l'enfant prodigue parfaitement tournée en ridicule. Car on y disoit par une ironie très-piquante, que le caractere de ce fils sage de la parabole, qui n'avoit jamais manqué de respect à son pere, ne pouvoit pas être mieux exprimé, qu'il l'avoit été dans la personne de l'Empereur, lorsque l'an 1527. son armée tenant le pape Clément VII. assiégé dans le château Saint-Ange, au milieu d'une garnison que la peste ravageoit, pillant ses trésors, exigeant une grosse rançon de lui pour sa liberté, il lui marquoit une tendresse de fils en Espagne, en faisant faire des processions & des prieres dans toutes les Eglises, pour obtenir de Dieu sa délivrance. 1545.

C'étoit par ses manieres outrageantes, mais après tout beaucoup plus pardonnables au roi, puisqu'il ne faisoit que repousser la calomnie, que ces deux princes ranimoient leur haine, qui leur avoit déja fait reprendre les armes à l'occasion de l'assassinat des ambassadeurs de France : mais cela n'empêcha pas le pape de poursuivre son dessein pour l'assemblée du concile de Trente, que les princes catholiques d'Allemagne avoient agréé dans la diete de Spire. Il nomma les légats qui devoient y présider, & écrivit de nouveau à tous les princes chrétiens, pour les exhorter à y envoyer leurs ambassadeurs & les evêques de leurs états.

Les légats se transporterent à Trente, pour en faire l'ouverture : mais la guerre plus vive que jamais entre les deux princes empêchant la liberté & la sûreté des chemins, peu d'évêques s'y rendirent, & le pape fut encore obligé de proroger le concile jusqu'à un autre temps plus commode.

Ouverture du concile.

Palavicin. hist. concil. Trid. l. 5. c. 7.

Enfin la paix ayant été faite par le traité de Crespi, le pape, de concert avec l'empereur & le roi, fixa l'ouverture du concile au quinzieme de Mars de cette année 1445. Il nomma pour ses légats en cette assemblée les cardinaux Jean Marie de Monté, Marcel Cervin, & Renaud Pole, Anglois, qui tout parent qu'il étoit du roi d'Angleterre, avoit été proscrit par ce prince, dont il avoit toujours blâmé la conduite. Il n'y eut que les deux premiers qui alle-

1545. rent à Trente, le cardinal Pole étant resté à Rome, sur les avis qu'eut le pape que les émissaires du roi d'Angleterre avoient conspiré d'enlever ce cardinal dans le chemin.

Il s'y trouve d'abord très peu d'évêques.

Il se trouva si peu d'évêques à Trente à l'arrivée des légats, que l'ouverture du concile fut remise au troisieme de Mai, & sur de nouvelles difficultés que les ambassadeurs de l'empereur faisoient naître tous les jours, elle fut différée jusqu'au treizieme de Décembre, troisieme Dimanche de l'avent.

Cependant trois prélats de France étoient arrivés à Trente, savoir Claude d'Odieu évêque de Rennes, & non pas archevêque de Reims, comme l'écrit par méprise Palavicin dans son histoire du concile de Trente, Antoine Filholi de Ganac, archevêque d'Aix, & claude de la Guiche, évêque d'Agde. Ces prélats, ennuyés de tous ces délais, qui leur étoient d'autant plus désagréables, que les agens de l'empereur en étoient les auteurs, en écrivirent au roi; & sur leurs lettres il leur envoya ordre de revenir en France.

Cet ordre ayant été communiqué aux légats, ils en furent très-alarmés. Les ambassadeurs de l'empereur en firent grand bruit, & Granvelle produisit le traité de Crespi, prétendant que cette retraite étoit contre un des articles, par lequel le roi s'étoit obligé à procurer la convocation du concile. Les légats virent bien que cet empressement de Granvelle étoit plus un effet de son antipathie contre la nation Françoise, que de son zele pour le bien de l'Eglise, par les chicanes, que lui & ses collegues avoient faites jusqu'alors, pour éloigner l'ouverture du concile. C'est pourquoi ils n'insisterent pas beaucoup sur le motif qu'il apportoit, mais représenterent fortement aux prélats François les fâcheuses suites qu'auroit leur départ, & que si le roi savoit la situation des choses, il n'exigeroit pas d'eux l'exécution du commandement qu'il leur faisoit: de sorte qu'après bien des conférences tenues sur ce sujet, il fut arrêté que l'évêque de Rennes retourneroit seul en France, pour informer le roi de ce qui se passoit à Trente, & que l'archevêque d'Aix demeureroit. Pour ce qui est de l'évêque

1545.

d'Agde, il prit un milieu, qui fut de sortir de Trente, pour obéir au roi & attendre un nouvel ordre.

Le pape est embarrassé du procédé ambigu de l'empereur.

Le procédé ambigu de l'empereur embarrassoit beaucoup plus le pape que tout le reste, & il ne comprenoit rien à sa conduite. Car nonobstant les empressemens qu'il avoit fait paroître pour la convocation du concile, les évêques de ses royaumes d'Espagne ne se mettoient point en chemin, ses ministres, qui étoient souvent en conférence avec le cardinal Farnese envoyé par le pape en Allemagne, où étoit la cour Impériale, parloient éternellement à ce cardinal des inconvéniens que le concile pourroit produire, & lui faisoient sur-tout appréhender que les Protestans, qui ne pouvoient en attendre qu'une condamnation certaine, ne prissent ce prétexte pour courir aux armes, & n'accablassent le parti Catholique, qui n'avoit encore pris aucunes mesures pour sa défense. Ils lui proposoient de tenir, avant que de passer plus outre, une assemblée en Allemagne, où les docteurs des deux partis traitassent des points controversés entre eux; qu'on distinguât ceux sur lesquels on contestoit, & qu'on s'approchât réciproquement sur ceux-ci le plus qu'il seroit possible.

Le cardinal Farnese rendoit compte de tout ce manege au pape & aux légats du concile, & leur marquoit en même-temps ce qu'il soupçonnoit des desseins de l'empereur, qui pouvoient bien être, selon lui, de se faire un mérite auprès des Luthériens d'avoir empêché le concile, dont en effet ils ne s'accommodoient point, & de les engager par-là à le seconder de toutes leurs forces contre la France, nonobstant le traité de Crespi, tandis cependant que le roi négocioit actuellement par son envoyé à la Porte, pour ménager une treve entre Solyman & l'Empire, & que monsieur de Grignan son ambassadeur en Allemagne sembloit presque en tout agir de concert dans les dietes avec les ministres Impériaux.

Mais le pape ne prit point le change, & fit faire l'ouverture du concile au jour marqué, c'est-à-dire, le treizieme de Décembre, bien qu'il n'y eût alors à Trente que vingt-six tant évêques, qu'archevêques, & quelques généraux d'ordres religieux.

1545.

Les ambassadeurs de France arrivent à Trente.

Palavic. lib. 8. c 3.

On avoit déja tenu cinq sessions, lorsque les ambassadeurs de France arriverent le vingt-sixieme de Juin. C'étoient Claude d'Urfé, Jacques de Linieres, président de la troisieme chambre du parlement de Paris, & Pierre Danés, qui fut depuis évêque de Lavaur. Leur arrivée causa quelque embarras au concile touchant la place qu'ils y devoient avoir. On fit une délibération sur ce sujet le trentieme de Juin. Les légats furent d'avis qu'on ne remuât point la question de la presséance, parce qu'il n'y en avoit encore aucune nécessité, que les ambassadeurs de l'empereur assistoient au concile, & que ceux de France ne leur disputeroient point la premiere place.

Dispute pour le rang.

Mais comme en ces sortes de rencontres il y a toujours des gens empressés à faire leur cour aux princes, sans nul égard pour la tranquillité publique, il y eut quelques prélats qui prétendirent qu'on ne pouvoit accorder aux ambassadeurs de France le rang immédiatement après ceux de l'empereur, sans préjudicier au droit du roi des Romains. Ils dirent que dans le concile de Latran les ambassadeurs de Maximilien d'Autriche qui n'avoit que cette qualité, avoient précedé ceux du roi de France, & que Ferdinand étant actuellement revêtu du même titre, devoit avoir les mêmes prérogatives.

L'archevêque d'Armag répondit à cela, que sans examiner la certitude de ce fait du concile de Latran, il y avoit beaucoup de différence; qu'à la vérité Maximilien ne s'intituloit alors que roi des Romains, parce qu'il n'avoit pas encore été couronné à Rome : mais qu'à cela près, il avoit tous les droits d'empereur, qu'il en exerçoit toute la puissance dans l'Empire, au lieu que Ferdinand n'avoit par ce titre qu'un simple droit de succession à l'Empire, & rien autre chose, tandis que l'empereur son frere en seroit en possession. On répliqua à diverses reprises de part & d'autre. La conclusion fut qu'on s'en rapporteroit à la prudence des légats, que l'on chargea de terminer au plutôt cette affaire.

Mais les ambassadeurs de France, offensés de ce qu'on avoit mis ce point en délibération, firent déclarer aux légats par l'évêque d'Agde, que si on hésitoit seulement

là-dessus, ils alloient partir pour retourner en France.

Les ambassadeurs de l'empereur s'aviserent de faire une autre difficulté; & s'ils y avoient insisté, il n'en falloit pas davantage pour tout rompre. Ils dirent que l'empereur assistant au concile devroit y avoir une place séparée de celles des autres princes qui y assisteroient avec lui, & qu'eux représentant sa personne, ils devoient aussi en avoir une hors du rang des autres ambassadeurs, & que par conséquent ceux de France ne devoient point être assis à côté d'eux. C'étoit une de ces vaines prétentions que les ministres proposent quelquefois, plutôt pour faire remarquer la prééminence de leur maître, qu'à dessein de les soutenir. Les légats n'eurent pas beaucoup de peine à les empêcher de faire cette nouvelle chicane; & ne les ayant pas non plus trouvés fort vifs sur l'article qui concernoit le roi des Romains, la contestation finit au contentement des ambassadeurs de France. Mendoza même ambassadeur de l'empereur se piqua d'honnêteté en cette occasion; & quoique depuis quelque temps il n'assistât pas au concile, à cause d'une fievre quarte, dont il étoit fort tourmenté, il voulut s'y trouver à la réception des ambassadeurs de France. Il leur fit de grandes civilités, & ils prirent leurs places à côté de lui.

Suite de la guerre avec les Anglois. Memoires de Langei, l. 10.

Je n'entrerai désormais dans le détail de ce qui se passa dans ce concile, qu'autant que quelques évenemens, qui eurent rapport à la France, m'y obligeront. Je reviens aux affaires de Picardie, où la guerre continuoit avec les Anglois. Il y eut au commencement de la campagne de 1546. deux actions importantes, & les Anglois y furent fort mal menés par les François.

La peste qui s'étoit mise dans la garnison du fort d'Outr'eau pendant l'hyver, y avoit fait un assez grand ravage: mais elle avoit cessé vers le printemps. Comme ce fort étoit très-proche de Boulogne, les Anglois, qui en étoient fort incommodés, mais qui n'osoient entreprendre de l'assiéger dans les formes, ne pensoient qu'à l'affamer. Ils étoient fort alertes pour empêcher qu'il n'y entrât des vivres: & d'autre part toute l'application du maréchal de Biez étoit de ne l'en pas laisser manquer.

1546. Il fit partir de Montreuil le jour de Pâques un convoi ſous les ordres de Senerpont ſon lieutenant, à la tête d'une troupe de gendarmes. Ce commandant rencontra le lendemain au pont de briques trois cents chevaux Anglois qui s'y étoient poſtés pour lui diſputer le paſſage. Il les attaqua, les diſſipa ſans beaucoup de réſiſtance, & conduiſit ſon convoi au fort avec perte ſeulement de deux hommes d'armes & de trois archers qui furent pris.

Mais les Anglois l'attendirent au retour, après avoir été renforcés de quatre cents chevaux de la garniſon de Boulogne, auxquels devoient encore ſe joindre quatre cents arquebuſiers. Senerpont, nonobſtant l'inégalité des forces, ſachant que le maréchal de Biez approchoit pour le ſoutenir, ſortit du fort, pour retourner à Montreuil. Il tomba ſur cette cavalerie avant que les arquebuſiers fuſſent venus, la chargea, & ſecondé par le colonel de Tais & le comte Reingrave, que le maréchal avoit envoyé devant avec une petite troupe de gentilshommes, mit l'ennemi en déroute après un aſſez rude combat. Le maréchal de (a) Calais, qui commandoit les Anglois, fut tué ſur la place avec environ ſix vingts cavaliers, & il n'en demeura gueres moins du côté des François. Le Reingrave y fut bleſſé : & Senerpont ayant forcé le paſſage, amena au maréchal de Biez ſoixante-quinze priſonniers, tous vêtus de caſaques de velours chamarrées d'or & d'argent.

L'autre action ſe fit quelque temps après, & encore à l'occaſion du ravitaillement du fort. Elle fut plus conſidérable que la précédente par le nombre des combattans de part & d'autre. Le maréchal de Biez conduiſoit le convoi lui-même avec quatre mille lanſquenets, commandés par le Reingrave leur colonel, cinquante hommes d'armes, & deux cents arquebuſiers. Mylord Sorel, ou Surri, fils du duc de Nortfolk, vint au-devant de lui à la tête de ſix mille hommes, & le rencontra ſur le Mont Saint-Etienne. On ſe battit avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté des deux côtés : mais enfin les Anglois plierent & ſe retirerent ſous un petit fort, où ils furent encore attaqués & forcés. Sept

(a) C'eſt ainſi que l'appelle M. de Langei dans ſes mémoires.

ou huit cents demeurerent fur la place, & plus de fix vingts furent faits prifonniers. 1546.

Ces mauvais commencemens de la campagne étonnerent le roi d'Angleterre, qui fe voyoit abandonné de l'empereur, & obligé à faire de groffes dépenfes pour foutenir fa conquête. Il favoit que le roi faifoit de grands préparatifs pour venir affiéger Boulogne, & que fi elle étoit une fois prife, il auroit peine à fauver Guines & les autres places des environs de Calais. C'eft ce qui le détermina à penfer à la paix : & le roi toujours perfuadé des mauvaifes intentions de l'empereur, fur-tout depuis la mort du duc d'Orléans, accepta volontiers la propofition, que Henri lui fit de mettre leurs différends en négociation.

On confent de part & d'autre à une négociation, & la paix fe conclut.

Recueil de Traités par Leonard, tom. 2.

Les conférences fe tinrent entre Ardres & Guines. L'amiral d'Annebaut, & le fieur Raimond, premier préfident du parlement de Rouen, furent nommés plénipotentiaires par le roi, & mylord Dudley avec l'amiral d'Angleterre par Henri VIII. La paix fut conclue le feptieme de Juin, & les conditions du traité furent en fubftance; que le roi dans l'efpace de huit ans payeroit au roi d'Angleterre huit cents mille écus, pour le dédommager des frais de la guerre, & en particulier des fortifications qu'il avoit faites à Boulogne, & en quelques autres places du Boulonnois, des penfions qu'on avoit ceffé de lui payer, & qu'au bout de huit ans ce prince rendroit au roi Boulogne & tout le Boulonnois.

Il y a une chofe remarquable dans la teneur de ce traité, c'eft que Henri VIII. parmi fes titres en prend deux, dont l'union doit paroître fort bifarre, favoir celui de défenfeur de la foi, que le pape Leon X. lui avoit donné, à caufe d'un livre qu'il avoit fait, ou qu'il avoit publié fous fon nom contre Luther, & celui de chef fuprème de l'églife Anglicane & Irlandoife : titres, qui affurément étoient fort incompatibles.

1547.

Mort du roi d'Angleterre.

Ce fut-là le dernier traité qu'il fit avec la France étant mort fept mois après, c'eft-à-dire le vingt-huitieme de Janvier de l'année fuivante, âgé de cinquante-fept ans, & fur la fin du trente-huitieme d'un regne infiniment funefte à la religion : car fon fcandaleux fchifme ouvrit peu de temps

1547. après sa mort la porte à l'héréſie, qui infecta toute l'Angleterre, & enſuite le royaume d'Ecoſſe. Elle fut depuis ce temps-là la religion dominante dans ces royaumes, excepté quelques intervalles trop courts, pour remédier à un mal déja ſi enraciné.

Une paſſion infame en fut la premiere cauſe. Pluſieurs de ceux qui l'allumerent, ou qui la fomenterent, en porterent la peine, même du vivant de Henri. Un nombre infini de zelés catholiques périrent dans les perſécutions qu'elle ſuſcita ; & l'humeur ſanguinaire de ce prince n'a pas moins contribué que ſes exceſſives débauches, à rendre ſa mémoire odieuſe à la poſtérité. Il eut ſix femmes les unes après les autres. Il fit couper la tête à deux, & en répudia deux autres. Se ſentant près de ſa fin, il fit appeller quelques évêques pour délibérer avec eux de ſa réconciliation avec l'égliſe Romaine : mais ces prélats appréhendant que ce ne fût un piége qu'il leur tendoit, ainſi qu'il avoit fait à d'autres en quelques occaſions, n'oſerent ſe déclarer. Il n'y eut qu'Etienne Gardiner, evêque de Vinceſtre, qui lui conſeilla d'aſſembler ſon parlement, pour délibérer ſuivant les regles de la conſcience ſur un ſujet ſi important, ou s'il n'avoit pas le temps de le faire, de donner au moins par écrit une marque ſincere de ſon repentir. Mais Henri en ayant parlé enſuite à quelques ſeigneurs, qui craignirent qu'on ne les obligeât de reſtituer les biens d'égliſe qu'on leur avoit donnés, ils l'empêcherent de le faire.

Sanderus de ſchiſm. lib. 1.

Combien il laiſſa d'enfans.

Il laiſſa trois enfans, ſavoir Marie, de Catherine d'Arragon, Edouard, de Jeanne Seimer, & Eliſabeth d'Anne de Boulen. Il adjugea la couronne à Edouard, lui ſubſtitua Marie, & à Marie Eliſabeth, ordonnant que s'ils n'avoient pas de poſtérité, le royaume retournât à ceux, à qui il appartiendroit par les loix & par les coutumes d'Angleterre.

Mémoires de Langei, l. 10.

Cette mort fut annoncée au roi à Saint Germain-en-Laye, & il en fut fort affligé (a), parce qu'il avoit ſujet d'eſpérer que

(a) M. de Thou, l. 2. aſſûre que l'on fit un ſervice pour Henri VIII. dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, quoique ce prince fût mort dans le ſchiſme : mais il ne dit pas que le bruit couroit alors que ce prince s'étoit converti à la mort, & qu'il avoit ordonné que l'on élevât ſon fils dans la religion Catholique. On aima mieux croire que ce bruit étoit fondé, que d'en examiner la vérité.

1547.

ce prince mécontent de l'empereur, qui l'avoit abandonné, se lieroit plus étroitement que jamais avec la France. On remarqua que cette nouvelle avoit fait beaucoup d'impression sur son esprit. Ceux qui l'approchoient de plus près, s'apperçurent que depuis ce moment-là il étoit fort pensif. Il étoit à peu près de même âge & de même complexion que le roi d'Angleterre. Il n'avoit été que trop sujet aux mêmes foiblesses, & sa santé en étoit fort altérée. C'étoient ces réflexions chagrinantes qui causoient sa mélancolie : mais comme on se flatte toujours en cette matiere, son inquiétude n'alloit pas jusqu'à lui persuader qu'il fût aussi proche du terme de sa carriere qu'il l'étoit. Il ne survécut effectivement que deux mois au roi d'Angleterre.

François I. tombe malade, & meurt bien-tôt après.

Au commencement de Février il fut pris d'une fievre lente, qu'il espéra surmonter par l'exercice de la chasse. Il s'en alla à la Muette, maison de plaisance qu'il avoit bâtie au bout de la forêt de S. Germain. Il y séjourna sept ou huit jours, & alla de-là à Limours, pour y passer le Carnaval : mais le chagrin le rendant inquiet, il passa à Rochefort, où tous les soirs au retour de la chasse il avoit des redoublemens, ce qui l'obligea de retourner à Saint Germain. Il vint coucher à Rambouillet, où sa fievre s'étant extraordinairement augmentée, il y mourut d'un ulcere entre l'anus & le scrotum, causé par son incontinence, & qui l'avoit déja mis en danger de mort à Compiegne six ou sept ans auparavant. Il reçut les Sacremens de l'église avec de grands sentimens de pénitence, & fit à son fils, avant que de mourir, de très-belles leçons, lui recommanda extrêmement de soulager ses sujets par la diminution des impôts, & de se servir dans ses conseils & dans la guerre, s'il étoit obligé de la faire, des avis de l'amiral (a) d'Annebaut, dont il connoissoit la prudence, la valeur, & le zele désintéressé pour l'état. Belcarius, l. 25.

Caractere de ce prince.

Ce fut le dernier jour de Mars que la France fit cette perte ; car nonobstant ce qui a été écrit par quelques historiens au désavantage de ce prince, c'en fut une véritable pour la France. L'âge & l'expérience avoient mûri son

(a) François I fit à ce seigneur un legs de 100. mille francs par son testament. M. de Thou prétend qu'il avertit son fils de se défier de l'ambition des Guises, l. 2.

1547. esprit un peu trop vif, trop entreprenant & plus attaché pendant une grande partie de son regne à ses plaisirs, qu'aux affaires de son état, & qu'à prendre ses précautions dans les grands desseins qu'il formoit, & que sa négligence ou sa témérité rendirent funestes à sa propre personne & à son royaume. Les qualités de l'ennemi qu'il eut en tête firent paroître ses défauts bien plus qu'ils n'auroient paru en d'autres conjonctures. Ils avoient tous deux beaucoup d'esprit, beaucoup de valeur, beaucoup d'ambition: mais tout cela étoit soutenu dans Charles V. par beaucoup de prudence, d'application, de finesse, de ruse; & étoit mis fort mal en œuvre par François I. souvent trop franc & trop ouvert, trop aisé à séduire par les apparences d'une sincérité affectée, qui le faisoient donner dans les piéges qu'on lui tendoit en toutes les négociations, & principalement dans les entrevues qu'il eut avec l'empereur, dont il fut toûjours la dupe. Il étoit affable, familier avec ses courtisans, libéral, mais mauvais ménager (a). Il avoit l'esprit vif, pénétrant, aisé, une mémoire heureuse, s'exprimoit facilement, noblement, avec beaucoup de vivacité, & même d'éloquence, quand il étoit besoin. Il avoit beaucoup de goût pour les beaux arts, il aimoit la conversation des personnes savantes, & en avoit tellement profité, que quoiqu'il eût très-peu étudié pendant sa jeunesse, il parloit sur toutes sortes de sujets avec autant de discernement & de justesse, que ceux mêmes qui les avoient le plus approfondis. Il n'y avoit pas jusqu'aux arts les moins dignes de sa connoissance, dont il ne sût les termes, & dont il ne connut les instrumens & leur usage, prenant plaisir, quand l'occasion s'en présentoit, à s'instruire de tout ce détail.

Belcar. lib. 16.

Son goût pour les sciences. Etablissement qu'il fit en leur faveur.

Ce goût du prince pour les sciences les fit fleurir de son temps dans le royaume, où avant lui elles étoient peu cultivées. Il fonda un grand nombre de chaires dans l'Université de Paris pour toutes sortes de Facultés. La doctrine étoit pour les gens de qualité un moyen sûr de parvenir à la faveur, quand ils avoient d'ailleurs ce qu'il falloit pour soûtenir les

(a) M. de Thou dit cependant que lorsque ce prince mourut, il avoit acquitté toutes ses dettes, & qu'il laissa encore 400. mille écus d'or au thrésor royal, outre le quart de ses revenus qui lui étoit dû.

grands emplois ; & c'est par-là que Jean Cardinal du Bellay, Guillaume & Martin de Langei ses freres furent en si grande considération sous ce regne. On commença à revoir en France des évêques & des Magistrats savans. Pierre du Châtel dût à son mérite son évêché de Mâcon, Guillaume Pellicier celui de Montpellier, François Olivier la dignité de chancelier de France, Guillaume Budé, & Lazare de Baïf celles de maîtres des Requêtes, sans parler de Jean-Jacques de Mesme, qui s'éleva par la même voie dans la robe, la délicatesse de sa santé ne lui ayant pas permis de tourner du côté de l'épée comme ses ancêtres. 1547.

Ce prince commença à Fontainebleau la bibliotheque royale (*a*), qui fut depuis apportée à Paris sous le regne de Henri le grand, & la fournit de quantité de beaux livres & de manuscrits rares, qu'on alla chercher jusques dans le Levant, & en d'autres pays étrangers. Lui-même composa un ouvrage très-bien écrit sur la discipline militaire, dont parle Sainte Marthe. Il écrivit cet ouvrage à l'occasion de la nouvelle milice qu'il créa, & qu'il partagea en légions. Il avoit encore formé de nouveaux projets pour l'avancement des belles lettres dans le temps qu'il mourut : mais il en fit assez pour mériter l'éloge qu'on lui donna, de pere & de restaurateur des sciences.

Il ordonne que tous les arrêts soient prononcés en françois.

Entre plusieurs ordonnances, qu'il fit pendant son regne, il y en a une fort ample de 1539. dont l'article cent onzieme m'a paru digne d'être remarqué. Il y ordonne que *doresnavant tous arrêts .... soient prononcés, enregistrés, & délivrés aux parties en langage maternel François & non autrement.* La raison qu'il apporte de cet article est qu'il naissoit souvent des difficultés sur l'intelligence des mots latins, qui donnoient lieu à de nouveaux procès.

Cela suppose visiblement qu'autrefois les arrêts de la cour se mettoient en Latin. Ce n'est pas à dire que le président les prononçât en cette langue. Il les prononçoit en François, le greffier les couchoit de même sur son plumi-

(*a*) Budé en fut bibliothecaire & après lui l'évêque de Mâcon. C'est ce prélat qui fit l'oraison funebre de François I. & il eut une querelle avec la Sorbonne, pour avoir dit dans son discours que l'ame de ce prince étoit allée droit au ciel, sans passer par le purgatoire. *Thuan. liv.* 2.

1547.

tif: mais quand il étoit question de leur donner leur forme; pour les délivrer aux parties, on les mettoit en latin. Je ne crois pas non plus que cet usage fut encore général, ou même fréquent du temps de François I. mais il n'étoit pas encore aboli: & il le fut par cette ordonnance, qui statua la même chose pour les testamens, les contrats, & les autres actes juridiques. Cet article étoit aussi relatif à une ordonnance de Louis XII. de l'an 1512. selon laquelle les requêtes & informations devoient se faire dans le langage du pays des parties, ce qui étoit encore sujet à plus d'inconvéniens, que si ces actes eussent été faits en latin, parce que le langage qu'on parle en la plûpart des frontieres de France n'est gueres connu dans les tribunaux, où les affaires se jugent en dernier ressort. C'est la réflexion de Monsieur Bourdin, procureur général au parlement de Paris, dans une espece de commentaire qu'il a fait sur l'ordonnance de 1539. Je ferai encore une remarque sur ce sujet: que François I. fit expédier en François, à François Olivier les provisions de la dignité de chancelier de France. (a) On m'a assûré que ce sont les premieres qui furent faites en François, & qu'auparavant on les faisoit en latin.

Art. 47.

Ms. de la bibliotheque de M. Rousseau auditeur des comptes à Paris.

Son zele pour la religion.

Nonobstant la passion de l'amour, à laquelle ce prince s'abandonna beaucoup, il conserva toujours un grand fond de religion; autant par une véritable piété, que par une sage politique, il prit toutes les précautions possibles pour empêcher que les nouveautés en matiere de religion ne s'introduisissent dans son royaume. Il y donna la chasse à Calvin & à ses disciples, qui ne laisserent pas de s'y faire bien des partisans secrets, & il fit de terribles exemples de sévérité en cette matiere.

Il bâtit, ou rétablit plusieurs maisons royales, comme Fontainebleau, Saint Germain-en-Laye, Chambor, le château de Madrid au bois de Boulogne, Follembrai, Villers-Coterêts, & commença le bâtiment du Louvre à Paris. Il érigea en duchés-Pairies le comté de Vendôme pour Charles de Bourbon, Montpensier pour Louis de Bourbon, Guise

(a) Du Chesne dans l'histoire des chanceliers rapporte des provisions données avant le regne de François I. dont les unes sont écrites en latin, & les autres en françois.

pour Claude de Lorraine, & Nevers pour François de Cleves. 1547.

Il prit pour son Symbole une Salamandre avec ces mots de son invention : *Nutrisco & extinguo* : je nourris & j'éteins, dont javoue que j'ai peine à pénétrer le sens & la finesse.

Quel fut son symbole.

Paradin écrit que Charles comte d'Angoulême, pere de François I. avoit pris avant lui le symbole de la Salamandre, & que pour ce qui est de l'ame de cette devise, il avoit vû une médaille de bronze, où elle étoit en Italien de cette maniere : *Nudrisco il buono e Spengo il reo*, par où il marquoit sa bonté & son équité, qui le rendoient libéral envers les gens de bien, & lui faisoient punir les méchans.

Il eut de Claude de France sa premiere femme trois fils, l'aîné François Dauphin, & le duc d'Orleans le troisieme, qui moururent de son vivant, & Henri qui fut son successeur à la couronne. Il eut aussi quatre filles : Louise qui par le traité de Noyon, étant encore au berceau, fut accordée en mariage à Charles V. mais elle mourut, n'ayant pas encore deux ans; Charlotte qui fut aussi destinée au même prince, & mourut à l'âge de huit ans; Magdeleine, qui épousa Jacques V. roi d'Ecosse, & ne vécut que peu de temps après son mariage & son arrivée dans son royaume; Marguerite de France, qui sous le regne du roi son frere Henri II. épousa emmanuel Philbert duc de Savoye l'an 1559.

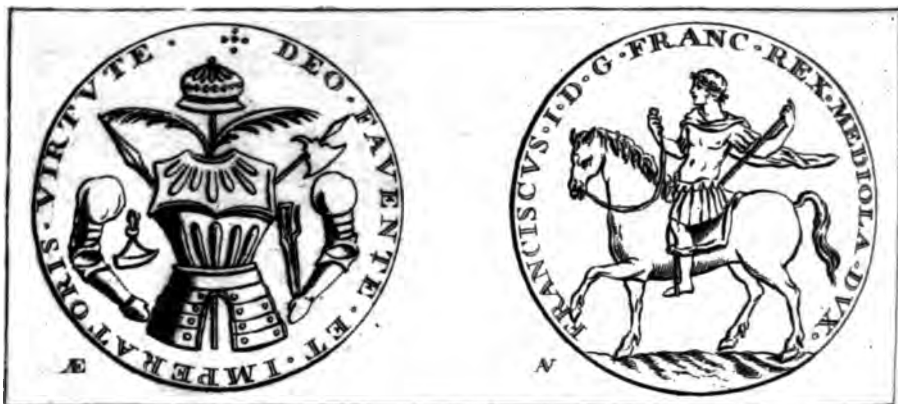
Son portrait.

François I. étoit d'une taille haute, & assez bien proportionnée, excepté qu'il avoit les jambes un peu trop menues. Il avoit un front large, les yeux vifs, le nez long & un peu recourbé, la couleur blanche, & le poil noir, de la majesté & de la douceur sur le visage : mais avec cela les traits un peu grossiers, à en juger par un portrait que j'ai de lui fait en 1537. dix ans avant sa mort. Il y est représenté avec les cheveux courts & une barbe épaisse. Cette mode fut introduite en France de son temps. Etienne Pasquier dans ses Recherches de la France nous en apprend l'origine: ce fut que dans un divertissement peu digne de la gravité d'un roi, ce prince fut blessée à la tête. » Avint, (dit il,) » par même aventure, que le roi François premier de ce » nom, ayant été fortuitement blessé à la tête d'un tison

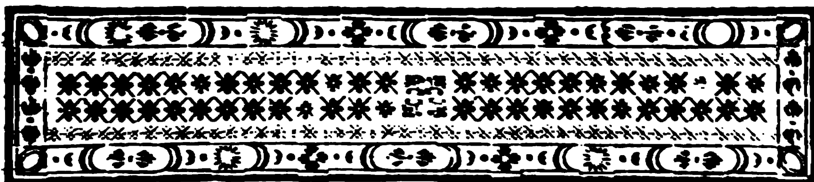
1547. » par le capitaine Lorges ſieur de Montgommeri, les mede-
» cins furent d'avis de le tondre. Depuis il ne porta plus
» longs cheveux, étant le premier de nos rois qui par un
» ſiniſtre augure dégénéra de cette vénérable ancienneté.
« Sur ſon exemple les princes premierement, puis les gen-
» tilshommes, & finalement tous les ſujets ſe voulurent
» former. «

François I. mourut en la (*a*) cinquante-troiſieme année de ſon âge, & en la trente-troiſieme de ſon regne.

(*a*) Il mourut, dit M. de Thou, âgé de 52. ans 6. mois 19. jours, & il régna 32. ans, trois mois moins un jour, l. 2.



OBSERVATIONS



OBSERVATIONS CRITIQUES ET HISTORIQUES

Sur le regne de François I.

I.

Du connétable de Bourbon.

IL y a quelque difficulté à fixer le temps & la maniere dont le roi fut inſtruit de la conſpiration du connétable de Bourbon. Le pere Daniel ſe contente de dire, après du Bellay, que le roi *arrivant à S. Pierre-le-Mouſtier apprit de Matignon & d'Argouges, deux gentilshommes de Normandie de la maiſon du connétable, qu'il ſe tramoit ſous main quelque choſe avec l'empereur par le moyen du comte de Rœux, ſans néanmoins qu'ils en ſuſſent aucun détail.*

M. du Puy, dans ſon traité ſur le procès du connétable, adopte le récit de du Bellay, & l'on fera voir bien-tôt que ce célebre écrivain n'a pû l'adopter ſans tomber dans une eſpece de contradiction avec lui-même.

Paſquier au 6. livre de ſes Recherches, dit au contraire que lorſque le roi arriva à Moulins, il ne ſavoit encore rien de la conſpiration du connétable, que par ces bruits ſourds qui précedent preſque toujours les événemens extraordinaires, ſur-tout lorſqu'il y a beaucoup de perſonnes dans le ſecret : mais que ſur des bruits pareils, le roi ne ſe crut pas en droit d'agir contre le connétable, ni de le faire arrêter. A l'égard de la découverte qui fut faite par d'Argouges & Matignon, il ajoute que le roi n'en fut informé qu'à Lyon : voici comment il raconte le fait.

Le connétable avoit envoyé en Normandie un de ſes ſecrétaires nommé Lurcy, pour tâcher d'attirer à ſon parti quelques gentilshommes de cette province. Lurcy en vit pluſieurs, & entr'autres Matignon & d'Argouges, qu'il pria de la part du connétable de ſe

rendre un certain jour à Vendôme dans une hôtellerie qu'il leur marqua, en leur disant qu'ils apprendroient-là ce qu'ils auroient à faire. Les deux gentilshommes s'imaginerent qu'il s'agissoit d'accompagner le connétable au voyage d'Italie. Ils se mirent en équipage, & se trouverent à Vendôme au lieu & au jour qu'on leur avoit marqué. Ils y trouverent Lurcy qui les fit d'abord jurer sur les saints Evangiles de ne révéler à personne ce qu'il alloit leur dire de la part de monsieur le connétable. Il leur déclara ensuite tout le plan de la conspiration.

Dans le compte que le premier président de Selve rendit au roi du procès des conjurés lorsque ce prince vint tenir son lit de justice au parlement les 8. & 9. de Mars 1524. il est dit expressément que Lurcy étant à Vendôme dit aux sieurs de Matignon & d'Argouges, que le connétable leur enverroit un certain nombre de gens de bien pour agir en Normandie.

Ce discours, tiré des registres du parlement, est imprimé parmi les preuves de l'histoire de la ville de Paris, par dom Felibien.

On voit un plus grand détail des propositions que Lurcy fit à ces deux gentilshommes dans le discours que Philippe Chabot, que l'on appelloit alors M. de Brion, & qui fut depuis amiral, tint au parlement, lorsqu'il y fut envoyé par le roi pour faire part à cette compagnie de la découverte de la conspiration. Ce seigneur dit, que l'envoyé secret du connétable avoit fait entendre aux sieurs Matignon & d'Argouges, que son maître vouloit se saisir de la personne du roi & l'enfermer au château de Chantelle pour le livrer au roi d'Angleterre. Lurcy ajouta que pour lui il n'étoit pas de cet avis, parce qu'il lui sembloit qu'on le devoit plutôt *occir & tuer*. Alors un des deux gentilshommes lui ayant demandé ce que deviendroient les enfans de France, il répondit qu'ils en feroient des pâtés, que l'on enfermeroit la mere du roi dans un lieu d'où elle ne sortiroit pas quand elle voudroit, & que les serviteurs de M. le connétable avoient déliberé d'abolir entierement la maison royale.

Matignon & d'Argouges s'en retournerent ensuite dans leur province bien étonnés de ce qu'ils avoient entendu.

Pendant ce temps-là le roi se préparoit à partir pour l'Italie. Il se rendit avant son départ à l'hôtel de ville de Paris, où il déclara qu'il laissoit le connétable son lieutenant général en ce royaume pour régler conjointement avec madame Louise les affaires qui pourroient survenir en son absence. Ce fait est rapporté dans le discours de M. de Brion au parlement, & tout Paris en avoit été témoin.

Lorsque le roi fut arrivé à Moulins, il vit le connétable sans avoir encore aucune connoissance distincte & certaine de la conspiration. D'Argouges & Matignon étant arrivés en Normandie se trouverent embarrassés, pour savoir s'ils réveleroient ce mystere au roi comme ils y étoient obligés, ou s'ils garderoient le serment qu'ils avoient

fait de le tenir caché. Car leur parti étoit pris de ne point entrer dans les vûes du connétable. Ils s'adresserent à un prêtre à qui ils dirent en général qu'un prince qu'ils ne pouvoient lui nommer, tramoit une conspiration contre l'état avec l'empereur & le roi d'Angleterre, & qu'ils le prioient d'en donner avis au sire de Brezé, lieutenant général pour le roi en Normandie sous le duc d'Alençon qui en étoit gouverneur. Le prêtre alla trouver Brezé & lui rendit compte de tout ce que les deux gentilshommes lui avoient dit sans les lui nommer. Brezé dépêcha aussi-tôt un courrier à la cour. Le roi étoit déja parti pour Lyon, & le courrier donna la lettre de Brezé à madame la régente, mere du roi, qui la reçut dans la ville de Clery. Elle écrivit à Brezé de s'informer qui étoient les deux gentilshommes, & de les lui envoyer le plus promptement qu'il seroit possible, avec assûrance qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Matignon & d'Argouges se rendirent à Blois où ils trouverent la régente; ils y furent interrogés par le chancelier du Prat, & leur déposition fut écrite par le secrétaire Robertet.

Le roi, comme on peut croire, ne tarda pas d'en être informé à Lyon, & il donna ordre aussi-tôt d'arrêter le connétable qui s'étoit déja retiré à Chantelle. Ce récit qui est tiré des pieces authentiques que Pasquier avoit consultées, suppose manifestement que d'Argouges & Matignon n'étoient point venus trouver le roi à S. Pierre-le-Moustier pour lui découvrir *la pratique du connétable*, comme le dit du Bellay, & après lui le pere Daniel. Ces deux gentilshommes étoient alors en Normandie, & peut-être sur la route de Blois, tandis que le roi étoit sur celle de Lyon.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que M. Dupuy qui a eu en main comme Pasquier les pieces du procès, raconte comme lui que Brezé écrivit à la régente qu'il avoit appris d'un homme d'église, à qui deux gentilshommes l'avoient dit en confession, qu'il se tramoit une grande conspiration contre le roi & son royaume *par un des gros personnages du royaume.* (Ce sont les termes de la lettre,) *& du sang royal, que même il y avoit dessein sur la vie du roi.* Il ajoute que la régente reçut cette lettre à Clery le 15 d'Août, qu'ensuite Brezé ayant envoyé les deux gentilshommes à Blois où étoit le conseil, ils y furent interrogés, & qu'ils déposerent qu'un nommé Lurcy leur avoit dit à Vendôme les grands desseins qu'avoit monsieur le connétable contre le roi & contre l'état, qu'il traitoit de son mariage avec la sœur de l'empereur, que les Anglois étoient de la partie, qu'ils devoient attaquer la France par la Normandie & par la Picardie, tandis que l'empereur l'attaqueroit par le Languedoc; que Lurcy leur avoit ajouté qu'on avoit proposé d'arrêter le roi & de le conduire à Chantelle; mais que pour lui il avoit été d'avis qu'il le falloit tuer. Voilà ce que M. Dupuy rapporte dans l'extrait qu'il a donné des pieces du procès, & cependant ce

même monsieur Dupuy, dans l'histoire abregée de la conjuration qu'il avoit mise à la tête de cet extrait, assûre sur l'autorité de du Bellay que le roi étant à S. Pierre-le-Moustier eut avis par Matignon & d'Argouges *de la pratique du connétable avec l'empereur.* On seroit tenté de croire que ce savant auteur ayant fait cet abregé historique sur le seul rapport des historiens, & ensuite l'extrait du procès sur les pieces mêmes, n'a pas pris la peine de voir si ce qu'il avoit dit dans l'un s'accordoit avec les pieces qu'il a rapportées dans l'autre. Peut-être se pourroit-il faire que le roi eut appris à Saint-Pierre-le-Moustier, non par Matignon & d'Argouges qui étoient en Normandie, mais par une lettre de la régente sa mere, les premiers avis que Brezé avoit donnés à cette princesse: on a vû qu'ils étoient encore assez obscurs, pour que le roi se tint sur ses gardes, sans cependant éclater encore contre le connétable. Brezé n'avoit écrit d'abord que sur le rapport d'un homme d'église qu'on ne connoissoit pas; il ne nommoit point les deux gentilshommes qui avoient parlé au prêtre; il n'y avoit rien dans ces avis d'assez particularisé pour en conclure que les deux gentilshommes étoient exactement informés. C'est apparemment tout ce qu'aura voulu dire le seigneur du Bellay : mais en ce cas, il n'aura point parlé juste en disant que ces avis vinrent au roi par Matignon & d'Argouges lorsqu'il étoit à S. Pierre-le-Moustier, puisqu'il donne par-là à entendre que ces deux gentilshommes étoient à S. Pierre-le-Moustier, quoiqu'ils fussent en Normandie.

Il est cependant certain que lorsque le roi vint à Moulins, il soupçonnoit déja la fidélité du connétable, puisque M. de Brion assûre dans son discours au parlement, que le roi étant à Moulins, parla au connétable de ses intelligences avec l'empereur comme d'un bruit qui se répandoit, & qu'il ne pouvoit croire : que le connétable parut touché de la confiance que le roi lui témoignoit, & qu'après l'en avoir remercié, il lui jura une éternelle fidélité. On lit dans le même discours que le roi, pour s'assûrer davantage de la sincérité de ses promesses, lui présenta un écrit à signer qui contenoit en détail tout ce qu'un roi peut exiger & qu'il est en droit d'attendre d'un sujet fidele, & que le connétable le signa sans difficulté. Ensuite M. de Brion poursuivant son discours ajoute, que le roi étant arrivé à Lyon fut averti de la conspiration; ce qui prouve qu'il n'en étoit pas encore suffisamment instruit lorsqu'il passa par Moulins.

Le pere Daniel dit que le connétable s'étant rendu dans son château de Chantelle, *envoya Jacques Huraut, évêque d'Autun, avec une lettre par laquelle il l'assûroit de sa fidélité, pourvû néanmoins*, ajoutoit-il, *qu'il lui fit restituer les biens de la maison de Bourbon.* On a remarqué dans une note que cette condition n'étoit point exprimée dans la lettre que le connétable écrivit au roi, mais seule-

ment dans les instructions qu'il donna à l'évêque d'Autun. En voici la preuve.

Du Bellay rapporte une copie de la lettre du connétable; elle étoit conçue en ces termes.» Monseigneur, je vous ai écrit bien am- » plement par Perrot de Varty, depuis je vous ai dépêché l'évê- » que d'Autun présent porteur, pour & tant plus par lui vous faire » entendre la volonté que j'ai de vous faire service. Je vous sup- » plie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de » par moi, & vous assûrer sur mon honneur que je ne vous ferai » faute.

De votre maison de Chantelle le 7. Septembre.

Du Bellay joint à cette lettre un extrait des instructions données à l'évêque d'Autun, qui porte:

» Mais qu'il plaise au roi faire rendre les biens de feu monsieur » de Bourbon, il promet de le bien & loyaument servir & de bon » cœur, sans lui faire faute en tous endroits où il plaira audit sei- » gneur, & de cela il l'en assûrera jusques au bout de sa vie. Aussi » plaise audit seigneur pardonner à ceux auxquels il veut mal pour » cette affaire.« Du Bellay ajoute que le connétable avoit signé lesdites instructions de sa main.

On voit que la lettre de ce prince au roi est absolue & sans conditions: mais que les instructions adressées à l'évêque d'Autun expriment deux conditions dont il n'est point parlé dans la lettre. La premiere est la restitution de tous les biens de la maison de Bourbon, & la seconde un pardon général à tous ceux que le roi n'aimoit pas, parce qu'ils s'étoient mêlés de cette affaire.

Il y a une difficulté sur la date de la lettre, elle étoit du 7. Septembre selon du Bellay. Cependant on lit dans l'extrait du procès donné par M. Dupuy, que dès le 6. Septembre le roi avoit fait expédier une commission au sieur de Brion, premier président de Rouen, pour aller interroger à Tarare Antoine de Chabannes évêque du Puy, Jean de Poitiers sieur de S. Vallier, Aimard de Prie, & Jacques Huraut évêque d'Autun.

Il est certain que si du Bellay a marqué la véritable date de la lettre du connétable, l'évêque d'Autun devoit être encore à Chantelle le 6. Septembre, puisque la lettre dont il étoit le porteur est datée du 7.

Le pere Daniel assûre que l'on donna des gardes à l'évêque d'Autun *dès qu'il fut entré à Lyon*. Mais il paroît par le récit du sire du Bellay, que l'évêque d'Autun fut arrêté avant que d'arriver à Lyon. M. le grand-maître, dit-il, ayant pris le grand chemin de Moulins, arrivé qu'il fût à la Pacaudiere, trouva les mulets de l'évêque d'Autun qui prenoient le chemin de Lyon pour exécuter le commandement qu'il avoit du duc de Bourbon, lesquels il fit

entrer seul dans son cabinet, & après lui avoir donné quelques bagues, il lui dit qu'il l'aimoit & se fioit à lui; qu'il lui vouloit dire quelque chose : mais qu'il falloit auparavant qu'il jurât sur un reliquaire où il y avoit de la vraie croix, qu'il garderoit le secret. Saint-Vallier ayant fait le serment, le connétable s'ouvrit à lui sur les offres que l'empereur lui avoit fait faire par Beaurain, & lui ajouta, *tu verras le seigneur de Beaurain, chambellan de l'empereur, qui viendra ce soir de vers moi, tu verras ce qu'il me dira.*

Il le vit en effet sur les onze heures du soir, & il fut témoin de tout ce qu'il proposa au connétable de la part de l'empereur. Beaurain raconta en sa présence qu'en négociant avec le roi d'Angleterre, il lui avoit exposé les différens établissemens que l'empereur destinoit à tous ceux qui auroient contribué à faire réussir ses grands desseins contre la France, qu'alors le roi d'Angleterre lui dit, *& moi, Beaurain, qu'aurai-je?* A quoi il avoit répondu, *Sire, vous serez roi de France. Il y aura bien affaire*, reprit le roi d'Angleterre, *que monsieur le connétable m'obéisse.*

Le roi ayant jugé à propos de renvoyer au parlement le procès de S. Vallier & des autres complices, ce seigneur fut transféré du château de Loches dans la conciergerie du palais. Il fut condamné le 16. Janvier 1523. a être décapité dans la place de Greve, & préalablement appliqué à la question. Une maladie dont il étoit attaqué fit différer l'exécution de cet arrêt. Ce délai ne plut pas au roi, & le chancelier vint au parlement pour déclarer que l'intention du roi étoit que l'on procédât à l'exécution de l'arrêt rendu contre S. Vallier, & que Sa Majesté avoit nommé le comte de Ligny pour lui ôter le collier de l'ordre avant son supplice.

S. Vallier n'avoit plus son collier, & on lui en mit un pour faire la cérémonie de le lui ôter. Comme il étoit toujours malade, son exécution fut encore différée. Le chancelier manda au parlement de finir cette affaire, & de faire donner la question à S. Vallier. Sa maladie ne le permettant pas, on lui présenta seulement les brodequins en présence du premier président, de deux présidens & de quatorze conseillers. Il n'ajouta rien à ses premieres confessions, & dit seulement qu'il permettoit à son confesseur de révéler tout ce qu'il lui avoit dit. C'est peut-être ce qui a donné occasion à M. de Thou de dire que S. Vallier, *ayant découvert en secret à son confesseur la conspiration du connétable, fut déféré par ce prêtre & ensuite condamné à mort.* Mais l'on laisse à juger si la permission accordée par S. Vallier à son confesseur de révéler aux juges tout ce qu'il lui avoit dit, permission dont il est fait mention dans les actes du procès & qui ne fut donnée qu'après le jugement, a pû autoriser M. de Thou à s'exprimer de la sorte. Les expressions de M. de Thou donnent évidemment à entendre que S. Vallier fut denoncé par son confesseur, qui ne crut pas devoir garder le secret qui lui avoit

En paſſant le Rhône dans un bac, il ſe trouva au milieu de dix ou douze ſoldats dont il y en eut un qui reconnut Pomperant : mais aucun d'eux ne reconnut le connétable. Après avoir ſuivi quelque-temps le grand chemin de Grenoble, ils s'enfoncerent dans les bois, & allerent loger à Nanty vers S. Antoine de Viennois chez une vieille veuve, qui leur donna à ſouper. Cette dame reconnut Pomperant pendant le repas, & lui demanda *s'il étoit du nombre de ceux qui avoient fait les foux avec monſieur de Bourbon.* Pomperant répondit que non, ſans ſe déconcerter, & il ajouta *qu'il voudroit avoir perdu tout ſon bien & être dans la compagnie de ce prince.* Sur la fin du repas on vint dire que le prevôt de l'hôtel étoit à une lieue de-là avec une groſſe eſcorte pour arrêter monſieur le connétable. Ce prince parut étonné, & voulut ſe lever de table pour ſe ſauver, Pomperant l'en empêcha : mais après le ſouper ils monterent à cheval, & s'en allerent par des chemins détournés.

Ils ne ſe virent hors de tout danger que lorſqu'ils furent arrivés en Franche-Comté, où le cardinal de la Baume, abbé de ſaint Claude, leur donna une eſcorte. Pluſieurs gentilshommes attachés au connétable s'étoient déja rendus dans cette province, où ce prince les trouva.

Il avoit mis en réſerve avant que de ſortir du royaume une ſomme d'environ trente-deux mille écus, dont il avoit confié différentes parties à quelques-uns de ces gentilshommes. Jean de l'Hôpital, medecin du connétable & pere du chancelier de l'Hôpital, étoit avec eux.

La ducheſſe de Lorraine ayant appris l'évaſion du connétable, écrivit au roi que ſi ce prince paſſoit par la Lorraine, elle trouveroit moyen de lui parler, & qu'elle avertiroit Sa Majeſté de tout ce qu'elle pourroit apprendre de ſes projets. Le roi de ſon côté envoya au connétable un gentilhomme de ſa maiſon nommé Imbaut qui lui parla lorſqu'il étoit déja ſorti du royaume. Il rapporta enſuite au roi qu'il n'avoit pû rien gagner ſur ſon eſprit, & qu'il lui avoit paru plus obſtiné que jamais dans ſa révolte.

Le roi avoit déja ordonné qu'on interrogeât les complices du connétable qu'on avoit arrêtés. S. Vallier étoit un des plus conſidérables, & celui qui étoit peut-être entré plus avant dans les ſecrets de ce prince. Il avoit été dépoſitaire du chiffre dont il ſe ſervoit pour écrire à l'empereur. Il ne voulut rien avouer dans ſes deux premiers interrogatoires. On fit venir devant lui le ſieur de S. Bonnet qui avoit tout déclaré, & qui lui ſoutint qu'il étoit préſent lorſque le connétable ordonna à S. Bonnet de partir pour l'Eſpagne avec le ſieur de Beaurain. S. Vallier comprit par-là que tout étoit découvert. Il fut cependant encore deux jours ſans vouloir parler : mais enfin il prit le parti de faire un aveu ſincere. Il déclara donc qu'étant à Montbriſon en Forez, le connétable le fit

entrer seul dans son cabinet, & après lui avoir donné quelques bagues, il lui dit qu'il l'aimoit & se fioit à lui; qu'il lui vouloit dire quelque chose : mais qu'il falloit auparavant qu'il jurât sur un reliquaire où il y avoit de la vraie croix, qu'il garderoit le secret. Saint-Vallier ayant fait le serment, le connétable s'ouvrit à lui sur les offres que l'empereur lui avoit fait faire par Beaurain, & lui ajouta, *tu verras le seigneur de Beaurain, chambellan de l'empereur, qui viendra ce soir de vers moi, tu verras ce qu'il me dira.*

Il le vit en effet sur les onze heures du soir, & il fut témoin de tout ce qu'il proposa au connétable de la part de l'empereur. Beaurain raconta en sa présence qu'en négociant avec le roi d'Angleterre, il lui avoit exposé les différens établissemens que l'empereur destinoit à tous ceux qui auroient contribué à faire réussir ses grands desseins contre la France, qu'alors le roi d'Angleterre lui dit, *& moi, Beaurain, qu'aurai-je?* A quoi il avoit répondu, *Sire, vous serez roi de France. Il y aura bien affaire*, reprit le roi d'Angleterre, *que monsieur le connétable m'obéisse.*

Le roi ayant jugé à propos de renvoyer au parlement le procès de S. Vallier & des autres complices, ce seigneur fut transféré du château de Loches dans la conciergerie du palais. Il fut condamné le 16. Janvier 1523. a être décapité dans la place de Greve, & préalablement appliqué à la question. Une maladie dont il étoit attaqué fit différer l'exécution de cet arrêt. Ce délai ne plut pas au roi, & le chancelier vint au parlement pour déclarer que l'intention du roi étoit que l'on procédât à l'exécution de l'arrêt rendu contre S. Vallier, & que Sa Majesté avoit nommé le comte de Ligny pour lui ôter le collier de l'ordre avant son supplice.

S. Vallier n'avoit plus son collier, & on lui en mit un pour faire la cérémonie de le lui ôter. Comme il étoit toujours malade, son exécution fut encore différée. Le chancelier manda au parlement de finir cette affaire, & de faire donner la question à S. Vallier. Sa maladie ne le permettant pas, on lui présenta seulement les brodequins en présence du premier président, de deux présidens & de quatorze conseillers. Il n'ajouta rien à ses premieres confessions, & dit seulement qu'il permettoit à son confesseur de révéler tout ce qu'il lui avoit dit. C'est peut-être ce qui a donné occasion à M. de Thou de dire que S. Vallier, *ayant découvert en secret à son confesseur la conspiration du connétable, fut déféré par ce prêtre & ensuite condamné à mort.* Mais l'on laisse à juger si la permission accordée par S. Vallier à son confesseur de révéler aux juges tout ce qu'il lui avoit dit, permission dont il est fait mention dans les actes du procès & qui ne fut donnée qu'après le jugement, a pû autoriser M. de Thou à s'exprimer de la sorte. Les expressions de M. de Thou donnent évidemment à entendre que S. Vallier fut denoncé par son confesseur, qui ne crut pas devoir garder le secret qui lui avoit

avoit été confié. Mais on ne voit rien, ni dans les actes du procès, ni dans les historiens contemporains, qui donne lieu de penser que l'on apprit la conspiration du connétable par la déclaration du confesseur de S. Vallier. Il paroît au contraire que les premieres notions claires que l'on en eut, furent données au sire de Bresé par le confesseur à qui Matignon & d'Argouges s'étoient adressés, & qu'ils avoient chargé expressément de révéler au sire de Bresé ce qu'ils lui avoient dit.

Ainsi, à juger par les monumens qui nous restent, il faut convenir que M. de Thou ne s'est pas exprimé avec assez d'exactitude, soit qu'il ait voulu parler du confesseur qui donna le premier avis certain de la conspiration par l'ordre exprès des seigneurs de Matignon & d'Argouges, soit qu'il ait voulu parler de celui à qui le seigneur de S. Vallier permit de révéler ce qu'il lui avoit dit en confession. Le premier n'étoit point confesseur de S. Vallier, & le second ne fut point son délateur, puisqu'il ne parla que sur la permission expresse que lui en donna le seigneur de S. Vallier.

Quoi qu'il en soit, S. Vallier ayant demandé & obtenu la permission de tester, fit quelques legs en faveur de ses domestiques. Sur les deux heures après midi il partit monté sur une mule ayant derriere lui un huissier en croupe, & il fut conduit dans la place de Greve. Il monta sur l'échaffaut; & comme il étoit prêt de se mettre à genoux pour recevoir le coup de la mort, il arriva un archer de la garde du roi qui présenta au sieur Malon, greffier criminel du parlement, deux lettres du roi, par lesquelles la peine de mort étoit commuée en une prison perpétuelle. Malon fit retirer l'exécuteur, & porta les lettres au sieur de Selve premier président, qui les ayant lûes, dit qu'il falloit ramener S. Vallier dans la prison. Quelques jours après le roi envoya d'autres lettres pour ordonner que S. Vallier seroit enfermé entre quatre murailles, où il n'y auroit qu'une petite fenêtre par où il recevroit sa nourriture. Ces lettres sont datées de Blois au mois de Février 1523. (ancien style) elles furent révoquées peu de jours après, & le dernier Mars de la même année le sieur de Vaux, capitaine des gardes du corps, vint tirer S. Vallier de la tour quarrée de la conciergerie pour le conduire dans une autre prison, où il ne demeura pas long-temps. Les auteurs de l'histoire généalogique assûrent qu'il s'évada, & se retira en Allemagne avec la permission du roi. Tome 2. p. 206.

Pasquier dit que, malgré la grace qui lui fut accordée sur l'échaffaut, la frayeur d'une mort prochaine avoit fait sur lui une impression si vive, que *peu de jours après il mourut.* Ce qui fit passer en proverbe *la fievre de Saint Vallier*, pour dire une fievre causée par la frayeur. Mais il est constant que Saint Vallier ne mourut pas peu de jours après qu'on l'eut descendu de l'échaffaut, puisqu'il y fut conduit au plus tard dans le mois de

Février, & qu'il vivoit encore le dernier jour de Mars, lorsque le sieur de Vaux vint le tirer de la conciergerie par ordre du roi.

Voyez le traité de M. Dupuy, p. 481.

M. de Thou ne le fait pas mourir si promptement, il donne même à entendre qu'il guérit à la fin de cette fievre. *Comme on le conduisoit au supplice*, dit-il, *la frayeur lui causa une fievre si violente, que lorsque sa fille, qui avoit déja beaucoup de crédit à la cour par sa beauté, eut obtenu sa grace du roi François I. ce ne fut qu'avec peine, & après l'avoir saigné plusieurs fois qu'il revint à lui-même & qu'il recouvra la santé : Ce qui a donné lieu au proverbe en usage parmi nous de la fievre de S. Vallier.*

Il faut cependant observer que M. de Thou ne s'exprime pas encore assez exactement, quand il dit que S. Vallier fut pris de la fievre lorsqu'on le conduisoit au supplice. Il y avoit déja plusieurs jours qu'il étoit si mal, que l'on avoit differé jusqu'à deux fois l'exécution de son arrêt à cause de son infirmité, & que malgré les ordres du chancelier on ne fit que le présenter à la question, parce qu'on ne crut point qu'il eût assez de force pour la soutenir. Ainsi la vûe du funeste appareil de son exécution put bien augmenter la maladie qu'il avoit déja, mais elle n'en fut pas la cause. Si l'on en croit les auteurs de l'histoire généalogique, ce seigneur, loin de mourir de la peur qu'il avoit eue sur l'échaffaut, vécut encore plusieurs années depuis. Ils citent diverses pieces qui supposent qu'il étoit vivant en 1528. 1531. 1532. & ils ajoutent qu'il fit son testament dans son château de Pisançon le 26. Août 1539. mais ils ne marquent pas l'année de sa mort. On voit dans le traité de Madrid qu'il étoit encore prisonnier en Janvier 1526. puisqu'il y est dit qu'il sera promptement délivré, ainsi que l'évêque d'Autun.

Ibid. p. 479. & 480.

Vingt-un complices du connétable, qui l'avoient suivi hors du royaume, furent condamnés à mort par contumace le 13. Août 1524. & entre autres René de Brosse qui avoit épousé la fille de Philippe de Comines, & que l'on nommoit le seigneur de Penthievre parce qu'il se portoit pour héritier de cette maison ; Jean de l'Hôpital medecin du connétable, un religieux nommé Lalliere, Pomperant, Lurcy, &c. L'évêque d'Autun fut retenu prisonnier, mais il n'y eut aucun jugement prononcé contre lui ni contre l'évêque du Puy.

Saint Bonnet obtint des lettres d'abolition, datées de Blois au mois de Décembre 1523. Gilbert Guy, dit Baude-Manche fut élargi sans aucune peine.

Cinq autres complices savoir, Desguieres, Bertrand Simon, dit Brion, de Prie, Popillon & Descars, furent condamnés à des peines assez légeres, parce qu'ils avoient eu seulement connoissance de la conspiration sans y prendre aucune part : les deux premiers à faire amende honorable & a être relegués en tel lieu qu'il

plairoit au roi; les deux autres à demeurer en telle ville du royaume qu'il plairoit au roi, & Descars à demeurer deux ans dans la ville d'Orléans.

Le roi trouva que le parlement agissoit trop mollement dans une affaire de cette importance. Il y vint tenir son lit de justice le 9. Mars 1523. (ancien style) & il se fit rendre compte par le premier président des jugemens qui avoient été rendus. Ce magistrat lui expliqua les motifs qui avoient engagé la cour à ne point statuer la peine de mort contre Desguieres & Brion. Le roi en parut fort mécontent, & dit que dans des affaires si graves & qui intéressoient si fort sa personne & son royaume, on devoit procéder avec plus de rigueur : que lorsque Desguieres & Brion furent arrêtés à Lyon, ils s'attendoient à être pendus, & qu'il vouloit faire revoir ces procès par des juges choisis dans tous les parlemens du royaume. Il en nomma en effet, mais le parlement de Paris obtint qu'on ne soumettroit pas à un nouveau jugement les arrêts qu'il avoit rendus.

Il n'admit ces nouveaux juges que pour le jugement d'Aimard de Prie & de Popillon dont le procès n'étoit point fini. Ils ne furent pas jugés plus séverement que les autres, & le roi écrivit de Blois deux lettres fort rudes au parlement, par lesquelles il défendoit sur peine de la vie l'exécution de l'arrêt.

On s'est fort prévalu de la conduite que le parlement tint en cette occasion, pour montrer que l'ordonnance de Louis XI. sur laquelle M. de Thou fut condamné à mort sous le regne de Louis XIII. n'étoit point en usage dans le parlement de Paris, ainsi que le chancelier Seguier l'avoit dit d'abord au cardinal de Richelieu.

Il est certain que cette ordonnance ne fut point suivie par les juges dans le procès des complices du connétable : mais on voit que le roi s'en plaignit hautement. A la vérité il ne la cita point, quoiqu'elle eût été enregistrée au parlement de Paris; mais sur quoi auroit-il pû fonder ses plaintes, s'il n'y avoit point eu de loi dans le royaume qui condamnât à mort ceux qui avoient eu connoissance d'une conspiration sans la révéler. Pourquoi Desguieres & Brion auroient-ils pensé qu'ils ne pouvoient éviter la mort quand ils se virent pris, si cette loi eût été inconnue & hors d'usage ? Les plaintes du roi supposent évidemment que ce prince étoit persuadé que ces criminels n'avoient pas été jugés selon les loix. Il ne prit pas la peine de les citer aux juges : mais il leur fit des reproches très-vifs de ce qu'elles n'avoient point été suivies. Une pareille reclamation de la part d'un prince que l'on n'a jamais accusé de tyrannie est sans doute d'un grand poids. Il étoit lui-même si porté à la clémence, qu'on peut dire qu'il ne se plaignit que pour la forme, puisqu'il exempta la plûpart de ces conjurés des peines auxquelles

le parlement les avoit condamnés, quoiqu'il les eût trouvé trop légeres. Il y a grande apparence que s'ils eussent été condamnés à la mort comme S. Vallier, il leur auroit fait grace comme à lui. Il n'y eut que le seul Popillon qui fut mis à la bastille où il mourut le 15. Août 1524. On permit à sa veuve & à ses enfans de faire enlever son corps pendant la nuit, & de le faire enterrer où ils voudroient sans aucun convoi.

Il faut voir présentement ce qui se passa à l'égard du connétable.

Le 8. Mars 1523. (ancien style) le roi vint au parlement pour assister au jugement de son procès. Lizet avocat général conclut qu'attendu la notoriété permanente des faits, on pouvoit, sans garder l'ordre judiciaire, déclarer le connétable convaincu du crime de rébellion, & le condamner comme tel à être décapité, ou le décreter simplement de prise de corps en cas que le roi voulût que l'on suivît les formes. On jugea à propos de les suivre, & le premier huissier du parlement fut envoyé à Moulins & à Lyon pour ajourner le connétable au 4. Juin 1524.

Le 2. Juin de la même année le roi étant à Tours écrivit au parlement qu'il ne pouvoit pas s'y trouver le 4. où se devoit donner le premier défaut contre le connétable ; mais que l'on eût à continuer la procédure jusques à l'arrêt définitif exclusivement, comme si le roi eût été présent. Le Parlement obéit, & donna divers défauts contre le connétable : mais ce prince étant entré en Provence avec une armée, toute la procédure demeura suspendue, on ne songea plus qu'à lui résister. La guerre d'Italie, la prison du roi, & l'article du traité de Madrid qui rétablissoit le connétable dans tous ses biens, firent cesser toutes les poursuites.

Elles ne furent reprises que le 10 Juillet 1527. environ deux mois après la mort du connétable. Le 27. de Juillet l'arrêt fut prononcé par le chancelier du Prat, le roi séant en son lit de justice. Le connétable fut déclaré atteint & convaincu du crime de lese-majesté, sa mémoire fut flétrie, & on le priva de la *cognomination du nom de Bourbon, comme ayant notoirement dégeneré des mœurs & fidélité des antécesseurs de ladite maison de Bourbon.* L'arrêt est daté du 26. c'est le jour qu'il fut dressé, mais il ne fut prononcé solennellement que le 27.

On envoya un conseiller du parlement dans toutes les terres qui avoient appartenu au connétable, pour faire ôter ses armes de tous les endroits où elles avoient été mises de son temps avec des épées de connétable.

Tous ses biens furent confisqués. Le roi en céda une grande partie à sa mere. Ensuite s'étant obligé par le traité de Cambrai de les rendre aux héritiers du connétable, le duché de Châtelleraut, les comtés de Forès & Beaujollois furent donnés à Louis de

Bourbon prince de la Roche-sur-Yon. Cette donation fut ensuite révoquée. Mais en 1538. le prince de la Roche-sur-Yon rentra dans une partie de ces biens en cédant l'autre par un acte fait à Champigny le premier Septembre 1538.

I I.

Du cardinal du Bellay.

IL fut premierement évêque de Bayonne en 1527. Il avoit été pourvû, l'année d'auparavant, de l'abbaye de S. Gildas en Berry, & de celle de la Trappe, & il en eut plusieurs autres dans la suite.

L'an 1531. François Poncher, évêque de Paris, ayant été accusé de simonie & de divers autres crimes, fut emprisonné à Vincennes par ordre du roi qui écrivit au pape pour le prier de transférer l'évêque de Bayonne à l'évêché de Paris. Avant que d'envoyer sa lettre, il la fit voir à du Bellay, qui lui déclara qu'il n'accepteroit jamais le bénéfice d'un homme vivant. Ainsi il ne fut évêque de Paris qu'après la mort de François Poncher, qui arriva le premier de Septembre 1532.

Lorsque les troupes de l'empereur entrerent dans la Picardie en 1536. le roi donna à Jean du Bellay le commandement de la ville de Paris & de l'Isle de France, par lettres du 21 Juillet qui furent enregistrées au parlement le 27. Ce prélat engagea les bourgeois de Paris à avancer des sommes considérables pour le service du roi. On leur assigna des rentes sur le domaine pour leur sûreté, & ce furent, à ce que l'on croit, les premieres rentes qui ayent été créées sur l'hôtel de ville. Titres mss. de la maison du Bellay.

Jean du Bellay avoit été fait cardinal le 21. Mai de l'année précédente; & en cette qualité, il eut la préséance au parlement sur François de Montmorenci, seigneur de la Rochepot qui la lui disputoit, comme gouverneur de Paris. Mais il fut dit par arrêt du 10. Décembre 1538. que le cardinal du Bellay le précéderoit, comme cardinal, & non comme évêque de Paris. Il n'avoit plus alors de commandement dans la ville, parce qu'il ne devoit l'avoir que pendant la guerre qui venoit d'être terminée par une treve. La confiance que le roi avoit en lui parut altérée en 1545. il fut obligé de se retirer dans son abbaye de S. Maur-les-Fossés qu'il avoit fait unir à son évêché, & dont il possédoit en propre la maison seigneuriale qui appartient aujourd'hui au prince de Condé. Il y composa des vers latins sur sa disgrace, qu'il attribuoit à une calomnie que le cardinal de Tournon avoit imaginée:

Titres de la maison du Bellay.

pour le perdre dans l'esprit du roi : mais il n'explique point quelle étoit cette calomnie. Il désigne dans ses vers le cardinal de Tournon par le nom de Circius.

Il devint doyen du sacré collége en 1555. en vertu de la bulle de Paul IV. qui portoit qu'à la mort du doyen des cardinaux, ou au cas qu'il fût fait pape, le plus ancien des cardinaux qui se trouveroient alors à Rome, lui succéderoit dans le titre d'évêque d'Ostie, & de doyen du sacré collége.

Ce fut le cardinal du Bellay qui profita le premier de cette Constitution. Les cardinaux de Lorraine & de Tournon qui étoient plus anciens que lui, s'en plaignirent inutilement. Ils étoient à la cour de France, & le cardinal du Bellay étoit à Rome où on l'avoit en quelque sorte forcé de se rendre pour l'éloigner de la cour. Ce nouveau reglement fut pour lui une sorte de dédommagement de la disgrace que ses ennemis lui avoient procurée.

Plusieurs ont crû, sur la foi de Brantome, que le cardinal du Bellay penchoit un peu en faveur des nouveaux hérétiques. Cet auteur va même jusqu'à dire, qu'étant cardinal & évêque, il avoit épousé secrettement Blanche de Tournon, veuve & seconde femme de Jacques de Coligni, mort le 25 Mai 1512.

Les liaisons du cardinal avec la cour d'Angleterre, où il avoit été long-temps ambassadeur, & les mouvemens qu'il s'étoit donnés conjointement avec le seigneur de Langei son frere, pour obtenir des Universités de France, des décisions favorables au divorce d'Henri VIII. pouvoient avoir occasionné ces soupçons. Il est cependant certain que le cardinal du Bellay n'oublia rien pour empêcher Henri VIII de se séparer de l'église Romaine, ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, s'il eût été favorable aux nouvelles sectes. Peut-être que sans approuver leur doctrine, il n'étoit pas aussi ardent que les cardinaux de Lorraine & de Tournon à les détruire, & qu'ils se servirent de ce prétexte pour le noircir dans l'esprit de François I. & ensuite dans celui d'Henri II. Si cela étoit, il ne faudroit plus chercher quelle est la calomnie dont il se plaignoit, & qu'il n'a pas jugé à propos de nous apprendre. A l'égard de son mariage prétendu avec Blanche de Tournon, il y a grande apparence que c'étoit un bruit fondé, peut-être, sur quelques liaisons trop particulieres que ce prélat entretenoit avec elle.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis l'an 1545. la faveur du cardinal du Bellay fut toujours chancelante, tantôt chassé de la cour, & tantôt rappellé, il alloit perpétuellement de Paris à Rome, où on ne faisoit pas difficulté de l'employer pour les affaires du roi, parce que tous les emplois qui l'éloignoient de la cour, ne causoient aucun ombrage à ses ennemis.

Enfin il quitta la France pour n'y plus revenir, & il mourut à Rome le 16 février 1560. âgé d'environ 69 ans. Il avoit eu plusieurs évêchés, il s'étoit démis de celui de Paris en faveur d'Eustache du Bellay son cousin, qui étoit conseiller clerc au parlement, & curé de S. Severin.

III.

Du chancelier du Prat.

ANTOINE du Prat étoit né à Issoire en Auvergne. Sa fortune avoit commencé sous le regne de Louis XII. qui le fit d'abord lieutenant général au bailliage de Montferrand en Auvergne, & ensuite maître des requêtes. Jean de Gannay étant devenu président du parlement de Paris, laissa vacante la place de quatrieme président que Louis XII. donna à du Prat, & lorsque Jean de Gannay fut fait chancelier de France, du Prat devint premier président du même parlement. Il s'étoit fort distingué dans le barreau, où il fut regardé comme un des plus habiles avocats de Paris. François I. le fit chancelier de France en 1514. il suivit ce prince à son premier voyage d'Italie, & pendant l'absence du roi, Mondot de la Martonie, premier président du parlement de Paris tint les sceaux par commission : mais lorsque le roi partit une seconde fois pour l'Italie en 1523. il laissa le chancelier auprès de madame la régente sa mere pour l'assister de ses conseils, dont elle eut grand besoin dans les tristes conjonctures où se trouva le royaume en ce temps-là. Jean de Brinon, premier président du parlement de Rouen, accompagna le roi avec le qualité de garde du petit sceau.

Le parlement qui n'avoit enregistré le concordat que par force, entreprit d'y donner atteinte pendant la prison du roi, & la régente étoit si embarrassée, que sur les plaintes que cette compagnie vint lui faire, elle parut persuadée que l'abolition de la pragmatique, étoit cause de la ruine de l'église & de l'infortune arrivée au roi son fils; elle déclara même que quand une fois ce monarque seroit sorti de sa prison, elle feroit en sorte que le concordat fût révoqué, & la pragmatique rétablie.

Il n'y a pas d'apparence que ces discours lui fussent suggerés par le chancelier du Prat qui, malgré le malheur arrivé au roi, étoit très déterminé à maintenir le concordat, & à ne pas souffrir que l'on profitât de l'embarras où se trouvoit la régente, pour affoiblir l'autorité du gouvernement. Etienne Poncher, archevêque de Sens étant mort, il engagea cette princesse à le nommer

lui-même à cet archevêché. On commença par ordonner au lieutenant général de Sens de défendre au chapitre de procéder à aucune élection.

Du Prat étoit entré dans l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, & plusieurs disoient qu'il n'étoit si ardent à soutenir le concordat, que pour obtenir les plus grands bénéfices du royaume, qu'il étoit à portée de se procurer par la seule nomination du roi, & de la régente. Le chapitre de Sens ne laissa pas de procéder à l'élection d'un archevêque, malgré les défenses expresses de la régente. On saisit le temporel du chapitre : Les chanoines se pourvurent au parlement, qui les renvoya à la régente, quoiqu'il n'ignorât pas que le chancelier étoit partie dans cette affaire. Mais pour appuyer les chanoines, il fit des remontrances à la régente. Cette princesse, pour ne pas désavouer tout-à-fait le discours qu'elle avoit d'abord tenu sur ce sujet, à la nouvelle de la prison du roi & dans les premiers momens de sa consternation, répondit que ce seroit faire injure au roi, que de révoquer le concordat en son absence: mais qu'elle leur promettoit que l'on reviendroit à la pragmatique, dès que ce prince seroit remis en liberté.

L'affaire de l'archevêché de Sens n'etoit pas encore terminée, qu'il en survint une pareille pour l'abbaye de S. Benoît sur Loire, qu'Etienne Poncher avoit laissé vacante. La régente y nomma le chancelier. Les religieux prétendirent qu'ils avoient un privilége spécial pour élire leur abbé, dont ils ne pouvoient pas être privés par le concordat, qui n'avoit aboli les élections, que par rapport aux Eglises & aux communautés qui n'avoient pas un privilége spécial pour élire. Et il est vrai que cette exception étoit expressément portée par le concordat : mais elle fut abolie dans la suite. La régente demanda à voir leur privilége pour le faire examiner. Ils le lui présenterent, & elle les pria d'élire le chancelier qu'elle avoit nommé. François Poncher, Evêque de Paris, prétendoit à cette abbaye, il employa la simonie, la falsification de diverses pieces, pour favoriser les prétentions des religieux, & même la force ouverte & la rébellion pour l'emporter sur le chancelier, conduite qui lui attira dans la suite une fâcheuse disgrace. Car François I. étant de retour en France, le fit mettre en prison à Vincennes. Le parlement prit connoissance de cette affaire, & envoya un conseiller à S. Benoît sur Loire, pour informer de ce qui s'y passoit. Il trouva que le parti du chancelier y étoit le plus fort, & qu'on avoit mis une espece de garnison dans l'abbaye.

La régente évoqua l'affaire au grand conseil, & monsieur de *Montmorenci* fut envoyé au parlement pour se plaindre de ce que cette compagnie avoit entrepris d'annuller le concordat, en l'absence & sans l'autorité du roi. Le parlement répondit que, malgré les inconvéniens du concordat, il ne prétendoit pas y toucher encore, mais

mais seulement maintenir les religieux de S. Benoît sur Loire dans la liberté de leur élection. Cependant le grand conseil procéda contre les officiers du parlement qui cassa les arrêts du grand conseil, & qui entreprit même de faire le procès au chancelier. La régente évoqua toutes ces poursuites à sa propre personne : mais elles ne furent entierement terminées que par le retour du roi.

Ce prince, loin de penser à révoquer le concordat, ne songea qu'à l'appuyer de toute son autorité, & pour venger le chancelier, il déclara que le parlement n'avoit aucune jurisdiction sur le chancelier de France, qui n'avoit point d'autre juge que le roi ; & conséquemment il ordonna que tout ce qui avoit été fait contre le chef de la justice, seroit regardé comme nul, & biffé des registres. Le chancelier Poyet fut cependant jugé dans la suite par le parlement de Paris : mais on y joignit d'autres juges tirés de divers parlemens, & il y eut des lettres expédiées pour autoriser cette commission. Ainsi d'un côté, on a toujours regardé comme un avantage & un privilége spécial de ne pouvoir être jugé que par les juges ordinaires, & de l'autre on a prétendu établir comme une prérogative de ne pouvoir être jugé sans une commission particuliere du roi.

Avant le chancelier du Prat, les rois avoient coutume de faire expédier en leur présence les lettres de grace le jour du Vendredi saint.

Du Prat fit attribuer à sa charge l'expédition & la connoissance de ces lettres par un édit donné à Anet le 7 Avril 1527. C'étoit encore l'usage que dans les cérémonies le chancelier se mît à la tête du parlement, à côté du premier president ; & du Prat n'avoit point pris d'autre place à une procession générale qui se fit le 11. mars 1523, le roi alloit seul & après lui, le duc de Longueville seul comme grand chambellan, ensuite le chancelier & le premier président ensemble, & après eux les présidens, maîtres des requêtes & conseillers. Mais à une cérémonie qui se fit à S. Denys le 2 Avril 1526. où le parlement fut en corps, le chancelier refusa de marcher avec cette compagnie.

Il reçut le chapeau de cardinal le 19 Janvier 1528. (nouveau style) & deux ans après il eut le titre de légat *à latere*. Il fit son entrée solennelle à Paris, en cette qualité, le 20 Décembre 1530. & une chronique manuscrite de l'abbaye de S. Victor raconte qu'il y eut plusieurs personnes de tuées dans le tumulte qui se fit pour avoir sa mule & son dais. En 1528. il assembla dans le couvent des grands Augustins de Paris les évêques suffragans de la province de Sens pour condamner les erreurs de Luther, de Melancton, d'Œcolampade & de Zuingle, car on ne parloit pas encore de celles de Calvin.

C'est ce qui le rendit odieux aux nouveaux sectaires qui débiterent plusieurs petits contes pour le décrier. Les uns l'ont

accusé d'une ignorance crasse, qui lui attira souvent de la confusion, parce qu'il n'entendoit pas même les termes les plus communs & les plus usités de la langue latine. Mais auroit-il pû être un avocat célebre au parlement de Paris, dans un temps où l'on ne plaidoit le plus souvent que sur des actes écrits en latin, s'il n'avoit pas eu la moindre teinture de cette langue? D'autres ont dit qu'il avoit souhaité d'être pape sur la fin de ses jours, & qu'ayant sollicité François I. de s'intéresser pour le faire élever à cette dignité, le roi s'étoit moqué de lui.

Ce fait rapporté par Capelloni dans ses exemples politiques, fut allégué par messieurs de Port-royal dans des écrits publiés contre monsieur de la Feuillade, archevêque d'Embrun, & afin que ce prélat n'entreprît pas de le traiter de fable, ils remarquoient que l'on le lisoit dans l'histoire des cardinaux du sieur Aubri, livre que M. de la Feuillade avoit approuvé lui-même. Il est vrai qu'Aubri rapporte ce fait d'après Capelloni : mais il ajoute en même-temps qu'il ne peut s'empêcher de le révoquer en doute, parce qu'il ne croit pas que le cardinal du Prat ait pensé à être pape, & à passer les Alpes étant déja vieux & incommodé à cause de son extrême grosseur. Elle étoit telle, que l'on a prétendu qu'il falloit échancrer sa table afin qu'il pût en approcher. Cette raison n'est peut-être pas suffisante pour montrer que ce cardinal n'avoit pas prié le roi de le faire pape : mais elle prouve qu'Aubri s'en est servi pour contre-dire le récit de Capelloni, & par conséquent que l'approbation donnée au livre d'Aubri, par M. de la Feuillade, ne pouvoit pas le rendre garant du fait en question.

Il y en a un autre rapporté par Capelloni, qu'Aubri ne peut s'empêcher d'adopter. C'est que le cardinal du Prat avoit amassé de si grandes sommes d'argent, qu'aussi-tôt après sa mort, le roi envoya Poyet, qui fut depuis chancelier, demander à ses héritiers cent mille écus par forme de prêt, qui furent fournis sur le champ. Comme il est parlé de cet emprunt dans les registres du parlement, il n'y a pas moyen de le révoquer en doute.

On a fait un crime au cardinal du Prat d'avoir été l'auteur du concordat : mais pour savoir si on a eu raison de le lui reprocher, il faudroit montrer que les élections sur le pié où les choses étoient alors, n'étoient pas sujettes à de plus grands inconvéniens que le concordat. C'est sur quoi l'on pourroit faire bien des raisonnemens assez inutiles, puisque ce que l'on diroit de plus fort en faveur de la pragmatique, ne la fera sûrement pas rétablir.

On reproche encore à du Prat d'avoir suscité au connétable de Bourbon le fameux procès sur les biens de la maison de Bourbon, qui occasionna sa révolte, dans la seule vue de flatter la passion de la mere du roi; & l'on ne peut nier qu'en cette occasion, il agit plûtôt en courtisan intéressé, qu'en magistrat, ni même en

ministre, puisqu'il ne consulta que son interêt particulier, sans aucun égard à celui de l'etat qui ne permettoit pas de pousser à bout un prince aussi entreprenant & aussi capable de nuire que le connetable de Bourbon. Les terres de Tiers & de Thoury qu'il posseda lui vinrent de la confiscation des biens de ce malheureux prince.

Le chancelier du Prat mourut dans son château de Nantouillet le 9. Juillet 1535. son cœur fut porte à Meaux, dont il avoit été évêque, & son corps fut enterré dans la cathédrale de Sens, où il n'étoit jamais entré pendant sa vie.

Il avoit épousé Françoise Veny, fille de Michel Veny, seigneur d'Arbouse. Ellemourut, selon les auteurs de l'histoire généalogique, le 19. Août 1507. & ce ne fut qu'après sa mort qu'il entra dans l'état ecclésiastique.

Aubri, dans son Histoire générale des cardinaux, avance un fait qui ne s'accorde pas avec la date marquée par ces auteurs, puisqu'il assure qu'Antoine Bohier, archevêque de Bourges, proche parent de du Prat, ne fut fait cardinal en 1517. que parce que du Prat qui étoit marié, ne pouvoit pas aspirer à cette dignité. Il faut nécessairement que ce fait soit faux, ou que la date marquée dans l'histoire généalogique, ne soit pas véritable. Si la date est vraie, il y avoit dix ans que du Prat avoit perdu sa femme en 1517. lorsque Bohier fut fait cardinal, & parconséquent il ne le fut pas, parce que du Prat étant marié, ne pouvoit aspirer à cette dignité. Si au contraire Bohier ne fut cardinal en 1517. que parce que du Prat étant marié se trouvoit incapable de l'être, il s'ensuit nécessairement que la femme du chancelier ne mourut pas en 1507. Le cardinal Bohier avoit été marié lui-même, & il avoit épousé Beraude du Prat. La mere du chancelier étoit une Bohier. Ainsi les deux Prélats étoient parens très proches.

La vénalité des charges qui n'avoit commencé que sous le regne précédent; les créations de nouveaux offices de maîtres de requêtes, & de conseillers au parlement, pour enrichir le thrésor royal; les fréquentes évocations au conseil du roi, furent extrèmement autorisées par le chancelier du Prat, & l'on en fit de grandes plaintes. Il paroît que la conduite de ce ministre, tendoit toujours à rendre l'autorité royale plus indépendante & plus absolue.



IV.

Du cardinal de Tournon.

FRANÇOIS de Tournon étoit fils de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac. Il fut d'abord religieux de l'abbaye de S. Antoine, située dans le diocèse de Vienne ; ensuite abbé de la la Chaise-Dieu, & archevêque d'Embrun. Il fit deux voyages en Espagne, en qualité d'ambassadeur, l'un pour traiter de la délivrance de François I. prisonnier à Madrid, & l'autre pour conclure le mariage de ce prince avec Eléonore veuve du roi de Portugal & sœur de Charles V.

Le pape Clément VII. le nomma cardinal en 1530. Il avoit été transféré quelque temps auparavant à l'archevêché de Bourges, & pourvû de plusieurs abbayes qui le rendoient un des plus riches prélats du royaume.

L'an 1536. le roi lui donna la même commission dans les Provinces situées au-delà de la Loire, qu'avoit le cardinal du Bellay dans Paris & dans l'isle de France. Il le fit son *lieutenant général*, représentant sa personne dans les pays de Lyonnois, Forès, Auvergne, Beaujolois, Dauphiné, Provence, &c. par lettres datées de Lyon le 10 Octobre. Il eut soin de fournir l'argent & les munitions nécessaires aux troupes que le roi avoit laissées en Piémont. Il donnoit avis au roi de tout ce qui se passoit de ce côté-là, & s'étant apperçû que l'on y avoit donné au seigneur de Mouy, des gens de pié, & des gens de cheval à commander, il écrivit au roi que cela lui paroissoit *de la plus mauvaise conséquence du monde ;* parce que c'étoit le moyen d'être plus mal servi & plus dérobé ; qu'à la vérité, il ne prétendoit pas accuser le seigneur de Mouy d'aucune infidélité, mais qu'il prioit Sa Majesté de faire réflexion, que quand une fois on auroit donné aux officiers Italiens une semblable facilité de s'enrichir, il ne seroit plus possible de la leur ôter.

Lettre du 28. Décembre dans la vie de ce cardinal, imprimée à Paris.

Le plus grand embarras du cardinal étoit de trouver de l'argent. Il se vit obligé d'emprunter aux marchands de Lyon la somme de quarante mille livres à un intérêt de 3. pour cent par mois. Il engagea même ses propres revenus pour le service du roi, & ne pouvant plus trouver de ressource, il pria le roi de nommer un autre commandant à sa place, afin, disoit-il, *de reposer un peu sa bourse*, & lui donner le temps de mettre quelque ordre à ses affaires.

Lettre du roi au cardinal de Tournon du 22. Janvier 1537.

Le roi lui écrivit de prendre courage, mais qu'il ne pouvoit lui envoyer d'argent. Il s'adressa alors au maréchal de Montmorenci qui fut depuis connétable, & lui manda que les affaires d'Italie alloient fort mal, que les troupes se débandoient faute de payement, & que l'on seroit peut-être obligé de congédier les Italiens, nation malaisée à conduire & fort aisée à mutiner, qui menaçoient d'entrer en Dauphiné, & de piller cette Province, quoique monsieur de Maugiron fût à Grenoble pour les en empêcher. Montmorenci lui écrivit que le roi étoit très-content des avis qu'il avoit donnés, & qu'on tâcheroit de lui envoyer de l'argent. Le chancelier eut ordre de faire cet envoi : mais la somme que reçut le cardinal de Tournon ne fut pas assez considérable pour fournir à tous les besoins, & il fut obligé d'y suppléer de ses revenus. Cette ressource ayant été bien-tôt épuisée, il écrivit au roi en ces termes : *Vous verrez*, Sire, *que j'écris toujours une chanson accoûtumée* : *FAUTE D'ARGENT. Encore aimai-je mieux que le comte de Rangoné écrive que je laisse à lui envoyer son payement pour estre marri contre lui, que s'il pensoit que fût par nécessité.* Lettre du 2. Mars.

Il ajoute, que parce que le payement du mois passé avoit tardé de sept à huit jours, le comte Gui Rangoné disoit que ses soldats se vouloient mutiner, & qu'il étoit résolu de s'adresser directement au roi *dont il me chaut guerres, Sire,* dit le cardinal, *pourvû que votre service n'en aille point pis.* Enfin il demanda de nouveau son rappel en représentant au roi que le changement de commandant donneroit un prétexte de différer des payemens que l'on n'étoit pas en état de faire, parce qu'on seroit obligé d'attendre patiemment l'arrivée de son successeur, & qu'il faudroit encore lui donner du temps pour se mettre au fait des affaires.

Le roi le rappella en effet auprès de sa personne, & il reprit sa place dans le conseil.

On lit dans un Journal des états tenus à Blois en 1577. qui est composé par le duc de Nevers, que la reine Catherine de Medicis se plaignant à lui de ce que Henri III. ne vouloit pas entendre parler de ses affaires quoiqu'il ne permît à personne de s'en mêler, lui dit que le roi François I. après avoir chassé le connétable de Montmorenci voulut *ouvrir tous les paquets* & faire tout par lui-même: mais que *tout demeura*, & que les affaires ne se faisant point, ce prince prit le parti d'en confier l'administration à l'amiral d'Annebaut & au cardinal de Tournon. Des vers que Michel de l'Hôpital, depuis chancelier, addressa au cardinal, semblent prouver que ce prélat en avoit la principale direction, & qu'il étoit regardé comme premier ministre. *Mich. Hospitalii Epist.*

Après la mort de François I. la cour & le ministere changerent de face. Le connétable de Montmorenci, rappellé de son exil, s'em-

para de toute la confiance d'Henri II. & fit éloigner le cardinal de Tournon, qui se retira d'abord à son abbaye de Tournus. Après la mort du pape Paul III. il se rendit au conclave, où le pape Jules III. fut élû. Il avoit quitté l'archevêché de Bourges, pour prendre celui d'Auch d'où il fut encore transferé à celui de Lyon. Les comtes de Lyon n'étoient point alors en usage de se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie. Les nouveaux sectaires se prévaloient de cette coutume, pour montrer qu'anciennement on ne croyoit pas la présence réelle. La sorbonne condamna fortement la pratique des comtes de Lyon, qui en porterent leurs plaintes au conseil du roi. Ce prince nomma les cardinaux de Lorraine & de Tournon, pour terminer cette affaire, & sur l'avis de ces deux prélats, il fut ordonné par arrêt du conseil du 23. d'Août 1555 que la délibération de la faculté seroit rayée & annullée, ce qui fut exécuté. M. d'Argentré évêque de Tulles, dans l'édition qu'il a donnée des actes de la faculté, nous apprend que les comtes de Lyon ne revinrent à l'usage commun, que sous le regne de Louis XIV.

Tome 2.

Le cardinal de Tournon fut toujours un des plus fermes appuis de la religion catholique, & jamais on ne le vit mollir sur cet article. Il contribua plus que personne à empêcher que le roi François I. ne se laissât séduire par les artifices de la prétendue réforme, & il fut un des principaux auteurs des édits séveres qui furent faits pour réprimer les hérétiques. S'étant apperçu que les professeurs du collége de Tournon étoient infectés de leurs erreurs, il les chassa, & mit des Jésuites à leur place. Il se déclara hautement le protecteur de ces peres, parce ce qu'ils étoient fort zélés contre les nouvelles sectes.

Si l'on en croit M. de Thou, il autorisa le fameux massacre de Cabrieres & de Mérindole, dont on ne put obtenir justice, qu'après la mort de François I. lorsque le cardinal fut éloigné de la cour.

Il étoit archevêque de Lyon dans le temps qu'on fit le procès à Anne du Bourg, conseiller clerc au parlement de Paris, pour le crime d'hérésie.

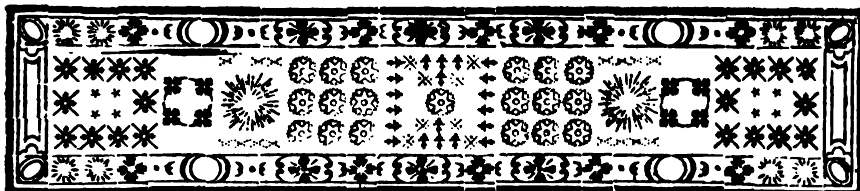
Les sentences de Paris & de Sens, par lesquelles il avoit été déclaré hérétique, & condamné comme tel à être remis au bras séculier, après avoir été dégradé des S S. ordres, furent confirmées à Lyon, & en conséquence de cette confirmation, il ne resta plus à du Bourg aucune ressource pour éluder sa condamnation.

Le cardinal de Tournon rentra dans le conseil sous le regne de François II. par le crédit de messieurs de Guise dont les sentimens à l'égard des hérétiques étoient tout-à-fait conformes aux siens. Enfin, après avoir travaillé toute sa vie pour le bien de la religion & de l'état, il mourut à S. Germain-en-Laye le 21 Avril 1562. âgé

de 73. ans. C'eſt ce que porte l'épitaphe gravée ſur ſon tombeau, dans l'égliſe du collége de Tournon où il voulut que ſon corps fût tranſportée. Ainſi il devoit être né en 1489. & non en 1486. comme le marque l'auteur de ſa vie. M. de Thou dit qu'il mourut a Paris. Cet hiſtorien rend juſtice au mérite de ce prélat; & il aſſûre que ſa conduite à l'égard des hérétiques étoit plutôt l'effet d'un véritable zele pour le bien de l'état, que d'aucun intérêt d parti.



SOMMAIRE



SOMMAIRE

DU REGNE

DE

HENRI II.

AVenement de Henri II. à la couronne. La cour change de face. Mesures du roi pour maintenir la paix en France. La jeune reine d'Ecosse Marie Stuard passe en France. Desordres en quelques provinces. Soulevement à Bourdeaux puni. Troupes envoyées en Ecosse sous M. d'Essé. Rupture avec les Anglois. Paix conclue à condition que les Anglois rendroient Bologne. Guerre en Italie au sujet des parens & des neveux du pape dont le roi prend la protection. Traité du roi avec les princes d'Allemagne pour la conservation de la liberté Germanique. Le roi conduit son armée en Allemagne, se saisit de Metz, Toul & Verdun, & de la personne du jeune duc de Lorraine. Camisade donnée par les princes Allemands à l'empereur, qu'ils surprennent. Paix faite avec l'empereur par les princes Allemands. Conduite sage & vigoureuse du maréchal de Brissac commandant dans le Piémont. L'empereur assiége Metz défendu par François duc de Guise. L'empereur leve le siége après y avoir ruiné son armée. Propositions de paix sans effet. Mort d'Edouard roi d'Angleterre. Troubles en Angleterre au sujet de cette mort. La reine Marie mise sur le throne rétablit la religion Romaine dans ce royaume; elle épouse dom Philippe prince d'Espagne fils de Charles V. Continuation de guerre aux Pays-Bas. Le roi fait le siége de Renti. Combat & victoire du roi à cette occasion. Il leve le

Siége de Renti. Il délivre la République de Sienne du joug des Espagnols. Défaite de l'armée Françoise en Toscane. Siége de Sienne par les ennemis. Belle défense de cette place par Montluc. Avantage des François en Italie. L'empereur se démet de ses états entre les mains de Philippe II. & de l'empire entre les mains de Ferdinand son frere. Paul IV. sur la chaire de Saint Pierre se ligue avec le roi contre la maison d'Autriche. Le duc d'Albe attaque les terres de l'Eglise par le royaume de Naples. Le duc de Guise va à Rome au secours du pape. Il est mal secondé par les Romains, & abandonné du pape. Saint Quentin assiégé par les Espagnols. Bataille de Saint-Quentin perdue par les François après que la reine d'Angleterre eut déclaré la guerre au roi. Le duc de Guise est rappellé en France, & fait lieutenant général dans le royaume. Calais assiégé & pris par le duc de Guise en plein hyver. Les Anglois entierement chassés hors de France. Mariage du Dauphin avec la reine d'Ecosse. Prise de Thionville par le duc de Guise. Bataille de Gravelines perdue par les François. On travaille à la paix. Mort de Charles V. Mort de Marie reine d'Angleterre. Elisabeth lui succede, & travaille à y rétablir le Luthéranisme. Elisabeth fait la paix avec la France qui la fait aussi avec l'Espagne. Mariages après la paix. Le roi est blessé dans un Tournois, & il meurt.



HISTOIRE
DE
FRANCE.

HENRI II.

HENRI II. du nom roi de France monta sur le throne le trente & unieme de Mars, qui étoit le jour même que vingt-neuf ans auparavant il étoit venu au monde. Il avoit déja donné des preuves de sa valeur à la tête des armées, & la modération qu'il avoit toujours fait paroître dans sa conduite, faisoit espérer à la France un

1547. *Avenement de Henri II. à la couronne*

Explication du Medaillon.

On entend aisément la legende. Les deux FF. [illegible] partie de l'inscription du revers [illegible] en françois, que le medaillon a été frappé [illegible] grandes choses executées avec autant de valeur [illegible] en Italie, en Allemagne & en France. [illegible] l'exergue EX VOTO PUB. [illegible] ce monument a été fait pour marquer [illegible] la nation pour la gloire & la [illegible] du prince.

1547. regne moins agité que celui de son prédécesseur. Cette espérance toutefois ne fut pas remplie. Les guerres du vivant de ce prince, quoique moins funestes à l'état, ne furent ni gueres moins fréquentes, ni gueres moins sanglantes, qu'elles l'avoient été jusqu'alors: & dans le moment qu'il les terminoit d'une maniere qui sembloit devoir rendre la paix durable, il fut enlevé à la France par un accident facheux, qui la plongea dans les plus extrèmes malheurs.

Il marqua sa tendresse pour le feu roi son pere par le dessein qu'il prit, & qui fut depuis exécuté, de lui élever un magnifique mausolée à S. Denys. Les obseques se firent avec toute la splendeur & toute la magnificence possible; & ensuite on travailla aux préparatifs pour la cérémonie de son sacre.

Il est sacré à Reims.

Il se fit à Reims le vingt-sixieme du mois de Juillet (a); Henri d'Albret roi de Navarre y représenta le duc de Bourgogne, Antoine de Bourbon duc de Vendôme celui de Normandie, Claude de Lorraine duc de Guise celui de Guienne, François de Cleves duc de Nevers y tint la place du comte de Flandre, Louis de Bourbon duc de Montpensier celle du comte de Champagne, & François de Lorraine duc d'Aumale fils de Claude duc de Guise celle du comte de Toulouse: & comme les pairs sont de cette cérémonie, en cette qualité, le duc de Guise eut par provision le pas sur le duc de Montpensier, quoique prince du sang, parce que le comté de Guise avoit été érigé en duché plusieurs années avant celui de Montpensier: mais depuis, la chose fut autrement réglée en faveur des princes du sang.

Cérémonial de France.

Quelques mouvemens que se donnent d'ordinaire les courtisans pour paroître avec éclat en ces sortes de cérémonies, ce n'étoit pas ce soin qui les occupoit le plus alors. Ils attendoient avec impatience, & plusieurs avec inquiétude, sur qui le soleil levant répandroit ses favorables influences; & ce que la plûpart avoient prévû arriva:

(a) Il est surprenant de voir combien les historiens marquent diversement l'époque de ce sacre. Le pere Labbe le met au vingt-neuf de Juillet, & dans son abregé au cinq. Sainte-Marthe au vingt-huit, & l'auteur des fastes des rois de la maison d'Orléans au vingt-six. Cette derniere époque est la véritable suivant l'ordonnance provisionnelle, &c. *dans la bibliotheque de M. Baluze.*

le changement de maître fit entierement changer de face à la cour. 1547.

La cour change de face. Belcarius, l. 25. M. de Thou. l. 4.

Le maréchal d'Annebaut, nonobstant la recommandation du feu roi, & l'éloge que ce prince en avoit fait à son fils en mourant, n'eut plus aucune part au gouvernement. Le connétable de Montmorenci rappellé de son exil de Chantilli, reprit la place que ce seigneur lui avoit enlevée : & son rétablissement fut si prompt, que dès le troisieme d'Avril, c'est-à-dire, trois jours après la mort de François I. il exerçoit les fonctions de ses charges à Saint Germain-en-Laye : & ce fut lui qui y reçut les députés de la ville de Paris, quand ils y vinrent, pour rendre leur obéissance au nouveau roi. Le cardinal de Tournon se vit avec un égal chagrin exclus du conseil, & supplanté par François de Lorraine duc d'Aumale, qui avoit été élevé auprès du roi, & avoit eu toute sa confiance, tandis qu'il étoit Dauphin.

Dans un extrait des registres de la maison de ville de Paris.

Gilbert Bayard (*a*) & le sieur de Villeroi, secretaires d'état, (*b*) céderent leur emploi à Jean du Thiert & à Côme de Clausse de Marquemont. Quelque-temps après Pierre Liset, premier président du parlement de Paris, fut obligé de donner la démission de sa charge, qui fut remplie par Jean Bertrandi président au parlement de Toulouse. Le (*c*) chancelier François Olivier fut éloigné de la cour : & comme il refusa de se démettre de cette haute dignité, fondé sur l'ordonnance de Louis XI. qui défendoit de priver les magistrats de leurs charges, excepté le cas de forfaiture, on lui ôta les sceaux qui furent donnés à Bertrandi. Le roi à cette occasion érigea la garde des sceaux en charge, & y attribua les honneurs & l'autorité de chancelier, en déclarant cependant qu'il supprimeroit cette nouvelle charge à

(*a*) M. de Thou dit que Gilbert Bayard fut mis en prison pour avoir parlé trop librement, il aimoit à faire le plaisant & à dire de bons mots. Il mourut de chagrin dans sa prison. *Thuan. l.* 2.

(*b*) Quoique nos rois ayent toujours eu des secrétaires qui faisoient les fonctions de secrétaires d'état, cependant ils ne portoient pas ce titre ; & ce ne fut qu'en cette année 1547, qu'il leur fut attribué, ainsi que je le dirai sur la fin de ce regne. Je n'ai pas laissé cependant de me servir de ce terme sous les regnes précédens, pour me conformer à la maniere de parler de ces derniers temps. Le roi en institua quatre, savoir, les sieurs du Thiert, Clausse, Bochetel & Laubespine.

(*c*) Voyez les observations sur le regne suivant, article du chancelier de l'Hôpital.

1547. la mort du chancelier Olivier. Mais ce magiſtrat revint à la cour ſous François II. & les ſceaux lui furent rendus.

On fit auſſi le procès au maréchal de Biez, accuſé de plûſieurs fautes commiſes dans le commandement des armées de Picardie dans le temps que les Anglois aſſiégeoient Bologne. Il fut condamné à une priſon perpétuelle ; & Jacques de Couci de Vervins ſon gendre, qui avoit rendu cette place lorſque le ſecours approchoit, pour en faire lever le ſiége, eut la tête tranchée.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris. *cotté qq. fol. 96. verſ.* Edit d'Avril l'an 1551.

Ces changemens de fortune, qui arriverent dans l'eſpace des deux ou trois premieres années du nouveau regne, furent pour la plûpart les ſuites de la diſgrace de la ducheſſe d'Etampes, & de la faveur de Diane de Poitiers. La premiere avoit été toute-puiſſante ſous le regne de François I. & la ſeconde l'étoit devenue ſous celui de Henri II. Leurs amis eurent part à leur fortune. Les uns ayant perdu leur appui par la chûte de la ducheſſe, tomberent avec elle, & les autres en ayant trouvé un très-fort dans le grand crédit de Diane, occuperent les places des premiers.

Dans ces révolutions ſi ordinaires à la cour, quand elle change de maître, Henri crut n'avoir rien à ſe reprocher, ayant remplacé le cardinal & l'amiral par deux auſſi grands hommes que l'étoient le connétable & le duc d'Aumale, tous deux très-capables de l'aider dans ſon conſeil & à la tête de ſes armées, contre le redoutable ennemi, qu'il devoit bien-tôt avoir ſur les bras, ſelon toutes les apparences : car ce fut en cette année que Charles V. ſe vit au plus haut point de ſon bonheur, de ſa gloire & de ſa puiſſance.

Affaires d'Allemagne.

Il venoit de terminer très-glorieuſement la guerre, qu'il avoit enfin déclarée aux Proteſtans d'Allemagne de la ligue de Smalcalde, & il en tenoit les deux chefs priſonniers, Frideric duc de Saxe, qu'il avoit défait & pris à la bataille de Mulberg au paſſage de l'Elbe, & Philippe landgrave de Heſſe, qu'il arrêta, ſi nous en croyons le ſieur d'Aubigné, par une de ces ſupercheries que ce prince ſe crut toujours permiſes quand il s'agiſſoit de ſon intérêt. Une dangereuſe conjuration qui alloit lui faire perdre l'état de Genes, avoit échoué : elle avoit été tramée par Jean de Fieſque comte de Lavagne, & ſi bien conduite, qu'il étoit déja maître de

Hiſt. d'Aubigné, liv. 1. c. 2.

la ville, lorſque par le malheur le plus inopiné, & par un effet de cette bonne fortune de Charles V. laquelle ne contribua pas moins à ſa haute élévation, que ſa politique & ſon courage, ce ſeigneur paſſant d'une galere à une autre, tomba dans la mer, & s'y noya. Sa mort déconcerta tous les conjurés qui n'étoient gueres redoutables, que parce qu'ils avoient un chef du caractere de Fieſque. C'étoit un des plus grands hommes de ſon temps par ſa valeur, par ſon activité & par toutes les qualités requiſes, pour réuſſir dans les hautes entrepriſes.

1547.

Sigonius in vita Auriæ Follietta, &c.

L'empereur, après ſa victoire d'Allemagne, avoit toutes les troupes de l'Empire à ſa diſpoſition. Il ne pouvoit ignorer les ſecours d'argent que le duc de Saxe & le landgrave avoient tirés de François I. durant cette guerre, & les efforts que ce prince avoit faits pour engager le pape, les Vénitiens, & les Suiſſes dans une ligue avec la France contre la maiſon d'Autriche. D'ailleurs les troupes Impériales groſſiſſoient dans le Piémont, & y faiſoient même de temps en temps quelques hoſtilités. Tout cela donnoit lieu de craindre une rupture prochaine entre les deux couronnes. L'empereur y étoit plus porté que le roi : mais la prudence l'empêcha de ſuivre ſon penchant. Il voulut affermir la tranquillité de l'Allemagne : & la crainte de quelques nouveaux ſoulevemens de la part des Proteſtans, tandis qu'il ſeroit occupé ailleurs, lui fit ſuſpendre ſes autres projets.

Diverſes lettres originales, *au recueil de M. de Lamoignon, tom. 3.*

Ce parti que prit l'empereur donna moyen au roi de rompre les meſures de la cour d'Angleterre dans une affaire qu'il regarda comme très-importante pour ſon état.

Suivant la diſpoſition teſtamentaire de Henri VIII. Edouard ſon fils âgé de neuf ans avoit été reconnu pour roi d'Angleterre. Entre ſeize tuteurs qui lui furent donnés par ce prince un peu avant ſa mort, Edouard Seymer comte de Herford, & depuis duc de Sommerſet, étoit le plus conſidérable; & les quinze autres lui avoient déferé la principale autorité avec le titre de protecteur du roi & du royaume.

Affaires d'Angleterre.

Ce ſeigneur extrèmement entêté des erreurs de Luther, les inſpira à ſon pupille, & ce fut par ſon moyen & ſous ſon autorité que l'Angleterre paſſa du ſchiſme à l'héréſie. A cela

1547. près il procuroit avec application les avantages de l'état. Il regarda comme un des plus importans le mariage d'Edouard avec Marie Stuart héritiere de la couronne d'Ecosse, plus jeune encore que ce prince de trois ou quatre ans : & c'étoit ce que la cour de France avoit résolu d'empêcher, pour l'intérêt qu'elle avoit à ne pas souffrir l'union des deux royaumes sous un même souverain.

Dans les lettres du protecteur d'Angleterre aux Ecossois.

Il s'étoit fait du vivant de Henri VIII. un traité sur ce sujet entre les deux nations : & le mariage avoit été arrêté par le comte d'Arran de la maison des Hamilton, un des administrateurs du royaume d'Ecosse : mais sur les remontrances du cardinal de Saint-André, autre administrateur, & fort attaché à la France, ce traité n'avoit point eu d'effet. Ce changement produisit la guerre que Henri fit aux Ecossois, & que le duc de Sommerset poussa vivement après la mort de ce prince. Il gagna sur eux une grande bataille à Pinkinceluht, prit Lelbourg & quelques autres places, & établit ses quartiers assez avant dans l'Ecosse.

1548.

Union proposée des deux royaumes sous le nom de Grande-Bretagne.

Il espéra, après une si grande victoire, trouver les Ecossois plus dociles, & leur envoya au mois de Février un écrit en forme de lettre, où après leur avoir représenté les grands biens que l'union des deux royaumes produiroit à l'un & à l'autre, en retranchant tous les sujets de guerre, & tâché de répondre aux difficultés qui pouvoient arrêter les Ecossois, il leur avoit offert la paix, à condition du mariage de leur princesse avec le roi d'Angleterre : & pour montrer que l'intention des Anglois n'étoit point de faire du royaume d'Ecosse une province d'Angleterre, ils se soumettoient, tout vainqueurs qu'ils étoient, à faire quitter à leur roi, après l'union de l'Ecosse, le titre de roi d'Angleterre, pour prendre celui de roi de la Grande-Bretagne.

Le conseil d'Ecosse, qui s'étoit assûré du secours de France, n'avoit point été ébranlé par cet écrit, nonobstant les désavantages des années précédentes : & un des principaux motifs, pour n'y point avoir d'égard, fut la ruine de la religion Catholique en Angleterre que le protecteur y abolissoit par tout.

Elle est cause d'une guerre en ce pays-là.

Les Ecossois étoient déja convenus avec le roi de France, de

de marier la princesse avec François Dauphin, qui étoit à peu près de même âge qu'elle, & on préparoit en France une armée pour la faire passer en Ecosse. Deux raisons firent que rien ne manqua aux troupes destinées à cette expédition. Premierement l'importance de la chose même; car rien ne pouvoit être plus avantageux à la France, que d'empêcher l'union des Ecossois avec les Anglois, & que de procurer une couronne au Dauphin. Secondement la reine douairiere d'Ecosse étoit fille de Claude duc de Guise, & sœur du duc d'Aumale, qui en qualité de favori faisoit exécuter avec la derniere exactitude les ordres du roi pour l'armement de terre & de mer. 1548.

Les troupes au nombre de six mille hommes étoient conduites par des chefs de réputation. Le général étoit le seigneur d'Essé, celui qui sous le regne précédent avoit soutenu si glorieusement le siége de Landreci, que l'empereur assiégeoit en personne, & qu'il fut contraint de lever. Ceux qui commandoient l'armée d'Ecosse sous d'Essé étoient le Rhingrave colonel des lansquenets, Pierre Strozzi général des troupes Italiennes en France, & d'Andelot frere de Gaspard de Coligni, neveu du connétable. Leon Strozzi frere de Pierre Strozzi Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem, & prieur de Capoue, commandoit la flotte. D'Estoges, la Rochefoucault, Montpesat, Crussol, Joyeuse, Raimond de Gassion, qui étant arrivé en Ecosse avec la qualité de simple capitaine de chevaux-légers, y fit dans la suite la fonction de commandant général de la cavalerie, & y fut tué : l'Isle-Adam, Bourdillon, la chapelle-Biron, & plusieurs autres Seigneurs furent de cette expédition.

Annales de France, Belcar. l. 25. Du Chesne, hist. d'Angleterre, &c. Généalogie de la maison de Gassion.

D'Essé s'étant embarqué à Brest le premier jour de Juin, aborda heureusement au port de Leit : & après avoir fait reposer quelque temps ses troupes aux environs d'Edimbourg, il alla assiéger Hadington. Les Anglois s'y défendirent avec valeur; & sur la fin d'Août les troupes Ecossoises ayant achevé le temps de leur service, se retirerent, laissant les François seuls pour faire le siége.

Gray, général des Anglois, avoit attendu cette retraite pour secourir la place, & vint à la tête de cinq mille cavaliers choisis attaquer l'armée Françoise au mois de Septembre,

1548. D'Essé alla au devant de lui, le battit, lui tua huit cents hommes, fit près de deux mille prisonniers, entre lesquels se trouva le général de la cavalerie Angloise, & continua le siége : mais il ne put le pousser que fort lentement, faute d'avoir assez d'artillerie.

Les Anglois s'étant mis en campagne quelque temps après au nombre de vingt-mille hommes, pour ravitailler la place : d'Essé qui n'avoit pas à beaucoup près tant de troupes, leva le siége, & se retira sous Edimbourg.

Le général Anglois conduisit des vivres dans Hadington, en changea la garnison, y mit trois mille fantassins & mille chevaux de troupes fraîches, & vint chercher les François, comme pour les combattre : mais les voyant campés fort avantageusement, & prêts à le bien recevoir, il se retira. Il y eut quelques jours après une très-rude escarmouche, où cinq cents cavaliers Anglois sortis d'Hadington furent taillés en pieces & culbutés dans les fossés de la place. Peu s'en fallut que d'Andelot n'entrât dans la ville avec les fuyards, & il l'auroit emportée d'emblée, sans les herses, que les Anglois abattirent promptement, & qui l'arrêterent.

Les soulevemens qui se firent alors en Angleterre à l'occasion des changemens qu'on faisoit dans la religion, empêchoient le duc de Sommerset d'employer toutes ses forces contre les Ecossois. D'Essé profita de cette occasion, pour faire des courses sur les frontieres de ce royaume. Il y surprit le fort de Humes, dont la prise rendoit très-difficile le secours d'Hadington, reprit en peu de temps la plupart des places, dont les Anglois s'étoient rendus maîtres ; &, ce qui étoit le point capital, il fit conduire par Villegagnon & de Brosse, la jeune reine en France, où elle fut depuis élevée à la cour jusqu'à son mariage avec monsieur le Dauphin. Il reçut un peu après ordre de repasser la mer, le roi ayant besoin de lui ailleurs, & monsieur de Termes lui succéda au commandement de l'armée d'Ecosse, où il ne soutint pas moins bien la gloire du nom François.

Cependant le roi qui prévoyoit que cette guerre qu'il faisoit en Ecosse, quoique ce ne fût qu'en vertu de l'alliance qu'il avoit avec cette nation, pourroit lui en attirer une autre de la part des Anglois, & ensuite, selon toutes les

vrai-semblances, de la part de l'empereur, pensoit sérieusement à mettre son royaume en état de se défendre contre ces deux puissans & irréconciliables ennemis de la France. 1548.

Mesures du roi pour maintenir la paix en France.

Il commença dans cette vûe à prendre toutes les mesures possibles pour affermir la tranquillité au dedans de l'état: & comme tout y paroissoit parfaitement soumis, il n'avoit rien à craindre autre chose de ce côté-là, que les troubles que pouvoient y susciter les nouvelles erreurs, sur quoi les funestes exemples de l'Allemagne le tenoient fort attentif. Il renouvella les séveres édits du feu roi contre les novateurs en matiere de religion. On en surprit quelques-uns qui dogmatisoient: ils furent condamnés au feu sans rémission, & le roi érigea exprès une chambre au parlement de Paris pour connoître de ces causes. Les évêques s'en formaliserent, prétendant que le crime d'hérésie étoit du ressort de la jurisdiction ecclésiastique, & le roi deux ans après eut égard à leurs remontrances: mais ne trouvant pas dans ces tribunaux autant de rigueur & de sévérité qu'il en souhaitoit en une affaire de cette importance, il en rendit la connoissance au parlement, & même aux présidiaux, dont les juges au nombre de dix jugeroient sans appel de toutes ces sortes de causes. Il ordonna seulement que quand les accusés seroient prêtres, ou dans les ordres sacrés, les juges séculiers prendroient pour adjoints un certain nombre de juges d'église.

Parmi les ordonnances d'Henri II.

Il ordonna de plus aux juges d'informer rigoureusement contre ceux qui vendroient ou retiendroient des livres d'hérétiques, & principalement des livres qui venoient de Geneve, de faire arrêter comme coupables d'hérésie tous ceux qui les solliciteroient en faveur des hérétiques; & personne n'étoit reçû aux charges, non pas même aux moins considérables, que sur des attestations en bonne forme de leur attachement à la religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Dans les diverses ordonnances d'Henri II.

Il fit encore vers ce temps-là divers reglemens qui regardoient les gens de guerre, pour la levée, le logement, les marches des troupes, pour le temps du service des arriere-bans, pour tenir la main à ce que les compagnies des gendarmes fussent complettes, pour déterminer le district & les bornes du commandement des maréchaux de France,

1548. en cas de guerre, & leur marquer la soumission qu'ils devoient avoir à l'égard du connétable.

Il voulut s'instruire par lui-même de l'état de ses frontieres. Il parcourut la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Savoye, & passa jusqu'en Piémont, donnant ses ordres par tout pour la fortification des places, y mettant des garnisons suffisantes, faisant fournir d'armes les Arsenaux, & remplir les magasins de munitions de guerre & de bouche. En passant par Moulins, il fit en 1547. épouser Jeanne d'Albret fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite de Valois sa tante, sœur de François I. à Antoine de Bourbon duc de Vendôme : & ce fut de ce mariage que naquit quelque temps après Henri depuis roi de France, & quatrieme de ce nom.

Désordres en quelques provinces.

Mais lorsqu'il étoit au-delà des Monts, il apprit une nouvelle qui troubla la joie qu'il recevoit des applaudissemens que les peuples lui donnoient par-tout où il paroissoit : c'étoit d'une sédition arrivée en Angoumois, & qui par la contagion du mauvais exemple, en causa de pareilles dans la plûpart des Provinces voisines. Elle fut excitée à l'occasion de la gabelle, & des extorsions que faisoient ceux qui étoient commis pour lever les deniers du sel.

Annales de France. Belcar. l. 25.

Le désordre commença aux environs de Coignac & de Châteauneuf dans l'Angoumois. Quelques-uns des commis étant allés dans les villages, pour faire payer les droits du roi, furent insultés par les paysans de Laurignac, qui les poursuivirent jusqu'à Coignac, où ils se sauverent. La chose ayant été sûe dans les villages voisins, il n'en fallut pas davantage pour les mutiner. Ils sonnerent le tocsin, & s'étant mis en troupes, ils coururent de toutes parts chercher les archers du sel, pour les assommer. A mesure qu'ils se répandoient dans la campagne, leur nombre grossissoit. Ils mirent à leur tête un bourgeois de Blansac, appellé Bois-menir & surnommé Galaffre, à qui ils donnerent le titre de colonel, & un gentilhomme vassal de M. de Barbesieux appellé Puimoreau.

Ils envoyerent des billets par les bourgs & les villages ; portant ordre aux habitans de se venir joindre à eux pour exterminer les gabeleurs, sous peine, en cas de refus, d'être

1548.

eux-mêmes pillés & saccagés. Ils furent obéis, & en peu de jours ils se trouverent au nombre de cinq à six mille hommes, quelques-uns armés d'épées, d'autres de fourches, d'autres de faux, d'autres de fléaux, de bâtons, de broches, de massues, faute d'autres armes.

Le roi de Navarre qui commandoit en ces quartiers-là, en ayant été averti, rassembla trois cents hommes d'armes, qu'il envoya contre cette canaille pour la dissiper; car pour la noblesse, elle n'osoit prendre les armes contre les séditieux par la crainte de voir piller ses châteaux & ses Terres.

D'abord que les hommes d'armes parurent en campagne, le tocsin sonna de tous côtés: de sorte qu'appréhendant d'être enveloppés, ils jugerent à propos de se retirer.

Cette retraite augmenta l'audace des mutins: l'espérance du pillage les fit joindre par tout ce qu'il y avoit de voleurs & de scélérats dans le pays. Les paysans des villages les plus éloignés y accouroient de toutes parts, & cette multitude crût jusqu'à faire près de quarante mille hommes.

Après avoir pillé & ravagé tout le plat-pays, ils oserent s'attaquer aux villes, & marcherent à Xaintes, faisant sur le chemin les plus effroyables désordres, & exerçant les plus horribles cruautés. Cette ville épouvantée leur ouvrit ses portes: & il lui en coûta beaucoup moins qu'elle n'auroit osé espérer; car ils n'y déchargerent leur fureur que sur les bureaux des fermiers du roi, & sur les officiers des gabelles.

Ils allerent de-là à Taillebourg, qui se mit en défense, & qu'ils n'entreprirent pas de forcer: mais ayant sû qu'on avoit emmené à Angoulême quelques-uns de leurs capitaines qui s'étoient écartés, & avoient été pris, ils allerent se camper autour de cette capitale de la Province. Une volée de canon qu'on tira de dessus les remparts, les épouvanta tellement, que Galaffre & Puimoreau leurs chefs eurent toutes les peines du monde à empêcher qu'ils ne se débandassent. Les magistrats qui appréhendoient que la ville ne fût affamée, ou que la populace ne se mutinât, leur offrirent de leur rendre leurs prisonniers. Ils accepterent l'offre & se retirerent.

Le bruit de cette révolte s'étant répandu dans le Périgord, dans l'Agenois, dans le Limousin, dans la Gascogne,

1548. & dans le Poitou, les paysans commencerent à s'y attrouper, & les Magistrats des villes fort embarrassés ne savoient quelles mesures prendre pour arrêter les progrès d'un si funeste désordre. Monsieur du Lude gouverneur de Poitou fit monter la noblesse à cheval, & en jetta la plûpart dans Poitiers, pour empêcher que les séditieux ne s'en rendissent les maîtres. Les gouverneurs firent par-tout des compagnies des principaux Bourgeois, qui montoient la garde, & faisoient la patrouille toutes les nuits avec autant d'exactitude, que si une armée d'ennemis eût été au cœur du royaume.

Soulevement à Bourdeaux.

Mais rien n'inquiéta plus la cour, que le soulevement de la ville de Bourdeaux, pour les dangereuses suites qu'il pouvoit avoir, soit par le mauvais exemple qu'elle donnoit aux autres villes, soit par sa situation au voisinage de la mer, par où elle pouvoit aisément recevoir les secours étrangers, si elle n'étoit promptement soumise.

Les billets que les chefs des rebelles de la campagne avoient fait répandre parmi les peuples, l'avoient déja mise en mouvement: mais s'il y avoit eu assez d'intelligence entre le sieur Moneins gouverneur des châteaux, & les officiers de la maison de ville & du Parlement, il auroit été aisé d'appaiser le tumulte dans son commencement. Ce seigneur dissimula, contre l'avis du président de Chassaigne, les manieres insolentes dont quelques chefs des mutins userent à son égard. Ils virent par-là qu'on les craignoit & en devinrent plus intraitables. Ils surent que Moulane gentilhomme du voisinage de Bourdeaux levoit quelques soldats dans ses terres, & virent bien que c'étoit pour mettre dans le château Trompette & dans celui du Ha, où il n'y en avoit presque point, afin de tenir par ce moyen la ville en respect. Ils en avertirent la populace qui courut de toutes parts aux armes, pilla les bureaux, massacra les officiers, alla au parlement, contraignit les présidens & les conseillers de s'armer eux-mêmes, & de marcher à leur tête, & demanda insolemment que le gouverneur vînt à la Mairie pour lui parler.

Cruautés dont il fut suivi.

Le président de Chassaigne alla le trouver au château du Ha; & sur l'espérance qu'il lui donna de pouvoir appaiser la sédition par sa présence, l'engagea à venir. En effet, s'étant fait donner audience, il parla à ceux qui étoient assem-

lés devant la Mairie, d'une maniere qui sembla les adoucir : mais un moment après arriverent trois ou quatre mille les plus furieux, chargés du butin des maisons les plus riches de la ville qu'ils venoient de piller ; & loin de l'écouter, ils commencerent par le charger d'injures, & s'animant les uns les autres à mettre le comble à leur crime, ils se jetterent sur lui, & l'assommerent de mille coups. 1548.

Leur rage n'en demeura pas-là, & joignant l'insulte & les railleries à la cruauté, ils firent des ouvertures à son corps en plusieurs endroits, les remplirent de sel, pour marquer que c'étoit en haine de la gabelle qu'ils s'étoient révoltés, & laisserent le corps étendu sur la place pour recommencer leurs pillages.

Néanmoins, après quelques jours, le tumulte cessa de telle sorte, que le parlement, appuyé des principaux bourgeois, se crut assez fort pour arrêter quelques-uns des plus coupables, & entr'autres un marchand nommé François de la Vergne, qui fut tiré à quatre chevaux devant l'Hôtel de ville.

Sur ces entre-faites arriva Sainte-Foi frere du sieur de Jarnac, apportant des lettres du roi, dans lesquelles, après avoir témoigné la surprise où il étoit d'apprendre que des sujets qui lui avoient été jusqu'alors si fideles, se fussent laissé emporter à de si extrêmes violences, il leur promettoit d'écouter leurs plaintes, & d'y avoir égard s'il les trouvoit justes.

Il est tout-à-coup appaisé.

On ne vit jamais mieux qu'en cette occasion, ce que c'est qu'une multitude sans chef : un rien la détermine à passer d'une extrémité à l'autre. Ces lettres ne furent pas plutôt rendues publiques, que non-seulement à Bourdeaux, mais encore dans l'Angoumois où la sédition avoit commencé, dans la Xaintonge & dans les autres Provinces mutinées, chacun se retira chez soi. Tout fut tranquille comme auparavant, & à cela près qu'on continua à faire exactement la garde dans les villes, & que l'on voyoit par-tout les dommages que les séditieux avoient faits dans la campagne, on ne s'appercevoit pas qu'il y eût eu la moindre émotion.

La Cour reçût avec joie une nouvelle si inespérée, qui fut suivie d'une autre moins importante ; c'étoit que Devese, gentilhomme Gascon, s'étant saisi de la porte du château Trompette avec cinquante ou soixante soldats, en avoit

1548. chassé les bourgeois, qui s'en étoient emparés après la mort de monsieur de Moneins : car si ce château étoit demeuré entre les mains des Bourdelois, on auroit eu beaucoup de peine à les soumettre, ou du moins à les punir de la maniere qu'on l'avoit résolu.

Cependant le connétable & le duc d'Aumale marchoient de ce côté-là avec dix mille hommes de pié & mille chevaux en deux corps, & se firent joindre en chemin par beaucoup de noblesse. Ils arriverent à Langon au-dessous de Bourdeaux, tenant cette ville en suspens, & dans l'incertitude de ce qu'on lui préparoit, ou grace ou châtiment : car les députés des bourgeois ayant été jusqu'à Toulouse, au devant du connétable pour lui rendre leurs respects, & lui représenter que ni le parlement, ni aucun des bourgeois un peu considérables, n'avoient eu nulle part à la révolte, ils furent renvoyés (a) sans réponse; ce qui leur donna beaucoup plus de crainte que d'espérance.

Dès que l'armée parut à la vue de Bourdeaux, le capitaine de la ville, accompagné des principaux habitans, vint présenter les clés au connétable, & le supplia de ne point faire entrer les lansquenets qui pourroient causer du désordre dans une ville parfaitement soûmise aux ordres de Sa Majesté. Le connétable reçut les clés, & dit d'un ton severe au capitaine, qu'il feroit pour le reste ce qu'il jugeroit être le plus à propos pour le service du roi.

Quelques heures après il mit l'armée en bataille, & dix-huit pieces d'artillerie à la tête, & marcha vers la ville avec

(a) Brantome, en parlant du connétable Anne de Montmorenci, dit qu'il étoit *grand rabroueur des personnes...... comme à ces consuls, échevins & autres députés des villes qui venoient parler à lui, & s'excuser de quelques fautes & dire leurs raisons, il falloit qu'elles fussent péremptoires & très bien alambiquées, s'il ne parloit bien à eux & les ravaudroit & rendoit quinaux comme il falloit.*

» Messieurs de Bourdeaux en pour» roient porter bon témoignage, ajoute » cet historien, touchant leur gabelle, » lesquels après leur offense très-énorme, » le sentant venir, allerent au-devant de » lui à deux journées, & lui porterent les » clés de la ville. *Allez, allez*, dit-il, » *avec vos clés, je n'en ai que faire, j'en » ai d'autres que je mene avec moi qui me » feront autre ouverture que les vôtres.* » (Voulant entendre ses canons.) *Je » vous ferai tous pendre. Je vous appren» drai à vous rebeller contre le roi, & à » tuer son gouverneur & son lieutenant*, » à quoi il ne faillit, ajoute Brantome, » & en fit une punition exemplaire, » mais non si rigoureuse certes que le » cas le requéroit. *Mém. de Brantome, » tome 2.*

autant

autant d'ordre, que s'il eût été question d'y donner un assaut. Il fit occuper les portes par de gros corps-de-garde d'infanterie. Quelques-uns disent qu'il fit abattre plusieurs toises du rempart à côté de la porte par où il entra. Mais Belleforest, témoin oculaire, & de qui j'ai pris tout ce détail, ne dit rien de cette circonstance.

1548.

Annales de France, l. 6.

Les gendarmes entrerent en escadrons l'armet en tête & la lance sur la cuisse, l'infanterie en bataillons, enseignes déployées, & allerent occuper les places, les murailles & les divers quartiers de la ville.

La ville ne laisse pas d'en être punie.

Ce spectacle martial, qui dans une autre conjoncture auroit donné beaucoup de plaisir aux habitans, les jetta dans la consternation, se voyant au moment d'être peut-être saccagés & taillés en pieces. Dès que les troupes eurent occupé leurs postes, le connétable envoya ordre aux bourgeois d'apporter toutes leurs armes à l'hôtel de ville, & commença à faire faire le procès-verbal de tous les désordres qui avoient été commis pendant la sédition. Plusieurs bourgeois furent mis en prison, & interrogés dans toutes les formes juridiques. Quelques jours après le connétable prononça la sentence, par laquelle il fut ordonné que la maison de ville seroit rasée, & qu'on éleveroit à la même place une chapelle fondée aux dépens des bourgeois, où l'on diroit des messes & des prieres à perpétuité pour le repos de l'ame du feu sieur de Moneins; que les Jurats avec six-vingts hommes du conseil & de la jurade de la ville viendroient en habits de deuil, une torche allumée en la main devant le logis du connétable faire amende honorable, pour demander pardon à Dieu, au roi & à la justice de leur rébellion, & en particulier pour le massacre de M. Moneins; que de-là ils iroient aux carmes où il avoit été enterré, pour en transporter le corps à la cathédrale, où ils assisteroient au service; que la ville seroit privée de tout droit de communauté, de jurisdiction, de jurade, de bourse, de conseil de ville; que toutes les cloches seroient dépendues non-seulement à Bourdeaux, mais dans toutes les autres villes, & dans tous les Bourgs, & villages qui avoient eu quelque part à la sédition; qu'on enleveroit toute l'artillerie & toutes les armes qui s'y trouveroient; que tous les priviléges de

1547. près il procuroit avec application les avantages de l'état. Il regarda comme un des plus importans le mariage d'Edouard avec Marie Stuart héritiere de la couronne d'Ecosse, plus jeune encore que ce prince de trois ou quatre ans : & c'étoit ce que la cour de France avoit résolu d'empêcher, pour l'intérêt qu'elle avoit à ne pas souffrir l'union des deux royâumes sous un même souverain.

Dans les lettres du protecteur d'Angleterre aux Ecossois.

Il s'étoit fait du vivant de Henri VIII. un traité sur ce sujet entre les deux nations : & le mariage avoit été arrêté par le comte d'Arran de la maison des Hamilton, un des administrateurs du royaume d'Ecosse : mais sur les remontrances du cardinal de Saint-André, autre administrateur, & fort attaché à la France, ce traité n'avoit point eu d'effet. Ce changement produisit la guerre que Henri fit aux Ecossois, & que le duc de Sommerset poussa vivement après la mort de ce prince. Il gagna sur eux une grande bataille à Pinkinceluht, prit Lelbourg & quelques autres places, & établit ses quartiers assez avant dans l'Ecosse.

1548.

Union proposée des deux royaumes sous le nom de Grande-Bretagne.

Il espéra, après une si grande victoire, trouver les Ecossois plus dociles, & leur envoya au mois de Février un écrit en forme de lettre, où après leur avoir représenté les grands biens que l'union des deux royaumes produiroit à l'un & à l'autre, en retranchant tous les sujets de guerre, & tâché de répondre aux difficultés qui pouvoient arrêter les Ecossois, il leur avoit offert la paix, à condition du mariage de leur princesse avec le roi d'Angleterre : & pour montrer que l'intention des Anglois n'étoit point de faire du royaume d'Ecosse une province d'Angleterre, ils se soumettoient, tout vainqueurs qu'ils étoient, à faire quitter à leur roi, après l'union de l'Ecosse, le titre de roi d'Angleterre, pour prendre celui de roi de la Grande-Bretagne.

Le conseil d'Ecosse, qui s'étoit assûré du secours de France, n'avoit point été ébranlé par cet écrit, nonobstant les désavantages des années précédentes : & un des principaux motifs, pour n'y point avoir d'égard, fut la ruine de la religion Catholique en Angleterre que le protecteur y abolissoit par tout.

Elle est cause d'une guerre en ce pays-là.

Les Ecossois étoient déja convenus avec le roi de France, de

de marier la princesse avec François Dauphin, qui étoit à peu près de même âge qu'elle, & on préparoit en France une armée pour la faire passer en Ecosse. Deux raisons firent que rien ne manqua aux troupes destinées à cette expédition. Premierement l'importance de la chose même; car rien ne pouvoit être plus avantageux à la France, que d'empêcher l'union des Ecossois avec les Anglois, & que de procurer une couronne au Dauphin. Secondement la reine douairiere d'Ecosse étoit fille de Claude duc de Guise, & sœur du duc d'Aumale, qui en qualité de favori faisoit exécuter avec la derniere exactitude les ordres du roi pour l'armement de terre & de mer. 1548.

Les troupes au nombre de six mille hommes étoient conduites par des chefs de réputation. Le général étoit le seigneur d'Essé, celui qui sous le regne précédent avoit soutenu si glorieusement le siége de Landreci, que l'empereur assiégeoit en personne, & qu'il fut contraint de lever. Ceux qui commandoient l'armée d'Ecosse sous d'Essé étoient le Rhingrave colonel des lansquenets, Pierre Strozzi général des troupes Italiennes en France, & d'Andelot frere de Gaspard de Coligni, neveu du connétable. Leon Strozzi frere de Pierre Strozzi Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem, & prieur de Capoue, commandoit la flotte. D'Estoges, la Rochefoucault, Montpesat, Crussol, Joyeuse, Raimond de Gassion, qui étant arrivé en Ecosse avec la qualité de simple capitaine de chevaux-légers, y fit dans la suite la fonction de commandant général de la cavalerie, & y fut tué : l'Isle-Adam, Bourdillon, la chapelle-Biron, & plusieurs autres Seigneurs furent de cette expédition.

Annales de France, Belcar. l. 25. Du Chesne, hist. d'Angleterre, &c. Généalogie de la maison de Gassion.

D'Essé s'étant embarqué à Brest le premier jour de Juin, aborda heureusement au port de Leit : & après avoir fait reposer quelque temps ses troupes aux environs d'Edimbourg, il alla assiéger Hadington. Les Anglois s'y défendirent avec valeur; & sur la fin d'Août les troupes Ecossoises ayant achevé le temps de leur service, se retirerent, laissant les François seuls pour faire le siége.

Gray, général des Anglois, avoit attendu cette retraite pour secourir la place, & vint à la tête de cinq mille cavaliers choisis attaquer l'armée Françoise au mois de Septembre.

1548. de la peste qui étoit à Trente. Il en sollicitoit toujours le retour dans cette ville-là, où son ambassadeur & les évêques Impérialistes étoient demeurés; & comme il vit que les choses tiroient en longueur, il fit publier un de ces *interim* dont il se servoit de temps en temps pour suspendre les disputes des Protestans & des Catholiques, jusqu'à ce que le concile général eût réglé les affaires de la religion: & ce nom d'*interim* fut donné particulierement à l'édit qu'il publia pour lors à Ausbourg.

Edit qu'il publie à Ausbourg sous le nom d'interim.

Entre vingt-six articles qu'il contenoit, il y en avoit deux fort extraordinaires: l'un permettoit l'usage de la coupe, c'est-à-dire, de l'Eucharistie sous les deux especes; & l'autre le mariage des prêtres. Cela fut regardé comme une des plus insoutenables entreprises qui se pussent faire sur l'autorité de l'Eglise, & comme infiniment injurieuse au concile & au Saint Siége. On disoit que l'empereur portoit la main à l'encensoir, & l'on mettoit l'*interim* dans le même rang que tous ces édits (*a*) si détestés dans l'ancienne histoire ecclésiastique, qui furent publiés par les empereurs Zenon, Heraclius & Constans du temps des Eutychiens & des Monothelites. Mais ce qui chagrina le plus l'empereur fut que, ni les Catholiques, ni les Protestans ne s'accommoderent point de cet *interim*; que les uns & les autres le combattirent par des écrits, & que ce moyen ne servit qu'à augmenter les troubles sur le fait de la religion, au lieu de les assoupir.

L'emprisonnement du landgrave de Hesse, & l'infidélité dont on avoit usé à son égard, avoient extrèmement irrité les princes même du parti Impérial, & sur-tout le duc Maurice de Saxe & Joachim Electeur de Brandebourg; parce que c'étoit sur leur parole que le landgrave s'étoit livré entre les mains de l'empereur; & ce prince se voyoit par-là en danger de ne pas tirer de sa victoire les avantages qu'il s'en étoit promis pour la tranquillité de l'Allemagne.

1549.

Le roi profite de cette conjoncture pour rompre avec les Anglois.

Belcar. l. 25. de Thou, l. 4. Annales de France, &c.

Ce fut donc dans ces favorables conjonctures, que le roi résolut de rompre avec les Anglois. Il avoit déja un assez grand nombre de troupes sur pié; & il en fit encore lever quelques-unes sans bruit. De plus sous prétexte de faire la cérémonie du couronnement de la reine, & de son entrée

(*a*) L'Enotique, l'Ecthese, le Type.

à Paris avec la magnificence qui convenoit, une grande partie de la noblesse du royaume eut ordre de s'y rendre : & y vint avec une nombreuse suite de gendarmes. Enfin après quelques jours passés en de fréquens tournois, en courses de chevaux, & en autres divertissemens ordinaires en de pareilles occasions, le roi partit brusquement de Paris avec sa maison, pour se rendre à Abbeville au commencement d'Août; & le connétable & le duc d'Aumale, qui avoient été faire la revûe des troupes sur la frontiere, vinrent le joindre à Montreuil. 1549.

Il fait marcher son armée à Bologne.

Toute l'armée étant assemblée, on marcha à Bologne. Il fallut attaquer plusieurs forts, que les Anglois avoient élevés aux environs, pour défendre les approches de cette place. On commença par celui de Sellacque, qui fut emporté l'épée à la main. Celui de Blanconnet, celui de Montlambert, ou Boulambert, & les autres furent partie abandonnés, partie après quelque résistance rendus par composition. On y trouva beaucoup d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche, & il ne resta plus que la Tour d'Ordre, dont l'attaque étoit très-difficile. Comme les pluies de l'automne, qui commençoient, en augmentoient la difficulté, on se contenta de la bloquer jusqu'au printemps, & d'empêcher par divers postes qu'on occoupa, que rien n'entrât dans Bologne pendant l'hyver.

Avant la prise de ces forts, Leon Strozzi, qui commandoit la flotte de France, avoit défait celle d'Angleterre. Il l'attaqua pendant une bonace; & les galeres de France coulerent à fond plusieurs vaisseaux ennemis.

Tous ces désavantages servirent de prétexte à Jean Dudlei comte de Varvick, pour soulever une grande partie de la noblesse contre le protecteur, qui fut arrêté & mis en prison. On étoit résolu de lui faire son procès : mais les amis communs réconcilierent ensemble ces deux seigneurs. Le fils du comte de Varvick épousa la fille du protecteur : & ce comte eut pour récompense de sa révolte le titre de duc de Northumberland. 1550.

Les Anglois intimidés proposent de traiter de paix.

Cependant les esprits avoient paru si aigris, qu'on doutoit fort de la durée de cette réconciliation, & la suite fit voir que ce n'étoit pas sans sujet. La crainte d'une nouvelle

1550. guerre civile, jointe au ſuccès des armes de Paule (*a*) de Termes en Ecoſſe, inſpira aux plus ſages du conſeil d'Angleterre le deſſein de terminer leurs différends avec la France par un traité de paix. Bologne étoit ſerrée de ſi près, qu'ils la regardoit comme perdue, & ils offrirent de la rendre au roi aux conditions du traité fait entre François I. & Henri VIII.

Elle eſt conclue à condition de rendre Bologne au roi.

Du Tillet, recueil des Traités.

Leonard, Recueil des Traités t. 2.

Lettre du roi au maréchal de la Marck, *au recueil de M. de Lamoignon, tom. 9.*

Les députés de part & d'autre s'aſſemblerent entre Bologne & le fort d'Outr'eau, & après bien des conférences, la choſe fut conclue le vingt-quatrieme du mois de Mars. Le roi conſentit à donner quatre cents mille écus au roi d'Angleterre en deux termes, dont le dernier ſeroit la mi-Août, pour la reſtitution de Bologne avec toute l'artillerie, & toutes les munitions qui s'y trouveroient. Le royaume d'Ecoſſe fut compris dans le traité, & il fut dit que le roi d'Angleterre ne pourroit l'attaquer pour tous les anciens ſujets de querelles, & à moins que les Ecoſſois ne lui en donnaſſent de nouveaux.

Ce traité fut confirmé avec ferment à Amiens par le roi & par mylord Coban, qui vint l'y trouver, (*b*) & il fut exécuté. Bologne fut rendue ſix ſemaines après. Le roi y fit ſon entrée le quinzieme de Mai, & les deux princes s'envoyerent l'un à l'autre le collier de leur ordre en ſigne d'une parfaite réconciliation.

Cette paix déplut fort à l'empereur qui, malgré ſes grands états, n'étoit principalement redoutable à la France, que par la diverſion des Anglois, ainſi qu'on l'a pû remarquer dans l'hiſtoire du précédent regne. Il avoit fait tout ſon poſſible durant les derniers troubles de Guienne, pour engager le conſeil d'Angleterre à ſoutenir la révolte de Bourdeaux, & à ſe ſervir d'une ſi belle occaſion pour ſe remettre en poſſeſſion de cette province. Il avoit envoyé pour ce ſujet

Thuanus, l. 24.

(*a*) Monſieur de Termes ne s'appelloit point Paul, comme les hiſtoriens l'appellent ordinairement, mais Paule; cela ſe voit par les lettres originales de ce ſeigneur, qui ſont dans les recueils de M. le préſident de Lamoignon. C'étoit apparemment à l'honneur de S. François de Paule, qu'on lui avoit donné ce nom au Baptême.

(*b*) Henri II. pour ſûreté de ſa parole, avoit donné quatre ôtages qui paſſerent en Angleterre, ſavoir, François de Bourbon, comte d'Anguien, le marquis de Mayenne, depuis duc de Guiſe, François de Montmorenci fils du connétable, & le ſire Louis de la Tremoille.

1550.

en Angleterre le comte de Bure : mais la promptitude, avec laquelle on pourvût à ce désordre, rompit toutes ses mesures : & il tâcha depuis de persuader au roi que c'étoit pour d'autres affaires qu'il avoit envoyé le comte à la cour d'Angleterre. On ne le crut pas : mais on vit par ces especes d'excuses, qu'on ne lui demandoit point, qu'ensuite de cette paix il appréhendoit plus la guerre avec la France, qu'il ne la souhaitoit.

Le roi étoit dans une disposition toute contraire, par la connoissance certaine qu'il avoit de l'aversion de la plûpart des princes d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques, contre l'empereur. Il savoit qu'ils portoient fort impatiemment la maniere haute, dont il les gouvernoit : mais ce jeune prince, moins vif que son prédécesseur, ne vouloit rien précipiter.

Il renouvella l'alliance avec les Suisses, les Grisons & les Valesiens pour tout le temps de son regne, & pour cinq ans après sa mort : & il est à remarquer qu'au lieu que jusqu'alors la France ne concluoit ces sortes de traités avec les Suisses qu'à force d'argent, le Canton de Soleure prêta cette année au roi cinquante mille écus; ce qui montre que dès ce temps-là les Suisses, par les sommes qu'ils avoient tirées de leurs alliances avec nos rois, & par le commerce avec les marchands de ce royaume, étoient devenus assez riches.

Recueil de Traités par Leonard, tom. 4.
Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté qq. fol.* 1116. *verso.*

Il n'y eut que les cantons de Berne & de Zurick, qui ne voulurent pas signer le traité, tant parce que Zuingle leur ancien apôtre leur avoit défendu de s'allier avec les princes qui ne suivoient pas leur religion, que parce que le roi usoit dans son royaume d'une grande sévérité contre les nouveaux sectaires. L'année d'après la paix de Bologne, il fit un nouveau traité avec le roi d'Angleterre, par lequel le mariage de ce prince fut arrêté avec Elisabeth de France fille du roi, âgée de six ans : mais ce mariage ne fut point accompli, parce qu'Edouard mourut avant que la princesse fût en âge de l'épouser.

Au même recueil tom. 2.

Le roi assûré de ces deux côtés examinoit toutes les démarches de l'empereur, bien résolu de ne lui rien passer sur ces manieres impérieuses, dont il usoit quelquefois avec François I. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt à une rupture immédiatement après le traité de Bologne ; car Marie

Ce prince est fort mécontent de l'empereur.

1550. reine de Hongrie sœur de l'empereur, gouvernante des Pays-Bas, ayant sû que le maréchal de Saint-André devoit passer de Calais en Angleterre, pour y porter la ratification du traité, & présenter à Edouard le collier de l'ordre de S. Michel, elle envoya au Pas de Calais des vaisseaux pour l'enlever : de quoi le maréchal ayant été informé, il alla s'embarquer à Dieppe. Il y fit arrêter trois navires Flamands pour lui servir d'ôtages, & laissa ordre de ne les point relâcher, qu'on n'eût nouvelle de son arrivée en Angleterre.

La gouvernante, informée de ce qui s'étoit passé à Dieppe, fit aussi de son côté saisir tous les vaisseaux des marchands François dans les ports de Flandre, & porter les marchandises & les voiles à terre. On s'accorda depuis après quelques éclaircissemens, chacun prétendant n'avoir pas commencé, & la chose n'eut point de suite : mais dès l'année suivante on en vint aux armes à l'occasion que je vais dire.

A quelle occasion il lui déclara la guerre.

Pierre-Louis Farnese duc de Parme, fils du pape, avoit été massacré à Plaisance en 1547. dans une sédition. Le pape étoit persuadé que la chose ne s'étoit pas faite à l'insû de l'empereur, ou du moins sans le consentement de ses ministres, parce que ce prince haïssoit le duc, dont il connoissoit l'inclination françoise, & il croyoit qu'il avoit eu part à la derniere conspiration de Genes. Il n'avoit jamais voulu approuver la donation que le pape avoit faite de Parme & de Plaisance au duc Pierre, & l'échange de ces places avec Camerin & Nepi, quoiqu'après la mort de ce duc, les duchés de Parme & de Plaisance dussent revenir à Octavio Farnese son gendre ; car Octavio avoit épousé Marguerite d'Autriche fille naturelle de l'empereur. Ce qui augmenta le soupçon du pape fut qu'après l'assassinat de Pierre Farnese, Ferdinand de Gonsague gouverneur de Milan s'étoit emparé de Plaisance, & avoit aussi tâché de se saisir de Parme, prétendant que ces deux villes étoient des fiefs de l'Empire & un démembrement du Milanès. Gonsague apporta pour prétexte de la prise de Plaisance, qu'il appréhendoit qu'elle ne se donnât aux François ; & que la paix d'Italie n'en fût troublée. Tout cela joint à la publication de l'*interim* en Allemagne, & aux continuelles chicanes que l'empereur faisoit à l'occasion du concile,

concile, avoit extrèmement irrité le pape contre lui. 1550.

La colere de Paul III. alla ſi loin, qu'il fit propoſer au roi de s'unir avec lui contre l'empereur. La propoſition fut bien reçûe : mais ayant été examinée dans le conſeil, le grand âge du pape, qui avoit quatre-vingts ans, fit qu'on alla bride en main, & qu'on ne ſe preſſa pas de conclure, pour ne pas s'embarquer mal à propos dans une affaire qui ne pouvoit pas manquer d'avoir de grandes ſuites. On tira la choſe en longueur, d'autant plus qu'on ſavoit que le pape, nonobſtant les avances qu'il faiſoit auprès du roi, négocioit ſans ceſſe avec l'empereur pour la reſtitution de Plaiſance.

Palavicin. hiſt. conc. Trid. l. 11.

Cependant Jerôme Dandino, évêque d'Imola, arriva à la cour de France pour conclure le mariage d'Horace Farneſe duc de Caſtro, frere cadet d'Octavio, avec Diane légitimée de France, fille naturelle du roi, dont on traitoit depuis quelque temps : mais le principal motif de ſon voyage étoit la concluſion de la ligue. L'article du mariage ne ſouffrit aucune difficulté : & afin qu'il ſervît à faciliter l'affaire de la ligue, le nonce offrit de tranſporter le domaine de Parme & de Plaiſance à Horace, en l'ôtant à Octavio.

Cette offre fit beaucoup de plaiſir au roi qui aimoit tendrement ſa fille : mais le pape, pour plus grande ſûreté, vouloit que les Suiſſes entraſſent en cette ligue. Le roi n'avoit point encore renouvellé l'alliance avec eux, quoique dès-lors il prît ſes meſures pour cela : & la choſe demandoit du temps. Cependant le pape, qui après tout n'en vouloit venir à la guerre qu'à la derniere extrémité, cherchoit des expédiens pour s'accommoder avec l'empereur.

Après en avoir tenté pluſieurs qui ne réuſſirent pas, il ſe détermina à celui que Betano ſon nonce à la cour Impériale lui ſuggéra, à l'occaſion d'un entretien qu'il avoit eu avec le Pere Soto Dominicain confeſſeur de l'empereur. Ce pere lui fit entendre que quand même Parme & Plaiſance ne ſeroient pas des fiefs de l'Empire, il ne s'enſuivroit pas que l'empereur dût trouver bon que le pape en eût diſpoſé en faveur de ſa famille, & que la ceſſion qu'on prétendoit en avoir été faite au Saint Siége par quelques

1550.

traités, n'avoit lieu qu'autant que ces deux villes demeureroient unies à l'état ecclésiastique.

Lettre du cardinal de Ferrare au roi, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 7.*

Sur cette ouverture le pape prit la résolution d'annuller la transaction passée entre lui & Octavio Farnese son petit-fils, & de réunir Parme & Plaisance au domaine du Saint Siége, en rendant le duché de Camerin & Nepi à Octavio, qui les avoit donnés en échange pour le Parmesan & le Plaisantin. Il n'en fit point de mystere au cardinal de Ferrare, chargé alors des affaires de France & de la négociation touchant la ligue, sur laquelle le pape continuoit d'être fort irrésolu.

Mais Octavio au désespoir de perdre un si bel état, & de voir le pape son grand-pere & l'empereur son beau-pere conspirer ainsi l'un avec l'autre pour le dégrader, s'emporta furieusement contre l'injustice d'un tel projet, & partit de Rome sans prendre congé du pape pour s'assûrer de Parme, & la défendre au péril de sa vie. Mais Camille des Ursins, que le pape y avoit mis pour y commander, refusa de lui remettre la place sans un ordre exprès de Sa Sainteté, de sorte qu'il fut obligé d'en sortir : & s'abandonnant à son chagrin, non-seulement il n'obéit point au commandement que le pape lui envoya par le cardinal du Mont de revenir à Rome; mais encore il traita avec Ferdinand de Gonsague, pour être mis en possession de Parme & Plaisance, & les tenir, non point comme fiefs du S. Siége, mais comme fiefs de l'empire sous la protection & dans la dépendance de l'empereur.

Lettre du baron de la Garde, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 8.*

Il écrivit au cardinal de Farnese son frere la résolution où il étoit, & lui fit savoir qu'il n'avoit pas encore conclu avec Gonsague : mais qu'il alloit sans délai terminer ce traité, si le pape n'ordonnoit à Camille des Ursins de lui livrer la ville de Parme.

Cette lettre ayant été montrée au pape par le cardinal, il en fut si outré, qu'il tomba évanouï dans le moment : & étant revenu à lui, il fut saisi d'une fievre dont il mourut quelques jours après, le dixieme de Novembre de l'an 1549.

Mort du pape Paul III.

Cette mort fut regardée comme une punition de son excessive tendresse pour sa famille, & de l'extrême passion

qu'il avoit eue pour l'élever, étant d'ailleurs, à ce foible près, un bon pape & un grand homme. Ce fut l'unique scrupule qu'il eut à la mort; & il répeta plusieurs fois en ces derniers momens ce verset du psalmiste : *Si mei non fuissent dominati, tunc immaculatus essem, & emundarer à delicto maximo :* c'est-à-dire, suivant l'application qu'il faisoit de ces paroles à sa conduite : Si je n'avois point fait mes parens princes, je serois maintenant sans reproche devant Dieu, & exempt d'un très-grand péché.

La mort du pape mit fin à la négociation de l'évêque d'Imola à la cour de France. L'affaire de Parme & de Plaisance demeura suspendue, & les princes appliquerent tous leurs soins à ménager l'élection d'un pape tel que chacun d'eux le souhaitoit pour son intérêt particulier.

De cinquante-quatre cardinaux qu'il y avoit pour lors, il n'y en eut que quatre qui ne furent point de ce conclave. Trois mois d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Paul III. & l'exaltation de son successeur donnerent le loisir aux cinquante autres de s'y rendre. Le roi à cause de la vieillesse du pape avoit eu la précaution d'envoyer à Rome sous divers prétextes plusieurs des cardinaux François dès l'an 1547. & les autres s'y étant rendus sur la nouvelle de la mort du pape, ils s'y trouverent douze de la nation.

Onuph. de Rom. Pontif.

Belcar. liv. 25.

Il y avoit trois factions dans le conclave; celle de l'empereur, celle du roi de France, & celle des Farneses, petits-fils du feu pape. Ces deux dernieres s'étant réunies, l'emporterent sur celle de l'empereur : & ayant donné l'exclusion au cardinal Pol Anglois, qui fut sur le point d'être élû, elles choisirent Jean Marie cardinal du Mont, evêque de Palestrine, & qui avoit été fait par le feu pape président du concile de Trente. Les Farneses tournerent de ce côté-là, parce que ce cardinal avoit toujours été fort attaché à leur famille, & les François les seconderent, parce qu'il n'avoit jamais paru contraire à la France, & qu'en quelque occasion il n'avoit pas fort ménagé l'empereur. Il prit le nom de Jules III. & aussi-tôt après son couronnement il se proposa principalement deux choses, l'une fut de continuer le concile, & de le rassembler à Trente, & l'autre de terminer l'affaire de Parme.

Trois factions dans le conclave pour l'élection de son successeur, qui prit le nom de Jules III.

1550.

Dans les instructions données au nonce Pighino 1. Juillet, an. 1550.

Il vint à bout de la premiere, & après quelques difficultés qu'il trouva moyen de lever, l'empereur & le roi y donnerent les mains : mais il n'en fut pas ainsi de la seconde, quoiqu'il tâchât par toutes sortes de voies d'en faciliter la conclusion; car il fit offrir à l'empereur par Pighino son neveu, de le laisser en possession de Plaisance, à condition de quelque dédommagement pour Octavio à l'égard des revenus, & pourvû qu'il consentît que ce duc retînt Parme comme feudataire de l'Eglise Romaine, sans entrer en discussion des droits de l'Empire & du Saint Siége sur ces domaines : & pour disposer l'empereur à consentir à ce qu'il lui proposoit, il accorda à Mendoza ambassadeur de ce prince plusieurs graces considérables qu'il lui demandoit, & entre autres il rendit à Ascagne Colonne toutes les places & toutes les dignités dont Paul III. l'avoit dépouillé.

Lettre de Pierre Strozzi au roi, *au recueil de M de Lamoignon, t. 4.*

L'empereur n'ayant point agréé cet expédient, il lui en fit proposer un autre par le nonce Betoné, qu'il lui envoya. Ce fut qu'Octavio tînt Parme & Plaisance conjointement du Saint Siége & de l'Empire, & qu'il fît serment de fidélité au pape & à Sa Majesté Impériale; que l'empereur gardât tant qu'il le jugeroit à propos la citadelle de Plaisance; qu'on ne choisît pour gouverneur de la ville qu'une personne qui lui fût agréable; & qu'Octavio n'y fît point sa résidence.

Que si l'empereur n'étoit point encore content de pareilles offres, le nonce avoit ordre de consentir qu'Octavio reçût l'investiture pour Plaisance des mains de l'empereur, sans conséquence néanmoins pour les droits du S. Siége, & même que l'empereur gardât Plaisance, mais comme une mouvance du Saint Siége, pourvû qu'il cédât tous ses droits sur Parme à Octavio.

Le nonce étoit chargé de dire à l'empereur que l'empressement du pape, pour finir ce différend, venoit de ce qu'il étoit bien informé que le roi de France sous main animoit Octavio & Horace son frere à tenir ferme, par les promesses qu'il leur faisoit de les soutenir; qu'il ne falloit point pousser à bout ces deux seigneurs qui étoient au désespoir de se voir sur le point d'être privés de leur souveraineté; qu'il conjuroit Sa Majesté Impériale de prevenir une cruelle

guerre, dont l'Italie étoit menacée à cette occasion; que la chose ne souffroit plus de délai, & qu'il demandoit une réponse prompte & décisive là-dessus. 1550.

En effet le pape ne raisonnoit que trop juste en cette rencontre. Le nonce Betoné étant tombé malade en chemin, & sa maladie ayant suspendu la négociation, Horace Farnese sur le point de devenir gendre du roi, & prévoyant que si Octavio étoit dépouillé du duché de Parme, il faudroit lui rendre le duché de Castro, qu'Octavio ne lui avoit cedé qu'en supposant que Parme lui demeureroit, sut si bien tourner son esprit & celui des principaux de sa famille, qu'ils résolurent de se jetter entre les bras de la France, & d'implorer la protection du roi.

Cette résolution causa au pape une extrème inquiétude, car comme il s'agissoit d'un fief de l'Eglise, il voyoit bien qu'il seroit dans la nécessité de prendre parti, & de rompre avec le roi de France, ou avec l'empereur. Le cardinal de Ferrare chargé des affaires de France d'une part, & dom Diegue de Mendoza ambassadeur de l'empereur de l'autre, l'assiégeoient sans cesse, & le pressoient de se déterminer chacun suivant les intentions de son maître; & Mendoza, tout contraire qu'il lui avoit été dans le conclave, avoit pris un grand ascendant sur son esprit.

Dans cet embarras il temporisoit tant qu'il pouvoit. Il envoya aux Farneses Pierre Camaïano son camérier, qui tâcha en vain de les ramener. Il les menaça des censures de l'Eglise, de les dépouiller de tous leurs biens, de leur faire leur procès comme à des rebelles coupables de félonie: mais rien de tout cela ne les ébranla.

Le pape fit faire au roi de grandes plaintes par son nonce, de ce qu'en prenant la protection des Farneses, il alloit allumer la guerre en Italie dans un temps où la paix étoit plus nécessaire que jamais à l'Eglise, pour y rétablir la tranquillité par le moyen du concile, & le conjura de lui abandonner les intérêts d'une maison qui lui étoit très-chere, & dont il prendroit soin comme des siens propres.

Palavicin. hist. concil. Trid. l. 11. c. 12.

Les remontrances du nonce furent très-mal reçûes. Le roi lui dit qu'il étoit fort surpris que le pape se plaignît de lui, au lieu de le remercier du zele qu'il avoit pour le Saint

Le roi se plaint que ce pontife est trop porté pour l'empereur.

1550. Siége, dont il prenoit la cause en main ; que l'empereur s'étoit déja saisi de Plaisance, fief de l'Eglise Romaine ; qu'elle étoit à la veille de perdre encore le duché de Parme, sur lequel le gouverneur de Milan avoit tenté diverses entreprises ; qu'il voyoit bien que le pape avoit oublié qu'il lui étoit redevable de son exaltation ; que son ambassadeur l'avoit informé de tout ce qui se passoit à Rome ; que le pape ne songeoit qu'à se ménager les bonnes graces de l'empereur, mais qu'il ne seroit peut-être pas long-temps sans s'en repentir.

1551. Il n'en demeura pas-là ; car peu de temps après il écrivit une lettre circulaire aux évêques de son royaume, pour leur donner ordre de se rendre au plutôt à leurs Eglises, que leur absence rendoit exposées à la séduction des nouveaux hérétiques qui se glissoient par-tout, & pour leur faire savoir la résolution qu'il avoit prise de pourvoir à la sûreté de la religion dans son état par un concile National, s'il en étoit besoin. C'étoit assez faire entendre au pape qu'il alloit empêcher la continuation du concile de Trente, & qu'il n'étoit pas résolu de garder de fort grandes mesures avec lui, s'il le voyoit trop pencher du côté de l'empereur.

Belcar. l. 25.

Quelques-uns prétendirent que la crainte de la dissolution du concile n'étoit pas un motif fort puissant pour arrêter Jules III. & que non-seulement il ne l'appréhendoit pas, mais même qu'il la souhaitoit ; car c'étoit un préjugé dont on avoit peine à se défaire alors dans le monde, que depuis le concile de Constance les papes ne s'accommodoient point des conciles généraux, parce qu'on y parloit toujours de la réformation de l'Eglise, non-seulement dans ses membres, mais encore dans son chef. Quoi qu'il en soit de la vérité ou de la fausseté de ce soupçon sur les intentions du pape à cet égard, il est certain qu'il ne vouloit rompre avec le roi qu'à la derniere extrémité : mais qu'il étoit résolu de le faire plutôt, que de s'attirer l'empereur sur les bras.

Effet que ces plaintes produisirent sur son esprit.

Le pape ayant pris cette résolution, envoya l'évêque d'Imola à l'empereur, & Ascagne Corneïo son neveu, fils de sa sœur, à la cour de France pour engager ces princes à entrer dans ses vûes.

L'évêque eut ordre de s'ouvrir uniquement à l'empereur, auquel le pape avoit déja communiqué ce que le cardinal de Ferrare lui avoit dit en secret, touchant les lettres que le cardinal de Tournon & Paule de Termes nouvel ambassadeur de France à Rome, & lui-même avoient reçûes du roi, savoir, que ce prince trouvoit fort étrange que le pape l'empêchat de défendre, contre les injustes prétentions de l'empereur, une ville de l'état ecclésiastique; qu'il étoit de l'interêt du saint Siége & de toute l'Italie de s'opposer à l'aggrandissement de la puissance de la maison d'Autriche, qui n'étoit déja que trop formidable à toute l'Europe; que la France seule étoit capable d'en arrêter les progrès, & qu'il ne pourroit pas refuser aux Farneses la protection qu'ils lui demandoient; que le cardinal de Ferrare lui avoit ajoûté, qu'il étoit convenu avec le cardinal de Tournon & l'ambassadeur de tenir ces lettres secrettes jusqu'à l'arrivée d'Ascagne Corneïo à la cour de France, pour attendre le succès de sa négociation; mais qu'il n'avoit pas crû rien faire contre la fidélité qu'il devoit au roi, en prevenant Sa Sainteté sur le contenu de ces lettres, qui pourroient lui servir à prendre des mesures plus justes & plus conformes à ses bonnes intentions pour la paix; qu'il lui avoit en même-temps conseillé de ne point pousser à bout les Farneses, mais d'user de dissimulation & de condescendance à leur égard, comme Jules II. & Clement VII. avoient fait à l'égard d'Alphonse duc de Ferrare, & Paul III. envers le duc d'Urbin, qui étant feudataires du saint Siége comme Octavio Farnese, s'étoient également écartés de leur devoir, & que c'étoit même la maniere dont l'empereur en usoit actuellement envers plusieurs princes d'Allemagne ses vassaux.

1551.

Dans les instructions de Dandino evêque d'Imola.

Le pape, après tant de marques de franchise qu'il donnoit à l'empereur aux dépens du secret qu'on lui avoit confié, lui avoit proposé le dessein où il étoit de tirer les choses en longueur, de fatiguer les Farneses par le renouvellement des censures qu'il avoit déja lancées contr'eux, de les obliger par la menace de leur déclarer la guerre, à s'épuiser en frais & en préparatifs pour se défendre, à leur rendre par là la protection de France si onéreuse, qu'ils prissent d'eux-

1551. mêmes le parti de se soumettre au Saint Siége.

L'empereur n'avoit point goûté cette résolution à cause de l'incertitude de l'évenement, & d'autant que les troupes Françoises étant une fois dans Parme, le tiendroient en de continuelles inquiétudes pour le duché de Milan. Ainsi il déclara au pape qu'il étoit résolu de tout hasarder, plutôt que de souffrir les François si proches du Milanès soûtenus du voisinage de Turin & des autres places qu'ils occupoient dans le Piémont.

Le pape, sur cette réponse de l'empereur, donna ordre à l'évêque d'Imola d'assûrer ce prince de la sincérité avec laquelle il vouloit agir avec lui, de lui rendre un compte exact de tout ce qu'il avoit fait jusqu'àlors dans cette affaire, de l'indignation où il étoit contre le duc de Parme & contre le roi de France pour le mépris qu'ils avoient fait de ses conseils; que désespérant de les ramener par les voies de douceur, il étoit déterminé à se rapporter de tout à la prudence de Sa Majesté Impériale: & que si elle prenoit le parti de la guerre, il joindroit ses armes aux siennes; qu'au reste l'empereur avoit plus d'expérience que lui en cette matiere; qu'il connoissoit mieux ses forces & ses ressources; qu'il le conjuroit avant que de s'engager & d'embarquer le Saint Siége dans une si dangereuse guerre, de faire réflexion sur les suites qu'elle pourroit avoir; qu'il vît sur-tout s'il avoit assez d'argent pour la soutenir; qu'il savoit que le roi de France entretenoit toujours des liaisons avec les Turcs; que d'Aramon son ambassadeur à la Porte y étoit fort considéré; qu'il y avoit à craindre une fâcheuse diversion de ce côté-là; qu'il ne falloit plus penser à continuer le concile, si la guerre s'allumoit; que l'Allemagne n'étant pas encore fort tranquille, il pourroit s'y faire une dangereuse révolution, & qu'apparemment c'étoient ces raisons qui rendoient le roi de France si obstiné à protéger les Farneses.

Ce fut-là le précis des instructions de l'évêque d'Imola rapportées par Palavicin dans son histoire du concile de Trente, où il nous apprend aussi le contenu de celles qui furent données au neveu du pape pour la cour de France. *Liv. 11. c. 13.*

Instructions dont il chargea son nonce en France.

Elles se réduisoient à deux articles : l'un regardoit le concile de Trente; sur quoi, après avoir rassûré le roi de

1551.

la tendresse du pape pour sa personne royale & de sa bonne volonté pour la maison des Farneses, il devoit le conjurer de ne point mettre d'obstacles à la continuation du concile, de déclarer que par la lettre circulaire qu'il avoit écrite aux évêques de son royaume, il ne prétendoit point empêcher d'aller à Trente ceux que des raisons importantes n'obligeroient pas à rester en France, & de considérer que le plus grand péché que pouvoit faire un prince Chrétien, en de pareilles conjonctures, étoit d'ôter à l'église un remede si efficace, & établi de Dieu pour guérir les grands maux dont elle étoit affligée.

Sur l'autre article qui regardoit le différend de Parme, le nonce étoit chargé de représenter au roi, que par la grande liaison qne le pape avoit eue jusqu'alors avec Sa Majesté & la conduite paternelle qu'il avoit toujours tenue à l'égard des Farneses, toute l'Europe seroit persuadée que c'étoit de son consentement que les François se seroient emparés de Parme ; que cette persuasion rendroit Sa Sainteté odieuse à toute l'Italie par les suites funestes que cette affaire pourroit avoir, & qu'il étoit de son interêt & de sa réputation qu'on en fût desabusé; que la raison d'empêcher les Impériaux de se rendre maîtres de Parme étoit sans fondement, puisque l'empereur ne prétendoit pas ôter cette ville au Saint Siége; qu'elle demeureroit en la puissance du pape, & que pour tout pacifier, Octave Farnese n'avoit qu'à accepter la principauté de Camerin qu'on lui offroit en dédommagement du duché de Parme ; que l'appui que Sa Majesté lui donnoit étoit d'une très-dangereuse conséquence pour le Saint Siege ; que ses autres feudataires pourroient, quand il leur plairoit, s'autoriser du mauvais exemple du duc de Parme; que l'empereur en avoit usé d'une maniere toute contraire en pareil cas sous le dernier pontificat; qu'Ascagne Colonne ayant été dépouillé de ses domaines par Paul III. ce prince tout affectionné qu'il étoit à cette famille, dont il avoit reçu de si importans services, & quelque mécontent qu'il fût d'ailleurs du pape, n'avoit point pris la défense de ce seigneur par la voie des armes; que l'amitié du pape seroit beaucoup plus utile à la France, que la possession de Parme, & l'attachement du duc: qu'on

1551. mettroit le Saint-Siége dans la nécessité indispensable d'employer ses forces & celles de ses alliés au recouvrement de cette place, & qu'enfin Sa Majesté ne devoit pas trouver mauvais, au cas qu'elle n'écoutât pas les remontrances du pape, qu'il eût recours à l'assistance de l'empereur pour défendre un fief de l'Eglise.

Le nonce avoit ordre de ne faire cette derniere déclaration, que supposé que le roi ne se rendît pas aux autres motifs qu'il lui auroit proposés : mais le pape lui avoit ordonné de presser la réponse, parce qu'il ne vouloit pas laisser au duc de Parme le loisir de faire ses préparatifs : & sur-tout il vouloit empêcher qu'il ne profitât de la récolte des blés, pour en remplir ses magasins avant que les troupes ennemies fussent entrées sur ces terres. Mais quoi que le nonce pût dire, on ne lui fit que des réponses générales & des plaintes de la conduite du pape : & lorsqu'il se préparoit à son départ, le roi lui dit seulement qu'il feroit savoir sa résolution à Sa Sainteté par un envoyé qui partiroit bien-tôt.

Cet envoyé fut Blaise de Montluc, qui en arrivant à Rome apprit que Ferdinand de Gonsague, gouverneur de Milan, avoit passé le Pô avec des troupes, qu'il s'étoit saisi de Berselle, & qu'il étoit prêt d'entrer dans le Parmesan, pour obliger le duc de Parme à prendre enfin son parti de maniere ou d'autre. Sur quoi Montluc étant pressé par le pape de lui déclarer les intentions du roi, répondit qu'il n'avoit plus rien à lui dire, puisque l'empereur avoit déja fait commencer les hostilités contre le duc de Parme, & qu'il étoit certain que le roi, après une telle démarche, quitteroit toutes pensées de paix. La vérité étoit que Montluc avoit ordre de ne se point relâcher sur la possession de Parme, où l'on étoit résolu de maintenir Octavio, & qu'il ne se servit du prétexte de la prise de Berselle pour ne pas s'expliquer, qu'afin de tenir tant qu'il pourroit les choses en suspens.

Lettres des cardinaux de Ferrare & de Tournon au roi, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. I.*

Le pape cependant agissoit toujours auprès du duc, espérant que la vûe du danger où l'approche des troupes de l'empereur l'exposoit feroit quelque impression sur son esprit. Il lui envoya une nouvelle défense en qualité de son souverain, d'admettre dans Parme des troupes étrangeres,

1551.

& lui fit entendre en même-temps qu'il n'en usoit ainsi, que pour lui donner un prétexte honnête de se tirer de l'engagement qu'il avoit pris avec le roi de France, l'assûrant que pourvû qu'il voulût se reconnoître, lui-même le soûtiendroit contre le gouverneur de Milan, s'il entreprenoit quelque chose sur ses terres. Mais l'affaire tourna tout autrement que le pape ne l'avoit espéré; car le duc voyant qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, fit partir Horace son frere, qui porta la ratification du traité conclu avec le roi, & signé par eux, & par leurs deux autres freres les cardinaux Alexandre & Ranuce.

Traité entre le roi & le duc de Parme, dont le duché étoit la cause de la contestation.

Traité du duc de Parme dans les archives de la maison de Borghese.

Les principaux articles étoient, que le duc feroit la guerre, sous les ordres du roi, contre quiconque, excepté contre le Saint-Siége, & qu'il consentiroit à recevoir des troupes Françoises dans toutes ses places. Cette exception du Saint-Siége dans le premier article n'étoit que pour la forme, & pour pouvoir dire que c'étoit contre l'empereur, & non pas contre le pape, qu'il prenoit les armes.

Le roi de sa part s'obligeoit à défendre Parme contre tous ceux qui l'attaqueroient, à y mettre une garnison de quinze cents fantassins & de deux cents chevaux, à secourir la place en cas de siége avec une armée, & à dédommager les cardinaux Farneses des revenus qu'ils possédoient dans les domaines de l'empereur, supposé que ce prince les fît saisir, & leur en ôtât la jouissance.

Cela n'empêcha pas le duc de Parme d'écouter encore diverses propositions qu'on lui fit faire, & d'entrer en négociation avec les envoyés du pape sur divers projets d'accommodement. Son dessein étoit de gagner du temps, pour fournir ses magasins, & attendre l'arrivée des troupes de France. Mais le pape & l'empereur, qui avoient résolu la guerre, ne se laisserent pas amuser plus long-temps, & envoyerent ordre à Ferdinand de Gonsague de la commencer.

Suivant le traité qu'ils avoient conclu ensemble, la guerre se devoit faire seulement au nom du pape, & les troupes de l'empereur ne devoient être qu'auxiliaires, ce prince prétendant par-là se mettre à couvert du reproche d'avoir rompu la paix avec la France, & faire entendre à toute

1551.

Thuanus lib. 6.

l'Europe qu'il n'avoit pris les armes que pour la protection du Saint-Siége qui avoit imploré son secours contre un de ses feudataires rebelles.

La guerre lui est déclarée par l'empereur.

Lettre d'Odet de Selves ambassadeur à Venise.

Gonsague étoit tout prêt à Bersselle pour entrer en action; & comme ennemi personnel des Farneses qui l'accusoient d'avoir au moins consenti à l'assassinat de leur pere, il ne tarda pas à exécuter un ordre qu'il attendoit avec impatience, & même qu'il sollicitoit, en promettant à l'empereur de le rendre maître de Parme avant quatre mois. Il entra donc au mois de Juin dans le Parmesan, y fit le dégât, & y prit quelques petites places.

Les troupes Françoises marchent à son secours.

Dès que la guerre fut déclarée, les troupes Françoises assemblées à la Mirandole, dont le comte tenoit le parti de France, & qui étoient sous les ordres d'Horace Farnese duc de Castro, de Pierre Strozzi, & de Marsilli-Sipierre, s'avançerent dans le Parmesan pour repousser Gonsague. Elles firent des courses dans le Plaisantin & dans le Bolonois, & François de Clermont conduisit à Parme la garnison de cavalerie & d'infanterie que le roi avoit promis d'y mettre. Comme les troupes de part & d'autre n'étoient pas encore fort nombreuses, il ne se passa rien de fort mémorable au commencement de cette guerre: mais seulement il se donna plusieurs petits combats entre les partis qui couroient la campagne, où les François avoient presque toujours l'avantage: & ce fut à peu près de même sur les frontieres de Picardie & de Champagne où les hostilités commencerent aussi, le roi regardant comme une infraction de la paix, celles que Gonsague avoit faites en Italie.

Memoires du baron du Villars dans l'avis au lecteur.

Charles de Cossé de Brissac, qu'on a déja vû dans cette histoire donner de grandes preuves de sa valeur & de son habileté dans la guerre, venoit d'être fait gouverneur du Piémont François. C'étoit un seigneur d'un mérite au-dessus de l'ordinaire. Il étoit l'homme le mieux fait & des plus polis de la cour, où on l'appelloit communément le beau Brissac: mais c'étoit-là la moindre de ses bonnes qualités. Il avoit toutes celles des plus grands capitaines. Il étoit actif, vigilant, entreprenant, appliqué, heureux. Il pensoit beaucoup, exécutoit heureusement: & par l'affection, par l'estime que les soldats avoient pour sa personne, par la

1551.

connoissance exacte qu'il prenoit des pays où il commandoit, il suppléoit à l'argent & aux autres secours dont on le laissoit souvent manquer, & tiroit de ses troupes tout ce qu'il étoit possible d'en tirer. Le bruit de la cour fut en ce temps-là que le roi, sous prétexte de l'honorer d'un si important emploi, l'avoit voulu éloigner, par la jalousie qu'il conçut de lui, en le voyant un peu trop avant dans les bonnes graces de la duchesse de Valentinois: & ce prince, ajoûte-t-on, eut encore la foiblesse d'accorder aux prieres de cette dame pour ce rival la dignité de Maréchal de France, vacante par la mort du prince de Melphe, auquel il succédoit dans le gouvernement du Piémont. Ce qui est au moins certain, c'est qu'il fut redevable à la duchesse de l'une & de l'autre dignité, & qu'elle obtint pour lui la lieutenance générale en Piémont, malgré les instances que fit le connétable pour la faire donner à Gaspard de châtillon-Coligni son neveu.

Thuanus, l. 5.

Memoires de du Villars, l. 1.

Expeditions du maréchal de Brissac, qui se mit à leur tête

Lettres du maréchal de Brissac, du seigneur de Vassé, du card. de Ferrare au roi, *dans le recueil de M. de Lamoignon, vol. 12.*

Brissac répondit parfaitement à l'opinion qu'on avoit de lui. Il se mit en campagne sur la fin d'Août, prit Quiers, Saint Damien, & quelques autres forteresses dans le Montferrat & dans le Piémont, & obligea Gonsague qui craignit pour le Milanès, d'abandonner le blocus de Parme, pour se raprocher des frontieres de ce duché, laissant seulement dans le Parmesan une partie de ses troupes à Jean marquis de Marignan, qui les distribua dans Berselle, Montich, Castelnovo, Colorno & en quelques autres postes.

Les Turcs font aussi la guerre à l'empereur qui accuse le roi de les y avoir excités.

L'empereur ayant appris l'expédition du maréchal de Brissac & sû que M. de Termes s'étoit jetté dans Parme, & M. de Sansac dans la Mirandole, pour les défendre, ne manqua pas, comme on s'y étoit bien attendu, de publier par tout que c'étoit le roi qui avoit rompu la paix. Mais il fit encore beaucoup plus de bruit à l'occasion de la guerre que les Turcs lui déclarerent, aussi-bien qu'au roi des Romains, & de l'entrée de la flotte Ottomane dans la Mediterranée, où elle pilla la ville d'Agouste en Sicile, fit une tentative sur l'Isle de Malte, saccagea celle de Gozo au voisinage, & reprit Tripoli en Afrique, que les Espagnols avoient pris l'année précédente. C'étoit, disoit l'empereur dans

1551. les manifestes qu'il répandit par-tout, c'étoit le roi de France qui suscitoit les infideles contre les princes Chrétiens, & suivoit en cela le mauvais exemple de son pere, au grand scandale & à la ruine de la Chrétienté.

Cette accusation, dont le roi se défendit par des raisons très-fortes, avoit après tout beaucoup de vrai-semblance. Le sieur d'Aramon, ambassadeur de France à Constantinople, s'y étoit acquis une grande considération; & on voit par ses lettres au roi qu'il y traversoit avec assez de succès les négociations de l'empereur & du roi des Romains. De plus il étoit avec les Turcs au siége de Tripoli, & fut témoin de la barbarie avec laquelle le Bacha traita les chevaliers de Malte à la prise de cette place.

Lettres originales *au recueil de M. de Lamoignon.*

Mais d'ailleurs deux choses étoient constantes. La premiere, que l'empereur & le roi des Romains avoient rompu la treve faite avec Solyman; car le roi des Romains le sachant occupé à la guerre contre les Perses, avoit fait fortifier Zolnoc sur les frontieres de Hongrie, nonobstant les représentations du Bacha de Bude, qui soutenoit que cette place étoit sur les terres cedées au grand seigneur par la trève, & outre cela il avoit fait entrer une armée dans la Transylvanie, qui étoit tributaire de la Porte.

Pour ce qui regarde l'empereur, Jean de Vega, viceroi de Sicile, s'etoit mis en mer avec une flotte, & s'étoit emparé de Tripoli & de quelques autres postes sur les côtes d'Afrique; & Solyman ayant demandé qu'on lui en fît satisfaction, ne l'avoit pû obtenir. Le fameux Corsaire Dragut & Sinan Bacha commandans de la flotte Ottomane, avant que de rien entreprendre, avoient jetté l'ancre devant Reggio, & avoient fait proposer au gouverneur la restitution de Tripoli, promettant à cette condition de se retirer sans faire aucun acte d'hostilité: & ce ne fut que sur les délais, par lesquels on tâchoit de les amuser, qu'ils firent les désordres & les conquêtes que je viens de dire.

Litteræ Solimani relatæ apud Belc. l. 25.

Le roi s'en défend par un Manifeste.

En supposant la vérité de tous ces faits, dont l'empereur ne pouvoit pas disconvenir, il n'étoit pas nécessaire qu'on animât un prince aussi fier que Solyman à la guerre contre lui & contre le roi des Romains. Mais le roi ne se contenta pas de cela pour se disculper dans le monde. Il

exposa dans son manifeste à quelle occasion le sieur d'Aramon s'étoit trouvé avec les Turcs au siége de Tripoli, & le fit sur une lettre du grand maître de Malte, qui ne pouvoit être un témoin suspect, & de laquelle on voit encore aujourd'hui l'original dans le précieux recueil de semblables monumens, qui est à la bibliotheque de M. le président de Lamoignon. 1551.

Le grand maître, en répondant à la lettre que le roi lui avoit envoyé par un gentilhomme nommé Beloi, pour savoir si effectivement d'Aramon avoit été la cause de la prise de Tripoli, étant résolu de l'en punir, si cela étoit vrai, écrivit ce qui suit.

Que le sieur d'Aramon étoit arrivé à Malte le premier jour d'Août avec trois Galeres, retournant par ordre de Sa Majesté à Constantinople; que lui-même avoit prié cet ambassadeur d'aller trouver le Bacha devant Tripoli, & de se servir du crédit qu'il avoit auprès de lui, & de la considération que le grand seigneur avoit pour le roi de France, afin de le détourner d'attaquer cette place, ou pour lui persuader de lever le siége, s'il étoit commencé; que l'ambassadeur avoit accepté volontiers cette commission, l'assûrant qu'il avoit un commandement exprès de son maître de faire tous les plaisirs qu'il pourroit à la religion de Malte; qu'il n'avoit rien oublié pour réussir dans cette négociation : mais que le Bacha lui avoit dit que les ordres qu'il avoit du grand seigneur de reprendre cette place, étoient trop pressans pour qu'il pût déférer à sa priere. Le grand maître ajoûtoit que conformément à la lettre dont Sa Majesté l'avoit honoré, il avoit fait les plus exactes informations de la conduite de l'ambassadeur devant Tripoli; qu'il avoit examiné s'il étoit vrai qu'il eût contribué à la prise de la place, ou qu'il en eût pressé la reddition; qu'il avoit trouvé que c'étoit une pure calomnie, & que tous les chevaliers qui en étoient revenus, l'avoient assûré qu'on ne peut pas faire paroître plus de zele pour le bien & la gloire de l'ordre, que l'ambassadeur en avoit marqué en cette occasion.

Il refuse d'envoyer les prélats François au concile de

Un témoignage de cette nature, envoyé dans toutes les cours de l'Europe, dissipa les faux bruits que les Impériaux

1551. avoient répandus avec leur hardiesse ordinaire, & en empêcha les mauvais effets, sur-tout en Allemagne & en Italie. Le roi en même-temps députa au concile de Trente le célebre Jacques Amyot abbé de Bellozane, & depuis évêque d'Auxerre, pour s'excuser d'y envoyer les prélats de son royaume dans la conjoncture de la guerre, & d'en recevoir les décrets, auxquels l'Eglise de France, par l'absence des évêques François, ne pouvoit avoir de part. Il ajoûta que, pour y suppléer, il prendroit les voies qu'il jugeroit conformes au bien de son état & de l'Eglise : & sur les menaces que lui fit le pape de l'excommunier, & de mettre ses états en interdit, il fit défense à tous ses sujets de faire passer aucun argent à Rome, & d'y avoir recours pour les bénéfices ; & il ordonna qu'on s'adressât aux ordinaires pour toutes les affaires ecclésiastiques.

Trente, & de faire passer aucun argent à Rome pour les benefices.
Annales de France.
Commentaires de Rabutin.

Cette ordonnance étonna le pape, d'autant plus que depuis quelques siecles les peuples sur-tout en France s'étoient insensiblement accoûtumés à avoir plus de soumission pour ces sortes d'édits de leurs princes, que de crainte pour les menaces des papes, lorsque des intérêts temporels en étoient le motif.

Les affaires du Parmesan, depuis que la diversion du maréchal de Brissac en avoit tiré Ferdinand de Gonsague, n'alloient pas comme le pape l'eût souhaité. Monsieur de Termes, en quittant son ambassade de Rome, y étoit venu prendre le commandement des troupes, & y battoit celles de l'Eglise & des Impériaux en toutes rencontres. Le blocus de Parme étoit levé, le siége de la Mirandole qui avoit été assez heureusement commencé, ne continuoit pas de même. Les François avoient pris plusieurs petites places dans le Piémont. Montluc, sous les ordres du maréchal de Brissac, donnoit beaucoup d'exercice aux Impériaux, & faisoit échouer la plûpart de leurs entreprises. Tous ces mauvais succès inquiétoient fort le pape : mais le manque d'argent l'embarrassoit plus que tout le reste. Les dépenses, qui en matiere de guerre croissent dans l'exécution bien au-delà de la supputation qu'on en a faite avant que de s'y embarquer, avoient épuisé ses fonds. Il avoit déja été obligé d'engager jusqu'à ses pierreries. Il s'en falloit beaucoup que l'empereur

Commentaires de Montluc, l. 2.

Dans l'instruction donnée au nonce Camaïano.

1551.

l'empereur lui fournît autant de troupes, & d'aussi grands secours, qu'il lui en avoit promis; & l'ordonnance du roi qui défendoit de transporter aucun argent à Rome, lui avoit coupé une des sources qui lui en fournissoit le plus : tout cela lui inspira des pensées de paix, & le fit résoudre à prier le roi de trouver bon qu'il lui envoyât un légat.

Le roi répondit avec beaucoup d'honnêteté que la guerre ne lui avoit fait rien perdre de son respect pour le Saint-Siége; que le légat seroit le très-bien venu, & qu'on le recevroit en France avec les honneurs dûs à son caractere.

Le pape en est alarmé & envoye un legat en France.

Lettres du cardinal d'Ostie au roi, *au recueil de M. de Lamoignon. t. 12.* Thuanus.

Le pape nomma pour cette légation le cardinal Veralli, homme habile & d'une prudence éprouvée. Il arriva au mois de Décembre à Fontainebleau où le roi étoit; & après que le Parlement eut mis à ses pouvoirs les bornes qui avoient été établies dès le temps que le cardinal d'Amboise fut fait légat perpétuel en France, & qu'on y en eut encore ajouté quelques autres qu'on l'obligea de signer, il fit son entrée solennelle à Paris avec les cérémonies ordinaires.

Le pape avoit envoyé en même-temps le cardinal Carpi à l'empereur avec la même qualité, & l'avoit fait précéder par le nonce Camaïano, pour lever les ombrages que ce prince pourroit prendre sur la démarche qu'on venoit de faire à l'égard du roi de France, & lui communiquer les ordres qu'il avoit donnés au cardinal Veralli pour sa négociation. Il l'assûra de sa constance dans son parti; qu'il n'en usoit de la sorte que pour justifier sa conduite auprès des princes Chrétiens, & les persuader de ses bonnes intentions pour la paix; qu'il n'espéroit gueres que l'ambassade du cardinal Veralli réussît, parce que ce cardinal devoit proposer pour premiere condition au roi de France, qu'Octavio Farnese renonçât à la possession de Parme, & qu'il avoit ordre de ne se point relâcher là-dessus.

Le pape avoit encore en cela deux autres vûes. La premiere de rendre plus supportables à ses sujets les nouveaux impôts dont il les chargeoit, en leur faisant connoître qu'il ne tenoit pas à lui que la guerre ne finît, & qu'il ne le faisoit que par force. La seconde étoit d'obliger l'empereur à faire de plus grands efforts pour le soutenir : car quoique ce

1551. prince témoignât au nonce qu'il prenoit en bonne part le voyage du cardinal Veralli, le pape avoit bien prévû qu'il en auroit de l'inquiétude, & qu'afin de ne pas laisser trop engager la négociation, ce seroit pour lui un puissant motif d'agir plus efficacement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Mais ce traité que l'on commençoit sans dessein de rien conclure, réussit contre l'intention de l'un & de l'autre.

Dans les secondes instructions du nonce Camaïano.

Le roi ayant entendu le légat, parut moins éloigné qu'on ne l'avoit esperé, de consentir à ce qu'Octavio Farnese rendît Parme au Saint-Siége; & il lui fit entendre qu'il cesseroit de s'y opposer à deux conditions; l'une, qu'on donnât à ce seigneur un équivalent qui le dédommageât, & l'autre, que le pape s'engageât sous telle caution que le roi agréeroit, à ne pas céder Parme à l'empereur, & à demeurer au moins neutre dans les autres différends que la France pourroit avoir avec ce prince.

Le pape, agréablement surpris de cette nouvelle qui lui fut mandée par le légat, proposa, pour l'échange de Parme, la principauté de Camerin & quelques autres avantages qu'il feroit aux Farneses; & pour l'assûrance du second article, il offroit d'en rendre caution tout le collége des cardinaux, & de tirer un écrit de l'empereur signé de sa main, par lequel il consentiroit que Parme demeurât au Saint-Siége, sans préjudice néanmoins des prétentions de l'Empire sur ce fief. Il s'obligeoit à nommer un seigneur agréable aux deux partis & indépendant de l'un & de l'autre pour gouverneur de la place, & qui feroit serment de la défendre également contre les entreprises des Impériaux & des François. Enfin pour ce qui étoit de ne point favoriser l'empereur dans les différends qui pourroient naître entre les deux princes, il promettoit d'observer cet article avec la derniere exactitude, & de procurer par toutes sortes de moyens la paix entre les deux couronnes.

Il renvoya aussi-tôt le nonce Camaïano à l'empereur pour l'informer de tout ce détail, & le prier, en cas que le traité ne se conclût pas, de lui envoyer de prompts secours d'hommes & d'argent.

Le cardinal de Tournon, qui depuis la guerre s'étoit retiré à Venise, eut ordre du roi d'aller trouver le pape, afin

de finir la chose, & de faire cependant encore quelques tentatives pour conserver Parme à Octavio Farnese.

Le cardinal se conduisit dans cette négociation avec beaucoup d'adresse. Il se servit fort avantageusement du désir extrême qu'il savoit que le pape avoit de la paix, & profita de la situation des affaires qui ne pouvoit être gueres plus fâcheuse pour l'empereur. Les Impériaux étoient mal menés par monsieur de Termes aux environs de la Mirandole & de Parme, où quelques efforts que fît Ferdinand de Gonsague pour empêcher les fréquens convois qu'on y amenoit, il ne pouvoit en venir à bout. Ils venoient du Mantouan pour la plûpart; & le duc de Mantoue, quoique neveu de Ferdinand de Gonsague, non-seulement ne s'y opposoit point, mais encore il les favorisoit, parce qu'il en tiroit un gros argent.

D'ailleurs les Turcs étoient entrés en Hongrie, & la flotte Ottomane étoit prête à revenir sur les côtes d'Italie. Le maréchal de Brissac s'étendoit toujours dans le Piémont, & s'y étoit emparé tout récemment de plusieurs postes. La république de Sienne, fort mécontente du gouvernement Espagnol, de la dureté du gouverneur Mendose, & de la construction d'une citadelle qui lui annonçoit la perte prochaine de sa liberté, n'attendoit que l'occasion de secouer le joug impérial. L'empereur étoit averti que quelques Siennois, sous divers prétextes, alloient souvent à Parme, à Venise & en d'autres villes d'Italie, & les soupçonnoit fort d'intelligence avec les François.

Montluc, liv. 2. Thuanus, l. 7.

En effet, vers ce temps-là, deux senateurs de Sienne furent surpris & convaincus d'avoir traité avec Louis de Birague, pour lui livrer la citadelle de Milan, après qu'ils auroient assassiné Pierre de Luna qui en étoit gouverneur, & auprès duquel, dans ce dessein, ils avoient depuis longtemps affecté d'être fort assidus, & de lui donner des marques du plus extrême attachement. On découvrit une autre conjuration contre Alexandre Vitelli & contre Jean-Baptiste du Mont, neveux du pape, qui étoient tous deux à la tête de l'armée du Saint-Siége. On devoit les enlever & les mettre entre les mains des François. La noblesse du royaume de Naples étoit fort brouillée avec le viceroi Pierre de

1551. Tolede, sur-tout Ferdinand de saint Severin qui en avoit été maltraité, & avoit reçu depuis un coup de pistolet de la main d'un de ses propres vassaux. Il accusoit hautement le viceroi d'être l'auteur de cet assassinat; & une telle mésintelligence pouvoit avoir de dangereuses suites.

Outre cela, la flotte des Indes n'étant point arrivée cette année-là, l'empereur n'avoit point d'argent. Les Genois lui avoient refusé de suppléer à ce défaut, & il avoit été obligé d'emprunter des marchands particuliers à gros intérêts quelques sommes, pour payer ses troupes d'Italie prêtes sans cela à se révolter ou à se débander. Enfin il se faisoit actuellement une terrible diversion du côté d'Allemagne, qui le mettoit en de grands embarras.

Palavic. l. 23. c. 2. Le cardinal de Tournon fit extrèmement valoir toutes ces raisons pour intimider le pape. Ensuite il lui fit entendre que quelque bonne envie que le roi eût de lui faire rendre Parme, les Farneses auroient beaucoup de peine à s'y résoudre, & que le roi en auroit encore plus à les y contraindre. Il lui représenta le peu de secours qu'il tiroit de l'empereur, de quoi il convenoit lui-même, & que si la flotte des Turcs commençoit à faire des ravages sur les côtes d'Italie, toute l'Europe l'en rendroit responsable, & lui reprocheroit de négliger les intérêts communs de la chrétienté pour une querelle particuliere; que le différend de Parme pourroit s'accommoder avec le temps, & bien plus aisément durant une treve, que pendant qu'on auroit des deux côtés les armes à la main; qu'à cause des engagemens qu'il avoit avec l'empereur, on n'exigeoit pas de lui qu'il se désistât du dessein de retirer le Parmesan des mains des Farneses : mais que le roi se contenteroit d'une suspension d'armes, pendant laquelle on travailleroit à terminer cette querelle à l'amiable.

Comme le pape ne cherchoit qu'à se tirer d'intrigue par quelque tempérament, qui pût en quelque façon le disculper auprès de l'empereur, il parut assez goûter celui-là : mais les ministres Impériaux & Jean-Baptiste du Mont son neveu, jeune homme plein de courage, & qui ne pensoit qu'à se signaler dans la guerre, le voyant dans cette disposition, faisoient tous leurs efforts pour rompre le coup, &

Lettre du cardinal de Ferrare au connétable, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 15.*

son neveu alla jusqu'à lui déclarer que s'il s'accommodoit avec les François, il le quitteroit pour passer au service de l'empereur, & leur feroit la guerre à toute outrance : mais il n'eut pas le temps d'en venir jusqu'à l'exécution de cette menace ; car, quelques jours après, il fut tué dans une rencontre auprès de la Mirandole.

On convient d'une suspension d'armes en Italie, & à quelles conditions.

Cette mort qui affligea le pape, acheva aussi de le déterminer ; & il convint avec le cardinal de Tournon de la suspension d'armes pour deux ans, à ces conditions. Qu'Octave Farnese durant ce temps-là garderoit Parme : mais qu'après les deux ans passés, il seroit libre de tout engagement avec la France, & qu'il lui seroit permis de traiter avec le Saint-Siége de la maniere qu'il jugeroit à propos ; que le pape remettroit entre les mains des deux cardinaux Farneses la principauté de Castro dont il s'étoit saisi : mais qu'ils ne pourroient y avoir qu'autant de soldats, qu'il en seroit nécessaire pour la sûreté des places ; que si l'empereur vouloit approuver ce traité, ni eux, ni les François ne feroient plus aucune hostilité sur ses terres de ce côté-là, & que le roi révoqueroit la défense qu'il avoit publiée du commerce de la France avec Rome pour les bénéfices & pour les autres affaires ecclésiastiques.

Le pape eut tant de joie de cet accommodement, qu'avant même qu'il fût entierement conclu, il le publia en plein consistoire, en faisant l'éloge de la modération, de la prudence & de la piété du roi.

Lettre du cardinal de Ferrare au roi, vol. 17.

Cette nouvelle réjouit autant ce prince, qu'elle chagrina l'empereur. Cependant, pressé par le danger qui le menaçoit du côté de l'Allemagne, il y voulut être compris ; & il accepta la suspension d'armes pour le Parmesan, la principauté de la Mirandole, le Plaisantin & les environs.

Lettres du cardinal de Tournon au roi, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 14.*

Il falloit que ce danger fût bien pressant pour forcer l'empereur à se laisser ainsi donner la loi ; & il l'étoit effectivement : mais pour mieux faire connoître les causes d'un évenement où la fortune commença à abandonner Charles V. il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

L'empereur l'accepte, pressé par le mauvais état de ses affaires.

Ce prince, après la bataille de Mulberg, où il fit prisonnier Jean Frederic électeur de Saxe, avoit pris à l'égard

1551. des Allemands des manieres très-hautes, & par le rétablissement de la religion Catholique dans plusieurs villes d'Allemagne, il avoit fort irrité les Protestans. Néanmoins il maintenoit toujours dans ses intérêts Maurice duc de Saxe cousin germain de l'électeur, & Joachim électeur de Brandebourg, quoique tous deux suivissent les nouvelles opinions : mais il les offensa extrèmement par la conduite qu'il tint à l'égard de Philippe landgrave de Hesse. Ils avoient engagé ce prince à implorer sa clémence, & à se mettre entre ses mains après la prise de l'électeur de Saxe, & lui avoient répondu que non-seulement il n'y avoit rien à craindre pour sa vie & pour sa liberté : mais même qu'on lui laisseroit au moins une partie de ses états.

L'empereur, nonobstant ce qu'ils avoient promis au landgrave, le fit mettre en prison. Ils eurent beau lui représenter que ce n'étoit que sur leur parole qu'il s'étoit rendu, & sur l'assûrance qu'ils lui avoient donnée de n'être point arrêté; que le landgrave avoit en main leur écrit; que leur honneur y étoit engagé, & qu'ils passeroient pour des traîtres & pour des perfides; Maurice sur-tout qui étoit gendre du landgrave, conjura l'empereur par toute la considération que Sa Majesté Impériale avoit eue jusqu'alors pour lui, de ne lui point faire cet affront, & de ne pas être cause qu'on le regardât dans le monde comme un homme qui avoit lâchement vendu son beau-pere : ils ne purent rien obtenir, l'empereur les renvoya toujours aux articles du traité que le landgrave avoit signés. On prétend que les ministres de l'empereur y avoient fait une fausseté, en changeant deux lettres d'un mot Allemand, dont le changement donnoit ce sens à l'article signé par le landgrave, que l'empereur ne le condamneroit point à une prison perpétuelle; & par conséquent il n'excluoit pas absolument la prison. D'autres disculpent l'empereur là-dessus par le silence de Sleidan, historien alors vivant, bien instruit de tout ce qui se passoit, favorable au parti Protestant, & qui ne dit rien de cette circonstance.

D'Aubigni, l. 1. c. 2.

Quoi qu'il en soit, les deux électeurs ne purent pardonner à l'empereur le refus qu'il fit de la délivrance du landgrave, & généralement tous les Allemands furent indignés,

de ce qu'il mena avec lui aux Pays-Bas, comme en triomphe, les deux princes prisonniers, & encore plus de ce qu'après avoir enlevé plus de six cents pieces d'artillerie de leurs villes & de plusieurs autres d'Allemagne qu'il avoit domptées, il en envoya au château de Milan, à Naples, en Espagne & en Flandre, comme pour ériger dans tous les pays de sa domination, des trophées à sa gloire & à la honte de toute l'Allemagne subjuguée. 1551.

Maurice & l'électeur de Brandebourg dissimulerent toutefois leur chagrin, & l'empereur crut avoir regagné le premier, en le revêtant de la dignité électorale dont il avoit dépouillé Jean Fréderic, & en l'investissant du duché de Saxe: mais Maurice, prince également ambitieux & dissimulé, loin de se laisser gagner par ce bienfait, résolut de se servir de sa nouvelle puissance, pour parvenir à la qualité de chef du parti Protestant, & prit toutes ses mesures pour se mettre en état de le faire à la premiere occasion favorable.

Il crut l'avoir trouvée dans la guerre allumée entre l'empereur & le roi de France à l'occasion du différend de Parme, & il ne la manqua pas.

Il assiégeoit depuis plusieurs mois la ville de Magdebourg révoltée contre l'empereur au sujet de la religion. Durant ce siége lui & l'électeur de Brandebourg firent de nouvelles instances auprès de ce prince pour la délivrance du landgrave de Hesse: mais ils n'en eurent point d'autre réponse, sinon que les fils du landgrave se comportoient en Allemagne d'une maniere plus propre à augmenter son indignation contre lui, qu'à le porter à lui accorder sa grace; qu'il prioit les deux électeurs de ne le plus presser là-dessus, & que si on lui en parloit davantage, il feroit transporter le landgrave en Espagne, & l'y renfermeroit pour tout le reste de sa vie. Thuanus, l. 5.

Le landgrave, informé de cette réponse, trouva moyen d'écrire une lettre à ses enfans, par laquelle il leur ordonnoit de sommer dans les formes les électeurs comme cautions de sa liberté, de la lui procurer. L'ordre fut exécuté: mais les deux électeurs n'y répondirent que par des lettres qu'ils écrivirent à ces jeunes princes, pour les exhorter à

1551. avoir un peu de patience, leur témoignant que les conjonctures n'étoient point favorables, & que ce trop grand empressement ne faisoit qu'irriter de plus en plus l'empereur.

Ce prince après tout ne laissoit pas d'être inquiet sur le chagrin que son refus devoit causer aux deux électeurs : & quoiqu'étant maître, comme il l'étoit dans les dietes, il vît bien que la requête du landgrave contre ces deux princes y seroit méprisée, il appréhendoit cependant que si l'écrit, par lequel ils lui avoient promis sûreté, étoit publié, le soin de leur réputation ne les obligeât à le reconnoître, & à le soutenir. C'est pourquoi il fit tout son possible, pour le tirer des mains du landgrave : mais il employa inutilement les promesses & les menaces : & voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il déclara en vertu de son autorité Impériale, les deux électeurs exempts de tout engagement à cet égard.

La procédure parut fort extraordinaire. Elle étoit peu propre à contenter les électeurs, & moins encore à mettre leur honneur à couvert. Peu s'en fallut, sur ces entrefaites, que le landgrave ne s'échappât de sa prison : mais la chose fut découverte, & il en coûta la vie à quelques-uns de ses serviteurs qui avoient fait la tentative pour son enlevement.

L'empereur en fit de grandes plaintes aux deux princes : & ceux-ci, pour le satisfaire, en firent des reproches à Guillaume fils du landgrave : mais l'électeur de Saxe écrivit une lettre secrette à ce jeune prince, par laquelle il l'assûroit de la résolution où il étoit de procurer la liberté à son pere à quelque prix que ce fût, & de perdre plutôt la vie & tous ses états, que de n'en pas venir à bout. Il l'exhorta en même-temps à ne pas lui rendre la chose impossible par la précipitation, & à lui donner le loisir de prendre pour cela de justes mesures.

Il étoit toujours occupé durant ce temps-là au siége de Magdebourg, qui n'avançoit pas beaucoup ; & la suite fit croire que la lenteur de ce siége venoit autant du dessein, que l'électeur avoit dès-lors formé contre l'empereur, que de la valeur des assiégés. La ville néanmoins se rendit par capitulation

Besselmeierus in obsid. Magd.

capitulation après un an de défense, & les habitans par ce traité obtinrent la conservation de leurs priviléges, & le libre exercice de la religion Protestante. 1551.

Il y a beaucoup d'apparence que Maurice dans les conférences qu'il eut avec les principaux chefs de Magdebourg, s'ouvrit à eux sur le dessein qu'il avoit formé de prendre les armes contre l'empereur, & qu'il songea moins à soumettre la ville à ce prince, qu'à la mettre dans son propre parti; car outre qu'elle l'embrassa dès qu'il se fût déclaré chef de la faction protestante, c'est que dès-lors il traitoit là-dessus avec plusieurs princes d'Allemagne, & avec le roi de France.

Il avoit alors à sa cour l'évêque de Bayonne, nommé, non pas Jean de Fresne, ainsi qu'il est appellé dans les histoires imprimées, mais Jean de Fresse comme on le voit dans les lettres originales de ce prélat au roi, & dans le traité de Maurice avec la France, qui fut conclu le cinquieme d'Octobre de l'an 1551. & ratifié par le roi à Chambor le quinzieme de Janvier de l'année suivante en présence d'Albert de Brandebourg parent de l'électeur de ce nom. Ce fut l'évêque de Bayonne qui conduisit toute cette intrigue.

Au recueil de M. le président de Lamoignon.

Au Recueil de traités par Leonard, tom. 2.

L'électeur de Saxe, dans le manifeste qu'il publia en se mettant en campagne, apporta trois motifs de la guerre qu'il entreprenoit contre l'empereur. Le premier étoit la sûreté de la religion protestante : & par-là il mettoit dans ses intérêts les princes & les villes libres qui suivoient cette religion. Le second étoit la liberté des princes & des villes de l'Empire, dont il accusoit l'empereur de vióler à toute occasion les franchises & les priviléges, & de vouloir les réduire en servitude, & il le prouvoit par quantité de faits & d'entreprises notoires qui le montroient trop clairement. Par cette raison commune à tout l'Empire, il invitoit tous les princes tant protestans que catholiques à s'unir à lui. Le troisieme motif étoit la captivité de Philippe landgrave de Hesse son beau-pere, détenu en prison depuis cinq ans, contre la capitulation que ce prince avoit faite avec l'empereur, & dont lui & l'électeur de Brandebourg s'étoient faits caution. Ce sujet de guerre, quoiqu'il lui fût

Ligues des princes Protestans contre lui.

1551. particulier, n'étoit ni moins spécieux, ni moins glorieux pour lui que les autres.

Sleidan, l. 23. Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* TT. *fol.* 416.

Quand le traité que l'évêque de Bayonne avoit conclu en Allemagne, fut apporté au roi, il n'étoit signé que de Maurice électeur de Saxe, de George Fréderic de Brandebourg, de Jean Albert duc de Meclebourg, & de Guillaume landgrave de Hesse, comte de Catzenelebogen, fils de Philippe prisonnier: soit que pour mieux garder le secret, on n'eût pas crû devoir le communiquer aux autres princes, soit pour quelque autre raison: mais bien-tôt après Joachim électeur de Brandebourg, Albert de Brandebourg, Fréderic comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de deux Ponts, Henri de Meclebourg, & Ernest marquis de Bade, signerent la ligue.

Par ce traité l'électeur de Saxe étoit déclaré chef de cette ligue & général de l'armée Allemande: & on devoit offrir aux enfans de Jean Fréderic, ancien électeur de Saxe, déposé & prisonnier de l'empereur, de les y recevoir, & de procurer la liberté de leur pere, sans préjudice du nouvel électeur: & s'ils refusoient d'y entrer, on devoit les traiter comme ennemis.

A quelles conditions le roi y étoit entré.

A l'égard du roi, les conditions du traité furent, que ce prince prendroit en main la défense de la liberté Germanique, qui de tout temps avoit été très-chere à ses ancêtres, que ni lui, ni les confédérés d'Allemagne ne traiteroient jamais avec l'empereur que de concert.

Que le roi pour les trois premiers mois de la guerre fourniroit deux cents quarante mille écus, qui seroient délivrés à Bâle le vingt-cinquieme de Février, & dans la suite soixante mille chaque mois.

Que l'armée de France & celle de l'empire se joindroient ensemble, s'il en étoit besoin.

Que le roi envoyeroit une armée aux Pays-Bas pour faire diversion; & que s'il étoit question d'élire un nouvel empereur, on en choisiroit un qui fût ami de Sa Majesté très-Chrétienne.

Que le roi commenceroit par se rendre maître des quatre villes impériales qui ne sont point de la langue Germanique; savoir, Cambrai, Toul, Metz & Verdun, pour

1551.

les garder comme vicaire du saint Empire. Le roi ne disputa point sur cette qualité, qu'il regardoit apparemment comme étant au-dessous de lui, & indépendamment de laquelle il prétendoit avoir des droits très-anciens & bien fondés sur ces villes, principalement sur la ville de Metz, sauf, après la prise de possession, à voir sous quel titre il les retiendroit.

Dès que le traité eut été ratifié par le roi, l'électeur de Saxe qui avoit jusques-là très-bien caché son jeu, dissipé les soupçons qu'on voulut donner à l'empereur de sa conduite, fortifié sous main son parti, gagné la plûpart des officiers de l'armée, laquelle avoit assiégé Magdebourg, & s'étoit assûré par ce moyen de presque toutes les troupes que l'empereur avoit en Allemagne, leva enfin le masque, & répandit par tout son manifeste. Albert marquis de Brandebourg en publia un autre encore plus violent contre l'empereur, & le roi fit paroître aussi le sien.

Thuanus, l. 7.

Manifestes publiés à ce sujet.

Il y protestoit que depuis qu'il étoit monté sur le throne de France, il n'avoit eu en vûe que l'avantage de la religion Catholique & le repos de l'Europe; qu'il avoit eu le bonheur de rétablir par ses armes la tranquillité dans l'Ecosse, que des factions de séditieux troubloient sous le gouvernement d'une jeune reine pupille; que Dieu avoit beni l'entreprise, qui l'avoit remis en possession de Bologne par la paix faite avec l'Angleterre; que durant qu'il travailloit si utilement pour le bien de son royaume & pour celui de la religion, l'empereur n'avoit point cessé de le traverser par ses intrigues secrettes; que pour fomenter la sédition de Bourdeaux & de la Guienne, il avoit envoyé le comte de Bure à la cour d'Angleterre; qu'il avoit sollicité madame Christine sa niece, veuve de François duc de Lorraine, de refuser à la couronne de France l'hommage pour le duché de Bar; qu'il avoit fait entrer son armée dans le duché de Parme & dans la principauté de la Mirandole, pour opprimer les seigneurs de ces deux états, qui s'étoient mis sous la protection de France; que de tout temps son but avoit été d'envahir ce royaume; que la servitude, où il avoit réduit l'Allemagne, étoit le dernier moyen qu'il employoit pour en venir à bout, & qui pourroit lui réussir, si

1551. on ne le prevenoit; que les Princes Allemands, quoiqu'un peu tard, avoient ouvert les yeux ſur un deſſein ſi funeſte aux deux nations; que déja Utrecht, Liége, Cambrai, qui étoient des villes de l'Empire, avoient paſſé ſous la puiſſance de la maiſon d'Autriche; que Juliers, Cleves, Treves, quelques domaines de la maiſon de Virtemberg étoient ſur le point de ſubir le même joug; que la déſolation du landgraviat de Heſſe, & des autres terres de cette illuſtre maiſon, étoit un ſpectacle qui tiroit les larmes des yeux; que la chambre Impériale établie à Spire étoit un tribunal, où l'on traînoit tous les jours les princes d'Allemagne & les principaux habitans des villes libres, pour leur y faire reſſentir la tyrannie de la maiſon d'Autriche; que tant & de ſi déplorables déſordres n'ayant pu être plus long-temps diſſimulés par les plus puiſſans princes de la nation Germanique, ils avoient eu recours à la France, afin qu'elle les aidât à y apporter remede, & qu'à cauſe des anciennes alliances des deux peuples & des rois de France avec l'Empire, il n'avoit pu leur refuſer le ſecours qu'ils lui demandoient.

A tout cela le roi ajoutoit le cruel traitement fait à un ſeigneur Allemand nommé Voleſperg, à qui les miniſtres de l'empereur avoient fait donner la queſtion, & qu'ils avoient enſuite condamné à la mort, pour la ſeule raiſon qu'il étoit au ſervice de France, qui n'étoit point alors en guerre avec l'Empire; la proſcription du comte Rhingrave, & de quelques gentilshommes du même pays, dont l'empereur avoit mis la tête à prix pour le même ſujet; la captivité de Jean Frederic ancien électeur de Saxe, & du landgrave de Heſſe. Il réfutoit la calomnie publiée par les Impériaux, qu'il vouloit détruire les princes Catholiques d'Allemagne. Il aſſûroit que ſon intention étoit toute contraire; qu'il auroit ſoin de leurs intérêts, & d'empêcher qu'il ne leur fût fait aucun tort, pourvû qu'ils ne ſe déclaraſſent point contre lui dans une guerre ſi juſte, & où le zele qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour la liberté Germanique, les obligeoit à embraſſer ſon parti. Il finiſſoit en proteſtant que ſon unique but étoit le repos de l'égliſe & la tranquillité publique, qu'on ne pouvoit rétablir

qu'en réprimant la vaste ambition & l'insatiable cupidité de ceux qui troubloient l'un & l'autre depuis si long-temps. 1551.

Ce manifeste traduit en allemand fut répandu dans tous les quartiers d'Allemagne. On avoit gravé à la tête la figure d'un chapeau entre deux poignards, symbole de la liberté dans les médailles antiques, & l'on faisoit entendre par-là aux Allemands, qu'il étoit temps de prendre les armes pour se délivrer de la servitude, & se remettre en possession de la liberté Germanique. *Effet qu'ils produisirent.*

Ces trois manifestes qui parurent tout-à-coup, & les mouvemens des troupes qui venoient de toutes parts joindre l'électeur de Saxe, étonnerent l'empereur au-delà de tout ce qu'on peut imager. Il étoit à Inspruck, & n'avoit point d'armée en Allemagne, l'électeur de Saxe lui ayant débauché la plus grande partie de celle qui avoit fait le siége de Magdebourg. Ce fut une nécessité pour lui de tenter la voie de la négociation pour tâcher de suspendre le premier effet de cette tempête imprévûe. Il envoya, non pas de sa part, mais de celle de Ferdinand roi des Romains son frere, Henri Burgrave de Misnie, & chancelier de Bohême, à Guillaume de Hesse, pour lui témoigner la disposition où étoit le roi son maître de ménager la délivrance du landgrave auprès de l'empereur.

Guillaume écouta l'envoyé à Schuinfurt en présence de l'évêque de Bayonne. Il répondit que lui & l'électeur de Saxe ne souhaitoient rien davantage que la paix avec l'empereur : & l'on convint que l'électeur se rendroit dans quelque temps à Lintz, pour y traiter avec le roi des Romains de la liberté du landgrave, & des intérêts de tous ceux qui étoient entrés dans la confédération. C'est tout ce qui se put conclure alors, parce que le Burgrave n'étoit point chargé d'entrer plus avant en matiere.

Mais l'électeur de Saxe qui connoissoit le génie de l'empereur, & qui n'étoit pas homme à se laisser amuser par une espérance fort incertaine d'accommodement, qu'on ne lui donnoit que par la seule crainte qu'on avoit de lui, ne laissa pas de continuer sa marche. Toutes les villes sur son passage se soumettoient à lui : il y changeoit les magistrats établis par l'empereur, en tiroit de l'artillerie & de

Sleidan. l. 24. Thuanus, l. 7. Chytræus, l. 17.

1552.

l'argent, & s'avança avec ce succès jusqu'à Donavert sur le Danube, & puis à Rotembourg, où Albert marquis de Brandebourg vint le joindre avec un nouveau corps d'armée.

Conquêtes des princes ligués.

Ils arriverent devant Ausbourg le premier jour d'Avril. Il y avoit une garnison Impériale peu forte, & un pan de muraille étoit tombé depuis peu. Elle se rendit comme les autres après quatre jours d'attaque. Ils écrivirent de-là à Nuremberg, & aux autres villes de la haute Allemagne pour leur ordonner de se joindre à eux, & d'envoyer leurs députés à Ausbourg à la fin d'Avril. Ils envoyerent le même ordre à Ulm, & lui firent demander des munitions & des vivres; & sur le refus, le dégât fut fait aux environs.

Albert de Brandebourg prit la forteresse de Holfestein, & mit garnison dans Gislingue à trois lieues d'Ulm. Ce fut durant cette expédition, que le roi leur fit faire à Stocak le payement dont on étoit convenu pour les trois premiers mois de la guerre, & que, suivant un des articles du traité, Philippe un des fils du landgrave, & le duc Christophe de Meclebourg furent donnés aux envoyés du roi en qualité d'ôtages par les Allemands. Les envoyés leur mirent entre les mains en la même qualité monsieur de Jamets de la Marck : monsieur de Nantouillet devoit être le second ôtage : mais il étoit mort en chemin.

C'étoit-là l'état, où les choses se trouvoient de ce côté-là, lorsque l'électeur de Saxe partit du camp pour se rendre à Lintz, & conférer avec le roi des Romains, suivant ce qu'il avoit promis au burgrave de Misnie à Schuinfurt.

L'armée du roi marche en Lorraine.

Cependant le roi étoit aussi entré en action avec une nombreuse armée dès la mi-Mars du côté de Lorraine, & ne manqua pas d'exécuter l'article qui l'obligeoit à se saisir de Toul, de Verdun & de Metz. Les deux premieres lui ouvrirent leurs portes; les habitans de Metz en firent difficulté : mais voyant le connétable disposer tout pour les attaquer, & le cardinal de Lenoncourt leur évêque leur ayant fait envisager le péril où ils s'exposoient, ils reçurent les troupes Françoises le dixieme d'Avril.

La reine Catherine avoit suivi le roi jusqu'à Joinville, où elle pensa mourir d'une espece d'esquinancie. Il la fit retourner de-là en France avec la qualité de régente du-

vant son absence, & lui donna pour son conseil l'amiral d'Annebaut, qui étoit rentré dans ses bonnes graces. La duchesse de Lorraine étoit venue le saluer au même lieu : & après beaucoup d'honnêtetés dont il la combla, il lui avoit fait entendre que dans la guerre qu'il entreprenoit, il vouloit avoir quelques sûretés de sa part, d'autant que la Lorraine étoit frontiere de son état, & qu'il craignoit que ses ennemis ne s'en emparassent. Elle partit de Joinville avec un chagrin mortel, se trouvant dans l'impuissance de résister aux volontés du roi quelles qu'elles fussent. Il fallut pourtant faire bonne contenance : & quand ce prince prit sa route par Nanci, pour la continuer vers l'Alsace, elle vint au devant de lui avec le duc son fils, & le comte Nicole de Vaudemont oncle de ce jeune prince, & beaucoup de noblesse.

1551.

Thuanus, l. 7.

Dès le lendemain de son arrivée dans cette capitale du duché de Lorraine, il expliqua nettement ses intentions à la duchesse sur deux points. Premierement, il la pria de trouver bon que le jeune duc son fils passât en France pour y être élevé à sa cour; & il lui dit qu'il avoit sur ce jeune prince des vûes qui lui seroient avantageuses : secondement, comme elle étoit niece de l'empereur, & qu'il étoit naturel qu'elle eût plus de zele pour les intérêts de ce prince, que pour ceux de la France, il lui déclara qu'il ne pouvoit lui laisser l'administration de la Lorraine, & qu'il falloit qu'elle la confiât au comte de Vaudemont, & qu'au reste on lui assûreroit sa dot & tous ses revenus.

Cette déclaration consterna la duchesse. Ses remontrances & les protestations qu'elle fit au roi de son attachement pour lui furent inutiles, & il fallut en passer par-là. Quelques jours après elle s'en alla à Strasbourg, & de-là en Flandre avec ses deux filles. Eléonore, reine douairiere de France, s'y étoit déja retirée dès le commencement de ce regne; & ce pays étoit depuis long-temps la retraite ordinaire des sœurs, des nieces & des tantes de l'empereur. Le jeune duc fut conduit à Reims par M. de Bourdillon.

Thuanus, l. 7.
Belcarius, l. 26.

Le roi alla de Nanci à Metz, où il mit pour gouverneur Artur de Cossé, seigneur de Gonnor, frere du maréchal de Brissac, & après y avoir donné ses ordres pour faire de nou-

Et de là en Alsace.

1551. velles fortifications à cette place, il marcha en Alsace avec son armée, & envoya le connétable avec le comte de Villars de la maison de Savoye, & le Rhingrave à Ausbourg pour convenir avec ses alliés d'Allemagne sur le reste des projets de la campagne.

L'armée Françoise arriva à Saverne le troisieme de Mai; d'où le roi envoya demander à Strasbourg des vivres pour son armée, & la permission pour ses soldats d'entrer dans la ville, afin de s'y fournir des choses dont ils auroient besoin, d'autant qu'il n'étoit venu de si loin que pour rétablir la liberté Germanique.

Son dessein étoit de s'assûrer de cette place, d'y passer le Rhin, & de pénétrer le plus loin qu'il pourroit dans l'Allemagne : mais les habitans qui craignoient pour leur liberté, avoient fait une levée de cinq mille hommes, rasé une partie de leurs fauxbourgs, fait de nouvelles fortifications, & mis des vivres & des munitions dans leur ville, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Il ne peut obtenir de passage par Strasbourg.
Sleidan. l. 14.

Ils députerent trois personnes au roi, dont un étoit Jean Sleidan, homme fameux par son histoire de *l'Etat de la religion & de la république*, sur laquelle les sentimens sont partagés, eu égard à l'exacte vérité. Ils firent conduire avec eux des vivres au camp en assez petite quantité : ils s'excuserent sur ce qu'il n'y avoit de blé dans la ville, qu'autant qu'il en falloit pour la subsistance des bourgeois & de la garnison, & supplierent le roi d'empêcher les ravages que ses soldats faisoient dans la campagne.

Le roi fut fort mécontent de cette réponse des députés, & le leur ayant fait connoître, il y eut encore divers pourparlers sur ce sujet. Les habitans de Strasbourg pour l'appaiser, envoyerent ordre à toutes les petites villes & aux bourgs voisins de faire cuire la plus grande quantité de pain qu'il seroit possible, & de le porter au camp.

Mémoires de Brantome, t. 2.

Ce prince ne voyant pas d'apparence à obtenir le passage par Strasbourg, s'éloigna du Rhin, après y avoir fait boire tous les chevaux de son armée, afin qu'on se souvînt qu'il avoit poussé jusques-là ses conquêtes. Il la conduisit dans la basse Alsace, & s'étendit depuis Haguenau jusqu'à Veissembourg. Ce mouvement fit craindre au Palatin, à l'archevêque

chevêque de Mayence, à celui de Treves & à quelques autres petits princes, que cette armée ne se répandît sur leurs terres. Il vint de leur part des envoyés pour prier le roi, que puisqu'il étoit en armes pour l'avantage de l'Allemagne, il voulût bien ne la pas ruiner, & ne pas passer plus outre. Ils l'assûrerent qu'ils avoient déja député, & qu'ils députeroient encore à l'empereur pour l'obliger à un accommodement, dont Sa Majesté très-Chrétienne & ses alliés fussent contens, & qu'ils avoient tout lieu d'espérer qu'on les écouteroit. 1551.

Il arriva aussi une ambassade de la part des Cantons Suisses pour faire au roi la même priere, principalement en faveur de Strasbourg & des dépendances de cette ville & du Suntgau qui les en avoient fortement sollicités. Ces ambassadeurs le trouverent aux deux Ponts, où il étoit venu de Veissembourg, & le supplierent par la considération qu'il avoit toujours eue pour leurs maîtres, d'épargner des pays d'où ils tiroient leur subsistance, & avec lesquels ils avoient une alliance très-étroite.

Le roi qui voyoit le passage du Rhin impossible, ou du moins qui n'osoit s'exposer à le passer sans être maître de Strasbourg, fut bien aise de se faire un mérite auprès des Suisses, d'une chose qu'il avoit déja résolue. Il leur dit que pour leur marquer les grands égards qu'il avoit pour eux, il alloit faire repasser son armée en Lorraine; & il le fit peu de jours après.

Raisons qui le déterminerent à se rapprocher de ses frontieres.

Mais dans la vérité, outre les difficultés qu'il avoit à faire subsister ses troupes en ces quartiers-là, deux autres raisons le déterminerent à cette retraite pour se rapprocher de ses frontieres. La premiere étoit que Martin Rossem, un des généraux de l'armée Impériale aux Pays-Bas, faisoit de grands ravages dans la Champagne, où il s'étoit emparé de Stenai : la seconde que l'électeur de Saxe lui avoit mandé le résultat des conférences qu'il avoit eues à Lintz avec le roi des Romains, où il avoit paru de grandes dispositions à l'accommodement des Allemands avec l'empereur. L'électeur lui faisoit savoir que le roi des Romains consentoit à la délivrance du landgrave, pourvû que les confédérés missent bas les armes; qu'il proposoit d'assembler une diete

Sleidan. loc. cit.

1551. pour y régler les différends touchant la religion & le gouvernement de l'Allemagne; qu'il avoit eu beaucoup de peine à accorder que le roi de France fût compris dans le traité : mais que comme on ne vouloit point passer outre sans cela, il avoit été contraint d'accepter aussi cet article, & de promettre qu'on écouteroit les propositions que Sa Majesté voudroit faire, & qu'on auroit égard aux intérêts des seigneurs ou gentilshommes Allemands proscrits, pourvû qu'ils se soumissent aux conditions que l'empereur exigeroit d'eux. L'électeur ajoutoit qu'étant pressé par le roi des Romains de commencer à travailler à l'accommodement sur ce projet général, il avoit répondu qu'il falloit, avant toutes choses, avoir l'agrément de ses alliés : qu'ainsi il prioit le roi de lui faire savoir sur cela ses intentions, & que quand il les sauroit, il se rendroit à Passau, où l'on étoit convenu de se rassembler le vingt-sixieme de Mai.

Ces lettres de l'électeur étoient arrivées à l'armée Françoise l'onzieme du même mois, & firent croire au roi que ce prince étoit dans une disposition toute différente de celle où il étoit en effet, & qu'il pensoit à faire la paix: mais il en fut bien-tôt détrompé; car l'électeur sachant que l'empereur assembloit des troupes vers Inspruck en intention de se mettre en état de faire un traité plus avantageux, il résolut, par le conseil de l'évêque de Bayonne, de le prevenir, & marcha dans l'espérance même de l'enlever.

Sleidan. l. 24.

L'électeur de Saxe marche contre les Imperiaux.

Il s'approcha avec beaucoup de diligence, le dix-septieme de Mai, de Fussen ville située au pié des Alpes sur la riviere de Lech, & envoya de-là des espions pour découvrir si les passages des montagnes étoient gardés. Ils lui rapporterent que les Impériaux s'en étoient saisis, & qu'ils s'y étoient tellement retranchés, qu'il seroit difficile de les en chasser.

Il ne laissa pas d'avancer de ce côté-là, & se fit préceder par une troupe de soldats d'élite qui firent quelques prisonniers, dont il apprit l'état d'un camp que les Impériaux avoient formé auprès de la ville de Reute.

Le lendemain il marcha avec toute son infanterie & deux cents cavaliers à Fussen, & donna avec tant de furie sur huit cents Impériaux qui gardoient un défilé avec deux

pieces de campagne, qu'il les força & les mit en déroute. La fuite de ceux-ci répandit la terreur au camp de Reute. L'électeur y arriva peu de temps après, le mit en désordre, & mille des ennemis y furent tués ou pris ou noyés dans le Lech. 1551.

Il prend la ville d'Ernberg & oblige l'empereur à fuir d'Inspruck où il étoit.

Le jour suivant, voulant profiter de la peur des Impériaux, il alla attaquer le château d'Ernberg place très-forte, où il y avoit une grosse garnison & un assez grand nombre de troupes aux environs. Il l'emporta l'épée à la main, fit près de trois mille prisonniers sans avoir perdu que très-peu de soldats, & arriva en deux jours de marche à Zirlen, à deux lieues d'Insprück, où il espéroit surprendre l'empereur. Mais dès que ce prince eut sû la prise d'Ernberg, il sortit sans tarder d'Insprück tout malade qu'il étoit, & ne s'arrêta point, qu'il ne fût arrivé à Villac sur la Drave dans la Carinthie, suivi du roi des Romains & de toute sa cour en un équipage tel qu'on peut se l'imaginer dans une fuite aussi précipitée & aussi peu prévûe que celle-là. La terreur se communiqua jusqu'à Trente; les prélats & les théologiens tant Allemands qu'Italiens en sortirent; & le pape fut obligé de suspendre le concile.

Lettre du cardinal de Ferrare au roi, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 15.*

L'empereur, peu de jours avant sa fuite, avoit donné la liberté à Jean Fréderic ancien électeur de Saxe, soit parce qu'il prévoyoit qu'il seroit contraint de la lui accorder par le traité qu'on projettoit de faire à Passau, & qu'il ne vouloit pas paroître avoir fait grace à l'électeur par force, soit qu'il voulût intimider Maurice en mettant ce concurrent en état de lui disputer l'électorat, & de mériter d'y être rétabli par les services qu'il pourroit rendre au parti Impérial, contre celui à qui on avoit donné sa place, & qui en étoit si peu reconnoissant. Fréderic lui-même fit parfaitement sa cour à l'empereur, en témoignant, comme il fit, qu'il aimoit mieux lui être redevable de sa liberté qu'à Maurice; & quoiqu'il eût permission de se retirer où il jugeroit à propos, il le suivit dans sa fuite jusqu'à Villac.

Il se rend ensuite à Passau, où l'on tient des conférences pour la paix.

Maurice, après avoir abandonné à ses soldats tout ce qui se trouva à Insprück appartenir à l'empereur, aux Espagnols & au cardinal évêque d'Ausbourg, se rendit à Passau au jour marqué, qui étoit le vingt-sixieme de Mai, & vou-

1551. lut que ses troupes observassent la treve qui, selon qu'on en étoit convenu, devoit commencer ce jour-là, & durer les quinze jours suivans, afin qu'on pût travailler à la paix avec plus de liberté.

Le roi des Romains, Albert duc de Baviere & les évêques de Strasbourg, & d'Aichstadt, s'y trouverent de la part de l'empereur, & les électeurs & plusieurs princes de l'Empire y envoyerent aussi leurs députés.

Sleidan. l. 24.

La premiere assemblée se tint le premier jour de Juin. L'électeur de Saxe y exposa les motifs qui l'avoient obligé à prendre les armes, fit un grand détail des entreprises par lesquelles on avoit donné atteinte à la liberté Germanique, & demanda qu'on y apportât des remedes efficaces.

Les intercesseurs (c'est le nom qu'on donnoit à ceux qu'on avoit choisis pour être comme les médiateurs entre l'empereur & les confédérés) approuverent fort le discours de l'électeur : mais ils ajouterent que tous ces griefs regardant tout le corps Germanique, il leur sembloit convenable que la chose fût traitée dans une diete générale & réguliere de l'Empire, que l'empereur le souhaitoit ainsi; qu'on devoit avoir pour lui cette déférence, & que c'étoit un moyen de l'engager à donner aux confédérés une entiere satisfaction.

Deux jours après on donna audience dans une autre assemblée à l'évêque de Bayonne, qui releva avec beaucoup d'éloquence le zele du roi son maître pour la liberté de l'Allemagne, l'extrème desir qu'il avoit de voir les anciennes alliances des deux nations bien rétablies pour l'avantage de l'une & de l'autre, & les grandes dépenses qu'il avoit faites en cette derniere occasion pour seconder le courage de ceux qui s'étoient enfin résolus à tirer leur patrie de l'oppression. Il dit qu'à la vérité le roi son maître avoit été un peu surpris, qu'après l'avoir engagé dans une guerre d'aussi grande conséquence que celle-là, on eût si-tôt parlé de paix, & dans un temps où l'on pouvoit pousser l'ennemi avec tout l'avantage possible : mais que comme il ne l'avoit entreprise que pour l'avantage des princes d'Allemagne, il ne s'opposeroit point à la paix, si elle assû-

soit leur liberté, & procuroit la délivrance de monsieur le landgrave, & qu'il espéroit seulement d'eux qu'on y auroit quelque égard à ses intérêts particuliers, & aux usurpations que l'empereur avoit faites sur la France pour l'obliger à lui en faire raison. 1551.

La réponse que l'assemblée fit faire à l'ambassadeur, contenoit de grands remercimens du zele que le roi très-Chrétien avoit fait paroître pour le bien de l'Empire, de la bonté qu'il avoit de ne point s'opposer à la paix, qui devoit produire la liberté du landgrave & de grands avantages à toute l'Allemagne ; qu'à l'égard des usurpations que Sa Majesté prétendoit avoir été faites par l'empereur sur la France, elle pourroit les marquer en particulier dans un mémoire, & que les princes se feroient un plaisir d'employer leurs bons offices auprès de l'empereur pour ce sujet.

De la maniere dont l'ambassadeur de France voyoit les esprits disposés, il ne s'étoit pas promis une plus favorable réponse. Il la fit savoir au roi, qui écrivit aux princes confédérés une lettre, où il affectoit de paroître plus content d'eux qu'il ne l'étoit en effet, & qui ne contenoit gueres autre chose que ce que l'évêque de Bayonne avoit dit dans sa harangue. Elle fut lûe dans l'assemblée, & donna lieu au roi des Romains de faire une invective contre la France dans le style ordinaire de la maison d'Autriche. Il l'appuya principalement sur la conspiration du roi avec les Turcs contre les princes Chrétiens, & se fit fort de montrer par des lettres interceptées d'Aramon ambassadeur de France à la Porte, & par d'autres du général des Turcs en Hongrie, que tous les ravages que ces infideles avoient faits sur mer & sur terre les années précédentes, & ceux qu'ils se préparoient encore à faire celle-ci, n'étoient que des effets des intrigues de la France, & de l'animosité du roi contre la maison d'Autriche, qu'il s'étoit proposé de détruire par les voies les plus criminelles : mais l'électeur de Saxe, qui étoit résolu de mettre fin aux longueurs affectées de l'empereur, prit la parole & dit que ce n'étoit point de quoi il s'agissoit, que la treve étoit finie, & qu'il le prioit de déclarer la résolution de l'empereur sur la liberté du land-

1551. grave, & sur les autres points pour lesquels on étoit assemblé.

Elle est conclue sans y comprendre les intérêts du roi.

Le roi des Romains repartit qu'il n'avoit point encore les derniers ordres de l'empereur, & qu'il demandoit encore quelque temps pour les aller prendre lui-même, & les rapporter à l'assemblée. Il obtint avec peine la prolongation de la treve jusqu'au treizieme de Juillet, & dès que ce jour fût passé, on recommença les hostilités, jusqu'à ce qu'enfin le dernier jour de ce même mois la paix fut conclue à ces conditions : que les confédérés mettroient bas les armes avant le douzieme du mois d'Août; que leurs troupes passeroient au service du roi des Romains s'il le souhaitoit; que le landgrave seroit mis en liberté & rétabli dans sa ville de Rhinfeld, en promettant d'observer l'accord qu'il avoit fait avec l'empereur lorsqu'il fut arrêté, que les électeurs de Saxe & de Brandebourg, & Volfang duc de deux Ponts seroient sa caution; que l'empereur dans six mois assembleroit une diete générale pour satisfaire les princes de l'Empire sur leurs griefs & sur l'article de la religion; que cependant il y auroit liberté de conscience; que ceux de la confession d'Ausbourg auroient place dans la chambre Impériale dont ils avoient été exclus; que pour ce qui concernoit le roi de France, l'électeur de Saxe se chargeroit de présenter à l'empereur le mémoire des demandes de ce prince, & que le marquis Albert de Brandebourg seroit aussi compris dans le traité, pourvû que dans le douzieme d'Août il désarmât; & que s'il ne le faisoit pas, lui & tous les autres qui suivoient son parti seroient déclarés ennemis de l'Empire. Tel fut le traité de Passau que les Luthériens ont toujours regardé comme le fondement solide de leur sûreté sur le point de leur religion, & de l'impunité avec laquelle les princes & les villes d'Allemagne qui l'avoient embrassée, la professerent & l'établirent dans leurs états.

Sleidan, l. 24.

Dès que la paix fut signée, l'évêque de Bayonne se retira, voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer en faveur de la France, de l'électeur de Saxe, qui étant venu à bout des deux choses qu'il prétendoit, savoir de la délivrance du landgrave, & de se faire le chef du parti Protestant, se mettroit désormais fort peu en peine des intérêts

du roi. Ce n'eſt pas qu'on n'eût pû faire encore quelque fond ſur le marquis Albert de Brandebourg, qui s'étoit toujours oppoſé au traité de Paſſau, & n'avoit point voulu y être compris. Il faiſoit actuellement une rude guerre aux princes & aux villes Catholiques, & portoit même dans ſes étendarts les armes de France. Mais ſoit qu'on ne le crût pas aſſez fort pour tenir tête à l'empereur, ou qu'on ſe défiât de ſa conſtance, ou que le prétexte de la captivité du landgrave & du duc Fréderic de Saxe, & de la protection de la liberté d'Allemagne, ne ſubſiſtant plus, on appréhendât que la ligue de la France avec les princes Proteſtans, ne parût odieuſe, on ſe contenta d'entretenir des liaiſons ſecrettes avec ce prince. 1551.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Allemagne, le roi étoit rentré en France avec ſon armée. A la nouvelle de ſon approche, les Impériaux ſortirent de la Champagne, & abandonnerent Stenai pour couvrir le Luxembourg.

Son armée entre dans le Luxembourg & le ravage.

Les François firent dans cette province ce que les ennemis avoient fait en Champagne, & ravagerent tout le pays. L'amiral d'Annebaut étant venu joindre le roi avec un nouveau corps de troupes, on aſſiégea Damvilliers qui fut pris après quelque réſiſtance, & Rabodange en fut fait gouverneur. Le comte de Mansfeld ne tint gueres plus longtemps dans Yvoi, quoique cette place fût alors très-bien fortifiée. Montmedi fut encore plus mal défendu, & ſe rendit. Le maréchal de la Marck prit Bouillon, & le roi le remit en poſſeſſion de cette place, qui trente ans auparavant avoit été enlevée par l'empereur à Robert de la Marck pere de ce maréchal. Trelon, Glayon, Chimai & quelques autres petites places ne purent tenir devant l'armée Françoiſe, qui, après ces conquêtes, ſe trouvant extrèmement fatiguée par le voyage d'Alſace, par tant de ſiéges, & encore plus par les pluies exceſſives qu'il fit alors, fut en partie miſe en quartier de rafraîchiſſement, & en partie congédiée pour épargner la dépenſe, quoiqu'on ne fût encore qu'au mois de Juillet.

Cependant l'empereur, raſſûré par le traité de Paſſau, & par les troupes qui lui venoient tant d'Italie que d'Eſpagne, par celles qu'il avoit fait lever dans le Tirol & dans tous

1551. Thuanus, l. 8.

ſes autres domaines, ne reſpiroit que la vengeance contre la France, bien qu'il la diſſimulât, & qu'il prît pour prétexte de ſon armement le ſecours de la Hongrie, où Mahomet Bacha aſſiégeoit actuellement Agria. Pour mieux cacher ſon deſſein, une partie des princes Proteſtans lui ayant laiſſé la diſpoſition de leurs troupes, il fit partir pour la Hongrie l'électeur de Saxe avec un corps aſſez nombreux, & fit courir le bruit que dans peu il le ſuivroit : mais dès que ſon armée fut aſſemblée, il marcha du côté du Rhin, non pas, à ce qu'il publioit, pour attaquer le roi de France, mais le marquis Albert de Brandebourg déclaré ennemi de l'Empire, & qui continuoit ſes ravages dans les archevêchés de Treves & de Mayence, & aux environs de Spire.

L'empereur de ſon côté s'avance juſques ſur le Rhin. Sleidan, l. 24.

Il prit ſon chemin par Auſbourg, par Ulm, par le Virtemberg, par Straſbourg, où il entra avec une partie de ſa cour. Il y fit beaucoup de careſſes aux bourgeois, les loua fort de la conduite qu'ils avoient tenue à l'égard du roi de France, & fit paſſer le Rhin à ſon armée le vingtieme Septembre. Il alla de-là à Haguenau & puis à Landau, où il ſéjourna ſeize à dix-ſept jours pour faire repoſer ſes troupes, attendre ſon gros canon & des munitions, & une partie de ſon armée qui n'avoit pas pû encore le joindre.

Albert de Brandebourg s'éloignoit à meſure qu'il voyoit avancer l'empereur, & ayant paſſé la Moſelle, ſe jetta dans le Luxembourg, où il fit ſes ravages ordinaires, & repaſſa de-là en Lorraine, réſolu de s'accommoder ou avec ce prince, ou avec le roi de France, ſelon que l'un ou l'autre lui feroit de plus grands avantages.

Dès que le roi avoit vû l'empereur prendre ſa marche du côté du Rhin, il s'étoit bien douté que l'orage alloit fondre ſur ſon royaume. Il ne douta plus que ce prince n'en voulut à Toul, à Verdun & à Metz dont la priſe l'avoit piqué juſqu'au vif, parce que ces places ſervant de boulevart à la Champagne, l'empêcheroient déſormais de pénétrer dans cette province, qu'il regardoit comme l'endroit le plus foible de la France, & par où il l'avoit toujours attaquée avec ſuccès : mais autant que l'empereur étoit réſolu à faire les derniers efforts pour venir à bout de cette entrepriſe,

1551.

prise, autant le roi l'étoit-il à ne rien oublier pour l'empêcher d'y réussir.

Mesures du roi pour le prevenir.
Thuanus, l. 8. Belcar. l. 26. Annales de France, l. 6. &c.

Il envoya sur cette frontiere dès le commencement du mois d'Août en qualité de son lieutenant, François de Lorraine duc de Guise, qui avoit pris ce titre après la mort de Claude son pere, arrivée depuis quelque temps, & avoit cédé celui de duc d'Aumale à Claude son cadet. Le duc de Guise étoit un prince à qui il ne manquoit nulle des qualités de corps, d'esprit & de cœur requises pour former un héros. Il avoit déja donné en plusieurs occasions des preuves de sa valeur & de sa prudence, & avec un si grand mérite, il possédoit, pour le faire valoir, la faveur de son maître.

Une si importante occasion lui fournit un théatre digne de ses grands talens, & un moyen de parvenir à ce haut point de gloire & de réputation dans la guerre, où personne de son temps ne l'égala.

Il met la ville de Metz en état de se bien défendre contre les Impériaux qui avoient dessein de l'assiéger.

Dès qu'il fut arrivé en Lorraine, toute son application fut de mettre la ville de Metz en état de faire une vigoureuse défense, prévoyant bien que l'empereur s'attacheroit à cette place, dont le sort seroit suivi de la perte ou du salut tant de Toul que de Verdun : c'étoit-là effectivement le dessein de l'empereur qui éclata bien-tôt après. Ce que je vais raconter de ce fameux siége, je le tirerai pour la plûpart de la relation du sieur de Salignac qui y étoit, & qui en a fait un détail exact & en homme très-entendu.

Relation du siége de Metz par Salignac.

Metz qui avoit alors huit à neuf mille pas de tour, est situé au confluent de la Moselle & de la Seille qui l'environnent de toutes parts, excepté entre le midi & l'occident. Elle n'avoit point de dehors, car on n'en faisoit gueres encore en ce temps-là autour des places ; & puis les bourgeois l'avoient toujours crue assez fortifiée par les rivieres ; & du côté où elles ne l'entourent point, ils s'étoient contentés de faire une espece de gros boulevart rond, élevé devant la porte appellée Champenese, qui depuis a été murée. Le corps de la place étoit très-mal flanqué, les murailles sans remparts, les fossés très-étroits, comblés en quelques endroits, où il y avoit des chaumieres & des jardinages : en un mot elle étoit dans l'état où se trouvent

1551. ordinairement les villes après une longue paix, quand elles n'appréhendent point d'être attaquées.

Le duc de Guise commença par faire raser les fauxbourgs : il fit faire avec beaucoup de diligence plusieurs cavaliers au dehors pour y mettre du canon ; on éleva & on fortifia d'un bon rempart la muraille en divers endroits, & l'on construisit derriere de forts & amples retranchemens, pour suppléer, autant qu'il seroit possible, au défaut du corps de la place par-tout très-mauvais. Le duc mettoit lui-même la main à l'œuvre, & animoit par son exemple les bourgeois, les soldats, les officiers ; & il profita si bien du retardement de l'empereur auprès de Landau, que les ouvrages pour la plûpart furent achevés à temps.

Il fit entrer dans la place des vivres & des munitions de guerre en abondance, mit l'artillerie en état de bien servir, distribua la défense des quartiers aux plus expérimentés capitaines ; & ce qui est un point capital en ces sortes de rencontres, il gagna tellement le cœur des bourgeois & des gens de guerre, que tous lui promirent de périr plutôt que de manquer à leur devoir.

De quoi fut composée la garnison commandée par le duc de Guise.

La garnison, qui n'étoit d'abord que de douze compagnies d'infanterie, fut augmentée jusqu'au nombre de près de cinq mille hommes de pié, & d'environ sept à huit cents chevaux, partie cavalerie légere, partie gendarmerie. Mais ce qui en fit la principale force, fut le grand nombre des princes & seigneurs qui s'y rendirent pour servir la plûpart en qualité de volontaires sous les ordres du duc de Guise. Plusieurs princes de la branche royale de Bourbon se renfermerent dans la ville. Jean de Bourbon comte d'Anguien étoit du nombre. Ce n'étoit pas ce comte d'Anguien fameux par la bataille de Cérisolles : (a) il étoit mort un an après sa glorieuse victoire par un accident funeste qui ravit à la France ce jeune héros à l'âge de vingt-huit ans : c'étoit son frere qui prit après sa mort le titre de comte d'Anguien. Il avoit avec lui son cadet Louis de Bourbon prince de Condé (l'un & l'autre étoient freres d'Antoine

Princes & seigneurs qui s'y renfermerent.

(a) Il mourut au château de la Roche-Guyon le 23 Février 1545. écrasé par la chûte d'un coffre que quelques seigneurs qui badinoient lui laisserent tomber sur la tête.

1551.

de Bourbon duc de Vendôme) Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon, François de Lorraine grand prieur de France, René de Lorraine marquis d'Elbeuf, tous deux freres du duc de Guise, le duc de Nemours, & Horace Farnese duc de Castro petit-fils du pape Paul III. & qui devoit bien-tôt, comme j'ai déja dit, épouser Diane fille naturelle du roi.

Les seigneurs & les capitaines les plus distingués étoient le comte de Martigues, & le marquis de Baugé son frere, les comtes de Benon, de Charni, de Nanteuil, de Créance, les vicomtes d'Auchi & du Pont Notre-Dame, les vidames de Chartres & d'Amiens, Montmorenci & Damville fils du connétable & depuis maréchaux de France, la Palice, Montpesat, la Brosse, Crevecœur, Bonnivet, de Fienne, les deux Boisdauphin freres, Canaples, Roquefeuille, Lucé, la Chapelle-des-Ursins, Ruffec, de Suze, Rochebaron, Clermont-Lodeve, Soubise, Dampierre, du Paroi, Navailles, Silli, la Roue, Rouville, les deux freres de Torci, Bourdeilles d'Achon, Lorges, Duras, deux Mailli le pere & le fils, Verrigni, Bugnon, la Mailleraie, Maligni, Caylus, Joyeuse, Mortemar, Chataigneraie, Gamache, Saint-Sulpice, Levis, Sessac, Amanzei, d'Ambre, d'Estrées, Carrouge, Fosseuse, Estauge, Sombernon, Sandricourt, la Roche-Chalais, Charlus, Matignon, Riberac, Malicornes, Clermont-d'Amboise, Saint Severin, Bointeville, Bellenave, d'Orbec, Senneterre, Montjai, Murat, d'Auradé qui fut tué avant que le siége fût formé, Maignac, Fovion, la Curée, Nantouillet, du Sault, Monsalés, la Roche-du-Maine, Saint Geniés, Saint Stephe, Argence, Tranchelion, Rotelin, Vitri, de Beuil, la Frete, Haraucourt, de Bueil, Bourbonne, de Theors, d'Harbouville, Cubios, Marigni, Fontrailles, Gondrin, Lamesan, d'Arnai, Crenai, Grancei, la Rochefoucault & Randan son frere, la Trémoille, Ferrieres, Ouarti, Haucourt, Causeres, Biques, Peirelongue, Verdun, Abés, Bahus, Solei, Saint-Ouen, Gourdan, la Granche, Glenai, Chanqueuse, Saint Aubin, Maugeron, Saint André, Bethune, Nole, Favas, Salcede, Voguedemar, Canteloup, Cornai, d'Entrague, Saint Phale, Saint Luc, Biron, Guron, Montreud,

1551. Pierre Strozzi, Lomont, du Châtelet, Paul Baptiste Frégose, Paliés, du Lude, Saint Gemme, Mobertin, la Faie, Touche-près, Monpha, Fayolles, de Lanque & Gonnor gouverneur de la place. Il y en avoit encore quelques autres, dont je ferai mention dans le détail du siége.

C'étoit avec toute cette brave noblesse que le duc de Guise attendoit Charles V. mais persuadé que dans un siége, aussi-bien que dans un camp, la bravoure sans discipline & sans subordination peut produire de très-méchans effets, il assembla tous les volontaires, & leur déclara qu'il falloit qu'ils se partageassent en compagnies, dont chacune auroit un chef à leur choix : mais qu'après qu'ils l'auroient choisi, il faudroit lui obéir, s'attacher au poste qui leur seroit destiné, & que ceux qui ne voudroient pas se soumettre à ce reglement, il les prioit de se retirer. Personne n'osa s'opposer à une proposition si raisonnable, & tout fut réglé & observé à cet égard.

Belcar. l. 26.

Après cela il mit dehors les bouches inutiles, fit brûler les moulins des environs, tous les blés & tous les fourrages qu'on ne put transporter dans la ville, régla le nombre des chevaux & des valets de chaque seigneur, gentilhomme & officier, donna ses ordres pour les hôpitaux, afin que rien ne manquât aux blessés & aux malades, fit jetter hors de la ville toutes les boues & autres immondices; & rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la santé, à la commodité, à l'abondance de la garnison, n'échappa à sa vigilance.

Thuanus, l. 8.

Une chose l'embarrassoit plus que tout le reste, c'étoit le voisinage des troupes du marquis Albert de Brandebourg, par l'incertitude où ce prince le tenoit, s'il se déclareroit pour le roi ou pour l'empereur. Son armée étoit de quinze à vingt mille hommes, & sa déclaration ne pouvoit être indifférente ni à l'un, ni à l'autre parti.

Le roi, qui se défioit beaucoup du marquis, avoit abandonné au duc de Guise le soin de traiter avec lui; parce qu'il étoit à portée de le faire, & qu'il pouvoit mieux juger par ses démarches de ses véritables intentions.

Le duc de Guise les eut bien-tôt pénétrées. Il ne fut gueres sans s'appercevoir que sa conduite étoit non-seulement pleine d'artifice, mais encore de perfidie, & qu'il ne

1551.

pensoit qu'à mériter par quelque insigne trahison sa réconciliation avec l'empereur. Tantôt il envoyoit demander au duc des vivres pour son armée, tantôt il lui faisoit proposer une entrevûe; & son dessein étoit de mettre la disette dans la place, & d'arrêter le duc, s'il eût été assez imprudent, pour l'aller trouver à son camp.

Le duc qui ne vouloit pas lui fournir le prétexte qu'il cherchoit de rompre avec la France, pour pouvoir dire qu'il avoit été contraint de le faire, lui envoya deux convois de vivres l'un après l'autre: mais il s'excusa la troisieme fois qu'il lui en demanda, sur ce qu'étant prêt d'être assiégé, il ne pouvoit dégarnir ses magasins: & pour ce qui est de l'entrevûe, il lui répondit que le roi l'ayant chargé de la défense de la place, il ne lui étoit pas permis d'en sortir; que s'il vouloit prendre la peine d'y venir lui-même, il y seroit reçu avec toutes sortes d'honneurs, & qu'on lui donneroit toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter. Mais comme on vit que près de quatre cents de ses soldats étoient entrés dans la ville, sous prétexte d'y venir acheter les choses dont ils avoient besoin, on les pria d'en sortir, en leur disant que si dans la suite ils vouloient se fournir de quelques denrées, on les leur porteroit hors de la ville.

Cependant l'évêque de Bayonne étoit au camp d'Albert, moins par l'espérance de le retenir dans le parti du roi, que pour éclairer sa conduite, sur laquelle il donnoit de fréquens avis au duc de Guise, qui l'obligeoient plus que jamais à prendre de grandes précautions contre les piéges qu'on lui tendoit. Enfin on ne douta plus qu'il ne levât bientôt le masque, lorsqu'il redemanda son artillerie, qu'il avoit prié le duc de retirer dans Metz. On la lui rendit: & dans le même temps le roi lui envoya auprès de Pont-à-Mousson, où il étoit campé, la Chapelle-Biron & Gaspard de Coligni, colonel général de l'Infanterie, pour tirer de lui une réponse précise.

Il affecta en parlant à ces seigneurs de faire paroître plus d'irrésolution qu'il n'avoit fait encore. Il leur fit des difficultés sur tout ce qu'ils lui proposerent, & les renvoya avec des réponses générales. Sur quoi le connétable, qui assembloit un corps d'armée à Saint-Mihel en Lorraine, résolut de regarder désormais ce prince comme ennemi, & envoya ordre

1551. à tous les capitaines, qui étoient en campagne, de se tenir sur leurs gardes.

L'armée Impériale s'en approche.

Sur ces entrefaites une partie de l'armée Imperiale arriva aux environs de Metz le dix-neuvieme d'Octobre, sous les ordres du duc d'Albe & du marquis de Marignan colonel général de l'infanterie Italienne, qui étoient les deux chefs principaux de cette armée. Ce corps étoit de quatorze mille hommes de pié & de quatre mille chevaux, qui s'avancerent jusqu'à un grand quart de lieue de la ville; les deux généraux escortés de quelques escadrons vinrent la reconnoître sur la colline de la Belle Croix, vis-à-vis de la porte de sainte Barbe entre le septentrion & l'Orient.

Le duc de Guise fit faire diverses petites sorties, pour escarmoucher sous les ordres des Sieurs de la Brosse, de Randan, de Pierre Strozzi, & du capitaine Favas, tandis que des batteries de canon, qu'il avoit élevées sur les plateformes de quelques clochers de la ville, tiroient sans discontinuer. Ce grand feu, qui leur tua beaucoup de monde, les obligea de s'éloigner. Ils perdirent près de deux cents hommes dans ces escarmouches, & connurent dans cette petite occasion, par la résolution des Soldats, & par la conduite des capitaines, qu'ils avoient affaire à des gens dont ils devoient attendre une vigoureuse défense: mais du côté de la garnison le sieur de Marigni Picart y fut tué, les capitaines Saint Aubin & Solei & la Vavre son enseigne y furent blessés: celui-ci, Monpha & Silli moururent de leurs blessures: Mei-Robert y fut pris, & il y eut cinq soldats tués, & dix ou douze blessés.

Le duc de Guise, qui s'attendoit à être investi dès ce jour-là, fut surpris d'apprendre que les ennemis s'étoient retirés à une lieue & demie de la ville, & se servit de cette retraite, pour brûler la plûpart des villages des environs, & achever le dégât dans la campagne: & la nuit suivante Paul Baptiste Fregose alla attaquer avec de la cavalerie un de leurs quartiers, où l'alarme fut si chaude, que toute l'armée se mit sous les armes.

Mais dès le lendemain matin elle s'approcha, tous les tambours sonnans, & on les vit paroître à la pointe du jour sur le Mont Chastillon, où ils placerent leur parc d'artillerie.

Ils étendirent de ce côté-là les derrieres de leurs quartiers jusquà Grimont, & puis à gauche & à droite depuis la Moselle jusques vis-à-vis la porte des Allemands. 1551.

Alors le duc de Guise partagea entre les princes & les principaux officiers les divers quartiers de la ville, suivant le plan qu'il en avoit fait. Il chargea le Comte d'Anguien & le prince de Condé de la défense du terrein depuis la porte saint Thibault jusqu'à la riviere de Seille, le prince de la Rocheguïon de celui du bas Pont des Barres jusqu'à la Tour des Charriers, le duc de Nemours, de celui qui s'étendoit depuis les grilles du Gravier jusqu'à un grand retranchement, qu'il avoit fait tirer du bord de la basse Seille jusqu'à la muraille, qui est arrosée de la Moselle à l'extrémité de la ville entre le Septentrion & l'Orient, & où elle étoit tout-à-fait commandée par la montagne d'Esirmont, dite autrement de la Belle-Croix. Il posta à ce retranchement, messieurs de Montmorenci, Damville & de Gonnor, depuis là jusqu'aux moulins de la Seille le marquis d'Elbeuf & Pierre Strozzi. Horace Farnese prit son poste entre les portes Champenese & de saint Thibault, le vidame de Chartres depuis la Tour des Charriers jusqu'à Pontiffroi, le comte de la Rochefoucault à la plateforme de la porte Meselle: & le comte de Randan avec sa compagnie des gendarmes & celle de messieurs de Guise & de Lorraine, devoit être dans la place du Change toujours prêts à porter du secours aux endroits où il en feroit besoin.

Et se retranche sur le mont Chastillon.

Les Impériaux demeurerent campés & occupés à se retrancher sur le mont Chastillon jusqu'au dernier d'Octobre, que le duc de Holstein & les seigneurs d'Egmont & de Bossu arriverent avec l'armée qu'ils amenoient des Pays-bas. Il y eut seulement quelques escarmouches de ce côté-là, & du côté de la porte Champenese entre l'occident & le midi. Ils commencerent la nuit suivante à établir une batterie sur la montagne de la Belle-Croix, & étendirent leurs quartiers à leur gauche depuis la Belle-Croix jusqu'à la riviere de Seille.

Elle passe la Seille & prend son poste de l'autre côté.

Le duc de Guise n'avoit pas douté que la principale attaque ne dût se faire du côté de la Belle-Croix, parce que cet endroit étoit par lui-même le plus foible de la ville; que les deux généraux y avoient pris leur quartier, & fait élever

1551. une batterie, & commencer une tranchée : mais soit qu'ils eussent été informés du grand retranchement, dont j'ai parlé, qu'on avoit fait en cet endroit, où qu'ils fussent extrèmement incommodés de l'artillerie, qu'on avoit plantée sur quelques plateformes, & qui battoit toute la descente de la colline de la Belle-Croix, ils changerent de dessein ; & le second de Novembre le gros de l'armée décampa de-là sans tambour, & faisant un circuit sur la gauche hors de la portée du canon, vint passer la Seille, & prendre son poste vis-à-vis de la porte de S. Thibault & de la porte Champenese entre le midi & l'occident.

Ce mouvement toutefois ne put se faire si secrettement, que le duc de Guise ne s'en apperçût. Il fit sortir une partie de sa garnison en plusieurs troupes sous les ordres de Pierre Strozzi, d'Horace Farnese, du prince de la Roche-sur-Yon, & du duc de Nemours. Lui-même sortit avec six cents chevaux, pour les soûtenir : & à la faveur des haies & des fossés, où l'on jetta des arquebusiers, on tua beaucoup de monde aux ennemis. Ils ne purent jamais couper aucune de ces troupes, dont il n'y eut que cinq ou six soldats tués, & Maugeron & de Bueil blessés.

Il entra encore vers ce temps-là vingt ou trente gentilshommes dans la place ; & ce fut le dernier renfort qu'elle reçut. Le duc d'Albe ayant établi son camp tout à l'entour, il se logea lui-même vis-à-vis de la porte Champenese, vers laquelle il fit ouvrir la tranchée : & le quartier de l'empereur, qui étoit demeuré à Thionville fort incommodé de la goutte, fut marqué au château de la Orgne entre la même porte & celle de S. Thibault.

Le marquis de Brandebourg se déclare pour l'empereur.

Sur ces entrefaites Albert de Brandebourg prit à la fin parti. Le duc d'Albe & l'évêque de Bayonne traitoient en même-temps avec lui, celui-ci en personne, & l'autre par des Agens secrets. Ce qui le hâta de conclure avec l'empereur, fut que le connétable avoit déja son armée assemblée à saint Mihel. Elle étoit de trente mille fantassins & de huit mille chevaux : & le marquis appréhenda que ce seigneur ne vînt fondre sur la sienne, dont les troupes, faute de paye, désertoient en grand nombre.

Il écrivit au roi qui étoit à Reims, qu'il voyoit bien que

Sa

1551.

Sa Majesté n'agréeroit pas son service; que cela étant ainsi, il étoit résolu de se retirer avec ses troupes en Allemagne, pourvû qu'on ne voulût pas lui couper le passage.

Le roi qui appréhendoit beaucoup plus de lui, qu'il n'en espéroit, fut ravi de cette proposition. Il envoya là-dessus ses ordres à l'évêque de Bayonne, & ordonna cependant au duc d'Aumale de côtoyer l'armée du marquis, pour empêcher les grands désordres que les Allemands faisoient partout où ils passoient.

Albert vint se camper auprès de Toul, où il séjourna quinze jours, faisant des ravages effroyables, nonobstant les lettres que le duc d'Aumale lui écrivoit pour le prier de les empêcher, & de se retirer au plutôt de dessus les terres de France, suivant sa promesse. Il ne répondoit à cela que par des plaintes, de ce que les gens du pays assommoient ses soldats par-tout où ils les rencontroient, demandant qu'on lui en fît justice.

Sur cela le duc écrivit au roi, qu'il savoit de bonne part qu'Albert agissoit de concert avec le duc d'Albe; qu'il ne falloit plus ménager ce traître; & que si Sa Majesté vouloit renforcer son camp volant de deux cents hommes d'armes, il lui en rendroit bon compte.

Le roi les lui envoya sous la conduite de Bourdillon: mais avant qu'ils l'eussent pu joindre, Albert décampa: & comme il vit que le duc d'Aumale ne le perdoit point de vûe, & qu'il le suivoit toujours avec son petit corps d'environ deux cents hommes d'armes & de cinq cents cavaliers, il appréhenda qu'il ne le chargeât à quelque passage: c'est pourquoi il prit la résolution de le prevenir, & l'attaqua auprès de saint Nicolas.

Il surprend près de Toul un quartier de l'armée du roi.

Le duc d'Aumale le reçut avec plus de valeur, qu'il n'avoit eu de précaution contre une telle surprise, dont il auroit dû se donner de garde: mais accablé par le grand nombre, il fut entierement défait; & son cheval ayant été tué sous lui, il fut pris blessé de trois coups de pistolet. Nancei, de Vaux, la Motte, d'Usseau, Saint Forgeu, Conches, de Castres, & plusieurs autres gentilshommes au nombre de deux cents demeurerent sur la place, après avoir vendu cherement leur vie. D'O & d'Esguilli & le baron

1551. des Guerres furent pris avec le duc. René de Rohan le fut aussi : & comme deux soldats, auxquels il s'étoit rendu, disputoient l'un contre l'autre à qui l'auroit, un troisieme survint qui, pour vuider la querelle, le tua brutalement. Après quoi Albert de Brandebourg ayant quitté l'écharpe blanche, & pris la rouge, alla droit au camp devant Metz, menant en triomphe le duc d'Aumale. Il prit son quartier au mont saint Quentin au-delà de la Moselle vis-à-vis de la porte aux Mores entre le septentrion & l'occident, & acheva d'enfermer entierement la ville, d'où l'on avoit encore quelque liberté de sortir par ce côté-là.

Le duc de Guise n'en est que plus animé à défendre la ville assiégée.

Le duc d'Albe envoya un trompette au duc de Guise, pour lui apprendre la défaite, la prise & les blessures du duc d'Aumale, qui l'affligerent beaucoup; mais qui ne firent que l'animer à se mieux défendre : & il comptoit si fort sur la bravoure de ceux qui le secondoient dans ce siége, & sur les bonnes mesures qu'il avoit prises, qu'il envoya au roi Thomas Delveches, lui dire qu'il ne devoit point avoir d'inquiétude pour la ville de Metz; qu'il pouvoit tirer son armée de Lorraine, & l'employer ailleurs, & qu'il lui répondoit pour le moins de dix mois de défense.

Ce fut dans ce même temps qu'il découvrit une conspiration, tramée par le bâtard de Fontanges, & par un nommé Clavieres avec les Impériaux. Celui-ci mourut de maladie avant que son procès lui fût fait, & l'autre fut exécuté sur la fin du siége.

Le duc de Guise voyant les ennemis déterminés à faire la principale attaque à la porte Champenese, y fit faire de nouveaux retranchemens au dehors & au dedans, dont il chargea d'Entragues qui en vint à bout avec une extrême diligence.

Les fréquentes & vigoureuses sorties retardoient beaucoup les attaques des ennemis, & donnoient le loisir aux assiégés de se fortifier de tous côtés : de sorte qu'avec le temps il y eut presque par-tout une nouvelle enceinte au-dedans de la ville, & bien plus forte que le corps de la place même, qui ne valoit rien.

Les batteries des Impériaux commencent à tirer.

Ce ne fut qu'après bien du temps, bien de la peine, & une grande perte d'hommes, que les batteries des Impé-

1551.

riaux furent en état de tirer. Ils en avoient une du côté de la Belle Croix, une autre au quartier d'Albert de Brandebourg : mais ce n'étoient-là que de fausses attaques. Les grosses pieces & les nombreuses batteries étoient dressées contre le boulevart de la porte Champenese, & contre une longue courtine de la muraille, au-devant de laquelle étoit le boulevart détaché entre la tour d'Enfer qui étoit au-delà de la gauche de l'attaque, & une autre tour à l'angle opposé de la muraille. Les ennemis embrassoient cette tour dans leur attaque, & avoient poussé des boyaux à peu près paralleles en avançant vers la porte saint Thibault.

L'empereur vient au camp.

Le canon avoit déja ruiné une grande partie des défenses du boulevart de la porte Champenese & de la muraille qui étoit derriere, lorsque l'empereur arriva de Thionville au camp le vingtieme de Novembre. Il en visita les travaux : & après avoir tenu conseil de guerre, il fit étendre la gauche de l'attaque jusqu'à la tour d'Enfer vers la plateforme de sainte Marie. Comme cet endroit étoit le moins foible de la place, les assiégés n'y avoient point fait de retranchemens au dedans : & l'on crut que ce fut par le conseil de quelques bourgeois qu'on avoit mis dehors, & qui étoient au camp, que cette résolution avoit été prise, & que désormais le plus grand effort des ennemis fut de ce côté-là.

Le duc de Guise y fit travailler nuit & jour : & avant que les batteries du camp fussent prêtes, il mit cet endroit autant en état de défense que les autres. Quelques jours après deux batteries, l'une de trente-six pieces, l'autre de quinze, foudroyerent les tours de Lignieres & de Saint Mihel, endommagerent fort celle de Vassieux & la plateforme de Sainte Marie. Les gabions en furent pour la plûpart fracassés, & les canons démontés : de sorte que le feu des assiégeans de ce côté-là devint fort supérieur à celui des assiégés, & fit trois breches à la muraille.

Il visite la tranchée.

Le vingt-sixieme de Novembre l'empereur, à qui sa goutte donna quelque relâche, vint à la tranchée pour encourager le soldat, que le mauvais temps & la vigoureuse résistance des assiégés commençoit à rebuter. Les tranchées furent poussées jusques sur le bord du fossé, dont le duc de

1551. Guise pensa à empêcher la descente : & cependant il faisoit travailler à de nouveaux retranchemens dans la ville, & réparer, autant qu'il étoit possible, les breches pendant la nuit.

Le vingt-huitieme le canon continuant toujours avec la même furie, un grand pan de muraille entre les tours de Vassieux & de Lignieres tomba tout-à-coup. Les ennemis à cette chûte jetterent de grands cris de joie : mais cette joie ne dura gueres; car la poussiere s'étant dissipée, ils furent fort surpris de découvrir au-delà un gros rempart bien flanqué, tout bordé d'arquebusiers, & la breche de la muraille si roide, qu'il étoit impossible d'y monter. De ce rempart on voyoit dans leurs tranchées; & les arquebusiers y tuerent tant de monde, qu'ils furent obligés de faire un épaulement pour se couvrir.

Le duc de Guise ayant eu avis que les ennemis paroissoient avec dessein de donner un assaut à la tour d'Enfer, fit conduire à la porte Champenese & au boulevart de devant qui enfiloient cette tour, plusieurs pieces de canon, & eut soin que la breche de la tour fût toujours non-seulement bien garnie de soldats, mais encore qu'elle ne fût jamais sans quelqu'un des princes, ou des principaux seigneurs de la garnison.

Il fait sommer la ville de Toul de se rendre.

Réponse de celui qui y commandoit.

Ce fut dans ce temps-là que l'empereur fit un détachement de deux mille chevaux & de plusieurs enseignes de gens de pié sous le comte d'Egmont pour aller sommer Toul de se rendre. Celui qui y commandoit s'appelloit des Clavolles. Il répondit qu'après que l'empereur auroit pris Metz; qu'ensuite Sa Majesté Impériale lui auroit fait l'honneur de l'assiéger dans les formes, & que lui se seroit défendu aussi long-temps que le duc de Guise, on pourroit lui faire une telle sommation, & que pour lors il verroit ce qu'il auroit à faire.

Après cette réponse, qui fit comprendre à l'empereur qu'en vain il avoit compté sur la foiblesse des places qu'il prétendoit prendre, le comte d'Egmont retourna devant Metz, où l'armée Impériale souffroit infiniment par la rigueur de la saison. On étoit aux derniers jours de Novembre. La brave contenance des assiégés faisoit suspendre l'as-

faut que l'empereur vouloit faire donner à la tour d'Enfer ; & les sorties, qui se faisoient à toute heure, l'obligeoient à multiplier les ouvrages pour la sûreté des tranchées & de son camp. 1551.

Vigoureuse sortie des assiégés, suivie d'une très-belle action.

Il s'en fit une le premier de Décembre du côté du port d'Olisi : c'étoit un de leurs quartiers au septentrion de la ville sur la Moselle, où ils avoient fait un grand Fort à la tête de leur pont : & c'étoit par-là que les convois venoient au camp. La sortie étoit commandée par la Brosse, S. Luc & le capitaine Lanque. Les deux premiers à la tête de cent quarante gendarmes, & le troisieme avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval, attaquerent un grand convoi dans le temps qu'il entroit au quartier du marquis Albert. Ils l'enleverent & l'envoyerent dans la ville, & pousserent jusques dans le camp. On détacha sur eux un bataillon, dont le commandant ayant tué d'un coup de pique le cheval du capitaine Lanque, celui-ci se releva promptement, & d'un coup d'épieu perça ce commandant. Le bataillon fut mis en déroute : mais aussi-tôt quinze ou seize enseignes parurent en bataille, où Albert de Brandebourg étoit en personne.

La Brosse fit arrêter sa troupe pour la rallier : & en même-temps huit cents arquebusiers ou piquiers des ennemis s'avancerent sur la gauche, & une troupe de six cents chevaux sur la droite pour l'envelopper.

Ce mouvement se fit fort en désordre, & la Brosse en profita. Il sépara ses gens en deux troupes, dont il en donna une à Saint Luc, & lui commanda de charger l'escadron de la droite, tandis qu'il fondroit lui-même sur l'infanterie de la gauche. Ils le firent avec tant de furie, & si à propos, que les ennemis ne purent tenir, & furent chassés jusqu'à leur gros. Quatre-vingts furent tués, & dix faits prisonniers. Monsieur de Brabanson, un des généraux de l'empereur, y fut blessé, & le marquis Albert y pensa être tué d'un coup de lance que lui porta le baron de Torci. Du Châtelet se débarrassa du milieu d'une troupe d'Allemands qui l'avoient investi, & vint rejoindre la Brosse, qui voyant croître à chaque moment le nombre des ennemis, se retira en combattant sous le feu des arquebusiers du capitaine Fa-

1551. vas, que le duc de Guise avoit fait avancer pour le soutenir.

Cette belle action se fit à la vûe des trois camps, c'est-à-dire, de celui d'Albert de Brandebourg, de celui de l'empereur, & de celui de la Belle Croix, d'où on découvroit les combattans. Roquefeuil, Fogeon & de Treves, qui étoient de la sortie, y furent dangereusement blessés, & moururent quelque temps après de leurs blessures. Clermont y reçut une arquebusade à la main, & de Suze un coup de pique qui lui effleura le cou. Les princes furent au désespoir de n'avoir point été de cette partie : mais le duc de Guise voulant leur épargner ce danger, fit faire la sortie sans leur en parler : & dès que la Brosse fut dehors, il cacha les clés de la porte.

Les trois jours suivans les ennemis étendirent encore leur attaque de la tour d'Enfer plus à leur gauche vers la Moselle, & continuerent de battre la tour, où la breche étoit de trois toises de large. Ils furent obligés la nuit du cinquieme au sixieme de Décembre de changer plusieurs de leurs canons, qui, à force de tirer s'étoient fendus; & n'osant hasarder l'assaut à la breche déja faite, commencerent à travailler sous terre pour venir à la muraille par-dessous le fossé.

Les principaux ingénieurs de la place étoient deux gentilshommes, l'un nommé Camille Marin, qui le jour d'auparavant avoit été tué d'une arquebusade, & l'autre Saint-Remi, qui par l'ordre du duc de Guise, fit faire de profondes traverses vers l'endroit où l'on conjecturoit que les ennemis conduiroient leurs travaux.

Le septieme du mois il se fit un grand mouvement dans le camp, & l'on vit les tranchées toutes hérissées de piques, comme s'il eût été question de donner un assaut genéral. Toutes les troupes de la place allerent aussi-tôt prendre leurs postes sur les remparts & sur le boulevart de la porte Champenese : mais ce ne fut qu'une fausse alarme, que l'empereur donna exprès pour voir la contenance des assiégés, & qui lui fit connoître la disposition où ils étoient de le bien recevoir.

Le huitieme, Delveches, que le duc de Guise avoit en-

1551.

voyé au roi, trouva moyen de rentrer dans la ville, & lui dit que ce prince, sur l'assûrance qu'il lui avoit donnée d'une longue défense, alloit assiéger Hédin. Il lui apprit aussi la prise d'Albe en Piémont par le maréchal de Brissac: & le duc de Guise la fit savoir le lendemain à l'empereur, en reconnoissance de la nouvelle, qu'on lui avoit envoyée au commencement du siége, de la prise de Hédin par les Impériaux.

Le douzieme ils recommencerent à battre le boulevart de la porte Champenese, & y firent une breche de cinquante pas, mais où ils ne pouvoient monter qu'avec des échelles; & ce lieu étoit si bien défendu par divers ouvrages, dont le duc de Guise l'avoit fait flanquer, qu'il ne crut pas qu'ils osassent hasarder là un assaut. En effet ils cesserent de tirer sur le boulevart: mais ils acheverent de ruiner le quartier de la tour de Vassieux, & y firent une autre breche beaucoup plus grande & plus aisée: ce qui obligea le duc de Guise à faire de nouveau travailler derriere.

Ces travaux fatiguoient beaucoup plus la garnison, que le feu des ennemis ne lui nuisoit: mais l'exemple du duc de Guise qui ne se donnoit aucun repos, la lenteur des ennemis, les incommodités qu'ils souffroient dans un camp tout couvert de neiges, où l'on savoit qu'il en périssoit tous les jours un très-grand nombre par les maladies, & le soin que le duc avoit que rien ne manquât aux soldats, les soutenoit, & leur ardeur sembloit croître, au lieu de diminuer.

Biron & Navailles firent diverses sorties, mais sans s'écarter beaucoup: & dans la derniere on prit un Savoyard, qui dit au duc de Guise que les mines des ennemis étoient déja fort avancées. Cet avis fut confirmé par un gentilhomme Italien qui se vint rendre le seizieme de Décembre: & effectivement Saint-Remi, qui faisoit travailler continuellement à contreminer, découvrit à peu près l'endroit où se faisoit la sappe, & entendit le bruit des instrumens des travailleurs.

L'empereur rebuté songe à faire retraite.

Mais soit que les ingénieurs Impériaux se fussent apperçus eux-mêmes que les assiégés contreminoient, & que les entendant travailler si proche d'eux, ils désespérassent d'a-

1551. chever leur mine avant qu'elle fût éventée, soit que l'empereur voyant la mortalité dans son camp augmenter tous les jours, ne voulût pas s'exposer à perdre le reste de son armée sur l'espérance d'un succès fort incertain, il pensa à la retraite. Ce fut ensuite de deux grandes sorties qui se firent par ceux de la ville, de l'une desquelles voulut être le prince de Condé, déguisé en chevau-léger, & où il se fit un assez grand carnage des assiégeans.

Mais comme l'empereur savoit qu'il avoit affaire à un ennemi fort alerte, qui ne le laisseroit pas décamper impunément, s'il ne prenoit bien toutes ses précautions, il se donna tout le temps nécessaire pour cela, afin de sauver ses bagages & son artillerie, que les mauvais chemins devoient rendre très-difficiles à conduire.

Le lendemain de Noël, qui étoit le soixante-cinquieme jour depuis l'arrivée de l'armée devant la place, & le quarante-cinquieme depuis que l'artillerie avoit commencé à la battre, il fit repasser la Moselle à quelques pieces de canon sans cesser cependant de faire tirer des autres batteries, qui furent retirées les unes après les autres : & ce ne fut que le jour des Innocens que la tranchée fut abandonnée.

1553. *Il leve le siége & met ses troupes en sûreté.*

Le dixieme de Janvier l'empereur ayant pris les devans, les troupes de la grande attaque de la porte Champenese, & celles du camp de la Belle Croix se retirerent la nuit. Albert de Brandebourg resta encore quelques jours dans son camp, jusqu'à ce qu'il eût eu avis que l'artillerie, dont il n'avoit gardé que quelques pieces de campagne, étoit arrivée à Thionville. Ces retraites ne se firent point sans une infinité d'escarmouches, les partis de la garnison tombant à tous momens sur les ennemis, jusques à ce qu'ils se fussent extrèmement éloignés.

Dès que le siége fut levé, le duc de Nevers & le maréchal de saint André, qui chacun avec un grand corps de cavalerie avoient couvert les environs de Toul & de Verdun, & fort fatigué les ennemis, en leur enlevant souvent leurs convois, se rendirent à Metz. Ils y virent avec admiration les prodigieux travaux que le duc de Guise y avoit fait faire pour défendre cette place. Ils visiterent avec lui le

le camp des Impériaux & les environs, où fort loin de tous côtés dans la campagne ils virent les terres qui avoient été remuées, pour y enterrer leurs morts. Le nombre, selon le rapport des prisonniers faits durant la retraite, montoit jusqu'à trente-cinq mille, qui la plûpart avoient péri par les maladies & par la rigueur de la saison. Ce n'étoit, si nous en croyons quelques-uns de nos historiens, que la quatrieme partie de l'armée Impériale, qu'ils disent avoir été de cent ou six vingts mille hommes. 1553.

L'auteur * de la relation exacte de ce siége, d'où j'ai tiré ce que j'en ai raconté, ne paroît pas la faire monter si haut. Il dit qu'elle étoit de douze mille chevaux, & pour ce qui est de l'infanterie, il n'en marque le nombre que d'une maniere qui étoit fort connue de son temps, mais qui ne nous en donne pas une idée assez distincte. Il écrit qu'elle étoit de cent quarante-sept enseignes d'Espagnols, & de seize d'Italiens, & de sept mille pionniers, sans comprendre en tout cela la suite nombreuse de plusieurs princes & seigneurs d'Italie, d'Espagne & d'Allemagne qui accompagnoient l'empereur à ce siége. Quand toutes les enseignes ou compagnies auroient été de trois cents hommes, comme elles étoient en effet alors de deux ou de trois cents, il s'en faudroit beaucoup que ce dénombrement n'allât jusqu'à six vingts mille hommes. L'auteur ajoute que cette armée étoit plus forte de quinze mille hommes, que toutes celles que l'empereur eût jamais assemblées contre la France.

* Salignac.

Générosité des assiégés envers les malades du camp ennemi.

Il demeura dans ce camp un très-grand nombre de malades & de blessés, dont le duc de Guise prit soin comme de ses propres soldats. Ce ne fut pas seulement par-là qu'il signala sa charité & sa piété. Il fit faire une procession générale pour rendre graces à Dieu des bénédictions qu'il avoit données à une entreprise aussi difficile, que celle dont il s'étoit chargé en prenant la défense de Metz; & comme il sut que dans plusieurs maisons de la ville, il y avoit beaucoup de livres que les hérétiques y avoient distribués, il les fit tous rassembler, & s'en servit pour allumer le feu de joie qui se fit après la procession. Il fit faire des enquêtes des dommages que les habitans avoient pu recevoir des

1553. soldats, & les dédommagea. Il donna ensuite ses ordres pour combler les travaux des ennemis, pour remplir la mine qu'on trouva avoir été poussée jusques sous la tour d'Enfer, pour réparer les breches & faire de nouvelles fortifications à la place.

Telle fut l'issue du siége de Metz, que la valeur, la conduite, l'activité, la vigilance du commandant, l'intrépidité, la confiance, l'obéissance de ceux qui servoient sous ses ordres, les stratagèmes & tout ce que l'art pouvoit alors imaginer de raffinemens pour la défense d'une place, pour chicaner le terrein aux ennemis, pour retarder leurs approches, les tenir toujours alertes & en inquiétude, rendirent le plus mémorable siége qui fut fait durant tout ce siecle. Pour ne rien omettre de ce qui mérite d'être transmis à la postérité d'un évenement si important, je vais ajouter la liste des personnes les plus considérables qui moururent ou furent blessées à la défense de la place, telle qu'elle est dans la relation.

Liste des morts & des blessés à la défense de Metz.

MORTS.

Liste des morts & des blessés à la défense de la place.

De la Palice.
De Paliez.
De Oradé ou Auradé.
De Marigni.
De Monpha.
De Coubliez.
Le capitaine Vate.
L'enseigne du capitaine Gordan.
L'enseigne du capitaine Solei.
Camille Marin.
De Bois Herpin.
De Eynerie.
De Fayolles.
De Fonterailles.
De Roquefeuil.
L'enseigne du capitaine Glenai.
De la Roche Chalez.
Le baron de Treves.
De Fovion.
Le capitaine Favas, mestre de camp.
D'Harbouville.
De Cornai l'aîné.
Le baron de Tinteville.
Le capitaine Polidre, Italien.
Quelques hommes d'armes, chevaux-légers & arquebusiers à cheval, & deux cents cinquante soldats de toutes les bandes.



BLESSÉS.

Le comte de la Rochefoucault.	De Suse.
Ouarti.	Simon de Lec.
Sainte Gemme.	Bourdeilles.
De Buguenon.	Pierre-longue.
De Clermont.	

Le capitaine la Faye & le sieur de Vitri, & quelques autres furent faits prisonniers dans les sorties, & il est remarquable qu'il ne s'en fit presque aucune où le sieur de Navailles ne se trouvât.

Médaille frappée à l'occasion de cette délivrance.

Le roi apprit la délivrance de Metz & la ruine de l'armée de l'empereur avec une joie égale à l'importance d'un tel succès. On en fit de grandes réjouissances par tout le royaume; & on frappa diverses médailles pour en éterniser la mémoire. J'en ai une de bronze doré, de la grandeur du grand bronze du haut Empire, & dont la légende & l'inscription sont dans le style de ces médailles antiques; car on commençoit alors à avoir le bon goût dans ces sortes de monumens. C'est un buste du roi en profil avec une couronne fermée & fleurdelisée sur la tête. La légende est :

HENRICO II. FRANCorum Regi CHRISTIANISSimo OPTIMO PRINCIPI.

L'inscription du revers est en ces termes :

MEDIOMatrici LIBERati OBSIDione CARolo V. IMPeratore ET GERMANIS OPPUGnantibus FRANCISCO A LOTHORingia DUCE GUISiæ FOELICISSimè PROPUGnante.

15 52.

Et dans l'espace d'entre ces chiffres, sont les armoiries de Metz.

La légende autour de la tête du roi, signifie en françois:

1553. *A l'honneur de Henri II. roi des François, très-chrétien, très-bon prince.*

L'inscription peut être traduite ainsi : *Metz délivré du siége de Charles V. empereur des Allemands, défendue très-heureusement par François de Lorraine duc de Guise.*



Il se fit aussi à cette occasion des médailles satyriques contre Charles V. dont la plus ingénieuse fut celle ou l'on employa sa devise. On sait que c'étoit les colonnes d'Hercule avec ce mot latin *ultrà*, plus outre. Par où il faisoit entendre qu'il avoit, en passant en Angleterre, poussé ses conquêtes plus loin que les colonnes d'Hercule qui, selon la fable avoient été élevées à Cadis, comme à l'extrémité du monde. On ajouta au corps de la devise un aigle enchaîné & attaché aux colonnes d'Hercule avec ces mots latins, *non ultrà Metas*. L'équivoque de ce mot *Metas*, qui signifie Metz, & en même-temps les deux colonnes qui étoient les bornes des conquêtes d'Hercule, étoit fort piquante, en marquant que l'empereur n'avoit pu passer au-delà de Metz.

1553.

La guerre ne se faisoit pas ailleurs plus heureusement pour les Impériaux, que devant Metz. A la vérité le comte de Rœux avoit fait une irruption en Picardie, où il avoit mis tout à feu & à sang; & s'étant emparé de diverses places qui n'étoient point de défense, comme de Noyon, de Nesle, de Chauny, de Roye, les avoit brûlées, aussi-bien que Folembrai, maison royale que François I. avoit fait bâtir. L'unique conquête importante qu'il fit, fut celle de Hédin : mais le duc de Vendôme la reprit avant la fin du siége de Metz.

Annales de Belleforest, l. 6.

Affaires d'Italie desavantageuses à l'empereur.

Les nouvelles d'Italie n'étoient pas moins chagrinantes pour l'empereur. Le maréchal de Brissac suppléant par son activité au petit nombre de ses troupes, avoit pris Verue & Albe. Ferdinand de Gonsague avoit levé le siége de Beyne défendue par Montluc; & la ville de Sienne s'étant révoltée contre les Espagnols, s'étoit donnée aux François. Les autres places de cette république en avoient fait autant. C'étoit l'effet d'une intelligence avec les Siennois choqués des hauteurs de Jacques de Mendosa leur gouverneur, laquelle avoit été très-secrettement & très-adroitement ménagée depuis près d'un an, par les cardinaux de Ferrare & de Tournon, par monsieur de Termes & par monsieur de saint Gelais de Lansac, comme on le voit par plusieurs lettres du cardinal de Tournon au roi.

Epist. Senensium ad regem inter litteras principum, *vol. 3. au recueil de M. de Lamoignon, tom. 12.*

Lansac avoit été depuis peu envoyé au pape par le roi, sous prétexte de le rassûrer contre les entreprises de la flotte Ottomane qui étoit entrée dans la méditerranée : mais c'étoit en effet pour conclure le traité avec les Siennois, & les assûrer de son secours & de sa protection.

Cette flotte fut encore un autre sujet d'alarme, qui n'inquiétoit pas moins l'empereur, que la perte de Sienne. Elle étoit commandée par Dragut & Sinan Bacha, & avoit été envoyée contre le royaume de Naples, à la sollicitation d'Aramon ambassadeur de France à la Porte, qui étoit sur la flotte. Elle devoit être jointe par vingt-cinq galeres de Marseille, sous les ordres du prince de Salerne, qui ayant été maltraité par dom Pedre de Tolede viceroi de Naples, s'étoit réfugié en France, & avoit formé contre les Espagnols, avant que de s'évader, un parti dans cette ca-

Diverses lettres *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 16.*

1553.

pitale qui n'attendoit que ſon retour pour ſe ſoulever.

André Doria, qui commandoit quarante galeres pour l'empereur, s'étoit laiſſé ſurprendre par la flotte des Turcs, beaucoup plus nombreuſe que la ſienne; & ayant été obligé de fuir devant eux, il avoit perdu dans cette fuite ſept galeres & quelques frégates; & ſi le prince de Salerne fût arrivé à temps, Naples vrai-ſemblablement eût été priſe. Il ne joignit les Turcs qu'après la déroute de Doria, & les preſſa de revenir à Naples avec lui, où ſa faction étoit toute prête à le ſeconder: mais la ſaiſon étant déja avancée, les Turcs ſe retirerent à Chio, promettant de revenir l'été ſuivant. Les ambaſſadeurs de France agiſſoient en même-temps fortement à Rome & à Veniſe, pour engager le pape & la république à prendre les armes contre l'empereur; & ils y étoient fort diſpoſés, dans l'eſpérance de ruiner en Italie la puiſſance de ce prince, qui étoit battu par-tout. Mais comme il y avoit fort peu de troupes Françoiſes au-delà des Alpes, ils n'oſerent ſe déclarer.

Lettre de M. d'Aramon au roi, *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 17.*

C'eſt-là ce qui ſe paſſa de plus conſidérable en l'année 1552. qui fut la plus malheureuſe de la vie de Charles V. & ce fut à cette occaſion qu'il dit, que la fortune étoit amie des jeunes gens, faiſant entendre par ces paroles, que ſon bonheur avoit paſſé au jeune roi de France, qui prenoit par-tout l'aſcendant ſur lui.

Diverſes lettres *au recueil de M. de Lamoignon, vol. 16.*

L'année ſuivante ne commença pas ſi heureuſement en Flandre, pour les François, qui ſe laiſſerent prevenir par le prompt armement des généraux de l'empereur.

Le comte de Rœux mit le ſiége devant Terouanne ſur la fin d'Avril. Cette place étoit forte, mais mal pourvûe de garniſons & de munitions de guerre. De Loſſes avoit ſuccédé dans ce gouvernement à Jean d'Etouteville de Villebon, à qui le roi pour lui procurer un honorable repos dans ſon grand âge, & en récompenſe de ſes longs ſervices, avoit donné celui de Normandie.

Strada de bello Belgico, l. 1.

Comme le roi avoit à cœur la conſervation de cette place, il donna ordre à André de Montalambert de faire tout ſon poſſible pour s'y jetter. Ce ſeigneur, plus connu dans le monde ſous le nom d'Eſſé, étoit un vieux capitaine, qui avoit ſoû-

Campagne de Flandre.
Belcar. liv. 26.
Annales de France, &c.

tenu avec beaucoup de gloire le siége de Landreci contre l'empereur sous le dernier regne, & conduit avec succès la guerre d'Ecosse contre les Anglois. Il entra dans Terouanne avec cinquante hommes d'armes, deux cents hommes de cavalerie légere, & deux compagnies d'infanterie. Il avoit avec lui Francois de Montmorenci, fils aîné du connétable, Baudiné, de Piene, la Roche-Posai, Blandi, Ferrieres cadet de la maison de Bourdeilles, Ouarti, Martigues, Dampierre, Baillet, Beaudiment, Saint Romain. Le capitaine Grille y entra aussi un peu après avec cent arquebusiers.

Le comte de Rœux étant mort de maladie dès le commencement du siége, le commandement de l'armée Impériale fut donné à César Ponce de Lalain, Seigneur de Benicourt, qui après dix jours d'une furieuse batterie, fit breche à la muraille, & y donna l'assaut.

L'exemple du siége de Metz, & les autres succès des armées Françoises, animoient la garnison à en soûtenir la gloire. L'assaut fut bravement soûtenu pendant dix-heures, & les Impériaux repoussés avec grande perte. Celle des assiégés fut beaucoup moindre pour le nombre : mais c'en fut une irréparable, que celle du sieur d'Essé qui y fut tué. Montmorenci prit le commandement, que Losses, quoique commandant par office, n'osa lui disputer, par la crainte d'offenser le connétable ; & comme il vit ses conseils peu écoutés, il laissa faire ce jeune Capitaine, qui avoit beaucoup plus de valeur que d'expérience.

Le connétable voyant son fils chargé d'une si importante affaire, envoya un nouveau secours sous les ordres des capitaines San-Roman & de Breuil, qui nonobstant les précautions de Lalain, entrerent dans la place avec trois cents Fantassins.

Ce général n'osant tenter un second assaut, poussa ses tranchées jusqu'au fossé, & on attacha le mineur à la muraille. La coûtume étoit alors, plus qu'aujourd'hui, de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, lors même qu'il n'y avoit point d'armée en campagne pour le secours, & c'étoit à prendre ses précautions, à éventer les mines, à faire des retranchemens dans la place, que consistoit le devoir d'un commandant : mais l'habileté requise pour cela ne s'acquiert

1553.

que par une longue expérience que Montmorenci n'avoit pas.

Prise de Térouanne par les Impériaux.

La mine joua le vingtieme de Juin, & fit une ouverture par où l'on pouvoit entrer à cheval. Montmorenci surpris & hors de garde fit battre la chamade. Lalain écouta ses propositions : mais dans le temps qu'on capituloit, les soldats Allemands & Flamands prirent les armes sans ordre, forcerent la breche, & firent passer par le fil de l'épée tout ce qui se présenta à eux sans distinction, ni de sexe, ni d'âge, jusques à ce que les commandans Espagnols, qui se souvenoient de la bonté avec laquelle le duc de Guise en avoit usé à leur égard après la levée du siége de Metz, étant survenus, firent cesser le carnage. Montmorenci demeura prisonnier avec la plûpart des seigneurs & des Officiers de la garnison. La ville par ordre de l'empereur fut renversée de fond en comble, sans qu'elle ait été rétablie depuis. Le siége Episcopal en fut ôté, & les débris de cet évêché furent unis, quelque temps après, partie à celui de Bologne, partie à celui d'Ypres, partie à celui de Saint Omer.

Suivie de celle de Hédin.

La prise de Térouanne fut suivie de celle de Hedin. Le roi avoit mis en délibération dans son conseil, si on raseroit cette place, qui ayant été prise & reprise coup sur coup, étoit en assez mauvais état : mais la défense de la ville de Metz avoit fait croire que les plus méchantes places, soûtenues de la bravoure Françoise, pouvoient résister aux plus puissantes armées : & ce la pouvoit être vrai, s'il y eût eu toujours un duc de Guise pour les défendre. Le sentiment de Diane de Poitiers l'avoit emporté, au sujet de Hédin, sur celui des plus sages capitaines. Le maréchal de la Mark son gendre y commandoit. Elle espéroit que ce seroit pour lui une belle occasion de se signaler, & de se faire une aussi grande réputation dans les armes, que celle que Robert de la Mark son ayeul avoit acquise, aussi-bien que le maréchal de Fleurange son pere dans la défense de Peronne : mais les qualités des grands capitaines ne passent pas toujours des peres aux enfans avec le nom & les dignités.

La résolution ayant donc été prise de défendre Hédin, où l'on se doutoit bien que l'armée impériale s'attacheroit après la prise de Térouanne, plusieurs seigneurs, par complaisance

plaiſance pour madame de Poitiers, ſe jetterent dans la place, & entr'autres Horace Farneſe, qui venoit d'épouſer Diane, fille naturelle du roi.

L'empereur fit général de ſon armée pour ce ſiége Emmanuel Philbert de Savoye, prince de Piémont, à la place de Lalain, qui ne ſe donnoit pas aſſez d'autorité ſur les troupes. La place fut inveſtie ſur la fin de Juin, & le ſiége vivement pouſſé, parce que le connétable aſſembloit l'armée à Amiens pour la ſecourir. La nombreuſe artillerie, dont le prince de Piémont la battoit, en eut bien-tôt ruiné toutes les défenſes. Horace Farneſe, un de ceux qui étoit les plus capables de ſeconder le maréchal de la Marck, y fut tué d'un coup de canon. La place étant ouverte de toutes parts, il fallut capituler; & dans le temps qu'on parlementoit, la même choſe arriva qu'à Térouanne. Les ſoldats, à qui on avoit promis le pillage de la ville, prévinrent la capitulation : un d'eux mit le feu à la mine, qui étoit toute prête. Le ſénéchal de Caſtres & pluſieurs gentilshommes & ſoldats furent enſevelis ſous les ruines de la muraille. La ville fut forcée & pillée. Le maréchal de la Marck, Culant, Vauſé, des Mareſts, Riou, la Lobe, Villars, de Prie, Guenan, furent faits priſonniers. Le vicomte de Martigues, Jean de Mailli, Magni, Moninville de la maiſon d'Amboiſe, Cuſieux, Dampierre & le capitaine Luſignan y périrent, les uns dans cette ſurpriſe, & les autres durant le ſiége. Hédin fut raſé comme Térouanne, & l'empereur en conſerva ſeulement le nom en le donnant à une autre ville, qu'il fit conſtruire l'année d'après : & c'eſt celle qui le porte aujourd'hui.

Ce fut-là la premiere occaſion où le prince de Piémont ſe ſignala dans le commandement général. Il donna par cette conquête commencement à la grande réputation qu'il acquit depuis dans la guerre. Le duc Charles ſon pere étant mort peu de temps après, il lui ſuccéda dans ſes états : mais il n'y fut rétabli qu'à la fin de ce regne.

Ces deux pertes, & la mort ou la priſon de tant de brave nobleſſe, furent extrèmement ſenſibles au roi, très-chagrin d'ailleurs de s'être laiſſé prendre au dépourvû ; & il penſa à avoir ſa revanche ſur la fin de la campagne. Il projettoit de

1553. ſe rendre maître de Cambrai, & attendoit pour cela que les Suiſſes & les Griſons euſſent joint l'armée qu'on aſſembloit auprès d'Amiens: mais ils n'arriverent que ſur la fin du mois d'Août.

Victoire remportée ſur eux par les troupes du roi.

Le connétable, quinze jours avant leur arrivée, fit paſſer la Somme à quelques détachemens ſous les ordres du prince de Condé, du duc de Nemours, du maréchal de Saint André, & de Sanſac: & lui-même les ſuivit de près avec quatre mille chevaux. Un aſſez grand corps d'Impériaux, commandé par le duc d'Arſcot, s'étant avancé juſqu'à la riviere d'Authie proche de Dourlens, fut enveloppé par ces troupes, & défait. Six cents demeurerent ſur la place, cinq cents furent faits priſonniers: le duc d'Arſcot fut de ce nombre, le prince d'Epinoi y fut tué. Les François y perdirent peu de monde; mais Crequi-Canaples & Silli de la Roche-Guyon furent pris.

Thuanus, l. 19.

Après cette victoire le roi fit la revûe de ſon armée le premier de Septembre, & ſe mit en marche vers Cambrai: mais il fit des pluies ſi extraordinaires, & qui durerent ſi long-temps, que les chemins devinrent impratiquables pour l'artillerie, de ſorte qu'après avoir ravagé le pays en vengeance du dégât que les ennemis avoient fait dans la Champagne, & après quelques eſcarmouches entre les deux armées, on ſe ſépara, & les troupes de part & d'autre furent miſes en quartier d'hyver. On murmura fort en France à cette occaſion contre la lenteur & la négligence du connétable, qui, après avoir laiſſé perdre deux places auſſi importantes que Térouanne & Hédin, rendirent inutile une très-belle armée aſſemblée avec de grandes dépenſes.

Mauvais ſuccès de celle de l'empereur au-delà des Monts.

Thuanus, l. 9. Hadrian. l. 10. Natalis Comes, l. 6 & 7.

Les armes de l'empereur eurent moins de ſuccès au-delà des Monts. Ce prince portant très impatiemment la perte de la ville de Sienne, ordonna à dom Pedre de Tolede, Viceroi de Naples, de faire tous ſes efforts pour en chaſſer les François. Coſme de Medicis duc de Florence, qui n'aimoit pas non plus leur voiſinage, & qui d'ailleurs eſpéroit pouvoir unir quelque jour les domaines de cette république à ſon état, joignit ſes troupes à celles du viceroi, après avoir quelque temps paru neutre, & propoſé, à la ſollicitation du pape, pour finir la guerre, que Sienne recouvrât

son ancienne liberté, & ne fût ni à l'empereur, ni au roi de France. 1553.

Monsieur de Termes, lieutenant général pour le roi dans tout le pays de Sienne, se mit en état de se défendre contre les Impériaux & les Florentins. Il fut très-bien secondé par les seigneurs de la maison des Ursins. Ils lui amenerent un nombre considérable de troupes qui, jointes à celles que le roi lui avoit envoyées, lui firent une armée de douze mille hommes de pié, & de cinq cents chevaux.

Celle des Impériaux grossissoit tous les jours, & devoit être beaucoup plus nombreuse. Le viceroi étant mort à Florence peu de temps après son arrivée, dom Garcie son fils prit le commandement des troupes au refus du duc de Florence, à qui l'empereur l'avoit déferé : & on lui donna, pour commander sous lui, Alexandre Vitelli capitaine de réputation & d'expérience.

Monsieur de Termes pensant sur-tout à conserver Sienne, abandonna plusieurs petites villes & châteaux, pour fortifier son armée des garnisons qui y avoient passé l'hyver. Dom Garcie maître de la campagne par le grand nombre de ses troupes, qui étoit de plus de vingt-cinq mille hommes, s'empara de tous les postes que les François avoient quittés; & voulant faire le siége de Montalcino, attaqua en chemin Monticello, qui l'auroit fort incommodé durant le siége qu'il méditoit. Il crut l'emporter en peu d'heures : mais Adrien Baglioné, qui s'étoit jetté dedans avec quatre cents hommes, s'y défendit pendant vingt & un jours, & ne capitula qu'après avoir soutenu vaillamment deux rudes assauts.

Ce retardement fut très-avantageux à monsieur de Termes; car Montalcino ayant été bravement défendu par Jourdain des Ursins, par Mario de Sanctafiore, & par Camille Martinengue, dom Garcie fut obligé de lever le siége, pour aller à Naples, où le cardinal Pierre Paceco, nouveau viceroi le rappella. C'étoit pour défendre la ville contre la flotte Ottomane jointe avec la Françoise, sur laquelle étoit le baron de la Garde avec le prince de Salerne. La faction que ce prince avoit dans Naples, faisoit tout appréhender au cardinal pour cette capitale, & les

1553. Turcs avoient déja fait de grands ravages sur les côtes de Calabre.

Après tout, cette flotte ne produisit point d'autre effet de ce côté-là, que d'obliger l'armée Impériale d'abandonner le territoire de Sienne : mais monsieur de Termes s'en servit pour une autre expédition : car après avoir pourvû à la sûreté de cette ville & des postes, que les François occupoient dans ses dépendances, il s'embarqua lui-même, & alla avec Dragut & le prince de Salerne faire descente dans l'Isle de Corse, qui est du domaine de la république de Genes.

Il prit la ville de Bastie; & quelques jours après, la citadelle, où les habitans s'étoient réfugiés, se rendit par capitulation. Il s'empara de Fiorenzo & de San-Pietro; qu'il fit fortifier. Il prit encore Adiazzo ville riche, & la mit au pillage. Dragut s'étant chargé du siége de Bonifacio une des principales villes de l'Isle, la serra de si près, qu'elle fut aussi obligée de capituler. Ce général après l'avoir prise, choqué de ce que monsieur de Termes l'avoit empêché de la piller, se retira avec sa flotte, sous prétexte que la saison étoit déja trop avancée, & qu'il étoit dangereux de demeurer plus long-temps dans ces mers.

Cela n'empêcha pas monsieur de Termes de faire investir Calvi, l'unique place capable de résister, qui restoit à prendre, & que le baron de la garde assiégea.

La retraite des Turcs donna moyen à André Doria de venir avec sa flotte au secours de l'Isle. Il se fit précéder par Augustin Spinola, qui ayant débarqué les troupes qu'il conduisoit sur vingt-six galeres, contraignit le baron de la Garde à lever le siége de Calvi, & monsieur de Termes à se retirer de San-Pietro.

Doria étant arrivé, attaqua Bastie, & la prit après une vigoureuse résistance. Il mit ensuite le siége devant Fiorenzo, & ne la put prendre qu'après trois mois : de sorte que monsieur de Termes demeura maître de la partie méridionale de l'Isle, où il se retrancha pendant l'hyver.

Le maréchal de Brissac de son côté eut de grands avantages dans le Piémont sur Ferdinand de Gonsague. Il surprit Verceil, la pilla, & n'ayant pas assez de canon pour for-

Mémoires de Montluc, l. 2.

cer la citadelle, il se retira. Montluc s'étant jetté dans Beyne, que Gonsague assiégea, la défendit contre toute espérance, & en fit lever le siége. On lui fut aussi redevable de la prise du château de Courteville, qui passoit pour imprenable. Le maréchal prit encore Ceve, Sarneval, & quelques autres places, & déconcerta tous les desseins de Gonsague, qui perdit par-là beaucoup de sa réputation & de son ancien crédit auprès de l'empereur. 1553.

Le pape s'entremet de la paix.

Ces divers succès des armées des deux princes, dont les uns avoient éte avantageux à l'empereur dans le Pays-Bas, & les autres au roi de France en Italie, donnerent au pape quelque espérance de les amener à un traité de paix, & de terminer une guerre qui épuisoit leurs états, sans produire ni à l'un, ni à l'autre de fort grands avantages.

Il se servit pour cela du ministere du cardinal Sermonetta, que le roi considéroit beaucoup, parce qu'il étoit fort attaché aux intérêts de la France, & le chargea d'agir pour la paix auprès du cardinal de Ferrare & de monsieur de Termes, sur lesquels le roi se reposoit entierement pour les affaires d'Italie.

Il envoya à Florence le cardinal Corneïo son neveu, dont le frere étoit dans l'armée Impériale, & lui ordonna de prier le duc de s'employer auprès de l'empereur, pour l'engager à une négociation avec la France.

Dans les lettres de Dandino, évêque d'Imola, citées par Palavicin dans l'histoire du concile de Trente, l. 13. c. 6.

Le cardinal de Ferrare & le duc de Florence firent savoir les intentions du pape, l'un au roi, & l'autre à l'empereur. Le roi répondit que vû l'inutilité de tant de projets de paix, qu'on avoit proposés depuis tant d'années, il ne lui convenoit point de faire de nouvelles propositions à l'empereur, mais qu'il écouteroit celles qu'on lui feroit de sa part.

Propositions déraisonnables de l'empereur.

L'empereur affecta d'avoir plus de condescendance pour les sollicitations du pape. Il fit en effet des propositions au Roi : mais il prévoyoit bien qu'elles ne feroient pas acceptées, tant elles étoient déraisonnables. Il demanda que tout ce que la France avoit pris sur l'Empire, sur le duc de Lorraine, & sur le duc de Savoye fût restitué; que le roi abandonnât le duc de Parme, & que ce duc s'en rapportât pour sa principauté à tout ce que le pape en ordonneroit; que

1553. les troupes de France sortissent de Sienne & de tout le territoire de cette république : qu'on le dédommageât de toutes les pertes que les flottes du Turc & de France lui avoient causées sur la mer, jusqu'au temps que l'ambassadeur de France avoit été rappellé de sa cour, que la guerre lui avoit été déclarée dans les formes, & qu'on le satisfît pareillement sur plusieurs autres dommages, dont il se réservoit à communiquer un détail, quand le traité seroit entamé.

Rejettées avec mépris par le roi.

Le roi ne daigna pas seulement répondre à de telles demandes; & le mépris qu'il témoigna, à cette occasion, des hauteurs ordinaires de l'empereur, ne servit qu'à aigrir les esprits de plus en plus : mais sur ces entrefaites on apprit la nouvelle d'un évenement, qui produisit de grands changemens par rapport à la politique, à la religion, & aux intérêts des deux princes. Ce fut la maladie, & puis la mort d'Edouard VI. roi d'Angleterre, dont le fameux Cardan avoit tiré l'horoscope. Il y avoit marqué les principales aventures de la vie de ce prince jusqu'au-delà de cinquante années : mais cependant il mourut dans sa seizieme, le sixieme de Juillet.

Mort du roi d'Angleterre, de quoi suivie.

Le regne de ce jeune prince avoit presque toûjours été agité par les factions des grands, & principalement par celle de Jean Dudelei comte de Varvick, & depuis duc de Northumberland; & par celle qui y étoit opposée, dont le chef étoit Edouard Seimer duc de Sommerset, oncle & tuteur du roi, & qui portoit le titre de protecteur du royaume.

Le parti du duc de Northumberland avoit tellement prévalu, qu'il étoit venu à bout de faire arrêter le duc de Sommerset, & de lui faire couper la tête, après quoi il s'empara de la régence de l'état.

On prétend que son ambition n'en demeura pas-là, & qu'il la porta jusqu'à vouloir faire passer la couronne d'Angleterre dans sa famille; que dans cette vûe il fit épouser à Gilford son quatrieme fils, Jeanne fille aînée de Henri duc de Suffolc, petite fille de Charles duc de Suffolc, & de Marie sœur puînée de Henri VIII. laquelle étant veuve de Louis XII. roi de France, avoit épousé ce duc en secondes nôces

ees; & que pour s'ôter tout obstacle, il avoit conspiré avec Suffolc contre la vie des trois enfans de Henri VIII. c'est-à-dire, contre Edouard actuellement régnant, contre Marie, & contre Elisabeth, auxquelles Henri par son testament avoit substitué la couronne, en cas qu'Edouard mourût sans lignée. 1553.

Soit que ce détestable projet fût vrai, soit qu'il fût faux, il est certain que les ennemis du duc de Northumberland en firent courir le bruit par toute l'Angleterre, & qu'ils attribuerent la maladie d'Edouard au poison qu'on prétendit qu'il lui avoit fait donner dans un remede.

Ce prince étoit déja malade, lorsque le premier jour de Mai Antoine de Noailles, chevalier de l'ordre du roi & gentilhomme ordinaire de sa chambre, arriva en Angleterre, sous prétexte de témoigner à Edouard la douleur que le roi avoit de sa maladie. Mais la principale affaire, dont la cour l'avoit chargé, étoit d'empêcher qu'au cas qu'Edouard mourût, Marie fille aînée de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon ne montât sur le throne, parce que l'empereur avoit déja pris des mesures, pour faire épouser cette princesse à son fils dom Philippe: moyen infaillible d'unir étroitement l'Angleterre avec la maison d'Autriche contre la France.

Du Chesne, hist. d'Angleterre, l. 20.

Monsieur de Noailles ayant salué le roi d'Angleterre à Greenwic, où il étoit malade, revint à Londres. Le duc de Northumberland vint l'y trouver, & apprit de lui le sujet de son ambassade. Comme l'exclusion de Marie s'accommodoit fort avec le dessein qu'il avoit de faire tomber la couronne à Jeanne de Suffolc sa bru, & de faire régner son fils, il lui promit de le servir efficacement de tout son crédit, & l'assûra qu'il seroit écouté favorablement là-dessus dans le conseil d'état.

En effet l'ambassadeur ayant exposé la chose dans le conseil, & dit que les seigneurs de Courieres, de Tolose, & d'Amour, envoyés de l'empereur, étoient en chemin pour venir seconder le parti de Marie, si le roi mouroit, les ministres lui répondirent par la bouche du duc de Northumberland, qu'ils étoient sensiblement obligés au roi de France de l'avis qu'il leur donnoit, & de la bonté qu'il avoit

1553. de s'accommoder à leurs intentions, qu'on recevroit avec toute l'honnêteté possible les envoyés de l'empereur : mais qu'on les éclaireroit de si près, qu'il leur seroit difficile de bien lier leurs intrigues.

La chose étant ainsi résolue, le duc de Northumberland & les autres conseillers d'etat, qu'il avoit tous mis de sa main, ne penserent qu'à acheminer les choses au but où ils visoient : & comme la maladie du roi augmentoit tous les jours, ils lui représenterent avec de grandes démonstrations d'une extrème douleur que le bien de son état demandoit qu'il se nommât un successeur, au cas que Dieu disposât de lui : & sur ce qu'il leur dit que la chose avoit déja été reglée par le testament du feu roi son pere, qui lui substituoit Marie & Elisabeth ses sœurs, ils repartirent que cette disposition testamentaire du feu roi ne pouvoit subsister, sans précipiter l'état dans de grands troubles; que le mariage de Catherine d'Arragon mere de Marie, & celui d'Anne de Boulen mere d'Elizabeth, ayant été déclarés nuls, il y auroit toujours au moins un grand doute si ces princesses étoient légitimes, & que cela seul ne manqueroit pas de produire une guerre civile; que Marie, pour appuyer son parti, chercheroit infailliblement un mari puissant au-delà de la mer; autre inconvénient pour l'Angleterre d'avoir un maître étranger; que si par-dessus tout cela Marie passoit pour Catholique, & qu'elle parvint à la couronne, l'Angleterre retomberoit sous la tyrannie Romaine, qui avoit tant couté à secouer au feu roi; que d'ailleurs Sa Majesté étoit en âge & en droit, selon les loix, de tester & de désigner la personne qui devoit lui succéder, & qu'ils le conjuroient par l'amour qu'il avoit pour ses sujets & pour sa religion, d'avoir égard à leurs humbles remontrances.

Edouard, touché de ces raisons, & principalement du danger de la religion Protestante, à laquelle il étoit fort attaché, & voyant le sentiment unanime de son conseil, s'y rendit. Il déclara que faute d'hoirs légitimes dans la ligne directe de la maison royale, il transportoit la couronne à la collatérale, & qu'il nommoit pour succéder à ses états, Jeanne de Suffolc sa cousine, & femme de Gilford fils du duc de Northumberland. Tous les conseillers d'état, grand nombre

bre de seigneurs, le maire de Londres, & enfin Thomas Crammer archevêque de Cantorberi souscrivirent à cette disposition. 1553.

Jeanne de Suffolc est déclarée reine par les intrigues du duc de Northumberland.

Ce prince ayant expiré peu de temps après, le duc de Northumberland céla sa mort pendant quatre jours : & ayant tout préparé afin de ne pas manquer son coup, il envoya mylord Cliton amiral d'Angleterre à la Tour de Londres, avec une grande suite de gentilshommes & de gardes, pour prêter serment de fidélité à Jeanne de Suffolc. Quatre jours après elle fut déclarée reine d'Angleterre & d'Irlande, ensuite de la publication du testament d'Edouard; & elle fit son entrée solennelle par eau dans la Tour. Elle y fut reçue au bruit de toute l'artillerie, & avec les cérémonies accoûtumées. Dès le lendemain elle fit publier un édit, par lequel défenses étoient faites d'attribuer à Marie ou à Elisabeth aucun droit à la couronne d'Angleterre, comme étant illégitimes, & dès-là incapables d'y succéder. Mais ce regne fut très-court, à cause de la haine publique, que le duc de Northumberland s'étoit attirée par ses manieres fieres & impérieuses, & du soupçon qu'on avoit conçu contre lui, d'avoir avancé la mort du Roi dans le dessein de mettre la couronne dans sa maison.

Marie n'avoit pas plutôt appris la mort d'Edouard, qu'elle s'étoit sauvée dans le comté de Nortfolc au château de Framinge, d'où si le danger pressoit, elle pourroit se mettre sur mer, pour aller chercher sa sûreté hors du royaume. Elle écrivit de-là à toutes les villes d'Angleterre, pour demander justice contre l'injuste usurpation de Jeanne de Suffolc. Quantité de noblesse & de peuple accourut à elle de toutes parts, & elle eut en très-peu de jours de quoi former une armée considérable, indépendamment du secours qu'elle attendoit de l'empereur.

Elle est arrêtée, & la reine Marie proclamée en sa place.

Belcar. l. 26.

Le duc de Northumberland en ayant promptement assemblé une de son côté, marcha contre la princesse, dans l'espérance de la surprendre: mais comme il étoit en chemin, les conseillers d'état qui étoient demeurés à Londres voyant le peuple se déclarer pour elle, trahirent eux-mêmes le duc, firent arrêter Jeanne de Suffolc, & proclamerent Marie reine d'Angleterre.

1553. Cette nouvelle ayant été portée au camp, tout déserta pour passer dans celui de Marie; & les principaux chefs, sur les ordres qu'ils reçurent de Londres, se saisirent de la personne même du duc de Northumberland à Cambridge, & l'emmenerent prisonnier à Londres le vingt-cinquieme de Juillet, c'est-à-dire, dix-neuf jours après la mort du roi.

Un pareil changement auroit paru ailleurs plus extraordinaire qu'en Angleterre: mais l'histoire de ce royaume est féconde en semblables exemples. Le duc de Northumberland, en entrant dans Londres, fut chargé d'injures & de malédictions par le peuple, qui le traita de traître, de parricide & de bourreau de son roi, & on le conduisit de cette maniere en prison.

Cependant la reine Marie fit son entrée à Londres, accompagnée de sa sœur Elisabeth, dès le troisieme d'Août, fit faire le procès au duc de Northumberland, à ses fils & à quelques autres seigneurs. On ne parla point dans le procès du poison donné au défunt roi; c'est un grand préjugé de l'innocence du duc à cet égard. Il fut condamné à être traîné sur la claie jusqu'au lieu du supplice, où après qu'on lui eut coupé la tête, son corps fut mis en quatre quartiers. Il eut le bonheur, aussi-bien que ses fils, avant que de mourir, de rentrer dans la religion Catholique; & dans la harangue qu'il fit étant sur l'échaffaut, il dit qu'il étoit persuadé que tous les maux dont l'Angleterre avoit été affligée depuis tant d'années, n'étoient qu'un châtiment qu'elle s'étoit attiré de Dieu, pour s'être séparée de l'église Romaine.

Quels furent ses premiers soins en faveur de la religion Romaine.

Les premiers soins de la nouvelle reine, qui avoit toujours fait profession de la religion Catholique, fut de la rétablir en Angleterre. Elle tira de prison Etienne Gardiner évêque de Vinchester, & Cutbert Tonstal évêque de Durham qui avoient souffert la persécution pour conserver leur foi: elle les remit dans leurs églises, & fit faire les funérailles du feu roi son frere avec les cérémonies de l'église Romaine. Elle fit mettre en prison Thomas Crammer archevêque de Cantorberi, Robert Holgar archevêque d'York, Nicolas Ridlei évêque de Londres, & quelques

autres qui avoient été intrus durant le schisme. Elle chassa d'Angleterre tous les hérétiques qui n'étoient point du royaume, qui n'avoient point été naturalisés, & il en sortit près de trente mille de diverses sectes : mais elle ne fit aucune procédure pour la religion contre ceux du pays. Elle révoqua l'arrêt d'exil rendu contre le cardinal Poll; & immédiatement après son couronnement, qui se fit le premier d'Octobre, elle assembla le parlement, où la sentence de divorce de Henri son pere avec Catherine d'Arragon sa mere, fut cassée. Sander, l. 2.

Enfin, après avoir eu quelques conférences avec Jean-François Commendon, camérier du pape, & depuis cardinal, il fut résolu que le cardinal Poll viendroit légat en Angleterre pour faire solennellement la réconciliation de ce royaume avec le Saint-Siége.

Tout cela s'exécuta avec beaucoup plus de facilité & de tranquillité, qu'on n'auroit osé l'espérer. Ce fut un très-grand sujet de joie pour le pape; & la cour de France n'y auroit pas pris moins de part que les autres cours catholiques, si cet évenement lui eût été aussi avantageux pour ses intérêts politiques, qu'il l'étoit à la religion. Mais l'ambassadeur de France s'étoit trop ouvertement déclaré contre la nouvelle reine, & l'empereur au contraire avoit été trop favorable à son parti, pour qu'elle fût insensible aux mauvais offices de l'un, & aux bienfaits de l'autre.

Cette démarche de la cour de France ôtoit à l'ambassadeur presque tout moyen de traverser les négociations de la maison d'Autriche avec cette princesse, & d'empêcher son mariage avec le fils de l'empereur. Il devoit être bientôt conclu, supposé qu'il se fit; car une des premieres choses à laquelle on pensa en Angleterre, fut de marier la reine.

Marie avoit déja quarante ans; & outre le ressentiment qu'elle devoit avoir de ce qui s'étoit passé, il n'y avoit point en France de parti sortable pour elle; parce que le Dauphin étoit trop jeune, & qu'il étoit déja destiné à Marie reine d'Ecosse. C'étoit donc une nécessité qu'elle portât ses vûes ailleurs. Le roi s'en fût consolé, pourvû qu'elle ne les eût pas tournées du côté de la maison d'Autriche:

1553. mais il ſavoit les mouvemens que l'empereur ſe donnoit pour cela.

La reine ne délibéroit gueres que ſur trois perſonnes. L'un étoit mylord Courtenai ſon parent, pour qui elle avoit toujours eu beaucoup d'amitié. Elle venoit de le tirer de la priſon, où il avoit été mis ſous le regne précédent; & en le délivrant, elle lui avoit donné le titre de comte de Devonshire. Le ſecond étoit le cardinal Poll qui étoit auſſi ſon parent, & encore plus proche que mylord Courtenai. Il n'étoit pas prêtre, mais ſeulement diacre. Le troiſieme étoit dom Philippe prince d'Eſpagne. Nous apprenons par une lettre de l'évêque d'Imola au pape, que Charles V. tout caſſé & tout gouteux qu'il étoit, auroit été ravi de ſe voir ſur cette liſte; & ce prélat qui étoit nonce à la cour Impériale, aſſûre que ce prince avoit penſé fort ſérieuſement à faire pour lui-même la propoſition du mariage.

Lettre du nonce Dandino citée par Palavicin, l. 13. c. 17. hiſt. concil. Trid.

La princeſſe, quelque inclination qu'elle eût pour mylord Courtenai, ne crut pas la devoir ſuivre, ſoit qu'elle le connût d'humeur à oublier qu'il ne ſeroit roi que par elle, & à s'emparer de toute l'autorité du gouvernement, quand elle l'auroit une fois élevé, ſoit qu'elle appréhendât la jalouſie des autres mylords, que cette préférence cauſeroit infailliblement.

Elle penſa beaucoup plus au cardinal qu'elle connoiſſoit homme de bien & moderé. Elle s'en ouvrit à Jean Commendon, que l'évêque d'Imola envoya de Bruxelles en Angleterre, & qui, ſous prétexte de faire ce voyage pour des affaires particulieres, eut pluſieurs conférences ſecrettes avec cette princeſſe. Dans un de ces entretiens elle lui demanda, s'il croyoit que le pape dût avoir beaucoup de peine à donner la diſpenſe au cardinal, ſuppoſé qu'elle voulût l'épouſer; & elle lui ajouta qu'on l'avoit aſſûrée qu'il y avoit pluſieurs exemples où le Saint-Siége avoit permis à des diacres de ſe marier. Mais des raiſons plus fortes que ce penchant lui firent encore abandonner ce deſſein, pour ne plus penſer qu'au prince d'Eſpagne.

Elle ne voyoit pas ſon throne encore bien affermi. Elle avoit affaire à un peuple très-difficile à gouverner. Il y avoit des factions & des partis dans ſon royaume : celui des

ennemis de l'église Romaine étoit fort puissant & extrêmement animé contre elle, par tout ce qu'elle avoit fait sans beaucoup de ménagement pour le rétablissement de la religion Catholique. Elle avoit besoin d'un fort appui pour se maintenir, & elle n'en pouvoit attendre un tel que de l'empereur. Les émissaires secrets de ce prince lui faisoient comprendre toute la force de cette raison, & en même-temps ce qu'elle avoit à craindre du côté de la France, dont les intrigues l'avoient déja mise à deux doigts de sa perte. 1553.

Elle commença donc à traiter pour son mariage avec le prince d'Espagne, tandis qu'elle pressoit le pape de lui envoyer le cardinal Poll avec la qualité de légat, afin de rétablir la religion & l'autorité du Saint-Siége en Angleterre.

L'empereur, averti que la reine demandoit le cardinal, s'opposa beaucoup à ce dessein, & fit représenter au pape par son ambassadeur, qu'il ne convenoit pas d'aller si vîte dans une affaire de cette importance; que les Anglois protestans n'étoient déja que trop alarmés des grands changemens que la reine avoit faits dans la religion; que l'arrivée d'un cardinal légat dans un royaume où le Saint-Siége étoit en exécration, feroit un grand éclat, & feroit regardée par la plûpart de la nation comme une insulte qu'on lui faisoit, aussi-bien qu'à la mémoire des deux derniers rois, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour causer une dangereuse révolte.

Ces raisons avoient leur solidité: mais l'empereur n'ajoutoit pas les autres qui lui faisoient donner ce conseil au pape. C'étoit qu'il regardoit le cardinal comme le rival de son fils, & qu'il appréhendoit au moins qu'il n'appuyât le sentiment de plusieurs seigneurs Anglois, qui ne vouloient point qu'on leur donnât un étranger pour maître.

Nonobstant cela le cardinal partit revêtu de toute l'autorité nécessaire pour réconcilier le royaume d'Angleterre à l'église, & avec des instructions pour travailler à la paix entre l'empereur & la France.

Il dépêcha en partant l'abbé de Saint Solutor au roi, & un autre de sa suite nommé Floridi-Bello, à l'empereur, pour leur donner avis de son départ, & les prier de vouloir Palavicin. hist. concil. Trid. l. 13. c. 8.

1553. revenu en France, fut renvoyé en Angleterre pour en faire les complimens de sa part à la reine. Cette princesse répondit au roi par une (a) lettre pleine de marques de sa reconnoissance, & l'assûra qu'elle employeroit tous ses soins à maintenir la bonne correspondance qui étoit depuis quelques années entre les deux nations. On verra dans la suite qu'elle ne tint pas sa parole, & on ne comptoit gueres là-dessus en France : car il étoit bien difficile que cette princesse, quelque envie qu'elle eût de demeurer neutre, pût tenir long-temps contre les sollicitations de son mari & de l'empereur son beau-pere, engagés dans une guerre qui se faisoit plus vivement que jamais entre eux & la France.

Lettre du sieur de Salignac au cardinal de Ferrare.

Dans la lettre du cardinal Poll au pape du 14. Avril 1554.

Le cardinal Poll étoit venu trouver le roi avant que de passer en Angleterre, & lui avoit communiqué l'ordre qu'il avoit du pape, de lui offrir la médiation du Saint-Siége pour la paix avec l'empereur. Il en fut reçû & écouté avec les plus grandes marques d'estime, & ce prince lui témoigna le regret qu'il avoit de s'être opposé à son exaltation sur la chaire de Saint Pierre dans le dernier conclave : mais sur l'article dont il étoit question, le cardinal ne put tirer de lui que des propositions qu'il vit bien que l'empereur n'écouteroit jamais. En effet quand il les lui porta, ce prince lui répondit fort désagréablement, que puisqu'il n'avoit point autre chose à lui proposer, il auroit aussi-bien fait de ne pas venir.

L'armée du roi entre en campagne.

Ainsi les troupes de part & d'autre se mirent en campagne, tant en Flandre qu'en Italie. L'armée destinée à entrer aux Pays-Bas se trouva toute assemblée le dix-neuvieme de Juin à Creci en Laonois sous les ordres du connétable : & comme le roi avoit été prevenu de ce côté-là l'année précédente par les troupes de l'empereur, il le prevint celle-ci, profitant de l'occupation que les affaires d'Angleterre donnoient à ce prince.

Thuanus, l. 10. Belcar. l. 16.

Un autre corps s'assembla à Saint-Quentin sous Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon. Il étoit de vingt mille hommes de pié, de trois cents hommes d'armes, & de cinq cents hommes de cavalerie légere.

Annales de France.

Le connétable détacha une partie de son armée pour

(a) Cette lettre est rapportée par du Chesne dans son histoire d'Angleterre, l. 21.

aller

1553.

voici les principales conditions : Que les enfans qui naîtroient de ce mariage, ſuccederoient à la couronne d'Angleterre & à tous les biens de leur mere, conformément aux loix du royaume ; que dom Carlos, fils de dom Philippe de ſon premier mariage, ſuccederoit aux états de ſon pere, excepté que les Pays-Bas & le comté de Bourgogne ſeroient pour l'aîné des fils qui naîtroient de Marie ; qu'au défaut des mâles du ſecond lit, l'aînée des filles ſeroit admiſe à cette partie de la ſucceſſion : mais à condition qu'elle ſe marieroit en Angleterre ou en Allemagne, & du conſentement de dom Carlos : que ſi dom Carlos mouroit ſans poſtérité, les enfans du ſecond lit ſuccederoient à tous les états de dom Philippe ; que dom Philippe, devenu roi d'Angleterre, n'y changeroit rien, ni aux loix, ni aux coutumes ; qu'il n'obligeroit point la reine d'en ſortir contre ſon gré ; qu'il n'en tranſporteroit point ailleurs, ni les joyaux, ni les thréſors ; & que l'Angleterre ne ſe mêleroit ni directement, ni indirectement de la guerre qui étoit allumée entre l'empereur & le roi de France.

Dans les lettres du cardinal Dandino.

Ce traité de mariage ayant été conclu dans le conſeil d'état d'Angleterre, fut publié le quinzieme de Janvier, & fort mal reçû de la plûpart de la nobleſſe & du peuple, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on les ſoumît à un prince étranger. De-là ſuivit une grande révolte. Les ambaſſadeurs de l'empereur furent obligés de ſe ſauver d'Angleterre, & il y eut bien du ſang répandu : mais enfin le parti de la reine prévalut. Il en coûta la tête à pluſieurs ſeigneurs, & à Jeanne de Suffolc, qui avoit été reine pendant quinze jours ; & les choſes s'étant peu à peu calmées, dom Philippe aborda au mois de Juillet en Angleterre, où les nôces ſe célébrerent. Le cardinal Poll l'y ſuivit quelque temps après, donna l'abſolution aux Anglois de leur ſchiſme, les réconcilia avec le Saint-Siége ; & enſuite le roi & la reine envoyerent une célebre ambaſſade au pape, pour le reconnoître au nom de l'Angleterre comme le chef de toute l'égliſe.

Comment ce mariage fut regardé en Angleterre, & en France.

Quelque chagrin que ce mariage eût cauſé au roi, & quelques fâcheuſes ſuites qu'il en prévît, il eut ſoin de ſauver les apparences, & monſieur de Noailles, qui étoit

1553. revenu en France, fut renvoyé en Angleterre pour en faire les complimens de sa part à la reine. Cette princesse répondit au roi par une (a) lettre pleine de marques de sa reconnoissance, & l'assûra qu'elle employeroit tous ses soins à maintenir la bonne correspondance qui étoit depuis quelques années entre les deux nations. On verra dans la suite qu'elle ne tint pas sa parole, & on ne comptoit gueres là-dessus en France : car il étoit bien difficile que cette princesse, quelque envie qu'elle eût de demeurer neutre, pût tenir long-temps contre les sollicitations de son mari & de l'empereur son beau-pere, engagés dans une guerre qui se faisoit plus vivement que jamais entre eux & la France.

Lettre du sieur de Salignac au cardinal de Ferrare.

Dans la lettre du cardinal Poll au pape du 14. Avril 1554.

Le cardinal Poll étoit venu trouver le roi avant que de passer en Angleterre, & lui avoit communiqué l'ordre qu'il avoit du pape, de lui offrir la médiation du Saint-Siége pour la paix avec l'empereur. Il en fut reçû & écouté avec les plus grandes marques d'estime, & ce prince lui témoigna le regret qu'il avoit de s'être opposé à son exaltation sur la chaire de Saint Pierre dans le dernier conclave : mais sur l'article dont il étoit question, le cardinal ne put tirer de lui que des propositions qu'il vit bien que l'empereur n'écouteroit jamais. En effet quand il les lui porta, ce prince lui répondit fort désagréablement, que puisqu'il n'avoit point autre chose à lui proposer, il auroit aussi-bien fait de ne pas venir.

L'armée du roi entre en campagne.

Ainsi les troupes de part & d'autre se mirent en campagne, tant en Flandre qu'en Italie. L'armée destinée à entrer aux Pays-Bas se trouva toute assemblée le dix-neuvieme de Juin à Creci en Laonois sous les ordres du connétable : & comme le roi avoit été prevenu de ce côté-là l'année précédente par les troupes de l'empereur, il le prevint celle-ci, profitant de l'occupation que les affaires d'Angleterre donnoient à ce prince.

Thuanus, l. 10. Belcar. l. 16.

Un autre corps s'assembla à Saint-Quentin sous Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon. Il étoit de vingt mille hommes de pié, de trois cents hommes d'armes, & de cinq cents hommes de cavalerie légere.

Annales de France.

Le connétable détacha une partie de son armée pour

(a) Cette lettre est rapportée par du Chesne dans son histoire d'Angleterre, l. 21.

aller

1553.

aller se poster auprès de Mesieres, & le commandement en fut donné à François de Cleves duc de Nevers & gouverneur de Champagne. Il y avoit vingt enseignes d'infanterie Françoise, deux régimens de lansquenets, & huit cents hommes de cavalerie légere, à la tête desquels étoit le prince de Condé.

Ces trois armées marcherent en même-temps. Le prince de la Roche-sur-Yon entra dans l'Artois, & ravagea tout le plat pays. Le duc de Nevers se jetta dans les Ardennes: il y prit Orchimont, Villarzi, Hiergue, & plusieurs autres châteaux, d'où les ennemis couroient ordinairement les frontieres de Champagne, & les rasa. Le connétable s'avança vers Avesnes, & se rendit maître de Chimai, de Glayon, de Trélon, & de quelques autres petites places.

Sa marche fit croire aux ennemis qu'il en vouloit à Avesnes, où ils jetterent beaucoup de troupes : mais rabattant tout-à-coup sur la droite, il fit investir Mariembourg par le maréchal de Saint-André.

Elle se saisit de Mariembourg.

Cette ville n'étoit autrefois qu'un gros bourg, dont Marie reine de Hongrie, sœur de l'empereur, & gouvernante des Pays-Bas, avoit fait une place considérable en la fortifiant, & lui avoit donné son nom. Les ennemis avoient tellement rompu les chemins par où l'on pouvoit y aborder, qu'ils la croyoient inaccessible à une armée : mais le maréchal y fit travailler un si grand nombre de pionniers, & avec tant de diligence, que l'armée & l'artillerie passerent avant qu'on eût pû jetter des troupes dans la place, & le siége en fut formé. Julien Romero, général Espagnol, accourut pour s'y jetter avec quelques troupes. Il fut repoussé avec perte, & la place faute d'une assez nombreuse garnison se rendit le vingt-huitieme de Juin. Le gouverneur & les capitaines demeurerent prisonniers de guerre, & les soldats eurent permission de se retirer sans armes.

Lettre du sieur de Salignac au cardinal de Ferrare.

Le roi jugea cette conquête si importante & si glorieuse, qu'il voulut donner son nom à la ville, & la fit appeller Henri-bourg : mais comme les princes ne sont pas autant maîtres de l'usage dans la langue que de leurs états, son premier nom lui est demeuré. Ce prince se rendit le dernier de Juin à Mariembourg, ordonna de nouvelles fortifica-

1553. tions à la place, & y mit pour gouverneur monsieur de Gonnor avec une forte garnison.

Les troupes du roi s'étant jointes à celles du duc de Nevers, cette armée se trouva composée de dix-sept cents hommes d'armes, de deux mille sept cents hommes de cavalerie légere, de sept mille sept cents Suisses, de huit mille lansquenets, de quatorze à quinze mille fantassins François, de douze cents chevaux de l'arriere-ban commandés par le seigneur de la Jaille, de mille chevaux de la maison du roi, d'un corps d'Allemands pistoliers, ainsi appellés, parce qu'ils se servoient de pistolets, de quelques enseignes d'Ecossois, & d'un grand nombre de pionniers, avec une belle artillerie.

Et de Bouvines. Le roi alla camper à Givets sur la Meuse le septieme de Juillet, & marcha à Bouvines, qui fut emportée d'assaut, & saccagée. On fit le siége de Dinant, où Romero se défendit vaillamment dans le château pendant quelques jours; & après avoir soutenu un assaut, où il y eut bien des François tués, fut contraint par sa garnison de se rendre, & demeura encore prisonnier de guerre. Le roi fit raser le château.

Après ce siége il tourna vers le Hainaut. Philbert Emmanuel devenu duc de Savoye par la mort de Charles son pere, fit mine de vouloir disputer à l'armée Françoise le passage de la Sambre : mais comme il vit que le roi se mettoit en devoir de le forcer au hasard d'une bataille, il s'éloigna. L'armée se répandit dans le Hainaut, prit Bavai & Binche, où l'on mit le feu aussi-bien qu'à Mariemont maison de plaisance de la reine de Hongrie, & au château de Rœux. On en usa de la sorte pour venger les horribles dégâts que le comte de Rœux, par les ordres de la reine de Hongrie, avoit faits en Picardie durant les dernieres campagnes, & sur-tout à Folembrai maison royale, où il avoit fait mettre le feu.

Deux lettres de Salignac au cardinal de Ferrare.

Mouvement de l'armée Impériale. Cependant l'armée Impériale grossissoit tous les jours, & le duc de Savoye, qui la commandoit, côtoyoit la Françoise, cherchoit l'occasion de l'attaquer au milieu des places de l'empereur, où elle s'étoit engagée. Il détacha six mille chevaux contre quinze cents de l'armée Françoise,

qui fermoient l'arriere-garde, & avoient un ruisseau à passer en leur présence. Le maréchal de Saint-André & le duc d'Aumale, qui les conduisoient, firent ferme jusques à ce que le connétable eût bordé le ruisseau d'arquebusiers pour favoriser leur passage, & la retraite se fit avec tant de conduite & de valeur, que les ennemis furent toujours repoussés, & ne purent les entamer. 1553.

Il y eut de fréquentes escarmouches jusques à ce que l'armée fût arrivée auprès du Quesnoi, où le roi se mit en bataille prêt à recevoir l'ennemi, s'il eût eu dessein de le combattre. De-là il entra dans le Cambresis le vingt-septieme de Juillet, où l'on fit le dégât. Le prince de la Roche-sur-Yon l'y vint joindre, après quoi toute l'armée traversant l'Artois vint assiéger Renti, qui n'étoit qu'un château, mais très-fort par sa situation au milieu des marécages sur les confins de cette province à deux ou trois lieues en deçà de Térouanne.

Rabutin, commentaire des guerres, &c.

Cette petite place couvroit l'Artois de ce côté-là, & de l'autre incommodoit fort le Bolonnois qui y confine. Cette situation la rendoit importante aux deux partis : mais après tout le principal dessein du roi, en l'attaquant, étoit d'engager l'empereur à une bataille ; & il eut tout sujet de l'espérer, lorsqu'il vit ce prince venir en personne à la tête de son armée pour la secourir.

Les deux camps n'étoient séparés que par une vallée assez étroite. Celui de l'empereur étoit entre Marque & Fouquembert derriere le bois de Renti, dit le bois Guillaume, dont il pensa à se saisir, pour battre de-là le camp des François qui avoient déja ruiné une partie des murailles de la place avec le canon. Le duc de Guise, qui avoit son quartier de ce côté-là, devinant le dessein des ennemis, parce qu'en effet ils n'avoient rien de meilleur à faire, avoit caché dans le bois trois cents arquebusiers; & posté quelques piquiers armés de cuirasses en un endroit d'où ils pouvoient être vûs des ennemis. Il donna ordre à ceux-ci de paroître sur les hauteurs, & dès qu'ils verroient qu'on viendroit à eux, de se retirer au petit pas vers l'endroit où étoient les arquebusiers.

Trois lettres du sieur de Salignac au cardinal de Ferrare.

La chose ne manqua pas d'arrriver comme il l'avoit prévû.

1553. Dès le lendemain treizieme d'Août à la pointe du jour une troupe d'arquebusiers vint attaquer les piquiers qui les attirerent jusqu'à l'embuscade, d'où une salve d'arquebuse en jetta un grand nombre par terre, & mit le reste en fuite.

Disposition à une bataille.

Comme l'empereur avoit résolu de s'emparer du bois à quelque prix que ce fût, le duc de Guise fut averti sur le midi que quatre mille chevaux conduits par le duc de Savoye, & autant d'arquebusiers précédés de quelques piquiers, & commandés par Ferdinand de Gonsague, s'avançoient à côté du bois avec quatre pieces de canon, & qu'un gros de lansquenets sous les ordres de Jean comte de Nassau & du maréchal de Cleves avec deux mille réîtres & mille hommes de cavalerie légere, aussi précédés de quatre pieces de canon, marchoient vers l'autre côté du bois. Il en donna avis au roi, l'assûra qu'il étoit impossible d'éviter la bataille, & qu'il alloit leur faire tête, en attendant qu'il vînt le soûtenir.

Le connétable rangea aussi-tôt les troupes en bataille, pour les faire marcher, & le roi se mit à la tête des Suisses, afin de leur marquer la confiance qu'il avoit en leur bravoure & en leur fidélité. Le duc d'Aumale & le sieur de Tavanes conduisoient la cavalerie légere, & les troupes commencerent à s'étendre entre le bois & Renti.

Elle se donne près de Renti à l'avantage des François.

Cependant l'empereur fit charger les trois cents arquebusiers, que le duc de Guise avoit mis dans le bois. Ils se retirerent en combattant, & il y en eut plusieurs de tués: le reste gagna une petite plaine d'environ cinq cents pas de long & de deux cents de large, où le duc de Guise s'étoit mis en bataille, ayant avec lui le maréchal de Saint-André, le duc de Nevers, Alphonse d'Est, & Gaspard de Coligni, dit l'amiral de Chastillon, depuis qu'il avoit été élevé à cette dignité par la mort du maréchal d'Annebaut.

Les ennemis, qui poursuivoient les arquebusiers, voyant la bonne contenance du duc de Guise, s'arrêterent, en attendant l'arrivée des autres troupes qui venoient par les côtés du bois.

Les premiers qui parurent furent les réîtres. C'étoit la meilleure cavalerie de l'empereur, & le comte de Vulan-

furt, qui la commandoit, s'étoit vanté que les cavaliers 1553.
François ne tiendroient pas devant elle. D'abord que le duc de Guise apperçut les reîtres, il fit marcher à eux une partie de la cavalerie légere, conduite par le duc de Nemours, par Tavanes & par le vicomte d'Auchi. Les reîtres soûtinrent la charge avec beaucoup de résolution, & firent plier les François. Le baron de Curton & le sieur de Forges, guidon de la compagnie des hommes d'armes de Tavanes, y furent tués, & le vicomte d'Auchi, Rendan, & Amanzai son lieutenant, & plusieurs autres gentilshommes blessés.

Sur quoi le duc de Guise craignant les suites de ce commencement de déroute, se mit lui-même à la tête de quelques troupes de cavalerie avec le duc d'Aumale son frere & Tavanes, qui rallia fort promptement ses gens. Le duc de Guise chargea de nouveau, & le fit avec tant de furie, que les reîtres furent enfoncés & culbutés sur les lansquenets Impériaux qui les suivoient. Le duc poussa sa pointe, & sans donner le temps à l'ennemi de se reconnoître, perça jusqu'aux lansquenets, qui étoient déja en désordre, leur passa sur le ventre, & mirent en une entiere déroute cette partie de l'armée Impériale, tandis que le duc de Nevers attaquoit de l'autre côté avec un pareil succès, quelque cavalerie Espagnole soûtenue d'un gros d'arquebusiers.

Cependant l'infanterie du camp du roi arriva, & animée par un si heureux commencement attaqua l'infanterie Espagnole, & après une assez forte résistance, la rompit. En même temps l'amiral à pié, suivi d'une partie de l'infanterie dont il étoit colonel général, attaqua celle des Impériaux qui s'étoit répandue dans le bois, & en fit un grand carnage. On ne doute point que, si le connétable eût fait marcher le reste de l'armée avec autant de promptitude qu'il convenoit de faire en une telle occasion, toute celle de l'empereur n'eût été entierement défaite : mais ce prince, dès qu'il vit les choses si mal tourner, fit retirer en bon ordre ses troupes les moins avancées, & en occupa la plûpart à retrancher son camp pendant la nuit, dans la crainte que les François ne vinssent l'y attaquer le lendemain.

1553.

Quelle fut la perte des deux partis.

Il perdit près de deux mille hommes dans ce combat. Le duc de Savoye, Ferdinand de Gonſague, & Antoine de Granvelle, évêque d'Arras & chancelier de l'empereur, penſerent y être pris. Ils quitterent leurs chevaux pour ſe jetter dans le bois, d'où ils ſe ſauverent au camp à la faveur de la nuit, qui termina le combat. Il n'y demeura pas plus de deux cents hommes du côté des François. Dix-ſept enſeignes, cinq cornettes, & ſept pieces de canon, qu'ils prirent, furent des marques indubitables de leur victoire, & le connétable avec l'avant-garde campa ſur le champ de bataille. L'infanterie & la cavalerie firent également bien leur devoir en cette journée. Le roi récompenſa pluſieurs des officiers : Tavanes entre autres fut honoré du collier de l'ordre, & le roi lui jetta ſur le cou celui-même qu'il portoit.

Mémoires de Tavanes.

Nonobſtant cette victoire les aſſiégés continuerent à ſe défendre avec opiniâtreté, perſuadés que l'empereur, puiſqu'il demeuroit dans ſon camp, étoit réſolu de les ſecourir, & que dès que les François entreprendroient de donner l'aſſaut à la place, l'armée Impériale le donneroit à leurs retranchemens.

L'armée du roi ne laiſſe pas de lever le ſiége de Renti.

Ils raiſonnoient fort juſte; & le roi qui voyoit auſſi-bien qu'eux le danger où il expoſoit ſes troupes, ſoit en donnant l'aſſaut en préſence de l'armée ennemie, ſoit en s'obſtinant à demeurer plus long-tems dans ſon camp, parce que les Impériaux lui coupoient les vivres & les fourrages, réſolut de lever le ſiége : mais pour ſauver en quelque façon ſon honneur, & ne pas perdre la gloire qu'il avoit acquiſe à la précédente journée, il envoya dire à l'empereur qu'il alloit décamper à cauſe que ſa cavalerie commençoit à manquer de fourrages, qu'il lui offroit la bataille, & qu'il l'attendroit en deçà de Renti, s'il vouloit l'accepter.

L'empereur ne répondit point autre choſe, ſinon qu'il verroit ce qu'il auroit à faire : & comme il avoit par la retraite du roi ce qu'il prétendoit, qui étoit de ſauver Renti, il laiſſa aller l'armée Françoiſe, qui ſe retira en bon ordre ſans être attaquée. Le roi attendit l'empereur quelque temps en bataille ſur le chemin : & voyant qu'il ne ſortoit point de ſon camp, il continua ſa marche vers Ardres &

Quatre lettres du ſieur de Salignac.

Bologne, où il mit de grosses garnisons, & Vassé pour gouverneur dans la premiere. Il s'en alla de-là à Compiegne, laissant au connétable le soin de distribuer l'armée dans les autres places de la frontiere. 1553.

Cette retraite du roi diminua beaucoup de la gloire qu'il avoit acquise dans le combat. On en parla comme d'une fuite, & l'empereur souffroit volontiers alors qu'on la fît passer pour telle : mais à la fin de sa vie dans la solitude de saint Juste il rendit justice à ce prince. Car dom Louis Davila, grand commandeur d'Alcantara & gentilhomme de sa chambre, étant venu lui faire sa cour, & lui disant qu'il faisoit peindre une galerie dans son hôtel, où il représentoit la journée de Renti, l'empereur lui demanda comment il exprimoit le départ des François de devant cette place. Il répondit que leur armée y paroissoit prenant la fuite. » Il » faut, reprit l'empereur, que votre peintre corrige son ou» vrage; car ce ne fut point une fuite, mais une retraite qui » se fit avec gloire & en très-bel ordre. «

Antoine de Vera, vie de Charles V.

L'empereur, dès que le roi fut parti, donna ses ordres pour la reparation de Renti, & se retira à saint Omer, & de-là à Bruxelles, toujours fort incommodé de la goutte. Le duc de Savoye demeura en Artois avec la plus grande partie de l'armée : & voyant que celle de France étoit séparée, il fit des courses en Picardie, & désola tous les bourgs & villages sur les bords de la riviere d'Authie. Il employa le reste de la campagne à fortifier le bourg du Mesnil, qui est le nouveau Hédin : & le roi de son côté fortifia aussi Saint-Esprit de Rue entre Montreuil & la Somme, pour l'opposer à cette nouvelle forteresse.

Aussi-tôt après le combat de Renti, le roi étant encore campé devant cette place, l'empereur lui annonça par une décharge générale de son artillerie, & par de grands cris de joie que l'on fit dans son camp, la défaite de l'armée Françoise en Toscane : & il ne fut pas long-temps sans en recevoir lui-même les fâcheuses particularités.

Annales de Belleforest, l. 6.

Côme de Medicis, duc de Florence, voyoit toujours avec beaucoup d'inquiétude les François maîtres de Sienne, & de plusieurs châteaux & petites villes de cette république sur la frontiere de son état. Il savoit que la cour de

Défaite des François en Toscane.
Thuanus, l. 10.

1553. France étoit très-mécontente de lui; car quoiqu'il ne se fût pas encore ouvertement déclaré pour l'empereur, il avoit fourni quelques troupes aux Impériaux dans la derniere campagne, & tout ce que ceux-ci avoient entrepris contre les François avoit été concerté avec lui, & dans Florence même. Il ne douta pas que s'ils prenoient tout-à-fait le dessus dans ces quartiers-là : ils ne tombassent aussi-tôt sur lui, & n'étendissent leurs conquêtes à ses dépens.

Mais d'ailleurs il ne pouvoit gueres compter sur les Impériaux, parce qu'il prévoyoit que les troupes de Naples, qui devoient revenir en Toscane au commencement de la campagne, n'auroient pas plutôt avis de l'approche de la flotte Ottomanne & de la Françoise, qu'elles retourneroient pour la défense de ce royaume. Celles du Piémont étoient toujours fort occupées à défendre les places de l'empereur contre le maréchal de Brissac. Ce prince n'avoit pas trop du reste de ses autres troupes pour résister à la France dans les Pays-Bas; & celles qu'on pouvoit envoyer d'Espagne au duc, ne pouvoient passer par mer qu'avec de grandes difficultés, tant à cause que les François étoient encore maîtres d'une partie de l'isle de Corse, qu'à cause que les vaisseaux de Provence croisoient sans cesse sur le passage.

Le duc dans cet embarras jugea à propos de se mettre lui-même en état de se défendre, & crut qu'en faisant ouvertement la guerre aux François, il ne courroit pas plus de risque qu'en secondant foiblement l'empereur, comme il avoit fait jusqu'alors. Il étoit assez puissant pour lever une armée aussi forte que celle que les François pouvoient entretenir dans la Toscane, tandis qu'ils seroient occupés par l'empereur aux Pays-Bas : & il espéra même faire si bien sa partie avec ce prince, qu'il pourroit beaucoup gagner à cette guerre.

Dans cette vûe il prit des liaisons très-étroites avec le pape par le mariage d'une de ses filles avec le seigneur Fabiano. Ce seigneur étoit neveu du pape, qui accepta l'offre du duc préférablement à celle que monsieur de Lansac ambassadeur du roi, lui faisoit de quelqu'une des princesses du sang de France pour ce neveu; & il répondit en riant à l'ambassadeur,

l'ambassadeur, d'une maniere qui marquoit moins sa modestie, que son antipathie contre la France, & le peu de reconnoissance des obligations qu'il avoit au roi pour son exaltation, savoir que son neveu n'étoit pas d'une assez haute naissance pour épouser une princesse du sang de France. 1553.

Le duc de Florence fit encore une autre alliance qu'il rapportoit au même but: en faisant épouser une autre de ses filles à Paul Jourdan, chef de la famille des Ursins. Il prétendoit par-là les détacher des intérêts de la France, auxquels ils avoient toujours été fort attachés. Plusieurs seigneurs de cette maison étoient encore au service du roi, & avoient le plus contribué par les troupes qu'ils avoient levées pour son service, à le rendre maître de Sienne.

Dès qu'il eut formé son projet de déclarer la guerre à la France, il envoya Barthelemi Concini à l'empereur, pour le lui communiquer, & convint avec lui que Sa Majesté Impériale lui fourniroit deux mille Allemands, autant d'Espagnols des troupes qu'il avoit au royaume de Naples, trois cents hommes de cavalerie légere, la solde de ses troupes pendant dix mois, & qu'on la prendroit sur les revenus de ce royaume; que pour lui il fourniroit au reste de la dépense, à condition qu'il en seroit dédommagé après la guerre finie; & que jusqu'à temps qu'il le fût, il demeureroit en possession de ce qu'il prendroit sur la république de Sienne. C'étoit où il visoit particulierement, ayant depuis long-temps grande envie d'unir cette république à ses états.

Ce traité ayant été conclu, il mit de fortes garnisons dans toutes ses places frontieres du côté de la république de Sienne : mais quelque secret qu'il eût gardé là-dessus, le cardinal de Ferrare, qu'il tâcha en vain d'amuser par des négociations continuelles, en eut connoissance, ou du moins des soupçons, qu'il jugea très-bien fondés. Il en avertit le roi, & lui écrivit qu'assûrément le duc alloit se déclarer ouvertement contre la France.

Sur cela le roi nomma général de ses troupes dans le Pays Siennois, Pierre Strozzi, à la place de monsieur de Termes qui commandoit dans l'Isle de Corse, & le fit incessamment embarquer à Marseille avec un renfort de trou- Mémoires de Brantome, t. 1.

1553. pes. Ce fut la reine, dont il étoit proche parent, qui lui procura cet emploi, qu'il sollicitoit avec beaucoup d'empressement, dans l'espérance de ruiner le duc de Toscane, ennemi déclaré de sa famille, qu'il avoit chassée de Florence. Il ne se promettoit pas moins que de conquérir ce duché, il fit espérer à la reine de l'en mettre en possession par le moyen des liaisons qu'il avoit avec quantité de bannis de Florence, qui seroient ravis d'y voir régner la branche des Medicis d'où elle sortoit, pourvu qu'ils satisfissent leur vengeance contre le duc.

Il n'avoit pû mieux s'y prendre, pour engager la reine à agir efficacement en sa faveur. Elle étoit peu considérée du roi, tant à cause de l'attachement qu'il avoit toûjours pour la duchesse de Valentinois, que parce que François I. qui la lui avoit fait épouser malgré la disproportion de la naissance, s'étoit vû privé des avantages qu'il espéroit de ce mariage, qui étoit de reconquérir Milan, & d'unir à ce duché celui d'Urbin & quelques autres états d'Italie que Clément VII. oncle de cette princesse lui avoit assignés pour sa dot, & dont sa mort trop prompte l'empêcha de la mettre en possession. La conquête du duché de Toscane, si la chose avoit réussi, eût suppléé à ce défaut, & l'auroit mis en grande considération auprès du roi.

D'ailleurs cet emploi n'étoit pas au-dessus de la portée de Strozzi, qui étoit grand homme de guerre, quoique malheureux dans la plupart de ses entreprises; & sa haine contre le duc de Florence répondoit de l'application qu'il auroit à bien conduire celle-ci: mais ce choix produisit deux mauvais effets.

Le premier, que le grand duc jugeant par la nomination de ce général, que le roi étoit résolu de lui faire la guerre à toute outrance, ne ménagea plus rien à l'égard de la France, & se livra entierement à l'empereur. Le second fut à l'égard du cardinal de Ferrare.

Ce cardinal qui, avant l'arrivée de Strozzi, avoit toute l'autorité dans le gouvernement de la république de Sienne, n'avoit pas prétendu que le roi y envoyât un homme de l'importance de ce seigneur. Il vit bien que désormais il n'auroit pas la direction absolue des affaires, comme il l'avoit

1553.

eue jusqu'alors, & il en conçut beaucoup de jalousie. Strozzi s'en apperçut bien-tôt, & il eut tous les ménagemens possibles pour lui : mais cela n'empêcha pas que le service du roi n'en souffrît, & le cardinal n'eut pas dans la suite toute l'application qu'il avoit eue auparavant, soit pour la fortification des places, soit pour trouver de l'argent, soit pour fournir la subsistance aux troupes.

Strozzi, dès qu'il fut arrivé, se fit rendre un compte exact de l'état de Sienne & des autres villes. Il donna ses ordres pour leur sûreté: mais il affecta, pour donner moins d'ombrage au cardinal, de demeurer ordinairement hors de Sienne, & l'y laissa pour y commander avec Camille Bentivoglio sous lui.

Le duc de Florence choisit pour général de ses troupes, Jean Jacques de Medicis, marquis de Marignan, capitaine dès-lors de haute réputation. Il étoit des Medicis de Milan,& prétendoit sortir de la même tige que les Medicis de Florence, de quoi on ne convenoit pas communément: mais le grand duc, en vûe des services qu'il espéroit tirer de lui, & en reconnoissance de ceux qu'il en reçut en effet, lui fit l'honneur de le reconnoître pour son parent, & sa famille fut quelque temps après fort illustrée par l'éxaltation au pontificat de Jean Ange son frere, sous le nom de Pie IV.

Il concerta avec le duc diverses entreprises sur plusieurs places, par la surprise desquelles se devoit faire la déclaration de la guerre. Le marquis de Marignan se chargea lui-même de celle de Sienne : mais par la bravoure & la vigilance des commandans, tous ces projets échouerent, & le marquis lui-même fut repoussé avec perte dans la tentative qu'il fit sur cette capitale, devant laquelle cependant il se retrancha, pour en former le blocus.

La guerre ayant été déclarée de cette sorte dès le mois de Janvier, elle continua le reste de l'année par les courses des partis, par les surprises ou par les attaques de diverses petites places, jusqu'à ce qu'on en vînt au mois d'Aout à une action plus importante ; & ce fut celle dont Charles V. apprit le succès dans son camp proche de Renti.

Description de ce combat.

Le marquis de Marignan serroit plus ou moins la ville de Sienne, selon les divers mouvemens de Pierre Strozzi,

1553. qui tantôt en fortoit pour faire des courses, tantôt y rentroit pour y amener des vivres, persuadé que l'unique moyen qui restoit aux ennemis de la prendre étoit de l'affamer : mais comme le séjour qu'il faisoit lui-même dans la ville & au voisinage, en diminuoit beaucoup les magasins, il résolut de s'en éloigner au mois de Juillet, & d'aller attaquer quelques places du duc de Florence, pour attirer le marquis de Marignan de ce côté-là, & l'obliger par cette diversion à abandonner le blocus de Sienne. Il prit cette résolution avec d'autant plus de confiance, qu'il se reposoit pour la sûreté de la place sur Montluc, qui étoit arrivé de France depuis quelques jours pour y commander, après que le cardinal de Ferrare s'en fut retiré.

La chose lui réussit : le marquis de Marignan reçut ordre de le suivre, & ne laissa devant Sienne que peu de troupes dans un fort qu'il avoit fait construire fort près de la porte Camiola.

Strozzi s'avança jusqu'à Arezzo, d'où il fut repoussé, & ses troupes se répandirent dans la vallée où passe la riviere d'Arne. Il y fit le dégât & un grand butin, prit Lutérina, Serra, Oliveto, & quelques autres petites places, & mit le siége devant Civitella : mais l'approche du marquis de Marignan lui fit abandonner cette entreprise.

Les deux armées se trouverent alors seulement à trois milles l'une de l'autre, & il se fit plusieurs escarmouches entre les deux camps avec divers succès.

Le marquis ayant resté quelques jours dans son camp, en partit pour s'approcher d'Oliveto. Ce mouvement donna lieu à Strozzi d'attaquer Foïano, où Carlotto des Ursins commandoit pour le duc de Florence. Il l'emporta avant l'arrivée du marquis, qui avoit rebroussé chemin pour venir au secours, & qui pour réparer cette perte, forma le siége de Marciano, résolu de livrer bataille, si Strozzi entreprenoit de secourir la place.

L'armée du marquis de Marignan étoit de douze mille hommes de pié, de douze cents hommes de cavalerie légere, & trois cents hommes d'armes. Celle de Strozzi étoit de six mille Fantassins Italiens, de dix enseignes d'Allemands, d'autant de Grisons, & de quatorze de François, de

deux mille chevaux que commandoit le comte de la Mirandole ; & toutes ces troupes étoient inférieures pour le moins de deux ou trois mille hommes à celles de ennemis. 1553.

Ceux qui défendoient Marciano abandonnerent la ville à l'arrivée du marquis de Marignan, pour se défendre dans le château, étant avertis que Strozzi approchoit pour faire lever le siége.

En effet l'armée Françoise parut bien-tôt : elle se campa à la portée du canon de celle des Florentins, & il n'y avoit, entre les uns & les autres, qu'une vallée qui séparoit les deux camps.

Cette vallée étoit sur un champ de bataille, où il se donnoit tous les jours plusieurs petits combats. Un jour entr'autres il s'y fit une escarmouche qui dura huit heures, & qui ne finit qu'avec le jour, les deux généraux détachant sans cesse de petites troupes les unes après les autres pour soûtenir leurs gens, sans pourtant vouloir engager une action générale : mais les François perdirent en celle-ci beaucoup plus que les Florentins dont le canon étoit ou mieux servi, ou mieux posté.

La présence de l'armée Françoise empêcha l'assaut du château de Marciano, dont la prise ou la délivrance dépendoit de la retraite d'une des deux armées. L'une & l'autre paroissoient fort déterminées à ne pas abandonner la partie : mais l'eau manquant dans les deux camps, c'étoit une nécessité de décamper. Chacun des généraux se faisoit un point d'honneur de ne le pas faire le premier, & vouloit éviter le danger qu'il y avoit à se retirer en présence de l'autre : mais enfin Strozzi, voyant l'opiniâtreté du marquis de Marignan à ne pas décamper, se résolut à le faire lui-même, pour deux raisons. La premiere, qu'il appréhendoit le soulevement des soldats Grisons de son armée, qui n'ayant point reçu leur solde depuis long-temps, en murmuroient hautement : & il n'y avoit pas moyen de les satisfaire si-tôt, parce que vingt-trois mille écus d'or qu'on lui envoyoit de Venise avoient été enlevés par les ennemis. La seconde que le marquis de Marignan, informé des dispositions des Grisons, les faisoit solliciter par ses émissaires de passer dans son camp, en leur promettant une plus grosse

1553.

Commentaires de Montluc, liv. 3.

paye que celle qu'ils recevoient du roi de France.

Mais il y avoit encore à délibérer pour Strozzi, s'il feroit sa retraite le jour, où s'il la feroit la nuit. Le premier parti étoit plus glorieux, & le second moins dangereux. Montluc qu'il consulta là-dessus, lui écrivit de Sienne, qu'il lui conseilloit de prendre le plus sûr : mais ayant d'abord déferé à cet avis, il changea par le conseil de Thomas d'Elbene. Il se contenta de faire partir la nuit du second jour d'Août son artillerie & ses gros bagages, & attendit le jour pour faire marcher l'armée.

Le marquis de Marignan, averti par ses espions de ce qui se passoit, se prépara à le suivre en queue; & dès qu'il le vit en marche, il détacha sur son arriere-garde deux mille fantassins Espagnols avec soixante cavaliers pour le harceler, & le retarder à la descente des montagnes sur le chemin de Foïano, jusqu'à ce qu'il pût le joindre avec toute l'armée.

Strozzi continua de marcher nonobstant les continuelles escarmouches qui se faisoient à son arriere-garde, & ne s'arrêta point, qu'il n'eût gagné la vallée qui est séparée en deux par des ravins qu'il mit entre lui & l'ennemi; & dès qu'il les eut passés, il tourna tête, & rangea son armée en bataille sur le bord de ces ravins.

Il mit à la droite les Lansquenets entre l'infanterie Françoise & la Grisonne; à la gauche ses six mille fantassins Italiens, & sur les aîles sa cavalerie, qui étoit beaucoup moins nombreuse que celle des Impériaux.

Le marquis de Marignan ayant pareillement rangé son armée sur l'autre bord des ravins, reconnut les endroits par où l'on pouvoit les passer; & quelque dangereux que dût être ce passage, il résolut de le tenter. Jean de Luna, & Marc-Antoine Colonne qui commandoient son arriere-garde, se mirent par son ordre à la tête de la plupart de la cavalerie, & marcherent avec beaucoup de résolution contre la Françoise, qui étoit en cet endroit-là sous les ordres du comte de la Mirandole.

Bigueti guidon du comte, soit par lâcheté, soit par trahison, comme quelqués-uns l'en soupçonnerent, tourna le dos à l'approche de l'ennemi, & son exemple fut aussi-tôt

suivi de toute sa troupe qui s'enfuit sans avoir tiré l'épée. 1553.

Strozzi fit envain tous ses efforts pour les arrêter & pour les rallier. Il eut en cet endroit deux chevaux tués sous lui, & recut un coup d'arquebuse dans le corps.

Malgré sa blessure, il courut à son infanterie, & l'encouragea si bien par sa résolution & par son exemple, qu'elle ne s'ébranla point, & attendit l'ennemi de pié ferme.

Le marquis de Marignan voyant la brave contenance de cette infanterie, ne se pressa pas de la faire attaquer par la sienne, & fit seulement avancer quatre pieces d'artillerie pour la rompre, tandis que sa cavalerie la prendroit en flanc.

Après plusieurs décharges qui firent de très-grandes escarres dans les bataillons François, lesquels, malgré ce feu, ne branloient point, & se serroient toujours, il fit attaquer les Lansquenets par les bataillons Espagnols qui furent repoussés avec perte : mais enfin la cavalerie Impériale, après avoir poursuivi & dissipé toute celle du comte de la Mirandole, vint prendre par le flanc l'infanterie Françoise ; elle fut enfin rompue après une résistance de deux heures, & mise tout-à-fait en déroute.

Perte des deux partis.
Thuanus, l. 10.
Belleforest, l. 6.

Il y périt du côté des François quatre mille hommes, selon les relations des Impériaux, & deux mille, selon nos historiens. Valere Bentivoglio qui commandoit l'infanterie Françoise, les deux commandans des Lansquenets & des Grisons, messieurs de Clermont & de Montbason, & plusieurs autres gentilshommes y furent tués; Aurele Frégose y fut blessé : Il y eut six cents prisonniers, du nombre desquels fut Masin d'Elbene, le sieur de Fourquevaux, Paul des Ursins, Octave comte de Tienne, & un Bentivoglio.

La perte du côté des ennemis fut peu considérable, excepté qu'ils y perdirent trois de leurs officiers généraux, dont le plus considérable étoit Gregoire Mendez Espagnol qui commandoit les arquebusiers à cheval. Strozzi ne pouvant plus se soutenir à cause de sa blessure, fut contraint sur la fin du combat de se retiter à Lucignano; où les débris de l'armée se rendirent. Les Impériaux, après la bataille

1553. gagnée, se mirent à la suite de l'artillerie qui avoit pris les devans, & s'en rendirent maîtres.

Le duc de Florence pour éterniser le souvenir de cette victoire, institua l'ordre de saint Etienne; parce que son armée l'avoit remportée le jour de l'invention du corps de ce saint martyr.

Marciano s'étant rendu après la défaite de l'armée Françoise, le marquis de Marignan marcha droit à Lucignano, d'où Strozzi étoit parti, après y avoir rassemblée presque toute sa cavalerie & le reste de son infanterie. Conti, contre la promesse qu'il avoit faite au général d'y arrêter quelque-temps les ennemis, abandonna la place à leur approche. L'excuse qu'il apporta de l'impossibilité, où il s'étoit trouvé de contenir les habitans, n'empêcha pas que Strozzi ne lui fit couper la tête: & il fit pendre en même-temps le guidon du comte de la Mirandole, qui avoit été la cause de la perte de la bataille.

C'en étoit fait de Sienne, si elle n'avoit eu un commandant du caractere de Montluc. Ce capitaine, tout malade qu'il étoit d'une fievre continue & d'une dyssenterie, appella les plus considérables des habitans, & fit paroître tant de résolution, leur représenta si bien la force de leur ville, la bonne garnison qu'il y avoit, les grandes ressources qui restoient au général pour rétablir son armée, qu'il leur releva le courage, & leur inspira la résolution de se défendre jusqu'à la derniere extrémité.

Commentaires de Montluc, l. 3.

Elle fut bientôt mise à l'épreuve; car le marquis de Marignan arriva trois jours après devant la ville, & se mit en devoir de la presser tout d'une autre maniere qu'il n'avoit fait jusqu'alors, tandis que par quelques détachemens il se rendoit maître de plusieurs petites places de cette république.

Strozzi s'étoit retiré à Mont-Alcin, d'où malgré sa blessure, que l'on crut pendant treize jours être mortelle, il donna quantité d'ordres très-à-propos pour la défense de Sienne, & pour la sûreté des places que les François tenoient encore, sur-tout du côté de la mer : mais ce qui l'inquiétoit le plus étoit l'extrémité où Montluc lui fit savoir que la fievre & la dyssenterie l'avoient réduit; car il lui

manda

1553.

manda qu'il ne croyoit pas être en vie dans peu de jours, & qu'il avoit remis le commandement entre les mains de Corneille Bentivoglio.

Quoique Bentivoglio fût fort brave & fort entendu, Strozzi, crut qu'il étoit du service du roi qu'un François commandât dans la place, & il écrivit à M. de Lansac, qui avoit pris le chemin de Rome, où il alloit en qualité d'ambassadeur, pour le prier de retourner sur ses pas, & de se charger de la défense de Sienne. Ce seigneur, à cause de l'importance de la chose, ne fit nulle difficulté là-dessus. Il vint trouver Strozzi à Mont-Alcin : & après avoir pris ensemble toutes les mesures, pour agir utilement & de concert au dehors & au dedans de la place, il partit pour s'y jetter à la faveur de la nuit, n'ayant avec lui qu'un valet & deux guides: mais comme Sienne étoit investie de troupes de toutes parts, il tomba entre les mains d'un parti, qu'il ne put éviter, & fut mené au marquis de Marignan, qui l'envoya au duc de Florence. Il fut mis en prison, & y demeura jusqu'après la guerre.

Cette prise & le bruit de la mort de Montluc, qui se trouva faux, mais qui étoit bien fondé, parce que les Medecins l'avoient abandonné, mirent Strozzi dans une grande inquiétude, & lui firent prendre la résolution de se jetter lui-même dans Sienne, quoiqu'il pût encore à peine se soûtenir.

Il se fit mettre à cheval, & partit au commencement de la nuit avec six enseignes de gens de pié & deux compagnies de cavalerie pour aller à Sienne, accompagné de l'évêque de la ville.

Le marquis de Marignan, qui avoit été instruit de son départ, fut alerte pour lui empêcher le passage, & vint l'attendre à Fontebrandi, où il se doutoit qu'il passeroit pendant la nuit.

En effet Strozzi, qui ne croyoit pas que le marquis sût rien de son voyage, donna dans une embuscade où il fut rudement chargé. Son infanterie prit la fuite, sa cavalerie fut en partie dissipée : & ayant été renversé de dessus son cheval par les fuyards, il se cacha avec l'évêque dans de vieilles masures sur le bord du chemin.

1553.

La présence d'esprit d'un capitaine de cavalerie Gascon le tira de danger. Ce capitaine s'appelloit Serillac, & étoit neveu de Montluc. Il s'avisa de faire sonner tout-à-coup quatre trompettes en divers endroits, criant, *tue*, *tue*, avec quelques cavaliers qu'il avoit ralliés.

Ce bruit subit au milieu des ténebres épouvanta les ennemis, qui se croyant investis d'un grand corps de troupes, commencerent à fuir de leur côté, comme les François fuyoient du leur. Le marquis de Marignan n'osa lui-même s'exposer à demeurer au lieu où il s'étoit avancé, & se rapprocha de ses quartiers. Serillac en rodant avec sa compagnie de cavalerie qui seule étoit demeurée, rencontra monsieur de Strozzi, qui lui sût bon gré de ce qu'il avoit fait, & se servit de l'épouvante des ennemis, continua son chemin vers Sienne, où il entra.

Il alla aussi-tôt au logis de Montluc qui se portoit un peu moins mal : & après avoir passé douze jours dans Sienne, pendant lesquels il acheva de se guérir, & Montluc commença à reprendre un peu ses forces, il sortit sans en rien dire qu'à lui seul. Il évita deux ou trois embuscades, regagna Mont-Alcin, & pensa à rassembler le plus de troupes qu'il seroit possible, pour tâcher de secourir Sienne.

Montluc de son côté assembla les officiers de sa garnison, où il y avoit dix-huit enseignes : six de Lansquenets sous le colonel Reineroc, six Italiennes sous Corneille Bentivoglio, & six Françoises sous le sieur de Combas. Il n'y avoit point de cavalerie, parce qu'on n'avoit pas dequoi nourrir les chevaux.

Vigoureuse défense de Sienne assiégée par le marquis de Marignan.

Il leur dit qu'il étoit bien informé que le marquis de Marignan, désespérant de les emporter de force, ne pensoit qu'à les avoir par famine ; que c'étoit une nécessité de ménager les vivres qui étoient dans la ville, de diminuer le poids du pain de munition, & de vingt-quatre onces dont il étoit, de le réduire à vingt, & que c'étoit à eux à employer toute l'autorité qu'ils avoient sur leurs soldats pour leur faire agréer ce retranchement.

Les officiers l'assûrerent qu'ils exécuteroient ses ordres, & lui répondirent de l'obéissance de leurs soldats. Effectivement toute la soldatesque s'y soumit sans peine, s'obligea

1551.

par serment à défendre la place jusqu'à la derniere extrémité, les Allemands, entr'autres, que Montluc croyoit trouver les plus difficiles, lui dirent qu'il verroit par expérience que non seulement ils savoient combattre, mais encore jeûner, quand le service du roi le demandoit.

Ensuite il assembla les magistrats, leur exposa ce qu'il venoit de régler à l'égard des soldats; qu'il falloit qu'ils le secondassent, pour faire accepter un reglement semblable par les bourgeois; qu'il étoit question de défendre leur liberté, leurs biens, & leur vie, & que comme ils ne devoient pas tant fatiguer que les soldats, & que d'ailleurs les Italiens étoient naturellement plus sobres que les Allemands, il falloit que le pain, qui seroit distribué par tête, ne fût désormais que de quinze onces pour chacun d'eux; que tout consistoit à gagner du temps, pour donner le loisir au roi de leur envoyer un puissant secours; que quand Sa Majesté sauroit la résolution des bourgeois & des soldats de tenir jusques à ce que leurs magasins fussent épuisés, il feroit tous ses efforts pour les secourir, & qu'il alloit faire savoir aux ministres de France à Rome l'état des choses; qu'au reste il les prioit de se reposer sur lui de la défense de la place, & qu'il en rendroit bon compte au roi & à eux.

Les magistrats, après être convenus avec lui du détail de la police, qu'ils alloient établir pour le ménagement des vivres, parlerent au peuple, qu'ils trouverent dans la résolution de tout souffrir plutôt que de se rendre. Après quoi il envoya à Strozzi un gentilhomme, nommé de Lescussan, pour l'instruire de la bonne disposition de la garnison & des habitans, afin qu'il en informât le roi par le moyen des cardinaux de Tournon & de Ferrare.

On étoit alors à la mi-Octobre, & excepté quelques sorties que Montluc faisoit faire de temps en temps, pour tenir toujours ses gens en haleine, il ne se passa rien de fort mémorable juqu'à la veille de Noël.

Ce jour-là le marquis de Marignan envoya à Montluc un présent de la moitié d'un cerf, de six chapons, de six perdrix, de six pains blancs, & de six flacons d'excellent vin, pour son dîner, disoit-il, de la Fête de Noël: mais il lui préparoit actuellement bien un autre régal; car à une heure

1553. après minuit il fit présenter l'escalade à la citadelle & au fort de la porte Camiola.

La citadelle que les Siennois avoient détruite, après en avoir chassé les Espagnols, n'avoit été réparée que fort à la hâte, & pouvoit être insultée. Plusieurs des ennemis y sauterent, & pousserent, l'épée dans les reins, quelques Allemands qui y étoient de garde, & s'en fussent rendus maîtres, sans une compagnie de bourgeois, qui vint au secours avec quelques officiers & soldats que Montluc y fit entrer. Le fort de Camiola ne fut pas moins vivement attaqué: mais il fut mieux défendu par Corneille Bentivoglio & par le comte Gaïas. Cet assaut dura plusieurs heures à deux reprises, & le marquis de Marignan dans la seconde attaque employa toutes ses troupes; mais inutilement, car tous ceux de ses gens qui étoient entrés dans la citadelle, y ayant été tués ou pris, & Montluc y ayant fait venir force arquebusiers & deux canons, qui tiroient sans cesse sur les Impériaux, qu'ils choisissoient à la faveur de cent cinquante torches, dont ils éclairoient leur assaut, le marquis fut obligé de faire sonner la retraite, après avoir perdu six cents hommes. De ce nombre étoient deux seigneurs de ses parens, dont l'un fut tué dans la citadelle, & l'autre blessé à mort. Du côté des assiégés il n'y eut que cinquante hommes tués ou blessés. C'est ainsi que se termina de ce côté-là l'année 1554.

Durant ce temps-là monsieur de Termes avec très-peu de troupes se maintint dans les postes, qu'il avoit occupés dans l'Isle de Corse, d'où les Génois tâcherent en vain de le chasser.

Le maréchal de Brissac ne donnoit pas moins d'occupation aux Espagnols dans le Piémont. Ferdinand de Gonsague, qu'on avoit rendu suspect à l'empereur, comme s'il eût eu dessein de se rendre maître du duché de Milan, en avoit été retiré pour aller commander aux Pays-Bas. On lui avoit donné pour successeur au commandement des armées dans le Piémont dom Gomez Suarez de Figueroa, homme plus habile dans le cabinet que dans la guerre.

Il se fit dans ces quartiers-là diverses entreprises de part & d'autre peu importantes, excepté celle d'Yvrée, que le

1553.

maréchal assiégea, & prit sur la fin de l'année : conquête d'autant plus considérable, qu'il pouvoit aisément recevoir par-là les secours qui lui viendroient de la Suisse, & que cette place lui ouvroit le pays, pour faire des courses dans le Milanès.

Affaire de Lorraine.

Quoique le fort de la guerre fût cette année en Italie & sur les frontieres des Pays-Bas, l'empereur ne perdoit pas de vue la Lorraine, & peu s'en fallut qu'il ne surprît la ville de Metz par un stratagème assez nouveau.

Annales de Belleforest, l. 6. Belc. l. 26. &c.

Les Cordeliers y avoient convoqué leur chapitre général, où il devoit venir quantité de religieux de diverses nations. Il falloit pour cela faire de grosses provisions dans le couvent, & on y en transportoit tous les jours de la campagne.

Découverte d'une conspiration tramée par les Cordeliers de Thionville.

Ceux qui étoient chargés de ce soin, & en particulier le gardien du convent, avoient intelligence avec les Imperiaux. Ils firent passer dans la ville quantité de tonneaux pleins d'armes parmi d'autres remplis de biere & de vin, & plusieurs soldats de Thionville & des autres villes voisines des ennemis y entrerent habillés en Cordeliers, & armés sous leurs habits.

La garnison de Thionville, qui étoit fort grosse, devoit au jour marqué paroître à la vûe de Metz, & dans le temps que les François sortiroient, comme ils ne manqueroient pas de faire, pour aller escarmoucher, les soldats déguisés en Cordeliers avec plusieurs des habitans, qui étoient de l'intelligence, étoient prêts à se jetter tout-à-coup sur ce qui y seroit resté, & à se saisir des portes & des murailles : mais François de Scépeaux sieur de Vieilleville, qui y commandoit, homme fort alerte s'étant apperçu que plusieurs de ces religieux, qui n'étoient pas François, faisoient de fréquens voyages à Thionville, en eut du soupçon. Il les observa de près, & arrêta le gardien qui lui déclara tout le détail de la conspiration. Il fit donner les signaux dont on étoit convenu avec les ennemis, qui s'avancerent au nombre de quatre mille, & tomberent dans l'embuscade qu'il leur avoit dressée. Onze à douze cents demeurerent sur la place, & quatre cents cinquante furent faits prisonniers. Les Cordeliers qui n'é-

Vincent Carlois dans la vie du maréchal de Vieilleville.

1553. toient point du complot, se disculperent. Le gouverneur se contenta de chasser les autres sans les punir, & par sa vigilance sauva la place. Le roi pour cette action lui donna le collier de l'ordre, & il fut depuis honoré du bâton de maréchal de France.

1555. *Campagne de Flandre.*

L'égalité des forces & les grandes dépenses qui avoient épuisés les finances de l'empereur & du roi, furent cause que la guerre se fit l'année suivante en Flandre beaucoup plus mollement que les précédentes. Il ne s'y fit point de siége, ni d'expédition fort mémorable, & on ne pensa de part & d'autre qu'à fortifier & à assûrer ses frontieres. L'empereur fit travailler avec empressement à la construction du nouveau Hédin. Le maréchal de Saint-André fut envoyé avec une armée en Artois pour l'empêcher. Il ravagea le comté de Saint-Pool, d'où venoient la plûpart des vivres au camp Espagnol, & se jetta dans le territoire de Cambrai, où il détruisit Cateau-Cambresis.

Annales de Belle-forest. Thuanus, Belcarius, Haræus, &c.

D'autre part les Impériaux projettant d'assiéger Mariembourg sur la fin de la campagne, se saisissoient de tous les passages pour empêcher que rien n'y entrât : mais le duc de Nevers s'étant avancé avec un corps d'armée de ce côté-là, ils furent obligés de se retirer, & la place fut ravitaillée.

Comme cette place incommodoit fort le Hainaut & le Luxembourg, l'empereur entreprit de couvrir ces deux provinces par deux nouvelles forteresses, l'une qu'il fit bâtir sur une montagne qui commandoit la Meuse vis-à-vis de Givetz; c'est le Charlemont d'aujourd'hui, auquel l'empereur donna son nom : l'autre tout proche de Mariembourg, à laquelle Philippe, fils de Charles-Quint, donna le sien : & elle fut appellée Philippeville.

Durant ce temps-là le cardinal Pool agissoit vivement auprès de l'empereur & du roi pour la paix, & obtint que les plénipotentiaires des deux princes s'assemblassent à Merc entre Ardres, Calais & Gravelines. Le cardinal de Lorraine & le connétable s'y rendirent de la part du roi, le duc de Medina-Celi & Antoine de Granvelle évêque d'Arras pour l'empereur, & le cardinal Pool avec les mylords Arondel & Paget comme médiateurs.

Les prétentions des deux princes étoient si opposées, & il s'agissoit d'intérêts si considérables, qu'il étoit très-difficile de les concilier : & l'on voit dans les instructions dressées pour les plénipotentiaires de France par le chancelier Olivier, qu'ils n'avoient permission de se relâcher que sur les villes de Metz, Toul & Verdun, pour ne pas irriter les princes & les villes de l'Empire, & ôter à l'empereur ce moyen de les engager à armer contre la France. Pour le reste ils avoient ordre d'insister sur la restitution du Milanès : & en ce qui concernoit celle du Piémont & des autres états de Savoye, dont le roi étoit en possession, ils devoient se régler sur les propositions que l'empereur feroit faire par ses plénipotentiaires, & céder à proportion de ce que ce prince cederoit lui-même sur d'autres articles.

1555.

Prétentions opposées du roi & de l'empereur.

Au Recueil de traités par Leonard, tom. 2.

Mais l'empereur, tout cassé & tout accablé qu'il étoit d'infirmités continuelles, n'avoit pas changé de génie : & quoiqu'il eût dès-lors résolu de se démettre de ses états entre les mains de dom Philippe son fils, il n'étoit pas d'humeur à en souffrir la diminution.

Ses ambassadeurs ne voulurent jamais écouter la demande de la restitution du Milanès. Ils proposerent seulement à cet égard le mariage de dom Carlos son petit-fils, avec Isabelle de France fille aînée du roi, auquel cas il en feroit la cession à ce jeune prince, mais à condition que le roi y renonçât pour lui & pour ses successeurs.

Sur l'article de Térouanne & du vieux Hédin qu'il avoit rasés, il offroit seulement de céder le comté de Charolois & le nouveau Hédin, mais à condition que les fortifications qu'il y avoit fait faire fussent démolies. Il consentoit de plus qu'une des trois villes, savoir Yvoi, Damvilliers & Montmedi, que le roi lui avoit prises dans le Luxembourg, fût aussi démantelée, quand on lui auroit rendu les deux autres.

Les ambassadeurs Impériaux demandoient la restitution du duché de Bourgogne, & de ce qui avoit été pris sur le duc de Savoye. Les ambassadeurs de France au contraire déclarerent qu'ils ne souffriroient jamais qu'on remît sur le tapis l'article de la Bourgogne ; & pour ce qui est des états de Savoye, ils dirent qu'on pouvoit satisfaire l'empereur,

1555. pourvû que de ſon côté il rendît juſtice au roi Henri d'Albret, en lui reſtituant la Navarre, & qu'il retirât ſes troupes du duché de Parme, en laiſſant Octave Farneſe en poſſeſſion paiſible de tout ce duché. On parla dès-lors du mariage de madame Marguerite ſœur du roi avec le duc de Savoye qui l'épouſa quelques années après; mais ce ne fut qu'un ſimple projet.

Ne peuvent être conciliées par la voie de la négociation.

Le cardinal Pool voyant que les affaires n'avançoient point, & que dans ce traité, comme dans tous les précédens, l'article du Milanès & du duché de Bourgogne étoient des obſtacles inſurmontables pour la paix, propoſa qu'on en remît la déciſion à l'arbitrage du concile de Trente, quand le pape l'auroit de nouveau aſſemblé. Le roi y conſentit, & dit au cardinal qu'il feroit inceſſamment ſavoir au conſeil d'Angleterre par monſieur de Noailles, le deſir ſincere qu'il avoit de finir une guerre ſi funeſte à l'Europe, & l'obligation qu'il lui avoit à lui-même en particulier, du zele avec lequel il avoit travaillé dans cette négociation.

Du Cheſne, hiſt. d'Angleterre.

La crainte que ce prince avoit que la reine d'Angleterre à la ſollicitation de ſon mari, ne ſe déclarât contre la France, lui faiſoit avoir beaucoup de conſidération pour le cardinal & pour les autres miniſtres Anglois qui aſſiſtoient au traité; & ce fut dans la même vûe, que quelque temps après, les hoſtilités ayant recommencé ſur les frontieres entre les Anglois & les Ecoſſois, & ceux-çi ayant pris ſur les Anglois quelques petites villes qu'ils raſerent, il empêcha que cette rupture n'eût de plus grandes ſuites, & ſe ſervit de toute ſon autorité auprès de la reine d'Ecoſſe, pour terminer ces nouveaux différends par les voies de douceur.

Hoſtilités réciproques des deux armées.

Les conférences de Merc étant finies ſans rien conclure, les troupes des deux partis continuerent leurs ravages ſur les frontieres. Le roi fit entrer à Mariembourg un nouveau convoi qui fut conduit par une armée entiere, ſous les ordres du duc de Nevers & du maréchal de Saint André, avec permiſſion de préſenter la bataille au comte de Barlemont qui commandoit l'armée de l'empereur auprès de Givetz, & faiſoit fortifier Charlemont : mais ils avoient défenſe de l'attaquer dans ſon camp.

Dès

1555.

Dès qu'ils eurent fait entrer le convoi dans Mariembourg, ils vinrent se poster à la vûe du camp de Barlemont, qui ne jugea pas à propos d'en sortir; il y eut seulement quelques escarmouches, où un corps de reitres fut défait par les François. Ils s'approcherent de Philippeville, qui commençoit à être en défense, & furent empêchés de l'assiéger par la seule crainte que l'armée ennemie ne leur coupât les vivres. Ils passerent devant Chimai pour l'insulter : mais ils y trouverent une si forte garnison, qu'ils n'oserent le faire; & cependant le prince d'Orange étant entré avec des troupes en Picardie, y surprit l'arriere-ban de France & le tailla en pieces. Il se fit un grand honneur de cette défaite, comme s'il eût battu les meilleures troupes du roi toutes composées de noblesse : mais dans la vérité les arriere-bans commençoient à être tels que nous les avons vûs de notre temps; c'est-à-dire, que ce n'étoit gueres que quelques jeunes gentilshommes sans expérience qui y tenoient la place de leurs peres, & souvent il y avoit parmi eux des gens de néant que les seigneurs des bourgs & des villages payoient pour s'exempter de la fatigue d'une campagne.

La peste qui se mit au camp de Givetz, & qui emporta le général Rossem bâtard de la maison de Cleves, & maréchal de ce duché, bon capitaine, obligea l'empereur à rompre promptement cette armée; & les troupes de part & d'autre furent envoyées en quartier d'hyver.

Bataille navale entre les François & les Flamands.

Haræus in Annal. Brabant. Belcar. l. 27.

Avant la retraite des armées, il s'étoit donné au mois d'Août un sanglant combat sur la mer à la hauteur de Douvres, entre vingt-six armateurs de Dieppe & vingt-quatre vaisseaux Flamands, si on en croit les annales de Brabant; car les François ne conviennent pas du nombre, & disent que les Dieppois n'avoient que dix-neuf vaisseaux, & les Flamands vingt-deux; & ceux-ci, quoique navires marchands, étoient armés en guerre, & beaucoup plus hauts de bord que les François, qui d'ailleurs étoient bien plus légers.

On se canonna d'abord, & puis on en vint à l'abordage. On se battit de part & d'autre avec une fureur, dont on n'avoit point vû d'exemples dans ces sortes de combats, les Flamands, sans se mettre en peine de leurs marchandises,

1555. ne penſant qu'à ſe ſecourir les uns les autres. La bataille dura depuis neuf heures du matin juſqu'à trois heures après midi, que le feu s'étant mis dans quelques vaiſſeaux, & enſuite communiqué à pluſieurs autres, les deux flottes furent obligées de ſe ſéparer. Six navires Flamands & ſix François ſauterent en l'air; & les deux amiraux furent de ce nombre. Les François en prirent cinq, qu'ils amenerent à Dieppe. Le reſte de la flotte Flamande toute délabrée gagna la Hollande, & il y eut des deux côtés un grand nombre de morts & de bleſſés.

Suites des affaires d'Italie & du ſiége de Sienne.

Les affaires, qui durant ce temps-là ſe paſſoient au-delà des Alpes, n'occupoient pas moins l'attention des deux princes. Je vais en reprendre la ſuite, & je commence par celles de Sienne.

Depuis la nuit de Noël de l'an 1554. que les aſſiégeans avoient été repouſſés, lorſqu'ils entreprirent d'emporter la citadelle & le fort de la porte Camiola par eſcalade, le marquis de Marignan ne penſa plus qu'à réduire la ville par la famine, & la ſerra de ſi près, qu'il n'y pouvoit plus rien entrer.

La longueur du ſiége chagrinoit fort l'empereur & le duc de Florence. L'un & l'autre paroiſſoient fort mécontens du marquis de Marignan, qu'on accuſoit de faire durer exprès cette entrepriſe pour prolonger la guerre, & jouir plus long-temps de l'honneur du commandement. Il reçut ordre d'employer l'artillerie, & de forcer la place quoi qu'il en dût couter. Il eut beau repréſenter qu'il avoit affaire à un gouverneur vigilant, expérimenté, brave, à une garniſon très-aguerrie, & à des habitans réſolus à défendre leur liberté aux dépens de leur vie; qu'on s'expoſoit, en voulant les emporter de force, à perdre toute l'armée ſans aſſûrance de réuſſir; qu'il n'y avoit plus que très-peu de vivres dans la place, & qu'avec un peu de patience on en viendroit à bout : nonobſtant toutes ſes remontrances, on lui ordonna de faire breche à la ville pour y donner l'aſſaut.

On lui envoya de Florence au mois de Janvier un renfort d'artillerie de vingt-ſix gros canons, & il commença à faire ſes approches pour les mettre en batterie.

Commentaires de Monluc, l. 3.

Les bourgeois de Sienne, informés de ces nouveaux pré-

paratifs, eurent peur : & Montluc fut averti par Jerôme Espano gentilhomme Siennois, un des huit de la guerre, (c'est ainsi qu'ils appelloient huit personnes qui avoient été proposées par la ville pour les affaires de la guerre durant le siége,) qu'il alloit se faire une assemblée à l'hôtel de ville pour délibérer si on attendroit l'assaut, ou si on capituleroit avec le marquis de Marignan. Montluc en fut fort inquiet; car il n'étoit pas en état de forcer les Siennois à suivre ses ordres, & ne maintenoit la grande autorité qu'il avoi sur eux que par son adresse.

Résolu de rompre ce coup, il fit venir chez lui le colonel Reineroc qui commandoit les Allemands, Corneille Bentivoglio qui commandoit les Italiens, & le sieur de Combas qui commandoit les François, & leur ordonna de venir avec tous leurs capitaines à l'assemblée des bourgeois, où lui-même se rendit.

Il entra dans la salle du conseil, où deux des huit de la guerre avoient déja conclu pour la capitulation. Il leur fit une harangue à sa maniere avec beaucoup de feu, malgré la foiblesse où l'avoit réduit sa maladie, dont il n'avoit pû encore bien revenir à cause de ses travaux continuels, & du peu de nourriture qu'il prenoit, pour donner exemple à la garnison & aux bourgeois de souffrir la disette. Il leur représenta les conséquences terribles de leur résolution pour leur liberté, pour leurs biens, pour leurs vies; que dès qu'ils auroient proposé au marquis de capituler, il ne les recevroit que la corde au cou, que la garnison feroit sa capitulation à part: qu'elle lui seroit accordée telle qu'elle voudroit; que le duc de Florence ne lui refuseroit rien de ce qu'elle demanderoit, pourvû qu'il eût les habitans à discrétion; que lui d'ailleurs leur avoit déja donné assez de preuves de ce qu'il savoit faire dans la défense d'une place pour qu'ils s'en reposassent sur son habileté; qu'il étoit sûr de la résolution & du courage de sa garnison; que le marquis de Marignan se repentiroit bien-tôt de la témérité de son entreprise; que lui-même souffroit infiniment dans son camp par la rigueur de la saison & par le défaut de vivres; que les fourrages lui manquoient absolument; de sorte qu'il n'y avoit pas gardé soixante Cavaliers; & que si les neiges

1555.

furvenoient après la perte qu'il auroit faite à l'affaut, il feroit contraint d'abandonner la partie, & de lever le fiége.

Les habitans de cette ville s'engagent à la défendre jufqu'à la mort.

Montluc les voyant ébranlés par fon difcours, fit avancer les trois colonels & les capitaines de la garnifon, leur demanda s'ils n'étoient pas réfolus à facrifier leurs vies, & à donner jufqu'à la derniere goutte de leur fang pour fauver la liberté de Sienne. Tous ces officiers, ainfi qu'ils en étoient convenus avec lui, dirent qu'ils étoient dans cette réfolution, & en firent fur le champ un ferment en levant la main.

Après que cela fut fait, ceux du confeil témoignerent à Montluc beaucoup de reconnoiffance de fon zele pour le falut & la liberté de leur république, lui dirent que fa remontrance leur avoit paru pleine de réflexions folides; qu'ils alloient délibérer là-deffus, & qu'ils lui rendroient compte dans peu d'heures du parti qu'ils auroient pris.

Il les avoit tellement remués par fon éloquence militaire, que tous conclurent à foutenir l'affaut; & les deux des huit de la guerre qui avoient d'abord opiné pour la capitulation, fupplierent l'affemblée que leurs avis fuffent rayés dans le regiftre. Enfuite Ambroife Mitti un des principaux magiftrats, étant paffé de la chambre du confeil dans la grande falle qui étoit pleine de nobleffe & de peuple, leur fit le rapport de tout ce qui s'étoit propofé dans le confeil, répéta & fit beaucoup valoir la harangue de Montluc : elle eut le même effet fur leur efprit, que fur celui des magiftrats; & tous s'écrierent qu'ils étoient prêts de défendre leur liberté jufqu'aux plus cruelles extrémités, & jufqu'à la mort.

Mefures prifes pour cet effet par Montluc.

Ce fuccès réjouit Montluc au-delà de tout ce qu'on peut dire, & mérite bien qu'on lui pardonne l'encens qu'il fe donne à lui-même dans fes commentaires à cette occafion. Il ne penfa plus qu'à prendre des mefures pour une vigoureufe défenfe. Il partagea la ville en huit quartiers, & en affigna un à chacun des huit de la guerre, avec ordre de faire un rôle de tous les hommes, femmes, filles & enfans capables, ou de porter les armes, ou de travailler aux retranchemens qu'il méditoit de faire. Perfonne n'en voulut être exempt; & jufqu'aux dames & aux demoifelles les plus

1555.

qualifiées, tous généralement s'enrôlerent pour avoir chacun leur tâche.

Afin de ne point trop fatiguer des gens qui souffroient déja assez de la faim, il voulut, avant que de faire travailler, s'assûrer de l'endroit où les ennemis dresseroient leur batterie, & fit tenir seulement tout prêts les pics, les bêches & les autres instrumens nécessaires à remuer & à transporter la terre.

Dès l'entrée de la nuit il faisoit entrer quelques officiers dans les fossés de la ville, & envoyoit à cinquante ou soixante pas au-delà, des paysans qui se mettoient le ventre à terre dans quelque fossé ou dans quelque haie aux environs, afin de s'instruire des endroits où les ennemis viendroient reconnoître le terrein pour placer leur canon. Ils y vinrent à diverses reprises; & dès qu'ils s'étoient retirés, le paysan en avertissoit l'officier dans le fossé, & celui-ci donnoit l'avis au commandant du quartier. Aussi-tôt on commençoit le travail aux flambeaux, dont Montluc avoit fait faire une grande quantité. Cette lumiere & le bruit des travailleurs faisoient connoître aux ennemis qu'on se retranchoit de ce côté-là. Ce stratagème obligea plusieurs fois le marquis de Marignan à changer de dessein, & lui fit croire qu'il y avoit dans son camp des traîtres qui par quelque signal avertissoient les assiégés de tout ce qui s'y passoit.

Il se détermina enfin à dresser sa batterie sur une petite hauteur entre la porte Ovile & la grande Observance. Ce parti que prit le marquis embarrassa fort Montluc; parce qu'il étoit impossible de faire là des retranchemens sans abattre plus de cent maisons, ce qui demandoit du temps, & devoit faire beaucoup de peine aux propriétaires : mais la générosité des Siennois le tira de cet embarras. Ceux à qui les maisons appartenoient s'offrirent à les abattre eux-mêmes, & le firent avec une promptitude & une joie qui le charma.

Le projet de défense que Montluc avoit fait, étoit de ne pas s'obstiner à défendre long-temps la breche : mais, après quelque résistance, de la laisser libre aux assaillans, & de les attendre dans son retranchement bien flanqué, bordé de mousqueterie & de plusieurs canons chargés à cartouche.

1555. Il fit murer & terrasser la porte Ovile, & laissa entre la muraille & le retranchement un espace d'environ quatre-vingts pas, qui devoit être le centre de tout son feu, si le marquis s'y engageoit.

On fit tant de diligence dans la ville, que le retranchement fut en état avant que les batteries du marquis fussent tout-à-fait dressées. Dès qu'elles le furent, elles commencerent à battre en breche, & si furieusement, qu'en peu de temps la muraille dans la longueur de quatre-vingts pas fut toute fracassée & prête à s'écrouler dans le fossé.

Cependant monsieur de Bassompierre qui commandoit l'artillerie de la place, & en avoit très-peu, fit par ordre de Montluc pointer un canon contre ceux des assiégeans sur le fort qui couvroit la porte de Camiola. Un canonnier Siennois très-adroit s'en servit si bien, qu'il en démonta six de ceux des ennemis; & il étoit si sûr de son coup, que dès qu'il paroissoit en un endroit quelque officier de l'armée, il ne le manquoit pas.

Le marquis de Marignan n'étoit que médiocrement fâché du peu de succès de cette attaque. Il voulut qu'un gentilhomme de la chambre de l'empereur, que ce prince lui avoit envoyé pour se plaindre de la longueur du siége, fût témoin oculaire de l'application qu'il y portoit. Il fit venir en sa présence un espion qu'il entretenoit dans la place, qui lui fit le rapport de ce qui s'y passoit, de la force du retranchement construit derriere la muraille, du dessein qu'on avoit pris de ne lui pas beaucoup disputer la breche, pour l'engager entre la muraille & le retranchement, où tout étoit disposé à faire un horrible carnage de ses troupes; & sur ce détail le gentilhomme en revint au sentiment du marquis, de ne point hasarder l'assaut, & de s'en tenir au premier dessein d'avoir la place par famine.

Les Impériaux font retirer leur artillerie.

Dès le lendemain on commença à retirer l'artillerie, & quand on s'en fut apperçu dans la place, les Siennois monterent sur les murailles & firent de grandes huées, insultant aux ennemis, & leur offrant d'abattre eux-mêmes leurs murailles pour leur ouvrir le chemin à l'assaut.

Dans ce moment le canonnier Siennois entendant du bruit derriere une petite maison qui étoit tout proche de

1555.

la batterie impériale, y pointa son canon, & peu s'en fallut qu'il ne fît le plus beau coup qu'il eût fait de tout le siége. Le marquis de Marignan étoit tout proche de cette maison dans une litiere, à cause de la goutte qu'il avoit actuellement, & s'entretenoit avec le gentilhomme de l'empereur. Le boulet perça la maison & renversa un mur de brique sur la litiere, dont l'un & l'autre penserent être accablés. Le marquis dit à Montluc, après le siége, qu'il lui avoit une extrème obligation de ce coup de canon, parce que la peur qu'elle lui causa lui fit passer sa goutte, & qu'il n'en avoit eu depuis aucun ressentiment.

Le peuple voyant l'artillerie retirée, reconduisit Montluc à son logis avec des acclamations & des applaudissemens qui lui auroient plû bien davantage, s'il n'avoit pas eu connoissance d'un autre danger qui le menaçoit.

Quelques sermens qu'eussent fait les Allemands de souffrir la faim jusqu'à la derniere extrémité, ils commencerent à murmurer de ce qu'on diminuoit tous les jours les rations.

Adresse de Montluc pour se défaire de quelques troupes Allemandes qui l'incommodoient.

Il ne crut pouvoir prendre de meilleur parti, que de se défaire d'eux: mais la difficulté étoit dans l'exécution. Car de leur proposer de sortir de la place & de se faire passage au travers du camp ennemi, c'étoit une chose infiniment hasardeuse. La contrevallation des ennemis étoit très-forte, & ils avoient au-delà plusieurs quartiers retranchés qu'il falloit forcer pour gagner la campagne. De plus une telle proposition faisoit affront aux lansquenets. C'étoit leur faire connoître qu'on se défioit d'eux; outre que cela devoit causer beaucoup d'alarme aux Siennois, qui se verroient abandonnés d'une partie de la garnison.

C'étoit pourtant une nécessité d'en venir-là, parce que Montluc appréhendoit que les Allemands ne se rendissent d'eux-mêmes aux ennemis, ou ne le contraignissent, de concert avec les bourgeois, à capituler.

Il s'avisa d'un expédient qui remédioit à un de ces inconvéniens, sauf à se tirer des autres comme il pourroit. Il fit faire deux sorties par deux endroits, l'une commandée par le capitaine Charri, & l'autre par le comte Gayas; & durant l'alarme il fit passer le capitaine Cosseil, qu'il chargea

1555. d'aller à Mont-Alcin trouver le général Strozzi, afin de lui faire savoir l'embarras où il se trouvoit, & de le prier d'écrire au colonel Reineroc, de faire tout son possible pour lui amener ses Allemands, dont il avoit besoin dans une expédition importante qu'il méditoit.

Strozzi, qui comprit bien l'importance de la chose, envoya à Sienne le capitaine Flaminio avec une lettre pour le colonel Reineroc conforme aux intentions de Montluc, où lui marquant l'estime qu'il faisoit de lui & de ses troupes, il le conjuroit de tout hasarder pour le venir aider dans une entreprise qu'il ne pourroit exécuter sans lui.

Le colonel eut peine à se payer de ces complimens, connoissant toute la difficulté du passage, & il assembla ses capitaines pour délibérer là-dessus avec eux : mais enfin après avoir tout examiné, un d'entre eux qui commandoit sous le colonel, lui dit qu'on pourroit tellement concerter la chose avec monsieur de Montluc, que quelque difficile qu'elle fût, il ne seroit pas impossible d'en venir à bout; que le pis qui leur pourroit arriver, seroit de mourir en braves gens les armes à la main, & que tout bien considéré, cela valoit mieux que de périr de faim dans une place, ou de racheter leur vie par une capitulation honteuse ; à quoi on seroit contraint d'en venir dans peu de temps. La résolution fut prise & portée à Montluc.

Il promit au colonel de prendre si bien ses mesures, qu'il les mettroit en sûreté hors du camp des ennemis pour peu qu'ils voulussent le seconder eux-mêmes. Il le pria seulement de tenir la chose secrette jusqu'à l'exécution, de peur d'alarmer les bourgeois.

On étoit alors à la fin de Janvier. Sur le soir du jour marqué Montluc fit faire la ronde par-tout plus exactement que jamais, pour empêcher que personne n'approchât des murailles, & que quelque espion ne donnât avis aux ennemis de ce qui alloit se faire. Les Allemands se rendirent à une des portes avec autant de bagages qu'ils en pouvoient porter eux-mêmes; car il n'y avoit presque plus de chevaux dans la ville; & dès qu'ils furent rangés de la maniere qu'ils devoient garder dans leur marche, Montluc fit faire trois

sorties

sorties sous les capitaines Charri & Blacon & le comte Gayas, qui donnerent de tous côtés une si grande alarme au camp, que les Allemands s'échapperent par un vallon éloigné des endroits où se faisoient les attaques, & passerent sans perte au-delà du camp. Ils n'arriverent pas tous cependant à Mont-Alcin; car marchant en desordre, & la peur les ayant saisis, ils furent la plûpart assommés par les garnisons de plusieurs petites places, au travers desquelles il falloit passer en chemin. 1555.

Pour ce qui est des trois sorties, où l'on combattit pendant une heure entiere pour donner le temps aux Allemands de s'éloigner du camp, elles ne se firent pas sans quelque perte, les trois commandans y furent blessés, & une quarantaine des meilleurs soldats y furent partie blessés, partie tués.

Montluc étant venu à bout, beaucoup plus heureusement qu'il n'auroit osé espérer, d'exécuter un coup si hasardeux, pensa à rassûrer les Siennois qui étoient fort consternés du départ des Allemands. Il alla au palais où le magistrat s'étoit assemblé sur cet incident dès ce soir-là même. Il leur exposa les raisons de ce qu'il avoit fait; que c'étoit pour ménager le peu de vivres qu'il y avoit dans la ville; que les Allemands en consumoient seuls plus que les soldats François & Italiens ensemble; qu'il y avoit danger qu'ils ne passassent au camp ennemi; que leurs officiers commençoient à n'en être plus les maîtres; que ces troupes lui étoient inutiles; qu'elles étoient très-bonnes en campagne, & peu propres à la défense d'une place assiégée; qu'il n'osoit leur confier une sortie; que leur en ayant fait faire une à la priere de leur colonel, c'étoit la seule qui avoit mal réussi; qu'il étoit redevable du succès des autres à la bravoure des soldats Italiens & François & des bourgeois; qu'ils n'avoient nul sujet de s'alarmer de leur retraite; que quand il n'auroit ni les enseignes Italiennes ni les Françoises, il ne feroit nulle difficulté de défendre la place avec les seuls habitans, qui lui avoient donné jusqu'alors tant de preuves de leur courage; que s'il n'avoit pas communiqué au sénat la résolution qu'il avoit prise là-dessus de concert avec monsieur de Strozzi, c'étoit que l'affaire

1555. demandoit le dernier ſecret ; qu'au reſte il y avoit une choſe à faire, qui, toute violente qu'elle leur dût paroître, étoit abſolument néceſſaire pour la conſervation de leur liberté ; que c'étoit de mettre dehors les bouches inutiles ; qu'en le faiſant ils pourroient encore tenir trois mois, & que ſoutenant ainſi juſqu'au printemps, ils donneroient au roi le loiſir de leur envoyer le ſecours qu'il leur deſtinoit.

Ce diſcours de Montluc eut le même effet que les précédens, & raſſûra le conſeil, qui le pria de s'aller repoſer chez lui le reſte de la nuit, & que le lendemain ils lui feroient ſavoir le réſultat de leur délibération. Lui cependant fit répandre parmi le peuple ce qu'il avoit dit dans le conſeil touchant la ſortie des Allemands ; & les bourgeois non-ſeulement ſe calmerent, mais firent paroître plus de réſolution que jamais.

Les habitans lui donnent un pouvoir abſolu avec la qualité de dictateur.

Cependant dans le conſeil que les magiſtrats tinrent, la propoſition de faire ſortir les bouches inutiles ſouffrit de grandes difficultés, chacun ayant peine à ſe réſoudre d'abandonner à la fureur des ennemis une infinité de gens qu'ils aimoient, ou qu'ils protégeoient, ou qui leur étoient utiles pour leur ſervice, ou attachés par les liaiſons du ſang & de la parenté. Dans cette irréſolution, ils firent une choſe bien glorieuſe à Montluc ; ce fut de le charger de tout, de lui donner le pouvoir abſolu dans la ville, & de l'honorer du titre de dictateur pour un mois à l'exemple des anciens Romains, qui dans les extrémités preſſantes de l'état, en avoient pluſieurs fois uſé ainſi.

Le conſeil lui députa dès le lendemain matin pour lui déférer cet honneur & la puiſſance qui y étoit attachée. Il le reçut avec de grands témoignages de reconnoiſſance, & leur promit qu'il s'en ſerviroit d'une maniere qui ne leur donneroit pas lieu de s'en repentir.

Il met dehors toutes les bouches inutiles.

Le premier uſage qu'il en fit fut de dreſſer une liſte des bouches inutiles : elle montoit juſqu'à plus de quatre mille quatre cents perſonnes. Il mit par-tout des corps de garde pour empêcher le tumulte, & fit aſſembler dans la place tous ceux qui étoient ſur la liſte. Ce fut un ſpectacle des plus pitoyables par les cris, les pleurs & les gémiſſemens

de ces pauvres gens, qui se voyoient exposés à la merci des ennemis : mais il fallut obéir, & on les fit sortir par diverses portes que l'on ferma sur eux. 1555.

D'abord qu'ils parurent, le marquis de Marignan qui vit la conséquence de cette décharge de la ville pour la prolongation du siége, les fit repousser dans l'espérance que la nécessité où l'on les verroit de périr, causeroit quelque émeute dans la ville : mais il ne s'y fit aucun mouvement. Il en mourut la moitié en moins de huit jours, partie par le fer des ennemis, partie par la faim : le reste échappa à la faveur des ténebres, & il en coûta l'honneur à plusieurs femmes & à plusieurs filles pour se conserver la vie.

Le marquis déconcerté par tous ces expédiens que Montluc imaginoit pour faire durer le siége, voyoit avec un extrême chagrin que son armée dépérissoit tous les jours par les fatigues & par la disette des vivres; car il étoit obligé de les faire venir de Florence, éloignée de plus de trente milles de son camp; & à cause des mauvais chemins, ils ne pouvoient y être apportés que par des mulets & des ânes, dont la plûpart faute de fourrage mouroient au retour. Dans cet embarras il s'avisa d'un stratagème pour mettre la division dans la ville, & qui auroit pû lui réussir, s'il avoit eu affaire à un gouverneur moins expérimenté ou moins alerte.

Moyens employés inutilement par le marquis de Marignan pour mettre la division dans la ville.

Il trouva moyen de corrompre un bourgeois nommé Pietro, qui étoit de l'ordre du peuple, & convint avec lui qu'on lui envoyeroit plusieurs blancs-signés de quelques gentilshommes Siennois qui étoient dans le camp au service de l'empereur; qu'il les rempliroit, & y feroit parler chacun de ces gentilshommes à ceux à qui il jugeroit à propos d'adresser les lettres, en ces termes ou semblables: Qu'ils étoient fort surpris de ce qu'ils se laissoient si longtemps tromper par monsieur de Montluc; qu'il n'y avoit nulle espérance de secours; que pour s'en assûrer ils pouvoient faire sortir secrettement de la ville quelque personne, & l'envoyer jusqu'à Rome, afin de s'y informer si les ministres du roi se donnoient le moindre mouvement pour assembler des troupes; qu'ils pouvoient encore espérer de l'empereur une capitulation tolérable par le moyen

1555. du marquis de Marignan : mais que s'ils attendoient jusqu'à l'entier épuisement de leurs magasins, on ne feroit quartier à personne, & que l'unique motif qui les portoit à leur écrire, étoit l'amitié qu'ils conservoient pour leurs chers compatriotes, dont ils ne pouvoient prévoir la perte certaine, sans la plus extrême douleur; qu'ils avoient dans la ville plusieurs gentilshommes de leur intelligence, & que la marque où ils les pourroient reconnoître pour conférer avec eux du salut de leur patrie, étoit une petite croix blanche qu'ils trouveroient marquée sur le seuil de la porte de telles & telles maisons, dans telles & telles rues.

Pietro devoit adresser ces lettres à ceux des gentilshommes dont Montluc étoit le plus assûré. Il ne doutoit point que quelqu'un d'eux ayant reçu la lettre, ne la portât au magistrat; que l'on n'arrêtât, & que l'on ne fît mourir plusieurs de ceux dont les maisons étoient désignées, & où l'on trouveroit la croix blanche; que l'artifice continuant toutes les nuits, & quelqu'un étant tous les jours immolé à la fureur du peuple, la noblesse ne voulût se précautionner & se saisir d'un quartier de la ville pour s'y retrancher, & de-là faire son traité avec le marquis pour le lui livrer; qu'à tout le moins la noblesse & le peuple se brouilleroient ensemble, & que Montluc avec le peu de troupes qu'il avoit, ne pouvant appaiser les tumultes, seroit obligé de penser à se rendre.

Pietro ne tarda pas à exécuter cette trahison, & dès qu'il eut reçu les blancs-signés, il en remplit un, & le fit couler sous la porte d'un gentilhomme, qui l'ayant trouvé le matin, l'alla porter au magistrat. Aussi-tôt l'ordre fut donné d'arrêter celui des gentilshommes qui y étoit nommé, comme étant de l'intelligence; car on crut l'avoir bien vérifiée, lorsqu'on trouva la petite croix blanche marquée sur le seuil de sa porte.

A cette nouvelle le peuple en furie voulut mettre le gentilhomme en pieces; & il auroit été assommé, si Montluc ne s'y fût opposé fortement, représentant qu'il étoit à propos de convaincre le criminel; que ce pouvoit être un artifice des ennemis, & qu'on ne hasardoit rien en différant la punition de quelques jours.

La même chose arriva trois ou quatre jours après, & un autre gentilhomme fut arrêté. Cette nouvelle découverte augmenta la furie du peuple, & Montluc eut encore plus de peine à le contenir qu'auparavant. Il alla cependant voir la plûpart des gentilshommes, les assûra qu'il ne leur seroit fait aucun mal, lui en dût-il coûter la vie à lui-même, & qu'on ne précipiteroit rien. Il fit aisément entendre raison aux magistrats : mais voyant le peuple extrèmement ému, il le harangua. Il lui dit qu'il avoit déja quelques indices pour la vérification du fait : mais qu'il falloit faire des prieres publiques à Dieu, pour obtenir de lui des lumieres sur les pernicieux artifices des ennemis, qui se découvriroient devant qu'il fût peu de temps. 1555.

Il fit faire des processions générales, & amusa ainsi le peuple pendant quelques jours, tandis qu'il envoyoit toutes les nuits des personnes sûres dans les rues pour épier, & tâcher de reconnoître celui ou ceux qui jettoient les lettres dans les maisons. Pietro laissa passer deux nuits sans en jetter, & la suivante il fut surpris par un gentilhomme caché dans la rue, & qui lui vit allonger le bras sous une porte. Il le laissa aller quelques pas, puis courut sur lui en criant, *Qui vive :* Pietro, qui ne croyoit pas qu'il l'eût vû faire, se nomma, & dit qu'il alloit au corps-de-garde voisin dont il étoit.

Le gentilhomme lui laissa continuer son chemin, & alla frapper à la porte de la maison où Pietro s'étoit arrêté. Il y trouva une nouvelle lettre, & la porta au magistrat. Pietro fut mis à la torture, & confessa sa trahison. Il fut condamné à être pendu aux fenêtres du palais : mais Montluc voulant faire voir au peuple qu'il n'affectionnoit pas moins leur ordre que celui de la noblesse, obtint sa grace, & fit changer la peine de mort en un bannissement perpétuel.

La tranquillité fut parfaitement rétablie dans la ville : & si les neiges fussent survenues en abondance, comme c'étoit l'ordinaire durant l'hyver, le marquis de Marignan auroit été obligé de quitter la partie : mais le temps beaucoup plus beau & plus doux que la saison ne le comportoit, lui épargna des incommodités qui auroient entierement ruiné son armée.

1555.

Extrémités où elle se trouvoit réduite.

Montluc avoit gagné jusqu'au mois de Mars, en diminuant toujours peu à peu le poids du pain qu'on donnoit aux bourgeois & à la garnison : & ce fut dans ce temps qu'on lui donna de Rome quelque espérance, que le maréchal de Brissac viendroit du Piémont à son secours: mais cette espérance fut vaine, & la misere augmentoit tous les jours. On avoit mangé tous les chevaux, excepté trois ou quatre, les ânes, les chiens, les chats, les rats, toutes les herbes qui se trouvoient sur les murailles & dans les fossés. Ces mauvaises nourritures & la faim faisoient mourir tous les jours un grand nombre de personnes: & Montluc ne trouvant plus de remede à une telle extrémité, vit bien lui-même qu'il n'y en avoit point d'autre que de se rendre.

Montluc consent enfin de capituler.

Le huitieme d'Avril la seigneurie le pria de ne point trouver mauvais qu'on envoyât au marquis, pour capituler; & il y consentit. Le marquis reçut les députés beaucoup mieux qu'ils n'avoient esperé. Il dépêcha un courrier au duc de Florence, qui en prince habile, comme il l'étoit, & qui espéroit un jour ajoûter à ses états la république de Sienne par la faveur qu'il avoit auprès de l'empereur, se servit de cette occasion, pour gagner l'affection des Siennois, en leur accordant des conditions tolérables, eu égard à l'état où ils se trouvoient réduits.

Le marquis avant que la capitulation arrivât, fût informé de ce qu'elle contenoit par une lettre du duc de Florence: sur quoi il envoya un trompette à Montluc, pour le prier de lui envoyer quelque personne, à qui il pût parler confidemment.

Montluc fit sortir de la place Corneille Bentivoglio & le capitaine Charri, à qui le marquis dit qu'il savoit que la capitulation se faisoit au nom des habitans; qu'il ne convenoit point à monsieur de Montluc qu'ils capitulassent pour lui, & que s'il vouloit faire un traité particulier tant pour lui que pour sa garnison, il obtiendroit tout ce qu'il pourroit souhaiter; qu'ils étoient l'un & l'autre deux pauvres gentilshommes de leur estoc, qui étoient parvenus par leur courage à une réputation & à des emplois dignes de l'envie des plus grands seigneurs; & qu'il se feroit un

plaisir de lui marquer en tout l'estime & l'amitié qu'il avoit pour lui.

Montluc renvoya Bentivoglio & Charri au marquis lui dire qu'il savoit comment il se devoit conduire; qu'on ne verroit jamais le nom de Montluc souscrit à une capitulation; & que si on lui faisoit la moindre difficulté là-dessus, il sauroit bien prendre son parti.

Le marquis, surpris de cette réponse, dit à Bentivoglio: « Que veut dire monsieur de Montluc? je pensois lui faire plaisir, je voi bien que cet homme-là est résolu de périr en » désespéré. Cela est ainsi, reprit Bentivoglio, & comptez » que si la capitulation n'est telle qu'il le souhaite, il sortira » de la place l'épée à la main, quoi qu'il en puisse arriver. » Hé bien, reprit-il, dites-lui que je suis son serviteur, » & que sauf le service de l'empereur & celui du duc de » Florence, je le contenterai en tout ce qui dépendra de » moi. «

Conditions que l'empereur lui accorda.

La capitulation arriva de Florence dès le soir. Elle contenoit que l'empereur prendroit Sienne sous la protection du saint Empire; qu'il maintiendroit la ville dans ses anciennes franchises, les magistrats dans leurs charges, & les habitans dans tous leurs biens; qu'il pardonneroit à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, à l'exception de ses sujets, de ceux du roi d'Angleterre son fils, & de ceux du duc de Florence; qu'il mettroit telle garnison qu'il jugeroit à propos dans la place, mais sans y rétablir la citadelle, sinon du consentement des bourgeois; que le gouvernement & la garnison sortiroient avec armes, bagages, tambour battant, enseignes déployées, avec de l'artillerie; & que ceux des bourgeois qui voudroient se retirer ailleurs, pourroient le faire.

On n'auroit pû gueres obtenir des articles plus avantageux, quand on auroit capitulé dès le premier mois du siége: mais il y en avoit un qui déplut fort à Montluc, c'étoit l'exception des sujets de l'empereur & du duc de Florence, qui devoit coûter la tête à une centaine de personnes renfermées dans la place. Montluc qui vouloit les sauver, prit un tour qui lui réussit.

Difficulté dans l'un des articles.

Il fit assembler le conseil, lui remontra que cet arti-

1555.
qui lui fit reprendre les armes.

cle étoit plein d'artifice, qu'il ne regardoit pas feulement les Napolitains, les Milanois, & les Florentins, qui étoient dans la ville, mais les Siennois même; que l'empereur de tout temps avoit prétendu qu'ils étoient fes fujets; que bien qu'eux euffent toujours foutenu le contraire, l'empereur & le duc de Florence ayant la force à la main, décideroient fur ce point comme il leur plairoit; qu'en vertu de cette exception ils feroient à la merci de ces deux princes; & qu'il étoit réfolu à ne pas accepter la capitulation, que cette condition n'en fut ôtée; qu'en cela il ne parloit point pour fes intérêts particuliers; que lui & fa garnifon étoient en fûreté; mais qu'il vouloit leur donner, en rejettant cet article, une derniere marque de la fincere amitié qu'il avoit toujours eue pour leur république; que fa garnifon jointe aux bourgeois feroit une armée auffi forte pour le moins que celle du marquis; que fes retranchemens ne feroient pas à l'épreuve de gens réfolus comme ils étoient & déterminés à périr en gens de cœur, plutôt que par la main d'un bourreau; qu'il s'offroit de marcher à leur tête; & que peut-être la providence leur offroit ce dernier moyen pour conferver leur liberté qu'ils alloient perdre.

Montluc s'étoit tellement mis en poffeffion de tourner les efprits des Siennois comme il le vouloit, que fans feulement faire attention au moyen facile qu'ils avoient de faire ajoûter une explication à l'article qui faifoit la difficulté, ils fe réfolurent à faire le dernier effort qu'il leur propofoit; & les magiftrats donnerent ordre à tous les bourgeois de fe ranger fous leurs enfeignes, & de mettre leurs armes en état. On diftribua la poudre & le plomb, & on fe prépara à fortir fur le marquis de Marignan.

On lui envoya déclarer que fi l'exception n'étoit ôtée, la capitulation ne feroit point acceptée. Les députés lui firent entendre la réfolution du gouverneur & des habitans, & lui remontrerent ce qu'il avoit à craindre du defefpoir de tant de braves gens, fi on les pouffoit à bout. Il le comprit, & envoya en pofte à Florence, pour en donner avis au duc.

Elle eft levée & la Ville eft livrée aux affiégeans.

Ce prince ayant délibéré là-deffus avec dom Juan Manriques ambaffadeur de l'empereur à Rome, & qui étoit depuis

1555.

puis long-temps auprès de lui, il se résolut à accorder ce qu'on lui demandoit, pour ne pas s'exposer à perdre une place, dont il ne tenoit qu'à lui de se rendre maître. Ainsi le courrier fut dépêché, & arriva le lendemain mercredi au camp avec la capitulation telle que Montluc la souhaitoit. Le marquis lui en donna avis, & le Dimanche matin vingt-deuxieme d'Avril les portes de la ville furent livrées avec les précautions ordinaires, au marquis de Marignan, après un siége de dix mois, soutenu autant par la prudence de Montluc, que par sa bravoure, & où les ennemis perdirent la moitié de leur armée.

La capitulation fut exactement observée. Plusieurs des habitans & la plûpart des principaux se retirerent avec la garnison. Le marquis fit à Montluc toutes les amitiés & tous les honneurs possibles. Ils s'entretinrent ensemble; & comme le marquis le remercia de l'avoir guéri de la goutte par la peur que lui fit le coup de canon, qui avoit abattu une muraille sur sa litiere, Montluc lui répondit qu'il ne lui avoit pas la même obligation, & que, quoiqu'il lui eût fait autant de peur dans l'assaut de la nuit de Noël, il ne l'avoit pas guéri de la fievre qu'il avoit encore alors.

Dès que l'escorte fut prête, Montluc prit la route de Mont-Alcin, où il arriva, après avoir perdu en chemin une cinquantaine de personnes, partie soldats, partie habitans, qui moururent de pure foiblesse. Ils avoient tous des visages de morts plutôt que d'hommes vivans, tant ils étoient mattés par la faim & par les fatigues. Strozzi & Montluc se tinrent long-temps embrassés, sans pouvoir se parler, pour la joie qu'ils avoient de se revoir, après tant de fâcheuses aventures. Les soldats furent mis en quartier de rafraîchissement, & Montluc s'en alla à Rome, à dessein de prendre la mer, pour retourner en France. Il trouva cette ville & la cour Romaine dans un grand mouvement par la mort de Jules III. arrivée le vingt-troisieme de Mars, & par l'extrémité où Marcel II. successeur de Jules se trouvoit. Ce pape mourut en effet le lendemain de l'audience qu'il donna à Montluc vingt jours après son exaltation.

Montluc s'embarqua à Civitta-Vecchia; & après avoir échappé un grand danger, sa galere s'étant trouvée pendant

1555. un gros brouillard au milieu de la flotte de Doria, il arriva à la cour. Il reçut du roi les caresses qu'il méritoit. Il fut fait chevalier de l'ordre, gratifié de présens & de pensions considérables, & se trouva en passe de parvenir aux plus hauts emplois de la guerre.

Suite de cette conquête des Impériaux.

Thuanus, l. 11.

Cependant les Siennois, sortis de la ville de Sienne, & retirés à Mont-Alcin, y etablirent le siége de leur république, & y formerent un sénat, créerent des magistrats pour le gouvernement, envoyerent leurs ordres dans les places que le duc de Florence n'avoit point encore conquises, & se conserverent au moins une image de leur ancienne liberté sous la protection du roi de France : mais le marquis de Marignan, maître de la campagne, parce que Strozzi n'étoit que très-foiblement secouru, leur eut bientôt enlevé les principales forteresses qui leur restoient. La plus considérable étoit Porto-Hercole, où abordoient les secours qui leur venoient de France par la mer. Cette place fut assez vigoureusement défendue d'abord par Strozzi même, & ensuite par Christophle des Ursins : mais celui-ci fut à la fin contraint de se rendre. Le reste de la campagne sur les terres de la république de Sienne se passa en quantité de petits combats, & à attaquer divers châteaux. La flotte Ottomane, comme les années précédentes, fit sur les terres de l'empereur quelques descentes, qui se terminerent à des ravages. De-là elle alla à l'Isle de Corse, où elle se joignit aux troupes Françoises : mais il ne s'y passa rien de fort mémorable.

Thuanus, l. 11.

La prise de Porto-Hercole mit les François en grand danger de perdre Mont-Alcin, & le peu d'autres postes qui leur restoient dans ces quartiers-là. Leur unique ressource, sur laquelle ils avoient fait fonds pendant quelque temps, étoit le secours que le maréchal de Brissac pouvoit leur envoyer, ou leur amener du Piémont : mais le duc d'Albe, qui y étoit arrivé, & s'y trouvoit à la tête d'une armée de vingt-cinq à trente mille hommes, l'empêcha d'affoiblir ses troupes, qui toutes ensemble n'égaloient pas, à beaucoup près, celles de ce général Espagnol.

Annales de Belleforest.
Thuanus, Belcarius, &c.

Le duc d'Albe trouva en arrivant les affaires des Impériaux en assez mauvais état par le peu d'habileté de Figueroa

son prédécesseur. Le capitaine Salvoison, gouverneur de Verue avoit surpris dès le mois de Février la ville de Casal; & le maréchal de Brissac, qui le suivoit de près, s'étoit rendu maître de la citadelle après une vigoureuse attaque de quelques jours. Il avoit aussi pris Valence sur le Pô & Saint Sauveur, & assiégeoit actuellement sur la même riviere Ulpian, qui incommodoit extrèmement Turin. 1555.

Le duc d'Albe marcha aussi-tôt au secours de cette place, où le maréchal, qui n'avoit que dix mille hommes de pié & deux mille chevaux, ne jugea pas-à-propos de l'attendre. Il leva le siége, se retira sous Casal, pour conserver cette importante conquête, & jetta une partie de ses troupes dans les autres places, en attendant un renfort qu'on lui envoyoit de France. Le duc força la petite ville de Frassinet, dont, suivant son humeur sanguinaire, il fit pendre le gouverneur, sous prétexte d'intimider les autres garnisons; les soldats Italiens furent passés au fil de l'épée, & les François envoyés aux galeres.

De-là il alla mettre le siége devant Santia entre Yvrée & Verceil, pour assûrer cette derniere place, qui étoit toûjours en danger, tandis que les François seroient maîtres de Santia.

Bonnivet commandoit dans celle-ci, & avoit avec lui Birague & Vimercat à la tête d'une garnison de deux mille fantassins François, de deux enseignes Allemands de Roquendolf, & de cent chevaux Albanois sous le capitaine Théodore Bedain. Le duc d'Albe la battit furieusement pendant vingt-jours, & y fit breche: mais jugeant par les vigoureuses sorties qui se firent pendant ce temps-là, de la résolution des gens à qui il avoit affaire, il n'osa hasarder l'assaut, & cependant Claude de Lorraine duc d'Aumale arriva de France avec dix mille hommes, suivi de quantité de princes & de seigneurs, la plupart en qualité de volontaires. De ce nombre étoit le comte d'Anguien, le prince de Condé, les ducs de Vendôme & de Nemours, le vidame de Chartres, les sieurs de Gonnor, d'Aubigni, de Ventadour, d'Urfé, de Levis, du Lude, de la Roue, de la Chastre, de Lausun, de la Bastie, de Vassé, de Prunel, de Malicorne, de la Châtaigneraie, de la Tremoille, & plusieurs autres jeunes seigneurs.

1555.

Le Duc d'Albe leve le siege de Santia.

Ces troupes s'étant jointes à celles du maréchal de Brissac, on ne délibéra pas pour marcher au duc d'Albe, qui n'osa attendre une si belle armée, & leva le siége, après avoir perdu quinze cents hommes avec le général de l'artillerie, & il le leva avec tant de précipitation, qu'il y laissa une grande partie de ses bagages & de ses tentes.

Il prit la route de Casal, se saisit, en chemin faisant, de quelques châteaux, dont il fit démolir une partie. Il mit garnison dans les autres, pour brider cette place, & se retira au Pont de Sture, & s'y retrancha. Ce fut par le conseil du marquis de Marignan qui, bientôt rebuté des manieres impérieuses de ce duc, quitta l'armée, & se retira chez lui, où il mourut peu de temps après.

Thuanus, l. 11.

Les François font celui d'Ulpian.

Sur la nouvelle de la retraite du duc d'Albe, le duc d'Aumale assembla les généraux, & délibéra s'il le suivroit, ou s'il s'attacheroit à quelque siége. On prit ce second parti, & on se détermina à celui d'Ulpian, dont le brave César de Naples étoit gouverneur depuis vingt ans, sans qu'on eût osé l'attaquer que dans cette campagne : & sa vigilance & son activité pendant tout ce temps-là avoient donné beaucoup d'exercice aux François.

Le siége fut commencé sur la fin d'Aout : peu de jours après un secours de six cents chevaux, que le duc d'Albe y envoyoit, conduit par Manuel de Luna, fut défait par la Roche-Posai, & le commandant pris. César de Naples se défendit avec beaucoup de valeur : mais au bout de vingt-quatre jours le mineur ayant été attaché en deux endroits, & les mines ayant joué, celle qu'on avoit faite sous un boulevart entre la citadelle & la ville, ensevelit sous les ruines un grand nombre des assiégés. On monta en même-temps à l'assaut, & presque tout ce qui étoit resté de soldats en cet endroit fut pris ou tué. Sigismond de Gonsague & le capitaine Lazare, lieutenant des gardes du duc d'Albe, furent faits prisonniers, & César de Tolede neveu de ce général, & Garcie Lasso de Vega y perdirent la vie.

Du côté des François, Bonnivet y fut dangereusement blessé, & mourut depuis en France de cette blessure.

L'autre mine avoit bien moins réussi. On ne pouvoit monter à la breche sans échelle, & il falloit y aller par un fossé

plein d'eau, que les soldats ne pouvoient passer, sans en avoir jusqu'au dessus de la ceinture. 1555.

Les princes de Condé & d'Anguien ne laisserent pas de monter à l'assaut à la tête de cette attaque, & grimperent sur les murailles : mais n'étant pas assez promptement soûtenus, ils furent repoussés, & le comte de Créance blessé mortellement à la tête.

On se logea sur la premiere breche, où l'on pointa du canon, qui fit abandonner l'autre aux assiégés. César de Naples, déséspérant de pouvoir tenir dans les retranchemens qu'il avoit faits, capitula : & un capitaine Espagnol, qui commandoit dans la citadelle, se rendit le lendemain, après qu'on lui eut tiré une cinquantaine de coups de canon.

Le maréchal de Brissac n'étoit point à ce siége: &, si nous en croyons Brantome, il s'étoit retiré à Turin, sous prétexte de la goutte; mais en effet parce que le duc d'Aumale prétendoit commander en chef toute l'armée, fondé sur sa qualité de lieutenant général, que madame Diane de Valentinois, sa belle-mere, lui avoit fait donner par le roi. Le maréchal qui vit bien que s'il entreprenoit de lui contester le commandement, la chose pourroit avoir de fâcheuses suites pour le service du roi, & que sur cette contestation la faveur de la dame lui donneroit infailliblement du dessous à la cour, il prit le parti de s'éloigner du camp : mais il joua au duc d'Aumale un tour auquel il ne s'attendoit point.

Mémoires de Brantome dans l'éloge de César de Naples.

Il fit dire sous main à César de Naples que, quoique le duc d'Aumale commandât l'armée devant Ulpian, lui cependant étoit toûjours lieutenant du roi dans tout le Piémont; qu'il l'en avertissoit, afin qu'il prît ses précautions pour la capitulation ; que c'étoit à lui à l'accepter & à la signer ; que si on manquoit à cette formalité, il tiendroit le traité pour nul ; & que, quelque escorte qu'on donnât à la garnison, il la feroit charger par-tout où il la trouveroit.

César de Naples, sur cet avis, ne voulut capituler qu'à cette condition : de sorte que le duc d'Aumale fut obligé de prier le maréchal de venir au camp, où il se rendit en litiere, signa la capitulation, & maintint par cette adresse son droit de commandant des armes dans le Piémont.

1555. Il fut fort loué de cette conduite par tous les gens du métier ; non-seulement pour avoir bien soûtenu son rang, mais encore pour l'avoir fait d'une maniere qui ne porta aucun préjudice au service du roi.

Memoires du baron du Villars, l. 6

Brantome parle de la sorte de cet incident : mais le Baron du Villars, qui étoit sur les lieux, & qui avoit toute la confiance du maréchal le rapporte tout autrement. Il dit que la maladie du maréchal, étoit réelle, &, selon lui, le duc d'Aumale avoit si peu la qualité de lieutenant général, & le droit de commander, même en l'absence du maréchal, que ce fut le maréchal qui lui donna le commandement comme au colonel général de la cavalerie, & au plus âgé des princes & seigneurs qui étoient dans cette armée. Il ajoûte qu'il ne le lui donna que par provision, jusques à ce qu'il eût reçu les ordres du roi, vers lequel il envoya le sieur de Planci, pour savoir son intention ; que ce fut le maréchal qui fit lui-même tout le plan du siége qu'on devoit suivre, & qu'il fit une rude réprimande au baron de Chepi, pour s'en être écarté dans une occasion ; que le roi, sur la nouvelle de la maladie du maréchal, & sur les instances qu'il lui fit de donner un général à l'armée, nomma monsieur de Termes ; que comme ce seigneur n'avoit point encore la dignité de maréchal de France, les seigneurs de l'armée déclarerent qu'ils ne lui obeiroient point, & que le duc d'Anguien, le prince de Condé, les ducs de Nemours & d'Aumale, messieurs de Gonnor, de Bonnivet, de Vassé, de Montluc, prierent Sa Majesté de leur permettre de retourner en France ; qu'ils se chagrinerent fort contre le maréchal, comme s'il eût été l'auteur de cette innovation, lui disant qu'ils étoient venus en Piémont pour apprendre la guerre sous lui, & non pas pour servir sous monsieur de Termes : que le maréchal les ayant assûrés qu'il n'avoit point proposé ce seigneur, & que c'étoit le roi qui en avoit fait le choix, ils lui en sûrent très-bon gré. Le baron du Villars ajoûte que ce fut lui-même qui donna cet éclaircissement aux princes de la part du maréchal, lequel sur les lettres qu'il reçut du roi, se fit transporter au camp tout malade qu'il étoit ; qu'à la vérité César de Naples ne voulut capituler qu'avec lui, & qu'il refusa de le faire avec le duc d'Aumale : mais que

son rétablissement dans ses états, étoit qu'il savoit que ce pape haïssoit la maison d'Autriche, qu'il y avoit par conséquent sujet d'appréhender qu'il ne s'unît contre elle avec la France, & que cette union fortifieroit beaucoup le parti François en Italie, n'empêchât l'empereur de pousser la guerre de Piémont avec autant de vigueur, qu'il paroissoit vouloir le faire. Ses conjectures n'étoient que trop bien fondées; car la ligue du pape avec la France fut conclue dès cette même année, quoiqu'elle ne devînt publique que la suivante, sur laquelle j'en rapporterai les particularités. 1555.

Changement que devoit produire dans l'Europe la cession que l'empereur vouloit faire de ses états à dom Philippe son fils.

Mais l'autre chose qui n'inquiéta pas moins le duc de Savoye, fut l'exécution du dessein que l'empereur avoit formé, de quitter le gouvernement de ses états, & de les remettre entre les mains de dom Philippe son fils. Cet évenement devoit produire de grands changemens dans le systême de l'Europe, & obliger le duc à avoir recours à ce nouveau maître de la monarchie d'Espagne, qu'il ne trouveroit peut-être pas si disposé à le soutenir, que l'avoit toûjours été l'empereur : au moins prévoyoit-il que ce prince, quelque bien intentionné qu'il fût pour lui, ne seroit pas en état de le protéger si puissamment, tant parce que le commencement d'un regne ne lui permettroit pas d'agir avec tant de vigueur dans un pays si éloigné d'Espagne, que parce que le démembrement de l'empire, dont Ferdinand roi des Romains alloit être mis en possession, diminuoit de beaucoup sa puissance. Mais il n'étoit pas au pouvoir du duc de remédier ni à l'un ni à l'autre de ces inconvéniens. L'unique parti qu'il eut à prendre, fut de faire parfaitement sa cour au nouveau roi, & de mériter sa protection par les grands services qu'il lui rendroit : & il y réussit, ainsi que je le dirai dans la suite.

Motifs qui y déterminerent ce prince.

Vie de S. François de Borgia. l. 1. & 2.

Le dessein de cette retraite que Charles V. exécuta alors, avoit été pris depuis longtemps par ce prince : & il y pensoit dès l'an 1542. c'est-à-dire, quatorze ans auparavant : car dom François de Borgia duc de Gandie, qui présidoit en ce temps-là aux états d'Espagne assemblés à Monçon, lui ayant déclaré la résolution qu'il avoit prise de quitter la cour & le monde, il lui dit alors en secret, qu'il étoit dans la même disposition, & que dès qu'il verroit son fils

1555. le throne pontifical après la mort de Marcel II. où il prit le nom de Paul IV. Il étoit d'une famille illustre du Royaume de Naples, fils de Jean-Antoine comte de Matalone. Il étoit âgé de soixante & dix-neuf ans, mais encore plein de vigueur, très-habile dans les sciences & dans les langues sçavantes.

Belcar. l. 27.

Jules II. l'avoit fait évêque de Theate. Il fut le Fondateur des clercs réguliers, appellés Théatins [illegible] l'évêque de Metz a pris ce qu'il écrit dans son histoire de France, qu'il avoit été Dominicain, & depuis [illegible] de la compagnie des Jesuites. Paul III. l'avoit fait cardinal, & Jules III. évêque d'Ostie. Il étoit doyen des cardinaux, lorsqu'il fut élû pape; & cette élection se fit malgré les efforts de la faction Impériale, sur laquelle la Françoise & celle des Farneses prévalurent; car quoique ces deux factions n'eussent pas d'abord les mêmes vûes, le cardinal Alexandre Farnese portant fortement le cardinal Pool, & les François le cardinal de Ferrare, néanmoins ne pouvant l'emporter l'une sans l'autre, elles s'accorderent pour l'élection du cardinal Caraffe.

Dans une lettre d'Alexandre Farnese.

Ce cardinal avoit toujours vécu avec une grande régularité, & même en réputation de Saint. La sévérité qui paroissoit dans sa conduite, le rendoit redoutable aux Romains : mais pour leur ôter toute crainte, il commença par leur déclarer qu'il ne feroit aucune innovation dans le gouvernement de Rome. Il affecta même une magnificence extraordinaire dans son couronnement, fit de grandes largesses, accorda la grace à plusieurs criminels : & son majordome lui ayant demandé de quelle maniere il vouloit que la dépense de sa maison & de celle de ses neveux fût réglée : *De la maniere*, répondit-il, *qu'il convient à des princes* : mais pour le reste, il se mit au-dessus des murmures de sa cour. Il fit quantité de réformes dans la daterie, dans la pénitencerie, dans les offices de la Rote. Il abolit plusieurs abus & désordres de la cour Romaine & de la ville, pour prevenir les remontrances qu'on pourroit lui faire sur ce sujet dans le concile, qu'il pensoit à convoquer de nouveau à Trente.

Ce qui faisoit regarder l'élection du cardinal Caraffe par le duc de Savoye, comme un fâcheux contre-temps pour son

1555.

son rétablissement dans ses états, étoit qu'il savoit que ce pape haïssoit la maison d'Autriche, qu'il y avoit par conséquent sujet d'appréhender qu'il ne s'unît contre elle avec la France, & que cette union fortifieroit beaucoup le parti François en Italie, n'empêchât l'empereur de pousser la guerre de Piémont avec autant de vigueur, qu'il paroissoit vouloir le faire. Ses conjectures n'étoient que trop bien fondées; car la ligue du pape avec la France fut conclue dès cette même année, quoiqu'elle ne devînt publique que la suivante, sur laquelle j'en rapporterai les particularités.

Changement que devoit produire dans l'Europe la cession que l'empereur vouloit faire de ses états à dom Philippe son fils.

Mais l'autre chose qui n'inquiéta pas moins le duc de Savoye, fut l'exécution du dessein que l'empereur avoit formé, de quitter le gouvernement de ses états, & de les remettre entre les mains de dom Philippe son fils. Cet évenement devoit produire de grands changemens dans le systême de l'Europe, & obliger le duc à avoir recours à ce nouveau maître de la monarchie d'Espagne, qu'il ne trouveroit peut-être pas si disposé à le soutenir, que l'avoit toûjours été l'empereur : au moins prévoyoit-il que ce prince, quelque bien intentionné qu'il fût pour lui, ne seroit pas en état de le protéger si puissamment, tant parce que le commencement d'un regne ne lui permettroit pas d'agir avec tant de vigueur dans un pays si éloigné d'Espagne, que parce que le démembrement de l'empire, dont Ferdinand roi des Romains alloit être mis en possession, diminuoit de beaucoup sa puissance. Mais il n'étoit pas au pouvoir du duc de remédier ni à l'un ni à l'autre de ces inconvéniens. L'unique parti qu'il eut à prendre, fut de faire parfaitement sa cour au nouveau roi, & de mériter sa protection par les grands services qu'il lui rendroit : & il y réussit, ainsi que je le dirai dans la suite.

Motifs qui y déterminerent ce prince.

Vie de S. François de Borgia. l. 1. & 2.

Le dessein de cette retraite que Charles V. éxécuta alors, avoit été pris depuis longtemps par ce prince : & il y pensoit dès l'an 1542. c'est-à-dire, quatorze ans auparavant : car dom François de Borgia duc de Gandie, qui présidoit en ce temps-là aux états d'Espagne assemblés à Monçon, lui ayant déclaré la résolution qu'il avoit prise de quitter la cour & le monde, il lui dit alors en secret, qu'il étoit dans la même disposition, & que dès qu'il verroit son fils

condement, la vertu éprouvée du roi d'Angleterre son fils, que son âge & sa sagesse rendoient capable de soutenir un aussi pesant fardeau, que celui dont il se déchargeoit. Il dit que par ces motifs Sa Majesté Impériale délivroit ses peuples des Pays-Bas & de Bourgogne, du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait; qu'il en mettoit son fils en possession, & qu'il prioit Dieu que ce fût à l'avantage de ce prince & de ses fideles sujets. 1555.

Le conseiller d'état n'avoit pas encore fini son discours, que l'empereur se leva: & s'appuyant sur Guillaume prince d'Orange, il prit la parole, tenant à sa main un papier, pour aider sa mémoire. Il fit comme un précis fort simple de l'histoire de son regne, & en rapporta les principaux évenemens. Il dit, entr'autres choses, qu'il avoit fait depuis l'âge de dix-sept ans neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix aux Pays-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique; & qu'il avoit traversé onze fois la mer. Il parla des guerres, des alliances, des traités de paix qu'il avoit faits, protesta que dans toutes ses expéditions & dans toutes les négociations qui l'avoient occupé pendant son gouvernement, il avoit toujours eu en vûe le bien de la religion & la défense de l'état: que son regne avoit été assez heureux, pour ne donner du chagrin qu'aux ennemis de sa gloire & des peuples qu'il gouvernoit; qu'il aimoit trop ses sujets, pour préférer la passion de régner à leurs avantages; & qu'au lieu d'un vieillard infirme, qui ne devoit plus penser qu'à la mort, il leur donnoit un prince vigoureux, &, par les grandes qualités qu'ils reconnoissoient dans sa personne, capable de les bien défendre; qu'il les prioit de tout son cœur de rendre à ce prince l'obéissance qu'ils lui devoient, & de demeurer bien unis & fermes dans la religion Catholique. Enfin il les conjura de lui pardonner les fautes que l'embarras d'un si grand gouvernement pouvoit lui avoir fait commettre; que pour lui, il n'oublieroit jamais leur fidélité, leur attachement, & leur tendresse, & qu'il s'en souviendroit dans ses prieres jusqu'à la mort.

Il parle lui-même & fait un abregé de son regne.

Puis se tournant vers son fils, il lui dit, que quand il ne lui auroit laissé que par sa mort de si beaux états, il au-

Il adresse la parole à son fils.

roit [illegible] les sentimens [illegible] reconnoissance qui ne pouvoient manquer de naître dans [illegible] fait [illegible] présent qu'il lui faisoit [illegible] volontairement [illegible] peu de princes suivroient son exemple, comme il [illegible] dans les tems passés, qu'il lui en eussent donné [illegible] les jugemens qu'on porteroit de sa conduite, [illegible] en cet endroit [illegible] renonçant à ses états, [illegible] entre les mains d'un prince qui en étoit digne, [illegible] il justifioit [illegible] point par la maniere noble & sage dont il gouverne[illegible] ses sujets [illegible] le soin qu'il auroit de se conserver toujours dans la crainte de Dieu, & son grand zèle pour la religion Catholique, qui sont les plus fermes appuis & les plus solides fondemens des Empires. [illegible] il embrassa tendrement son fils. Ce prince se jetta à ses genoux, & ils verserent l'un & l'autre des larmes qui en tirerent des yeux de tous les assistans.

Dom Philippe ensuite se relevant baisa la main de son pere, après avoir fait une révérence à toute l'assemblée, il s'excusa de lui parler lui-même, sur ce qu'il ne savoit pas assez s'exprimer en François, il ordonna à Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, de le faire pour lui. Ce prélat le fit avec beaucoup d'éloquence, & protesta, au nom du prince, qu'il avoit pour l'empereur son pere toute la reconnoissance qu'il devoit, & qu'il étoit parfaitement disposé, par ses avis & par son exemple, à procurer de tout son possible les avantages des Pays-Bas & de la Bourgogne.

Ensuite Jacques Masius, fameux Jurisconsulte, harangua au nom des états. Marie reine de Hongrie, qui avoit gouverné les Pays-Bas pendant vingt-cinq ans, remit son gouvernement entre les mains du prince, & l'Assemblée fut congédiée.

Il remet la couronne Impériale à Ferdinand son frere & se retire en Castille.

Deux mois après il s'en fit une autre, où Charles V. transporta à dom Philippe le reste de tous ses grands états: & au mois de Septembre de l'année suivante, il envoya par Guillaume prince d'Orange, à Ferdinand roi des Romains son frere, le Sceptre & la couronne de l'Empire qu'il lui cédoit: après quoi il monta sur les vaisseaux qu'il avoit fait

[illegible] Zélande, & [illegible] [illegible] [illegible] Eleonore & Marie ses sœurs [illegible]

Il [illegible] Castille [illegible] qu'il s'apperçut bien par le petit nombre des gentilshommes Espagnols, qui vinrent lui [illegible] qu'il n'étoit plus empereur. Il fut même obligé d'attendre quelque temps une partie de la pension de cent mille écus qu'il s'étoit réservée. Tout philosophe qu'il étoit, il ne put s'empêcher d'en faire paroître du chagrin; & c'est de [illegible] [illegible] temps sans se reprocher à lui-même ce qu'il avoit fait. Plusieurs se confirmerent dans cette idée par des paroles très-indiscrettes, qui échapperent à Philippe II. Car quelques [illegible] après, le cardinal de Granvelle ayant dit [illegible] que le jour qu'il l'a perdit [illegible] étoit celui auquel l'empereur son pere avoit quitté l'empire, il lui répliqua: *C'est aussi le même jour qu'il a commencé à s'en repentir.*

Quoi qu'il en soit, il soutint parfaitement pendant deux ans qu'il vécut encore, la démarche qu'il avoit faite. Il [illegible] s'étoit plus mêlé depuis des affaires d'état dans la retraite du monastere de Saint Just aux frontieres de Castille & de Portugal, ne s'occupant que des exercices de piété & des pénitences, autant que sa santé le lui permettoit, ne pensant qu'à son salut, & à mourir en parfait Chrétien, après avoir vécu en très-grand prince, & s'être acquis par ses victoires, par sa sagesse, & par toutes ses autres qualités royales, la réputation du plus accompli monarque qui eût monté sur le thrône de l'Empire depuis Charlemagne.

Comment l'empereur soutint cette démarche.

Philippe II. roi d'Espagne prince beaucoup plus propre pour le cabinet que pour la guerre, auroit fait volontiers la paix avec le roi de France, qu'il voyoit assez fort pour lui tenir tête du côté des Pays-Bas, très-supérieur dans le Piémont, & en état de se soutenir encore en Toscane, nonobstant la perte de Sienne. La reine d'Angleterre son épouse, dont l'autorité n'étoit pas encore bien affermie, avoit les mêmes sentimens & la même inclination, & pensoit à ménager au moins une longue treve entre les deux princes.

Caractere de Philippe II.

1555. lorsque de nouvelles semences de guerre parurent du côté de Rome.

J'ai déja remarqué que le pape n'aimoit pas la maison d'Autriche, & Charles V. l'avoit toujours regardé comme un ennemi secret, & sur-tout depuis qu'il fut élevé au cardinalat. Ils s'étoient rendus réciproquement de fort mauvais offices en diverses occasions; & ce prince dissimula plutôt par politique, qu'il ne pardonna au cardinal Sanctafiore, & aux autres de la faction Impériale, le chagrin que lui avoit causé le consentement qu'ils avoient donné à l'élection de ce pape.

Palavicin. hist. concil. Trid. l. 14. c. 14.

Cette aversion mutuelle s'étoit augmentée depuis par les lettres que le cardinal de Sanctafiore écrivit à l'empereur, pour s'excuser sur cette élection; & qui étant tombées entre les mains du pape, lui firent connoître que le cardinal avoit eu ordre de lui donner l'exclusion. Après tout le pape n'étoit pas d'humeur à rompre, du moins si-tôt avec l'empereur, s'il n'y eût été poussé par Charles Caraffe son neveu, qu'il éleva au cardinalat & à la légation de Bologne, dès qu'il fut pape.

Inimitié entre le pape & la maison d'Autriche, & ce qu'elle produisit.

Ce cardinal étoit le plus jeune des fils d'Alphonse comte de Montorio frere du pape. Il avoit été d'abord chevalier de Malte, s'étoit mis au service de l'empereur dans les armées que commandoient le marquis du Guast & Octave Farnese: mais s'étant apperçu que la défiance qu'on avoit de son oncle à la cour Impériale, empêchoit son avancement, il avoit changé de parti, & s'étoit mis dans les troupes de France: il avoit servi sous Octave Farnese dans la guerre de Parme, depuis que ce duc s'étoit déclaré contre l'empereur, & enfin sous le général Strozzi dans celle de Sienne.

Il étoit âgé d'environ trente-huit ans, lorsqu'il reçut le chapeau de cardinal, & ses belles qualités lui avoient acquis beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son oncle. Il brilla dans le collége des cardinaux autant qu'il avoit fait à la guerre & à la cour, par beaucoup d'esprit, de politesse, d'éloquence, d'habileté dans les affaires, par ses manieres nobles & grandes; talens qu'un peu moins d'ambition auroit rendus plus utiles à l'Eglise & à l'état, moins funestes à sa propre personne & à toute sa maison.

Il ne pouvoit pas espérer, que l'âge de son oncle, qui touchoit à sa quatre-vingtieme année, le dût laisser long-temps en possession du titre & des avantages de cardinal neveu. C'est pourquoi il pensa à chercher les moyens de se procurer au plutôt quelque grand établissement. Les papes de la maison de Medicis avoient établi leurs parens dans la Toscane, & Paul III. les siens dans le duché de Parme. Il ne pouvoit pas espérer que son oncle osât faire de nouveaux démembremens du domaine de l'Eglise en sa faveur. Il n'avoit rien à attendre, & avoit tout à craindre de la maison d'Autriche : & c'est ce qui le détermina à tourner ses vûes du côté de la France. Dans la situation des affaires d'Italie, où le roi faisoit la guerre avec assez de succès, il ne desespéra pas de ranimer dans le cœur de ce prince, la passion que ses prédécesseurs avoient eue pour la conquête du royaume de Naples. Si ce projet réussissoit par son moyen, il se promettoit de grands établissemens dans un royaume, où sa famille tenoit un des premiers rangs, & où il seroit de l'intêret du roi de la rendre très-puissante. 1555.

Comme il rouloit ce plan dans sa tête, diverses choses arriverent, qui lui facilitoient les moyens d'y faire entrer le pape. Car dans ce temps-là le roi des Romains fit à la diete d'Ausbourg un accommodement avec les Protestans, qui fut regardé à la cour de Rome comme très préjudiciable à la religion Catholique. Le pape en fit paroître beaucoup de chagrin, & faisoit continuellement la comparaison de la conduite trop foible de ce prince avec le zele du roi de France, qui par de severes édits & des châtimens exemplaires empêchoit efficacement le progrès des nouvelles erreurs dans son royaume.

En second lieu il survint un différend, qui pouvoit avoir de grandes suites pour l'avancement des desseins du cardinal Caraffe. Charles frere du cardinal de Sanctafioré, avoit été long-temps au service de la France avec trois galeres, & pensoit à le quitter, pour passer à celui de l'empereur, dont ses autres freres suivoient le parti. Il avoit formé cette résolution depuis la prise de Sienne, à cause que les principales terres de la maison des Sforces étoient Palavicin. l. 13. c. 14.

1555. aux environs de cette place, & il n'attendoit que l'occasion favorable de l'exécuter : mais il vouloit en même-temps emmener ses galeres, chose qui ne lui étoit pas aisée, parce que la France commençoit à avoir quelque soupçon de sa fidélité.

Il étoit en mer sur les côtes d'Italie avec Nicolo Alamanni gentilhomme fort attaché au roi, & qui étoit chargé de ramener les trois galeres dans les ports de France. Sforce, ne pouvoit pas l'en empêcher : mais il lui persuada d'aller les radouber à Civitta Vecchia avant que de continuer sa route. Alamanni y consentit, d'autant que ce port étoit du domaine du Saint-Siége, & qu'il y seroit en sûreté. Mais il n'y fut pas plutôt débarqué, que Mario & Alexandre Sforce, freres de Charles qui exprès ne s'y trouva pas, y arriverent, & sous prétexte de saluer Alamanni, se saisirent de lui, & par le moyen des gens de leur suite, qui étoient armés sous leurs habits, se rendirent maîtres des galeres.

Dès qu'ils les eurent en leur puissance, ils mirent à la voile pour les conduire au royaume de Naples : à quoi le gouverneur de Civitta Vecchia s'opposa, sur ce qu'il seroit responsable au pape d'une telle violence faite dans un de ses ports.

Le cardinal de Santafioré en étant averti, s'adressa à Jean comte de Montorio, frere aîné du cardinal Caraffe, autant ami des Espagnols, que son frere les haïssoit, & en obtint un ordre du gouverneur pour laisser aller les galeres. Elles furent conduites à Naples, & livrées à Bernardin de Mendosa, commandant des troupes du royaume en l'absence du duc d'Albe, qui étoit encore en Piémont.

Les ministres du roi à Rome, qu'Alamanni avoit informés de la trahison qu'on lui avoit faite, allerent trouver le pape, & firent grand bruit d'un tel attentat. Le pape déja irrité contre les Sforces pour plusieurs autres brouilleries, qu'ils avoient excitées dans l'état ecclésiastique sous les précédens pontificats & sous le sien, en fut fort offensé.

Le comte de Montorio, voyant les ministres de France pousser la chose avec chaleur, appréhenda pour sa personne, obligea le gouverneur de Civitta Vecchia, qui tenoit

noit sa fortune de lui, à lui renvoyer sa lettre, en substitua une autre ambiguë à la place, & chargea de toute cette méchante affaire Lothino, secretaire du cardinal Santafioré, qui fut mis en prison. Le pape ordonna en même-temps aux Sforces de faire restituer les galeres sous les plus grieves peines, dont il les menaça. Le cardinal de Santafioré eut beau se défendre, en disant que ses freres avoient fait la chose à son insû, & que les Espagnols étant maîtres des galeres, c'étoit lui demander une chose impossible, que de l'obliger à les rendre; le pape lui déclara que si elles n'étoient rendues au plutôt, sa tête en répondroit. 1555.

Le cardinal, fort embarrassé, crut ne pouvoir autrement se tirer d'intrigue qu'en intimidant le pape; & pour cela dès la même nuit il assembla dans son palais les principaux seigneurs de la faction Impériale, les Colonnes, les Cesarini, & quelques autres, le marquis de Saria ambassadeur de l'empereur, le comte de Cincioné ambassadeur de Philippe roi d'Angleterre, pour conférer avec eux de ce qu'il avoit à faire dans la conjoncture où il se trouvoit. Il se tint-là des discours fort séditieux contre le pape; on proposa de prendre les armes contre lui, & il y en eut même qui dirent qu'on pouvoit trouver de quoi prouver que son élection n'étoit point canonique.

Dans la lettre du cardinal Farnese au marquis Tiburtio.

Il étoit impossible que ce qui s'étoit passé dans une assemblée si nombreuse fût tenu secret. Le pape fut averti de tout ce qui s'y étoit dit, & le bruit courut qu'il en avoit sû tout le détail par François Mendosa cardinal de Burgos, qui, tout Espagnol qu'il étoit, préféra en cette occasion son devoir de cardinal aux intérêts de sa nation.

L'ambassadeur de l'empereur ayant demandé deux fois audience pour connoître les dispositions du pape, elle lui fut refusée; sur quoi il dépêcha un courrier à son maître, pour l'informer de ce qui s'étoit passé, & du refus qui lui avoit été fait. Il écrivit cependant à Bernardin de Mendosa, pour lui conseiller de renvoyer les galeres, le priant de faire réflexion, que ce différend pourroit produire une rupture & causer de grands embarras à l'empereur : mais les Sforces s'y opposerent, offrant cependant au pape de

1555. travailler à la restitution des galeres, à condition qu'on relachât le sécretaire Lothino.

Cette offre ne servit qu'à irriter de plus en plus le pape, qui traita d'insolente la proposition que lui faisoient des gens qui étant ses sujets, vouloient, au lieu de lui obéir, qu'il capitulât avec eux; & il donna sur le champ ordre au cardinal Caraffe de s'assûrer du cardinal de Santafioré.

Caraffe ne pouvoit recevoir un commandement plus agréable, plus conforme à ses desseins, & plus propre à rendre l'empereur irréconciliable avec le pape. Il alla chez le cardinal de Santafioré, sous prétexte de lui faire une visite; & l'ayant engagé à aller ensemble à la promenade, il le fit enlever par des soldats qu'il avoit appostés, & le conduisit lui-même au château Saint-Ange. On se saisit en même-temps du jeune Paul Jourdan des Ursins, dont le cardinal Santafioré étoit tuteur; on l'obligea à souscrire des ordres pour les gouverneurs des forteresses qui lui appartenoient dans l'état ecclésiastique, & l'on s'en empara. Les freres du cardinal ayant sû qu'il étoit arrêté, s'enfuirent au plutôt de Rome. Marc-Antoine Colonne s'échappa aussi: mais Camille Colonne, qui avoit parlé le plus fortement contre le pape dans l'assemblée nocturne, dont j'ai fait mention, fut arrêté, & Ascagne Corneo, neveu du pape Jules III. & Julien Cesarini eurent défense, sous peine de la vie, de sortir de Rome.

Dans une lettre du cardinal de Ferrare au connétable de Montmorenci du dernier jour d'Août 1555.

Le cardinal Caraffe voyoit avec plaisir les choses s'acheminer d'elles-mêmes où il les vouloit conduire : mais appréhendant qu'elles ne s'accommodassent, à cause de la disposition où se trouvoit l'ambassadeur de l'empereur, il ne jugea pas à propos de s'ouvrir encore aux ministres du roi à Rome, qui n'avoient point d'ordre de traiter avec lui, & il espéra de mieux réussir en envoyant un homme de confiance à la cour pour parler immédiatement au roi.

Cet envoyé fut Annibal Ruxellaio, Florentin, homme d'esprit, d'autant plus propre à faire réussir cette intrigue, qu'il étoit ennemi du grand duc, qui avoit chassé sa famille de Florence, & que les troubles d'Italie, à quoi l'on voyoit de si grandes dispositions, étoient l'unique moyen par où il

pût espérer de mettre sa patrie en liberté, en la délivrant de la domination des Medicis.

Il eut ordre de négocier de telle sorte, que le traité qu'il concluroit fût indépendant de l'accommodement qui se pourroit faire touchant les galeres emmenées à Naples; & cette précaution fut très-à-propos : car le comte de Santafioré frere du cardinal ayant été trouver le duc d'Albe, & lui ayant représenté le danger de son frere, obtint de lui que les galeres fussent rendues; & le pape, content de cette satisfaction, fit sortir de prison le cardinal, à la priere des autres cardinaux, vingt jours après qu'il eut été arrêté.

On propose au roi une ligue en faveur du pontife contre l'empereur.

Ruxellaio étant arrivé à la cour, exposa sa commission, exagéra au roi le danger où se trouvoit le pape par l'animosité & les artifices de la faction Impériale, & le conjura de prendre sa protection à l'exemple de ses ancêtres, qui avoient toujours mis leur gloire à se déclarer les défenseurs du Saint-Siége & des papes opprimés. Il lui représenta les grands avantages qu'il tireroit de la ligue avec le pape; que c'étoit un moyen sûr de rétablir la réputation des armes Françoises dans la Toscane, & de se venger des insultes du duc de Florence; que si la chose étoit bien conduite, & vivement soutenue, il y avoit lieu d'espérer qu'on verroit bientôt l'Italie délivrée de la servitude, où elle gémissoit depuis si long-temps sous la domination de la maison d'Autriche; qu'enfin la France dans cette entreprise, pourroit espérer de se remettre en possession du royaume de Naples, & peut-être même du Milanès.

Le roi, agréablement flatté de ces spécieux projets, écouta très-favorablement l'envoyé : mais quand il les proposa dans son conseil, le connétable, que son grand âge & sa longue expérience rendoient ennemi de ces entreprises hasardeuses, & qui avoit vû échouer tant de fois sous le regne précédent les tentatives sur le Milanès & sur le royaume de Naples, ne fut point d'avis qu'on s'embarquât dans celle-ci.

Entre plusieurs raisons qu'il en apporta, il fit faire réflexion au roi, premierement qu'on avoit à faire à un pape de quatre-vingts ans, dont la mort, qui naturellement ne Thuanus, l. 11.

1555. devoit pas être fort éloignée, ruineroit tous les desseins appuyés sur la ligue qu'on feroit avec lui, rendroit inutiles les excessives dépenses qu'on auroit faites, changeroit les intérêts & les vûes des princes d'Italie, & jetteroit Sa Majesté dans des embarras, d'où, à en juger par l'expérience du passé, elle ne se tireroit jamais avec honneur.

En second lieu, que la reine d'Angleterre proposoit une treve entre la France & la maison d'Autriche; qu'on avoit déja fait de grandes avances de part & d'autre pour cela; que le royaume épuisé par une si longue guerre, avoit besoin de repos pour respirer au moins quelque temps; que si on refusoit la treve, l'Angleterre se déclareroit infailliblement contre la France; que si on la faisoit, & qu'aussi-tôt après on fît passer une armée jusqu'à Rome, sous prétexte de secourir le pape contre ses ennemis, c'étoit détruire d'une main ce qu'on bâtissoit de l'autre, & ne pas agir conséquemment; que la maison d'Autriche pénétrant aisément la fin de cette prétendue protection du pape, reprendroit incontinent les armes, & feroit voir à toute l'Europe, non seulement avec vrai-semblance, mais avec raison, que c'étoit la France qui rompoit la treve; ce qui feroit grand tort à la réputation du roi, & serviroit à la reine d'Angleterre pour animer les Anglois à en tirer vengeance; qu'ainsi son avis étoit qu'il falloit au moins attendre à prendre sa détermination sur la ligue proposée avec le pape, jusqu'à ce qu'on eût vû quel seroit le succès de la négociation pour la treve.

De si fortes raisons auroient infailliblement fait changer de pensée au roi, si le cardinal de Lorraine n'eût appuyé de toutes ses forces les propositions de Ruxellaio. Ce cardinal & le duc de Guise son frere balançoient extrêmement le crédit du connétable, depuis qu'ils avoient mis dans leurs intérêts Diane de Poitiers duchesse de Valentinois, par le mariage du duc d'Aumale leur frere avec la fille de cette dame; car quoiqu'elle parût toujours dans une parfaite intelligence avec le connétable, il est certain que son inclination la faisoit pencher beaucoup plus du côté de la maison de Guise. Le cardinal étoit comme assûré que si la ligue se faisoit, le duc son frere auroit le commandement

de l'armée qu'on destineroit à l'expédition de Naples; parce que Ruxellaio lui avoit fait voir parmi les conditions que le pape demandoit, un article par lequel il souhaitoit avoir un général d'un caractere qui ne pouvoit gueres convenir qu'au duc de Guise. L'ambition du cardinal lui faisoit envisager dans la conquête de Naples de grands avantages pour sa maison, non-seulement par le nouveau relief qu'elle donneroit à son frere, si la chose réussissoit, mais encore par les prétentions que la maison de Lorraine avoit sur ce royaume, comme issus en droite ligne des rois de Naples de la maison d'Anjou; & il s'assûroit qu'en dédommagement de ses prétentions, le roi ne refuseroit pas au duc de grands domaines dans cet état. Car ce que quelques-uns ont écrit qu'il vouloit se faire pape, & le duc de Guise roi de Naples, n'a gueres de vrai-semblance, & on ne lui a attribué un dessein si chimérique, que sur l'idée qu'on avoit de son génie ambitieux. 1555.

Ce fut donc dans ces vûes qu'il promit à Ruxellaio de ne rien oublier pour seconder ses intentions. Il fit extrèmement valoir les motifs que cet envoyé avoit déja exposés au roi. Il fit voir la facilité qu'il y auroit à entrer dans le royaume de Naples par la proximité de l'état du pape qui y confine; que les restes de la faction Angevine qui y subsistoit encore, se ranimeroient à la vûe de l'armée Françoise; que la fierté des Espagnols avoit extrèmement aliéné les esprits de la noblesse & du peuple; que l'expérience avoit fait voir avec quelle promptitude les révolutions se faisoient dans cet état, & que pour peu que le pape vécût, l'affaire seroit consommée avant sa mort; qu'on prendroit de meilleures mesures pour s'y maintenir, qu'on n'avoit fait sous les regnes précédens; & que comme on étoit parfaitement instruit des causes qui avoient fait perdre cette couronne aux rois de France, on ne manqueroit pas de moyens pour y remédier; que l'occasion qui se présentoit de remettre la France en possession de ce royaume, étoit la plus favorable qu'on pût jamais espérer; que le pape irrité comme il étoit contre la maison d'Autriche, & la sachant si envenimée contre lui, ne s'y fieroit jamais, & ne se réconcilieroit point avec elle, tandis qu'il se verroit soutenu de la puis-

1555. ſance de la France; que le roi avoit conduit juſqu'alors ſes entrepriſes avec tant de ſageſſe & de bonheur, que les diſgraces de ſes prédéceſſeurs à l'égard du royaume de Naples ne devoient nullement le détourner de celle-ci; que pour ce qui regardoit la treve, dont on traitoit avec la maiſon d'Autriche, c'étoit une choſe très incertaine; que le paſſé faiſoit connoître que tous ces traités qu'elle entamoit avec les rois de France, n'étoient que des artifices pour les amuſer, & qu'un bien prochain & certain devoit être préféré à l'avantage qu'on pourroit ſe promettre d'une treve qui n'étoit encore qu'en projet.

Le roi y conſent par l'eſpérance de ſe rendre maître du royaume de Naples.

L'éloquence du cardinal, qui s'accommodoit fort avec l'inclination du roi, l'emporta ſur le prudent avis du connétable. Il ne répliqua point. L'eſpérance du mauvais ſuccès qu'il prévoyoit, & dont il s'aſſûroit de profiter au deſavantage de la maiſon de Guiſe, le fit acquieſcer; & la réſolution fut priſe de traiter avec le pape.

Le cardinal de Lorraine fut chargé de le faire lui-même: mais il eut ordre de prendre avec lui en paſſant à Lyon le cardinal de Tournon, homme très-inſtruit des intérêts des princes d'Italie, & des manieres de la cour Romaine, où il avoit long-temps demeuré, & eut ſoin des affaires de France. Le cardinal de Lorraine le trouva très-froid ſur celle-ci, & très-peu diſpoſé à le ſeconder ſans des ordres abſolus du roi. Le voyage de Rome lui déplaiſoit fort, tant à cauſe du ſujet pour lequel on l'y envoyoit, & qui lui paroiſſoit contre toutes les regles de la prudence, que parce qu'il ſéroit obligé d'y céder le pas au cardinal du Bellay, qui bien que fait cardinal après lui, étoit devenu doyen du ſacré collége. Le cardinal de Lorraine prit les devans, & ce ne fut qu'après des ordres réitérés du roi ſur les fréquentes inſtances des Caraffes que le cardinal de Tournon partit pour Rome.

Cependant le cardinal Caraffe, averti par Ruxellaio du ſuccès de ſa négociation, engageoit de plus en plus les choſes à Rome par toutes ſortes d'artifice.

Il voyoit que le pape étoit fort adouci à l'égard de l'empereur par la reſtitution des galeres, & qu'il ne prenoit pas feu auſſi promptement qu'il l'eût ſouhaité: mais deux choſes

1555.

le ranimerent plus que jamais. La premiere fut l'avis qu'il reçut, qu'un abbé nommé Nanni, avoit été corrompu par les ministres de l'empereur pour faire au plutôt empoisonner le cardinal Caraffe, & qu'on devoit employer à cette noire action un Calabrois, appellé César Spina. On fit arrêter l'un & l'autre : & après leur avoir fait subir l'interrogatoire, l'abbé fut mis à la question. Il n'y avoua point autre chose, sinon qu'il avoit été envoyé de Naples vers l'abbé Bersegni, qui étoit chargé à Rome des affaires du duc d'Albe. Bersegni n'étoit plus à Rome : mais on fit tant de diligence pour le chercher, qu'il fut arrêté à Bologne. On trouva dans sa valise plusieurs lettres en chiffre fort difficiles à déchiffrer : on y vit, ou l'on s'imagina voir, quantité de choses qu'on machinoit contre le cardinal, & contre le pape même.

Indignation du pape contre l'empereur.

Plusieurs crurent que l'article de l'empoisonnement n'étoit qu'une invention du cardinal Caraffe pour irriter le pape contre l'empereur, n'étant pas vrai-semblable que ce prince, qui étoit sur le point de se démettre de ses états, fût capable d'un tel dessein, dans le temps qu'il ne songeoit plus qu'à faire pénitence de ses péchés passés. Quoi qu'il en soit, le Calabrois & l'abbé Nanni furent exécutés, & la colere du pape contre l'empereur alla jusqu'à un tel point, que dans des consistoires secrets on travailla à faire le procès à ce prince même, comme à l'auteur du crime : mais toutes les procédures en furent depuis supprimées avec grand soin.

Palavicin. hist. concil. Trid. l. 13. c. 35.

L'autre chose, dont le cardinal Caraffe se servit pour augmenter l'indignation du pape, furent les lettres du nonce de Bruxelles, où il lui rendoit compte de la maniere dont il avoit été traité par Antoine de Granvelle évêque d'Arras, au sujet de l'emprisonnement du cardinal Santafioré, & du refus qu'on avoit fait de donner audience à l'ambassadeur de l'empereur. Ce ministre avoit parlé au nonce non-seulement avec une extrême hauteur, mais encore avec des termes pleins de mépris pour le pape & pour ses neveux ; il s'étoit emporté jusqu'aux menaces, & sans aucun égard pour le caractere de celui à qui il parloit, lui avoit tenu les discours les plus outrageans. Ces nouvelles

1555.

s'étant répandues dans le palais du pape, on y ajoûtoit tous les jours d'autres circonſtances, qu'on diſoit avoir appriſes par des lettres particulieres de la cour de Bruxelles; que Granvelle animoit ſans ceſſe l'empereur contre le pape; qu'il le ſollicitoit de lui déclarer la guerre, & de le dépouiller de tout ſon domaine temporel, l'aſſûrant que ſans cela ſon royaume de Naples ne ſeroit point en ſûreté, tandis qu'un tel pape occuperoit la chaire de S. Pierre.

Dans les lettres du cardinal Farneſe au marquis Tiburtio, du 9 d'Octobre 1555.

Le cardinal Caraffe avoit grand ſoin de faire venir tous ces bruits juſqu'aux oreilles du pape, & l'intimida par-là de telle maniere, qu'il le fit enfin réſoudre à ſe jetter entre les bras du roi de France. Le pape fit venir dans ſon cabinet ceux des cardinaux qui n'avoient point de liaiſons particulieres avec les princes étrangers, ni avec les ambaſſadeurs d'Angleterre, de Portugal & de Veniſe; & leur ayant fait un narré de la conduite indigne que l'empereur avoit tenue à ſon égard, il leur déclara qu'il étoit réſolu d'en tirer vengeance.

Au ſortir de-là il appella monſieur d'Avanſon ambaſſadeur de France, le cardinal Farneſe, & quelques autres des cardinaux qui lui étoient les plus affidés, & tous ceux de la faction Françoiſe : il leur répéta ce qu'il avoit dit à ceux dont je viens de parler, leur montra les lettres que ſon nonce lui écrivoit de Bruxelles, & une partie des procédures ſecrettes qu'il avoit faites contre l'empereur : & après un diſcours fort véhément ſur la maniere dont ce prince ſe comportoit avec lui, il conclut en leur diſant, qu'il mettoit toute ſa confiance dans le zele que le roi de France avoit pour le Saint-Siége, & dans la tendre amitié qu'il avoit reconnue en lui pour ſa propre perſonne.

Offre qui lui eſt faite de la part du roi.

L'ambaſſadeur de France, à qui le roi avoit déja donné quelques avis ſur ce qui ſe traitoit avec le pape, lui répondit qu'il pouvoit compter ſur toute la puiſſance du roi, qui n'épargneroit ni ſes ſoldats, ni ſes finances, ni ſa propre vie pour la défenſe du Saint-Siége. » Et moi, reprit le pape, » j'eſpere que le roi votre maître ſera content de ma re» connoiſſance, & qu'il verra un jour par mon moyen un de » ſes fils ſur le throne du royaume de Naples, & un autre » ſur celui de Milan. «

Le

1555.

Le cardinal de Lorraine, en arrivant à Rome, fut ravi de trouver les choses si avancées, & en une si heureuse disposition. Il travailla incessamment à y mettre la derniere main : & dès que le cardinal de Tournon l'eut joint, le traité de ligue fut conclu. En voici les principaux articles rapportés par le président de Thou dans son histoire sur le traité même qu'il avoit entre les mains.

Thuanus, l. 11.

Que le roi prendroit sous sa protection le Saint-Siége, le pape & tous ceux de sa famille, pour les défendre contre tous leurs ennemis.

Conditions de la ligue qui fut conclue entre eux.

Que la ligue seroit perpétuelle entre le Saint-Siége & la France; & qu'elle seroit défensive & offensive en Italie, excepté à l'égard du duc de Savoye de la part du pape.

Que devant la fin de Février le pape & le roi consigneroient en main sûre cinq cents mille écus d'or pour le commencement de la guerre, le roi trois cents cinquante mille pour sa part, & le pape les autres cent cinquante mille.

Que le roi fourniroit dix mille hommes de pié, cinq cents gendarmes, & autant de cavalerie légere, commandés par un général qui auroit le titre de prince : & par ce mot étoit désigné le duc de Guise.

Que le pape joindroit à ces troupes quinze mille fantassins, & mille chevaux, de l'artillerie & des vivres à proportion.

Que l'on commenceroit la guerre par le royaume de Naples ou par la Toscane, & qu'on la déclareroit au duc de Florence pour rétablir cette république dans son ancienne liberté.

Qu'il seroit libre à la république de Venise & aux autres princes d'Italie d'entrer dans cette ligue.

Qu'après la conquête de Naples, ce royaume seroit donné à un des fils cadets du roi, à la réserve de Benevent & de son territoire, & de tout ce qui est en deçà du Garillan, que l'on démembreroit de cet état pour l'unir au domaine du Saint-Siége; que celui des fils de France qui auroit ce royaume, ne pourroit prétendre à être roi des Romains, ni duc de Toscane, ni roi de France, & qu'au cas que

1555. par succession, ou autrement, ces états-là lui échûssent; il seroit obligé de renoncer au royaume de Naples.

Ce traité contenoit quelques autres articles moins importans, & les avantages des neveux du pape n'y étoient pas oubliés. Il fut signé par le pape, & par les deux cardinaux au nom du roi le quinzième de Décembre, & la signature tenue fort secrette: & pour tromper les ministres Espagnols, à qui l'arrivée des deux cardinaux avoit donné beaucoup d'inquiétude, le cardinal de Lorraine affecta de paroître chagrin, & fit courir le bruit, en partant de Rome, qu'il s'en alloit mécontent & ennuyé des longueurs du pape sur les affaires qu'il étoit venu traiter avec lui.

Le cardinal, au sortir de Rome, passa à Venise, où il négocia inutilement pour engager la république à s'unir avec la France contre l'empereur. De-là il alla à Ferrare, dont le duc, toujours dans les intérêts du roi, avoit dès le mois d'Août précédent passé un traité conditionnel avec lui, par lequel il s'obligeoit d'entrer dans la ligue, supposé qu'on la pût conclure avec le pape: & il y entra dès que le cardinal lui en eut appris la conclusion.

Thuanus, l. 11.

Avant que ce cardinal partît de Rome, ayant déja eu son audience de congé, il avoit reçu une lettre de la cour, qui lui causa beaucoup d'embarras & d'inquiétude. Elle contenoit que les ministres du roi & ceux de l'empereur s'étant assemblés pour traiter de l'échange des prisonniers faits de part & d'autre durant la guerre, les députés de l'empereur avoient demandé aux députés François, s'ils n'avoient pas pouvoir du roi de traiter d'une treve; & que ce prince sur cette question avoit répondu qu'il ne refuseroit pas la treve, pourvû qu'elle se fît aux conditions qu'il avoit proposées aux dernieres conférences de la Merc, savoir qu'on n'entrât point dans la discussion des différends des deux couronnes, & que chacun demeurât en possession de ce qu'il tenoit. Le roi ajoûtoit qu'il n'avoit pû avec bienséance ne pas répondre à une telle proposition, & sans paroître ennemi de la paix de l'Europe; mais qu'il étoit persuadé que l'empereur & le nouveau roi d'Espagne rejetteroient ces conditions, comme ils avoient déja fait, lorsqu'elles leur avoient été proposées la premiere fois, parce

Palavicin. l. 13. c. 16.

qu'elles leur étoient trop désavantageuses : & il donnoit ordre au cardinal de Lorraine de communiquer le contenu de sa lettre au pape. 1555.

La treve n'étoit nullement du goût de ce cardinal, parce qu'il la regardoit comme un obstacle invincible à l'expédition de Naples, & aux avantages & à la gloire qui en devoient revenir au duc de Guise son frere. D'ailleurs il voyoit que cette nouvelle seroit fort désagréable au pape : & voulant s'exempter de la porter lui-même, il mit la lettre entre les mains du cardinal de Tournon, & partit, en lui laissant le soin d'en faire le rapport à Sa Sainteté.

Le pape en effet en fut surpris, mais peu inquiété, convaincu qu'il étoit que l'empereur & le roi d'Espagne n'accepteroient jamais la treve, qui laisseroit les François en possession de la principale partie du Piémont, de ce qu'ils tenoient encore en Toscane, de ce qu'ils avoient pris dans l'isle de Corse, de Mariembourg aux Pays-Bas, de Toul, de Verdun & de Metz en Lorraine. Il répondit au cardinal de Tournon qu'il ne s'y opposeroit point, & qu'il ne souhaitoit rien plus que de voir la tranquillité rétablie dans l'Europe, quoiqu'il ne l'espérât gueres aux conditions que le roi proposoit : mais il en fut la dupe. L'empereur crut la treve absolument nécessaire pour l'affermissement du nouveau regne de son fils, & elle fut conclue pour cinq ans en l'abbaye de Vaucelles auprès de Cambrai, le cinquieme de Février de la maniere que le roi le proposoit. 1556. *Treve entre la France & l'empereur.* Recueil de Traités par Leonard, tom. 2.

Cependant le pape, qui ne comptoit nullement là-dessus, faisoit assez ouvertement ses préparatifs de guerre. Il avoit fait dès le mois de Novembre la revûe des milices de Rome, sous prétexte de la sûreté de cette ville, & d'appaiser les troubles que les Sforces y avoient causés par l'assemblée dont j'ai parlé, qui s'étoit faite la nuit chez le cardinal de Santafioré. Il avoit choisi pour sa garde cent gentilshommes Romains, à qui il assigna des logemens dans le Vatican. Il avoit fait lever avec empressement dans l'Umbrie & dans la Marche d'Ancone jusqu'à six mille fantassins & trois cents chevaux, qui devoient être prêts à marcher à Rome dans le besoin sous les ordres du duc d'Urbin. Il avoit nommé le comte de Montorio son neveu pour gé- Palavicin, hist. conc. Trid. l. 13. c. 16. Thuanus, l. 11. Adrianus, l. 13.

1556. néralissime des troupes de l'Eglise, le premier de Janvier dans sa chapelle avec toutes les cérémonies ordinaires, & mis des troupes dans les places qu'il avoit enlevées aux Colonnes. Enfin il espéroit d'être en état de commencer la guerre au printemps dans le royaume de Naples ou dans la Toscane, par la jonction des troupes que les François avoient dans ce duché, dans le Parmesan & dans la Mirandole, lorsqu'il apprit par les lettres de son nonce à la cour de France la conclusion de la treve.

Consternation du pape à cette nouvelle.

Cette nouvelle, si peu attendue, jetta le pape & ses neveux dans la consternation; car ils se voyoient par-là non seulement déchûs de leurs hautes espérances, mais encore exposés au ressentiment du roi d'Espagne, qui se vengeroit tôt ou tard. Ils firent des plaintes ameres à l'ambassadeur de France & au cardinal de Tournon, qui leur répondirent que Sa Sainteté auroit consenti à la treve aux conditions qu'elle s'étoit faite, & qu'après tout on avoit eu soin de l'y comprendre.

Cette réponse ne les satisfit point, prétendant qu'avant que de terminer une affaire de cette importance, & qui pouvoit avoir de fâcheuses suites pour eux & pour leur maison, on avoit dû les en avertir. Le cardinal Caraffe écrivit sur le champ une lettre très-forte au duc de Some, qu'il avoit envoyé à la cour de France depuis la négociation de Ruxellaio, le conjurant de ne rien oublier pour rompre le traité de treve avant qu'il fût ratifié. Il la lut au roi, sur qui il remarqua, en la lisant, qu'elle faisoit grande impression: mais le connétable & les autres du conseil, qui avoient improuvé la ligue, représenterent au roi si vivement les avantages qu'il tiroit de la treve de la maniere qu'elle avoit été faite, & le tort qu'il feroit à sa réputation, s'il la rompoit, qu'ils le confirmerent dans la résolution de l'accepter.

Cependant, comme le pape doutoit beaucoup du succès de cette tentative, il s'avisa de faire en cette occasion un personnage qui ne répondoit gueres à ses véritables intentions. Ce fut d'envoyer deux cardinaux légats, l'un à l'empereur & au roi d'Espagne, & l'autre au roi de France, pour les féliciter sur la treve, & les exhorter à entrer en

Palavicin, ex actis consistorialibus.

négociation pour une paix parfaite. Le cardinal Scipion Robiba sujet de l'empereur fut envoyé vers ce prince, & le cardinal Caraffe à la cour de France. 1556.

Il ne laisse pas d'offrir sa médiation pour la paix.

Le dessein du pape étoit, en se faisant médiateur entre ces princes, qui dans le fond souhaitoient la paix, de se mettre par cette qualité à couvert de ce qu'il avoit à craindre des Espagnols: mais comme il avoit peu d'espérance que l'empereur acceptât sa médiation, le cardinal Caraffe eut des instructions secrettes, suivant lesquelles, au cas que ce premier moyen ne réussit pas, il devoit n'épargner ni promesses, ni sollicitations, ni présens à la cour de France pour faire renoncer le roi à la treve, & l'engager à confirmer le traité de ligue fait par le cardinal de Lorraine.

De ces deux différentes instructions, celle qui étoit commune aux deux légats pour la paix, fut mise dans le registre du pape, la secrette ne fut pas enregistrée: & ce fut dans la suite un des moyens, dont on se servit sous le pontificat suivant pour perdre le cardinal Caraffe; car on lui fit un crime capital, d'avoir, contre les ordres du pape, qui paroissoient dans les registres, incité le roi de France à porter la guerre en Italie: tant c'est une chose délicate de manier les affaires des princes, lors même qu'on les conduit selon leurs intentions.

Le pape, en suivant son génie impérieux, & pour ne pas faire paroître de crainte, avoit donné ordre au cardinal Robiba de parler avec fermeté à l'empereur & au roi d'Espagne, & de leur déclarer que Sa Sainteté étoit résolue de se servir de tous les moyens que sa puissance spirituelle lui mettoit en main contre celui des deux partis qui refuseroit d'entendre à la paix dans la conjoncture des pressans dangers où se trouvoit l'Europe Chrétienne par les armes des infideles, & la religion par l'audace des hérétiques.

Les deux légats ne partirent pas si-tôt, parce que le cardinal Caraffe vouloit mener avec lui en France Pierre Strozzi qui par ses grands services, & en qualité de proche parent de la reine, avoit beaucoup de crédit à la cour, & qui étant grand ennemi des Espagnols & du duc de Florence, étoit capable de le bien seconder dans son dessein.

1556. Ce général, à la priere du pape, étoit alors occupé à fortifier les ports de Civitta-Vecchia, Nettuno, & la forteresse de Paliano, que ce pontife avoit ôtée aux Colonnes, pour la donner à son neveu le comte de Montorio. Le prétexte qu'il prenoit pour fortifier cette place, étoit de se mettre en sûreté contre les entreprises des Colonnes : mais c'étoit en effet pour couvrir la frontiere de l'état ecclésiastique contre le royaume de Naples : & dès qu'elle fut en état de défense, le cardinal Caraffe partit avec Strozzi. Le cardinal Robiba se mit aussi en chemin quelque temps après : mais il eut ordre de marcher fort lentement.

Elle est acceptée par le roi,

Dans les lettres du cardinal Farnese au comte de Montorio duc de Paliano son frere, du 20 Juin & 17 Juillet.

Le cardinal Caraffe arriva à Marseille escorté de huit galeres, partie de France, partie du pape, commandées par Paul Jourdan des Ursins; & se rendit à la cour avec un équipage magnifique. Il y fut reçu avec de grands honneurs, & proposa d'abord au roi la médiation du pape pour la paix, & pour le rétablissement du concile, non pas à Trente, mais à Rome dans le palais de Latran. Le roi accepta l'offre sans hésiter, & promit de faire partir les évêques de France, dès que le concile seroit convoqué. Il faisoit ces avances d'autant plus volontiers, qu'il se doutoit bien que l'empereur ne voudroit pas du pape pour médiateur.

Dès que le cardinal eut tiré cette parole du roi, il en parla à l'ambassadeur de l'empereur, & lui dit qu'il pouvoit mander à son maître qu'il ne tiendroit qu'à lui que la paix ne fût parfaitement rétablie en Europe; que les deux princes n'avoient plus qu'à exposer leurs prétentions à Sa Sainteté, afin qu'elle en décidât, & qu'on s'en tînt à son jugement. L'ambassadeur répondit qu'il étoit assûré des bonnes intentions de son maître pour la paix : & dit même que comme le duché de Milan étoit la principale source de la guerre, l'empereur consentiroit à y renoncer pour lui & pour ses successeurs, pourvû que le roi de France rendît au duc de Savoye & aux autres princes intéressés tout ce qu'il avoit pris sur eux.

Dans les actes consistoriaux du 17 Juin.

Le pape n'eut pas plutôt appris la réponse du roi, qu'il s'en fit grand honneur dans le consistoire. Il y fit lire les lettres du légat, & lui écrivit pour lui ordonner de tra-

vailler avec application à consommer une si importante affaire : mais en même-temps il lui manda les nouveaux sujets de défiance qu'il avoit des Espagnols, & ce qu'il savoit de leurs mauvais desseins contre sa personne & contre le Saint-Siége. 1556.

En effet depuis le départ du cardinal il s'étoit passé diverses choses qui disposoient beaucoup plus les esprits à la guerre qu'à la paix.

Le duc d'Albe étoit venu au royaume de Naples fort inquiet & fort chagrin des fortifications que le pape faisoit faire à Paliano & en d'autres lieux de la frontiere : & s'il avoit eu les vieilles bandes Espagnoles qui étoient en Toscane & dans le Piémont, il s'y seroit opposé : mais ne se trouvant pas assez fort, il n'osa l'entreprendre, & se contenta de faire de nouvelles levées à tout évenement.

Ces préparatifs inquiéterent le pape qui de son côté n'étoit pas fort prêt, & n'avoit plus auprès de lui ni le cardinal Caraffe, ni Strozzi, sur lesquels il comptoit le plus pour la conduite de la guerre. Il fit de grandes plaintes du duc d'Albe dans le consistoire. Il dit qu'on voyoit par toute la conduite de ce duc qu'il vouloit prendre la protection des Colonnes justement excommuniés par le Saint-Siége; & que pour lui il ne souhaitoit que la paix. Il déclara aux ambassadeurs des princes, qui étoient présens, que quand on voudroit, il établiroit une congrégation de cardinaux, pour travailler de concert avec le duc d'Albe à un accommodement : mais il arriva en même-temps une chose, qui aigrit les esprits de part & d'autre plus que jamais.

Dans ses actes consistoriaux du 17. Juillet.

Un messager à pié du marquis de Saria ambassadeur de l'empereur à Rome, passant par Terracine pour aller à Naples, fut arrêté par le gouverneur, & envoyé secrettement pendant la nuit sous bonne garde au comte de Montorio, qui depuis quelque temps avoit pris le titre de duc de Paliano. Des lettres en chiffre, qu'on avoit enlevées au messager, furent déchifrées, & il se trouva que Garcie Lasso de Vega, agent du roi d'Espagne, pressoit dans ces lettres le duc d'Albe d'entrer au plutôt à main armée sur les terres du pape, pendant qu'il n'avoit pas encore de troupes pour se défendre.

Evenemens qui brouillerent de plus en plus le pontife avec l'empereur.

1556. Sur cela on arrêta & on mit en prison Jean Antoine de Tassis general des postes de l'empereur: & dans le tems que le marquis de Saria étoit à l'audience du pape, pour se plaindre de l'affront fait à ce seigneur, & de l'enlevement du messager, on se saisit encore de Garcie Lasso dans l'antichambre du pape, & on le conduisit aussi en prison. L'ambassadeur ayant appris en sortant cette nouvelle insulte, voulut retourner au pape: mais on lui refusa l'entrée du cabinet. Il se retira fort en colere, & s'emporta jusqu'aux plus terribles menaces.

Le pape, qui vit bien qu'après des coups de si grand éclat, les Espagnols ne le ménageroient plus, en fit encore un autre, pour marquer qu'il ne les craignoit point, ou pour les faire craindre eux-mêmes. Il se fit présenter dans un consistoire par Alexandre Pallantieri son procureur fiscal une requête, où il étoit exposé, que les ministres de l'empereur & du roi d'Espagne, & en particulier le duc d'Albe, machinoient & faisoient ouvertement des entreprises contre l'état ecclésiastique, & contre Rome même; que non-seulement ils recevoient & protégeoient les Colonnes, tout excommuniés & tout coupables qu'ils étoient de crime de lese-majesté, & qu'il leur fournissoient de l'argent & des capitaines, mais encore qu'ils se préparoient à entrer à main armée sur les terres de l'église; que cette conduite duroit depuis si long-temps, qu'on ne pouvoit douter qu'elle ne fût autorisée par l'empereur & par le roi d'Espagne; qu'on en avoit des preuves qui seroient produites en temps & lieu; que tout cela étoit directement contraire aux sermens faits par ces princes en recevant l'investiture du royaume de Naples, dont le pape étoit le seigneur Suserain. Sur quoi le procureur fiscal requit que Sa Sainteté nommât des cardinaux pour examiner cette affaire, & que sur les preuves qu'il fourniroit, il fût déclaré que le roi d'Espagne & l'empereur & leurs ministres avoient encouru l'excommunication; que ces deux princes étoient déchus de la possession du royaume de Naples; que les peuples étoient absous du serment de fidélité qu'ils leur avoient fait, & que le throne de Naples étoit vacant. Le pape reçut la requête & dit qu'il en délibereroit.

Dans les actes consistoriaux du 17. Juillet 1556.

Il

1556.

Il n'en demeura pas-là. Dans les lettres interceptées il étoit fait mention d'Ascagne Corneo neveu du pape Jules III. comme d'un de ceux avec qui le duc d'Albe entretenoit intelligence. Il fut mandé par le pape : mais sur l'avis du cardinal Corneo son frere, qui lui fit savoir qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à Rome, il s'échappa, & se sauva au royaume de Naples. Le pape, fâché de l'avoir manqué, s'en prit au cardinal, & le fit mettre au château Saint-Ange, & confisquer tous les biens de l'un & de l'autre.

Le duc d'Albe, qui n'étoit pas encore en état d'attaquer le pape, voulut se donner le loisir, pour le faire à coup sûr, & ne sachant pas, ou faisant semblant d'ignorer la requête du procureur fiscal, envoya à Rome Jules de Tolfa comte de Saint Valentin, pour faire ses plaintes au pape sur l'indigne traitement qu'il avoit fait aux ministres de l'empereur & du roi d'Espagne, & pour tâcher d'obtenir au moins qu'on remît en liberté Garcie Lasso, & dans le même temps le marquis de Saria demanda son audience de congé pour se retirer de Rome.

Le comte de Saint Valentin fut très-mal reçu du pape, qui même en lui parlant, s'emporta un peu plus qu'il ne convenoit à la modération d'un souverain pontife; & il ne lui donna point d'autre réponse, sinon qu'il feroit au plutôt savoir ses intentions au duc d'Albe.

Dans les actes consistoriaux du 2 Août.

En effet, après avoir communiqué aux cardinaux ce que lui avoit dit le comte de Saint Valentin, & ce qu'il avoit résolu de répondre au duc, il lui envoya Dominique Nerio, & le chargea de réfuter avec fermeté tout ce qui lui avoit été dit par le comte de Saint Valentin, & en particulier ce qui concernoit la prison de Garcie Lasso; savoir qu'on n'avoit point violé le droit des gens en l'arrêtant, ainsi que le duc le prétendoit, parce que Lasso lui-même l'avoit violé le premier, n'étant pas permis à un agent d'un prince étranger de cabaler contre celui à qui il est envoyé, ainsi qu'il avoit fait.

Dans ceux du 7 Août.

Le duc d'Albe écouta Nerio avec plus de sang froid, que le pape n'avoit entendu le comte de Saint Valentin: ayant été informé sur ces entrefaites de la requête présentée dans le consistoire par le procureur fiscal contre l'em-

1556. pereur & le roi d'Espagne, & que le pape l'avoit reçu, il en fit un nouveau sujet de plaintes, & envoya Pirrho Loffredi gentilhomme Napolitain, pour représenter au pape qu'il poussoit à bout ces deux princes par une conduite si violente; & pour en demander satisfaction à lui & au sacré collége, & il donna ordre à cet envoyé, si on ne la lui accordoit pas dans quatre jours, de sortir de Rome.

Loffredi ayant exposé sa commission, le pape lui répondit que le terme qu'il lui prescrivoit, étoit bien court pour terminer une affaire de si grande importance; qu'il lui falloit quelque temps pour y penser, & en délibérer avec les cardinaux; & que lui-même, qui étoit chargé pour eux d'une lettre de la part du duc d'Albe, auroit à peine, dans l'espace de quatre jours, le loisir de la communiquer.

Le pape ne pensoit qu'à gagner du temps, & à suspendre les choses jusqu'à l'automne qui approchoit, & jusqu'à ce que les troupes, que le cardinal Caraffe lui faisoit espérer de France, fussent en état de venir à son secours. Il fit si bien que Loffredi, contre l'ordre exprès qu'il en avoit, se laissa persuader de demeurer à Rome bien au-delà du terme marqué.

Hostilités du duc d'Albe sur les terres de l'église.

Dans les actes consistoriaux du 4. Septembre 1556.

Le pape tint le consistoire le quatrieme de Septembre, où furent lûes les lettres du duc d'Albe aux cardinaux, & l'on y délibéra sur divers moyens de pacifier les choses: mais on apprit le lendemain que le duc d'Albe, sans s'embarrasser de la condescendance de son envoyé, qui avoit passé ses pouvoirs, étoit sorti de Naples avec des troupes dès le premier jour du mois, s'étoit emparé de Pontcorvo & de Frosioné, & avoit fait enlever grand nombre de bestiaux sur les terres de l'Eglise.

Dans ceux du 6. Septembre.

Le pape sur cette nouvelle assembla les cardinaux, déclama fortement contre le duc, fit venir Loffredi, lui reprocha que son maître, sous prétexte de traiter à l'amiable avec lui, lui avoit fait une trahison contre le droit des gens, menaça cet envoyé de lui faire couper la tête, & le fit mener sur le champ au château Saint-Ange.

Le pape en usoit avec cette hauteur sur les assûrances, qu'il recevoit du cardinal Caraffe du succès de sa négociation en France, où, malgré l'opposition du connétable & de

l'amiral de Coligni son neveu, la faction de la maison de Guise, appuyée de la duchesse de Valentinois & de la reine, l'emporta, & fit enfin résoudre le roi à soûtenir le pape. Ce prince fut bien-aise que le duc d'Albe eût commencé les hostilités, parce que cela le mettoit en droit de dire, que les Espagnols ayant attaqué le pape, ils avoient les premiers rompu le traité de tréve, où le Saint-Siége étoit expressément compris.

1556.

Thuanus, l. 11. & alii.

Le cardinal Robiba, qui étoit arrivé à Mastricht, eut ordre du cardinal Caraffe de ne pas passer outre: & le prétexte de son rappel fut que le pape appréhendoit qu'on ne l'arrêtat à Bruxelles par représailles, & pour l'obliger de rendre les agens Espagnols qu'on avoit emprisonnés à Rome. Ce nonce reprit la route d'Italie; & le cardinal Caraffe étant parti en même-temps de France vers la fin d'Août, ils arriverent tous deux ensemble à Rome au mois de Septembre.

Le roi envoye des secours au pape.
Commentaires de Montluc, liv. 4.

L'arrivée du cardinal Caraffe réjouit fort le pape, qui avoit grand besoin de lui pour se rassûrer. Il apporta une grosse somme d'argent que le roi lui avoit fait donner, & les bandes Gasconnes qui étoient dans l'Isle de Corse, eurent ordre de passer incessamment à Rome. En même-temps arriva monsieur de Strozzi qui avoit été fait maréchal de France, & après lui monsieur de Montluc à la tête d'une partie des troupes Françoises de Toscane, avec assûrance qu'il seroit bien-tôt suivi d'une armée sous les ordres du duc de Guise.

Progrès du duc d'Albe suivis d'une treve & d'un projet de paix.

La présence de ces deux généraux étoit fort nécessaire à Rome où tout étoit en confusion, parce qu'il ne s'y trouvoit personne, qui eût ou assez d'autorité, ou assez d'habileté pour faire la distribution des quartiers & des milices. Ils donnerent pour cela tous les ordres nécessaires: mais ils n'étoient pas en état de tenir la campagne contre les Espagnols. Montluc alla retirer de Tivoli, François des Ursins, qui y commandoit cinq Enseignes Italiennes, parce qu'on ne croyoit pas cette place en état de résister au duc d'Albe, qui s'en saisit aussi-bien que de plusieurs autres postes aux environs de Rome. Anagnie fit quelque résistance: mais la garnison, après avoir soûtenu

1556. un assaut, sortit la nuit & passa heureusement & avec peu de perte au travers du camp ennemi. Nettuno, ville appartenante aux Colonnes se révolta contre la garnison, la taille en pieces, & se rendit au duc d'Albe. Ce duc voyant que tout lui réussissoit, alla mettre le siége devant Ostie, que le maréchal de Strozzi tâcha en vain de secourir. Elle fut prise au mois de Novembre après une vigoureuse défense; & un grand nombre d'Espagnols périrent au siége.

Thuanus, l. 11.

Tant de pertes inquiétoient fort le pape & les Romains: mais le peu de troupes qu'avoit le maréchal Strozzi, & la timidité de Camille des Ursins, qui commandoit celles de l'Eglise, & qui ne jugeoit pas qu'il fût à propos de les faire sortir en campagne, empêchoient qu'on s'opposât aux progrès de l'ennemi. Cependant, nonobstant l'animosité qui paroissoit de part & d'autre, on parla d'une négociation. Le pape y consentit à dessein de gagner du temps, & le duc d'Albe à cause de la rigueur de la saison, & pour mettre en défense les frontieres du royaume de Naples sur les avis qu'il recevoit de la marche de l'armée de France, sous les ordres du duc de Guise: mais, après divers pourparlers, où un parti tâchoit de tromper l'autre, tout se termina d'abord à une treve de dix jours par l'entremise du cardinal Sanctafioré. Il s'en fit une autre de quarante jours après une conférence entre le cardinal Caraffe & le duc d'Albe, & dans cet intervalle on envoya un projet de paix au roi d'Espagne.

Suite de la guerre de Toscane.
Commentaires de Montluc, l. 4.

Durant ce temps-là la guerre se faisoit aussi dans la Toscane, où Montluc, après avoir pris congé du pape, étoit allé prendre le commandement, à la place de monsieur de Soubise que le roi avoit rappellé.

L'activité de Montluc y donna beaucoup d'exercice aux Espagnols. Il fit diverses actions de vigueur: mais nulle fort considérable, faute d'avoir assez de troupes. Il ménageoit beaucoup le duc de Florence, & ne permettoit point à ses soldats de courir sur son duché, pour ne pas contraindre ce prince à augmenter ses troupes, par le moyen desquelles il auroit pû causer une diversion incommode au duc de Guise après son arrivée. Ainsi tous les petits combats se donnoient dans l'étendue de l'état de Sienne.

Cependant le roi d'Espagne travailloit secrettement à faire rentrer les Farneses dans son parti : & pour en venir à bout, il leur offroit de céder la ville de Plaisance, qui avoit été le sujet de la querelle entr'eux & Charles V. à condition toutefois qu'il garderoit la citadelle, au moins pendant quelque temps. 1556.

Les Farneses, par le traité conclu l'an 1512. pour la suspension d'armes entr'eux & le roi d'une part, & le pape Jules III. & l'empereur de l'autre, devoient après deux ans être libres de tout engagement avec la France. Ce terme étoit passé il y avoit long-temps, & cependant tous les revenus qu'ils avoient dans les terres de la maison d'Autriche demeuroient saisis. D'ailleurs ils n'étoient pas contens du pape qui leur étant redevable de son exaltation, n'avoit pas pour eux toute la considération qu'ils en attendoient : & c'étoit un effet de la jalousie du cardinal Caraffe & des autres neveux du pape, auxquels le mérite du cardinal Alexandre Farnese faisoit ombrage.

Se trouvant dans cette disposition, ils écouterent les propositions du roi d'Espagne, & ne trouverent pas même sur cela beaucoup d'opposition ni du côté de la France ni du côté du pape, parce qu'ils représenterent au roi, que, quoi qu'il arrivât, ils ne prétendoient pas se déclarer contre lui, & que d'ailleurs cet accommodement lui rendroit les troupes qu'il étoit obligé d'entretenir dans le Parmesan, de peur que les Espagnols ne s'en saisissent : & pour ce qui est du pape, ce traité ne devoit pas lui déplaire non plus, parce que Plaisance étant rendue aux Farneses, qui étoient Feudataires du Saint-Siége, elle lui étoit en même-temps restituée à lui-même, qui en étoit le seigneur Suserain. En effet, si les Farneses en étoient demeurés-là, on n'auroit pas eu beaucoup de sujet de se plaindre d'eux : mais après s'être détachés de la France, ils s'unirent si étroitement à l'Espagne, que nos rois n'eurent point depuis d'ennemis plus déclarés.

Les Farneses ayant fait leur accommodement avec le roi d'Espagne, le pape & le roi n'eurent plus dans leur parti aucun des princes d'Italie un peu considérables, excepté le duc de Ferrare ; car pour ce qui est des Vénitiens, quel-

1556.

ques instances que l'on fit auprès d'eux, de la part de la France & du Saint-Siége, ils ne voulurent jamais se départir de la neutralité.

Le Duc de Guise arrive en Italie à la tête d'une puissante armée.
Belcar. l. 27.

Ce qui encouragea le duc de Ferrare à demeurer uni avec la France, fut l'arrivée du duc de Guise en Italie, avec une assez puissante armée, au commencement de l'année 1557.

1557.

Dans la revûe qui s'en fit quelque-temps après proche de Rimini en présence du cardinal Caraffe, elle se trouva de plus de vingt mille hommes. Il y avoit cinq cents hommes d'armes, quinze cents hommes de cavalerie légere, cinq mille Suisses commandés par René marquis d'Elbeuf, quatre mille Grisons, sept mille fantassins François sous les ordres de Jacques de Savoye duc de Nemours, quelques enseignes Italiennes, & beaucoup de jeune noblesse volontaire. Les principaux commandans sous le duc de Guise, outre ceux que je viens de nommer, étoient les sieurs de Cipierre, & de Tavannes, le duc d'Aumale, Jacques de la Brosse, François de Cleves, François de Vendôme vidame de Chartres, & Joseph Boniface sieur de la Molle. Le duc de Guise étoit arrivé dans le Piémont dès le mois de Janvier, & suivant les ordres qu'il en avoit, il délibéra avec le maréchal de Brissac & les autres généraux sur ce qu'il y avoit à faire de meilleur dans la suite pour le service du roi.

Plan de la Campagne.
Commentaires du baron du Villars, l. 8.

Le maréchal fut d'avis qu'on portât la guerre dans le duché de Milan, & raisonna fort juste sur ce sujet. Il dit qu'il falloit envisager la principale intention du roi, qui étoit de secourir le pape, & de délivrer les terres de l'église de l'armée Espagnole; que l'attaque du Milanès produiroit infailliblement cet effet; que la ville de Milan, où les Espagnols n'avoient presque point de troupes, ouvriroit ses portes, comme elle avoit toûjours fait au parti le plus fort dans les guerres des précédens regnes; que la plupart des autres villes, qui n'étoient pas mieux fournies, suivroient son exemple; que monsieur de Salvoison gouverneur de Casal avoit une intelligence toute prête à éclater dans Alexandrie, une des plus considérables villes du Milanès; & il fit amener au duc de Guise par le secrétaire de Sal-

voiſon un de ceux avec qui ce ſeigneur avoit traité. Il ajouta que, quelque fortifié que fût le château de Milan, on avoit aſſez de troupes pour le forcer, quand on ſeroit maître de la ville; & que de quelque maniere que cette entrepriſe réuſſit, on viendroit toujours à bout de ce qu'on prétendoit, en obligeant le duc d'Albe de venir au ſecours du Milanès, & de laiſſer le pape en repos, qui reprendroit, ſans coup férir, tout ce que le général Eſpagnol avoit pris ſur lui depuis quelques mois; qu'il étoit moralement impoſſible de réuſſir dans le royaume de Naples, ſans être maître du Milanès; qu'on devoit en être perſuadé par les funeſtes expériences qu'en avoient faites Charles VIII. Louis XII, & François I. que ſi l'entrepriſe de Milan réuſſiſſoit, Genes ſeroit un nouveau fruit de cette conquête; que la famine y étoit actuellement; que la flotte de France n'en auroit pas plutôt bloqué le port, que cette place ſeroit réduite à l'extrémité, & obligée de ſe rendre; qu'on éviteroit, en prenant ce parti, les fatigues d'une longue marche, qui affoibliroit beaucoup l'armée, ſans parler des ravages que les maladies, cauſées par les chaleurs exceſſives de la campagne de Rome, y feroient infailliblement; & qui peut-être la mettroient entierement hors d'état de rien entreprendre : ſur quoi il conclut à l'employer contre le Milanès. 1557.

Le duc de Guiſe voyant que la plus grande partie du conſeil penchoit vers cet avis, demeura d'accord de la ſolidité de ces réflexions, & n'eut que deux raiſons à y oppoſer. La premiere, l'ordre exprès qu'il avoit du roi de marcher droit à Rome. La ſeconde, qu'il y avoit à craindre que le pape, déja fort ébranlé par le malheureux ſuccès du commencement de la guerre, ne fit ſa paix avec le duc d'Albe, ſous prétexte qu'au lieu de venir à ſon ſecours, ſuivant le traité, on s'amuſoit à faire des conquêtes au profit de la France, & que ſi cela arrivoit, le roi ſe trouveroit ſeul chargé du riſque & de la dépenſe d'une terrible guerre.

Sur ce partage des ſentimens, il fut réſolu de commun accord qu'on envoyeroit au roi le baron du Villars avec les mémoires contenant ce qui avoit été propoſé de part & d'autre. Comme ce Baron étoit entierement dans les

Mémoires du baron du Villars, l. 8.

1557. ſentimens & dans les intérêts du maréchal, il appuya fort ſon avis, & ébranla beaucoup le roi. Le connétable, en préſence duquel il fit le rapport, le ſoûtint : & peu s'en fallut qu'il ne fût dépêché ſur le champ, pour porter l'ordre au duc de Guiſe d'attaquer, de concert avec le maréchal de Briſſac, le Piémont Eſpagnol & le Milanès : mais le cardinal de Lorraine, qui avoit été averti de tout par un courrier particulier du duc, fit ſuſpendre le départ du baron, parla au roi en particulier au ſortir du conſeil, & fit agir la reine & la ducheſſe de Valentinois. Elles agirent ſi bien, qu'elles le confirmerent dans ſon premier deſſein, & que le courrier du duc de Guiſe lui fut renvoyé la nuit même, avec l'ordre de conduire l'armée à Rome. Mais comme elles appréhendoient que, ſi du Villars voyoit le roi avant qu'il eût déclaré les ordres envoyés au duc de Guiſe, il ne le fit de nouveau changer de ſentiment, elles firent en ſorte qu'il commandât au connétable & aux autres miniſtres de venir tenir le conſeil dès le grand matin.

Tout ce manege ne put être ſi ſecret, que le maréchal de Saint-André, qui étoit dans le parti du connétable, n'en fût informé. Il envoya querir du Villars à neuf heures du ſoir, & lui découvrit toute l'intrigue. Dans le peu d'eſpérance qu'il y avoit à rompre ce coup, il lui conſeilla de ſe trouver dans l'appartement du roi avant le jour, tout botté, tout prêt à monter à cheval, & de l'attendre au ſortir de ſa chambre, comme pour recevoir ſes derniers ordres, & de faire encore un effort ſur ſon eſprit, avant qu'il entrât au conſeil.

Le roi fut fort ſurpris de le trouver-là, & beaucoup plus encore, lorſqu'il le vit inſtruit du départ du courrier du duc de Guiſe, & des ordres qu'il portoit. Le baron lui parla de nouveau très-fortement ſur le danger de la réſolution qu'on avoit priſe. Le roi lui parut ébranlé : mais ſans s'expliquer davantage, il lui dit qu'il le dépêcheroit auſſi-tôt après le conſeil, & qu'il ſeroit content de lui.

Ce prince étoit trop engagé, & avoit honte de tant de variations ſur cette affaire. Ainſi l'on s'en tint au parti qu'on avoit pris : & pour adoucir le chagrin du maréchal de Briſſac, on lui fit, par les mains du baron du Villars, une remiſe de vingt-

vingt-mille écus, dont il avoit bon besoin; car par le moyen du cardinal de Lorraine toutes les dépenses tournoient du côté de l'armée du duc de Guise, pour laquelle on n'épargnoit rien. 1557.

En attendant le retour des courriers, le duc de Guise occupa ses troupes, premierement à une tentative sur le pont de Sture, qui ne réussit point, & puis sur Valence, qui fut emporté en trois jours, nonobstant la force de la place & la nombreuse garnison, qui la défendoit.

Premiere expédition de l'armée du roi.

Vie du duc d'Albe, l. 5.

Le cardinal Madruce évêque de Trente, & gouverneur du Milanès, lui envoya aussi-tôt demander la restitution au nom du roi d'Espagne, se fondant sur la treve qui étoit entre les deux rois. A quoi le duc de Guise répondit que le duc d'Albe l'avoit rompue dès l'année précédente, en prenant les villes du pape, qui étoit compris dans la treve.

Dès que le duc de Guise eut reçû ses derniers ordres par le courrier qu'il avoit envoyé, il se mit en marche vers la Romagne : & le maréchal de Brissac, pour lui rendre le chemin plus libre passa le Pô à Valence avec dix mille hommes, comme s'il eût voulu marcher à Milan. Le marquis de Pescaire, qui s'étoit avancé vers le Plaisantin pour disputer le passage au duc de Guise, fut obligé de retourner sur ses pas, afin de couvrir le Milanès.

Elle prend sa marche du côté de Rome.

Le maréchal ne laissa pas de faire encore de nouvelles instances, & proposa d'envoyer un courrier au roi pour lui exposer de nouveau les raisons, dont le duc lui-même reconnoissoit la force : mais il ne fut point écouté : & après que chacun eut dit son sentiment sur la route qu'on devoit faire tenir à l'armée, le duc se mit en marche par la Lommeline. Le marquis de Pescaire lui voyant prendre cette route, crut encore qu'il en vouloit à Milan. C'est pourquoi il se retira aussi-tôt sous cette capitale : & le duc, tournant tout-à-coup à droite, continua sa route vers le Plaisantin & le Parmesan.

Le cardinal Madruce fit tout ce qu'il put pour engager le duc de Parme à s'opposer au passage de l'armée Françoise : mais il lui représenta que ce seroit à lui une grande & fort inutile témérité, pour le peu de troupes qu'il avoit;

Dans les lettres du duc de Parme à Marguerite sa femme, du 6 & du 13 Février 1557.

1557. que d'ailleurs le Milanès étant aussi peu en défense qu'il l'étoit alors, ce qu'il y avoit le plus à souhaiter, étoit que cette armée s'en éloignât. Il eut peine à lui faire agréer ces raisons : mais le roi d'Espagne approuva depuis la conduite que le duc de Parme avoit tenue en cette occasion.

Ainsi les troupes Françoises, ayant passé le Plaisantin & le Parmesan, arriverent sans opposition à Reggio. Le duc de Ferrare, accompagné du cardinal Caraffe, y vint conférer avec le duc de Guise, qui, suivant l'ordre qu'il en avoit du roi, & conformément au traité fait avec ce prince, lui offrit le commandement de l'armée qu'on savoit bien qu'il n'accepteroit pas. On remit encore sur le tapis l'attaque du Milanès. On proposa de faire le siége de Pavie, ou de celui de Crémone : mais on s'en tint au premier dessein d'aller à Rome. Le duc de Ferrare demeura dans ses états avec ses troupes, à cause de la défiance qu'il avoit du duc de Parme ; & le duc de Guise, avec le cardinal Caraffe, continua son chemin vers Bologne.

Belcar. liv. 27. Le duc fut fort surpris de ne trouver aucunes troupes du pape pour joindre aux siennes, ni aucuns préparatifs de guerre, & en fit de grandes plaintes au cardinal. Il s'excusa sur ce que le pape avoit besoin de ses troupes sur les frontieres du royaume de Naples, & l'assûra qu'il y avoit actuellement un corps de dix mille hommes dans la Marche d'Ancone prêt à marcher, dès que l'armée Françoise seroit arrivée à Rome.

Le duc, qui commençoit à se défier beaucoup du cardinal & des autres neveux du pape, fit semblant de se contenter de ces raisons. Il continua son chemin par la Romagne, & arriva enfin à Rome le mardi gras. On lui prodigua les honneurs, & son entrée à Rome fut une espece de triomphe : mais il y trouva peu de troupes ; & il s'en falloit beaucoup que le pape eût exécuté à cet égard le traité fait avec le roi.

Indolence du pape à le seconder. Sur le chagrin que le duc en témoigna, le pape lui apporta diverses excuses, & interpréta l'article par lequel il devoit fournir quinze mille hommes de pié & mille chevaux pour cette guerre. Il dit qu'il avoit compris dans ce nombre les garnisons des villes & des forteresses de l'état

1557.

eccléſiaſtique, & qu'il n'avoit pas prétendu s'obliger à mettre tant de troupes en campagne ; qu'il l'auroit fait néanmoins, ſi ſes finances avoient pû ſuffire à la levée & à l'entretien d'une ſi grande armée ; que le roi ne devoit pas exiger de lui une ſi exacte ponctualité ; que lui-même avoit été un an à lui envoyer un ſecours, qui auroit dû arriver beaucoup plutôt, pour empêcher les entrepriſes des Eſpagnols ſur les terres de l'état eccléſiaſtique ; qu'au reſte la conquête du royaume de Naples, ſous les regnes précédens, n'avoit manqué que par les obſtacles que les papes y avoient apportés ; que le roi n'avoit rien de ſemblable à craindre de ſa part, & que la puiſſance de la France étoit devenue ſi grande, qu'elle pouvoit ſuppléer à tout le reſte.

Palavicin, hiſt. concil. Trid. l. 14. c. 1.

Mais pour mieux perſuader le duc de Guiſe de la ſincérité de ſes intentions, il répondit la requête préſentée par ſon procureur fiſcal au mois de Juillet contre l'empereur & le roi d'Eſpagne, & nomma des commiſſaires pour procéder contre ces deux princes. Pluſieurs ſe perſuaderent que cette démarche n'étoit pas trop ſincere, & qu'il ne la faiſoit que pour appaiſer le duc de Guiſe : mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle l'étoit de ſon côté, bien que ſes neveux, que le duc d'Albe avoit déja commencé de ſéduire, ne la lui fiſſent faire, que pour mieux cacher leurs nouvelles intrigues.

Le pape, connoiſſant de quelle importance il lui étoit d'avoir le duc de Florence dans ſes intérêts, ou du moins de l'engager à la neutralité, traitoit actuellement avec ce prince du conſentement du roi, pour le détacher du parti d'Eſpagne. On lui propoſoit pour ſon fils aîné le mariage d'Eliſabeth de France fille aînée du roi : & ce prince avoit dépêché là-deſſus à Rome Charles de Marillac archevêque de Vienne. Le duc de Florence témoigna au pape par Jean-Baptiſte Ricaſoli évêque de Cortone, ſa reconnoiſſance pour un ſi grand honneur qu'il penſoit à lui procurer : mais il ajoûta en même-temps que ſa ſéparation du parti d'Eſpagne étoit une choſe qui ne ſe pouvoit pas faire ſi bruſquement ; qu'elle devoit être ménagée peu à peu & à loiſir, & qu'il y penſeroit ſérieuſement. Cependant il laiſſa

1557. courir le bruit des offres qu'on lui faisoit de la part du pape & de la France : & le pape, pour intimider le roi d'Espagne, laissa répandre ce bruit dans Rome même, où l'on parla de ce mariage comme d'une chose conclue.

Comment Sienne & Plaisance furent perdues pour les Espagnols.

La nouvelle en vint au roi d'Espagne qui en fut fort alarmé : & c'est ce que le duc de Florence prétendoit. L'ambassadeur d'Espagne eut ordre de rompre ce coup à quelque prix que ce fût : & s'il ne le pouvoit faire autrement, d'offrir au duc la ville de Sienne, à condition d'en faire hommage à la couronne d'Espagne. Il y avoit longtemps que le duc, un des plus habiles princes de son siecle, visoit à ce but : & il n'étoit entré dans la guerre de Toscane, qu'autant qu'il falloit pour venir à bout de ce dessein. Il accepta l'offre, & il ne fut plus parlé du mariage. Ainsi Sienne & Plaisance, pour lesquelles les Espagnols avoient allumé la guerre dans le cœur de l'Italie, furent sans retour perdues pour eux par le desir de se venger du pape.

Le peu de préparatifs, que le duc de Guise avoit trouvé à Rome, fut cause qu'il perdit un mois entier sans rien faire, au lieu que si tout eût été prêt pour agir lorsqu'il y arriva, il l'eût fait avec succès, parce que le maréchal de Strozzi, avec quelques troupes Françoises & celles du pape, avoit déja bien rétabli les affaires de ce côté-là ; car aussitôt après la retraite du duc d'Albe au royaume de Naples, il avoit chassé les Espagnols de presque tous les postes qu'ils occupoient aux environs de Rome ; & avoit repris Tivoli, Ostie & Nettuno : mais depuis l'arrivée du duc de Guise, le duc d'Albe avoit reçu des renforts considérables, & mis toutes les places de la frontiere en défense.

Cela n'empêcha pas toutefois le duc de Guise de se mettre en campagne vers la mi-Avril, & d'aller mettre le siége devant Civitella, place bien fortifiée sur les confins du royaume de Naples du côté de la Marche d'Ancone.

Dès que le duc d'Albe en eut reçu la nouvelle, il partit de Naples avec une armée de vingt-quatre mille hommes, & s'approcha de Civitella. Le comte de Santafioré & Charles Loffredi, qui y commandoient, se défendirent avec toute la vigueur possible, & obligerent le duc de Guise à lever le siége au bout de trois semaines. Il tâcha

Thuanus, l. 13.
Belcar. l. 27.

un peu après de réparer en quelque façon cet affront, en se présentant en bataille devant l'armée du duc d'Albe entre Fermo & Ascoli : mais le général Espagnol, qui savoit que l'armée Françoise s'affoiblissoit tous les jours; que le duc de Guise s'étoit fort brouillé durant le siége de Civitella, avec le marquis de Montebello un des neveux du pape, & que le cardinal Caraffe pensoit sérieusement à se réconcilier avec le roi d'Espagne, ne voulut point exposer au hasard d'une bataille le succès d'une affaire dont il viendroit à bout en temporisant. Ainsi les deux armées s'éloignerent, & le duc de Guise fut encore obligé de diminuer la sienne par un détachement de deux mille Suisses & de mille Gascons, pour envoyer du secours au duc de Ferrare qui étoit aux prises avec les seigneurs de Corregio soûtenus du gouverneur de Milan, & s'attendoit à avoir bien-tôt le duc de Parme sur les bras.

1557.

Dans la relation de Navageri.

Demandes du duc de Guise au pape pour lui continuer le secours de la France.

Le duc de Guise, très-chagrin de ne pouvoir rien entreprendre digne de cette haute réputation où il étoit en France, & que tout se terminoit à de petits combats avec divers succès, & à prendre & à perdre de petites places, dont les noms étoient à peine connus hors du territoire de Rome, écrivit à la cour pour demander des renforts considérables, ou son rappel en France. On ne pouvoit lui accorder le premier, à cause de la grande diversion que les Espagnols faisoient sur les frontieres des Pays-Bas; ni le second, parce que le roi se faisoit un point d'honneur de ne pas abandonner le pape. Il reçut ordre de demeurer en Italie, & de suppléer par son habileté à ce qui lui manquoit. Il fit revenir les Suisses & les Gascons qu'il avoit envoyés au duc de Ferrare, quelque besoin que ce prince en eût alors: & tenant secrets les ordres qu'il avoit reçus du roi, il menaça de se retirer, s'il n'étoit pas mieux secondé qu'il n'avoit été jusqu'alors. Il demanda de nouvelles assûrances pour le traité de ligue fait avec la France, & réduisit ses demandes à cette alternative, savoir qu'on donnât en ôtage au roi le fils du duc de Paliano, ou bien qu'on lui livrât Perouse, Ancone & Civitta-Vecchia. Il demanda de plus que le pape fît des cardinaux à la nomination du roi, parce que dans la derniere promotion qui avoit été assez nom-

Dans les lettres du cardinal Farnese à Ardinghelle du 8 Juillet 1557.

1557. breuſe, il n'y avoit eu de François que le ſeul Jean Bertrandi garde des ſceaux.

Le pape fut effrayé de cette menace, & le cardinal Caraffe ne le fut pas moins; car n'ayant encore rien conclu avec le duc d'Albe, il voyoit bien que, ſi le ſecours de France ſe retiroit, lui & toute ſa famille ſeroient à la merci des Eſpagnols. C'eſt pourquoi, pour appaiſer le duc de Guiſe, il lui envoya de quoi payer ſes troupes; les munitions furent plus exactement fournies, on fit quelques nouvelles levées de ſoldats, le pape rappella de l'armée le marquis de Montebello, avec qui le duc ne pouvoit s'accorder, & il refuſa le tribut préſenté de la part du roi d'Eſpagne pour le royaume de Naples. Pour ce qui eſt des demandes que le duc de Guiſe avoit faites, quelque rudes qu'elles duſſent paroître, on promit de le ſatisfaire, & après quelques délibérations on mit le jeune fils du duc de Paliano entre les mains du maréchal Strozzi, qui le conduiſit à la cour de France.

Dans les actes conſiſtoriaux du 19 Juin 1557.

Alors le duc de Guiſe déclara au pape qu'il avoit ordre de demeurer à ſon ſervice avec l'armée Françoiſe: mais comme elle étoit fort affoiblie par les maladies que les exceſſives chaleurs y cauſoient, il ſe trouva hors d'état de rien entreprendre ſur les frontieres du royaume de Naples, & fut contraint de ſe rapprocher de Rome pour venir au ſecours de Segni, que Marc-Antoine Colonne aſſiégeoit à ſept ou huit lieues de-là, & qui fut emporté d'aſſaut avant l'arrivée du duc.

Paliano étoit auſſi bloqué, & ſerré de fort près par Antoine Colonne. Le duc d'Albe y marcha pour le ſoûtenir, ſur l'avis que le duc de Guiſe s'avançoit dans la campagne de Rome: & ce fut ſur ces entrefaites qu'arriva une nouvelle qui fit un grand changement dans les affaires. C'étoit celle de l'entiere défaite de l'armée Françoiſe auprès de Saint-Quentin, comparable par le grand nombre de nobleſſe qui y périt, ou qui y fut priſe, aux plus funeſtes journées dont il ſoit fait mention dans notre hiſtoire, depuis que les rois de la branche de Valois étoient ſur le throne; car ce fut la deſtinée de la plûpart de ces princes, de ſignaler leur regne par de ſemblables malheurs.

1557.

Il est rappellé d'Italie, & pourquoi.

La perte de cette bataille, qui mit le royaume dans un extrême danger, obligea le roi à rappeller le duc de Guise avec son armée; & il eut ordre de l'excuser auprès du pape, sur la nécessité indispensable où il se trouvoit d'en user ainsi. Ces excuses furent fort mal reçues, & le pape se trouva dans un extrême embarras: mais sa fermeté, & la modération de Philippe II. à qui l'impatience d'aller prendre possession de ses états d'Espagne faisoit souhaiter la paix, l'en tirerent avec beaucoup plus d'honneur & d'avantage qu'il n'auroit osé espérer.

Le cardinal de Santafioré fut le premier qui annonça au duc d'Albe une si heureuse nouvelle par son secrétaire Alexandre Placide, & il le pria en même-temps, de concert avec le pape, d'accorder la paix au Saint-Siége aux conditions qu'on avoit proposées dès l'année précédente au commencement de la guerre: mais le duc d'Albe rejetta hautement cette proposition, & reprocha au cardinal qu'il oublioit l'attachement qu'il avoit toujours eu pour la maison d'Autriche. Il lui manda qu'avant toutes choses, il vouloit que le pape fît un aveu public de la faute qu'il avoit faite de s'être ligué avec les ennemis de l'Espagne, & de l'injustice avec laquelle il avoit traité ceux qui la favorisoient, & que de plus, il remît en liberté tous ceux d'entre eux qu'il tenoit encore prisonniers, & les rétablît dans tous leurs biens & dans tous leurs honneurs.

Cette réponse ayant été portée au pape, il répliqua qu'il périroit plutôt, que de se soumettre à des conditions si indignes de la majesté pontificale: mais pour ne rien omettre de ce qui pouvoit suspendre au moins la tempête qui le menaçoit, il chargea le cardinal Trivulce qui étoit alors à Venise, d'engager cette république à interposer son autorité pour lui procurer une paix honorable.

Il ne pouvoit prendre un meilleur moyen pour réussir; car les Vénitiens s'étant fait depuis long-temps une maxime de politique qu'ils ont toujours observée depuis, d'éloigner la guerre autant qu'ils le pourroient de l'Italie, & de la maintenir en paix, ne pouvoient manquer d'employer leurs bons offices en faveur du pape pour éteindre celle-ci.

La chose leur fut d'autant plus facile, que le roi d'Espa-

1557. gne aussi-tôt après sa victoire, leur avoit envoyé François de Valence commandeur de Malte, pour leur en faire part, & les assûrer qu'il ne prétendoit point se servir d'un si favorable évenement pour accroître ses états en Italie; qu'il étoit prêt à faire la paix avec le pape, & de lui restituer tout ce qui avoit été pris sur lui, dès qu'il seroit en disposition d'accepter cette offre à des conditions raisonnables. Sur quoi le sénat députa au duc d'Albe Francisque Frumento, un des secrétaires de la république, pour l'engager à suspendre les hostilités.

Dans la vie du cardinal Commendon.

Le duc de Florence, qui regardoit aussi la paix comme un moyen nécessaire pour affermir sa nouvelle domination, n'agit pas moins fortement de son côté pour le pape : mais le duc d'Albe, qui n'étoit pas encore assez instruit des véritables intentions du roi son maître, paroissoit inflexible. Peu s'en fallut même qu'il ne surprît Rome dans ce temps-là; & il ne manqua son coup, que par un excès de prudence, sur quelques faux soupçons qu'il eut que son entreprise étoit découverte.

Conférence pour la paix entre la cour de Rome & celle d'Espagne.

Palavicin, hist. conc. Trid. l. 14. c. 14.

Ex archivis Borghesiorum.

Cependant l'autorité des médiateurs, & la crainte qu'il eut d'en faire des ennemis, le firent condescendre à une conférence avec le cardinal Caraffe & les cardinaux de Santafioré & Vitelli. Elle se tint le huitieme de Septembre à Caves, place qui appartenoit aux Colonnes.

Conditions du traité.

Comme le duc d'Albe avoit reçu de nouveaux ordres du roi d'Espagne, qui vouloit se faire honneur de sa piété & de sa générosité envers le pape, un double traité fut conclu sans beaucoup de peine : l'un fut public, & l'autre demeura secret; & le pape dut être parfaitement content de tous les deux, mais sur tout du premier.

Il y fut arrêté que le duc d'Albe viendroit à Rome pour rendre au pape, de la part du roi son maître, les soumissions & les respects que les princes Chrétiens ont coûtume de rendre au vicaire de Jesus-Christ; que le pape les recevroit avec la bonté & l'honnêteté que méritoit un si grand roi; qu'il renonceroit à la ligue faite avec la France, & promettroit de reprendre la qualité de pere commun; que le roi catholique rendroit au Saint-Siége toutes les places qui lui avoient été enlevées, dont on raseroit seulement les fortifications

fortifications qui y avoient été faites de nouveau ; qu'on pardonneroit de part & d'autre à ceux qui avoient pris parti, soit pour le pape contre le roi d'Espagne, soit pour le roi d'Espagne contre le pape : mais on excluoit de cette grace Antoine Colonne & Ascagne Corneo qui demeureroient excommuniés tant qu'il plairoit au pape; que la forteresse de Paliano en l'état où elle étoit, seroit mise en séquestre entre les mains d'un commandant neutre, pour la garder aux conditions dont le cardinal Caraffe & le duc d'Albe conviendroient entre eux. 1557.

L'autre traité secret n'étoit gueres différent de celui-ci, que sur l'article de la forteresse de Paliano, dont le roi d'Espagne se réservoit le pouvoir de raser les fortifications, à condition de dédommager, dans l'espace de six mois, le comte de Montorio qui portoit le titre de duc de Paliano; que si le dédommagement ne s'en faisoit point dans cet espace de temps, elle lui seroit rendue après qu'on en auroit rasé les fortifications; que s'il y avoit quelque difficulté sur le dédommagement, la chose seroit remise à l'arbitrage des Vénitiens; qu'ensuite le roi d'Espagne pourroit céder cette place à qui il voudroit, pourvû que ce ne fût point à un ennemi du pape. Par où l'on donnoit l'exclusion sur-tout à Marc-Antoine Colonne.

Quand le traité parut, tout le monde en fut surpris, tant il étoit avantageux & honorable au pape, eu égard à la fâcheuse situation où il se trouvoit. Peu de jours après le duc d'Albe arriva à Rome, & fut reçu du pape avec toute l'honnêteté possible. Il y répondit par des complimens de la part du roi son maître également obligeans. Le lendemain le pape tint consistoire, & il fut résolu, entre autres choses, qu'il envoyeroit incessamment deux légats, l'un au roi de France, & l'autre au roi d'Espagne, pour travailler à faire la paix entre ces deux princes. Le cardinal Trivulce, qui étoit évêque de Toulon, fut destiné pour la France, & le cardinal Caraffe pour les Pays-Bas, où il se flattoit fort vainement d'obtenir du roi d'Espagne, pour lui & pour sa famille, les grands avantages qu'il avoit espérés du roi de France.

Dans les actes consistoriaux du 20 Septembre 1557.

Le matin du jour même que le duc d'Albe arriva à Ro-

1557. me, le duc de Guise en étoit parti; & après avoir mis sa meilleure infanterie sur les galeres de France à Civitta-Vecchia, envoyé quelques compagnies au duc de Ferrare pour résister au duc de Parme & aux autres partisans de la maison d'Autriche, & donné le reste de l'armée au duc d'Aumale, qui fut chargé de la conduire par terre en France, il partit en poste pour se rendre à la cour. Il la trouva dans une extrême consternation, par la perte de la bataille de Saint-Quentin. Je raconterai ce triste événement après avoir touché ce qui se passa durant cette campagne sur les frontieres des Pays-Bas.

Campagne des Pays-Bas.
Thuanus, Belcarius, Belleforest, Haræus, &c.

Dès que le roi se fut résolu à rompre avec l'Espagne, en envoyant une armée au pape, il pensa à commencer la guerre aux Pays-Bas, par la surprise de quelques places importantes. L'amiral de Coligni, qui commandoit en Picardie, eut ordre de le faire. Il s'avança la veille des Rois la nuit fort secrettement jusqu'aux murailles de Douai, où l'on ne s'attendoit à rien moins; & son entreprise auroit infailliblement réussi, si une femme de la ville passant par hasard vers l'endroit où l'on alloit planter les échelles, n'eût donné l'alarme, & réveillé les soldats & les bourgeois, qui n'avoient songé ce soir-là qu'à faire grande chere. Ils accoururent de toutes parts sur les murailles : l'amiral se voyant découvert, se retira : mais ne voulant pas que sa peine fût entierement perdue, il rabattit sur la petite ville de Lens, qu'il força, saccagea & brûla; & après avoir fait encore quelques courses dans l'Artois, il renvoya ses troupes dans leurs quartiers.

Manifeste de la France pour justifier ses hostilités contre l'Espagne.

Sur le grand bruit que le roi d'Espagne, qui étoit alors à Bruxelles, fit de cette entreprise, Charles de Marillac archevêque de Vienne dressa par ordre du roi un manifeste pour montrer qu'il n'en avoit usé de la sorte que par représailles, & que les Espagnols avoient déja fait plusieurs infractions du traité de treve. Il y marqua, entre autres choses, qu'en voulant surprendre Douai, on ne l'avoit fait que sur l'exemple du comte de Mege gouverneur du Luxembourg, qui avoit corrompu quelques soldats de la garnison de Metz, pour lui livrer la place; que le comte de Barlemont avoit formé un pareil dessein sur Bordeaux; que l'une &

1557.

l'autre conspiration avoient été avouées par ceux qui étoient de l'intelligence, & qui en avoient été punis ; & qu'on avoit découvert le dessein des Espagnols, d'empoisonner tous les puits de Mariembourg pour en faire périr la garnison. On s'y étendoit fort au long sur leur indigne procédé à l'égard du maréchal Charles de la Marck fait prisonnier à la prise de Hédin. Tous les prisonniers par le traité de treve devoient être relâchés de part & d'autre : mais ce seigneur haï mortellement des Espagnols, parce que sa famille étoit depuis très-long-temps fort attachée à la France, avoit été traité durant sa prison avec une extrême cruauté. On l'avoit mis au château de l'Ecluse dans une espece de cage, sans qu'il lui fût permis d'avoir seulement un de ses domestiques pour le servir. Dès que la treve & l'article de l'échange des prisonniers avoient été conclus, la duchesse de Bouillon sa femme obtint un sauf-conduit pour l'aller voir : mais étant arrivée à l'Ecluse, elle ne put parvenir à lui parler, qu'elle n'eût fait auparavant serment de payer sa rançon, au cas qu'avant le terme fixé pour le payement, il mourût de la maladie dont il étoit attaqué. Il mourut effectivement en arrivant à Guise ; & toutes ces précautions prises par les Espagnols, jointes au refus qu'ils firent de permettre que le medecin de la duchesse le servît, les firent soupçonner de l'avoir empoisonné avant sa délivrance.

Par toutes ces raisons, & par quelques autres, on prouvoit dans le manifeste que c'étoient les Espagnols qui avoient les premiers violé la treve, & que l'entreprise faite par l'amiral sur Douai, n'étoit qu'une revanche du côté des François pour tant d'infractions. Quoi qu'il en soit, car les princes ont toujours dans ces occasions des excuses en réserve pour se disculper dans le public, la guerre se fit fort foiblement sur la frontiere des Pays-Bas pendant le printemps & au commencement de l'été, parce qu'on n'étoit pas encore prêt ni de part ni d'autre. Ce fut alors que le roi fit fortifier Rocroi à l'entrée de la forêt d'Ardennes pour soûtenir son ancienne conquête de Mariembourg, ne doutant pas que les ennemis ne commençassent la guerre par le siége de cette place.

La reine d'Angleterre déclare la guerre au roi.

Cependant le roi d'Espagne faisoit venir des troupes de

1557. toutes parts aux Pays-Bas, & l'on fût assez étonné à la cour lorsqu'au commencement du mois de Juin on vit arriver à Reims où le roi étoit, un héraut d'armes pour lui déclarer la guerre de la part de Marie reine d'Angleterre.

On reconnut alors la sagesse des conseils du connétable, & avec combien de raison il s'étoit opposé à la nouvelle guerre d'Italie, qui causoit une excessive dépense & une diversion de troupes dont on auroit eu alors grand besoin pour empêcher l'entrée des Espagnols en Picardie. On s'étoit persuadé que l'Angleterre ne déclareroit point la guerre à la France, tant parce qu'une des conditions que les Anglois avoient mises dans le traité de mariage du roi Philippe avec leur reine, étoit qu'elle n'entreroit point dans les querelles de la maison d'Autriche, que parce que l'autorité de cette princesse n'étoit pas encore trop bien affermie dans son état, qu'elle avoit à craindre une diversion du côté de l'Ecosse, & que le roi d'Espagne n'étoit nullement aimé des Anglois qui en parloient avec mépris, & ne le nommoient jamais roi d'Angleterre, mais seulement le mari de la reine. Nonobstant tout cela les intrigues d'Espagne prévalurent, & ranimerent l'ancienne aversion des Anglois contre la France.

Forces des Espagnols & des Anglois.

Sur la fin de Juillet l'armée d'Espagne, sous les ordres d'Emmanuel Philbert duc de Savoye, s'assembla à Givet vis-à-vis de Charlemont; & elle se trouva quelque temps après forte de cinquante mille hommes de pié & de treize mille chevaux, quand onze à douze mille Anglois l'eurent jointe.

Le duc ayant passé la Meuse, tint quelques jours le roi & les généraux François en suspens par diverses marches, paroissant tantôt menacer Mariembourg, & tantôt Rocroi. Il tourna enfin du côté de Guise; il campa pendant trois jours devant cette ville, & on ne fit nul doute qu'il ne l'assiégeât : mais ayant détaché subitement toute sa cavalerie légere, il l'envoya investir Saint-Quentin, & la suivit aussitôt après.

Ils assiégent Saint-Quentin.

Cette ville, assez forte pour ce temps-là, étoit d'ailleurs très-peu fournie de troupes, parce qu'on avoit crû d'abord que l'ennemi entreroit en Champagne, & depuis on avoit

pensé à la défense de Guise plus qu'à tout le reste. De Breuil gentilhomme Breton étoit gouverneur de Saint-Quentin. Il n'avoit d'officiers considérables pour le seconder que Charles de Teligni qui commandoit la compagnie des hommes d'armes de monsieur le Dauphin, & les habitans effrayés ne lui paroissoient pas fort disposés à se bien défendre. 1557.

L'amiral de Coligni jugea le danger assez pressant pour ne se pas ménager en une telle rencontre, & crut qu'étant gouverneur de la Province, il étoit de son honneur de tout hasarder pour sauver cette place. Il partit de Pierrepont le second jour d'Août accompagné des sieurs de Jarnac, de Miraumont, de Tenelles, d'Achisson Ecossois, auxquels se joignirent en chemin les capitaines Saint-André & Rambouillet, & marcha pour se jetter dans Saint-Quentin avec sa compagnie de gendarmes, celle du comte d'Aran Ecossois, celle de la Faïette & celle de Jarnac, quelques cornettes de cavalerie légere & peu d'infanterie. Il força un quartier des ennemis, & passa avec environ le tiers des troupes qu'il menoit, le reste ayant été coupé & obligé de se retirer.

Mémoires de l'amiral de Coligni.

La présence de l'amiral rassûra un peu les esprits ; & après qu'on lui eut rendu un compte exact de l'état de la place, il fit une sortie pour reprendre le fauxbourg d'Ile au-delà de la riviere de Somme, ce qui lui réussit : mais une seconde sortie fut moins heureuse par la perte de Teligni qui demeura blessé à mort sur la place. L'amiral, qui l'estimoit beaucoup, alla lui-même le chercher à la tête de quelques gendarmes, & le ramena dans la ville, où il mourut une heure après. L'amiral, qui n'avoit pas repris le fauxbourg à dessein de le garder long-temps, mais seulement pour retarder quelques jours les Espagnols, voyant qu'ils pensoient à le reprendre, fit tenir tout prêt pour le brûler ; & dès qu'ils s'approcherent pour l'attaquer, il y fit mettre le feu.

Cette précaution ne laissa pas d'être cause d'un grand malheur ; car comme dans le même-temps on vuidoit un magasin de poudre, voisin du fauxbourg, quelques étincelles ayant été portées jusques-là par le vent, le feu prit aux ca-

La Popeliniere, l. 4.

1557.

Thuanus, l. 13.

ques qui en crevant tuerent quarante hommes, & firent une grande breche à la muraille : mais l'incendie du fauxbourg, & le bruit qui se faisoit alors cacha cet accident aux ennemis, & la breche fut réparée, avec une promptitude merveilleuse, par les soins de Jean Varlet sieur de Gibercourt maire de la ville.

Mémoires de Tavannes.

Le connétable, qui avoit assemblé son armée à Attigni, s'étoit avancé jusqu'à la Fere : mais n'ayant pas plus de vingt-deux mille hommes de pié & de six mille chevaux, il n'étoit pas en état de secourir la place par une attaque du camp ou par une bataille. C'est pourquoi toute son espérance étoit dans le résistance de la garnison qu'il vouloit par cette raison rendre la plus nombreuse qu'il lui seroit possible.

Il sut par ses espions qu'un quartier du camp, qu'on destinoit aux Anglois qui étoient sur le point d'arriver, n'étoit pas si garni que les autres : & il espéra pouvoir faire encore entrer par-là quelque secours. Il donna deux mille fantassins au sieur d'Andelot frere de l'amiral de Coligni pour cette tentative; & afin de lui faciliter le passage, il répandit aux environs du camp plusieurs escadrons de gendarmerie & de cavalerie légere, qui avoient ordre d'escarmoucher & de donner l'alarme en divers endroits. D'Andelot se présenta en même-temps pour forcer le quartier: mais les ennemis ayant été avertis de sa marche par quelques déserteurs Anglois de l'armée de France, il trouva-là un gros corps d'infanterie qui le reçut avec beaucoup de bravoure, le repoussa & l'obligea à faire retraite, après avoir laissé sur la place une bonne partie de ses soldats.

Les ennemis cependant avançoient leurs travaux, surtout vers la porte de Remicourt, d'autant plus aisément, que l'amiral ayant avec lui beaucoup de gendarmerie, avoit très-peu d'arquebusiers & peu d'arquebuses, & que, faute de cela, il ne pouvoit faire un grand feu. Les troupes Angloises arriverent sur ces entrefaites, & le camp dans peu de temps alloit être si bien fermé, qu'il seroit impossible que rien y entrât.

Mesures des François pour tâcher d'y jetter du secours.

L'amiral, dans cette extrémité, imagina un expédient; qui fut de faire travailler à force par les bourgeois & par la

garnison dans le peu de temps qu'il avoit, à des saignées 1557.
dans le marais qui est du côté du fauxbourg d'Ile, entre la Fere & la riviere de Somme, & à en combler plusieurs fossés les plus proches de la ville. Il reconnut quelques endroits par où l'on passoit en été au travers des marais, & envoya au connétable une instruction exacte sur tout cela, pour l'engager à tenter encore de faire passer par-là quelque infanterie dans la ville. Il y avoit un ruisseau ou saignée d'eau peu large, mais assez profonde, qui couroit au milieu du marais. Il avertit le connétable qu'il feroit tenir des batteaux prêts pour la faire passer aux troupes qu'il envoyeroit, & que l'ayant passée, elles pourroient gagner aisément les fossés de la ville; qu'au reste les ennemis, qui croyoient le marécage impraticable, avoient de côté-là peu de troupes, & qu'il ne seroit pas impossible de les forcer.

Le connétable, ayant reçu cet avis, résolut de le suivre pour peu qu'il y eût d'espérance de réussir. Il voulut s'instruire par lui-même de la situation des lieux; & le huitieme d'Août il vint jusqu'au village d'Essigni avec deux mille chevaux & quatre mille fantassins. De-là il avança avec le prince de Condé, le duc de Nevers, & quelques autres officiers des plus expérimentés de l'armée, jusqu'à une petite éminence, du pié de laquelle le marécage s'étend vers la Ville.

Les ennemis, ainsi que je l'ai déja dit, croyoient le passage de ce côté-là si impossible, que le connétable n'y trouva ni corps-de-garde, ni sentinelles; & lui & toute sa troupe s'étant cachés derriere des haies, il envoya le (*a*) baron de Fumel & quelques autres pour reconnoître la largeur du ruisseau & les sentiers dont on lui avoit parlé. Il jugea, sur leur rapport, que la chose étoit faisable. Il fit passer un de ses gens dans la ville, & promit à l'amiral que le dixieme du mois, jour de saint Laurent, il se rendroit au lieu marqué à quatre heures du matin, & lui ordonna de tout préparer de son côté pour le passage du secours. Enfin il retourna à la Fere, où le maréchal de Saint-André arriva de la cour le lendemain.

(*a*) Il avoit été ambassadeur à Constantinople.

1557.

Le connétable propoſa ſon deſſein dans le conſeil de guerre, & la réſolution où il étoit de marcher avec toute l'armée vers ſaint Quentin pour faire paſſer le ſecours, tandis qu'il donneroit l'alarme au camp des Eſpagnols.

Le maréchal de Saint-André ne fut pas d'avis qu'on y conduiſit toute l'armée. Il repréſenta que la retraite ſeroit très-difficile en préſence des ennemis plus forts de deux tiers que les François; qu'elle ne ſe pourroit faire qu'avec beaucoup de lenteur, à cauſe de l'infanterie, de l'artillerie & des bagages; que le duc de Savoye, habile capitaine comme il étoit, ayant l'avantage du nombre & de très-bonnes troupes, n'oublieroit rien pour engager une bataille, dont la perte expoſeroit le royaume à un extrême danger; que le coup eſſentiel étant de jetter au plutôt de l'infanterie dans la place, il ne falloit y conduire que celle qu'on y vouloit faire entrer, & qu'il ſuffiroit de la faire eſcorter par un gros corps de cavalerie, qui ſe retireroit ſans peine dès que l'infanterie auroit gagné le marécage.

Le connétable, que ſa fierté naturelle rendoit incapable d'un bon conſeil, quand il avoit une fois pris ſon parti, reprit la parole avec hauteur, & dit au maréchal d'un air dédaigneux, qu'il pouvoit ſe repoſer ſur lui de ce qu'il conviendroit de faire pour le bien de l'état; & que c'étoit à lui de juger s'il étoit à propos ou de donner la bataille ou de ne la pas donner; & s'il étoit queſtion de l'éviter, il devoit s'en rapporter à ſon expérience pour en trouver les moyens. Une telle réponſe ôta la liberté à tous les généraux de parler ſelon leur ſentiment, & la politique leur fit approuver tout d'une voix celui du connétable.

Ils ſurprennent le camp des ennemis.

Il ſe mit en marche de grand matin le jour de ſaint Laurent; & au lieu d'arriver à quatre heures, comme il l'avoit promis à l'amiral, il ne parut qu'à neuf à la vûe de ſaint Quentin. Après tout le duc de Savoye étoit ſi mal ſervi en eſpions, qu'il fut ſurpris. Deux compagnies d'Eſpagnols, qui étoient poſtées dans un moulin à quelque diſtance de ſon quartier, furent enlevées, & le connétable ayant fait venir quelques pieces de canon, commença à foudroyer le camp de telle violence, qu'il le mit en déſordre: la tente du duc même fut abbattue, & lui contraint de ſe ſauver au quartier

tier du comte d'Egmont, sans avoir seulement le temps de prendre ses armes. 1557.

Durant ce désordre du camp ennemi, Dandelot entra dans le marais avec l'infanterie qu'il devoit conduire dans la place. La chose s'exécuta avec beaucoup de précipitation & peu d'ordre; parce que le canon du fauxbourg d'Ile dont les Espagnols s'étoient rendus maîtres, tirant sans cesse sur le marécage, faisoit que les soldats se pressoient de traverser la saignée d'eau: les bateaux trop chargés s'embourberent, & ne purent assez promptement être remis à flot pour passer le reste des soldats. Chacun tâchoit de gagner la ville par où il pouvoit: plusieurs enfoncerent dans le marais, & s'y noyerent, de sorte qu'il n'y en eut que cinq cents qui arriverent à la place avec d'Andelot, & les autres en plus grand nombre furent tués par le canon, ou périrent dans les eaux.

Jettent cinq cents hommes dans la place, non sans en avoir perdu un plus grand nombre.

Cependant le duc de Savoye s'étant reconnu, & ayant assemblé sa cavalerie, la mit en bataille pour venir attaquer le connétable. Il avoit un grand circuit à faire à cause de l'étendue du marécage, & il falloit passer un gué & quelques défilés au-delà. Le connétable qui avoit prévû qu'il ne pourroit venir à lui que par-là, avoit fait occuper ce passage par une compagnie de cavalerie Allemande du Rhingrave, armée de pistolets. Des fantassins auroient été plus propres à le garder avec l'arquebuse: mais c'étoit les exposer à une entiere défaite, s'ils eussent été une fois forcés, au lieu que de la cavalerie en se débandant pouvoit aisément rejoindre le corps de l'armée. On le blâma dans la suite de n'y avoir pas mis des arquebusiers à cheval, plus capables d'arrêter les ennemis, en tirant de plus loin que les pistoliers, ainsi qu'on appelloit les cavaliers qui se servoient de pistolets.

Commentaires de Rabutin.

Le duc de Savoye fit marcher de ce côté-là Lamoral comte d'Egmont avec deux mille chevaux. Dès qu'on l'apperçut de loin, le connétable envoya le duc de Nevers avec sa compagnie de gendarmes & celles de Curton, d'Aubigni & de Vassé, pour soûtenir les pistoliers: mais il ne put arriver assez-tôt, le passage fut forcé au premier choc, &

1557. le comte d'Egmont avoit déja mis une partie de sa cavalerie en bataille, après avoir passé le défilé.

Le duc de Nevers auroit été d'avis de charger le comte d'Egmont, avant qu'il eût gagné plus de terrein, & que le reste de ses troupes eut passé : mais il avoit défense expresse de s'engager, le connétable voulant éviter la bataille; & commençant à faire sa retraite, qu'il n'avoit déja que trop retardée. Ce fut alors que s'adressant fort embarrassé au capitaine d'Oignon, vieux officier & lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, il lui dit : *Bon homme que faut-il faire ? Je n'en sai rien*, repartit d'Oignon : *mais il y a deux heures que je le savois bien.* C'est que d'abord qu'ils furent arrivés à la vûe de saint Quentin, il lui avoit conseillé de faire dès-lors défiler vers la Fere, l'Infanterie, le gros canon & le bagage, lui prédisant que s'il différoit, il en seroit embarrassé.

D'Aubigni, l. 1. c. 10.

Ils sont battus dans leur retraite par le duc de Savoye.

Le duc de Nevers en suivant ses ordres, évita le comte d'Egmont, & alla se joindre au prince de Condé, qui étoit avec la cavalerie légere au moulin d'où on avoit d'abord chassé les Espagnols : & tous deux en bon ordre allerent se réunir au connétable, qui reprenoit le chemin de la Fere avec l'infanterie & quelque cavalerie.

Cependant le duc de Savoye ayant fait passer les défilés, dont j'ai parlé à toute sa cavalerie, l'avoit étendue à droite & à gauche, & suivoit le connétable, qui se retiroit en bon ordre & au petit pas. Sa bonne contenance faisoit délibérer les ennemis, s'ils l'attaqueroient, lorsque la peur ayant saisi les vivandiers, les goujats, & d'autres semblables gens, qui suivent les armées, ils commencerent à fuir au travers des bataillons & des escadrons, parmi lesquels le bagage étoit encore mêlé, parce qu'on n'avoit pû jusques-là faire assez de diligence, pour lui faire gagner la tête des troupes, où il devoit avoir sa place durant la retraite.

Montluc, en raisonnant sur cette journée dans le troisieme livre de ses Commentaires, remarque une faute du connétable, qui fut de n'avoir pas laissé au maréchal de Saint André, qui étoit à l'arriere-garde, seulement quatre cens Arquebusiers à pié, pour arrêter le comte d'Egmont, qui n'a-

voit point encore d'Infanterie : & il prétend qu'en exposant cette troupe, on auroit sauvé le reste de l'armée, par le feu que ces fantassins auroient fait sur la cavalerie du comte ; que ce feu l'auroit retardé, & empêché de s'appercevoir du desordre des vivandiers & du bagage, & que le connétable n'ayant pas encore une heure de chemin à faire, pour gagner une forêt, il y auroit jetté son infanterie, dont il auroit sauvé la plûpart, & se seroit retiré en doublant le pas à la Fere avec toute sa cavalerie. Ce fut effectivement ce desordre des vivandiers & du bagage, qui détermina le comte d'Egmont à charger ; car ayant envoyé au duc de Savoye, pour l'avertir que les François commençoient à changer leur retraite en fuite, il en reçut la permission de profiter de l'occasion favorable, & de commencer l'attaque. 1557.

Il donna avec ses deux mille chevaux sur une des aîles de l'armée Françoise, dans le même-temps qu'Ernest & Henri ducs de Brunswik avec mille arquebusiers à cheval, soûtenus par mille gendarmes sous les ordres de Philippe de Montmorenci comte de Horn, chargerent l'autre aîle & que le prince Ernest de Mansfeld avec les comtes de d'Hochstrat & de Lalain attaquerent l'arriere-garde par le centre.

L'assaut fut si rude, que la cavalerie Françoise, qui composoit toute cette arriere-garde, plia de tous côtés. Le duc de Nevers, qui avec quelques escadrons faisoit l'aîle gauche du corps de bataille, voulut s'avancer, pour soûtenir la partie de l'arriere-garde la plus proche de lui : mais en sortant d'un vallon où il étoit pour gagner la hauteur, il fut rencontré par les fuyards, qui rompirent toute sa troupe, & le contraignirent à se sauver lui-même avec très-peu de ses cavaliers après avoir fait d'inutiles efforts pour le ralliement, & reçu plusieurs coups de feu sur ses armes.

Nonobstant la défaite de l'arriere-garde, le connétable continuoit son chemin en bataille avec l'infanterie, & faisoit si bonne contenance, que la cavalerie ennemie n'osa l'enfoncer, jusques à ce que le duc de Savoye ayant fait venir du canon, la fit attaquer entre Essigni & Liserolles en un lieu nommé Blancheface, où l'artillerie la mettant en

1557. pieces, elle ne put plus tenir & fut mise en une entiere déroute.

Perte qu'ils firent en cette occasion.

Dans ce combat qui, à compter depuis les premieres escarmouches, dura quatre heures, & depuis la charge que fit le comte d'Egmont, seulement demi-heure, ainsi que le rapporte un fameux capitaine (*a*) qui y fut pris; deux mille cinq cents hommes de l'armée de France, & selon d'autres, quatre mille demeurerent sur le champ de bataille. Presque tout ce qui resta en vie de l'infanterie fut pris, avec le bagage, les drapeaux, & le canon, dont seulement deux pieces furent sauvées par la diligence du sieur de Bourdillon. Les ennemis, après que le comte d'Egmont eut passé les défilés, pour attaquer l'arriere-garde, ne perdirent pas plus de quatre-vingts hommes, & entr'autres le comte de Pielberg, le baron de Brederode, & le comte de Valdec. Mais ce qu'il y eut de plus funeste pour l'état dans cette défaite, fut la mort, ou la prise d'une infinité de personnes de qualité & d'autre noblesse. Jean de Bourbon. duc d'Anguien frere du prince de condé, ayant d'abord eu son cheval tué sous lui, & étant remonté sur un autre, fut blessé à mort d'un coup de pistolet, en retournant à la charge. Il fut pris, & conduit au camp ennemi, où il expira en y arrivant. François de la Tour vicomte de Turenne, la Roche du Maine le fils, Claude de Rochechouart de Chandenier, Guron, de Goulenes, Saint Gelais, de Pluvaux, de Pontdormi, Michel de Gassion, & Hugues son frere qui commandoit les gendarmes du connétable, & six cents autres gentilshommes demeurerent sur la place. Leonor duc de Longueville, Louis de Gonsague frere du duc de Mantoue, le maréchal Saint-André, leRhingrave, Vassé, Curton, de la Roche-du-Maine le pere, François comte de la Rochefoucault, Aubigni, Jean Gontaud de Biron, Rochefort, la Chapelle-Biron, du Bellay, Saint-Eran, la Vernade, de Moui, de Montreuil, Molinoux, de Touarsai, de Monsalès, de Resai, de Fumel, Gabriel de Montbront fils du connétable, la Noue, de Touars, Marcei, Bussai, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes au nombre de trois cents furent pris. Louis de Bourbon duc de Montpen-

(*a*) La Noue dans ses discours politiques & militaires.

1557.

fier voyant enlever son guidon après la mort de Chandenier, qui le portoit dans la bataille, se fit jour l'épée à la main au travers des ennemis, atteignit celui qui l'enlevoit, le tua, & reprit le guidon : mais investi de toutes parts, il fut contraint lui-même de se rendre. Enfin le connétable blessé à la hanche, combattant comme un lion, & ne cherchant qu'à périr, pour ne pas survivre à sa défaite, & aux dangers où il avoit mis le royaume, fut saisi & arrêté, & mit par sa prise le comble à la gloire du duc de Savoye, dont la victoire ne pouvoit être plus complete.

Eloge que le duc de Savoye en reçut du roi d'Espagne.

Ce prince ayant campé au champ de bataille, ramena ses troupes victorieuses à son camp devant saint Quentin, où le roi d'Espagne se rendit quelques jours après. Il y fut reçu avec les acclamations de joie, que méritoit une victoire, dont il étoit uniquement redevable à son bonheur & à la conduite de ses généraux; car se contentant de se rendre illustre entre les princes de son temps par sa sagesse; il ne prétendit jamais à l'éloge de la bravoure, ni à l'honneur de gagner des batailles. Le duc de Savoye voulant lui prendre la main pour la baiser, le roi la retira, en lui disant : *C'est à moi à baiser les vôtres, dont une si belle victoire est l'ouvrage :* Et pour lui faire connoître que c'étoit à lui qu'il se tenoit redevable d'un si grand avantage, il lui fit présent des drapeaux qui avoient été pris en grand nombre sur les François : & le duc les envoya depuis à l'Eglise de Notre-Dame de Nice.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le duc avoit espéré, après la défaite de l'armée Françoise, que la ville capituleroit : mais l'amiral ayant relevé le courage des soldats, qu'une si fâcheuse nouvelle avoit consternés d'abord, résolut avec eux de s'enterrer sous les ruines de la place, & fit paroître plus de fermeté que jamais. Il reçut encore un secours de six vingt-hommes, que Saint-Simon & Chastelus firent passer la nuit au travers du camp ennemi aux dépens de six vingts autres qui y furent taillés en pieces, durant que leurs compagnons se jettoient dans la place.

Suite du siége de Saint-Quentin.

Le duc ne fit pas grand feu de son canon pendant quelques jours, se contentant de pousser ses tranchées, qu'il conduisit jusqu'au fossé, & il attacha le mineur en plusieurs

1557. endroits. Saint-Remi, excellent ingénieur, qui avoit si utilement servi au siége de Metz sous les ordres du duc de Guise, retardoit fort leurs travaux, faisant par-tout des contremines, réparant & retranchant les breches avec tout l'art & toute l'adresse possible.

Mais aussi-tôt après l'arrivée du roi d'Espagne, les batteries ayant été bien établies sur le bord du fossé, on battit la place avec une extrème furie de toutes parts, & en peu de jours il y eut onze grandes breches à la muraille.

La descente du fossé ayant été faite en plusieurs endroits, Saint-Remi dit à l'amiral qu'il étoit à bout, & qu'ils alloient être incessamment emportés, étant impossible de défendre tant de breches avec huit cens hommes qui lui restoient: mais l'amiral s'opiniâtra à soûtenir l'assaut, quoi qu'il en dût arriver. Il partagea la défense entre ses plus braves officiers, & se chargea de celle de la plus grande breche, où les ennemis pouvoient monter avec le plus de facilité. Ils firent jouer trois mines sous le rempart, qui ne réussirent pas, & l'amiral dès la nuit suivante fit assez bien réparer les ruines qu'elles avoient faites.

Enfin le vingt-septieme d'Août les ennemis donnerent un assaut général à toutes les breches. Il fut soûtenu avec toute la bravoure possible, & les ennemis y perdirent beaucoup de monde.

La ville est prise d'assaut.

Durant qu'on se battoit, & que l'amiral exposé au plus grand feu donnoit ordre par-tout avec une présence d'esprit merveilleuse, il fut averti que les ennemis entroient sur les remparts par les ruines d'une tour, où l'on n'avoit pas crû qu'ils pussent entreprendre de monter. Trois enseignes d'Espagnols s'étoient coulées de ce côté-là, & les soldats avoient, avec beaucoup de peine, grimpé un à un sur le haut de la tour. Ils s'étoient jettés de-là sur le rempart, & s'en étoient rendus maîtres en cet endroit. Ce poste, dès que les ennemis y parurent, avoit été lâchement abandonné par le guidon des gendarmes de monsieur le Dauphin, qui étoit chargé de le garder. L'amiral y courut aussi-tôt accompagné seulement de trois officiers & d'un page, n'osant dégarnir la breche qu'il défendoit. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il fut investi de toutes parts, & obligé

Mémoires de l'amiral de Coligni.

de se rendre. Il fut conduit à Alonzo de Casere Mestre du camp des vieilles bandes Espagnoles, qui le fit mener à sa tente. 1557.

Les Espagnols entrés par ce quartier commencerent à crier, *vive Espagne*. Ce cri & la prise de l'amiral répandirent par-tout la terreur : la plûpart des autres breches furent emportées : il n'y eut que d'Andelot, la Fayette, & le capitaine Soleil, qui défendirent celles où ils étoient, près d'une heure après que les Espagnols eurent forcé les autres. On fit d'abord main-basse sur tous ceux qui parurent sur le rempart : mais dès que le duc se fut vû maître de la place, il fit cesser le carnage. Dans cet assaut furent tués la Fayette le fils, les capitaines Oger, Vignes, l'Estang, Gourdes, Sallevert, de Vic, la Barre, & quelques autres. Tout le reste fut fait prisonnier ; & de ce nombre furent les capitaines de Breuil gouverneur de la place ; Rambouillet, Saint-André, Lignieres, Soleil, Saint-Romain, de la Garde, Jarnac, Saint-Remi, de Humes, Cusieux, Moulins & d'Andelot, qui trouva moyen de s'échapper de la tente, où l'on le gardoit, & ayant passé au travers du marais, se sauva à Ham.

Lettre de l'amiral au roi.

La ville fut abandonnée au pillage : & comme elle étoit très-riche par le grand commerce des habitans, le soldat y fit un grand butin.

Et abandonnée au pillage.

Telle fut la fin du siege de Saint-Quentin, qui fit un grand bruit par toute l'Europe, & dont la suite ne répondit pas aux espérances que les ennemis de la France en avoient conçues. On raconte que Charles V. ayant entendu dans sa retraite de Saint-Juste le détail de la bataille, que son fils avoit gagnée, demanda au courrier, si le roi d'Espagne étoit à Paris, faisant entendre par-là que, s'il n'y étoit pas encore, il n'avoit pas sû profiter de sa victoire. Et effectivement plusieurs capitaines de l'armée Espagnole, après cette journée, furent d'avis que le duc de Savoye, au lieu de retourner au siége, prît sa marche vers cette capitale, parce qu'il n'y avoit sur le chemin aucune ville capable de tenir devant une armée aussi puissante que la sienne, & nulles troupes qui pussent l'arrêter, & qu'infailliblement dans la consternation où cette nouvelle jet-

1557. teroit les Parisiens, il trouveroit Paris abandonné.

Mais après de sérieuses réflexions que le Roi d'Espagne & lui firent sur ce sujet, ils ne jugerent pas à propos d'abandonner une conquête certaine & aussi importante que saint Quentin pour le pillage du plat pays; & sur une espérance que bien des accidens pourroient rendre vaine. Il est fort vrai-semblable que Charles V. nonobstant ce qu'il dit à cette occasion, auroit pris le même parti, s'il avoit été à la tête de son armée : & un historien Espagnol parlant de ce projet, dit fort sensément, que si le duc de Savoye avoit écouté le conseil qu'on lui donnoit, il eût pû lui arriver ce qui arriva au duc son pere, lorsqu'il accompagna Charles V. dans son expédition de Provence, d'entrer en France en mangeant des Faisans, & d'en sortir en ne mangeant que des racines; persuadé qu'il étoit qu'en de telles occasions les rois, & sur-tout les rois de France, ne manquent jamais de ressources.

Louis Cabrera, l. 4. c. 4.

En effet les Chefs qui avoient échappé de la défaite, ne se perdirent pas entierement. Le duc de Nevers se chargea de rassembler promptement les débris de l'armée. Il envoya ordre dans tous les environs d'avertir les soldats dispersés de se rendre sous les murailles de Laon, avec promesse de leur faire toucher leur paye qu'ils n'avoient point eue depuis huit mois. Le sieur de Bourdillon demeura à la Fere, pour la défendre. Le comte de Sancerre se jetta dans Guise, Solignac dans le Catelet, dont il étoit gouverneur, Humieres dans Pérone, Sepois à Ham, Jacques de Clermont d'Amboise à Montdidier, Jacques de Montgomeri de Lorges à Noyon, Noailles à Couci, & d'autres seigneurs en d'autres villes de la frontiere, la plûpart avec de la gendarmerie & de la cavalerie legere, dont il étoit beaucoup revenu de la bataille, & quelques enseignes d'infanterie, qui n'y avoient pas été, ou qui s'en étoient échappées.

La Popeliniere, l. 4.

Commentaires de Rabutin.

Précautions que prit le roi à cette nouvelle.

Le roi reçut une si funeste nouvelle par le sieur d'Escars, que le duc de Nevers lui envoya à Compiegne. Ce prince en fit aussi-tôt part à la reine, qui étoit à Paris, afin qu'elle assemblât sans délai les principaux magistrats & bourgeois à la maison de ville; qu'elle les encourageât dans un si grand malheur, & les assurât qu'il donneroit ordre à leur sûreté.

Elle

1557.

Elle le fit avec l'adresse qui lui étoit naturelle. Elle engagea la ville à fournir au roi dans un si pressant besoin une grosse somme d'argent, & à faire des compagnies de Bourgeois, auxquels fut donné pour commandant general Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon.

Le roi ayant partagé sur la frontiere le peu de troupes qui lui restoient, revint à Paris. Sa présence & la fermeté qu'il fit paroître, calma un peu les esprits. Il fit travailler aux remparts & à quelques retranchemens du côté de Montmartre. Il dépêcha courriers sur courriers au duc de Guise pour hâter le retour de l'armée qu'il commandoit en Italie. Il envoya en Ecosse pour engager les Ecossois à faire une prompte diversion. Il se servit de l'argent que Paris & les autres villes de son royaume lui fournissoient tous les jours pour lever quatorze mille Suisses, & un grand corps d'Allemands. Les bans & arriere-bans furent convoqués, & l'ordre fut envoyé à tous les gentilshommes en état de porter les armes, de se mettre en campagne, sous peine d'être dégradés de Noblesse. On fit des levées de soldats dans toutes les provinces du royaume. Les capitaines devoient les conduire à Laon, & tous les gentilshommes qui voudroient servir en qualité de volontaires & à leurs dépens, se rendre auprès du roi. On manda aussi d'Italie monsieur de Termes comme un des plus habiles généraux qu'il y eût alors en France, & qui avoit donné de grandes preuves de sa sage conduite dans la derniere guerre de Parme, dont le roi l'avoit chargé.

Le duc de Nevers fit à Laon la revûe d'une partie des débris de l'armée qui s'y étoient rendus. On n'y compta de la gendarmerie Françoise, de la cavalerie légere, & des arquebusiers à cheval, qu'environ treize cents hommes: mais dans ce nombre n'étoient pas compris ceux que divers seigneurs que j'ai nommés, avoient pris avec eux pour la défense des villes frontieres. L'infanterie Françoise étoit réduite au quart de ce qu'elle étoit avant cette funeste journée. Plusieurs étoient blessés & hors d'état de servir, & la plûpart sans armes. La cavalerie Allemande, après la prise du landgrave qui la commandoit, étoit réduite à trois cents hommes, le reste ayant été ou tué, ou pris, ou dissipé après

1557. la bataille. De douze mille lanſquenets il n'en reſtoit
quatre mille, que le duc de Nevers eut beaucoup de peine
à retenir, parce que la plûpart ayant été pris & renvoyés
libres, à condition de ne point ſervir en France durant
mois, ils vouloient ſe retirer. Toutefois le duc de Nevers
ſut ſi bien les gagner, qu'ils demeurerent pour la plûpart.
Il fit venir de Metz quatre enſeignes d'infanterie, quelques
troupes de Champagne, commandées par monſieur d'I
dans cette province : & de tout cela il forma un corps aſſez
fort, pour harceler au moins les ennemis dans les entre-
priſes qu'ils firent après le ſiége de Saint-Quentin. C'eſt à
quoi ſervit la réſiſtance de l'amiral de Coligni pendant
dix-ſept jours depuis la bataille : & l'on peut dire que ce
ſeigneur, qui fit dans la ſuite tant de mal à la France,
quand il ſe fut mis à la tête des Huguenots, fut dans cette
conjoncture la cauſe de ſon ſalut, en ſe ſacrifiant avec la
nobleſſe qu'il avoit avec lui, pour donner le temps au roi
de ſe reconnoître.

Le roi d'Eſpagne au comble de ſa joie par la priſe de Saint-Quentin, qu'il regardoit comme un grand fruit de ſa victoire, parce qu'elle lui ouvroit un paſſage pour faire des courſes juſqu'à la capitale du royaume, en fit rendre dans tous ſes états de ſolennelles actions de graces à Dieu : & ce fut à cette occaſion qu'il s'engagea par vœu à faire bâtir le célebre monaſtere de l'Eſcurial, qu'il dédia ſous le nom de S. Laurent, parce que c'étoit le jour de la fête de ce Saint qu'il avoit remporté une ſi belle victoire.

Elle eſt ſuivie de la perte du Catelet, & de quelques autres places.

Son armée s'arrêta encore quelques jours aux environs de Saint-Quentin, occupée à combler les travaux, & à reparer les breches des murailles qui étoient toutes bouleverſées, & à remettre cette importante place en défenſe. Voulant cependant profiter du deſordre des François, il détacha au commencement de Septembre le comte d'Aremberg, qui vint mettre le ſiége devant le Catelet, petite place, mais forte par ſa ſituation dans des marécages. Solignac y commandoit, & n'avoit pour toute garniſon que trois cents hommes.

Le duc de Nevers, ſur la réputation du commandant, aſſûra le roi qu'il tiendroit au moins vingt jours : mais il

capitula au bout de cinq ou six. Il pensa lui en coûter la tête, & il fut mis en prison au Châtelet à son retour à Paris, sans qu'on voulût écouter ses excuses sur le peu de garnison qu'il avoit, & sur le mauvais état où les fortifications se trouvoient. Ham fut pris ensuite en aussi peu de temps, & Noyon surpris. Les Espagnols s'emparerent aussi de Chauni, qui n'étoit pas de défense, mais qui leur étoit commode pour assûrer leurs convois. 1557.

Le roi d'Espagne n'en seroit pas demeuré-là : mais ses troupes étoient fatiguées, la saison commençoit à devenir fâcheuse, la noblesse du royaume accouroit de tous côtés, on fournissoit les places de soldats & de munitions, toute la campagne étoit couverte de partis, & pleine d'embuscades de toutes parts, les paysans assommoient tout ce qui s'écartoit du camp. Par dessus tout cela les Anglois, qui ne pouvoient s'accommoder de la fierté des Espagnols, demandoient à se retirer sous prétexte d'aller défendre leur pays contre les Ecossois. Les Allemands, à qui on n'avoit point donné une paye extraordinaire, comme c'étoit la coûtume après une victoire & après la prise d'une ville par assaut, commençoient à se mutiner : & la chose alla si loin, qu'un grand nombre de gens de pié de cette nation passa du côté des François, & servit de recrues pour les enseignes Allemandes qui étoient au service du roi.

Tous ces contre-temps obligerent le roi d'Espagne à séparer son armée, & à congédier les Anglois. Ce prince, après avoir donné ses ordres pour la sûreté de Saint-Quentin, de Ham & du Catelet, reprit la route de Cambrai, & s'en alla de-là à Bruxelles, où peu de temps après mourut Ferdinand de Gonsague, un des fameux capitaines & des plus habiles hommes de son temps pour le cabinet ; mais que son avarice avoit rendu odieux par tout où il avoit commandé : & c'est pour cela que Charles V. en quittant ses états, avoit recommandé à son fils de se servir par-tout des conseils de ce général, mais de ne le point charger d'aucun gouvernement.

Tandis que le roi occupoit toute son attention à la défense de la Picardie, son royaume étoit menacé d'un autre côté, où il ne croyoit pas avoir rien à craindre.

1557.

Mauvais succès des intelligences du duc de Savoye pour surprendre la ville de Lyon.

Guichenon, hist. de Savoye.

Le baron Nicolas de Polvilliers, sujet du duc de Savoye, avoit pratiqué des intelligences dans Lyon pour surprendre cette place; & s'étoit assûré de plusieurs gentilshommes & seigneurs de la Bresse & du Bugei, qui devoient le seconder. Il avoit été envoyé par le roi d'Espagne en Bohême, où il avoit levé dix mille hommes de pié & douze cents chevaux. Il publioit que c'étoit pour les conduire aux Pays-Bas : & étant arrivé à Ferette, à quelques lieues de Bâle, il demanda passage aux Francomtois, qui, contre le traité de neutralité fait pour la Franche-Comté entre les deux couronnes, le lui accorderent : de sorte qu'il passa sans difficulté jusques dans la Bresse, & apprit en chemin la victoire de Saint-Quentin, évenement très-favorable à son dessein.

D'abord qu'il y fut arrivé, il répandit un manifeste du duc de Savoye, par lequel ce prince exposoit aux habitans de la Bresse & du Bugei, l'injustice avec laquelle le roi de France lui détenoit ses états. Il les exhortoit à prendre les armes, & à se servir de la conjoncture fâcheuse où la France se trouvoit pour rentrer dans l'obéissance de leur prince légitime. Ceux de la noblesse, que Polvilliers avoit mis dans son parti, se joignirent à lui : & en attendant que les intelligences qu'il avoit dans Lyon fussent en état d'éclater, il s'approcha de Bourg en Bresse.

Le roi, averti de cette irruption inopinée, auroit été fort embarrassé à y remédier, sans la vigilance & l'activité de Gabriel de la Guiche, qui commandoit en ce pays-là, & qui se jetta avec quelques milices & quelques gentilshommes dans la ville de Bourg pour la défendre. Par un nouveau bonheur une partie de l'armée d'Italie s'approchoit sous les ordres de Gaspard de Saux seigneur de Tavannes, qui averti du danger où ce pays se trouvoit, fit faire grande diligence au capitaine d'Eschenais de la maison de Tinteville. Ce capitaine arriva à Bourg avec quelques compagnies, & fut suivi de François de Vendôme vidame de Chartres, qui y conduisit deux mille autres soldats de vieilles troupes. Dans le même-temps le capitaine Verdet, un des principaux de l'intelligence de Lyon, fut arrêté sur quelque soupçon qu'on eut de lui. Tout cela déconcerta

Mémoires de Tavannes.

Polvilliers, qui appréhendant que l'armée du duc de Guise ne vînt fondre sur lui, reprit le chemin de la Franche-Comté, sans avoir rien exécuté de ce qui avoit fait le sujet d'un si long & si pénible voyage. 1557.

Etat des affaires d'Italie après le rappel du duc de Guise.

La défaite de Saint-Quentin & la sortie du duc de Guise d'Italie ne pouvoient gueres manquer de porter coup pour les affaires de la Toscane & pour celles de Piémont. Celles-ci avoient toujours été assez heureusement conduites durant cette campagne par le maréchal de Brissac, malgré le peu de secours qu'il recevoit de la cour, & les intrigues de ceux qui, envieux de sa gloire, faisoient tout leur possible pour le perdre dans l'esprit du roi. Il prit Valfenieres, poste important, & Quieras, & auroit emporté Coni d'assaut avant l'arrivée du secours conduit par le marquis de Pescaire, sans la jalousie du vidame de Chartres contre le baron de Chepi, à qui le maréchal avoit donné la pointe de l'assaut, & que le vidame ne soûtint pas, espérant après sa défaite avoir toute la gloire de l'action.

Memoires du Villars, l. 8.

Le maréchal par tous ces avantages avoit pris sur les ennemis un tel ascendant, qu'il les battoit par-tout, lorsque de Lambres, valet de chambre du roi, vint lui apprendre la perte de la bataille & la prise du connétable, & lui apporta l'ordre de faire partir sans délai monsieur de Termes avec cinq mille Suisses, quatre compagnies de gendarmerie, & autant de cavalerie légere, de se tenir sur la défensive, & de suppléer par les nouvelles levées qu'il pourroit faire dans le pays, au défaut de ces troupes, qui faisoient toute la force de son armée.

Monsieur de Termes partit sur le champ. Le maréchal le fit suivre par une partie des troupes qu'on lui demandoit, & envoya le baron du Villars à la cour, pour représenter que le Piémont étoit entierement perdu, si on l'obligeoit à se défaire du reste. Il suggéra en même-temps au roi certains moyens, dont on pourroit se servir utilement dans la conjoncture présente, & lui fit entendre qu'il seroit au comble de ses vœux, si Sa Majesté vouloit lui donner un successeur en Piémont, l'approcher de sa personne, & agréer qu'il servît sous lui.

Le cardinal de Lorraine, qui depuis la prison du conné-

1557. table étoit à la tête des affaires, appréhenda pour lui & pour le duc de Guise son frere la présence d'un concurrent, tel que le maréchal, pour qui le roi avoit autant d'estime que d'amitié. Il rompit le coup, sous prétexte de la nécessité d'avoir un homme en Piémont, dont la réputation pourroit seule, au défaut du reste, empêcher l'entiere ruine des affaires du roi en ce pays-là dans la situation présente des choses. Il ne pardonna jamais cette démarche au maréchal, à qui il n'avoit pas été contraire jusqu'alors. Il lui rendit dans la suite de fort mauvais offices, & sur-tout par le moyen du vidame de Chartres, qu'il savoit être brouillé avec ce seigneur : mais il dissimula pour lors, & consentit qu'une partie des troupes, qu'on rappelloit du Piémont, fussent contremandées. Comme il en restoit fort peu au maréchal, le parti qu'il prit fut de raser quelques forteresses qui lui étoient d'une grande utilité pour couvrir les principales places, & faire des courses sur le pays ennemi, mais qu'il ne pouvoit conserver, sans trop dégarnir les postes les plus importans.

Pour ce qui est de la Toscane, il y avoit si peu de troupes, qu'on ne put en retirer aucunes. On regardoit ce pays comme perdu, quoique les Espagnols fussent eux-mêmes très-foibles : mais on en rappella Montluc, qui laissa le commandement de Mont-Alcin & des autres postes, qu'il y occupoit, à monsieur de Givri, en attendant que dom Francisque d'Est y vînt se mettre à la tête des troupes. Montluc prit son chemin par Ferrare, & sauva en passant Berselle au duc, les Espagnols n'ayant osé en faire le siége qu'ils méditoient, quand ils surent qu'il s'y étoit jetté, & qu'il avoit mis ordre à la défense de la place. Jamais Montluc ne reçut de nouvelle plus agréable que celle de son rappel, non-seulement par l'honneur que le roi lui faisoit de le croire nécessaire auprès de lui, après le malheur arrivé à son royaume ; mais encore parce qu'il savoit que ce prince étoit plein de bonne volonté à son égard, & qu'il espéroit, en servant sous ses yeux, faire plus promptement son chemin ; & son espérance ne fut pas vaine.

Commentaires de Montluc, l. 4.

Comment ce duc fut reçu à son arrivée à la cour.

Le duc de Guise, en arrivant à la cour, y trouva les choses par rapport à sa maison à un point, où la conquête

du royaume de Naples, s'il en étoit venu à bout, n'auroit pû les conduire auſſi promptement, que l'avoit fait la perte de la bataille de Saint-Quentin. La priſon du connétable avoit laiſſé le cardinal de Lorraine ſeul en poſſeſſion de toute la faveur, & de toute l'autorité dans le miniſtere. Le duc lui-même ſe voyoit appellé au commandement général des armes, que perſonne ne pouvoit lui diſputer. L'idée que toute la France avoit de ſa ſageſſe & de ſon habileté dans la guerre, qui le faiſoit regarder comme l'unique ſoûtien de l'état dans l'extrémité où il ſe trouvoit, le déchaînement de tout le royaume contre la conduite du connétable, qui l'avoit précipité dans de ſi grands malheurs, & enfin les liaiſons étroites qu'il avoit avec la ducheſſe de Valentinois; tout cela élevoit la maiſon de Guiſe au ſouverain degré de la puiſſance, ſans lui laiſſer aucuns concurrens qui puſſent la balancer.

Les heureuſes préventions où l'on étoit en faveur du duc de Guiſe, le firent recevoir par-tout comme le futur reſtaurateur de l'état : & lorſqu'on vit arriver ſes troupes encore fort nombreuſes & aſſez leſtes, après les fatigues d'un ſi long voyage & d'une ſi rude campagne, ce fut pour lui un nouveau ſujet d'éloge, par la comparaiſon que l'on faiſoit de ſa ſage conduite avec celle des plus grands capitaines des regnes précédens, qui après avoir paſſé les Alpes avec les plus belles armées, y avoient confirmé de plus en plus ce qui ſe diſoit depuis long-temps en France, que l'Italie étoit le tombeau des François.

Le roi le fait lieutenant général dans tout le royaume.

La Popeliniere, l. 4.

Le roi commença par le déclarer lieutenant général dans tout ſon royaume, & lui en fit expédier les lettres patentes, qui furent enregiſtrées dans tous les parlemens. On ſubſtitua ce titre à la place de celui de viceroi, qu'on avoit penſé à lui donner d'abord, & qui parut peu convenable : mais ſa puiſſance n'en fut pas moindre, l'ordre ayant été envoyé par-tout de lui obéir comme au roi même. Le roi s'éloigna en cela d'un avis que François I. ſon pere lui avoit donné en mourant, de ne pas trop élever aucun des ſeigneurs de ſa cour, & en particulier ceux de la maiſon de Guiſe, dont la haute naiſſance, les grandes alliances, & les grands hommes qu'elle produiſoit, pourroient un jour

Davila, hiſtoire des guerres civiles de France.

1557. causer des factions dans le royaume : prédiction qui ne se trouva que trop véritable dans la suite. Le roi crut que la nécessité où il se trouvoit, le devoit faire passer par-dessus un si sage conseil. Il se promettoit, après le rétablissement de ses affaires, de modérer la puissance des princes de la maison de Guise, & de la balancer par celle du connétable, quand il seroit hors de prison; car il l'aimoit toujours; & même lorsqu'il nomma le duc de Guise lieutenant général du royaume, il écrivit au connétable qu'il ne s'en alarmât pas, & qu'il lui gardoit toujours sa place. Il lui donnoit dans ses lettres la qualité de son compere comme auparavant, & lui communiquoit les principales affaires, & même quelques-unes dont il faisoit mystere au duc de Guise & au cardinal de Lorraine.

Il forme un camp près de Compiegne, où l'on assemble toute l'armée.

Le duc commença, nonobstant la rigueur de la saison, par faire dresser un camp aux environs de Compiegne, où se rendirent toutes les troupes Françoises, les arriere-bans, les quatorze mille Suisses, & les Allemands, dont les levées s'étoient faites avec beaucoup de promptitude. Cette armée se trouva si nombreuse & si belle, que les Espagnols commencerent à craindre pour leurs frontieres, & ne se rassûroient que sur l'impuissance, où ils croyoient que la France étoit de rien entreprendre de considérable pendant l'hyver. Ils prirent toutefois les précautions que la prudence demandoit. Ils firent venir sur les frontieres d'Artois & du Luxembourg grand nombre de troupes, qu'ils mirent dans toutes les places les plus exposées de ces quartiers-là, & dans celles de Picardie, dont ils s'étoient emparés, & principalement dans Saint-Quentin, contre lequel on faisoit courir le bruit, que le duc de Guise faisoit de si grands préparatifs. Mais ce n'étoit pas aux Espagnols qu'on en vouloit, c'étoit aux Anglois, & Calais étoit la place qu'on avoit résolu d'attaquer.

La grandeur & la difficulté d'une telle entreprise empêchoient qu'on en eût le moindre soupçon : & c'étoit cela même qui rendoit la chose moins impossible.

Mémoires de Brantome, t. 3.

Les Anglois tenoient toujours pendant l'été dans cette place une très-grosse garnison : mais comme elle étoit presque toute inondée pendant l'hyver, ils y laissoient peu de monde,

monde pour épargner la dépense ; & le desordre où ils voyoient la France après la bataille de Saint-Quentin, les faisoit tenir encore moins sur leurs gardes. 1557.

L'amiral de Coligni, en qualité de gouverneur de Picardie, avoit par ces raisons, avant sa prison, formé lui-même ce dessein d'attaquer Calais pendant l'hyver, & durant les conférences qui se tinrent pour la treve à Merc au voisinage de cette place, il l'avoit fait exactement reconnoître par Briquemaut, qui y étoit allé déguisé. Il avoit même fait un plan du siége qu'on fit chercher, & qu'on trouva parmi ses papiers. Senerpont, qui commandoit en Picardie sous l'amiral, étoit aussi très-instruit des environs & de tout l'état de la place ; & ayant été appellé au conseil, avoit fait voir une grande facilité à l'emporter en peu de jours.

Mesures prises pour surprendre Calais.

Le duc de Guise, soit pour donner plus de relief à cette conquête quand il l'auroit faite, soit qu'il trouvât en effet l'entreprise dangereuse, parut d'abord en être fort éloigné : mais y voyant le roi déterminé, il y consentit, & lui promit de faire en sorte qu'elle ne manquât pas par sa faute. Il donna ordre à tous les capitaines de vaisseaux & aux armateurs qui étoient dans les ports de Xaintonge, de Bretagne, de Normandie, de Picardie, de se mettre en mer pour courir sur les vaisseaux Anglois, & de se rendre dans la Manche au commencement de Janvier. Les Anglois les voyant arriver de toutes parts, n'en furent point autrement inquiets, & ne s'en alarmerent que pour le danger de leurs navires marchands & l'interruption de leur commerce.

Dès que le duc sut les vaisseaux à portée d'exécuter ses ordres, il se mit en campagne, & partagea son armée en divers corps. Il en donna un au duc de Nevers de cinq mille hommes d'armes, de vingt enseignes Suisses, d'autant de lansquenets, & de quinze Françoises. Ce corps marcha vers Luxembourg & Arlon, & on fit courir le bruit qu'on alloit faire le siége d'une de ces deux places. Aussi-tôt les troupes Espagnoles coururent de ce côté-là, & se répandirent sur toute cette frontiere.

Paradin, *de moribus Galum.* Thuanus, l. 14 &c.

Le duc de Guise, avec une autre partie des troupes, s'avança entre Saint-Quentin, Ham & le Catelet, sous pré- 1558.

1558. texte d'empêcher les convois des ennemis d'entrer dans ces trois places. Il marcha ensuite vers Dourlens, comme pour ravitailler cette ville qui, depuis la prise de Saint-Quentin, étoit une des plus exposées aux surprises de l'ennemi. Ce fut dans ce temps-là que le duc de Nevers fit passer, avec beaucoup de promptitude, son corps d'armée jusqu'à Amiens pour le joindre à celui du duc de Guise, qui feignant encore de craindre pour Ardres & Bologne sur la marche de quelques troupes des ennemis de ce côté-là, y accourut, répandit ses troupes dans le Bolonnois, & par toutes ces feintes, se trouvant au voisinage de Calais, arriva enfin à la vûe de la place le premier jour de Janvier.

Situation de cette place.

Calais est situé dans une plaine sur le bord de la mer, plus vers l'occident que vers le nord, toute entourée de marécages. On n'en peut aborder que par un pont, qui, du côté de France, est à la tête d'une digue au milieu des marais, & qui étoit défendu par le fort de Nieulai à un grand quart de lieue de la place. Il y en avoit un autre moindre au village de Sainte-Agathe, & la tour du Risban défendoit, comme aujourd'hui, l'entrée du port de la ville. Il y avoit un château en tirant vers le midi, qu'on a ruiné depuis, lorsqu'on fit entourer Calais de bastions à la moderne. Le fossé de la ville étoit large & profond, la riviere de Hames y passoit, & divers ruisseaux, qui sortent des marécages, s'y déchargeoient.

Il falloit, avant toutes choses, se rendre maître des deux forts & du Risban pour empêcher les secours, tant du côté de la mer, que du côté de la terre : & ce fut aussi par-là que commença le duc de Guise.

Elle est attaquée par le duc de Guise.

Il fit attaquer le fort de Sainte-Agathe par trois mille arquebusiers choisis, sur lesquels les Anglois sortirent d'abord avec beaucoup de résolution : mais ayant été repoussés, & le fort vivement assailli, ils l'abandonnerent, & se retirerent dans celui de Nieulai. Le duc de Guise, sans perdre de temps, fit ouvrir la tranchée pour l'attaquer; & on y travailla avec tant de diligence, sous les ordres de Jean d'Estrées, grand-maître de l'artillerie, que le lendemain matin une batterie de plusieurs canons fut en état de battre le fort en breche.

1558.

Dès la même nuit on commença auſſi l'attaque du Riſban, dont Charles de la Rochefaucault, ſeigneur de Rendan, & monſieur d'Alegre furent chargés, & y conduiſirent leurs troupes par les Dunes. La batterie y fut dreſſée, & dès la pointe du jour le canon & la mouſqueterie firent un grand feu, tant à cette attaque qu'à celle de Nieulai.

Mylord Dumfort, gouverneur de la place, n'ayant qu'une très-petite garniſon, dont la meilleure partie étoit dans ces deux poſtes, appréhenda qu'elle ne fût coupée, & voulant la conſerver pour ſe défendre dans la ville, envoya ordre au commandant du fort de Nieulai de l'abandonner: ce qu'il fit, en le rendant par capitulation dès le premier jour de l'attaque. Les ſoldats du Riſban furent traités moins favorablement, & contraints de ſe rendre priſonniers de guerre, une heure après que le fort de Nieulai eut capitulé. Beaucoup de canon & de munitions de guerre & de bouche, que l'on trouva dans l'un & l'autre fort, ne furent pas inutiles à l'armée Françoiſe: & on ſe crut fort avancé de s'être rendu maître de ces avenues dès le ſecond jour du ſiége. Les capitaines des vaiſſeaux, dont j'ai parlé, ne ſurent que quand la ville fut inveſtie, le deſſein pour lequel on les avoit fait venir dans la Manche, & reçurent ordre de ſe mettre ſous le canon du Riſban, pour empêcher qu'aucun navire Anglois ne forçât le paſſage à la faveur de la marée. Monſieur de Termes fut placé au-delà de Nieulai ſur le chemin de Guines en tirant vers la mer, avec les Suiſſes & la plus grande partie de la cavalerie pour couvrir le ſiége.

Comment il en fit les approches.

Le duc de Guiſe, s'étant ainſi aſſûré contre les ſecours, tant du côté de la mer, que du côté de la terre, fit paſſer au reſte de ſes troupes la digue qui va de Nieulai à la ville, & par le moyen de quantité de clayes poiſſées qu'on avoit apportées par mer, il fit faire un chemin à droit & à gauche dans le marécage; les ſoldats gagnerent par-là les levées qui étoient entre le marécage & la ville, derriere leſquelles ſe logerent, ſous les ordres du prince de la Roche-ſur-Yon, vingt compagnies d'infanterie Françoiſe, avec les lanſquenets du rhingrave, & dans les endroits où ces levées étoient fort hautes, & pouvoient ſervir d'épaulement, fu-

1558. rent postés huit cents reîtres ou cavaliers Allemands avec deux cents gendarmes.

Le quatrieme jour du mois, le duc fit mettre en batterie six gros canons & trois coulevrines, contre la porte appellée la porte d'eau, ou la porte à l'eau : ce qui persuada aux assiégés que son dessein étoit de prendre la ville par cet endroit : c'est pourquoi ils travaillerent avec empressement à s'y retrancher par derriere : mais ce n'étoit qu'une fausse attaque : tout ce que prétendoit le duc étoit d'y ruiner quelques tours qui flanquoient un autre endroit, où il s'étoit proposé de faire la véritable attaque : & c'étoit un château qui étoit, comme j'ai dit, au midi un peu vers l'occident.

La muraille de ce château n'avoit point de terre-plain; parce qu'il étoit couvert d'un large & profond fossé, où couloit la riviere de Hames; que la mer y entroit durant le flux, & que par cette raison on ne le croyoit pas accessible.

Dès le même jour quinze gros canons furent mis en batterie de ce côté-là, & y firent en peu d'heures une très-grande breche. Au commencement de la nuit monsieur d'Andelot, colonel général de l'infanterie de France, alla avec douze cents, tant arquebusiers que piquiers & quelques volontaires, se loger vers le port entre les dunes & la ville; &, suivant les ordres du duc de Guise, poussa une tranchée jusqu'au bord du fossé, dont il se rendit maître : tandis que monsieur de Grammont avec trois cents arquebusiers faisoit un feu continuel sur la breche du château, pour en écarter les ennemis, & les empêcher de la réparer.

Il fait tout préparer pour donner l'assaut au château.

D'Andelot avoit ordre, si-tôt qu'il seroit logé sur le bord du fossé, de travailler à le saigner pour en faire écouler les eaux dans le port. Tout ce travail fut conduit avec tant de succès & de promptitude, que la saignée fut achévée le matin : de sorte que le duc de Guise, ayant fait sonder le fossé devant la breche du château, trouva qu'on y pourroit passer après la descente de la marée; & sans perdre de temps il disposa tout pour donner l'assaut.

Grammont avec ses arquebusiers devoit marcher le pre-

mier, soutenu par le maréchal de Strozzi, qui étoit à la tête de trois cents soldats armés de cuirasses, suivis de deux cents autres. 1558.

Le duc y vint lui-même, se mit au premier rang, & le signal ayant été donné, passa le fossé ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. L'attaque se fit avec tant de furie, que la breche fut emportée en peu de temps. Le maréchal de Strozzi, les seigneurs de Montmorenci, de Bouillon, d'Andelot, de Grammont, les capitaines Sarlabous & de Gourdan qui y eut une jambe cassée, monterent les premiers sur le rempart. Tout ce qui s'y trouva d'ennemis fut passé au fil de l'épée, & on travailla aux logemens dans le château. Le duc y laissa pour commander, ses deux freres le duc d'Aumale & le marquis d'Elbeuf, avec autant de troupes qu'il en falloit pour s'y maintenir, leur ordonna d'être extrèmément sur leurs gardes durant la nuit, & se retira en son camp, avant que la mer fût montée.

Les Anglois veulent l'empêcher, & sont battus.

Ces précautions étoient nécessaires, car les Anglois se voyant perdus, s'ils ne chassoient cette nuit-là les François du château, vinrent les y attaquer dès que la marée eut rempli les fossés, & rendu impossible le secours du côté du camp : mais nonobstant la fureur avec laquelle ceux de cette nation ont coûtume d'agir dans ces sortes d'occasions, ils furent repoussés, & avec grande perte.

Ce mauvais succès ne les rebuta point : & ayant fait pointer sur le bout d'un pont, qui séparoit le château de la ville, trois pieces de canon, & quelques autres sur une plateforme, qu'ils avoient élevée à la hâte dans une rue de la ville, d'où ils commandoient le château, ils commencerent à foudroyer le logement des François, & donnerent un second assaut. Il fut soutenu avec la même bravoure & le même bonheur. Trois cents des plus braves hommes des ennemis y furent ou tués, ou blessés. Le duc d'Aumale fit aussi-tôt terrasser la porte du côté de la ville, par où les Anglois avoient espéré de forcer le château : & avant le jour la place fut hors d'insulte.

Ce qui oblige le gouverneur à rendre la ville par capitulation.

Mylord Dumfort, ne voyant plus d'apparence de résister, n'y ayant qu'un fossé à passer du château à la ville, battit la chamade dès le matin, & envoya deux de ses officiers

1558. au duc de Guise pour capituler. Ils demanderent d'abord les conditions les plus avantageuses & les plus honorables : mais le duc leur répondit que l'état où ils étoient réduits, ne comportoit pas de telles propositions ; qu'il étoit dans leurs murailles ; que dès ce même jour il alloit faire donner l'assaut, que s'ils l'attendoient, on feroit main-basse sans aucun quartier, & qu'il leur conseilloit de s'en rapporter à la bonté, avec laquelle il leur prescriroit lui-même les articles de la capitulation.

Mylord Dumfort fut obligé d'en passer par-là. Le duc accorda la vie aux habitans, avec permission de se retirer en Angleterre, ou en Flandre, sans rien emporter ; que les soldats seroient transportés en Angleterre, & que le gouverneur avec cinquante hommes de sa garnison qu'on lui marqueroit, demeureroit prisonnier.

Dès le même jour les portes & tous les principaux postes de la ville furent livrés aux François, & les habitans & la garnison Angloise en sortirent. On y trouva un prodigieux amas de canon, d'armes, de munitions de guerre & de bouche. On fit l'inventaire de l'or, de l'argent, des meubles, & de tout ce qui n'étoit point nécessaire à la défense de la place, & le duc en fit largesse aux officiers & aux soldats. Presque aussi-tôt après la reddition de la place la flotte Angloise parut : mais ayant vû de toutes parts les enseignes Françoises arborées sur les murailles, elle se retira.

C'est ainsi que fut emportée en huit jours au milieu de l'hyver, une place qui avoit coûté onze mois de siége à Edouard III. roi d'Angleterre, après la funeste bataille de Creci perdue par Philippe de Valois. Les Anglois l'avoient gardée pendant deux cents dix ans, & la croyoient si imprenable, qu'ils avoient mis cette inscription sur une des portes, *Que les François reprendroient Calais, quand le plomb nageroit sur l'eau comme le liege*. Nul de nos rois durant ce long espace de temps n'avoit osé l'attaquer, & l'on ne manqua pas de faire une réflexion ; que les François avoient perdu cette place sous un Philippe, & que les Anglois l'avoient laissé reprendre sous un de leurs rois de même nom : à quoi le pape Paul IV. ayant appris cette nouvelle,

ajouta, que la perte de Calais étoit tout le douaire de la reine d'Angleterre : & en effet c'est tout ce que lui valut son mariage avec Philippe II. 1558.

Effet que produisit cette conquête entreprise au milieu de l'hyver.

On ne peut exprimer la joie que cette éclatante conquête causa par tout le royaume, & la surprise, où elle mit toutes les cours de l'Europe, prevenues de l'idée que la France ne pourroit se relever de la défaite de Saint-Quentin, la voyant cependant par un coup de cette force prendre une si grande supériorité sur ses ennemis : mais parmi les applaudissemens, que tout le monde y donnoit, les partisans du connétable, quelque bonne contenance qu'ils fissent, en étoient consternés, à cause des odieuses comparaisons qu'on faisoit dans le public de ce seigneur avec le duc de Guise, & de la situation où se trouvoit l'état après la journée de Saint-Quentin, avec celle où il se voyoit après la prise de Calais. Ils n'envisageoient qu'avec chagrin le relief que ces succès donnoient à la maison de Guise, l'impression qu'ils devoient faire sur l'esprit du roi, dont ils rétablissoient la gloire & la réputation, & ranimoient les espérances, l'effet qu'ils produisoient dans celui des peuples, qui ne parloient du duc qu'avec des transports d'admiration, comme d'un héros donné de Dieu pour le salut de la patrie, qu'il avoit sauvée deux fois : la premiere par la défense de Metz, & la seconde par la prise de Calais. Ce n'étoit par tout qu'éloges publics de ses hauts faits, les plus illustres poëtes du temps célébroient à l'envi ce nouveau triomphe. Turnebe, Dorat, Joachim du Bellai, Michel de l'Hôpital depuis chancelier de France, remplirent Paris de leurs vers à sa louange, & tout retentissoit de la gloire de son nom. Il ne paroissoit de ressource pour le connétable, que l'ancien & constant attachement que le roi avoit toujours eu pour lui, sur quoi ses amis alarmés ne comptoient gueres, le malheur d'un favori étant pour lui d'ordinaire une grande disposition à la disgrace.

Au 3. tome de Scardius.

Elle est suivie du siége & de la prise de Guines.

Mais ce qui augmenta leurs inquiétudes & leurs frayeurs, fut la suite des victoires du duc de Guise, qui profitant de l'ardeur des troupes animées par le grand butin qu'elles avoient fait à Calais, alla mettre le siége devant Guines. Il s'y détermina plutôt qu'à celui de Gravelines, que quel-

1558. rent poſtés huit cents reîtres ou cavaliers Allemands avec deux cents gendarmes.

Le quatrieme jour du mois, le duc fit mettre en batterie ſix gros canons & trois coulevrines, contre la porte appellée la porte d'eau, ou la porte à l'eau : ce qui perſuada aux aſſiégés que ſon deſſein étoit de prendre la ville par cet endroit : c'eſt pourquoi ils travaillerent avec empreſſement à s'y retrancher par derriere : mais ce n'étoit qu'une fauſſe attaque : tout ce que prétendoit le duc étoit d'y ruiner quelques tours qui flanquoient un autre endroit, où il s'étoit propoſé de faire la véritable attaque : & c'étoit un château qui étoit, comme j'ai dit, au midi un peu vers l'occident.

La muraille de ce château n'avoit point de terre-plain; parce qu'il étoit couvert d'un large & profond foſſé, où couloit la riviere de Hames; que la mer y entroit durant le flux, & que par cette raiſon on ne le croyoit pas acceſſible.

Dès le même jour quinze gros canons furent mis en batterie de ce côté-là, & y firent en peu d'heures une très-grande breche. Au commencement de la nuit monſieur d'Andelot, colonel général de l'infanterie de France, alla avec douze cents, tant arquebuſiers que piquiers & quelques volontaires, ſe loger vers le port entre les dunes & la ville; &, ſuivant les ordres du duc de Guiſe, pouſſa une tranchée juſqu'au bord du foſſé, dont il ſe rendit maître : tandis que monſieur de Grammont avec trois cents arquebuſiers faiſoit un feu continuel ſur la breche du château, pour en écarter les ennemis, & les empêcher de la réparer.

Il fait tout préparer pour donner l'aſſaut au château.

D'Andelot avoit ordre, ſi-tôt qu'il ſeroit logé ſur le bord du foſſé, de travailler à le ſaigner pour en faire écouler les eaux dans le port. Tout ce travail fut conduit avec tant de ſuccès & de promptitude, que la ſaignée fut achévée le matin : de ſorte que le duc de Guiſe, ayant fait ſonder le foſſé devant la breche du château, trouva qu'on y pourroit paſſer après la deſcente de la marée; & ſans perdre de temps, il diſpoſa tout pour donner l'aſſaut.

Grammont avec ſes arquebuſiers devoit marcher le pre-

soutenu par le maréchal de Strozzi, qui étoit à la 1558.
ie trois cents soldats armés de cuirasses, suivis de deux
, autres.

e duc y vint lui-même, se mit au premier rang, & le
ıl ayant été donné, passa le fossé ayant de l'eau jusqu'à
einture. L'attaque se fit avec tant de furie, que la bre-
fut emportée en peu de temps. Le maréchal de Stroz-
es seigneurs de Montmorenci, de Bouillon, d'Andelot,
Grammont, les capitaines Sarlabous & de Gourdan qui
ut une jambe cassée, monterent les premiers sur le rem-
t. Tout ce qui s'y trouva d'ennemis fut passé au fil de
ée, & on travailla aux logemens dans le château. Le
c y laissa pour commander, ses deux freres le duc d'Au-
ıle & le marquis d'Elbeuf, avec autant de troupes qu'il
falloit pour s'y maintenir, leur ordonna d'être extrème-
ent sur leurs gardes durant la nuit, & se retira en son
mp, avant que la mer fût montée.

Ces précautions étoient nécessaires, car les Anglois se voyant perdus, s'ils ne chassoient cette nuit-là les François château, vinrent les y attaquer dès que la marée eut mpli les fossés, & rendu impossible le secours du côté camp : mais nonobstant la fureur avec laquelle ceux de tte nation ont coûtume d'agir dans ces sortes d'occasions, furent repoussés, & avec grande perte.

Les Anglois veulent l'empêcher, & sont battus.

Ce mauvais succès ne les rebuta point : & ayant fait poin- sur le bout d'un pont, qui séparoit le château de la e, trois pieces de canon, & quelques autres sur une eforme, qu'ils avoient élevée à la hâte dans une rue de lle, d'où ils commandoient le château, ils commence- à foudroyer le logement des François, & donnerent cond assaut. Il fut soutenu avec la même bravoure & ne bonheur. Trois cents des plus braves hommes des is y furent ou tués, ou blessés. Le duc d'Aumale fit r terrasser la porte du côté de la ville, par où les voient espéré de forcer le château : & avant le [redacted] fut hors d'insulte.

[redacted] umfort, ne voyant plus d'apparence de résis- [redacted] u'un fossé à passer du château à la ville, bat- [redacted] & envoya deux de ses officiers

Ce qui oblige le gouverneur à rendre la ville par capitulation.

1558. tant par la force de la place, que par sa situation à l'entrée de la forêt d'Ardennes sur la riviere de Semoi, par l'avantage qu'en tira la Champagne, qu'elle mettoit de ce côté-là à couvert des courses des ennemis, & par la nécessité où cette prise les mit, d'abandonner plusieurs autres forts des environs, dont il s'empara.

Affaires d'Angleterre.

Le roi, tandis qu'il faisoit aux Anglois une si vive guerre en Picardie, avec tant de succès, leur en avoit suscité une autre du côté de l'Ecosse.

Bucanan. H. R. Scot. l. 16.

Dès que la reine d'Angleterre eut rompu ouvertement avec lui, il avoit sollicité Marie de Lorraine reine régente d'Ecosse, d'exécuter les traités de ligue faits avec la France, & de faire une diversion en sa faveur : mais la difficulté étoit d'y engager le conseil d'Ecosse, sans le consentement duquel elle ne pouvoit agir, & dont quelques membres n'étoient pas si souples à ses volontés, qu'elle l'auroit souhaité.

Il se faisoit actuellement une négociation en Angleterre pour l'accommodement de plusieurs differends entre les deux Nations, & les envoyés d'Ecosse revinrent sur ces entrefaites sans avoir rien conclu. Elle prit cette occasion, pour animer les Ecossois, en leur représentant les insultes continuelles des Anglois ; que leurs garnisons faisoient sans cesse des courses sur les frontieres d'Ecosse ; qu'ils les pilloient impunément, & qu'on en faisoit inutilement des plaintes, sans en obtenir aucune satisfaction ; que la reine d'Angleterre ayant déclaré la guerre au roi de France, c'étoit un nouveau sujet de la lui faire à elle-même, & une occasion qu'il ne falloit pas manquer de montrer à ce prince, dont l'amitié étoit si nécessaire à l'Ecosse, l'envie qu'on y avoit de la cultiver, par l'exécution du traité de la ligue défensive qu'on avoit fait avec lui.

Comme elle vit le conseil peu sensible à ces motifs, & qu'il ne pouvoit se résoudre à commencer la guerre, à moins que les Anglois ne fissent quelque nouvelle entreprise, elle s'avisa d'un expédient, qu'elle crut infaillible, pour les faire venir aux mains les uns contre les autres.

Ce fut de faire construire un fort à l'embouchure de la riviere d'Aie, de quoi elle rendit des raisons fort plau-

ajouta, que la perte de Calais étoit tout le douaire de la reine d'Angleterre : & en effet c'est tout ce que lui valut son mariage avec Philippe II. 1558.

Effet que produisit cette conquête entreprise au milieu de l'hyver.

On ne peut exprimer la joie que cette éclatante conquête causa par tout le royaume, & la surprise, où elle mit toutes les cours de l'Europe, prevenues de l'idée que la France ne pourroit se relever de la défaite de Saint-Quentin, la voyant cependant par un coup de cette force prendre une si grande supériorité sur ses ennemis : mais parmi les applaudissemens, que tout le monde y donnoit, les partisans du connétable, quelque bonne contenance qu'ils fissent, en étoient consternés, à cause des odieuses comparaisons qu'on faisoit dans le public de ce seigneur avec le duc de Guise, & de la situation où se trouvoit l'état après la journée de Saint-Quentin, avec celle où il se voyoit après la prise de Calais. Ils n'envisageoient qu'avec chagrin le relief que ces succès donnoient à la maison de Guise, l'impression qu'ils devoient faire sur l'esprit du roi, dont ils rétablissoient la gloire & la réputation, & ranimoient les espérances, l'effet qu'ils produisoient dans celui des peuples, qui ne parloient du duc qu'avec des transports d'admiration, comme d'un héros donné de Dieu pour le salut de la patrie, qu'il avoit sauvée deux fois : la premiere par la défense de Metz, & la seconde par la prise de Calais. Ce n'étoit par tout qu'éloges publics de ses hauts faits, les plus illustres poëtes du temps célébroient à l'envi ce nouveau triomphe. Turnebe, Dorat, Joachim du Bellai, Michel de l'Hôpital depuis chancelier de France, remplirent Paris de leurs vers à sa louange, & tout retentissoit de la gloire de son nom. Il ne paroissoit de ressource pour le connétable, que l'ancien & constant attachement que le roi avoit toujours eu pour lui, sur quoi ses amis alarmés ne comptoient gueres, le malheur d'un favori étant pour lui d'ordinaire une grande disposition à la disgrace.

Au 3. tome de Scardius.

Elle est suivie du siége & de la prise de Guines.

Mais ce qui augmenta leurs inquiétudes & leurs frayeurs, fut la suite des victoires du duc de Guise, qui profitant de l'ardeur des troupes animées par le grand butin qu'elles avoient fait à Calais, alla mettre le siége devant Guines. Il s'y détermina plutôt qu'à celui de Gravelines, que quel-

1558. gueres moins de sang qu'aux vaincus, & ne produisit que la gloire d'être demeuré maître du champ de bataille, & d'avoir pris André Cave general des Ecossois.

Mariage du Dauphin avec la jeune reine d'Ecosse.

Sur ces entrefaites arriverent des Envoyés de la part du roi, chargés de demander aux Ecossois la conclusion du mariage de la jeune reine d'Ecosse avec monsieur le Dauphin. Ce mariage, ainsi que je l'ai dit ailleurs, avoit été arrêté depuis plusieurs années. La princesse avoit l'âge requis, & monsieur le Dauphin devoit l'avoir aussi dans peu de jours.

Traité de mariage de la reine d'Ecosse avec le Dauphin dans le Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* YY.

Comme elle étoit à la cour de France & hors de la puissance des Ecossois, & qu'ils n'avoient aucun prétexte de differer l'exécution d'un traité fait du consentement de toute la nation, ils ne pûrent s'en dédire, & dans une assemblée tenue à Edimbourg au mois de décembre, ils nommerent des députés des trois ordres des états, pour assister à la cérémonie des nôces. Ce furent Jacques archevêque de Glasco, Robert évêque des Orcades, David évêque de Rosse, George comte de Rothes, Gilbert comte de Casseles, Jacques prieur de saint-André, Jacques seigneur de Flemming, George Lord de Seton, & Jean seigneur de Down.

Quels en furent les articles.
Au même Mémorial.

Ils débarquerent en France, après avoir essuyé une rude tempête, qui fit périr deux de leurs navires. Dès qu'ils furent arrivés à la cour, on dressa le traité de mariage dont les principaux articles furent, que le Dauphin, après le mariage, prendroit le titre de roi d'Ecosse, & en écarteleroit les armes avec les siennes; que quand il seroit roi de France, il joindroit les armes des deux royaumes sous une même couronne; que s'il sortoit des mâles de ce mariage, l'aîné succederoit aux deux royaumes; que s'il ne venoit que des filles, l'aînée auroit le royaume d'Ecosse. La cérémonie du mariage se fit avec beaucoup de solennité le vingt-quatrieme d'Avril: mais la joie en fut beaucoup diminuée par la conduite que tinrent les ambassadeurs Ecossois dans le conseil du roi, où on les appella.

Le garde des sceaux, après avoir fait un discours sur l'avantage que les deux nations tiroient de cette alliance, requit les ambassadeurs de présenter la couronne & les au-

temps. On trouva dans toutes ces places, & dans quelques forts des environs, une très-grande quantité de munitions, & entre autres choses, trois cents canons de fonte, & autant de fer, perte très-considérable pour les Anglois, & d'une grande utilité pour la France, qui n'étoit pas, à beaucoup près, autant fournie alors d'artillerie, qu'elle l'a été depuis. 1558.

Etats assemblés à Paris pour les subsides que le roi demandoit.

Durant ces conquêtes le roi tenoit à Paris les états qu'il avoit convoqués, pour leur demander de prompts & d'extraordinaires secours d'argent dans les pressans besoins où il se trouvoit, après le malheur arrivé au royaume dans la derniere campagne.

Les Etats furent alors partagés en quatre ordres, au lieu qu'autrefois ils n'avoient été composés que de deux, savoir de l'état ecclésiastique & de la noblesse. Le roi Jean y en ajoûta un troisieme, qu'on appella depuis le commun, le tiers état, ou l'ordre du peuple, que les députés des villes représentoient. Les parlemens & les autres corps de justice étoient compris dans cet ordre. Le roi Henri II. les en sépara à l'occasion dont je parle, & ils firent un ordre à part, qui précedoit dans les séances celui du peuple.

Le cardinal de Lorraine étoit à la tête de l'ordre ecclésiastique, le duc de Nevers de celui de la noblesse, André Guillart sieur de Mortier de celui du tiers état. Le président de Saint-André porta la parole pour l'état de la justice : & le cardinal Jean Bertrandi archevêque de Sens, garde des sceaux, y fit l'office de chancelier de rance, le chancelier Olivier étant alors éloigné de la cour. es états consentirent à un emprunt de trois millions, & en fit la répartition sur les corps des états, dont l'asmblée ne dura que sept ou huit jours.

Le roi, après l'avoir congediée, fit le voyage de Picar- avec monsieur le Dauphin, pour aller voir ses nou-es conquêtes. Il entra à Calais comme en triomphe, monsieur de Termes gouverneur, congédia une par-e son armée, & mit le reste en quartier d'hyver : mais c de Nevers n'y entra avec les troupes qu'il com-oit, qu'après avoir assiegé & pris Herbemont au comcement de Fevrier. Cette forteresse étoit importante,

Thuanus, Belcarius, &c.

1558. tant par la force de la place, que par sa situation à l'entrée de la forêt d'Ardennes sur la riviere de Semoi, par l'avantage qu'en tira la Champagne, qu'elle mettoit de ce côté-là à couvert des courses des ennemis, & par la nécessité où cette prise les mit, d'abandonner plusieurs autres forts des environs, dont il s'empara.

Affaires d'Angleterre.

Le roi, tandis qu'il faisoit aux Anglois une si vive guerre en Picardie, avec tant de succès, leur en avoit suscité une autre du côté de l'Ecosse.

Bucanan. H. R. Scot. l. 16.

Dès que la reine d'Angleterre eut rompu ouvertement avec lui, il avoit sollicité Marie de Lorraine reine régente d'Ecosse, d'exécuter les traités de ligue faits avec la France, & de faire une diversion en sa faveur : mais la difficulté étoit d'y engager le conseil d'Ecosse, sans le consentement duquel elle ne pouvoit agir, & dont quelques membres n'étoient pas si souples à ses volontés, qu'elle l'auroit souhaité.

Il se faisoit actuellement une négociation en Angleterre pour l'accommodement de plusieurs differends entre les deux Nations, & les envoyés d'Ecosse revinrent sur ces entrefaites sans avoir rien conclu. Elle prit cette occasion, pour animer les Ecossois, en leur représentant les insultes continuelles des Anglois ; que leurs garnisons faisoient sans cesse des courses sur les frontieres d'Ecosse ; qu'ils les pilloient impunément, & qu'on en faisoit inutilement des plaintes, sans en obtenir aucune satisfaction ; que la reine d'Angleterre ayant déclaré la guerre au roi de France, c'étoit un nouveau sujet de la lui faire à elle-même, & une occasion qu'il ne falloit pas manquer de montrer à ce prince, dont l'amitié étoit si nécessaire à l'Ecosse, l'envie qu'on y avoit de la cultiver, par l'exécution du traité de la ligue défensive qu'on avoit fait avec lui.

Comme elle vit le conseil peu sensible à ces motifs, & qu'il ne pouvoit se résoudre à commencer la guerre, à moins que les Anglois ne fissent quelque nouvelle entreprise, elle s'avisa d'un expédient, qu'elle crut infaillible, pour les faire venir aux mains les uns contre les autres.

Ce fut de faire construire un fort à l'embouchure de la riviere d'Aie, de quoi elle rendit des raisons fort plau-

il ne restoit plus à la cour que monsieur d'Andelot, neveu du premier & frere du second, qui pût entretenir la bienveillance du roi pour leurs maisons. Il étoit très-agréable à ce prince : les dangers où il s'étoit exposé pour sauver Saint-Quentin, & les belles actions qu'il avoit faites tout récemment au siége de Calais & de Guines, l'avoient mis en grande considération à la cour : mais entêté qu'il étoit dès-lors des erreurs de Calvin, il fit une démarche qui le perdit de la maniere que je vais le dire. 1558.

Chrétienne, duchesse douairiere de Lorraine, & cousine germaine du roi d'Espagne, obtint permission & un sauf-conduit du roi, pour venir voir à Perone le jeune duc son fils, qui étoit toûjours demeuré à la Cour de France, depuis que le roi l'y avoit fait conduire, lorsqu'il se saisit des villes de Lorraine, & qu'il s'empara de Metz, de Toul & de Verdun. Elle fut accompagnée, dans le voyage de Pérone, par Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, & le cardinal de Lorraine vint à cette entrevûe avec le jeune duc.

Belcar. l. 28. Thuanus, l. 14 &c.

Origine des liaisons de la maison de Guise avec l'Espagne.

Ces deux ministres des deux rois eurent ensemble diverses conférences : & quelques-uns ont prétendu que ce fut-là que commencerent à se former les grandes liaisons, que la maison de Guise eut sous les regnes suivans avec l'Espagne.

L'évêque d'Arras, dans un de ces entretiens, témoigna au cardinal le chagrin extrème qu'il avoit de voir les deux rois engagés dans une guerre si funeste à leurs états & à toute la chrétienté, & dont les Turcs profitoient : mais qu'il y avoit encore un autre mal pressant, qui pourroit avoir de terribles suites, si on ne le prevenoit ; que c'étoit l'hérésie, qui faisoit en cachette de grands progrès en France & qui y causeroit avec le temps de dangereux troubles ; qu'en parlant de la sorte, il pechoit peut-être contre les maximes de la politique, rien ne pouvant être plus avantageux à l'Espagne, qu'une guerre civile en France : mais qu'entre des princes chrétiens l'intérêt de la religion devoit l'emporter sur tout le reste : outre que si la France étoit une fois gâtée par les erreurs, la contagion se pourroit aisément communiquer aux Pays-Bas, à cause du voisinage ;

1558. gueres moins de sang qu'aux vaincus, & ne produisit que la gloire d'être demeuré maître du champ de bataille, & d'avoir pris André Cave general des Ecossois.

Mariage du Dauphin avec la jeune reine d'Ecosse.

Sur ces entrefaites arriverent des Envoyés de la part du roi, chargés de demander aux Ecossois la conclusion du mariage de la jeune reine d'Ecosse avec monsieur le Dauphin. Ce mariage, ainsi que je l'ai dit ailleurs, avoit été arrêté depuis plusieurs années. La princesse avoit l'âge requis, & monsieur le Dauphin devoit l'avoir aussi dans peu de jours.

Traité de mariage de la reine d'Ecosse avec le Dauphin dans le Mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté YY.

Comme elle étoit à la cour de France & hors de la puissance des Ecossois, & qu'ils n'avoient aucun prétexte de differer l'exécution d'un traité fait du consentement de toute la nation, ils ne pûrent s'en dédire, & dans une assemblée tenue à Edimbourg au mois de décembre, ils nommerent des députés des trois ordres des états, pour assister à la cérémonie des nôces. Ce furent Jacques archevêque de Glasco, Robert évêque des Orcades, David évêque de Rosse, George comte de Rothes, Gilbert comte de Casseles, Jacques prieur de saint-André, Jacques seigneur de Flemming, George Lord de Seton, & Jean seigneur de Down.

Quels en furent les articles.

Au même Mémorial.

Ils débarquerent en France, après avoir essuyé une rude tempête, qui fit périr deux de leurs navires. Dès qu'ils furent arrivés à la cour, on dressa le traité de mariage dont les principaux articles furent, que le Dauphin, après le mariage, prendroit le titre de roi d'Ecosse, & en écarteleroit les armes avec les siennes; que quand il seroit roi de France, il joindroit les armes des deux royaumes sous une même couronne; que s'il sortoit des mâles de ce mariage, l'aîné succederoit aux deux royaumes; que s'il ne venoit que des filles, l'aînée auroit le royaume d'Ecosse. La cérémonie du mariage se fit avec beaucoup de solennité le vingt-quatrieme d'Avril: mais la joie en fut beaucoup diminuée par la conduite que tinrent les ambassadeurs Ecossois dans le conseil du roi, où on les appella.

Le garde des sceaux, après avoir fait un discours sur l'avantage que les deux nations tiroient de cette alliance, requit les ambassadeurs de présenter la couronne & les au-

1558.

tres marques de royauté à monſieur le Dauphin, & de le reconnoître dès-lors pour roi d'Ecoſſe, comme le roi d'Eſpagne avoit été reconnu roi d'Angleterre, en épouſant l'héritiere de cet état. Ils répondirent qu'ils n'avoient là-deſſus aucun ordre du conſeil de la régence d'Ecoſſe, & qu'ils paſſeroient leurs pouvoirs en faiſant ce qu'on leur demandoit.

Ils demeurerent fermes dans ce refus, & reprirent le chemin d'Ecoſſe : mais avant que de ſortir de France, quatre des principaux moururent. Bucanan, moine apoſtat, toûjours déchaîné contre la France, & décrié par les fauſſetés & par les calomnies dont il a rempli ſon hiſtoire contre la reine d'Ecoſſe, dit qu'il y eut grand ſujet de ſoupçonner qu'on les avoit empoiſonnés ; & monſieur de Thou, qui l'a tranſcrit ſur cet article, ajoûte que ce ſoupçon tomba ſur les princes de la maiſon de Guiſe, dont la reine d'Ecoſſe étoit la niece par ſa mere. Quoi qu'il en ſoit de ces bruits populaires, auxquels la malignité donne pour l'ordinaire plus de créance qu'ils n'en méritent, l'ambaſſadeur de France & la régente d'Ecoſſe agirent ſi bien dans le Conſeil, que la couronne fut envoyée à monſieur le Dauphin, qui prit le titre de roi Dauphin.

Portrait de cette princeſſe.

Ce mariage fut un nouvel appui pour les ſeigneurs de Guiſe, non ſeulement parce que la reine Dauphine étoit leur niece, mais encore parce qu'elle avoit des qualités qui devoient un jour, lorſqu'elle ſeroit reine de France, lui attirer un grand crédit ſur l'eſprit du Dauphin ſon mari, & beaucoup de part dans le gouvernement. C'étoit une des plus belles princeſſes de ſon temps, & dont l'eſprit, qui étoit au deſſus de l'ordinaire, avoit été cultivé par une excellente éducation. Elle l'avoit ſolide, éloigné de la bagatelle, poli, ſérieux, avec des inclinations nobles & dignes d'un tout autre ſort, que celui qu'elle éprouva depuis.

Mémoires de Brantome dans les dames illuſtres de France.

1558. ſion, à la queſtion que ſa majeſté lui faiſoit, & qu'il étoit perſuadé que la meſſe étoit une impiété.

Le roi également ſurpris & irrité d'un tel blaſphème, ſe leva de table, & prit un plat comme pour le lui jetter à la tête : mais s'étant contenu, & le jettant à terre, il en bleſſa monſieur le Dauphin qui s'étoit avancé entre lui & d'Andelot. Ce ſeigneur fut arrêté, & envoyé priſonnier au château de Melun.

Ce que dit le pape lorſqu'il en fut informé.

J'ai vû une lettre ſecrette de l'évêque d'Angoulême au connétable, où il lui mandoit de Rome, que le pape avoit été fort ſcandaliſé de ce que le roi n'avoit pas ſur le champ condamné d'Andelot au feu, & de ce que le cardinal de Lorraine, qu'il avoit nommé inquiſiteur en France, n'avoit pas uſé en cette occaſion de tout ſon pouvoir : mais, ainſi que le prélat lui répondit, on n'avoit pas coûtume d'aller ſi vîte en France.

Dans la bibliotheque de M. l'abbé Baluze.

Commentaires de Montluc, l. 4.

La charge de colonel general de l'infanterie Françoiſe, que d'Andelot poſſedoit depuis quelques années par la démiſſion de l'amiral ſon frere, fut auſſitôt après donnée à Montluc, qui eut peine à la recevoir, de peur de s'attirer l'indignation du connétable : & il ne l'accepta qu'après pluſieurs commandemens réitérés. Ses longs ſervices & ſon habileté dans la guerre l'en avoient rendu très-digne : mais ce qui le fit préférer par le cardinal de Lorraine à beaucoup d'autres qui pouvoient prétendre à une charge de cette importance, fut ſon attachement à la maiſon de Guiſe, dont il avoit toujours fait profeſſion, ayant d'abord été page du duc de Lorraine. C'eſt ainſi que le cardinal profitoit de l'abſence du connétable, pour mettre ſes créatures dans les poſtes les plus conſidérables, tandis que le duc ſon frere ſe diſpoſoit à ſe ſignaler encore par une nouvelle expédition : c'étoit le ſiége de Thionville pour lequel il faiſoit ſes préparatifs à Metz, où Montluc eut ordre de ſe rendre auprès de lui.

Siége de Thionville.

Cette place du duché de Luxembourg étoit regardée comme une des plus fortes des Pays-Bas ; & dans les conquêtes que les François avoient faites diverſes fois de ce duché, & de la capitale même, ils n'avoient jamais oſé l'at-

il ne restoit plus à la cour que monsieur d'Andelot, neveu du premier & frere du second, qui pût entretenir la bienveillance du roi pour leurs maisons. Il étoit très-agréable à ce prince : les dangers où il s'étoit exposé pour sauver Saint-Quentin, & les belles actions qu'il avoit faites tout récemment au siége de Calais & de Guines, l'avoient mis en grande considération à la cour : mais entêté qu'il étoit dès-lors des erreurs de Calvin, il fit une démarche qui le perdit de la maniere que je vais le dire.

Chrétienne, duchesse douairiere de Lorraine, & cousine germaine du roi d'Espagne, obtint permission & un sauf-conduit du roi, pour venir voir à Perone le jeune duc son fils, qui étoit toûjours demeuré à la Cour de France, depuis que le roi l'y avoit fait conduire, lorsqu'il se saisit des villes de Lorraine, & qu'il s'empara de Metz, de Toul & de Verdun. Elle fut accompagnée, dans le voyage de Pérone, par Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, & le cardinal de Lorraine vint à cette entrevûe avec le jeune duc.

Belcar. l. 28. Thuanus, l. 24. &c.

Ces deux ministres des deux rois eurent ensemble diverses conférences : & quelques-uns ont prétendu que ce fut-là que commencerent à se former les grandes liaisons, que la maison de Guise eut sous les regnes suivans avec l'Espagne.

Origine des liaisons de la maison de Guise avec l'Espagne.

L'évêque d'Arras, dans un de ces entretiens, témoigna au cardinal le chagrin extrème qu'il avoit de voir les deux rois engagés dans une guerre si funeste à leurs états & à toute la chrétienté, & dont les Turcs profitoient : mais qu'il y avoit encore un autre mal pressant, qui pourroit avoir de terribles suites, si on ne le prevenoit ; que c'étoit l'hérésie, qui faisoit en cachette de grands progrès en France & qui y causeroit avec le temps de dangereux troubles ; qu'en parlant de la sorte, il pechoit peut-être contre les maximes de la politique, rien ne pouvant être plus avantageux à l'Espagne, qu'une guerre civile en France : mais qu'entre des princes chrétiens l'intérêt de la religion devoit l'emporter sur tout le reste : outre que si la France étoit une fois gâtée par les erreurs, la contagion se pourroit aisément communiquer aux Pays-Bas, à cause du voisinage ;

1558. la même tour, pour y aller par tranchées, & l'attaquer par la mine.

Ouverture de la tranchée.

On commença la tranchée entre un village & la ville à quatre ou cinq cens pas du fossé : & en cette occasion Montluc imagina, pour assûrer les tranchées contre les sorties, un moyen qui a été pratiqué depuis, & beaucoup perfectionné de notre temps ; ce fut de tirer quelques rameaux à droite & à gauche, pour y loger des soldats, qui en cas que la tête de la tranchée fût forcée, étoient en état de prendre les ennemis en flanc, & de les arrêter dans leur poursuite. Cette précaution lui réussit admirablement dans une sortie que le gouverneur fit en personne à la tête de trois cens fantassins & de soixante chevaux, qui commençant à nettoyer la tranchée, furent surpris des salves qu'on leur fit de ces boyaux comme d'autant d'embuscades, & obligés de faire retraite avec grande perte.

Les nuits étant fort courtes, & les ennemis faisant un feu continuel & terrible sur la tranchée, on fut huit jours à la pousser jusqu'à deux cents pas de la place. Elle fut enfin conduite jusqu'au pié de la tour, & il ne fut plus question que d'y attacher le mineur : mais la maçonnerie en étoit si dure, que le pic n'y pouvoit trouver de prise. On pensa à faire la mine à côté de la muraille : mais les assiéges avoient pratiqué des casemates au bas de la tour, d'où ils faisoient un grand feu, & rendoient le pié de la muraille inaccessible.

On fut obligé d'élever dans le fossé une espece d'épaulement entre la tour & l'endroit de la muraille où l'on vouloit miner : ce qui ne se put faire, sans perdre beaucoup de monde : mais on en vint à bout, & par le moyen d'un canon on commença les trous où les mineurs devoient travailler.

Le maréchal de Strozzi y est tué tout proche du duc de Guise.

Tandis qu'on poussoit ce travail, le duc de Guise vint à la tranchée avec le maréchal de Strozzi, pour délibérer où l'on placeroit une batterie de quatre coulevrines, afin de ruiner les casemates, & quelques autres défenses qui pourroient incommoder pendant l'assaut, qu'on étoit résolu de donner dès que les mines auroient eu leur effet : & ce fut-là que le maréchal Strozzi, s'entretenant avec le

1558.

duc qui étoit appuyé ſur ſon épaule, reçut un coup de mouſquet tiré de plus de cinq cents pas, mais qui eut encore aſſez de force pour le percer au-deſſous de la mammelle gauche, dont il expira ſur le champ, en diſant ces mots: *Le roi perd aujourd'hui un de ſes meilleurs ſerviteurs.* Il étoit tel en effet. C'étoit un des hommes de ſon temps le plus intrépide, comparable aux plus grands capitaines qu'il y eût alors. Il s'étoit trouvé, & toujours diſtingué dans les plus dangereuſes occaſions. Il avoit autant d'eſprit, de ſageſſe, & même de doctrine, que de grandeur d'ame & de courage : mais avec tout cela il étoit pour l'ordinaire malheureux dans ſes entrepriſes. Il avoit eu une eſpece de preſſentiment de ce qui devoit lui arriver; car ſon quartier étant au-delà de la riviere, & le duc le priant de demeurer ce jour-là dans le ſien, il ne l'avoit fait que par pure complaiſance, diſant qu'il ne pouvoit s'ôter de l'eſprit que ce jour-là lui ameneroit quelque malheur. Il fut très-regretté, & il avoit tant d'eſtime parmi les ſoldats, que le duc de Guiſe, pour ne les point effrayer, fit celer ſa mort le plus long-temps qu'il lui fut poſſible.

Cependant Montluc, chargé des travaux qui ſe faiſoient dans le foſſé, s'apperçut d'un coin de muraille reſté des ruines de la tour, d'où il crut qu'on pourroit ſauter dans les caſemates, qui étoient fort baſſes & couvertes ſeulement de planches. Il commanda au capitaine Volumat de ſe couler juſqu'à cet endroit avec ſix arquebuſiers & deux hallebardiers, & d'inſulter les caſemates, lui promettant de le ſoûtenir. Commentaires de Montluc.

Dès qu'il le vit arrivé, il fit partir un capitaine François avec quelques ſoldats, pour marcher juſqu'au pié des ruines de la tour avec pareil ordre de forcer les caſemates. Comme il falloit que celui-ci marchât à découvert, il n'eut pas fait deux pas, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuſe dans la tête, & encore un autre après lui. Les ſoldats ne laiſſerent pas d'avancer, & attaquerent les caſemates en même-temps que Volumat. *Aſſaut donné aux caſemates.*

Ceux qui les défendoient, furent tellement ſurpris d'un aſſaut auquel ils n'avoient vû nuls préparatifs, qu'ils s'enfuirent pour gagner le rempart. Auſſi-tôt les capitaines Mont-

1558. ſion, à la queſtion que ſa majeſté lui faiſoit, & qu'il étoit perſuadé que la meſſe étoit une impiété.

Le roi également ſurpris & irrité d'un tel blaſphème, ſe leva de table, & prit un plat comme pour le lui jetter à la tête : mais s'étant contenu, & le jettant à terre, il en bleſſa monſieur le Dauphin qui s'étoit avancé entre lui & d'Andelot. Ce ſeigneur fut arrêté, & envoyé priſonnier au château de Melun.

Ce que dit le pape lorſqu'il en fut informé.

Dans la bibliotheque de M. l'abbé Baluze.

Commentaires de Montluc, l. 4.

J'ai vû une lettre ſecrette de l'évêque d'Angoulême au connétable, où il lui mandoit de Rome, que le pape avoit été fort ſcandaliſé de ce que le roi n'avoit pas ſur le champ condamné d'Andelot au feu, & de ce que le cardinal de Lorraine, qu'il avoit nommé inquiſiteur en France, n'avoit pas uſé en cette occaſion de tout ſon pouvoir : mais, ainſi que le prélat lui répondit, on n'avoit pas coûtume d'aller ſi vîte en France.

La charge de colonel general de l'infanterie Françoiſe, que d'Andelot poſſedoit depuis quelques années par la démiſſion de l'amiral ſon frere, fut auſſitôt après donnée à Montluc, qui eut peine à la recevoir, de peur de s'attirer l'indignation du connétable : & il ne l'accepta qu'après pluſieurs commandemens réitérés. Ses longs ſervices & ſon habileté dans la guerre l'en avoient rendu très-digne : mais ce qui le fit préférer par le cardinal de Lorraine à beaucoup d'autres qui pouvoient prétendre à une charge de cette importance, fut ſon attachement à la maiſon de Guiſe, dont il avoit toujours fait profeſſion, ayant d'abord été page du duc de Lorraine. C'eſt ainſi que le cardinal profitoit de l'abſence du connétable, pour mettre ſes créatures dans les poſtes les plus conſidérables, tandis que le duc ſon frere ſe diſpoſoit à ſe ſignaler encore par une nouvelle expédition : c'étoit le ſiége de Thionville pour lequel il faiſoit ſes préparatifs à Metz, où Montluc eut ordre de ſe rendre auprès de lui.

Siége de Thionville.

Cette place du duché de Luxembourg étoit regardée comme une des plus fortes des Pays-Bas ; & dans les conquêtes que les François avoient faites diverſes fois de ce duché, & de la capitale même, ils n'avoient jamais oſé l'at-

taquer. Elle est située sur la Moselle au milieu des marécages, dans un pays plat & ouvert. Elle n'est commandée d'aucune éminence, & a du côté de la Lorraine la Moselle pour fossé. Les envieux du duc de Guise furent ravis de le voir s'attacher à cette entreprise, dans l'espérance qu'il y échoueroit : & quand la nouvelle du siége fut portée à Paris, on afficha des vers satiriques à la porte du Palais, où l'on avertissoit ce prince qu'il ne trouveroit pas à Thionville *des vilains* comme à Calais, mais des gens, qui lui feroient bien rabattre de sa vanité. Jean de Quarible, gentilhomme de Brabant, commandoit dans la place une garnison de dix-huit cens hommes de pié, & deux cens chevaux. L'armée du roi étoit d'environ trente mille hommes, dont il y avoit quatorze mille lansquenets, cinq mille Reîtres, qui lui avoient été amenés par un des fils du landgrave de Hesse, & par quelques autres princes d'Allemagne : le reste étoient de vieilles troupes Françoises.

Montluc, l. 4.

Thionville fut investie sur la fin de Mai, & les quartiers pris aux environs dès le premier de Juin. Le duc de Nevers & le maréchal de Strozzi eurent les leurs au-delà de la riviere, vers la Lorraine : le duc de Guise prit le sien en deça auprès de Florence, & le duc de Nemours avec monsieur de Jamets, & la plûpart de la gendarmerie & de la cavalerie legére, se posterent sur les chemins de Metz & de Luxembourg pour couvrir le siége.

Comme la Moselle étoit alors fort basse, & qu'elle pouvoit se passer à gué, il fut résolu de faire l'attaque de ce côté-là. Une batterie fut dressée sur le bord de la riviere contre la tour aux Puces, dont une partie à gauche du côté d'un ravelin qui la flanquoit fut abattue, aussi-bien qu'une tourrelle, qui étoit entre la tour & le ravelin : mais tout ce quartier de la muraille avoit un si bon rempart & un si large terre-plein, qu'on desespéra d'y faire une breche, par où l'on pût donner l'assaut, outre que les assiegés firent un si terrible feu de canon, que celui des assiégeans fut tout démonté, & leurs gabions presque entierement ruinés. C'est ce qui obligea le duc de Guise à abandonner cette attaque & à en faire une autre de l'autre côté de la riviere vers

1558. la même tour, pour y aller par tranchées, & l'attaquer par la mine.

Ouverture de la tranchée.

On commença la tranchée entre un village & la ville à quatre ou cinq cens pas du fossé : & en cette occasion Montluc imagina, pour assûrer les tranchées contre les sorties, un moyen qui a été pratiqué depuis, & beaucoup perfectionné de notre temps ; ce fut de tirer quelques rameaux à droite & à gauche, pour y loger des soldats, qui en cas que la tête de la tranchée fût forcée, étoient en état de prendre les ennemis en flanc, & de les arrêter dans leur poursuite. Cette précaution lui réussit admirablement dans une sortie que le gouverneur fit en personne à la tête de trois cens fantassins & de soixante chevaux, qui commençant à nettoyer la tranchée, furent surpris des salves qu'on leur fit de ces boyaux comme d'autant d'embuscades, & obligés de faire retraite avec grande perte.

Les nuits étant fort courtes, & les ennemis faisant un feu continuel & terrible sur la tranchée, on fut huit jours à la pousser jusqu'à deux cents pas de la place. Elle fut enfin conduite jusqu'au pié de la tour, & il ne fut plus question que d'y attacher le mineur : mais la maçonnerie en étoit si dure, que le pic n'y pouvoit trouver de prise. On pensa à faire la mine à côté de la muraille : mais les assiéges avoient pratiqué des casemates au bas de la tour, d'où ils faisoient un grand feu, & rendoient le pié de la muraille inaccessible.

On fut obligé d'élever dans le fossé une espece d'épaulement entre la tour & l'endroit de la muraille où l'on vouloit miner : ce qui ne se put faire, sans perdre beaucoup de monde : mais on en vint à bout, & par le moyen d'un canon on commença les trous où les mineurs devoient travailler.

Le maréchal de Strozzi y est tué tout proche du duc de Guise.

Tandis qu'on poussoit ce travail, le duc de Guise vint à la tranchée avec le maréchal de Strozzi, pour délibérer où l'on placeroit une batterie de quatre coulevrines, afin de ruiner les casemates, & quelques autres défenses qui pourroient incommoder pendant l'assaut, qu'on étoit résolu de donner dès que les mines auroient eu leur effet : & ce fut-là que le maréchal Strozzi, s'entretenant avec le

duc qui étoit appuyé sur son épaule, reçut un coup de mousquet tiré de plus de cinq cents pas, mais qui eut encore assez de force pour le percer au-dessous de la mammelle gauche, dont il expira sur le champ, en disant ces mots: *Le roi perd aujourd'hui un de ses meilleurs serviteurs.* Il étoit tel en effet. C'étoit un des hommes de son temps le plus intrépide, comparable aux plus grands capitaines qu'il y eût alors. Il s'étoit trouvé, & toujours distingué dans les plus dangereuses occasions. Il avoit autant d'esprit, de sagesse, & même de doctrine, que de grandeur d'ame & de courage : mais avec tout cela il étoit pour l'ordinaire malheureux dans ses entreprises. Il avoit eu une espece de pressentiment de ce qui devoit lui arriver; car son quartier étant au-delà de la riviere, & le duc le priant de demeurer ce jour-là dans le sien, il ne l'avoit fait que par pure complaisance, disant qu'il ne pouvoit s'ôter de l'esprit que ce jour-là lui ameneroit quelque malheur. Il fut très-regretté, & il avoit tant d'estime parmi les soldats, que le duc de Guise, pour ne les point effrayer, fit celer sa mort le plus long-temps qu'il lui fut possible.

Commentaires de Montluc.

Cependant Montluc, chargé des travaux qui se faisoient dans le fossé, s'apperçut d'un coin de muraille resté des ruines de la tour, d'où il crut qu'on pourroit sauter dans les casemates, qui étoient fort basses & couvertes seulement de planches. Il commanda au capitaine Volumat de se couler jusqu'à cet endroit avec six arquebusiers & deux hallebardiers, & d'insulter les casemates, lui promettant de le soûtenir.

Assaut donné aux casemates.

Dès qu'il le vit arrivé, il fit partir un capitaine François avec quelques soldats, pour marcher jusqu'au pié des ruines de la tour avec pareil ordre de forcer les casemates. Comme il falloit que celui-ci marchât à découvert, il n'eut pas fait deux pas, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse dans la tête, & encore un autre après lui. Les soldats ne laisserent pas d'avancer, & attaquerent les casemates en même-temps que Volumat.

Ceux qui les défendoient, furent tellement surpris d'un assaut auquel ils n'avoient vû nuls préparatifs, qu'ils s'enfuirent pour gagner le rempart. Aussi-tôt les capitaines Mont-

1558. luc fils du colonel général, Cosseil, la Motte, Castet, Segrat, les Aussillions, tous Gascons, armés de rondelles, qui étoient des especes de boucliers dont on se servoit encore alors, & suivis de plusieurs soldats, entrerent dans les casemates.

Les ennemis, qui étoient sur le rempart, accoururent promptement pour les reprendre par une ouverture de six hommes de front : mais celui qui les conduisoit ayant été tué d'un coup d'arquebuse, ils reculerent : & le poste fut d'autant plus aisément défendu, que ceux qui étoient sur la muraille ne pouvoient tirer sur les François, qu'en plongeant presque perpendiculairement, & par conséquent sans se découvrir tout le corps : ce que très-peu firent, parce que l'arquebuserie de la tranchée faisoit un feu continuel sur eux : de sorte que toute leur défense se réduisit à jetter dans les casemates quantité de pierres qui ne faisoient pas grand mal.

Le duc de Nevers & monsieur de Bourdillon entrerent dans les casemates, firent faire un logement sur les ruines de la tour avec beaucoup de promptitude, & si bon, que les Espagnols n'oserent l'attaquer. Le duc de Guise, qui ne s'attendoit à rien moins, vit de l'autre côté de la riviere cet assaut, & les soldats qui se logeoient sur la tour. Il accourut, & ayant quitté son cheval à la queue de la tranchée, il prit avec lui cent arquebusiers, qu'il conduisit à la tour. Montluc lui dit : *Monsieur, c'est à cette heure que vous prendrez Thionville, j'en avois fort douté jusqu'à maintenant.* A quoi le duc répondit en l'embrassant : *Montluc, le proverbe est véritable, que jamais bon cheval ne devient rosse ;* lui voulant dire qu'il le trouvoit aussi vigoureux à son âge déja assez avancé, qu'il l'avoit été dans sa jeunesse.

Suivi de la reddition de la place. Ce fut-là en effet un coup décisif, & rien n'empêcha plus d'avancer les mines commencées sous le rempart. Dès le lendemain vingt-deuxieme de Juin le gouverneur capitula, & le jour d'après la ville fut remise au duc de Guise. Il accorda à la garnison une capitulation honorable, & nomma pour gouverneur de la place monsieur de Vieilleville.

Dans ce siége qui ne dura pas trois semaines, il n'y eut

que quatre cents hommes de tués du côté des François. Il ne parut point d'armée d'Espagne pour le secours, parce que faute d'argent, ou par la lenteur des Allemands qui en devoient faire la plus grande partie, elle ne put être assez-tôt assemblée. Il n'y eut que le comte de Horn, qui ayant tenté de jetter quatre enseignes d'infanterie dans la place, fut repoussé aussi-bien qu'un autre capitaine qui ne réussit pas mieux dans une pareille tentative, & jusques-là, tout ce que firent les Espagnols, fut de saccager la petite ville de Nesle.

Commentaires de Rabutin.

Le duc de Guise, après la prise de Thionville, marcha vers Arlon, que Montluc surprit, tandis que ce prince épuisé de fatigues dormoit profondément dans sa tente; & il apprit avec bien de la joie à son réveil qu'il étoit délivré de la peine d'en faire le siége.

Et de la prise d'Arlon.

Commentaires de Montluc, l. 4.

Le feu s'étant mis par accident dans la place, il la consuma presque toute entiere : ce qui détermina le duc à en faire raser les murailles. Il prit encore quelques petits postes aux environs : & sur l'avis qu'il eut que l'armée d'Espagne s'avançoit vers la Picardie, il résolut de marcher de ce côté-là.

Les choses n'alloient pas mieux pour le roi d'Espagne sur les côtes de la mer, que dans le Luxembourg. Monsieur de Termes gouverneur de Calais, & honoré du bâton de maréchal de France depuis la mort de monsieur de Strozzi, passa avec un corps de douze mille hommes de pié & de deux mille chevaux, la riviere d'Aa, défit les milices du pays, qui s'étoient opposées à son passage, & laissant Gravelines à gauche, attaqua Dunkerque qu'il prit en quatre jours. Il l'abandonna au pillage, aussi-bien que Bergue-Saint-Vinok, & courut jusqu'à Nieuport : mais la suite de cette expédition ne fut pas si heureuse que le commencement.

Haræus in Annal. Brabant.

Le comte d'Egmont, gouverneur du comté de Flandre, s'avança de ce côté-là avec une partie de l'armée d'Espagne, pour arrêter les progrès des François. Le maréchal, sur l'avis qu'il en eut, prit le parti de se rapprocher de Calais, & marcha vers la riviere d'Aa pour la repasser. La goutte, dont il étoit alors extrêmement tourmenté, &

1558. l'embarquement du grand butin qu'on avoit fait à Dunkerque, lui firent perdre un jour d'avance qu'il avoit pour éviter la bataille.

Il passa toutefois la riviere à la vûe du comte, dès que la mer fut descendue : mais le comte l'ayant aussi passée au dessous de Gravelines, se posta de maniere, que le maréchal, quoique son armée fût beaucoup inférieure en nombre à celle d'Espagne, crut qu'il étoit beaucoup moins dangereux d'accepter la bataille, que de continuer sa retraite, ayant toujours l'ennemi à ses trousses.

Il rangea ses troupes avec beaucoup d'habileté. Il avoit sa droite au bord de la riviere d'Aa, il couvrit sa gauche des chariots de l'armée, & mit son artillerie devant le corps de bataille.

Le comte d'Egmont, pour aller plus vîte, avoit laissé tous ses gros bagages, & n'avoit point de canon. C'étoit l'unique avantage que le maréchal avoit sur lui.

Bataille près de Gravelines, où les Espagnols sont victorieux.

On ne tarda pas à en venir aux mains. Le canon fit d'abord un grand ravage dans l'armée d'Espagne, & le comte d'Egmont eut son cheval tué d'un boulet : mais après avoir essuyé la premiere décharge, il vint fondre avec une extrème résolution sur l'armée Françoise, & la fit charger de toutes parts. Il fut reçu avec une pareille bravoure. On se battit de part & d'autre avec beaucoup de valeur : & la victoire étoit en suspens, lorsqu'un de ces accidens, qui sont au-dessus de la prudence humaine, la fit tout-à-coup tourner du côté des Espagnols.

Dix ou douze navires Anglois se trouverent par hasard sur cette côte. Le bruit du canon & de la mousqueterie les avertirent du combat. Ils entrerent dans la riviere à la faveur de la marée qui montoit ; & s'étant rangés dans le milieu, commencerent à foudroyer avec leur canon l'aîle droite de l'armée Françoise. Il lui fut impossible de soûtenir un si terrible feu. Le désordre s'y mit ; & quelques efforts que pût faire le maréchal, elle lâcha le pié : la terreur se répandit dans le reste de l'armée, & la déroute fut bientôt entiere. Il resta du côté des François sur le champ de bataille près de deux mille hommes, beaucoup se noyerent dans la riviere, & un plus grand nombre fut assommé dans

la fuite par les paysans, qui vengerent par des cruautés brutales le ravage de leur pays. Les Espagnols n'y perdirent que quatre ou cinq cents hommes. 1558.

Parmi les prisonniers, que les Espagnols firent en grand nombre, se trouverent beaucoup de gens de qualité, & entre autres messieurs de Villebon, d'Annebaut, de Chaulne, de Senerpont, de Morvilliers, & le maréchal même qui étoit dangereusement blessé à la tête. Le comte d'Egmont fit présent de deux cents soldats aux Anglois qui l'avoient si bien servi : & ils les conduisirent en triomphe à la reine d'Angleterre.

Commentaires de Rabutin.

Cette défaite arriva le treizieme de Juillet, & tempéra beaucoup la joie que les conquêtes de cette campagne avoient causée dans le royaume. Elle obligea le duc de Guise à quitter le Luxembourg, & à venir se camper à Pierrepont sur les frontieres de Champagne & de Picardie, où il arriva le vingt-huitieme de Juillet pour couvrir ces deux provinces contre l'armée d'Espagne, qui grossissoit tous les jours vers Maubeuge.

Descente des Anglois dans la basse Bretagne, sans succès.

Tandis que le duc se fortifioit à Pierrepont, le roi reçut la nouvelle d'une descente des Anglois à l'extrémité de la basse Bretagne. Cent quarante navires parurent sur cette côte, commandés par l'amiral Clinton, qui mit sept mille hommes à terre, & après quelques canonnades s'empara de la ville du Conquet. Après l'avoir pillée, ils se répandirent dans le plat-pays : mais six mille hommes des milices du pays, s'étant assemblés sous les ordres d'un gentilhomme nommé Kersimon, vinrent charger si à propos les Anglois occupés au pillage, qu'ils le défirent, en tuerent six cents, firent cent prisonniers, & obligerent le reste à regagner leurs navires.

Commentaires de Rabutin.

On sut par un Hollandois qui fut fait prisonnier, que trente vaisseaux Flamands étoient déja à l'isle de Wight, pour se joindre à la flotte Angloise, & que leur dessein étoit de venir assiéger Brest.

Sur cet avis toutes les milices de Bretagne eurent ordre de se mettre sous les armes. Les seuls évêchés de Cornouailles & de Saint-Pol de Leon fournirent trente mille hommes. Monsieur d'Etampes, qui commandoit dans la

1558. province, fit entrer de grosses garnisons à Brest & à Saint-Malo, & se trouva à la tête d'une armée de quinze mille hommes de pié, & de sept mille chevaux, en état de recevoir les ennemis.

La flotte parut en effet bien-tôt du côté de Brest : mais voyant tout le pays en armes, elle se retira après avoir inutilement rodé quelque temps le long des côtes.

Affaires d'Italie.

Cette retraite tira le roi d'une grande inquiétude. Les affaires d'Italie lui en donnoient moins, les Espagnols, non plus que lui, n'étant pas en état d'y faire aucune entreprise importante. François d'Est frere du duc de Ferrare, qui commandoit pour la France en Toscane, y tenoit toujours Montalcin & les autres postes, où Montluc avoit laissé des garnisons Françoises, quoique le duc de Florence fût venu à bout de faire accepter la neutralité au duc de Ferrare, & l'eût réconcilié avec le duc de Parme.

Mémoires du baron du Villars.

Le Piémont étoit plus en danger par la conduite qu'on tenoit à la cour à l'égard du maréchal de Brissac. Elle étoit capable de faire perdre tout ce pays à la France ; car non-seulement, nonobstant toutes ses remontrances, on ne lui envoyoit aucun secours ni d'hommes, ni d'argent : mais encore il sembloit qu'on ne songeoit qu'à le chagriner. Ceux qui étoient jaloux de sa gloire n'oublioient rien pour le perdre dans l'esprit du roi. Le vidame de Chartres, qui s'étoit brouillé avec lui en Piémont, lui rendoit les plus mauvais offices, & le cardinal de Lorraine, à qui l'estime où étoit le maréchal, donnoit de l'ombrage, loin de le disculper, laissoit faire le vidame. On alla jusqu'à l'accuser de détourner à son profit l'argent qu'on lui envoyoit pour l'entretien des troupes, & jusqu'à rendre sa fidélité suspecte. La duchesse de Valentinois, dont il étoit la créature, sembloit l'avoir entierement abandonné, & ses amis lui firent entendre qu'il n'y avoit que sa seule présence à la cour qui pût racommoder ses affaires.

Il obtint, avec bien de la peine, permission de s'y rendre. Il y fut reçu très-froidement du cardinal de Lorraine & du duc de Guise : mais sans s'étonner, & sûr qu'il étoit de son innocence, il dit au roi, en présence de toute la cour, qu'il venoit lui apporter sa tête, & qu'il le supplioit

Mémoires de du Villars, l. 9.

de lui faire faire ſon procès à une ſeule condition, que, s'il ne ſe trouvoit pas coupable, on lui rendît juſtice contre ſes calomniateurs. Mais comme les princes quittent quelquefois les ſoupçons auſſi aiſément qu'ils les prennent, la premiere audience qu'il eut du roi le rétablit entierement dans ſon eſprit. Ce prince lui fit mille careſſes, & blâma la conduite & l'animoſité du vidame : mais ſur les inſtances que le maréchal lui fit de faire examiner ſa conduite, il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il n'en falloit plus parler, & qu'il continuât à le ſervir avec ſon zele, ſa prudence, & ſa valeur ordinaires. On lui promit de lui envoyer des troupes, & de lui faire toucher à ſon retour de l'argent à Lyon : mais ces ſecours, que l'envie de ſes ennemis avoit empêchés juſqu'alors, furent arrêtés par le grand beſoin que le roi en avoit aux Pays-Bas. 1558.

Son départ toutefois, & le bruit qui couroit qu'on lui préparoit une armée, donnerent de grandes inquiétudes aux Eſpagnols. La flotte Ottomane étoit ſur les côtes d'Italie, les Turcs avoient pillé Reggio, & fait une deſcente auprès de Salerne, mis tout à feu & à ſang dans ce canton, & emmené en eſclavage plus de quatre mille perſonnes. On diſoit que cette flotte alloit aſſiéger Nice en Provence, conjointement avec la flotte Françoiſe, & que le maréchal s'avançoit à la tête d'une armée pour attaquer en même-temps cette place par terre.

Il eſt hors de doute que les Turcs n'étoient venus ſi avant, que pour quelque ſemblable deſſein : mais ce qui étoit déja arrivé diverſes fois arriva encore alors, que l'impuiſſance de fournir à tout empêcha les François de ſe prévaloir d'un ſecours qui ſans cela auroit pû leur être utile, & qui ne leur ſervit preſque jamais qu'à les rendre odieux aux Italiens & aux Allemands, & à donner lieu aux Eſpagnols de les décrier dans toutes les cours de l'Europe, comme conſpirant avec les infideles à la ruine des princes chrétiens.

Les Turcs, (a) ne ſe voyant point ſecondés par les Fran-

(a) Noſtradamus, dans ſon hiſtoire de Provence, prétend au contraire que les François firent tout leur poſſible pour engager les Turcs à faire une deſcente ſur la côte, & qu'ils ne purent jamais y déterminer leur amiral, malgré tous

1558. çois, s'éloignerent des côtes, après avoir pris des vivres en Provence, & allerent faire descente dans l'isle de Majorque, où ils furent assez maltraités : & de-là, dès le commencement du mois d'Août, ils firent voile vers l'Archipel.

Etat des armées aux Pays-Bas.

Dans le même-temps que la guerre se faisoit mollement en Italie, & que ce pays fut délivré de la frayeur que la flotte des Turcs y avoit répandue, la Picardie d'une part, & les Pays-Bas de l'autre, se voyoient à la veille de leur ruine, selon que la victoire se déclareroit ou pour un parti, ou pour l'autre. Car, nonobstant le défaite du maréchal de Termes, l'armée du duc de Guise se trouvoit en état de faire tête à celle d'Espagne. Elle étoit de trente-cinq à quarante mille hommes, composée de troupes lestes ; & la réputation du chef qui la commandoit, & qui paroissoit avoir la fortune à ses gages, la rendoit très-redoutable aux ennemis.

Commentaires de Rabutin.

Ceux-ci, d'autre part, ranimés par la victoire de Gravelines, & plus forts que les François, marchoient à eux avec une contenance de victorieux. Ils s'avancerent jusqu'auprès de Dourlens : & ce fut ce qui obligea le duc de Guise de s'approcher d'Amiens. Les deux rois se rendirent chacun à leur camp, & on ne doutoit point que bien-tôt il ne se donnât une nouvelle & sanglante bataille, lorsque, contre toute espérance, on commença à parler sérieusement de paix : & les deux armées, sans avancer l'une contre l'autre, commencerent à se retrancher, l'Espagnole sur la riviere d'Authie, & la Françoise sur la Somme au-dessous d'Amiens.

On pense de part & d'autre à la paix.

Thuanus, l. 14. Belcar. l. 27. &c.

Ce qui fit penser à finir cette guerre, dont les deux rois s'ennuyoient fort, fut non-seulement la vicissitude des bons & des mauvais succès qui balançoient la puissance de l'un & de l'autre, mais encore l'opposition des partis formés dans la cour de France ; car quoique la faction de la maison de Guise y eût pris entierement le dessus, celle du connétable s'y releva par la faute du cardinal de Lor-

les efforts du grand-prieur d'Angoulême qui les joignit avec 26 galeres, & des seigneurs de Carces & de Vence, qui commandoient sous ses ordres. On soupçonna les Génois d'avoir gagné par des présens l'amiral de la flotte Ottomane.

raine, qui ne ſut pas aſſez ſe ménager dans ſa haute faveur.

Son crédit lui parut ſi bien établi, qu'il crut pouvoir déſormais ſe paſſer de la ducheſſe de Valentinois, à qui il en étoit redevable. Non-ſeulement il n'avoit plus les mêmes égards pour elle : mais même il lui échappa certaines paroles piquantes, qui furent rapportées à la ducheſſe, & dont elle crut ne pouvoir mieux ſe venger, qu'en ſe réuniſſant au connétable contre la maiſon de Guiſe.

Cette dame, quoiqu'âgée alors de (a) ſoixante-dix ans, n'avoit rien perdu de l'aſcendant qu'elle avoit pris ſur l'eſprit du roi. Elle n'eut pas de peine à lui inſpirer la réſolution de faire la paix, parce qu'il y étoit déja fort porté, & elle lui fit entendre que perſonne n'étoit plus capable de la ménager que le connétable, qui étant actuellement priſonnier en Flandre, pourroit avec ſa ſageſſe ordinaire, dont Sa Majeſté avoit tant de preuves, faire aiſément les premieres avances auprès du roi d'Eſpagne.

Le connétable priſonnier en Flandre eſt chargé de la ménager.

Le roi ayant approuvé ce deſſein, elle le fit ſavoir au connétable, l'aſſûra en même-temps des bonnes intentions qu'elle avoit pour ſon rétabliſſement dans ſa premiere faveur : & pour lui en donner un gage certain, elle lui propoſa pour ſon fils Damville le mariage de Henriette de Bouillon ſa petite-fille, qu'elle aimoit encore plus tendrement que ſa propre fille, qui avoit épouſé le duc d'Aumale frere du cardinal, & avoit été le lien de ſon attachement à la maiſon de Guiſe.

Le connétable reçut cette nouvelle avec une joie extrême, commença par gagner le duc de Savoye, en lui faiſant comprendre que la paix étoit pour lui l'unique moyen d'être rétabli dans ſes états, lui promit d'y contribuer de tout ſon pouvoir, & lui fit entendre que, pourvû qu'il voulût le ſeconder, il ſeroit bientôt en état de lui rendre ce bon ſervice.

C'étoit prendre le duc de Savoye par l'endroit qui lui étoit le plus ſenſible; car au lieu que ſon pere s'étoit jetté

(a) Elle n'en avoit que 58. étant née ſur la fin de l'année 1499. elle n'en avoit même que 66. trois mois & quelques jours lorſqu'elle mourut en 1566. c'eſt ce que l'on peut voir dans ſon épitaphe à Anet où elle fut enterrée.

1558. aveuglément & avec beaucoup d'imprudence dans le parti d'Espagne, il n'y demeuroit lui-même que par nécessité, & parce qu'il ne pouvoit espérer, en prenant celui de France, rien d'égal à ce qu'il trouvoit dans sa disgrace parmi les Espagnols, où il commandoit les armées avec gloire : ce qui étoit la plus belle ressource que pût avoir un prince dépouillé.

Mémoires de du Villars. Diverses lettres du maréchal de Brissac, *au recueil de M. de Lamoignon.*

Il avoit effectivement tant d'indifférence pour les Espagnols, que les années précédentes il s'étoit offert secrettement diverses fois à monsieur de Brissac par l'entremise du comte de Chalant maréchal de Savoye, à abandonner le parti d'Espagne, si le roi vouloit faire avec lui un accommodement tolérable : mais la cour n'y avoit point voulu entendre.

Il s'engagea donc très-volontiers au connétable à agir auprès du roi d'Espagne, & il le fit si efficacement, que ce prince consentit que le connétable proposât au roi une conférence pour la paix, & qu'il fût même du nombre des plénipotentiaires. Il eut permission du roi d'Espagne d'aller trouver le roi en son camp sur la Somme ; & lorsqu'on sut qu'il y venoit, toute la cour fut dans l'impatience de savoir comment il y seroit reçû.

La Popeliniere, l. 5.

Il le fut d'une maniere qui ne dut pas plaire à la maison de Guise. Le roi alla au-devant de lui, l'embrassa, & affecta de lui faire toutes les amitiés possibles, jusqu'à le faire coucher avec lui. Le connétable lui proposa la conférence pour la paix, suivant ce qu'il avoit négocié avec le roi d'Espagne par l'entremise du duc de Savoye.

Le roi, dans la disposition où j'ai dit qu'il étoit déja à cet égard, accepta la proposition, sans que le cardinal & le duc de Guise entreprissent de l'en détourner, prévoyant bien qu'ils n'y réussiroient pas.

Lieu choisi pour les conférences. Belcar. l. 28. La Popeliniere, l. 5.

Le lieu de l'assemblée dont on convint pour la mi-Octobre, fut l'Abbaye de Cercamp au comté de Saint-Pol. Les députés de la part du roi furent, outre le connétable, Jacques d'Albon maréchal de Saint-André, qui étoit aussi prisonnier des Espagnols, le cardinal de Lorraine, Jean de Morvilliers évêque d'Orléans, & Claude de Laubespine secrétaire d'état.

1558.

la reine d'Ecosse si bien fondées, envoya ordre au comte de Feria, qui se trouva en Angleterre à la mort de la reine Marie, de féliciter Elisabeth sur son avenement à la couronne, & de lui offrir de sa part la place de Marie sa sœur sur le throne d'Espagne, en l'épousant. Le même comte, sans perdre de temps, quoiqu'il n'eût reçu qu'une réponse fort générale sur ce sujet, partit pour Rome, afin d'aller solliciter la dispense pour le roi son maître.

Camden, 1. part. hist. Elisabeth regin.

Sur quoi le roi envoya aussi à Rome Philbert de la Bourdaisiere évêque d'Angoulême, pour empêcher que le pape ne donnât la dispense, le solliciter de déclarer Elisabeth incapable de la couronne en qualité d'illégitime, & lui représenter que cette princesse étant hérétique dans l'ame, quoiqu'elle eût jusqu'alors dissimulé sa religion, il y alloit de la ruine de la foi Catholique en Angleterre, si une fois elle étoit en paisible possession.

On agissoit de part & d'autre auprès des Anglois Catholiques, auxquels le roi de France faisoit envisager les mêmes raisons qu'on exposoit au pape, & le roi d'Espagne remontroit que son mariage avec Elisabeth étoit l'unique moyen de sauver la religion.

Ce que fit la nouvelle reine en faveur de la religion protestante.

Mais Elisabeth ayant pris secrettement des mesures avec les principaux seigneurs du parti Protestant, leva bientôt le masque. Elle renouvella les édits publiés par Henri VIII. & par Edouard contre l'autorité du pape, cassa ceux de la reine Marie, priva les Catholiques de leurs charges, & emprisonna les évêques partisans de l'église Romaine. Elle ôta la conduite des colléges & des universités aux docteurs de cette communion, se déclara chef de l'église Anglicane, fit des édits provisionnels sur certains articles particuliers de la religion, & remit au parlement le soin de la régler dans toute son étendue.

Elle s'excusa au roi d'Espagne, de ce qu'elle n'acceptoit pas l'honneur qu'il lui faisoit de la rechercher en mariage, alléguant, pour excuse de son refus, qu'elle ne croyoit pas pouvoir en conscience épouser celui qui avoit été le mari de sa sœur, ni qu'il y eût de puissance sur la terre qui eût droit de lui donner dispense là-dessus. Elle éluda encore la proposition qu'il lui fit faire d'épouser un des

1558. fils du roi des Romains. Elle lui demanda son amitié, & l'assûra qu'elle vouloit entretenir fidelement les traités d'alliance qui avoient été faits entre les deux nations.

Mais d'ailleurs, comme elle voyoit l'Angleterre épuisée d'hommes & d'argent par les guerres & par les grandes dettes que Henri VIII. avoit contractées, & qu'elle prévoyoit les troubles que ce nouveau changement de religion alloit produire dans son royaume, elle résolut de faire la paix avec le roi, & en même temps de se lier étroitement avec les princes protestans d'Allemagne, & avec les seigneurs d'Ecosse & de France de la même religion, dans le dessein de brouiller ces deux états, au cas que la reine d'Ecosse voûlut se servir de leurs forces pour lui disputer la couronne d'Angleterre.

Il est fort vrai semblable qu'elle prit dès-lors la résolution de ne se point marier, soit pour ne point chagriner la nation, si elle épousoit un prince étranger, soit pour ne point causer de jalousie aux seigneurs Anglois par le choix qu'elle feroit de l'un d'eux, en le préférant à tous les autres ; soit enfin pour ne point partager son autorité royale avec un mari, & jouir d'une parfaite indépendance.

Elle fit assez paroître sa disposition à cet égard, à l'occasion de la requête qui lui fut présentée sur ce sujet de la part du parlement. Elle y répondit, en lui marquant combien elle étoit sensible à la maniere dont il l'avoit fait, c'est-à-dire, sans la gêner sur le choix d'un mari, & sans lui proposer personne en particulier. Elle dit que son inclination étoit de ne se point engager dans le mariage ; mais que si le bien de l'état le demandoit, elle s'y résoudroit ; qu'au reste elle avoit déja un époux, qui étoit le royaume d'Angleterre; qu'elle l'avoit fiancé par l'anneau que le parlement lui avoit mis au doigt ; qu'elle avoit autant d'enfans qu'elle avoit d'Anglois pour sujets ; qu'après tout elle feroit attention à la remontrance qu'on lui avoit faite, & qu'elle envisageroit uniquement, dans le parti qu'elle prendroit, le bien de l'état & l'avantage des peuples que la providence de Dieu lui avoit confiés.

Ce furent-là les premieres démarches de cette habile princesse, qui se servit depuis avec beaucoup d'avantage

1558.

Il voulut s'en éclaircir ; & étant quelque temps après avec le roi, il fit tourner la conversation sur le chapitre du connétable. Il en fit l'éloge, loua beaucoup les grands services qu'il avoit rendus à l'état, & le mérite de ses fils. Il ajouta qu'il ne doutoit pas que le connétable se voyant assez vieux, & en danger de demeurer peut-être long-temps en prison, ne les eût fort recommandés à la bonté de Sa Majesté, qu'ils étoient dignes de ses graces, mais qu'il prenoit la liberté de la supplier que la charge de grand-maître d'hôtel ne fût point du nombre de celles qu'elle voudroit leur faire ; qu'il y avoit une espece de droit, en ayant fait les fonctions à la cérémonie des nôces de monsieur le Dauphin, & qu'elle voulût bien la lui promettre.

Thuanus, l. 24.

Le roi lui répondit fort sechement là-dessus, que le connétable ne lui avoit nullement parlé de l'établissement de ses enfans : mais que la France lui avoit des obligations qu'il ne pouvoit pas ne point reconnoître, & qu'il lui accorderoit tout ce qu'il lui demanderoit pour lui & pour les siens. Le duc n'osa insister davantage, & vit bien qu'il s'étoit flatté en vain de n'avoir plus de concurrent dans la faveur.

Mort de Charles V. & de la reine d'Angleterre femme de Philippe II.

Quoique le connétable reconnût de quelle conséquence il lui étoit de rester le plus long-temps qu'il pourroit à la cour, il partit pour la Flandre, en intention de déclarer au roi d'Espagne, qu'ennuyé de tant d'allées & de venues inutiles, il venoit se confiner en prison pour le reste de ses jours : mais apparemment il ne s'attendoit pas à être pris au mot. En effet il savoit que ce prince, depuis la mort de Charles V. son pere, arrivée le vingt-unieme de Septembre dans sa retraite de Saint-Juste en sa cinquante-neuvieme année, desiroit extrèmement de retourner en Espagne, & de laisser avant que de partir ses états des Pays-Bas & d'Italie tranquilles. La mort de son épouse Marie d'Angleterre, qui mourut le quinzieme de Novembre de la même année, par laquelle il perdoit cette couronne, lui en rendoit les intérêts moins chers, & le disposoit à se relâcher sur l'article de Calais. Il témoigna au connétable qu'il souhaitoit sincerement la paix, & consentit à lui rendre la liberté, afin qu'il y pût travailler. Sa rançon fut fixée à deux cents mille

Hist. de la Popeliniere, l. 5.

1558. tite-fille la ville de Calais & ses dépendances, & qu'avec cela la reine d'Ecosse renonçât à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre: ou bien qu'on fît le mariage de la premiere fille qui naîtroit de celui de la reine d'Ecosse & de monsieur le Dauphin, & qu'en vertu de ce mariage les Anglois renonceroient aux droits qu'ils prétendoient avoir sur le royaume de France, & qu'en attendant les François garderoient Calais.

Peu s'en fallut que les Anglois & les Espagnols ne s'offensassent d'une telle proposition, qui ne leur parut pas serieuse: mais sur ces entrefaites le roi d'Espagne reçut des nouvelles d'Angleterre, qui firent prendre un autre tour à la négociation.

C'étoient celles du refus qu'Elisabeth faisoit de l'épouser, & de la persécution qu'elle commençoit à susciter contre les Catholiques. C'est ce qui le détermina à ne plus s'embarrasser de la restitution de Calais, & à tâcher de conclure avec les François indépendamment des Anglois.

Le cardinal de Lorraine voyant cette mesintelligence entre les Anglois & les Espagnols, se servit d'un des motifs qui la causoit, c'est-à-dire, du zele que le roi d'Espagne faisoit paroître en faveur de la religion catholique, pour lui proposer de soûtenir le droit manifeste que la reine d'Ecosse avoit à la couronne d'Angleterre: mais ce prince appréhendoit autant l'accroissement de la puissance du roi de France, que le renversement de la religion en Angleterre, & il méditoit un autre dessein, c'étoit de faire enlever Catherine Grei arriere-niece de Henri VIII. moins pour l'opposer à Elisabeth qu'à la reine d'Ecosse, au cas qu'Elisabeth mourût. Il proposa un autre expédient, qui fut que la France fît une treve avec l'Angleterre, à cause de la difficulté qu'il y avoit à conclure la paix entre ces deux états, & que Calais fût mis en sequestre entre ses mains, & que les Anglois & les François le constituassent arbitre de ce différend: mais ni les uns, ni les autres n'y voulurent consentir.

La reine Elisabeth traite avec la France indépendamment des Espagnols.

Elisabeth, qui avoit besoin de la paix pour affermir sa puissance, prit enfin le parti de traiter avec le roi de France indépendamment des Espagnols: & voici à quoi elle s'en tint.

la reine d'Ecosse si bien fondées, envoya ordre au comte de Feria, qui se trouva en Angleterre à la mort de la reine Marie, de féliciter Elisabeth sur son avenement à la couronne, & de lui offrir de sa part la place de Marie sa sœur sur le throne d'Espagne, en l'épousant. Le même comte, sans perdre de temps, quoiqu'il n'eût reçu qu'une réponse fort générale sur ce sujet, partit pour Rome, afin d'aller solliciter la dispense pour le roi son maître.

1558.

Camden, 1. part. hist. Elisabeth regin.

Sur quoi le roi envoya aussi à Rome Philbert de la Bourdaisiere évêque d'Angoulême, pour empêcher que le pape ne donnât la dispense, le solliciter de déclarer Elisabeth incapable de la couronne en qualité d'illégitime, & lui représenter que cette princesse étant hérétique dans l'ame, quoiqu'elle eût jusqu'alors dissimulé sa religion, il y alloit de la ruine de la foi Catholique en Angleterre, si une fois elle étoit en paisible possession.

On agissoit de part & d'autre auprès des Anglois Catholiques, auxquels le roi de France faisoit envisager les mêmes raisons qu'on exposoit au pape, & le roi d'Espagne remontroit que son mariage avec Elisabeth étoit l'unique moyen de sauver la religion.

Ce que fit la nouvelle reine en faveur de la religion protestante.

Mais Elisabeth ayant pris secrettement des mesures avec les principaux seigneurs du parti Protestant, leva bientôt le masque. Elle renouvella les édits publiés par Henri VIII. & par Edouard contre l'autorité du pape, cassa ceux de la reine Marie, priva les Catholiques de leurs charges, & emprisonna les évêques partisans de l'église Romaine. Elle ôta la conduite des colléges & des universités aux docteurs de cette communion, se déclara chef de l'église Anglicane, fit des édits provisionnels sur certains articles particuliers de la religion, & remit au parlement le soin de la régler dans toute son étendue.

Elle s'excusa au roi d'Espagne, de ce qu'elle n'acceptoit pas l'honneur qu'il lui faisoit de la rechercher en mariage, alléguant, pour excuse de son refus, qu'elle ne croyoit pas pouvoir en conscience épouser celui qui avoit été le mari de sa sœur, ni qu'il y eût de puissance sur la terre qui eût droit de lui donner dispense là-dessus. Elle éluda encore la proposition qu'il lui fit faire d'épouser un des

1558. refusé par la reine d'Angleterre, sur l'article de son mariage, le connétable étoit convenu de tout avec ce prince : de sorte que les difficultés & les chicanes qui se firent encore de part & d'autre, ne furent qu'une comédie jouée de concert. Cette persuasion où l'on étoit, fut cause que dans le public on murmura fort contre le connétable des grandes pertes qu'on prétendit que la France avoit faites par ce traité, & qu'on attribua à son impatience de se revoir à la cour en état de soûtenir sa maison contre celle de Guise, qui avoit entrepris de la ruiner. Voici les principaux articles de ce fameux traité.

Articles du traité. Que les deux rois s'efforceroient par toutes sortes de moyens de rendre la paix à l'église troublée par tant d'erreurs & de nouveautés, & que pour cela ils procureroient l'assemblée du concile general.

Qu'on rendroit les places qui avoient été prises de part & d'autre depuis la guerre tant en deça qu'au delà des Alpes. Celles que la France devoit restituer à l'Espagne, étoient Thionville, Marienbourg, Yvoi, Damvilliers, Montmedi, Valence dans la Lommeline, Hédin, & le comté de Charolois. Celles que l'Espagne rendoit, étoient Saint-Quentin, Ham, & le Catelet : & comme Terouanne, se trouvoit rasée, il étoit permis au roi de démanteler Yvoi, avant que de le rendre.

On convint encore touchant la ville de Terouanne, que ne pouvant plus être un siége Episcopal, dans l'état où elle étoit, les deux rois régleroient entre eux le démembrement qui se feroit de cet évêché : & ce fut en vertu de cet article, que quelque temps après les évêchés de Saint-Omer, d'Ypres, & de Bologne qui furent depuis érigés, profiterent des débris de celui de Terouanne.

Que Bovines & Bouillon seroient remis sous la puissance de l'évêque de Liege, sauf les droits que les seigneurs de la Marck prétendoient sur cette seconde place, & sur lesquels on leur rendroit justice.

Que la Savoye (*a*), le Piémont, la Bresse, & les autres

(*a*) Toutes les places du Piémont & de la Savoye furent ensuite restituées à l'occasion du mariage de Marguerite de France, sœur du roi, avec le duc de Savoye. François de Lorraine duc de Guise s'y opposa fortement en disant aux

états

états du duc de Savoye seroient rendus à ce prince, excepté Turin, Pignerol, Quiers, Chivas, & Villeneuve d'Ast, que le roi retiendroit, jusques à ce que les prétentions qu'il avoit sur les états de Savoye, en vertu des droits de Louise de Savoye mere de François I. eussent été examinées; que jusques à ce que le roi eût évacué ces cinq places, le roi d'Espagne pourroit entretenir garnison à ses dépens dans Verceil & dans Ast. 1558.

Que ce qui avoit été pris dans le Montferrat au duc de Mantoue, lui seroit restitué, & que les Génois rentreroient en possession de ce que les François leur avoient enlevé dans l'Isle de Corse, que pareillement Mont-Alcin & tout ce que les François tenoient dans la Toscane, & dans le pays de Sienne, seroit rendu à ceux à qui les places appartenoient.

Outre ces articles capitaux, il y en eut plusieurs autres qui concernoient plusieurs particuliers, aux intérêts desquels les deux rois voulurent qu'on eût égard.

Tant de restitutions de la part de la France ont fait beaucoup exagérer par les historiens les désavantages de cette paix. Ils comptent jusqu'à près de deux cents villes ou forteresses rendues: d'autres les font monter jusqu'à trois cents, & il y en eut qui dirent à cette occasion, que Henri II. payoit plus cherement la liberté du connétable son favori, qu'on n'avoit payé celle de François I. lorsqu'il sortit de sa prison de Madrid. Mais après tout, hormis les états de Savoye, que le roi ne pouvoit pas se défendre de restituer tôt ou tard, & dont il se réserva Turin capitale du Piémont, & quatre autres places considérables, Calais qui lui demeuroit avec toutes ses dépendances, & les villes de Picardie qu'on lui rendoit, ne valoient gueres moins que celles qu'il rendoit lui-même. Les places, dont il s'étoit emparé dans l'Isle de Corse & dans la Toscane, étoient peu de chose, & l'auroient engagé à de très-grandes dépenses, pour les conserver. Ces centaines de forteresses dont on parle, n'étoient pour la plûpart que des petits

roi qu'il seroit honteux de céder pour les nôces de sa sœur tant de pays conquis par la valeur des François, & qui avoient coûté tant de sang: mais il ne fut point écouté. *Papyr. Masso in elogio Francisci Lothareni.*

1558. tite-fille la ville de Calais & ses dépendances, & qu'avec cela la reine d'Ecosse renonçât à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre : ou bien qu'on fît le mariage de la premiere fille qui naîtroit de celui de la reine d'Ecosse & de monsieur le Dauphin, & qu'en vertu de ce mariage les Anglois renonceroient aux droits qu'ils prétendoient avoir sur le royaume de France, & qu'en attendant les François garderoient Calais.

Peu s'en fallut que les Anglois & les Espagnols ne s'offensassent d'une telle proposition, qui ne leur parut pas serieuse : mais sur ces entrefaites le roi d'Espagne reçut des nouvelles d'Angleterre, qui firent prendre un autre tour à la négociation.

C'étoient celles du refus qu'Elisabeth faisoit de l'épouser, & de la persécution qu'elle commençoit à susciter contre les Catholiques. C'est ce qui le détermina à ne plus s'embarrasser de la restitution de Calais, & à tâcher de conclure avec les François indépendamment des Anglois.

Le cardinal de Lorraine voyant cette mesintelligence entre les Anglois & les Espagnols, se servit d'un des motifs qui la causoit, c'est-à-dire, du zele que le roi d'Espagne faisoit paroître en faveur de la religion catholique, pour lui proposer de soûtenir le droit manifeste que la reine d'Ecosse avoit à la couronne d'Angleterre : mais ce prince appréhendoit autant l'accroissement de la puissance du roi de France, que le renversement de la religion en Angleterre, & il méditoit un autre dessein, c'étoit de faire enlever Catherine Grei arriere-niece de Henri VIII. moins pour l'opposer à Elisabeth qu'à la reine d'Ecosse, au cas qu'Elisabeth mourût. Il proposa un autre expédient, qui fut que la France fît une treve avec l'Angleterre, à cause de la difficulté qu'il y avoit à conclure la paix entre ces deux états, & que Calais fût mis en sequestre entre ses mains, & que les Anglois & les François le constituassent arbitre de ce différend : mais ni les uns, ni les autres n'y voulurent consentir.

La reine Elisabeth traite avec la France indépendamment des Espagnols.

Elisabeth, qui avoit besoin de la paix pour affermir sa puissance, prit enfin le parti de traiter avec le roi de France indépendamment des Espagnols : & voici à quoi elle s'en tint.

1558.

Aussi leur répondit-il avec toute l'honnêteté possible, & il les pria d'exposer dans la diete les autres affaires pour lesquelles ils étoient venus.

La réponse qu'ils lui firent, ne laissa pas de lui donner une nouvelle inquiétude. Ils lui dirent qu'ils n'avoient ordre de s'expliquer, que lorsque toute la diete seroit assemblée, & que tous les princes de l'empire se seroient rendus à Ausbourg.

Il s'imagina que leur dessein étoit de s'opposer à l'élection qu'il devoit proposer de Maximilien son fils pour roi des Romains : & agissant suivant cette idée, il fit tous ses efforts conjointement avec monsieur de Barbançon ambassadeur du roi d'Espagne, pour empêcher qu'ils ne fussent reçûs à la diete, sous prétexte que le roi de France étoit ennemi déclaré de l'empire, parce qu'il s'étoit emparé des villes de Toul, Metz & Verdun, qui en étoient des membres. Ce refus d'admettre les envoyés de France dans les dietes, étoit un moyen qui avoit souvent réussi à l'empereur Charles V. car ne se trouvant personne dans ces sortes d'assemblées pour défendre le roi de France, il les tournoit à son gré ; & à la faveur d'une infinité de faussetés qui s'y débitoient contre la nation Françoise, il y faisoit résoudre tout ce qu'il jugeoit à propos pour ses intérêts particuliers.

Mais Ferdinand s'apperçut qu'il s'en falloit beaucoup que son autorité ne fût aussi bien établie en Allemagne que celle de son frere. Plusieurs des Electeurs & des princes furent de l'avis contraire, & dirent qu'il n'étoit pas temps de s'attirer la guerre de la part du roi de France ; que l'Allemagne étoit en combustion par les différends de religion ; qu'elle étoit plus dangereusemment menacée que jamais par les Turcs ; que les Moscovites s'étoient jettés dans la Livonie ; que le duc des deux Ponts & les autres princes Allemands, les plus voisins de la France, n'étoient pas en résolution de voir piller leur pays pat les armées Françoises & par celles de l'empire, qu'on y feroit entrer pour les défendre ; & qu'enfin l'Autriche même couroit risque de tomber sous la domination des Turcs, si l'empereur se brouilloit avec la France : qu'ainsi leur sentiment étoit

1558. refusé par la reine d'Angleterre, sur l'article de son mariage, le connétable étoit convenu de tout avec ce prince : de sorte que les difficultés & les chicanes qui se firent encore de part & d'autre, ne furent qu'une comédie jouée de concert. Cette persuasion où l'on étoit, fut cause que dans le public on murmura fort contre le connétable des grandes pertes qu'on prétendit que la France avoit faites par ce traité, & qu'on attribua à son impatience de se revoir à la cour en état de soûtenir sa maison contre celle de Guise, qui avoit entrepris de la ruiner. Voici les principaux articles de ce fameux traité.

Articles du traité. Que les deux rois s'efforceroient par toutes sortes de moyens de rendre la paix à l'église troublée par tant d'erreurs & de nouveautés, & que pour cela ils procureroient l'assemblée du concile general.

Qu'on rendroit les places qui avoient été prises de part & d'autre depuis la guerre tant en deça qu'au delà des Alpes. Celles que la France devoit restituer à l'Espagne, étoient Thionville, Marienbourg, Yvoi, Damvilliers, Montmedi, Valence dans la Lommeline, Hédin, & le comté de Charolois. Celles que l'Espagne rendoit, étoient Saint-Quentin, Ham, & le Catelet : & comme Terouanne, se trouvoit rasée, il étoit permis au roi de démanteler Yvoi, avant que de le rendre.

On convint encore touchant la ville de Terouanne, que ne pouvant plus être un siége Episcopal, dans l'état où elle étoit, les deux rois régleroient entre eux le démembrement qui se feroit de cet évêché : & ce fut en vertu de cet article, que quelque temps après les évêchés de Saint-Omer, d'Ypres, & de Bologne qui furent depuis érigés, profiterent des débris de celui de Terouanne.

Que Bovines & Bouillon seroient remis sous la puissance de l'évêque de Liege, sauf les droits que les seigneurs de la Marck prétendoient sur cette seconde place, & sur lesquels on leur rendroit justice.

Que la Savoye (a), le Piémont, la Bresse, & les autres

(a) Toutes les places du Piémont & de la Savoye furent ensuite restituées à l'occasion du mariage de Marguerite de France, sœur du roi, avec le duc de Savoye. François de Lorraine duc de Guise s'y opposa fortement en disant au

états du duc de Savoye seroient rendus à ce prince, excepté Turin, Pignerol, Quiers, Chivas, & Villeneuve d'Ast, que le roi retiendroit, jusques à ce que les prétentions qu'il avoit sur les états de Savoye, en vertu des droits de Louise de Savoye mere de François I. eussent été examinées ; que jusques à ce que le roi eût évacué ces cinq places, le roi d'Espagne pourroit entretenir garnison à ses dépens dans Verceil & dans Ast. 1558.

Que ce qui avoit été pris dans le Montferrat au duc de Mantoue, lui seroit restitué, & que les Génois rentreroient en possession de ce que les François leur avoient enlevé dans l'Isle de Corse, que pareillement Mont-Alcin & tout ce que les François tenoient dans la Toscane, & dans le pays de Sienne, seroit rendu à ceux à qui les places apparenoient.

Outre ces articles capitaux, il y en eut plusieurs autres qui concernoient plusieurs particuliers, aux intérêts desquels les deux rois voulurent qu'on eût égard.

Tant de restitutions de la part de la France ont fait beaucoup exagérer par les historiens les désavantages de cette paix. Ils comptent jusqu'à près de deux cents villes ou forteresses rendues : d'autres les font monter jusqu'à trois cents, & il y en eut qui dirent à cette occasion, que Henri II. payoit plus cherement la liberté du connétable son favori, qu'on n'avoit payé celle de François I. lorsqu'il sortit de sa prison de Madrid. Mais après tout, hormis les états de Savoye, que le roi ne pouvoit pas se défendre de restituer tôt ou tard, & dont il se réserva Turin capitale du Piémont, & quatre autres places considérables, Calais qui lui demeuroit avec toutes ses dépendances, & les villes de Picardie qu'on lui rendoit, ne valoient gueres moins que celles qu'il rendoit lui-même. Les places, dont il s'étoit emparé dans l'Isle de Corse & dans la Toscane, étoient peu de chose, & l'auroient engagé à de très-grandes dépenses, pour les conserver. Ces centaines de forteresses dont on parle, n'étoient pour la plûpart que des petits

roi qu'il seroit honteux de céder pour les nôces de sa sœur tant de pays conquis par la valeur des François, & qui avoient coûté tant de sang : mais il ne fut point écouté. *Papyr. Masso in elogio Francisci Lothareni.*

1559. devoit être le tenant, avec le duc de Guise, le duc de Nemours, & le prince de Ferrare, dans les lices de la rue saint Antoine.

Il soûtint plusieurs assauts le premier jour avec beaucoup d'applaudissemens, & il le fit de même le second, qui étoit le trentieme du Juin, avec un pareil succès. Sur le soir comme on étoit prêt de finir, il voulut rompre encore une lance avec le comte de Montgommeri capitaine des gardes Ecossois, fils de monsieur de Lorges. La reine, comme si elle eût eu un pressentiment du malheur qui devoit arriver, le conjura deux fois de ne plus courir, & l'en fit encore prier par le duc de Savoye: mais il s'obstina, & envoya une lance au comte.

Mémoires de Brantome, t. 2.

Le roi y est blessé d'un éclat de lance.

Ils entrerent tous deux en lice, coururent l'un contre l'autre, & rompirent leurs lances, de l'une desquelles un éclat passant au travers de la visiere du casque du roi, lui entra fort avant dans l'œil droit. Ce coup le fit chanceler; ses écuyers accoururent promptement pour le secourir; monsieur le Dauphin, le duc de Savoye, le cardinal de Bourbon, le connétable, & toute la cour fort alarmée, s'assemblerent autour de lui. Il leur dit que ce n'étoit rien, & qu'il pardonnoit à Montgommeri. Le sang qui sortoit à gros bouillons par la blessure, leur en fit connoître le danger. On le transporta à son palais des Tournelles. Le peuple passant tout à coup de la joie à la plus extrème consternation, le suivit jusques-là; & chacun se retirant chez soi dans un morne silence, répandit cette triste nouvelle dans tous les quartiers de la ville.

Il meurt peu de jours après.

Après que le premier appareil eut été levé, la plaie parut très-mauvaise, & en peu de jours on desespéra de la vie de ce prince. Un de ceux, que ce fâcheux contre-temps inquiétoit le plus, étoit le duc de Savoye, parce que la cérémonie de son mariage avec la sœur du roi avoit été différée jusques à ce que celle du mariage d'Elisabeth de France avec le roi d'Espagne eut été faite: & il appréhendoit que le roi venant à mourir, la cour ne changeât de résolution sur ce mariage, & sur la restitution de ses états: à quoi plusieurs du conseil, & sur-tout le maréchal de Brissac, s'étoient fortement opposés. Il vint fort inquiet trouver le roi, & lui

Aussi leur répondit-il avec toute l'honnêteté possible, & il les pria d'exposer dans la diete les autres affaires pour lesquelles ils étoient venus.

La réponse qu'ils lui firent, ne laissa pas de lui donner une nouvelle inquiétude. Ils lui dirent qu'ils n'avoient ordre de s'expliquer, que lorsque toute la diete seroit assemblée, & que tous les princes de l'empire se seroient rendus à Ausbourg.

Il s'imagina que leur dessein étoit de s'opposer à l'élection qu'il devoit proposer de Maximilien son fils pour roi des Romains : & agissant suivant cette idée, il fit tous ses efforts conjointement avec monsieur de Barbançon ambassadeur du roi d'Espagne, pour empêcher qu'ils ne fussent reçûs à la diete, sous prétexte que le roi de France étoit ennemi déclaré de l'empire, parce qu'il s'étoit emparé des villes de Toul, Metz & Verdun, qui en étoient des membres. Ce refus d'admettre les envoyés de France dans les dietes, étoit un moyen qui avoit souvent réussi à l'empereur Charles V. car ne se trouvant personne dans ces sortes d'assemblées pour défendre le roi de France, il les tournoit à son gré ; & à la faveur d'une infinité de faussetés qui s'y débitoient contre la nation Françoise, il y faisoit résoudre tout ce qu'il jugeoit à propos pour ses intérêts particuliers.

Mais Ferdinand s'apperçut qu'il s'en falloit beaucoup que son autorité ne fût aussi bien établie en Allemagne que celle de son frere. Plusieurs des Electeurs & des princes furent de l'avis contraire, & dirent qu'il n'étoit pas temps de s'attirer la guerre de la part du roi de France ; que l'Allemagne étoit en combustion par les différends de religion ; qu'elle étoit plus dangereusemment menacée que jamais par les Turcs ; que les Moscovites s'étoient jettés dans la Livonie ; que le duc des deux Ponts & les autres princes Allemands, les plus voisins de la France, n'étoient pas en résolution de voir piller leur pays par les armées Françoises & par celles de l'empire, qu'on y feroit entrer pour les défendre ; & qu'enfin l'Autriche même couroit risque de tomber sous la domination des Turcs, si l'empereur se brouilloit avec la France : qu'ainsi leur sentiment étoit

1558. d'admettre les ambassadeurs de cette couronne à la diete; & de convenir amiablement avec eux sur l'article de Metz, de Toul & Verdun.

Les ambassadeurs de France y sont reçus.

Il fallut que le nouvel empereur en passât par-là, & les ambassadeurs François eurent audience. L'archevêque de Vienne harangua dans l'assemblée, & dit que le roi son maître étant sur le point de faire la paix avec le roi d'Espagne & avec l'Angleterre; il souhaitoit aussi la renouveller avec l'empereur, pour lequel, à l'exemple de ses prédécesseurs, il conservoit beaucoup d'attachement.

L'empereur répondit que lui & l'empire recevroient avec reconnoissance ces témoignages d'amitié du roi de France, & qu'il tâcheroit d'y correspondre: mais que c'étoit à ce prince à en faire connoître la sincérité par les effets, & qu'il pouvoit en donner une preuve, en restituant à l'empire les places qu'il lui avoit enlevées, c'est-à-dire, Toul, Metz & Verdun, & qu'il seroit difficile sans cela que l'union des deux états fut bien rétablie.

Les ambassadeurs répliquerent qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais qu'ils communiqueroient au roi ce que sa majesté impériale leur disoit.

Après qu'ils furent sortis de l'Assemblée, plusieurs des princes firent à l'empereur les mêmes remontrances qu'ils lui avoient déja faites sur les inconvéniens de la guerre avec la France, & que les Ambassadeurs leur avoient fait comprendre, dans les entretiens qu'ils avoient eus avec eux, que le roi de France étoit déterminé à soûtenir la guerre, plûtôt que rendre ces places, qui étoient si nécessaires pour la sûreté de son royaume de ce côté-là; qu'au reste l'empire avoit consenti au démembrement de Cambrai & d'Utrecht en faveur de Charles V. parce qu'ils étoient enclavés dans ses états, & que dans les conjonctures où l'on se trouvoit, il étoit absolument nécessaire d'avoir la même condescendance pour le roi de France. Sur quoi on fit entendre en particulier aux ambassadeurs, que ce que l'Empereur & les autres avoient proposé dans la diete sur ce sujet, étoit plûtôt pour faire connoître le zele qu'ils avoient pour les interêts communs de l'empire, que pour aucun dessein de rompre avec la France.

Les ambassadeurs à leur tour ayant rendu compte au roi de la disposition où étoient les Allemands à cet égard, on traita avec le cardinal d'Ausbourg, & Christophe duc de Virtemberg, députés de la diete à la cour de France : & il fut arrêté que le roi garderoit les trois villes dont il étoit question, jusqu'à tant que l'empire l'eût dédommagé des frais qu'il avoit faits pour la défense de la liberté Germanique, lorsqu'il se saisit de ces places, à la priere des Princes de l'empire, & indépendamment des droits qu'il avoit en particulier sur la ville de Metz. Comme ce dédommagement ne s'est point fait, elles sont demeurées depuis ce temps-là à la France : & au traité de Munster il en fut fait une cession irrévocable à la couronne de France, du consentement, conseil & volonté des électeurs, princes & états de l'empire. C'est de tout cela que je conclus qu'il s'en falloit beaucoup que la paix de Cateau-Cambresis fût aussi désavantageuse à la France qu'on le disoit alors.

1558. *Accord par lequel on laisse au roi les villes de Toul, Metz & Verdun.*

La paix universelle ayant été ainsi conclue, on ne pensa plus qu'aux cérémonies des mariages qui en devoient faire le nœud. C'étoit celui du roi d'Espagne avec Elisabeth de France fille aînée du roi, qui avoit été destinée d'abord à Dom Carlos son fils, & celui de Marguerite sœur du roi avec le duc de Savoye. Le duc d'Albe, accompagné de Guillaume prince d'Orange, de Lamoral comte d'Egmont, & de plusieurs autres seigneurs, arriverent au mois de Juin à Paris pour épouser la princesse au nom du roi d'Espagne. La cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence, mais elle se termina d'une maniere bien lugubre.

1559. *Mariages illustres célébrés après la conclusion de la paix.*

Parmi les divertissemens ordinaires en ces sortes de fêtes, on ne manquoit gueres, sur-tout en France, d'y donner celui des tournois. Le roi aimoit beaucoup cet exercice militaire, quelque dangereux qu'il fût, parce qu'il y étoit extrêmement adroit. Il en fit publier un de l'espece de ceux que l'on appelloit *Pas d'armes*, comme on le voit par le cartel (*a*). Il devoit durer trois jours, & le roi y

Tournois qui se fit à cette occasion.

(*a*) Il est imprimé dans la dissertation VII. de monsieur du Cange sur la vie de saint Louis par Joinville.

1559. la journée de Saint-Quentin les ruina dans son esprit. Il ne fit pas paroître un fort grand chagrin de leur prise ; & le bruit fut, que s'ils n'étoient pas demeurés prisonniers, il leur eût fait un mauvais parti. Pour ce qui est des princes de la maison de Guise qui s'étoient emparés du ministere après la prison du connétable, on tint pour constant que s'il ne fût pas mort, ils auroient été congediés de la cour.

La seule duchesse de Valentinois fut toûjours le posséder, & demeuter maîtresse de son esprit. La politique dont cette dame se servit pour maintenir son crédit (*a*) dans sa plus grande vieillesse, fut d'affecter une grande modération, d'être bienfaisante autant que ses intérêts le comportoient, de faire paroître un grand zele contre les hérétiques, & un grand attachement pour la religion, que ce prince aimoit sincerement, de le faire entrer adroitement dans ses vûes, sans qu'il s'apperçût qu'elle voulût le gouverner. Elle devint par ces voies l'arbitre de la fortune des grands de la cour, & éleva & rabaissa quand elle voulut la maison de Guise & celle du connétable.

Son affection pour les gens de lettres. Quoique ce prince n'eût ni l'élévation d'esprit, ni l'habileté du roi son pere dans les sciences & dans les arts, il aima beaucoup les gens de lettres. Fernel, Silvius fameux médecins de ce temps-là, Turnebe, Muret, Dorat, Ramus, Danez, Amyot furent fort considérés de lui : mais il fut sur-tout libéral & bienfaisant envers les Poëtes ; & du Bellai, Baïf, Jodele, Passerat, Denizot, du Bartas, Garnier, Ronsard, & quelques autres, reçurent en diverses occasions des gratifications considérables pour leurs ouvrages.

(*a*) Elle étoit née, selon le pere Anselme, sur la fin de l'année 1499. & par conséquent elle avoit 48. ans lorsque Henri II. monta sur le throne, & environ 59 ans lorsqu'il mourut. Brantome, qui ne tarit point sur les louanges de cette dame, prétend qu'elle étoit encore très-belle à cet âge-là, & même que sa beauté se soutint jusques dans un âge plus avancé. Lorsqu'on vit qu'Henri II. approchoit de sa derniere heure, on l'obligea de se retirer dans la maison qu'elle avoit à Paris, & de ne plus paroître dans la chambre de ce prince ; *autant*, dit Brantome, *pour ne le perturber dans ses cogitations à Dieu, que pour inimitié qu'aucuns lui portoient.* Quand elle se fut retirée, on lui envoya demander des pierreries qui appartenoient à la couronne. Elle demanda si le roi étoit mort, & comme on lui dit qu'il vivoit encore ; elle répondit qu'elle n'obéiroit à personne qu'à lui tant qu'il auroit un souffle de vie, & refusa de rendre ce qu'on lui demandoit : mais après la mort du roi on la contraignit de rendre ces pierreries.

1559.

représenta de quelle conséquence il étoit pour lui que la chose se consommât au plûtôt. Ce prince considérant la justice de sa demande, ordonna qu'on les mariât dans sa chambre le neuvieme de Juillet. Il expira le lendemain, qui étoit l'onzieme jour depuis sa blessure, dans la quarante & unieme année de son âge, & la treizieme de son regne.

Jugement que quelques uns porterent de ce genre de mort.

Jamais mort de roi de France ne fut plus funeste à ce royaume par les malheurs dont elle fut suivie. Plusieurs la regarderent, eu égard à la maniere dont elle arriva, comme un châtiment dont Dieu punit un duel qu'il avoit permis la premiere année de son regne à saint Germain en Laye, & dont il fut le spectateur avec toute la cour le 10 Juillet 1547. C'étoit entre le sieur Jarnac & de Vivone pour une querelle particuliere, où Vivone, contre l'espérance du roi qui l'aimoit, & qui le croyoit beaucoup plus vigoureux que Jarnac, fut blessé à mort. Ce prince eut dès-lors un extrème regret d'avoir donné son consentement à ce combat, & répara sa faute par une severe ordonnance qu'il fit, pour défendre les duels. Mais je ne dois pas omettre ce que Brantome raconte à cette occasion de la prédiction (*a*) de la mort de Henri II. dans un combat singulier, parce qu'il en marque des circonstances très-particulieres & très-surprenantes, & telles qu'elles ne se trouvent gueres dans ces sortes de prédictions qui d'ordinaire sont fort vaines & inventées après coup.

Voyez les observations.

Brantome dans l'éloge de Henri II.

Il avoit été prédit par son horoscope.

Le roi, dit cet historien, ayant fait tirer son horoscope, on lui prédit qu'il seroit tué en duel. Le connétable qui étoit présent, se moqua de cette prédiction comme d'une folie, le roi toutefois voulut que l'horoscope fût

(*a*) M. de Thou dit que l'Astrologue qui fit au roi la prédiction dont il s'agit, se nommoit Luc Gauric; or il se trouve que l'horoscope d'Henri II. dressé par Luc Gauric est rapporté par Gassendi, & il n'y est point parlé du duel ou du combat singulier qui devoit terminer les jours de ce prince, à qui l'Astrologue promet au contraire une longue vie & une mort tranquille.

Pasquier, qui vivoit alors, parle aussi de cette prédiction dans une de ses lettres, & il l'attribue à Jerôme Cardan : mais on voit pareillement l'horoscope dressé pour Henri II. par cet Astrologue, où il n'est point parlé non plus de duel ni de combat singulier. M. de Thou parle de la prédiction du duel faite par Luc Gauric comme d'un fait constant; Pasquier fait seulement entendre que c'étoient des bruits qui couroient en ce temps-là.

1559. lieu à un écrit sanglant qui fut jetté dans la chambre de ce prince, où, entre autres choses, on lui représentoit l'imprécation & la malédiction lancée par Jacob contre Ruben pour un pareil sujet. Quelques-uns ont voulu disculper cette dame sur son âge, & sur ce qu'elle n'avoit point eu d'enfans du roi ; & c'est sans doute pour la défendre de ce reproche qu'il ordonna ou qu'il permit que l'on frappât une très-belle médaille d'argent que j'ai, & dont voici l'empreinte.

Additions aux mémoires de Castelnau, l. I.



D'un côté est le buste de Diane de Poitiers avec son nom & sa qualité, DIANA DUX VALENTINORUM CLARISSIMA, & au revers elle est représentée sous la figure de Diane la plus chaste des déesses, habillée en chasseuse, foulant aux piés le Dieu de l'amour, avec cette inscription, OMNIUM VICTOREM VICI, qui veut dire : *J'ai vaincu le vainqueur de tous*, pour marquer que nonobstant les calomnies qu'on publioit, elle n'avoit jamais franchi les bornes de l'honneur, & avoit sû se défendre contre tous les traits de l'amour : mais dans le monde, & à la cour moins qu'ailleurs, on ne se paye gueres d'apologies sans preuves, contre les médisances qui ne sont pas sans fondement ; & le malheur est que la postérité juge d'ordinaire des personnes en cette matiere, sur les idées qu'on a eues de leur temps. Toutefois il est de l'intérêt de la vérité d'avertir les Lecteurs de ne pas ajoûter trop de

Philippe II. même après la bataille de Saint-Quentin, dont le dommage fut bientôt réparé, au grand étonnement de toute l'Europe, qui fut la France victorieuse & conquérante, presqu'en même-temps qu'on lui en annonçoit la décadence & la ruine entiere. Henri faisoit les délices de ses peuples, & sur-tout de sa cour, qui étoit très-polie. Sa bonne mine, ses manieres douces & affables attiroient le respect & lui gagnoient le cœur de tous ceux qui l'approchoient; & quelque temps après sa mort, la reine d'Angleterre dit à monsieur de Damville, que ce prince étoit l'homme du monde qu'elle avoit le plus souhaité de voir, sur le caractere qu'on lui en avoit fait, & qu'ensuite de la paix de Cateau-Cambresis, elle avoit résolu de passer la mer exprès pour l'entretenir. Il étoit effectivement très-bien fait, agile, adroit dans tous les exercices des armes, de la chasse, de la paume, du mail, du cheval, plein de politesse & d'agrémens, quoiqu'il eût le teint un peu brun. Il ne lui échappoit jamais un mot de raillerie offensante à l'égard de ses courtisans: & quand il avoit appris une belle action de quelqu'un de ses officiers d'armée, il affectoit en toutes rencontres de la louer, d'en marquer son contentement, & il n'en laissoit gueres sans récompense: mais aussi certaines fautes, une fois faites, ne lui sortoient jamais de la mémoire, & quelque bonne mine qu'il fît à ceux qui les avoient commises, il étoit très-difficile de l'en faire revenir. Il étoit guerrier & commandoit d'ordinaire ses armées en personne, & l'expérience qu'il avoit acquise dans le métier dès qu'il étoit Dauphin, & depuis qu'il fut roi, l'avoit rendu habile dans le commandement.

1559.

Brantome dans le portrait de ce prince, t. 2.

Commentaires de Montluc, l. 3.

Aidé des conseils du connétable, il prenoit d'ordinaire très-bien ses mesures dans ses entreprises de guerre, & s'étoit fait la réputation d'un très-grand politique, sur-tout dans l'esprit du sénat de Venise, qui en étoit bon Juge.

Diverses lettres d'Odet de Selve ambassadeur de France à Venise, *au recueil de M. de Lamoignon.*

On l'accuse d'avoir laissé prendre trop d'autorité sur son esprit à ses ministres: mais il perdoit aisément l'attachement qu'il avoit pour eux, quand il s'appercevoit qu'ils en abusoient, ou qu'ils l'avoient engagé en quelque mauvaise affaire. Nonobstant l'affection qu'il avoit toujours eue pour le connétable & pour le maréchal de Saint-André,

Belcarius, l. 25.

Brantome t. 2. dans l'éloge de Henri II.

Il étoit fort appliqué aux affaires. Il assistoit tous les matins deux ou trois heures au conseil, & souvent autant l'après-midi. Il fit de très-belles ordonnances, plusieurs pour la sûreté de la religion contre les nouvelles erreurs, dont il poussa vivement les sectateurs. Il l'auroit fait encore avec plus de sévérité, si le parlement de Paris, où quelques-uns étoient déja fort gâtés, & d'autres par une compassion hors de saison, comme on le vit par la suite, ne se fussent opposés à la rigueur de ses édits.

Thuanus, l. 10.

Il créa le parlement de Bretagne, & rendit semestre celui de Paris, nonobstant les remontrances du premier président Gilles le Maître. Mais cela ne dura pas trois ans. Il fit de la cour des monnoies une cour souveraine, & créa les siéges des Juges présidiaux. Parmi les secrétaires des finances, il en choisit quatre, qu'il institua par sa déclaration du 14 de Septembre de l'an 1547. pour expédier les dépêches d'état, suivant les départemens des lieux & des Provinces qui leur furent assignés, & ce n'est proprement que depuis cette attribution particuliere qu'ils ont été appellés secrétaires d'état & des commandemens. Il érigea en duchés-pairies la vicomté de Beaumont au pays du Maine, possédée par Françoise d'Alençon duchesse douairiere de Vendôme: Aumale en Normandie, en faveur de Claude de Lorraine premier duc de Guise; & Montmorenci, en considération du connétable.

Etablissemens qu'il fit.

Mémorial de la chambre des comptes de Paris, *cotté* OO. *fol.* 71. *vers.* Ste Marthe, histoire de la maison de France.

Henri, d'ailleurs fort religieux, ne fut pas exempt du foible trop commun aux princes. Il eut d'une dame Ecossoise de la maison de Leviston, Henri d'Angoulême grand prieur de France, Amiral des mers du levant & gouverneur de Provence; & d'une autre maîtresse, Diane légitimée de France, Duchesse de Castro, depuis duchesse de Montmorenci, & enfin duchesse d'Angoulême & comtesse de Ponthieu. La galanterie alla à l'excès dans sa cour, & cette cour ne fut gueres moins déreglée que celle de son prédécesseur.

Ses enfans naturels.

Ses amours d'ordinaire fort volages ne furent constans que pour la duchesse de Valentinois, avec d'autant plus de scandale, qu'on prétendit que son prédécesseur avoit eu pour elle plus que de l'amitié; & c'est ce qui donna

Ses foiblesses pour la duchesse de Valentinois.

lomnie, & que quiconque l'avoit dit, étoit *méchant & malheureux*. Ce démenti fut rapporté à la Châteigneraye qui écrivit au roi que Chabot avoit *méchamment menti & qu'il mentiroit toutes les fois qu'il desavoueroit* un discours qu'il lui avoit tenu plusieurs fois, ayant osé se vanter du commerce criminel qu'il avoit eu avec sa belle-mere.

La Châteigneraye écrivit au roi une seconde lettre qui finissoit ainsi, *& pour ce, Sire, je vous supplie très-humblement qu'il vous plaise me donner camp à toute outrance, dans lequel j'entends prouver par armes audit Guy Chabot ce que j'ai dit, & avec ce, qu'il vous plaise me permettre que je lui puisse envoyer lettres de combat avec le contenu de la preuve que je veux faire sur ce que dessus : afin que par mes mains, puisque tel cas ne se peut autrement prouver, soit vérifiée toute l'offense qu'il a faite à Dieu, à son pere & à la justice.*

Guy Chabot fit de son côté la même demande, & le jour du combat fut fixé au 10 de Juillet 1547. Il fut réglé qu'ils se batteroient à S. Germain-en-Laye en présence du roi & de toute la cour. Le connétable & l'amiral, accompagnés des maréchaux de France, firent dresser un camp entouré de barrieres dans le parc du château, & un héraut d'armes s'y étant rendu au lever du soleil fit à haute voix une proclamation conçûe en ces termes.

Aujourd'hui dixieme jour du présent mois, le roi notre souverain seigneur a permis & octroyé le camp libre & sûr à toute outrance à François de Vivonne, sieur de la Châteigneraye, assaillant, & Guy Chabot sieur de Montlieu, défendeur & assailli pour mettre fin par armes au différend d'honneur dont entre les parties est question : par quoi je fais à savoir à tous de par le roi que nul n'ait à empêcher l'effet dudit présent combat, ne à aider ou nuire à l'un ou à l'autre des combattans sur peine de la vie.

Il y avoit deux ouvertures aux barrieres qui formoient le lieu du combat par où chacun des combattans devoit entrer; & on avoit dressé à chacun une tente où ils se rendirent de grand matin. Ils avoient avec eux un grand nombre d'amis & le seigneur qui devoit leur servir de parrain, le comte d'Aumale servoit de parrain à la Châteigneraye, & le sieur de Boissy grand écuyer fut le parrain de Guy Chabot. Ils furent conduits dans leurs tentes au son des trompettes & des tambours. On convint d'abord des armes défensives dont on useroit dans le combat, chaque piece telles que les gantelets de fer, les brassars & les boucliers, étoit montrée au parrain, & portée ensuite avec cérémonie dans la tente de celui qui devoit s'en servir, & quand il survenoit quelque contestation sur la qualité de ces armes, elle étoit décidée par le connétable & les maréchaux de France.

Les armes défensives ayant été offertes & acceptées, le héraut fit une seconde proclamation en ces termes. » De par le roi, je » fais exprès commandement à tous qui tantôt seront quand lesdits » combattans seront au combat, que chacun des assistans aie à

faire

foi aux mémoires, ou plûtôt aux satyres des hérétiques de ce temps-là, qui enragés de la rigueur avec laquelle le roi procédoit contre eux, & qu'ils attribuoient aux conseils de la duchesse de Valentinois, se sont déchaînés dans leurs écrits contre l'un & contre l'autre, aussi-bien que contre le cardinal de Lorraine & le connétable. 1559.

Ses enfans légitimes.

Henri, outre deux filles & un fils morts en bas âge, laissa en mourant sept enfans, quatre fils & trois filles, savoir François II. qui lui succéda immédiatement, Charles, Henri & François, Elisabeth reine d'Espagne, Claude duchesse de Lorraine, & Marguerite qui, plusieurs années après, épousa Henri le grand, mais dont le mariage fut déclaré nul.



Explication du revers de ce Médaillon.

Le revers de ce médaillon signifie que ce prince avoit rétabli la république de Sienne en la délivrant du joug des Espagnols, qu'il avoit fait lever à Charles V. le siége de Metz, de Parme, de la Mirandole, de Saint-Damien, & repris Hédin, sans parler des places qu'il avoit prises cette même année 1552.

fût assûrement fort brave, la plûpart s'imaginoient que tout l'avantage seroit du côté de la Châteigneraye, soit que le roi ne voulût rien décider dans l'espérance que la Chateigneraye pourroit encore se relever & recommencer le combat.

Chabot, en attendant la réponse du roi, se mit à genoux, & leva les yeux & les mains au ciel pour remercier Dieu de ce qu'il lui avoit accordé la victoire en disant, *Seigneur, je te rends grace, ce n'est point par ma force que j'ai vaincu.* Il frappoit de temps en temps sa poitrine avec le gantelet de fer qui couvroit sa main, & disoit, *Domine non sum dignus.*

Il s'approcha ensuite de la Chateigneraye pour le sommer de se reconnoître coupable. Celui-ci fit alors un effort pour se relever, & s'appuyant sur le genou, il voulut encore porter un coup à son adversaire: Chabot se contenta de lui présenter la pointe de son épée & de lui dire, *ne te bouge, je te tuerai.*

La Chateigneraye au désespoir lui répondit. *Tue-moi donc*, en faisant un nouvel effort pour se lever: mais il retomba aussi-tôt, & demeura étendu sur la terre. Chabot revint au roi, & lui déclara une seconde fois qu'il lui abandonnoit la Chateigneraye pour en disposer à sa volonté, & le roi s'obstina encore à ne rien répondre. Chabot retournant à la Chateigneraye, lui dit, *Chateigneraye mon ancien compagnon, reconnois ton Créateur, & que nous soyons amis.* Il remarqua qu'il ne tenoit plus son épée, il l'attira à lui avec la pointe de la sienne, ainsi qu'une des deux dagues qu'il mit entre les mains du hérault d'armes nommé Angoulême, & s'adressant encore au roi, *Sire*, dit-il, *je vous supplie que je vous le donne pour l'amour de Dieu, puisqu'autrement ne le voulez prendre.* Alors M. de Vendôme prit la parole & dit au roi, Sire, *prenez-le puisqu'il vous le donne.* Le connétable, l'amiral & les maréchaux descendirent & allerent voir si la Chateigneraye étoit véritablement hors de combat. Ils trouverent qu'il avoit perdu toutes ses forces, & déclarerent au roi qu'il falloit absolument le retirer; ce qui fut fait par les hérauts d'armes & par quatre gentilshommes qui le porterent dans sa tente. Il vécut encore onze jours, & ne consentit qu'avec peine que l'on entreprît de le guérir.

Guy Chabot devoit être reconduit en triomphe au son des trompettes & des tambours. Mais le grand écuyer dit au roi : *Sire, il n'aura autre triomphe, il lui suffit de ce qu'il a reçu & qu'il est en votre grace.* Chabot déclara pareillement au roi que tout ce qu'il desiroit c'étoit d'être dans ses bonnes graces. Il monta sur l'échaffaut où étoit le roi. Le connétable & le grand écuyer l'y accompagnerent, & le roi l'ayant embrassé, lui dit, *vous avez combattu en César & parlé en Aristote.*

Chabot devint baron de Jarnac après la mort de son pere, auquel il succeda dans le gouvernement de la Rochelle. Il fut tou-



OBSERVATIONS CRITIQUES ET HISTORIQUES

Sur le regne de Henri II.

I.

Du duel de Jarnac & de la Châteigneraye.

CE combat fut extrèmement célebre. Il se fit par l'autorité du roi & en sa présence. On y observa toutes les cérémonies de l'ancienne chevalerie. Le coup que Jarnac porta à son adversaire, donna lieu à une façon de parler qui est encore en usage, puisque nous appellons *coup de Jarnac*, un coup imprévû & dont l'effet est sans remede.

Guy Chabot, qui donna ce coup & qui sortit victorieux de ce combat, ne possédoit pas encore la terre de Jarnac. Il n'en étoit que l'héritier, & il ne prit le nom de Jarnac qu'après la mort de Charles Chabot son pere baron de Jarnac. Dans le temps du combat on l'appelloit à la cour le sieur des Montlieu, & dans le procès-verbal qui fut dressé par le héraut d'armes, & que l'on peut voir au deuxieme tome des Additions aux mémoires de Castelnau, on ne donne point d'autre nom à Guy Chabot que celui de Montlieu.

François de Vivonne n'étoit pas non plus seigneur de la Châteigneraye. Cette terre appartenoit à Charles de Vivonne son frere aîné. La querelle de ces deux seigneurs fut occasionnée par l'indiscrétion de la Châteigneraye. Guy Chabot avoit une belle-mere nommée Magdelaine de Puyguion, qui fut la seconde femme de son pere. Il en avoit parlé au roi en des termes qui firent croire à ce prince que Chabot entretenoit avec elle un commerce criminel. Il avoit tenu quelques discours semblables à la Châteigneraye qui les publia. Guy Chabot soutint hautement que c'étoit une ca-

d'Angleterre, emploi dont il s'acquitta si bien, que l'on fut obligé de lever le siége.

A l'égard de Bologne, il est certain qu'il défendit cette place pendant sept semaines, & que le 11 Septembre il soutint un assaut général qui dura sept heures, dans lequel les Anglois, qui attaquoient la place par quatre endroits différens, furent repoussés. Le lendemain de l'assaut, Vervins assembla son conseil de guerre, composé de huit ou neuf officiers de sa garnison, pour décider si l'on s'exposeroit à une seconde attaque, à laquelle on savoit que les Anglois se préparoient : tous convinrent que la garnison étoit tellement affoiblie, les breches si grandes & si difficiles à réparer, qu'il valoit mieux capituler. Il est vrai que les bourgeois s'opposerent à cette résolution, & qu'ils s'offrirent à réparer les breches & à soûtenir le second assaut. Mais outre que suivant les loix de la guerre, le conseil n'étoit pas obligé de prendre leur avis, on fit réflexion que ces bourgeois promettoient plus qu'ils ne pouvoient faire, n'étant pas assez accoutumés aux périls & aux fatigues de la guerre, pour résister à des attaques aussi vives que celles des troupes Angloises dont l'artillerie étoit très-considérable & très-bien servie. On avoit tiré plus de cent mille coups de canon contre la place.

En conséquence de cette délibération, Vervins envoya deux officiers de la garnison au camp des Anglois pour traiter de la capitulation, & la ville leur fut remise le 14. Septembre à deux heures après midi.

L'historien Belleforest a pris hautement le parti du sieur de Vervins contre ceux qui prétendoient que ce seigneur avoit rendu trop légerement la ville de Bologne, & il paroît que ni lui ni le maréchal de Biez son pere ne furent inquiétés à ce sujet pendant le regne de François I.

Mais Henri II. ne jugeant pas de leur conduite aussi favorablement que son pere, créa une chambre de justice pour leur faire leur procès, qui fut commencé en 1548. & ne finit que l'année suivante. Vervins fut accusé d'avoir eu des intelligences avec les ennemis, ce qui ne s'accordoit gueres avec cet assaut de sept heures qu'il avoit soûtenu contre les Anglois, qui y furent repoussés après avoir perdu beaucoup de monde. Mais les habitans de Bologne déposerent une infinité de faits qui sembloient en effet prouver cette intelligence criminelle. D'ailleurs les officiers de la garnison, qui avoient été du conseil de guerre où la capitulation fut résolue, & que l'on prétendoit impliquer dans le procès, dirent, pour se justifier, qu'ils n'avoient jamais été d'avis de rendre la place aussi promptement qu'on l'avoit fait, mais seulement d'envoyer des députés au roi d'Angleterre pour tâcher d'obtenir une composition honorable & une suspension d'armes de dix jours, afin qu'on eût le temps d'avertir le roi. Vervins étoit convenu de ce fait. Enfin, après

de longues procédures, il fut condamné à avoir la tête tranchée au mois de Juin 1549. ce qui fut exécuté.

Le maréchal de Biez fut aussi accusé de trahison, & un grand nombre de témoins déposerent qu'il avoit reçû de grosses sommes & beaucoup de vaisselle d'argent du roi d'Angleterre.

On l'accusa pareillement d'avoir volé sur les gens de guerre, & il ne se justifioit qu'en disant que les autres chefs en faisoient autant. Son arrêt ne fut prononcé que le 3 d'Août 1551. Il fut déclaré atteint & convaincu des crimes de Lese-majesté & de péculat, & condamné à être décapité dans la place de Greve, où sa tête seroit attachée à un poteau & son corps pendu à Montfaucon. Mais le roi suspendit l'exécution de cet arrêt, & le fit conduire au château de Loches, où il demeura quelque temps. Il obtint ensuite sa liberté & vint mourir de chagrin à Paris dans la maison qu'il avoit au fauxbourg S. Victor au mois de Juin 1553. Mais sa mémoire & celle du sieur de Vervins son gendre furent rétablies sous le regne d'Henri III. par lettres datées du mois de Septembre 1575.

Jacques de Vervins, petit-fils du maréchal & fils du sieur de Vervins, les obtint à la sollicitation de la maison de Lorraine. Il leur fit faire des obseques magnifiques le 14 Juin 1577. auxquelles un héraut d'armes assista par un commandement exprès du roi. Ce qui montre qu'il étoit au moins resté quelque doute sur la justice de leur condamnation.

III.

De Renée de France, duchesse de Ferrare.

CETTE princesse étoit née à Blois le 25 Octobre 1510. & à l'âge de 18 ans elle avoit épousé le duc de Ferrare après avoir été accordée à Charles d'Autriche, si connu sous le nom de Charles V. qui ne l'épousa pas à cause des guerres qui survinrent. Brantome raconte que sa maison étoit l'asyle de tous les François qui se trouvoient en Italie, & qu'elle faisoit des dépenses considérables pour les bien traiter & pour les assister. Lorsque ses intendans vouloient lui faire là-dessus quelques remontrances, elle leur répondit, *que voulez-vous que je fasse ? Ce sont pauvres François de ma nation, lesquels si Dieu m'eût donné barbe au menton, & que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets, voire me seroient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenoit trop de rigueur.*

Elle s'entêta tellement de l'hérésie de Calvin, que sa cour devint aussi l'asyle des sectaires. Marot poursuivi pour crime d'héré-

tie sous le regne de François I. se réfugia auprès d'elle & lui servit de secrétaire. Il fit plusieurs pieces de vers en son honneur, dont quelques-unes sont imprimées parmi ses œuvres ; les autres, dit M. le Laboureur, ont été supprimées, parce qu'elles contenoient des satyres trop violentes contre l'église Romaine.

Henri II. mécontent de la protection qu'elle donnoit aux nouveaux hérétiques, lui envoya le docteur Oriz pour travailler à sa conversion. L'instruction qui fut donnée à ce docteur se trouve dans les additions de M. le Laboureur aux mémoires de Castelnau, tom. I. pag. 747. elle étoit signée de la main du roi, & il y est dit que Sa Majesté veut & entend, & qu'elle prie & exhorte très-instamment M. le duc de Ferrare, que si la princesse persiste opiniâtrément dans ses erreurs, il ait à la faire mettre en lieu séparé de toute conversation, où *elle ne puisse plus gâter personne* que soi-même, qu'on lui ôte même ses propres enfans & généralement tous ses domestiques de quelque nation qu'ils soient, lorsqu'ils se trouveront convaincus ou même extrèmement suspects d'hérésie : Qu'après les avoir éloignés de la princesse, on leur fasse leur procès, & qu'on les punisse séverement ; qu'à l'égard de la princesse elle-même, le roi s'en rapporte à la prudence de M. le duc de Ferrare pour faire procéder contre elle comme il le jugera à propos, en évitant cependant tout ce qui pourroit causer trop de scandale, & lui être un sujet de reproche. On lui ôta en effet l'éducation de ses enfans : mais rien ne fut capable de la faire changer de sentiment.

Elle revint en France après la mort de son mari, & se retira à Montargis où elle mourut le 12 Juin 1575.

FIN.

jours depuis dans une haute considération à la cour & dans les armées.

Le pere Daniel observe que Henri II. eut un *extrême regret d'avoir donné son consentement* au combat, & qu'il répara sa faute par une severe ordonnance qu'il fit contre les duels.

Cependant l'usage n'en fut pas encore tout-à-fait aboli, puisque Henri III. en permit un pareil entre le capitaine Luynes & un officier nommé Panier, enseigne de la garde Ecossoise. Celui-ci ayant accusé Luynes d'avoir trempé dans la conspiration de la Mole & de Coconas, ils se battirent à Vincennes en présence du roi, & Panier fut tué sur la place. C'est le dernier exemple d'un duel approuvé & autorisé par la présence du souverain qui se trouve dans notre histoire.

II.

Du Maréchal du Biez & du sieur de Vervins son gendre.

HENRI II. les fit arrêter au commencement de son regne, & nomma des commissaires pour leur faire leur procès. Michel de l'Hôpital, alors conseiller au parlement & depuis chancelier de France, fut le rapporteur du procès de Vervins, qui fut condamné comme traître à avoir la tête tranchée, parce qu'il n'avoit pas défendu assez long-temps la ville de Bologne assiégée par le roi d'Angleterre. Cette affaire s'étoit passée sous le regne de François I. qui ne parut pas mécontent de la conduite de Vervins. Mais Henri II. étant Dauphin avoit entendu lui-même les plaintes que l'on avoit faites contre Vervins au sujet de la reddition de Bologne, parce qu'il étoit alors dans le Bolonnois avec une armée & qu'il se préparoit à secourir cette place. *Il est certain*, dit Martin du Bellay dans ses Mémoires, que *si Vervins eût tenu deux jours, la place étoit sauvée*. Il étoit survenu un orage terrible qui empêchoit les Anglois de monter à l'assaut, & M. le Dauphin auroit eu le temps de la secourir. Le même auteur, que le pere Daniel a suivi, ajoute que *le seigneur de Vervins étoit homme peu expérimenté*. M. de Thou en porte le même jugement. Il le traite d'ignorant dans l'art militaire, & d'homme peu capable de soûtenir un siége de cette importance. *Vervinius*, dit-il, *rei militaris imperitus & sustinendæ obsidioni impar de deditione agere cœpit*.

Du Puy, traité des procès criminels.

Liv. II

Malgré des témoignages si précis, M. du Puy n'a pas laissé d'observer que Vervins s'étoit trouvé à la bataille de Marignan & à celle de Pavie, & qu'en 1543. le roi François I. lui avoit confié la défense de la ville de Landrecy, assiégée par l'empereur & par le roi

de longues procédures, il fut condamné à avoir la tête tranchée au mois de Juin 1549. ce qui fut exécuté.

Le maréchal de Biez fut aussi accusé de trahison, & un grand nombre de témoins déposerent qu'il avoit reçû de grosses sommes & beaucoup de vaisselle d'argent du roi d'Angleterre.

On l'accusa pareillement d'avoir volé sur les gens de guerre, & il ne se justifioit qu'en disant que les autres chefs en faisoient autant. Son arrêt ne fut prononcé que le 3 d'Août 1551. Il fut déclaré atteint & convaincu des crimes de Lese-majesté & de péculat, & condamné à être décapité dans la place de Greve, où sa tête seroit attachée à un poteau & son corps pendu à Montfaucon. Mais le roi suspendit l'exécution de cet arrêt, & le fit conduire au château de Loches, où il demeura quelque temps. Il obtint ensuite sa liberté & vint mourir de chagrin à Paris dans la maison qu'il avoit au fauxbourg S. Victor au mois de Juin 1553. Mais sa mémoire & celle du sieur de Vervins son gendre furent rétablies sous le regne d'Henri III. par lettres datées du mois de Septembre 1575.

Jacques de Vervins, petit-fils du maréchal & fils du sieur de Vervins, les obtint à la sollicitation de la maison de Lorraine. Il leur fit faire des obseques magnifiques le 14 Juin 1577. auxquelles un héraut d'armes assista par un commandement exprès du roi. Ce qui montre qu'il étoit au moins resté quelque doute sur la justice de leur condamnation.

III.

De Renée de France, duchesse de Ferrare.

CETTE princesse étoit née à Blois le 25 Octobre 1510. & à l'âge de 18 ans elle avoit épousé le duc de Ferrare après avoir été accordée à Charles d'Autriche, si connu sous le nom de Charles V. qui ne l'épousa pas à cause des guerres qui survinrent. Brantome raconte que sa maison étoit l'asyle de tous les François qui se trouvoient en Italie, & qu'elle faisoit des dépenses considérables pour les bien traiter & pour les assister. Lorsque ses intendans vouloient lui faire là-dessus quelques remontrances, elle leur répondit, *que voulez-vous que je fasse ? Ce sont pauvres François de ma nation, lesquels si Dieu m'eût donné barbe au menton, & que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets, voire me seroient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenoit trop de rigueur.*

Elle s'entêta tellement de l'hérésie de Calvin, que sa cour devint aussi l'asyle des sectaires. Marot poursuivi pour crime d'héré-

lie sous le regne de François I. se réfugia auprès d'elle & lui servit de secrétaire. Il fit plusieurs pieces de vers en son honneur, dont quelques-unes sont imprimées parmi ses œuvres; les autres, dit M. le Laboureur, ont été supprimées, parce qu'elles contenoient des satyres trop violentes contre l'église Romaine.

Henri II. mécontent de la protection qu'elle donnoit aux nouveaux hérétiques, lui envoya le docteur Oriz pour travailler à sa conversion. L'instruction qui fut donnée à ce docteur se trouve dans les additions de M. le Laboureur aux mémoires de Castelnau, tom. I. pag. 747. elle étoit signée de la main du roi, & il y est dit que Sa Majesté veut & entend, & qu'elle prie & exhorte très-instamment M. le duc de Ferrare, que si la princesse persiste opiniâtrément dans ses erreurs, il ait à la faire mettre en lieu séparé de toute conversation, où *elle ne puisse plus gâter personne* que soi-même, qu'on lui ôte même ses propres enfans & généralement tous ses domestiques de quelque nation qu'ils soient, lorsqu'ils se trouveront convaincus ou même extrêmement suspects d'hérésie: Qu'après les avoir éloignés de la princesse, on leur fasse leur procès, & qu'on les punisse séverement; qu'à l'égard de la princesse elle-même, le roi s'en rapporte à la prudence de M. le duc de Ferrare pour faire procéder contre elle comme il le jugera à propos, en évitant cependant tout ce qui pourroit causer trop de scandale, & lui être un sujet de reproche. On lui ôta en effet l'éducation de ses enfans: mais rien ne fut capable de la faire changer de sentiment.

Elle revint en France après la mort de son mari, & se retira à Montargis où elle mourut le 12 Juin 1575.

FIN.